

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES (ED67)

DEVENIR DÉPUTÉ EN SITUATION RÉVOLUTIONNAIRE Expérimentations démocratiques et restaurations autoritaires en Tunisie (2011-2015)

THESE

Pour l'obtention du grade de docteur en science politique
Doctorat d'Aix-Marseille Université

Présentée et soutenue publiquement par

Déborah PEREZ

Le 11 janvier 2021

Sous la co-direction d'Éric GOBE et de Michel OFFERLÉ

JURY

Mme Catherine ACHIN, Professeure des Universités, Université Paris-Dauphine, rapportrice
Mme Mounia BENNANI-CHRAÏBI, Professeure ordinaire HDR, Université de Lausanne
Mme Myriam CATUSSE, Chargée de Recherche, CNRS (IREMAM)
M. Éric GOBE, Directeur de Recherche, CNRS (IREMAM), co-directeur
M. Imed MELLITI, Professeur de sociologie, Université de Tunis el-Manar, rapporteur
M. Michel OFFERLE, Professeur émérite, ENS-Ulm, co-directeur

DEVENIR DÉPUTÉ EN SITUATION RÉVOLUTIONNAIRE

Expérimentations démocratiques et restaurations autoritaires
en Tunisie (2011-2015)

Résumé : Cinq ans après le départ de Zine el-Abidine Ben Ali, la Tunisie s'est dotée d'une nouvelle constitution, et a connu sa première alternance pacifique. Cette réussite est saluée à l'international comme une « exception tunisienne », alors même que de nombreuses voix tunisiennes dénoncent un « hiver islamiste » ou encore un « retour de l'ancien régime ». Ces ressentis exacerbés illustrent les ambivalences, et la radicalité des émotions, des espoirs et des déceptions, propres aux changements de régime. Cette thèse contribue à la sociologie des changements de régimes en proposant une lecture de la trajectoire tunisienne qui fait la part belle aux tensions et aux conflits qui la structurent. Faire l'histoire d'un épisode central du changement de régime tunisien – l'expérience de renouvellement du personnel politique, de la rédaction d'une nouvelle Constitution, et d'une première alternance par les urnes –, permet de montrer comment, par une série de petits actes à bas bruit, les nouveaux acteurs élus en 2011, agissant pourtant dans un cadre neuf, peinent à construire leur légitimité et leur respectabilité. Leurs pratiques donnent à voir simultanément des expérimentations démocratiques mais aussi la réactualisation de manières de faire héritées de l'autoritarisme. Elles conduisent à identifier les germes, les possibles non-advenus, et les futurs possibles d'une restauration autoritaire. En nous appuyant sur un ensemble d'observations et d'entretiens menés entre octobre 2012 et décembre 2016 à Tunis, à l'Assemblée Nationale Constituante pendant la rédaction de la Constitution, mais aussi en circonscriptions, avant, pendant et après les campagnes électorales de l'automne 2014, nous montrons ce que « devenir député » signifie en situation révolutionnaire. Nous proposons tout d'abord un essai de biographie collective du personnel politique tunisien élu en 2011. Les députés constituants disposent de ressources alternatives (fondées sur l'exil, la prison, l'expérience dans la société civile) à celles de l'élite politique ordinaire tunisienne et tentent de les convertir en capital politique pour s'appropriier l'institution. Ensuite nous nous concentrons sur l'action des députés dans un espace constituant qui déborde du cadre strict de l'Assemblée : à partir de l'observation des travaux des élus et de leurs interactions avec la constellation d'acteurs nationaux et transnationaux impliqués dans le processus constitutionnel, nous proposons de revenir sur la fabrique d'une Constitution au concret et sur les ressources mobilisées par les élus pour prendre part aux prises de décision à l'ANC et en dehors. Enfin, nous envisageons, dans la troisième partie, les manières de rester en politique et le travail des élus non seulement dans l'hémicycle mais dans leurs localités : Comment les élus négocient-ils leur réélection et qu'est-ce que l'éligibilité dans un changement de régime ? Comment les constituants qui ne sont pas réélus se reclassent-ils et quels domaines investissent-ils ? Étudier les recompositions des ancrages locaux donne à voir les restructurations du clientélisme et la volatilité des alliances non seulement au sommet de l'État mais encore au plus près des citoyens.

Mots-clés : changement de régime, élections, Maghreb, révolution, parlement, profession politique

Abstract: Five years after Zine el-Abidine Ben Ali was ousted by mass mobilizations, Tunisia has adopted a new Constitution and has experienced its first peaceful alternation of power. This success was hailed internationally as a “Tunisian exception”, whereas many voices in Tunisia denounced an “Islamist Winter” or a “return to the old regime”. These exacerbated reactions illustrate the ambivalence and intensity of the emotions, whether hopes or disappointments, specific to regime changes. This dissertation contributes to the sociology of regime changes by offering a reading of the Tunisian trajectory that sheds lights on the tensions and conflicts structuring it. The Tunisian change of regime is characterized by the renewal of the political body, by the drafting of a new Constitution and by the first peaceful alternation of power following elections. Accounting for this crucial moment requires to unpack the ways in which the newly elected representatives in 2011 have been struggling to build up their legitimacy and their respectability through a series of small and almost unobtrusive actions. Their practices are simultaneously rich in democratic experimentations yet also in authoritarian legacies. They allow for the detection of the early signs of a possible authoritarian restoration, for its non-actualized possibilities as well as its possible futures.

Based on a set of observations and interviews conducted between October 2012 and December 2016 in Tunis, at the National Constituent Assembly (NCA) during the drafting of the Constitution, but also in the constituencies, before, during, and after the electoral campaigns of Autumn 2014, we show what “becoming an MP” means in a revolutionary context. Firstly, we draft a collective biography of the Tunisian political body elected in 2011. Constituent MPs rely on resources (acquired during their experiences of exile, prison and their involvement in NGOs or associations) that are different from those of the traditional Tunisian elite. MPs try to convert such resources into a political capital in order to gain a better grip on the institution. Secondly, we focus on the action of the MPs in the constituent space which is broader than that of the Assembly strictly speaking. We start by observing the work accomplished by the MPs and their interactions with a constellation of national and transnational actors involved in the constitutional process. This allows us to revisit the ways in which a Constitution is concretely elaborated and to reconsider the resources used by elected representatives to take an active part in the decision-making process at the NCA and outside of it. Finally, the third part of the dissertation analyzes what is required from MPs to keep their position in the political field. We consider the work done by MPs not only in the hemicycle but also in their constituencies. How do elected representatives manage to be re-elected? What does it mean to be eligible during a change of regime? How do the constituent MPs who are not re-elected adapt to their new environment and in which fields of action do they invest their energy? Studying the reconfiguration of local anchorages reveals how clientelism is being restructured. It also points to the volatility of alliances not only at the top of the state but also all the way down at the citizen level.

Keywords: regime change, elections, parliament, Maghrib, revolution, political profession

Remerciements

« On croit qu'on va faire un voyage mais bientôt c'est le voyage qui vous fait, ou vous défait »

Nicolas Bouvier, *L'Usage du Monde*, 1963

Cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans le soutien et les conseils de mes directeurs Éric Gobe et Michel Offerlé. Toute ma gratitude va à Éric Gobe qui a accepté de partager avec moi sa maîtrise extrêmement minutieuse du terrain, sa connaissance encyclopédique du monde politique tunisien et de la littérature qui lui est consacrée. Au cours de nos nombreuses discussions, j'ai pu profiter de la richesse de son savoir sur le Maghreb et y puiser nombre d'éléments pour ma réflexion. Michel Offerlé a su patiemment me conduire sur les chemins tortueux de la recherche en faisant preuve d'une infatigable curiosité pour un terrain pourtant en apparence un peu éloigné des siens. Merci de m'avoir guidée dans la conception de l'enquête, d'avoir questionné sans relâche ma pratique du terrain puis de m'avoir soutenue tout au long de la rédaction, dans mes choix et mes orientations.

Je souhaite aussi adresser mes plus vifs remerciements à Catherine Achin, Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Imed Melliti qui ont accepté de faire partie de mon jury. Leurs travaux ont été pour moi une source d'inspiration constante. Je me réjouis de pouvoir bénéficier de leur lecture et de poursuivre avec eux la discussion que j'espère avoir amorcée dans la thèse.

Mon arrivée à Tunis en septembre 2012 pour y effectuer mes premières recherches de Master est avant tout le fait d'Hamit Bozarslan qui m'a envoyée sur le terrain, en me conseillant de manière si judicieuse d'aller « voir ce qui se passait à l'assemblée ». Merci de m'avoir fait confiance pour ce premier travail et d'avoir su me donner envie de le prolonger. Sur place, j'ai eu la chance d'être très chaleureusement accueillie, d'abord à l'ENS de Tunis, par Antoine Hatzenberger et par une formidable promotion d'étudiants. Ensuite, dans les joyeuses colocations de Bab Laquoues et La Marsa, puis au Passage. Sana, Myriam, Mohamed, Inel, Charly, Selma, Victor, Jérôme, Nadim, Sandro, Victoire, Yohan, Penelope, Zoé, Jihane, Louise, et bien évidemment Robin, ont fait de la rue de Londres ma maison et de mes séjours en Tunisie des moments de joie. Merci aussi à Nicole et Didier Martin pour leur accueil si chaleureux et toutes nos discussions.

Merci infiniment à Lilia Weslaty de m'avoir fourni les premières clés d'analyse de ce terrain. Merci à Monia Ben Hamadi pour les heures de débat sur l'ANC, les députés, les élections, la vie politique tunisienne, et les expéditions en voiture pour suivre les députés dans leurs tribulations. Merci à Selim Kharrat et Amira Yahyaoui d'Al Bawsala pour m'avoir encouragée, donné l'accès au terrain et aussi pour m'avoir fait prendre conscience de la possible utilité de mes enquêtes en dehors de l'université. Merci à Thierry Brésillon de m'avoir gentiment permis d'utiliser ses photographies.

J'ai eu la chance de pouvoir réaliser mes enquêtes dans de bonnes conditions matérielles notamment grâce à un contrat doctoral assorti d'un monitorat octroyé par l'ENS. A Tunis, j'ai bénéficié de l'aide de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain dont les membres m'ont toujours accueillie très chaleureusement. Que soient ici remerciés Rajaa Ben Slama, Romain Costa, Pierre Noël Deneuil, Karima Dirèche, et Hayet Naccache. Tous mes remerciements vont également à Laurent Bonnefoy et à François Burgat de l'ERC WFAW qui m'ont permis d'effectuer mes séjours à Kasserine dans de bonnes conditions. Enfin, la bourse du programme « Trajectories of Change » de la Zeit Stiftung m'a permis de consacrer toute une année à la rédaction.

Mes dettes intellectuelles sont nombreuses et je veux remercier mes premiers contradicteurs, et en particulier Alia Gana pour m'avoir tout à la fois poussée dans mes retranchements et soutenue lors de la rédaction de mon projet de thèse. Toute ma gratitude va également à Etienne Ollion qui m'a mis le pied à l'étrier, et à Amin Allal pour ses discussions incisives à différentes étapes de l'enquête et de sa

restitution. Ce travail a été nourri de discussions très riches, formelles ou non, brèves ou longues avec de nombreux interlocuteurs. Je voudrais remercier tout particulièrement Anne Bellon, Houda Ben Hamouda, Pierre Blavier, Julien Boelaert, Yasmine Bouagga, Jean-Philippe Bras, Thierry Brésillon, Michel Camau, Jocelyne Dakhli, Margot Dazey, Quentin Deforge Elsa Favier, Julien Fretel, Jérôme Heurtaux, Choukri Hmed, Alexandre Hobeika, Liora Israel, Damien Lecomte, Hardy Mohamed, Elisabeth Picard, Johanna Siméant, Marie Vannetzel, Florence Weber, Héla Yousfi, Mathilde Zederman, et plus généralement les membres du GRIP, du CMH, du département de sciences sociales de l'ENS, de la Formation Doctorale Sciences de la Société de l'ENS/EHESS, les enseignants des cours d'introduction à la science politique de Paris-Dauphine, de SciencePo Paris et Menton, et bien sûr du CHERPA. Un grand merci à l'ensemble des enseignants qui ont fait de ce laboratoire un lieu d'apprentissage à la fois convivial et rigoureux. Merci à Audrey Pluta, Claire Dupuy, Coline Mias, Guillaume Silhol, Laurence Duffresne-Aubertin, Marion Di Méo, Pierre France, Romain Damien, Sophie Gueudet, et Yves Mirman, d'avoir été aussi accueillants avec « la parisienne ». Merci encore et surtout à Véronique de la Cruz, Karine Michel, Marie-Laure Boursin et Mouna Amenna pour leur grande gentillesse et efficacité. Un grand merci à Jocelyne Dakhli d'avoir fait de son séminaire sur la révolution tunisienne un lieu aussi riche d'échanges et de discussions. Toute ma gratitude va enfin aux différents membres de mon comité de suivi : Vincent Geisser dont l'approche généreuse et enthousiaste du terrain et de la recherche m'a tant appris, Aude Signoles pour ses remarques si constructives, Mohamed Tozy pour ses intuitions judicieuses, Myriam Catusse et Stéphanie Dechézelle pour leur perspicacité et leur bienveillance, Philippe Aldrin et Christophe Traïni pour leur hauteur de vue. Merci enfin à Michel Camau, dont les travaux pionniers irriguent cette thèse, pour sa grande disponibilité, pour ses conseils et pour m'avoir envoyé des ouvrages quand les bibliothèques étaient fermées.

Cette thèse s'est achevée dans des conditions improbables : le confinement. Je tiens à dire toute ma reconnaissance aux amis qui ont m'ont transmis tant d'énergie et ont tout fait pour réduire la solitude de cette fin de thèse : Raphaëlle, Alice, Manfred, Élise, Odélie, Pauline, Marie, Suzanne, Zoé, Quentin, Margot, Mathilde, Sarra, Coline, Madeleine, Alizée, Hugo. Le fait d'être intégrée au sein d'une équipe pédagogique lors de la fermeture des universités a été particulièrement précieux et je tiens à remercier l'équipe de la mention études politiques de l'EHESS et du CESPRA avec laquelle j'ai eu la chance de travailler cette dernière année pour ses encouragements : Yohann Aucante, Julien Blanc, Cécile Boex, Frédéric Brahami, Céline Canton, Luc Foisneau, Elisabeth Dutartre-Michaud et les doctorantes Warda Hadjab, Adriana Mehondro, Akhésa Moummi, Gokce Tuncel, Zeynep Ugur et Parand Danesh qui m'ont si bien accueillie. Merci à mes amis et à mes collègues qui ont pris le temps de relire ce long travail dans des circonstances si difficiles : Amine Ben Mami, Hugo Bouvard, Parand Danesh, Alizée Delpierre, Suzanne Duval, Raphaëlle Errera, Jean-Baptiste Frossard Vincent Geisser, Choukri Hmed, Emilien Julliard, Manfred Lesgourgues, Delphine Meunier, Coline Mias, Akhésa Moummi, Thomas Odinot, Matthieu Rey, Élise Sorel, Sarra Zaied.

Grâce à ma famille et à son soutien constant, j'ai pu travailler dans des conditions qui n'auraient pas pu être meilleures, compte tenu de la période. Merci à Robin pour son amour et sa confiance, à Sacha qui a mis tant de rires et de nuits blanches dans la fin de ce travail, à mes frère et sœur pour avoir su me faire dédramatiser jusqu'au bout, et surtout à mes parents qui ont été d'une aide et d'un soutien incroyable tout au long de ce travail et en particulier à la fin de la rédaction.

Je voudrais penser à ceux qui m'ont aidée à mettre ce travail sur les rails et sont partis trop tôt pour en voir l'aboutissement. D'abord Houda Ayoub qui m'a enseigné beaucoup plus que l'arabe et dont les discussions sans fin sont venues nourrir de manière extrêmement riche mes réflexions sur l'altérité. Ensuite Abdelkader Zghal, dont les questions malicieuses n'ont cessé de m'aiguiller lors de ma première année de terrain. Enfin, mes grands-mères, deux femmes puissantes qui m'ont donné le goût du travail et du voyage.

Pour finir, je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont consacré du temps et ont accepté de discuter avec moi à Tunis et ailleurs, de manière si chaleureuse et avec tant de générosité. J'espère avoir su restituer au moins en partie leurs mondes et les incertitudes propres à la révolution. Cette thèse leur est dédiée.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	9
NOTE SUR LA TRANSLITTERATION ET LA GRAPHIE	13
LISTES DES SIGLES	15
INTRODUCTION GENERALE.....	17
1. <i>Un objet de recherche : devenir député en situation révolutionnaire.....</i>	<i>20</i>
2. <i>De la transitologie à la sociologie de l'institution.....</i>	<i>29</i>
3. <i>Enquêter au niveau intermédiaire dans le « laboratoire de la démocratie »</i>	<i>53</i>
4. <i>Organisation de la thèse : plan et démarche.....</i>	<i>65</i>
PARTIE 1. REPRESENTATION ET LEGITIMITE A L'HEURE DE LA REVOLUTION	71
CHAPITRE 1. UNE ASSEMBLEE POUR REPRESENTER LA REVOLUTION : ENTRE ASPIRATIONS REVOLUTIONNAIRES ET HERITAGES ANTERIEURS	74
Section 1. <i>L'urne et la coupole, de la colonisation à la révolution</i>	<i>77</i>
Section 2. <i>« Une émeute politique qui a réussi » ? Les configurations révolutionnaires tunisiennes.....</i>	<i>114</i>
Section 3. <i>L'HIROR entre révolution et transition</i>	<i>133</i>
CHAPITRE 2. « FAIRE PARTI » DANS LA TUNISIE D'APRES BEN ALI.....	160
Section 1. <i>Quelles alternatives partisans en Tunisie avant 2011 ?.....</i>	<i>162</i>
Section 2. <i>2011 : Effervescence pluraliste et élargissement de l'espace partisan</i>	<i>191</i>
Section 3. <i>« Gauchistes » et « islamistes » en 2011 : des filières partisans de recrutement politique différenciées ?</i>	<i>211</i>
CHAPITRE 3. <i>OUTSIDERS : QUI SONT LES DEPUTES CONSTITUANTS ?</i>	<i>240</i>
Section 1. <i>Des corps élus illégitimes.....</i>	<i>243</i>
Section 2. <i>Qui classe les élus ? Des taxinomies pour délégitimer le nouveau personnel politique.</i>	<i>256</i>
Section 3. <i>Une assemblée populaire ?</i>	<i>269</i>
PARTIE 2. LES DEPUTES DANS L'ESPACE CONSTITUANT : APPRENTISSAGES DES ROLES, SOCIALISATION, POLARISATION	325
CHAPITRE 4. L'ESPACE CONSTITUANT : INGENIERIE CONSTITUTIONNELLE, BRICOLAGES, ET POLITISATION	330
Section 1. <i>Donner corps à l'Assemblée</i>	<i>332</i>
Section 2. <i>Soutenir le processus constituant.....</i>	<i>355</i>
Section 3. <i>Transgresser l'ordre parlementaire.....</i>	<i>382</i>
CHAPITRE 5. LA CONSTITUTION AU CONCRET	415
Section 1. <i>La reconfiguration d'un espace partisan en « microcosme polarisé ».....</i>	<i>418</i>
Section 2. <i>Du passé, faisons table rase ?.....</i>	<i>436</i>
Section 3. <i>Polarisation, contestations, recomposition : l'écriture de la Constitution à l'épreuve des crises politiques.....</i>	<i>455</i>

CHAPITRE 6. DE QUOI LE CONSENSUS EST-IL LE NOM ?	485
<i>Section 1. Anatomie d'une crise politique</i>	488
<i>Section 2. Division du travail politique et respectabilité : le cas des députées d'Ennahdha</i>	525
<i>Section 3. Nouvelles normes, nouvelles hiérarchies internes à l'ANC</i>	550
PARTIE 3. LES AMBIGUÏTÉS D'UNE ALTERNANCE (2014-2015)	587
CHAPITRE 7. LES DÉPUTÉS À L'ÉPREUVE DU LOCAL	594
<i>Section 1. Des constituants loin de leur circonscription</i>	597
<i>Section 2. Quand les notables vont au parti</i>	632
CHAPITRE 8. « DEGAGE ! » ÊTRE ELU ET SE FAIRE ELIRE	654
<i>Section 1. Polarisation, clientélisation, et contestation à Kasserine</i>	657
<i>Section 2. Les dettes de l'élite</i>	685
CHAPITRE 9. DES CONSTITUANTS AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE : PROFESSIONNALISATION ET NOTABILISATION DU PERSONNEL POLITIQUE.	713
<i>Section 1. Du constituant au représentant du peuple</i>	715
<i>Section 2. Que sont les constituants devenus ? Entre reclassement et exit</i>	740
CONCLUSION GÉNÉRALE	755
ANNEXES	777
BIBLIOGRAPHIE	821
<i>Table des encadrés</i>	865
<i>Table des schémas, tableaux et illustrations</i>	867
INDEX DES ACTEURS POLITIQUES CITÉS	870
TABLE DES MATIÈRES	875

Note sur la translittération et la graphie

Les noms propres, les partis politiques, les organisations et les termes en arabe ont été translittérés suivant les conventions simplifiées en usage en Tunisie. Comme il arrive que l'orthographe varie d'une source à l'autre, certaines citations ou références peuvent conserver une orthographe différente de celle majoritairement utilisée dans le texte de la thèse – par exemple Ennahdha dans le texte, versus 'Al-Nahda' dans la citation. Les termes translittérés de l'arabe et du tunisien seront en italique de même que les termes issus de l'anglais. Suivant les règles IJMES, les noms des partis politiques et des organisations ne seront pas en italique.

Listes des sigles

AFD : Agence Française de Développement
AFP : Agence France Presse
AFTURD : Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement
AISPP : Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques
AKP : Parti de la Justice et du Développement (Turquie)
ANC : Assemblée Nationale Constituante
ARP : Assemblée des Représentants du Peuple
ARPEK : Association Régionale de Protection de l'Environnement à Kasserine
ASF : Avocats Sans Frontière
ASM : Association de Sauvegarde de la Médina
ASK : Avenir Sportif de Kasserine
ATDC : Association tunisienne de droit constitutionnel
ATFD : Association Tunisienne des Femmes Démocrates
ATUGE : Association des Tunisiens des Grandes Écoles
BM : Banque Mondiale
CCR : Comité de Coordination et de Rédaction
CMI: Center for Mediterranean Integration
CNLT : Conseil National pour les Libertés en Tunisie
CNPR : Conseil National pour la Protection de la Révolution
COLIBE : Commission des libertés individuelles et de l'égalité
COSPE : Coopération pour le développement des pays émergents
CPR : Congrès pour la République
DRI: Democracy Reporting International
ENS : École Normale Supérieure
FDTL : Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés
FIDH : Fédération Internationale pour les Droits Humains
FIS : Front Islamique du Salut (Algérie)
FMI : Fonds Monétaire International
FTDES : Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux
GEAST : Groupe d'Études et d'Actions Socialistes Tunisien
HIROR : Haute Instance pour la Réforme et les Objectifs de la Révolution
ICG : International Crisis Group
IRIE : Instance Régionale pour l'Indépendance des Élections

ISIE : Instance Supérieure pour l'Indépendance des Élections
IVD : Instance Vérité Dignité
LPR : Ligues de Protection de la Révolution
LTDH : Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme
MDS : Mouvement Démocrate Socialiste
MTI : Mouvement pour la Tendance Islamique
MUP : Mouvement de l'Unité Populaire
NDI : National Democratic Institute
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
ONAT : Ordre National des Avocats Tunisiens
ONG : Organisation Non-Gouvernementale
OPPP : Organisation Provisoire des Pouvoirs Publics
PCOT : Parti Communiste Ouvrier Tunisien
PCT : Parti Communiste Tunisien
PDM : Pôle Démocrate Moderniste
PDP : Parti Démocrate Progressiste
PJD : Parti de la Justice et du Développement (Maroc)
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PSD : Parti Socialiste Destourien
RCD : Rassemblement Constitutionnel Démocratique
RI : Règlement Intérieur
RSF : Reporteurs Sans Frontières
RSP : Rassemblement Socialiste Progressiste
TIGAR : citoyenneté paritaire
UDU : Union Démocratique Unioniste
UGAT : Union Générale des Agriculteurs Tunisiens
UGET : Union Générale des Étudiants Tunisiens
UGTE : Union Générale Tunisienne des Étudiants
UGTT : Union Générale des Travailleurs Tunisiens
UIP : Union Interparlementaire
UNAT : Union Nationale des Agriculteurs Tunisiens
UNFT : L'Union Nationale de la Femme Tunisienne
UPL : Union Patriotique Libre
USAID : Agence des États-Unis pour le Développement International
UTAP : Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
UTICA : Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
WATAD : Parti Unifié des Patriotes Démocrates

Introduction générale

Lorsqu'un jour le peuple veut vivre,
Force est pour le destin de répondre,
Force est pour les ténèbres de se dissiper,
Force est pour les chaînes de se briser.¹

Oslo, 10 décembre 2015. Les représentants du Quartet reçoivent le Prix Nobel de la Paix, pour leur rôle conjoint dans l'adoption de la nouvelle constitution tunisienne et l'organisation d'élections législatives et présidentielles. Cette structure *ad-hoc* a été formée par l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT)², l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce, et de l'Artisanat (UTICA)³, la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)⁴, et l'Ordre National des Avocats de Tunisie (ONAT)⁵ pour résoudre la crise qui paralyse le gouvernement tunisien et l'Assemblée Nationale Constituante. Ces différentes organisations incarnent cette « société civile » mise en avant par les experts de la démocratisation et des transitions démocratiques, comme contre-pouvoir et vivier d'un nouveau personnel politique capable de prendre le relais pendant un changement de régime. Les dirigeants des principaux partis politiques ne sont pas en reste : l'*International Crisis Group*, une organisation non-gouvernementale créée en 1995 pour œuvrer à la prévention des conflits, remet la même année le prix « des pionniers pour la Construction de la Paix » à Rached Ghannouchi⁶, président d'Ennahdha, parti islamiste au pouvoir entre 2011 et 2014, ancien parti

¹ Chebbi Abbou Kacem, « La volonté de vivre », *Les Chants de la vie* (trad. S. Masliah), 1933.

² Syndicat unique créé en 1946.

³ Principal syndicat patronal créé en 1947.

⁴ Principale organisation tunisienne de défense des droits de l'homme, créée en 1976.

⁵ Créé en 1958.

⁶ Rached Ghannouchi vient d'une famille relativement modeste du sud tunisien. Il fonde en 1981 avec Abdelfattah Mourou, Salah Karkar et Hmida Ennaifer le Mouvement pour la Tendance Islamique qui deviendra par la suite Ennahdha. Emprisonné à plusieurs reprises, il fuit la Tunisie au début des années 1990 et s'installe à Londres d'où il dirige le mouvement. Il revient en Tunisie après la fuite de Ben Ali, et reste président d'Ennahdha mais n'occupe aucune position officielle avant 2019.

d'opposition à Bourguiba et Ben Ali, et à Béji Caid Essebsi¹, ancien ministre de Bourguiba, élu à la présidence de la République en décembre 2014.

Ces différents prix consacrent les succès de la transition démocratique tunisienne depuis la fuite de Zine el-Abidine Ben Ali pour l'Arabie Saoudite, le 14 janvier 2011. Ils font du processus constituant tunisien une exception, et de la « politique du consensus » mise en exergue par le dialogue national, sa marque de fabrique. L'Assemblée Nationale Constituante (ANC), centre de ce dispositif, a réussi sa mission : une nouvelle constitution a été adoptée le 26 janvier 2014 à une très large majorité et dans une atmosphère d'euphorie généralisée. Dans ce vaste mouvement de mobilisations transnationales, la Tunisie, « pays sans bruit »², est considérée à la fois comme l'épicentre des « printemps arabes » et une exception. Elle en constitue l'épicentre depuis que Mohamed Bouazzi, vendeur de fruits à la sauvette, s'est immolé sur la place principale de Sidi Bouzid, une ville de cette Tunisie qu'on appelle pudiquement « de l'intérieur ». Ce geste a eu des répercussions non seulement dans les villes voisines mais aussi en Égypte, (où Hosni Moubarak, président depuis 1981 quitte le pouvoir le 11 février 2011, après trois semaines de mobilisations), puis en Syrie, au Bahreïn, au Yémen, en Libye, au Maroc. Les mobilisations essaient également, avec des revendications en partie similaires, en Grèce et en Espagne, touchées de plein fouet par la crise économique, et en Israël, avec le mouvement des tentes contre la vie chère. Épicentre des printemps arabes, la révolution tunisienne est également considérée comme leur exception, une « anomalie arabe »³ depuis que nombre de ces mobilisations ont donné lieu à des guerres civiles ou à des restaurations autoritaires extrêmement répressives.

Cependant, à la légende dorée d'une « révolution du jasmin » défendue par les acteurs internationaux répond une légende noire, grille de lecture défendue d'une part par les classes dominantes tunisiennes et d'autre part par l'ancienne opposition de gauche, partisane ou non, à Ben Ali.

¹ Béji Caid Essebsi est originaire d'une famille bourgeoise de la capitale, proche de la cour du Bey de Tunis. Membre du Néo-Destour, il a participé à la lutte pour l'indépendance et a été plusieurs fois député et ministre sous la présidence de Bourguiba après avoir commencé comme directeur de la Sûreté Générale. Après le coup d'État de Ben Ali, en 1987, il devient président de la chambre des députés puis prend ses distances avec le RCD. Il revient sur le devant de la scène politique en 2011 et prend la tête du gouvernement qui organise les élections constituantes. En avril 2012, il crée le mouvement Nidaa Tounes, un rassemblement hétéroclite d'anciens membres du RCD et de membres de l'opposition de gauche unis par la thématique de l'anti-islamisme.

² Dakhli Jocelyne, *Tunisie : le pays sans bruit*, Arles, Actes Sud, 2011.

³ Masri Safwan M., *Tunisia: An Arab Anomaly*, New-York, Columbia University Press, 2017. Safwan M. Masri est vice-président du *Global Centers and Global Development* à *Columbia University*.

« Incurie parlementaire »¹, « bordel au Bardo »², « assemblée flousstituante »³, « *tnZoo* »⁴ sont autant d'expressions employées par des acteurs de la révolution et de l'opposition à Ben Ali pour caractériser l'ANC. On en trouve une synthèse sans concession dans le témoignage que publie Youssef Seddik, anthropologue spécialiste de l'islam et du Coran qui prend fréquemment la parole dans l'espace public tunisien :

Tragique enfantillage que le jeu des acteurs de la scène politique mise en place au lendemain du 23 octobre 2011 !

Le drame de notre Assemblée constituante, ce sont les manœuvres qui tuent l'œuvre. (...) La dérive, partie près de deux ans des pittoresques « sorties » verbales et gestuelles de l'impayable monsieur Gassass [Kassas], chauffeur de taxi long courrier de son métier, passant aussi par des bagarres et des injures, achève de décrédibiliser totalement la plus haute instance politique du pays.⁵

Ces voix dissonantes sont celles d'acteurs locaux qui ont pris part à l'opposition à Ben Ali et aux mobilisations populaires. Elles critiquent une « révolution confisquée »⁶, et une « restauration autoritaire ».

Ces deux grilles de lecture de la révolution tunisienne font du changement de régime tunisien un objet profondément ambivalent. D'une part, il est présenté par les experts internationaux en bonne gouvernance et en démocratisation comme un « succès », une réussite témoignant qu'islam et démocratie ne sont pas incompatibles, et faisant de la Tunisie une « exception » au milieu des guerres civiles et des restaurations autoritaires des pays qui ont connu des mobilisations similaires et ont pris part aux printemps arabes. D'autre part, le changement de régime tunisien est présenté comme un changement « pour le pire » par les acteurs locaux, politiques ou non, frappés par la morosité de lendemains qui déchantent. Cette thèse porte sur la manière dont les protagonistes d'un changement de régime, en naviguant à vue, et à travers des successions de petites décisions, d'ajustements et de glissements, réactualisent un ensemble de pratiques héritées de la période autoritaire, qui s'hybrident aux expérimentations démocratiques en cours.

¹ Ghorbal Samy, « Gâchis au palais du Bardo : Ben Jaâfar et l'incurie parlementaire », *Business News*, 21 août 2012.

² Z, « Le bordel au Bardo », blog *Débatunisie*, 17 mai 2012. Le terme de « flousstituante » est un mot-valise composé de *flouss* (argent) et constituante. voir annexe 15.

³ *Ibid.*

⁴ Il s'agit d'un hashtag employé sur les réseaux sociaux. « Tn » fait référence à Tunisie et l'ensemble est utilisé pour désigner la vie politique tunisienne post-2011.

⁵ Seddik Youssef, *Tunisie, la Révolution inachevée*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2014, p. 65-66.

⁶ C'est ainsi que Pierre Puchot, journaliste qui a couvert la révolution tunisienne pour *Médiapart* intitule l'ouvrage qu'il y consacre.

1. Un objet de recherche : devenir député en situation révolutionnaire

Ma recherche prend comme point de départ le renouvellement du personnel politique tunisien : dans cette optique, je me concentre sur les dynamiques de légitimation et de professionnalisation du nouveau personnel politique élu depuis 2011, soit les membres de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Je pars de l'intuition que la manière dont les élus investissent leur rôle de constituants permet de comprendre non seulement les changements affectant les pratiques politiques mais également de saisir les continuités à l'œuvre : des expérimentations démocratiques ont lieu de manière simultanée à des pratiques héritées de l'ancien régime. Pour ce faire, j'ai essayé de saisir ce que « devenir député » signifiait, non seulement à l'intérieur de l'hémicycle, mais encore dans les circonscriptions des élus. Mon enquête montre que si ces pratiques politiques demeurent largement héritées de l'ancien régime, elles sont également réactualisées et ajustées au nouveau contexte.

I. Un thème : le changement de régime tunisien et les « révoltes arabes »

C'est à la littérature consacrée aux révoltes arabes et aux recompositions politiques au Maghreb et au Moyen-Orient que cette thèse cherche à contribuer. Les révoltes arabes ont rapidement fait l'objet d'un intérêt marqué par les sciences sociales mais aussi par les organisations internationales, fondations, et chancelleries : jusqu'à 2011, les travaux consacrés à la politique dans le monde arabe portaient principalement sur la résilience de l'autoritarisme¹ et les formes prises par l'islam politique². Rapidement, de nombreux travaux de synthèse se concentrent sur différents aspects des révoltes arabes qui procèdent bien souvent d'un découpage temporel distinguant le temps des mobilisations et de l'euphorie révolutionnaire et les lendemains qui déchantent³. En premier lieu, ils saluent leur caractère révolutionnaire spontané⁴ à partir de matériaux quantitatifs et de sources secondaires (journalistiques,

¹ Anderson Lisa, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, (1830-1980)*, Princeton, Princeton University Press, 1987 ; Salamé Ghassan, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°3, 1991, p. 307-341 ; Hibou Béatrice, *La Force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.

² Burgat François, *L'Islamisme au Maghreb, la voix du sud (Tunisie Algérie, Libye, Maroc)*, Paris, Karthala, 1988.

³ L'ouvrage de synthèse de Marc Lynch, s'il se concentre sur les mobilisations, laisse cependant la place aux doutes qui émergent dès 2011 : Lynch Mark, *The Arab Uprising: The Unfinished Revolutions of the New Middle East*, New York, Public Affairs, 2012.

⁴ Khosrokhavar Farhad, *The New Arab Revolutions that Shook the World*, Boulder, Paradigm Publishers, 2012. Achcar Gilbert, *Le peuple veut*, Arles, Actes Sud, 2013 ; Bozarslan Hamit, « Réflexions sur les configurations

vidéos...) : révolution sans leader, rôle des jeunes et des réseaux sociaux, caractère régional et dimension transnationale du phénomène révolutionnaire sont ainsi mis en avant. Les révoltes arabes deviennent un terrain particulièrement fécond pour la sociologie des mobilisations : à partir de matériaux empiriques et d'entretiens, des spécialistes des mobilisations sur ces terrains mettent en évidence les réseaux dormants et les structures à l'origine de l'émergence des mobilisations¹.

Dans un second temps, et généralement après les premières vagues d'élections en Tunisie et en Égypte qui portent au pouvoir des groupes issus de l'islam politique, les travaux portant sur les recompositions arabes et les suites des soulèvements empruntant les outils conceptuels de la transitologie², vont s'intéresser à la compatibilité de l'islam politique à la mise en place d'un régime démocratique³. Ils s'appuient pour cela sur tout un ensemble de travaux de spécialistes de l'islam politique, qu'il s'agisse des groupes proches des frères musulmans⁴ ou des acteurs se revendiquant du salafisme⁵. Enfin, l'élection de majorités islamistes et le basculement dans la violence de certaines configurations conduisent à la

révolutionnaires tunisienne et égyptienne », *Mouvements*, vol. 66, 2011, p. 13-14 ; Filiu Jean-Pierre, *La Révolution arabe. Dix leçons sur le soulèvement démocratique*, Paris, Fayard, 2011, p. 35, 92 ; Gurr Ted Robert, « Introduction to the Fortieth Anniversary Paperback Edition of *Why Men Rebel* », dans *Why Men Rebel*, Boulder, Paradigm Publishers, 2011, p. IX-XIX.

¹ Bennani-Chraïbi Mounia, Fillieule Olivier, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires. Retour sur les révoltes arabes », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012, p. 767-796 ; El Chazli, « Devenir révolutionnaire à Alexandrie », Contribution à une sociologie historique du surgissement révolutionnaire en Égypte » doctorat de science politique, Université de Lausanne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018 ; Hmed Choukri, « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012, p. 797-820.

² Linz Juan, Stepan Alfred, *The Breakdown of Democratic Regimes*, 4 vol., Baltimore, John Hopkins University Press, 1978 ; O'Donnell Guillermo, Schmitter Philippe C., Whitehead Laurence, *Transitions from Authoritarian Rule*, John Hopkins University, 2013 [1986] ; Huntington Samuel P., *The third wave, democratization in the late twentieth century*, Norman and London, University of Oklahoma Press, 1993.

³ Stepan Alfred, « Tunisia's Transition and the Twin Tolerations », *Journal of Democracy*, vol. 23 n°2, 2012, p. 89-103 ; Linz Juan, Stepan Alfred, « Democratization theory and the "arab Spring" », *Journal of Democracy*, vol. 24, n°2, 2013.

⁴ Marks Monica, « Convince, Coerce, or Compromise? Ennahda's Approach to Tunisia's Constitution », Report, Brookings, 2014 ; Ben Néfissa Sarah, Abo El-Kasem Mahmoud Hamdy, « L'Organisation des Frères musulmans égyptiens à l'aune de l'hypothèse qutbiste », *Revue Tiers Monde*, vol. 222, n°2, 2015, p. 103-122 ; Vannetzel Marie, « Grandeur et déclin des Frères musulmans égyptiens : les mutations de l'élite parlementaire frériste de Moubarak à Morsi, 2005-2012 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 36-53 ; Wolf Anne, *Political Islam in Tunisia: The history of Ennahda*, C. Hurst & Company Ltd., London, 2017 ; Mc Carthy Rory, *Inside Tunisia's Al-Nahda : Between Politics and Preaching*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

⁵ Marks Monica, « Youth Politics and Tunisian Salafism: Understanding the Jihadi Current », *Mediterranean Politics*, vol. 18, n°1, 2013, p. 104-111 ; Cavatorta Frederico, Merone Fabio (eds.), *Salafism After the Arab Awakening: Contending with People's Power*, London: Hurst & Company, 2016 ; Lacroix Stéphane, Zaghloul Shalata Ahmed, « Shari'a et révolution. Émergence et mutations du salafisme révolutionnaire dans l'Égypte post-Moubarak », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 181, n°1, 2018, p. 201-218.

production d'une littérature consacrée aux guerres civiles¹ et aux restaurations autoritaires². Les travaux dominants s'intéressent aux causes : pourquoi se rebellent-ils et pourquoi ces rébellions connaissent-elles des issues différentes ?³ Cependant une série de travaux articulent intérêt pour les mobilisations et recompositions institutionnelles⁴ et s'inscrivent dans le droit fil d'une réflexion sur les régimes politiques et l'autoritarisme⁵. Pour cela, ils prennent à bras le corps la question des transitions et des crises politiques et mobilisent certains concepts proposés par Michel Dobry⁶.

Le cas tunisien fait alors figure d'exception⁷ : après la fuite de Ben Ali, et sous la pression de mobilisations populaires continues, des acteurs issus des catégories dominantes mais aussi des membres de l'opposition résiduelle au régime se mettent d'accord pour faire advenir un nouvel ordre institutionnel, et les différents partis parviennent à adopter une nouvelle constitution à la suite d'un processus long, heurté, et fait d'une succession de crises.

II. La scène : renouvellement du personnel politique et mise en place de nouvelles institutions

Rappelons à grands traits la manière dont ce nouvel ordre se construit. En Tunisie, les dispositions constitutionnelles sont appliquées : le président de la chambre des députés devient alors président de la République par intérim. Il reconduit alors le Premier ministre de Ben Ali, qui forme un nouveau gouvernement intégrant des personnalités de l'opposition légale de gauche. Ces acteurs ont d'abord tenté d'imposer un récit de la révolution comme « transition » organisée et maîtrisée par une élite étatique compétente et bien établie, composée de hauts

¹ Burgat François, Paoli Bruno, (dir.), *Pas de printemps pour la Syrie. Les Clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013)*, Paris, La Découverte, 2013 ; Baczko Adam, Dorronsoro Gilles, Quesnay Arthur, *Syrie. Anatomie d'une guerre civile*, Paris, CNRS éditions, 2016 ;

² Filiu Jean-Pierre, *Général, Gangster et Jihadistes. Histoire de la contre-révolution arabe*, Paris, La découverte, 2018.

³ Lynch Mark, *The Arab Uprisings Explained: New Contentious Politics in the Middle East*, New York, Columbia University Press, 2014.

⁴ Camau Michel, Vairel Frédéric (dir.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, PUM, 2014 ; Filiu Jean-Pierre, Lacroix Stéphane, (eds.), *Revisiting Arab Uprisings. The Politics of a Revolutionary Movement*, London, Hurst & Co., 2018 ; Hmed Choukri, « Des barricades et des urnes. Sociologie des situations et des issues révolutionnaires en Tunisie (2010-2016) », mémoire original en vue de l'habilitation à diriger les recherches, École Normale Supérieure, 2019.

⁵ Camau Michel, Massardier Gilles, *Démocraties et autoritarismes. Fragmentations et hybridations des régimes*, Aix-en-Provence, Karthala, 2009.

⁶ Dobry Michel, « Les Voies incertaines de la transitologie. Choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4-5, 2000, p. 585-614 ; Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Fondation Nationale de Science Politique, 2009 [1987].

⁷ Masri, *op. cit.*, 2017 ; Stepan Alfred, (dir.), *Democratic Transitions in the Muslim World, A Global Perspective*, New York, Columbia University Press, 2018.

fonctionnaires et d'anciens membres de l'opposition légale à Ben Ali, qui possèdent des propriétés sociales similaires. Loin de cette image d'Épinal, les mobilisations restent violentes et se poursuivent. Elles se concentrent désormais sur la place du gouvernement ou place de la Kasbah, – en face des bureaux du Premier ministre –, les poussent à la démission, revendiquent la mise au ban du RCD, parti quasi-unique de Ben Ali, et font émerger une revendication : l'organisation d'élections et la rédaction d'une nouvelle Constitution¹. En cela, les *sit-in* de la Kasbah s'inscrivent dans la rhétorique nationaliste tunisienne : le parti nationaliste tunisien fondé sous la domination française a pour nom « Destour » qui signifie « Constitution » en référence aux premières lois constitutionnelles tunisiennes de 1857.

Les élections ont lieu le 23 octobre 2011 et constituent un moment pivot dans la trajectoire de l'État tunisien : c'est à compter de cette date que les représentants des classes dominantes perdent leur assise politique et sont remplacées par des acteurs dont beaucoup n'avaient jamais encore occupé de positions institutionnelles auparavant. Le scrutin est marqué par la victoire du mouvement Ennahdha, mouvement islamiste proche des frères musulmans égyptiens, dont les membres ont été violemment réprimés par Bourguiba puis Ben Ali depuis la fin des années 1970 et qui ont été, de même que les autres partis politiques, absents des mobilisations. Ils forment une coalition gouvernementale dite « Troïka » avec deux partis de gauche avec lesquels les dirigeants d'Ennahdha ont déjà mené des actions conjointes par le passé : Ettakatol (abrégé de *et-Takatol ed-Dīmoqrāṭī min ajl il-ʿAmal wal-Ḥoriyāt*, en français : Forum démocratique pour le travail et les libertés) pour les libertés, présidé par Mustapha Ben Jaafar, et le Congrès pour la République (*el-Moʿtamar min ājl el-Jomhūriya*) dirigé par Moncef Marzouki. Parmi les 217 élus, certains avaient occupé des positions de pouvoir au sein de leur parti mais cependant, les figures de premier plan entrent au gouvernement et sont donc remplacées par des acteurs moins connus, et fréquemment par des femmes². Ces acteurs sont d'entrée de jeu frappés d'illégitimité.

Passé 2011, les grèves et les manifestations continuent, bien que de manière plus ponctuelle dans les régions de l'intérieur du pays, pendant que dans la capitale, un processus concurrent se dessine : celui d'une transition démocratique, saluée à l'international comme une preuve de plus de l'exceptionnalité tunisienne. Malgré de graves tensions, la contestation virulente de la

¹ Hmed Choukri, « « Le peuple veut la chute du régime ». Situations et issues révolutionnaires lors des occupations de la place de la Kasbah à Tunis, 2011 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016.

² La loi électorale pose un principe de parité dite « verticale » selon laquelle les listes sont construites suivant une alternance d'hommes et de femmes, dès lors quand un député homme est nommé au gouvernement et laisse son siège à l'ANC au candidat suivant sur la liste, c'est une femme qui le remplace.

Troïka, et en particulier l'assassinat de deux figures de la gauche en 2013, un *sit-in*, et le recours à des instances extérieures à l'Assemblée et non-élues (le Quartet), une nouvelle constitution est adoptée par l'ANC le 26 janvier 2014. Comme prévu par la feuille de route signée entre les principaux partis politiques, le gouvernement de la « Troïka » démissionne à la suite de l'adoption de la Constitution et laisse la place à un gouvernement dit « de compétences » chargé de conduire le pays jusqu'aux élections.

Les élections législatives opposent les deux camps qui n'ont cessé de se polariser entre 2011 et 2014 : le mouvement islamiste Ennahdha et Nidaa Tounes (l'Appel de la Tunisie) qui se revendique du modernisme. Elles ont lieu dans le calme, le 26 octobre 2014 et marquent la première alternance pacifique du pays. Rached Ghannouchi, président d'Ennahdha, félicite par téléphone le président du parti vainqueur, Béji Caid Essebsi, ancien ministre de Bourguiba qui a fondé en avril 2012 Nidaa Tounes, une vaste coalition hétéroclite rassemblant anciens membres du RCD, anciennes figures de la gauche légale et des syndicalistes sur la base de l'anti-islamisme. Cependant, l'abstention (31% des inscrits) est suffisamment forte pour être remarquée et les députés sortants candidats à leur réélection ne sont que peu nombreux à être reconduits dans leurs fonctions. Les deux tours des élections présidentielles portent au pouvoir Béji Caid Essebsi qui devient alors président de la République : il bat Moncef Marzouki, président de la République entre 2011 et 2014, élu par les députés de l'ANC, qui parvient toutefois au second tour. Cependant, les résultats des élections législatives ne donnent pas une majorité suffisante à Nidaa Tounes pour gouverner seul et les dirigeants du parti s'allient avec leurs ennemis de la veille, Ennahdha, pour former un gouvernement laissant à ses partisans comme à ceux d'Ennahdha un sentiment de trahison. Le personnel politique issu des partis politiques ne parvient pas à stabiliser ses ressources, à construire des entourages et des clientèles pérennes et continue alors à faire l'objet de contestations importantes au point que les membres des gouvernements sont de moins en moins élus et sont de plus en plus choisis parmi des hauts fonctionnaires.

En 2015, alors que le prix Nobel de la paix est attribué au Quartet pour le dialogue national et l'adoption de la nouvelle constitution, les mobilisations se poursuivent de manière localisée mais peuvent parfois remonter dans les quartiers périurbains des grandes villes. Le président parle de changer la Constitution, il a déclaré l'état d'urgence à la suite des attentats terroristes de Sousse et du Bardo et ne cesse de le prolonger. Les différentes organisations de défense des droits de l'homme présentes en Tunisie alertent sur les restrictions de liberté et une possible restauration autoritaire.

III. Les protagonistes : des députés constituants à la légitimité contestée

Dans ce cadre, l'ANC – et les deux cent dix-sept élus qui l'incarnent – se conçoit comme un microcosme, qui permet de penser les multiples aspects du changement de régime tunisien dans toute sa plasticité même s'il est en permanence traversé par les événements révolutionnaires. L'assemblée est considérée tour à tour comme le symbole d'une transition démocratique tunisienne réussie et celui d'une restauration autoritaire qu'elle soit « hiver islamiste » ou « retour de l'ancien régime ». Cependant, la simultanéité d'expérimentations démocratiques et d'actualisation de pratiques autoritaires qui s'imbriquent à une polarisation entre acteurs islamistes et sécularistes font du changement de régime tunisien une histoire bien plus conflictuelle que n'en rendent compte les analyses inspirées de la transitologie qui font du changement de régime tunisien une « réussite » notamment grâce à l'action d'Ennahdha¹, et ceux qui mettent en avant l'hiver islamiste et le retour de l'ancien régime². C'est cette histoire que nous proposons de faire en nous concentrant sur les dynamiques en cours à l'Assemblée nationale constituante, qui est l'une des expérimentations démocratiques les plus évidentes du changement de régime tunisien, et dans laquelle se trouvent en germe les indices d'une restauration autoritaire ambivalente.

La période qui s'ouvre avec l'élection de l'Assemblée nationale constituante tunisienne constitue un hapax lors de laquelle différents possibles s'ouvrent. Pour la première fois, un renouvellement en profondeur du personnel politique élu a lieu et ce renouvellement est à l'origine d'un sentiment d'incertitude exacerbé. Les nouveaux députés font l'objet de contestations importantes qui les conduisent à accepter la tutelle d'autres acteurs non-élus et une conception non antagoniste du politique. Cette succession d'événements conduit à une érosion de la légitimité du personnel politique partisan élu, ouvre la voie à un « dédagisme » systématique, et à la recrudescence de pratiques héritées de l'autoritarisme. Faire l'histoire de la séquence conduit alors à éclairer à la fois les mécanismes de reconduction, de réactualisation de pratiques autoritaires mais aussi les expérimentations démocratiques qui ont lieu de manière simultanée et propose quelques pistes de réflexion sur la construction de la respectabilité en

¹ Marks, "Convince, coerce or compromise?", *art. cit.*; Stepan, (dir.), *Democratic Transitions in the Muslim World*, *op. cit.* ; Pietro Marzo, « Critical Junctures, Path Dependence and Al-Nahda's Contribution to the Tunisian Transition to Democracy », *The Journal of North African Studies*, vol. 24, n°6, 2019, p. 914-934.

² Ferjani Mohamed Chérif, « Révolution, élections et évolution du champ politique tunisien », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 107-116 ; Bendana Kmar, « Le Parti Ennahdha à l'épreuve du pouvoir en Tunisie », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 189-204 ; Gana Alia, « Introduction : L'Intégration politique des islamistes, Perspective critique de la thèse de « l'inclusion-modération » », *L'Année du Maghreb*, vol. 22, 2020, p. 11-22.

politique, sur les ressources qu'elle conduit à mobiliser, la manière de les constituer et les différentes façons de se voir contester sa légitimité.

Cette thèse se veut donc une contribution à la sociologie des changements de régime et prend pour objet d'étude « l'exception tunisienne », changement de régime considéré comme un « succès » à l'extérieur et un échec à l'intérieur. Ces ressentis exacerbés (une exception miraculeuse d'un côté, un hiver islamiste de l'autre) illustrent particulièrement bien les ambivalences, et la « réalité passionnée »¹ propre aux changements de régime. Faire l'histoire d'un épisode central du changement de régime tunisien, l'expérience de renouvellement du personnel politique et de rédaction d'une nouvelle constitution, permet de montrer comment, par une série de petits actes à bas bruit, les nouveaux acteurs agissant dans un cadre neuf peinent à construire leur légitimité et leur respectabilité.

Il serait illusoire de prétendre se livrer à un récit exhaustif de la période tant l'ébullition révolutionnaire la rend foisonnante d'événements : nous nous concentrons plutôt sur l'un des aspects les plus saillants de la configuration 2011-2015, la mise en place d'un parlement et d'un groupe d'acteurs politiques élus en son sein, ce qui permet de mettre la focale sur un personnel politique intermédiaire qui rassemble un large spectre de situations, de trajectoires, et de type de rapport à la politique. Étudier les élus de l'ANC permet aussi de se concentrer sur leurs pratiques et la manière dont elles sont prises en étau entre l'impératif d'incarner la révolution, de prolonger l'effervescence pluraliste propre à 2011, de respecter le prestige de l'État et de se montrer à la hauteur de la situation, alors qu'il s'agit de députés pour la plupart anonymes et inconnus avant la révolution.

IV. L'énigme : La simultanéité d'expérimentations démocratiques et de réactualisation de pratiques héritées de l'autoritarisme

En cherchant à saisir les germes de la restauration autoritaire tunisienne dans les mécanismes de contestation de la légitimité du personnel politique tunisien élu en 2011, comment se prémunir contre une approche normative et téléologique ? En partant d'un point d'arrivée, une restauration autoritaire qui a des formes spécifiques, des ambivalences, et qui reste riche de potentialités, et en cherchant des « origines » dans l'ANC, on prend le risque d'une imposition de problématique et d'une lecture qui écrase les possibles non-advenus et les

¹ Brown Nathan, « Constituting Constitutionnalism », in Filiu Jean-Pierre, Lacroix Stephane, (eds), *Revisiting the Arab Uprisings. The Politics of a Revolutionary Moment*, London, Hurst & Company, 2019, p. 39.

potentialités multiples des dynamiques en cours à l'ANC et dans la configuration tunisienne. Il serait également tentant de proposer un séquençage chronologique du changement de régime opposant à l'euphorie de l'année 2011 un « hiver islamiste » des années 2012 et 2013, puis le triomphe en 2014 de la « démocratie du consensus », et enfin un nouveau basculement en 2015 vers le retour de l'ancien régime.

A rebours de ces options, nous nous interrogerons sur la coexistence d'expériences démocratiques et de germes porteurs d'une restauration autoritaire. La simultanéité des réactions divergentes au changement de régime tunisien est particulièrement frappante : d'une part, le renouvellement massif du personnel politique est salué comme une expérimentation démocratique centrale, d'autre part, ce nouveau personnel politique est d'entrée de jeu contesté de manière virulente par un segment résilient d'acteurs issus des catégories dominantes et séculières du pays. De la même manière, le consensus à la tunisienne est célébré à l'international, alors que dans le même temps, l'accord entre Ennahdha et Nidaa Tounes est critiqué comme obstruant toute possibilité d'avancée gouvernementale et d'approfondissement des droits économiques et sociaux. En outre, les députés constituants ne choisissent pas tous de rester en politique, et ceux qui candidatent à leur réélection sont peu nombreux à être réélus à l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Nous proposons, dans cette thèse, de prendre au sérieux ces dynamiques contradictoires qui ne peuvent être réduites une simple divergence de points de vue ou à la défense d'intérêts individuels antinomiques. Celles-ci font du changement de régime un moment riche de potentialités divergentes, de futurs possibles, de bifurcations ouvertes mais pas toujours empruntées. Elles rendent l'objet « changement de régime » particulièrement touffu et riche mais aussi difficile à saisir. Nous tenterons de donner *du* sens plutôt *qu'un* sens à cet enchevêtrement d'expérimentations démocratiques et de réactualisation de pratiques autoritaires en nous concentrant sur une expérience dont nous estimons qu'elle concentre les différentes dynamiques contradictoires du changement de régime tunisien : l'Assemblée Nationale Constituante. Pour cela, nous mobiliserons les concepts d'« expérimentation démocratique » et de « restauration autoritaire » comme des boussoles permettant de s'orienter, mais aussi comme des outils heuristiques à redéfinir et dont l'étude du cas tunisien permet de préciser le contenu et la pluralité des sens qu'ils recouvrent.

Tout d'abord, nous partirons d'une définition de travail des expérimentations démocratiques en montrant comment, dans le cas tunisien, elles sont caractérisées par le renouvellement du personnel politique et l'intense circulation de normes et de dispositifs originaires de régimes représentatifs libéraux, et vont plus loin qu'un ensemble de règles et de procédures formelles.

Une véritable « effervescence pluraliste »¹ prend forme et corps au sein de la société tunisienne au cours de l'année 2011, prolongée sous des formes variées dans la sphère du politique instituée. Ensuite, nous suivrons la proposition théorique élaborée par Marie Vannetzel et Amin Allal² en nous appuyant sur une série de travaux conduits par les africanistes portant sur les approches « par le bas » des « restaurations autoritaires »³, et définirons ces dernières comme des configurations profondément ambivalentes dans lesquelles coexistent des dynamiques divergentes faites à la fois de la reconduction et de la résurgence de pratiques héritées de l'autoritarisme, et de leur adaptation et de leur réactualisation à un cadre en cours de transformation. La restauration autoritaire ne sera donc pas entendue ici comme une fin ou un point d'arrivée mais plutôt comme un moment encore riche de possibles⁴ et en devenir.

Pour saisir ces potentialités dans toute leur richesse et leurs subtilités, nous nous concentrerons sur ce que « devenir » député signifie en Tunisie entre 2011 et 2015. Un tel découpage temporel nous permet de ne pas nous restreindre aux députés membres de l'ANC *stricto sensu* mais d'inclure dans l'analyse les pratiques et les éventuels hiatus et décalages avec les élus de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) qui entrent dans l'hémicycle à l'automne 2014. Ce terme de « devenir », qui a été travaillé par Gilles Deleuze et Félix Guattari,⁵ a été opérationnalisé par les historiens du protagonisme révolutionnaire⁶ et a été utilisé par des sociologues et des politistes des mobilisations pour étudier les soulèvements arabes⁷ et décrire des carrières révolutionnaires dans l'espace politique non-institué. Nous proposons de mobiliser ce concept dans l'institution, pour caractériser à la fois la manière dont les députés tunisiens investissent leur rôle, font advenir le changement de régime et déclinent à la fois toutes les potentialités exploitées ou non qu'ils représentent.

¹ Allal Amin, Vannetzel Marie, « Des lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration », *Politique africaine*, vol. 146, n°2, 2017.

² *Ibid.*

³ Bayart Jean-François, « France-Afrique : la fin du pacte colonial », *Politique africaine*, vol. 39, 1990, p. 47-53 ; Bayart Jean-François, « La Problématique de la démocratie en Afrique noire. “La Baule, et puis après ?” », *Politique africaine*, vol. 43, 1991, p. 5-20.

⁴ Deluermoz Quentin, Singaravélou Pierre, *Pour une histoire des possibles*, Paris, Seuil, 2016.

⁵ Deleuze Gilles, Guattari Félix, *Milles Plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

⁶ Tackett Timothy, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997 (1996).

⁷ Allal Amin, « Trajectoires « révolutionnaires » en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007-2011 », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012, p. 821-841 ; El Chazli Youssef, « Sur les sentiers de la révolution. Comment des Égyptiens « dépolitisés » sont-ils devenus révolutionnaires ? », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012, p. 843-865.

2. De la transitologie à la sociologie de l'institution

Cette recherche articule donc la question des apprentissages politiques et des rôles politiques aux travaux portant sur les formes de régimes. Pour la mener à bien, nous mobiliserons les outils théoriques forgés sur d'autres terrains et objets, la sociologie des changements de régimes et en particulier les approches protagonistes des révolutions d'une part et la sociologie des rôles politiques de l'autre, afin de participer au décloisonnement des travaux sur les sociétés maghrébines. Toutefois, la réflexion sur les types de régime et la porosité des autoritarismes et des régimes démocratiques a été particulièrement développée à partir de terrains maghrébins autour de Michel Camau en particulier. Aussi, restituer finement les héritages autoritaires tunisiens ne pourrait se faire sans une connaissance historique solide des dynamiques endogènes en jeu. C'est donc sur ces travaux que nous nous appuierons, mais en les faisant dialoguer avec deux types de littérature : la sociologie des changements de régimes d'une part, la sociologie des rôles politiques d'autre part.

I. Protagonisme et sociologie des changements de régime

C'est Juan Linz, dans son ouvrage classique sur l'autoritarisme, qui invite d'abord à dépasser la classification binaire entre totalitarisme et démocratie, mais aussi à privilégier les observations empiriques et à revisiter les catégories de démocratie, totalitarisme et autoritarisme¹. Il met également en question les dynamiques de démocratisation en montrant comment le changement de régime peut aussi conduire à l'autoritarisme. C'est dans ce prolongement qu'on se situe, en adoptant cependant un regard critique sur les *democratization studies* et en cherchant à souligner les ambivalences d'un changement de régime. Pour cela, nous reviendrons d'abord sur les limites des approches dites « transitologiques » des changements de régime. Celles-ci restent, en dépit de toutes les critiques, le paradigme sur les soulèvements arabes et sur le terrain tunisien en particulier avant de présenter les approches sociologiques des révolutions et des changements de régime que nous mobiliserons.

¹ Linz Juan, *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner Publishers, 2000 [1975].

A. Transition, consolidation ... « the only game in town »¹ ?

« *A revolution sweeps away not only a regime, but also a view of the world* »², écrit Edmund Burke au sujet de la révolution iranienne. Pourtant les changements de régime s'accompagnent de leurs cortèges de transitologues, « voyageurs pressés, munis pour tout viatique d'une théorie portable de la démocratisation, livrable clés en main »³. Il s'agit d'abord d'acteurs transnationaux qui circulent à la fois dans le champ académique et dans l'espace de l'expertise internationale⁴. Science de gouvernement pour les acteurs politiques locaux et transnationaux, cette littérature à la fois analytique et prescriptive a pourtant fait l'objet de critiques nombreuses et répétées au point que de nombreux auteurs spécialistes des sociétés arabes « l'ignore[nt] superbement »⁵.

1. Trajectoires, séquences, et pacte

Il n'en demeure pas moins que les schèmes et les propositions théoriques qu'elle formule restent mobilisés par différents types d'acteurs qui occupent des positions à la fois d'analystes et d'acteurs des changements de régime. Dès lors, les modèles forgés par les transitologues irriguent toute une littérature grise faite de rapports et de fascicules mobilisés par les acteurs transnationaux de l'expertise en démocratisation. On retrouve cette tendance dans le cas tunisien qui concentre rapidement une abondante aide publique au développement et à la démocratisation. C'est pour cela que nous rappellerons brièvement les grands principes de cette « science » des transitions avant de montrer ce que l'approche transitologique dit du cas tunisien, puis de montrer les limites de l'exercice.

La démarche transitologique se développe à partir de l'idée défendue par Samuel Huntington que la démocratisation fonctionnerait par vagues successives touchant peu à peu

¹ Expression utilisée pour désigner l'un des mécanismes de consolidation : lorsque les élections sont « *the only game in town* » (littéralement « la seule solution possible ») cela signifie qu'il y a un accord entre les différentes parties sur la manière de construire et d'organiser le pouvoir. Voir Guilhot Nicolas, Schmitter Philippe C. « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies*. », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4-5, 2000.

² Burke Edmund III, « Islam and Social Movements: Methodological Reflections » in Burke Edmund III, Lapidus Ira M. (eds), *Islam, Politics, and Social Movements*, Berkeley and Los Angeles, CA, University of California Press, 1988, p. 17.

³ Camau Michel, « La Transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1999, Paris, CNRS Éditions, 2002, p. 3.

⁴ Guilhot Nicolas, « Les Professionnels de la démocratie. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, n°4, 2001, p. 53-65.

⁵ Heurtaux Jérôme, « Rendre intelligible « l'après » d'une « révolution ». Monde arabe (2011-2015) », *Politix*, vol. 112, n°4, 2015, p. 176-186.

différentes aires culturelles¹. Cependant, cette approche téléologique est critiquée par plusieurs chercheurs réunis à l'université Johns Hopkins à Baltimore, qui proposent de prendre au sérieux la question de l'incertitude et de l'issue de la transition. Ils créent le *Journal of Democracy*, revue dans laquelle seront publiés leurs travaux et publient un ouvrage manifeste dans lequel ils proposent de définir la transition comme « l'intervalle entre un régime politique et un autre »² caractérisée par un conflit sur la définition des normes³ et dont l'issue est incertaine :

Délimitée, d'une part par le déclenchement d'un processus de dissolution d'un régime autoritaire et, de l'autre, par l'installation d'une certaine forme de démocratie, le retour à une certaine forme de régime autoritaire ou l'émergence d'une alternative révolutionnaire.⁴

Cette définition prend en compte l'incertitude de l'issue en envisageant trois scénarios. Les auteurs rompent avec la question des prérequis de la démocratie qui identifie des seuils économiques ou un ensemble de conditions culturelles sans lesquelles la démocratie ne pourrait pas advenir⁵. C'est en cela qu'ils identifient les transitions comme des moments sous-déterminés, des situations historiques ouvertes et des conjonctures critiques (*critical junctures*) qui ne seraient pas propres à des aires culturelles données.

Les transitologues cherchent alors à repérer des trajectoires, des séquences, permettant de mettre de l'ordre dans le chaos du changement de régime, et mettant en évidence une organisation séquentielle commune aux processus analysés⁶. Pour cela, ils distinguent deux séquences : le moment de transition et le moment de consolidation. Durant la transition proprement dite, le développement de nouvelles structures démocratiques résulte de pactes et de négociations en dehors des institutions entre les élites politiques anciennes et nouvelles dont les prises de décision reposent sur des choix rationnels, qui ne préjugent pas de leurs convictions. En revanche, le moment de consolidation voit « la transformation de nouvelles

¹ Huntington Samuel P., *The third wave, democratization in the late twentieth century*, Norman and London, University of Oklahoma Press, 1993.

² O'Donnell Guillermo, Schmitter Philippe C., Whitehead Laurence, *Transitions from Authoritarian Rule*, Baltimore, John Hopkins University, 2013 [1986], p. 6.

³ « Une sorte d'interrègne qui ne se laisse pas définir par des procédures, des normes et des conduites prévisibles mais plutôt par des conflits portant sur la nature et la forme des premières, et sur l'impact qu'elles auront sur les secondes. » : Guilhot, Schmitter, « De la transition à la consolidation », *art. cit.*, p. 619.

⁴ O'Donnell, Schmitter, Whitehead, *Transitions from Authoritarian Rule*, *op. cit.*, p. 5.

⁵ Lipset Seymour Martin, « Some social requisites of democracies: economic development and political legitimacy », *American Political Science Review*, vol. 53, 1959, p. 69-105; Lipset Seymour Martin « Interest Systems and the Consolidation of democracies », in Marks Gary, Diamond Larry, (ed), *Re-examining Democracy. Essays in Honour of Seymour Martin Lipset*, London, Sage Publications, 1992, p. 156-181; Przeworski Adam, *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

⁶ Linz, Stepan, *The Breakdown of Democratic Regimes*, *op. cit.*

configurations politiques en routine »¹ et repose sur une autre conception de la causalité. Les règles formées pendant la « transition » deviennent « *the only game in town* » au prix d'une institutionnalisation.

Cette littérature ne fait pas du parlement, d'entrée de jeu, un espace propice à la démocratisation. À l'inverse, faire reposer le pacte transitionnel sur des négociations entre élites hors institutions met plutôt en avant les acteurs. Les articles de Juan Linz, auteur central de ce sous-champ et défenseur d'une démarche institutionnaliste, privilégient davantage dans un premier temps l'institution présidentielle² et montrent qu'il est nécessaire d'en limiter les pouvoirs sans pour autant mettre en avant le parlement comme un site capable de faire contrepoids. Le titre d'un de ses articles, « *The Virtues of Parliamentarism* »³, semble suggérer que l'espace parlementaire pourrait former un lieu propice à la démocratisation, mais en réalité l'article se concentre davantage sur les méfaits du présidentielisme et les amendements à y apporter⁴. C'est par le biais de la politique comparée et des *legislative studies* que le parlement est à nouveau considéré comme un acteur des transitions démocratiques⁵, et notamment à partir de terrains d'études en Europe de l'Est⁶. En ce qui concerne les États arabes, certains auteurs disposant d'une double casquette d'expert et de chercheur promeuvent le parlement comme lieu d'une possible démocratisation. C'est le cas d'Abdo Baaklini qui fait du Liban un cas exemplaire pour penser la démocratisation des sociétés arabes⁷ en s'appuyant sur la manière dont le parlement libanais a été investi par les élites nationales, conférant ainsi un rôle clé à cette institution dans l'ordre institutionnel libanais entre 1842 et 1972. Abdo Baaklini décrit un processus historique fondé d'abord sur la mise en place d'un pacte entre élites au pouvoir (*al-mithaq*) puis sur l'ouverture d'un dialogue national (*hiwar watani*) et enfin sur l'affirmation de l'autorité du parlement. L'ouvrage a cela de spécifique qu'il propose une traduction arabe des principaux concepts de la transitologie, qui s'est construite contre le culturalisme. En cela, il

¹ Guilhot, Schmitter, « De la transition à la consolidation », *art. cit.*, p. 615.

² Linz Juan, « Perils of Presidentialism », *Journal of Democracy*, vol.1, n°1, 1990, p. 51-69.

³ Linz Juan, « The Virtues of Parliamentarism », *Journal of Democracy*, vol. 1, n°4, 1990, p. 84-91.

⁴ Goujon Alexandra, « Parlement et transition démocratique », in Rozenberg Olivier, Thiers Eric (dir.), *Traité d'Études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 665-666.

⁵ Liebert Ulrike, Cotta Maurizio (éd.), *Parliament and Democratic Consolidation in Southern Europe: Greece, Italy, Portugal, Spain and Turkey*, London, Pinter, 1990.

⁶ Olson David M., Norton Philip (éd.), *Post-Communist and Post-Soviet Parliaments. The Initial Decade*, London, Routledge, 2008.

⁷ Baaklini Abdo, Denoeux Guilain, Springborg Robert, (éd.), *Legislative Politics in the Arab World: The Resurgence of Democratic Institutions*, Boulder, Rienner, 1999.

vient fixer un lexique qui sera repris par la suite par les experts transnationaux avec lesquels Abdo Baaklini travaille¹, puis mobilisé lors du changement de régime tunisien.

Dès 2013, l'apport théorique des changements de régime arabe à la transitologie est explicité dans un article de Juan Linz et Alfred Stepan dans le *Journal of Democracy*². Celui-ci cible deux points principaux : la place de l'islam dans la redéfinition de la démocratie et le processus constituant. C'est dans cette tendance que se développe une littérature fondée sur des entretiens avec les principaux dirigeants de partis politiques, qui met la focale sur la négociation entre élites et sur la compatibilité de l'islam et de la démocratie libérale³. Cette approche pose également la question de la dépendance au sentier et des « rendements croissants », concepts économiques élaborés pour caractériser la difficulté à changer les politiques publiques mais qui ont été transposés dans le champ de la science politique⁴ et qui ont inspiré les approches néo-institutionnalistes des changements de régime. Ces travaux ne vont pas sans poser question et leur lecture conduit à questionner la fabrique des paradigmes dominants de la science politique. Remis au goût du jour à l'occasion de l'adoption de la Constitution tunisienne et de la célébration de la politique du consensus, ils appellent une nouvelle critique.

Les travaux produits dans le cadre du changement de régime tunisien qui reprennent les schèmes transitologiques prêtent tout d'abord le flanc à deux des principales critiques qui ont été formulées à leur encontre⁵ : d'une part, ils évacuent les spécificités politiques des pays considérés⁶ ; d'autre part, en se concentrant sur des séquences et non sur des configurations, ils écrasent la « consistance des crises »⁷. La première critique a fait l'objet de développements abondants outre-Atlantique, et a nourri le développement d'un « *historic turn* » invitant à prendre en considération l'étude de trajectoires historiques autres d'États notamment européens

¹ Deforge Quentin, « La fabrique transnationale du politique. Une sociologie historique du champ réformateur de la "gouvernance" (1961-2019) », doctorat de science politique, Université Paris-Dauphine, 2019, p. 164-165.

² Linz, Stepan, « Democratization Theory and the "Arab Spring" », *art. cit.*

³ Stepan, « Tunisia's Transition and the Twin Tolerations », *art. cit.*

⁴ Pierson Paul « Increasing Returns, Path dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, vol 94, n°2, 2000; Pierson Paul, *Politics in Time. History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

⁵ Dufy Caroline, Thiriot Céline, « Les apories de la transitologie : quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n°3, 2013, p. 19-40.

⁶ Camau, « La Transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », *art. cit.* ; Hermet Guy, « Le Charme trompeur des théories. Un état des travaux », in Jaffrelot Christophe (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, p. 315-342. Philippe C. Schmitter souligne d'ailleurs que la première résistance aux travaux transitologiques est le fait des spécialistes de l'aire nord-américaine : Schmitter Philippe C., « Se déplaçant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, "transitologues" et "consolidologues" sont-ils toujours assurés de voyager en toute sécurité ? », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1999, Paris, CNRS Éditions, 2002.

⁷ Michel Patrick, « La démocratie d'Est en Ouest », in Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, *op. cit.*, p. 617-636 ; Gaïti Brigitte, Siméant Johanna (dir.), *La consistance des crises. Autour de Michel Dobry*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

et au XIX^{ème} siècle pour éclairer les dynamiques de changement de régime¹. Cette critique constitue, pour Michel Camau, un point de départ pour penser la perméabilité des catégories de la démocratie et de l'autoritarisme². Michel Camau montre que les recherches « transitologiques » prennent peu en considération les nombreux travaux réalisés sur l'État tunisien³ et en particulier les débats sur la dimension patrimoniale de l'État⁴, sur le clientélisme⁵ et sur les problèmes économiques et sociaux⁶ qui sont à l'origine des mobilisations. Se concentrer sur les élites d'une part et les institutions de l'autre, empêche de tenir ensemble ces différents fils dont la prise en compte aurait permis de mieux saisir le changement de régime tunisien dans toutes ses subtilités. Les négociations entre les dirigeants islamistes d'une part et le personnel politique séculariste, qui se recompose au sein du mouvement Nidaa Tounes à compter du printemps 2012, ont fait l'objet d'études qui mobilisent l'idée de « *twin toleration* ». Or, elles doivent être considérées dans une perspective historique : les dirigeants d'Ennahdha, et en particulier Rached Ghannouchi qui s'impose comme incontournable en tant que président du parti à compter de 2011 alors même qu'il est en situation de grande fragilité juste avant la révolution, ont toujours été partisans du dialogue avec l'ancien régime et de l'intégration dans le jeu politique⁷. Ils entretiennent au demeurant des rapports ambivalents avec la mémoire de Bourguiba⁸.

¹ Capoccia Giovanni, Ziblatt Daniel, « The Historical Turn in Democratization Studies », *Comparative Political Studies*, vol. 43, n°8-9, 2010 ; pour un exemple de la manière dont les différents cas historiques peuvent être mis au service d'une réflexion sur le trumpisme voir : Levitsky Steven, Ziblatt Daniel, *How Democracies Die*, New York, Crown Publishing, 2018.

² Dabène Olivier, Geisser Vincent, Massardier Gilles, *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2008.

³ Henry Moore Clement, *Politics in North Africa*. Boston, Little Brown and company, 1970; Camau Michel, Geisser Vincent, *Le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de SciencesPo, 2003 ; Hibou, *La Force de l'obéissance*, *op. cit.*

⁴ Débat ouvert par Médard Jean-François, « L'État patrimonialisé », *Politique Africaine*, vol. 39, 1990, puis développé sur le terrain maghrébin.

⁵ Bono Irene, Hibou Béatrice, Meddeb Hamza, Tozy Mohamed, *L'État d'injustice au Maghreb, Maroc et Tunisie*, Paris, Karthala 2015 ; Cournoyer-Paquin Bruno, « Clientélisme et corruption en Tunisie, de Ben Ali à la période contemporaine (1987- 2017) : résilience et transformations d'une institution informelle », doctorat de science politique, Université d'Ottawa, 2020.

⁶ Ben Romdhane Mahmoud, *Tunisie, État économie et société*, Paris, Édition Publisud, 2011 ; Ayeb Habib, « Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'Alfa », *Maghreb - Machrek*, vol. 210, n°4, 2011, p. 61-77 ; Hibou Béatrice, « Le Moment révolutionnaire tunisien en question, vers l'oubli du mouvement social », *Dossiers du CERI*, 2011, p. 1-15.

⁷ Hermassi Elbaki, « La Société tunisienne au miroir de l'islamisme », *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, vol. 103, 1984 ; Hermassi Elbaki, « L'État tunisien et le mouvement islamiste », *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1989, Paris, CNRS Éditions, 1991 ; Ayari Michael Béchir, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire, gauchistes et islamistes sous Bourguiba et Ben Ali (1957-2011)*, Tunis, IRMC-Karthala, 2016.

⁸ Geisser Vincent, Hamrouni Chokri « Bourguiba et la mémoire islamiste tunisienne », in Camau Michel, Geisser Vincent (dir.) *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, IREMAM Karthala, 2004, p. 371-391 ; Zederman Mathilde, « Construction nationale et mémoire collective : islamisme et bourguibisme en Tunisie (1956-2014) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 117-118, n°3, 2015, p. 46-56.

La littérature transitologique a également mis sur le devant de la scène la théorie de l'inclusion-modération, bâtie à partir de l'étude de la dé-radicalisation des partis socialistes européens¹, puis transposée aux partis radicaux dans le contexte de la troisième vague de démocratisation² identifiée par Samuel Huntington³, et enfin mobilisée pour caractériser les partis issus de l'islam politique⁴ et se distinguer de la théorie du post-islamisme⁵. Les travaux consacrés au rôle du mouvement Ennahdha dans le changement de régime qui se réclament de cette approche transitologique⁶ mettent en avant un seul aspect de l'histoire du parti⁷ et entretiennent une relation problématique avec les dirigeants du mouvement en se fondant sur un nombre réduit d'entretiens qui pèchent par leur manque de contextualisation. Le propos des cadres du mouvement y est pris au pied de la lettre, sans recul critique, alors même que les personnalités interrogées sont les figures de proue de cette ligne adoptée par le mouvement⁸. Leur langage est rompu aux entretiens avec des agents des organisations internationales et les médias, et ils savent que la légitimation de leur discours passe par le dialogue avec les chercheurs étrangers et les consultants d'organisations internationales. Dès lors, ce type de recherche ne permet pas de rentrer dans la boîte noire du parti⁹. Il fait écran aux questions de démocratisation interne au parti, à la désaffection des militants historiques, à l'alliance avec un courant spécifique au sein de Nidaa Tounes¹⁰, et la capacité du mouvement à discipliner ses

¹ Michels Roberto, *A Sociological Study of the Oligarchical Tendencies of Modern Democracy*, New York, Free Press 1962 (1915); Schumpeter Joseph, *Capitalism, socialism and democracy*, London, Routledge, 2010 (1950).

² Share Donald, "Two Transitions: Democratisation and the Evolution of the Spanish Socialist Left", *West European Politics*, vol. 8, 1985, p. 82-103.

³ Huntington Samuel P., *The third wave, democratization in the late twentieth century*, Norman and London, University of Oklahoma Press, 1993.

⁴ Tazagarth Atmane, « Quelles perspectives pour les partis islamistes modérés ? », Dossier du CERI, mars 2003, Amghar Samir, Boubeker Amel, « Les partis islamistes en Algérie : structures révolutionnaires ou partis de gouvernement ? », *Maghreb-Machrek*, n°194, 2008.

⁵ Bayat Asef, "The Coming of a Post-Islamist Society," *Critique: Critical Middle East Studies*, vol. 9, 1996, p. 43-52; Roy Olivier, « Le post-islamisme », *Revue des mondes musulmans et de la méditerranée*, vol. 85-86, 1999, p. 11-30 ; Bayat Asef (ed.), *Post-islamism. The changing faces of political islam*, New York, Oxford University Press, 2013.

⁶ Stepan, (dir.), *Democratic Transitions in the Muslim World*, *op. cit.*; Marzo Pietro, « Critical junctures, path dependence and Al-Nahda's contribution to the Tunisian transition to democracy », *The Journal of North African Studies*, 24:6, 2019, p. 914-934.

⁷ Ennahdha a cependant fait l'objet de travaux rigoureux et en langue anglaise : Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*; McCarthy, *Inside Tunisia's Al-Nahda*, *op. cit.*

⁸ Par exemple, l'ouvrage de synthèse dirigé par Alfred Stepan s'ouvre par une contribution rédigée par Rached Ghannouchi et intitulée « Ennahdha's democratic commitments and capabilities: Major Evolutionary Moments and Choices », in, Stepan, (dir.), *Democratic Transitions in the Muslim World*, *op. cit.*, p 15-28.

⁹ Pour une critique de la thèse de l'inclusion-modération et des usages qui en sont faits par la littérature francophone consacrée aux partis islamistes, voir le dossier coordonné par Alia Gana et Myriam Aït-Aoudia dans *L'Année du Maghreb* : Gana, « Introduction : L'intégration politique des islamistes », *art. cit.*

¹⁰ Il s'agit d'une tendance au sein de Nidaa Tounes comportant beaucoup d'anciens membres du RCD et d'hommes d'affaires. Une autre mouvance au sein de Nidaa Tounes s'oppose vigoureusement à l'alliance avec Ennahdha et veut la réduire à son plus simple appareil, il s'agit d'anciens militants de gauche anti-islamistes.

figures les plus jeunes, plus à gauche sur les questions économiques et faisant preuve de plus d'indépendance vis-à-vis de la ligne du parti. Ce niveau macroscopique d'analyse a tendance à homogénéiser les acteurs et suppose que les cadres dirigeants tiennent leurs militants, que leurs décisions soient effectives et suivies dans les faits. De plus, ces travaux restent orientés par la question de la « démocratisation » et prêtent en cela flanc à une deuxième série de critiques.

Michel Dobry a montré dans une série de publications¹ que les travaux des transitologues cherchaient avant tout à déterminer l'issue des crises ou « conjonctures fluides ». Il invite, à l'inverse, à suspendre cette question pour mieux les analyser. Dobry renvoie alors dos à dos les transitologues qui se sont appuyés sur l'étude des changements de régime en Europe du Sud et en Amérique latine pour identifier des séquences allant vers la démocratisation, et les tenants de la dépendance au sentier qui mettent en avant la continuité des politiques publiques et des manières de faire institutionnelles pendant les changements de régime². Pour cela, il montre que leurs travaux reposent sur deux postulats communs : d'une part, les décisions des acteurs sont des choix rationnels et d'autre part, la conjoncture fluide « ne serait qu'une affaire de trajectoire »³. C'est dans cette optique que s'inscrivent toute une série de travaux hagiographiques sur la transition tunisienne qui prennent au pied de la lettre l'idée de la « démocratie du consensus » dans laquelle Ennahdha aurait joué le rôle principal dans le processus constituant, réduit à « "l'histoire de comment le parti islamiste a géré le défi historique" consistant à se réconcilier avec les sécularistes »⁴.

2. Des conjonctures fluides ?

Michel Dobry est, en effet, l'un des politistes qui, avec Michel Camau, a le plus fait dialoguer littérature transitologique et sociologie bourdieusienne. « Illusion héroïque », « régression vers les habitus », « sectorisation », « transactions collusives » ... ces concepts élaborés dans l'ouvrage désormais classique, *Sociologie des crises politiques*⁵, irriguent la littérature consacrée aux crises politiques aujourd'hui. L'ouvrage adopte un parti pris théorique

¹ Dobry Michel, « Les voies incertaines de la transitologie. Choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, 50 (4-5), 2000, p. 585-614 ; Dobry Michel (ed.), *Democratic and Capitalist Transitions in Eastern Europe. Lessons for Social Sciences*. Dordrecht, Kluwer Academic Publisher, 2000.

² Mahoney James, « Path Dependence in Historical Sociology », *Theory and Society*, vol. 29, n°4, 2000, p. 507-548; Pierson, *op. cit.*, 2000.

³ Hmed, « Des barricades et des urnes », *op. cit.*, p. 100.

⁴ Netterstrøm Kasper L, « The Islamists' Compromise in Tunisia » *Journal of Democracy*, 26 (4), 2015, p. 110-124; Marzo, *op. cit.*, 2019, p. 919.

⁵ Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

et ses propositions stimulantes ont fait l'objet de nombreux prolongements, en particulier par deux collectifs récents¹, dans lesquels plusieurs contributions soulignent les usages « mous » de certains des concepts dobrysiens².

Le terme de « conjoncture fluide » a été repris à de nombreuses occasions³ pour caractériser le changement de régime tunisien. Cependant, nous n'ancrerons pas notre étude dans le cadre de la pensée systémique dobrysienne et cela pour deux raisons principales. D'abord, Michel Camau et Vincent Geisser retravaillent, dans le cadre d'une analyse consacrée aux transformations de l'autoritarisme tunisien, les concepts proposés par Michel Dobry et soulignent les difficultés inhérentes à leur mobilisation dans la configuration autoritaire tunisienne⁴. S'ils reprennent à leur compte le concept de transactions collusives, ils montrent en particulier que la sectorisation s'y opère différemment. Les cas à partir desquels sont élaborées les propositions de Michel Dobry sont avant tout européens, et les secteurs ne renvoient pas aux mêmes réalités dans le cas tunisien.

Ensuite, parce que notre question de départ ne se prête pas à une étude de cet ordre : les conjonctures fluides sont des moments brefs, qui ont lieu sur quelques semaines. Elles caractérisent un événement, par exemple, le départ de Ben Ali le 14 janvier 2011, ou bien l'assassinat de Mohamed Brahmi et le retrait des députés de l'ANC les 25 et 26 juillet 2013. Notre enquête, en revanche, s'ancre dans une temporalité moyenne : il s'agit de revenir sur quelques années, entre la fin de l'année 2010 avec le début des mobilisations qui conduisent Ben Ali à la fuite, et la mise en place des nouvelles institutions en 2015. De plus, l'enquête se fonde sur l'étude d'un groupe d'acteurs situés en un point bien précis de l'espace politique – les députés de l'ANC – quand faire une étude reprenant les propositions de Michel Dobry inviterait à se saisir de manière panoptique des différents aspects du champ du pouvoir sur une séquence temporelle bien plus restreinte au besoin par des sources secondaires et de rendre compte des positionnements d'acteurs dans un temps bref⁵.

Dès lors, nous faisons le choix de laisser de côté les outils proposés par Michel Dobry pour analyser les crises politiques à l'exception du concept de régression vers les habitus que nous mobiliserons pour analyser certains positionnements des protagonistes de la crise de l'été 2013.

¹ Aït-Aoudia Myriam, Roger Antoine (dir.), *La logique du désordre. Relire la sociologie de Michel Dobry*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015 ; Gaïti, Siméant (dir.), *La consistance des crises*, op. cit.

² Voir en particulier : Boutaleb Assia, Roussel Violaine, « Comment le monde vacille ou tient ? Liaisons et ruptures intersectorielles. », in Gaïti, Siméant, (dir.), *La Consistance des crises*, op. cit., p. 113-130.

³ Hmed, « Des barricades et des urnes », op. cit.

⁴ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.

⁵ Rayner Hervé, *Les Scandales politiques*, Paris, Michel Houdiard Editeur, 1992

A travers cet outil, Michel Dobry critique l'idée qu'une crise serait libératrice dans la mesure où elle ouvrirait la voie à des actions totalement nouvelles. Il montre bien plutôt comment les conjonctures fluides sont des moments lors desquels le « passé d'une société, ce qu'elle a été et les expériences qu'elle a connues, tendent à persister et à façonner jusqu'aux perceptions et comportements des acteurs dans les moments mêmes où le monde social paraît se défaire autour d'eux »¹.

Nous privilégierons, en revanche, certains concepts forgés par la sociologie des changements de régimes et par la sociologie des révolutions ainsi que par les approches protagonistes des révolutions qui dialoguent avec l'approche de Michel Dobry, dans la mesure où elles aussi invitent à suspendre le questionnement sur les « effets » des révolutions pour se concentrer sur le « comment » de la révolution.

B. Changement de régime et restauration autoritaire

Comment rendre compte de l'épaisseur insaisissable des contingences propres aux crises et aux changements de régimes ? C'est cette « noirceur secrète du lait »² que nous essayerons de mettre en évidence dans cette thèse en adoptant une démarche qui se distingue de la transitologie. Cet oxymore pointe ce qui échappe toujours à l'analyse et constitue l'être-là des faits. Cet être-là n'est jamais uniforme, à l'inverse, il est traversé de tendances contraires, et est formé d'un tissu de pratiques et de discours contradictoires mais qui coexistent. C'est cette tension qui en fait tout l'intérêt. Nous chercherons donc à rendre compte non seulement de la légende dorée de la « transition démocratique » tunisienne mais encore de sa légende noire – qu'elle soit caractérisée comme « hiver islamiste »³, « révolution confisquée »⁴, ou retour de l'ancien régime – et plus particulièrement de l'imbrication des deux. Nous chercherons à démêler ces pratiques et faits contradictoires qui caractérisent le changement de régime en nous inscrivant dans le cadre de la sociologie des changements de régime esquissé par Jérôme Heurtaux⁵ et Myriam Aït-Aoudia⁶, et plus spécifiquement, en développant les pistes proposées

¹ Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit., p. 257.

² Bachelard Gaston, *La Terre et les rêveries du repos*, Paris, J. Corti, 1992, p. 23. Il cite un sonnet de Jacques Audiberti.

³ *World Affairs*, « Arab Spring or Islamist Winter? », janvier 2012.

⁴ Puchot Pierre, *La Révolution confisquée. Enquête sur la transition démocratique en Tunisie*, Arles, Actes Sud, 2012.

⁵ Heurtaux Jérôme, *La Démocratie par le droit. Pologne (1989-2016)*, Paris, Presses de SciencesPo, 2017.

⁶ Aït-Aoudia Myriam, *L'Expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Presses de Sciences Po, 2015.

par Amin Allal et Marie Vannetzel dans leur article programmatique « Des lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration »¹.

1. Une histoire erratique des changements de régime

Nous chercherons à montrer l'ambivalence profonde du changement de régime tunisien. Il ne s'agira donc pas de trancher dans le vif et de mettre en évidence une démocratisation sans retour ou une Tunisie post-2011 qui serait « Ben Ali sans Ben Ali ». A l'inverse, nous chercherons à comprendre *comment ça change* et la manière dont s'opère ce que Myriam Ait-Aoudia définit comme une transformation de la configuration. Le terme de configuration apparaît particulièrement éclairant pour saisir les mécanismes de rétrécissement progressif de l'espace des possibles, et constitue un contrepoint heuristique à l'approche stimulante de la dépendance au sentier développée par Paul Pierson² ainsi que le souligne Norbert Elias :

Dans bien des cas – sinon dans tous – la plasticité des configurations que forment des hommes en vertu de leurs interdépendances est si grande, que la configuration la plus tardive, issue d'un certain état de la configuration précédente, n'est qu'une des nombreuses transformations possibles que contenait en germe cette première configuration. Mais la transformation d'une configuration en une autre réduit le cône de dispersion des transformations potentielles à une seule des possibilités.³

Partir de l'hypothèse d'une transformation de configuration permet alors de saisir le rétrécissement possible des choix lorsque la rédaction de la constitution avance dans le temps. Cependant, ce rétrécissement n'est pas un processus linéaire ainsi que le fait remarquer Jérôme Heurtaux dans son ouvrage consacré au changement de régime polonais, en soulignant qu'une « transition politique ne suit jamais le cours normal d'un programme clair et séquencé. Elle est plutôt, dans une perspective éliassienne, une histoire complexe, erratique, une évolution sans auteur ni intention initiale »⁴.

Nous serons attentive à ces étapes et à ces glissements, et pour les restituer, nous nous concentrerons sur les tensions entre acteurs, sur les micro-événements chaotiques qui caractérisent le changement de régime tunisien, en souscrivant à la perspective ouverte par Michel Camau qui remet en question la dichotomie entre démocratie et autoritarisme⁵. Ces travaux permettent de penser ensemble et à partir de terrains variés (Europe de l'Est, Amérique latine, Afrique du Nord et Moyen Orient), la coexistence d'enclaves autoritaires dans des

¹ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

² Pierson, « Increasing Returns, Path dependence, and the Study of Politics », *art. cit.*

³ Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, L'Aube, 1991 [1970], p. 1999.

⁴ Heurtaux, *La Démocratie par le droit*, *op. cit.*, p. 19.

⁵ Dabène, Geisser, Massardier, (dir.), *Autoritarismes démocratiques*, *op. cit.*

régimes apparemment démocratiques et d'expérimentations démocratiques dans des régimes autoritaires. C'est dans la même optique que se situent les travaux qui invitent à faire une « sociologie des recompositions politiques »¹. Ils associent à cette histoire erratique éliásienne la sociologie des mobilisations et tiennent ensemble politique contestataire et politique instituée en envisageant les liens entre les deux. Les après des mobilisations ont également fait l'objet de travaux de plus en plus nombreux qui s'inscrivent dans les catégories que Michel Camau et Frédéric Vairel identifient dans l'ouvrage qu'ils dirigent : les résiliences autoritaires et la transformation des espaces politiques². La première catégorie fait référence à l'exception autoritaire arabe³, la seconde à la transformation non seulement du champ politique mais aussi « aux modèles de conduite dans le rapport à l'autorité et dans l'expression publique des préférences et des intérêts »⁴. D'entrée de jeu, les auteurs soulignent qu'en Tunisie, les « différents appareils [de l'entité étatique] ont fait preuve d'une remarquable continuité »⁵ et que dès lors, la recomposition politique se fait sur « les traces de l'ordre ancien, de ses dispositifs juridiques et narratifs, objets de démantèlement et forces d'inertie, vestiges d'un passé censément révolu »⁶.

2. Des restaurations autoritaires pour penser l'ambivalence des « devenirs » révolutionnaires

Le concept de restauration, apparemment évident, renvoie d'abord à la restauration de la monarchie en France en 1815. Il évoque à la fois un retour en arrière et la réparation d'un objet qui aurait été abîmé⁷. Il a été largement retravaillé par les africanistes au premier rang desquels Jean-François Bayart⁸ qui montre que la restauration autoritaire est un paradigme permettant de tenir ensemble la permanence de pratiques héritées du passé, et l'expérimentation de nouvelles pratiques démocratiques. Il s'agit de rendre compte de l'expérience des acteurs pour qui « rien ne change » même si « ce ne sera plus jamais comme avant » : comment le tissu social et politique se recompose-t-il pendant une crise ? Comment rendre compte du caractère dual du changement de régime ?

¹ Camau, Vairel (dir.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, *op. cit.*

² *Ibid.*

³ *Id.*, p. 21.

⁴ *Id.*, p. 30.

⁵ *Id.*, p. 32

⁶ *Ibid.*

⁷ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

⁸ Bayart, « France-Afrique : la fin du pacte colonial », *art. cit.* ; Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique noire. », *art. cit.*

Ces pratiques s'hybrident, se réajustent et se réactualisent dans une tension permanente entre passé et futur¹. Un tel programme suppose alors d'être particulièrement attentif aux trajectoires historiques et aux dynamiques endogènes du cas étudié, que Michel Camau appelle « l'idiome du politique »². Pour cela, nous nous appuyons sur les travaux portant sur l'État tunisien, dont une partie importante a été réalisée à Aix-en-Provence, autour de Michel Camau³ et ont été publiés notamment dans *L'Année du Maghreb*⁴.

Dans le cas tunisien, la « restauration autoritaire » a d'entrée de jeu été associée à une catégorie indigène : le « retour de l'ancien régime », qui est dénoncé rapidement par les partisans de la Troïka qui mobilisent le concept d'État profond. Cette expression journalistique a été forgée en 1996 pour caractériser un vaste réseau de corruption au sein de l'État turc⁵ dans le contexte de la guérilla kurde. Le concept a ensuite été convoqué à plusieurs reprises pour caractériser la résilience autoritaire des États arabes et a, depuis, fait ensuite l'objet de fantasmes et d'accusations variées notamment dans les cas égyptiens et tunisiens. Il fait l'objet de l'ouvrage de synthèse de Jean-Pierre Filiu, *Généraux, gangsters et jihadistes. Histoire de la contre-révolution arabe*⁶, dans lequel l'auteur ancre la notion d'État profond dans une histoire longue pour montrer comment des groupes à géométrie variable se mobilisent pour conserver leur emprise sur l'État, en Syrie, en Égypte, en Yémen et Algérie. Cette analyse, qui repose sur les dynamiques endogènes des États et laisse de côté les interventions étrangères, est stimulante dans la mesure où elle propose des « types » heuristiques mais elle s'inscrit aussi dans une lecture qui contribue à faire de la révolution tunisienne une exception. La comparaison de la situation tunisienne avec la guerre civile syrienne, et la répression extrêmement brutale menée par le maréchal Sissi en Égypte, pourrait conduire à minorer les ambiguïtés du changement de

¹ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

² Camau, « La Transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », *art. cit.*

³ Camau Michel, Amrani Fadila, Ben Achour Rafaa, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie*, Aix-en-Provence, Edisud, 1981 ; Camau Michel (dir.), *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS Éditions, 1987 ; Chouikha Larbi, Gobe Eric, Sous le pseudonyme de Mohamed Abdelhaq (avec Jean-Bernard Heumann), "Opposition et élections en Tunisie", *Maghreb-Machrek*, 2000, p. 29-40 ; Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, *op. cit.* ; Ayari Michael Béchir, « S'engager en régime autoritaire, gauchistes et islamistes dans la Tunisie indépendante », Doctorat de science politique, Université Paul Cezanne Aix-Marseille III, 2009 ; Gobe Eric, *Les Avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011). Sociohistoire d'une profession politique*, Paris, Karthala-IRMC, 2013 ; Chouikha Larbi, Gobe Eric, *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, 2015.

⁴ Anciennement, *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*.

⁵ Massicard Élise, « Le politique à l'articulation entre institutions de sécurité et univers criminel. Les "bandes en uniforme" en Turquie », in Briquet Jean-Louis et al., *Milieus criminels et pouvoirs politiques*, Paris, Karthala, 2008.

⁶ Filiu Jean-Pierre, *Généraux, Gangsters et Jihadistes. Histoire de la contre-révolution arabe*, Paris, La découverte, 2018.

régime tunisien. A l'inverse, ce sont précisément ces ambiguïtés que nous prendrons au sérieux et que nous chercherons à mettre au jour dans ce travail.

Le paradigme de restauration autoritaire met bien en évidence l'ambivalence profonde qui marque les moments de changement de régime en insistant sur leur labilité¹ et permet, dans le cas tunisien, de penser comment deux aspects de l'État tunisien sont réactualisés par la révolution : le gouvernement par la réforme² et le patrimonialisme³.

On retiendra trois points particulièrement intéressants dans le programme de recherche proposé par Marie Vannetzel et Amin Allal. D'abord, l'idée de forclusion, soit le fait que les droits conquis pendant la révolution sont seulement exigibles pendant un « moment », moment entendu ici comme *kairos* (le moment opportun), en dehors duquel ils ne sont plus applicables. Ensuite, la manière dont les auteurs mobilisent le concept de « devenir » de Gilles Deleuze est très heuristique pour penser les temporalités du changement de régime : la révolution réactualise le passé tunisien⁴ mais pose également la question de l'avenir. On en trouve une incarnation à l'ANC, dans laquelle se rencontrent plusieurs générations d'anciens militants et de nouveaux venus dans le champ politique. Enfin, le concept d'exacerbation s'avère particulièrement pertinent dans le cas tunisien : il permet de caractériser la démultiplication des relations de clientèle, et notamment le clientélisme politique qui s'adapte au multipartisme et n'est plus le fait d'un quasi parti-État, le RCD, mais de la quasi-totalité des acteurs partisans, et contribue ainsi à une configuration non sans ressemblance avec celle décrite par Richard Banégas au Bénin⁵. Ce programme de recherche a cela de particulier qu'il renoue avec la notion de révolution, largement marginalisée par les études consacrées aux transitions et aux démocratisations, et que nous jugeons pourtant essentielle d'articuler à notre objet.

¹ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

² Hibou Béatrice, « Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 56-4bis, n°5, 2009, p. 14-39.

³ Débat ouvert par Médard Jean-François, « L'État patrimonialisé », *Politique Africaine*, n°39, 1990, puis développé sur le terrain maghrébin.

⁴ Dot-Pouillard Nicolas, *Tunisie : la révolution et ses passés*, Paris, L'Harmattan, 2013.

⁵ Banégas Richard, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.

C. Mobiliser les approches sociologiques des révolutions

Il ne s'agit pas de se livrer à une revue de littérature exhaustive sur la notion de révolution¹ mais de souligner certains apports particulièrement pertinents pour notre objet. Les approches sociologiques des révolutions se sont développées contre les interprétations juridiques et philosophiques, longtemps restées dominantes, mais elles s'inscrivent d'entrée de jeu dans des perspectives autres avec des auteurs aussi différents que Marx ou Tocqueville. Ces approches s'intéressent d'abord aux causes des révolutions : les analyses marxistes, par exemple, proposent un modèle déterministe qui fait de la révolution l'aboutissement inéluctable de la lutte des classes ou encore le « modèle volcanique »² ciblant le hiatus entre les aspirations des acteurs et ce à quoi ils ont effectivement accès. Elles se concentrent ensuite sur les effets des révolutions, c'est-à-dire sur les « transformations rapides, fondamentales des structures étatiques et de classe d'une société ; (...) accompagnées et en partie portées par des révoltes de classe venant du bas »³, pour le dire avec Theda Skocpol, principale figure de la « troisième génération » des sociologues des révolutions qui se démarque par sa dimension structuraliste. Néanmoins, si on ne peut pas parler, dans le cas tunisien et au vu de la situation en 2020, d'une transformation radicale des structures de classes, est-ce à dire qu'il ne s'est pour autant rien passé entre 2011 et 2014 ?

Les approches structuralistes des révolutions ont fait l'objet de critiques appelant à suspendre la question des effets pour s'intéresser aux dynamiques propres de l'événement révolutionnaire. Un courant issu de la sociologie des mouvements sociaux propose de dissocier l'étude des « situations révolutionnaires » de celles des « issues » révolutionnaires⁴. Cette proposition a fait l'objet d'une attention particulière sur les terrains maghrébins et moyen-orientaux⁵ et cela très rapidement⁶. Elle est venue nourrir des réflexions sur les effets des révolutions : conséquences biographiques des engagements, surgissement révolutionnaire,

¹ On pourra se reporter à l'article synthétique El Chazli Youssef, « Révolutions (sociologie des) », in Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile, (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2^e édition mise à jour et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 521-527.

² Aya Rod, « Theories of Revolution Reconsidered », *Theory and Society*, vol. 8, n°1, 1979, p. 135-165.

³ Skocpol Theda, *States and Social Revolutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 4.

⁴ Tilly Charles, *From Mobilization to Revolution*, New York, Random House, 1978.

⁵ Bennani-Chraïbi, Fillieule, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », *art. cit.* ; El Chazli, « Devenir révolutionnaire à Alexandrie », *op. cit.* ; Hmed, « Des barricades et des urnes », *op. cit.*

⁶ « Lectures thématiques. Lire au sujet du « printemps arabe » », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012, p. 915-939.

nouvelles formes de mobilisation¹, mise au jour de réseaux dormants structurant les mobilisations². Ces travaux, qui s'appuient sur les apports de la sociologie des mobilisations francophone³, ont cela de spécifique qu'ils sont attentifs aux questions de genre⁴. C'est pour rendre compte de ce dont les révolutions sont faites que certains travaux se concentrent en particulier sur les « devenirs révolutionnaires » et mobilisent la notion de carrière révolutionnaire pour montrer comment des anonymes s'engagent et quelles conséquences cet engagement a sur leur trajectoire biographique⁵.

Ce faisant, ils renouent avec les interrogations d'historiens de la révolution française en particulier qui s'inscrivent dans une démarche protagoniste⁶: à rebours des interprétations marxistes⁷ et « révisionnistes »⁸ de la révolution française, ils défendent l'idée selon laquelle l'événement révolutionnaire transforme de simples individus en acteurs de l'histoire. Cette approche se prête avec une acuité toute particulière à notre objet puisqu'elle invite à tenir ensemble les mobilisations et le politique institué, la socialisation des individus, leurs propriétés sociales, la multiplicité de petites décisions et de petites actions qui les conduisent à devenir révolutionnaires. L'ouvrage de Timothy Tackett consacré aux députés de l'assemblée constituante française s'inscrit dans cette démarche en restituant à la fois la socialisation antérieure à la révolution française des anonymes qui entrent à la Constituante mais aussi en rendant compte des nouvelles dynamiques qui s'y enracinent⁹. Cette démarche lui permet de

¹ Kebaïli Sélima, « Expérience de la répression et mobilisations de femmes dans la Tunisie post-révolution. Le cas d'une association à référent islamique », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 181, n°1, 2018, p. 121-140.

² Hmed, « Réseaux dormants, contingence et structures. », *art. cit.*

³ Depuis le début des années 2000, toute une série de travaux a montré l'intérêt qu'il y avait à prendre au sérieux le genre dans les mobilisations : Roux Patricia *et al.*, « Les logiques patriarcales du militantisme », *Nouvelles questions féministes*, vol. 24, n°3, 2005 ; Fillieule Olivier, Lilian Mathieu, Roux Patricia (dir.), « Militantisme et hiérarchies de genre », *Politix*, vol. 78, 2007 ; Fillieule Olivier, Roux Patricia, *Le Sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences po, 2009 ; Dunezat Xavier, Galerland Elsa, (dir.), « Les conflits dans les mouvements sociaux », *Raison présente*, vol. 186, 2013.

⁴ Kréfa Abir, Barrières Sarah, « Genre et crises politiques : apports analytiques et possibles empiriques », *Ethnologie française*, vol. 174, n°2, 2019, p. 213-227.

⁵ Allal Amin, Pierret Thomas, (dir.), *Au Cœur des révoltes arabes, Devenir révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 2013.

⁶ Burstin Haïm, *Une révolution à l'œuvre. Le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Seyssel, Champ-Vallon 2005 ; Burstin Haïm, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013.

⁷ Jaurès Jean, *Histoire socialiste (1789-1900), vol. 1, La Constituante (1789-1791)*, Paris, Rouff, 1901 ; Lefebvre Georges, *Quatre-vingt-neuf*, Paris, Éditions sociales, 1989 ; Soboul Albert, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Éditions sociales, 1962 ; Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie*, Paris, Le Seuil, 1972.

⁸ Eisenstein Elizabeth L., "Who intervened? A commentary on The Coming of the French Revolution", *American Historical Review*, vol. 71, n°1, 1965, p. 77-103; Taylor Georges V., "Noncapitalist Wealth and the Origins of the French Revolution", *American Historical Review*, vol. 72, n°2, 1967; Furet François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978 ; Doyle William, *Des origines de la Révolution française*, Paris, Calmann-Levy, 1988 ; Sutherland Donald, *Révolution et Contre-Révolution en France : 1789-1815*, Paris, Seuil, 1991.

⁹ Tackett, *Par la volonté du peuple, op. cit.*

montrer comment les députés « deviennent » révolutionnaires en faisant une histoire qui laisse la part belle aux possibles :

les choix idéologiques qui vont être prédominants au cours de la Révolution se développent avant tout en fonction des contingences politiques et des interactions sociales au sein de l'Assemblée, d'une part, et entre l'Assemblée et l'ensemble de la population, d'autre part.¹

Cette histoire attentive aux acteurs ordinaires, et aux infimes repositionnements qui sont les leurs, mais aussi à leur politisation et à leurs dispositions sociales, nous sera particulièrement utile pour mettre en évidence l'épaisseur des crises qui secouent l'ANC. Les députés ajustent leurs pratiques et leurs choix en s'alignant les uns sur les autres ce qui les conduit à se mettre d'accord et à adopter les compromis nécessaires à l'adoption de la constitution.

Mobiliser l'étude des interactions entre députés pour éclairer les mécanismes de prise de décision a également permis de montrer comment se construisait l'unanimité parlementaire ou du moins des majorités écrasantes allant contre l'intérêt des individus eux-mêmes. C'est ce qu'Ivan Ermakoff met au jour en travaillant sur deux votes exceptionnels dans deux régimes parlementaires : le vote des pleins pouvoirs à Hitler dans l'Allemagne de Weimar et celui des pleins pouvoirs à Pétain dans la France de la III^{ème} République². Il identifie des mécanismes d'alignement séquentiel des acteurs dans les situations d'incertitude : il s'agit du mouvement mimétique par lequel les acteurs décident d'aligner leurs décisions sur d'autres acteurs en se fondant sur leur savoir local des positions des uns et des autres ou bien sur une tacite coordination fondée sur les actes et paroles d'individus saillants. Ce mécanisme éclaire la fabrique de l'unanimité parlementaire en période d'incertitude et de volatilité importante des positions. Ces alignements séquentiels sont particulièrement intéressants dans le cas tunisien, mais doivent être articulés aux dispositions sociales des acteurs, alors qu'Ivan Ermakoff les étudie avec pour postulat que les acteurs font des choix rationnels : le savoir local sur les positions des uns et des autres repose sur un ensemble de propriétés sociales et témoigne du capital social des acteurs. De plus, l'incertitude conduit les députés à imiter les positionnements des autres acteurs en fonction de leurs affinités non seulement politiques mais encore sociales.

L'approche protagoniste des révolutions se prête particulièrement bien à une démarche d'observation ethnographique et d'entretiens biographiques pour saisir les contingences et les hasards et aussi des possibles qui font aussi partie de l'événement révolutionnaire. Elle a des points d'articulation avec la sociologie des rôles politiques et de l'institution qui permet de faire

¹ *Ibid.*, p. 73.

² Ermakoff Ivan, *Ruling Oneself Out: A Theory of Collective Abdications*, Londres, Duke University Press, 2008.

ressortir les petites décisions, l’empreinte des dispositions sociales, l’historicité des pratiques que nous allons étudier.

II. La sociologie de l’institution à l’épreuve des situations révolutionnaires

L’ANC forme un site exceptionnel pour étudier les « multiplications des situations politiques hybrides et versatiles, caractérisées par des dynamiques autoritaires, autant que par des mobilisations populaires et des expérimentations démocratiques »¹. Comment appréhender ces pratiques ? Nous privilégierons ici une « description dense »² des pratiques du personnel politique – notamment du cas emblématique des députés constituants tunisiens – pour mettre en lumière la manière dont la configuration tunisienne se transforme.

Bien que notre étude porte sur une assemblée constituante, et contribue à la compréhension de ces assemblées extraordinaires, nous mobiliserons les outils forgés par la sociologie interactionniste et par la sociologie du travail politique pour mieux faire ressortir ce que les crises font aux pratiques politiques. Cela nous permettra de contribuer à l’étude des institutions politiques, qui constitue un angle mort dans l’analyse des sociétés arabes. Celles-ci, pourtant étudiées aux lendemains des indépendances³, ont ensuite été marginalisées – à quelques exceptions près⁴ – par les débats sur l’islam politique⁵, l’autoritarisme⁶, le patrimonialisme⁷, et par les approches par le bas ayant déplacé la focale loin du politique institué⁸. À l’inverse, les approches institutionnalistes anglo-américaines intègrent certaines institutions de pays arabes dans leurs comparaisons⁹, mais privilégient des approches quantitatives qui en font des acteurs collectifs désincarnés et monolithiques. Rien n’est dit sur les acteurs qui les peuplent, les

¹ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

² Geertz Clifford, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973.

³ Camau Michel, *Pouvoir et institutions au Maghreb*, Tunis, Cérès Productions, 1978 ; Leca Jean, Vatin Jean-Claude, *L’Algérie politique : institutions et régime*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975.

⁴ Boutaleb Assia, Ferrié Jean-Noël, « Les parlements dans les régimes autoritaires arabes », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n°2, 2008, p. 179-188 ; Bennani-Chraïbi Mounia, Catusse Myriam, Santucci Jean-Claude. *Scènes et coulisses de l’élection au Maroc. Législatives 2002*, Karthala, 2004, p.69-104.

⁵ Burgat, *L’Islamisme au Maghreb*, *op. cit.* ; Roy Olivier, *L’Échec de l’Islam politique*, Paris, Seuil, 1992.

⁶ Salamé, *Démocraties sans démocrates* ; Camau Geisser, *Le Syndrome autoritaire*, *op. cit.* ; Hibou, *La Force de l’obéissance*, *op. cit.*, 2006.

⁷ Leca Jean, Schemeil Yves, « Clientélisme et Patrimonialisme dans le Monde Arabe », *International Political Science Review*, vol. 4, n°4, 1983, p. 455-494 ; Médard, « L’État patrimonialisé », *art. cit.*

⁸ Bayart Jean-François, Mbembé Achille, Toulabor Coumi, *Le Politique par le bas en Afrique noire : contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992.

⁹ Pepinsky Thomas, « The Institutional Turn in Comparative Authoritarianism », *British Journal of Political Science*, vol. 44, n°3, 2014, p. 631-653.

pratiques qui s'y déploient et les interactions qui s'y jouent. Nous étudierons alors comment se réinvente et s'ajuste le rôle de député entre 2011 et 2014.

A. Des élites au personnel politique

Ce changement d'échelle conduit à raisonner en termes de personnel politique. Cette approche s'inscrit dans le droit fil du protagonisme que l'on vient de présenter à grands traits. Prenant le contrepoint des nombreux travaux d'historiens¹ mais aussi de spécialistes en démocratisation² qui se concentrent sur la question des élites, nous interrogerons la manière dont les députés constituants contribuent au renouvellement du personnel politique tunisien.

Le concept d'élite, est défini par Vilfredo Pareto comme recouvrant des catégories sociales composées d'individus ayant la note la plus élevée dans leur branche d'activité³. Avec Gaetano Mosca, ils distinguent une élite gouvernementale détenant effectivement le pouvoir d'une élite « non-gouvernementale » qui, sans exercer le pouvoir, soutient la précédente. Ils montrent que dans une situation révolutionnaire, le remplacement d'une élite par une autre dépend « des luttes destructrices – mutuellement destructrices – entre élites de l'ancien régime, qui permettent à une contre-élite périphérique, doctrinaire et de dimensions réduites, d'accéder au pouvoir et d'éliminer tous ceux qui dominaient auparavant. »⁴ Étudier les élites après les indépendances maghrébines venait répondre à la question stratégique : qui sont les nouveaux dirigeants du pays ? Ce tropisme repose sur le postulat selon lequel ce sont les élites qui feraient l'histoire et est renforcé par le fait que ce sont les élites qui produisent le plus de traces écrites, documentation, archives sur lesquelles l'historien peut s'appuyer.

Raisonner en termes de personnel politique permet de mettre à distance la naturalité apparente de la domination des élites et de montrer que les acteurs subalternes font aussi l'histoire. Cela permet également de ne pas développer une approche du changement de régime aveugle au genre ou aux dispositions sociales des nouveaux venus. Le changement de régime repose sur une myriade d'interactions qui ont lieu à la fois au sommet des hiérarchies politiques mais aussi au niveau des acteurs intermédiaires. En l'espèce, les députés constituants n'appartiennent pas aux élites ordinaires tunisiennes et seulement en partie à une « contre-élite

¹ Zartman William I., « The Elites of the Maghreb: A Review Article », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 6, n°4, 1975, p.495-504.

² Highley John, Pakulski Jan, « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4-5, 2000, p. 657-658.

³ Pareto Vilfredo, *Traité de sociologie générale*, Genève, Droz, 1968, [1916].

⁴ Highley, Pakulski, « Jeux de pouvoir des élites », *art. cit.*, p. 661.

périphérique ». Notre enquête montre qu'ils sont largement issus des classes petites moyennes et n'occupaient pas un rôle central dans l'espace oppositionnel à Ben Ali. A bien des égards, il s'agit « d'outsiders » et les étudier permet également de poser la question du genre du changement de régime¹. Devenir député participe aussi pour certains à leur ascension sociale. Ils reçoivent une indemnité parlementaire bien supérieure au salaire moyen tunisien, et vivent à ce titre « de la politique »² pour reprendre la formule wéberienne.

Cependant, être un professionnel de la politique, ce n'est pas seulement avoir pour activité principale et rémunérée une activité politique³. C'est aussi constituer « des pratiques et des savoirs spécialisés »⁴ et s'inscrire « dans un monde spécifique »⁵. Nous montrerons dans ce travail que ces mondes sont pluriels et que les députés circulent dans leur circonscription et à Tunis, dans un espace à l'interface entre champ politique national et espace transnational de l'expertise en démocratisation que nous allons appeler espace constituant. Étudier le politique « par le bas »⁶, en se concentrant sur les acteurs intermédiaires, conduit à sortir de l'institution pour voir comment les élus s'insèrent dans des réseaux locaux, et contribuent à l'exacerbation⁷ du clientélisme, démultiplié par la fragmentation du parti-État et par l'ouverture au multipartisme.

C'est donc bien du rôle de député qu'il est question, depuis l'hémicycle où il est occupé à rédiger la Constitution mais aussi à tant d'autres activités, jusqu'à sa circonscription où il négocie avec le gouverneur, rencontre les acteurs internationaux du développement, les associations locales et prépare sa réélection. Pour saisir ce rôle dans sa continuité, nous mobiliserons la sociologie interactionniste et nous nous inscrirons dans la démarche de sociologie de l'institution.

¹ Bard Christine, Pavard Bibia, « Introduction », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, vol. 19, n°1, 2013, p. 7-15 ; Norris Pippa, Lovenduski Joni, *Political Recruitment: Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

² Weber Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963 [1917].

³ Offerlé Michel, (dir.), *La profession politique*, Seuil, 2017 [1999] ; Michon Sébastien, Ollion Étienne, « Retour sur la professionnalisation politique. Revue de littérature critique et perspectives », *Sociologie du travail*, vol. 60, n°1, 2018.

⁴ Demazière Didier, Le Lidec Patrick, *Les Mondes du travail politique*, Rennes, PUR, 2014, p. 16.

⁵ *Ibid.*

⁶ Bayart, Mbembe, Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire*, *op. cit.*

⁷ Bayart, « La Problématique de la démocratie en Afrique noire. », *art. cit.*

B. Le travail politique pour mettre à distance l'exceptionnalisme tunisien

Mettre au jour les pratiques des élus, et les inscrire dans l'historicité des institutions tunisiennes tout en dégagant ce qu'elles ont de spécifique à la période, conduit à montrer comment sont reconduits des dispositifs antérieurs et comment sont expérimentées de nouvelles manières de faire. Pour cela, nous privilégierons une approche qui banalise le travail politique dans l'hémicycle et en circonscription. S'inscrire dans une démarche sociologique permettra de sortir de l'exceptionnalisme, tendance qui s'impose aux chercheurs travaillant sur le changement de régime tunisien d'abord parce que faire du terrain en situation révolutionnaire crée un sentiment d'exceptionnalité du moment, mais aussi parce que cette exception tunisienne constitue un mythe de gouvernement, un récit dominant défendu à la fois par certains universitaires et par les cadres dirigeants des partis.

1. Devenir député : un rôle (de) révolutionnaire ?

Nous montrerons comment les interactions entre élus sont à l'origine de l'incorporation de pratiques politiques et administratives déjà stabilisées par ailleurs, et comment elles contribuent à façonner un rôle de député constituant, rôle dont les élus s'emparent de manière différenciée suivant leurs trajectoires sociales et politiques mais aussi en fonction des rencontres qu'ils feront pendant leur mandat. Nous mettrons en évidence la tension qui existe entre la nécessité d'incarner une assemblée fille de la révolution et celle de correspondre au modèle « réformiste »¹ qui s'est construit depuis la fin du XIX^{ème} siècle en Tunisie.

La sociologie des rôles politiques, qui se développe dans le sillage d'Erving Goffman d'une part et de Peter Berger et Thomas Luckmann d'autre part, a donné lieu à de nombreux travaux qui portent principalement sur des terrains occidentaux². Elle a fait l'objet de nombreuses recherches consacrées aux rôles des élus locaux³ et nationaux⁴ dans leur circonscription. L'invitation d'Olivier Nay à faire une sociologie des pratiques parlementaires⁵ inaugure un

¹ Hibou, « Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

² Autour de Jacques Lagroye et de Michel Offerlé notamment.

³ Briquet Jean-Louis, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique. », *Politix*, vol. 7, n°28, 1994. p. 16-26 ; Lefebvre Rémi, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°2, 2004, p. 237-260.

⁴ Sawicki Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997 ; Fretel Julien, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notablières des élus de l'UDF », *Politix*, vol. 65, n°1, 2004, p. 45-72.

⁵ Nay Olivier, Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé. *Sociologie du Travail*, 2003, p.537-554.

« retour au parlement »¹ : les travaux qui en découlent mobilisent la sociologie de l'institution² pour montrer ce que l'institution fait au rôle de député, la manière dont les élus s'en emparent, ce qui se fait « dans l'ombre de la loi »³. Cette approche a été mobilisée sur des terrains non occidentaux et en particulier turc, égyptien et marocain pour documenter les ressources des élus⁴, leurs rôles, la division du travail⁵, ainsi que les caractéristiques du personnel politique⁶. Nous montrerons que la manière dont les rôles sont prescrits et investis à l'Assemblée nationale constituante et en circonscription est largement tributaire des manières de faire sédimentées sur un temps beaucoup plus long que depuis la révolution. Ces pratiques ont été largement façonnées par le réformisme⁷ et deux de ses déclinaisons, la « tunisianité » *modus operandi* de l'autoritarisme tunisien⁸, et le constitutionnalisme⁹.

Nous faisons le pari de tenir ensemble travail politique dans l'hémicycle et en circonscription contrairement à ce qui est le plus souvent fait¹⁰, dans la mesure où la confrontation des deux met en évidence l'investissement différencié par les élus de ces espaces. Dans le cas du changement de régime tunisien, la circonscription reste un angle mort pour le député et les partis politiques, le territoire est pensé principalement en termes de réseau d'encadrement dont le député est absent. Poser la question du rapport à la circonscription et de l'ancrage local permet ainsi de réintroduire de l'historicité dans les processus de changement de régime, et de montrer comment s'articulent de manière très fragmentaire un espace constituant et l'espace local, dans lequel les pratiques sont contraintes par une histoire différente. Nous suivrons alors Jean-Louis Briquet lorsqu'il affirme que les ancrages politiques constituent un objet pertinent pour saisir les adaptations et les recompositions des pratiques :

¹ Rozenberg Olivier, Kerrouche Éric, « Retour au parlement », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°3, 2009, p. 397-400.

² Lagroye Jacques, Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.

³ Michon Sébastien, Ollion Etienne, « Dans l'ombre de la loi. Travail au parlement et vie politique », Section thématique 37, Congrès de l'AFSP, 2017.

⁴ Dorronsoro Gilles, Massicard Élise, "Being a Member of Parliament in contemporary Turkey", *European Journal of Turkish Studies*, 3, 2005.

⁵ Boutaleb Assia, « Le Parlement côté coulisses : figures et grammaires de l'assistant parlementaire en Égypte », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n°2, 2008, p. 221-236.

⁶ Leveau Rémy, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po, 1985 ; Bennani-Chraïbi Mounia, « « Hommes d'affaires » versus « profs de fac ». La notabilisation parlementaire d'un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n°2, 2008, p. 205-219.

⁷ Hibou, « Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

⁸ Camau, Geisser, *Le Syndrome autoritaire*, *op. cit.*

⁹ Ce courant de pensée se développe dans l'Empire Ottoman dans le second XIXe siècle et fait coïncider l'idée de modernité et d'unité nationale et l'existence d'une assemblée d'honorables membres chargés de débattre de la loi et de conseiller le prince. Camau Michel, « Caractère et rôle du constitutionnalisme dans les États maghrébins », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 16-1977, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 385-386.

¹⁰ Par exemple, l'ouvrage de Marie Vannetzel sur les députés frères musulmans dans l'Égypte de Moubarak laisse de côté la partie du travail des députés dans l'hémicycle. Vannetzel Marie, *Les Frères Musulmans égyptiens. Enquête sur un secret public*. Paris, Karthala, 2015.

Il s'agit alors d'examiner comment les pratiques notabiliaires (clientélisme, constitution et entretien d'un patrimoine politique personnalisé et territorialisé, médiation entre l'espace local et les autorités politico-administratives) se sont recomposées tout autant au sein des anciennes élites converties à la République qu'à l'intérieur de la nouvelle classe politique professionnalisée ; comment, en d'autres termes, ces pratiques se sont adaptées aux transformations de la compétition électorale, de l'action publique et du métier d'élu.¹

C'est cette sociologie du travail ordinaire du politique que nous mobiliserons pour étudier le travail extraordinaire des députés de la constituante.

2. Écrire une constitution : un travail comme un autre ?

L'écriture d'une norme suprême peut-elle être considérée comme un travail comme un autre ? Bastien François rappelle que :

On ne comprendrait rien à ce que les acteurs investissent dans le travail constituant si l'on perdait de vue qu'une constitution est d'abord une sorte de totem, marqueur ou emblème de la nécessité qui conduit une communauté à se donner à voir comme telle en proclamant ce qui l'unit et ce qui la sépare des autres.²

Députés, militants d'ONG, membres d'organisations internationales, journalistes, qui tous coproduisent la configuration constituante, ne cessent de mettre en avant l'exceptionnalité de la période et de leurs activités. Cependant, cette action exceptionnelle se décompose en une myriade de pratiques ordinaires du travail politique qui participent à la professionnalisation des députés. Rédiger des procès-verbaux, déposer des amendements, prendre la parole en plénière³, organiser des réunions de groupes, auditionner des experts, communiquer, donner des interviews à des journalistes, répondre aux demandes des électeurs, soutenir des dossiers aux ministères sont autant de pratiques qui forment le travail ordinaire d'un député. Qu'est-ce qui change alors quand il s'agit de la Constitution et du nouvel ordre à façonner ? Nous tenterons de dégager le « *modus operandi* de cette entreprise singulière de formalisation juridique et d'inauguration symbolique d'un ordre politique »⁴.

Mobiliser la sociologie du travail politique⁵ dans la perspective ouverte par Didier Demazière et Patrick Le Lidec permet d'abord d'identifier les routines qui se mettent

¹ Briquet Jean-Louis, « Notables et processus de notabilisation dans la France des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles », *Politika*, 2017.

² François Bastien, *Naissance d'une constitution. La Cinquième République (1958-1962)*, Paris, Presses de SciencesPo, 1996, p. 59.

³ Sur la prise de parole et l'argumentation dans l'hémicycle, voir Elster Jon, « Argumenter et négocier dans deux Assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, vol. 44, n°2, 1994, p. 187-256.

⁴ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit. p. 12.

⁵ Demazière Didier, Le Lidec Patrick, « La politique, un objet pour la sociologie du travail. Introduction ». *Sociologie du Travail*, Elsevier Masson, 2008, 50 (2), p.137-146.

progressivement en place à l'ANC, allant de pair avec un désenchantement des élus eux-mêmes, qui se disent « usés » par les lourdeurs administratives et par les délais. Ces routines contribuent à institutionnaliser l'institution, à la naturaliser et à faire oublier qu'elle est le fruit d'un rapport de force entre différentes parties¹. La thèse de Christophe Le Digol s'inscrit dans cette perspective et met au jour les conditions sociales de création d'une constituante, et portent dès lors sur des débats en amont de la codification de nouvelles règles, du travail des députés constituants, des moyens à leurs dispositions². Ce travail de socio-histoire montre comment

contrairement à l'enchantement démocratique qui ramène l'activité politique à la représentation d'individus abstraits³, le travail que les constituants effectuent au sein de l'Assemblée est aussi et surtout un travail de représentation, d'homogénéisation et d'universalisation des divers intérêts sociaux dont ils sont, eux et les groupes qu'ils concourent à réunir, les porteurs.⁴

En articulant l'étude des pratiques de travail et de codification des règles par les députés, il montre comment s'élabore la représentation et comment se construit un capital politique propre, issu de la conversion de ressources hétérogènes dans l'hémicycle⁵. C'est dans une optique proche que se situe le travail de Mohamed Hardy sur l'invention du parlement de Hawlar, dans la province autonome kurde irakienne⁶.

Il s'agira pour nous, dans une perspective attentive au *historic turn*⁷ qui montre comment le processus heurté de démocratisation de l'Europe éclaire des configurations similaires dans d'autres pays, de décrire les manières de faire, les comportements, les pratiques des députés et leurs interactions avec la nébuleuse d'acteurs qui gravitent autour d'eux, que ce soit à l'ANC ou dans leur circonscription.

Cette approche contribue sous un nouvel angle à l'étude d'une assemblée constituante qui a rapidement fait l'objet de nombreux travaux. Ces travaux ne portent pas tant sur l'assemblée en tant qu'institution que sur l'assemblée comme rouage du processus constituant. Plusieurs travaux juridiques s'inscrivent ainsi dans une optique de décryptage des méthodes adoptées par

¹ Lagroye, Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, *op. cit.*

² Le Digol Christophe, « La Nation en assemblée. Essai sur les conditions sociales de formation de l'Assemblée Nationale (1789-1791) » doctorat de science politique, Université Paris X-Nanterre, 2003.

³ Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.

⁴ Le Digol, « La Nation en assemblée », *op. cit.*, p. 27.

⁵ *Ibid.*

⁶ Mohamed Hardy, « Genèse et autonomisation du Parlement de la Région du Kurdistan d'Irak. Contribution à une sociologie des institutions politiques », doctorat de science politique, Université Paris I, 2016.

⁷ Capoccia Giovanni, Ziblatt Daniel, « The Historical Turn in Democratization Studies », *Comparative Political Studies*, vol. 43, n°8-9, 2010, 43.

les constituants tunisiens¹, la place des experts², des négociations parallèles³, sur la codification du droit en matière de parité⁴ et d'élection⁵. D'autre part l'ANC a formé un site sur lequel réaliser des entretiens avec le personnel politique tunisien et c'est à ce titre que de nombreux élus ont été sollicités par des chercheurs travaillant sur les partis politiques⁶, les élites⁷, ou sur des politiques publiques⁸. Dans ces travaux, les entretiens réalisés avec les députés ont un but informatif. Nous avons pris ici le contrepied de cette démarche : les entretiens avec les députés constituants ont été réalisés dans une perspective ethnographique⁹ et constituent un point d'entrée pour étudier les changements, les reconductions et les ajustements de leurs pratiques politiques après 2011.

3. Enquêter au niveau intermédiaire dans le « laboratoire de la démocratie »

Mon enquête, conduite en Tunisie entre septembre 2012 et décembre 2016¹⁰, aurait été impossible à réaliser avant la fuite de Ben Ali. La restauration autoritaire correspond, entre autres, à un moment d'ouverture des terrains et des possibles pour les chercheurs dont l'accès au terrain faisant l'objet d'un contrôle problématique avant 2011¹¹. J'ai donc pu adopter une

¹ Hafsaoui Imen, « La confection de la constitution tunisienne dans un contexte post- « révolutionnaire » (2011-2014). *Construction des nouvelles règles du jeu politique par les « élites » de l'assemblée nationale constituante »* doctorat de science politique, IEP d'Aix-en-Provence, 2018.

² Weichselbaum Geoffrey, Philippe Xavier, « Le Processus constituant et la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 : un modèle à suivre ? », *Maghreb - Machrek*, vol. 223, n°1, 2015, p. 49-69.

³ Jermanova Tereza, « Constitution-making and Democratization: A Comparative Analysis of Tunisia and Egypt after the 2010/11 Uprisings », PhD. in politics and international studies, University of Warwick, 2018.

⁴ Petkanas Zoe, « Politics of Parity: Gendering the Tunisian Second Republic, 2011-2014 », PhD. in political science, University of Cambridge, 2017.

⁵ Gobe Éric, « De la dialectique du « local » et du « national » dans les lois électorales tunisiennes ou comment représenter le « peuple » dans la Tunisie post-Ben Ali », *L'Année du Maghreb*, vol. 16, 2017, p. 153-170.

⁶ Marks, « Convince, coerce or compromise? », *art. cit.*; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*

⁷ Kchouk Bilel, *Les Séquelles de l'autoritarisme sur les élites. Éclairages sur les enjeux de pouvoir de la transition politique tunisienne*, Paris, L'Harmattan, 2017.

⁸ Kherigi Intissar, « Analyzing Decentralization Policy-Making Processes in Post-Revolution Tunisia: The role of actors, ideas and institutions », PhD. in political science, SciencesPo, 2021.

⁹ Beaud Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, vol. 35, 1996, p. 226-257.

¹⁰ Entre septembre 2012 et septembre 2014, les entretiens conduits sont utilisés en partie pour mon mémoire de master « Être député en situation révolutionnaire. La fabrique du politique à l'Assemblée nationale constituante tunisienne », M2 d'études politiques sous la direction du professeur Hamit Bozarslan, EHESS, 2013.

¹¹ Béatrice Hibou a été interdite d'entrer en Tunisie à l'hiver 2010-2011. Vincent Geisser a été à plusieurs reprises menacé, Eric Gobe et Larbi Chouikha ont dû écrire certains articles sous pseudonyme.

démarche ethnographique, la plus à même de « sortir du fétichisme constitutionnel »¹ et de me permettre d'observer directement les interactions et les pratiques des députés pendant la rédaction puis l'adoption de la constitution, puis pendant la constitution des listes de candidats et la campagne électorale de 2014. Enfin j'ai réalisé un terrain complémentaire de quatre mois un an après les élections (entre septembre et décembre 2015) et ai continué à effectuer des entretiens jusqu'à la fin de l'année 2016. J'ai articulé cette ethnographie avec des entretiens (152) et avec une collecte de données biographiques. L'enquête s'est développée dans deux directions qui font son originalité : elle a débuté à l'Assemblée Nationale Constituante avant de suivre les députés dans leur circonscription.

I. Du terrain mal aimé au terrain saturé

Mon enquête a d'entrée de jeu pris un tournant ethnographique, dans la mesure où la manière la plus efficace de rencontrer des députés en 2012 était de se rendre à l'ANC. En effet, à ce moment-là l'ANC constituait une boîte noire sur laquelle peu de choses étaient publiées à l'exception d'articles de presses très critiques. Les plénières étaient retransmises en direct à la télévision nationale mais n'étaient pas, au moment où j'arrive sur le terrain, très fréquentes. Le site de l'ANC ne publiait pas de données sur le travail des députés, ni l'agenda, de sorte qu'il était impossible d'avoir accès aux informations concernant l'ANC à moins d'être sur place.

A. Ouvrir la boîte noire de l'Assemblée

Cette démarche est alors d'autant plus justifiée qu'elle a pour principe de donner la parole aux acteurs subalternes, à la manière de Salvador Schavelzon qui réalise une ethnographie de l'assemblée constituante bolivienne d'Evo Morales, assemblée qui va affirmer le caractère plurinational de l'État bolivien et la reconnaissance des droits des communautés indigènes boliviennes². Comme je m'en suis rendue compte en arrivant sur place, les députés constituants forment dans leur grande majorité un personnel politique intermédiaire, dont les innovations et les prises de position sont sans cesse court-circuitées par les dirigeants des partis. Leurs origines sociales hétérogènes font également d'une partie d'entre eux des acteurs dominés par les classes supérieures tunisiennes quand bien même la coupure est moins radicale que celle qu'on observe

¹ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit.

² Schavelzon Salvador, *El nacimiento del Estado plurinacional de Bolivia. Etnografías de una asamblea constituyente*, CLACSO-PLURAL-IWGIA-CEJIS, La Paz, 2013.

dans l'assemblée constituante bolivienne. La négociation de l'entrée sur un terrain est souvent révélatrice de la manière dont fonctionne le site que l'on veut étudier¹, et l'Assemblée tunisienne ne fait pas exception à la règle. En effet, les contacts avec les élus, lors de mon premier séjour à Tunis en septembre 2012, ne sont pas monnaie courante, en tout cas pour les universitaires à qui on m'a adressée. Qui plus est, certains s'exclament de manière répétée que « *La vraie Tunisie n'est pas là* », ou que « *les élus sont des singes* » et que je ferais mieux de me concentrer sur autre chose. Cette première approche est révélatrice en creux du renouvellement du personnel politique et de la contestation de légitimité à laquelle les nouveaux élus sont confrontés.

C'est finalement grâce au secrétaire général de l'ONG Al-Bawsala (la boussole) que je parviens à entrer en contact avec une députée. Cette ONG a été créée par des jeunes opposants à Ben Ali, candidats malchanceux sur une liste de candidats indépendants lors des élections du 23 octobre. Ils se spécialisent rapidement dans le plaidoyer pour la transparence parlementaire et mettent sur pied un observatoire de l'ANC, qui permet d'avoir accès à des biographies succinctes des élus, à leurs votes dans l'hémicycle, au calendrier de l'ANC, aux amendements déposés. Le secrétaire général de cette ONG, un jeune diplômé de l'université Dauphine et blogueur, parfait francophone, m'indique un protocole simple : envoyer un SMS de présentation à un député et demander l'autorisation d'appeler. L'élue franco-tunisienne, universitaire et membre de l'opposition dont il me donne les coordonnées, est susceptible de faire bon accueil à ma démarche. J'ai donc envoyé un SMS précisant mon projet qui au début de mon master, s'intitule alors « La tunisianité dans la Constitution tunisienne ». Ce sujet constituera une manière efficace de briser la glace : le thème ne requiert pas de connaissances techniques particulières, revient de manière récurrente dans les discours des dirigeants, et a fait l'objet de nombreux débats dans l'hémicycle et en commission.

L'enquête ethnographique a été ainsi directement associée à une démarche par entretiens : les entretiens avaient d'abord pour but de briser la glace avec les élus, de me donner accès au site de l'ANC pour y observer les dynamiques en cours. C'est au cours de ces entretiens et ces observations que j'ai rencontré l'un de mes principaux alliés de terrain à l'ANC : un député démissionnaire de la majorité, binational et élu dans la circonscription France nord, ancien assistant parlementaire du groupe socialiste à l'assemblée nationale française. Il me présente de nombreux députés, m'aide à m'orienter dans l'assemblée, et m'emmène avec lui aux réunions

¹ Bennani-Chraïbi Mounia, « Quand négocier l'ouverture du terrain c'est déjà enquêter. Obtenir la passation de questionnaires aux congressistes de partis marocains », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17, n°4, 2010, p. 93-108.

auxquelles il assiste. J'ai donc réalisé 74 entretiens en français et en arabe, avec 50 députés constituants, de durée hétérogène allant de 20 minutes à 2h45, au départ sans enregistrement. Les entretiens ont été répétés avec une partie des élus, à quelques semaines ou mois d'écart (en 2012-2014), puis d'un an sur l'autre. J'ai également conduit des entretiens avec l'entourage des élus, qu'il s'agisse de leur entourage à l'ANC (28), dans leurs partis ou les associations dont ils étaient proches (25), ou dans leur circonscription (19)¹.

B. Le primat de l'informalité

Cette entrée sur le terrain donne déjà à voir deux des caractéristiques essentielles de l'ANC : sa porosité et le fait que les règles n'y sont pas encore fixées. A aucun moment, je ne pense à appeler les administrateurs de l'ANC, ni même à faire une demande officielle d'accréditation pour entrer à l'ANC – cette démarche m'est d'ailleurs déconseillée par la suite par différents acteurs. L'instabilité de la période et les fréquents changements de position des acteurs rencontrés favorise les interactions : l'informalité régnant à l'ANC me permet d'avoir plus facilement accès aux élus. Contrairement à ce que décrit Marc Abélès en entreprenant d'ethnographier l'Assemblée nationale française, l'Assemblée tunisienne est en cours de reconfiguration et son institutionnalisation même est l'enjeu de luttes de pouvoir importantes. Les rites institutionnels² ne sont pas encore en place et leur définition fait l'objet d'âpres luttes dans l'hémicycle mais aussi en amont et en aval de celui-ci.

Lors de ma première entrée à l'ANC, je suis frappée par l'atmosphère, mélange d'urgence et d'attente, qui y règne. Si certains élus parcourent les salons du Palais du Bardo d'un air affairé, vers l'ancien palais³ dans lequel ont lieu les réunions plus discrètes, où est situé le bureau du président et où sont reçus les extérieurs importants, d'autres sont assis dans les canapés moelleux mais un peu défraîchis des salons qui entourent l'hémicycle, l'air désœuvré. C'est vers l'un de ces groupes que la députée me dirige : avec leurs numéros de téléphone portable, je n'aurai pas besoin d'accréditation, mais simplement de les appeler pour qu'ils viennent me chercher à la porte des députés le matin, ce que je ferai jusqu'à novembre 2015.

¹ Voir tableau récapitulatif des entretiens en annexe.

² Abélès Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000.

³ L'Assemblée se tient dans le complexe palatial du Bardo, qui servait déjà de chambre des députés sous Ben Ali. Elle occupe deux palais qui sont reliés par un patio : un ancien palais qui abrite le salon dans lequel a été signé le traité du Bardo établissant le protectorat français en 1882, et surtout l'hémicycle dans lequel se réunissaient les constituants de 1956, ainsi que les bureaux de la présidence de l'Assemblée, et un palais plus récent qui héberge un hémicycle capable d'accueillir les 217 élus, ainsi que les bureaux des administrateurs. Nous reviendrons sur l'importance des lieux dans la deuxième partie de la thèse.

Ce n'est pas un jour de séance plénière et très peu de journalistes semblent être présents. J'en croise seulement trois à l'étage où est installé l'espace qui leur est spécifiquement dédié. Les entretiens ne sont donc, au début de l'enquête que très rarement prévus à l'avance : je découvre les élus au fur et à mesure des entretiens et à la fin de chaque entretien, mon interlocuteur me présente à l'un de ses collègues, ou bien, comme les journalistes, je vais aborder directement les députés lorsqu'ils sortent de l'hémicycle ou que je les croise. Ces discussions sont souvent interrompues, reprises, parfois quelques jours plus tard au détour d'un couloir. Ce n'est qu'un an et demi plus tard que je commence à enregistrer les entretiens, et que les élus sont moins réticents à formaliser davantage nos échanges (prise de rendez-vous...).

L'enquête a été couplée dans un second temps à une collecte de données prosopographiques portant sur les membres de l'ANC. J'ai également rassemblé des données moins détaillées sur les membres de la Haute Instance (HIROR) conseil de 155 membres formé au printemps 2011 pour adopter la loi électorale et débattre du futur rôle de l'ANC, et sur ceux de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) élue en 2014. La collecte de données prosopographique des députés constituants a été réalisée lors d'entretiens approfondis pour une partie des élus mais aussi en participant à une collecte de biographies réalisée par Al-Bawsala et en triangulant ces données avec d'autres données trouvées sur les pages Facebook, LinkedIn, les portraits dans la presse, des députés. Ces entretiens biographiques sont de longueurs très inégales, plus ou moins détaillées. Certains élus ont l'habitude de parler d'eux-mêmes, d'autres beaucoup moins, certains enfin sont ravis de sortir de l'anonymat et viennent me trouver dans le hall de l'ANC pour me demander de « leur faire l'entretien ».

Ici, être française, et donc non tunisienne me place dans le monde des « experts internationaux ». C'est d'abord un atout : beaucoup d'élus de l'opposition cherchent des contacts dans les milieux politiques français, ou ont fait leurs études en France. Pour les acteurs en quête de respectabilité, être sollicités pour un entretien avec une étudiante étrangère est considéré comme légitimant. De la même manière mon enquête n'est pas vue comme s'insérant dans des enjeux de pouvoir tunisiens, et le fait que je sois jeune et parle mal arabe lors de mon arrivée sur le terrain me rend plutôt service dans la mesure où cela conduit les élus à ne pas trop se focaliser sur ma présence dans leurs rapports informels. Être étudiante étrangère me permet également de m'intégrer au groupe des internationaux qui ont souvent des propriétés sociales proches des miennes. Par contre, mon patronyme identifiable par certains députés comme juif tunisien a pu susciter de nombreuses questions. Il m'a été plutôt utile dans mes rapports

quotidiens avec les élus d'Ennahdha : « nous sommes tous les gens du livre »¹ m'explique une députée nahdhaouie qui me propose d'aller visiter avec elle le tombeau d'un saint patron des juifs et des musulmans, précise qu'elle préfère savoir que je ne suis pas athée, et qui s'amuse de savoir que je sais cuisiner tunisien. Il a toutefois aussi pu créer de la défiance ou des rumeurs : « je suis très fier de déjeuner avec la Mata Hari du Mossad »² me dit d'entrée de jeu un élu de l'opposition. Du côté d'Ennahdha, les réunions de groupe me restent fermées, notamment dans les moments les plus sensibles, et certains journalistes internationaux s'octroyant le rôle de gardiens de l'accès au parti m'expliquent qu'ils doivent d'abord faire leur enquête interne pour vérifier que je ne suis pas espionne et qu'ils peuvent me faire confiance, et me conseillent de faire preuve de transparence et de patience³.

Lorsque j'arrive à Tunis en septembre 2012 pour commencer mon terrain de master, l'ANC est vide. A ces temps morts du changement de régime correspondent également des temps forts, en particulier lors des quelques semaines au cours desquelles la Constitution est adoptée dans sa totalité.

C. Transitologues et tourisme révolutionnaire

A partir du vote de la Constitution, l'ANC devient un terrain « saturé ». La présence de nombreux jeunes observateurs à l'assemblée me permet de m'intégrer plus rapidement à un groupe uni par l'appartenance à une même génération. Par contre, la venue croissante de chercheurs et d'experts modifie le rapport aux enquêtés. Celle-ci est liée au fait que la Tunisie devient progressivement, aux yeux des organisations internationales, des ambassades et des ONG internationales, le « laboratoire de la démocratie ». Chercheurs, experts, journalistes, politiques, viennent produire de la littérature grise, des reportages mais également des travaux académiques sur cette « start-up de la démocratie »⁴.

Ces acteurs étaient déjà présents avant 2011⁵ mais avaient dans leur bagage⁶ des travaux laissant la part belle à une exception autoritaire arabe tel que l'ouvrage de Ghassan Salamé⁷ :

¹ Notes de terrain, ANC, Tunis, juin 2014.

² Notes de terrain, ANC, Tunis, octobre 2012.

³ Notes de terrain, La Marsa, juillet 2013.

⁴ L'expression est celle du premier ministre Mehdi Jomâa en poste de janvier 2014 à février 2015.

⁵ Allal Amin, « Penser global, agir dans un bocal. Participation locale, régulation néo-libérale et situation autoritaire en Tunisie (2006-2010) », *Gouvernement et Action Publique*, vol. 2, 2016, p. 153-181.

⁶ Camau, « La Transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », *art. cit.*

⁷ Salamé Ghassan, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *Revue française de science politique*, 41^e année, n°3, 1991. p. 307-341 ; Salamé Ghassan (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe*, Paris, Fayard, 1994.

pourquoi le monde arabe n'est-il pas démocratique ? Philippe C. Schmitter le souligne de manière ironique en intitulant sa contribution à *L'Annuaire de l'Afrique du Nord* « Se déplaçant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, "transitologues" et "consolidologues" sont-ils toujours assurés de voyager en toute sécurité ? »¹ Toutefois, il nous semble important d'opérer deux distinctions : la première, au sein de l'espace de l'expertise internationale, entre les transitologues étudiés par Nicolas Guilhot, et les « petits professionnels de l'international »², soit les « petites mains » de la coopération, des responsables de programmes locaux qui sont souvent des recrutés locaux dont les pratiques sont le fruit d'improvisations et de bricolages variés mais adaptés aux contextes locaux³. La seconde distinction porte sur le fait que les transitologues peuvent également être des acteurs politiques locaux : l'étude de la « transition » chilienne montre comment des consultants, spécialistes en transition démocratique, intègrent le gouvernement formé après l'échec du référendum de Pinochet⁴.

Les spécialistes en changement de régime se concentrent progressivement sur la Tunisie au fur et à mesure que la situation des autres pays des « printemps arabes » se dégrade. Le plus petit pays du Maghreb devient alors le terrain de prédilection de la recherche et s'y met en place un tourisme académique révolutionnaire incarné par des programmes comme le *Tunis Exchange*⁵, dans lequel des étudiants de master et PhD d'universités américaines paient 900\$ pour rencontrer pendant une semaine le nouveau personnel politique tunisien. Les experts organisent de plus en plus de séjours, parfois relativement brefs, à Tunis, pour s'entretenir avec les figures de proue des principaux partis politiques et du gouvernement. Ils ont pour cela recours aux services de « fixeurs » soit d'intermédiaires locaux professionnalisés qui organisent des rendez-vous et traduisent des entretiens, dont le nombre croît rapidement et dont les clients se diversifient. À cette aune, la transition démocratique constitue un marché d'emploi pour les petites mains de l'expertise. S'il s'agissait, aux premiers jours de la révolution, de journalistes tunisiens, diplômés et polyglottes, organisant des programmes de visite pour des journalistes étrangers, ces derniers sont rapidement rejoints par des cohortes de diplômés chômeurs, impliqués dans des milieux associatifs, qui organisent des rendez-vous, des programmes de

¹ Schmitter, « Se déplaçant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, "transitologues" et "consolidologues" sont-ils toujours assurés de voyager en toute sécurité ? », *art. cit.*

² Leclerc Romain, Morival Yohann, Bouagga Yasmine, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *Critique internationale*, vol. 81, n°4, 2018, p. 9-20.

³ Deforge, « La fabrique transnationale du politique », *op. cit.*

⁴ Joignant Alfredo, « La politique des "transitologues" : Luttres politiques, enjeux théoriques et disputes intellectuelles au cours de la transition chilienne à la démocratie », *Politique et Sociétés*, vol. 24, n°2-3, 2005, p. 33-59.

⁵ Voir par exemple <http://www.thebeirutexchange.com/index.php/tunis>

visites, traduisent et retranscrivent des entretiens, non seulement pour des consultants d'organisations internationales et des journalistes étrangers, mais encore pour des chercheurs. Un groupe Facebook réunit chercheurs et « fixeurs » : il vient structurer ce marché d'emplois spécialisés et standardiser les postes de « fixeurs » et « d'assistants de recherche ». Ce sont d'ailleurs les mêmes personnes qui travaillent pour des journalistes et des chercheurs, ce qui a pour conséquence d'écraser la spécificité des entretiens de recherche : la position de chercheur n'est pas appréhendée par tout le monde de la même manière et certains enquêtés, lorsqu'ils sont traduits par le même interprète pour s'entretenir avec un chercheur ou un journaliste, seront alors tentés de dire la même chose.

De telles pratiques posent la question de la confidentialité des données et contribuent alors à lisser la parole des enquêtés : un acteur politique ne se raconte plus de la même manière après avoir réalisé une dizaine d'entretiens portant peu ou prou sur les mêmes thèmes. Certains députés ont ainsi mis en récit, au fur et à mesure des entretiens avec des journalistes ou chercheurs internationaux, leur trajectoire, leur politisation, leur action au sein de l'ANC. La recherche produite de cette manière est alors fondée sur des matériaux qualitatifs (entretiens, observations) mais procède d'une division du travail aussi nette que celle qui a été décrite par Léna Ténévic et Florence Weber : le « sale boulot »¹ (retranscription, prise de rendez-vous, traduction) est accompli par le fixeur. On y retrouve également les effets épistémologiques que soulignent ces chercheuses : le fixeur est celui qui négocie l'entrée sur le terrain et qui porte très largement les interactions dans des milieux d'interconnaissances – ce n'est pas tant le chercheur que le fixeur qui est connu de l'enquêté. Dès lors, cette présence du fixeur limite la part de risque prise par le chercheur en s'engageant sur le terrain : c'est le fixeur qui fait les présentations, et qui est garant de l'éthique scientifique des chercheurs, puisqu'il a souvent déjà organisé des entretiens avec le même individu dans le cadre d'une mission pour d'autres chercheurs ou journalistes. De plus, la part de surprise qu'il peut y avoir dans l'interaction est plus limitée car *c'est le métier du fixeur* que d'être présent sur le terrain. Certains chercheurs rencontrent donc tous les mêmes personnes, qui sont sur le carnet d'adresses de leur fixeur, pour aborder des sujets plus ou moins proches. La délimitation de l'objet sur lequel ces chercheurs travaillent est alors étroitement liée au carnet d'adresses et aux ressources de leur fixeur.

¹ Tenevic Lena, Weber Florence, « La délégation du travail de terrain en sociologie qualitative », *Genèses*, vol. 8, 1992, p. 132-145.

L'un des enjeux du terrain tunisien est alors de parvenir à saisir l'explosion du nombre de ressources publiées en l'espace de quelques années sur le sujet. Les témoignages constituent une part importante des publications d'après la révolution : hommes d'État, anciens prisonniers politiques, politiciens en tous genres publient leur témoignage, qu'il concerne l'ère Ben Ali, Bourguiba, ou le changement de régime. Ils participent à la mise en récit de la période révolutionnaire et à la construction de la légitimité de certains des acteurs.

Ce contexte influe largement sur mon enquête et m'a conduite à justifier ma démarche auprès des élus, qui sous l'effet de la très forte pression médiatique et internationale, et disposant de très peu d'espaces privés, et devant répondre à des sollicitations de plus en plus nombreuses, n'étaient pas toujours enclins à répondre à des « questionnaires », préférant des discussions plus informelles. C'est aussi prenant acte de ce que les pratiques des élus de l'ANC étaient de plus en plus lissées par la présence des acteurs internationaux qu'il m'a semblé porteur de suivre ces députés dans d'autres espaces et en particulier dans leurs circonscriptions.

II. Aller voir ailleurs : Kasserine et la Tunisie « des marges »

Saisir les modalités de réinvention du rôle de député dans la Tunisie d'après Ben Ali implique également de s'intéresser à l'ancrage local de l' élu. Le rôle du député constituant est, a priori à Tunis, de rédiger la constitution, cependant l'exacerbation des tensions et des demandes sociales locales et l'attente vis à vis de cet unique « élu de la révolution » compliquent le rapport du député à sa circonscription.

L'omniprésence de la question régionale à l'ANC, et les décalages politiques et sociaux entre élus des régions côtières et élus « des régions de l'intérieur » m'ont encouragée à me rendre à Kasserine, dans un contexte d'effervescence électorale. Le terme de « région » ou « d'intérieur » est une catégorie indigène qui désigne

[les] zones défavorisées de la Tunisie intérieure. C'est ce « local »-là qui est au cœur de la « révolution ». La carte de la contestation de la fin du régime de Ben Ali se confond avec celle des inégalités géographiques entre territoires (Allal, 2012). Les régions littorales orientales du centre et du nord, y compris celle de la capitale Tunis, ne se joindront que tardivement aux soulèvements populaires qui aboutissent le 14 janvier 2011 à la chute du régime de Ben Ali »¹

Ce terrain s'organise en trois étapes. Je mène d'abord des terrains exploratoires au printemps 2014, en accompagnant des députés dans leur circonscription, notamment à Sfax. Puis en

¹ Gobe, « De la dialectique du « local » et du « national » dans les lois électorales tunisiennes », *art. cit.*

septembre, j'accompagne certains élus dans leur campagne électorale en particulier à Kasserine et dans le grand Tunis. L'effervescence caractéristique de la campagne rend délicate l'organisation d'entretiens approfondis. Je reviens donc un an plus tard passer quatre mois entre Tunis et Kasserine pour faire les entretiens avec les acteurs rencontrés l'année précédente et rencontrer également les acteurs des scènes politiques locales (maire, gouverneur).

A. Ethnographier des savoir-faire et des savoir-être en campagne¹

Dans cette séquence sensible et sous forte pression médiatique, la position de chercheuse est difficile à affirmer, et le risque d'être prise pour une militante ou une journaliste est toujours important. Les journalistes étrangers étaient très présents dans les meetings et les gens en charge de l'organisation du meeting avaient le réflexe de me placer avec eux. Le fait d'enregistrer certains entretiens m'ancrait également du côté des journalistes ce qui m'a conduite à ne pas le faire de manière systématique. Si l'accès aux meetings était évidemment public, l'accès au porte-à-porte, et aux réunions des partis l'était moins au point qu'il a fallu renégocier mon entrée sur le terrain. Ainsi, pour accompagner des militants d'Ennahdha en porte-à-porte, une députée, Héla Hammi, deuxième sur la liste Ennahdha à Ben Arous, derrière Nouredine Bhiri, ancien ministre de la justice, m'explique qu'elle a dû se porter garante pour moi auprès du président du parti (Rached Ghannouchi que je n'ai jamais rencontré) pour qu'il me signe une autorisation. Lorsque j'arrive dans la salle de réunion, une candidate en quatrième position me fait passer une sorte de test : elle me demande avec qui je travaille, et de lui montrer plusieurs publications, ainsi que le plan de mon mémoire.

Une fois la barrière passée, il peut être délicat de résister aux tentatives d'instrumentalisation qui peuvent avoir lieu. Un journaliste embauché pour faire la campagne de communication de Nourreddine Bhiri m'interviewe en arabe (alors que mon niveau ne me permet pas d'avoir le degré de finesse que je souhaiterais) sur ce que je pense de la campagne lors d'une séance de porte à porte dans un quartier périphérique du grand Tunis : Mornag. Walid Bennani, candidat à sa réélection à Kasserine – sur liste Ennahdha – qui m'a invitée à un meeting (ce qui me permet de rencontrer ses colistiers, son équipe de campagne et de discuter avec les militants), me place sur l'estrade² et me présente devant les 150 personnes réunies pour l'occasion comme « Déborah une étudiante française venue étudier la démocratie en Tunisie ³ ».

¹ Bué Nicolas, « Que fait-on quand on fait campagne ? » in Baamara Layla, Floderer Camille, Poirier Marine (dir.), *Faire campagne ici et ailleurs. Mobilisations électorales et pratiques politiques ordinaires*, Karthala, 2016.

² Voir annexe 17.

³ Imen Abd Rahim, Majen bel Abbes, octobre 2014.

De même, Tarek, un chef de cellule locale de l'Union Patriotique Libre, parti de Slim Riahi, qui m'a permis de suivre les activités de son groupe, m'emmène à un meeting dans le bus des militants mais veut que je porte un badge du parti et m'explique qu'« il faut mettre les femmes devant, va avec elles, c'est bien qu'il y ait beaucoup de femmes ¹ ». D'autres au contraire ont une stratégie différente : s'ils m'intègrent aux chants, aux cortèges, me donnent des drapeaux, des casquettes et autres produits dérivés du parti, il n'en reste pas moins qu'ils me coupent des photos et ne publient sur Facebook que celles où je ne figure pas².

Enfin, si mes terrains précédents à l'ANC me garantissent un accès privilégié à plusieurs acteurs de la campagne, certaines activités me sont refusées. Les personnes rencontrées à Tunis tentent d'encadrer mes recherches et veulent contrôler ce que je vais pouvoir observer. C'est ce que j'expérimente à Kasserine où le député sortant d'Ennahdha, candidat à sa propre succession, m'accueille pourtant à bras ouverts : il me reçoit pour plusieurs entretiens, m'invite à ses meetings, trouve toujours une place pour moi dans sa voiture, me lance des plaisanteries (« Alors, vous qui avez l'air bien nous connaître, qu'est-ce que vous pensez des dangereux islamistes, Déborah ? »), m'intègre aux déjeuners familiaux organisés pour la campagne et me raconte avec des termes imagés les difficultés et les crises qui ont eu lieu lors de la rédaction de la Constitution. Lors des meetings, le fait de me placer à côté d'eux permet d'encadrer ce que je vois ou entends. A certains moments, l'entourage du candidat me demandera de « ne pas faire de mauvaise pub à la liste », et le directeur de campagne local me refusera le droit de réaliser certains entretiens avec des candidats en position non-éligibles ainsi que de suivre les candidats lorsqu'ils font du porte-à-porte.

B. Décrire une configuration locale

Un an après les élections, pour saisir la manière dont le député investissait son rôle local, j'ai cherché à comprendre le fonctionnement d'une scène politique locale, et ai donc revu les anciens candidats aux élections, les députés élus, ainsi que les acteurs politiques locaux, à commencer par le maire, le gouverneur, le premier délégué mais encore et surtout des responsables associatifs dont certains ont été engagés par le passé dans des partis d'opposition, en particulier dans la région de Kasserine. Ce terrain est considéré comme sensible par les acteurs internationaux dans la mesure où depuis l'été 2013, un maquis d'un groupe salafiste

¹ Salle du club sportif de Mellassine, octobre 2014. Voir annexe 15.

² voir annexe 15.

djihadiste, Okba Ibn Nafaa, proche d'Al Qaïda au Maghreb Islamique dans un premier temps, puis aujourd'hui de l'État Islamique, est installé dans les montagnes à côté de la ville principale du gouvernorat. De plus, la région connaît des tensions fortes entre les représentants de l'État et la population. Cependant, il n'est pas particulièrement difficile de faire des entretiens avec les responsables politiques locaux qui ont accepté relativement vite de me revoir, et étaient plus ponctuels que les élus rencontrés à l'Assemblée. J'ai été particulièrement aidée par un journaliste d'une radio associative locale, avec lequel l'une de mes connaissances de terrain à Tunis (rencontré dès septembre 2012) m'avait mise en contact avant mon départ, et par un militant associatif et politique rencontré sur place. Mes seules contraintes ont été de dormir à l'hôtel de Kasserine (et non de loger chez l'habitant), de ne pas me déplacer le soir, et d'être interrogée une fois par des membres de la police et une fois par l'armée : il a fallu expliquer que j'étais là sur l'invitation du député d'Ennahdha. Les 19 entretiens réalisés sont là encore de durée inégale (entre 3h30 et 30 minutes) et ont lieu en arabe et en français. Ils mettent en évidence la distance entre les députés et la scène politique locale, la crise des relations de clientèle de députés qui n'ont pas payé leurs dettes après leur élection.

C. Restituer une enquête : enjeux d'anonymat et de déontologie

Enfin, l'écriture et la restitution de ce travail de recherche m'ont conduite à me poser la question du secret de l'État et de la déontologie de l'ethnographe, un peu à la manière dont Bruno Latour la formule dans l'avertissement qui ouvre *La Fabrique du droit* dans lequel il se livre à une ethnographie du Conseil d'État¹. Il s'agit à la fois d'ouvrir la boîte noire de l'institution, de mettre en lumière l'opacité des origines du texte constitutionnel, des pratiques des élus pendant le changement de régime, que ce soit dans l'institution, dans leur circonscription, en campagne électorale ou en conjoncture « ordinaire » même si justement, cette période ordinaire a tout de l'extraordinaire. Cette recherche poursuit à la fois une ambition théorique, montrer comment la réactualisation et l'hybridation des pratiques politiques pendant un changement de régime participent à la manière dont l'espace politique se recompose, et une ambition empirique : il s'agit de documenter une période exceptionnelle de l'histoire politique tunisienne et de rendre compte de l'expérience constituante.

Mon travail de terrain a pris place dans un moment de sensibilisation du personnel politique aux questions de transparence gouvernementale et parlementaire. Pour de nombreuses

¹ Latour Bruno, *La Fabrique du droit. Une ethnographie du conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2004.

associations engagées dans des campagnes militantes mais aussi des procès avec l'institution, il s'agissait d'affirmer le droit des citoyens à savoir ce qui se passait dans l'arène constituante, et à mettre en place un nouveau rapport de force entre citoyens et élus selon lequel les élus étaient redevables aux citoyens, et responsables devant eux. Mon mémoire de master 2 s'est également inscrit dans cette dynamique, sortant peut-être du cadre strict de l'académie.

Dans ma recherche, j'ai été amenée à faire des entretiens à la fois avec des acteurs dominants du champ politique, mais aussi avec des « petites mains » et des acteurs dont la position est plus fragile. C'est pour cette raison que j'ai fait le choix d'anonymiser de manière systématique les propos et les pratiques d'acteurs dominés du champ politique : les pseudonymes sont signalés par des astérisques. Par contre, en ce qui concerne les personnalités publiques, seule une petite partie de leurs propos, ceux qui ont été tenus dans l'informalité la plus importante ou pour laquelle ils ont eux-mêmes demandé l'anonymat, a été anonymisée.

4. Organisation de la thèse : plan et démarche

Résumons notre propos. Cette recherche prend comme point de départ le renouvellement du personnel politique tunisien : dans cette optique, nous nous concentrons sur les dynamiques de légitimation et de professionnalisation du nouveau personnel politique élu depuis 2011, soit les membres de l'ANC. Nous partons de l'intuition que la manière dont les élus investissent leur rôle de constituant permet de comprendre non seulement les changements affectant les pratiques politiques mais également de saisir les continuités à l'œuvre. Pour ce faire, nous essayons de saisir ce que « devenir député » signifie, non seulement à l'intérieur de l'hémicycle, mais encore dans les circonscriptions des élus, au moyen d'une enquête par observation, entretien mais aussi en collectant un ensemble de données biographiques sur les constituants. L'enquête contribue alors à la compréhension des moments de restauration autoritaires dans une perspective qui laisse la part belle au personnel politique intermédiaire. Elle montre que si ces pratiques politiques demeurent largement héritées de l'ancien régime, elles sont également réactualisées et ajustées au nouveau contexte.

Pour montrer cela, nous organiserons notre travail en trois parties et neuf chapitres. Étudier la réinvention du rôle de député dans la Tunisie d'après Ben Ali en partant de l'analyse de ses pratiques dans l'hémicycle, dans la capitale et dans sa circonscription, nous conduit à montrer

les réajustements et les réactualisations de pratiques anciennes, héritières d'une longue tradition sédimentée depuis la fin du XIX^{ème} siècle, ainsi que des expérimentations nouvelles, des tentatives iconoclastes et leur hybridation les unes aux autres. C'est ce sur quoi portera la **première partie** de la thèse (**Partie 1. Représentation et légitimité à l'heure de la révolution. 2011**).

Nous étudierons dans un **premier chapitre**, la manière dont le rôle de député est une norme mise en tension par les acteurs qui prennent en charge la « transition démocratique » après la fuite de Ben Ali. Ce rôle est compliqué à définir avant 2011, mais certains entretiens et des matériaux de seconde main nous conduisent à mettre en avant un hiatus entre une revendication du régime – l'assemblée représente le peuple tunisien dans son avant-gardisme et sa modernité – le caractère « intermédiaire » et hétéroclite des profils sociaux des députés. En 2011, les mobilisations de la Kasbah et les revendications qu'elles portent mettent en évidence la volonté de renouveler en profondeur le personnel politique et ses manières de faire : à cette aune, les élections constituintes du 23 octobre 2011 constituent une réponse à une véritable demande populaire¹. Elles sont le fruit d'une mobilisation ascendante contre un personnel politique dominant tuniso-centré voulant prendre en charge un processus de réforme politique et de « transition ». Ceux qui vont élaborer la loi électorale et définir le mandat de l'ANC et le rôle du constituant, sont des ressortissants de ce personnel politique dominant, sociologiquement proches des hauts fonctionnaires et grands commis de l'État sous Bourguiba et Ben Ali. En nous appuyant sur l'étude des débats de la Haute Instance, nous montrerons que la loi électorale et le mandat qu'ils définissent reflètent la reconduction du modèle suivant lequel le député est « moderniste », « éclairé », et a le territoire pour angle mort. (**Chapitre 1. Une Assemblée pour représenter la révolution : entre aspirations révolutionnaires et héritages antérieurs**).

De manière inattendue, c'est aux partis politiques que va échoir le monopole de la représentation (**Chapitre 2. « Faire parti » dans la Tunisie d'après Ben Ali**). Un personnel politique d'opposants, originaires de milieux sociaux contrastés, anciens prisonniers ou exilés, revient sur le devant de la scène. Les données prosopographiques relatives aux élus de l'ANC peuvent nous permettre de restituer une partie des profils des candidats à la députation.

Nous montrerons dans le **chapitre 3** que les élections vont bien constituer en partie des mobilisations ascendantes. Elles conduisent dans l'hémicycle les anciens opposants membres d'Ennahdha, mais aussi des notables locaux, d'anciens opposants, des indépendants, au

¹ Hmed, « Des barricades et des urnes », *op. cit.*

détriment de la gauche et des personnalités nationales. A partir de l'étude des données prosopographiques des députés, nous mettrons en évidence que ces élus sont, dans leur immense majorité, novices de l'institution. Nous verrons comment ils se heurtent d'entrée de jeux à une dynamique de délégitimation conduite par l'ancienne opposition de gauche, les anciens membres du RCD et sympathisants de la tendance destourienne, bien souvent animés par un sentiment anti-islamiste. Nous étudierons alors quelles identités stratégiques les élus mobilisent face à cette entreprise pour se légitimer. L'étude des données biographiques des élus mais aussi de leurs *hexis* dans l'hémicycle montre d'une part, la mise en avant de ressources oppositionnelles, et la tentative de se camper en révolutionnaires. (**Chapitre 3. *Outsiders* : qui sont les députés constituants ?**)

Nous montrerons alors dans une seconde partie ce que les constituants font à l'institution et ce que l'institution fait aux constituants en période de crise politique et d'invention de l'institution. Pour cela nous exploiterons nos matériaux ethnographiques et nos entretiens (**Partie 2. Les Députés dans l'espace constituant : apprentissages des rôles, socialisation, polarisation. 2012-2014**). Nous étudierons la manière dont les députés, rassemblés à Tunis, se socialisent à l'Assemblée et dans ce que l'on va caractériser comme un espace constituant, dans lequel circulent à la fois les députés constituants mais également les experts nationaux et internationaux, les journalistes, les dirigeants des partis politiques, ainsi que certains représentants des principales associations et des syndicats. L'espace constituant est co-produit par l'ensemble de ces acteurs qui mettent en forme et façonnent non seulement le travail constituant mais encore le rôle qui doit être celui des élus. Il s'agira ici de montrer ce que l'institution fait au nouveau personnel politique qui en est locataire. C'est lors de cette expérience démocratique que constitue l'ANC, dans laquelle un nouveau personnel politique se réunit pour rédiger une nouvelle constitution, soit un espace de transformation du politique par excellence, qu'une succession de petits glissements, des mécanismes d'imitation renforcés par l'incertitude, la polarisation de l'espace partisan, et la contestation dont l'ANC fait l'objet, conduisent à la réactualisation de pratiques et de manières de faire anciennes.

Dans le **chapitre 4**, nous nous concentrerons sur la manière dont les élus investissent leur rôle à l'ANC d'une manière transgressive qui prolonge d'une certaine manière l'effervescence pluraliste qui a caractérisé l'année 2011 : la mise en place de l'ANC au centre de l'espace constituant conduit à la fois à la circulation de pratiques et à la mobilisation d'une ingénierie institutionnelle sophistiquée et à la fois à des bricolages de toutes sortes. L'élaboration des procédures et des règles du jeu régulant le fonctionnement des institutions provisoires est une dynamique traversée par des rapports de force entre différents groupes d'acteurs occupant des

positions variables dans cet espace (**Chapitre 4. L'Espace constituant : ingénierie constitutionnelle, bricolages, et politisation**).

Cependant, le processus constituant est loin d'être linéaire et continu. A l'inverse, l'organisation du travail des députés, les pratiques qu'ils tentent d'instaurer peinent à se routiniser car elles sont perturbées en permanence par une succession de crises qui rappellent que l'assemblée constituante n'est pas un vase clos mais est traversée par toutes les dynamiques sociales du changement de régime tunisien. C'est sur ces scandales et ces crises que nous nous concentrerons dans le **chapitre 5** pour montrer comment le texte constitutionnel est le fruit de rapports de force qui n'en finissent pas de se recomposer et que les modifications du texte sont fonction des recompositions des rapports de force à l'hémicycle mais aussi en dehors. Cette concaténation de crises conduit au désaveu de l'institution par une partie des élus qui se retire de l'ANC à l'été 2013 après l'assassinat de l'un des leurs (**Chapitre 5. La Constitution au concret**). Dans le **chapitre 6**, nous verrons comment la crise de l'été 2013 conduit à l'élargissement de l'espace constituant à de nouveaux acteurs et à la formation de nouvelles arènes de dialogue et de négociations. Ces acteurs mobilisent des ressources sociales et politiques anciennes, antérieures à 2011 pour prendre part aux négociations. Cependant, le consensus auquel ils parviennent inaugure une nouvelle division du travail politique et ne peut être suivi par les députés dans l'hémicycle que grâce à la force des interactions dans l'hémicycle. Cela nous permettra de proposer une lecture critique de la « politique du consensus » (*tawafuk*) qui n'est pas la fille de la révolution mais plutôt l'héritière du « syndrome autoritaire », et aussi de montrer comment cet héritage vient forger de nouvelles dynamiques et profite à une fraction inattendue du nouveau personnel politique. (**Chapitre 6. De quoi le consensus est-il le nom ?**).

Dans une troisième et dernière partie, nous nous interrogerons sur la pérennité et la volatilité expériences démocratiques vécues par les députés en montrant que les élus ne parviennent pas à convertir les ressources accumulées dans l'hémicycle au niveau local et peinent à rester en politique : la contestation dont ils font l'objet au niveau national se décline sous des formes spécifiques au niveau local (**Partie 3. Les Ambiguïtés d'une alternance. 2014-2015**).

Dans le **chapitre 7**, nous partirons du constat selon lequel les investissements des députés à l'assemblée jouent contre leur ancrage local. Peu présents dans leur circonscription et surtout tenus à distance des scènes politiques locales, ils ne parviennent pas à contrecarrer la (re)construction de Nidaa Tounes, parti hybride qui rassemble anciens cadres du RCD et figures de la gauche anti-islamiste. Nous étudierons alors les recompositions partisans à l'approche des élections ce qui nous permettra de mettre à jour la manière dont est conçue et perçue

l'éligibilité des candidats ou des aspirants à l'investiture, qui elle aussi éclaire la compréhension du rôle d'élu. **(Chapitre 7. Les Députés à l'épreuve du local)**. Nous travaillerons ensuite la question de la fabrication de l'éligibilité des candidats à la députation en 2014 en nous appuyant sur deux enquêtes localisées, l'une à Kasserine et l'autre dans le centre-ville de Tunis pendant la campagne électorale des législatives de 2014. Les constituants et les nouveaux candidats à la députation peinent à fidéliser des clientèles et ont recours à des intermédiaires électoraux, qui travaillent pour différents partis et peuvent se retourner contre l'un d'entre eux. Nous montrerons comment l'étude de l'ancrage local des élus que ce soit en campagne ou non met en évidence un mécanisme d'exacerbation du clientélisme, propre aux restaurations autoritaires étudiées par les africanistes. A cette aune, nous verrons que la campagne électorale témoigne d'une banalisation du rapport au politique comme marché d'emploi ponctuel, mais aussi d'une reconduction de la crise de l'économie de la faveur : le personnel politique ne s'acquitte pas de ses dettes vis à vis des « petites mains » de la campagne, les partis politiques ne parviennent pas à fidéliser des clientèles qui participeraient à une stabilisation des rapports de force. **(Chapitre 8. Dégage ? Être élu et se faire élire)**.

Enfin, dans un dernier chapitre, nous nous concentrerons sur le nouvel « après » de la révolution tunisienne qui s'ouvre avec la victoire de Nidaa Tounes et la mise en place de l'Assemblée des Représentants du Peuple : que deviennent les expérimentations qui avaient cours à l'ANC ? comment les députés constituants s'accommodent-ils de cette nouvelle configuration ? Nous mettrons en évidence un double mouvement de notabilisation des anciens constituants et de professionnalisation des notables à l'ARP avant d'examiner la pluralité des trajectoires et des chemins de traverse empruntés par les constituants qui sortent de l'hémicycle mais pas forcément du champ du pouvoir **(Chapitre 9. Des Constituants aux représentants du peuple. Professionnalisation et notabilisation du personnel politique)**.



Carte n°1 : La Tunisie administrative et politique.

Source : Allal Amin, Geisser Vincent (dir.), *Tunisie, une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* Paris, CNRS Éditions, 2018.

Partie 1. Représentation et légitimité à l'heure de la révolution

Tu es né pour être libre comme l'ombre du zéphyr
Abou Kacem Chebbi¹

Le nouveau personnel politique qui siège au palais du Bardo, au lendemain des élections constituintes du 23 octobre 2011, ne correspond pas à l'image attendue du député. Ce qui est disruptif, ce n'est pas seulement que les élus ne soient pas issus de la famille « moderniste », c'est encore et surtout qu'ils aient des comportements jugés inappropriés au sein de l'institution. Leurs vêtements, leurs accents, leur vocabulaire, l'usage qu'ils font du français, de l'arabe littéral et même du dialecte détonnent. Leurs façons de manger, de se tenir, la manière dont ils posent leur voix, – en somme leurs *hexis* corporelles –, sont transgressives et prêtent le flanc à différents discours de délégitimation émanant d'un groupe à géométrie variable, au capital culturel important, appartenant de longue date aux classes dominantes, se revendiquant du réformisme. Sur quoi les discours dénonçant l'illégitimité² des constituants s'appuient-ils ? En quoi les députés constituants ne correspondent-ils pas au rôle supposé être le leur ?

Étudier les novices en politique soit ceux qui n'ont jamais eu de mandat ni d'engagement partisan jusqu'alors permet de mettre au jour certaines facettes de la « condition politique »³ existant auparavant et la manière dont elle est structurée par des années qui sont venues construire un horizon d'attente. Ce concept emprunté à la théorie de la réception littéraire⁴ caractérise la manière dont les rôles politiques sont investis et normalisés tant du point de vue des observateurs que de celui des acteurs. Nous allons montrer dans la première partie de la thèse comment se met en place le hiatus entre l'horizon d'attente, reformulé à plusieurs reprises,

¹ Abbou Kacem Chebbi, « Mon semblable », *Diwane des Cantiques de la Vie*, Tunis, éd. Arabesques, 2017.

² Offerlé Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914. », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 39, n°4, 1984, p. 681-716.

³ Ollion Étienne, « Changer de vie. Les députés novices et la condition politique au XXI^e siècle », *Politix*, vol. 128, n°4, 2019, p. 91-114.

⁴ Jauss Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, Préface de Jean Starobinski, Paris, Gallimard, 1972.

de ceux qu'on va appeler des « prescripteurs de normes » de la révolution et les pratiques des députés constituants nouvellement élus. Pour comprendre ce hiatus, il est d'abord nécessaire d'identifier deux dynamiques contradictoires qui structurent simultanément la configuration révolutionnaire tunisienne.

La première consiste dans ce qu'on pourrait appeler « l'euphorie révolutionnaire » des grands soirs. Happening politique, débats, *sit-in*, formations d'associations, création de blogs, de partis politiques... toutes ces expérimentations démocratiques sont solidement arrimées aux mobilisations sociales. Elles se manifestent aussi concrètement par un recentrement de la vie politique sur les places publiques de la capitale et par la circulation d'acteurs de milieux sociaux très variés au sein de cet espace.

La deuxième consiste dans la puissante résurgence du mouvement réformiste tunisien. Ce courant de pensée, qui va de pair avec un certain élitisme politique, s'enracine dans les réformes conduites au XIX^{ème} siècle par le Bey et son vizir Kheireddine, puis a été revendiqué avec succès par les générations de militants indépendantistes néo-destouriens comme un symbole mobilisateur et comme grand récit politique venant légitimer la domination du Néo-Destour et de l'État sur les citoyens¹. Les acteurs qui s'en revendiquent forment un groupe à la géométrie variable, qui n'est ni tout à fait superposable à l'élite culturelle et sociale ordinaire, ni similaire aux partisans de l'ancien régime. En 2011, une fraction des grandes familles *beldies* de la capitale puisent dans ce référent pour s'imposer comme figures de proue d'une transition démocratique maîtrisée et développent un ensemble de normes de ce que devrait être la future démocratie tunisienne, dans leurs discours, à la Haute Instance pour la Réforme et les Objectifs de la Révolution (HIROR) et dans les gouvernements successifs de transition.

Cependant, les acteurs politiques se revendiquant du réformisme sont en partie battus aux élections constituintes, et la majorité des députés ne revendique pas cet héritage politique qui structurerait jusque-là la manière de gouverner. Nous étudierons la dialectique qui s'établit entre ces deux dynamiques simultanées mais divergentes.

Pour ce faire, nous reviendrons sur la manière dont le rôle de député est conçu avant 2011 puis reformulé l'année de la révolution par les acteurs partie prenante des décisions de l'année 2011 : les manifestants de la place de la Kasbah qui revendiquent l'élection d'une assemblée constituante, les membres de l'HIROR, des personnalités nationales qui adoptent une position d'extériorité face à la transition tout en étant éminemment partie prenante, ainsi que les membres des partis politiques. Nous étudierons ensuite qui sont les membres de ces

¹ Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

partis politiques, quelle est leur histoire et comment ils opèrent leur mutation lors de la libéralisation sans précédent qui s'ouvre avec le passage au multipartisme. Nous verrons enfin dans le troisième chapitre comment les élus dérogent à ces attentes par leurs origines sociales, leurs trajectoires politiques et leur « style » même dans l'hémicycle. Nous montrerons alors comment ces différents points font l'objet de critiques et de contestations fortes par différents prescripteurs de rôle, et en particulier un segment influent d'acteurs dotés d'un capital culturel important.

Nous nous appuierons alors à la fois sur des matériaux de seconde main permettant de faire l'histoire du parlementarisme en Tunisie, mais aussi sur des entretiens avec d'anciens députés et sénateurs, ainsi que sur l'analyse des débats portant sur le mandat de l'assemblée nationale constituante. Nous confronterons ces données, qui permettent de saisir les différents aspects du rôle de député, à l'analyse des propriétés sociales des élus qui entrent à l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Cela nous permettra d'abord de montrer comment les constituants répondent aux critiques en mettant en avant des ressources alternatives notamment partisans, puis d'identifier la manière dont les dirigeants des partis politiques intègrent ces critères pour former des listes de candidats qui participent à la recomposition des partis dans un sens plus conforme au rôle du personnel politique tel qu'il était pensé avant 2011. Les états-majors partisans recrutent alors des profils plus diplômés, mieux formés aux enjeux juridiques, plus francophones, pour présenter des candidats capables de renforcer leur légitimité d'acteurs de la politique instituée. Nous identifierons les structures partisans comme des instances qui ont incorporé des représentations normatives du politique et qui participent alors à la reconduction des pratiques autoritaires tout en catalysant les recompositions et en participant à l'effervescence et à la multitude d'expérimentations démocratiques locales qui se font jour en 2011.

Il s'agira donc de mettre en avant dans cette première partie un tiraillement entre un rôle prescrit et hérité d'une tradition politique forgée dans un contexte autoritaire, et des aspirations révolutionnaires à la transgression et à la recomposition des normes et des critères codifiant la légitimité politique. Le cadre ainsi posé constituera un premier jalon permettant de comprendre, dans la suite de la thèse, sur quelle toile de fond ont lieu les interactions dans l'assemblée et les dynamiques de socialisation qui conduisent à la polarisation des députés constituants mais aussi à un fort sentiment d'appartenance commune.

Chapitre 1. Une assemblée pour représenter la révolution : entre aspirations révolutionnaires et héritages antérieurs

Tout se mêle dans le cri du peuple¹

Trois dates scandent, désormais de manière canonique, la révolution tunisienne : le 17 décembre 2011, lorsque Mohamed Bouazizi, vendeur de légumes à la sauvette, s'immole à Sidi Bouzid dans le centre du pays ; le 14 janvier 2011, jour de la fuite de Ben Ali ; et le 23 octobre 2011, date des élections de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Alors que ce séquençage suggère l'arrêt de la dynamique insurrectionnelle après le 14 janvier, celle-ci se poursuit dans de nombreuses régions avec notamment l'organisation d'une « caravane de la liberté » qui sillonne le pays, de Menzel Bouzaïene (à Sidi Bouzid) jusqu'à la place de la Kasbah où commence alors un *sit-in*. Cette place, située de l'autre côté de la médina par rapport à l'avenue Bourguiba, est notamment bordée par de nombreux ministères et en particulier par le siège du chef du gouvernement dans le palais Dar el-Bey².

Cette mobilisation s'organise pour contrer la proposition du premier ministre de transition, Mohamed Ghannouchi³, de procéder à un toilettage de la Constitution de 1959 et de tenir des élections présidentielles anticipées. C'est à ce moment qu'apparaît la revendication d'organiser des élections et d'élire une assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle Constitution et de définir ainsi un nouvel ordre institutionnel, rompant avec les dispositions constitutionnelles jusque-là appliquées. Cette revendication est adoptée par le nouveau gouvernement formé le 3 mars 2011 par Béji Caid Essebsi. La décision de se constituer en assemblée et d'amorcer un processus constitutionnel marque une rupture avec la ligne politique adoptée jusqu'alors. Cette décision n'en est pas moins évidente : les assemblées constituantes ont fait l'objet d'études comparatistes qui montrent que de nombreux processus constitutifs n'impliquent pas nécessairement l'élection d'une assemblée constituante au suffrage universel. Jon Elster rappelle que les constitutions d'Athènes et de Sparte ont été écrites par un seul

¹ Hermet Guy, *Les Désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993, p. 170-171.

² Hmed, « “Le peuple veut la chute du régime” », *art. cit.*, p. 80.

³ Premier ministre en exercice de Ben Ali, il est chargé par le président par intérim, Foued Mbazzaa de former un nouveau gouvernement après la fuite du président déchu.

homme, Solon¹. La Constitution française de 1958 a été écrite par un comité de juristes siégeant en nombre restreint pour mettre en forme le programme institutionnel énoncé par De Gaulle dans son discours de Bayeux en 1946². Ce phénomène essaimera avec succès dans d'autres pays ayant vécu des renversements de régime et des contestations sociales fortes³. La volonté de constituer un espace de dialogue et de débat institutionnalisé procède d'un renouveau de la syntaxe politique tunisienne et d'une tentative d'ouverture et de reconfiguration d'un champ politique tunisien dans lequel les ressources politiques anciennes se démonétisent voire s'effondrent⁴.

Ce chapitre cherche à restituer les tensions entre le récit d'une « émeute politique »⁵ et celui d'une transition maîtrisée par des élites qui se présentent comme mûres et compétentes, en étudiant une succession de configurations révolutionnaires entre février et octobre 2011. Nous montrerons que la revendication consistant à élire une assemblée constituante s'inscrit à la fois dans une logique révolutionnaire – il s'agit de faire ainsi table rase de l'ancien système – et dans une logique de retour aux sources et notamment au constitutionnalisme sur lequel nous reviendrons d'abord. Derrière la revendication d'une nouvelle Constitution, il y a aussi l'idée que l'organisation des pouvoirs est fondamentale pour changer de régime mais également pour refonder une unité nationale et mettre sur le devant de la scène une avant-garde patriote, éclairée et moderniste. L'histoire du parlement tunisien montre pourtant que si l'Assemblée nationale était, lors de l'indépendance, le creuset de l'unanimité partisane, elle devient rapidement une institution marginalisée, servant de faire-valoir au régime. En 2011, le choix d'élire une Assemblée Nationale Constituante a cela de particulier qu'il met d'accord les manifestants et le gouvernement de transition⁶ qui acceptent le projet pour des raisons antagonistes, et qu'elle renoue avec la geste nationale tunisienne : le constitutionnalisme auquel s'est articulé la revendication d'indépendance nationale.

Nous nous concentrerons sur trois types d'acteurs qui structurent les configurations révolutionnaires tunisiennes successives : les manifestants, le gouvernement de transition et les

¹ Elster Jon *et al.*, *Constituent Assemblies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 2-3.

² Maus Didier, Favoreu Louis, Parodi Jean-Luc, *L'Écriture de la Constitution de 1958*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1992.

³ Il crée en particulier un précédent pour l'Égypte. Cf. Ben Néfissa Sarah, « Trajectoires transitionnelles et élections en Tunisie et en Égypte », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 9-27 ; Blouet Alexis, « Le pouvoir pré-constituant : analyse conceptuelle et empirique du processus constitutionnel égyptien après la Révolution du 25 janvier 2011 », doctorat de droit, Université Paris 1, 2018.

⁴ Bacsko Adam, Dorronsoro Gilles, Quesnay Arthur, « Le Capital social révolutionnaire. L'exemple de la Syrie entre 2011 et 2014 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 24-35.

⁵ Ayari Michael Béchir, « La Révolution tunisienne, une émeute politique qui a réussi ? », in Allal, Pierret (dir.), *Au Cœur des révoltes arabes*, *op. cit.*, p. 241.

⁶ Hmed, « Le Peuple veut la chute du régime », *art. cit.*

partis politiques. Ces collectifs se mettent d'accord pour former une Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique (HIROR) qui a pour mandat de définir la loi électorale et de préparer les élections. L'HIROR devient donc un espace de débat sur ce que doit être la représentation. Nous empruntons le concept de *representative claim* forgé par Michael Saward¹ et retravaillé par Virginie Dutoya et Samuel Hayat² pour montrer comment ces groupes revendiquent tous de représenter la révolution et formulent simultanément différentes conceptions de ce que le changement de régime pourrait être. À cet égard, l'année 2011 entre en forte résonance avec l'année 1848 en France. Samuel Hayat montre comment lors de la révolution de 1848, sur une période très resserrée, s'opposent deux conceptions concurrentes de ce que la république devrait être, d'une part une république sociale et d'autre part un régime représentatif et libéral³. L'étude des événements qui se succèdent entre février et juin 1848 montre comment la seconde conception s'impose quand bien même rien ne le laissait présager au début des événements. L'ouvrage se concentre notamment sur la coexistence de quatre institutions aux origines diverses qui, toutes, prétendent représenter la révolution et incarner la république en devenir : le mouvement clubiste, la garde nationale, le gouvernement provisoire et la commission de gouvernement pour les travailleurs de Louis Blanc.

Nous montrerons comment dans le cas tunisien, de manière similaire, coexistent plusieurs instances qui revendiquent le fait de représenter la révolution et étudierons la manière dont ces différents groupes formulent et défendent des conceptions différentes de la représentation et du rôle de représentant du peuple. Nous identifierons un point de bascule lors de la formation de l'HIROR, qui, composée majoritairement de *beldis*⁴ membres de la gauche séculière, défend le récit d'une transition maîtrisée par des élites compétentes tout en faisant des partis politiques les acteurs centraux des élections. Nous nous appuyons pour cela sur trois types de matériaux : sur des entretiens conduits entre 2013 et 2015 avec des députés, des journalistes, d'anciens membres de l'HIROR et d'anciens députés de la chambre de Ben Ali ; sur des données biographiques récoltées à partir d'articles de presse, de témoignages, et de biographies en ligne

¹ Saward Michael, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

² Dutoya Virginie, Hayat Samuel, « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°1, 2016, p. 7-25.

³ Hayat Samuel, *1848. Quand la République était révolutionnaire*, Paris, Seuil, 2015.

⁴ Voir encadré p. 81

des membres de l'HIROR ; et enfin sur l'analyse des débats de l'HIROR, « minutes » traduites par Éric Gobe dans le cadre de son travail sur la loi électorale mené avec Jean-Philippe Bras¹.

Dans une première section, nous ferons la genèse du constitutionnalisme tunisien et reviendrons sur ses relations ambivalentes avec le parlementarisme. Dans une deuxième section, nous étudierons comment les manifestants, le gouvernement provisoire et les partis politiques forment trois instances concurrentes qui revendiquent le monopole de la représentation de la révolution et du changement de régime. Dans une troisième section, nous montrerons que la création de l'HIROR est une synthèse de ces différentes structures et permet des débats sur ce que doit être la future assemblée et le futur député constituant « type ». La loi électorale fait des partis les principaux acteurs de la représentation, ce qui nous conduira dans le chapitre suivant à étudier ce qu'est un parti politique en Tunisie en 2011.

Section 1. L'urne et la coupole, de la colonisation à la révolution

« La chambre des députés ? une simple chambre d'enregistrement »²

« Au moins la chambre des députés, c'était autre chose, elle avait le niveau, ils [les députés] savaient le droit, ils faisaient un travail de qualité »³

Ces extraits d'entretien antinomiques rappellent que si l'Assemblée nationale constituante est la première assemblée élue à l'issue d'élections libres et pluralistes, elle ne constitue toutefois pas la première assemblée en Tunisie. Ces premières expériences du parlementarisme en Tunisie soulignent que ce n'est pas le parlement qui fait la démocratie ou qui initie la démocratisation contrairement à ce que certains travaux militants ont pu montrer⁴. La démocratie n'est d'ailleurs pas l'horizon d'attente des dirigeants maghrébins lors des indépendances mais bien plutôt le modernisme⁵. Les travaux consacrés aux parlements dans les régimes autoritaires montrent un continuum de pratiques dans les parlements de régimes

¹ Bras Jean-Philippe, Gobe Éric, « Légitimité et révolution en Tunisie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Études libres inédites, 2^d sem., n° 142, 2017, p. 233-254.

² Entretien, ancien membre de la chambre des députés, octobre 2015.

³ Entretien, ancien membre de la chambre des députés, novembre 2015.

⁴ Baaklini Abdo, Denoeux Guilain, Springborg Robert, (eds.), *Legislative Politics in the Arab World: the Resurgence of Democratic Institutions*, Boulder, Rienner, 1999.

⁵ Camau Michel, *La Notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Éditions du CNRS, 1971.

autoritaires et démocratiques¹ et contribuent à ce titre à la littérature sur l'hybridation des régimes². Ils rappellent que les parlements ont une historicité dans les sociétés arabes et moyen-orientales³. Étudier ces institutions permet à la fois de désenclaver les études consacrées au politique dans le monde arabe, puisqu'on peut les décrire à partir des catégories de la science politique élaborées sur d'autres terrains, mais aussi de prêter attention à leur déclinaison spécifique⁴. S'intéresser au rôle des élus dans un contexte autoritaire, sur une période qui s'étale de la colonisation à la révolution, nous conduira à dégager leurs propriétés sociales et à nous pencher sur la question du personnel politique tunisien depuis la dynastie beylicale jusqu'à 2011. D'entrée de jeux, les députés apparaissent comme un personnel politique intermédiaire. La littérature consacrée aux élites au Maghreb est particulièrement foisonnante⁵ mais les acteurs subalternes du politique au Maghreb restent relativement peu étudiés⁶.

L'histoire du parlementarisme tunisien n'a jamais été entreprise et mériterait des développements et un travail plus important. Nous nous limiterons, dans cette première section, à poser des jalons pour comprendre en quoi les expériences limitées et discontinues du parlementarisme en Tunisie contribuent de manière paradoxale à forger un horizon d'attente relatif à ce que devrait être un bon député. C'est à l'aune de ces événements que sont définis les critères de la légitimité politique, critères qui seront remobilisés après les élections par une fraction influente des classes dominantes et ce, de manière ambivalente : à la fois comme norme idéelle (notamment la première Assemblée Constituante) mais aussi comme épouvantail, pour délégitimer les nouveaux élus. Nous verrons que les expériences plurielles et discontinues de parlementarisme qui ont lieu au long de l'histoire tunisienne, servent à la fois de norme et de repoussoir pour concevoir la représentation et le rôle de député en 2011 et après. Ces expériences créent également un univers matériel, les bâtiments, les bureaux, dont hérite l'Assemblée nationale constituante en 2011. C'est également avant 2011 que sont nommés les fonctionnaires de l'assemblée dont la plupart resteront en place après le départ de Ben Ali. Cette

¹ Dupret Baudouin, Ferrié Jean-Noël, *Délibérer sous la coupole : L'activité parlementaire dans les régimes autoritaires*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2014.

² Dabène, Geisser, Massardier (dir.), *Autoritarismes démocratiques*, op. cit.

³ Rey Matthieu. « Un parlementarisme oriental ? Éléments pour une histoire des assemblées au Moyen-Orient des années 1850 aux années 1970 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol.17, n°1, 2012, p. 162-176.

⁴ Boutaleb Assia, Ferrié Jean-Noël, « Les Parlements dans les régimes autoritaires arabes », *Revue internationale de politique comparée*, vol.15, n°2, 2008, p. 179-188.

⁵ Ben Achour Mohamed El Aziz, *Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XIXe siècle*, Tunis, INAA, 1989 ; Sraïeb Noureddine, « Le collège Sadiki de Tunis et les nouvelles élites », *Modernités arabes et turque : maîtres et ingénieurs*, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, vol. 72, 1994, p. 37-52 ; Henia Abdelhamid, (dir.), *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Tunis : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2006 ; Vermeren Pierre, *La Formation des élites marocaines et tunisiennes, des nationalistes aux islamistes*, Paris, La Découverte, 2010.

⁶ Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, op. cit., p. 3.

première section fait la genèse d'une norme historiquement construite, et souligne la manière dont elle se solidifie en prenant comme point de départ les principes de la sociologie historique de l'institution¹ : les cadres et les structures matérielles, quand bien même reniés et critiqués, n'impriment pas moins leur marque sur les manières de faire et les systèmes de représentation. La permanence de dispositifs et de formes d'organisation des pouvoirs hérités du contexte autoritaire, même après la fuite de Ben Ali, participe aussi à réévaluer la dichotomie classique entre régime autoritaire et démocratique² et à identifier la « trace et l'héritage »³ de certaines manières de faire de la politique. Afin de proposer des pistes pour une socio-histoire de la députation, nous nous appuyons à la fois sur des sources secondaires, et en particulier sur la littérature consacrée aux institutions au Maghreb et aux processus électoraux, ainsi que sur des entretiens réalisés entre 2012 et 2015 en Tunisie⁴.

Nous reviendrons d'abord sur la manière spécifique dont se décline le constitutionnalisme dans la Tunisie beylicale et la façon dont le débat sur la représentation sous protectorat est également traversé par les débats qui ont lieu en métropole. Ensuite, nous montrerons comment l'Assemblée devient, à l'indépendance, le creuset du monolithisme partisan et non le terreau du pluralisme politique. Enfin, la mise en place d'un pluralisme limité et contrôlé par Ben Ali fait du parlement un outil de cooptation du personnel politique d'opposition.

I. Des expériences fragmentées et discontinues avant l'indépendance

Avant l'élection de la première assemblée constituante, en 1956, deux expériences limitées et éphémères de parlement ont lieu en Tunisie. La première Constitution [*dustūr*] de Kheireddine met en place en 1861, et de manière très éphémère, une première assemblée à vocation consultative en Tunisie. Dans un second temps, sous le protectorat, la mobilisation des Jeunes tunisiens conduit à l'organisation d'élections par les autorités beylicales et coloniales pour choisir les membres de la section tunisienne du Grand Conseil – organe consultatif créé d'abord à la demande des prépondérants pour représenter les intérêts des grands propriétaires colons auprès des autorités coloniales.

¹ Lagroye, Offerlé, (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit.

² Dabène, Geisser, Massardier, (dir.), *Autoritarismes démocratiques*, op. cit.

³ Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit.

⁴ Certains élus sont des figures partisans bien connues quand d'autres n'occupent pas d'autres positions politiques prestigieuses.

Ces deux expériences n'ont évidemment que peu de choses à voir avec l'Assemblée nationale qui se réunira au palais du Bardo à l'indépendance mais il nous semble important d'y revenir pour trois raisons. D'abord, elles témoignent de l'existence d'une expérience électorale qui prend place dès avant l'indépendance et qui permet à Habib Bourguiba d'organiser dans un temps record l'élection de l'Assemblée Constituante en 1956. De plus, elles participent à la sélection d'un personnel politique tunisien, et donnent aux membres des Jeunes Tunisiens un espace pour revendiquer l'autonomie de la Tunisie. Enfin, elles soulignent la capacité d'adaptation à de nouveaux contextes de l'élite médinale pour représenter et faire représenter leurs intérêts.

A. Un grand conseil éphémère

Au XIX^{ème} siècle, la Tunisie est une partie de l'Empire Ottoman depuis 1574. Le Bey, mis en place par la Sublime porte, transmet son pouvoir de manière dynastique¹ tout en restant confirmé par firman². Les élites impériales circulent dans toutes les provinces ottomanes et restent concentrées dans les villes dans lesquelles est installée l'administration. Ces élites s'appuient, pour maintenir leur emprise sur l'ensemble du territoire, sur les hiérarchies traditionnelles locales : les notables locaux jouent alors un rôle d'agents intégrateurs.

Un entourage beylical composé de hauts fonctionnaires impériaux

Les hauts fonctionnaires sont, comme dans le reste de l'Empire, dans leur immense majorité des mamelouks, des turcs et des koulouglis (dans le cas tunisien, ils sont issus de pères turcs et de mères tunisiennes)³. Le Bey est un militaire auquel les notables de la ville de Tunis prêtent allégeance. Les prérogatives du pouvoir central sont, avant tout, de mater les tribus rebelles et de percevoir l'impôt. Cette ascendance étrangère est, encore aujourd'hui, mise en avant dans les modes de présentation de soi comme marque d'appartenance aux classes supérieures et signe de distinction sociale comme en témoigne le récit suivant :

Il faut dire que la politique, j'y suis né, et je m'y suis trouvé mêlé dès mon enfance. Je fais partie de la huitième génération des Ben Jaafar venus d'Izmir, installés à Tunis depuis la fin du XVI^{ème} siècle. La maison de mes ancêtres, « Dar Ben Jaafar », est située au cœur de Bab Souika, rue Kaadine, 3 impasse Kadachi, non loin de la mosquée Halfaouine et de la zaouia de Sidi Mahrez.⁴

¹ Mohamed Hedi Cherif, *Pouvoir et société dans la Tunisie de Husayn Ben Ali, (1705 - 1740)*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1984, 2 tomes.

² *Ibid.*

³ Valensi Lucette, *Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830*, Paris, Flammarion, 1969.

⁴ Ben Jaafar Mustapha, *Un si long chemin vers la démocratie, Entretiens avec Vincent Geisser*, Tunis, Nirvana, 2014, p. 36.

Dans ce livre d'entretien, l'accent est mis dès le premier chapitre sur le caractère ancien de la parentèle étrangère de l'auteur, militant historique de l'opposition à Ben Ali qui deviendra président de l'Assemblée Nationale Constituante en 2011. Il associe à sa politisation précoce (il est militant du PSD puis du MDS) ses origines familiales étrangères : être d'ascendance turque et donc être issu d'une lignée de hauts fonctionnaires en charge du gouvernement du Bey prédisposerait à la gestion des affaires de l'État. De plus, l'ancienneté de l'arbre généalogique (qui remonte au XVI^e siècle, soit à la période d'expansion de l'Empire Ottoman) participe à cette distinction : il s'agit d'une vieille famille, bien intégrée à la haute société tunisoise, et qui réside dans le quartier historique des commerçants tunisois les plus aisés (Bab Souikha) près du mausolée du saint patron de Tunis, Sidi Mehrez.

Au XIX^{ème} siècle, l'Empire ottoman connaît un mouvement de montée en puissance des élites locales à l'origine d'une indépendance plus grande des provinces – et en Tunisie une indépendance vis-à-vis de la monarchie beylicale. Ce phénomène s'accompagne de débats intellectuels portant sur la volonté de refonte de l'État et de l'administration : le constitutionnalisme. Plusieurs lettrés circulant dans les différentes provinces impériales développent l'idée selon laquelle, pour combattre le déclin de l'Empire et les appétits des puissances européennes, il est nécessaire d'élaborer un texte fondateur qui fixe et partage les pouvoirs, tout en mettant en place une assemblée qui puisse conseiller le prince¹. Ces débats trouvent un écho spécifique dans la médina de Tunis, qui devient l'un des lieux de la *Nahda*, mouvement de « renaissance » culturelle arabe², où se réunissent des cercles de lettrés.

Beldis et khâçça

Les *beldis*, que Jacques Berque définit comme « bourgeois véritable », ont des professions qui relèvent davantage de l'artisanat mais qui ont un caractère citadin et participent à la vie de la cité. Les corporations et en particulier celle des fabricants de chéchia, jouent un rôle structurant dans les hiérarchies sociales. « Trois attributs les caractérisent principalement dans l'imaginaire social de cette époque et encore de la nôtre : la possession d'une maison, d'une olivette et d'un coin de cimetière. »³. À Tunis, il s'agit d'une maison dans la médina, et d'un caveau au cimetière du Jellaz, sur les hauteurs, au sud de la médina. Ils acquièrent un capital scolaire et religieux en étudiant à la Zitouna, la plus ancienne université arabe et islamique⁴, adossée à la grande mosquée de Tunis. Cette université est reconnue dans l'ensemble de l'Empire Ottoman et du monde musulman. Les *beldis* font partie, à des degrés divers, de la *khâçça* qui signifie « élite » et qui « se définissait, en opposition à la masse des sans-grades (*al-‘amma*), par l'occupation d'un rang et la détention d'un titre. Elle

¹ Brown Nathan, *Constitutions in a Nonconstitutional World: Arab Basic Laws and the Prospects for Accountable Government*, New York, Suny Press, 2001.

² Dupont Anne-Laure, *Ġurġī Zaydān (1861-1914) : Écrivain réformiste et témoin de la Renaissance arabe*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2006 ; Dupont Anne-Laure, « Nahda, la renaissance arabe », *Manière de voir*, n°106, vol.8, 2009, p. 28-30 ; Dakhli Leyla, *Une génération d'intellectuels arabes, Syrie et Liban, (1908-1940)*, Paris, Karthala, IISMM, 2009.

³ Ayari, « S'engager en régime autoritaire » *op. cit.*, p. 46, et voir aussi Ben Achour Mohamed El Aziz, *Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XIXe siècle*, Tunis, INAA, 1989, p. 74.

⁴ La mosquée a été fondée en 734 (116 de l'Hégire), et les cours y ont commencé en 737.

connaissait elle-même une hiérarchie suivant un classement précis des rôles et des statuts, fondé sur le critère de la reconnaissance, y compris par le centre politique »¹

Michael Béchir Ayari, dans la typologie qu'il propose des différents segments de l'élite politique tunisienne, indique que « faire partie de la *khâçça* suppose de combiner un capital culturel zitounien et un capital économique issu du commerce, de l'artisanat et de la rente foncière. »². À partir des années 1860, les services de cour deviennent des charges publiques et gouvernementales. La *khâçça*, catégorie sociale dominante, est la première bénéficiaire de ce processus double de centralisation à Tunis et d'autonomisation vis-à-vis de l'empire Ottoman. La centralisation du pouvoir politique à la cour du Bey à Tunis, à partir des réformes conduites dans un premier temps par Ahmed Bey (1837-1855), a pour conséquence l'arrivée à la capitale de notables locaux, aspirant à une charge à la cour. Signe de l'éloignement vis à vis de la puissance de tutelle ottomane, l'arabe devient la langue des élites dirigeantes. Le personnel politique est alors issu de Tunis, ou des principales tribus *makhzen* jusqu'aux années 1900³. Cette configuration consacre la constitution d'un capital juridico-religieux dont disposent les familles les plus aisées de la médina, capital qui se solidifie et permet d'accéder à d'autres espaces dominants de la vie culturelle et intellectuelle tunisienne.

C'est dans ce mouvement que s'inscrit la proclamation d'un ensemble de textes, désigné par la suite comme « *doustour* » ou Constitution, mais d'abord présenté comme un *Ahd al-Aman* (un pacte de sécurité)⁴ par Sadok Bey en 1861. Ce pacte de sécurité est rédigé à la fois pour se prémunir des velléités impérialistes des États européens – et c'est dans ce sens que la cérémonie d'adoption du Pacte, décrite par le chroniqueur Ibn Abi Dhiaf est avant tout tournée vers les consuls européens – mais c'est également sous leur impulsion qu'a lieu le glissement lexical du *Ahd al Aman* au *Doustour*, modèle libéral constitutionnel⁵. Même si le Bey conserve des pouvoirs importants, cet ensemble de lois introduit le principe de séparation des pouvoirs, établit une hiérarchie judiciaire d'État et institue un « conseil suprême », autrement appelé « grand conseil » et qui prend la forme d'une assemblée consultative et législative⁶. Cette assemblée a l'initiative des lois et est formée par soixante membres désignés par le Bey et ses ministres pour cinq ans : vingt d'entre eux sont choisis parmi les militaires et hauts fonctionnaires impériaux, quarante autres sont choisis par le Bey parmi les notabilités locales⁷ :

¹ Camau Michel, « L'Étude des élites tunisiennes. Retour sur un domaine de prédilection », mars 2020, URL : www.academia.edu.

² Ayari, « S'engager en régime autoritaire » *op. cit.*, p. 41.

³ Brown Carl, *The Tunisia of Ahmed Bey 1837-1855*, Princeton University Press, 1974, p. 199.

⁴ Dhiyaf Ibn Abi, *Ithaf Ahl al-zaman bi Akhbar muluk Tunis wa 'Ahd el-Aman*, Tunis, MTE, p. 103.

⁵ Zghal Abdelkader, « L'islam, les janissaires et le destour », in Camau Michel (dir.), *Tunisie au présent, une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Paris, Ed. du CNRS, 1987.

⁶ Oualdi M'hamed « 1861 : la Première Constitution tunisienne », *L'Histoire*, vol. 52, n°3, 2011, p. 28–31.

⁷ Silvera Victor, « Le régime constitutionnel de la Tunisie : la Constitution du 1er juin 1959 », *Revue française de science politique*, n°10, vol.2, 1960, p. 366-394.

il s'agit avant tout de notables mamelouks¹. Sa présidence est proposée à Kheireddine², un ancien esclave turc vendu à Ahmed Bey qui occupe, après une brillante carrière militaire, plusieurs portefeuilles ministériels sous le vizirat de Khaznadar. Figure de proue des réformateurs dans l'entourage du bey, Kheireddine deviendra grand vizir à son tour en Tunisie puis, rappelé à Istanbul par Abdulhamid II, sera nommé Grand Vizir de l'Empire Ottoman.

La Constitution s'inscrit dans le mouvement des *Tanzimat* (des réformes) qui touche l'ensemble des provinces de l'empire Ottoman. Elle est concomitante à la mise en place d'un « parlement en Égypte en 1866 qui inaugure une tradition parlementaire ininterrompue jusqu'à aujourd'hui »³. Cependant, les révoltes de 1864 contre le doublement de la *mejba* (l'impôt) coalisent autour d'Ali Ben Ghedhahem⁴ les principales tribus du sud-ouest et entraînent la suspension de cette loi fondamentale. Cette première et brève expérience constitutionnelle ne fonde donc pas une tradition parlementaire en Tunisie mais contribue à lier de manière pérenne la grande bourgeoisie et les affaires juridiques et politiques tout en posant la question de leur participation. Pour la première fois, le pouvoir beylical organise une assemblée autour du monarque et de son gouvernement. Le constitutionnalisme tunisien renvoie cependant davantage à la revendication d'une constitution symbolisée par la référence au texte de 1861, qu'à une pratique parlementaire. Cette revendication est le fil conducteur du discours nationaliste pendant tout le protectorat, mais les acteurs du nationalisme demandent également l'organisation d'élections et l'instauration d'une forme nouvelle de représentation.

Une trajectoire familiale *makhzen*

La famille Ben Achour illustre bien ce type de trajectoire familiale et compte la plus grande parentèle d'Oulémas de Tunisie⁵ : d'ascendance andalouse et arrivée en Tunisie au XVII^{ème} siècle, elle a accumulé un capital juridico-religieux. Lors de l'indépendance, Mohamed Fadhel Ben Achour, dirige la Khaldounia⁶, puis devient premier président de chambre à la cour de cassation dans les années 1950, avant d'être nommé par le président Bourguiba grand Mufti de la République de 1962 à 1970. Il épouse la fille de l'ancien grand mufti (Mohamed Abdelaziz Djaït, lui-même petit fils d'un Grand Vizir). Trois de leurs six enfants occupent des positions visibles dans la sphère publique à la veille de la révolution et pendant la période qui suit

¹ Dhiyaf, *Ithaf Ahl al-zaman bi Akhbar muluk Tunis wa 'Ahd el-Aman*, op. cit.

² Ancien esclave turc vendu à Ahmed Bey qui occupe après une brillante carrière militaire plusieurs portefeuilles ministériels sous le vizirat de Khaznadar. Il deviendra grand vizir à son tour en Tunisie puis, rappelé à Istanbul par Abdulhamid II, sera nommé Grand Vizir de l'Empire Ottoman.

³ Boutaleb, Ferrié, « Les Parlements dans les régimes autoritaires arabes », art. cit.

⁴ Oualdi M'hamed, *Esclaves et maîtres. Les mamelouks au service des beys de Tunis du XVII^e siècle aux années 1880*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

⁵ Ayari, « S'engager en régime autoritaire » op. cit, p. 356. Voir aussi Ben Achour Mohamed El Aziz, *Catégories de la société tunisoise*, op. cit.

⁶ Première école moderne de Tunisie, créée par les « jeunes tunisiens », et adossée à la Zitouna. Il s'agit d'une association d'enseignement public, laïc et gratuit. Elle recrute parmi les étudiants de la Zitouna.

immédiatement le départ de Ben Ali. Yadh Ben Achour a été doyen de la faculté de droit de Tunis entre 1993 et 1999 après avoir démissionné en 1992 du conseil constitutionnel pour protester contre la politique de Ben Ali. L'année 2011 consacre son retour sur le devant de la scène politique puisqu'il est nommé à la tête de la Haute Instance, assemblée délibérative formée en mars 2011 afin de voter la loi électorale et d'organiser les élections constituintes. Sa sœur, Sana Ben Achour est, elle aussi, juriste spécialiste de droit public et préside l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates¹ ; elle fait partie de l'opposition à Ben Ali. Leur frère, Rafaa Ben Achour, est également docteur en droit public mais est plus proche du régime de Ben Ali : il a été secrétaire d'État une première fois en 2001-2002 puis ministre auprès du Premier ministre dans le gouvernement de transition présidé par Béji Caid Essebsi en 2011. La proximité que cette famille entretient sur plusieurs générations avec les affaires de l'État invite à parler de « familles *makhzen* » soit de familles proches de l'appareil étatique. Cependant, les positionnements différenciés des différents membres de la fratrie (Rafaa Ben Achour est membre épisodique du gouvernement sous Ben Ali, tandis que Sanaa Ben Achour est l'une des figures de l'opposition légale) invitent à nuancer l'idée qu'une famille *makhzen* ferait bloc aux côtés du régime.

Ce qui ressort de ces trajectoires *makhzen* mais aussi de celles plus proches de l'opposition, c'est le primat du droit et du savoir religieux. Ces ressources sont parties intégrantes d'une culture constitutionnelle symbolisée par l'attachement aux lois de 1861 qui ne seront jamais mises en application mais qui resteront un symbole mobilisateur lors de la lutte pour l'indépendance.

B. Revendiquer face aux autorités coloniales, une affaire d'élites

Le traité du Bardo signé par le Bey en 1881 établit la tutelle française sur le beylik : le Bey renonce à sa souveraineté. Cependant c'est la convention de la Marsa (8 juin 1883) qui engage le Bey à mettre en place les réformes administratives, financières et judiciaires que l'occupant français juge nécessaire. La mise en place du protectorat ne signifie donc pas la fin des hiérarchies beylicales, au contraire, cette « dictature administrative moderne »² les utilise comme relais locaux. Par contre, celles-ci sont doublées par l'administration coloniale, et si la hiérarchie administrative des cheikhs et des caïds reste en place, c'est sous la tutelle d'une administration française de contrôle³. Le fait colonial imprime sa marque sur les hiérarchies sociales tunisiennes et c'est contre lui que se forme et se politise une nouvelle catégorie sociale identifiée par la littérature comme la *nukhba*.

¹ L'ATFD est l'une des plus importantes associations féministes en Tunisie, engagée dans la défense des droits de l'homme.

² Expression utilisée par Clement Henry Moore à propos du Maroc: Henry Moore, *Politics in North Africa*, op. cit., p. 108. Cité par Camau, *Pouvoir et institutions au Maghreb*, op. cit., p. 387.

³ Mahjoubi Ali, *L'établissement du protectorat français en Tunisie*, Université de Tunis, 1977 ; Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit., p. 11.

1. De la *khâçça* à la *nukhba* ?

La mise en place d'une rhétorique fondée sur la « compétence », la méritocratie et la modernité, ainsi que la démocratisation relative de l'accès à l'enseignement¹ – et donc l'essor des classes moyennes – est à l'origine d'un glissement sémantique : les catégories dominantes dans lesquelles est recruté le personnel politique ne s'identifient plus comme *khâçça* mais comme *nukhba*. Le terme signifie « ce qu'on choisit, le meilleur », au point que le terme recouvre le sens du mot « élite » au XX^{ème} siècle en Tunisie. Cette phraséologie est imprégnée de nationalisme : c'est la *nukhba* qui garde la nation et qui constitue le vivier de recrutement du personnel politique néo-destourien, « élite politique et intellectuelle bilingue, biculturelle, formée, dans sa grande majorité, dans le moule du système d'enseignement sadikien, appelé aussi franco-arabe² ». Autant la *khâçça* allait de pair avec le localisme et la tradition (religieuse), autant la *nukhba* aurait un statut social pertinent à une échelle globale ou du moins nationale. Elle s'entend par rapport au peuple (*chaâb*) qu'elle éduque, dans une posture de « missionnaire de modernité »³, mais se démarque de l'intellectuel (*muthaqqaf*) et du savant traditionnel (*'alim*)⁴.

Ce glissement de « l'élite » aux « intellectuels » n'est pas propre à la Tunisie mais a été considérée de manière insulaire : il s'agit pourtant d'étudier des intellectuels issus des classes moyennes supérieures et passés par un enseignement bilingue⁵. Le bilinguisme forme l'atout majeur de l'acteur central des revendications nationalistes au début du siècle : les Jeunes Tunisiens⁶. Cette recomposition des catégories dominantes autour de l'idée de nation lors de la mise en place du protectorat correspond à la genèse de la classe politique qui organisera la lutte pour l'indépendance et règnera après 1956, et cela de manière d'autant plus visible que Habib Bourguiba ferme la Zitouna et la réduit au simple rang de faculté de théologie intégrée à l'université tunisienne en 1957.

Les besoins du protectorat en cadres coloniaux offrent une possibilité de reconversion à la *khâçça* : les lettrés restent proches du pouvoir, peuvent devenir les porte-paroles critiqués des

¹ Sraieb Noureddine, *Colonisation, décolonisation et enseignement. L'exemple tunisien*, Tunis, INSE, 1974 ; Messaoudi Alain, *Les arabisants et la France coloniale. Savants, conseillers, médiateurs (1780-1930)*, Lyon, ENS Éditions, 2015.

² Krichen Aziz, « La Fracture de l'intelligentsia » in Camau (dir.), *Tunisie au présent, op. cit.*, p. 300.

³ Colonna Fanny, « La Ville au village. Transferts de savoirs et de modèles entre villes et campagnes en Algérie », *Revue française de sociologie*, n°3, vol.19, 1978, p. 407-426.

⁴ Camau Michel, « L'Étude des élites tunisiennes. Retour sur un domaine de prédilection », mars 2020, www.academia.edu, p. 4.

⁵ *Ibid.*

⁶ Zaïed Sarra, « Le Langage du nationalisme : partis politiques, discours et mobilisations en Tunisie coloniale (1906-1956) », Doctorat d'histoire, Université Paris VII-Diderot, 2020, p. 73.

tunisiens au grand conseil, mais s'engagent également dans les professions libérales introduites par les colons (notamment celles d'avocats et de médecin). C'est également à cette période qu'elles acquièrent des terres, ce qui leur permet d'ajouter à leur capital juridique à Tunis la possession de terrains (généralement d'oliveraies). L'extension de l'administration coloniale, allant de pair avec l'expansion scolaire et la démocratisation relative de l'enseignement, permet dans un second temps à des membres de la petite bourgeoisie diplômée d'accéder à des fonctions administratives : cette petite bourgeoisie est généralement originaire de la côte sahélienne (du golfe d'Hammamet à Mahdia), et possède de petits commerces ou des oliveraies. Elle investit massivement dans l'éducation et en particulier dans l'enseignement bilingue qui se développe de manière importante à cette période.

Cependant, il serait trop schématique de présenter l'histoire du personnel politique tunisien comme le passage d'une *khâçça* des privilèges et de la tradition coranique à une *nukhba* nationaliste, réformiste et laïque : la transformation de l'aristocratie tunisoise ne signifie pas la disparition des élites religieuses. Dès 1987, Aziz Krichen¹ met en garde contre cette lecture unilatérale de l'histoire tunisienne et souligne la coexistence conflictuelle d'une élite conservatrice aux côtés des réformistes. Le recrutement de la Zitouna se provincialise, s'ouvre à des familles plus modestes² alors que les enfants de la *khâçça* se forment davantage dans les collèges bilingues mais les capitaux accumulés par les familles zitouniennes ne s'effondrent pas pour autant et sont reconvertis.

2. La genèse du mouvement national : des Jeunes Tunisiens au Destour

La littérature consacrée au mouvement national est particulièrement abondante et a été dynamisée par la création d'un Institut supérieur de l'histoire du mouvement national en 1989. Les historiens qui s'y sont consacrés ont produit toute une série de travaux riches et denses qui ont toutefois fait l'objet d'injonctions de la part du régime de Bourguiba à produire un roman national. Ce n'est que récemment que toute une série de travaux revisite cette étape et restitue les alternatives qui auraient pu exister face au Néo-Destour³ et à l'emprise de Habib Bourguiba sur la formation de l'État indépendant.

¹ Aziz Krichen est issu d'une famille de notables de Kasserine, région du centre-ouest du pays. Son frère, Zied Krichen est éditorialiste du principal journal de gauche réformiste, *Al Maghreb*. Lui-même, après un passage par la gauche et l'islam politique, deviendra conseiller politique du président Moncef Marzouki après 2011. Krichen, « La Fracture de l'intelligentsia », *art. cit.*

² Gobe, *Les Avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011)*, *op. cit.*, p. 136-138.

³ Dakhlija Jocelyne, *L'Oubli de la cité. Récit de lignage et mémoire collective dans le Sud tunisien*, Paris, La Découverte, 1990 ; Ayari Michael Béchir, Bargaoui Sami, (dir.), *Après l'indépendance, Parcours et Discours*, Tunis, laboratoire du Diraset, Arabesque, 2010 ; Oualdi, *Esclaves et maîtres*, *op. cit.* ; Ben Tarjem Khansa,

La première génération de militants indépendantistes naît ainsi dans la médina de Tunis, et s'inspire des Jeunes Turcs : Ali Bach Hamba, tunisois d'origine turque, passé par le collège Sadiki, fonde avec Béchir Sfar, en 1907, le mouvement Jeunes Tunisiens. Ils se présentent comme des « réformateurs » inspirés par Kheireddine Pacha. Ils font du bilinguisme une arme pour négocier et s'imposer comme seuls interlocuteurs face aux autorités du protectorat, et fondent un journal, *Le Tunisien* en 1907, qui est le premier journal tunisien en langue française. Une partie des dirigeants du groupe est réprimée par les autorités coloniales en 1912 ce qui met un coup d'arrêt à leurs revendications.

C'est après la Première Guerre mondiale, en 1920, que l'un des fondateurs des Jeunes Tunisiens, Abdelaziz Thaalbi publie, en français, *La Tunisie Martyre, ses revendications*, et demande – sans que cela n'aboutisse – le retour à la constitution de 1861. Il s'adresse au gouvernement de France métropolitaine et non plus aux autorités du résidanat établies dans le cadre du protectorat. Les outils et la forme qu'il utilise sont ceux privilégiés jusque-là par les Jeunes Tunisiens, mais avec des revendications beaucoup plus radicales¹. À la suite de cette publication, il fonde avec d'anciens membres des Jeunes Tunisiens le Parti Libéral Constitutionnel ou Destour, dont le recrutement reste élitiste et, dans un premier temps, centré à Tunis. Le nom, qui signifie « constitution » renvoie là encore au symbole formé par les lois de 1861. Ce mouvement est d'abord, et principalement, animé par les *beldis* de la capitale qui alternent entre adhésion au Destour et dialogue avec les autorités coloniales. Au milieu des années 1920, le Destour se radicalise et une partie de ses militants se rassemblent autour de Habib Bourguiba, avocat originaire de Monastir, issu d'une famille modeste mais qui a effectué ses études de droit en France. Sa trajectoire s'inscrit dans une dynamique plus large : l'accès à l'éducation bilingue d'enfants nés dans des familles de petits commerçants sur la côte – qui viennent effectuer leur lycée à Tunis puis leurs études supérieures en France – contribue au renouvellement des propriétés sociales des militants nationalistes du Destour. Le congrès qui se tient en 1934 à Ksar Hellal, une petite ville du Sahel à une vingtaine de kilomètres de Monastir, représente l'acte de naissance du Néo-Destour, fruit de la scission du Destour. Il consacre son enracinement dans une région, le Sahel, et son ancrage social dans des milieux plus modestes que la *khâçça* : la petite bourgeoisie éduquée du Sahel incarnée par les petits propriétaires terriens². Cependant, ce renouvellement social qui accompagne l'essor du Néo-

« Ouvrir la boîte noire : appareil sécuritaire et changement de régime », in Allal Amin, Geisser Vincent, (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS Éditions 2018 ; Zaied, « Le langage du nationalisme », *op. cit.*

¹ Zaied, « Le langage du nationalisme », *op. cit.*, p. 115.

² Henry Moore, *Politics in North Africa*, *op. cit.*

Destour ne doit pas être surévalué. Il ne signifie pas l'abandon des thèmes mobilisateurs du vieux Destour mais bien plutôt la prise en main du parti par Habib Bourguiba.

Sadiki, une pépinière nationaliste

Nourredine Sraieb et Henri de Montéty montrent qu'à compter de l'entre-deux-guerres, l'organisation d'un concours à l'entrée du lycée Sadiki suppose que les élèves y sont désormais sélectionnés au mérite et non plus d'après leur fortune¹. Des étudiants issus de milieux moins favorisés obtiennent des bourses pour venir étudier à Sadiki et, fait notable, les nouveaux étudiants sont très largement issus du Sahel. « Au concours de 1939, une quinzaine de fils de familles ont été reçus contre 65 d'humbles extraction (...) plus de la moitié des places ont été enlevées par des Sahéliens aux derniers concours d'entrée »². Dès lors les fils de grandes familles tunisoises sont placés au lycée Carnot. Habib Bourguiba fait par exemple ses études à Sadiki tout en étant issu de Monastir. Le fait que 62% des membres des gouvernements, des membres des bureaux politiques du Néo-Destour et du PSD (parti socialiste destourien, nom que prend le Néo-Destour en 1964) entre 1956 et 1972, aient fait leurs études à Sadiki ne signifie donc plus qu'ils viennent de Tunis et des familles *makhzen*. Ces personnalités peuvent également être nées à Tunis tout en étant d'origine sahélienne : Dali Jazi note, dans son mémoire sur les origines des parlementaires, que beaucoup de mères allaient accoucher à Tunis non seulement pour bénéficier d'un hôpital moderne mais aussi parce que naître à Tunis permettait d'échapper au service militaire³. Ce faisant, ils se socialisent au collège Sadiki avec les tunisois *beldis*. Ainsi que le souligne Daniel Rivet, « il convient de tordre le cou à certains clichés. En Tunisie par exemple, il n'y a ni déclin irréversible de la haute société tunisoise (...), ni percée irrésistible d'une petite bourgeoisie terrienne originaire du Sahel qui (...) se substituerait à l'ancienne *khâçça*. »⁴ Si les dirigeants du Néo-Destour sont originaires du Sahel, il n'en reste pas moins que les lieux politiques restent à la capitale. Certains quartiers de la médina de Tunis demeurent des fiefs du parti.

Certains quartiers de la médina, comme Bab Souika, sont alors des lieux de mémoire qui fonctionnent comme un indicateur de position sociale mais aussi de position politique⁵ : c'est ce que l'on peut voir dans la présentation que dresse Mustapha Ben Jaafar de lui-même. Militant des droits de l'homme dans les années 2000-2010, il préside ensuite l'Assemblée nationale constituante entre 2011 et 2014. Né en 1940, il appartient également à la génération qui était adolescente lors de l'indépendance et qui a milité au PSD dans les années 1960. Par ailleurs, il met en exergue le rôle joué par son quartier d'origine lorsqu'il revient sur sa politisation⁶. Le

¹ Sraieb Nouredine, « Enseignement, élites et systèmes de valeur : le collège sadiki de Tunis », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM) (dir.), Paris, Editions du CNRS, 1972, p. 117-123.

² de Montéty Henri, « Enquête sur les vieilles familles et les nouvelles élites en Tunisie », texte dactylographié, Tunis, 1939, n° inventaire IBLA T13/1, p. 10.

³ Jazi Dali, « Les origines des parlementaires tunisiens », mémoire de la faculté de droit et de sciences économiques, 1971.

⁴ Rivet Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2010, p. 329.

⁵ Feneyrol Olivier « Pouvoir local, pouvoir sur le local en Tunisie : Les agents du parti entre État et territoires » in Henia (dir.), *Être notable au Maghreb*, op. cit.

⁶ Ben Jaafar, *Un si long chemin vers la démocratie*, op. cit.

ton est donné dès le titre du premier chapitre de l'ouvrage, « Fils de Bab Souika » : la présentation de soi qui prévaut est donc celle de l'enfant du quartier, du citoyen *beldi* qui s'est engagé dès sa prime jeunesse, dans les années 1940, dans la lutte pour l'indépendance au sein du Néo-Destour.

Oui, je le répète, je n'ai pas choisi la politique, je suis tombé dedans, dès mon berceau. Il faut dire que j'ai eu la chance de grandir à Bab Souika, faubourg populaire de la médina de Tunis, qui était un haut lieu d'activisme patriotique et de résistance à la colonisation. « Dar Ben Jaafar »¹ était située non loin du bureau de Bourguiba – qui a été repris après l'indépendance par le docteur Chedli Ben Jaafar, fils d'un cousin de mon père –, non loin du bureau de Salah Ben Youssef² et des maisons des militants historiques tel que Taïeb Mehiri³ et Bahi Ladgham⁴. J'ai donc grandi dans cette ambiance nationaliste qui rayonnait jusqu'à ma maison familiale. Mon grand-père, Rachid Ben Jaafar, était l'un des fondateurs du Vieux Destour ; plus tard, ma famille se ralliera au Néo-Destour⁵.

La mention de membres des gouvernements de l'indépendance, et de membres fondateurs du Destour inscrit d'emblée Mustapha Ben Jaafar, non seulement dans une lignée politique mais aussi dans un espace politique, celui de la médina et en particulier du quartier de Bab Souika.

Quand ce n'était pas la maison familiale, c'était l'ambiance du quartier qui contribuait à me politiser : Bab Souika vivait en permanence à l'heure de la lutte anticoloniale, autour de la première cellule néo-destourienne d'Halfaouine et de l'Espérance sportive de Tunis, qui nous transmettaient la fierté de nos origines tunisiennes⁶.

Dans ce récit des origines, Mustapha Ben Jaafar revient sur son enfance avec ses cousins membres du Néo-Destour à Bab Souika et montre en quoi ce lieu a largement contribué à sa socialisation politique néo-destourienne. Mustapha Ben Jaafar, docteur, passé par le collège Sadiki, est l'une figures qui incarne la *nukhba*, cette classe nouvelle composée de bourgeois et

¹ « Dar » signifie maison en arabe. Il renvoie au nom donné à la maison des Ben Jaafar dans la médina : les maisons des grandes familles ont un nom permettant de les identifier. Cette appellation perdure souvent, même après les changements de propriétaire.

² Salah Ben Youssef est l'un des dirigeants du Néo-Destour qui devient secrétaire général du parti lorsque Bourguiba est en prison. Lui aussi est avocat, mais contrairement à Bourguiba qui vient de la toute petite bourgeoisie sahélienne, Salah Ben Youssef est originaire d'une grande famille du sud tunisien établie à Tunis. Il incarne un courant davantage nationaliste arabe et revendique l'indépendance du Maghreb dans son ensemble. La dissension entre Ben Youssef et Bourguiba et la répression qui s'en suit est considérée par les historiens et les spécialistes comme la matrice de l'autoritarisme de la Tunisie indépendante. Voir Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit., p.12.

³ Taieb Mehiri (1924-1965) militant nationaliste et néo-destourien, il sera le premier ministre de l'intérieur à l'indépendance en 1956. Il est originaire de Bab Souika, où il sera même joueur dans l'équipe l'Espérance Sportive (équipe de football la plus importante de la capitale, qui a son siège à Bab Souika).

⁴ Bahhi Ladgham (1913-1998), militant néo-destourien de la première heure, ancien élève du collège Sadiki, il exercera les fonctions de chef du gouvernement et de Premier ministre de Bourguiba jusqu'en 1970. Son fils Abderrahmane Ladgham sera nommé ministre dans le gouvernement du 24 décembre 2011 dirigé par Hamadi Jebali.

⁵ Ben Jaafar, *Un si long chemin vers la démocratie*, op. cit., p. 40.

⁶ *Ibid.* p. 45.

d'aristocrates formés dans les lieux d'éducation modernistes et nationalistes. Le terme qui vient qualifier chaque figure n'est plus celui de notable mais celui de « personnalité nationale » ou « *sharççiya watanya* »¹, expression qui va devenir une catégorie politique mobilisée dans de multiples contextes : par exemple, la chambre des conseillers de Ben Ali est composée de « *sharççiyat watanya* », et il en sera de même de l'HIROR après 2011. Nous mobilisons ici des témoignages d'acteurs contemporains de la révolution pour montrer comment les distinctions sociales qui s'élaborent dès le XIX^{ème} siècle restent d'actualité et continuent d'être mobilisées comme autant d'indicateurs de position sociale par le personnel politique.

C. Représenter les tunisiens auprès des autorités coloniales

L'administration du protectorat met en place différents systèmes de représentation des colons français en Tunisie. Elle prend la forme d'une section tunisienne créée en 1905, au sein de la chambre de commerce, elle-même instaurée en 1885 à la demande des prépondérants, puis d'une section à la conférence consultative inaugurée en 1891 pour représenter les différents intérêts des colons. La mise en place d'une section tunisienne est le fruit d'une négociation et de revendications menées par Béchir Sfar, membre des Jeunes Tunisiens et de la haute société tunisoise. L'organisation d'une représentation ne constitue pas un cas à part dans l'Empire colonial français : en Algérie, certains musulmans votent dès 1848 puis une première consultation massive est organisée entre 1919 et 1920 pour élire des conseillers généraux algériens² ; au Maroc, l'enjeu électoral est extrêmement limité dans la mesure où, même si en 1923 le Conseil du gouvernement comporte une section marocaine, ce n'est qu'en 1947 que le principe électif est introduit de manière corporative et limitée³. En Tunisie, les seize membres sont issus principalement de la capitale et sont nommés à vie. Or, bien que ce soit les membres de la *khâçça* les plus accommodants qui soient cooptés par le résidanat dans ces institutions, une partie de ces élites embrasse la cause nationaliste et devient une figure de proue du mouvement. Un dialogue s'installe donc entre les prépondérants⁴, les autorités coloniales et les

¹ Henia Abdelhamid, « Le pouvoir entre “notables” et “élites”. Les cycles de notabilités », *Monde Arabe : Maghreb-Machreck*, vol.157, 1997, p. 90-100.

² Ageron Charles-Robert, (dir.), *Genèse de l'Algérie algérienne. Volume 2*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2005, p. 179-192.

³ Bennani-Chraïbi Mounia, « La scène partisane marocaine. De la lutte pour l'alternative à la lutte pour les mandats », mémoire en vue de l'habilitation à diriger les recherches en science politique, ENS-PSL, 2019, p. 42.

⁴ C'est le terme employé pour désigner les nouvelles bourgeoisies agraires européennes qui se notabilisent grâce au système du protectorat. Voir Bourdet Claude, « Les maîtres de l'Afrique du Nord », *Les Temps Modernes*, vol. 80, 1952, p. 2257 ; Lambert David, *Notables des colonies : Une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 17-55. Et pour des éléments sociographiques :

nationalistes Jeunes Tunisiens au sein de ces instances. Ces derniers revendiquent avant tout leur droit à l'élection – qui est déjà organisée pour la section française depuis 1905 – de la section tunisienne de la conférence consultative. Les Jeunes Tunisiens mettent en avant la référence au texte de 1861, et en particulier l'idée d'instituer un conseil du Bey par des notables éclairés et modernes afin de revendiquer davantage de poids au Grand Conseil. Cela leur permettrait, en outre, de se poser en représentants des tunisiens.

C'est après la première guerre mondiale que la conférence consultative voit ses prérogatives élargies, change de nom pour porter celui de Grand Conseil, et que les Jeunes tunisiens obtiennent satisfaction : la section tunisienne est élue. Le système électoral est complexe et repose sur un système de vote indirect : des « notables »¹ élisent les représentants des régions et les représentants des chambres de commerce sont élus sur des listes validées après une épuration massive par l'administration coloniale². Cette première expérience électorale permet cependant d'établir des listes, et de former des fonctionnaires à l'organisation d'un scrutin.

Le Grand Conseil contribue au renforcement de la relation de domination des colons sur les tunisiens. Les figures les plus véhémentes du mouvement nationaliste, quand bien même elles appartiennent à la *khâçça*, ne sont pas acceptées comme de possibles représentants par les autorités coloniales. Il n'en reste pas moins que cette assemblée constitue un lieu d'expression pour les membres de la *khâçça* proches du pouvoir beylical et engagés – sans en être pour autant des figures de proue – au Destour, principal mouvement nationaliste. C'est le cas de Mohamed Chenik homme d'affaires devenu membre du Destour depuis sa rencontre avec Abdelaziz Thaalbi en 1919 et grand vizir à deux reprise³. C'est également le cas de Tahar Ben Ammar, lui aussi membre du Destour et futur grand vizir. La section tunisienne gagne en puissance au fur et à mesure des revendications nationalistes mais reste un lieu de cooptation de l'élite tunisoise par le pouvoir colonial au point que les membres du Grand Conseil sont désignés par le terme de « collaborationnistes » dans les journaux destouriens⁴.

En 1934, la section tunisienne passe à quarante-et-un membres et la section française à cinquante-six. Cependant, le contexte colonial participe à l'importation des débats qui ont lieu

Lambert Paul, *Nos Corps élus*, Tunis, 1913 ; Lambert Paul, *Choses et gens de Tunisie. Dictionnaire illustré de la Tunisie*, Saliba, 1912.

¹ Ces derniers sont définis par un arrêté ministériel du 21 août 1922 comme « les contribuables de sexe masculin âgés de plus de 25 ans, qui jouissent de la considération générale à raison de leur situation sociale, ou de leur piété, ou de leur grand âge, ou de leur instruction, ou des services qu'ils ont rendus à l'État et dont témoignent certaines distinctions honorifiques ».

² Arfaoui Khemais, *Les élections politiques en Tunisie de 1881 à 1956*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 20-21.

³ Il sera grand vizir d'abord de Moncef Bey en 1943 puis de Lamine Bey entre 1950 et 1952.

⁴ Zaied, « Le Langage du nationalisme », *op. cit.*, p. 254.

en France sur le parlement. Il s'agit, en particulier dans les années 1930, de la question du parlementarisme rationalisé¹ développé par André Tardieu qui critique le régime parlementaire de la III^{ème} République et plaide pour un renforcement du pouvoir exécutif². Ces débats irrigueront également toute la IV^{ème} République et influencent en Tunisie à la fois les autorités du protectorat et à la fois les militants nationalistes.

Dans les années 1940 et pendant la seconde guerre mondiale, la Tunisie est dirigée par Moncef Bey qui tente de conserver une certaine indépendance vis à vis du régime de Vichy, et qui, quand les forces de l'Axe envahissent le territoire en 1942, proclame sa neutralité tout en prenant contact avec les alliés³. Suspendu en 1940, le Grand Conseil est rétabli en 1943 et remanié en 1945 : les deux sections comportent désormais un nombre égal de membres, mais les membres tunisiens sont toujours élus au suffrage indirect. Après la guerre, des figures de l'ancien Destour entrent au Grand Conseil. C'est à ce moment-là que de plus en plus de discours nationalistes peuvent y être formulés. En 1951 alors que de nouvelles élections doivent être organisées, le grand vizir Mohamed Chenik, ancien membre du Grand Conseil, refuse d'organiser les élections tant que ses revendications relatives à l'autonomie de la Tunisie ne sont pas entendues : le conseil est alors à nouveau suspendu jusqu'à ce qu'en 1954, l'administration coloniale propose la création d'une Assemblée tunisienne. Celle-ci ne sera finalement jamais mise en place.

L'élection d'une Assemblée constituante en 1955 va accélérer du même coup l'accès à l'indépendance, la fin de la monarchie beylicale et l'instauration d'un monolithisme partisan.

II. Des avant-gardes aux cadres de la nation

La lutte pour l'indépendance se cristallise autour d'un groupe de militants qui occupe le devant de la scène en tant qu'avant-garde moderniste représentant le pays. Le processus de formation de l'État, de structuration et de routinisation de ses institutions participe à la nationalisation des élites tunisiennes, dans une optique développementaliste⁴. Le personnel

¹ Roussellier Nicolas, « André Tardieu et la crise du constitutionnalisme libéral (1933-1934) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°21, 1989, p. 57-70.

² Tardieu André, *La Révolution à refaire : le souverain captif*, Paris, Flammarion, 1936.

³ Bessis Juliette, « Sur Moncef bey et le moncefisme : la Tunisie de 1942 à 1948 », *Revue française d'outre-mer*, n°260-261, 1983, p. 97-131.

⁴ Bras Jean-Philippe, « Indépendance nationale et nationalisation des élites en Tunisie », in Lardjane Omar, (dir.), *Élites et société : Algérie et Égypte*, Alger, CREAD, Casbah Éditions, 2007, p. 201- 212.

politique conjugue alors capital militant destourien et allégeance au nouvel État. On observe un glissement lexical de la *nukhba* aux cadres de la nation (le cadre : *itâr*)¹.

Le régime de Bourguiba a fait l'objet de nombreuses études portant sur le personnel politique destourien. Ces travaux font la part belle aux approches prosopographiques et articulent la réflexion sur les « élites politiques » à la formation de l'État tunisien, et à l'autoritarisme. Nous n'en restituerons pas l'intégralité ici mais nous concentrerons sur la manière dont l'assemblée constituante puis l'assemblée nationale deviennent non pas des espaces de démocratisation mais plutôt de formation d'un monolithisme partisan.

A. La Constituante : creuset du monolithisme partisan

À l'indépendance, le personnel politique est largement composé des compagnons de route de Bourguiba et des militants du Néo-Destour. Ce constat largement partagé élude la manière dont ces acteurs s'imposent et s'arrogent le monopole de la lutte pour l'indépendance. Nous y reviendrons en montrant comment l'organisation des premières élections et la formation de l'Assemblée Constituante – revendication centrale du mouvement national – conduit à fabriquer de l'unanimité partisan et à asseoir l'autoritarisme néo-destourien.

L'élection de l'Assemblée Constituante a lieu cinq jours après la proclamation de l'indépendance, le 25 mars 1956. Elle est la résultante d'un combat opposant Bourguiba à Lamine Bey qui craint de voir la Constituante mettre un terme à la monarchie² : quelques mois après la proclamation, en juin 1955, de l'autonomie interne de la Tunisie par le gouvernement Pierre Mendès France, le congrès du Néo-Destour de Sfax de novembre 1955 presse le gouvernement – encore organisé sous la houlette du Bey et de son grand vizir Tahar Ben Ammar – d'organiser des élections pour élire une Constituante. Le 29 décembre, Lamine Bey signe le décret convoquant des élections le 25 mars 1956. Ces élections consacrent la capacité du Néo-Destour à être représenté sur l'ensemble du territoire et à forger des alliances avec la centrale syndicale.

1. Des premières élections constituintes

Les élections se déroulent dans un contexte de fragilité du mouvement national. Le Néo-Destour est à la fois aux prises avec le colonisateur, avec la monarchie beylicale et est en proie

¹ Camau, « L'Étude des élites tunisiennes », *art. cit.*, p. 6.

² Ghorbal Samy, « Dans la Tunisie de 1956, déjà une Constituante », *Le Monde diplomatique*, n°692, novembre 2011.

à des dissensions internes¹. Cependant, Bourguiba parvient à imposer une synthèse en constituant un front national qui repose sur l'association du Néo-Destour, de l'UGTT et du principal syndicat agricole. Comme en 1934, au congrès de Ksar Hellal lorsque le Destour se scinde et que la part la plus importante – réunie autour de Bourguiba – prend le nom de Néo-Destour, c'est le mouvement syndical qui fait la différence et permet au Front National de s'imposer sur l'ensemble du territoire. Trois tendances s'affirment lors des élections² : d'une part ceux qui refusent de participer aux élections, soit les youssefistes et leurs compagnons de route, l'archéo-destour, les proches du Bey et la bourgeoisie traditionnelle qui prône la non-participation ; d'autre part, le Front National constitué autour de Bourguiba ; et enfin, les communistes qui sont en faveur des élections mais contre Bourguiba.

L'union de la centrale syndicale, du syndicat patronal et du syndicat des agriculteurs donne à Bourguiba l'accès à des réseaux capables de mobiliser localement. Le syndicat des agriculteurs est une structure qui a l'habitude de la représentation : nous avons vu que les agriculteurs tunisiens étaient déjà présents au Grand Conseil sous le protectorat. Représentants dans les années 1920 des familles tunisoises, leur ancrage social a été renouvelé par l'arrivée de propriétaires fonciers du Sahel, qui ont pris fait et cause pour le nationalisme. En 1956, l'UNAT, le syndicat des agriculteurs est créé après une scission de l'UGAT jugé trop proche de Salah Ben Youssef et qui finit par disparaître complètement. Son président, Mohamed Kacem, est originaire du Sahel, et candidat dans la circonscription de Mahdia-Souassi³. L'appui de la centrale syndicale constitue également un atout important pour le Néo-Destour. L'alliance avec le mouvement syndical est ancienne : dès 1924, Mohamed Ali invitait les ouvriers syndiqués à la CGTT à prendre leur carte au Néo-Destour et en 1946, lorsque Farhat Hached⁴ fonde l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens⁵, le syndicat continue de jouer un rôle mobilisateur vis à vis des classes populaires pour un parti dont le recrutement reste profondément élitiste. En 1952, lorsque Habib Bourguiba est emprisonné et que Salah Ben Youssef est en mission aux Nations Unies, Farhat Hached devient de fait le leader du mouvement national sur le territoire tunisien⁶ jusqu'à son assassinat le 5 décembre. Les

¹ Sur la crise youssefiste, voir chapitre 2.

² Toumi Mohsen, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, PUF, 1989, p. 27.

³ Entretien, Nizar Kacem, Ben Arous, octobre 2015. Nizar Kacem est le fils de Mohamed Kacem.

⁴ Farhat Hached est originaire de Kerkennah, au large de Sfax. Convoyeur à la société des transports du Sahel basée à Sousse, il adhère à la CGT et obtient des responsabilités à la centrale.

⁵ Cette fondation a lieu à la suite d'une scission avec la Confédération Générale du Travail française causée par son refus de l'indépendance tunisienne.

⁶ Yousfi Héla, *L'UGTT, une passion tunisienne, Enquête sur les syndicalistes en révolution*, Paris-Tunis, IRMC Karthala, 2015, p. 23, 27.

militants syndicaux prennent ensuite le parti de Habib Bourguiba contre Salah Ben Youssef. La centrale dispose de relais importants dans plusieurs bastions ouvriers notamment à Sfax et dans le bassin minier. Par ailleurs l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce, et de l'Artisanat, créée en 1947, est également depuis sa fondation l'un des soutiens de Habib Bourguiba¹ : ses dirigeants sont membres du Néo-Destour. Constituer un « Front national » permet à Habib Bourguiba de présenter des listes dans l'ensemble des circonscriptions du pays alors que, simultanément, le Parti Communiste tunisien – qui est la seule force politique autre à participer aux élections puisque le Bey et ses partisans préconisent l'abstention – ne parvient qu'à former deux listes.

Le mode de scrutin imposé par Bourguiba joue également en sa faveur : la liste arrivée en tête dans chaque circonscription emporte la totalité des sièges². Dans ce contexte, la totalité des sièges revient au Front National de Bourguiba³, et seules 7500 voix vont aux communistes.

2. Un nouveau personnel politique aux profils hétéroclites

On présentera ici rapidement les profils des élus de l'Assemblée constituante pour deux raisons : d'abord cela permet de saisir la manière dont le parti construit son hégémonie et son unanimisme interne à l'Assemblée et ensuite, de mettre en évidence un décalage entre les constituants de 2011 et les quelques figures de députés constituants de 1956 retenues et invitées systématiquement à chaque assemblée extraordinaire en 2011 comme acteurs légitimant par rapport à l'ensemble de l'Assemblée constituante.

Le premier numéro de *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, publié en 1962, accorde une attention importante aux élections et notamment à la constitution d'assemblées au Maghreb⁴. Bien que l'assemblée marocaine ait un rôle officiellement réduit à une fonction consultative et que l'assemblée tunisienne soit officiellement l'unique organe en charge de rédiger la Constitution du nouvel État indépendant, les deux assemblées jouent en réalité un rôle consultatif permettant de mettre en valeur la personnalité exceptionnelle et extraordinaire du

¹ Timoumi Hédi, *Naqabât al-âraf ettounissyin (1932-1955)* [les syndicats des patrons tunisiens], Tunis, ed. Mohammed Ali Hammi, 1983. Cité par Yousfi, *L'UGTT, op. cit.*, p. 33.

² Larif-Béatrix Asma, *Édification étatique et environnement culturel, le personnel politico-administratif dans la Tunisie contemporaine*, Publisud, 1988, p. 155.

³ Qui totalise 597 763 voix sur un corps électoral de 750 000 inscrits (soit un tunisien sur quatre) et de 610 989 votants.

⁴ Flory Maurice, Miège Jean-Louis (dir), *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions du CNRS, 1962, vol.1, 940 p. La rubrique « études » comporte trois articles sur les assemblées marocaines, tunisiennes et algériennes ; et la rubrique « documents » publie le règlement intérieur de la constituante tunisienne, ainsi que la Constitution.

roi, d'une part, et de Bourguiba, d'autre part¹. Fait notable, les députés sont, dans leur grande majorité, des seconds couteaux, dans la mesure où les premiers rangs des nationalistes entrent au gouvernement ou s'investissent dans la diplomatie (face à l'urgence de négocier l'indépendance). Au Maroc, les assemblées suivantes seront des assemblées de notables locaux dans toute leur pluralité partisane et leurs idiosyncrasies notabiliaires² tandis que dans le cas tunisien – comme le montre Charles Debbasch – l'Assemblée Constituante est le lieu où doit se renforcer le monopartisme et non le pluralisme partisan : c'est le « cadre obligé du développement national » qui doit renforcer le parti unique³.

« Les Constituants étaient des militants du Néo-Destour, sans fortune pour la plupart. Le nouveau régime n'avait pas encore d'assise bourgeoise »⁴. Parmi les élus à la Constituante, seuls trois ont déjà eu un poste au grand conseil, onze font partie de la *khâçça*, proche du pouvoir beylical⁵ et un seul 'alim siège à la Constituante : Mohamed Chadly Enneifer. Les autres députés sont-ils pour autant dépourvus de ressources économiques et culturelles ? 42% des députés sont diplômés du supérieur et 58% sont diplômés du secondaire ou du primaire⁶. Khalifa Chater présente le personnel politique de l'Assemblée constituante comme largement issu des classes moyennes éduquées du Sahel⁷. Les différentes publications traitant de l'Assemblée Constituante donnent des chiffres différents en matière de profession des députés⁸. Cependant, toutes mettent en avant l'importance des agriculteurs, des professions libérales et des fonctionnaires. Ces derniers sont issus de l'administration coloniale, qui avait, comme on l'a vu plus haut, recruté des tunisiens au fur et à mesure de son expansion, et notamment des sahéliens diplômés des écoles bilingues. Bien que, parmi les professions libérales, les avocats soient légion en 1956, cette profession renvoie à des réalités plurielles : il s'agit d'une part des *oukils* qui sont avocats de la justice indigène, auprès des tribunaux charaïque, mais aussi auprès des tribunaux séculiers de l'Ouzara. Leur formation est proche de la formation française et a lieu fréquemment en France⁹. De la même manière, la catégorie d'agriculteur peut dissimuler

¹ Flory Maurice, « Consultation et représentation dans le Maghreb indépendant », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Editions du CNRS, 1964, p. 11-34.

² Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, *op. cit.*

³ Debbasch Charles, « Les Assemblées en Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Editions du CNRS, 1964, p. 81-113.

⁴ Chater Khalifa, « Les Elites du pouvoir et de l'argent : le cas de la Tunisie aux XIXe-XXe siècles », *Cahiers de la Méditerranée*, n°46-47, vol.1, 1993, p. 169.

⁵ *Ibid.*, p. 169.

⁶ Toumi, *op. cit.*, 1989, p. 29.

⁷ Chater, « Les Elites du pouvoir et de l'argent », *art. cit.*

⁸ Toumi, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, *op. cit.*, p. 29 ; Jazi, « Les Origines des parlementaires tunisiens », *op. cit.* ; Chater, « Les Elites du pouvoir et de l'argent », *art. cit.* ; Debbasch, « Les Assemblées en Tunisie », *art. cit.*

⁹ Gobe, *Les Avocats en Tunisie*, *op. cit.*, p. 53-54, 105-150.

une grande fortune et un capital culturel très élevé. C'est en ces termes que Nizar Kacem, député à l'ANC, décrit son père, lui-même député constituant en 1956 et membre du Front National au titre de l'UNAT.

« Mon père est un constituant aussi, il était responsable du Sahel, c'était l'un des rares intellectuels du moment, c'était un grand intellectuel il maîtrisait les deux langues, l'arabe et le français, c'est un philosophe, un homme de lettres, un homme de l'agriculture, il a été président du syndicat des agriculteurs, l'équivalent de la FNSEA et puis il était constituant en 1956 jusqu'à 1959 »¹.

Mohamed Kacem est l'un des représentants des agriculteurs déjà organisés auparavant dans l'UGAT mais, dans le cadre de la crise yousséfiste, il démissionne de l'UGAT qui soutient Salah Ben Youssef et fonde avec d'autres, l'UNAT, syndicat des agriculteurs allié à Bourguiba. Originaire du Sahel, il possède des terres importantes à Zaghuan, mais vit à Tunis, d'abord à côté du Bardo puis dans la banlieue sud. De plus, les quelques ouvriers (moins d'une dizaine) présents à la Constituante sont tous des représentants syndicaux dont certains sont particulièrement connus et disposent d'une puissante force mobilisatrice : c'est le cas de Habib Achour par exemple, ouvrier originaire de Kerkennah mais secrétaire général à plusieurs reprises de l'UGTT, ou bien d'Ahmed Tlili, né dans le bassin minier de Gafsa. Enfin, la catégorie de « commerçant » ne renseigne pas tellement sur le milieu social des députés si ce n'est qu'elle indique un ancrage urbain – au Sahel, Sfax ou Tunis – au sein des corporations de marchands des médinas. Dans leur immense majorité, cependant, les députés sont originaires soit de Tunis, soit du Sahel, indépendamment de la circonscription dans laquelle ils sont élus. Ces députés sont avant tout unis par leur engagement dans la lutte pour l'indépendance. Cependant, cet engagement a pris des formes variées et a eu des répercussions biographiques différentes pour les constituants : 35% d'entre eux sont des combattants qui ont été emprisonnés ou déportés. 40 % d'entre eux se considèrent comme des militants ayant aidé le parti, mais n'ont pas fait les frais de la répression : nous avons vu comment le courant nationaliste avait entretenu un dialogue avec les autorités coloniales en coupant les relations avec les acteurs dont l'action politique était la plus violente – les *fellagha*. Les instances du protectorat ont alors été investies par les nationalistes (le grand conseil dans ses dernières années d'exercice par exemple). C'est ainsi que l'on peut comprendre que des fonctionnaires de l'administration coloniale intègrent la Constituante.

¹ Entretien, Nizar Kacem, Mégrine, octobre 2015. Il s'agit du fils de ce député, lui-même agriculteur, avocat et député dans la chambre de Ben Ali de 2009 et à l'ANC de 2011.

Les élections constituentes renouvellent en profondeur le personnel politique tunisien puisqu'une partie des élus de 1955 a toujours le statut de député dans l'assemblée suivante (48,9%), que d'autres entrent au gouvernement ou sont nommés comme gouverneurs¹. Ce vivier fait cependant l'objet de recentrements successifs de la base du Néo-Destour qui consolide sa position – fragile au moment des élections – à l'assemblée : l'un de ces recentrements passe par l'éviction du jeu politique des zitouniens et la mise en avant des députés issus du système scolaire francophone (les collègues Carnot et Sadiki notamment). Alors que la majorité des députés de la constituante était passée par le système scolaire zitounien², la direction du parti ne les reconduit pas alors que les députés issus du système scolaire francophone sont réinvestis. Les dirigeants du Néo-Destour opèrent alors un recentrage social, mais celui-ci est progressif et n'intervient qu'à l'approche des élections de 1959.

3. Un site pour dire l'unanimité nationale et le patriotisme

Très rapidement, Bourguiba, élu président de l'Assemblée Constituante, occupe tout l'espace parlementaire et fait de l'assemblée une scène pour exercer son charisme et son verbe. La « petite Constitution » dessinant les contours des institutions provisoires pour gouverner le pays pendant la rédaction de la Constitution est un texte proposé par Bourguiba : il le fait adopter en trois jours par l'assemblée. C'est dans cette petite Constitution qu'il propose pour la première fois la formulation de l'article 1 qui sera reprise telle quelle dans l'article premier de la Constitution de 1959 puis dans celle de 2014³. Le règlement intérieur de l'assemblée permet de discipliner les élus en donnant la totalité des pouvoirs au Néo-Destour – qui prend donc l'ascendant sur le Front National – et en particulier au président de l'assemblée, Habib Bourguiba⁴.

Alors que bon nombre de leaders et d'observateurs de l'époque pensaient voir émerger des oppositions et un pluralisme politique de ce vivier d'indépendantistes⁵, c'est le contraire qui se produit : Bourguiba évite d'aborder les questions économiques afin de ne pas diviser les élus et recentre les débats sur l'indépendance. Il met en place des procédures de disciplinarisation de ses députés, notamment en superposant bureau politique du parti et bureau de l'Assemblée⁶. Ce doublement de l'institution par le parti constitue la pierre angulaire sur laquelle se construit le

¹ Jazi, « Les Origines des parlementaires tunisiens », *op. cit.*

² *Ibid.*, p. 52.

³ Ghorbal, *op. cit.*, 2011.

⁴ Debbasch, « Les Assemblées en Tunisie », *art. cit.*, p. 89.

⁵ *Ibid.*, p. 90.

⁶ *Ibid.*, p. 92.

parti-État dont les formes vont épouser les structures étatiques. Charles Debbasch montre que, si les débats politiques sont rigoureusement encadrés par le parti au point que certaines dispositions ne font même pas l'objet de vote, les débats relatifs à la Constitution sont un peu plus libres¹ mais ne portent pas sur l'ensemble des dispositions du texte : la forme du régime, par exemple, n'est jamais débattue.

Cette première assemblée rédige un pré-projet de Constitution entre 1956 et 1957 qui ne sera jamais débattu, puis à partir de 1958, le débat constituant débute sous la houlette de Bourguiba tout en mettant en place sans attendre des institutions : l'assemblée accélère par exemple la fin de la monarchie et proclame la république en 1957 et cela alors même que le Bey devait présider les travaux de la Constituante et mettre en place une monarchie constitutionnelle. Les attaques répétées de Habib Bourguiba contre le Bey conduisent l'assemblée à adopter un ensemble de décrets qui mettent fin à la monarchie. L'Assemblée constituante participe au renouvellement du personnel politique dans la mesure où elle rassemble un vivier d'acteurs qui occuperont des fonctions politiques jusqu'à la fin des années 1970.

B. Étatisation et professionnalisation du personnel politique

Comment décrire le personnel politique néo-destourien ? Pour circonscrire les « professionnels de la politique » en Tunisie, la plupart des études analysent ensemble les membres des gouvernements successifs de Bourguiba et du bureau national du PSD, nom pris en 1964 par le Néo-Destour². Les professionnels de la politique apparaissent comme une élite sociale qui possède les mêmes traits que les jeunes militants du Néo-Destour proches de Bourguiba, originaires du Sahel, petits bourgeois qui combinent haut niveau de capital culturel et simplicité dans leurs rapports avec leurs interlocuteurs populaires³. Leurs origines sociales sont un peu moins modestes (on y trouve moins de petits commerçants et de membres de la petite bourgeoisie artisanale et agricole et plus de propriétaires fonciers et d'entrepreneurs).

¹ *Ibid.*, p. 93.

² Emmecey Jean, Santucci Jean-Claude, Michel Hubert, « V. Les élites politiques du Maghreb », in Centre de Recherches et d'études sur les Sociétés Méditerranéennes, *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine* [en ligne]. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1975 ; Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.

³ Hermassi Elbaki, *État et société au Maghreb : étude comparative*, Paris, Anthropos, 1975.

Leur capital culturel et scolaire est important : 80% des dirigeants ont fait un cursus universitaire en France, 60% sont passés par le collège Sadiki, 7% par la Zitouna¹.

1. Le parti unique

Ces travaux identifient trois générations politiques entourant Habib Bourguiba²: d'abord la génération de ceux qui participent aux premières activités du Néo-Destour en 1934, qui sont les compagnons de lutte du *zaïm* mais qui n'intègrent jamais la direction du parti ; la génération de ceux qui militent tôt dans les organisations de jeunesse dans les années 1940-1950 (à l'UGTT, comme enseignant du secondaire), qui jouent un rôle déterminant lorsque la lutte pour l'indépendance s'intensifie et qui connaissent la prison et la répression. La troisième génération est la génération UGET : elle s'engage dès le lycée auprès des scouts musulmans et des organisations de jeunesse du parti puis entre à l'UGET (officiellement fondée en 1953) et accède par cette voie à la direction du parti.

Différentes luttes internes à la classe politique destourienne sont transversales à ces différentes générations politiques et permettent d'identifier des courants ou des tendances. Le premier concerne la direction de l'UGTT : deux de ses secrétaires généraux, Ahmed Tili et Habib Achour – tous deux constituants – refusent la caporalisation de la centrale syndicale : l'un est exilé et l'autre emprisonné. Ensuite, un groupe de tunisois, suggérant une solidarité fondée sur des origines géographiques connotant l'appartenance à la bourgeoisie, constitue un réseau et contribue au mythe Bourguiba : ses membres tentent de faire prévaloir une logique institutionnelle et de contrebalancer l'influence d'Ahmed Ben Salah³. Les tunisois ne font cependant pas bloc par la seule pesanteur de leurs origines et ne s'opposent pas frontalement aux sahéliens. À partir de la déchéance d'Ahmed Ben Salah commence une crise du capitalisme autarcique qui est en partie liée à celle du leadership : elle s'affirme avec puissance en 1978 lors du jeudi noir puis en 1984 lors des émeutes de la faim. Elle correspond à une désagrégation du leadership : élite politique décimée, anciens piliers déstabilisés (UGTT et PSD) et alternative du pluripartisme décrédibilisé.

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 167.

² *Ibid.*, p. 170.

³ Ahmed Ben Salah est un syndicaliste et militant de la lutte pour l'indépendance aux côtés de Bourguiba. Après avoir été secrétaire général de l'UGTT suite à l'assassinat de Ferhat Hached, il entre au gouvernement et est nommé à la tête du ministère des Finances et du Plan, où il met en œuvre un projet de coopératives agricoles. La dégradation de la situation économique, des paysans en particulier, entraîne la disgrâce de Ben Salah qui est exclu du parti, perd son siège à l'Assemblée et par là son immunité parlementaire, et est emprisonné. Après avoir réussi à s'évader de prison, il part en exil où il restera 15 ans jusqu'à ce que Ben Ali le gracie.

2. Une assemblée aux ordres du Zaïm

Le député sous Bourguiba n'est pas qu'un notable local, c'est surtout un représentant de la nouvelle élite moderniste. Il reste alors inféodé au parti, qui est lui-même vu comme un lieu de débat, et est dépourvu des ressources personnelles qui lui permettrait de s'en distancer. À cette aune, l'Assemblée nationale est le creuset du monolithisme partisan et le lieu de l'unité nationale dans les premiers temps qui suivent l'indépendance : les opposants n'y accèdent pas, et les dissidents en sont exclus.

On dispose d'une littérature riche portant sur les institutions des nouveaux États indépendants du Maghreb¹. Cependant, ces travaux ne se concentrent que peu – ou pas – sur le rôle du parlement dans ces régimes. Les différentes études portant sur les députés de l'assemblée nationale sous Bourguiba² mettent en avant leur fréquent renouvellement. Les députés ont alors peu de ressources personnelles³ et leur turn-over ne leur laisse pas la possibilité d'en développer davantage. Ils restent donc inféodés au parti qui poursuit à travers eux une entreprise de disciplinarisation et de limitation de toute possibilité d'opposition. À la fois cause et conséquence de ce manque d'ancrage local, les élus sont parachutés dans des circonscriptions dont ils ne sont pas systématiquement originaires. L'analyse des origines géographiques des députés montre que le poids de Tunis et de la côte sahélienne (du golfe d'Hammamet à Mahdia) est très important. Tunis, Sousse et Sfax sont les gouvernorats d'origines de 53% des élus. Progressivement, le poids de Tunis décroît au fil des élections : les députés viennent, en 1956, à 27% de Tunis, puis en 1959 à 20% (alors que la proportion d'élus issus de Sousse se maintient à 17,5%) et en 1964 à 18,5%. De plus, alors que les élus issus de Tunis viennent de la médina, les élus de Sousse ne viennent pas tant de la ville de Sousse que de villes qui ont joué un rôle important dans la guerre d'indépendance et la résistance (Mahdia, Moknine, Msaken, Monastir). Ces familles ne disposent alors pas du même capital culturel que les familles tunisoises.

De fait, les députés sont avant tout là pour incarner la nouvelle classe politique tunisienne moderniste, réformiste, éclairée, formée aux enjeux juridiques, et qui se place unanimement

¹ La recherche consacrée au Maghreb politique immédiatement après les indépendances est riche et animée autour de figures importantes de la science politique générale en France. Des chercheurs tels que Jean Leca et Remy Leveau publient, et font publier, des ouvrages de synthèse sur les anciens protectorats et colonies françaises. Dans le champ anglo-saxon, Clément Henry Moore, John Entelis et William Zartman animent des programmes de recherche également consacrés à l'étude de ces nouveaux régimes et aux élites politiques.

² Blanco Hédi, Baccouche Abderrahmane, « Le recrutement des députés à l'Assemblée Nationale Tunisienne : Analyse des élections législatives en Tunisie de 1959 à 1974 », *Revue tunisienne des sciences sociales*, n°18, vol.64, 1981, p. 11-78 ; Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie*, op. cit.

³ Larif-Béatrix, *Édification étatique et environnement culturel*, op.cit., p. 249.

derrière le Combattant suprême. La composition sociale de l'assemblée s'inscrit dans le droit fil de cet objectif de monstration de la classe « médiane », pilier du régime néo-destourien¹.

La littérature consacrée aux propriétés sociales des députés, comme manière de saisir les caractéristiques du personnel politique, met en évidence une relative homogénéité sociale. La synthèse proposée par Asma Larif-Beatrix a l'avantage de couvrir l'ensemble de la période Bourguiba. Elle permet de distinguer entre deux types d'élus : les « députés officiels » et les « députés de base » qui jouent deux rôles différents dans l'hémicycle². Tout en s'accordant avec les travaux antérieurs qui montrent que les élus sont des représentants de la société de classe moyenne dont Bourguiba veut faire le socle du régime, elle montre des évolutions dans les caractéristiques sociales des députés qui témoignent de la solidification d'une classe politique dirigeante.

Le député officiel est un officiel du parti qui occupe – ou a occupé – outre ses fonctions de député, des fonctions de dirigeant dans le parti, des fonctions ministérielles ou encore de haut fonctionnaire. Être député constitue alors un prolongement du rôle qu'il incarne déjà par ailleurs, et représente un « un attribut supplémentaire »³. Le cumul des mandats et des positions renforce l'inclusion du député dans les structures partisans et fait de lui un porte-parole de la ligne du parti. C'est à ce titre – et seulement à ce titre – qu'il définit l'intérêt général et impose la norme. De plus, afin de renforcer sa capacité d'intervention à l'Assemblée nationale, en 1959, Habib Bourguiba fait élire députés les membres de son gouvernement. Cette présence du gouvernement dans l'hémicycle, devant lequel lui-même n'est pas responsable, renforce l'imbrication des structures partisans, exécutives et législatives : la porosité de l'interface entre pouvoir exécutif et législatif limite, dans les faits, le principe de séparation des pouvoirs pourtant consacré par la constitution de 1956.

Outre le député « officiel », l'Assemblée est formée par un nombre important de députés de base, dont l'action consiste à légitimer et à diffuser la norme. Il s'agit principalement de subalternes du parti, produits de l'enseignement moderne mais à la différence de ce que Rémy Leveau observe dans le cas marocain⁴, il ne s'agit pas de notables locaux mais plutôt de vieux militants du parti, de moyens agriculteurs, de moyens fonctionnaires, « tous gens plutôt modestes à qui l'État « offre » une existence politique symbolique dont il escompte en retour

¹ Camau Michel (dir.), *Tunisie au Présent, une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Paris, CNRS Ed. 1987 ; Baccar Gherib, « Les classes moyennes tunisiennes entre mythe et réalité. Éléments pour une mise en perspective historique », *L'Année du Maghreb*, 7, 2011, p. 419-435.

² Larif-Beatrix, *Édification étatique et environnement culturel*, op. cit, p. 252-253.

³ Ibid.

⁴ Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, op. cit.

une allégeance réelle »¹. Ce député de base est de plus souvent formé à la Zitouna ce qui montre qu'en dépit du fait que le personnel dirigeant passe de plus en plus par le collège Sadiki, avoir étudié à la Zitouna reste constitutif d'une position sociale intéressante pour le parti. Il s'agit donc, au niveau local, d'un intermédiaire qui ressemble à ceux que Mounia Bennani-Chraïbi décrit lorsqu'elle étudie les hiérarchies internes des partis de notables au Maroc² – à ceci près qu'ils semblent être avant tout clients du parti et disposent d'un capital d'autochtonie, capital « du pauvre »³ mais utile au parti pour construire ses listes électorales.

Asma Larif-Béatrix montre que les députés officiels sont de plus en plus nombreux aux élections successives, ce qui témoigne d'une solidification du périmètre de la classe politique destourienne⁴. L'Assemblée nationale, qui prend le nom de Chambre des députés en 1981 après les élections anticipées, constitue alors un espace pertinent pour identifier une partie du personnel politique étatique. Députés de base et députés officiels se spécialisent dans les affaires législatives qui procèdent d'une division du travail politique entre lois jugées comme techniques et lois « avec une incidence politique directe »⁵ : si les députés sont unanimes sur les lois « politiques », ils peuvent émettre des désaccords virulents sur les lois considérées comme relevant des domaines techniques et de l'expertise⁶. Cette division du travail politique laisse les mains libres au pouvoir exécutif pour prendre en charge d'autres aspects de la vie du régime et contribue à faire de l'assemblée une chambre de débats techniques, et à ce titre, subalterne, du Néo-Destour.

L'étude des configurations d'élites et du rôle des élus permet de préciser la distinction établie par Michel Camau et Vincent Geisser entre deux autoritarismes : le premier se caractérise par une élite professionnalisée qui monopolise la politique et confine les élites sectorielles à des positions subordonnées. Le parlement y joue le rôle de creuset de l'unanimité partisane par la mise en avant de figures de patriotes exemplaires. Le second autoritarisme ou « néo-autoritarisme » consiste en un déclassement de cette élite politique au profit d'un réseau d'élites sectorielles dont les éléments dominants relèvent de la sécurité de l'armée et des milieux d'affaires⁷. Ces deux épures ne coïncident pas avec la période Bourguiba, d'une part, et la période Ben Ali, d'autre part : la montée en puissance des élites sectorielles commence avant

¹ Larif-Béatrix, *Édification étatique et environnement culturel*, op. cit., p. 253.

² Bennani-Chraïbi, « La scène partisane marocaine », op. cit.

³ Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 63, n°16, 2003, p. 121-143.

⁴ Larif-Béatrix, *Édification étatique et environnement culturel*, op. cit., p. 254.

⁵ Debbasch, « Les Assemblées en Tunisie », art. cit., p. 109.

⁶ *Ibid.*

⁷ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 152-153.

la fin du règne de Bourguiba, à partir de la disgrâce d’Ahmed Ben Salah. À compter de ce moment, le parlement devient un lieu de dressage et de clientélisation des députés. En témoigne le fait qu’Ahmed Mestiri, élu à l’Assemblée nationale depuis l’indépendance, en soit exclu le 20 juillet 1973 pour avoir critiqué le manque d’alternative démocratique au pouvoir de Bourguiba : l’Assemblée vote l’ajout du paragraphe 109 au code électoral qui dispose qu’« un député, exclu du parti au nom duquel il avait été élu perd automatiquement son siège »¹. Cependant, le coup du 7 novembre 1987 introduit un renouvellement important dans les caractéristiques du personnel politique, à la fois au sein du gouvernement et à l’Assemblée où un quota de sièges réservé à l’opposition est mis en place et permet au pouvoir de rétribuer les « bons » opposants.

III. Parlement et personnel politique sous Ben Ali : pluralisme contrôlé, cooptation, et notabilisation

À partir de 1989, date des premières élections organisées par Ben Ali dans le cadre d’un mouvement de libéralisation politique, les résultats de la mouvance islamiste (officiels et indépendants) poussent le nouveau président à réinvestir les mobilisations électorales. Le pluralisme limité qui s’ensuit fait du parlement un lieu de mise en forme juridique des politiques publiques et un outil de cooptation d’une partie de l’opposition, dynamiques renforcées par la mise en place d’une seconde chambre en 2002.

Sous Ben Ali, le parlement se développe et le nombre de parlementaires augmente, s’ouvrant à l’opposition, ce qui pourrait témoigner d’une amorce de démocratisation. Nous verrons que ce n’est pas le cas et qu’au contraire la parlementarisation du régime et l’ouverture à l’opposition sont autant de manières de renforcer l’autoritarisme tout en se légitimant sur la scène internationale. Le parlement tunisien incarne alors le paradoxe souligné dans le cas marocain : « paradoxalement, le Parlement qui semble traduire les espoirs les plus prometteurs d’une démocratie est le lieu même où se cristallise l’opacité du lexique politique »².

L’arrivée de Ben Ali au pouvoir inaugure un renouvellement important du personnel politique. Faute de données stabilisées, il ne nous a pas été possible de dégager – de manière

¹ L’article a été introduit une première fois lors de la disgrâce d’Ahmed Ben Salah en 1970, il est ensuite abrogé, puis rétabli en 1973.

² Tozy Mohamed, « Représentation/intercessions : les enjeux de pouvoir dans les champs politiques désamorcés au Maroc », *L’Annuaire de l’Afrique du Nord* 1989, tome XVIII, Paris, Éditions du CNRS, 1991, p. 159.

quantitative – les principales caractéristiques sociales des députés de la chambre entre 1987 et 2011. En revanche, à partir des trajectoires que nous avons pu reconstituer et de sources secondaires, nous pourrions identifier le renouvellement de certaines filières de recrutement, et dégager les propriétés sociales des élus. Alors que le parlement est de plus en plus décrié comme mascarade de pluralisme, les députés se notabilisent.

A. Ce qu’avoir un siège au parlement veut dire

Qu’est-ce que signifie représenter l’opposition parlementaire en régime autoritaire ? La cooptation par le pouvoir s’accompagne de rétributions très concrètes : à travers la mise en place d’un quota de sièges réservés à l’opposition au parlement, Ben Ali rétribue les « bons » opposants et sanctionne les mauvais. Le nombre de voix réel obtenu lors de l’élection est en effet sans lien avec l’attribution d’un siège. Par exemple, le parti d’Ahmed Nejib Chebbi (RSP puis PDP) n’obtient jamais de siège au parlement parce que son dirigeant tient une ligne d’opposition jugée trop radicale par Ben Ali. Ce phénomène est perçu par les candidats récompensés comme par les autres ainsi qu’en témoigne cet extrait d’entretien avec le député considéré comme le plus « opposant » de l’hémicycle :

« 1999, il y a les élections, et pour la première fois je me présente à Sfax [sa ville d’origine], et sciemment, le pouvoir choisit l’autre candidat en me faisant savoir qu’ils ont choisi l’autre à travers mes parents, on me dit... en fait c’était une punition parce que j’avais empêché une tentative de colonisation à l’intérieur du parti Ettajdid, en fait Ben Ali avait essayé de faire un coup d’État au sein du parti, et pour ça, il a choisi un député d’ailleurs, il a choisi Fathi Gueddich qui a joué le jeu »¹

Ce membre d’Ettajdid, élu en 2009 et dont la famille originaire de Sfax est politisée depuis longtemps au Néo-Destour puis au PCT (que lui-même rejoint au début des années 1970), insiste sur la manière dont le régime rétribue les opposants et leur impose ensuite un ensemble de collaborations au sein du parti mais également dans l’hémicycle à travers des prises de positions publiques et des votes de soutien. En témoigne le fait que les députés d’Ettajdid votent la levée de l’immunité parlementaire au président du MDS,

Il poursuit ainsi :

« Ils réveillaient ceux qui faisaient semblant de dormir dans l’hémicycle. C’est ça qui se passait ! on ne pouvait rien dire mais on faisait semblant de dormir au moment des votes et là ... on tapait sur la table, on nous réveillait. Tout ça, ça voulait dire des choses, c’est comme « qui est-ce qui va avoir un siège de l’opposition aux

¹ Entretien, Tarek Chaabouni, Tunis, octobre 2015.

élections ?», ça ne veut pas dire qu'on a gagné le suffrage populaire, ça veut dire que le régime a décidé d'envoyer un signe et il faut le décrypter »¹.

La pratique apparemment fréquente consistant à faire semblant de dormir pour les opposants et celle qui consiste à « réveiller » les députés qui dorment montrent que les relations sont tendues avec le pouvoir qui attend de ses « clients » la monstration de leur allégeance. L'entrée au parlement s'accompagne d'un accès à un ensemble de financements publics qui accélère la clientélisation de ceux qui y sont représentés. L'accès aux subventions publiques a été étudié par Eric Gobe et Larbi Chouika qui soulignent que les dispositions légales encadrant le financement de la vie politique sont volontairement floues et qu'elles donnent à Ben Ali une latitude importante pour distribuer, à discrétion, des aides à des partis souvent confrontés à des difficultés financières². Les partis représentés au parlement bénéficient d'une subvention annuelle de 60 000DT (soit environ 30 000€) et de 1 500 DT par député élu. Ils précisent également que l'indemnité parlementaire est de 1 500DT mensuel (somme suffisante pour avoir accès à un mode de vie confortable, mais qui ne permet pas non plus d'habiter dans les quartiers les plus huppés de la capitale) et s'accompagne de toute une série d'avantages en nature (retraite, facilités de crédit...) ³.

Cependant, les entretiens conduits avec différents députés de l'opposition à Ben Ali témoignent de positionnements variés face au régime de Ben Ali : les députés empruntent tour à tour différentes postures mais certains s'opposent plus fréquemment et plus radicalement que d'autres aux propos tenus par le régime. Ce positionnement varie également au cours de leur trajectoire (parfois longue) à l'Assemblée. On peut distinguer, d'abord, ceux qui reconnaissent d'eux-mêmes incarner « une opposition vraiment très légère », comme ce député élu en 2009 puis réélu en 2011 après la révolution :

« J'ai été élu après quatre tentatives. La première fois, c'était en 1988. Je n'avais pas de rapport avec le pouvoir mais c'était avec un parti disons d'opposition, mais très modéré, parce qu'on devait être modéré sinon c'était l'emprisonnement ou la dissolution du parti ! (...) En 2009, j'ai fait une campagne, en apparence, très légère, qui ne dérange pas le régime. Il y a des limites rouges, qu'on ne peut pas dépasser. Et à l'Assemblée, c'était la même chose, on pouvait intervenir et poser des questions au gouvernement mais pas de radicalisme. La condition de survie politique c'était d'être assez modéré. C'est-à-dire d'exprimer ses idées politiques et sa position mais d'une façon, d'une façon modérée. Pas d'une façon radicale »⁴.

¹ Entretien, Tarek Chaabouni, Tunis, octobre 2015.

² Gobe, Chouikha, « Opposition et élections en Tunisie », *art. cit.*

³ *Ibid.*

⁴ Entretien Nizar Kacem, Mégrine, octobre 2015.

L'existence de « lignes rouges » est mentionnée à de nombreuses reprises dans les entretiens et en particulier dans les entretiens des acteurs qui ont été amenés à se rapprocher du pouvoir. Ce député, élu à la chambre des députés en 2009 sur la liste de l'UDU à Tunis, et réélu en 2011 à l'Assemblée Nationale Constituante dispose de caractéristiques sociales très proches de celles du personnel politique du gouvernement : son père a d'ailleurs été député constituant en 1956, bien qu'il soit plus proche, à ce moment-là, de l'Archéo-Destour et de la frange conservatrice de l'assemblée constituante que du Néo-Destour. Il souligne avoir été encouragé par son père à s'engager dans des groupes nationalistes arabes.

« Mon père m'a encouragé. Même contre Ben Ali, même contre Bourguiba. Il était bourguibiste mon père et j'étais contre Bourguiba. Mais il m'a encouragé parce qu'il a constaté la dérive du régime Bourguiba. De Bourguiba le combattant populaire, de Bourguiba le résistant... Et il est devenu le dictateur, l'incarnation du pouvoir personnel, donc il y a eu un écart, l'écart s'est creusé entre mon père et ses semblables et Bourguiba »¹.

Dès 2009, dans le quotidien francophone *Le Temps*, il met en évidence la crédibilité limitée dont jouit l'opposition tout en critiquant, en creux, le système électoral :

« Notre système électoral ne favorise pas la constitution de listes communes, aujourd'hui il est difficile d'envisager sérieusement une compétition avec le RCD. Il faudrait d'abord que nous soyons en mesure de prouver notre crédibilité auprès du peuple tunisien, notre enracinement populaire. Ce n'est qu'à ce moment-là que les partis qui auront réussi le test de crédibilité pourront envisager de travailler en commun sur des bases nationales claires »².

D'autres députés adoptent des postures nettement moins conciliantes, c'est le cas de Ahmed Khaskhoussi, qui est resté au MDS après le départ de Mustapha Ben Jaafar mais reste critique sur la ligne adoptée par le secrétaire général du parti. Élu pour la première fois en 1994, après un premier échec en 1989, il tient des propos critiques dans l'hémicycle au sujet de la loi électorale et du quota de sièges de l'opposition³. « Les résultats étaient falsifiés, déjà en 1994 : c'était le résultat d'une entente entre parti et pouvoir. On était désigné, ça ne veut pas dire qu'on ne méritait pas d'être élu pour autant »⁴ : dans cet extrait d'entretien Ahmed Khaskhoussi revient sur le paradoxe consistant à entrer à la chambre des députés sans y avoir été élu et sur les mécanismes de rétribution par le pouvoir. Tarek Chaabouni insiste sur la manière dont ces mécanismes peuvent également être mis au service d'une humiliation du parti :

¹ *Ibid.*

² Nizar Kacem, interview dans *Le Temps*, 11 mai 2009.

³ Gobe, Chouikha, « Opposition et élections en Tunisie », *art. cit.*

⁴ Entretien, Ahmed Khaskhoussi, Tunis, novembre 2015.

« En 1988, il y a eu des élections partielles. On a eu à peu près 10% des voix, et on a tout fait pour humilier notre candidat en le plaçant en 12^e position. Les résultats avaient comme messages politiques qu'il était inacceptable que notre parti ait 10% des voix. C'est ça le message politique : « vous n'êtes rien ». Déjà, c'était ça en 1988 »¹.

La libéralisation des élections introduit donc des mécanismes de rétribution et de décrédibilisation de l'opposition. Elle provoque des scissions et des crises importantes au sein des partis d'opposition. Toutefois la présence de l'opposition au parlement sert également de faire-valoir à Ben Ali sur la scène internationale. Plus encore, la chambre des députés tout entière mène une activité diplomatique qui normalise le régime à l'international.

B. Un parlement témoin des bonnes pratiques du régime à l'international

Nous montrerons ici comment l'ouverture à un pluralisme contrôlé vient légitimer la Tunisie comme régime en voie de démocratisation et bon élève des organisations internationales. La diplomatie parlementaire développée par la chambre des députés s'inscrit dans le droit fil de la mission initialement confiée à l'Assemblée Constituante de 1956 : accélérer l'indépendance et donner des gages de démocratisation du régime.

Tout d'abord, l'ouverture du parlement à l'opposition rassure les organisations internationales et fait taire les détracteurs du régime à l'étranger : l'accueil d'observateurs internationaux lors des élections de 1999 témoignerait de la bonne volonté du régime de respecter les normes internationales de démocratie et de transparence. De la même manière, les députés tunisiens participent à plusieurs organisations internationales et régionales de parlementaires. Le parlement est membre de l'Union Interparlementaire, du parlement arabe, de l'Union parlementaire africaine. En cela, la Tunisie renforce son image de « bon élève » des organisations internationales qu'elle défend aussi au niveau économique². Cependant, si la littérature grise fait du parlement un dispositif permettant la démocratisation d'un régime, il n'en reste pas moins que la question de la frontière entre démocratie et autoritarisme et de celle entre parlement démocratique et chambre d'enregistrement reste fréquemment posée au sein des instances internationales établissant les normes de bonne gouvernance. Ce débat, placé sous la houlette de la Banque Mondiale puis du National Democratic Institute (NDI) – une organisation étasunienne de promotion de la démocratie – débouche sur l'identification de

¹ Entretien, Tarek Chaabouni, Tunis, octobre 2015.

² Hibou Béatrice, « Tunisie : le coût d'un « miracle » », *Critique internationale*, n°3, vol.4, 1999, p. 48-56.

critères permettant d'estimer la « qualité démocratique » des parlements¹. L'évaluation des parlements se structure à partir de l'expérience de hauts fonctionnaires internationaux ayant auparavant travaillé sur les questions de corruption. Elle est donc d'entrée de jeu liée à la question de la transparence et à la redevabilité et vient constituer un sous-champ des politiques de bonne gouvernance qui structurent de nouveaux secteurs de l'action publique transnationale à compter des années 1990².

Partant de là, la définition de ces critères devient un enjeu qui mobilise les acteurs de la diplomatie parlementaire. L'Union Interparlementaire est la principale organisation internationale réunissant des parlementaires. Créée en 1899, elle réunit aujourd'hui 179 États membres. Elle œuvre, au départ, pour la promotion de la paix entre les nations et s'est, depuis 1983, donnée l'objectif de promouvoir le développement des institutions parlementaires et plus spécifiquement, la représentation des intérêts des parlements et des parlementaires auprès des organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies³. Dès lors, les membres donateurs de l'Union refusent de risquer d'être classifiés comme « parlements non démocratiques » ou « chambre d'enregistrement » par le NDI. Ils prennent alors l'initiative de définir leurs propres critères attestant du caractère démocratique d'un parlement, allant à l'encontre de ceux qui seront définis dans le même temps par la Banque mondiale et le NDI en s'appuyant sur le réseau des présidents de parlements et celui des secrétariats généraux des parlements⁴.

L'insertion dans la diplomatie parlementaire permet alors, d'une part, de conforter la place de la Tunisie dans l'ordre international comme bon élève des politiques de gouvernance, elle constitue, d'autre part, un moyen de clientéliser et de discipliner davantage les députés, qu'il s'agisse de ceux de la majorité ou de l'opposition. Aller aux Nations-Unies à New York permet à la fois au régime de rétribuer le « bon opposant » en lui permettant de développer son réseau de contacts et ses ressources internationales personnelles mais aussi de montrer sur la scène internationale que les opposants ne sont pas réprimés par lui. Comme nous allons à présent le voir, la clientélisation des députés passe par une notabilisation relative et contrôlée de ces derniers.

¹ Deforge Quentin, « Parlement démocratique ou chambre d'enregistrement ? Mise à l'agenda et contestation des normes démocratiques dans le champ des politiques de « gouvernance » » in Bonnard Pascal, Dakowska Dorota, Gobille Boris (dir.), *Les épreuves croisées de la démocratie et de l'autoritarisme Frontières, emprunts, circulations*, Paris, Karthala, à paraître, 2020.

² Pour une socio-histoire de ces politiques voir Deforge Quentin, « La fabrique transnationale du politique », *op. cit.*

³ Deforge, « Parlement démocratique ou chambre d'enregistrement ? », *art. cit.*

⁴ *Ibid.*

C. La notabilisation progressive des députés

Dans cette dernière section, nous verrons comment les députés de l'opposition et de la majorité font l'objet d'une politique de clientélisation par le régime qui passe paradoxalement par leur notabilisation, mais une notabilisation contrôlée et limitée. Cette pratique s'inscrit en faux avec le principe établi auparavant selon lequel les députés étaient dépourvus de ressources propres et ne restaient en place que par le bon vouloir de l'État et du parti. Le régime de Ben Ali développe une gestion plastique du fait parlementaire de manière à couper l'herbe sous le pied de ses détracteurs.

On peut tout d'abord mettre en évidence un renouvellement du personnel politique lors des élections de 1989 et des recompositions qui en découlent. Les études consacrées aux gouvernements de Ben Ali montrent que les ministres et conseillers présidentiels entre 1987 et 2001 n'ont été qu'à 5% ministres sous Bourguiba. 30% seulement étaient membres du PSD, très peu étaient membres de l'UGTT (2,6%), et 14,7% à l'UGET. Enfin, seuls 2,6% d'entre eux étaient membres de partis d'opposition¹. Très diplômés, 42% d'entre eux viennent de la haute administration et sont nommés pour gérer le quotidien : le principal artisan du coup d'État du 7 novembre, Hédi Baccouche est limogé. Dès lors, la différence entre le personnel politique de Bourguiba et de Ben Ali est moins d'ordre social que fonctionnel².

En ce qui concerne la chambre des députés, la période Ben Ali se caractérise par une autre différence fonctionnelle : les parlementaires RCD semblent davantage être des « RCD de terrain », moins diplômés que les membres du gouvernement, davantage ancrés localement, et jouant plutôt un rôle d'intermédiation locale et de clientélisation. Le phénomène de mobilité sociale, *via* la généralisation de la scolarisation primaire et secondaire et la massification de l'enseignement supérieur, entamées sous Bourguiba, s'est largement poursuivi et confirmé sous l'ère Ben Ali. Il se traduit par une diversification sociale et régionale du recrutement du personnel administratif et politique tunisien. Une forme de méritocratie scolaire très "républicaine" (en dépit du clientélisme et du népotisme) a permis à des enfants issus des classes populaires et moyennes de l'intérieur du pays de s'insérer progressivement dans les milieux élitaires, *via* notamment les instances locales et nationales du RCD³. On trouve alors plusieurs

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 195.

² *Ibid.*, p. 196.

³ *Ibid.*

figures locales, comme par exemple Jilani Daboussi, docteur, franco-tunisien, ayant investi dans le tourisme pour développer Tabarka, la ville dont il devient maire, puis député.

Les trajectoires que nous avons pu retracer montrent aussi que ce recrutement peut rester élitiste, notamment en ce qui concerne les femmes : une ancienne députée met ainsi en avant en 2015, son engagement « féministe » à l'Union Nationale de la femme tunisienne (UNFT)¹ et son rôle local. Fille du directeur du culte musulman de la République tunisienne², elle occupe d'abord des fonctions locales au comité de coordination du RCD de la Marsa, où elle siège également au conseil municipal avant d'être élue députée pour deux législatures successives. En 2007, elle est nommée secrétaire d'État à l'enfance et aux personnes âgées, et en 2010 devient présidente de l'UNFT. Certains députés sont donc également membres des organisations nationales étroitement liées au RCD.

Ensuite, le taux de renouvellement des députés se ralentit, ce que permet à ces derniers de mieux s'ancrer localement. Certains députés du RCD obtiennent plusieurs mandats à la chambre et s'en servent pour construire des clientèles professionnelles extraparlimentaires ainsi que le souligne Eric Gobe dans son ouvrage sur les avocats tunisiens mais aussi pour bénéficier des subventions publiques :

Les cadres de la cellule étaient régulièrement récompensés pour les services rendus aux gouvernants. Ils se retrouvaient élus ou nommés au parlement à un moment ou à un autre de leur carrière. En 2006, le président de la République avait nommé plusieurs cadres de la *khaliyya*³ au sein de la toute nouvelle chambre des conseillers, innovation institutionnelle créant une seconde chambre dans le Parlement et destinée à élargir les bases du clientélisme d'État tunisien⁴.

Être avocat du RCD permet d'avoir accès aux contentieux publics, secteur verrouillé par le régime⁵. Être député à ce titre permet également aux avocats de développer leur carnet d'adresse non seulement à la capitale mais encore dans leur circonscription : Éric Gobe analyse le cas d'un député, avocat du RCD, qui souligne lui-même qu'après trois mandats à la chambre des députés, il a développé des relations de confiance avec ses électeurs qui viennent donc le solliciter pour des affaires pénales⁶.

¹ Notes de terrain, décembre 2015, Tunis.

² Structure qui deviendra en 1992 le ministère des affaires religieuses.

³ La *khaliyya* est la cellule professionnelle des avocats : Gobe Éric, « La Structure sociale du barreau tunisien dans les années 2000 », *SociologieS* [Online], 2012.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Gobe, *Les Avocats de Tunisie*, op. cit., p. 221.

La Chambre des conseillers, clientélisme et bicaméralisme

La réforme constitutionnelle du 1^{er} juin 2002 crée une chambre haute de 126 membres, nommés pour six ans, renouvelée par moitié tous les trois ans. Cette réforme dont l'architecture a été élaborée par des juristes constitutionnalistes toulousains, est à l'initiative du président qui souhaite donner l'impression d'une refonte en profondeur des institutions du régime pour briguer un 4^{ème} voire un 5^{ème} mandat. La chambre des conseillers comporte un tiers de conseillers élus à l'échelle régionale par les détenteurs de mandats locaux, un tiers élu au niveau national parmi les membres des organisations professionnelles (UTICA, UTAP et UGTT), et un dernier tiers nommé directement par le président de la République. Lors des élections organisées en juin 2005 pour pourvoir cette chambre, la commission administrative de l'UGTT vote contre la participation, dénonçant l'interférence du pouvoir présidentiel dans le choix de ses candidats. Le dernier tiers nommé par le palais est composé principalement d'avocats de la cellule RCD dédiée, de « courtisans » membres d'ONG du pouvoir mais aussi d'anciens ministres et de l'architecte du coup du 7 novembre, Hédi Baccouche¹. La nomination de sept femmes proches du régime traduit la constance du féminisme d'État².

Certains caciques du régime développent également une implantation locale, s'insèrent dans les réseaux de clientèle du parti et les personnalisent : « on s'est servi beaucoup de services lui et moi, quand il était maire et moi député » explique l'ancien vice-président de la chambre des députés³. Bien que le rôle local de l'élu ne soit pas établi par les textes encadrant la fonction de député, la personnalisation des relations de clientèle permet à une fraction d'entre eux, au cours des années 1990, de développer des ressources personnelles et locales. Cumuler les fonctions de député et de maire n'est pas courant et rompt avec la logique qui veut que le député, à distance de sa circonscription, œuvre principalement à la chambre des députés. Certaines personnalités de premier plan du régime parviennent pourtant à cumuler les deux fonctions, et le mettent en avant comme preuve de leur poids politique. On peut alors émettre l'hypothèse d'une relative notabilisation des professionnels de la politique que sont les membres du RCD au cours des années 1990-2000. Cette notabilisation, cantonnée à certaines figures du parti, reste contrôlée par le comité central du RCD dont les députés demeurent clients. Elle touche également de manière plus marginale certains députés de l'opposition et témoigne de leur clientélisation par le régime : Ahmed Khaskhoussi, opposant ferme à la ligne du régime en 1994, n'est pas reconduit en 1999 mais retourne à la chambre des députés en 2004 avant d'être

¹ Pour une description plus développée, voir : Geisser Vincent, Gobe Éric, « Des fissures dans la « Maison Tunisie » ? Le régime de Ben Ali face aux mobilisations protestataires », *L'Année du Maghreb*, vol. 2, 2007, p. 353-414.

² Bessis Sophie, « Bourguiba féministe : les limites du féminisme d'État bourguibien », in Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba, op. cit.*, p. 101-112.

³ Entretien, ancien ministre et député sous Ben Ali, Tunis, décembre 2015.

une nouvelle fois écarté par le régime. Au fur et à mesure de ses élections, il consolide alors son ancrage local qui lui permettra d'être membre de toutes les assemblées formées après la révolution. Cette dynamique de notabilisation, que l'on peut observer chez une partie des députés de la majorité et de l'opposition, ne doit pas masquer le fait que plus de la moitié de la chambre est renouvelée lors de chaque élection. Le pluralisme institué par Zine el-Abidine Ben Ali, et l'accent mis sur une parlementarisation du régime avec la création d'une seconde chambre, participe en réalité à la consolidation de l'autoritarisme tunisien.

Les différentes expériences parlementaires et de représentation avant 2011 sont fragmentaires et jouent d'abord un rôle de repoussoir : la mémoire des arrestations de députés syndicalistes ayant participé à la grève du jeudi noir, tout comme celle d'Ahmed Mestiri ou d'Ahmed Ben Salah reste vive. De même, la clientélisation des élus, y compris de l'opposition, et la fabrication de l'autoritarisme au parlement, conduit le personnel politique d'opposition à vouloir prendre l'Assemblée comme contre-modèle. Néanmoins, le parlement existe de manière continue entre 1956 et 2011, et est élu lors d'élections bien qu'en contexte autoritaire. Son existence même donne forme à tout un univers matériel (bâtiment dans lequel se tient le parlement, fonctionnaires de l'Assemblée) mais aussi tout un ensemble de règles (règlement intérieur, publication des lois au JORT) ainsi un certain nombre de routines : des manières de prendre la parole, de parler du droit, de se présenter, de s'habiller, viennent construire une norme dont la presse se fait échos. L'imbrication entre la classe politique partisane et les fonctionnaires renforce une certaine idée de la manière d'incarner le prestige de l'État. Enfin, l'expérience de la première Constituante, parce qu'elle symbolise l'acte d'indépendance et l'accès à la revendication majeure du mouvement national – une Constitution – reste centrale. Elle continue de représenter l'étalon de ce que devrait être une assemblée constituante et d'être un repère dans la culture politique des acteurs qui arrivent sur le devant de la scène à la fuite de Zine el Abidine Ben Ali, le 14 janvier 2011. C'est à présent sur cette revendication de formation d'une assemblée constituante, que nous allons nous arrêter.

Section 2. « Une émeute politique qui a réussi » ? Les configurations révolutionnaires tunisiennes

« *Echaab yourîd isqât an-nizhâm* »¹, « RCD Dégage ! »

A partir des mobilisations de Kasserine et de leur répression extrêmement violente les 9 et 10 janvier 2011, ces slogans ont remplacé les premiers mots d'ordre scandés par les manifestants immédiatement après le 17 décembre : « « Travail, liberté et dignité », « l'emploi est un droit bande de voleurs »². Ils remontent rapidement du centre ouest du pays à la capitale en passant par Sfax, où la centrale syndicale a décrété la grève générale le 13 janvier 2011. Ils viennent incarner et construire un collectif, le « peuple » dans la rue. Repris dans d'autres pays, en Égypte en particulier³, ils résonnent bien après le 14 janvier 2011 et la fuite de Ben Ali et de sa famille en Arabie Saoudite. Une « caravane de la liberté » part de Sidi Bouzid pour remonter jusqu'à Tunis et porte les revendications des révolutionnaires. Elle est suivie par des jeunes issus des régions dites « de l'intérieur », notamment du centre ouest et du sud qui viennent camper place de la Kasbah, dénoncer les injustices et les humiliations dont ils sont victimes (*hogra*)⁴ et réclamer la chute du régime, alors même que la transition constitutionnelle se poursuit. Foued Mbaaza, président de la chambre des députés, devient Président de la République par intérim et charge Mohamed Ghannouchi de former un gouvernement, ainsi qu'un comité d'experts dans le but de réviser la Constitution de 1959 et d'organiser rapidement des élections présidentielles. Depuis le 17 décembre 2010 et l'immolation, devant le siège du gouvernorat de Sidi Bouzid dans le centre ouest du pays, de Mohamed Tarek Bouazzizi⁵, les mobilisations continuent et vont déboucher sur une revendication politique : l'élection d'une assemblée constituante comme meilleure manière de « dégager le système ».

Cette section s'attache à reconstituer les différentes configurations révolutionnaires qui se succèdent afin de montrer comment le gouvernement en arrive à la décision d'organiser des

¹ « Le peuple veut la chute du régime ».

² Salmon Jean-Marc, *29 jours de révolution, histoire du soulèvement tunisien*, Paris, Les Petits Matins, 2016.

³ Carle Zoé, « Poétique du slogan révolutionnaire », doctorat de littérature, Sorbonne Paris-Cité, 2017.

⁴ Melliti Imed, Moussa Hayet (dir.), *Quand les jeunes parlent d'injustice. Expériences, registres et mots en Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 2018.

⁵ Il a en réalité le « niveau bac », mais l'étiquette de diplômé chômeur lui est accolée et tout un pan de la jeunesse tunisienne s'y reconnaît. Voir sur ce point Ayeb Habib, « Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'Alfa », *Maghreb - Machrek*, vol. 210, n°4, 2011, p. 61-77 ; Hmed, « Réseaux dormants, contingence et structures », *art. cit.* ; Ayari, « La Révolution tunisienne, une émeute politique qui a réussi ? », *art. cit.*

élections constituanes qui n'avaient alors rien d'une évidence. La décision d'élire une assemblée chargée de rédiger une nouvelle constitution n'est pas l'unique voie que peuvent prendre les processus constituanes : Jon Elster rappelle que de nombreuses constitutions ont été rédigées par des comités restreints et non-élus, voire par une seule personne¹. Le fait d'opter pour une assemblée constituante élue au suffrage universel est déjà en soi un choix parmi une multitude d'options.

La notion éliasienne de « configuration »² permet de penser les différents temps du changement de régime tunisien. Cet outil conceptuel remet en cause l'opposition binaire entre la société d'une part et l'individu de l'autre, et permet par-là de cerner les marges de manœuvre dont disposent certains agents sociaux et d'identifier des rapports de forces. On distingue ainsi une première configuration révolutionnaire, du 17 décembre 2010 au 13 janvier 2011, lorsque les émeutes remontent jusqu'à Tunis et poussent Ben Ali à faire un discours dans lequel il annonce des mesures de démocratisation, puis une deuxième configuration révolutionnaire, lorsqu'après la fuite de Ben Ali, les mobilisations se poursuivent jusqu'à ce que soit prise la décision d'élire une ANC (14 janvier 2011 - 3 mars 2011). Les manifestants démarrent alors un bras de fer avec le chef du gouvernement, Mohamed Ghannouchi. Une troisième configuration révolutionnaire caractérise ensuite la période d'organisation des élections par la Haute Instance pour la Réforme et les Objectifs de la Révolution (HIROR). Nous reviendrons d'abord sur l'émergence de ces mobilisations en insistant sur leur caractère spontané ou à l'inverse structuré. Puis, nous montrerons comment trois groupes d'acteurs formulent des « *representative claim* » ou prétendent représenter la révolution à travers différentes formules dont celle de « protection de la révolution ».

I. Des trajectoires révolutionnaires

Comment se mobilise-t-on ? Peut-on malgré tout distinguer des structures sous les slogans de cette mobilisation sans leader ? La sociologie des mobilisations est traversée par cette question que la révolution tunisienne invite à remettre sur le métier : les révoltes sont-elles spontanées ou structurées ? Comment devient-on révolutionnaire ? D'une part, certaines lectures des mobilisations insistent sur leur caractère spontané et profondément novateur, dans une perspective parfois nettement apologétique. D'autre part, plusieurs chercheurs ont souligné

¹ Elster *et al.*, *Constituent Assemblies*, *op. cit.*, p. 2-3.

² Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, trad. de l'all. par Yasmin Hoffman, Aix-en-Provence, Pandora, 1981, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 1991, p. 156-158.

les limites d'une telle approche anhistorique et ont montré la force des « réseaux dormants » entrés en action lors des mobilisations de 2011¹. Si des acteurs qui ont déjà des expériences de mobilisation dans un cadre autoritaire prennent part aux révoltes, il n'en reste pas moins que la situation révolutionnaire permet également la politisation de pans entiers de la société qui descendent dans la rue pour la première fois².

A. Une révolution « sans leader » ?

Ce qu'il a été convenu d'appeler les « printemps arabes » n'ont cessé d'étonner par leur caractère spontané : dans la rue, les partis politiques et les associations sont absents et s'effacent devant le « Peuple ». Cette première approche de la révolution tunisienne est étayée par des matériaux ethnographiques et iconographiques – en particulier de nombreuses photographies des mobilisations où la foule n'apparaît organisée par aucun collectif. Les premiers essais théoriques³ consacrés aux révoltes arabes soulignent ainsi leurs caractères spontanés et soudain qui détonnent avec l'apparente dépolitisation antérieure de la population et avec l'intensité de la répression du régime autoritaire envers tout collectif organisé susceptible de se révolter contre lui. De fait, en Tunisie, les quelques partis politiques autorisés n'appellent pas au départ de Ben Ali, même au début du mois de janvier 2011, ainsi que le souligne Michael Béchir Ayari, analyste de l'International Crisis Group en Tunisie dans un ouvrage sur les « révoltes arabes » :

Le 9 janvier, soit moins d'une semaine avant la fuite de l'autocrate, une déclaration commune des partis et mouvements tunisiens d'opposition les plus contestataires demande seulement que « les libertés et le respect du droit du peuple tunisien à la liberté d'expression, à la liberté d'information, à la liberté de manifester, à la liberté

¹ Hmed, « Réseaux dormants, contingence et structures », *art. cit.* ; Bennani-Chraïbi Mounia, « Beyond Structure and Contingency: Toward an Interactionist and Sequential Approach to the 2011 Uprisings », *Middle East Critique*, vol. 26, n°4, 2017, p. 373-395.

² El Chazli, « Sur les sentiers de la révolution », *art. cit.* ; Allal, « Trajectoires « révolutionnaires » en Tunisie », *art. cit.*

³ On retrouve ce credo spontanéiste dans les essais suivants : Achcar Gilbert, *Le peuple veut*, Arles, Actes Sud, 2013 ; Bozarslan Hamit, « Réflexions sur les configurations révolutionnaires tunisienne et égyptienne », *Mouvements*, vol. 66, 2011, p. 13-14 ; Filiu Jean-Pierre, *La Révolution arabe. Dix leçons sur le soulèvement démocratique*, Paris, Fayard, 2011, p. 35 et 92 ; Gurr Ted Robert, « Introduction to the Fortieth Anniversary Paperback Edition of *Why Men Rebel* », dans *Why Men Rebel*, Boulder, Paradigm Publishers, 2011, p. IX-XIX ; Hibou Béatrice, « Tunisie. Économie politique et morale d'un mouvement social », *Politique africaine*, 121, 2011, p. 5-22 ; Khosrokhavar Farhad, *The New Arab Revolutions that Shook the World*, Boulder, Paradigm Publishers, 2012 ; Vermeren Pierre, « Préface inédite », *Maghreb, les origines de la révolution démocratique*, Paris, Fayard, 2011, p. I-XVIII.

de s'organiser et à la liberté de choisir ceux qui le gouvernent et ceux qui le représentent » soient assurées, sans appeler à la démission du chef de l'État.¹

Force est en effet de constater que les partis politiques sont absents et la centrale syndicale, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), n'est mobilisée en tant que telle que dans certains territoires et à certains moments des mobilisations². Les associations de défense des droits de l'homme ne sont pas non plus parties prenantes en tant que telles. Surtout, aucune personnalité, qu'elle soit issue de l'opposition historique au régime ou des mobilisations de l'hiver 2010-2011, n'émerge comme porte-voix des revendications de la population. Dans ce contexte, il est tentant d'adopter une lecture spontanéiste de ces mobilisations, qui insiste sur le rôle des jeunes, et en particulier de ceux qu'on appelle les « diplômés chômeurs », dans les manifestations. Rassemblés dans des Unions des Diplômés Chômeurs (UDC), ils ne sont pas intégrés dans les réseaux connus de mobilisation et de socialisation politique. Ces analyses reposent également sur l'idée d'une mobilisation « 2.0 » dans laquelle les réseaux sociaux en ligne, et en particulier Facebook, joueraient un rôle déterminant dans le fait de descendre dans la rue³ et d'investir un espace public qui était jusque-là contrôlé par les forces de l'ordre.

On peut reprocher à ces analyses de contribuer à la construction d'un mythe de la révolution tunisienne mais elles n'en sont pas moins en partie pertinentes dans la mesure où elles insistent sur le rôle des émotions et du collectif dans ces mobilisations. On voit comment peu à peu la peur de la répression est remplacée par la jubilation et l'euphorie de participer à une démarche collective. Elles mettent également en relief le poids des événements et des bifurcations biographiques qui, comme le font remarquer Marc Bessin, Claire Bidard et Michael Grossetti, en France, se sont largement construites dans une filiation durkheimienne. Cette dernière préfère porter attention aux continuités plutôt qu'aux ruptures, aux structures plutôt qu'aux contingences⁴. « Pour les sciences sociales, l'évènement pose problème. Elles l'ignorent le plus souvent. »⁵ soulignent Alban Bensa et Éric Fassin : la révolution tunisienne invite au contraire à aller « au chevet de la science politique »⁶ ainsi que le proposait Jean Leca à propos de la guerre civile algérienne et à prendre au sérieux l'évènement et ses effets. Cette propension à

¹ Ayari, « La Révolution tunisienne, une émeute politique qui a réussi ? », *art. cit.*, p. 256.

² Yousfi, *L'UGTT, op. cit.*

³ Khosrokhavar, *op. cit.*, 2012. Pour une critique du rôle des réseaux sociaux lors des mobilisations, voir Romain Lecomte, « Révolution tunisienne et Internet : le rôle des médias sociaux », *L'Année du Maghreb*, VII, 2011, p. 389-418.

⁴ Bessin Marc, Bidard Claire, Grossetti Michel, « 1. Les bifurcations, un état de la question en sociologie », dans : Michel Grossetti éd., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2009, p. 23-35.

⁵ Bensa Alban, Fassin Éric, « Les sciences sociales face à l'évènement », *Terrain*, vol. 38, 2002, p. 5-20.

⁶ Leca Jean, « Paradoxes de la démocratisation, l'Algérie au chevet de la science politique », *Pouvoirs*, vol. 86, 1998, p. 7-28.

insister sur la dimension spontanée des révoltes est d'autant plus difficile à éviter qu'elle est portée par le discours des acteurs mobilisés eux-mêmes¹. Il convient alors de faire attention au traitement des entretiens et à la distance à avoir avec les enquêtés qui se font le relais de cette mythologie de la révolution spontanée. Il est frappant de voir comment les enquêtés reviennent régulièrement sur ce qu'ils faisaient le 14 janvier, qui à ce titre, fait événement à leurs yeux.

Bien que les mobilisations ne fassent pas émerger de figures de proue et se déroulent à distance des organisations collectives traditionnelles, certaines structures existent néanmoins comme lieux de socialisation qui prédisposent au « surgissement révolutionnaire »².

B. Quels antécédents pour la révolution tunisienne ?

Les lectures qui souscrivent au credo spontanéiste se fondent sur un postulat : les sociétés arabes contemporaines seraient apathiques et non politisées. Plusieurs moments de « conflits et d'actions irréductibles à l'accommodement négocié »³ traversent cependant l'histoire de la Tunisie indépendante et invitent à déconstruire l'idée selon laquelle l'autoritarisme était accepté voire désiré par la population⁴. Nous chercherons donc des antécédents permettant d'éclairer la construction du répertoire d'action mobilisé lors des manifestations de 2010-2011 et d'expliquer comment, avec quoi et avec qui on se mobilise en 2011.

Les partis politiques, dont de nombreux cadres sont à ce moment-là en exil ou en prison⁵, sont peu présents sur la scène contestataire tunisienne⁶. Toutefois, il n'en reste pas moins que certains épisodes ont ainsi cristallisé les oppositions au régime et ont mis en avant des leaders périphériques des organisations syndicales ou des droits de l'homme, par exemple, peu ou pas insérés dans les espaces partisans, alors que ceux-ci restent clivés autour de la question de la normalisation avec le pouvoir⁷. Dans ces espaces périphériques, une opposition radicale voit le jour à distance des organisations partisans, comme lors des émeutes du pain en 1984⁸ et

¹ Hmed, « Le Peuple veut la chute du régime », *art. cit.*

² El Chazli, « Devenir révolutionnaire à Alexandrie », *op. cit.*

³ Faire l'histoire de ces épisodes est d'ailleurs à l'origine du projet de l'ouvrage de synthèse d'Éric Gobe et Larbi Chouikha. Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie*, *op. cit.*, p. 4

⁴ Hibou, *La Force de l'obéissance*, *op. cit.*, p. 17.

⁵ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*

⁶ Braun Céline, « A quoi servent les partis tunisiens ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 111-112, 2006, p. 15-62.

⁷ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, *op. cit.*, p. 267-313 ; Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », *art. cit.*

⁸ Ben Dhiab I., « Chronique politique Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1983, Paris, CNRS Éditions, 1985, p. 885-923 ; Lahmar Mouldi, Zghal Abdelkader, « “La Révolte du pain” et la crise du modèle du parti unique », in Ben Romdhane Mahmoud (dir.), *Tunisie, mouvements sociaux et modernité*, Dakar, Codesria, 1997, p. 151-192.

surtout, plus récemment, les mobilisations du bassin minier de Gafsa en 2008¹, et les émeutes à la frontière tuniso-libyenne en 2010². Elles débordent largement du cadre de la centrale syndicale, l'UGTT, dont les rapports avec la présidence ont fluctué mais dont la direction est restée l'alliée du régime. Au niveau local, les acteurs mobilisés sont cependant souvent passés par le syndicat et s'y sont politisés.

Les révoltes du bassin minier de Redeyef

La région de Gafsa est située à l'ouest du pays et se caractérise par son fort taux de chômage, une marginalisation économique et sociale importante, et par la présence de mines de phosphates. Ces mines sont exploitées par la Compagnie Générale des Phosphates (CGP), principale industrie de la région, qui emploie de moins en moins de personnes (ses effectifs passent de 14 000 en 1980, à 5 000 au début des années 2000) dans le cadre des Politiques d'Ajustement Structurel soutenues par les organisations internationales. L'entrée à la CGP se fait par concours. Or en 2008, alors que mille candidats se présentent pour 81 postes ouverts, les résultats sont considérés comme frauduleux. Les principales villes de la région – à l'exception de Gafsa – se révoltent alors, sans qu'aucun relais ne soit assuré vers la capitale. Des cadres syndicaux périphériques, comme Adnan Hajji, secrétaire général du syndicat des enseignants, tentent alors d'organiser les négociations entre les manifestants et l'État. À l'été 2008, Ben Ali envoie l'armée réprimer ce mouvement, qui est resté cantonné au sud-ouest du pays.

C'est lors des révoltes du bassin minier qu'émergent cependant de nouveaux acteurs politiques périphériques notamment issus de l'UGTT tel qu'Adnan Hajji³ secrétaire général du syndicat de base des enseignants. Dans un contexte qui est celui de la préparation de l'échéance électorale de 2009, les partis de l'opposition restent divisés et ne soutiennent le mouvement que discrètement. En revanche, de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme lui apportent leur soutien et certains avocats engagés à l'extrême gauche comme Chokri Belaid et Radhia Nasraoui contribuent grandement à médiatiser les émeutes du bassin minier. Ces épisodes témoignent de ce que « l'accommodement négocié »⁴ et le « pacte de sécurité tunisien »⁵ ont pu faire l'objet de remises en question, profondes mais localisées.

D'autres mouvements plus récurrents ont également participé à construire un répertoire d'action protestataire. Les manifestations de soutien au peuple palestinien en particulier

¹ Allal Amin, « Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008) », *Politique africaine*, vol. 117, n°1, 2010, p. 107-125 ; Allal Amin, « L'autoritarisme participatif : politiques de développement et protestations dans la région minière de Gafsa en Tunisie 2006-2010 », doctorat de science politique, SciencesPo Aix, 2013.

² Meddeb Hamza, « la révolte des contrebandiers dans la région frontalière de Ben Guerdane en août 2010 » in Allal, Pierret (dir.), *Au cœur des révoltes arabes*, op. cit., p. 261.

³ Ce membre du syndicat de base des enseignants à Redeyef s'est fait connaître en particulier lors des manifestations dans le bassin minier et s'est fait le porte-parole de ce mouvement. Membre de l'HIROR, il est candidat malheureux aux élections constituintes mais sera élu en 2014 à Gafsa sur une liste indépendante.

⁴ Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit., p. 194-218.

⁵ *Ibid*, p. 219.

cristallisent tout à la fois des revendications contre le système et des démonstrations de nationalisme¹, ainsi que le souligne un extrait d'entretien réalisé avec un acteur présenté par plusieurs acteurs à la fois locaux et nationaux comme le « plus grand militant » de Kasserine, membre du bureau national du PDP de 2002 à 2011, mais qui en a démissionné après les élections de 2011. Il critiquait leur positionnement ambigu face au RCD et leur participation au gouvernement et a, depuis, fondé une association qui cherche à développer et ancrer une « culture démocratique » chez les jeunes.

« On faisait des manifestations de soutien à la Palestine. C'était interdit, bien sûr, mais c'était moins interdit que les autres. C'était les moments où on manifestait, où on disait qu'on était contre. Mais bon il y avait tout le monde, qui n'est pas pour la Palestine ? ça servait aussi à dire qu'on était contre Ben Ali mais pas vraiment. »²

Ces manifestations n'en sont pas moins le lieu d'un premier engagement, où se forment des slogans et des pratiques collectives. L'engagement à l'UGET et les luttes estudiantines ont également pu contribuer à ancrer certaines pratiques protestataires. C'est ce que souligne cet extrait d'entretien dans lequel un député de l'ANC, membre de l'HIROR, opposant à Bourguiba puis à Ben Ali et qui a fini par prendre ses distances vis-à-vis des partis politiques, revient sur sa socialisation secondaire :

« Alors après, à la faculté, on a trouvé un jardin, à l'époque de Bourguiba, on a trouvé une liberté. Il y avait les arabistes, les centristes, surtout la gauche, ceux du pouvoir et, dès la fin de mes études ça a commencé, les islamistes. Moi j'ai fini en 1979, donc vers 1978, 1979. (...) Il n'y avait que le Campus, c'est tout. C'était la forteresse idéologique : il y avait des discussions partout, les arabistes faisaient des discussions. En sont sortis des gens épris de liberté. »³

Cet extrait d'entretien, réalisé avec un avocat originaire du Kef, élu indépendant à l'ANC, qui s'est opposé à la fois au régime de Bourguiba et de Ben Ali, et à la gauche dès l'université, met en scène le mythe de la « citadelle libre » (*el kal'at el hourra*). Ainsi que le notent Michel Camau et Vincent Geisser : « cette nostalgie trouve aussi un écho chez les anciens leaders de la contestation étudiante (gauchistes, nationalistes arabes ou islamistes). S'ils développent aujourd'hui une vision fortement critique à l'égard de l'autoritarisme bourguibien, ils n'en adhèrent pas moins à cette thèse de *l'exception universitaire* ⁴. Cependant, ils montrent qu'un

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*; Dot-Pouillard Nicolas, « La Tunisie et ses Palestine. De Habib Bourguiba à Umran Kilani Muqaddami », *Les Carnets de l'Ifpo. La recherche en train de se faire à l'Institut français du Proche-Orient* (Hypotheses.org), 29 mai 2012.

² Entretien, Mohamed Tahar Khadraoui, membre du PDP de 2002 à 2011, fondateur d'une association en 2011 à Kasserine. Kasserine, Octobre 2015.

³ Entretien, Nejib Hosni, député à l'ANC, avocat, ex-magistrat et proche de Moncef Marzouki et des nationalistes arabes, Ariana, novembre 2015.

⁴ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, *op. cit.*, p. 318.

répertoire d'action protestataire s'est forgé à l'université, sur le temps long, au sein des structures du syndicalisme étudiant¹. À ces expériences socialisatrices s'ajoutent des expériences quotidiennes d'une contestation silencieuse qui tient dans une série de minuscules gestes que nous allons à présent aborder.

C. Réseaux dormants et politisation

Loin du crédo spontanéiste, la sociologie des mobilisations a montré à partir du cas tunisien comment des « réseaux dormants »² avaient été réactivés lors des révoltes de l'hiver 2011. Ces travaux reprennent le concept d'*abeyance structure* forgé par Verta Taylor pour mettre en évidence une continuité des mouvements sociaux et des pratiques de mobilisation à partir de l'étude des mouvements féministes aux États-Unis³. Elle montre notamment comment les structures de mobilisation sont mises en sommeil, parfois pendant plusieurs dizaines d'années, puis réveillées à l'occasion de conflits sociaux. Elle critique ainsi ceux qui pensent les mouvements sociaux des années 1960 comme fruits d'une « immaculée conception » et sans profondeur historique.

Toute une série de travaux consacrés au cas tunisien souligne le rôle joué par les espaces et notamment par la « rue arabe » comme lieu de l'opposition et de la mobilisation. Ils montrent comment se constituent des « situations » révolutionnaires⁴ à partir des travaux de Charles Tilly⁵. Ainsi Choukri Hmed dans ses premiers travaux sur les situations révolutionnaires tunisiennes appelle à les replacer dans le sillage de comportements antérieurs et d'une historicité :

quelles structures et quels réseaux plus ou moins dormants, clandestins ou cachés ont-ils été empruntés, quelles modalités pratiques et discursives de protestation ont-elles été inventées ou reprises, quels ressorts ont-ils permis à la peur de « changer de camp » et de devenir à ce point mobilisatrice ?⁶

¹ *Id.*, p. 332.

² Hmed, « Réseaux dormants, contingence et structure », *art. cit.*

³ Taylor Verta, « Social Movement Continuity: The Women's Movement in Abeyance », *American Sociological Review*, vol. 54, 1989.

⁴ Bennani-Chraïbi, Fillieule, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires », *art. cit.* ; Hmed, « Des barricades et des urnes », *op. cit.*

⁵ Tilly Charles, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley, 1978; Tilly Charles, *Les révolutions européennes, 1492-1992*, Paris, Seuil, 1993; Tilly Charles, « Spaces of Contention », *Mobilization*, vol. 5, n°2, 2000, p. 135-159.

⁶ Hmed, « Réseaux dormants, contingences et structures », *art. cit.*

Développant les analyses d'Asef Bayat construites à partir du terrain iranien, Choukri Hmed montre comment depuis une dizaine d'années, la rue arabe est devenue un espace du politique non institutionnel, dans lequel les citoyens adoptent des pratiques de défiance qui contribuent à politiser la rue dans une forme paradoxale de « non-mouvements sociaux »¹. Il identifie ainsi des séries de minuscules protestations et manières d'investir l'espace contraires à la volonté des régimes autoritaires, qu'il nomme des « empiètements silencieux de l'ordinaire » (« *quiet encroachment of the ordinary* »)². Ces micro-événements protestataires viennent construire les « carrières de révolutionnaires » dans des espaces qui peuvent paraître inattendus. C'est par exemple le cas des groupes d'Ultras, supporters d'équipes de football, qui commencent, à la fois dans les stades et sur les *forums* en ligne dédiés à adopter des slogans de plus en plus opposés au régime³. L'évolution des slogans, et l'adoption de termes qui s'opposent à la police de manière croissante, catalysent le passage à la mobilisation et participe à briser les logiques de peur de la répression. Ces travaux montrent alors comment les individus entament progressivement des carrières de révolutionnaires à partir de micro-glissements et de petites transgressions qui rendent de moins en moins effrayant le fait de s'opposer⁴.

Cependant, bien qu'on ne puisse pas parler d'immaculée conception au sujet des mouvements protestataires de l'hiver 2011, ce qui fait leur spécificité, c'est leur caractère massif, le fait qu'elles débordent à la fois des collectifs organisés et leur ancrage local extrêmement marqué. Les manifestations commencent dans le centre du pays puis remontent en faisant tache d'huile jusqu'à Tunis. Elles articulent différents groupes, cortèges et mobilisations qui sont le fait d'acteurs aux dispositions hétéroclites.

Les différentes enquêtes conduites dans la région de Sidi Bouzid au cours de l'année 2011 montrent ainsi que le processus révolutionnaire local repose sur l'articulation, largement non intentionnelle, entre l'action de militants politiques et syndicaux locaux d'une part et l'action collective transgressive avec émeutes de quartiers, confrontations avec la police de jeunes qui cultivent un rapport conflictuel et violent avec les forces de l'ordre d'autre part. Ainsi la contingence globale qui caractérise l'évènement contribue à l'engagement de publics hétérogènes, issus d'espaces sociaux qui d'ordinaire fonctionnent de façon autonome et différenciée et au degré de politisation très variable, dans des modes d'action divers dirigés contre les symboles du régime.⁵

¹ Bayat Asef, *Life as Politics. How Ordinary People Change the Middle East*, Stanford, Stanford University Press, 2013 [2009].

² *Id.*, p. 43-65.

³ Lecomte Romain, « De censeur à dissident. Les modérateurs du forum du Club Africain », in Allal, Pierret (dir.), *Au cœur des révoltes arabes*, op. cit., p. 181 ; « Supporters ou révolutionnaires ? Les ultras du Caire. Entretien avec Céline Lebrun », *Mouvements*, vol. 78, n°2, 2014, p. 110-116.

⁴ Allal, « Trajectoires « révolutionnaires » en Tunisie », art. cit.

⁵ Hmed, « Des barricades et des urnes », op. cit., p. 52-53.

Les récits des cortèges et des mobilisations¹ montrent qu'il a pu y avoir à la fois des cortèges organisés par des collectifs clairement identifiables et identifiés et en même temps des mobilisations massives à distance de ces collectifs : à Kasserine par exemple, le 13 janvier, une manifestation d'avocats en robe part du tribunal après avoir décroché le tableau de Ben Ali du mur du tribunal du gouvernement, alors que dans le même temps des jeunes manifestent dans la principale rue de la ville. Les deux cortèges se rejoignent au niveau de la mairie² mais gardent des chemins, des slogans et des pratiques différentes. Ces manières de manifester permettent d'identifier des symboles (la mairie, le siège du gouvernement, la toge des avocats) mais aussi des groupes qui revendiquent, avec plus ou moins de succès, le monopole de la révolution, ou plus spécifiquement la « protection de la révolution ».

II. De Sidi Bouzid à la Kasbah : la revendication d'une assemblée constituante

Le 13 janvier, Ben Ali prend la parole et se lance dans un discours en tunisien, et non en arabe classique comme il le faisait auparavant, pour dire « je vous ai compris ». Il annonce la fin de la censure du net, la liberté d'expression, mais aussi, en filigrane, la possibilité d'organiser des élections législatives et l'ouverture du pluralisme partisan. Les manifestations ne sont cependant que plus nombreuses le lendemain, et il prend alors la fuite pour l'Arabie Saoudite avec sa famille. Cette fuite ne met pas un terme aux mobilisations. Elles se poursuivent au contraire et évoluent, tant dans leurs formes que dans leurs revendications : c'est à la Kasbah que des manifestants commencent à exiger l'organisation d'une assemblée constituante. Ces revendications sont d'abord portées par les acteurs mobilisés dans la Tunisie de l'intérieur, qui, à la suite de la fuite de Ben Ali, décident de se rendre à Tunis porter la contestation devant le premier ministre dans lequel Mohamed Ghannouchi, chef du gouvernement de Ben Ali, a été reconduit et a constitué un gouvernement ouvert aux partis légalement reconnus de l'ancienne opposition de gauche. C'est à ce moment-là que les manifestants remettent en question les critères de sélection du personnel politique. Nous identifions dans les configurations révolutionnaires successives trois groupes qui revendiquent la représentation de la révolution³ :

¹ Entretien, Maher Bouazzi, Kasserine, octobre 2015 ; entretien Neji Gharsalli, Kasserine octobre 2015 ; entretien Nejib Hosni, Ariana, novembre 2015.

² Entretien, Maher Bouazzi, avocat et maire éphémère de Kasserine entre 2011 et 2013. Kasserine, octobre 2015.

³ Seward, *The Representative Claim*, *op. cit.*

le gouvernement de transition, les ligues de protection de la révolution puis les partis politiques. Nous montrerons comment ils la définissent différemment.

A. Des gouvernements pour représenter la transition et la réforme ?

Les ressources du personnel politique nommé entre le 14 janvier (jour de la fuite de Ben Ali) et le 23 octobre 2011 (date de l'élection de l'ANC) sont encore largement tributaires des hiérarchies et codifications définies par le parti-État ou l'État-parti. Néanmoins, ces ressources (avoir été dans des gouvernements antérieurs, avoir participé à la lutte pour l'indépendance, avoir été dans l'opposition de gauche légale) font l'objet de critiques de plus en plus vigoureuses et on observe un glissement et dans les gouvernements transitoires successifs qui s'ouvrent progressivement à des personnalités de l'opposition.

Immédiatement après le départ de Ben Ali, Fouad Mbazaa président de la Chambre des députés s'appuie sur des articles de la Constitution de 1959 pour revendiquer sa légitimité à assurer l'intérim et reconduire Mohamed Ghannouchi, premier ministre de Ben Ali depuis 1999, à la tête du gouvernement. Cependant, le premier article sur lequel il s'appuie (l'article 56) concerne le cas d'un « empêchement provisoire » du président. Sadok Belaid, le doyen de la faculté de droit qualifie le recours à cet article de forfaiture, quand Rafea Ben Achour parle de « cacophonie constitutionnelle »¹. Il a alors recours à l'article 57 qui permet d'assurer l'intérim pendant une période de soixante jours au maximum jusqu'à l'organisation de nouvelles élections présidentielles. Là encore, une telle élection n'est pas envisageable. Il y maintient plusieurs caciques du régime tout en intégrant une partie de l'opposition légale, qui appartient principalement aux militants de la gauche séculière et légale, et sont généralement originaires de la médina de Tunis ce qui indique des dispositions sociales proches des classes dominantes. Le tableau 1 permet de voir l'importance numérique des membres du RCD dans le gouvernement constitué après le premier *sit-in* de la Kasbah. Après le *sit-in* qui se tient sur la place de la Kasbah en janvier 2011, ce gouvernement est profondément remanié mais ses membres restent issus des mêmes milieux sociaux.

¹ Naschi Mohamed, « Les incertitudes du processus de démocratisation en Tunisie. Le compromis comme solution politique ? », in Naschi Mohamed (dir.), *Révolution et compromis. Invention d'une solution aux incertitudes de la transition démocratique en Tunisie*, Tunis, Nirvana, 2017, p. 76.

Appartenance partisane ou syndicale	Nombre de membres	Poids dans le gouvernement
Pas d'appartenance déclarée	13	34,2%
Ancien PSD ¹	1	2,6%
ATUGE ²	1	2,6%
Ettajdid	1	2,6%
Ettakatol	1	2,6 %
Parti pirate tunisien	1	2,6%
PDP ³	1	2,6%
Ex-perspectives	1	2,6%
RCD	14	36,8%
UGTT	4	10,5%
Total	38	100%

Tableau 1⁴ : les appartenances partisanes et associatives des membres du gouvernement Ghannouchi II (17 janvier-27 février 2011 avec un remaniement le 27 janvier). Sources : collecte de données en ligne.

Mohamed Ghannouchi forme, le 17 janvier 2011, un gouvernement « d'union nationale ».

Sous la présidence du gouvernement de Mohamed Ghannouchi, les nominations de membres du RCD se poursuivent donc : 19 des 24 gouverneurs nommés sont issus du parti de Ben Ali⁵. Ces gouvernements revendiquent une légitimité constitutionnelle : ils ont été formés en appliquant les dispositions constitutionnelles. Ils défendent une ligne réformatrice : il s'agit de donner l'image d'une transition en douceur, pilotée par les classes dominantes. Au lendemain du 14 janvier, Mohamed Ghannouchi forme une commission pour la réforme politique, un comité de juristes présidé par Yadh Ben Achour qui a pour charge de réformer la constitution rapidement. Ils puisent dans un récit de la réforme qui constitue l'un des dispositifs de gouvernement de l'État tunisien depuis l'indépendance, et dont il a été montré qu'il participait à la légitimation du pouvoir autoritaire⁶.

Après un second *sit-in*, réclamant le départ du premier ministre et l'organisation d'élections constituintes, Fouad Mbaza nomme une figure historique de la lutte pour l'indépendance et ancien Premier ministre de Bourguiba, Béji Caid Essebsi à la tête du gouvernement tandis que dans le même temps est nommée la Haute instance pour la protection des objectifs de la

¹ Le Parti Socialiste Destourien ou PSD est le nom donné par Bourguiba au Néo-Destour en 1964.

² Association des Tunisiens des Grandes Écoles. Il s'agit d'une association d'anciens élèves des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce françaises. Elle rassemble une « élite réformatrice » habituée aux affaires publiques : Camau Michel, *L'Exception tunisienne, variations sur un mythe*, IRLC Karthala, 2018.

³ Parti Démocrate Progressiste. Il s'agit du principal parti d'opposition légal, dirigé par Ahmed Nejib Chebbi et Maya Jribi.

⁴ Réalisé par l'auteure sur la base d'une collecte de données en ligne.

⁵ International Crisis Group, *Soulèvements populaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (IV) : la voie tunisienne*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, n° 106, 28 avril 2011.

⁶ Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

révolution¹ (HIROR). Celle-ci fonctionne comme un quasi-parlement et a pour principale mission de rédiger la loi électorale relative aux élections de l'assemblée constituante, ainsi que la loi sur l'Instance électorale pour l'indépendance des élections (ISIE). Le gouvernement Essebsi de 2011 intègre très largement les membres de l'opposition légale à Ben Ali, membres dont la principale caractéristique est, comme on l'a vu dans le premier chapitre, de posséder un capital culturel important, fondé sur une proximité avec le *makhzen*, et d'être en charge de la gestion des affaires culturelles de la capitale, activité dévolue à une fraction des *beldis* résolument anti-islamiste et se revendiquant du « modernisme »². Ces agents sociaux développent le récit d'une transition maîtrisée par les élites³, alors même que les mobilisations se poursuivent.

B. La réorganisation des forces politiques en dehors du gouvernement : « protéger la révolution » ?

Dans le même temps, les partis politiques se structurent pour s'ancrer dans l'espace public. Eux aussi revendiquent leur droit à représenter la révolution en tant que figures de l'espace oppositionnel. D'une part, les militants exilés, dont Moncef Marzouki et en particulier les membres d'Ennahdha, commencent à rentrer en Tunisie⁴ dans le courant du mois de janvier. D'autre part, les différentes mouvances d'extrême gauche et nationalistes arabes créent un « Front du 14 janvier » en vue d'organiser une prise de pouvoir révolutionnaire sur les instances d'État. Le 26 janvier 2011, c'est le représentant de ce front qui propose la création d'un Conseil National pour la Protection de la Révolution (CNPR) représentant les forces politiques ayant participé activement à la révolution. Ce conseil aurait pour but de se substituer au Parlement pour l'exercice de la fonction législative, et au gouvernement pour la gestion des affaires de l'État. Il s'agit ici pour les acteurs des organisations partisans ou non-gouvernementales de se réapproprier des technologies révolutionnaires et un lexique qui est celui de la révolution.

¹ Créée par le Décret-loi n° 2011-6 du 18 février 2011, portant création de l'instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique.

² Pour une présentation du modernisme, voir l'introduction de ACMACO & CEMAREF *Tunisie Perspective 2040*, Tunis, 2012. Pour une lecture critique des usages sociaux du concept de modernisme, voir Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit. ; Dakhlija Jocelyne, « Réformismes et Révolutions : Que faire aujourd'hui de la Nahda ? », Séminaire « Protestations et mobilisations au Maghreb », EHESS, 12 novembre 2019.

³ On détaillera ce point dans la suite du chapitre. On peut en trouver un exemple dans Ben Achour Rafaâ, Ben Achour Sana, « La transition démocratique en Tunisie : entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 92, n°4, 2012, p. 721.

⁴ Zederman Mathilde, "Trans-State spaces of Mobilization. Tunisian Activism in France in the Era of Ben Ali (1987-2011)", PhD., Department of politics and international studies, SOAS, 2018, p. 226-239.

Le CNPR est donc créé le 11 février 2011. Il intègre 28 organisations dont l'UGTT, l'Ordre des Avocats (qui l'héberge dans ses locaux), la Ligue tunisienne des droits de l'homme, et plusieurs partis politiques : le Front du 14 janvier, l'ancienne opposition légale de gauche, le CPR et Ennahdha. La création de ce conseil divise les acteurs politiques partisans sur les rapports à avoir avec le gouvernement de Mohamed Ghannouchi : certains partis de l'ancienne opposition légale de gauche (*Ettajdid* et le PDP) ont fait le choix de participer aux gouvernements de transition et sont donc critiques vis-à-vis d'une structure qui se pose en alternative par rapport aux gouvernements successifs de transition. Ses membres exigent de participer « à l'élaboration des législations relatives à la période transitoire et à leur adoption » ainsi qu'« au contrôle des travaux du gouvernement provisoire qui assume la gestion des affaires »¹, afin d'exercer une pression sur les nominations. Le CNPR portera également la revendication d'une assemblée constituante et constitue un premier espace de dialogue entre collectifs revendiquant leur participation à la révolution.

C. Kasbah II, une représentation populaire ?

Enfin, les acteurs mobilisés lors de *sit-ins* revendiquent également leur caractère représentatif sous des formes différentes. Ces *sit-ins* se tiennent sur la place de la Kasbah, une place à l'entrée de la médina bordée par les différents ministères régaliens, le lycée Sadiki, la municipalité de Tunis et le palais de justice. Plusieurs *sit-ins* ont lieu successivement sur cette place à l'hiver 2011 afin de faire tomber le gouvernement, c'est pour cela qu'ils sont désignés du nom de Kasbah I, pour le premier *sit-in* au mois de janvier 2011, qui aboutit à la démission du gouvernement Ghannouchi I et la formation d'un nouveau gouvernement dit Ghannouchi II, puis Kasbah II.

Le *sit-in* de Kasbah II qui commence au milieu du mois de février, point de départ de la création de l'ANC, marque une rupture dans les revendications révolutionnaires : c'est là que s'affirment la demande d'une citoyenneté nouvelle et la nécessité d'être représenté par un gouvernement et une assemblée issue des urnes. La feuille de route mise en place par le gouvernement d'union nationale, présidé par Mohamed Ghannouchi, est contestée par les participants au *sit-in*. La place de la Kasbah peut être considérée comme un des « lieux de mémoire » de la révolution tunisienne : ainsi que le définit Pierre Nora, c'est un des lieux « où s'est incarnée [une] mémoire nationale et qui, par la volonté des hommes ou le travail des

¹ TAP, 14 février 2011

siècles, en sont restés comme les plus éclatants symboles »¹. Avec l'avenue Bourguiba, c'est l'un des lieux symboliques du pouvoir tunisien qui est occupé par la foule². Pourtant, cette place ne devient un espace signifiant de mobilisation qu'après le 14 janvier 2011 et le départ de Ben Ali. Son occupation témoigne de la recentralisation des contestations à Tunis après le 14 janvier (puisque du 17 décembre 2010 au 14 janvier celles-ci s'étaient au contraire répandues dans les gouvernorats de l'intérieur et n'étaient parvenues à Tunis que tardivement, le 11 janvier 2011). Cependant, si la vie politique et contestataire s'est recentrée à Tunis, c'est d'une tout autre façon, puisque les figures de proue des *sit-in* de Kasbah I et II ne sont pas les cadres dirigeants des partis politiques mais bien plutôt des collectifs représentant chaque région (chaque gouvernorat a ainsi sa tente et ses panneaux avec les photographies de ses martyrs). Il s'agit ici d'une autre manière de prétendre représenter la révolution : sur chaque tente sont affichées des pancartes précisant l'origine géographique des manifestants, les martyrs tombés pendant la révolution, et des revendications pour davantage de droits économiques et sociaux. Ces tentes sont les héritières des formes locales de représentation qui émergent en janvier 2011 sous la forme de comités de quartier et de protection de la révolution³.

Outre les tentes organisées par les manifestants venus de l'intérieur du pays, les étudiants – dont les foyers sont souvent situés à l'entour de la place de la Kasbah, près de l'université du 9 avril et de la bibliothèque nationale – viennent s'informer, donner un coup de main, débattre ainsi que le rappelle cette étudiante en littérature française :

« Ah la Kasbah... oui, dès qu'on savait pas quoi faire, on allait à la Kasbah [rires] (...) à ce moment-là, on pouvait sortir autant qu'on voulait du foyer, même la nuit, et on allait à la Kasbah »⁴.

Ce rappel de l'euphorie et de la liberté de mouvement caractéristiques de la période est important pour comprendre la manière dont se constitue la foule révolutionnaire. La Kasbah n'est pas seulement un lieu de contestation mais devient le lieu où l'on se rend lorsqu'on est de sortie. Pour Choukri Hmed, il s'agit d'un nouvel espace politique qui mobilise au-delà des acteurs classiques, « irréductible à l'espace politique oppositionnel antérieur comme à l'espace des mouvements sociaux »⁵. Dès lors, se rassemblent sur la place des acteurs aux profils

¹ Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1992, p. 7.

² Kerrou Mohamed, *L'Autre révolution*, Tunis, CERES Éditions, 2018.

³ Allal Amin, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! ». Germes d'un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors du moment révolutionnaire à Tunis », *Politique africaine*, vol. 121, n°1, 2011, p. 53-67.

⁴ Entretien, Mounia Ghalli*, étudiante à l'université de la Manouba et à l'ENS de Tunis, 23 ans, septembre 2012, Tunis.

⁵ Hmed, « Des barricades et des urnes », *op. cit.*, 2019, p. 61.

diversifiés : les manifestants venus des régions du centre-ouest, souvent familles de martyrs de la révolution, les militants et militantes syndicalistes, les étudiants et étudiantes des foyers à l'entour, mais aussi des activistes plus connus pour leur engagement contre le régime, souvent issus de l'espace oppositionnel extérieur au politique institué. Certains blogueurs vivant dans la clandestinité, les membres de certaines associations de défense des prisonniers politiques, des réalisateurs, sont sur place, à la fois pour participer mais aussi pour documenter le *sit-in*.

La mémoire de ceux qu'on appelle déjà les martyrs de la révolution est ravivée et invoquée sur la place principale du pouvoir tunisois au moyen d'affiches, de photos et de pancartes, et une mémoire collective du *sit-in*, effectué dans des conditions climatiques difficiles (le froid et la pluie sont omniprésents) se forge au mois de février. Ce ne sont pas les partis politiques – qu'ils aient été licites ou clandestins dans le régime de Ben Ali – qui occupent le devant de la scène mais d'autres formes d'organisations politiques et sociales. Au cours des mois de janvier et de février 2011, la place constitue le lieu éphémère d'une réinvention du politique par les manifestants venus des régions de l'intérieur de la Tunisie comme le montre le documentaire *Fellagha 2011* réalisé par Rafik Omrani. La politique est désormais perçue comme étant également le bien des jeunes, venus des gouvernorats de l'intérieur de la Tunisie pour manifester mais aussi débattre devant la Kasbah à la fin du mois de février 2011. Ce documentaire met également au jour d'autres logiques qui animent les revendications des manifestants et qui structurent le collectif (régionalisme, identification par la tribu, par le statut de diplômé-chômeur, attachement aux martyrs, etc...). Or ces logiques resteront pertinentes pour certains élus de l'ANC¹ comme en témoignent les divers slogans et *graffitis* qui ont été photographiés et mis en ligne par des journalistes². Ces derniers participent également à la formation d'une mémoire collective immédiate, véhiculée dans les réseaux sociaux et relayée par des médias internationaux.

La revendication principale des militants du *sit-in* de Kasbah II est l'organisation d'élections : les militants ne pensent alors pas encore à changer la constitution³, conscients que l'issue de Kasbah I n'avait été qu'un remaniement ministériel. Skander Mzah et Sami Ben Sassi

¹ La deuxième partie de ce travail portera plus précisément sur cette question, à travers en particulier les entretiens avec les élus de Al-Aridha.

² La plateforme Nawaat a compilé la plus grosse base de données mais plusieurs pages Facebook et profils d'étudiants (que soient remerciés ici les élèves de l'ENS Tunis en particulier Meriem Beji, Sana Abdi, Mohamed el Houch, et Abderahman Ben Chaabane) rendent publics des albums photos des *sit-in*, des pancartes, et des graffiti.

³ Entretien avec Lilia Weslaty, journaliste à Nawaat le 30 juin 2013. Nous sommes revenues sur plusieurs vidéos et entretiens effectués à différents moments du *sit-in*.

(qui sera par la suite membre de la Haute Instance¹), deux médecins présents à Kasbah I et II, opposent de façon très vive la non-violence des manifestants et la réaction des forces de l'ordre. Ils soulignent la coexistence de deux types de revendications, sociales et politiques, qui remettaient en question la réintroduction d'anciennes figures du RCD dans le gouvernement². Plusieurs revendications émanent conjointement des différents groupes de militants, réunis sous des tentes, dès le début du *sit-in*, mais la demande de rédaction d'une nouvelle Constitution est une demande argumentée et construite qui intervient à la fin du *sit-in* quand bien même il s'agit d'une demande du syndicat de base de l'enseignement primaire à l'UGTT depuis le 22 janvier 2011. Choukri Hmed montre que la demande d'assemblée constituante est à la fois portée par les acteurs institutionnels et en particulier les membres du gouvernement, qui espèrent ainsi maintenir au moins partiellement leurs positions dominantes et les manifestants qui occupent la place de la Kasbah³. Le conseil pour la protection de la révolution, constitué le 11 février 2011, se rallie aussi à cette idée : faire une assemblée constituante serait la seule manière de dégager le système pour les uns, et de rester en place pour les autres. Chacun projette donc dans cette issue révolutionnaire qu'est l'élection constituante, le moyen d'obtenir un résultat opposé, et contradictoire avec le but recherché par l'autre groupe. Cependant, Lilia Weslaty, journaliste à Nawaat qui filme le *sit-in*, insiste dès 2011 sur les tractations politiques qui ont lieu sur la place de la Kasbah, progressivement investie par de nouveaux acteurs. Or, leur présence fait que le *sit-in* de Kasbah II a débouché sur un changement de gouvernement, la constitution de l'HIROR et l'organisation d'élections visant à former une assemblée constituante en charge de rédiger une nouvelle constitution.

C'est en effet sur la scène de Kasbah II que l'on voit apparaître des militants de la mouvance islamiste qui reprennent également un discours sur la nécessité d'organiser des élections constituantes⁴. C'est par exemple le cas de Sami Triki, un avocat qui intègre après 2011 le bureau politique d'Ennahdha : frère d'Imen Triki, avocate des droits de l'homme et fondatrice de l'association Liberté et Équité⁵, il sort de la clandestinité lors du *sit-in* de

¹ Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, dans la suite du texte Haute Instance. Nous reviendrons par la suite sur cette structure, sa composition et en quoi elle diffère de l'ANC.

² <http://tunisiares.blogspot.fr/2011/01/honneur-aux-hommes-de-la-caravane-de-la.html> et le texte publié par Skander Mzah sur Facebook le 28 janvier 2011 (accès restreint).

³ Hmed, « « Le Peuple veut la chute du régime », *art. cit.*

⁴ <http://www.youtube.com/watch?v=kh3do7-wZto> : entretien avec Sami Triki, posté sur Youtube en deux vidéos.

⁵ Cette association est issue d'une scission au sein de l'AISPP (Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques) qui s'inscrit dans la mouvance d'Ennahdha. Cependant, Liberté et Équité est plus distante vis-à-vis du mouvement Ennahdha, et a joué un rôle important avant 2011 pour la défense des droits de l'homme et l'indépendance de la justice. Elle a été accusée après 2011 d'être en réalité au service d'Ennahdha.

Kasbah II. Il y développe un argumentaire très construit contre ce qu'il critique comme une révolution de palais de Mohamed Ghannouchi. Cet argumentaire tient en quatre points : 1) le *sit-in* de Kasbah I a été cassé par le nouveau pouvoir ; 2) ce nouveau pouvoir n'a aucune légitimité alors qu'il dit respecter la Constitution : il profite de la vacance du pouvoir pour faire une révolution de palais ; 3) la seule légitimité est celle de la révolution ; 4) la révolution demande une nouvelle Constitution sans quoi la situation connaîtra un retour en arrière vers des institutions corrompues.

C'est une révolution de palais que cet avocat dénonce, de même que d'autres militants qui ne sont pas sympathisants des mêmes tendances politiques que lui. Pour eux, les élections apparaissent comme le meilleur moyen d'obtenir une alternance à un moment où les gouvernements d'union nationale n'excluent pas suffisamment les anciens caciques du régime de Ben Ali et ne permettent pas le renouveau de la classe politique dominante. Le 25 février 2011 a lieu la manifestation dite « du million », où 100 000 manifestants se rendent sur la place de la mairie de Tunis, qui prolonge la place de la Kasbah.

Le discours de Sami Triki a cela de remarquable qu'il décrit ce que pourrait être l'ANC et le rôle qu'elle pourrait jouer dans la rédaction d'une nouvelle Constitution, dans le vote des lois de transition et également dans la mise en place de nouvelles institutions pour la Tunisie. De jeunes manifestants reprennent ce raisonnement. On voit donc que les conditions de dialogue et de prise de parole changent au cours du *sit-in* de Kasbah II : il devient compliqué, voire interdit de filmer certains lieux ou moments du *sit-in*, comme le montre l'interruption de la vidéo et comme l'explique la journaliste qui en est l'auteure : « on commence à ne plus pouvoir filmer et c'est de plus en plus réglementé : il faut une autorisation pour filmer »¹.

Deux jours après la manifestation « du Million », Mohamed Ghannouchi démissionne et le 3 mars, Fouad Mbazaï nomme au poste de Premier ministre Béji Caïd Essebsi. Celui-ci est une vieille figure de la lutte pour l'indépendance et du bourguibisme, a été premier ministre de Bourguiba, est issu de la bourgeoisie tunisoise et avait pris dès le début des années 1990, ses distances avec le régime de Ben Ali. Il effectue son retour médiatique au début du *sit-in* sur le plateau de la chaîne privée pan-Maghreb Nessma TV. Le gouvernement de Béji Caïd Essebsi, formé à l'issue du *sit-in* de Kasbah II, fonde sa légitimité sur l'unité nationale et sur ce qu'il nomme expertise. À ce titre, il intègre un ancien ministre de Ben Ali, un ancien ministre de Bourguiba, cinq anciens secrétaires d'État de Ben Ali, treize hauts fonctionnaires, cinq

¹ Entretien, Lilia Weslaty, juin 2013. Cette ancienne cyberdissidente est journaliste à *Nawaat* et s'occupe en particulier des questions politiques. Elle a couvert, pour cette plateforme pionnière dans le journalisme citoyen et la lutte contre la censure sous Ben Ali, le *sit-in* de Kasbah II.

universitaires, et treize cadres et entrepreneurs du privé (et professions libérales)¹. Certains de ses membres sont proches de l'ancienne opposition légale. Plusieurs pans de la société civile et politique critiquent la reproduction à l'identique du modèle RCD de Ben Ali, et condamnent le manque d'ouverture sociale de ce gouvernement. Certains discours vont plus loin.

La décision d'organiser des élections afin d'élire une assemblée constituante est alors portée par les différents acteurs de la configuration révolutionnaire² qui prétendaient représenter la révolution : tant les manifestants que les acteurs politiques établis voient dans l'élection la chance pour les uns de se débarrasser du système et pour les autres de s'y maintenir.

Sans qu'il y ait eu, de l'avis même des acteurs, d'accord explicite entre les protagonistes du mouvement et leurs détracteurs, la solution institutionnelle de la Constituante et ce qu'elle impliquait comme réformes politiques (suspension de la Constitution de 1959, désignation des membres de l'HIROR, adoption d'un code électoral et d'échéances précises, nomination d'une instance chargée d'organiser la consultation et de proclamer les résultats...) fut celle qui recueillit l'assentiment de l'ensemble des acteurs collectifs engagés dans le mouvement, *insiders* comme *outsiders* du champ politique institué [Sauf Ahmed Nejib Chebbi].³

Néanmoins, cette décision débouche aussi sur la création d'une instance qui incarne le récit défendu par les établis d'une « transition maîtrisée par les élites » : la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique (HIROR).

Dans cette deuxième section, nous avons vu comment l'organisation d'élections constituanes devient progressivement une revendication portée à la fois par les manifestants, et par *l'establishment*, au terme d'une succession de configurations révolutionnaires. Chacun des groupes voit dans l'organisation des élections une possibilité pour lui d'entrer ou de rester en politique, alors même que les manifestations ont contribué à politiser tout un segment de la société tunisienne, et ont mis au centre de l'espace public, un répertoire d'action contestataire. Les mobilisations de l'hiver 2011 ont une historicité. Il ne s'agit pas de défendre l'image d'une société de résistants mais plutôt de voir comment des petits gestes de mise à distance du régime ou de désaccord ont favorisé l'entrée dans des carrières révolutionnaires. D'entrée de jeu, on observe que deux dynamiques se structurent et n'interagissent que peu : d'une part les mobilisations, continues depuis décembre 2010, d'autre part, les réactions du personnel

¹ Nous avons décompté les membres du gouvernement dans ses différentes moutures (du 17 mars et du 1^{er} juillet 2011).

² Aït-Aoudia, *L'expérience démocratique en Algérie*, op. cit.

³ Hmed, « Des barricades et des urnes », op. cit., p. 118.

politique de gouvernement qui mettent en avant leur maîtrise du processus, et leur capacité à rester aux affaires. Tous revendiquent cependant le fait de représenter l'une la révolution et l'autre la transition. On voit donc comment d'entrée trois groupes d'acteurs formulent deux conceptions du changement de régime, la Révolution d'une part et la transition démocratique de l'autre. La décision de mettre en place une assemblée constituante élue – et pas un simple comité de juristes – est une manière de contenter à la fois les manifestants et le gouvernement. Pour organiser les élections et déterminer le mandat de l'ANC, le CNPR et le comité de juristes mis en place par le gouvernement fusionnent dans l'HIOR dont le nom qui fait tenir ensemble « objectifs de la révolution », « transition démocratique » et « réforme politique » même incarne les ambiguïtés de la mission. Nous montrerons dans la troisième section comment sa formation procède de ces deux dynamiques : la Haute Instance devient une plateforme de dialogue et de débat qui permet de préciser et de fixer l'horizon d'attente vis-à-vis de l'assemblée constituante, cependant, sa légitimité fera d'entrée de jeu l'objet de contestations virulentes à la fois internes et externes.

Section 3. L'HIOR entre révolution et transition

A la fin de l'année 2012, la *Revue française de droit constitutionnel* publie un article intitulé « La transition démocratique en Tunisie : entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire ». Cet article propose une périodisation de la première année qui suit le départ de Ben Ali : transition constitutionnelle, consensuelle, et démocratique. Dans ce récit, nulle place aux mobilisations et mouvements sociaux : le changement de régime tunisien serait une « transition » maîtrisée par les élites qui, bien qu'elles appartiennent à différents bords du spectre politique, parviennent à se mettre d'accord sur un « pacte » c'est-à-dire sur un certain nombre de points établissant un cadre pour le nouveau régime dont les élections constituent la clé de voûte. La révolution tunisienne aurait comme horizon indépassable la démocratie libérale à l'occidentale. L'article témoigne de la manière dont les élites, très rapidement après la fuite de Ben Ali, reprennent les lieux communs de la littérature consacrée aux transitions, réinvestissent son vocabulaire (transition pactée, consolidation) forgé à partir des cas de changements de régime en Espagne et en ex-URSS et le diffuse dans différents types d'espaces

(dans les réseaux académiques mais pas seulement). Point d'orgue du processus décrit et mis en récit, la formation de l'HIROR :

Malgré son caractère strictement consultatif, cette instance a joué un grand rôle politique (contrôle du gouvernement et élection de l'Instance supérieure indépendante pour les élections) et législatif (proposition de textes fondamentaux comme la loi électorale). À l'origine simple commission d'experts juristes chargée de la réforme juridique et institutionnelle, elle s'est transformée en organe politique de délibération, un *proto-parlement* par l'effet du D-L n° 6 du 18 février 2011 portant création d'une Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique. Gardienne des objectifs de la révolution (HIROR), elle a connu une nouvelle nature avec la représentation en son sein des partis politiques de l'opposition « historique », des groupements de la société civile militante ainsi que de personnalités nationales indépendantes¹.

Ce récit est produit et véhiculé par des acteurs positionnés à différents niveaux : à la fois acteurs et observateurs, se présentant souvent comme « experts » du changement de régime tunisien, que ce soit au niveau national ou au niveau international. Dans le cas susmentionné, les auteurs de l'article appartiennent à la grande bourgeoisie intellectuelle tunisoise : ce sont les enfants de Mohamed Fadhel Ben Achour, grand mufti de la République de 1962 à 1970. Rafea Ben Achour, professeur de droit, a été pendant un an et demi, secrétaire d'État chargé de l'innovation pédagogique en 2001, et a été nommé ministre auprès du Premier Ministre en mars 2011. Ils sont héritiers du capital juridico-religieux des grandes familles de la *khâçça* tunisoise, qui ont fait leur la revendication de « modernisme ». Sana Ben Achour, elle aussi juriste, a pris fait et cause pour l'opposition. Cette militante féministe est à la tête de l'association tunisienne des femmes démocrates, une structure qui joue un rôle important dans le débat médiatique, et coordonne plusieurs projets militants liés à la défense des droits des femmes. Tous deux ont pour grand frère une personnalité qui domine l'année 2011, Yadh Ben Achour², constitutionnaliste, doyen de la faculté de droit de Tunis, et à la tête de la Haute Instance. A cette défense de l'HIROR s'opposent les travaux de Éric Gobe et Jean-Philippe Bras qui la décrivent en ces termes :

[P]orteuse d'une légitimité bricolée, la Haute Instance a vu celle-ci s'effriter, l'exposant à une montée des contestations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'instance. L'HIROR s'est transformée progressivement en une assemblée

¹ Ben Achour Rafea, Ben Achour Sana, « La transition démocratique en Tunisie : entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 92, n°4, 2012, p. 721.

² Né dans une famille de magistrats et de lettrés de l'élite tunisoise, Yadh Ben Achour est détenteur de capitaux culturels et sociaux qui en font une figure centrale du champ universitaire tunisien. Il apparaît, au début de 2011, comme une personnalité consensuelle qui a su prendre, dès 1992, ses distances à l'égard du régime de Ben Ali en démissionnant du Conseil constitutionnel.

« désenchantée », désertée, puis, dans les derniers moments de sa brève existence, contournée.¹

Qu'en est-il du rôle joué par cette instance dans la mise en place de l'ANC ? Nous étudierons dans cette section comment la question de la représentation fait d'entrée de jeu débat à l'HIROR, qu'il s'agisse de défendre une prétention à représenter le changement de régime par les membres de l'HIROR ou de mettre en forme la loi électorale. Nous montrerons alors comment la majorité de ses membres défend une conception de la représentation qui est largement héritière de la tradition constitutionnaliste tunisienne qui s'inscrit dans le courant moderniste et réformisme dont la *nukhba* s'est fait la porte-parole. Il s'agit de faire élire des femmes et des hommes éclairés et modernes, représentants de l'avant-garde tunisienne et porteurs d'un projet moderniste. Cependant, cette conception n'est pas totalement hégémonique et des voix dissonantes mettent en question le projet moderniste, s'interrogent sur la légitimité de la parole populaire et sur la possibilité de voir advenir une *nukhba* révolutionnaire.

Nous verrons que l'HIROR est composée dans sa grande majorité de l'élite tunisoise *beldie*, qui met en récit sa capacité à prendre en charge mais aussi à représenter la transition démocratique. Tout au long de son activité, elle fait l'objet de contestations à la fois internes et externes qui viennent modifier en profondeur sa composition et son fonctionnement. Puis, nous étudierons la manière dont la représentation est mise en débat dans l'HIROR à travers les discussions sur la loi électorale. Enfin, nous montrerons que se trouvent déjà en germe à l'HIROR les principaux conflits autour desquels se recomposeront les clivages politiques à l'ANC.

I. Une instance à la vocation représentative mais à la légitimité contestée

Cette instance est le résultat des luttes dans lesquelles nous nous sommes engagés. Depuis la révolution, des partis politiques, des organisations, des militants, des syndicats à Tunis et dans le pays se sont engagés à travers des manifestations, des protestations, des *sit-in*. Elle est aussi d'une solution intermédiaire entre le CNPR et le gouvernement. (...) Nous avons lutté et participé aux *sit-in* pour une assemblée constituante. Nous veillerons à ce qu'une ANC soit élue. Nous voulons des élections transparentes et démocratiques.²

¹ Bras, Gobe, « Légitimité et révolution en Tunisie », *art. cit.*

² Ayachi Hammami, 31 mars 2011, « Minutes de l'HIROR » : il s'agit de la retranscription des débats de l'HIROR. Les extraits cités dans la thèse ont été traduits par Éric Gobe.

Cette déclaration d’Ayachi Hammami, avocat positionné à l’extrême gauche, est révélatrice des différentes tensions qui agitent l’HIROR, et des compromis à l’origine de sa mise en place. En effet, elle procède à la fois d’une logique révolutionnaire et institutionnelle : d’une part, les représentants du Conseil National pour la Protection de la Révolution (CNPR), fondé en février 2011, acceptent de siéger avec un comité d’experts dont la création a été annoncée par le Premier ministre, Mohamed Ghannouchi, dès le 17 janvier autour d’Yadh Ben Achour, qui rassemble dix juristes universitaires proches de lui intellectuellement. « Les membres du comité d’experts, constituent une élite de juristes, bilingue arabe-français, issue dans son écrasante majorité des facultés de droit de Tunis, imprégnée de la culture juridique de la démocratie et des droits de l’homme, largement tournée vers le monde occidental, notamment français, à travers ses cursus et ses réseaux. »¹ Le comité d’experts est élargi à 21 membres et est rejoint par des personnalités nommées issues des principaux partis d’opposition à Ben Ali, des principales organisations de défense des droits de l’homme ayant démontré une relative indépendance vis-à-vis du régime, et d’un certain nombre de « personnalités nationales » pour former la Haute Instance. Ils siègent d’abord dans l’immeuble autrefois dévolu au Conseil Économique et Social puis une fois la composition de l’HIROR élargie à 155 membres, sous la coupole de la chambre des conseillers, la seconde chambre créée par Ben Ali au Palais du Bardo. Le lieu est donc solennel mais relativement récent, puisque cette chambre n’a été créée qu’en 2005.

Nous verrons comment cette tension se ressent déjà dans la composition de l’HIROR qui oscille entre nécessité de répondre aux attentes de la révolution, et continuité des propriétés sociales de ses membres avec l’élite ordinaire d’avant 2011.

A. La *khâcca* pour piloter la transition ?

La création de l’HIROR est le fruit d’un compromis entre le gouvernement de transition qui a, au lendemain du 14 janvier mis sur pied une Commission pour la Réforme, comité de juristes chargés de rénover la constitution, et le CNPR, défiant vis-à-vis des dispositions transitoires. Sa structure duale reflète ce compromis originel, puisqu’elle est composée d’un comité d’experts consultatifs et d’un conseil délibératif.

Le décret-loi n°2011-6 du 18 février 2011, portant création de l’instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition

¹ Bras, Gobe, « Légitimité et révolution en Tunisie », *art. cit.*, note 8.

démocratique, détermine la liste des groupes représentés à l'HIROR. C'est donc le gouvernement qui détermine les catégories composant l'HIROR mais en reprenant les catégories déjà forgées par le CNPR. Il s'agit des principaux partis politiques autorisés et illégaux sous Ben Ali, de l'Ordre des Avocats, de l'UGTT et des principales organisations de défense des droits de l'homme ainsi que d'une liste de « personnalités nationales » (*sharḥiya watanya*)¹. Le terme même de *sharḥiya*, employé dans le décret-loi fixant la composition de l'HIROR, connote en arabe l'appartenance à l'élite dominante qui se construit comme groupe avec une identité commune lors du mouvement réformiste tunisien, à la fin du XIX^e siècle. La *nukhba*, nouvelle élite réformiste et nationaliste, est composée de personnalités (*sharḥiya*), lorsqu'auparavant la *khâṣṣa* était composée de notables (*'a'yân*)². A la suite de nombreux débats portant sur le manque de représentativité de l'HIROR, sa composition est portée à 155 membres, avec des représentants des régions et davantage de représentants pour les partis politiques. Enfin, le nombre de personnalités nationales augmente mais son importance proportionnelle par rapport à l'ensemble des représentants des partis diminue.

1. Une assemblée de *Beldis*

Peu de données existent et sont publiées sur les membres de cette assemblée³ dont il a été compliqué de retracer les trajectoires : ils sont nombreux à n'avoir laissé que peu de traces numériques. Le propos principal portant sur les députés constituants, nous n'avons pas réalisé d'enquête auprès des membres de l'HIROR mais n'avons reconstitué les professions, diplômes, ville d'origine que pour 102 d'entre eux (sur 155) à partir de données en ligne. Ces données sont donc à prendre avec précaution dans la mesure où il s'agit avant tout de données déclaratives, et l'on peut supposer, étant donné qu'il s'agit de données publiques et accessibles, que les 102 acteurs dont j'ai pu retrouver la trace sont également les mieux dotés en ressources politiques et culturelles. Elles permettent toutefois de présenter quelques caractéristiques sociales des membres de l'HIROR, et soulignent la clôture sociale dont fait preuve cette instance alors même qu'elle se revendique comme voix de la révolution. Eric Gobe et Jean-Philippe Bras soulignent ainsi à propos de la catégorie de « personnalités nationales » que « ce collège était composé à 80 % d'élites universitaires, artistiques, culturelles et professionnelles

¹ Voir annexe 6.

² Abdelhamid Henia (dir.), *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Tunis : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2006, p. 13.

³ A l'exception de l'article déjà mentionné et de l'article tiré du mémoire de master de Michael Lieckefett, « La Haute Instance et les élections en Tunisie : du consensus au « pacte politique » ? », *Confluences Méditerranée*, vo. 82, n°3, 2012, p. 133-144.

installées dans la capitale. »¹ Le résultat montre sans ambiguïté la présence massive d'avocats et d'universitaires, puisque près d'un tiers de l'échantillon exerce la profession d'avocat. De la même manière, près d'un quart des membres de l'HIROR déclare occuper une position universitaire. Le décompte des diplômes obtenus par les membres de l'HIROR souligne l'importance du grade de docteur (28 sur 76) dans la constitution de position dominante, qui va de pair avec le fait d'occuper une position universitaire. Les membres de l'HIROR ont conscience de cette situation, puisqu'ils se définissent eux-mêmes comme tels : « Nous sommes une instance politique dans laquelle sont représentés des partis politiques, des hommes et des femmes de culture et la presse. »² déclare, le 30 mars 2011 soit un mois après la création de l'HIROR, Ayachi Hammami, nommé comme personnalité nationale, très marqué à gauche.

Une entrée sur le terrain révélatrice du décalage entre l'ANC et l'HIROR

J'arrive à Tunis le 17 septembre 2012 avec pour contact les adresses emails de trois universitaires données par un professeur de Paris 1 et les numéros de téléphone d'un syndicaliste et d'un universitaire à la retraite donnés par un ancien maître de stage. Chacun des universitaires que je rencontre commence d'abord par blâmer l'Assemblée et par me demander pourquoi je veux y aller. Aucun, à l'exception du syndicaliste, ne me donne les contacts de députés, ni ne m'explique comment m'y prendre pour entrer à l'ANC. En revanche, tous m'envoient rencontrer des amis à eux, qui ont souvent été membres de la Haute instance, et font partie de « l'élite militante »³ et sont opposés à la Troïka. Je passe ainsi les trois premières semaines de mon terrain à rencontrer ce « microcosme militant » sans pour autant que cela me rapproche de l'ANC, et au bout de quelques entretiens, tous me renvoient les uns vers les autres.

2. Un comité des sages, fruit d'un bricolage révolutionnaire ?

Par sa composition, l'HIROR s'apparente alors davantage à un comité des sages qu'à un conseil de la révolution, bien qu'elle résulte de la fusion du CNPR et du comité constitué autour de Yadh Ben Achour. Néanmoins, ce qui est intéressant, c'est que cette instance s'est formée par le bouche-à-oreille et selon un processus tout sauf linéaire. Nombreux sont les membres de l'HIROR qui se connaissent et sont nommés par le bouche-à-oreille comme en témoigne cet extrait d'entretien :

« Ah oui, la Haute Instance (rire), oui ils voulaient que je sois dedans, mais j'ai dit non. Sofiane [Chourabi⁴], Sami [Ben Sassi] m'avaient appelée. Mais tu vois, moi

¹ Bras, Gobe, « Légitimité et révolution en Tunisie », *art. cit.*, p. 8 ndbp 25.

² Ayachi Hammami, Personnalité nationale, 30 mars 2011, « Minutes de l'HIROR ».

³ C'est le terme qu'ils emploient.

⁴ Sofiane Chourabi est un blogueur et journaliste qui dénonçait les malversations du régime dès avant la révolution et était très lié aux cyber-activistes. Avec son collègue Nadir, il est porté disparu en Libye depuis le 8 septembre 2014. Depuis, plusieurs milices ont annoncé sur les réseaux sociaux leur exécution.

mon métier, c'est journaliste, donc je leur ai dit "vous, vous allez faire la Haute Instance et moi je vais rendre compte et dire aux gens ce que vous faites, vous faites votre boulot, je fais mon boulot" »¹.

D'aucuns, on le voit, refusent donc d'entrer dans l'HIROR, préférant consolider leur position en dehors de l'institution. Cependant, l'enquêtée connaît bien les agents sociaux entrant à l'HIROR ainsi que le montre le début de l'extrait. Elle souligne également une séparation entre une sphère politique distincte des autres champs et sa position personnelle dans le champ journalistique émergent et qu'elle entend contribuer à refonder. Un autre extrait d'entretien souligne l'importance des liens amicaux à l'origine de la composition de l'HIROR dans sa première mouture.

« On s'est appelé chacun, Omar Mestiri qui était CNLT², Moncef [Marzouki] il était CNLT...Lotfi à la ligue, l'autre au syndicat, l'autre aux femmes démocrates. On s'est appelé, c'est tout ! Moi j'étais au Kef³ c'est toujours un handicap, parce que c'est loin, je suis toujours appelé et jamais un appelant ! [rire] »⁴

Ces différents témoignages rendent compte de ce que les membres de la Haute Instance ont été recrutés par cooptation dans un premier temps : chacun mobilise son réseau. Nejib Hosni, membre fondateur du CNLT, proche de Moncef Marzouki, souligne les liens existants entre les membres des différentes structures rassemblant les « activistes »⁵. On voit donc comment l'HIROR rassemble et fait dialoguer tout un petit milieu qui se connaît déjà bien et occupait l'espace oppositionnel, mais entretenait aussi des rapports avec le pouvoir : elle est donc le fruit de négociations mais aussi d'un bricolage, qui s'explique par la temporalité révolutionnaire. Plusieurs travaux ont souligné, avant 2011, la manière dont plusieurs structures de la société civile étaient devenues des refuges du politique⁶, pour une partie des acteurs partisans opposés à Ben Ali⁷ : la circulation des acteurs y est particulièrement dense, alors même que le périmètre de ces associations est de plus en plus resserré au point que Michael Béchir Ayari parle

¹ Entretien, journaliste et blogueuse, Tunis, juin 2013.

² Le Conseil National pour les Libertés en Tunisie a été créé en 1998 par trente-quatre personnalités dont certains membres de la ligue tunisienne des droits de l'homme pour protester contre sa mise au pas par le régime.

³ Le Kef est une ville du nord-ouest tunisien, à la frontière algérienne, à trois bonnes heures de route de la capitale.

⁴ Entretien d'octobre 2015 avec un membre de la Haute instance, élu député constituant par la suite. La participation à l'ANC constitue à la fois l'acmé et la fin de sa carrière politique.

⁵ Le terme employé en arabe est « *mounadhil* » qui signifie le militant mais aussi le combattant au sens noble du terme et qui est souvent traduit spontanément par mes enquêtés par « activiste » ou « militant ».

⁶ Burgat François, « Égypte 1990 : les refuges du politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1990, Paris, Éditions du CNRS, 1992, p. 535-552.

⁷ Lamoum Olfa, Ravenel Bernard, *La Tunisie de Ben Ali, la société contre le régime*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit* ; Chouikha Larbi, Gobe Eric, « Les organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime ? », *L'Année du Maghreb*, vol. 5, 2009, p. 163-182.

d'enclichage pour décrire la contestation dans les années 1990-2000¹. Dans l'urgence, chacun appelle les uns et les autres et tente de réunir « tout le monde ». Il s'agit bien du petit milieu d'activistes multipositionnés dans des partis légaux ou non et des associations de défense des droits de l'homme, des associations féministes ou encore des associations professionnelles. Cependant, les partis satellites de Ben Ali ne sont pas représentés, et les organisations présentes au sein de l'HIROR sont très largement marquées à gauche : seules l'AISPP et Liberté et Équité sont proches de l'islam politique.

B. Une légitimité révolutionnaire contestée au nom « des jeunes et des régions »

Cependant, une partie des membres de l'HIROR eux-mêmes remettent en question leur légitimité révolutionnaire, critiquant la composition de l'HIROR et la manière dont elle a été constituée. Les extraits des minutes de l'HIROR permettent de voir que cette remise en cause a lieu dès la première séance. Ici deux figures du mouvement du bassin minier membres de l'HIROR, Béchir Labidi, du parti socialiste de gauche, fondateur du PCOT², syndicaliste de base à Gafsa, et Chokri Belaid, avocat d'extrême gauche et nationaliste arabe, fondateur du parti Watad³, connu entre autres pour avoir défendu les manifestants du bassin minier en 2008-2010, prennent la parole lors de la séance inaugurale de l'HIROR pour rappeler l'illégitimité de l'instance. Ces deux acteurs ont été choisis par leurs partis politiques :

Il y a une chose importante que doit comprendre notre assemblée. Nous sommes tous illégitimes puisque notre légitimité prend sa source hors de la loi. Ce qui nous est proposé est que nous acceptions cette légitimité sans base légale et que nous prenions nos responsabilités.⁴

Cette assemblée est illégitime, tout comme la nomination de ses membres et de son président. L'assemblée dans sa formation actuelle est un instrument classique de l'autoritarisme. Dans sa composition actuelle, sont exclues de cette assemblée les forces vives de la révolution. En effet, sont absents de cette instance, les représentants des régions et de la jeunesse. Les membres de cette assemblée ont été nommés d'en haut sans que ne soient consultées les différentes parties. Le Premier ministre n'a pas tenu ses engagements : il n'a pas consulté les acteurs de la société civile. Et parmi les membres de ce conseil, on trouve des ennemis de la révolution. Ce conseil est submergé de personnalités impliquées dans l'ancien régime.⁵

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 337-362.

² Le PCOT est situé à l'extrême gauche du spectre politique.

³ Le WATAD est un parti marxiste-léniniste et nationaliste arabe. Son fondateur, Chokri Belaid s'est socialisé en Irak et a été largement influencé par le *Baath*.

⁴ Béchir Labidi, (parti socialiste de gauche), 17 mars 2011, Tunis. « Minutes de l'HIROR ».

⁵ Chokri Belaid, 17 mars 2011, Tunis. « Minutes de l'HIROR ».

Le 17 mars 2011, soit lors de la séance inaugurale de l'HIROR, plusieurs représentants de la gauche prennent ainsi la parole et critiquent la manière dont l'HIROR a été formée ainsi que sa composition. Cette critique est également formulée par les représentants d'Ennahdha et du CPR :

Comment pouvons-nous représenter les absents ? Qui représente les régions ? Sur quelle base est choisi un membre plutôt que tel autre ? Sur quel critère a-t-on choisi les « compétences » ? Je ne vois pas, à regarder la composition de l'instance, les critères objectifs sur lesquels se basent les nominations : quel est le nombre raisonnable de personnalités nationales ? ¹

Je remarque que 20 des membres de cette institution sont membres du mouvement Ettajdid sous couvert de personnalité nationale. ²

Samir Ben Amor, proche conseiller de Moncef Marzouki, souligne que la catégorie des « personnalités nationales » renforce le poids du parti communiste historique à l'HIROR, puisque vingt personnalités nationales sont aussi membres d'Ettajdid. Ces débats se poursuivent également le 22 mars :

Il y a dans cette assemblée des personnalités qui ont appartenu au parti dissous et qui se sont portées candidates sous cette bannière. Par exemple, l'ancien bâtonnier Bouraoui qui est membre du RCD s'est présenté à trois reprises au bâtonnat. (...) Personne ne peut accepter cet état de fait. Ce raisonnement vaut pour la commission des experts, M. le président, où règne un seul courant d'opinion. Je veux que les différentes écoles de droit soient présentes : où sont donc Sadok Belaid et Kais Saïed ?

(...)

Ce processus doit s'appuyer sur la consultation et non sur les coups de téléphone passés à un tel ou à un tel. [...] Personne n'est propriétaire de la légitimité, mais certains sont plus légitimes que d'autres et c'est pourquoi je suis pour la suspension de cette séance. ³

Chokri Belaid émet un ensemble de critiques violentes à l'encontre de la composition de l'HIROR et de l'univocité qui risque d'y régner. Il critique l'omniprésence de figures de la gauche moderniste⁴, pour partie liées à l'ancien régime. Il souligne l'hégémonie d'une école de droit qu'il considère comme inféodée à l'occident, en dénonçant le fait que le doyen Sadok Belaid, et Kais Saïed, assistant de droit constitutionnel à l'université, qui représentent une tendance moins proche du pouvoir, et plus nationaliste arabe, n'aient pas été sollicités pour faire partie de la commission des experts juridiques. Cette dénonciation par un représentant de

¹ Samir Dilou (Ennahdha, AISPP), 17 mars 2011, Tunis. « Minutes de l'HIROR ».

² Samir Ben Amor (CPR), 17 mars 2011, Tunis. « Minutes de l'HIROR ».

³ Chokri Belaid, 22 mars 2011, Tunis. « Minutes de l'HIROR ».

⁴ Nous reviendrons sur l'histoire des partis politiques au chapitre suivant.

l'extrême gauche conduit à souligner encore davantage l'illégitimité de l'HIROR et son incapacité à représenter la révolution. Ce discours trouve un écho chez d'autres membres de l'HIROR, comme le montre cet extrait d'entretien avec un avocat plutôt proche des nationalistes arabes :

« Mokhtar Yahyaoui, il m'a appelé, il a dit "pourquoi il n'y a pas Nejib Hosni alors qu'il y en a qui sont là et qui n'ont rien fait du temps de Ben Ali !" Alors j'ai été ajouté à la liste *in extremis*. Et puis on a ajouté encore d'autres. J'étais surpris quand je suis entré dans l'Instance : il y avait des gens qui n'avaient aucun apport à la révolution. Je ne vais pas citer, je ne me rappelle même pas. Il y avait des gens qui n'avaient rien fait pour la révolution. Au contraire ! Je me rappelle qu'il y avait des gens qui cautionnaient le régime de Ben Ali. Un professeur m'a-t-on dit, un indic, mais c'était un ami de Yadh Ben Achour. »¹

Alors que la plupart des entretiens réalisés après l'HIROR en font l'apologie, celui-ci diffère car il critique la composition de l'Instance, et dans la suite de l'entretien, il souligne le manque de cadre légal pour travailler.

« La première instance c'est une instance qui a été formée, enfin une instance révolutionnaire, qui a été formée sans revenir au peuple alors que l'autre c'est une instance légale, issue du scrutin et de la voix du peuple. C'est la différence entre les deux. L'autre elle était installée par les désirs de chacun, oh ... on a essayé de rassembler tous ceux qui ont participé à ...qui ont été contre Ben Ali, des personnalités qui se sont distinguées par leur adversité à l'égard du pouvoir de Ben Ali. Nous nous sommes rassemblés sans aucune légalité, et on a fait un peu de travail, qui n'était pas si mal, par ex le décret 115, le décret 116, on a installé la haute instance, on a élu son président. Elle s'est distinguée, mais on n'a pas travaillé comme il faut. Il y avait, y'avait pas comment dirais-je, ... pas une assise légale. On se sentait tous très, ... on n'avait pas de pouvoir légal. »²

Ici se retrouvent mises en avant par ce récit les tensions qui structurent le champ politique de l'opposition et notamment la question du rapport à Ben Ali, aux membres du RCD et à ce qui est appelé la « contre-révolution ». Cette opposition est plus pertinente que le clivage gauche droite pour comprendre les lignes de forces qui structurent l'HIROR et les débats politiques en 2011. Il s'agit d'opposer d'une part, les réformistes anti-Ennahdha, prêts pour cela à composer avec le régime de Ben Ali, et d'autre part, l'opposition à Ben Ali qui a fait le choix d'intégrer les islamistes. Le camp des « réformistes » est souvent décrit sous l'angle de rapports interpersonnels (« c'est un ami de Yadh Ben Achour ») comme pour souligner l'importance de la cooptation mais aussi la labilité d'un groupe à géométrie variable. Cette ligne de partage se retrouve autour de la question de la participation aux gouvernements de transition successifs :

¹Entretien, Nejib Hosni, octobre 2015. Avocat fondateur du CNLT avec Moncef Marzouki, il est membre de la Haute Instance puis est élu député à l'ANC avant de prendre ses distances avec la politique.

² Idem.

« Les factions politiques au sein de cette instance étaient seulement du côté gauche. Il y avait une hégémonie totale. Nous étions les indépendants, et la droite, on se comptait sur le bout des doigts alors que la gauche était omniprésente et Yadh Ben Achour était avec eux. Il n'a pas essayé de faire la neutralité... c'est ce que je lui ai reproché, avec le juge Mokhtar Yahyaoui, dieu ait son âme. On lui a reproché de ne pas avoir été neutre. "Tu n'as pas su diriger le débat". Il aurait pu faire de l'instance quelque chose de... il aurait pu faire quelque chose d'historique. Mais lui il était du côté de la gauche. Aussi, il était pro-Béji Caid Essebsi (*déjà*), oh ils étaient très liés. »¹

Contrairement aux autres, celui qui s'exprime ainsi fait partie des dix membres de la Haute Instance à avoir été élus députés lors des élections d'octobre 2011 et défend donc son bilan. La relecture proposée de la période se fait également à l'aune de la situation d'octobre 2015, où Béji Caid Essebsi est Président de la République tunisienne et mène des politiques conduisant à parler d'une « restauration autoritaire »².

Les tensions autour de la légitimité de l'HIROR à représenter le peuple conduisent ses membres à modifier sa composition de manière à intégrer davantage les jeunes et des représentants des « régions ». C'est chose faite le 5 avril 2011 : l'HIROR passe de 71 à 155 membres et la catégorie « régions » est introduite, à hauteur d'un représentant par gouvernorat, ce qui conduit à réduire la représentation des tunisois au sein de l'instance. Les interventions des représentants des régions soulignent bien le clivage entre l'HIROR première mouture et sa version élargie. La prise de parole qui suit insiste sur le clivage entre un groupe proche d'Yadh Ben Achour et un groupe révolutionnaire :

Je voudrais dire aux partis que nous ne sommes pas les bataillons d'Yadh Ben Achour. Nous venons de la Kasbah et de la lutte de la rue tunisienne. (...) Je vous demande franchement d'où vient l'argent d'Ennahdha et du PDP ?³

Cette référence à la Kasbah et à la rue révolutionnaire positionne ce représentant de Sidi Bouzid, soit la région d'où est partie la révolution, contre l'establishment incarné ici par Yadh Ben Achour et les juristes constitutionnalistes et contre les organisations partisans, nommément Ennahdha et le Parti démocrate progressiste. Le débat lié au financement des partis politiques s'avère central au sein de l'HIROR dans la mesure où son rôle principal consiste à mettre en place la loi électorale et à organiser les élections. C'est cette loi, couplée à la mise au

¹ Idem.

² Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

³ Imed Hidouri (Sidi Bouzid), 22 juin 2011, « Minutes de l'HIROR ».

ban de la vie politique des *mounachidin* – c’est-à-dire les anciens membres du RCD¹ –, qui permet un renouvellement en profondeur du personnel politique.

Cependant, au fur et à mesure des oppositions entre membres de l’HIROR et du gouvernement, les premiers développent des discours dans lesquels ils insistent sur leur légitimité. Ces discours viennent construire la revendication à représenter la démocratie nouvelle et la transition.

C. Une prétention à représenter la démocratie nouvelle

Ces discours participent à la construction sociale de la représentation. En mettant au jour la construction sociale de la représentation, Virginie Dutoya et Samuel Hayat montrent comment celle-ci doit s’appréhender comme un travail de légitimation, qui vise à produire le consentement du représenté². Ici, les discours des différents membres de l’HIROR donnent à voir la manière dont ils cherchent à incarner différents aspects du changement de régime. Alors que les représentants de l’HIROR de sensibilité moderniste et réformiste opèrent un glissement sémantique de la révolution à la transition démocratique, d’autres députés revendiquent le droit de représenter la révolution. Cette revendication s’opère à travers tout un travail de légitimation de la part des acteurs sur lequel on se concentrera.

L’HIROR est avant tout le lieu où se met en récit le changement de régime : des membres issus des milieux culturels et de l’ancienne opposition prennent en charge la révolution de manière maîtrisée, la mettent littéralement en forme en lui imposant des contraintes et le poids des institutions. Cependant, cette mise en récit fait l’objet de contestations importantes au sein même de l’HIROR et on sent déjà poindre les clivages autour desquels se réorganisera l’espace politique à l’ANC.

J’attire votre attention sur le fait que cette instance est la première pierre de la démocratie dans notre pays. Pour la première fois dans une assemblée officielle, des partis, des personnalités, et des organisations vont s’engager dans un vote ayant du sens.³

Cette prise de parole souligne la solennité du moment et contribue à la mise en récit du changement de régime : on voit que Yadh Ben Achour choisit le terme de démocratie sans la

¹ Il s’agit plus précisément de « ceux qui ont appelé le président Ben Ali à se représenter pour un nouveau mandat en 2014 – ainsi que les individus ayant occupé de hautes fonctions politiques pendant les 23 ans du règne de Ben Ali ». Voir Bras, Gobe, « Légitimité et révolution en Tunisie », *art. cit.*

² Dutoya, Hayat, « Prétendre représenter », *art. cit.*

³ Yadh Ben Achour, juriste constitutionnaliste, président de l’HIROR, 6 avril 2011, « Minutes de l’HIROR ».

lier ici à la révolution. Le président de l'HIROR insiste sur le caractère exceptionnel de l'instance qu'il préside. Les débats de l'HIROR sont ponctués d'énoncés similaires qui participent au récit du changement de régime : « ça sera la Constituante de la 2^{ème} République. Elle fixera les orientations et les principes du régime politique à venir. »¹ Le représentant d'Ettakatol, parti de gauche qui a fait le choix d'arrêter de participer au gouvernement de transition dès le *sit-in* de Kasbah I, insiste sur la création d'une seconde république et sur les missions de l'ANC que l'avocat Ibrahim Bouderbala qui siège au titre de « personnalité nationale » a défini quelques jours auparavant comme une rupture avec le passé : « Avec l'élection d'une ANC, nous rompons avec le passé »². Les chants répétés de l'hymne national et les applaudissements participent également à la mise en récit d'une transition solennelle et d'une unanimité nationale dans le droit fil du constitutionnalisme : former une constituante et réfléchir à l'organisation des pouvoirs publics serait la garantie de l'union nationale. Cependant, la confrontation des différents énoncés définissant l'HIROR produits par ses membres souligne la conflictualité latente entre l'instance et le gouvernement.

J'ai l'impression que nous vivons dans deux mondes différents. Je voudrais que cette instance soit un instrument politique de la phase de transition jusqu'à l'élection de l'ANC. Nous devons « armer » ce pays, car il n'existe pas d'institutions politiques représentatives susceptibles de veiller sur le processus de transition. [...] Selon le décret-loi, notre travail se limite à élaborer des décrets-lois transitoires concernant la phase de transition, notamment la loi électorale.³

Chokri Belaid n'est pas le seul à formuler son projet pour l'HIROR. A de nombreuses reprises, les membres de l'Instance définissent son rôle : ces reformulations successives caractérisent la période de changement de régime et d'inventivité institutionnelle. Observer la création d'une institution révolutionnaire donne à voir tout ce qui n'est pas évident dans sa mise en place, alors que le propre de l'institution est précisément d'avoir invisibilisé les conflits et les clivages qui sont à l'origine de sa formation. Or le projet consistant à utiliser l'HIROR pour « armer » démocratiquement le pays, formulé par l'avocat d'extrême gauche, Chokri Belaid, semble s'opposer à celui du représentant du Parti Démocrate Progressiste, Issam Chebbi, notaire issu d'une illustre famille de Tozeur (au sud du pays) dont l'engagement partisan contre le régime destourien aux côtés de son frère Ahmed Nejib Chebbi remonte aux années 1980 :

Je voudrais vous rappeler que nous ne sommes pas dans un Parlement, au sein d'un parti ou d'un front politique qui prendrait des positions par rapport à tous les enjeux. Nous sommes une Instance chargée de réaliser les objectifs de la révolution, et de la

¹ Mouldi Riahi, 1^{er} avril 2011, « Minutes de l'HIROR ».

² Ibrahim Bouderbala, 31 mars 2011, « Minutes de l'HIROR ».

³ Chokri Belaid, 22 mars 2011, « Minutes de l'HIROR ».

réforme politique et de la transition démocratique. Et nous avons un rôle précis à jouer. Notre rôle consiste à dialoguer avec le gouvernement et à rechercher des solutions au problème de l'heure.¹

Ces points de vue différents s'inscrivent dans le droit fil du positionnement des groupes que ces deux acteurs représentent. D'un côté, Chokri Belaid a été dans une optique d'opposition frontale au régime de Bourguiba puis de Ben Ali. Emprisonné dès 1987 en rentrant de France où il s'est particulièrement engagé dans le syndicalisme étudiant et a représenté à l'UGET France, le courant « patriote démocrate » soit un mélange de marxisme-léninisme et de nationalisme arabe, il fonde, après être devenu avocat, le WATAD² et refuse, en 2011, toute participation avec l'exécutif. A l'inverse, le parti représenté par Issam Chebbi a accepté de participer aux différents gouvernements de transition, même avant le *sit-in* de Kasbah II. Le frère d'Issam Chebbi, Ahmed Nejib Chebbi qui a fondé le PDP, a en effet été ministre du gouvernement de transition formé au lendemain de la fuite de Ben Ali. Depuis, son parti qui était l'un des principaux partis de l'opposition à Ben Ali, n'avait jamais obtenu de siège au parlement de Ben Ali – preuve de son engagement dans l'opposition –, négocie avec le pouvoir exécutif.

Omar Mestiri, journaliste engagé contre le régime de Ben Ali, et qui est aussi le beau-frère d'Ahmed Nejib Chebbi, insiste également sur la nécessité que l'HIROR contrôle le gouvernement :

En dépit de mes réserves concernant la composition de l'instance et la manière dont nous avons été choisis, cette instance constitue la conscience de la société. Sa légitimité n'est pas inférieure à celle du gouvernement, bien au contraire.³

Ces différentes prises de position permettent alors d'identifier les différents types de rapport au pouvoir des agents sociaux et des collectifs présents à l'Instance.

Ce premier clivage (participation au gouvernement ou au contraire positionnement comme alternative capable d'engager un rapport de force avec le gouvernement) est approfondi par les oppositions qui vont se structurer tout au long du débat sur les prérogatives de l'ANC. En effet, l'HIROR a pour rôle de définir la loi électorale et également de statuer sur le rôle de la constituante. Ces discussions laissent apparaître d'une part un clivage entre les membres de l'Instance sur les prérogatives de l'ANC et sur la manière de construire la représentation du

¹ Issam Chebbi, représentant du Parti Démocrate Progressiste, 10 mai, « Minutes de l'HIROR ». Le frère d'Ahmed Nejib Chebbi est notaire et lui aussi membre du PDP.

² Parti unifié des patriotes démocrates ou WATAD a été créé le 12 mars 2011 par l'avocat Chokri Belaid. Ses cadres dirigeants se revendiquent du marxisme-léninisme et du panarabisme.

³ Omar Mestiri, personnalité nationale, 31 mars 2011, « Minutes de l'HIROR ». Issu d'une famille de la *khâçça*, sa mère est la fille du grand vizir Chenik, et son oncle Ahmed Mestiri, *beldi* proche de Bourguiba, ministre de la justice et député constituant, puis dissident et fondateur du MDS. Avec son épouse, Sihem Ben Sedrine, il participe à la fondation du CNLT.

peuple révolutionnaire. Loin de raffermir la position de l'HIROR comme lieu central de la prise de décision, ces débats contribuent à éroder sa légitimité et à mettre en lumière les dissensions entre ses membres.

L'étude des minutes de l'HIROR montre que d'entrée de jeu, le débat sur les règles à élaborer se double d'un débat sur l'institution elle-même, son rôle et sa légitimité. S'opposent notamment deux conceptions de l'HIROR, l'une faisant de l'instance la représentante de la révolution, l'autre d'une transition modérée. Nous allons à présent étudier le débat sur les règles à élaborer au premier rang desquelles la loi électorale. C'est lors de ce débat que les membres de l'HIROR reformulent leurs conceptions de la représentation.

II. La loi électorale ou la redéfinition de la représentation

La feuille de route gouvernementale adoptée le 3 mars 2011 donne à l'HIROR l'objectif de statuer sur l'élection de l'ANC, d'en définir les prérogatives et d'organiser les élections. C'est ainsi que pour la première fois depuis l'indépendance du pays, l'organisation des élections n'est pas confiée au ministère de l'intérieur mais à une instance indépendante, l'Instance Supérieure pour l'Indépendance des Élections (ISIE), dont les membres sont élus par les membres de l'HIROR. De ce fait, les principaux débats tenus à l'HIROR portent sur manière d'organiser la représentation du peuple. L'analyse de ces débats permet d'identifier quelles conceptions du peuple et du vote sont portées par les membres de l'HIROR mais également de voir que le rôle de l'ANC et celui des élections ne font pas consensus entre les différents collectifs présents à l'HIROR. Elles soulignent la prégnance du modèle hérité du constitutionnalisme suivant lequel le député doit être éclairé et sage d'une part, et d'autre part la volonté que l'ANC incarne la révolution.

« Une Constituante n'est pas un parlement. Elle doit être représentative de tous les courants de la société qui ont participé à la révolution. »¹ Cette intervention d'Alya Cherif, avocate à la Cour pénale internationale, et épouse de Khmais Chammari, lui aussi membre de l'HIROR, ne fait pas débat à l'HIROR. Ainsi que le souligne Eric Gobe :

L'objectif est d'élire une assemblée constituante à l'image de la société qui a mis à bas le régime autoritaire, non seulement en permettant la meilleure représentation possible des catégories sociales populaires qui ont alimenté le gros des troupes des

¹ Alya Cherif, PN, 31 mars 2011, « Minutes de l'HIROR ». Elle est également membre du réseau Euromed des droits de l'homme.

soulèvements populaires, mais aussi en promouvant une surreprésentation des régions défavorisées.¹

La rédaction de la loi électorale est orientée par ce principe : l'ANC doit être un miroir des forces révolutionnaires et c'est ainsi qu'elle incarnerait le peuple. Pour autant, il y a débat sur la manière d'y parvenir.

A. Modernisme contre tribalisme ?

Certains membres de l'HIROR défendent une représentation descriptive² soit une représentation qui repose sur l'idée que le représentant dispose des mêmes caractéristiques sociales que le représenté et que cette homologie produit du mimétisme : plus ils se ressemblent, plus le représentant a de chances de se comporter comme l'aurait fait le représenté à sa place. A l'inverse, d'autres membres de l'HIROR défendent l'idée selon laquelle le représentant devrait être un sage, éclairé et moderniste, capable de mener le pays vers la démocratie et s'inscrivent donc dans une conception de la représentation substantielle dans laquelle le représentant *agit pour* le représenté. Ces deux positions ont des conséquences sur le mode de scrutin. Les membres de l'HIROR issus de l'ancienne gauche légale et des personnalités nationales s'expriment en faveur d'un scrutin à la proportionnelle qu'ils estiment plus susceptible de permettre à cette « intelligentsia éclairée », « des femmes et des jeunes » ne disposant pas forcément d'un ancrage local, d'entrer dans l'hémicycle. A l'inverse, les acteurs plus marqués par l'islam politique, l'ancrage dans l'arabité, ou encore l'extrême gauche, et qui ne sont pas membres de partis politiques, se prononcent en faveur d'un scrutin uninominal favorisant l'élection d'acteurs locaux qu'ils présentent comme plus susceptibles d'avoir les mêmes propriétés sociales que les révolutionnaires. Ces conceptions et définitions vont à l'encontre de ce que montre l'étude des scrutins dans d'autres terrains : un scrutin uninominal est davantage de nature à favoriser l'élection de notables. La logique de la représentation descriptive plaide en faveur d'une surreprésentation des régions et d'un ancrage local fort des députés constituants, à l'inverse de l'organisation de la chambre des députés de Ben Ali.

Il y a des régions exclues depuis cinquante ans. Il faut que les régions avec peu d'habitants soient représentées. On peut le faire en s'appuyant sur une base démographique de 30 à 40 000 habitants. Et le député serait un habitant originaire de la région.³

¹ Gobe, « De la dialectique du "local" et du "national" dans les lois électorales tunisiennes », *art. cit.*

² Pitkin Hanna F., *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967.

³ Moncef Yaqoubi (UGTT) 7 avril 2011, « Minutes de l'HIROR ».

Le principe de la représentation des régions de l'intérieur, qui passe pour le fer de lance de la révolution, est acquis sans difficulté mais le choix du scrutin uninominal, qui était le mode de scrutin en vigueur sous Ben Ali, est rapidement mis en minorité, celui-ci étant présenté comme la porte ouverte au clientélisme et au tribalisme ('*arouchiyya*').

L'ANC doit avoir pour objectif de rédiger une constitution garantissant les droits de l'Homme avec la participation de toutes les forces démocratiques à un consensus national. Atteindre cet objectif exige que l'on ne tombe pas dans le régionalisme, le tribalisme et le sectarisme, c'est-à-dire tous ces phénomènes qui contribuent au délitement du tissu social. Et pour éviter toutes ces menaces, le scrutin de liste proportionnelle à la plus forte moyenne est la meilleure solution : il garantira une meilleure représentation des femmes et des jeunes.¹

Cette prise de position revient très fréquemment lors des débats à l'HIROR sur le mode de scrutin et la loi électorale. S'inscrivant dans une rhétorique bourguibienne suivant laquelle le régionalisme et le tribalisme seraient à l'origine des maux du pays², Bourguiba étant celui qui aurait « brisé » les tribus en mettant en place les cartes d'identité avec des noms de famille obligatoires, ces acteurs privilégient le scrutin de liste à la proportionnelle. On en trouve un exemple dans ces deux extraits de prises de parole à l'HIROR :

Je pense que le scrutin uninominal présente des dangers, car il présuppose une culture et des traditions démocratiques. Or, la mentalité tunisienne demeure imprégnée de tribalisme et de régionalisme, de respect envers les notables. Avec une telle mentalité l'électeur ne vote pas pour un programme mais pour des personnalités. Il ouvre la voie à l'élection des anciens. Ce mode de scrutin ne profite pas à la société civile et aux partis d'avant-garde.³

C'est le système [*le scrutin uninominal majoritaire*] dans lequel nous vivons et nous en connaissons les effets. Malheur aux vaincus ! Malheur aussi au peuple ! Ce mode de scrutin existe en France et en Allemagne, mais les partis sont anciens et forts. En Tunisie, ce n'est pas le cas. Un tel mode de scrutin ouvrirait la voie à des choses bizarres que je ne préfère pas connaître. Ses effets seront délétères : ça sera le règne du tribalisme, du clanisme et du sectarisme. Ce mode de scrutin nous conduira à une situation pire que celle que nous avons connue. Ce mode de scrutin ne peut pas contribuer à la construction d'une démocratie dans notre pays.⁴

On retrouve ici deux éléments constitutifs de la rhétorique « réformatrice » de Bourguiba⁵ : d'une part la référence à la « mentalité tunisienne », qui ne serait pas suffisamment démocratique, d'autre part l'idée que l'élection doit permettre d'élire les « avant-garde » contre les « notables », soit de la *nukhba* contre la *khâçça*, suivant la grille de lecture élaborée à

¹ Taoufik Jridi (Gabès), 5 avril 2011, « Minutes de l'HIROR ».

² Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit.

³ Ali Mahjoubi, PN, 31 mars 2011, « Minutes de l'HIROR ».

⁴ Mongi Ellouze (PDP) 5 avril 2011, « Minutes de l'HIROR ».

⁵ Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit.

l'indépendance. Il est intéressant de noter que celui qui reprend ainsi ces catégories a été doyen de l'Université du 9 avril et est membre de l'institut supérieur d'histoire du mouvement national. « La société civile », « les partis d'avant-gardes », « les forces démocratiques », mais aussi les « sages » sont les expressions qui reviennent le plus dans les débats pour qualifier la future assemblée. En cela, les membres de l'HIROR s'inscrivent dans la continuité des expériences précédentes héritières du XIX^{ème} siècle et réactualisées à l'indépendance, selon lesquelles le député est un moderniste. Houcine Dimassi, économiste et syndicaliste, ministre dans le premier gouvernement de Ghannouchi, et membre de l'HIROR, précise :

Nous souhaitons que l'ANC soit une assemblée de sages, dans tous les sens du terme. Pour cette raison, les membres de l'ANC doivent être compétents, rationnels, et honnêtes¹.

Cette définition reprend très largement les caractéristiques du rôle de député tel qu'il s'est forgé depuis la fin du XIX^{ème} siècle : l'idée de rationalité en particulier appartient à la rhétorique constitutionnaliste.

Face à ce point de vue dominant, seul Néjib Hosni, avocat originaire du Kef, dans le nord-ouest du pays, siégeant à l'HIROR en tant que « personnalité nationale », et critique vis-à-vis de la gauche légale, défend le tribalisme et le scrutin uninominal :

L'intérêt du peuple nécessite un mode de scrutin uninominal. Certains ont peur de l'esprit tribal. Mais c'est précisément cet esprit tribal qui a fait tomber le régime de Ben Ali.²

Il fait ainsi écho à la forme prise par certaines mobilisations, à Kasserine et Thala notamment où l'appartenance aux Frechich³ a été mise en exergue par les groupes mobilisés lors des manifestations violentes de la fin décembre 2010 et début janvier 2011⁴.

C'est alors un mode de scrutin mixte qui s'impose comme compromis entre les deux parties : il est mentionné pour la première fois dans les débats le 6 avril 2011 et présenté comme une manière d'assurer la présence des « forces démocratiques d'avant-garde ⁵ » à l'ANC. Le mode de scrutin est proportionnel, au plus fort reste, et la Tunisie est découpée en 33 circonscriptions qui reprennent les frontières administratives des gouvernorats, de la même manière que lors des élections antérieures. En revanche, chaque circonscription reçoit un quota

¹ Houcine Dimassi, PN, 31 mars 2011, « Minutes de l'HIROR ». Il deviendra par la suite secrétaire général de l'UGTT, et sera ministre (démissionnaire) dans le gouvernement de Hamadi Jebali.

² Nejib Hosni, PN, 5 avril 2011, « Minutes de l'HIROR ».

³ L'une des deux grandes tribus du gouvernorat de Kasserine. Voir chapitre 8.

⁴ Camau Michel, « Les Maux de la cité », in Camau Michel, *L'exception tunisienne, variations sur un mythe*, Tunis, IRMC-Karthala, 2018.

⁵ Intervention d'Ali Mahjoubi, 6 avril 2011, « Minutes de l'HIROR ».

de 4 à 10 sièges en fonction de sa population et à raison d'un siège pour 60 000 habitants, avec une bonification d'un siège pour les circonscriptions dites « de l'intérieur » du pays, et des circonscriptions à l'étranger sont créées (France Nord et Sud, Allemagne, Italie, États-Unis et reste de l'Europe, Pays arabes)¹.

C'est à partir de là que la question de la parité est abordée, ainsi que celle de l'exclusion des membres du RCD. Les membres de l'HIROR se mettent d'accord sur le principe de parité des listes de candidats, mais le débat le plus tendu concerne l'exclusion des RCDistes de la vie politique. Faut-il exclure les membres du RCD en responsabilité en 2011, depuis les dernières élections, depuis le coup d'État médical du 7 novembre 1987, ou dès avant ? De plus, qui exclure, et comment considérer les positions au sein du RCD ? Les membres de l'HIROR s'opposent au gouvernement. Les membres de l'HIROR votent initialement l'exclusion de ceux qui ont participé au RCD au cours des 23 dernières années, alors que Béji Caid Essebsi défend une durée de 10 ans. Au final, la solution adoptée est volontairement floue :

toute personne ayant assumé une responsabilité au sein du gouvernement *à l'ère du président déchu* excepté les membres qui n'ont pas appartenu au rassemblement constitutionnel démocratique et toute personne ayant assumé une responsabilité au sein des structures du rassemblement constitutionnel démocratique *à l'ère du président déchu*.²

Les personnes ayant, avant la révolution, publiquement appelé Ben Ali à se représenter en 2014, sont également exclus du scrutin. Ces oppositions constituent les germes des clivages observables après les élections constituintes. On les retrouve lors du débat relatif à l'adoption d'un Pacte républicain, texte supposé encadrer les travaux de l'ANC.

B. Encadrer les travaux de l'Assemblée constituante

Les règles présidant à la création de l'ANC font l'objet de débats qui se cristallisent autour d'une question récurrente du changement de régime : qui détient la légitimité pendant une situation d'exception ? Cette question polarise deux groupes : l'élite *beldie* bien représentée à l'HIROR et dans les partis politiques d'opposition légale à Ben Ali, anti-islamistes, et les nouveaux venus, aspirant à la carrière politique ou militants marginalisés par le régime (et en particulier les membres d'Ennahdha et du CPR). Les débats se cristallisent autour de la question de la forme du régime (parlementaire ou présidentiel) et sur la question de la place de l'islam.

¹ Voir annexe 4.

² Décret-loi n° 2011-35 du 10 Mai 2011, relatif à l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante, article 15.

La création de l'ANC est pour la première fois mentionnée dans la feuille de route du gouvernement Béji Caïd Essebsi du 3 mars 2011, elle figure ensuite à l'article 1 du Décret-loi n°14-2011 du 23 mars 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics. C'est ce décret qui dissout les chambres des députés et des conseillers de Ben Ali. Ensuite, le Décret-loi n°35-2011 du 10 mai 2011, relatif à l'élection de l'ANC porte plus particulièrement sur les conditions d'élection de l'ANC, précise que l'ANC est élue pour un mandat d'un an, mais ne donne pas d'indication sur le périmètre de ses compétences et de ses missions, ce qui, dans la lecture qu'en fait la majorité, revient à la déclarer souveraine pour statuer sur ses prérogatives, sa durée et son fonctionnement¹. Néanmoins, cette période d'un an relève davantage de l'engagement moral que d'une disposition juridique.

La « Déclaration du processus de transition », signée cinq semaines avant les élections du 23 octobre 2011, qui prévoit l'engagement absolu des signataires (les onze partis représentés à l'HIROR à l'exception notable du CPR²) mais ne constitue pas une règle de droit. Ce texte prévoit notamment de respecter l'échéance du 23 octobre 2011 pour l'élection de l'Assemblée Constituante et du Code de conduite des partis politiques et des candidats, élaboré par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) tout au long de l'étape transitoire afin de garantir le respect mutuel entre les candidats en lice et de neutraliser, dans la propagande électorale, les lieux de culte, les établissements éducatifs et administratifs et les lieux de travail. Ensuite, il dispose que la durée du mandat de l'Assemblée Constituante n'excède pas une année afin que le pays puisse se consacrer aux questions fondamentales impérieuses, notamment, aux niveaux social et économique. Enfin, il prévoit de poursuivre la concertation et la concorde entre les différentes parties afin de bien gérer cette nouvelle étape transitoire et à élaborer une approche globale et souple du transfert pacifique des pouvoirs immédiatement après l'élection de la Constituante.

On voit déjà, à travers les négociations qui président à l'adoption de cette feuille de route dont l'initiative revient au président de l'HIROR, Yadh Ben Achour, certains clivages politiques se dessiner : certains voient dans la durée d'un an la volonté de brider les possibilités

¹ Gobe Éric, « Tunisie an I : les chantiers de la transition », *L'Année du Maghreb*, vol. 8, 2012, p. 433-454.

² La déclaration est signée par : 1. Mustapha Ben Jaafar du parti Ettakatol, 2. Ahmed Brahim pour le parti Mouvement Ettajdid (renouveau), 3. Ahmed Khaskhoussi pour le Mouvement des démocrates socialistes, 4. Chokri Belaid du Mouvement national des démocrates, 5. Mohammed Goumani du parti de la réforme et du développement, 6 — Abd El Kader Zitouni pour le parti la Tunisie verte, 7. Maya Jribi pour le Parti démocrate-progressiste, 8. Rached Ghannouchi pour Ennahdha, 9. Mohammed Jmour pour le parti du travail patriotique et démocratique, 10. Kheireddine Souabni pour le parti d'avant-garde démocratique arabe, 11. Mohammed Kilani du parti socialiste.

d'action de l'ANC quand d'autres pensent qu'il s'agit d'une solution pratique pour éviter que le nouveau régime soit pris en otage par celle-ci. Certains y voient un déni de démocratie : un texte rédigé par des personnalités cooptées aurait plus de poids qu'une Assemblée légalement élue dans un cadre démocratique. Le débat autour de la déclaration du processus de transition met en évidence un phénomène qui sera par la suite récurrent : les élites ordinaires tunisiennes souhaitent avant tout encadrer le pouvoir des futurs élus du peuple et construisent un outil permettant de mettre en évidence leur manque de légitimité passé le délai d'une année. La déclaration pour la transition permet de coucher à l'écrit une conception du changement de régime que Mouldi Riahi, membre de l'HIROR (représentant Ettakatol) et président du groupe Ettakatol à l'ANC qualifie ainsi dans un article qu'il rédige pour un ouvrage collectif du PNUD visant à documenter l'expérience de l'ANC :

il énonce les principes, les valeurs et les choix qui seront les fondements de la nouvelle Constitution consacrant « les composantes d'un État de démocratie, des droits de l'homme et des fondements d'une société moderne » et représente l'identité tunisienne dans toute sa richesse et son ouverture, et les fondements de la république démocratique, d'une société citoyenne, de la justice sociale, d'un État civil et des orientations de la Tunisie au niveau international et au niveau du monde arabe.¹

Deux ans après l'adoption de la Constitution, le président du groupe d'Ettakatol défend les choix très contestés qui ont été faits par son parti au sein de l'ANC et de l'HIROR, et lisse la question du rapport à l'islam politique (absent de sa définition) et des oppositions entre partis : seule l'opposition du CPR à la durée d'un an est mentionnée.

Revenons à présent sur les débats qui ont débouché sur la rédaction de ce texte : la déclaration est une seconde version remaniée et portée par Yadh Ben Achour du Pacte Républicain, texte débattu à l'HIROR qui délimite les compétences de l'ANC par rapport au gouvernement. D'une part, l'intelligentsia installée, plus ou moins proche de l'ancien régime, veut faire du texte une manière de préempter l'organisation des travaux constitutants, au cas où les élections ne leur accorderait pas la majorité. D'autre part, Ennahdha et le CPR défendent l'indépendance de l'ANC.

¹ Riahi Mouldi, « La création d'une Assemblée nationale constituante et le lancement de ses travaux », in *La constitution de la Tunisie*, PNUD, 2016, p 131 : en ligne : <http://www.tn.undp.org/content/dam/rbas/doc/Compendium/Part%202/08%20La%20création%20d'une%20Assemblée%20nationale%20constituante%20et%20le%20lancement%20de%20ses%20travaux.pdf>

Dès la séance du 31 mars, soit même avant l'élargissement de l'HIROR, l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Abdeljalil Bouraoui, membre du RCD et « figure de la notabilité soussienne »¹, insiste sur la nécessité de limiter le pouvoir de l'ANC :

Après son élection l'assemblée nationale constituante aura un pouvoir absolu. Nous pouvons faire en sorte de rédiger un décret-loi pour que le pouvoir ne soit pas absolu. Je propose d'élaborer un pacte national qui engage la future Assemblée nationale constituante. Il serait soumis à référendum populaire, ce qui engagerait la future Assemblée nationale constituante.²

Cette idée, si elle est portée aussi par des membres de l'ancien parti unique, est largement reprise, que ce soit par des universitaires comme le montre cet extrait d'intervention d'Abdelhamid Larguèche, historien spécialiste des minorités en Tunisie :

Première question : Cette instance est-elle habilitée à prendre une telle initiative ? Je pense que notre instance est représentative. C'est une instance politique qui a une forte légitimité. Elle est donc habilitée à prendre une initiative dans l'intérêt de la transition démocratique. (...) Sa mission est de prendre des initiatives de nature politique, d'autant que la constitution du pays est en suspens. Pour la 1^{ère} fois, le citoyen tunisien participera à des élections sans référent constitutionnel. L'ANC aura un pouvoir absolu. Nous sommes contre le pouvoir absolu et le débat auprès de l'opinion publique et des partis nécessite un consensus minimum sur les principes que comprendra la constitution que nous voulons. Nous voulons une constitution qui préserve le régime républicain et l'État civil. Nous voulons une constitution qui garantisse le pluralisme et l'exercice effectif de la citoyenneté. Autrement dit, des principes sur lesquels, me semble-t-il, il y a un consensus, notamment de toutes les parties représentées dans cette instance ou impliquées dans le processus de transition démocratique.³

Nous voyons qu'ici l'intervention articule limitation des pouvoirs de l'ANC et contenu de la constitution à venir : il s'agirait d'éviter que *les choses ne se déroulent pas comme prévu*. Cette demande est également soutenue dans une autre perspective par le représentant du parti nationaliste arabe de gauche WATAD qui insiste sur la question de la séparation des pouvoirs et sur la refondation d'un bloc de constitutionnalité :

Le pacte républicain n'est pas un document comprenant de vagues considérations. C'est un pacte qui oblige, parce que la démocratie n'est pas un instrument. Elle a un contenu. C'est un système de valeur, d'instruments et de garanties. Si nous sortons de ce cadre, nous sommes le parti Tahrir⁴, ce qui revient à abroger la démocratie, nos institutions et la République. Le pacte fondateur républicain est la colonne vertébrale de la révolution. C'est le fondement sur lequel s'appuie la Tunisie républicaine nouvelle ; la Tunisie démocratique nouvelle. Il y deux options : soit nous trouvons un dénominateur commun qui constitue le cadre nous réunissant pour

¹ Gobe Éric, « Les avocats, l'ancien régime et la révolution. Profession et engagement public dans la Tunisie des années 2000 », *Politique africaine*, vol. 122, n°2, 2011, p. 179-197.

² Abdeljalil Bouraoui (PN) 31 mars 2011, « Minutes de l'HIROR ».

³ Abdelhamid Larguèche (PN), 12 avril, « Minutes de l'HIROR ».

⁴ Hizb et-Tahrir littéralement le parti de la libération est un parti salafiste légalisé en 2011.

organiser le dialogue et la compétition entre les différentes composantes de la société, soit nous choisissons l'aliénation. Le refus d'Ennahdha d'un pacte qui engage est un appel à se dérober, c'est un appel évident à s'aliéner. Nous sommes pour un pacte fondamental qui oblige, qui soit un référent pour tous les partis. Celui qui sort du cadre ainsi fixé se place hors-jeu et sa liste doit être rejetée. Les principes contenus dans ce pacte doivent être inscrits directement dans la constitution à venir, voire même constituer une partie du préambule de la future constitution (...) [*ndt : donne l'exemple français du bloc de constitutionnalité*]. Trouvons des dénominateurs communs et nous montrons au peuple une image responsable, nous construisons un cadre rassembleur pour notre révolution, nous créons une plateforme consensuelle constituant un cadre que nous ne pouvons pas remettre en cause, ni changer que l'on soit majoritaire ou minoritaire, parce que la démocratie c'est la détermination à défendre les minorités. Sans ça, la loi électorale perd toute sa valeur, tout comme les autres lois d'ailleurs. Notre assemblée serait sans valeur, nous serions des simples individus et non pas corps travaillant dans l'intérêt du peuple.¹

C'est à cette occasion que les groupes se polarisent, et qu'Ennahdha, dont les représentants sont contre un tel pacte, est pris à partie à plusieurs reprises.

C. Polarisation et délitement de la Haute Instance

L'HIROR, érigée en modèle par les tenants de la gauche d'opposition traditionnelle, est pourtant un espace dont les membres se polarisent très rapidement, au sein duquel les débats sont violents et dont la légitimité est critiquée en interne comme en externe. L'examen des minutes de l'HIROR montre que les problèmes qui seront dénoncés à l'ANC y sont déjà présents en germe. Par exemple, très rapidement, les représentants du mouvement Ennahdha sont pris à parti et finissent par boycotter les séances une fois la loi électorale adoptée. De plus, le fonctionnement interne de l'HIROR fait l'objet de contestations, comme plus tard, le règlement intérieur de l'ANC donnera lieu à des débats extrêmement houleux.

Nous avons assisté à beaucoup de débordements et de relâchement dans cette salle. Je vous propose de réguler le fonctionnement de l'Instance. Je vous propose d'élaborer un règlement intérieur. J'ajoute que se pose le problème de l'absentéisme.²

Tandis que lors de sa mise en place, tous ses membres soulignaient son illégitimité, et son caractère exceptionnel, les épisodes d'opposition au gouvernement et la durée des débats poussent de nombreux membres de l'HIROR à insister à l'inverse sur sa légitimité comme instance révolutionnaire, ainsi que le montre cette succession d'interventions en date du 16 juin 2011 :

¹ Chokri Belaid, 12 avril 2011, « Minutes de l'HIROR ».

² Mourad Hmaidi (avocat originaire du Kef, situé à l'extrême gauche, il est coordinateur du parti WATAD), 10 mai 2011, « Minutes de l'HIROR ».

Zouhair Makhlouf ¹(PN) : La constitution est au sommet de la hiérarchie des normes. Toutes les lois sont adoptées en vertu de la constitution. Il est inutile d'adopter une nouvelle loi en l'absence de constitution.

Il y a 100 partis et dans cette instance, on n'en compte que 12. Comment 12 partis parlent-ils au nom de 100 ? C'est la plus grande des dictatures.

Ridha Bouzriba (UGTT) : Nous parlons de légitimité. Mais quelle est la légitimité du ministère de l'Intérieur à donner des visas aux partis ?

Imed Jidouri (PN) : Préservons-nous de douter de la légitimité de l'Instance. C'est une maison de verre, ne la brisons pas avec des jets de pierres !

Youssef Salhi (région) : Refusons de douter de la légitimité de l'Instance !

Noura Boursali (PN) : J'attache beaucoup d'importance au texte créant l'Instance. Son article 2 définit son activité et son champ d'intervention. La loi actuelle sur les partis ne prévoit pas l'alternance au pouvoir. Je pense qu'il existe une intention visant à détruire l'Instance de l'intérieur et c'est très dangereux.²

Ces échanges témoignent de ce que cette institution à caractère éphémère voit son rôle critiqué ainsi que sa légitimité. Celle-ci continue de s'éroder jusqu'à la dissolution de l'instance, qui intervient juste après les élections. D'autres échanges, qui ont lieu un peu plus tard, dans le courant du mois de juillet, soit une fois la loi électorale adoptée et la date des élections repoussée, illustrent bien la perte de centralité de l'HIROR comme lieu de débat et de négociations :

Hedi Ben Romdhane (région) : Concernant l'absentéisme, je propose que l'on mette en place une feuille de présence à l'entrée. (...). J'aimerais que les boycotteurs viennent exprimer leur avis et expliquer les raisons de la suspension de leur participation à l'Instance.

Beyram Belifa (Watad) : Certains ont le droit d'être absents des travaux de l'Instance car l'instance a fait un coup d'État contre elle-même avant que d'autres ne fassent un putsch contre elle.

Je considère que l'affaiblissement de l'Instance, notamment par certains de ses membres, donne au gouvernement la force qui lui permet d'asseoir son hégémonie. (...).³

De plus, le « pacte républicain » qu'une partie de l'HIROR appelait de ses vœux est finalement adopté en dehors de l'Instance, et n'est pas signé par tous les partis. Le texte adopté le 15 septembre 2011 prend le nom de « Déclaration du processus de transition », et prévoit l'engagement absolu des signataires de respecter l'échéance du 23 octobre 2011 pour l'élection

¹ Secrétaire général d'Amnesty International en Tunisie, ce journaliste intégrera ensuite l'IVD puis sera élu député en 2019 (Qalb Tounès).

² « Minutes de l'HIROR », 16 juin 2011.

³ « Minutes de l'HIROR », 7 juillet 2011.

de l'assemblée constituante. Il établit également que ses signataires s'engagent à respecter le Code de conduite des partis politiques et des candidats, élaboré par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) tout au long de l'étape transitoire. Il invite également à poursuivre la concertation et la concorde entre les différentes parties ; enfin et surtout, il limite la durée du mandat de l'assemblée constituante à une année au maximum afin que « le pays puisse se consacrer aux questions fondamentales impérieuses, notamment, aux niveaux social et économique »¹. Le CPR refuse de signer le texte à la dernière minute, en raison d'un désaccord sur la durée limite du mandat de l'ANC, s'exprimant en faveur d'une durée de trois ans. Ce document est l'aboutissement de négociations entre les partis politiques représentés à l'HIROR organisées par Yadh Ben Achour au mois d'août 2011. Ce contournement de l'HIROR, organisé par son président, s'inscrit dans la continuité de la première prise de position de Ben Achour sur le sujet :

Je vais donner mon avis personnel en tant que membre de l'Instance. Le pacte républicain ne peut pas être un texte qui s'impose à la Constituante. L'ANC est un appel populaire et révolutionnaire. Cela signifie que nous revenons vers le peuple pour trouver une nouvelle légalité et une nouvelle légitimité. La nouvelle légitimité constitutionnelle vient de l'ANC, c'est une légitimité populaire et rien n'engage l'ANC. Certains demandent de limiter le mandat de l'ANC, mais ceci n'est pas possible. (...) Juridiquement personne ne peut l'empêcher. (...) Cette charte est une charte entre les partis, ce n'est pas la charte de la révolution ni la charte contre-révolutionnaire. C'est une charte entre les partis tunisiens qui s'engagent et l'engagement moral est important. Toutes nos réunions sont des engagements moraux. (...) L'engagement moral est comme une promesse.²

Le fait de restreindre le pacte à une déclaration commune des partis politiques et de le dissocier du travail de l'HIROR est justifié ici par le fait qu'il serait juridiquement impossible de limiter le mandat de l'ANC. Toutefois, cela témoigne de la perte de centralité de l'HIROR comme plateforme de dialogue et de négociation. Ce pacte contribue à faire des partis les acteurs principaux du changement, et participe alors à marginaliser des acteurs non-partisans, jusqu'alors très impliqués dans les négociations.

Nous avons donc vu au cours de cette section comment l'HIROR, instance née d'un compromis formé pour répondre aux mobilisations sociales et à la demande d'élections constituanes, constitue un cadre pour débattre de la future ANC. Toutefois, cette première assemblée du changement de régime devient aussi le lieu d'une mise en récit du changement du régime comme maîtrisé par des élites compétentes au capital culturel et social sédimenté sur

¹ Déclaration du processus de transition.

² 12 avril 2011, « Minutes de l'HIROR ».

le temps long, que ce soit dans l'opposition à Bourguiba puis à Ben Ali, ou dans le cadre de carrières universitaires et juridiques réussies. Le personnel politique réuni à l'HIROR a, dans sa grande majorité, l'habitude d'être au contact des affaires publiques et n'est pas nouveau, dans la mesure où il appartenait dès avant 2011 à l'intelligentsia tunisoise. Il revendique sa capacité à représenter la démocratie à faire advenir. Deux conceptions de la représentation s'opposent alors : une représentation descriptive et une représentation substantielle. Ces deux conceptions sont portées par des groupes aux positionnements différents qui se polarisent au fur et à mesure des débats sur le mode de scrutin, la loi électorale et les relations avec le gouvernement.

Cependant, la polarisation des groupes présents à l'HIROR entraîne un étiolement de sa légitimité et de sa centralité dans les prises de décision qui concernent le changement de régime. Après le vote de la loi électorale et l'imminence de l'échéance électorale, les débats à l'HIROR sont de moins en moins fréquents et suivis. L'instance se délite avant son terme officiel (les élections constituintes). Le mode de scrutin choisi (un scrutin proportionnel au plus fort reste dans 33 circonscriptions), et l'érosion de la légitimité de l'HIROR vont alors faire des partis politiques les nouveaux acteurs principaux du changement de régime. Ce glissement est paradoxal, dans la mesure où ils étaient jusque-là des acteurs parmi d'autres. C'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant qui s'intéresse à l'élargissement de l'espace partisan dans la configuration électorale.

Conclusion

Consacrer un chapitre à l'année 2011 peut sembler exagéré dans le cadre d'une thèse sur les pratiques des députés de l'ANC ou à l'inverse, laisser un goût de trop peu puisque cette année est celle d'un « surgissement des révolutions, [qui] reste un objet historique presque miraculeux. »¹ Cependant, il est important de montrer comment l'année 2011, un peu à la manière de l'année 1848 en France, peut être analysée comme un temps dans lequel plusieurs conceptions de la représentation sont formulées par différents groupes et s'affrontent. L'année 2011 est toute travaillée de tiraillements contradictoires entre expérimentations et réactualisation de modèles antérieurs. Pour comprendre ces tiraillements, il nous a d'abord été nécessaire de revenir sur la manière dont s'était stratifié le personnel politique étatique tunisien,

¹ « Une histoire à cœur ouvert », *Vacarme*, vol. 85, n°4, 2018, p. 10-25.

et sur la façon dont s'étaient solidifiées des pratiques parlementaires en contexte autoritaire. L'étude des dynamiques à l'HIROR donne à voir la manière dont le modernisme, dont se revendiquaient le Destour et les partis qui en ont découlé, essaime de manière plus large. Les acteurs politiques qui continuent de s'inscrire dans ce courant après 2011 tentent d'en refonder les principes tout en reconduisant des normes, des modes de représentation et des univers de sens qui ont été travaillés par le régime.

Les débats qui précèdent l'élection des députés constituants et la forme que devrait prendre le processus constituant sont révélateurs de plusieurs dynamiques. En premier lieu, l'organisation d'élections constituentes est une demande portée à la fois par les manifestants mobilisés place de la Kasbah – dans l'espoir de renouveler en profondeur la classe politique –, et par le personnel politique en place immédiatement après la fuite de Ben Ali – dans l'espoir de faire élire des acteurs compatibles avec eux. Les débats informels qui ont lieu place de la Kasbah, comme ceux, plus formalisés qui se tiennent dans le cadre de l'HIROR témoignent de ces attentes contradictoires : il s'agit dans un cas de faire table rase, dans l'autre d'encadrer une transition en douceur. Néanmoins, la violence des débats au sein de l'HIROR et la polarisation des différents acteurs permet de nuancer l'idée d'un groupe cohérent d'établis : les membres de la Haute Instance ne sont pas d'accord entre eux et rappellent fréquemment leur manque de légitimité pour prendre des décisions pour le pays et au nom du peuple tunisien. Ces débats, portant en germe l'organisation de l'ANC, donnent également à voir une polarisation importante entre un groupe qui se pose en défenseur des acquis en matière de sécularisme et de droits des femmes, et un groupe qui se définit par la participation à l'opposition active à Ben Ali, deux pôles qui resteront par la suite constitutifs des positionnements politiques au sein de l'ANC. L'HIROR met aussi en évidence la permanence d'une tendance de fond : la marginalisation d'une partie de la population, représentée, même après amendement de la composition de l'HIROR, par les catégories de « jeunes » et de « régions ». Le débat autour du mode de scrutin participe lui aussi de cette tendance.

La décision d'organiser des élections constituentes fait cependant échoir à des acteurs restés jusque-là plutôt discrets lors des mobilisations, le rôle de représenter le peuple révolutionnaire : il s'agit des partis politiques. L'approche des élections et la libéralisation des procédures pour former un parti politique donnent alors lieu à une myriade d'initiatives partisans, mais aussi individuelles et locales. Cette effervescence pluraliste élargit l'espace partisan et politique à de nouveaux acteurs, et conduit les partis politiques qui existaient avant 2011 à des recompositions importantes. C'est à présent sur ces acteurs partisans que nous allons nous concentrer.

Chapitre 2. « Faire parti »¹ dans la Tunisie d'après Ben Ali.

Dès 2011, Sarah Ben Néfissa écrit que « Ce sont les personnalités et les formations politiques de l'opposition classique qui sont chargées de traduire les objectifs d'une révolution dont elles n'ont pas été les [initiatrices] »². Nous avons vu dans le chapitre précédent comment différents groupes revendiquaient le droit de représenter la révolution, et qu'ils affectaient différentes significations de ce terme. Le choix d'organiser des élections constituintes, avec un mode de scrutin semi-proportionnel accélère la recomposition d'acteurs collectifs restés jusque-là à la marge des processus d'opposition à Bourguiba puis Ben Ali, des mobilisations, puis des premières configurations du changement de régime : les partis politiques. Nous avons vu que ces derniers étaient très peu présents lors des mobilisations des mois de décembre 2010 et janvier 2011 en tant qu'acteurs collectifs identifiables. Par contre des membres de ces partis participent aux mobilisations, rentrent d'exil... ce n'est que dans un second temps que les partis politiques apparaissent comme des acteurs du changement de régime, en négociant avec le gouvernement et en participant à l'HIROR, dans laquelle ils sont en minorité par rapport aux « personnalités nationales » et aux représentants des associations. Enfin, c'est avec l'organisation des élections que les partis politiques occupent le devant de la scène.

Ce chapitre propose de mettre à plat ce qu'est un parti politique en Tunisie en situation révolutionnaire. Pour cela nous restituerons les doutes des acteurs, leurs hésitations, leurs incertitudes mais également les interactions denses entre les cadres dirigeants des différents partis. Celles-ci sont le fruit d'une histoire du fait partisan tunisien : l'espace partisan se structure de manière polarisée entre une matrice « gauchiste » et une matrice « islamiste ». La libéralisation de l'espace politique conduit à une effervescence d'initiatives, une ébullition partisane et un vaste mouvement d'adhésion à des partis anciens ou nouveaux. Nous montrerons comment les partis politiques se recomposent, comment ils recrutent de nouveaux militants mais aussi à l'approche des élections, des candidats pour former des listes électorales. Pour cela nous nous appuierons sur plusieurs types de matériaux : nous mobiliserons la littérature

¹ Combes Hélène, *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala, 2011.

² Ben Nefissa Sarah, "Révolutions arabes : les angles morts de l'analyse politique des sociétés de la région", *Confluences Méditerranée*, 77, 2012/2, p. 85.

consacrée aux oppositions à Bourguiba et Ben Ali¹, des entretiens biographiques conduits avec des militants des partis politiques entre 2012 et 2015 à Tunis et ailleurs, mais aussi les données prosopographiques des députés élus à l'ANC dont l'étude permet d'éclairer la manière dont les partis se sont recomposés à l'approche des élections et dont les dirigeants ont recruté de nouveaux membres.

« Islamistes », « sécularistes » et « gauchistes »

Les termes de gauchistes, islamistes, et sécularistes ne sont pas totalement satisfaisants mais forment des catégories mobilisées par les acteurs eux-mêmes pour désigner les différentes formations ou courants politiques. Le terme de « *laïqi* » (laïc) n'est usité que dans la mesure où il fait référence aux partisans d'une laïcité combative, s'opposant non seulement aux manifestations politiques et aux incarnations partisans se revendiquant de l'islam mais encore de la pratique religieuse. Il est employé par certains acteurs des associations de défense des droits de l'homme, proches de l'extrême gauche, ou du RCD. Les membres des principaux partis politiques lui préfèrent alors le terme de « séculier » (*ilmani* est le terme employé pour désigner le séculier et le civil par opposition au religieux)². Ce terme ne se superpose pas tout à fait à celui de « gauchiste » ou « yassari » qui renvoie tout à la fois à l'extrême gauche non destourienne mais aussi au courant destourien (le PSD puis le RCD seront membres de l'internationale socialiste).

Le terme « *islami* » est employé très largement par les différents acteurs commentant la vie politique tunisienne – qu'il s'agisse des acteurs islamistes eux-mêmes ou des autres. Le terme « *khwanji* » a parfois pu être employé dans la presse et par les détracteurs de l'islam politique : il s'agit d'un terme péjoratif désignant les « frères » soit les « frères musulmans » dont les membres d'Ennahdha ne se revendiquent pas – et cela d'autant moins après 2013, mais avec lesquels ils entretiennent des relations intellectuelles et amicales. Ces deux pôles se sont sédimentés sur le temps long (voir chapitre 1) et les deux termes possèdent alors une épaisseur historique qui les rend intéressants et peut-être moins mal choisis que d'autres.

Dans une première section, nous reviendrons sur la manière dont l'histoire de l'indépendance nationale a conduit à encastrier l'histoire de l'État tunisien et de la lutte pour l'indépendance avec l'histoire d'un parti, le Néo-Destour. Sa figure de proue, Habib Bourguiba, s'est arrogé le monopole sur l'histoire de la décolonisation, sur la construction d'une « modernité politique », mais aussi sur la vie politique du pays au point que le terme de parti (le *hizb*) est devenu synonyme du Néo-Destour puis du PSD et enfin du RCD. À l'inverse, les partis politiques d'opposition ont été non seulement réprimés et interdits mais aussi marginalisés et délégitimés par leurs interactions avec le régime de Ben Ali. De nombreux

¹ En particulier les différents travaux menés à Aix-en-Provence et publiés dans *l'Année du Maghreb*.

² *Madani* est un terme polysémique, qui signifie « civil » principalement par opposition au militaire, ses rapports avec la religion sont ambivalents. Le caractère « *madani* » de l'État tunisien est souligné à de nombreuses reprises par la littérature mais également par les acteurs politiques comme une preuve de l'exceptionnalité tunisienne dans les sociétés arabes : Zghal, « L'Islam, les janissaires et le destour », *art. cit.* ; Bras Jean-Philippe, « Un État "civil" peut-il être religieux ? Débats tunisiens », *Pouvoirs*, vol. 156, n°1, 2016, p. 55-70.

militants ont ensuite trouvé refuge dans les organisations de défense des droits de l'homme dont beaucoup ont été également noyautées et cooptées par le régime. Dans une deuxième section, nous verrons que même si la littérature transitologique fait des partis des acteurs clés de la démocratisation, ce rôle n'a pourtant rien d'évident. Ces travaux contribuent par là à naturaliser le rôle des partis et à invisibiliser les alternatives qui pourraient exister, et les hésitations des dirigeants partisans. Les spécialistes en transition démocratique s'en revendiquent et plaident pour la partisanisation de la vie politique. Suivant les interrogations formulées par Myriam Aït-Aoudia et Jérôme Heurtaux¹, nous montrerons que ce mouvement n'est pas naturel et dessinerons les contours d'une « partisanisation » d'entrée de jeu contestée dans le cas tunisien. Enfin dans une troisième section, nous montrerons dans quelles filières de recrutement différenciées les partis politiques présentant des listes aux élections puisent et comment la fabrication de ces listes contribuent à modifier leur composition en mobilisant les données sociographiques portant sur les élus à l'ANC.

Section 1. Quelles alternatives partisans en Tunisie avant 2011 ?

L'opposition au régime destourien a récemment fait l'objet de nombreux travaux qui émanent assez largement de politistes et d'historiens engagés, souvent eux-mêmes acteurs de cette opposition. Une première vague de ces travaux, exhumant notamment les mémoires de la gauche tunisienne, a été publiée après le coup d'État médical, lorsque Ben Ali rend possible l'expression d'une critique de la période Bourguiba². Une seconde vague de publications de mémoires a lieu entre 2008 et 2011 autour du Diraset à Tunis³, et d'un travail systématique de publication des mémoires d'opposants initié par la fondation Temimi. Cependant, comme le fait remarquer Jocelyne Dakhli en 2010, l'histoire de l'opposition tunisienne fait partie de ces

¹ Aït-Aoudia Myriam, Heurtaux Jérôme, « Partis politiques et changement de régime », *Critique internationale*, vol. 30, n°1, 2006, p. 125-127.

² Voir par exemple Belhassen Souhayr et Bessis Sophie, *Bourguiba : à la conquête d'un destin (I) un si long règne (II)*, Jeune Afrique 1988 ; Bouguerra Abdeljalil, *De l'histoire de la gauche tunisienne : le mouvement Perspectives. 1963-1975*, Tunis, Cérès, 1993.

³ Naccache Gilbert, *Qu'as-tu fait de ta jeunesse ? Itinéraire d'un opposant au régime de Bourguiba (1954-1979)*, Paris, Éditions du Cerf, 2009 ; Ayari, Bargaoui, (dir.), *Après l'indépendance, Parcours et Discours*, op. cit. ; Chouikha Larbi, « Évoquer la mémoire politique dans un contexte autoritaire : « l'extrême gauche » tunisienne entre mémoire du passé et identité présente », *L'Année du Maghreb*, Paris, vol. 6, 2010, p. 427-440.

zones d'ombre de l'histoire tunisienne, qui ne sont pas oubliées mais ont été peu travaillées par les scientifiques¹. En effet, le débat consacré à l'autoritarisme tunisien a largement questionné la place et le rôle de cette opposition² : ce débat s'inscrit dans l'idée plus large qu'en contexte autoritaire, les partis seraient un objet scientifique peu légitime³. Béatrice Hibou développe dans deux ouvrages et de nombreux articles⁴ la thèse selon laquelle l'opposition n'aurait eu aucune prise sur « l'accommodement négocié » et sur le « pacte de sécurité » du régime destourien. Elle met en lumière la manière dont le régime construit sa domination sur le consentement de la population au point que les formes d'opposition ne sont que peu étudiées – car considérées comme marginales – dans ses textes. À l'opposé, l'école aixoise, sous la houlette de Michel Camau, laisse la part belle à l'opposition dans une série de travaux⁵ dont la synthèse la plus récente est l'ouvrage tiré de la thèse de doctorat de Michael Béchir Ayari⁶.

Depuis 2011, les travaux consacrés aux oppositions au Maghreb en français et en anglais sont beaucoup plus nombreux dans la mesure où l'arrivée au pouvoir de cette opposition en Tunisie rend stratégique la connaissance des profils de ses membres⁷. Cependant, il s'agit soit de monographies – en majorité consacrées à Ennahdha⁸ – soit de travaux transversaux s'interrogeant sur la recomposition du champ politique à un instant donné et s'appuyant sur des données de sociologie électorale pour mettre en avant des ancrages partisans⁹.

Dans cette première section, nous souhaitons revenir sur la genèse des oppositions au régime destourien en nous intéressant aux partis politiques. Cette démarche permet de comprendre la pluralité des oppositions et leur tendance à se structurer dans un rapport d'ambivalence au régime, régime qui s'arroge le monopole de la lutte pour l'indépendance, dans la mesure où la crise youssefiste a rendu toute possibilité d'opposition illégitime. De plus, dans un contexte où le Néo-Destour se construit comme l'unique *hizb* (le parti) légitime, ces

¹ Dakhlija Jocelyne, « Conclusions », in Ayari, Bargaoui (dir.), *Après l'indépendance, Parcours et Discours*, op. cit.

² Braun Céline, « A quoi servent les partis tunisiens ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°111-112, 2006, p. 15-62.

³ Bennani-Chraïbi, « La scène partisane marocaine », op. cit.

⁴ Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit.; *Anatomie politique de la domination*, Paris, 2011.

⁵ Les chroniques publiées dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* puis dans *l'Année du Maghreb*, ainsi que les documents qui y sont publiés et traduits constituent un corpus riche pour étudier l'opposition à Bourguiba puis Ben Ali. Dans *L'Islamisme au Maghreb* et les ouvrages qui suivront, François Burgat s'intéresse à l'islam politique comme lexique permettant de s'opposer aux régimes autoritaires. Se trouvent publiés pour la première fois de longs extraits d'entretiens avec des opposants politiques, ainsi que des photographies de chambrées de prisonniers montrant comment islamistes et gauchistes sont, dans un premier temps, incarcérés ensemble.

⁶ Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit.

⁷ L'ouvrage de synthèse de Vermeren Pierre, Mohsen-Finjan Khadija, *Dissidents du Maghreb depuis les indépendances*, Paris, Belin, 2018, participe à la vulgarisation de cette histoire.

⁸ Wolf, *Political Islam in Tunisia*, op. cit.; McCarthy, *Inside Tunisia's Al-Nahda*, op. cit.

⁹ Van Hamme Gilles, Gana Alia, Ben Rebbah Maher, « Social and socio-territorial electoral base of political parties in post-revolutionary Tunisia », *The Journal of North African Studies*, vol. 19, n°5, 2014, p. 751-769.

oppositions ne prennent pas systématiquement la forme de partis politiques organisés. Étudier les acteurs partisans permet d'articuler scène contestataire et politique instituée, et de montrer comment les acteurs partisans négocient leur place entre répression, concession et ajustement avec le pouvoir¹. Décrire, même brièvement ici, la genèse du fait partisan en Tunisie et ce, de la colonisation à la révolution, peut contribuer à éclairer les tensions et les relations entre quatre pôles de l'espace social : l'État, le parti quasi-unique, les partis d'opposition, ainsi que différentes structures associatives ou syndicales ponctuellement investies comme « refuges » par les opposants mais également cooptées par le régime.

Nous concentrer sur l'objet « parti » permet également de faire émerger la question des ressources matérielles du parti – ce dont le parti est fait – et du recrutement du personnel politique partisan, deux aspects qui nous seront utiles pour comprendre les recompositions qui ont lieu à partir de 2011.

Elites médinales, médinaux, publiciens et extra-muros

Michael Béchir Ayari, analyse dans sa thèse soutenue en 2009, les trajectoires et récits de vie de 224 opposants à Bourguiba et Ben Ali. Partant du constat partagé que l'origine sociale dépend en Tunisie très largement de l'origine géographique², il identifie quatre catégories qui articulent de manière stimulante l'origine géographique, l'origine sociale, et l'engagement politique. Cela lui permet de mettre en évidence les bases sociales très différenciées des militants gauchistes et islamistes. À l'élitisme de la gauche, extravertie et tournée vers la côte s'oppose une dimension plus populaire chez les islamistes davantage originaires du sud et des périphéries urbaines habitées par les populations issues de l'exode rural.

Il désigne cette catégorie comme « extra-muros » par opposition aux « publiciens » qui sont généralement originaires de la côte et du Cap Bon et ont bénéficié de l'ascenseur social qu'offraient les politiques scolaires du début de la présidence de Bourguiba, aux « médinaux » qui correspondent aux artisans des médinas qui accèdent rapidement à l'éducation et s'embourgeoisent et enfin aux « élites médinales » qui correspondent à la *khâçça*.

I. Le Néo-Destour face aux oppositions partisans

Il existe une littérature dense consacrée à la lutte pour l'indépendance. Si celle-ci ne prend pas comme objet le « fait partisan », elle consolide tout un ensemble de données permettant de saisir la manière dont agissent les nationalistes, les négociations qu'ils mènent auprès des

¹ Bennani-Chraïbi, « La Scène partisane marocaine », *op. cit.*

² Duvignaud Jean, « Classes et conscience de classe dans un pays du Maghreb : la Tunisie » in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, nouvelle série, vol. 38, 1965 ; Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, *op. cit.* ; Larif-Béatrix *Édification étatique et environnement culturel*, *op. cit.*

autorités coloniales, les espaces militants qu'ils investissent en Tunisie et en France et la répression dont ils font l'objet. Cette littérature éclaire moins les accommodements auxquels ils sont contraints, et relativement peu les alternatives existant au Néo-Destour¹. Nous avons vu dans le chapitre précédent comment un mouvement de revendication nationale prenait forme et corps dans la médina de Tunis, dans un premier temps, autour d'un groupe de jeunes hommes nés dans des familles disposant d'un capital juridico-religieux important, bénéficiaires d'un système scolaire bilingue, et prenant part à la *nahda* et au mouvement d'ébullition d'idées politiques traversant les provinces arabes de l'Empire Ottoman. Une partie des Jeunes Tunisiens fonde, autour d'Abdelaziz Thaalbi, le premier parti tunisien en 1920, le Parti Libéral Constitutionnel ou Destour. Ce dernier prend d'abord la forme d'un groupe de jeunes gens de bonne famille, cherchant à représenter les intérêts des tunisiens auprès des autorités coloniales. Cependant, deux dynamiques – la répression par les colons, et la nécessité de mobiliser plus largement sur le territoire face aux mobilisations organisées avec succès par le Parti Communiste Tunisien, – conduisent les dirigeants du mouvement à le structurer au niveau local et à adopter une ligne plus revendicative tout en mettant en situation de responsabilité des cadres plus jeunes, davantage issus du Sahel, et d'un milieu de petits commerçants.

L'histoire du Néo-Destour est alors étroitement liée à l'histoire de la mise en place d'une hégémonie partisane : cette stratégie trouve son origine dans la guerre fratricide que se livrent deux camps au sein du mouvement dans les années 1950 – la tendance incarnée par Habib Bourguiba et celle de Salah Ben Youssef. À partir de la répression de l'opposition youssefiste, Habib Bourguiba discipline les membres de son parti, impose un récit national faisant du Néo-Destour le parti unique de la lutte pour l'indépendance et réprime toute tentative de création d'alternatives partisans de quelque bord que ce soit. L'opposition investie alors des espaces autres que partisans. Cette tendance est si nette que la partie de l'ouvrage *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage* consacrée aux oppositions cible différents segments de la société (les étudiants, les bourgeois, la presse) plutôt que les partis politiques².

Après être revenu sur la crise youssefiste, matrice de l'autoritarisme partisan tunisien, nous suivrons Michael Béchir Ayari qui identifie deux cycles de contestation transnationales³ : un

¹ On notera la thèse récente de Sarra Zaied qui s'intéresse justement à la formation d'alternatives partisans nationalistes : Zaied, « Le Langage du nationalisme », *op. cit.*

² Camau Michel, Geisser Vincent (dir.), « Oppositions, contestations et répressions », in *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, *op. cit.*, p. 313-405.

³ Tarrow Sidney, *Power in Movement, Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 25 cité par Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, *op. cit.*, p. 95.

cycle gauchiste (1963-1981) et un cycle de contestations islamistes (1979-2008) dans lesquels s'inscrivent les oppositions tunisiennes¹. Nous montrerons alors comment s'affirme sous Bourguiba un cycle de contestations extra-parlementaires « gauchiste » à la topographie spécifique et transnationale puis comment émerge une contestation islamiste particulière qui bien qu'elle se situe dans le sillage des frères musulmans développe une grammaire politique tunisienne.

A. La hantise de la sédition : la crise youssefiste

Le Néo-Destour ne constitue pas d'entrée de jeux un bloc monolithique mais une alliance composite de différents courants nationalistes et du syndicat². Il nous semble essentiel de revenir sur un point de l'historiographie qui a fait de Bourguiba le leader incontesté du mouvement pour l'indépendance. À l'inverse, plusieurs travaux³ montrent que Habib Bourguiba ne s'impose pas tout de suite comme leader indéracinable du Néo-Destour : pendant son exil et son emprisonnement, c'est Salah Ben Youssef, lui aussi avocat, mais issu d'une riche famille de commerçants djerbiens, qui assure l'intérim et le secrétariat général du mouvement. Celui-ci prend position pour l'indépendance simultanée des trois pays du Maghreb tandis que Bourguiba négocie l'autonomie interne de la Tunisie, indépendamment du sort de l'Algérie et du Maroc⁴. De plus, le Néo-Destour sort affaibli de la Seconde Guerre mondiale : après avoir été dirigée par Vichy, la Tunisie est occupée par l'Allemagne en 1942. Les dirigeants du Néo-Destour prennent fait et cause pour l'Allemagne⁵, qui organise une propagande antisémite à destination des musulmans à travers Radio Berlin. Celle-ci a un écho également chez les jeunes militants du Néo-Destour, et Habib Bourguiba qui croit fermement en la victoire des alliés se retrouve relativement isolé. De l'autre côté Salah Ferhat, membre du vieux-destour négocie avec Londres mais sans que la position du mouvement soit univoque. C'est à ce moment que le

¹ *Ibid.*, p. 95.

² L'UGTT est fondée par Farhat Hached en 1946 mais le courant syndical existe dès 1924 avec la CGTT (confédération générale des travailleurs tunisiens) fondé par Mohamed Ali, un docker originaire du sud de la Tunisie. D'entrée de jeu, la CGTT est un outil de mobilisation populaire pour le Destour : Mohamed Ali engage les ouvriers à y adhérer.

³ Voir en particulier outre la synthèse fournie par Chouikha Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit., 2015 : Bendana Kmar, « Réécrire l'histoire de la Tunisie ou du mouvement national : un refrain classique », *La Presse de Tunisie*, 10 septembre 2012 ; Raouf Hamza Hassine, « L'historien et ses étrangers », in Abdessamad Hichem, Ben Slimane Fatma (dir.), *Penser le national au Maghreb et ailleurs*, Actes du colloque organisé à Tunis, 22, 23 et 24 septembre 2011, Tunis, Arabesques, 2013 ; Oualdi M'hamed, *Salah Ben Youssef et les yousséfistes au tournant de l'indépendance (1955-1956)*, mémoire de Master sous la direction de M. Daniel Rivet, Paris-I Panthéon-Sorbonne, soutenu en 2009, à paraître ; Zaïed, « Le Langage du nationalisme », op. cit.

⁴ Chouikha Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit., 2015.

⁵ Bessis Juliette, *Maghreb. La traversée du siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997.

nouveau Bey, Moncef, connu dès les années 1920 pour ses sympathies nationalistes développe un programme réformiste et cherche à prendre l'ascendant sur le mouvement national¹ : il ordonne aux Caïds de ne plus obéir aux contrôleurs civils et forme un gouvernement ouvertement anti-français dirigé par Mohamed Chenik en 1943. Lorsque le Comité Français de Libération Nationale rétablit l'hégémonie française en Tunisie, Moncef Bey est arrêté pour collaboration avec l'ennemi². Habib Bourguiba doit lui aussi s'expliquer sur sa position envers l'Axe devant les forces alliées à sa sortie de prison et son retour en Tunisie en 1943.

Dès 1945, Salah Ben Youssef constate les difficultés que le Néo-Destour rencontre à mobiliser : l'historiographie récente revient sur la manière dont le Néo-Destour s'impose entre 1945 et 1955 comme le principal parti de la lutte pour l'indépendance, alors que d'autres voix émergent, notamment les familles de la *khâçça* représentées au Grand Conseil qui, dans les années 1940, prennent fait et cause pour l'indépendance³, mais aussi le Parti Communiste Tunisien. Des dissidents du Néo-Destour contestent son monopole sur les négociations avec la France et les organisations internationales et créent leur propre parti⁴. Alors que Bourguiba, sorti de prison, commence un voyage en Orient, Salah Ben Youssef cherche à remobiliser sur le territoire national les partisans néo-destouriens, quand bien même le parti est toujours clandestin. C'est finalement grâce à la mobilisation de réseaux tunisiens militants à l'étranger et notamment en France que Habib Bourguiba parvient à reconstruire un parti capable de mobiliser et dans le même temps à prendre l'ascendant sur le mouvement contre Salah Ben Youssef⁵.

Le conflit pour la présidence du parti entre ces deux leaders éclate en 1955⁶ et s'imbrique dans une autre crise : celle opposant Habib Bourguiba aux *fellagha* originaires du sud et en particulier du bassin minier, particulièrement touchés par la misère, qui en 1952 prennent les armes contre l'occupant français. L'origine djerbienne de Salah Ben Youssef – bien qu'il soit issu d'une grande famille d'aristocrates établie à Tunis – et son positionnement en faveur d'une indépendance de l'ensemble du Maghreb lui rallie les sympathies des *fellagha* qui prennent à nouveau les armes contre les militants du Néo-Destour. Quand l'UGTT et le Néo-Destour soutiennent Bourguiba, Ben Youssef reçoit l'appui de l'archéo-destour⁷, des militants du sud,

¹ Bessis Juliette, « Sur Moncef bey et le moncefisme : la Tunisie de 1942 à 1948 », *Revue française d'outre-mer*, n°260-261, 1983, p.97-131.

² Il y a aujourd'hui débat sur cette allégeance à l'Allemagne : Bessis, *Maghreb. La traversée du siècle*, *op. cit.*

³ Zaïed, « Le Langage du nationalisme », *op. cit.*, p. 268.

⁴ *Id.* p. 274.

⁵ *Id.* p. 298-329.

⁶ Toumi, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, *op. cit.*

⁷ Nom utilisé pour désigner l'ancien destour par opposition au nouveau destour.

des milieux zitouniens et des militants sensibilisés au nasserisme¹. Mis en minorité, Salah Ben Youssef est condamné à mort et part en exil. Il sera assassiné à Francfort en 1961, et ses partisans sont violemment réprimés par Bourguiba et ses alliés. Cette crise frappe du sceau de l'illégitimité l'opposition à Bourguiba et vient forger la matrice de l'autoritarisme. Elle fragilise le Néo-Destour à la veille des élections de l'Assemblée Constituante chargée de rédiger la Constitution du pays nouvellement indépendant.

B. Oppositions de gauche

La gauche est le courant politique dont se revendiquent tout à la fois les membres du destour, qui, après 1964, prend le nom de Parti Socialiste-Destourien et qui adhère à l'internationale socialiste ; et les opposants au régime. La première opposition qui voit le jour est issue du mouvement néo-destourien et émane des personnalités proches du bey comme Tahar Ben Ammar qui critiquent la personnalisation du pouvoir de Bourguiba. D'autre part, le Parti Communiste Tunisien continue d'exister et soutient de « manière critique »² le Néo-Destour. Cependant, en 1963, après avoir déjoué à la fin de l'année 1962 un coup d'État militaire organisé par d'anciens yousséfistes³ le régime se durcit, interdit le PCT⁴, suspend la publication de plusieurs organes de presses qui ne sont pas dans la droite ligne du parti.

Le Parti Communiste tunisien (PCT)

En 1920, après le congrès de Tours, la Section Française de l'Internationale Communiste se dote d'une section tunisienne. Entre 1920 et 1934, le PCT est alors en réalité une section du PCF qui n'est subordonné directement à la III^e internationale mais au Parti Communiste Français. Le parti mobilise les classes populaires⁵, en utilisant l'arabe comme langue, à l'inverse des Jeunes Tunisiens qui font de la maîtrise du français une marque de distinction sociale et d'engagement politique⁶. La mobilisation passe également par la création d'écoles communistes bilingues⁷. La section jouit alors d'une relative marge de manœuvre par rapport au PCF, sous la houlette de Robert Louzon⁸, marge de manœuvre qui est considérablement réduite à partir de 1934, lorsque le parti est officiellement créé et

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 108.

² Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit., p. 101.

³ Ben Brahem, Josette, « Le procès de Tunis, Jeune Afrique, 118, janvier 1963, p.21-27. Cité par Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit., p.101.

⁴ Ce dernier sera à nouveau autorisé à partir de 1981, et participera à ce titre aux élections de 1986, sans remporter de sièges (Entretien, Tarek Chaabouni, membre du PCT et candidat à Gafsa en 1986, Tunis, octobre 2015).

⁵ Kraïem Mustapha, *Le Parti Communiste tunisien pendant la période coloniale*, Tunis, Institut Supérieur de l'histoire du mouvement national, 1997.

⁶ Zaïed, « Le Langage du nationalisme », op. cit.

⁷ *Ibid*, p. 225.

⁸ Ben Temime Leila, *La fédération communiste de Tunisie : 1921-1922 : un effort précoce de tunisification*, mémoire de maîtrise ; sous la direction de : Mme Madeleine Rebérioux, Université Paris VIII, 1976.

prend le nom de PCT. Le parti interagit alors de manière régulière avec le néo-destour mais n'adopte pas tout de suite des revendications nationalistes aussi radicales. Cependant, le mouvement sort renforcé par son engagement contre les nazis et les forces de l'Axe en 1945. À l'indépendance cependant, l'image du parti est affaiblie par son lien fort avec le parti communiste français et peine à mobiliser pour l'indépendance au début des années 1950. En 1963, le parti est interdit par Bourguiba alors qu'il met en place de manière plus explicite un système de parti unique, avant d'être à nouveau autorisé par Ben Ali après le coup du 7 novembre. Il sera alors rapidement débordé sur sa gauche.

1. Une opposition d'extrême gauche à l'université.

C'est alors l'université et dans un premier temps l'université française qui constitue le premier espace d'opposition à Bourguiba. Les étudiants tunisiens, dont le recrutement est assez élitiste, sont plus nombreux en France qu'en Tunisie¹ puisqu'à l'indépendance, l'Institut des Hautes Études de Tunis et l'École Nationale d'Administration sont les seuls établissements universitaires tunisiens. Le mouvement Perspectives, courant d'extrême gauche, fondé par Nourredine Ben Kheder et Gilbert Naccache est donc créé dans les cités universitaires d'Ile-de-France, par des étudiants qui fréquentent à la fois les milieux marxistes français et leurs homologues marocains et algériens. Le mouvement qui prend le nom de Groupe d'Études et d'Actions Socialistes Tunisien (GEAST) se spécialise sur la question du développement socialiste et adopte une rhétorique révolutionnaire. Rentrés en Tunisie, ces étudiants développent le mouvement dans les cellules de l'Union Générale des Étudiants Tunisiens², et par facultés à partir de 1964³. Bien qu'ayant partie liée avec le mouvement national⁴, et faisant interagir des agents disposant du même capital social que le personnel étatique, les membres du mouvement feront l'objet d'une répression importante de la part du régime, qui est bien décrite dans le témoignage fondateur sur le système carcéral tunisien de Gilbert Naccache, *Cristal*⁵.

Dans la seconde moitié des années 1960 et dans un contexte de démocratisation de l'accès aux études supérieures, le recrutement au sein du mouvement s'ouvre et des jeunes lycéens et étudiants d'origines plus modestes l'intègrent. Dans le même temps, le mouvement durcit ses

¹ Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit., p. 102.

² Née en 1952, l'UGET est une initiative estudiantine et lycéenne de l'enseignement séculier, rapidement récupérée par le Néo-Destour. Voir Elwaer, Moutaa Amin, « Production et reproduction d'un militantisme de gauche au sein d'un syndicat étudiant dans la dernière décennie de règne de Ben Ali » Mémoire de master, Université Paris Dauphine, 2017, p. 34.

³ Les premières promotions de l'université tunisienne y entrent en 1962.

⁴ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit. ; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », op. cit.

⁵ Naccache, *Cristal*, op. cit. (Ce texte a été écrit en prison, sur du papier de cigarettes de la marque Cristal d'où son nom).

positions par rapport au régime, salue la révolution populaire de Chine et se définit comme marxiste-léniniste¹. Le mouvement prend part aux mobilisations internationales contre la guerre au Vietnam et crée un Comité Vietnam, ses dirigeants organisent les mobilisations de mars 1968 et la totalité des militants sont arrêtés et sont condamnés par la cour de sûreté d'État. Libérés par une grâce présidentielle en 1970, ils restent assignés à résidence². Le GEAST a rassemblé autour de la revue *Perspectives*, des militants dont les parcours divergeront par la suite. À partir de 1970, le mouvement se scinde entre *al- 'Amel al-Tounsi* (le travailleur tunisien) et *el-Cho 'la* (l'étincelle) en 1974, puis une partie des militants d'*al- 'Amel* unis par des affinités avec le nationalisme arabe créeront autour d'Ahmed Nejib Chebbi³, avocat issu d'une famille de *beldis* tozeurois (une ville située dans une oasis du sud du pays) établis à la capitale depuis plusieurs générations, le Rassemblement Socialiste Progressiste (RSP). Une autre fraction des militants d'*al-Amal* formeront le Parti Communiste des Ouvriers Tunisiens (PCOT) en 1986. On voit ici que c'est la question du rapport au régime et à la participation au jeu politique officiel qui catalyse les scissions et les divisions internes. Affaibli par le jeudi noir de 1978, puis le coup de Gafsa de 1980⁴, et dans un contexte de montée de l'islam politique, Habib Bourguiba décide d'avancer les élections et de les ouvrir aux partis de l'opposition⁵. C'est à la suite de ces élections auxquelles participent le PCT, le MDS, et le MUP ainsi que d'autres partis de gauche sous la forme de listes indépendantes que le RSP est créé, par scission d'*al-Amal* dont les autres membres boycottent les élections.

2. Une nébuleuse de gauche dissidente du Néo-Destour.

Les dissensions internes au Néo-Destour sont également à l'origine de l'engagement dans l'opposition de toute une série d'acteurs socialisés dans le cadre de la lutte pour l'indépendance et au sein du Néo-Destour. Celle-ci se développe dans le sillage de la disgrâce d'Ahmed Ben Salah, syndicaliste sahélien, à la personnalité forte qui après avoir dirigé l'UGTT à l'indépendance entre au gouvernement (après un portefeuille à la Santé, il est nommé au Plan) et est chargé de mener à bien l'étatisation de l'économie qu'il fait passer par la mise en place de coopératives agricoles. L'aggravation des difficultés économiques et la montée du mécontentement populaire accélère sa disgrâce : il est condamné en 1970 à dix ans de prison,

¹ C'est ce qu'affirme l'éditorial du n°17 de la revue *Perspectives* en février 1968 : Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit., p. 109.

² *Ibid.*, p. 110.

³ L'une des principales figures de l'opposition à Ben Ali des années 1990-2000.

⁴ Un commando soutenu par la Libye envahit Gafsa les 26 et 27 janvier 1980. L'armée reprend la ville le 3 février.

⁵ Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit., p. 34.

puis s'évade en 1973, rejoint l'Algérie où il acquiert le statut de réfugié politique et fonde depuis l'exil le Mouvement de l'Unité Populaire, parti qui participera aux élections de 1981.

Un second mouvement d'opposition interne au Néo-Destour est issu de sa frange bourgeoise et libérale : il s'organise autour de la figure d'Ahmed Mestiri, *beldi* de la capitale qui s'oppose en interne au « bloc des sahéliens »¹ et revendique davantage de libertés politiques avec Hassib Ben Ammar² et Béji Caid Essebsi³. Quand Hassib Ben Ammar et Béji Caid Essebsi demandent l'autorisation de fonder un journal visant à publier des idées libérales et démocratiques, Ahmed Mestiri veut créer un parti politique d'opposition pour démocratiser le régime. En 1977 ces deux propositions débouchent d'une part sur la parution d'*Er-raï*, qui signifie l'opinion, et sur la formation de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Au mois de juin 1978, Ahmed Mestiri fonde avec ses proches, dont Mustapha Ben Jaafar, le Mouvement Démocrate Socialiste, qui participe aux élections de 1981, et est officiellement reconnu et légalisé en 1983⁴.

Le mouvement de libéralisation du régime est cependant limité, d'abord par la fraude massive et manifeste orchestrée par le gouvernement aux élections pluralistes de 1981, ensuite par la répression de l'extrême gauche et en particulier d'al-Amel qui atteint son apogée dans les années 1972-1974. Le mouvement renforce sa jonction avec la classe ouvrière, développe ses liens avec le *baath*⁵, et pousse des groupes d'étudiants de l'UGET à refuser les décisions prises au congrès extraordinaire de Korba qui scellait la mainmise du Néo-Destour sur le syndicat étudiant. Il est également limité par la ligne répressive très dure adoptée vis-à-vis des islamistes sur lesquels nous allons à présent nous attarder.

C. Des oppositions islamistes tunisiennes

Le mouvement de contestation islamiste représente un second cycle de contestation qui s'inscrit dans une dynamique régionale : à un mouvement de contestation des autoritarismes

¹ Khiari Sadri, « Bourguiba et les Bourgeois : la crise de 1970-1971 » in Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit., p. 357-370.

² Ce cacique du Néo-Destour occupe les fonctions de président des jeunesses destouriennes, est gouverneur de Tunis, puis maire de Tunis, avant d'être nommé ministre de la défense en 1970. Il démissionne de son poste en 1971 pour protester contre le refus de Bourguiba de libéraliser le PSD.

³ Nous reviendrons plus tard sur cette personnalité qui occupe le premier plan à la révolution. Béji Caid Essebsi est originaire de la médina de Tunis, d'une famille beylicale de Bab Souikha. Il s'engage au Néo-Destour et occupe à l'indépendance plusieurs postes au ministère de l'intérieur (d'abord comme directeur de la sûreté nationale) avant de devenir ministre de l'intérieur.

⁴ Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit., p. 116.

⁵ Le *baath* est un parti nationaliste arabe créé au Levant, en Syrie et en Irak en 1944 : le parti est laïc et milite pour l'unification des États arabes en une seule grande Nation. Le mouvement arrive au pouvoir en Syrie et en Irak au cours des années 1960.

organisé autour de référents de gauche succède un cycle contestataire à référent islamique¹. Depuis 2011 et l'arrivée au pouvoir d'Ennahdha, les études consacrées à l'histoire du mouvement sont légions². Le mouvement a cependant été documenté avant 2011 et dès ses premiers temps par François Burgat qui publie notamment des entretiens réalisés avec les dirigeants du parti³, puis par Vincent Geisser et Chokri Hamrouni. Nous ne reprendrons pas l'ensemble de l'histoire d'Ennahdha mais reviendrons sur les premières années du mouvement en nous concentrant sur deux points : d'une part, la porosité du mouvement à d'autres formations politiques et ses relations avec le PSD, d'autre part ses assises sociales différentes de la gauche et du PSD. En cela, l'histoire d'Ennahdha est avant tout une histoire tunisienne⁴ alors qu'une partie de la littérature consacrée à l'islam politique a tendance à diluer la forme partisane nationale dans l'étude d'organisations transnationales, et fait d'Ennahdha une simple branche de l'organisation des frères musulmans.

À la fin des années 1960, l'État tunisien remet sur le devant de la scène les discussions sur l'identité tunisienne et met l'accent sur son arabité et son islamité comme manière de discréditer les forces de gauche. Driss Abassi montre ainsi dans son étude des manuels scolaires comment des figures maquisardes et yousséfistes du sud tunisien reviennent dans les programmes d'histoire⁵. En 1967, le ministère des cultes crée l'Association de Sauvegarde du Coran (ASC). C'est dans ses locaux, prêtés par le PSD que se retrouvent les futurs leaders du mouvement⁶ : le but de cette association « para-étatique »⁷ est de propager l'enseignement du Coran, de développer les heures d'éducation religieuse dans les écoles. Cette dynamique converge avec la mise en avant des origines islamiques de la pensée de Bourguiba. Comme l'analyse Mathilde Zederman, « cette réalité ne doit pas être comprise comme le reflet d'un simple opportunisme bourguibiste, mais bien comme la manifestation de la nouvelle forme de religiosité du régime des années 1970 et 1980 où la religion devient un enjeu de pouvoir et de contrôle. »⁸

¹ Bozarslan Hamit, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, La Découverte, 2011.

² Marks, "Convince, Coerce or Compromise?", *art. cit.*; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*; McCarthy, *Inside Tunisia's Al-Nahda*, *op. cit.*

³ Burgat, *L'islamisme au Maghreb.*, *op. cit.* ; Geisser, Hamrouni, « Bourguiba et la mémoire islamiste tunisienne », *art. cit.* ; Ayari, Bargaoui, *Parcours et discours*, *op. cit.*

⁴ Dot-Pouillard, *Tunisie : la révolution et ses passés*, *op. cit.*, p. 66 ; Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », *art. cit.* ; Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, *op. cit.*, p. 130.

⁵ Abasi Driss, *Entre Bourguiba et Hannibal. Identité tunisienne et histoire depuis l'indépendance*, Aix-en-Provence, IREMAM-Karthala, 2005.

⁶ Burgat, *L'islamisme au Maghreb.*, *op. cit.*, p. 205 ; Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », *art. cit.*, p. 48.

⁷ Ayari, Michael Béchir, "Tolérance et transgressivité : le jeu à somme nulle des gauchistes et des islamistes tunisiens", *L'Année du Maghreb*, vol. 5, 2009, p. 183-203.

⁸ Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », *art. cit.*, p. 49.

Le courant islamiste tunisien se structure, comme la gauche – et auparavant, comme le courant nationaliste, entre la Tunisie et la France, autour de Rached Ghannouchi, Abdelfattah Mourou, Hmida Ennaifar qui organisent des groupes de lecture du Coran et d'étude de l'islam. C'est en France que Rached Ghannouchi organise ses premiers groupes d'étude du Coran, tandis qu'à Tunis, Abdelfattah Mourou, Sadikien et *beldi*, commence à organiser des groupes de lecture et de prière qui prennent progressivement une coloration politique.

« Par hasard, un ami, plus qu'un ami, c'est mon cousin qui m'a parlé d'Ennahdha, MTI dans le temps et qui m'a demandé de pourquoi pas assister à des discours des conférences, des *dourous* [leçons] de Cheikh Rached [Ghannouchi] dans les années 1977, je suis allé, ça m'a plu. »¹

Les récits portant sur l'origine de l'adhésion au mouvement, fait par les militants qui vont devenir les cadres du parti après la révolution, soulignent d'abord le caractère religieux du mouvement davantage qu'ils n'insistent sur son positionnement dans l'opposition. Cette posture est néanmoins à resituer dans le contexte de l'enquête : en 2013, les membres d'Ennahdha cherchent la normalisation et souhaitent apparaître comme un courant politique parmi d'autres.

Mathilde Zederman montre comment le « sentiment d'aliénation » (*ightirâb*²) est ressenti par ses enquêtés face aux pratiques de Bourguiba. L'ASC est traversée par une opposition entre ses anciens dirigeants qui souhaitent que l'ASC soit toute entière tournée vers la prédication, et de jeunes diplômés socialisés au Caire, à Damas mais aussi au Soudan³, dont Abdelfattah Mourou et Rached Ghannouchi, qui décident alors de créer un groupe islamique autonome, la *Jamâ'a al-islamiyya* (confrérie islamique⁴) qui naît en 1972 dans la banlieue sud de Tunis. Elle se dote d'une organisation marquée par la doctrine des frères musulmans⁵ et même comme une organisation sœur ou proche de la *Gama'a* égyptienne. Michael Béchir Ayari montre bien comment la base sociale du mouvement islamiste diffère de l'opposition de gauche : elle est davantage issue de jeunes étudiants en sciences dures, souvent originaires du sud du pays et de familles modestes, sans filiation citadine et qui habitent dans les nouveaux quartiers créés des suites de l'exode rural.

¹ Entretien de septembre 2014 avec un député issu d'une région du centre du pays, à la socialisation politique ancienne, qui a occupé plusieurs postes à haute responsabilité au sein du mouvement Ennahdha.

² Burgat François « Rachid Ghannouchi : Islam, nationalisme et islamisme (entretien) », *Égypte/Monde arabe*, n° 10, 1992, p. 109-122, cité par Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », *art. cit.*

³ Burgat François, *L'islamisme en face*, Paris, La Découverte, 2007.

⁴ Le terme de *jama'a* fait directement échos à la *gama'a* égyptienne soit le nom donné à l'organisation des frères musulmans par Hassan al-Banna en 1928.

⁵ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 142.

Le mouvement est également fortement féminisé¹ et s'inscrit dans l'espace scolaire et étudiantin comme le souligne cet extrait d'entretien avec une militante de la première heure :

« Vous voyez, à l'époque, j'étais au lycée de Sousse. Or, c'est un lycée où il y avait beaucoup de sympathisants. À Sousse, particulièrement, le mouvement avait très bien pris et commençait à se développer. Nous sommes nombreuses à nous être rencontrées à cette période, au lycée, à l'UGTE bien sûr. Nous y étions toutes. C'est là que j'ai rencontré mon mari d'ailleurs.² »

Le courant islamiste gagne également les lycées, au travers d'un syndicat étudiant, l'UGTE, et c'est dès le lycée que plusieurs députées, militantes dites « historiques », adhèrent au mouvement. Le positionnement du mouvement dans l'opposition s'opère à partir de 1979, année de la révolution iranienne pour laquelle Rached Ghannouchi et les fondateurs du MTI prennent fait et cause, ce qui leur vaut de faire l'objet de politiques répressives. Le mouvement se structure alors dans la clandestinité (visages voilés lors des réunions ...), et s'organise autour d'un maillage fin du territoire³.

Les débuts du mouvement sont présentés comme coulant de source, et non pas comme une transgression : l'espace de mobilisation islamiste est reconstitué avant tout comme un espace de rencontres (c'est là qu'on « rencontre son mari »), marqué par la convivialité et le sentiment de participer à un projet nouveau, qui n'est pas encore marqué du sceau de l'infamie, tandis que par la suite, l'accent est mis sur la répression qui a frappé les membres du mouvement comme le montre bien la littérature consacrée à l'islamisme tunisien⁴. Pourtant, cette répression brutale intervient dans un second temps : jusqu'en 1981 soit après que la *jama'a* ait pris pour nom le Mouvement pour la Tendance Islamique (MTI) en 1979.

Éric Gobe et Larbi Chouikha notent que le MTI ne forme pas un bloc monolithique et que plusieurs groupuscules radicaux violents militent à ses marges. Ils identifient trois tendances au sein du mouvement. La plus radicale est défendue par Salah Karkar et Habib Mokni, des sahéliens qui rassemblent les adeptes des frères musulmans égyptiens et ont des tendances putschistes. La plus légaliste est représentée par Abdelfattah Mourou qui est issu de la bourgeoisie tunisoise et est en faveur de la demande de légalisation du mouvement. La ligne

¹ Hermassi, « La société tunisienne au miroir de l'islamisme », *art. cit.*, p. 42-43 ; cité par Chouikha Gobe, *Histoire de la Tunisie*, *op. cit.*, p. 33.

² Entretien, Amel Azouz, Tunis, mars 2013. Militante de longue date, toute sa famille était engagée dans le mouvement et elle a été frappée de plein fouet par la répression. Cette professeure d'anglais incarne l'aile modérée du mouvement, a milité en interne pour négocier avec l'opposition pendant la période de dialogue national, et est devenue chargée des relations internationales du mouvement, accompagnant le président d'Ennahdha lors de ses voyages. En 2011, elle est élue députée constituante dans la circonscription de Gabès.

³ Burgat François, *L'Islamisme au Maghreb, la voix du sud*, Paris, Payot, 1995 [1988], p. 210-211.

⁴ Voir en particulier *L'Islamisme au Maghreb, la voix du sud*, Paris, Payot, 1995 [1988] ; Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, *op. cit.*, et Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*

principale est incarnée par Rached Ghannouchi, qui défend une ligne pragmatique, oscillant entre volonté d'intégration et radicalité.¹ En 1981, c'est la ligne défendue par Mourou, rejoint à cette occasion par Ghannouchi qui l'emporte au congrès du parti et la direction du mouvement dépose officiellement une demande de constitution en parti politique. Le ministère de l'intérieur refuse de lui accorder le visa et commence alors un cycle répressif : en juillet avant les élections anticipées et pluralistes d'octobre 1981, soixante militants du MTI sont arrêtés et emprisonnés jusqu'à leur amnistie en 1984. Après un bref rapprochement amorcé par Mohamed Mzali lorsqu'il est premier ministre, le MTI et l'État s'opposent et plusieurs incidents violents ponctuent la période, à l'université d'abord, puis dans la rue tunisoise avec pour point d'orgue des attentats dans des hôtels du Sahel. L'attentat est revendiqué par le Jihad Islamique, groupuscule aux marges du MTI mais le pouvoir l'impute au MTI et condamne quatre-vingt-dix cadres du mouvement dont cinq à mort. Le MTI dispose à ce moment-là de relais parmi les hauts gradés de l'armée tunisienne et s'apprête à renverser Bourguiba par la force le 8 novembre². Dans la nuit du 6 au 7 novembre 1987, le général Ben Ali renverse Bourguiba. Il amorce d'entrée de jeu un mouvement de libéralisation de la vie politique qui va se traduire par l'organisation d'élections pluralistes. Cependant, nous verrons que ce pluralisme est fortement contrôlé et repose sur un système de cooptation.

II. S'opposer dans le pluralisme contrôlé (1987-2011)

Revenons dans un premier temps sur la libéralisation amorcée par Ben Ali lorsqu'il prend le pouvoir en 1987. Le coup d'État médical intervient dans une atmosphère « fin de règne », et soulève alors de nombreuses espérances en matière de démocratisation, de libéralisation de la vie politique et de liberté d'expression. Cependant, les organisateurs du coup d'État « font partie du sérail »³ et il s'agit plutôt d'assurer la continuité de la domination de l'appareil d'État destourien sur la population que de libéraliser véritablement le régime. À cette aune, le pluralisme instauré par Zine el Abidine Ben Ali, militaire de carrière, originaire de Hammam Sousse dans le Sahel, et directeur de la sûreté générale au moment du jeudi noir et des émeutes du pain⁴, n'est pas un signe de démocratisation mais de reprise en main du système

¹ Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit. 2015, p. 41-42.

² Geisser Vincent, Gobe Éric, « Un si long règne... Le régime de Ben Ali vingt ans après », *L'Année du Maghreb*, vol. 4, 2008, p. 347-381.

³ Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit., p. 45.

⁴ Décembre 1983-janvier 1984 : l'augmentation du prix des céréales annoncée par le pouvoir est à l'origine d'émeutes en Tunisie, au départ dans les régions de l'intérieur. Lorsque les émeutes atteignent Sfax et Tunis,

et de cooptation de l'opposition. Nous montrerons dans cette section qu'à la suite des élections de 1989 qui attestent de l'érosion de la capacité mobilisatrice du parti, Ben Ali remet le parti restructuré, qui prend le nom de Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), au centre de son dispositif étatique de contrôle de la population. Les entretiens réalisés avec les membres de l'assemblée permettent de contribuer à l'histoire de l'opposition à Ben Ali, et montrent que de nombreux élus se connaissent depuis longtemps. L'opposition à Ben Ali est alors travaillée par deux clivages : le rapport au régime et le rapport aux islamistes.

A. Libéralisation et élections de 1989

Les premières mesures prises par le nouveau *Raïs* (président) visent à rassurer la population : les prisonniers politiques – y compris les dirigeants du MTI – sont libérés en 1988 ; les exilés sont autorisés à rentrer progressivement. Des révisions constitutionnelles mettent fin à la présidence à vie, et limitent le pouvoir de l'exécutif. La convention internationale contre la torture est ratifiée. Le droit d'association est libéralisé et la section tunisienne d'Amnesty International est reconnue en 1988¹. La même année, une loi sur les partis politiques est votée : cette loi introduit le multipartisme mais interdit tout parti à référent religieux (article 3)². Dirigé contre le MTI, cet article met d'accord à la fois le RCD et les partis de l'opposition de gauche séculariste³ et entérine une pratique qui fera long feu : l'anti-islamiste devient pour le régime une ressource qui lui permet à la fois de coopter l'opposition séculière et de la faire taire. Pourtant, mu par sa volonté de s'intégrer dans le jeu politique officiel et d'être reconnu, le MTI change alors de nom et de statuts afin de pouvoir participer tout de même aux élections : en prenant pour nom *Harakat Ennahdha*, soit le « mouvement de la renaissance », il s'inscrit dans une référence à la *nahda* et au réformisme qui fait partie de l'histoire bourguibienne de l'indépendance nationale et se réclame à ce titre du modernisme tunisien de la même manière que les autres entités qui composent l'espace partisan tunisien. Le pouvoir ne délivre toutefois pas à *Ennahdha* de visa mais le mouvement participe aux élections en soutenant ses candidats inscrits sur des listes indépendantes, sur le modèle des frères musulmans en Égypte⁴. Le

Bourguiba instaure l'état d'urgence et met en place un couvre-feu. Il déploie des chars dans les rues de la capitale. L'augmentation des prix envisagée est annulée. La répression fait officiellement 70 morts.

¹ Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit., p. 46.

² Loi organique n° 88-32 du 3 mai 1988 organisant les partis politiques. Article 3 : aucun parti n'a le droit de se référer, dans ses principes, ses objectifs, son action ou son programme, ni à une religion, ni à une langue, ni à une race, ni à un sexe, ni à une région ».

³ Hermassi, « L'État tunisien et le mouvement islamiste », art. cit., p. 303.

⁴ Vannetzel, *Les Frères Musulmans égyptiens*, op. cit.

mouvement prend pour couleur le violet, couleur préférée de Zine el-Abidine Ben Ali, qui deviendra par la suite la couleur présidentielle (les listes du PSD puis du RCD étaient jusqu'à cette date en rouge, et c'est après 1989 que la couleur présidentielle devient le mauve).

Les élections consacrent le RCD et Ben Ali. Cependant, outre cette victoire sans surprise deux éléments du scrutin marquent durablement la pratique du pouvoir de Ben Ali. D'une part, les résultats soulignent le très faible écho de l'opposition séculière auprès des électeurs. Même le MDS, parti considéré comme le plus connu et le mieux assis, n'obtient que 3,76% des voix et les autres partis entre 0,25% et 0,72% des voix. D'autre part, les résultats des listes indépendantes de candidats islamistes remportent un succès important : le résultat officiel est de 14% en moyenne mais jusqu'à 30% dans les grands centres urbains dans lesquels la fraude électorale n'est pas aussi massive que dans les bureaux de vote ruraux, de plus, la pratique récurrente de la falsification des chiffres électoraux par le ministère de l'intérieur permet de supposer que les listes indépendantes ont en réalité comptabilisé un score supérieur. Ce résultat a deux conséquences majeures : d'une part l'investissement dans les campagnes électorales et de nouvelles techniques de mobilisation sophistiquées par le RCD, d'autre part la répression brutale et massive des membres d'Ennahdha.

Quels partis autorisés pour un pluralisme contrôlé ?

Le mouvement de légalisation des partis politiques en 1988 témoigne de l'implication de Ben Ali dans la structuration de cet espace. En effet, deux des trois partis légalisés (l'Union Démocratique Unioniste, et le Parti Social pour le Progrès) sont créés à la demande du Raïs par des membres du comité central du RCD. L'UDU (*el ittihad el demoqrati el wahdaoui*) est fondée par le fils du célèbre syndicaliste Ahmed Tlili, connu pour avoir écrit une lettre à Bourguiba demandant la démocratisation du pays en 1961, et entend incarner l'arabisme dans le cadre du système destourien.

Le dernier parti légalisé, le Rassemblement Social Progressiste, est par contre une formation issue de l'extrême gauche, et en particulier des militants baathistes d'*el-Amel el-Tounsi* rassemblés autour d'Achmed Nejib Chebbi. Ils s'ajoutent aux rangs des partis déjà autorisés soit le Parti Communiste Tunisien qui prendra en 1993 le nom de *haraka ettajdid* (le mouvement de la rénovation), le PUP, et le Mouvement Démocrate Socialiste dont les membres font déjà l'objet d'une cooptation importante par le régime.

Notons que ces « partis-croupions »¹ sans assise sociale ont une réticence à reprendre le terme de *hizb* (parti politique) dont le RCD s'est arrogé le monopole : *el-hizb* désigne le RCD dans le langage quotidien. Ils préfèrent alors les termes de *haraka* (mouvement), d'*ittihad* (union), de *takatûl* (forum) au point que Mohamed Harmel, président du *haraka ettajdid* définit ce dernier comme un « anti-parti »².

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire, op. cit.*, 2003, p. 233

² *Ibid.*

1. Des professionnels de l'élection au service du RCD

L'élection de 1989 a pour première conséquence le recentrement autour du parti pour organiser les campagnes électorales. Alors que sous Bourguiba, le PSD épousait les contours de l'État et s'était relativement effacé face à la nouvelle bureaucratie étatique, sous Ben Ali, le parti est réinvesti et développe ses propres ressources et ses relations de clientèles. Les campagnes électorales étaient jusque-là organisées avant tout par l'administration, c'est désormais le parti qui prend la relève et se dote d'instances en interne chargées de préparer et d'organiser les élections. Les entretiens conduits à l'automne 2015 avec d'anciens membres du RCD à différents niveaux de la hiérarchie partisane témoignent de ce redéploiement du parti dans les modes de faire campagne. Ce retour au parti va de pair avec la rhétorique de démocratisation du nouveau régime qui entend ainsi se légitimer à l'international : dans un cadre pluraliste, c'est au parti et non plus à l'État que revient l'organisation de la campagne des candidats du RCD.

L'extrait d'entretien suivant réalisé avec un agent intermédiaire du RCD, entré au PSD en 1986 mais monté en grade avec Ben Ali est révélateur de ce tournant pris par le parti à l'arrivée de Ben Ali :

« J'étais très content quand Ben Ali est venu, il disait « la jeunesse, la jeunesse ». J'ai travaillé avec lui. Il m'a demandé personnellement de limoger les bureaux régionaux et de recruter des jeunes avec Béji Caid Essebsi, et je l'ai fait, avec des jeunes diplômés qui sont ailleurs en 1989 il y a eu les élections. Même la population était avec monsieur Ben Ali, mais beaucoup étaient avec Ennahdha. Comme les gens des bureaux, c'était des vieux qui ne connaissaient pas, le président a décidé de les limoger, et d'engager des jeunes pour faire de la politique de proximité. (...) En 1994, on a gagné les élections sans aucun problème, sans faute ! On peut pas dire qu'on a fraudé. On a gagné, un grand travail pendant six mois. On a fait des études avant. On a pris des profs extérieurs qui ont donné des études. On a commencé à étudier comment faire des missions parfaites. Et on a commencé à appliquer cela dans les études et on a gagné avec ces méthodes de travail. Aucune fraude. C'était des méthodes banales ça.¹ »

Cet extrait d'entretien insiste sur le renouvellement générationnel au parti en vue d'organiser la mobilisation : l'accent mis sur la jeunesse par Ben Ali suscite chez lui un véritable enthousiasme. Il met en avant la technicité nouvelle des mobilisations électorales organisées par le RCD. Le vocabulaire de l'expertise y est présent : professeurs, études, travail, méthode de travail. On voit ici comment l'élection participe à la création de réseaux de clientèle propres au parti et distincts de l'État, mais qui concourent eux aussi au renforcement de l'autoritarisme.

¹ Entretien, Rabii Marzouk*, intermédiaire électoral, Tunis, octobre 2015.

2. Les islamistes entre prison et exil

La seconde conséquence du scrutin de 1989, c'est la répression du mouvement islamiste. Lors des procès de Bab Saadoun en 1991 et 1992, l'ensemble des cadres dirigeants du parti est condamné à des peines de prison extrêmement lourdes et ceux qui y parviennent prennent le chemin de l'exil. Leurs trajectoires sont alors bouleversées par la répression et l'exil, tant en ce qui concerne la construction de leur vie familiale que celle de leur vie professionnelle.

Les militants d'Ennahdha organisent leur exil très rapidement, dès le début des années 1990¹. Les procès de Bab Souika et de l'Affaire Soliman en 1991² marquent l'intensification de la coercition et hâtent le départ pour l'étranger des cadres du parti. Celui-ci se fait la plupart du temps dans des conditions précaires : à pied, avec un passeur que ce soit pour les hommes adultes ou pour les femmes et les enfants³ avant 1995. Le départ est cependant organisé par le parti comme le souligne cet extrait d'entretien : « Je ne connaissais pas le passeur, je ne l'ai jamais revu, je ne l'ai pas payé, je me rappelle du nom du passeport qu'on m'a donné, c'était le parti qui avait organisé le départ »⁴. Plusieurs points de passages sont empruntés le long des frontières algériennes et libyennes, notamment dans les régions de Kasserine et de Sakiet Sidi-Youssef. Les exilés sont ensuite restés plusieurs mois en Algérie sous la protection du Cheikh Mahfoudh Nahnah, proche du parti Ennahdha. Compte tenu du contexte de délitement de la situation et de généralisation de la violence qui est celui de l'Algérie du début des années 1990, les réfugiés sont malgré tout poussés au départ par l'État algérien. C'est ainsi qu'ils gagnent l'Europe et le reste du monde, au total cinquante pays⁵. Une seconde vague de départs a lieu sous la houlette d'ONG pour permettre aux femmes des exilés de rejoindre leurs maris entre 1995 et 1997 : l'administration française en particulier, délivre des cartes OFPRA aux femmes d'exilés politiques⁶. L'exil des militants islamistes a cela de spécifique qu'il a donné lieu au départ de familles entières, qui vont vivre de manière collective le moment de l'exil. Les militants non-islamistes exilés partent, à l'inverse, généralement sans leur famille, et sont plus

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 17.

² Entretien, député, Tunis, septembre 2014.

³ Entretien, Sayida Ounissi, Paris, octobre 2014. Fille d'exilés nahdhaouis et petite cousine de Rached Ghannouchi, elle est à 27 ans, candidate en tête de liste pour Ennahdha dans la circonscription France Nord.

⁴ Entretien, Walid Bennani, Kasserine, octobre 2014. C'est lui qui organise l'exil des cadres du parti puis s'installe en Belgique.

⁵ Entretien, Aicha Dhaouadi, Tunis, juin 2014. Cette cadre du mouvement Ennahdha partie en exil en France, a été proposée par la section du parti pour être candidate sur la liste de la circonscription « France nord » en 2011 mais a finalement été investie par Ennahdha à Bizerte. Elle est particulièrement active dans un ensemble d'associations travaillant avec les familles d'exilés mais aussi de prisonniers politiques.

⁶ *Id.*

isolés : le parti ne les suit pas en exil. C'est précisément la présence de la famille, et l'émergence d'une seconde génération d'exilés qui confère à la « diaspora d'Ennahdha¹ » son idiosyncrasie. Se constitue ainsi une communauté familiale d'exilés politiques, dans laquelle vie de famille et engagement politique sont indissociables.

La Choura, principale instance délibérative du parti se reconstitue en exil et compte alors uniquement vingt-sept membres². Elle se réunit de manière clandestine pendant vingt ans. Cependant, la cause des familles de prisonniers polarise l'engagement des membres du parti et de leur famille : les rapports sur la torture dans les prisons circulent et sont distribués dans les familles de la diaspora (en particulier le rapport d'Amnesty International Tunisie de 1992 qui dénonce fermement les conditions de détention des prisonniers et notamment des prisonniers islamistes, il est mentionné à plusieurs reprises lors des entretiens). L'imbrication du politique et du familial est particulièrement visible à travers cet engagement auprès des familles des prisonniers. Plusieurs associations³ regroupent des militants, organisent des actions de sensibilisations et des manifestations ; elles mettent également en place des mécanismes de soutien juridique et financier pour les familles des prisonniers politiques.

De plus, Mathilde Zederman montre comment les luttes liées à la politique nationale quand bien même à distance, s'articulent avec les luttes liées à l'immigration et avec l'organisation des communautés musulmanes d'Europe, en particulier en France et en Belgique⁴. Cette articulation s'incarne dans la création d'écoles d'arabe, de centres culturels, et d'institutions de représentation du culte musulman telles que l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF). L'exil est alors rythmé par une série d'événements politiques, associatifs mais aussi familiaux comme les fêtes organisées pour le baccalauréat, et les colonies de vacances pour les enfants. L'exil semble renforcer la fluidité des rapports entre la sphère politique et la sphère familiale et prend alors une dimension collective et affective très forte. Les anciens militants se connaissent pour avoir travaillé ensemble et s'être fréquenté en exil. Cette sociabilité en exil a largement impliqué les familles comme le suggère cette exilée qui deviendra députée à l'Assemblée nationale constituante en 2011 :

« C'est un grand ami, je connais aussi son frère, ses enfants, et puis la famille Y également (...) on s'était perdu de vue après nos années d'études et on s'est retrouvé en exil. (...) Là-bas on n'avait pas la famille, alors on se voyait davantage ; regarde, je connais tout le monde parce qu'on se connaît d'ici. Ce n'est pas un effort. J'ai

¹ Il s'agit d'une expression récurrente lors des entretiens avec les islamistes rentrés d'exil.

² Entretien, Ferjani Doghmane, président de la choura en exil, Tunis, septembre 2014.

³ Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*, p. 76-78.

⁴ *Ibid.*

toujours une maison qui m'attend dans les cinquante pays où Ennahdha est présent¹. »

Cependant, la communauté exilée reste à l'écart de la diaspora tunisienne et fréquente peu les Tunisiens à l'étranger pour étude ou pour raisons professionnelles quand bien même ceux-ci peuvent s'engager politiquement à l'occasion de ces séjours. Une candidate aux élections de 2014 l'explique :

« Iyed [Dahmani – député du PDP à Siliana], [Moncef] Marzouki, tu vois, ils venaient. Les opposants aux régimes qui n'étaient pas dans la connivence, eux, participaient vachement aux trucs qu'on faisait et parfois on faisait des trucs ensemble. Mais les autres associations tunisiennes, présentes ici en France, de représentation de la migration, c'était des associations de police, c'était des associations de contrôle, c'était des éradicateurs »².

Cet extrait d'entretien souligne un point qui a été récemment mis à jour par les travaux rendus possibles depuis la révolution : le RCD développe des structures de contrôle « à distance » de l'opposition en exil³. Les associations participant à l'organisation de la diaspora tunisienne en France notamment sont largement investies par les membres du RCD, font partie de l'appareil de contrôle du régime, et permettent aussi la cooptation de membres de l'opposition par le régime. Là aussi l'anti-islamisme fonctionne comme une ressource utile pour polariser les militants et leur faire préférer la cooptation ou la coexistence pacifique avec le RCD plutôt que le dialogue avec Ennahdha. Cette ressource informe également les relations avec le pays d'accueil, en l'espèce, la France qui coopère avec le régime de Ben Ali sur la question de l'anti-islamisme, tout en fournissant un espace d'ouverture et de possibilités pour l'action⁴.

En particulier, l'exil constitue une catégorie qui fait « écran » aux conditions matérielles de vie : les députés de l'ANC anciens exilés expliquent qu'ils « partent en exil » mais sont peu nombreux à mentionner d'eux-mêmes ce dont ils vivent en exil, comment se passe leur installation dans un autre pays. Tout est vu au prisme du rapport à l'engagement et au pays d'origine. Ce positionnement s'inscrit dans la continuité de ce que décrit Stéphane Dufoix, qui invite, à partir de l'étude du gouvernement polonais en exil, à penser l'exil comme fruit d'un travail de légitimation politique⁵. Le gouvernement polonais, formé en 1939, ne fait que changer d'ennemi en 1945 et prend position contre le communisme. Ce travail pionnier permet de penser, de manière comparatiste, les différentes manières de légitimer l'action politique à

¹ Entretien avec Aicha Dhaouadi, septembre 2014.

² Entretien, Sayida Ounissi, octobre 2014. Il est intéressant de voir que les noms qu'elle cite sont ceux des alliés du parti au moment de l'entretien.

³ Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*, p. 92-115.

⁴ *Ibid.*, p. 116-126.

⁵ Dufoix Stéphane, « Les légitimations politiques de l'exil », *Genèses*, n°34, 1999, p. 53-79.

distance, et de montrer la fabrique d'un espace politique à l'interface entre luttes nationales à distance et implication dans certaines luttes du pays d'accueil. Il n'en reste pas moins que dans le cas tunisien, ce n'est pas un gouvernement qui est en exil mais bien les cadres dirigeants d'un parti réprimé et interdit par le pouvoir, ainsi que certains acteurs politiques d'autres partis d'opposition. Dès lors, les militants en exil connaissent une immigration qui contrairement à l'immigration pour raisons économiques, ne se traduit pas par une amélioration des conditions socio-économiques mais au contraire par un déclassement, dont ils parlent peu sans y être invités. L'extrait d'entretien suivant, réalisé avec la fille d'un exilé nahdhaoui, qui a fui la Tunisie pour la France et qui est candidate aux élections législatives de 2014 dans la circonscription France nord, présente cette particularité de revenir d'elle-même sur les conditions matérielles de l'exil.

« Donc mon père, il était fonctionnaire à Tunis, il était à la société nationale immobilière, c'était quelqu'un qui était bien gradé, qui avait vocation, tu vois, à devenir chef de service à un moment. Qui progressait bien et s'épanouissait dans son travail et qui en garde un très bon souvenir. Ça, c'est ce que j'en sais et que j'en tire des conversations qu'on a eu tout au long de ces vingt-cinq années où il en parlait et après de la façon dont il a été réintégré après la révolution.

Arrivé en France il a été gardien de parking. Tu vois, tout de suite c'est un grand changement, lui était expert-comptable de formation, il était au bureau des finances, et là le travail de nuit... c'est l'exil tu vois il y a toujours une énorme perte en termes de position ... sociale, contrairement à la migration classique où tu sors pour acquérir une position sociale supérieure. Oui, on n'avait plus notre maison, on avait un appart, même si nous, on était très privilégié contrairement à d'autres familles qui vivaient dans des deux-pièces à sept. Au début, nous, tout de suite, on avait un F4. Mon père a trouvé un super appart à Ris-Orangis, et on a vécu dedans et moi pour moi c'est des années très heureuses de mon enfance. Je pense que pour mes parents rétrospectivement ça a dû être extrêmement dur parce que mon père avait ce job de gardien de parking, puis qu'il travaillait dans un restaurant et puis tu vois il travaillait dans un grec quoi. »¹

Lorsqu'ils parlent de la vie en exil, les députés – s'ils restent discrets sur leurs ressources économiques – insistent beaucoup et spontanément sur la socialisation entre membres du mouvement. L'exil est alors rythmé par une série d'événements politiques, associatifs mais aussi familiaux tels que les fêtes organisées pour le baccalauréat, et les colonies de vacances pour les enfants. Le récit qui est fait de la période par plusieurs élus met en avant l'indifférenciation de ces moments de socialisation entre sphère privée et sphère publique : les fêtes familiales comme les événements politiques sont l'occasion de se réunir. L'exil renforce l'imbrication entre sphère politique et sphère familiale et prend une dimension collective et

¹ Entretien, Sayida Ounissi, Paris, octobre 2014.

affective très forte. Les anciens militants se connaissent pour avoir travaillé ensemble et s'être fréquentés en exil comme le suggère cette élue :

« C'est un grand ami, je connais aussi son frère, ses enfants, et puis la famille également (...) on s'était perdu de vue après nos années d'études et on s'est retrouvé en exil. (...) Là-bas on n'avait pas la famille, alors on se voyait davantage ; regarde, je connais tout le monde parce qu'on se connaît d'ici. Ce n'est pas un effort. J'ai toujours une maison qui m'attend dans les cinquante pays où Ennahdha est présent »¹.

Cette députée d'environ cinquante-cinq ans au moment de l'entretien, qui était enseignante à Bizerte, fuit la Tunisie avec ses enfants pour rejoindre son mari, contraint à l'exil par Ben Ali en 1992. Arrivée en France en 1995, elle enseigne l'arabe en région parisienne, aux enfants d'exilés² ; elle s'implique également dans différentes associations caritatives chargées d'apporter un soutien aux réfugiés politiques mais aussi aux prisonniers politiques en Tunisie et devient un poids lourd du parti. La preuve en est qu'elle est choisie pour être investie candidate sur la liste France Nord aux élections de 2011 mais la direction du parti préfère en définitive qu'elle se présente dans sa ville d'origine, à Bizerte, par manque de militants sur place.

Jean-François Legrain et Aude Signoles montraient, à partir du cas palestinien, comment l'OLP s'était forgée dans l'exil, et comment ses membres se sont retrouvés confrontés, en rentrant en Cisjordanie et à Gaza après les accords d'Oslo, aux notabilités locales – et notamment les présidents d'universités³. La configuration est relativement différente dans la Tunisie d'après Ben Ali dans la mesure où le mouvement Ennahdha et les autres organisations militantes d'opposition ont aussi toute une partie de leurs cadres qui ont été en prison : les organisations de défense des prisonniers politiques et de soutien aux familles des prisonniers politiques ont permis le maintien de liens forts entre les cadres en exil et la population sur place. Néanmoins, Jean-François Legrain pointe avec acuité la prégnance des dynamiques locales, le faible ancrage local des exilés et la difficulté d'être élu dans une circonscription qui a son histoire propre, ses dynamiques endogènes alors que le mouvement vivait à un rythme différent à l'étranger.

¹ Entretien, Aicha Dhaouadi, Tunis, octobre 2014. Cette députée de Bizerte, professeure d'arabe pendant l'exil en France, et particulièrement investie dans les associations servant de cadre à Ennahdha en France, est une cacique du parti.

² Ounissi Sayida, « L'insoumise qui chantait », *HuffPost Maghreb*, juin 2013.

³ Signoles Aude, 2006, « Le pouvoir local, une histoire de familles », in Picaudou Nadine et Rivoal Isabelle, 2006, *Retours en Palestine, Trajectoires, rôles et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo*, Paris, Karthala, p. 119-146 ; Legrain Jean-François. *Les Palestines du quotidien : Les élections de l'autonomie, janvier 1996*. Beyrouth : Presses de l'Ifpo, 1999.

Le discours sur l'exil insiste sur le maintien de la cohésion du groupe malgré la diaspora, et euphémise les incertitudes liées à la condition d'exilé, qu'il s'agisse de fragilité économique, de statut politique, et de lien avec le pays d'origine – c'est aussi pour cela que Stéphane Dufoix met au jour le travail permanent de légitimation comme spécificité de l'exil. Les discours recueillis insistent alors sur la manière dont s'est forgée en exil une élite partisane, prenant des décisions et organisant la vie du parti à distance. La Choura continue de fonctionner, ainsi que les principales instances du mouvement Ennahdha même en comité plus restreint¹. Cependant, il ne faut pas oublier que ces récits sont faits *a posteriori* et que dans les entretiens biographiques, il y a toujours la tentation d'une mise en cohérence de la trajectoire pour expliquer au mieux leur situation actuelle, justifier leur retour en Tunisie et les postes officiels qu'ils occupent dans le nouveau régime. Les études consacrées au mouvement dans les années 1990 et 2000 montrent que Rached Ghannouchi, président du parti, est en posture délicate au sein du mouvement, que la poursuite d'activités en exil est parfois fragmentaire et interrompue, en somme qu'il y a une fragilité inhérente à la condition d'exilés, ainsi qu'une usure face à un régime dont on n'attend pas une chute aussi rapide². Il n'en reste pas moins que la société islamiste en exil a pu se rencontrer abondamment, écrire et négocier ensemble à distance des alliances intégrant le mouvement Ennahdha contre le régime de Ben Ali, notamment le front du 18 octobre 2005³ qui constitue une plateforme de dialogue entre la gauche et l'islam politique tunisien.

Entre 1992 et 2011, la présence d'Ennahdha en Tunisie est alors résiduelle : sa direction est en exil mais les familles des militants emprisonnés sont toujours sur place et certaines pratiques continuent d'être maintenues quand bien même le mouvement en tant que tel n'organise pas d'action sur le territoire national. Cependant la question de l'intégration au régime demeure à l'ordre du jour et constitue une pomme de discorde non seulement pour les membres d'Ennahdha en exil mais encore pour l'ensemble des opposants à Ben Ali.

A. L'intégration au régime : pomme de discorde des opposants

La politique de cooptation de l'opposition par le régime est à l'origine de nombreuses scissions partisans. Amorcée dès 1989, elle monte en puissance à partir de 1994 où une

¹ Entretien, Ferjani Doghmane, député à l'ANC, Tunis, septembre 2014. Ce député a présidé un temps la *choura* (l'organe délibératif du parti) en exil et précise que ses membres ne sont alors plus que vingt puis vingt-sept.

² Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*; Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*

³ Geisser, Gobe, « Des fissures dans la "Maison Tunisie" ? », *art. cit.*

révision de la loi électorale introduit la mise en place d'un quota de sièges pour l'opposition (dix-neuf). Elle a pour effet de neutraliser de manière durable l'opposition séculariste dans la mesure où celle-ci est affaiblie par les scissions successives et les défections et est aussi décrédibilisée par sa participation aux élections et l'entrée de certains de ses membres au parlement.

Dès 1989, Ben Ali reprend à son compte et développe la politique de cooptation de l'opposition mise en place par Bourguiba. Son gouvernement de 1989 intègre ainsi deux figures de l'opposition anti-islamiste. Mohamed Charfi, figure historique de l'extrême gauche, membre fondateur de Perspectives et président de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme devient ministre de l'éducation. Le secrétaire général adjoint du MDS, Dali Jazi, obtient le portefeuille de la santé. En 1992, le MDS connaît une première scission importante lorsqu'une partie de ses membres fondateurs (Mustapha Ben Jaafar notamment) entre en conflit avec son secrétaire général Mohamed Moadia sur la question des liens à entretenir avec le régime, et est exclue. C'est à la suite de cette exclusion que Mustapha Ben Jaafar, proche de la première heure d'Ahmed Mestiri, fonde Ettakatol (Forum démocratique pour le travail et les libertés, FDTL) et que la direction du MDS se rapproche du régime. Il en va de même pour la Ligue des Droits de l'Homme que Ben Ali met progressivement sous sa coupe¹ à la suite d'une série d'échanges de coups avec son nouveau président Moncef Marzouki qui finit par démissionner. Il en va de même pour le Parti communiste historique : les sièges attribués au parlement à ce parti peuvent être à l'origine de crises comme on le voit dans cet extrait d'entretien :

« Je reviens à l'épisode électoral de 1994 : Ettajdid obtient si je ne m'abuse trois députés. Ils sortent de leur tanière. Et le même jour, un autre dirigeant du parti est emprisonné. On le prend du siège du parti et on l'emmène au tribunal ! Alors évidemment ça provoque une crise pour le parti : y'en a un qui va au parlement et un qui va en prison ? Pour moi, c'est des vraies années dures, 1990, 1994-1995, c'est ça les années de plomb de la Tunisie. Pendant un ou deux ans d'ailleurs, 1994-1995, c'était le seul moment de ma vie où j'ai arrêté la politique. Parce qu'il n'y avait rien. »²

Ces défections affaiblissent les structures qui auraient pu et avaient dans un premier temps constitué des lieux d'opposition et de socialisation de l'opposition.

Le rapport au régime passe pour tous les partis d'opposition par l'apprentissage de la négociation, et on trouve donc aussi à l'ANC un profil – certes minoritaire – d'ancien militant

¹ Chouikha Gobe, *Histoire de la Tunisie*, op. cit., p. 53 ; Ben Mammi Riadh Amine, « Redéfinir son action, redéfinir les droits de l'homme – Un parcours ethnographique au sein de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme » mémoire de M2, EHESS, 2017, p. 36.

² Entretien, Tarek Chaabouni, octobre 2015. Militant du PCT, resté à Ettajdid, il sera finalement élu député en 2009.

rompu à la négociation avec le régime. On touche ici du doigt l'une des différences, peu nombreuses, ainsi que le souligne Vincent Geisser, entre partis autorisés et interdits¹ avant 2011. Les membres de l'opposition légale, comme ceux de l'opposition illégale, ont eu maille à partir avec le régime de Ben Ali, cependant ces interactions ne se développaient pas sur le même modèle. Dans le cas des membres de l'opposition légale, certains ont pu avoir des fonctions professionnelles les conduisant à interagir avec l'État ou ont fait l'objet de cooptation forcée à certains moments de leurs trajectoires. C'est le cas de membres d'Ettajdid qui occupent des fonctions juridiques ou universitaires faisant d'eux des interlocuteurs pour le régime au titre de leur expertise. C'est aussi le cas de militants du PDP, parti le plus indépendant sous Ben Ali et qui de fait n'avait jamais obtenu de sièges sur le quota de l'opposition à la chambre des députés, dont certains membres de la famille sont au Néo-Destour. Par exemple, des militants d'Ettakatol, ont pris le parti de couper les ponts avec le régime mais gardent toujours des relations personnelles et familiales avec des membres du parti destourien.

De plus, certaines figures de la gauche légale ont joué le rôle de passeurs ou de facilitateurs des relations entre le RCD et l'opposition. Il en est ainsi de Khmais Ksila – élu député à Ben Arous sur la liste d'Ettakatol – qui contribue à ce que les militants d'extrême gauche et islamistes appelle la gauche « éradicatrice », soit la mouvance de gauche mais proche du pouvoir, qui accentue la porosité entre le RCD et les mouvements de gauche en agitant le spectre de l'islam politique². Le travail de reconstitution de trajectoire de Michael Béchir Ayari montre cependant les volte-face nombreux tant des individus cooptés par le régime, que ceux du comité central du RCD. Après avoir coopté des membres de l'opposition contre des avantages matériels (une peine de prison écourtée, le fait de retrouver son emploi dans la fonction publique en sortant de prison), et s'en être servi pour noyauter certaines organisations comme la LTDH, le comité central du RCD a bien souvent banni et envoyé en exil les acteurs dont il s'était servi. Ces acteurs ont l'habitude du dialogue avec le régime de Ben Ali mais n'ont jamais fait partie des institutions et participent également à ce titre de la rupture.

La question du rapport au pouvoir et des négociations avec le régime polarise également les militants du mouvement Ennahdha qui restent très divisés sur cette question : la tendance de dialogue et de négociations avec Ben Ali promue par Rached Ghannouchi qui la justifie par un pragmatisme assumé (il s'agit de pouvoir faire libérer les prisonniers politiques et permettre certains retours d'exil) se solde par la démission de certaines figures du mouvement dont une

¹ Geisser Vincent, Perez Déborah, « De la difficulté à “faire parti” dans la Tunisie post-Ben Ali », *Confluences Méditerranée*, n°98, 2016.

² Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 317-318.

partie se rapproche alors de Moncef Marzouki, médecin, ancien président de la LTDH qui lors de sa démission a fondé avec plusieurs militants des droits de l'homme, avocats et journalistes engagés dans l'opposition, un Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT), puis qui crée en 2001 le parti Congrès pour la République qui ne sera jamais légalisé par le pouvoir. C'est le cas de Samir Ben Amor, qui commence d'abord par s'engager au sein du MTI avant de rejoindre Marzouki à la fin des années 1990 et est l'un des fondateurs du CPR. Il sera l'un de ses proches conseillers après 2011. Ces mouvements de scission et de division accentuent la circulation du personnel politique d'opposition entre les différentes structures qui organisent l'espace oppositionnel tunisien dont il ne faut ni surestimer la taille ni la capacité mobilisatrice mais qui existe tout de même.

B. Des tentatives de coalition

S'intéresser aux temporalités de l'engagement des élus met en évidence que le principal moment de politisation des députés de l'ANC avant 2011 a lieu dans la décennie 1980-1990, soit en plein cycle de contestation du régime de Bourguiba. À partir de 1978, le régime est confronté non seulement à la montée d'une opposition partisane mais à plusieurs révoltes qui sont réprimées dans le sang : le jeudi noir de 1978, le coup de Gafsa en 1980, les émeutes du pain en 1983-1984 sont autant d'événements qui témoignent de la brutalité du régime. Elles marquent durablement les trajectoires des syndicalistes dont certains entrent dans l'opposition, alors que la direction de la centrale syndicale est l'alliée du régime. Au cours de ces années, l'opposition entre « gauchistes » et « islamistes » est à son comble : leurs membres se battent sur les campus universitaires qui deviennent un terrain d'affrontement polarisé, et le succès des listes violettes islamistes en 1989 convainc les dirigeants des principaux partis de gauche autorisés à s'allier avec le régime contre l'islam politique.

Dans un second temps, un rapprochement s'opère autour de la question fédératrice du sort des prisonniers et de la torture dans les prisons. Les rapports réalisés par les membres d'Amnesty International (plutôt situés à gauche) sont lus par les familles des prisonniers islamistes¹. Les avocats de gauche défendent les islamistes et ainsi de suite. À ce moment, la politisation et l'engagement contre le régime ne passent pas forcément par l'adhésion à un parti politique mais aussi par l'engagement dans les organisations de défense des droits de l'homme².

¹ Entretien, rédacteur du rapport d'Amnesty International de 1992 sur les prisonniers politiques tunisiens, Tunis, septembre 2014.

² Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*; Lamloum, Ravenel, *La Tunisie de Ben Ali*, *op. cit.*

L'étude de l'engagement associatif des élus (tableau 9) montre bien que le passage par une association de défense des droits de l'homme s'articule fréquemment avec un engagement partisan avant 2011, et souligne la question de la frontière partisane¹. Il y a une porosité entre des associations et organisations de défense des droits de l'homme devenues des « refuges du politique »² et les partis. L'engagement au nom de la profession ou pour dénoncer l'autoritarisme dans un domaine professionnel contribue également à une socialisation militante qui déborde très largement du cadre des partis. Certains militants comme Nejib Hosni mettent en avant leur indépendance et le fait de ne jamais s'être engagés dans un parti politique mais appartiennent dès les années 1980 à l'espace oppositionnel : avocat du Kef dans le nord du pays, « extra-muros », il défend les prisonniers d'opinion islamistes et gauchistes, et participe à la création du CNLT aux côtés de Moncef Marzouki et Mustapha Ben Jaafar³.

Enfin, les années 2000 voient l'émergence de projets d'union des oppositions à Ben Ali et marquent le début d'un nouveau rapprochement entre les islamistes et les gauchistes. En 2003 sont organisées les rencontres d'Aix qui réunissent pour la première fois en France les différents segments de l'opposition. Alors que se tient à Tunis en 2005 le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, huit opposants commencent une grève de la faim pour dénoncer la censure et le manque de liberté d'opinion. Cette grève de la faim modifie durablement la configuration contestataire tunisienne dans la mesure où elle débouche sur la formation d'un front du 18 octobre en 2005, intégrant les islamistes d'Ennahdha à la gauche et aux partis nationalistes arabes, qu'ils soient autorisés ou interdits⁴. La défiance reste de mise entre les deux pôles : le mouvement Ettajdid, héritier du PCT, n'intègre pas le Front par exemple. Le rapport aux islamistes reste clivant et scinde durablement une partie de l'opposition de gauche. Les nouveaux travaux portant sur le rapprochement entre gauchistes et islamistes à distance montrent comment au sein de la coalition se reconstituent des rapports sociaux de domination qui s'inscrivent dans un continuum avec les luttes des campus universitaires des années 1970-1980, et sont à l'origine d'une division du travail politique entre gauchistes et islamistes. Les cadres de la gauche sont à l'initiative de conférences de projets et mobilisent leurs ressources francophones et leur connaissance du champ politique français pour médiatiser leur cause. Ils peinent à mobiliser, jouent principalement sur un répertoire d'action de scandalisation⁵

¹ Combes, *Faire parti*, *op. cit.*

² Burgat, « Égypte 1989-1991 », *art. cit.*

³ Entretien, Nejib Hosni, Tunis, novembre 2015.

⁴ Geisser, Gobe, « Des fissures dans la « Maison Tunisie » ? », *art. cit.*

⁵ Offerlé Michel, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIème-XXIème siècles) », *Politix*, vol. 81, n°1, 2008, p. 181-202.

transnational et mobilisent comme relais les associations de défense des droits de l'homme qui disposent de réseaux internationaux. Les représentants du mouvement islamiste déploient leur capacité de mobilisation au sein de la diaspora tunisienne¹.

Cependant, les acteurs partisans échangent les uns les autres, et organisent des actions conjointes pour dénoncer le régime. Il en va de même pour un autre mouvement critique de l'année 2005, l'Initiative Démocratique, lancée par Ettajdid en 2004 à l'occasion de la campagne présidentielle de Mohamed Ali Alaouani qui prône une « participation critique » et dont les temps forts sont des discours réalisés au parlement européen en 2005 qui dénoncent le manque de respect des droits de l'homme en Tunisie, et la difficulté à s'opposer au régime². Toutefois, il convient de distinguer ces deux actions : la première est clairement contestataire tandis que l'initiative démocratique reste dans l'espace du politique institué et « refuse des sentiers battus de l'action légale »³.

¹ Zederman Mathilde, « L'union fait-elle la force face à l'autoritarisme tunisien ? Dynamiques d'alliances transidéologiques en France dans les années 2000 », *Critique internationale*, vol. 88, n°3, 2020, p. 91-110.

² Archives personnelles, Tarek Chaabouni, membre d'Ettajdid. Consultées en octobre 2015. Cet ancien député de la chambre de Ben Ali met en avant les discours au parlement européen comme forme d'opposition au régime.

³ Geisser, Gobe, « *Des fissures dans la maison Tunisie ?* », art. cit.

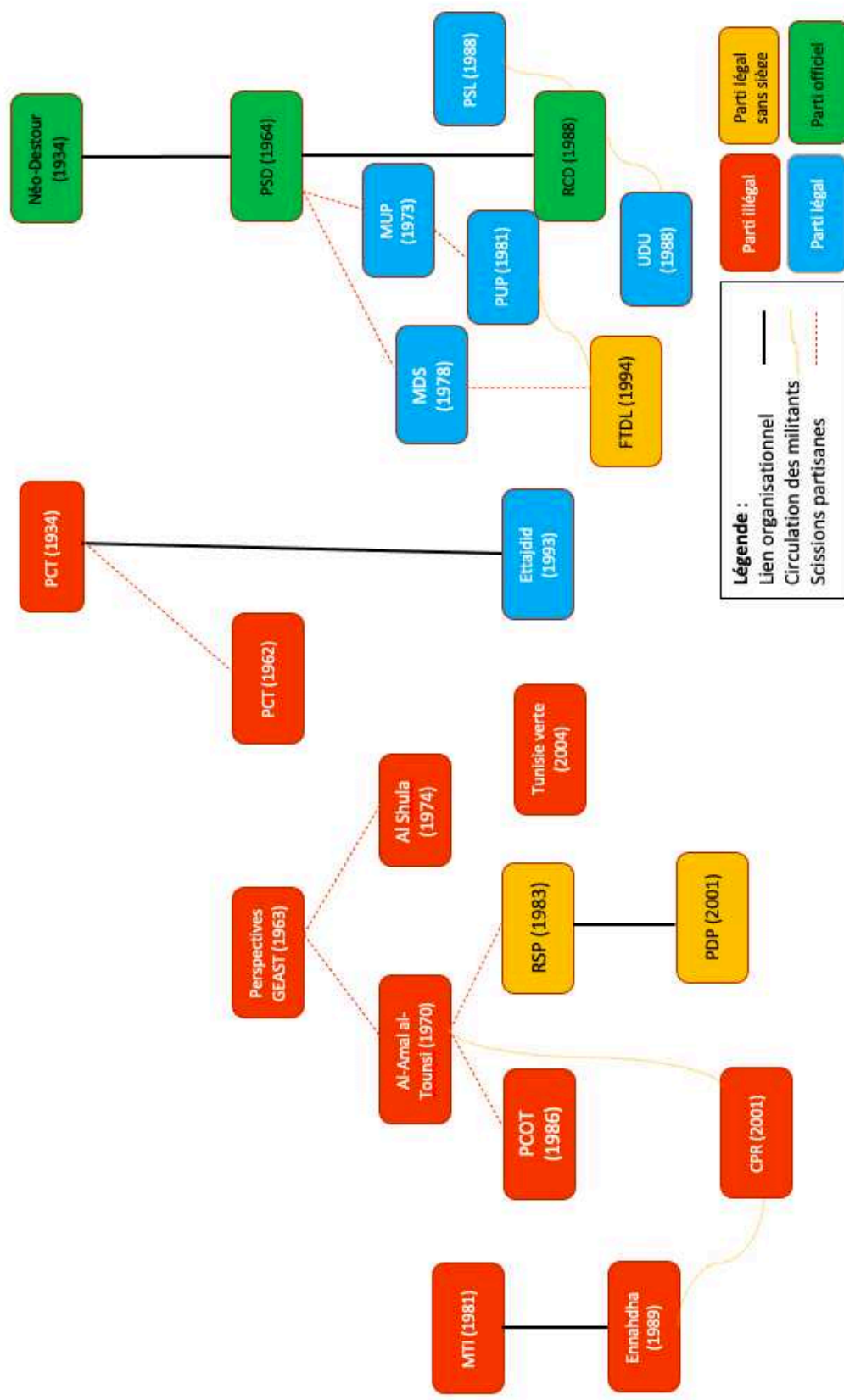


Schéma n°1 : Scissions et recompositions partisans (1920-2011)

Section 2. 2011 : Effervescence pluraliste et élargissement de l'espace partisan

Au cours de l'année 2011, les partis politiques s'affirment comme des acteurs de plus en plus importants du changement de régime tunisien, alors même qu'ils étaient absents de la première configuration révolutionnaire. Ces institutions partisans se recomposent et se construisent en vue de l'échéance électorale : plus que jamais, les partis sont créés comme structures souples, volontiers bricolées, avec pour but de gagner des sièges lors de l'échéance du 23 octobre 2011.

La littérature sur les changements de régime a fait des partis des acteurs centraux des « transitions démocratiques » et a tendance à réduire le champ politique à l'espace partisan, risquant ainsi de naturaliser le rôle des partis et à générer « un effet de grossissement et de naturalisation des partis – auxquels est alors attribué *a priori* un rôle déterminant dans la 'réussite' de la démocratisation »¹. Cependant, mal aimés, marginalisés, les partis politiques n'étaient pas *a priori* les acteurs « naturels » du changement de régime tunisien. La situation évoque celle que Jérôme Heurtaux décrit à partir du cas polonais à la chute du mur de Berlin² : il montre comment, dès les premiers jours de la transition, s'opère un processus de clôture du champ politique faisant des partis politiques, acteurs jusque-là marginaux et déconsidérés, les seuls acteurs légitimes. Il met alors au jour une dynamique de partisanisation, soit de réduction du nombre d'acteurs légaux jusqu'à ce que seuls les partis restent, qu'il aborde avec les outils de la sociologie du droit. Cette partisanisation ne s'observe pas de manière aussi tranchée en Tunisie, où les listes indépendantes restent des acteurs importants des élections et où des mouvements s'organisent contre les partis politiques, accusés de manière classique de corruption et de créer des dissensions dans l'unité nationale.

Nous nous interrogerons alors sur la manière dont les partis prétendent représenter en 2011. Comment construisent-ils la représentation ? Comment les recompositions qu'ils connaissent en sortant de la clandestinité et en constituant des listes électorales participent-elles à ce travail, cette construction sociale de la représentation que Virginie Dutoya et Samuel Hayat³ mettent au jour ? En nous appuyant sur des matériaux empiriques, des entretiens, et une littérature qui

¹ Aït-Aoudia, Heurtaux, « Partis politiques et changement de régime », *art. cit.*, p. 126.

² Heurtaux, *La démocratie par le droit*, *op. cit.*

³ Mansbridge Jane, « Rethinking Representation », *American Political Science Review*, vol. 97, n°4, 2003, p. 515-528 ; Rehfeld Andrew, « Towards a General Theory of Political Representation », *Journal of Politics*, vol. 68, n°1, 2006, p. 1-21 ; Saward, *The Representative Claim*, *op. cit.* ; Dutoya, Hayat, « Prétendre représenter », *art. cit.*

s'est développée sur le sujet à partir de 2011, nous poserons des jalons pour cerner ce qu'est un parti politique en Tunisie en 2011.

I. L'héritage de la dictature

Lorsque Ben Ali fuit en Arabie Saoudite, le 14 janvier 2011, les partis d'opposition n'ont pas été au premier rang des mobilisations. Le régime destourien fonctionnait dans le cadre d'un pluralisme limité dans lequel le RCD, ou Rassemblement Constitutionnel Démocratique (*tajamaa*) occupait la quasi-totalité de l'espace, des postes et des ressources. Nous avons vu dans la section précédente comment la participation au jeu partisan officiel sapait la légitimité des partis d'opposition. La question du rapport au pouvoir et celle du rapport aux partis issus de l'islam politique au premier rang desquels Ennahdha était à l'origine de scissions, de recomposition, et de désengagement. Elles permettent d'identifier trois types de mouvements : « les partis croupions », les « partis légaux et indépendants », et les « mouvements non reconnus par le ministère de l'intérieur et de facto illégaux »¹. Comment ces acteurs partisans s'imposent-ils en 2011 ?

La fuite de Ben Ali le 14 janvier et la dissolution du RCD le 8 mars 2011 ouvrent un large espace des possibles pour les acteurs partisans, mais cet espace est contraint par un ensemble de legs et d'héritages de la période antérieure : la répression a en effet pour corollaire le développement de nouvelles manières de faire pour les partis politiques. L'opacité, l'informalité des rapports, la séparation très forte entre les différents membres du parti est largement héritée de l'expérience durable de la clandestinité vécue par les membres de plusieurs formations politiques. Le terme de « *hizb* » qui signifie « parti » évoque le parti unique de Ben Ali et est donc un terme repoussoir pour l'opposition.

Néanmoins, certaines « conceptions du politique [sont] partagées par les caciques de l'ancien régime et les opposants historiques ». Elles sont à l'origine de routines institutionnelles qui « méritent d'être analysées non comme des « scories du passé », amenées à disparaître avec l'approfondissement du processus démocratique, mais comme un répertoire partisan »² qui vient structurer de manière durable le politique. Nous identifions trois tropes qui marquent le fait partisan : la personnalisation des partis, la propension à l'enclichage social et territorial et

¹ Allal Amin, Geisser Vincent, « La Tunisie de l'après Ben-Ali. Les partis politiques à la recherche du peuple introuvable », *Cultures & Conflits*, n° 83, 2011, p. 118.

² Geisser, Perez, « De la difficulté à 'faire parti' dans la Tunisie post-Ben Ali », *art. cit.*, p. 26.

enfin, la pratique du plaidoyer. Les anciens partis d'opposition apparaissent comme des structures très faiblement spécialisées par rapport aux autres organisations qui structurent peu ou prou le collectif en Tunisie¹.

A. Des partis de gauche exsangues et marginalisés

En 2011, les partis politiques tunisiens sont des structures exsangues et marginalisées dans l'espace oppositionnel au point de ne pas constituer une catégorie pertinente pour la littérature consacrée à l'engagement contre le régime autoritaire. Michael Béchir Ayari montre comment l'espace oppositionnel à Ben Ali dans les années 2000 se structure bien davantage autour d'associations de défense des droits de l'homme et que l'engagement partisan oppositionnel est plus développé en exil que sur le territoire national². En 2011, la plupart des partis d'opposition ne représentent pas et n'ont pas prétention à représenter des groupes sociaux ou des intérêts mais plutôt à contester par des moyens d'action limités, le régime autoritaire.

Certains partis ne comptent qu'un nombre très restreint de membres, c'est notamment le cas du Congrès pour la République (*el Mo'tamar* soit le « congrès »), parti créé en 2001 par Moncef Marzouki, médecin vivant en exil à Strasbourg, qui ne compte que quelques dizaines d'adhérents³ et n'a jamais été reconnu par le régime avant 2011. Tous ont été emprisonnés ou exilés, et sont des compagnons de route de Moncef Marzouki de longue date, issus à la fois de la gauche nationaliste arabe, de la gauche jacobine centralisatrice, mais aussi de l'islam politique. De la même manière, le parti Ettakatol (« le forum » qui est le diminutif pour Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés) qui lui, était légal, est fortement personnalisé et repose sur un petit groupe de dissidents du Mouvement Démocrate Socialiste rassemblés autour de Mustapha Ben Jaafar.

Avant 2011, les dirigeants de ces partis d'opposition s'unissent dans la critique du régime, mais sans proposer de représenter des intérêts particuliers. En revanche, Ennahdha et le PCOT, qui sont deux partis non-reconnus, présentent d'autres caractéristiques, entre autres celles de prétendre représenter une population désireuse de voir la place de l'islam accrue dans la pratique politique tunisienne pour l'un, pour l'autre, celle de représenter les droits des travailleurs. Pourtant, le mouvement Ennahdha a été éradiqué du territoire tunisien et poursuit son action depuis l'exil ce qui limite sa capacité mobilisatrice jusqu'au printemps 2011, et

¹ *Ibid*, p. 27-28.

² Ayari, "S'engager en régime autoritaire", *op. cit.*, 2009.

³ Krichen Aziz, *La promesse du printemps*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

l'extrême gauche est fragmentée en une multitude de groupes. Ces deux partis sont, en 2011, confrontés à une problématique commune, celle de sortir de la clandestinité – et dans le cas d'Ennahdha, de revenir sur le sol national.

B. Une gauche en ordre dispersée

La gauche radicale a de nombreux sympathisants en particulier sur les campus universitaires et au sein des cellules de base des syndicats mais les partis politiques qui s'en réclament sont particulièrement fragmentés avant 2011 et comptent peu de militants. On peut, en suivant Choukri Hmed, identifier « trois pôles majeurs : un pôle droit-de-l'homme avec notamment le mouvement Ettajdid, héritier du parti communiste (...), un pôle social-démocrate (Ettakatol affilié à l'internationale socialiste), et un pôle radical marxiste-léniniste et panarabiste »¹. Ce dernier pôle est formé par deux principaux partis, le PCOT fondé en 1986 et le Watad (mouvement des patriotes unifiés), tous deux héritiers de Perspectives, principal groupe de gauche radicale des années 1960 et *Cho'la* qui en représente la tendance la plus nationaliste arabe.

En 2011, ces mouvements bénéficient de l'arrivée de nombreux jeunes socialisés à gauche à l'université et au lycée et désireux de s'engager dans le cadre partisan. Cependant cette arrivée massive est à l'origine d'un clivage important entre anciens militants détenteurs de l'histoire du parti et les nouveaux venus qui se sentent exclus des prises de décisions et tenus aux marges des partis². Choukri Hmed montre comment les jeunes critiquent la reconduction de pratiques autoritaires au sein de ces partis et comment la marginalisation des nouveaux acteurs s'appuie sur une hiérarchie sociale entre anciens militants aux parcours plus élitistes et nouveaux venus³.

La situation diffère alors de celle qui est décrite par Hélène Combes lorsqu'elle fait la genèse du Parti de la Révolution Démocratique mexicain, en montrant comment le multipositionnement de ses acteurs renforce sa capacité mobilisatrice et lui permet de rester à l'articulation des mouvements sociaux et du politique institué⁴. Dans le cas tunisien, la circulation des acteurs entre syndicats, ONG, associations étudiantes et partis politiques de gauche ne permet pas de tenir ensemble politique contestataire et politique instituée. À

¹ Hmed Choukri, « Les déçu-e-s de l'autoritarisme partisan ». Engagement et désengagement dans les organisations de la gauche radicale après 2011 », in Allal, Geisser (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, op. cit.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Combes, *Faire parti*, op. cit.

l'inverse, elle souligne plutôt la manière dont ces matrices de politisation que sont les ONG de défense des droits de l'homme, le syndicat, le syndicat étudiant, restent des espaces refuges du politique dans lequel les jeunes retournent en se désengageant du parti.

C. Les dilemmes des acteurs partisans face au changement de régime

Les dirigeants de ces mouvements n'ont pas les moyens humains et matériels de se lancer rapidement dans une entreprise électorale. Ils se positionnent différemment face à l'éventualité d'organiser des élections, le type d'élections à organiser, et la participation aux gouvernements de transition.

En premier lieu se pose la question de la participation au gouvernement : les dirigeants des partis de gauche légale se revendiquant du modernisme entrent au premier gouvernement formé par Mohamed Ghannouchi, Premier ministre de Ben Ali, après le départ de celui-ci, le 17 janvier 2011. Aux côtés de personnalités du RCD, entrent des indépendants principalement des hauts fonctionnaires, des syndicalistes de l'UGTT, mais aussi Ahmed Nejib Chebbi, fondateur du PDP, Ahmed Brahim secrétaire général d'Ettajdid, Mustapha Ben Jaafar, président d'Ettakatol. Très rapidement, Mustapha Ben Jaafar décide de démissionner du gouvernement, de même que Kamel Morjane, ministre des affaires étrangères, membre du RCD. Le 27 janvier est annoncé un remaniement dans lequel figurent encore Ahmed Brahim et Ahmed Nejib Chebbi mais qui démissionnent tous les deux.

Splendeur et misère du Parti Démocrate Progressiste (PDP)

Le PDP est l'un des partis « légaux » d'opposition les plus connus avant 2011 en Tunisie. Fondé par Ahmed Nejib Chebbi, avocat issu d'une illustre famille du sud du pays, il a oscillé depuis sa création en 1983 entre dialogue avec le régime (en signant en 1988 le Pacte national) puis en prenant ses distances à partir de 2001. Sa trajectoire tout au long de l'année 2011 se caractérise d'abord par un afflux massif de nouveaux militants (il passe de 1 500 membres à environ 25 000)¹, et par le développement de ses structures internes. Ahmed Nejib Chebbi participe aux gouvernements de transition présidés par Mohammed Ghannouchi et dialogue avec les membres de l'ancien régime autant qu'avec les partis sortis de la clandestinité. L'afflux de militants et d'acteurs aux dispositions sociales proches de la chose publique permet de développer un programme étoffé, et de présenter des listes électorales dans tout le pays. Néanmoins, alors que le parti est en deuxième position dans les sondages (juste derrière Ennahdha), le report des élections au mois d'octobre permet à d'autres formations avec une offre électorale similaire – en particulier Ettakatol – d'émerger. La campagne réalisée par le PDP fait l'objet de critiques importantes d'une part du fait des financements importants dont elle

¹ Kalfaoui Sahbi, « Le Parti Démocrate Progressiste », in Redissi Hamadi, Noura Asma, Zghal Abdelkader (dir.), *La Transition démocratique en Tunisie. État des lieux. Les acteurs*, Tunis, Diwen Éditions, 2012, p. 97.

témoigne : le parti est rebaptisé « parti du sandwich » à la suite de meetings où les militants distribuent des casse-croustes aux membres du public. D'autre part, les choix iconographiques faits insistent sur la personnalisation du pouvoir au sein du parti : les affiches de campagne représentant Maya Jribi la secrétaire générale du parti et unique femme à la tête d'un parti en Tunisie, et Ahmed Nejib Chebbi son fondateur, côte à côte évoquent le couple présidentiel.

Si la participation à l'HIROR ne fait pas de doute, la question de la participation aux élections et de leurs formes fait l'objet de davantage de discussions. Quand bien même la principale revendication de Kasbah II consistait dans la demande d'élections constituanes, certains acteurs partisans défendent d'autres options. C'est le cas d'Ahmed Nejib Chebbi qui prend position à plusieurs reprises en faveur d'un premier scrutin qui soit présidentiel. C'est finalement à l'organisation d'élections constituanes que Béji Caïd Essebsi donne d'abord son accord suivant en cela la demande du conseil de protection de la révolution (dont le PDP ne fait pas partie). Ahmed Nejib Chebbi défend ensuite le fait que les élections se tiennent à la date initialement prévue, le 24 juillet 2011¹ quand la plupart des autres partis politiques, ainsi que l'Instance Supérieure pour l'Indépendance des Élections demandent leur report, mettant en avant la difficulté à organiser des élections intègres dans sur une temporalité aussi courte.

II. Sortir de la clandestinité : le cas d'Ennahdha

Les différents partis politiques tunisiens accèdent donc, pour la première fois, à un espace politique libéralisé, dans lequel ils ont d'importantes latitudes pour agir et s'implanter. Jusqu'à 2011, tous les partis étaient contraints de mener leurs actions clandestinement, qu'ils soient légalisés ou non. Michel Camau résume la situation d'Ennahdha en 2011 en ces termes : ce « parti laminé par une implacable répression, dont la plupart des dirigeants étaient en exil ou en prison, ne constituait alors qu'une composante fragilisée d'une opposition faible. »²

Nous étudierons dans cette section les différents aspects de ce que sortir de la clandestinité signifie et la manière dont cela participe à la construction d'un type de représentation. La libéralisation de l'espace partisan provoque des ruptures biographiques très importantes, (rentrer d'exil, sortir de prison) mais il n'en reste pas moins que la pratique sur le long terme

¹ Teyeb Mourad, « Tunisie. Pourquoi Nejib Chebbi rejette-t-il le report de l'élection ? », Kapitalis, 24 mai 2011.

² Camau Michel, « Perspectives. Usages et représentations de l'alternance en situations critiques. Illustrations égyptiennes et tunisiennes », in Aldrin Philippe, Bargel Lucie, Bué Nicolas, Pina Christine, *Politique de l'alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016, p. 386.

de la clandestinité n'est pas sans laisser des traces sur les manières de faire au sein des organisations partisans. Enfin, la question de la visibilité du parti dans l'espace public nous permettra de montrer avec quel matériel les partis se recomposent en 2011 et ce que cela symbolise. Nous insisterons tout particulièrement sur le cas d'Ennahdha dans cette partie car il occupe une position spécifique à la fois dans la période autoritaire et immédiatement après la révolution : seul parti de masse avant 1990, il s'inscrit dans un mouvement islamiste transnational tout en étant le parti le plus violemment frappé par la répression et le seul à disparaître presque totalement du territoire tunisien entre 1992 et 2011.

A. Rentrer d'exil, sortir de prison

Dans le cas d'Ennahdha, le dépôt de la demande de visa aux services du premier ministre s'accompagne du retour très médiatisé de nombre de ses dirigeants qui vivaient alors en exil comme Rached Ghannouchi qui vit à Londres depuis le début des années 1990 (soit pendant près de vingt ans). Mathilde Zederman analyse ces retours comme une rupture biographique majeure qui prend également la forme d'une reconversion à la « cause tunisienne » (*homeland politics*) : « *this bifurcation can also be understood in terms of a reconversion for many exile activists. Until 2011 they had focused their political activities on other causes, yet following the revolution they shifted their political centre of gravity back to Tunisia* »¹. L'engagement à distance se focalise dès lors sur la politique nationale tunisienne de manière beaucoup plus exclusive lorsqu'auparavant, il concernait une pluralité de causes.

Le terme de bifurcation ou de rupture biographique peut sembler à première vue trop général pour caractériser les retours d'exil, néanmoins, il présente un avantage important : celui de ne pas véhiculer une lecture téléologique de l'exil suivant laquelle on assisterait à des cycles fondés sur le départ en exil et le retour d'exil, et où le retour d'exil serait donc considéré comme un point d'arrivée². D'aucuns ont pu comparer le retour des cadres d'Ennahdha au retour des cadres de l'OLP en Cisjordanie et à Gaza à la suite des Accords d'Oslo. Jean-François Legrain montre bien en quoi le retour peut être problématique et n'est en tout cas jamais un point d'arrivée³, mais plutôt une bifurcation, une reconversion dans une trajectoire : les cadres du Fatah se heurtent à la nécessité de construire leur notabilité lors de leur retour, et sont confrontés

¹ Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*, p. 233.

² King Russell, Christou Anastasia, "Of Counter-Diaspora and Reverse Transnationalism: Return Mobilities to and from the Ancestral Homeland.", *Mobilities* 6, no. 4 (November 1, 2011), 451–66, p. 457.

³ Legrain Jean-François, *Les Palestiniens du quotidien, les élections de l'autonomie*, Beyrouth : CERMOC, 1999.

au pouvoir local des membres des municipalités et des universités. Cependant, la comparaison est limitée par le fait qu'à la différence des cadres du Fatah et de l'OLP, les militants d'Ennahdha ne se sont jamais construits ou conçus comme un gouvernement de substitution, et ont travaillé à distance de l'État ou dans une optique de normalisation vis à vis des structures étatiques. Les retours des militants en exil s'échelonnent tout au long de l'année 2011 et est le fruit de choix personnels et des opportunités trouvées en Tunisie. Il ne s'agit pas non plus d'une évidence pour certains : « ma famille est restée en France, et moi si ça ne se passe pas comme prévu, je rentre en France aussi, rien ne m'en empêche »¹ insiste une députée membre des instances dirigeantes du mouvement Ennahdha pendant son exil en France, et qui n'hésite pas à parler des difficultés qu'il y a à rentrer. Ce point est à prendre au sérieux ainsi qu'y invite Myriam Aït-Aoudia en étudiant les hésitations des dirigeants du FIS à participer à l'élection de 1989 en Algérie². De la même manière, certains dirigeants nahdhaouis hésitent à sortir de la clandestinité et leur retour n'est pas immédiat. Cette hésitation ne se retrouve pas seulement au sein d'autres partis politiques mais aussi dans d'autres espaces : une bloggeuse recherchée par la police avant 2011 et vivant dans la clandestinité explique ainsi au printemps 2013 ne jamais avoir déposé de demande de carte de presse au ministère de l'intérieur pour ne pas y être fichée en cas de restauration autoritaire³. Dans le cas des dirigeants d'Ennahdha, ces hésitations montrent que la participation du principal parti d'opposition aux premières élections post-Ben Ali n'a rien d'évident. La participation aux élections de 1989 joue à la fois le rôle d'un repoussoir tout en dénotant une constante dans la ligne partisane d'Ennahdha de jouer le jeu de la légalité. Si les débats persistent sur la manière de participer, la volonté d'inclusion dans le jeu politique officiel est rappelée à plusieurs reprises par les dirigeants du parti⁴. Ce choix est ainsi déjà acté lors des travaux de l'HIROR relatifs à la loi électorale : les représentants d'Ennahdha défendent le mode scrutin à la plus forte moyenne, le plus à même de leur être favorable, quand la gauche moderniste défend le scrutin au plus fort reste, davantage susceptible d'avantager les petites formations. Par contre, il a pour corollaire une stratégie défendue par Rached Ghannouchi : ne jamais être seul au pouvoir, et ne jamais être frontalement candidat

¹ Discussion informelle avec une députée rentrée d'exil une fois élue, septembre 2014, ANC, Tunis.

² Aït-Aoudia Myriam, « Les dilemmes des nouveaux partis face à la participation à la première élection pluraliste post-autoritaire. Retour sur un impensé à partir du cas algérien », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n°2, 2013, p. 15-32.

³ Notes de terrains, Tunis, mars 2013.

⁴ Minutes de l'HIROR.

aux plus hautes fonctions¹. Par la suite, ce choix n'est jamais remis en question : à l'inverse, les dirigeants d'Ennahdha intègrent leur participation à l'élection comme preuve de leur acceptation des principes démocratiques à leurs discours de légitimation.

La fuite de Ben Ali et la libéralisation de l'espace partisan signifient également pour toute une série d'acteurs la fin de la prison. Cependant, il est important de noter que la plupart des membres de partis interdits étaient sortis de prison dès avant 2011 dans le cadre de grâces présidentielles. Il y a eu deux épisodes de grâce présidentielle massives pour les prisonniers politiques, la première en 1999 quand 600 prisonniers d'Ennahdha sont libérés avec d'autres opposants, puis en 2008. La sortie de prison s'accompagne d'un ensemble de privations et de menaces permanentes dont seule la révolution libère ainsi que le rapporte cette jeune membre d'Ennahdha dont le père a été emprisonné pendant un an et demi et est sorti de prison avant 2011 :

« Avant la révolution, ils [les policiers] humiliaient mon père, et nous aussi. Ils montaient sur le toit de la maison où se mettaient juste à l'entrée, et nous frappaient quand on sortait. Mon père n'avait plus le droit de travailler². (...) Après, bien sûr, évidemment avec la révolution ça a changé, avant ils le frappaient, maintenant ils le saluent, on nous respecte. »³

Il ne s'agit donc pas seulement de sortir de prison mais également de retrouver la possibilité d'un emploi dans la fonction publique, et d'être respecté par ses voisins, et de mener une vie ordinaire. Dès lors, la manière dont se construit la représentation au sein du mouvement Ennahdha, repose sur la mise en exergue de la répression dont les membres du parti ont été les victimes, et travaille sur l'identification – ou la sympathie – aux victimes de la répression.

Un autre aspect de la sortie de la clandestinité concerne l'accès à l'espace public des partis politiques. Alors qu'auparavant leurs actions étaient dissimulées, il s'agit désormais de construire l'implantation locale et nationales des partis politiques afin d'apparaître comme acteurs légitimes du changement de régime.

¹ La même option sera prise en 2014 lors des élections présidentielles : il n'y a pas de candidat Ennahdha. En 2019, après un long suspense, la candidature d'Abdelfattah Mourou, le plus tunisois des islamistes tunisiens, laisse également sceptique et fait l'effet d'une candidature purement formelle.

² Les fonctionnaires n'ont pas le droit de retrouver leur poste dans la fonction publique s'ils ont été condamnés par la justice.

³ Entretien, Imen Bint Abderahim, octobre 2015. Cette jeune femme membre d'Ennahdha, d'environ 28 ans, est secrétaire de direction dans une usine textile dans la région de Kasserine.

B. Accéder à la visibilité dans l'espace public

Étudier les transformations partisans en 2011 sous l'angle de leur visibilité permet de déplacer la focale sur les aspects matériels de l'organisation partisane : jusqu'en 2011, le mouvement Ennahdha n'a pas de siège en Tunisie, la *choura* (son organe consultatif) siège dans les différents pays de la diaspora nahdhaouie. Les acteurs partisans sortent de la clandestinité et commencent à faire de la politique partisane au grand jour. Cette arrivée sur les devants de la scène s'accompagne alors de la mise en place de tout un nouveau matériel partisan visant à construire leur visibilité dans l'espace public : logos, bureaux, équipements, nouveaux noms, autant d'éléments dotés d'une symbolique qui participe à l'activité de mise en symbole et de construction sociale de la représentation.

Un exemple frappant de ce phénomène est le retour de Rached Ghannouchi, le 30 janvier 2011, à l'aéroport de Tunis. Ce retour a lieu en grande pompe, avec chansons, pancartes, et discours. Ce matériel et cette scénographie pourraient témoigner de l'existence de pratiques partisans stabilisées : en l'occurrence la cérémonie d'accueil du cheikh reprend les principaux éléments (notamment la musique) du retour de Khomeyni en Iran en 1979. Elle s'inscrit dans une histoire révolutionnaire Cette similitude souligne la circulation des manières de faire entre différents partis, et rappelle l'engouement qu'avait suscité la révolution iranienne auprès des militants nahdhaouis, dont certains s'étaient même convertis au chiisme dans les années 1979-1980¹. Cependant, nous pensons que ces pratiques témoignent aussi de bricolages auxquels a recours un personnel partisan encore peu rôdé aux enjeux de communication externe : la cérémonie est très mal perçue par la presse nationale et internationale, et ne participe pas à asseoir la légitimité du parti à « faire partie » de la politique instituée.

Rapidement, Ennahdha inverse la tendance et cherche à se démarquer au moyen d'un ensemble de symboles, des repoussoirs que constitue le cas iranien et les frères musulmans égyptiens. Cette prise de distance avec la confrérie égyptienne est d'autant plus importante que les parallèles entre trajectoires égyptiennes et tunisiennes sont fréquents, et que les membres d'Ennahdha sont souvent appelés de manière péjorative *khwanjis* par la presse ce qui est une référence directe aux *ikhwan* (frères) égyptiens. Ainsi, à l'inverse des frères musulmans égyptiens dont la couleur symbolique est le vert (c'est le cas de la plupart des partis issus de l'islam politique), la couleur choisie par les dirigeants d'Ennahdha est le bleu. Leur logo est une colombe bleue qui prend son envol vers une étoile à cinq branches rouge (la couleur de la

¹ Ayari, *Le prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit.

Tunisie). Cette couleur les rapproche des deux partis dont Ennahdha s'inspire le plus, le Parti de la Justice et du Développement (PJD) au Maroc, et l'AKP (qui signifie également justice et développement) en Turquie, deux partis parlementaires qui ont opté pour un logo similaire (une lampe) bleue avec une pointe d'orange. Un peu après, Ennahdha adopte un slogan qui reprend ces deux termes de Justice et de Développement et y ajoute celui de Liberté pour faire écho à la révolution. C'est ce slogan qui est mis en tête du programme qu'ils proposent pour les élections du 23 octobre 2011.

La visibilité du parti passe également par ses bureaux nationaux et locaux. En 2011 Rached Ghannouchi installe le siège du mouvement dans un immeuble moderne de Montplaisir, un quartier d'affaires tout proche du centre-ville. Le parti affiche ses couleurs au siège, mais aussi dans les bureaux locaux que les dirigeants ouvrent dans tous les gouvernorats. Cet immeuble moderne donne à la fois l'impression d'une professionnalisation importante du mouvement et à la fois d'une abondance financière¹. Il contraste avec l'appartement ancien du centre-ville dans lequel est situé le siège du parti Ettajdid (le renouveau)² depuis 2008³ (le siège de l'ancien PCT était auparavant situé dans un autre appartement du même quartier). Ce parti, autorisé sous Bourguiba et Ben Ali constitue un contre-point intéressant pour saisir les continuités à l'œuvre. Lors de la révolution, le logo d'Ettajdid reste un soleil sur fond bleu, mais à l'approche des élections, et lorsque le parti s'unit avec d'autres petites formations de gauche séculière, il prend le nom de Pôle Démocrate Moderniste (PDM, ou *al-Qotb* qui signifie le pôle), et adopte un logo en forme d'étoile sur fond noir. Peu de partis reprennent à ce moment-là la couleur rouge, couleur du Néo-Destour (lors des élections entre 1956 et 1994, les listes du PSD puis du RCD sont « rouges », puis le RCD prend la couleur violette qui avait été utilisée par Ennahdha lors des élections de 1989)⁴ à l'exception du PDP qui adopte pour logo un arbre vert ancré dans le rouge tunisien.

La visibilité passe également par l'onomastique partisane : quels sont les noms de partis qui changent à la révolution et pourquoi ? À quoi font-ils référence ? Notons d'abord que la plupart des noms de partis tunisiens n'emploient pas le terme « parti » (*hizb*) qui sert avant tout à désigner le parti de Bourguiba (PSD) puis de Ben Ali (RCD). Les acteurs partisans mobilisent alors d'autres termes pour désigner leur organisation, et signifier leur distance avec le *hizb*,

¹ Les financements turcs et qataris dont le mouvement Ennahdha et plus particulièrement, Rached Ghannouchi directement, bénéficieraient, ont fait couler beaucoup d'encre sans que des données fiables ne soient publiées sur le sujet.

² Observations de l'auteur, février 2013.

³ Abid Zhora, « Tunisie. Ettajdid croit en sa bonne étoile », *Kapitalis*, 11 juin 2011.

⁴ Medimegh Aziza Darghouth, *Droits et vécu de la femme en Tunisie*, Lyon, l'Hermès, Edilis, 1992.

connotant de cette façon d'autres manières de faire et une condamnation du RCD. Ils désignent alors leurs collectifs de *harakat* (mouvement), de *mo'tamar* (congrès) de *takatol* (forum) de *qotb* (pôle), *tahaluf* (alliance), *ettayar* (courant). Parmi les partis de premier plan, seul le Parti Démocrate Progressiste conserve le terme de « parti » dans son nom, y compris quand il en change lorsqu'il fusionne avec Afek Tounès. Quand bien même les partis sont devenus les acteurs majeurs de la représentation, leurs dirigeants restent réticents à se revendiquer du « parti ». Tous ces termes évoquent un périmètre plus large que celui d'un « parti » et se veulent des rassemblements de « militants » représentant le peuple tunisien.

III. (Re)compositions partisanses à l'approche des élections

La fuite de Ben Ali en Arabie Saoudite entraîne la dissolution de son parti, le RCD, parti quasi-unique créé par Ben Ali en 1988, souvent qualifié auparavant de « parti-État »¹. Le 20 janvier, le bureau politique du RCD démissionne. Le 6 février 2011, il est suspendu, et le 8 mars, le tribunal administratif annonce la dissolution du parti et la liquidation de ses biens. D'autre part, sa fuite ouvre la voie à une libéralisation politique importante : un élargissement majeur de l'espace partisan tunisien et « l'inévitable inflation de créations partisanses »² déjà soulignée par la littérature consacrée aux changements de régime en Europe de l'Est. En l'espace de quelques mois, plus de cent cinquante nouveaux partis se déclarent et reçoivent un visa³. Il s'agit à la fois de la reconnaissance légale d'anciens partis d'opposition qui sortent alors de la clandestinité, mais également de nouvelles structures dans lesquelles se réorganisent les membres de l'ancien parti unique, le RCD, mais aussi de nouvelles initiatives portées par des acteurs qui n'étaient pas jusque-là actifs dans la sphère partisane. Le premier parti à obtenir ce visa est Tunisie Verte, parti de gauche, écologiste, et s'opposant de manière frontale au régime de Ben Ali ce qui lui avait valu de ne jamais obtenir de visa⁴. En neuf mois, 123 partis obtiennent leur visa. Cette inflation partisane va de pair avec la participation des partis historiques aux différentes instances décisionnaires de l'année 2011, alors même que se

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.

² Couffignal Georges, « Crise, transformation et restructuration des systèmes de partis », *Pouvoirs*, n° 98, 2001, vol. 3, p. 104.

³ Le « visa » est le terme employé par les acteurs pour désigner la publication au Journal Officiel du nouveau parti. En effet, le décret-loi 87 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des partis politiques, dispose à l'article 9 que les personnes souhaitant créer un parti politique doivent envoyer un ensemble de pièces justificatives aux services du premier ministre, lesquels leur renvoient un procès-verbal et publient l'annonce dans le Journal Officiel.

⁴ Kchouk, *Les séquelles de l'autoritarisme sur les élites*, op. cit., p. 230.

développe en deçà de l'espace partisan et de la scène politique nationale, une multitude de clubs, listes, initiatives politiques en tout genre afin de réfléchir à la future Constitution.

A. « RCD Dégage ? » Une matrice destourienne en recomposition

À l'autre bout du spectre politique, les anciens membres du RCD se réorganisent à l'approche des élections, dans une multitude de petites formations qui ne parviennent pas à s'unir malgré plusieurs tentatives. Ils déposent des demandes de visas qui sont approuvées. L'ouvrage de l'Observatoire tunisien de la transition démocratique insiste sur la fragmentation des forces issues du RCD et des destouriens¹ et produit une liste exhaustive d'une trentaine de formations. Ces acteurs sont bien souvent des membres de second rang du RCD sans quoi ils ne pourraient pas participer aux élections. On voit également des stratégies de contournement se mettre en place : certains membres du RCD qui ne peuvent pas se présenter aux élections forment un parti et des listes électorales composées de candidats éligibles et ne tombant pas sous le coup de l'article 15 de la loi électorale. Une formation est particulièrement intéressante à cet égard dans la mesure où elle fait campagne dès 2011 sur le fait d'être destourienne mais « propre ». Il s'agit de l'Initiative (*al-Moubadra*), lancée par Kamel Morjane. Ministre de la défense entre 2005 et 2010 puis des affaires étrangères (2010-2011), Kamel Morjane a la réputation d'homme aux « mains propres », et reste ministre du premier gouvernement de transition. À ce titre, ce haut fonctionnaire international originaire du Sahel (de Sousse) peut former un parti en vue des élections : l'Initiative. Ce parti destourien fait cavalier seul et présente des candidats dans les vingt-quatre gouvernorats du pays.

Les forces politiques issues du RCD et de sensibilité destourienne sont fragmentées et désunies à l'approche des élections, néanmoins, les négociations et les relations interpersonnelles entre les différents acteurs à la tête de ces partis montrent qu'il existe toujours une famille destourienne² qui débat de sa réorganisation. Des acteurs intermédiaires, membres de cellules locales du RCD reviennent également sur l'importance de ces négociations aux différents échelons des nouveaux partis :

« depuis le début, nous nous sommes répartis dans beaucoup de partis, mais nous continuons de nous réunir et de discuter, pour voir comment on pourrait s'organiser ensemble et prendre le pouvoir au sein de ces différents partis »³.

¹ Khémira Chokri, « La recomposition du mouvement destourien », in Redissi, Noura, Zghal, *La Transition démocratique en Tunisie*, op. cit., p. 35-69

² Entretien, Faouzi Elloumi, Tunis, Mellassine, novembre 2015.

³ Entretien, Tarek, homme d'environ 50 ans, diplômé de biologie, vivant de petits boulots, Tunis, novembre 2015.

Les récits de ces discussions – quand bien même elles achoppent – sont extrêmement présents dans les entretiens conduits avec des membres des partis destouriens, et cela quelle que soit leur position dans la hiérarchie interne du parti. L'un par exemple occupait une position nationale sous Ben Ali et a fondé un des partis construits sur les décombres du RCD, l'autre est un responsable de bureau au niveau local¹. Cette récurrence témoigne à la fois d'une fascination pour les réseaux destouriens considérés comme une ressource électorale essentielle à la mobilisation, et une monstration de puissance (*nous continuons d'exister et nous reviendrons*). Ces éléments viennent battre en brèche les lectures de la séquence politique qui privilégient la thèse de la « conversion à la démocratie » fondée sur l'ajustement des acteurs au nouveau contexte de compétition électorale et de libéralisation politique². Si les différents acteurs de la famille destourienne acceptent le cadre électoral, ils contribuent pourtant à le vider de sa substance. Alors que Pierre Serna montre comment les notables s'ajustent, afin de maintenir leur position dominante au cadre démocratique et que cet ajustement entraîne une adhésion aux valeurs démocratiques et à un contenu³, il est impossible de faire une telle observation ici, sur une séquence aussi resserrée⁴. À l'inverse, les pratiques observées me semblent accentuer le hiatus entre la forme électorale d'une part et l'adhésion à un ensemble de valeurs d'autre part.

« Who the fuck is al Aridha? »⁵

Le tweet de @lindyys est repris plus de 1000 fois au lendemain de l'élection. La Aridha Chaabeya ou Pétition populaire la liberté, la justice et le développement a été créée par un homme d'affaires basé à Londres, membre d'Ennahdha jusqu'en 1992 puis proche de Ben Ali, Hechmi Hamdi. Il ne s'agit pas d'un parti politique reconnu par un visa, mais d'une coalition de listes indépendantes – et à ce titre, le mouvement est passé sous le radar des principaux observateurs de la vie politique. Néanmoins, la campagne de ces différentes listes est coordonnée au niveau national via la chaîne télévisée dont Hechmi Hamdi est propriétaire : *al-Mustaqillah*. Cette chaîne, qui diffuse des programmes religieux et populistes, est particulièrement regardée dans les zones rurales. Les candidats têtes de listes passent de manière presque quotidienne sur cette chaîne qui déroge aux règles d'équité de la campagne, pour expliquer leur programme. Ces derniers sont des « inconnus n'ayant jamais fait de politique avant la révolution » pour reprendre les termes par lesquels eux-mêmes se définissent. Cependant, les entretiens réalisés avec ceux d'entre eux qui ont été élus soulignent qu'il s'agit souvent de fonctionnaires ayant des réseaux institutionnels

¹ Entretiens, Tunis, novembre 2015.

² Heurtaux Jérôme, « « L'ancien régime » à l'épreuve de l'élection concurrentielle : Abbes Mohsen, ancien maire de Tunis et candidat aux législatives du 26 octobre 2014 », *L'Année du Maghreb*, 13, 2015, 283-294.

³ Serna Pierre, *La République des Girouettes, 1789 -1815 et au-delà. Une anomalie politique, la France de l'extrême centre*. Paris, Champ Vallon, 2005.

⁴ Pierre Serna étudie les trajectoires sur le temps long comme l'annonce d'ailleurs le titre de son ouvrage. Les quelques mois qui séparent le 14 janvier du 23 octobre ne permettent pas de voir d'adhésion au contenu de la démocratie. Ce contenu cependant, chez Pierre Serna, est réduit à l'acceptation du désaccord (*agree to disagree*) et non à une révolution sociale.

⁵ <https://twitter.com/SansaRemix/status/260659239196954624>

(agent de l'office régional de développement par exemple), d'acteurs dont la profession garantit un ancrage local fort (facteur, enseignant). Ils bénéficient de plus du réseau des anciens scouts qu'ils mobilisent dans plusieurs circonscriptions, or l'organisation de jeunesse était, jusqu'en 2011, un vivier pour cadres locaux du RCD. Dès lors, il nous semble que si les propositions de campagne du mouvement s'inscrivent dans une veine islamiste (sharia comme source du droit...) et populiste (santé gratuite et deux-cent dinars d'indemnité pour chaque chômeur), il n'en reste pas moins que ses membres ont été ce qu'on pourrait appeler des notables de seconde zone ou de second rang de l'ancien parti unique.

B. Une effervescence de listes indépendantes contre les partis

Outre le foisonnement de partis bâtis sur les ruines du RCD, la configuration est caractérisée par une démultiplication de nouvelles initiatives et par l'ouverture de la sphère politique à de nouveaux acteurs. Ceux-ci créent de nouveaux partis mais surtout des listes indépendantes en vue des élections de 2011 qui sont remarquables par le nombre de candidats et de listes en lice : 11 686 candidats se présentent sur 1 517 listes dont 828 listes partisans, 655 listes indépendantes et 34 listes de coalition. Soixante-dix-sept des 123 nouveaux partis présentent des listes candidates pour les élections constituintes¹ : ce rétrécissement souligne les difficultés matérielles que rencontrent les nouveaux entrepreneurs politiques pour élaborer des listes de candidats et envisager une campagne, la maîtrise de la nouvelle procédure pour pouvoir déposer des listes qui ne soient pas invalidées par l'ISIE, mais aussi des dilemmes quant à la volonté de participer ou non aux élections.

Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté de réinventer les modalités d'agir en politique et de critiquer le fait que la représentation se construise à partir des partis politiques. Nous en présenterons trois en particulier : la première, Doustourna, est organisée par des acteurs importants de la gauche et du constitutionnalisme tunisien. La seconde est lancée par des blogueurs et cyberactivistes. La dernière est lancée par des acteurs locaux à Kasserine sous la forme d'une association culturelle. Elle témoigne de la volonté d'acteurs locaux, en particulier de jeunes mais aussi d'enseignants de s'approprier le moment électoral.

Doustourna (notre Constitution) est créée en 2011 par Gilbert Naccache, un militant dont l'histoire est intimement liée à celle de la gauche tunisienne depuis les années 1960 et la création du mouvement Perspectives. Au printemps 2011, il fonde avec un professeur de droit constitutionnel, Jahouar Ben MBarek, le « Mouvement du 20 mars » avec lequel ils organisent

¹ Gaddes Chawki, « Les élections du 23 octobre 2011 », Compendium, PNUD, 2016. [en ligne : <http://www.undp.org/content/dam/rbas/doc/Compendium/Part%202/06%20Les%20élections%20du%2023%20Octobre%202011.pdf>]

plusieurs séries de rencontres en dehors de Tunis dans le but assumé de sensibiliser les citoyens aux enjeux constitutionnels en organisant des débats qui rassemblent diverses personnes actives dans différents secteurs. Ils diffusent un projet de constitution rédigé lors d'assises de la société civile organisées par le mouvement au printemps 2011 : du « mouvement du 20 mars », le collectif devient « Doustourna ». Néanmoins, les fondateurs se divisent sur les suites à donner à Doustourna à l'approche des élections : Gilbert Naccache souhaite que le mouvement reste en dehors du jeu partisan tandis que Jahouar Ben MBarek veut inscrire Doustourna dans une dynamique électorale¹. Protestant contre ce qu'il considère comme une normalisation et comme la mise au service de l'association au service des intérêts d'un homme, Gilbert Naccache quitte le mouvement qui se reconfigure sous l'effet de l'échéance électorale autour des listes électorales et des campagnes. Cet exemple souligne la manière dont la participation à la première élection après la fuite de Ben Ali n'a rien d'évident ni de naturel² : participer à une élection requiert de disposer de moyens importants, d'élaborer un programme, d'avoir la capacité de sélectionner des candidats. Le réseau reste centralisé à Tunis mais parvient à présenter des listes dans plusieurs circonscriptions³. Les fondateurs du mouvement sont des personnalités bien en vue ce qui leur garantit une couverture médiatique importante, néanmoins et malgré leur démarche « grass-root », ils peinent à construire un ancrage régional et gardent une image socialement marquée comme tunisoise et bourgeoise, dans une continuité relative avec l'HIROR, assemblée de constitutionnalistes et de juristes qu'ils critiquaient.

Les élections de 2011 sont également un moment lors duquel des cyberdissidents s'engagent et forment des listes candidates. Ces figures ont été très médiatisées lors de la révolution et ont contribué à véhiculer le mythe d'une révolution 2.0⁴. L'un d'entre eux est même entré au gouvernement de transition de Mohamed Ghannouchi dès le 17 janvier 2011, sous l'étiquette du « Parti Pirate ». L'un des candidats cyberdissidents aux élections constituintes est Yassine Ayari, blogueur à l'origine de la manifestation contre la censure en 2010, puis lors de la révolution, pour avoir diffusé l'information selon laquelle le chef d'État-major, Rachid Ammar aurait donné l'ordre à l'armée de ne pas tirer sur les manifestants en janvier 2011. Ce dernier crée une liste indépendante et se présente à Zaghuan⁵, une circonscription rurale proche de

¹ Entretien, Gilbert Naccache, Paris, mai 2013.

² Aït-Aoudia, « Les dilemmes des nouveaux partis face à la participation à la première élection pluraliste post-autoritaire », *art. cit.*

³ Entretien, Jahouar Ben MBarek, Tunis, décembre 2015.

⁴ Lecomte Romain, « Révolution tunisienne et Internet : le rôle des médias sociaux », *L'Année du Maghreb*, 7, 2011, p. 389-418.

⁵ Sallon Hélène, « Un blogueur en rase campagne tunisienne », *Le Monde*, 21 octobre 2011.

Tunis alors qu'il vivait en exil en Belgique depuis 2010. Il ne parvient pas à obtenir de siège, mais fait campagne, rencontre les habitants et renoue à cette occasion ¹. Une autre bloggeuse connue, qui a participé au même mouvement de dénonciation de la censure en 2010, et fille d'un juge qui a dénoncé le manque d'indépendance de la magistrature et a été pour cela contraint à l'exil, Amira Yahyaoui fonde également une liste, *Sawt el-Mostakel* (la voix de l'indépendance) pour candidater dans la circonscription France Nord avec des opposants rencontrés très largement sur *Twitter* et les réseaux sociaux au moment des mobilisations. Ce mouvement de constitution de liste est considéré comme général ainsi que le souligne cette proche d'Amira Yahyaoui au sujet de la campagne : « Amira s'était présentée sur une liste comme un peu tout le monde à l'époque, pas vraiment au clair avec l'objet même de ces élections »².

Enfin, de nombreux mouvements sont créés sur un modèle relativement similaire mais local : c'est le cas de la liste « Wafa » (la fidélité). Cette liste est une liste locale constituée dans le sillage d'une association culturelle ancrée à Sbeitla, dans le centre-ouest du pays, et créée en 2011 après la fuite de Ben Ali³. Les membres de la liste résident principalement dans cette ville qui historiquement était le siège du caïdat⁴ de la région de Kasserine⁵ et y font campagne en tant qu'association culturelle (leur bureau est à Sbeitla) cherchant à promouvoir le patrimoine de leur ville (un site romain très bien conservé mais très peu visité) mais aussi de tenir des débats sur la situation politique du pays. Le choix de la tête de liste se porte sur Mabrouk Hrizi, un enseignant de droit à Sfax⁶ mais vivant à Sbeitla comme l'explique dans cet extrait d'entretien le fondateur de l'association et directeur de campagne :

« On a monté cette association, moi et quelques autres, on voulait un lieu pour parler de ce qui se passait et aussi pour essayer de faire des choses culturelles à Sbeitla, pour promouvoir son patrimoine... pour remettre le site⁷ en état. C'est une association culturelle avant tout. C'était en mars 2011. Comme Mabrouk était le prof de droit, on s'est dit qu'il était le mieux placé pour participer à la rédaction de la Constitution, pour avoir des choses à dire, qu'il avait les compétences ».⁸

¹ Il sera par contre élu lors d'une élection partielle représentant des tunisiens de l'étranger pour la circonscription « Europe » à l'Assemblée des Représentants du Peuple en 2017, et prête serment en 2018.

² Entretien, Nadia Sehnaoui Boulifa, Tunis, novembre 2016.

³ Entretien, Malek Derbali, Sbeitla, novembre 2015. Il s'agit du fondateur de l'association Wafa (dignité) qui joue le rôle de directeur de campagne de Mabrouk Hrizi.

⁴ Le caïdat est le nom donné au découpage administratif équivalent à la région, par la régence ottomane puis conservé par les autorités coloniales. À la tête du caïdat est placé un Caïd qui a pour fonctions principales de percevoir les impôts et de faire régner l'ordre.

⁵ Détrônée par la suite par Kasserine, où siège le gouverneur.

⁶ Entretien, Mabrouk Hrizi, Sbeitla, octobre 2014.

⁷ Au centre de Sbeitla se trouve un site archéologique romain de très grande taille.

⁸ Entretien, Malek Derbali, Sbeitla, octobre 2015.

Ce cas est intéressant car il témoigne d'une forme d'engagement souvent passé sous silence car loin de la capitale et des étiquettes partisans de premier plan : une partie importante des 1 517 listes sont constituées non par des partis (150 partis sont recensés au moment des élections et dont tous ne parviennent pas à présenter des listes dans chacune des circonscriptions) mais par des associations ou des initiatives indépendantes voire individuelles. Nombre de ces entreprises échouent à conquérir un siège au contraire de l'exemple de Wafa. En effet Mabrouk Hrizi est élu député en 2011, et participe à différents groupes parlementaires à l'ANC. Il devient rapporteur adjoint de la Constitution et est réélu en 2014 sous l'étiquette partisane du CPR (dont il est l'un des seuls élus). Les indépendants ne représentent pas un ensemble homogène et loin de là, tant du point de vue des trajectoires de leurs membres que des idées défendues. Néanmoins, ils incarnent à la fois un rejet de faire de la politique professionnelle et partisane et une volonté de participation à la rédaction de la norme suprême en mobilisant certaines dispositions comme les études de droit par exemple.

Ces nouvelles formations sont ainsi discontinues, hétéroclites, et actives surtout au moment des élections, afin de conquérir des sièges quand bien même elles développent un discours sur les normes et en particulier sur la Constitution – tant sur son contenu que sur sa forme. À ce titre, elles tentent de renouveler les manières de faire de la politique mais sont contraintes dans leurs formes par l'échéance électorale.

Comment les partis politiques tunisiens participent-ils à la construction de la représentation et se recomposent-ils en 2011 ? L'année marque pour les acteurs partisans la sortie de la clandestinité, une libéralisation qui ouvre de nouvelles possibilités, à la fois en termes de recrutement, d'implantation, d'accès à l'espace public. Les partis, mal aimés, marginalisés, exsangues et absents des mobilisations deviennent au cours de l'année 2011 des acteurs à partir desquels se construit la représentation. Ils mobilisent pour cela différentes symboliques qui passent par leur nom, leur logo, leur siège, qui participent à la construction de leur image. Toutefois, la sortie de l'autoritarisme ne va pas sans laisser de traces, et les cadres dirigeants des partis reconduisent un ensemble de pratiques autoritaires qui mènent au désengagement nombre de nouveaux militants. L'arrêt des politiques répressives vis-à-vis des militants conduit en effet de nombreux groupes à adhérer à des partis ou à en créer, dans une effervescence partisane. Toutefois, les lignes de clivage restent fortes entre d'anciens militants qui ont eu la pratique de la clandestinité et sont encliqués dans de petits groupes très personnalisés et les nouveaux venus qui peinent à prendre part au processus de prise de décision. Certains – les jeunes en particulier – prennent alors très rapidement leurs distances avec les formes partisans,

et créent des structures alternatives, et à l'approche des élections des listes indépendantes pour contester aux partis le monopole de la représentation.

Cependant, les élections conduisent à un rétrécissement de l'espace partisan et à un processus de sélection des partis dont seul un petit nombre est représenté à l'ANC. Les résultats des élections, s'ils entérinent la fin de tout un ensemble de projets partisans, de listes indépendantes et de nouvelles associations politiques, donnent également à voir pour le petit nombre de partis élus, à partir de quel type de filière de recrutement partisan ils se sont recomposés. Nous étudierons dans la section suivante les modalités de ces recompositions partisans, en nous fondant sur l'étude des propriétés sociales des élus. Cela nous permettra d'éclairer la manière dont fonctionne le clivage entre anciens et nouveaux militants, mais aussi de mettre en évidence le caractère inachevé du processus de « partisanisation »¹.



Logos des partis politiques légalisés à la veille des élections d'octobre 2011.

Source : « Les partis politiques tunisiens (106 partis), Le Milieu autorisé, blog, 22 août 2011.

¹ Ait-Aoudia, *L'Expérience démocratique en Algérie*, op. cit. ; Heurtaux, Pologne. *La Démocratie par le droit*, op. cit.

Parti	Voix	%	Sièges
Ennahdha	1 501 320	37,04	89
CPR	353 041	8,71	29
Aridha chaabeya	273 362	6,74	26
Ettakatol	284 989	7,03	20
PDP	159 826	3,94	16
L'Initiative	129 120	3,19	5
PDM	113 005	2,79	5
Afek Tounès	76 488	1,89	4
PCOT	63 652	1,57	3
Mouvement du Peuple	30 500	0,75	2
MDS	22 830	0,56	2
UPL	51 665	1,26	1
WATAD	33 419	0,83	1
Parti Libéral Maghrébin	19 201	0,47	1
Parti démocrate social	15 534	0,38	1
Parti du Néo-Destour	15 448	0,38	1
Parti de la lutte progressiste	9 978	0,25	1
Parti de l'équité et l'égalité	7 621	0,19	1
Parti national culturel et unioniste	5 581	0,14	1
Indépendants	62 293	1,54	8
Autres listes	1 290 293	31,83	0
Suffrages exprimés	4 053 148	94,06	
Votes blancs et invalides	255 740	5,94	
TOTAL	4 308 888	100	217

Tableau 2. Résultats des élections du 23 octobre 2011,

Source : ISIE

Modes d'inscription	Inscrits	Votants	Participation rapportée à la modalité d'inscription	Participation rapportée à l'électorat potentiel
Volontaire	4123562	3506902	85.05%	43.87%
Automatique	3870322	588737	15.21%	7.36%
Les électeurs potentiels	7993884	4095906	51.24%	51.24%

Tableau 3. Participation aux élections du 23 octobre 2011,

Source : ISIE

Section 3. « Gauchistes » et « islamistes » en 2011¹ : des filières partisans de recrutement politique différenciées ?

« Les règles de la sélection politique ne sont pas les mêmes au lendemain des cataclysmes »²

Les règles de recrutement du personnel politique sont-elles bouleversées par la révolution et par l'organisation très rapide d'élections constituintes ? Le nombre extrêmement important de candidats et l'absence de données consolidées sur les membres des listes de candidats ne nous ont pas permis de nous livrer à une enquête quantitative sur le personnel politique investi par les partis politiques, nouveaux ou anciens, pour briguer un siège à l'Assemblée Nationale Constituante. Nous avons, dans la section précédente, retracé sans prétention à l'exhaustivité certains profils de candidats. C'est maintenant à partir de l'étude des propriétés sociales des élus à l'ANC, et non de l'ensemble des candidats, que nous pourrions dégager des pistes pour étudier la façon dont les partis politiques renouvellent leur personnel militant. Ce choix peut sembler paradoxal, dans la mesure où plusieurs partis de l'ancienne opposition légale n'ont que peu d'élus. Il permet toutefois de disposer de données homogènes pour montrer des similitudes dans les stratégies de recrutement de certains partis et dans leur composition sociale. Présenter dès à présent ces données donne à voir comment se rétrécit et se recentre l'espace partisan au prisme des résultats des élections. Précisons que les principes de codage et les catégories mobilisées font l'objet de développements plus importants dans le chapitre suivant qui dresse un portrait collectif de l'ANC. Nous nous concentrerons ici sur les recompositions des filières partisans « gauchistes » et « islamistes ».

L'urgence de la situation et l'ébullition partisane ne permet pas de parler de filières de recrutement partisans stabilisées et sédimentées sur le long terme comme on peut en observer dans des régimes représentatifs reconnus comme étant stables. Toutefois, étudier les trajectoires des candidats qui ont réussi l'élection donne à voir des matrices de politisation, des viviers dans lesquels certains des futurs élus, y compris ceux qui se considèrent comme « novices » et n'ont pas eu d'engagement partisan ni de mandat avant 2011 ont pu se croiser. En particulier l'étude des trajectoires des députés souligne un contraste important entre ceux qui se présentent comme

¹ On reprend ici le sous-titre de la thèse de Michael Béchir Ayari.

² Mattei Dogan, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », in Offerlé (dir.), *La Profession politique*, op. cit., p. 188.

« novices de la politique » – soit des acteurs qui n’ont eu jusque-là ni engagement partisan ni mandat – et les anciens militants. Ce contraste se retrouve-t-il dans les propriétés sociales des élus ? En quoi la sélection de « novices » aux profils sociaux différents informe-t-elle sur les stratégies de recomposition et de légitimation des acteurs partisans ?

L’enquête conduite auprès des députés constituants et la collecte de données en ligne réalisée *a posteriori*¹ nous permet d’avancer que les partis élus à l’ANC se recomposent en recrutant un nouveau personnel politique plus diplômé, plus féminisé, plus aisé, qui correspond en somme davantage à l’horizon d’attente forgé par le roman national moderniste tunisien. Les 217 élus à l’ANC offrent un tableau bigarré mais l’étude des propriétés sociales des nouveaux venus montrent que les dirigeants partisans veulent afficher une façade respectable et construisent, à travers les propriétés sociales des membres qu’ils recrutent et font élire, leur légitimation. Une partie des élus se connaissent bien et ont une histoire en partage tandis que les nouveaux venus ont des trajectoires politiques plus inattendues. Le quart des constituants n’a pas eu d’engagement politique (partisan, associatif ou syndical) avant 2011, quand la moitié dit « ne pas avoir fait de politique avant la révolution ». À l’inverse, 55% des élus ont eu un engagement partisan, et 28% des députés ont été à la fois engagés dans des associations, la centrale syndicale et un parti. Ces deux groupes (novices et anciens militants) sont transpartisans : chaque parti compte des élus novices et des anciens militants, qu’il s’agisse de militants au sein de partis politiques ou au sein d’associations de défense des droits de l’homme, qui, comme le montre la littérature sur l’engagement politique en Tunisie², ont joué un rôle quant à l’engagement dans l’opposition. Cependant, novices et habitués de la politique sont répartis de manière inégale au sein des groupes parlementaires : les anciens militants représentent les trois-quarts du groupe Ennahdha contre un tiers pour le reste de l’Assemblée. En nous fondant sur les récits de vie des députés mais aussi sur les travaux dont ils ont fait l’objet avant 2011, nous montrerons comment les principaux partis représentés à l’ANC se recomposent.

D’abord, nous reviendrons sur la manière dont le groupe parlementaire d’Ennahdha modifie à la marge la sociologie des membres du parti. Ensuite, nous présenterons la composition sociale des partis de gauche de gouvernement et d’opposition et montrerons les dynamiques transversales à ces différents partis. Enfin, nous identifierons des filières de recrutement pour les nouveaux partis politiques qui sont représentés à l’ANC.

¹ Nous reviendrons sur cette enquête, ses modalités et les questions relatives au codage dans le chapitre suivant.

² Lamoum, Ravenel, *La Tunisie de Ben Ali*, *op. cit.* ; Ayari, « S’engager en régime autoritaire », *op. cit.*

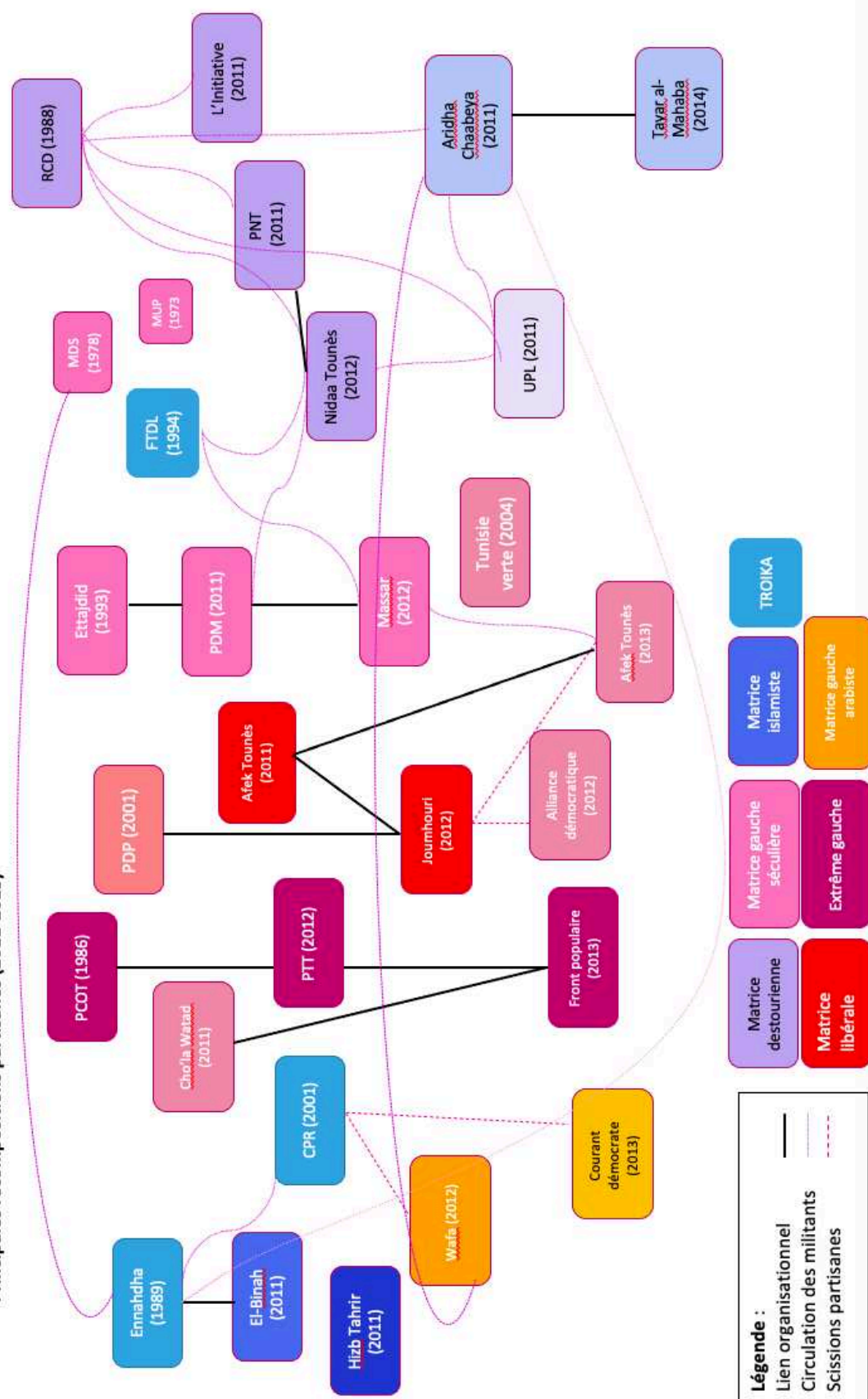


Schéma n°2 : principales recombinaisons artisanes (2011-2013)

Une histoire en partage

Se retrouvent ainsi à l'ANC des militants de longue date, qui ont une histoire commune, celle de l'opposition aux régimes de Bourguiba et Ben Ali. Parmi eux, quelques grandes figures de l'opposition parviennent à être élus comme les deux principaux dirigeants du PDP, Maya Jribi et Ahmed Nejib Chebbi, le dirigeant du parti communiste historique, Ahmed Brahim, les fondateurs d'Ettakatol (Mustapha Ben Jaafar), et du CPR (Moncef Marzouki, Abderaouf Ayadi) auparavant actifs dans la défense des droits de l'homme et pour Abderaouf Ayadi au sein du groupe Perspectives. Du côté d'Ennahdha, Rached Ghannouchi ne se présente pas aux élections et Abdelfattah Mourou, qui s'est présenté contre le parti sur une liste indépendante, est battu, mais d'autres figures historiques du parti entrent à l'assemblée : Hamadi Jebali, Ameer Laraiedh, Walid Bennani, Houcine Jaziri, sont des militants de la première heure. Ils ont été emprisonnés ensemble¹, et ont également mis en place plusieurs alliances ponctuelles et plateformes de dialogues, notamment le front du 18 octobre 2005 qui intègre pour la première fois Ennahdha et des partis de l'opposition séculariste².

Les élus au passé militant insistent fréquemment sur leur passage par la clandestinité ou sur ce que leurs camarades ont vécu dans la clandestinité. Celle-ci prend même ses lettres de noblesse et revient en tant que tel dans les discours : « c'était la clandestinité », « j'ai caché Maya Jribi et Ahmed Nejib Chebbi quand ils étaient dans la clandestinité »³. Se met en scène à l'Assemblée, entre élus et pour les autres acteurs gravitant autour de l'ANC une hiérarchie sociale articulée autour de la question du militantisme qui vient constituer une ressource pour les élus : « Moi j'ai l'habitude du freestyle, j'y vais en impro, mais c'est des années de débats, de militantisme, qui m'ont appris ça »⁴. Cette militante féministe, universitaire, partie en France pour ses études et y vivant jusqu'à 2011 met en scène son militantisme comme une ressource lui permettant de peser dans les débats sans pour autant passer par la hiérarchie de l'institution.

I. La (re)composition d'Ennahdha

La littérature est largement consensuelle sur le recrutement social du personnel politique des partis de l'opposition légale de gauche : la gauche recrute largement parmi les couches éduquées et urbaines à l'exception de fiefs liés à l'histoire d'une délégation⁵. Plus encore, l'adhésion à un parti de gauche comporte une dimension élitiste : « ce n'était pas un parti, c'était un club, on était déconnecté, et c'est encore le cas aujourd'hui »⁶ comme le note cet homme politique qui a démissionné du mouvement Ettajdid. En revanche, le débat se cristallise sur la

¹ Voir les photographies publiées dans Burgat, *L'Islamisme au Maghreb*, op. cit.

² Geisser, Gobe, « *Des fissures dans la maison Tunisie ?* », art. cit.

³ Entretien, député du groupe démocrate, Tunis, octobre 2012.

⁴ Entretien, Nadia Chaabane, Tunis, février 2013.

⁵ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », op. cit. ; Belhadj Aymen « L'observatoire localisé de Jbeniana », in Gana Alia, Van Hamme Gilles (dir.), *Élections et territoires en Tunisie. Enseignements des scrutins post-révolution (2011-2014)*, Tunis, IRMC-Karthala 2016.

⁶ Entretien avec un membre démissionnaire d'Ettajdid, novembre 2012, Tunis.

caractérisation du personnel politique islamiste : le mouvement Ennahdha recrute-t-il dans les marges économiques, culturelles, politiques et sociales du pays ? ou à l'inverse, dispose-t-il d'un ancrage au sein des classes dominantes ? François Burgat montre comment les mouvements islamistes maghrébins et Ennahdha en particulier se sont développés aux marges du *makhzen*, en réaction du discours dominant des élites occidentalisées qui ont monopolisé la lutte pour l'indépendance¹, puis toute une littérature montre comment ces acteurs politiques issus des marges économiques, culturelles et politiques du pays tentent d'intégrer le jeu politique officiel en se normalisant².

Michael Béchir Ayari s'inscrit dans cette tendance en opposant les recrutements partisans gauchiste et islamiste : les « extra-muros » composent 45% de son échantillon « islamiste » mais seulement 18% de son échantillon « gauchiste ». Par contre, les « élites médinales » constituent 26% de l'échantillon « gauchiste » contre 13% des islamistes dans la base de données prosopographiques qu'il construit en 2007 et qui forme un matériel exceptionnel pour saisir les trajectoires des opposants à Bourguiba puis à Ben Ali jusqu'à cette date³.

À l'inverse, les travaux d'Aziz Krichen mettent en regard, dans un article fondateur, une intelligentsia islamique et une intelligentsia francophone⁴, et invitent à nuancer une lecture du mouvement islamiste comme monolithe social. Nous montrerons que cette intelligentsia islamique constitue l'un des pôles du personnel politique nahdhaoui, bien que la majorité de ses membres aient été cooptés par le régime de Bourguiba puis de Ben Ali⁵ et constituent des « dominés à l'intérieur des classes supérieures »⁶. Il convient alors d'interroger les caractéristiques sociales du groupe parlementaire Ennahdha, et d'identifier des logiques endogènes au parti, et d'autres transversales au recrutement du personnel politique après la fuite de Ben Ali.

La constitution de listes électorales participe à la recomposition du mouvement et à la mise en avant de nouvelles figures que la direction d'Ennahdha estime plus susceptibles d'être acceptées par les classes dominantes. Aussi, ce qu'il est important de regarder est le profil des

¹ Burgat, *L'Islamisme au Maghreb*, op. cit.

² Geisser, Hamrouni, « Bourguiba et la mémoire islamiste tunisienne », art. cit. ; Dot-Pouillard, *Tunisie. La Révolution et ses passés*, op. cit. ; Zederman, « Trans-state spaces of mobilization. », op. cit.

³ Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit., p. 72. L'OSI est l'Origine Socio-Identitaire qui articule origine géographique, sociale et professionnelle.

⁴ Krichen, « La Fracture de l'intelligentsia », art. cit.

⁵ Frégosi Franck, « Bourguiba et la régulation institutionnelle de l'islam : les contours audacieux d'un gallicanisme politique à la tunisienne », in Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit., p. 79-99.

⁶ Gaxie Daniel, « Les Logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n°1, 1980, p. 34.

militants choisis par rapport à d'autres par la direction du mouvement lors des investitures. Cette logique était déjà en œuvre lors des élections de 1989 dont on a déjà rappelé le caractère matriciel pour Ennahdha. Elbaki Hermassi montre que les listes mettent en avant trois viviers de candidats : les tenants d'un islam traditionnel, magistrats ou imams, des avocats partisans d'un islam plus ouvert et plus libéral, et enfin les représentants des déshérités (*mustadhafine*)¹. Nous montrerons que c'est de la même logique que procède le choix des candidats par le mouvement en 2011, mouvement dont la direction est alors fragilisée depuis plusieurs années et qui n'a pas participé à la révolution. On identifiera alors trois viviers principaux : d'abord les militants historiques du parti, souvent partis en exil ou emprisonnés pendant de très longues périodes, ensuite des militants de second rang qui possèdent un ancrage local important au travers de réseaux associatifs variés, enfin un groupe de nouveaux venus qui sert la stratégie d'ouverture à de nouvelles catégories sociales et à construire la légitimité d'Ennahdha comme parti de gouvernement.

A. La « voix du sud »² et des déshérités ?

La trajectoire de Rached Ghannouchi, président du parti qui ne s'est pas porté candidat aux élections, est à l'origine d'un lieu commun selon lequel Ennahdha serait la voix du sud tunisien. À travers l'image du sud, région marginalisée tant sous la colonisation qu'après l'indépendance, est convoqué un imaginaire de la pauvreté : Ennahdha serait à ce titre le parti des pauvres et des déshérités. Ce lieu commun a été à la fois développé par le parti lui-même pour construire son ancrage électoral, mais aussi par les régimes de Bourguiba puis Ben Ali : l'identification du parti à une région contribuait à le rendre illégitime comme parti politique d'envergure nationale, et permettait de le présenter comme fer de lance d'un régionalisme de mauvais aloi mettant en danger l'unité nationale. De fait, le tableau 4 montre que les députés d'Ennahdha sont davantage originaires du sud (23%) que le reste des élus (11%). Cette situation résulte de deux dynamiques : d'abord la mobilisation de milieux partisans denses dans le sud du pays qui permet à Ennahdha de remporter la majorité des sièges³ mais aussi le fait que de nombreux cadres dirigeants du parti sont originaires du Sud mais élus dans d'autres circonscriptions (notamment Tunis et France). Ce tableau fait cependant apparaître d'autres viviers régionaux

¹ Hermassi, « L'État tunisien et le mouvement islamiste », *art. cit.*, p. 306.

² Burgat, *L'Islamisme au Maghreb.*, *op. cit.*

³ Carpentier Irène, « L'observatoire localisé de Gabès : les ressorts d'une victoire éclatante du parti Ennahdha », in Gana, Van Hamme (dir.), *Élections et territoires en Tunisie.* *op. cit.*

notamment Bizerte (6%) et Sfax (10%). Il est intéressant de voir que les membres du mouvement sont également originaires de la côte (notamment de Sousse).

Type de gouvernorat	Gouvernorat d'origine	Ennahdha		Reste de l'ANC		Total ANC	
Grand Tunis	Tunis	14	14%	25	19%	39	17%
	Ben Arous	1	1%	1	1%	2	1%
	Manouba	1	1%	1	1%	2	1%
	Total Grand Tunis	16	16%	27	21%	43	18%
Sahel — Bizerte — Cap Bon	Monastir	4	4%	4	3%	8	3%
	Sousse	6	6%	9	7%	15	7%
	Mahdia	3	3%	3	2%	6	3%
	Bizerte	6	6%	6	4%	12	5%
	Nabeul	6	6%	10	7%	16	7%
	Total Côte	25	25%	32	23%	57	25%
Sfax — Kerkennah	Sfax	10	10%	12	9%	22	9%
Nord Centre-Ouest	Siliana	2	2%	7	5%	9	4%
	Sidi Bouzid	1	1%	9	7%	10	4%
	Gafsa	3	3%	4	3%	7	3%
	Zaghuan	3	3%	1	1%	4	2%
	Beja	1	1%	6	4%	7	3%
	Jendouba	3	3%	8	6%	11	5%
	Kairouan	3	3%	5	4%	8	3%
	Kasserine	4	4%	4	3%	8	3%
	Kef	5	5%	4	3%	9	4%
	Total Nord - Centre Ouest	25	25%	48	36%	73	31%
Sud	Kebili	3	3%	3	2%	6	3%
	Médénine	9	9%	6	4%	15	6%
	Gabès	5	5%	3	2%	8	3%
	Tataouine	3	3%	2	2%	5	2%
	Tozeur	3	3%	1	1%	4	2%
	Total « sud »	23	23%	15	11%	38	16%
Etranger	Pays-Bas	1	1%	0	0%	1	0,4%
	France	0	0%	1	1%	1	0,4%
Total général		101	100%	135	100%	235	100%

Tableau 4. Origine géographique des députés du groupe Ennahdha par rapport à l'ensemble de l'ANC.

Source : base de l'auteur. N = 101. Lecture : 25% des élus d'Ennahdha sont originaires du Sud du pays, ce qui est supérieur à la moyenne de l'ANC (16%).

Il montre que les élus sont moins originaires du nord et du centre-ouest (à l'exception notable du Kef). Si le parti compte moins d'élus originaires de la capitale que le reste de l'ANC

(14% contre 19% pour le reste de l'ANC), il n'en reste pas moins que Tunis est resté un vivier de recrutement pour le mouvement Ennahdha, ainsi que l'a montré la littérature sur les premiers temps du mouvement¹.

Cette première approche par les origines géographiques permet ensuite de nuancer un autre poncif accolé au mouvement islamiste, celui du parti des « pauvres et des déshérités » qui ferait *ipso facto* du vote Ennahdha un vote des révolutionnaires. Les premiers militants du mouvement sont avant tout issus de classes moins favorisées que celles de la gauche universitaire, « près de la moitié sont des enfants d'ouvriers agricoles ou urbains, un peu plus de 30 % ont pour pères des cadres moyens et 29 % sont issus de familles à la limite de la survie. »² Cependant, la trajectoire familiale de Rached Ghannouchi témoigne d'une certaine notabilité locale, à travers ses frères (l'un avocat, l'autre juge) et son oncle qui dirige une cellule du Néo-Destour³. À partir de 1984, le recrutement du mouvement s'ouvre à des catégories différentes : la direction « symbolique et lettrée »⁴ est renforcée par des ingénieurs, des scientifiques et des pharmaciens sans formation religieuse attestée mais rodés à la clandestinité et qui dotent le mouvement de moyens techniques et électroniques (notamment des ordinateurs) pour communiquer malgré la répression⁵. Nous n'avons pas pu coder la profession la plus significative du père pour un nombre suffisamment important d'élus par parti, c'est l'une des limites importantes de cette approche sociographique.

1. Des militants historiques victimes de la répression

Les nouveaux venus au sein du mouvement Ennahdha, qui ont été élus députés en 2011, distinguent entre militants historiques et nouveaux militants. Ils témoignent de l'ancrage plus fort dans les structures du parti dont bénéficient les anciens. Ainsi, une députée qui a rejoint Ennahdha en 2011 explique, alors que nous attendons à l'entrée de l'hémicycle : « regarde, elle, elle est d'Ennahdha, vraiment (...) elle a dû partir en France pendant vingt ans, elle va te raconter »⁶. Les trajectoires de certains élus ont été brisées par la répression de l'ancien régime. Ce sont principalement d'anciens militants rompus à la clandestinité, souvent passés par la prison, pour cinquante-quatre d'entre eux principalement membres d'Ennahdha et du CPR

¹ Hermassi, « L'État tunisien et le mouvement islamiste », *art. cit.* ; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.* ; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*, p. 34-37.

² Hermassi, « La société tunisienne au miroir islamiste », *art. cit.*

³ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 77.

⁴ Hermassi, « L'État tunisien et le mouvement islamiste », *art. cit.*, p. 300.

⁵ *Ibid.*

⁶ Discussion, députée, Tunis, juin 2014. Cette avocate d'environ cinquante-cinq ans, a rejoint le parti en 2011.

(dont respectivement 31% et 27% des élus ont été emprisonnés par Ben Ali) ou par l'exil (vingt-huit députés, principalement membres du groupe Ennahdha). Beaucoup d'entre eux ont dû interrompre leurs études et quitter leur travail en raison de leur engagement. Enfin, deux élus sont des enfants d'exilés d'Ennahdha, ils sont réélus en 2014 et rejoints par une autre enfant d'exilés. Ce clivage est souligné par de nombreux élus : l'Assemblée constitue un lieu de rencontre et de socialisation entre de jeunes politiciens qui n'ont pas forcément connu la violence de la répression et d'autres dont les familles et les trajectoires ont été bouleversées par celle-ci.

« Ici, le plus marquant c'est qu'on rencontre des gens qui ont passé seize ans en prison, d'autres dont les maris sont morts, d'autres qui ont dû fuir. Tu te rends compte ? Maintenant ils sont députés... c'est une sorte de réhabilitation... évidemment des fois on est choqué par ce qu'ils nous racontent mais il ne faut pas oublier d'où ils reviennent »¹.

Cette députée ne faisait pas de politique avant 2011, et vivait entre la France et les États-Unis où elle travaillait comme consultante : c'est principalement à l'ANC qu'elle a rencontré des élus dont les trajectoires biographiques ont été bouleversées par la répression. Nombreux sont les élus qui rappellent, dans l'hémicycle et dans les discussions informelles, la répression et les brimades dont ils ont, à différents niveaux, fait l'objet. Il ne s'agit pas ici de revenir dans le détail sur les humiliations, tortures, violences et privations dont les députés ont fait l'objet (voir chapitre 1) mais bien plutôt d'étudier la manière dont la répression constitue une expérience commune qui vient souder un groupe politique.

Dans le cas présent, il s'agit principalement de l'exil et de la prison : 23% des élus de l'ANC ont été emprisonnés, dont certains pendant plus de 15 ans et 11,9% des constituants sont partis en exil. 11 d'entre eux ont connu à la fois l'exil et la prison. Nombreux sont ceux dont les proches ont été emprisonnés, arrêtés ou torturés par les autorités. Les prisonniers ont vu leur carrière professionnelle interrompue de manière violente, mais les militants partis en exil ont également dû se reconvertir – souvent au prix d'une dégradation de la situation économique du foyer – et enfin, les opposants ayant une activité politique réprimée et donc souvent clandestine en Tunisie ont souvent été interdits d'emploi dans la fonction publique. Les militants emprisonnés par le régime ont généralement perdu leur emploi et ont vécu, ainsi que leur famille, de la solidarité de leurs proches et de la charité des associations. Comment saisir ces ruptures dans les trajectoires collectives et individuelles des élus ? Si les ruptures biographiques

¹ Entretien, Mabrouka Mbarek, Tunis, décembre 2012. Cette députée du CPR s'est engagée dans la politique partisane à la révolution.

apparaissent très nettement dans les récits de vie des enquêtés, au point que ce récit se concentre généralement sur ce point et glisse sur le reste¹, celles-ci apparaissent souvent moins clairement dans les bases de données prosopographiques, et dans les notices biographiques très brèves sur lesquelles je me suis fondée.

2. Rentrer d'exil

L'exil vient renforcer les liens au sein du parti et le positionnement des individus dans la hiérarchie partisane d'Ennahdha, ce phénomène n'est pas propre à la Tunisie. Jean François Legrain montre par exemple, à partir de l'étude des *returnees* palestiniens comment l'exil a renforcé l'insertion au sein du mouvement : les cabinets ministériels après les accords d'Oslo sont très largement dominés par des *returnees* qui ont passé une grande partie de leur vie en exil². Toutefois, l'exil constitue une ressource ambivalente en ce qui concerne la construction de l'éligibilité des candidats.

En effet, ils ont pu être « oubliés » et l'exil ne leur confère pas d'aura particulière – à l'exception de certains dirigeants du parti comme Rached Ghannouchi. Les exilés sont considérés comme ayant eu la possibilité de partir, en Europe qui plus est, et d'éviter la prison et la torture. Ce caractère ambivalent de l'exil dans des pays d'immigration est présent en creux dans les entretiens conduits avec les élus rentrés d'exil : ces derniers présentent l'exil comme un bouleversement biographique, comme une expérience fondatrice, renforçant les liens avec les autres militants en exil. Mais ils soulignent également que lors des élections : « l'exil ne change rien quand on a été actif dans la société civile, on se rappelle de nous, tout le monde nous connaît »³. Les entretiens conduits avec les élus au sujet de leurs campagnes électorales de 2011 permettent d'identifier plusieurs critères considérés comme favorisant l'élection, et l'exil n'en fait pas parti. Ainsi, une députée interrogée sur la tête de liste du mouvement Ennahdha dans sa région, qui a organisé l'exil du parti et a présidé le mouvement, met davantage en avant la famille du candidat (son père était policier, c'est une famille bien connue dans sa région) que le parcours de l'individu. Un autre élu parlera « d'état de grâce de très courte durée »⁴. L'essentiel, expliquent les candidats aux élections et les députés, est d'« être

¹ Grossetti Michel, Bessin Marc, Bidart Claire, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. La Découverte, 2009.

² Legrain Jean-François « L'exécutif palestinien de l'autonomie (1994-2004) », in Picaudou Nadine et Rivoal Isabelle, *Retours en Palestine, Trajectoires, rôles et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo*, Paris, Karthala, 2006, p. 87-117.

³ Entretien, Aicha Dhaouadi, Tunis, septembre 2014.

⁴ Entretien, Walid Bennani, Kasserine, octobre 2014.

connu »¹ : cette notabilité passe par d'autres vecteurs que la trajectoire militante et l'exil pour de nombreux candidats.

À l'inverse, les députés anciens prisonniers sont restés connus localement, ne serait-ce que par l'intermédiaire de leur famille, demeurée sur place, vivant avec l'aide des organisations de soutien aux prisonniers politiques animées par des membres du mouvement. Leur souffrance est connue de leurs voisins et a pu constituer une ressource électorale : les familles de prisonniers constituent un réservoir de votes important pour le mouvement Ennahdha. Cette souffrance mise paradoxalement au service de l'éligibilité des candidats est également connue à l'ANC : les bruits de couloirs évoquent les situations terribles de certains députés. L'observation permet alors de voir comment se construisent les réputations et comment certains élus dont la trajectoire a été particulièrement affectée par la prison et les sévices infligés par le régime de Ben Ali bénéficient d'une aura de la répression non seulement en circonscription mais encore dans l'hémicycle.

Cependant, le groupe n'est pas seulement constitué des militants historiques. Le succès électoral d'Ennahdha, associé au mode de scrutin, a permis aux candidats en deuxième, troisième, quatrième et parfois cinquième position sur les listes d'entrer dans l'hémicycle, quand ce phénomène est beaucoup plus rare au sein des partis qui ont réalisé des scores moins importants et dont seules les têtes de listes sont élues. Dès lors, le groupe parlementaire Ennahdha est beaucoup moins homogène que ce qu'il aurait pu être : on y trouve, aux côtés des militants historiques aux profils de scientifiques et de théologiens, des élus dont les professions leur permettent d'assurer des fonctions sociales et de rendre service localement, ainsi que des avocats et surtout des avocates.

B. Des députés ancrés localement

Le groupe se caractérise alors par des professions indiquant un niveau d'études et un salaire relativement élevé (23% de professions libérales), et des professions aux bas salaires (12% de chômeurs, agriculteurs, ouvriers, techniciens, instituteurs). Les professions indiquant les positions sociales les plus basses sont cependant davantage représentées parmi les indépendants et notamment au sein des élus de la Aridha Chaabeya.

¹ C'est une expression qui revient de façon récurrente lors des entretiens, qu'il s'agisse des entretiens menés avec des élus à l'Assemblée et dans leurs circonscriptions ou bien avec des militants et des sympathisants.

		Ennahdha		Reste de l'ANC		Total ANC	
Directeurs, cadres de direction, professions libérales	Homme d'affaires	5	5%	7	5%	12	5,1%
	Directeur d'administration publique	1	1%	1	1%	2	1%
	Consultant	0	0%	3	2%	3	1,3%
	Ingénieur, architecte	4	4%	5	4%	9	3,8%
	Cadre supérieur	3	3%	6	5%	9	3,8%
	Comptable	0	0%	1	1%	1	0,4%
	Notaire	0	0%	2	1,5%	2	0,9%
	Propriétaire agricole	0	0%	2	1,5%	2	0,9%
TOTAL CADRES SUPERIEURS		13	13%	27	21%	39	16,7%
Professions intellectuelles et scientifiques	Médecin, pharmacien, dentiste	8	8%	9	7%	16	7%
	Avocat, magistrat, juriste	16	16%	20	15,8%	36	15,4%
	Professeur d'université	5	5%	18	13%	23	9,8%
	Journaliste	1	1%	0	0%	1	1%
	Réalisateur, auteur, artiste	0	0%	1	1%	1	0,4%
	Interprète	1	1%	0	0%	1	0,4%
	Cadre politique ou syndical	2	2%	0	0%	3	1,3%
TOTAL PROFESSIONS INTELLECTUELLES		33	33%	48	36,8%	79	33,8%
Professions intermédiaires	Prédicateur, imam, théologien	1	1%	0	0%	1	0,4%
	Professeur secondaire	17	17%	19	14%	36	15,4%
	Instituteur	7	7%	11	7%	18	7,7%
	Employé du secteur public	2	2%	3	2%	4	1,7%
	Employé du secteur privé	2	2%	5	4%	7	3,0%
	Petit entrepreneur	0	0%	1	1%	1	0,4%
	Infirmier	0	0%	1	1%	1	0,4%
TOTAL PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		29	29%	40	29%	68	29%
Professions élémentaires	Conducteur de camionnettes, taxi	0	0%	1	1%	1	0,4%
	Technicien, vendeur	1	1%	3	2%	4	1,7%
	Marin	1	1%	0	0%	1	0,4%
	Petit agriculteur	0	0%	2	1,5%	2	1 %
TOTAL PROFESSIONS ELEMENTAIRES		2	2%	6	4,5%	8	3%
Sans emploi	Étudiant	3	3%	2	1,5	5	2,1%
	Chômeur	16	16%	6	4,5%	22	9,4%
Non renseigné		9	9%	5	3,5%	14	6,0%
N =		99	100%	135	100,8%	234	100%

Tableau 5 : professions des membres du groupe Ennahdha.

Source : base de l'auteur. Lecture : Le groupe parlementaire d'Ennahdha compte moins de cadres supérieurs que le reste de l'ANC. N=99 en raison des remplacements liés à des entrées au gouvernement.

En particulier, le groupe compte des élus dont les professions permettent un ancrage social important (enseignant, médecin) et indiquent l'appartenance *a minima* à la classe moyenne. Certains députés indiquent que le fait d'avoir eu une profession « sociale » comme enseignant ou médecin a constitué une ressource électorale, malgré la répression dont ils ont aussi fait l'objet, comme cette élue de la région de Kasserine : « Je l'ignorais alors mais mon travail m'a énormément servi à gagner les élections, pendant des années, en tant qu'enseignante ou conseillère pédagogique, j'amenais des vêtements chauds et des ballons aux enfants »¹. Cet ancrage dans le social est une caractéristique des mouvements islamistes inspirés des frères musulmans, qui en Égypte comme en Tunisie, ont fait leur la question sociale² et ont développé des réseaux associatifs de bienfaisance (*khairiya*)³. Ces élus appartiennent généralement au second cercle du parti : pour certains d'entre eux, leur adhésion au mouvement n'était plus d'actualité depuis les années 1990, et s'ils ont connu des peines de prison, il s'agit de peines plus courtes que celles des dirigeants historiques. Ils sont dès lors bien insérés dans des réseaux économiques locaux et professionnels, ainsi que dans des associations de bienfaisance.

Enfin, alors qu'on aurait pu supposer une « phobie d'État »⁴ ou du moins une aversion pour la fonction publique de la part des membres d'Ennahdha, on trouve pourtant deux énarques dans les rangs de leur groupe parlementaire : il ne s'agit pas de nouvelles recrues investies pour donner un vernis étatique au groupe mais bien de piliers du parti dès sa fondation. Ferjani Doghmane, président de la commission des finances à l'ANC est président de la Choura en exil, et Walid Bennani, qui devient vice-président du groupe parlementaire, a présidé le mouvement en 1991 et organisé le départ en exil de tous ses cadres dirigeants. Cette situation invite à ré-ancrer l'histoire du parti dans les dynamiques endogènes de l'État tunisien et de la formation du « fait partisan »⁵ en Tunisie. D'abord, ces fonctionnaires sont passés par l'ENA tunisienne qui forme des cadres intermédiaires de la fonction publique et non des cadres du parti unique. Les travaux de Vincent Geisser, Michael Béchir Ayari et Éric Gobe ont montré comment perdurait, malgré l'autoritarisme du régime, une fonction publique avec une relative neutralité, un fort sens du service public et de la dignité de l'État, et qui n'est pas forcément encartée au RCD.

¹ Entretien, Kheira Zghairi, députée Ennahdha élue à Kasserine, Tunis, octobre 2014.

² Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.*

³ Merone Fabio, Sigillò Ester, De Facci Damiano, « Nahda and Tunisian Islamic Activism », in Conduit Dara, Akbarzadeh Shahram, (eds), *New Opposition in the Middle East*. Palgrave Macmillan, Singapore, 2018. p.177-201.

⁴ Foucault Michel, « La phobie d'État » (extrait du cours du 31 janvier 1979 au Collège de France), *Libération*, n° 967,30/31 juin 1984, p. 21

⁵ Bennani-Chraïbi, « La Scène partisane marocaine », *op. cit.*

De plus, l'État tunisien est un employeur important : avoir un emploi dans le public est souvent privilégié par la population, indépendamment de son orientation idéologique, au point que l'« emploi » désigne souvent un emploi dans la fonction publique et non dans le privé lors des entretiens. « Être empêché de travailler » signifie ainsi perdre son poste dans la fonction publique et ne plus avoir le droit d'y être embauché¹. Enfin, ainsi que l'ont montré François Burgat et Michael Béchir Ayari, les trajectoires de politisation des membres d'Ennahdha passent souvent par le fait d'avoir un membre de la famille déjà politisé et donc généralement dans le cadre de la lutte pour l'indépendance. François Burgat insiste sur l'ambivalence des relations entre le régime de Bourguiba et le mouvement islamiste jusqu'en 1979².

On aurait pu s'attendre à ce que les membres du mouvement Ennahdha se revendiquent de Salah Ben Youssef, opposant à Bourguiba, et lui aussi un temps secrétaire général du Destour, représentant du sud du pays, dans une optique de remise au premier plan des passés³ et des non-dits de l'histoire politique tunisienne. Les travaux de Mathilde Zederman conduisent à nuancer cette appréciation et montrent qu'à l'inverse, le MTI puis Ennahdha entretiennent avec le symbole « Bourguiba » des filiations mémorielles⁴ : non seulement ce n'est pas la figure de Salah Ben Youssef qui est mise en exergue par les militants du mouvement, mais encore, la figure de Bourguiba n'est pas le repoussoir absolu attendu. La référence à Ben Youssef n'est pas non plus absente chez Ennahdha : l'un des élus du groupe se présente comme « fils de youssefiste »⁵ mais c'est un mode de présentation de soi et une référence que l'on retrouve davantage parmi les membres du CPR.

C. Des nouveaux membres plus diplômés et issus de milieux plus favorisés

OSI	Membre depuis 2011	Membres avant 2011	Total Ennahdha
Extra muros	7	36	43
Publicien	4	19	23
Médinal	5	19	24
Elite médinale	2	2	4
Total Ennahdha	18	76	94

Tableau 6 : origines socio-identitaires des députés d'Ennahdha.

Source : base de l'auteur. N = 94. Lecture : Les anciens militants sont en majorité des « extra-muros ».

¹ Entretiens, Kasserine, octobre 2015.

² Burgat, *L'Islamisme au Maghreb*, op. cit., p. 214.

³ Dot-Pouillard, *Tunisie, La révolution et ses passés*, op. cit.

⁴ Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », art. cit.

⁵ Entretien, Walid Bennani, Kasserine, octobre 2014.

Pour réaliser ce tableau, nous avons pris en compte l'ensemble de la trajectoire de chaque élu (origine géographique, informations sur la famille quand nous les avons, lieu de scolarisation, lieu d'études supérieures, profession la plus significative) pour déterminer l'appartenance aux catégories « d'élites médinales », « médinale », « publicienne », ou « extramuros »¹. Nous avons ensuite distingué entre les nouveaux venus au parti et les anciens militants, en distinguant entre l'adhésion en 2011 et l'adhésion avant 2011 : nous avons agrégé dans « avant 2011 » les députés adhérents au mouvement avant 1990 mais ayant arrêté leurs activités politiques entre 1991 et 2011 à la suite de la répression féroce conduite par le régime. Par contre, nous n'avons pas comptabilisé comme « ancien militant » les députés qui étaient militants à l'UGTE (syndicat étudiant islamiste) mais non membre du mouvement, comme Souad Abderahim par exemple, diplômée de pharmacie et dirigeante d'un grossiste en produits pharmaceutiques, est née à Sfax, mais réside dans un quartier aisé de la capitale, avec un fils dans l'enseignement francophone, qui était à l'UGTE dans les années 1980 mais sans mener d'activités conjointes avec le parti Ennahdha². Seule députée nahdhaouie à ne pas porter le voile, elle est investie tête de liste dans la circonscription Tunis 2 réputée pour son électorat bourgeois et volontiers anti-islamiste. Lors des élections, elle bat Abdelfattah Mourou, cofondateur du mouvement qui s'est présenté sur une liste indépendante, *beldi* ayant pignon sur rue avec son cabinet d'avocat à l'entrée de la médina et sa maison à la Marsa (banlieue nord soit là où résident de nombreux *beldis*). Ce dernier n'est alors pas élu, mais rejoint à nouveau Ennahdha.

L'obligation de parité renforce la féminisation du mouvement, déjà importante comme l'ont fait remarquer plusieurs auteurs dès les années 1980³. Le recrutement de femmes permet d'abord l'officialisation de l'entrée au parti de femmes du second cercle des militants : ces femmes étaient déjà sympathisantes et étaient, par leur famille, liées au mouvement. 17 des 20 députés qui ont rejoint Ennahdha au moment des élections sont des femmes. La formation des listes de candidats constitue également l'occasion de recruter des femmes des classes supérieures et notamment des *beldis*, qui contribuent à la légitimation sociale du mouvement vis-à-vis des catégories supérieures et donc de l'opposition et de la « gauche universitaire »⁴ : le tableau 12 montre que les nouveaux membres sont autant d'origine « élite médinale », « médinale », et « publicienne », qu'« extra-muros ». Amel Ghouil, élue de la circonscription

¹ Voir encadré en début de chapitre et principes de codage au chapitre suivant.

² Entretien, Souad Abderahim, Tunis, mars 2013.

³ Burgat, *L'Islamisme au Maghreb.*, op. cit ; Hermassi, op. cit., 1991.

⁴ Burgat, *L'Islamisme au Maghreb.*, op. cit.

de l'Ariana, dans le grand Tunis, a une parentèle zitounienne – son grand-père est ouléma à la Zitouna –, et appartient à cette intelligentsia arabophone et islamique dont Aziz Krichen rappelle la permanence¹. Ces caractéristiques la rendent acceptable pour les acteurs politiques appartenant aux catégories dominantes, et passés dans l'opposition anti-islamiste². De la même manière, Hajer Azaiez est originaire de Montfleury dans le centre de Tunis. Parfaite francophone, elle commence à porter le voile en 2011. Elle n'a jamais été membre d'Ennahdha mais elle explique que son mari, lui aussi avocat, « a défendu les islamistes dans le procès de Soliman en 1987 ». Signe de sa notabilité à la capitale, plusieurs partis lui proposent d'être candidate sur leurs listes en 2011.

De plus, ces nouvelles figures sont généralement avocates. Il ne s'agit pas d'avocates défendant des prisonniers politiques et donc à ce titre « opposantes » mais plutôt d'avocates sympathisantes d'Ennahdha qui n'en ont pas tellement fait état dans leur vie professionnelle (hormis Latifa Habachi, ancienne militante du mouvement et avocate). C'est le cas de Kalthoum Badreddine : cette avocate d'origine médinale, élue à Sfax (ville dans laquelle Ennahdha est très bien ancré et a mis sur pied une alliance avec la centrale syndicale³) a occupé plusieurs fonctions au barreau de la ville et dans les associations professionnelles de juristes locales. Elle ne rejoint Ennahdha qu'après 2011. Les avocats représentent ainsi 19% du groupe parlementaire Ennahdha ce qui en fait le groupe professionnel le plus nombreux après les enseignants. C'est un groupe féminisé (10 femmes et 7 hommes) ce qui reflète à la fois l'investissement de la profession d'avocat par des sympathisants et membres d'Ennahdha mais également une autre logique : la stratégie des partis lors de la construction des listes de candidats qui recrutent des femmes avec des compétences juridiques.

Les nouveaux venus d'Ennahdha sont également plus diplômés que les anciens militants. C'est le cas de l'universitaire, philosophe et traducteur Abou Yaareb Marzouki, présenté tête de liste à Tunis 1 qui n'est pas membre du mouvement mais sympathisant de longue date. Malgré leurs ressources culturelles et financières, il n'en reste pas moins qu'ils éprouvent un

¹ Krichen, « La Fracture de l'intelligentsia », *art. cit.*

² Certains d'entre eux m'orientent vers elle en expliquant que « c'est une bonne avocate », « avec elle on peut discuter » ; Discussions informelles, Tunis, juillet 2013.

³ Sfax est considérée comme la capitale du Sud et est le second pôle économique du pays et le berceau du syndicalisme tunisien – ses secrétaires généraux en sont souvent issus. Marginalisée par Ben Ali, ses quartiers périurbains sont également l'un des lieux d'ancrage importants du mouvement islamiste tunisien. C'est la grève générale de l'UGTT à Sfax le 13 janvier qui est considérée comme l'un des points tournants dans la séquence 17 décembre 2010-14 janvier 2011 et précipite la fin du règne de Ben Ali. Lors du dernier *meeting* de campagne Ennahdha, les candidats sont présentés par les représentants de l'UGTT. Cf. Puchot, *La révolution confisquée*, *op. cit.*

sentiment de marginalisation vis-à-vis des militants historiques du mouvement¹, qu'ils rappellent fréquemment ne pas être « vraiment du parti » par contraste avec ceux qui « en sont vraiment » : « elle, elle est vraiment du parti » explique une députée en désignant une militante historique membre de la choura².

Cependant, certains profils d'élus disposant de ressources « techniques » pour investir leur rôle peuvent également être d'anciens militants : ces derniers occupent le devant de la scène notamment au sein du mouvement islamiste dont le président cherche, entre 2012 et 2014, à donner une image moderne et compétente. Il s'agit par exemple de Latifa Habachi, ancienne militante historique du mouvement et avocate reconnue par de nombreux avocats non-islamistes voire anti-islamistes comme très talentueuse. Il en est également ainsi de Zied Ladhari, originaire de Sousse, et qui a grandi dans le milieu partisan islamiste : sa famille est sympathisante du MTI et lui-même s'y engage lorsqu'il est au lycée. Il fait ensuite des études de droit et obtient un doctorat à Tunis puis un MBA en France. Inscrit au barreau de Paris et à celui de Tunis, il est également auditeur de l'Académie de droit international à la Cour Internationale de Justice de La Haye. Le candidat est bien adapté à la circonscription du Sahel dans laquelle paradoxalement l'ancrage du MTI était particulièrement fort dans certains lycées³ : il maîtrise parfaitement le français, présente une apparence de « techno » (lunettes à la mode, rasé de frais, costume bien taillé) ce qui rassure les électeurs des milieux économiques, mais est un sympathisant du parti depuis les années 1980.

En matière de trajectoire scolaire, on peut voir que les députés d'Ennahdha sont dans la moyenne de l'ANC, que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à avoir un doctorat mais tout aussi nombreuses à avoir une licence ou une maîtrise. Pour former le tableau 7, on a agrégé les pays d'Europe (sauf la France), les États-Unis et le Canada, les pays arabes, et on a gardé la variable « France » et celle « Tunisie » qui sont significatives sans être agrégées. On constate alors que les élus du groupe Ennahdha ont, comme la majorité de l'ANC, effectué la plupart de leurs études en Tunisie. Les séjours d'étude dans les pays anglo-saxons et en Europe sont dans la moyenne de l'ANC. Enfin, la France reste un lieu d'études important mais moins que pour le reste des députés (48 pour l'ensemble de l'ANC).

¹ Ben Salem Meriem, « Fluidité politique et transition « incertaine » d'Ennahdha vers l'islamo-démocratie », in M'rad Hatem, *Partis politiques et transition démocratique*, Tunis, Nirvana, 2019, p. 159-160.

² Notes de terrain, ANC, septembre 2014.

³ Entretien, Amel Azouz, députée Ennahdha de Sousse, Tunis, mars 2013.

	Lieu d'études				
Dernier diplôme obtenu	Europe, pays anglo-saxons	France	Pays arabes	Tunisie	Total Ennahdha
Brevet	0	0	0	0	0
Niveau BAC	0	0	0	8	8
BTS	0	0	0	0	0
Doctorat	2	6	4	7	19
Licence/Maitrise	4	6	2	42	54
Master	1	3	1	15	20
Total général	7	15	7	72	101

Tableau 7. Diplômes des élus du groupe Ennahdha par lieu d'étude.

Source : Base de l'auteure, N=101. Lecture : 19 députés d'Ennahdha ont doctorat, et six d'entre eux ont obtenu ce diplôme en France.

On voit donc comment le mouvement Ennahdha s'est recomposé à l'occasion des élections de 2011 et s'est ouvert à de nouvelles catégories sociales, en particulier « publiciennes » et « médinales ». Dans le cas nahdhaoui, les nouveaux venus – quand bien même ils sont parfois issus d'un second cercle de sociabilité des militants historiques locaux – sont donc porteurs d'un renouvellement social. Ce n'est pas le cas des partis de gauche, dont le recrutement de nouveaux membres reste marqué par une continuité sociale importante.

II. Une « élite » de gauche libérale

Autour de quels profils-types d'élus les partis de gauche parlementaire se recomposent-ils ? La gauche offre un paysage extrêmement morcelé au lendemain des élections d'octobre 2011 et les élus qui s'en réclament se caractérisent par leur hétérogénéité, à la fois sur le plan idéologique et sur le plan des propriétés sociales de ses membres. De plus cette gauche est divisée entre participation à la coalition gouvernementale et opposition. En effet, Ennahdha n'a pas la majorité absolue et forme une coalition avec les deux partis de gauche qui ont obtenu le plus de voix aux élections : Ettakatol et le CPR. Les dirigeants de ces deux partis connaissent les militants d'Ennahdha, ils ont fondé ensemble en 2005 le front du 18 octobre et ont mené depuis des actions en commun. Les autres formations de gauche sont dans l'opposition et s'organisent principalement au sein du groupe parlementaire démocrate. Ce groupe rassemble les anciens partis d'opposition légale libérale et séculariste sous Ben Ali (principalement le PDP, Ettajdid qui devient Al-Massar, un élu du MDS). Ils sont rapidement rejoints par les élus d'Afek Tounès qui s'unissent de manière éphémère au PDP pour former Hizb ej-joumhourî, littéralement le Parti Républicain, puis par quelques indépendants et membres de partis de la

tendance destourienne. Un élu de l'extrême gauche intègre aussi le groupe, dans la mesure où les trois autres élus d'extrême gauche restent indépendants et ne sont pas organisés dans un groupe parlementaire¹. Nous avons agrégé les données relatives aux élus des partis qui se rassemblent dans le groupe démocrate pour avoir des effectifs un peu plus parlants.

Nous verrons ici que l'étude des propriétés sociales des membres élus de la gauche tunisienne montre que ces dernières appartiennent dans leur grande majorité aux catégories dominantes de la population tunisienne. L'analyse met en évidence la spécificité d'Ettakatol, parti membre de la coalition au pouvoir mais dont les élus ont des propriétés sociales qui les rapprochent de l'opposition de gauche séculière et libérale.

OSI	CPR	Ettakatol	Groupe Démocrate	Total ANC
Elite médinale	0%	18%	35%	8%
Médinale	30%	50%	9,68%	22%
Publicien	43%	18%	32,26%	26%
Extra- muros	26%	14%	22%	41%
Non renseigné	0%	0%	0%	3%
N	23	22	31	228
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 8. Origines socio-identitaires des principales forces de gauche à l'ANC.

Source : Base de l'auteure. Lecture : Les députés du groupe démocrate sont à 35% issus de l'élite médinale.

A. Deux gauches de gouvernement

C'est avec deux partis de gauche qu'Ennahdha forme une coalition gouvernementale, la Troïka. Ces deux partis, bien que composés de militants qui se connaissent bien et ont milité ensemble par le passé, sont très différents à la fois sur le plan idéologique et en termes de propriétés sociales de leurs militants. Le tableau 8 permet de voir qu'alors que le CPR se caractérise par un personnel très largement d'origine « publicienne » et « extra-muros », les élus Ettakatol sont principalement d'origine « médinale » et « élite médinale ».

¹ Les tout petits nombres d'élus par parti rend caduque l'analyse statistique au niveau de ces partis, qui continuent à se scinder et à se reconfigurer tout au long de la période. On prendra alors comme unité d'analyse le groupe démocrate.

1. Le CPR : un parti reconfiguré par les élections

C'est en 2001 que Moncef Marzouki, né dans le Cap Bon mais originaire de Douz dans le sud du pays, et fils d'un magistrat, militant youssefiste parti en exil au Maroc, crée le CPR. Ce médecin engagé auparavant dans plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, a refusé la mise sous tutelle par le régime de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, en a quitté la direction et a créé une organisation concurrente rassemblant une partie de l'opposition : le Conseil National pour les Libertés en Tunisie. C'est avec ses proches, tous issus du militantisme nationaliste arabe et de l'extrême gauche – comme l'avocat Abderaouf Ayadi, qui s'engage d'abord au sein du groupe Perspectives – qu'il fonde le CPR. Le mouvement est rejoint dans un second temps par des membres d'Ennahdha, critiques de la ligne pragmatique de Rached Ghannouchi consistant à négocier avec Ben Ali sa réinsertion dans l'espace politique officiel et tentés par l'islamisme révolutionnaire de gauche¹. Tous sont violemment touchés par la répression de Ben Ali, et sont nombreux à avoir connu la prison et l'exil. Cependant le parti repose sur un petit nombre d'adhérents et l'organisation des listes de candidats en vue des élections le conduit à recruter de nouveaux membres.

OSI	Nouveaux membres	Anciens militants	Total CPR
Extra-muros	7	4	11
Publicien	6	8	14
Médinal	1	7	8
Total CPR	14	19	33

Tableau 9. Origines socio-identitaires des élus du CPR.

Source : base de l'auteure, N=33 car 10 élus entrent au gouvernement et sont remplacés à l'ANC par le candidat suivant sur chaque liste électorale.

Le tableau 9 montre que près de la moitié des députés du CPR sont recrutés en 2011 par le parti, soit qu'ils adhèrent dès la fuite de Ben Ali soit qu'ils soient recrutés en vue des élections et n'avaient pas d'engagement partisan auparavant. Ils ont cependant été socialisés bien souvent dans des associations de défense des droits de l'homme ou dans la centrale syndicale. Les profils des membres du parti sont assez hétéroclites : on trouve d'une part des élus dans les circonscriptions de l'étranger, qui ont rejoint le CPR à la révolution et qui sont des jeunes femmes très diplômées, trilingues (arabe anglais français), avec un capital international

¹ Ce courant qui émerge dans le sillage de la révolution iranienne est rapidement réduit à portion congrue.

important, et d'autre part des hommes plus âgés, élus dans le sud et les régions de l'intérieur, militants syndicaux.

2. Ettakatol : parti *beldi* ?

Le second parti de gauche membre de la coalition gouvernementale est le parti Ettakatol. Ce parti a lui aussi été fondé par un médecin de gauche engagé dans la défense des droits de l'homme, Mustapha Ben Jaafar en 1994. En revanche, le parti est reconnu en 2002 par le régime de Ben Ali et obtient son visa. Il naît d'une scission du Mouvement Démocrate Socialiste, parti créé par Ahmed Mestiri en 1978 qui rassemblait énormément de *beldis* francophones, diplômés des établissements d'excellence dont Mustapha Ben Jaafar, qui devient président de l'ANC, est un bon représentant. Issu d'une famille engagée dans la lutte pour l'indépendance et le Destour, sa socialisation primaire est marquée par la fréquentation d'Ahmed Mestiri, et des militants néo-destouriens de Bab Souikha et Halfaouine. Il a milité dans les grandes organisations de défense des droits de l'homme et a pris systématiquement position lors des scissions les affectant pour la fraction la plus opposée au régime, qu'il s'agisse du MDS ou de la LTDH. Comme le CPR, le parti est impliqué dans les initiatives visant à construire un front commun de l'opposition, y compris avec le mouvement Ennahdha. Il est également observateur de l'internationale socialiste (dont le RCD est membre).

La recomposition du parti à l'approche des élections conduit les militants historiques à recruter de nouveaux membres aux propriétés sociales similaires. Ils investissent ainsi sur leurs listes des figures bien connues du mouvement féministe comme Bochra Belhaj Hmida, avocate et fondatrice de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) dans la circonscription de Zaghouan, une région rurale proche de Tunis d'où elle est originaire¹.

Un ancien collaborateur du parti socialiste français, député à l'ANC

Selim Ben Abdesslem est le fils d'un haut fonctionnaire tunisois et d'une Française, il effectue ses études de droit et vit en France bien avant 2011. Après avoir travaillé dans le domaine des droits de l'homme au sein de l'ONG France Terre d'Asile, il devient assistant parlementaire du groupe socialiste à l'Assemblée nationale française, poste qu'il occupera une petite dizaine d'années, à la fois auprès d'un député et auprès du groupe. En 2011, et à l'annonce de l'organisation d'élections constituintes, c'est alors dans la continuité de cet engagement au PS qu'il présente sa candidature en tête de liste France 1 Nord sur les listes du parti Ettakatol – qui entretient des liens forts avec le PS français. Cette expérience d'un parlement dans lequel les processus sont routinisés est unique au sein de la Constituante, et vaut à

¹ Celle-ci ne sera pas élue. Elle fait campagne sur le thème de l'anti-islamisme mais aussi du mariage gay et de l'égalité dans l'héritage. En septembre 2012 elle rejoint le mouvement Nidaa Tounes et sera élue sur ses listes en 2014.

Selim Ben Abdesslem d'être nommé vice-président du groupe parlementaire d'Ettakatol, troisième groupe le plus important à l'ANC au début de son mandat. Toutefois, il s'oppose de plus en plus à la manière dont le parti est géré et à la division du travail entre les anciens militants prenant les décisions politiques et les nouveaux venus accomplissant le travail constituant technique. Il finit par démissionner, accompagné de trois autres députés du groupe – un ancien syndicaliste, Ali Bechrifa, et deux nouvelles venues Selma Mabrouk et Fatma Gharbi – avec qui il rejoint le groupe parlementaire démocrate dans lequel il occupe de plus en plus de responsabilités sans pour autant avoir de parti. Six mois plus tard, il adhère à Nidaa Tounes et joue un rôle dans l'organisation du *sit-in* du Bardo et dans la coordination entre le parti Nidaa Tounes et les députés du groupe démocrate. Cependant, une fois la Constitution votée, il ne se représente pas et se met en retrait de la politique tunisienne. Ici, les ressources techniques concernant la connaissance des procédures parlementaires ne permettent pas à cet élu de monter en puissance dans les hiérarchies internes de l'ANC.

OSI	Groupe Démocrate	Ettakatol	Ennahdha	CPR	Aridha Chaabeya	Total ANC
Elite médinale	35%	18%	3%	0%	0%	8%
Médinale	9,68%	50%	24%	30%	4%	22%
Publicien	32,26%	18%	25%	43%	12%	26%
Extra-muros	22%	14%	44%	26%	77%	41%
Non renseigné	0%	0%	5%	0%	7%	3%
N=	31	22	101	23	26	228
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 10. Synthèse des OSI par force politique.

Source : base de l'auteure. On a recodé les trajectoires par type à partir des catégories proposées par Michael Béchir Ayari pour décrire les propriétés sociales de l'opposition à Ben Ali.

Lecture : Alors que les partis du groupe démocrate ont un recrutement très élitiste, au sein des catégories dominantes, citadines, avec un fort capital culturel, et sédimentées sur le long terme, on voit que la Aridha Chaabeya a eu un recrutement populaire, avec une très large majorité d'élus (77%) « extra-muros », originaires de secteurs ruraux ou ayant immigrés dans les quartiers périurbains des grandes villes, avec peu de ressources scolaires.

Comme on le voit sur le tableau 10, le groupe Ettakatol est celui qui rassemble le plus d'élus d'origine médinale et élite médinale (68%). Le groupe est également celui qui comporte le plus de professions intellectuelles et scientifiques (tableau 11) et ses élus sont bien plus diplômés que le reste de l'ANC. Quatre des sept élus ayant étudié au Collège Sadiki sont membres d'Ettakatol. Ce capital scolaire indique une continuité dans les critères de recrutement de ces partis, avant et après 2011¹. Ces dispositions sociales rapprochent Ettakatol de la gauche d'opposition à la Troïka, réunie au sein du groupe démocrate à l'ANC.

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*

B. La gauche d'opposition : quand les dominants contestent

Nous verrons comment les élus appartenant aux partis qui se disent « de gauche » ont des trajectoires scolaires, professionnelles et géographiques indiquant l'appartenance aux classes dominantes, qu'il s'agisse de ses militants historiques ou de ses nouveaux militants. Ces propriétés sont communes aux différents partis formant le groupe parlementaire démocrate et à Ettakatol. Il est intéressant de mettre en évidence la continuité des caractéristiques sociales de ces différents groupes car au cours du mandat de l'ANC, une partie des députés Ettakatol a démissionné et rejoint le groupe démocrate. À ce titre, nous verrons que l'analyse des propriétés sociales des élus de la gauche parlementaire présente des similarités importantes avec les descriptions fournies du personnel politique antérieur à 2011 : ses membres ont, plus que les autres députés, des trajectoires scolaires et professionnelles indiquant l'appartenance aux classes dominantes.

1. Deux groupes socialement homogènes

Le tableau 11 représente les professions des membres des groupes Démocrates et Ettakatol, par rapport au total pour l'ensemble de l'ANC. Les professions des élus du groupe démocrate sont des professions valorisées qui attestent un haut niveau d'études : les professions libérales sont davantage représentées que dans les autres groupes (50 % du groupe démocrate contre 23 % de l'ANC) et les professeurs enseignent dans le supérieur, quand les autres professeurs enseignent dans le secondaire. Cette distinction signale une différence importante de mode de vie. L'enseignant du secondaire appartient, à travers son salaire de 1 000 DT mensuel, l'éloignement du lieu de résidence et du lieu d'affectation, son diplôme enfin à la classe moyenne. En revanche, le mode de vie de l'enseignant à l'université, son niveau de diplôme, son salaire le positionne dans les classes supérieures.

Un notable omniprésent, avant et après 2011

Ahmed Khaskhoussi est élu député constituant en 2011 mais ce n'est pas la première fois qu'il entre au Bardo. Originaire de Sidi Bouzid mais vivant à Tunis, ce professeur d'arabe à l'université a fait ses études à la Sorbonne à Paris. Sa trajectoire politique est tout à fait remarquable par sa continuité : il a été élu à la chambre des députés une première fois en 1994, puis en 2004. En 2011, il est membre de l'HIROR puis est élu député constituant de Sidi Bouzid le 23 octobre 2011. Enfin, il est réélu représentant de Sidi Bouzid en 2014 et siège donc à l'ARP. Il conçoit d'ailleurs sa trajectoire comme continue, ce dont témoigne la publication de ses interventions qui mêlent discours à la chambre des députés de Ben Ali, à l'ANC et à l'ARP.

À chaque élection, il représente le Mouvement Démocrate Socialiste, mouvement créé par Mestiri et fruit d'une scission du Parti Socialiste Destourien (nom pris par le Néo-Destour de Bourguiba en 1967, avant que Ben Ali ne change ce nom en Rassemblement Constitutionnel Démocratique après son coup d'État) en 1978¹. Le MDS se scinde en deux tendances, l'une, incarnée entre autres par Mustapha Ben Jaafar, est en faveur d'une opposition plus radicale à Ben Ali, l'autre, est pour le maintien d'un dialogue avec le régime. Ahmed Khaskhoussi en constitue l'aile la plus critique. Ben Jaafar finit par démissionner du MDS et fonde Ettakatol. Le rapprochement du MDS et du RCD se traduit par l'attribution de sièges sur le quota de l'opposition à la chambre des députés. C'est à ce titre que Ahmed Khaskhoussi entre à la chambre des députés, dans laquelle il défendra des positions critiques² et sera écarté lors de l'élection de 2009.

Cependant, la position de Ahmed Khaskhoussi tient également à son fort ancrage familial local : son père était cheminot et membre du Néo-Destour et, comme lui, syndicaliste. Ahmed Khaskhoussi décrit sa famille comme *watanya* (patriotique) et précise qu'elle compte deux martyrs de la lutte pour l'indépendance ce qui lui fournit un réservoir de voix important aux élections dans la mesure où Sidi Bouzid constitue l'un des viviers des combattants de la lutte pour l'indépendance. De plus, sa famille, installée à Meknassi, une délégation de Sidi Bouzid, était et est toujours aisée. Gagnant assez d'argent pour nourrir cinq familles, elle pouvait soutenir financièrement les gens dans le besoin et contribuer ainsi à construire la notabilité de ses membres et sa capacité à rendre service. Il correspond alors à ce que Michael Béchir Ayari appelle des « extra-muros ».

À l'ANC, il est membre du groupe parlementaire « démocrate » soit le principal groupe d'opposition à Ennahdha et prend part à des actions particulièrement médiatisées : en octobre 2012, il commence, avec Mohamed Brahmi, une grève de la faim pour protester contre la nomination du gouverneur de Sidi Bouzid, et en juillet 2013 il se retire de l'ANC pour protester contre son fonctionnement et ne siégera plus avant sa réélection en 2014 – où il sera le seul élu de son parti. Il ne vote donc pas l'adoption de la Constitution.

¹ Le mouvement est légalisé en 1983 par Bourguiba.

² Gobe, Chouikha, « Opposition et élections en Tunisie », *art. cit.*

		ANC		Groupe démocrate		Ettakatol	
Directeurs, cadres de direction, professions libérales	Homme d'affaires	12	5,1%	6	0,2%	0	0%
	Directeur d'administration publique	1	0,4%	0	0%	0	0%
	Consultant	3	1,3%	1	0%	0	0%
	Ingénieur, architecte	9	3,8%	1	0%	0	0%
	Cadre supérieur	9	3,8%	2	0%	0	0%
	Comptable	1	0,4%	0	0%	0	0%
	Notaire	2	0,9%	1	0%	0	0%
	Propriétaire agricole	2	0,9%	0	0%	0	0%
TOTAL CADRES SUPERIEURS		39	16,7%	11	36,7%	0	0%
Professions intellectuelles et scientifiques	Médecin, pharmacien, dentiste	16	7%	2	6%	5	22,7%
	Avocat, magistrat, juriste	36	15,4%	5	16,7%	3	13,6%
	Professeur d'université	23	9,8%	5	16,7%	7	31,8%
	Journaliste	1	0,4%	0	0%	0	0%
	Réalisateur, auteur, artiste	1	0,4%	1	3%	0	0%
	Interprète	1	0,4%	0	0%	0	0%
	Cadre politique ou syndical	3	1,3%	0	0%	0	0%
TOTAL PROFESSIONS INTELLECTUELLES		79	33,8%	13	43%	15	68%
Professions intermédiaires	Prédicateur, imam, théologien	1	0,4%	0	0%	0	0%
	Professeur secondaire	36	15,4%	2	6%	4	18%
	Instituteur	18	7,7%	1	3%	1	3%
	Employé du secteur public	4	1,7%	0	0%	0	0%
	Employé du secteur privé	7	3,0%	0	0%	1	3%
	Petit entrepreneur	1	0,4%	0	0%	0	0%
	Infirmier	1	0,4%	1	0%	0	0%
TOTAL PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		68	29%	4	13,3%	6	27%
Professions élémentaires	Conducteur de camionnettes, taxi	1	0,4%	0	0%	0	0%
	Technicien, vendeur	4	1,7%	0	0%	1	3%
	Marin	1	0,4%	0	0%	0	0%
	Petit agriculteur	1	0,4%	0	0%	0	0%
TOTAL PROFESSIONS ELEMENTAIRES		7	3%	0	0%	1	0,4%
Sans emploi	Étudiant	5	2,1%	1	3%	0	0%
	Chômeur	22	9,4%	1	3%	0	0%
Non renseigné		14	6,0%	1	3%	0	0%
N =		234	100%	31	100%	22	100%

Tableau 11 : Professions des élus des groupes Ettakatol et Démocrate,

Source : base de l'auteure, N=234. Lecture : Le groupe Ettakatol compte beaucoup plus de professions intellectuelles que la moyenne de l'assemblée.

2. Des députés formés dans les institutions d'excellence

Dans les deux groupes, les professions occupées indiquent une position sociale élevée (deux fois plus d'universitaires que proportionnellement à l'ANC, trois fois plus de médecins, et un tiers de plus d'hommes d'affaires et de cadres supérieurs), avec seulement deux élus sans emploi au moment de leur élection (l'un se revendique chômeur et a été élu sur une liste de jeunes diplômés chômeurs¹, l'autre était analyste financier mais indique avoir perdu son emploi pour raison politique en 2008²). L'unique membre d'Ettakatol à avoir une profession « élémentaire » est un opposant qui était employé à la société nationale des chemins de fer tunisiens avant d'être emprisonné puis exilé et devient par la suite vendeur de journaux à Paris. On note pourtant une différence majeure dans la composition socioprofessionnelle des deux groupes : alors que le groupe parlementaire Ettakatol concentre davantage de professions intellectuelles, le groupe parlementaire démocrate recrute aussi des hommes d'affaires et des cadres supérieurs.

Dernier diplôme obtenu	Ettakatol	Groupe démocrate	Total groupes		Total ANC
Brevet	1	0	1	1,9%	0,85%
BAC	0	1	1	1,9%	6,41%
BTS	0	0	0	0%	1,5%
Licence/Maîtrise	8	10	18	34%	46,58%
DEA/Master	1	8	9	17%	22,2%
Doctorat	12	11	23	43,4%	23,08%
NR	0	1	1	1,9%	0,9%
Total général	22	30	52	100%	100%

Tableau 12 : Niveau d'études des élus des groupes Ettakatol et Démocrate.
Source : Base de l'auteure, N=52 Lecture : 12 députés Ettakatol ont un doctorat.

La répartition des diplômes par groupes souligne bien le capital culturel des élus des groupes Ettakatol et Démocrates : plus de la moitié des membres du groupe Ettakatol ont un doctorat (et un tiers du groupe démocrate), soit deux fois plus que pour l'ANC tout entière. Même la collaboratrice parlementaire du groupe démocrate a un doctorat de biologie. La géographie du vote souligne une continuité entre les caractéristiques sociales des zones qui votent pour la gauche libérale et les caractéristiques des candidats. Étudiant les processus électoraux aux

¹ Entretien, Foued Thameur, Tunis, novembre 2012.

² Entretien, Mahmoud Baroudi, ANC, Tunis, décembre 2012.

élections du 23 octobre 2011 avec des données par bureaux de vote, Alia Gana et Gilles Van Hamme précisent que :

Les votes des partis Ettakattol et le PDP¹ présentent une géographie générale assez semblable caractérisée par une concentration dans le Nord du pays. Cependant, le vote Ettakattol est essentiellement métropolitain. Il réalise ses meilleurs scores dans le Grand Tunis (...). Quant au vote du PDP, il est présent dans la deuxième couronne urbaine de la métropole tunisoise (...), ainsi que le Nord-Ouest du pays.²

Les différents partis composant le groupe Démocrate et Ettakatol ont été bien élus principalement dans le grand Tunis et au Cap Bon soit dans les trajectoires correspondant au profil des « élites médinales », des « médinaux » et « publiciens ».

Une novice d'élite en politique : Selma Mabrouk

La trajectoire de Selma Mabrouk illustre bien les diverses facettes des élus du bloc démocrate et d'Ettakatol. Petite fille de Mohamed Mabrouk et de Setelkol Ben Romdhane (famille du Sahel ayant fait fortune dans l'électricité), elle est la nièce d'Ali Mabrouk le fondateur de l'un des plus gros groupes économiques du pays, le Groupe Mabrouk³. Sa famille est donc une famille *makhzen*, proche de Bourguiba puis de Ben Ali. Son père est ophtalmologue et comme lui, elle effectue ses études secondaires au collège Sadiki, puis entre à l'université de médecine de Tunis. Elle se spécialise ensuite en ophtalmologie en France, rentre à Tunis où elle travaille à l'hôpital public puis en libéral. Cette trajectoire scolaire fait d'elle une francophone. Elle travaille particulièrement ses interventions en arabe à l'ANC. Elle-même n'est pas active en politique avant la révolution mais a une association médicale d'ophtalmologie. Elle a l'habitude des différents politiques, dont elle précise qu'ils sont particulièrement forts au sein de sa famille. À la fuite de Ben Ali, elle se rend à différents meetings et est investie candidate en 2^e position sur la liste Ettakatol à Ben Arous, son lieu de résidence, derrière Khmais Ksila⁴. Elle dispose d'un capital culturel proche de celui de Mustafa Ben Jaafar, le fondateur du parti (passage par le Collège Sadiki, études de médecine, études en France), d'une famille historiquement proche du PSD puis du RCD ; autant de propriétés qui s'inscrivent dans la continuité des élites d'avant la révolution, élites tunisoises anti-islamistes. En octobre 2012, elle démissionne d'Ettakatol, et critique l'alignement systématique de son ancien parti sur les positions d'Ennahdha. Elle rejoint alors le groupe démocrate avec trois autres députés démissionnaires d'Ettakatol. Elle fait le choix, contrairement à d'autres élus qui avaient eu la même trajectoire qu'elle, de ne pas rejoindre Nidaa Tounes (l'Appel de la Tunisie) et adhère en 2014 au mouvement al-Massar, pilier du groupe Démocrate à l'ANC. C'est sur ses listes qu'elle sera candidate aux élections de 2014 sans toutefois être réélue. Elle publie ses Mémoires de l'ANC qui sont préfacés par le professeur Larbi Chouikha.

¹ Dont les 16 députés constituent l'ossature du groupe démocrate avec les 5 élus du Massar.

² Gana Alia *et al.*, « La territorialité du vote pour l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne de 2011 », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 51-69.

³ Ce groupe familial est principalement implanté dans l'agro-alimentaire, la grande distribution, la banque, l'automobile. L'un des trois fils qui dirigent le groupe, Marouane, est le gendre de Ben Ali.

⁴ Voir trajectoire p. 42.

Ces analyses montrent donc que militants islamistes et gauchistes s'opposent non seulement sur le plan idéologique et politique, mais aussi sur le plan de leurs propriétés sociales : ils correspondent à différentes fractions des classes supérieures. L'effondrement de l'extrême gauche renforce encore plus le caractère élitiste de la gauche séculière dont les membres ont des propriétés sociales proches de celles de la *nukhba*, des classes dominantes au fort capital culturel, à la culture citadine et à l'engagement moderniste, dont une fraction importante est restée au RCD mais dont certains ont également pu prendre leur distance avec le régime, ne pas être « militant » du parti (comme c'est le cas de Yadh Ben Achour par exemple, ou de Béji Caid Essebsi). Ce panorama témoigne du caractère composite de l'ANC qui mêle anciens militants aux trajectoires bloquées, anciens militants appartenant aux catégories dominantes, nouveaux venus issus de milieu modeste, diplômés de l'université tunisienne sans pour autant avoir accès à un emploi garantissant une aisance financière importante.

L'étude des trajectoires gauchistes et islamistes des élus de l'assemblée permet de montrer que les partis politiques se recomposent et construisent leur légitimation dans un mouvement double : d'une part, la mise en avant et la requalification de ressources partisans collectives tirées de la clandestinité et de l'opposition, d'autre part, le recrutement de nouveaux militants investis candidats aux profils plus proches des catégories dominantes et considérés comme à même d'incarner un député éclairé, moderniste et technicien du droit, conforme à la norme idéale sédimentée par le courant moderniste. La féminisation de cette dernière catégorie participe comme on va le voir par la suite à la réactualisation de ce rôle : le technicien du droit éclairé devient à l'ANC une technicienne. Cependant, et nous allons le voir dans le chapitre suivant, la majorité des députés apparaît comme *outsider* et prête le flanc à des entreprises virulentes de délégitimation.

Conclusion

Les partis politiques tunisiens n'étaient pas les acteurs principaux de l'opposition à Bourguiba puis Ben Ali. Celle-ci résidait également dans l'engagement des étudiants à l'UGET, dans les volte-face de l'UGTT, dans des prises de position de membres du Néo-Destour et de ses avatars, le PSD et le RCD. Deux cycles de contestation islamistes et gauchistes s'organisent toutefois au sein de partis politiques en partie clandestins. La répression très violente mise en place par Ben Ali au début des années 1990 conduit un ensemble d'acteurs politisés à investir

certaines associations comme lieu de refuge du politique, à partir en exil ou à cesser de militer. Les partis restent alors le fait principal d'une opposition clientélisée par le régime, et de petites structures d'opposition qui fonctionnent comme des clubs mais permettent à un ensemble d'opposants de se connaître.

La fuite de Ben Ali en 2011 conduit alors à une ébullition partisane importante dès avant l'annonce d'organisation d'élections. Les dépôts de demande de visa sont très nombreux et correspondent à une effervescence pluraliste que l'on retrouve en dehors de la sphère politique instituée. De nombreuses entreprises politiques, souvent individuelles et locales, ne se présentent pas comme des partis politiques mais cherchent à préserver leur distance vis-à-vis de ce format pour mettre en avant de nouvelles manières de faire de la politique. L'organisation des élections donne alors lieu à un élargissement de l'espace partisan et politique à de nouveaux acteurs. Cependant, le vote sanctionne tout à la fois le personnel politique antérieur à 2011 et les initiatives individuelles non-organisées sous la forme de partis. Il témoigne du capital de sympathie dont bénéficient les membres d'Ennahdha durement réprimés par Ben Ali et du manque d'ancrage local des autres structures partisans – en particulier de la gauche historique. L'étude des groupes parlementaires d'Ennahdha, du CPR, d'Ettakatol et du groupe Démocrate qui réunit les principaux partis de l'opposition de gauche permet alors de voir comment se recomposent socialement ces partis en vue des élections. Nous avons mis en évidence, en particulier dans le cas d'Ennahdha, le recrutement d'acteurs plus dotés en ressources classiques que les militants historiques du mouvement.

Ce sont donc des « inattendus » qui arrivent au Palais du Bardo : les deux cent-dix-sept élus forment un ensemble bigarré et éclectique, marqué par la distance et la méfiance vis à vis de l'institution. Ce nouveau personnel politique qui n'est pas conforme au rôle de député éclairé, moderniste et technicien du droit hérité du constitutionnalisme, est alors d'entrée de jeu frappé d'illégitimité. C'est ce que nous étudierons dans le chapitre suivant : comment les élus prêtent-ils le flanc à une critique de leur légitimité et comment ceux-ci répondent-ils ? Pour cela, nous fonderons sur l'étude des données biographiques des 217 députés constituants.

Chapitre 3. *Outsiders* : Qui sont les députés constituants ?



« Dernier portrait de l'ANC », novembre 2014.

©Thierry Brésillon,

Sur ce portrait de famille, pris lors de la dernière séance de l'ANC en novembre 2014, on voit des élus aux styles différents. Aux côtés de Mustapha Ben Jaafar, *beldi* de la médina de Tunis et président de l'ANC, se tiennent, à sa gauche, Meherzia Labidi, la vice-présidente membre du mouvement Ennahdha, traductrice et militante du dialogue interreligieux en France, et, à sa droite, Karima Souid, née en banlieue lyonnaise, qui a commencé la politique en 2011 en présentant sa candidature à l'ANC sur les listes d'Ettakatol avant de quitter le parti et rejoindre le parti d'opposition Al-Massar. Celle-ci tient dans ses bras deux élues d'Ennahdha, dont une cacique du parti, Aicha Dhaouadi, exilée tunisienne originaire de Bizerte. Cette

photographie met en scène le « consensus » à la tunisienne, avec son pilier, la femme tunisienne (*el-m'ra tûnsiyya*), en faisant figurer au premier rang des femmes voilées et non voilées, devant une foule d'hommes en costume-cravate, qui sont à la fois des députés et des administrateurs de l'Assemblée. Elle est pourtant représentative des différentes générations politiques qui se côtoient à l'ANC : des hommes politiques éprouvés, à la longue carrière militante dans l'opposition, et tout un ensemble de novices, soit des acteurs qui n'avaient jamais eu de mandat public ni d'engagement dans un parti politique, qui n'étaient pas connus avant l'élection du 23 octobre 2011 – débutants ou militants qui sont aussi bien souvent des débutantes et militantes. Ces novices sont à la fois présents dans les partis politiques et parmi les indépendants.

Le vote du 23 octobre 2011 a sanctionné toute une partie de l'élite politique d'opposition traditionnelle – et notamment le PDP – qui s'apprêtait à prendre les rênes du pouvoir à la veille des élections. Les grandes figures partisans de la gauche, séculariste et organisée autour de la défense des droits de l'homme, occupaient le devant de la scène depuis la révolution et ont été battues. C'est dans ce contexte qu'entrent à l'ANC des députés dont les propriétés sociales ne correspondent pas à l'horizon d'attente réformiste en la matière, dont nous avons vu qu'il s'ancrait dans une tradition historique séculière et avait été réactualisé lors des débats de l'HIROR. Les nouveaux constituants ne s'inscrivent pas dans la tradition constitutionnaliste selon laquelle le député se revendique du modernisme, joue un rôle de technicien du droit et se met au service de l'union nationale sans se soucier des dissensions partisans. L'étude des profils de ces députés participe à la compréhension de « l'effervescence pluraliste » qui caractérise les configurations révolutionnaires et que Marie Vannetzel et Amin Allal définissent comme des : « situations marquées par des soulèvements populaires d'importance qui conduisent à des défections au sein des blocs historiques et qui viennent perturber les agendas et la stabilité des oligarchies régnantes ; et/ou des situations de renouvellement des cercles des élites dirigeantes autour d'anciens opposants, l'orchestration d'un pluripartisme, et l'effusion d'expressions et de prises de position politiques dans les espaces publics. »¹ Elle met en évidence un mouvement de démocratisation dans le recrutement du personnel politique, l'entrée de novices en politique mais aussi l'arrivée dans l'institution d'acteurs qui en avaient été bannis.

Ces élus sont donc des *outsiders* à plus d'un titre. On propose de mobiliser ce concept de la sociologie interactionniste quand bien même les députés constituants tunisiens n'ont rien des chanteurs de jazz et des fumeurs de marijuana étudiés par Howard Becker,² en reprenant les

¹ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*, p. 5-6.

² Howard Becker, *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 (1963).

propositions méthodologiques développées pour étudier l'entrée des femmes en politique sur d'autres terrains¹. Ce qui nous intéresse est de mettre en évidence comment, dans un contexte révolutionnaire caractérisé par l'effondrement du parti unique et des capitaux politiques qui prévalaient auparavant, se recompose rapidement une norme édictant ce qu'un bon député devrait être. Le recours à la sociologie de la déviance permet de souligner l'importance de l'étiquetage et de l'identification, activités par lesquelles s'entérine précisément la déviance. Or c'est bien de cela qu'il s'agit ici : d'entrée de jeu, les nouveaux constituants sont considérés comme déviants et transgressifs par un segment influent et résilient des classes dominantes². Les entreprises de délégitimation dont ils vont faire l'objet s'appuient à la fois sur la critique des savoir-être et des *hexis* corporelles des élus, et d'autre part sur tout un ensemble de taxinomies et d'activités de classement. Ces activités constitueront le point de départ de ce chapitre, dans lequel nous feront dialoguer d'une part une réflexion sur la déviance et l'illégitimité d'un personnel politique³ à la manière de ce que propose Michel Offerlé à propos du personnel politique ouvrier en France à la fin du XIX^{ème} siècle, et d'autre part une réflexion sur la prosopographie et l'activité de classement des députés.

Faire la sociographie du personnel politique est une activité qui s'est imposée comme routinière dans la science politique, en particulier dans le cas des changements de régime pour voir d'une part qui sont les nouvelles élites démocratiquement élues, et d'autre part si on change véritablement d'élite pendant une transition⁴. Cette pratique a été à l'origine de toute une série d'interrogations porteuses⁵ et met le doigt sur les processus de reclassement des élites politiques des régimes autoritaires, leur participation au nouveau régime, l'importance du facteur générationnel dans le renouvellement d'un personnel politique. Les travaux pionniers en termes de sociographie des élites politiques portent alors d'abord sur les régimes totalitaires allemands et italiens, sur leurs personnels politiques et leurs conversions au nazisme et au fascisme⁶. D'autre part, les travaux sociographiques fondés sur l'étude de régimes démocratiques notamment développés aux États-Unis mettent en lumière le fossé social entre la population et le personnel politique. Plus diplômés et plus riches, les acteurs politiques sont largement issus

¹ Bard Christine, Pavard Bibia, « Introduction », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, n° 19, vol. 1, 2013, p. 7-15.

² Nous en avons vu au chapitre 1 la sédimentation et l'influence dans les débats portant sur le changement de régime et la définition de la représentation, et au chapitre 2 la présence dans certains partis issus de l'ancienne opposition de gauche légale.

³ Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *art. cit.*

⁴ Genieys William, *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 156-196.

⁵ Michon Sébastien, Ollion Etienne, « Sociographie des parlementaires », in Rozenberg Olivier, Thiers Eric (dir.), *Traité d'études parlementaires*, Paris, Ed. Bruylant, 2018.

⁶ Genieys, *Sociologie politique des élites*, *op. cit.*

des classes dominantes et cela malgré l'organisation d'élections dont le but est de permettre la représentation du peuple. C'est pour cela, avance Frédéric Sawicki, que la pratique sociographique a mis du temps à se systématiser en France, notamment à cause de l'autocensure des chercheurs, qui ne voulaient pas faire voler en éclat par leurs travaux le mythe de la représentation-miroir et notamment la faible présence des classes populaires dans les partis supposés les représenter¹. Cependant, les études sociographiques sont redevenues abondantes, y compris sur le terrain français².

Ce chapitre a donc pour ambition de poser des jalons pour mieux comprendre les hiérarchies sociales à l'ANC à partir de la description des dispositions des élus, de leurs milieux, de leur politisation, à distance des catégories indigènes. Si les élus ne disposent pas – ou peu – des dispositions sociales du personnel politique antérieur, il n'en reste cependant pas moins qu'ils possèdent d'autres ressources que nous examinerons ici, ressources qu'ils mettent en avant pour reconstruire leur légitimité. La collecte de données prosopographiques menée à l'Assemblée permet à ce titre de dresser un portrait collectif des députés constituants, pour voir dans quelle mesure ils forment un personnel politique aux ressources alternatives, dont les propriétés diffèrent de celles du personnel politique de Bourguiba et Ben Ali décrite dans le chapitre 1.

En nous fondant sur nos observations à l'ANC, nous prendrons comme point de départ le constat de ce que les élus dérogent par leur savoir-être même à la norme de ce que devrait être un bon constituant. Dans un deuxième temps, nous étudierons la manière dont les entreprises de taxinomies des élus participent à leur stigmatisation et à leur identification comme déviants. Enfin, nous esquisserons un portrait collectif des constituants.

Section 1. Des corps élus illégitimes

Ne diriez-vous pas que ce magistrat dont la vieillesse vénérable impose le respect à tout un peuple se gouverne par une raison pure et sublime et qu'il juge des choses

¹ Sawicki Frédéric, « Classer les hommes politiques », in Offerlé (dir.), *La profession politique, op. cit.*, p. 135-170.

² Dogan Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, vol. 8, n°4, 1967, p. 468-492 ; Dogan Mattei, « Les professions propices à la carrière politique », in Offerlé *op. cit.*, 1999, p. 171-199 ; Cayrol Roland, Parodi Jean-Luc, Ysmal Colette, *Le Député français*, Paris, Armand Colin, 1973 ; Birnbaum Pierre, *Les Sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Seuil, 1977 ; Gaxie Daniel « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n°1, 1980, p. 5-45 ; Achin Catherine, *Le Mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005 ; Boelaert Julien, Michon Sébastien, Ollion Etienne, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017.

par leur nature sans s'arrêter à ces vaines circonstances qui ne blessent que l'imagination des faibles ? Voyez-le entrer dans un sermon où il apporte un zèle tout dévot, renforçant la solidité de sa raison par l'ardeur de sa charité. Le voilà prêt à l'ouïr avec un respect exemplaire. Que le prédicateur vienne à paraître, si la nature lui a donné une voix enrouée et un tour de visage bizarre, que son barbier l'ait mal rasé, si le hasard l'a encore barbouillé de surcroît, quelques grandes vérités qu'il annonce, je parie la perte de la gravité de notre sénateur.¹

À l'image du prédicateur mal rasé et à la voix enrouée décrit par Pascal, les députés qui entrent sous la coupole du palais du Bardo le 25 novembre 2011 n'ont pas les atours attendus des députés constituants. Une partie d'entre eux, indépendamment de leur appartenance partisane, est vêtue d'une manière qui détonne dans l'institution, prend la parole sans ordre apparent et s'exprime dans un langage qui connote des appartenances sociales hétéroclites. L'entrée d'un nouveau personnel politique dans l'hémicycle fait naître une sensation de renouveau ainsi qu'une forme de liberté – presque de l'ordre de la fantaisie et du débraillé – qui fait voler en éclat les cadres intellectuels mais aussi comportementaux attachés aux institutions. En cela, par leur style même, les députés constituants témoignent d'un renouvellement dans le recrutement du personnel politique. Ignorant des routines de l'institution, ils prolongent par leurs manières de se comporter l'effervescence pluraliste caractéristique de l'euphorie révolutionnaire et à l'origine de la démultiplication des entreprises partisans. *Outsiders*, les élus le sont d'abord par leur style et leur apparence. L'Assemblée crée avant tout la rupture, ne serait-ce que sur les plans visuel et auditif : par leurs manières de parler, de manger, de s'habiller, et d'interagir entre eux, une partie des députés déroge à l'image du « cadre étatique » dont le régime néo-destourien avait fait la norme en matière d'élite politique².

Nous nous appuierons dans cette première section sur les observations que nous avons faites à l'ANC, pour étudier la manière dont le corps même des élus transgresse les codes de l'institution et peut être considéré comme déviant. Nous nous concentrerons d'abord sur les apparences sociales des députés et étudierons la manière dont les députées femmes portent un stigmatisme double dans l'hémicycle. Nous mettrons ensuite en évidence la manière dont les façons de parler et de ressentir de ces nouveaux venus dérogent à la norme de modération, établie par Bourguiba, qui ne correspond pas dans les faits à la manière dont les députés ont pratiqué l'institution parlementaire sous Bourguiba et Ben Ali mais qui fait partie de l'imaginaire politique.

¹ Pascal Blaise, *Pensées, Vanités* n°31-38 ; éd. Philippe Sellier, Le livre de Poche, 2000 [1665], p. 78.

² Camau Michel, « L'Étude des élites tunisiennes. Retour sur un domaine de prédilection », mars 2020, www.academia.edu.

I. Des *hexis* transgressives

Tout d'abord, les apparences de certains élus dérogent au style de vie *beldi*, ou dominant, réhabilité depuis la révolution de 2011 au sein de la classe politique. On le voit à la fois à travers les vêtements qu'ils portent mais aussi à travers l'irruption de femmes islamistes dans l'hémicycle qui sont porteuses à ce titre d'un double stigmate : ni *beldi*, ni moderniste, elles ne correspondent pas à la norme genrée de « la femme tunisienne » mythifiée par Habib Bourguiba.

A. Les habits de la discorde

Jebba brodées, chechia, jeans, costume-cravate, robe « modeste » longue et de couleur sombre, voile, tailleurs, brushing, chaussures à talon... La première chose qui frappe quand j'entre à l'ANC, c'est la diversité des « styles » des députés. Il ne semble pas y avoir de norme vestimentaire ou de manière de se tenir. Il y a tout de même beaucoup d'élus en costume sans cravate, en bras de chemise parce qu'il fait chaud. Certains députés fument à la fenêtre ou dans les cours intérieures. Beaucoup sont au téléphone, ou boivent un café. D'autres discutent dans de grands canapés un peu abîmés mais à l'air moelleux¹.

Les vêtements portés par les élus témoignent d'une transgression des codes modernistes au nom du caractère révolutionnaire et populaire de la Constituante. Ils se distinguent d'abord par leur hétérogénéité. Certains élus portent la *jebba* et la *chechia*, soit le costume traditionnel *beldi* hérité de la période beylicale et porté à l'origine par des aristocrates issus de vieilles familles tunisoises qui revient à la mode à la fin du benalisme et encore davantage après 2011 comme signes d'un enracinement historique dans une tunisianité mythologisée et servant de pierre angulaire au grand récit politique réformiste tunisien². D'autres, de manière plus neutre, portent un costume, vêtement classique pour les hommes tunisiens citadins qu'ils fassent de la politique ou non. Enfin, certains d'entre eux choisissent de venir en jean, ou en costume de leur région, costume spécifique rappelant aussi un ancrage social au sein des classes populaires. Cette manière de réhabiliter les vêtements populaires s'inscrit dans une tendance ouverte par Moncef Marzouki, élu à l'ANC mais surtout Président de la République entre 2011 et 2014, qui met un point d'honneur à porter le burnous, manteau de laine brune traditionnel du sud, ce qui lui vaut de nombreuses moqueries et sert également de point d'appui à la contestation de sa

¹ Notes de terrain, Tunis, octobre 2012.

² Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.* ; Dakhlija Jocelyne, « Réformismes et Révolutions : Que faire aujourd'hui de la Nahda ? », Séminaire « Protestations et mobilisations au Maghreb », EHESS, 12 novembre 2019.

personne. De la même manière, les vêtements des femmes députées sont tout aussi hétéroclites : le tailleur n'est pas la norme ; certaines femmes sont en chaussures à talon, d'autres non ; certaines mettent des robes courtes, d'autres des tenues « modestes »¹ conformes à leur pratique religieuse. L'usage du maquillage n'est pas non plus standardisé : certaines femmes sont extrêmement maquillées, d'autres pas du tout ; certaines enfin ont un maquillage discret.

La question des vêtements a été relativement peu étudiée en sciences sociales mais a récemment fait l'objet de travaux qui montrent comment les vêtements participent à la construction de rapports sociaux de domination² mais aussi à la subversion des codes et notamment des codes politiques.

L'*hexis* vestimentaire témoigne d'une part de stratégies de présentation de soi que l'on retrouve, dans d'autres hémicycles, qu'il s'agisse récemment de la polémique autour de la cravate de François Ruffin à l'Assemblée nationale française, de Christophe Thivrier, « député en blouse³ » de 1889, ou encore des élus ouvriers de Paris au début de la troisième République faisant l'objet de disqualifications et reconstruisant, à partir de ressources différentes, leur légitimité de représentants du peuple⁴. En 1789 déjà, Mirabeau pointait du doigt la question des costumes imposés aux membres des États Généraux, de ses interprétations variées, et de ses prescriptions sociales⁵. La blouse ou le jean participent donc ici à la construction d'une légitimité alternative pour un nouveau type de personnel politique qui ne dispose pas des mêmes propriétés sociales que ses prédécesseurs. Certains élus revendiquent de plus de leurs fonctions religieuses. C'est notamment le cas de Habib Ellouze, cacique d'Ennahdha, prédicateur originaire de Sfax, qui incarne l'aile la plus religieuse et conservatrice du parti et est systématiquement vêtu d'un habit traditionnel (*jebba* brodée⁶ et *kufi*⁷, différent de la chechia nationale et qui rappelle la pratique religieuse). Cette pratique est subversive dans la mesure où elle déroge à la norme mis en place sous Bourguiba puis Ben Ali : un costume européen et une chechia comme couvre-chef.

¹ Les tenues dites « modestes » sont présentées comme respectueuses d'une certaine pratique de l'islam.

² Barbier Pascal, Barget Lucie, Beaumont Amélie *et al.*, « Vêtement », in Rennes Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*. Paris, La Découverte, 2016, p. 659-669.

³ Aynié Marie, « Quelle tenue en séance ? Les transgressions du député en blouse, Christophe Thivrier », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 23, n°1, 2016, p. 95-113.

⁴ Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914. », *art. cit.*

⁵ Mirabeau, *Lettres à mes commettants*, p. 15 et suivantes. Cette lettre a sans doute été rédigée ou du moins inspirée par Mirabeau puisque Salaville était son secrétaire. Cité par Le Digol, « La Nation en assemblée », *op. cit.*, p. 52.

⁶ Longue robe traditionnelle tunisienne.

⁷ Couvre-chef traditionnellement porté par les musulmans.

Dans le cas des députés tunisiens, il est frappant de voir que les élus ne cherchent pas d'entrée de jeu à se conformer à l'étiquette antérieure et ne se posent pas d'emblée la question de la norme vestimentaire. Ce n'est que progressivement que la question de l'apparence devient un enjeu faisant l'objet de consignes de la part des partis politiques. Les vêtements des députés donnent également des indications sur leurs milieux sociaux et leurs modes de vie et sont autant de signes de différenciation sociale. Les travaux consacrés aux classes dominantes soulignent le temps et l'investissement consacrés par les dominants à leur apparence et au port d'un vêtement bourgeois¹. La qualité du tissu – Isabel Boni Legoff note la différenciation par la chaussette (tennis ou fil d'écosse) dans le monde des consultants² – la marque, la coupe, le style sont autant de marqueurs du niveau de richesse des acteurs qui s'exprime à travers le budget investi dans des matières « nobles » et onéreuses. Ces éléments participent à la distinction sociale. Dans le cas tunisien, l'une des marques d'aisance sociale consiste à aller acheter ses vêtements dans les grandes enseignes européennes. Seuls quelques élus, très peu nombreux, semblent le faire et avoir alors accès à ce type de consommation extravertie et à une facilité de circulation entre l'Europe et la Tunisie. Les autres sont vêtus avec les habits que l'on peut trouver à Tunis ou à Sousse, qui rendent bien compte d'un mode de vie de classe moyenne : leur classicisme un peu désuet traduit également le fait que l'apparence, même dans les milieux modestes, est une préoccupation majeure. Enfin, l'hétérogénéité des styles vestimentaires souligne, chacun à leur manière, la façon dont les élus dérogent à la norme vestimentaire politique telle qu'elle a été construite sous Bourguiba et Ben Ali. Le corps légitime³ politique a été décrit sur le terrain français comme « masculin et appartenant aux classes supérieures⁴ » : le corps légitime politique tunisien peut souscrire aux mêmes caractéristiques. On y ajoutera qu'il est rasé de près, la barbe étant considérée comme la marque d'une appartenance à un mouvement se revendiquant de l'islam politique, alors que dans les années 1960-1970 soit en plein cycle de contestation gauchiste, la barbe était un signe d'engagement à l'extrême gauche.

¹ Bourdieu Pierre, *La Distinction*, Paris, Éditions de Minuit, 1979 ; Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Ed. du Seuil, 1989.

² Boni-Le Goff Isabel, « Des expert-e-s respectables ? Esthétique vestimentaire et production de la confiance », *Travail, genre et sociétés*, n°41, vol. 1, 2019, p. 67-86.

³ Boni-Le Goff Isabel, « Corps légitime », in Rennes Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*. Paris, La Découverte, 2016, p. 159-169.

⁴ Achin, Dorlin, Rennes, *op. cit.*, 2008.

B. Des hexis genrées.

Les travaux consacrés aux corps ont largement parti liée avec la question du genre et montrent que la différenciation sociale s'inscrit également dans un rapport de domination genrée : l'espace public est avant tout un espace d'hommes et le lieu de fabrication et de renforcement d'une certaine conception de la virilité et de la masculinité¹. La littérature consacrée à ces questions explore principalement le terrain français. Elle montre que, dans ce « microcosme spécialisé fait par et pour les hommes »² qu'est l'espace politique, il n'est possible d'être femme que si et seulement si on est une femme souscrivant à un ensemble de critères corporels témoignant de l'appartenance aux classes supérieures et correspondant à une image dominante de la féminité : corps mince, voix douce, look affuté, cheveux coiffés, et maquillage neutre, sont les caractéristiques du corps féminin légitime en politique dans l'espace français³. La construction genrée des rôles politiques n'a fait l'objet que de peu de travaux qui s'appuient sur des terrains non-occidentaux, à l'exception notable d'études sur l'Inde et le Pakistan⁴, et sur la Turquie⁵. Ces derniers travaux ont en particulier cela d'intéressant et de commun pour notre enquête qu'ils considèrent des espaces dans laquelle la religion dominante est l'islam, comme la Turquie et le Pakistan. La thèse de Virginie Dutoya montre que les femmes des parlements indiens et pakistanais appartiennent majoritairement à des milieux sociaux aisés, sont militantes assumées de la cause des femmes et revendiquent leur droit à être des « hommes politiques comme les autres »⁶, mais qu'une partie d'entre elles apparaissent comme doublement illégitimes parce qu'en permanence opposées aux hommes politiques et aux autres femmes (plus éduquées, plus aisées...).

Qu'en est-il des femmes politiques tunisiennes ? En Tunisie, le féminisme d'État, organisé et centralisé par Bourguiba⁷ et le parti unique, a accéléré la constitution d'une norme

¹ *Ibid.*

² Achin Catherine, Lévêque Sandrine, « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 204, n°4, 2014, p. 118-137.

³ *Ibid.*

⁴ Dutoya Virginie, *La représentation des femmes dans les Parlements de l'Inde et du Pakistan*, Paris, Dalloz, 2014.

⁵ Voir la bibliographie réalisée par Dorronsoro, Massicard, « Being a Member of Parliament in contemporary Turkey », *art. cit.* Et en particulier : Berksü, Heves, *Symbolic Masculine and Feminine Identities in Turkish Grand National Assembly*, Yüksek Lisans Tezi, Sosyal Bilimler Enstitüsü, Orta Doğu Teknik Üniversitesi, Pr. Dr. Ayşe Ayata, 2000 ; İçke, Aysen, *Kadın Milletvekilleri ve Siyasal Faaliyetleri (1935-1991) - Women Deputies and their Political Activities (1935-1991)*, Yüksek Lisans Tezi, Atatürk İlkeleri ve İnkılap Tarihi Enstitüsü, Hacettepe Univ., Doç. Dr. Mustafa Yılmaz, 2002.

⁶ Dutoya, *La Représentation des femmes dans les Parlements de l'Inde et du Pakistan*, *op. cit.*

⁷ Bessis Sophie, « Le féminisme institutionnel en Tunisie », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°9, 1999, 6 ; Bessis, « Bourguiba féministe », *art. cit.*

genrée selon laquelle le corps de la femme politique autorisée n'est pas voilé, a les cheveux lissés, la peau claire, les sourcils épilés, et est maquillé et chaussé de talons hauts. Comme en France, la femme politique légitime est une femme dont *l'hexis* corporelle souligne l'appartenance aux classes supérieures, la disciplinarisation du corps par le passage dans des institutions d'élite, et la conformité, enfin, à une norme bourgeoise¹. Sous Ben Ali, on peut constater une inflexion dans ce style correspondant à l'émergence d'une « bourgeoisie Ben Ali » installée dans les nouveaux quartiers d'affaires (Berges du lac, cité Nasr, Menzah 9...) : c'est un style moins « naturel », caractérisé par un maquillage plus marqué, des sourcils redessinés et des vêtements colorés.

À ce titre, les femmes députées élues à l'ANC, qui sont dans leur grande majorité membres du mouvement Ennahdha (44 sur 67) dérogent complètement à cet *ethos*, et apparaissent, à ce titre, doublement illégitimes. Toutes les députées d'Ennahdha, sauf une, portent le voile, geste particulièrement transgressif dans la mesure où le port du voile dans les administrations publiques avait été interdit depuis 1981 par le décret 108² : barbes et voiles constituent des signes de piété visibles qui étaient réprimés avant 2011 et voir les députés les arborer constitue donc une rupture avec la norme des politiques tunisiens précédentes. La pratique de pauses consacrées à la prière, initiée par certains élus, témoigne de manière parallèle d'une publicisation de la pratique religieuse et de son affirmation dans l'espace non seulement public mais encore institutionnel.

D'autre part, ces députées sont également nombreuses à avoir adopté une tenue modeste (robe ample, de couleur sombre, sans maquillage) qui rompt avec les normes de féminité des classes supérieures, construites tout au long du régime de Bourguiba puis de Ben Ali. L'usage du voile, ici transgressif, contraste avec ce qu'évoque Virginie Dutoya à propos des députées pakistanaises. Elle indique que de nombreuses femmes députées se sont mises à porter le voile en entrant dans l'hémicycle d'abord pour se sentir plus à l'aise pour circuler dans un espace éminemment masculin, construit par et pour les hommes, dans lequel être une femme suscite de nombreux regards³ : il s'agit d'un voile de convenance. Elle montre qu'ensuite ce voile permet également aux députées de se construire une image publique « proche du peuple »⁴.

¹ Favier Elsa, « Énarques mais femmes. Une sociologie des rapports entre les sexes dans les classes supérieures contemporaines », doctorat de science politique, ENS, 2020.

² Ben Salem Meriem, « Le voile en Tunisie. De la réalisation de soi à la résistance passive », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 128, 2010.

³ Dutoya, *La Représentation des femmes dans les Parlements de l'Inde et du Pakistan*, op. cit., p. 439.

⁴ *Id.*, p. 440.

C'est peut-être dans ce deuxième usage politique du voile que l'on peut trouver des points de convergence entre les dynamiques décrites au Pakistan et en Tunisie. Dans les deux cas, les femmes élues appartiennent à des milieux sociaux aisés, cependant dans le cas tunisien, les femmes voilées, bien qu'elles appartiennent davantage aux classes moyennes, se doivent de souligner – comme dans le cas pakistanais – leur proximité avec le peuple. Cette proximité se traduit également dans les accents et les postures des députés nouvellement élus.

II. Le « scandale du corps parlant »¹

Les députés constituants qui entrent à l'ANC importent dans l'hémicycle des manières de faire qui dérogent aux usages antérieurs. Elles sont marquées par une préférence avérée pour l'informalité et la mise à distance de l'administration parlementaire. Ces pratiques font et défont, tout à la fois, l'ordre parlementaire en cours d'institutionnalisation. Jean-Philippe Heurtin a mobilisé dans le contexte français la notion d'ordre parlementaire² pour montrer comment il procède de deux grammaires antagonistes qui s'appuient sur la manière dont l'espace public parlementaire est organisé. Il a mis en évidence la manière dont « l'ordre structurait l'activité parlementaire en séance publique »³ et comment les députés devaient « ajuster leurs actions à cet ordre. De ce point de vue, l'activité langagière parlementaire apparaît très différentes des situations d'élocution ordinaire »⁴.

Le corps du parlementaire est avant tout un corps parlant, et la voix, les accents, les tournures, et les intonations des élus contribuent également à marquer l'irruption dans l'espace public et institutionnel d'un nouveau personnel politique. Nous verrons comment le renouvellement social du personnel politique s'accompagne d'un renouvellement des accents dans l'institution, puis la manière dont l'effervescence révolutionnaire à l'ANC se caractérise également par des émotions exprimées de manière violente.

¹ Nous reprenons ici le titre de Felman Shoshanna, *Le Scandale du corps parlant, Dom Juan avec Austin ou la séduction en deux langues*, Paris, Ed. Du Seuil, 1980.

² Heurtin Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire. Essai sur les raisons du législateur*, Paris, PUF, 1999.

³ *Ibid.* p. 217.

⁴ *Ibid.*

A. Les accents de la révolution

Le parler des députés constituants est en rupture vis-à-vis des pratiques discursives antérieures plus normées : on entend différents accents et différents registres d'arabe parlés dans l'hémicycle. De nombreux élus maîtrisent peu le français, certains ne s'expriment qu'en arabe classique, d'autres enfin sont beaucoup plus à l'aise en arabe tunisien (*derja*) et en dialectes régionaux. Cette variété de registres est inhabituelle dans son style pour qui suivait les discours politiques du pays avant 2011. Bourguiba recourait en effet simultanément à plusieurs registres de langues : dialecte, arabe littéraire, français... Or certains des nouveaux députés ne passent qu'avec difficulté de l'un à l'autre. Ben Ali lisait des discours, qu'il n'avait pas écrit, en arabe littéraire mais s'exprimait plutôt en dialecte avec ses collaborateurs ; les lois étaient publiées simultanément en arabe et en français dans le *Journal Officiel*.

La question de la langue intervient à de nombreuses reprises lors des débats à l'ANC et cristallise un ensemble de tensions : tout d'abord le dialecte employé par certains élus porte la marque d'origines sociales modestes ; ensuite, la mauvaise maîtrise de l'arabe par certains élus de la diaspora pose la question du rapport au national¹ ; enfin, la volonté de parler systématiquement en arabe classique de la part de certains élus d'Ennahdha conduit l'opposition à critiquer un arabe aux accents golfiote². Certains élus sont amenés à prendre des cours d'arabe classique en accéléré³.

Ce qui connote en particulier la modestie des milieux d'origines des élus est le fait qu'une partie des élus issus des régions de l'intérieur du pays parlent en [g] : le fait de prononcer le *qaf* [q] est, en Tunisie, une marque de distinction sociale importante qui indique l'appartenance à la civilisation citadine, quand le [g], d'origine berbère, est la marque d'une identité rurale. Nous avons vu plus haut comment l'origine géographique s'imbriquait dans la construction des hiérarchies sociales en Tunisie et mettait en exergue l'origine citadine comme signe d'appartenance à un milieu social aisé et comme marque d'accès à un capital culturel et scolaire important. Cette distinction se traduit aussi dans les accents locaux. Par exemple, dans le cas de la ville de Sfax, les habitants de la médina, qui sont bien insérés dans le tissu économique et

¹ Pouessel Stéphanie, « Le national à distance. Circulation de normes et réécriture du politique de la Tunisie », *L'Année du Maghreb*, n°14, 2016, p. 169-186 ; Pouessel Stéphanie, « Une révolution linguistique ? du retour en force de l'arabe tunisien (*derja*) dans les espaces du politique » in Allal, Geisser (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, op. cit.

² Observations, Tunis, février 2013.

³ Notes de terrain, novembre 2012.

culturel de la ville sont les [*sfaqsi*], tandis que ceux qui sont issus de l'exode rural et de l'arrière-pays sfaxien, ouvrier descendant de travailleurs agricoles sont les [*sfegsis*].

Cette irruption dans l'institution d'agents sociaux issus de milieux modestes est enfin également visible dans les espaces plus discrets du parlement qui sont réservés à ses membres, et en particulier lors des repas au restaurant de l'ANC : de nombreux élus mangent avec leurs mains et du pain¹, sans véritablement utiliser le couteau et la fourchette, ce qui est là encore une marque de distinction sociale. Les manières d'habiter l'espace parlementaire des élus reflètent donc en partie leurs origines sociales et soulignent un habitus clivé entre les différents groupes en présence. C'est également ce que l'on peut constater en considérant leur rapport aux émotions et la manière dont ils les expriment en public.

B. Des émotions révolutionnaires face à l'idéal de modération

Autre nouveau dans la manière de pratiquer la politique : dans l'hémicycle et dans les couloirs du palais du Bardo, les élus laissent libre cours à des émotions extrêmement fortes, caractéristiques de l'effervescence révolutionnaire, qui rendent bien compte de l'intensité du vécu de l'ANC. Les émotions parlementaires sont pourtant monnaie courante dans bon nombre de parlements : de nombreux travaux consacrés aux débats à l'Assemblée nationale française ont mis en évidence la virulence des oppositions et des interjections² allant à l'encontre de la dynamique de civilisation des mœurs éliasiennes³ et d'un ordre parlementaire pacifié, pourtant au fondement du gouvernement représentatif⁴. Cependant, ces « émotions parlementaires » peuvent, jusqu'à un certain point, participer à l'ordre parlementaire dans la mesure où leur expression fait l'objet d'un travail de codification et de mise en forme au même titre que celle de la parole parlementaire⁵. Dans le cas tunisien, ces émotions dérogent en grande partie à l'idéal de modération qui est celui du tunisien moderniste éclairé rationnel et que le député est supposé incarner. De plus, elles ne font pas l'objet de ce travail de codification et de mise en

¹ Observations, octobre 2012.

² Baudot Pierre-Yves, Rozenberg Olivier, « Introduction. Lasses d'Elias : des assemblées dé-pacifiées ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 14, vol. 2, 2010 p. 6-17 ; Caron Jean-Claude, « Les mots qui tuent. Le meurtre parlementaire de Manuel (1823) », *Genèses*, n° 83, vol. 2, 2011, p. 6-28.

³ Elias Norbert, *La Société de cour*, Paris, Flammarion, 2008 [1985].

⁴ Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calman-Levy, 1995.

⁵ Heurtin, *L'Espace public parlementaire*, op. cit., p. 219.

forme que l'on retrouve dans d'autres assemblées : elles témoignent, à l'inverse, d'une indisciplinarisation des corps à l'ANC.

Les observations conduites à l'ANC montrent qu'il est fréquent que des élus perdent tout contrôle d'eux-mêmes dans l'hémicycle ou du moins mettent en scène leur colère : ces moments choquent l'opinion publique mais y circulent énormément aussi, ainsi qu'en témoignent des vidéos disponibles sur Youtube reprenant ces moments¹. Un élu en particulier a construit sa notoriété autour de colères dans l'hémicycle : Ibrahim Kassas (dont le nom se prononce également Gassas avec l'accent de sa région). Ses cris et ses larmes sont assortis d'interventions faites debout et le poing levé qui deviennent rapidement sa marque de fabrique. Représentant de Kebili, gouvernorat du sud du pays au caractère désertique, ce député qui a été élu sur les listes de la Aridha Chabeyya² et a rejoint Nidaa Tounes en cours de mandat, peut apparaître comme illégitime à plusieurs titres. Tout d'abord, il parle avec un très fort accent du sud et s'habille avec les habits de sa région pour venir à l'ANC. Ne parlant ni français ni anglais, il travaillait comme chauffeur de louage, c'est-à-dire de taxi collectif, lors de son élection, ce qui en fait un symbole de l'entrée des milieux modestes à l'ANC. Ses cris et invectives sur des questions comme les caricatures du Prophète Mohamed distribuées aux députés, ou la place de la religion dans l'ordre juridique tunisien³ prêtent main forte aux entreprises de disqualification dont il fait l'objet. Il est alors largement tourné en dérision et les jugements des internautes sont très violents à l'égard de ses pratiques : plusieurs groupes et pages Facebook de « fans » parodiques sont créées.

Les rires constituent un autre registre émotionnel mobilisé par les élus. Il est vrai que les traits d'humour des députés sont bien souvent proches de l'invective, comme le souligne l'historien Jean Ruhlmann dans son analyse de la séance du 14 mars 1889 à la chambre des députés en France⁴. Transgressifs et rompant les règles du débat policé, ces rires sont néanmoins mieux acceptés tant par les spectateurs du débat que par les autres élus. Ils participent également à la disqualification des élus et à l'érosion de leur légitimité et de celle de l'institution : de

¹ Voir par exemple, la vidéo d'une bagarre dans l'hémicycle entre deux députés <https://www.dailymotion.com/video/x19jqwe>

² La pétition populaire ou Aridha Chaabeya est un ensemble de listes indépendantes coordonnées par Hechmi Hamdi, homme d'affaires tunisien, ancien islamiste mais proche du RCD et de Ben Ali, vivant à Londres : voir encadré « Who the fuck is al Aridha ? » p. 204.

³ Voir par exemple la série de *takbir* : <https://www.dailymotion.com/video/x1a2z3o> ; voir annexe 12.

⁴ Ruhlmann Jean, « Comique, éloquence et discours politiques en « voix » de réhabilitation », *Histoire@Politique*, n°1, vol. 1, 2007.

nombreux articles de presse en témoignent, en particulier dans les journaux francophones¹, tout comme des remarques formulées de façon informelle par de nombreux observateurs sur les acteurs de la vie politique tournés en ridicule : « la vraie Tunisie n'est pas là² » ou « ils n'ont pas le niveau³ ».

Face à différentes formes d'excès (bagarre, joute verbale particulièrement intense, invectives...), il n'est pas rare aussi que les élus répondent en chantant l'hymne national. Cette pratique est héritée de la période antérieure : déjà à l'Assemblée constituante de 1956, le fait de chanter l'hymne rappelait l'impératif d'union nationale face aux dissensions. Ici l'hymne national et le rappel à l'unité interviennent en réponse aux invectives et injures qui viennent rompre l'ordre parlementaire. Il participe à ce titre des « émotions parlementaires » et aux mouvements que Jean-Philippe Heurtin décrit d'une manière tout à fait pertinente pour l'assemblée tunisienne avec Sartre comme une façon de « masquer, remplacer, repousser une conduite »⁴ : les émotions parlementaires participent à l'ordre parlementaire et viennent se substituer et masquer les difficultés de coordination des députés.

Toutefois, on peut distinguer le registre humoristique utilisé dans l'hémicycle et les détournements des propos des élus⁵, des rires entre élus dans les espaces plus privés de l'ANC, que ce soit dans les salles de groupe, au restaurant, ou dans les canapés où le rire n'est plus agressif mais synonyme de bonne entente : on peut ainsi voir les élus esquisser des pas de danse⁶, plaisanter, voire même rire aux larmes⁷ à l'insu des caméras. L'ANC est en effet un lieu dans lequel prime l'informalité dans les relations entre les élus. Jon Elster souligne les tailles extrêmement variées que peuvent avoir les assemblées constituantes de moins d'une centaine d'élus aux 1200 députés de la Constituante française de 1789⁸. La taille de l'assemblée est lourde de conséquences sur les pratiques et les interactions qui y ont lieu. Dans le cas tunisien,

¹ Outre les caricatures (voir annexe 15) des députés, de nombreux articles répertorient les transgressions des députés et les tournent en dérision : voir par exemple <http://www.businessnews.com.tn/tunisie--anc-ces-gags-qui-ne-font-plus-rire%2C519%2C43510%2C3> ; https://www.huffpostmaghreb.com/2014/01/24/tunisie-constitution-droles_n_4657457.html ; <http://www.kapitalis.com/politique/14617-sonia-toumia-une-humoriste-a-l-assemblee-tunisienne.html>

² Observations, Tunis, septembre 2012.

³ Observations, Mejjaz el Bab, novembre 2012.

⁴ Sartre Jean-Paul, *Esquisse d'une théorie des émotions*, Paris, Hermann, 1965, p. 42. Cité par Heurtin, *L'Espace public parlementaire*, op. cit., p. 219.

⁵ Par exemple, Mabrouka M'Barek, députée du CPR a une tirade lyrique dans laquelle elle insiste sur le rythme du terme « dégage » et le compare à un battement de cœur (https://www.youtube.com/watch?time_continue=15&v=hJETwLCSq2o) ; la vidéo est reprise et remixée : <https://www.youtube.com/watch?v=xz2KbaKA3MM>

⁶ Observations, ANC, Tunis, mai 2014.

⁷ Observations, ANC, Tunis, juin 2014.

⁸ Elster et al., *Constituent Assemblies*, op cit.

la petite taille de l'assemblée et le primat des espaces publics dans le palais du Bardo favorise le développement de manières informelles d'habiter l'espace et d'y prendre la parole.

Par leur manière de prendre la parole en public et en privé, de manger, de rire, de s'habiller, une partie des constituant apparaît bien comme *outsider* de l'institution. La traduction en tunisien de ce vocable est un terme utilisé comme insulte pour désigner les habitants de régions rurales paupérisées : *ouarah-el-blaik* (qui signifie littéralement « de derrière la plaque de l'entrée de la cité »), ou *jboura* (littéralement « plouc », ou « bouseux »), qualificatifs injurieux qui ont été mobilisés comme slogans sur certaines affiches lors de manifestations contre l'ANC. Ces termes sont également repris par certains segments des députés pour en critiquer d'autres, à la manière d'Alexis de Tocqueville à l'Assemblée nationale de 1848 s'étonnant du jargon que parlaient certains élus et de leur méconnaissance de l'institution. Notons que loin d'être partisan, ce clivage se retrouve parfois au sein d'un même parti : c'est ce dont en témoigne cet extrait d'entretien avec une députée d'Ennahdha, avocate au centre-ville de Tunis, résidant dans la banlieue sud tout en gardant un fort ancrage familial dans un quartier européen du centre-ville, et dont la trajectoire témoigne d'une origine sociale médinale :

« Quand j'ai accepté de me présenter sur les listes d'Ennahdha (et pas sur celles d'Ettakatol, ils m'avaient aussi proposé), je ne m'attendais pas à ça, je ne connaissais pas la faiblesse du niveau des militants des régions. C'est après les élections que je m'en suis rendue compte. C'était des ploucs. Ils ne connaissaient rien. Les pauvres ! ils n'avaient pas une vie culturelle, des activités politiques dans leur région. Ils ne pouvaient rien faire, il n'y avait rien à faire. »¹

Cette femme, parfaitement francophone, privilégiant les tailleurs de marque et les foulards de couleur (qu'elle ne porte que depuis la révolution), poursuit l'entretien en expliquant comment par des séries de remarques, les députés « tunisois » du groupe, ont contribué à lisser l'apparence de ces élus. On voit comment s'hybride dans son discours une critique sur le terrain de la culture politique des membres de son groupe parlementaire, à une critique ancrée dans un rapport de domination social : le primat de la vie culturelle tunisoise et la centralité de la capitale sont des poncifs utilisés par les habitants de Tunis. Cependant ces qualificatifs sont repris et associés à des taxinomies des députés. Si certaines d'entre elles répondent d'abord à l'impératif stratégique d'informer et de faire connaître les profils des députés, d'autres s'insèrent dans des agendas visant la disqualification du nouveau personnel politique et viennent appuyer des critiques virulentes de l'ANC.

¹ Entretien, députée de la majorité, Tunis, juin 2013.

Section 2. Qui classe les élus ? Des taxinomies pour délégitimer le nouveau personnel politique.

Tout le reste de l'Assemblée était aussi novice que si nous vinssions de sortir de l'ancien régime ; car, grâce à la centralisation, la vie publique ayant toujours été resserrée dans les seules limites des Chambres, tous ceux qui n'avaient été ni pairs ni députés savaient à peine ce que c'était qu'une assemblée, ni comment il convenait de s'y comporter et d'y parler ; ils en ignoraient profondément les habitudes journalières et les usages les plus ordinaires ; ils étaient inattentifs aux moments décisifs et écoutaient très attentivement les choses sans importance.¹

La description acerbe faite par Tocqueville de l'Assemblée de 1848 pourrait s'appliquer à la situation de l'Assemblée Nationale Constituante tunisienne. En effet, les élections du 23 octobre 2011 portent au palais du Bardo des novices en politique dont très peu ont eu à charge des affaires publiques. Tant les révolutionnaires que les partis de l'opposition légale à Ben Ali ont échoué à se faire élire : ce sont des partis de l'opposition illégale ainsi qu'un ensemble d'initiatives indépendantes aux positionnements idéologiques hétérogènes, dont certaines sont plus ou moins proches de l'ancien régime, qui ont recueillis les suffrages. Leurs élus sont donc principalement des néophytes. Ils s'appêtent à écrire la Constitution sans avoir été confrontés à l'institution autrement qu'à travers la répression. Ils sont, de plus, largement inconnus des observateurs de la vie politique tunisienne et du changement de régime, ainsi que des membres de l'HIROR ou du personnel politique ayant eu la main sur les affaires publiques avant ou après la fuite de Ben Ali. Le positionnement d'Alexis de Tocqueville, député au long cours et habitué des institutions, peut être considéré comme analogue au regard porté par certains députés tunisiens issus de l'ancienne opposition légale sur leurs nouveaux collègues. C'est par exemple le cas de celui de Moncef Cheikh-Rouhou, qui a auparavant travaillé pour Habib Bourguiba dans différentes banques et instituts de finance étatiques tout en étant membre de l'opposition (PDP) :

« La majorité de ses membres étaient des élus Ennahdha, qui n'étaient pas antipathiques, mais qui ne connaissaient pas toujours la matière. Se sont ajoutés des idéologues d'extrême gauche dont le but proclamé était de « détruire la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (rires) »²

¹ Tocqueville Alexis, *Souvenirs*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2011 [1851], p. 137.

² Entretien, Moncef Cheikh-Rouhou, Paris, janvier 2016.

Cette délégitimation du personnel politique part du présupposé que la formation des députés et leur milieu social d'origine ont des effets sur le travail et les pratiques politiques : les commentateurs de l'ANC insistent sur la question des « compétences politiques »¹ des nouveaux élus. Celle-ci se retrouve dans de nombreux commentaires entendus en marge de l'enquête ou pendant les entretiens. « *La vraie Tunisie n'est pas là, ça n'est pas ça !* » est une raillerie entendue à de nombreuses reprises.

Cette abondance de discours portant sur le « niveau » des députés et sur leurs faibles capacités est l'un des résultats saillants de l'enquête ethnographique. Comme le fait remarquer Michel Offerlé à propos du personnel politique ouvrier au tournant du siècle en France, les obstacles rencontrés pour se construire comme légitimes sont révélateurs des formes de légitimité ayant cours : il est alors intéressant d'étudier les critères et les attributs mis en avant par le personnel politique pour « justifier son droit à la parole politique »². La question de la composition sociale de l'ANC et des caractéristiques mises en avant par les élus prend ainsi une importance croissante au fur et à mesure que les pratiques considérées comme hétérodoxes des députés sont remarquées. Elle est révélatrice de la manière dont se construisent les normes à l'aune desquelles on évalue et on stigmatise la déviance, ce qu'ont montré les travaux de Howard Becker qui s'intéressent tout particulièrement à l'activité d'étiquetage et de labellisation de la déviance³ et à ses effets de construction d'une réalité. Cette question appelle alors à une objectivation de ceux qui s'intéressent aux constituants et qui les classent : qui opère un classement des élus et pourquoi ?

Nous reviendrons d'abord sur les différentes entreprises ayant pour but de décrypter les origines sociales des députés et de chercher à les classer. Ensuite, nous examinerons les différents usages sociaux et politiques qui sont fait de certaines entreprises de classification des élus : certaines d'entre elles, faites au nom des normes internationales de transparence et de redevabilité des élus ou au nom de la recherche, viennent en effet nourrir un discours antiparlementaire virulent ainsi que des entreprises de délégitimation des députés et notamment du groupe parlementaire Ennahdha.

¹ Dès la campagne électorale, certaines listes prennent le nom de « *kafaat* » (les compétences) : c'est le cas par exemple de la liste du doyen de la faculté de sciences juridiques, Sadok Belaid, qui n'obtient pas de siège.

² Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *art. cit.*

³ Becker Howard, *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 (1963).

I. Course au CV, course au clocher

Différentes entreprises concurrentes ont été conduites par les observateurs de la « transition démocratique tunisienne » pour récolter et publier les CV des élus. Celles-ci se situent à différents niveaux dans la nébuleuse des observateurs de l'ANC : elles ont été conduites tantôt par une ONG locale disposant d'importants financements internationaux, tantôt par un groupe d'universitaires engagés dans la lutte contre l'islam politique, tantôt par une association partisane soutenue par le PNUD... L'une d'entre elle s'est cependant imposée : il s'agit de l'initiative lancée par Al-Bawsala, association qui m'a permis d'accéder au terrain. Ces associations ont pu avoir des effets légitimants ou à l'inverse délégitimants sur le nouveau personnel politique, à travers la manière dont elles ont contribué à rendre compte du travail des élus et à les classer en catégories aux connotations plus ou moins laudatives ou péjoratives.

A. Se battre pour mettre en place une transparence parlementaire

On décrira d'abord le travail mené par l'ONG Al-Bawsala (La Boussole), qui s'impose comme la principale ONG en charge de la transparence parlementaire au moment de la mise en place de l'ANC. Celle-ci a été fondée par une candidate malheureuse aux élections de 2011, Amira Yahyaoui : exilée en France, il s'agit de la fille de Mokhtar Yahyaoui, magistrat opposant sanctionné par le régime de Ben Ali pour avoir dénoncé la corruption et la subordination de la magistrature au pouvoir politique au début des années 2000. Connue sur les réseaux sociaux sous le nom de Mira404 en tant qu'activiste des droits de l'homme, elle rencontre sur *Twitter* pendant la campagne électorale de 2011 ses trois coéquipiers (un syndicaliste franco-tunisien de la Confédération Française Démocratique du Travail à Paris, une cadre supérieure du *World Economic Forum* qui vit en Suisse et un blogueur qui termine des études de management et finance à Paris), et crée avec eux une plateforme en ligne¹ qui commence à publier les données relatives au travail des élus.

« La raison d'être d'Al-Bawsala n'a pas été d'entrée de jeu la transparence parlementaire, mais plutôt le fait de pousser un agenda droit de l'hommiste dans la Constitution. Quand Al-Bawsala a été créée ce n'était donc pas une association de veille mais une association de droits de l'homme.

Mais très vite tout a changé : après quelques jours de présence dans le parlement, le projet a évolué. Pourquoi ? J'ai réalisé très rapidement que personne ne savait ce qui se passait dans cette assemblée, que personne ne savait selon quelles règles elle

¹ Il s'agit d'un observatoire de l'ANC : <https://majles.marsad.tn/anc>

fonctionnait et que personne ne participait au-delà des 217 élus – et encore ceux-ci n'étaient pas très présents à l'époque. Lorsque l'Assemblée nationale constituante a commencé à se réunir, après les élections du 23 octobre 2011, c'était sans communiquer sur son travail, sans transparence. (...) Cette manière de faire me paraissant tout simplement suicidaire. »¹

Ce repositionnement de l'ONG, ici mis en récit par sa fondatrice, marque bien un tournant essentiel dans la manière dont les observateurs vont avoir accès au travail du parlement : la plupart des informations concernant l'ANC transitent par la plateforme de www.marsad.tn. Les élus eux-mêmes cherchent sur ce site les documents qui leur manquent².

En forgeant des catégories pour classer le personnel politique, les chefs de projet de l'ONG Al Bawsala organisent à leur manière la présentation du travail des élus et formalisent les premières biographies des députés (les pages *Wikipédia* créées *a posteriori* utilisent comme source principale la fiche « marsad » créée par Al Bawsala). Le portail marsad.tn est dessiné sur le modèle de ce que fait *Parliament Watch*, une ONG allemande partenaire de *Transparency International*, dont l'innovation principale consiste dans le fait de pouvoir poser des questions en ligne aux députés³ : il s'agit de mettre la norme internationale de « reddition de compte »⁴ au cœur de la culture politique des élus en favorisant par tous les moyens – les nouvelles technologies notamment – leurs interactions avec les électeurs. La démarche est pensée très clairement comme une manière d'inverser le rapport de force entre les élus et les citoyens : « il faut qu'ils comprennent qu'ils ne sont pas au-dessus de nous [fait un geste avec les mains] mais en dessous. C'est très important : l'élu est là pour les citoyens, et pas les citoyens pour l'élu »⁵. Toutefois, l'ANC publiant très peu de données sur les élus, la première fonction du site va d'abord être la publication de brèves notices biographiques des députés et de l'agenda de l'Assemblée, avant que tout système de questions/réponses avec les élus ne se mette en place. L'incorporation du principe de transparence par les élus et l'administration de l'ANC devient alors le cheval de bataille de l'ONG : la norme ne fait pas l'unanimité et loin de là non seulement parmi les députés mais encore au sein de la présidence et de l'administration de l'ANC. Publier les biographies des élus prend alors la forme d'un travail militant.

Leur collecte de données s'est faite de manière hétéroclite : les volontaires de l'ONG – tous tunisiens, à l'exception d'une stagiaire française présidente de l'association SciencesPo

¹ Entretien, Amira Yahyaoui, avril 2016, sur Skype.

² Observations, Assemblée, Tunis, février 2013 ; janvier 2014.

³ Si cette fonction est proposée par le site marsad.tn, elle n'est que très peu utilisée. *Parliamentary Watch* fait du transfert de technologie avec Al-Bawsala et l'ambassade d'Allemagne fait partie des premiers financeurs du projet, aux côtés d'*Open Democracy*.

⁴ Deforge, « La fabrique transnationale du politique », *op. cit.*

⁵ Entretien, Amira Yahyaoui, Tunis, octobre 2012.

Monde Arabe¹ – en charge de la collecte des biographies ont d’abord fait feu de tout bois, reprenant des informations trouvées sur certains sites internet, se fondant sur des articles de presse, mais aussi sur des données déclaratives issues d’entretiens biographiques de durées inégales avec les élus². Certains élus ont préféré donner des biographies rédigées, d’autres ont refusé de les rencontrer ou de donner la leur³. Date et lieu de naissance, profession, niveau d’études, et engagement politique, syndical et associatifs sont les données systématiquement renseignées. Lors de chaque entretien, on demande également aux élus le projet qu’ils souhaitent défendre pour la nouvelle Constitution. La cheffe du projet insiste particulièrement sur les dates de naissance car l’un des chevaux de bataille de l’ONG est la reconnaissance de la nécessité de laisser davantage de place aux jeunes dans le champ politique. Ces statistiques seront mobilisées lors du débat sur la définition de la fonction de président de la République à l’article 74 du projet de Constitution qui dispose que « Le candidat doit être âgé de 35 ans au moins au jour du dépôt de sa candidature. »⁴. La disposition rencontre une levée des boucliers dans les associations de jeunes mobilisées autour de la rédaction de la Constitution. Néanmoins, elle ne prête pas lieu à amendements lors du vote en plénière, ce qui suppose un consensus de l’Assemblée sur cette barrière d’âge : les amendements proposés pour l’article 74 portent en revanche sur un âge maximum (75 ans ou 70 ans)⁵ et sur la question de la nationalité⁶.

Ces biographies servent ponctuellement de supports à la construction de plaidoyers visant à amender certains articles de la Constitution, mais elles constituent aussi – pour les observateurs nationaux ou internationaux du changement de régime – une forme d’annuaire des députés, permettant de les présenter au moins sommairement et de les situer sur le spectre politique tunisien. Les élus ne sont pas classés par profession ou niveau d’étude sur le site mais

¹ Ce qui témoigne aussi de la volonté de professionnaliser les membres de l’ONG et informe sur ses critères de recrutement.

² La présidente de l’ONG a effectué une grande partie de ces premiers entretiens et insiste sur le caractère traumatique de ces entretiens biographiques : certains députés ont subi de plein fouet la répression, ils ont pu être torturés en prison, ont dû partir en exil, ont pu perdre certains membres de leur famille.

³ À l’automne 2013 et alors que l’ONG est mieux acceptée dans l’hémicycle, l’assesseur de l’ANC en charge des relations avec la société civile accepte de réunir les CV manquants et de les fournir à Al-Bawsala.

⁴ Article 74 de la constitution tunisienne. Le texte complet est consultable dans sa traduction officielle en français à l’adresse suivante : <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

⁵ Deux amendements sont déposés afin de limiter l’âge des candidats et dans le but affiché de barrer la voix à la candidature de Béji Caid Essebsi à l’élection présidentielle : il s’agit de l’amendement N°25 : « *Âge des candidats à la présidence : 35 ans - 75 ans* », déposé par Tarek Bouazizi et Moncef Cherni (mouvement de la République NASRA). Celui-ci est refusé avec 42 voix Pour, 22 abstentions et 84 voix Contre. Un second amendement est déposé par Ali Houijji (Wafa) pour limiter l’âge à 70 ans mais n’est pas débattu.

⁶ La formule du projet du 1^{er} juin 2013 — « *La candidature à la Présidence de la République est un droit pour tout électrice ou électeur tunisiens de naissance, dont la religion est l’islam.* » — est amendée par « *S’il est porteur d’une autre nationalité que la nationalité tunisienne, il doit présenter dans le dossier de candidature un engagement stipulant l’abandon de cette autre nationalité s’il est élu Président de la République* ». Cet amendement est accepté (115 voix pour, 16 abstentions et 59 voix contre).

plutôt par listes de candidats, groupes parlementaires et circonscriptions : leurs caractéristiques sociales sont mentionnées dans les biographies mais ne constituent pas, avant la version 2014 du site consacré à l'Assemblée des Représentants du Peuple, une manière de les présenter ou de les répertorier. Enfin, preuve de cet enthousiasme autour des profils des députés, un autre projet concurrent « *Schkoun Fil Majles ?* » (qui signifie : « qui est à l'assemblée ? ») réalisé par l'ONG Doustourna (« notre Constitution »)¹, qui avait elle aussi échoué à faire élire ses membres lors des élections, tente également de rassembler puis de publier de courtes biographies des députés sur son site. Ce projet bénéficie d'un financement international du PNUD² soutenant la transparence parlementaire – principe érigé en norme de bonne gouvernance à la suite des revendications portées par *Transparency International*³ mais aussi de divers rapports et surtout retours d'expériences. Le site n'est cependant pas aussi complet que celui d'Al-Bawsala, et surtout, n'est pas régulièrement mis à jour, ce qui est problématique compte-tenu de la fluidité des affiliations partisans et de la rapidité avec laquelle les groupes parlementaires se font et se défont à l'ANC.

Nous ne nous arrêtons pas ici sur les autres aspects du projet Marsad, que nous développerons plus tard : disons simplement que l'ONG publie non seulement les biographies des élus mais également tout un ensemble de données visant à rendre compte du travail fourni par les députés à l'ANC, et en particulier de leurs participations au vote. À partir de ces données liées à la participation au vote, la deuxième version de la plateforme « *marsad* » permet de voir d'une part ce qu'a voté chaque député sur des textes législatifs (et ce dans le détail, article par article, ou amendement par amendement) et s'il était présent ou absent en commission ou en plénière. Pour le premier anniversaire de l'ANC, l'ONG publie une page spéciale avec un classement des députés, des plus présents aux plus absents. Il s'agit d'un taux de présence calculé à partir de la participation aux votes qui ne prend donc pas en compte la présence en commission ou dans les autres instances de l'ANC. Les très faibles taux de présence des élus de l'opposition, et notamment des élus du groupe parlementaire « démocrate » qui est le plus virulent contre l'islam politique et rassemble plusieurs chefs de partis de l'ancienne opposition légale de gauche, ont tôt fait d'être épinglés par la presse et repris par les réseaux sociaux, *Twitter* notamment. Les usages sociaux faits de ce classement irriguent alors les dynamiques de délégitimation du nouveau personnel politique tunisien et amènent à pointer du doigt non

¹ Voir *supra* p. 198.

² Le PNUD et Al-Bawsala sont à l'inverse, en conflit, au sujet des conditions liées au financement du projet.

³ Michel Hélène, « Promesses et usages des dispositifs de transparence : entre approfondissement et redéfinition de la démocratie », *Revue française d'administration publique*, vol.1, n° 165, 2018, p. 5-15.

seulement les apories de l'ANC mais encore la moindre participation de certains députés à la rédaction de la Constitution.

B. « L'Assemblée des Clercs »¹

En parallèle du projet d'Observatoire de l'ANC, un projet de recherche coordonné par l'Observatoire tunisien de la transition démocratique (OTTD) vise également à classer les élus. Il ne s'agit plus ici de faire une synthèse des agissements des députés mais de s'intéresser aux propriétés sociales de ces derniers. Nous verrons ici dans quelle mesure ce projet de recherche porté par des acteurs universitaires est pris dans un agenda politique puis nous étudierons comment cette tentative de classement du personnel politique informe en creux sur la résilience des anciennes élites.

À l'automne 2012, deux étudiants en master de science politique sont présents à l'ANC afin d'administrer des questionnaires aux 217 constituants. Ils participent à un projet d'ouvrage mené par l'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique, une structure vers laquelle on m'a très rapidement dirigée lors de mon arrivée à Tunis, mais dont les membres sont farouchement anti-islamistes, un positionnement qui est alors peu susceptible de faciliter l'accès au terrain. Ce n'est pas forcément le cas des deux enquêteurs que je rencontre : l'une, bien que très hostile à Ennahdha, est restée en dehors de tout engagement partisan, l'autre a été engagé dans un parti avant 2011, au PDP, a poursuivi des études de science politique, a travaillé comme expert parlementaire au PNUD (2015-2016) puis a obtenu un poste à l'université de Jendouba. Leur entrée au parlement a été négociée par le haut par les coordinateurs du projet – qui précisent d'ailleurs dans l'ouvrage que l'enquête a été retardée en raison des délais pour avoir une accréditation – mais l'accès aux députés repose quant à elle principalement sur les connaissances locales de l'un des deux enquêteurs.

Les questions posées par les deux enquêteurs du projet sont parfois perçues comme intrusives ou particulièrement sensibles par les élus : *combien gagnez-vous ? et les à-côtés ? quel est votre avis sur l'islam politique ? sur la sharia comme source du droit dans la Constitution ? sur la complémentarité entre l'homme et la femme ?*² La question relative au salaire du député et à ses à-côtés fait écho à des polémiques importantes qui ont eu lieu dans la

¹ On reprend ici le titre de l'ouvrage coordonné par Redissi Hamadi, Chekir Hafedh, Nouria Asma, *La République des clercs, l'Assemblée Nationale Constituante tunisienne*, Tunis, Diwen Editions, 2014.

² Discussion avec Sahbi Kalfaoui et Nessiba Benrimane autour de leur questionnaire et de ma grille d'entretien, octobre 2012 à la buvette de l'ANC.

presse sur le salaire des élus – 2200DT mensuels (soit 1100€¹) et sur leurs primes : les premiers mois, les députés sont logés dans un hôtel de luxe du centre-ville et sont amenés à l'Assemblée par une navette spécialement affectée à cet effet. Après un premier scandale, la présidence décide que les élus peuvent trouver un logement ailleurs mais leur attribue une prime mensuelle de 1000DT pour leur loyer. Enfin, la question relative à la sharia ainsi que celle portant sur la complémentarité ciblent directement les élus d'Ennahdha dans la mesure où une partie du groupe Ennahdha a proposé au printemps 2012 d'inscrire la *sharia* comme source du droit, et qu'à l'été 2012, certains membres de la commission constituante « droits et libertés » ont proposé de substituer au terme d'égalité entre l'homme et la femme celui de complémentarité.

Dès lors, les étudiants chargés de l'enquête éprouvent, à cause de leurs positions, des difficultés à rencontrer certains députés, en particulier ceux de la coalition au pouvoir. Cela les pousse à chercher des informations ailleurs pour compléter leur base de données. Se met alors en place un réseau d'échanges de bons procédés entre observateurs, qui ont en commun d'être jeunes, diplômés, francophones, de se connaître parfois de réseaux militants antérieurs (c'est le cas d'Oussema Abbes et Sahbi Khelfaoui tous deux passés par la faculté de sciences juridiques et militants du PDP), et de communiquer sur *Facebook* et *Twitter* sur le travail de l'ANC. À l'ANC, leurs relations sont rythmées par des cafés matinaux, des échanges : ils s'assoient à côté, à l'étage des visiteurs et des administrateurs, pour « suivre »² la plénière. Il m'arrive aussi de leur demander de m'aider à traduire quelque chose, ou de me présenter un député. Donner un numéro de téléphone, un renseignement sur la salle ou l'heure d'une commission, assurer la traduction pour l'autre d'une séance plénière, d'une commission voire d'un entretien, ou à l'inverse, profiter de mon statut de française qui me met hors du jeu partisan national pour aller voir un élu, sont autant d'actions ordinaires qui rapprochent ce groupe de jeunes observateurs de l'ANC. Cependant, le groupe s'oppose sur deux lignes rouges : le refus du dialogue avec les islamistes d'une part et le refus du dialogue avec les membres de l'ancien régime d'autre part. Le clivage se fait donc à partir de positionnements « contre » : il n'en reste pas moins que les observateurs présents à l'ANC sont au contact quotidien des députés.

¹ 2200DT est un salaire largement supérieur au salaire d'un enseignant par exemple ou d'un journaliste (env. 1000DT mensuels). Le salaire minimum est de 320DT, et un logement familial dans un quartier de classe moyenne à Tunis se loue environ 500DT par mois en 2013. Par contre c'est un salaire bien inférieur à celui d'un médecin ou d'un cadre supérieur dans une entreprise bancaire.

² C'est le terme employé par les uns et les autres.

II. L'Université contre l'ANC

Le cas de l'ouvrage *La République des Clercs*, dirigé par des universitaires membres de l'Observatoire tunisien de la transition démocratique est emblématique du positionnement de l'université tunisienne face à l'ANC et de ses membres. Bien que l'université ne constitue pas un champ homogène dans lequel chacun des enseignants défend le même point de vue, il n'en reste pas moins que les universitaires les plus médiatiques sont dans leur grande majorité francophones, anti-islamistes, et appartiennent aux catégories sociales les plus aisées de la population. Ces propriétés sociales font d'eux des bastions de l'anti-islamisme, et une partie des travaux publiés sur la période atteste de ce positionnement. Ce positionnement n'est pas nouveau, ainsi qu'en atteste la sentence formulée par le fondateur du CERES, Abdelkader Zghal – lui aussi membre de l'OTTD, et qui adhère brièvement à Nidaa Tounes – dès 1987 :

En tant qu'intellectuels occidentalisés, nous avons un rapport conflictuel avec notre patrimoine islamique. Nous sommes d'abord, par notre formation, des intellectuels qui ignorent, en grande partie, leur patrimoine culturel. Nous avons, en plus, un vieux conflit avec les gestionnaires du sacré – les *Ulamas* et les *Cheikhs* des confréries – sur lesquels nous projetons les images de notre décadence historique.¹

L'ouvrage informe donc au moins autant sur les députés que sur la résilience d'une partie des classes supérieures tunisiennes engagée contre l'islam politique, ayant investi à la fois les champs académique et politique.

A. Un réquisitoire anti-islamiste fondé sur le concept de « compétence »

Si le projet d'observatoire de l'ANC (Marsad.tn) se focalise principalement sur les pratiques des députés, leur présence ou leur absence lors des commissions et sur le travail effectivement fourni par les élus (publication de procès-verbaux, votes, interventions orales), l'ouvrage publié par l'OTTD est un véritable réquisitoire contre les membres de l'Assemblée². Travail de vulgarisation à destination du grand public, il est publié en 2014, en français, par Diwen Editions, avec le soutien de la fondation allemande Hanns Seidel, comporte une introduction méthodologique et présente la synthèse des résultats des enquêtes de l'observatoire en 77 pages. Son objectif consiste à dégager les caractéristiques principales du personnel politique élu en 2011. L'ouvrage met en évidence le fait que l'ANC est moins diplômée que le

¹ Zghal, « L'Islam, les janissaires et le destour », *art. cit.*

² Redissi, Chekir, Nouira, *La République des clercs*, *op. cit.*

personnel politique antérieur et corrèle le changement de majorité (le mouvement Ennahdha n'avait jamais été un parti de pouvoir ou proche du pouvoir bien qu'il ait effectué un certain nombre de tractations dans le but de faire sortir certains de ses membres de prison dans les années 2000¹) à la baisse de « compétence » des élus.

Cette base de données est utile pour identifier les profils des nouveaux élus mais l'est moins pour éclairer les comportements au sein de l'ANC, faire le lien avec les dynamiques d'interaction au sein de l'ANC ou corrélérer les prises de décision aux propriétés sociales des élus. L'enquête ne fait que toucher du doigt la question des critères de recrutement, ou des critères de sélection de ce nouveau personnel politique dans la mesure où elle aborde principalement la question des dispositions des élus au prisme de leur représentativité et corrèle immédiatement les députés élus à l'électorat en formation, sans prendre en compte la position de l'élu sur la liste, ni la manière dont les partis ont structuré les listes électorales et ont investi les candidats.

Ici, classer les hommes politiques vient nourrir un discours porté par l'opposition sur la majorité : il consiste à délégitimer l'Assemblée sur la base du niveau d'études et de « compétence » de ses membres. Cette rhétorique procède de deux dynamiques qui sont intriquées l'une dans l'autre : d'abord celle de la délégitimation de la parole populaire en politique qui va à l'encontre du droit à la visibilité des marges sociales et économiques du pays, dynamique qui se situe dans le droit fil du discours de Bourguiba à Testour², invitant à dissimuler la pauvreté et faisant de la misère un tabou et une honte sociale ; ensuite celle de la délégitimation de l'islam politique et des militants politisés dans ce groupe social. Le professeur qui coordonne l'ouvrage, Hamadi Redissi, est un ancien membre d'Ettajdid, éditorialiste du journal *al-Maghreb* (très proche d'Ettajdid) qui vient de rejoindre, au moment où il lance cette enquête, le mouvement Nidaa Tounes³ (l'Appel de la Tunisie), principal détracteur de l'ANC. Il prend régulièrement position dans la presse contre Ennahdha et sa coalition gouvernementale. « Les députés sont des singes, c'est le *TnZoo*⁴, même *Twitter* le dit, non sérieusement vous ne

¹ Wolf, *Political Islam in Tunisia*, op. cit.

² Duvignaud Jean, *Chebika, étude sociologique*, Paris, Gallimard-NRF, 1968, p. 241.

³ Créé en avril 2012 autour d'une figure historique de la lutte pour l'indépendance, Béji Caid Essebsi, Nidaa Tounes est une vaste coalition hétéroclite allant de membres du RCD à la gauche réunie autour de l'anti-islamisme et la lutte contre la Troïka au pouvoir. Le parti est taillé sur mesure pour permettre l'accession à la présidence de la République de Béji Caid Essebsi, qui a été premier ministre de Bourguiba, s'est mis en retrait pendant la présidence de Ben Ali et est revenu sur le devant de la scène pendant le *sit-in* de la Kasbah en 2011 : à la suite d'une interview donnée sur Nessma TV, il est nommé premier ministre du gouvernement de transition par Fouad Mbazaa.

⁴ Il s'agit d'un *Hashtag* répandu sur *Twitter* pour commenter (et critiquer) l'actualité politique tunisienne.

voulez pas traiter un autre sujet, un vrai sujet ? »¹. Outre la défense d'un pré-carré académique, la critique sous la boutade est extrêmement violente et souligne le positionnement très clivant du coordinateur du projet. Les auteurs se font alors les détracteurs de l'ANC et en particulier de la majorité islamiste et portent des jugements normatifs sur le travail des élus, le comparant avec ce qui devrait être.

En fait Ennahdha promet tout : aux pauvres un mieux-être, aux chômeurs du travail, aux régions, une meilleure répartition des richesses et au capital la liberté d'entreprendre. Son programme électoral démagogique ne fait pas moins de 365 propositions, soit une mesure par jour !²

De plus, l'ensemble constitue un portrait au vitriol des élus et témoigne d'un positionnement assumé des auteurs dans la critique de la majorité :

Les 26% de plus de 55 ans ne semblent pas avoir fait preuve outre mesure de maturité. (...) Au niveau de l'attitude psychologique, beaucoup d'adultes et même des « vieux » de plus de 70 ans se sont comportés parfois avec frivolité, rivalisant en infantilisme avec les plus jeunes. (...) L'esprit sectaire et partisan a prévalu parfois de manière brutale et indigne.³

Bardés de diplômes, les constituants s'avèrent manquer terriblement de culture. Les questions « complémentaires » dans l'enquête sur l'art, la littérature, et la lecture ont été éludées et parfois ont été la cause d'une rupture immédiate de la conversation. Quant aux réponses concédées, elles sont sommaires et affligeantes⁴.

Enfin, quand les auteurs de l'ouvrage expliquent que « la qualité des prestations fournies par l'ANC est très mauvaise. Il n'existe pratiquement pas de service de liaison avec les chercheurs. Non plus de locaux pour mener des entretiens souvent ayant lieu dans les couloirs »⁵, ils semblent méconnaître le fait que les élus eux-mêmes ne disposent pas de bureau, à l'exception des présidents de commission et des membres du bureau de la présidence de l'ANC. Les conditions matérielles de travail influencent certes la manière dont les entretiens sont réalisés mais ont surtout un effet sur le travail des élus et témoignent de la manière dont le travail constituant a été planifié et organisé.

¹ Entretien, Hamadi Redissi, septembre 2012, Tunis.

² Redissi, Chekir, Nouria, *La République des clercs*, op. cit., p. 14.

³ *Ibid.* p. 45.

⁴ *Ibid.* p. 58.

⁵ *Ibid.*, p. 34.

B. Réformisme et anti-islamisme

Les auteurs de cet ouvrage se fondent donc sur leur classement du nouveau personnel politique pour le taxer d'incompétence. Ce faisant, ils s'inscrivent dans un clivage politique préexistant, déjà affiché lors des débats tenus à l'HIROR : une frange élitare de la société s'oppose à l'arrivée aux affaires d'un groupe aux contours flous dont une partie a été socialisée dans des milieux proches du nationalisme arabe et de l'islam politique. Ce groupe est ici incarné par des professeurs de l'université tunisienne, qui tiennent un rôle important dans le courant « réformiste » ou « moderniste » tunisien.

Le courant réformisme fait l'objet avant 2011 de nombreux textes, manifestes et travaux aux dimensions à la fois culturelle et politique, produits tant par l'opposition que par la majorité. Il est présenté comme une valeur permettant de défendre un modèle de civilisation et une manière de concevoir le progrès social, culturel et politique. Cependant, l'État a utilisé ce référent mobilisateur pour légitimer sa domination autoritaire¹. Après 2011, il peut être appréhendé comme un verrou, qui empêche de penser les mobilisations, le progrès social et la démocratisation après 2011 : la *nahda*, ce mouvement à l'origine du réformisme et du « modernisme » en Tunisie à la fin du XIXe siècle, devient un concept écran². Le réformisme constitue la norme idéale à l'aune de laquelle est évalué le nouveau personnel politique, et à partir de laquelle sont critiquées ses transgressions. Or nous avons vu dans le premier chapitre comment le parlement sous Ben Ali était traversé par une trivialisation de ce réformisme et des codes politiques qui prévalaient sous Bourguiba et dans le premier autoritarisme.

À partir de 2011, les acteurs universitaires se revendiquant du réformisme deviennent des acteurs politiques à part entière : le comité d'experts réunit autour de Yadh Ben Achour pour rédiger un projet de texte constitutionnel est, par exemple, particulièrement virulent dans ses prises de positions face à l'islam politique. L'HIROR participe alors à réhabiliter ce courant et à en exacerber certains traits. En 2012, de nombreux universitaires appellent ainsi à « revivifier le projet moderniste tunisien »³, notamment afin de proposer une alternative face au projet de société islamiste. Tout au long du mandat de l'ANC, le Tribunal Administratif sera un recours des opposants de la Troïka, sanctionnant à plusieurs reprises le fonctionnement de l'ANC⁴ ;

¹ Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

² Dakhlija Jocelyne, « Réformismes et Révolutions : Que faire aujourd'hui de la Nahda ? », Séminaire « Protestations et mobilisations au Maghreb », EHESS, 12 novembre 2019.

³ Note de terrain, Tunisie, septembre 2012.

⁴ Bras Jean-Philippe, « Tunisie, un juge administratif en révolution », in Gobe (dir.), *Justice et réconciliation op. cit.*

puis à partir du printemps 2012, la création du mouvement Nidaa Tounes comme vaste rassemblement anti-islamiste mettant en avant l'attachement au « prestige de l'État » et aux « compétences », parvient à capter au moins pour un temps cette mouvance.

La défense de ce modèle « réformiste » va de pair avec la défense d'un mode de vie non religieux, qui est cependant systématiquement adossé à des pratiques distinctives, renvoyant à l'appartenance aux classes supérieures (comme par exemple le fait de boire de l'alcool, en soulignant qu'il faut le faire dans un bon restaurant des quartiers aisés de la Capitale). Le classement des hommes et femmes politiques nouvellement élus informent alors en creux sur la sociologie des classes dominantes anti-islamistes et sur leur géographie : ils vivent principalement dans les quartiers aisés de Tunis, principalement à la Marsa, Gammarth et Sidi Bou Saïd, ainsi que l'indiquent les lieux où ils donnent rendez-vous. Les événements qu'ils organisent ont également lieu Banlieue nord¹ où sont également situés bon nombre de fondations, de résidences de diplomates, d'hôtels de luxe et de librairies. Enfin, leurs dispositions sociales et leurs affinités politiques en font des proches des membres de l'assemblée précédente, l'HIROR. Hamadi Redissi, islamologue reconnu de l'université de Tunis et éditorialiste du journal *al-Maghreb*, Asma Nouira, professeur de droit et science politique dans la même université et membre du comité d'experts formé par Yadh Ben Achour, et Hafedha Chekir, professeur de droit public et membre fondatrice de nombreuses ONG de défense des droits humains et des droits des femmes², étudient alors les caractéristiques du nouveau personnel politique tunisien qui, au moment de l'enquête (en 2012-2013), n'a encore rien d'une « élite » et vient d'accéder à des positions de pouvoir après avoir bien souvent été à la marge de leurs groupes sociaux. Si les auteurs de l'ouvrage qualifient d'entrée de jeu ce nouveau personnel politique d'élite, il n'en reste pas moins que leurs statuts de professeur à l'université et d'éditorialiste dans la presse engagée francophone positionnent les enquêteurs dans une situation de domination vis-à-vis de députés qui ne disposent pas des mêmes ressources. La question de la nouveauté de l'institution est peu prise en compte par les auteurs, qui critiquent violemment le comportement de la majorité : la violence des certaines prises de

¹ La banlieue nord et en particulier Sidi Bou Said, Carthage, La Marsa et Gammarth sont les quartiers en bord de mer où sont venus s'installer dans le courant des années 1980 de manière permanente les anciennes familles *beldis* de la médina de Tunis. Elles y possédaient fréquemment une résidence secondaire mais s'y installent complètement à partir des années 1980, qui voient, avec l'exacerbation de l'exode rural, un bouleversement sociologique majeur dans la médina de Tunis et les quartiers du centre-ville. Plus tard, la nouvelle bourgeoisie d'affaires ayant fait fortune pendant la présidence de Ben Ali s'installe dans les quartiers aux modes de vie plus conservateurs des Berges du Lac et de Hay Ennasr. Entre le centre-ville et la Marsa, les prix varient du simple au triple. Aussi, le fait d'habiter « banlieue nord » — même si la banlieue nord a aussi ses quartiers populaires comme Bousalsla — est un marqueur social fort.

² Elle est notamment co-fondatrice de l'AFTURD et de l'ATFD. Elle devient vice-présidente de la FIDH en 2016.

position est mise en évidence et considérée comme extraordinaire alors même que l'expression, parfois brutale, des dissensions au sein de l'hémicycle est caractéristique des assemblées démocratiques contemporaines. Le recrutement de Nidaa Tounes à Tunis¹ – moins dans ses sympathisants que dans ses soutiens actifs – compte de nombreux universitaires intéressés par la recherche en science politique et membres des réseaux universitaires francophones qui assistent, notamment, aux colloques consacrés aux processus électoraux et aux changements de régime. La production de savoir sur ces derniers est mise au service d'une critique mordante de la majorité gouvernementale et d'une délégitimation du nouveau personnel politique avec, pour pierre angulaire, la critique du « niveau » des élus, une étiquette qui recouvre tout à la fois le diplôme, la maîtrise de la langue française, la connaissance des institutions étatiques, et, plus implicitement, des savoirs-être.

C'est donc pour mettre à distance ces catégories forgées dans des optiques stratégiques que j'ai construit une base de données prosopographiques permettant de décrire certains aspects de ce nouveau personnel politique. Ces données permettent d'abord de rendre compte du caractère modeste des députés qui entrent dans l'hémicycle puis de voir comment les cadres dirigeants des partis politiques élus à l'ANC mènent un travail de relégitimation de leurs députés et mettent pour cela en avant d'une part les ressources militantes des anciens opposants et d'autre part les qualifications des novices qui ont rejoint ces partis à la veille des élections.

Section 3. Une assemblée populaire ?

« Il y a eu des révolutionnaires plus méchants que ceux de 1848, mais je ne pense pas qu'il y en ait eu jamais de plus sots. »²

Les mots employés par Tocqueville pourraient être employés par certains députés de l'opposition (et auparavant de l'ancienne gauche libérale) pour décrire la nouvelle Assemblée : ils sont dans une position politique et sociale analogue à celle de Tocqueville, soit de minorité disposant des capitaux culturels et symboliques face à une majorité bien élue mais moins bien

¹ La situation est différente, comme on le verra dans la troisième et dernière partie de cette thèse, dans le reste du pays.

² Tocqueville Alexis, *Souvenirs*, Paris, Folio, 1999 [1851], p. 131.

située dans les hiérarchies sociales tunisiennes. Il serait cependant faux de faire de l'ANC une chambre exclusivement populaire. À l'inverse, nous verrons comment s'y côtoient des élus issus de l'élite traditionnelle proche des pouvoirs étatiques formée dans les institutions élitistes tunisiennes et françaises, et d'autres des petites classes moyennes, voire populaires.

Les données que j'ai rassemblées informent les trajectoires scolaires, professionnelles et militantes des 217 élus de l'ANC¹. Elles témoignent d'une démocratisation du recrutement du personnel politique dont les affinités partisans, autant que les propriétés sociales, sont renouvelées : les députés sont diplômés d'universités moins prestigieuses et ont des activités professionnelles qui connotent l'appartenance à des milieux sociaux différents de la classe politique d'avant 2011. La mise en place d'une compétition politique libre et transparente, assortie à la mise au ban des anciens membres du RCD, a ouvert la voie à tout un personnel politique aux profils très différents de ceux des membres cooptés de l'HIROR. Dans le cas tunisien, la démocratisation du recrutement du personnel politique passe donc bien par le vote : entrent à l'ANC des élus qui détonnent par leur appartenance aux classes moyennes et populaires.

Néanmoins, cela ne signifie pas que les profils « élitistes » tels qu'on les trouvait auparavant ont complètement disparu ; ces derniers sont devenus minoritaires. Dans l'hémicycle se rencontrent alors des représentants de ce que Michael Béchir Ayari appelle « l'élite médinale », des *beldis*, dont le capital politique et culturel s'est accumulé au fur et à mesure des générations face à des « extra-muros », en nombre, avec très peu de capital culturel, et dont la notoriété n'était pas perceptible avant 2011. Si Gilles Dorronsoro, Adam Baczko et Arthur Quesnay ont pu mettre en avant, à partir du cas syrien, la manière dont s'effondrait l'ordre sur lequel se construisaient les capitaux avant la révolution², on verra dans le cas tunisien comment l'éligibilité se construit sur des critères et des capitaux différents de ceux d'avant 2011 et privilégie l'engagement dans l'opposition mais aussi d'autres caractéristiques sociales dont on tentera de rendre compte ici. Se dessine alors en filigrane une catégorie de notables de second rang de l'ancien parti au pouvoir, qui peuvent réarticuler leurs ressources antérieures dans la nouvelle configuration.

Mettre au jour les propriétés sociales des députés permet également d'informer la manière dont se forment certaines affinités à l'ANC qui est avant tout un lieu d'intense interaction. Nous

¹ En réalité N=237 et non 217 car j'ai comptabilisé tous les députés élus qui avaient occupé un temps leur siège à l'ANC : la base comprend donc une partie des membres du gouvernement qui ont, dans des délais relativement variés, démissionné de leur fonction de député, et leur remplaçant. La démission des têtes de liste et l'entrée de leur remplaçant a notamment contribué à la féminisation de l'ANC.

² Baczko, Dorronsoro, Quesnay, « Le Capital social révolutionnaire », *art. cit.*

verrons que les proximités sociales, professionnelles, d'âge, de genre, géographiques, jouent un rôle dans la manière dont se forgent les relations sociales à l'assemblée.

Après être revenu sur la manière dont nous avons construit nos données, nous montrerons comment se manifeste la démocratisation du recrutement du personnel politique par rapport aux chambres antérieures dont on a dressé le portrait précédemment. Ensuite, nous montrerons comment coexistent à l'ANC deux générations de politiciens : les uns sont d'anciens militants qui se connaissent quel que soit leur parti politique, et se sont opposés ensemble au régime mais parfois aussi affrontés depuis les années 1970 ; les autres sont de nouveaux venus dans le paysage politique post-Ben Ali.

I. Comment classer ?

Si à bien des égards, compter les élus est une activité routinière de la science politique, cela suppose d'avoir des données stabilisées et de voir « ce qui (qu'on) compte et comment on le compte »¹. Dans le cas présent, construire les données et les catégories a été une entreprise délicate sur laquelle il nous semble nécessaire de revenir.

A. Retour sur une enquête de terrain : « faire avec les moyens du bord »

Ce chapitre se fonde sur une enquête commencée lors de mon M2 en février 2013. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à constituer une base de données retraçant certaines propriétés des 217 députés de l'ANC. C'est dans ce cadre que j'ai participé à une collecte de biographies des élus conduite par l'ONG Al-Bawsala (La Boussole). Il s'agissait de publier en ligne des biographies synthétiques des députés, ce qui manquait dans la mesure où à la fin de l'année 2012 soit un an après la mise en place de l'ANC, les CV des députés n'étaient pas publics. Les élus n'étaient que peu nombreux à avoir une page *Wikipédia*, une page publique *Facebook* ou un blog sur lequel ils communiquaient et le site de l'ANC ne proposait pas d'annuaire des élus. Pour cela, je suis d'abord partie de mes entretiens et discussions avec les députés qui comprenaient une partie « trajectoire » sur laquelle nous n'avions pas toujours le temps d'insister, les députés préférant parler de l'actualité de l'ANC ou de la vie politique tunisienne au sens plus large. Les entretiens avaient lieu à l'ANC, généralement lors des pauses des séances plénières ou des commissions, et étaient souvent coupés par des votes, des réunions, des coups

¹ Michon, Ollion, « Sociographie des parlementaires », *art. cit.*

de téléphone. J'ai choisi de ne pas réaliser de questionnaire, d'une part parce qu'il aurait été compliqué de l'administrer seule, et d'autre part, parce que je ne voulais pas être associée à un autre projet concurrent, mené par des chercheurs tunisiens membres de l'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique.

Dans un second temps, et à distance, j'ai complété ces informations avec celles que publiait régulièrement le site *Marsad* de l'ONG Al Bawsala (la Boussole)¹ – au fur et à mesure que leur collecte de CV avançait, puis au fur et à mesure que les élus construisaient leur communication, avec les données qu'ils rendaient publiques ou qui étaient publiées sur leur page Wikipédia. Face à l'injonction de la catégorisation, telle qu'elle est formulée par les différents observateurs du changement de régime, les élus développent donc des identités stratégiques². Les biographies publiées en arabe et en français sur le site de l'observatoire du parlement³ constituent un annuaire en ligne des députés, à destination du grand public et des acteurs nationaux et internationaux qui gravitent autour du parlement. Il s'agit de données déclaratives et les députés prennent tôt conscience de ce que ce *Who's who* de l'assemblée est très consulté, peut-être davantage que les pages Wikipédia des élus dont la plupart sont créées après coup et à partir des données de Marsad. Il est ainsi intéressant de voir comment suivant les différents lieux dans lesquels les identités des élus sont consignées, celles-ci diffèrent. Notamment, le fait d'occuper une position universitaire est considéré comme fondateur d'une légitimité à être constituant, bien davantage qu'un poste de dirigeant dans une grande entreprise : par exemple, un député se définit comme professeur alors que son dernier poste avant son élection était un poste de cadre supérieur au sein de l'entreprise Qatar Petroleum. Il en va de même pour Noura Ben Hassen, élue sur la circonscription France Nord, qui renseigne sa biographie pour Marsad (et donc à destination des tunisiens et des internationaux observant le changement de régime) en se présentant comme professeur à l'université, tandis que sur son profil LinkedIn, qui semble davantage tourné vers l'international, elle met davantage en avant son statut de députée, ainsi que son expérience en gestion des ressources humaines et indique qu'elle n'a enseigné que pendant cinq mois à l'université. Être considéré comme « député constituant » peut alors devenir une ressource que les élus tentent de faire fructifier pour s'insérer dans différents réseaux internationaux sur lesquels on reviendra par la suite.

¹ Nous avons déjà évoqué cet acteur clé de notre accès au terrain dans l'introduction, et nous développerons sur le rôle spécifique de ses cadres à la fin du chapitre.

² Collovald Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 73, juin 1988, p. 29-40.

³ www.majles.marsad.tn

Dans un dernier temps, j'ai recodé et enrichi cette première base de données avec les variables qui au fur et à mesure de l'enquête ethnographique, me semblaient de plus en plus pertinentes. Certains indicateurs de position sociale m'apparaissent au cours de l'enquête, comme le fait de posséder des terres agricoles ou une maison dans la médina de Tunis. La profession devient de plus en plus complexe à coder eu égard aux trajectoires compliquées des opposants politiques passés par l'exil ou la prison. Comment rendre compte des bifurcations biographiques¹ ? Certains anciens opposants ont vécu de la politique – et des subsides du mouvement Ennahdha – mais ne l'expriment pas en ces termes. D'autres expliquent être avocats mais vivent en réalité de l'exploitation de terres agricoles ou de la gestion d'un café internet. Enfin, à quelles réalités sociales renvoient ces professions ? Vont-elles de pair avec l'appartenance à un groupe social ? Certaines variables éclairant la politisation des acteurs gagnent en pertinence également au fur et à mesure de l'enquête : il s'agit d'événements passés (comme la participation au front du 18 octobre 2005, alliance entre différents partis de l'opposition dont Ennahdha) mais aussi d'événements qui ont lieu entre 2011 et 2014 comme la participation au *sit-in Errahil* par exemple, le vote de la Constitution, les changements de groupe parlementaire ou de parti politique.

Dans l'ensemble, les élus se sont prêtés au jeu, même si les interruptions fréquentes lors des entretiens rendaient les récits de vie un peu syncopés et moins riches que ce qu'ils auraient pu être. De plus, les députés souhaitaient mettre en avant une certaine image d'eux-mêmes, sans doute plus compatible avec l'étudiante qu'ils avaient en face d'eux, et plus lisse, dans l'hypothèse de la publication d'une telle biographie.

B. Quelles catégories pour décrire les trajectoires des élus ?

On ne peut que soulever les difficultés de traduction des hiérarchies sociales : Abdelmalek Sayyad et Abdelkader Zghal soulignent le manque de pertinence des étiquettes françaises que l'on a tendance à plaquer sur des contextes spécifiques et des milieux sociaux différents², quand les catégories indigènes connotent davantage et convoquent des imaginaires et des représentations sociales qu'il est intéressant de réinterroger. La littérature consacrée aux élites maghrébines est particulièrement riche et permet d'appréhender de voir comment elle s'est

¹ Grossetti Michel, Bessin Marc, Bidart Claire, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. La Découverte, « Recherches », 2009.

² Sayyad Abdelmalek, « Le concept de classe sociale, ses usages et son application aux sociétés économiques dites 'sous-développées' » in Zghal Abdelkader, Sayyad Abdelmalek, Ageron Charles-Robert *et. Al.*, *Les classes moyennes au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 1980.

construite¹ et quels sont ses différents segments dans le cas tunisien². Cependant, cette littérature constitue un sous-champ autonome, et intéresse plutôt les historiens et les politistes que les sociologues. La question des classes populaires et des classes moyennes est sensiblement moins traitée et il y a peu de travaux synthétiques sur la question des hiérarchies sociales tunisiennes. Cela tient tout d'abord au fait que « L'État affirme que la solidarité de la nation interdit toute division en classes opposées et affrontées »³, il se construit autour du refus du conflit⁴ et nous avons vu dans le premier chapitre comment l'assemblée nationale devenait le lieu du refus du conflit. Ensuite, cela tient au fait que l'origine sociale se pense et se représente très largement à partir des origines géographiques. Dès lors, le nom du lieu de naissance du père constitue un indicateur de position sociale importante et un marqueur identitaire. C'est ce que montre Michael Béchir Ayari dans sa thèse qui porte sur l'engagement en régime autoritaire et qui restitue les trajectoires de 224 opposants à Bourguiba puis Ben Ali. Ce dernier propose de refonder des catégories pour penser les hiérarchies sociales tunisiennes notamment à partir de l'origine géographique⁵.

1. La classe contre la nation

« Depuis l'indépendance, il n'y a plus de prolétaires »⁶. Cette boutade d'un haut personnage du régime de Bourguiba, relatée par Jean Duvignaud dans son article fondateur sur les classes sociales en Tunisie est révélatrice du discours porté par le Néo-Destour sur les classes sociales dans la Tunisie indépendante. Il s'agit d'effacer celles-ci derrière le patriotisme. Les

¹ Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, op. cit. ; Catusse Myriam, « Les Coups de force de la représentation » in Bennani-Chraïbi, Catusse, Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc*, op. cit. ; Amri Laroussi, *Les changements sociaux en Tunisie, 1950-2000*, L'Harmattan, 2007 ; Vermeren Pierre, *La formation des élites marocaines et tunisiennes, des nationalistes aux islamistes*, Paris, La Découverte, 2010 ; Bennani-Chraïbi, « La Scène partisane marocaine, op. cit.

² De Montéty Henri, « Enquête sur les vieilles familles et les nouvelles élites en Tunisie », texte dactylographié, Tunis, 1939, 70 p., n° inventaire IBLA T13/1 ; Chérif Mohamed-Hédi, *Pouvoir et société dans la Tunisie de H'usayn Bin 'Alî (1705-1740)*, Tunis, université de Tunis, 2 vol. 1984-1986 ; Ben Achour Mohamed El Aziz, *Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XIXème siècle : les élites musulmanes*, Tunis : Institut National d'Archéologie et d'Art, 1989 ; Ferchiou Samia (dir.), *Hasab wa nasab. Alliance et Patrimoine en Tunisie*, Paris, CNRS Éditions, 1992.

³ Duvignaud Jean, « Classes et conscience de classe dans un pays du Maghreb : la Tunisie » in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, nouvelle série, vol. 38, janvier-juin 1965, p. 186.

⁴ Bras Jean-Philippe, « L'autre Tunisie de Bourguiba, les ombres du sud » in Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit., p. 295-311.

⁵ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », op. cit. ; Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit.

⁶ Citée par Duvignaud Jean, « Classes et conscience de classe dans un pays du Maghreb : la Tunisie » in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, nouvelle série, vol. 38, janvier-juin 1965, p. 186. Ce haut fonctionnaire paraphrase sans doute ironiquement Alphonse de Lamartine, qui en mars 1848, après la loi sur le suffrage universel, affirme que « l'élection appartient à tous sans exception. À dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France ». Merci à Michel Offerlé d'avoir explicité cette référence.

discours du *Za'im*¹ consistent alors à produire cette nation invitant le petit peuple à cacher sa misère pour ne pas « faire honte à la Tunisie »². Cette posture a été maintenue par Ben Ali³ au point qu'Hélé Béji explique, dans son essai sur le désenchantement national, que « l'idéologie nationale est partie en guerre contre sa propre société »⁴. Le paradigme développementaliste, constitutif du discours réformiste⁵ de Bourguiba, participe lui aussi à cette reformulation de la question sociale qui liquide la question des classes sociales et des conflits de classes et cela, de manière paradoxale, dans un cadre où le marxisme reste une référence politique prégnante. Dès lors, on observe deux dynamiques contradictoires : d'une part le terme de « classe sociale » lui-même se voit dénier sa légitimité. Il apparaît comme une étiquette, plaquée par la sociologie occidentale, dont le sens est quelque peu décalé par rapport au terme arabe employé « *tabaqa* » qui signifie davantage l'échelon, le palier, la sédimentation et par extension la couche sociale, au point que certains peuvent se poser la question de la pertinence à parler de « classes sociales »⁶. D'autre part, la « classe moyenne » constitue un mythe⁷ légitimant le régime de Bourguiba : cette classe moyenne est éduquée, francophone et fer de lance de la décolonisation. Cette classe « moyenne » (*moutawassita*) est également caractérisée par sa modération (*wasatya*), pierre angulaire de la tunisianité ou identité tunisienne. On a vu dans le premier chapitre comment l'assemblée nationale servait à l'incarner.

2. L'appartenance locale contre « l'identité tunisienne » ?

Si la question des classes sociales a été liquidée par le discours sur l'unité de la nation et légitime ainsi la domination d'élites intellectuelles aux capitaux scolaires importants, il en va de même pour la question des appartenances régionales et des solidarités locales.

« Il n'y a pas de tribu en Tunisie, plus depuis Bourguiba », « Ne parlez plus de tribu »⁸ « Je ne peux pas accepter qu'il y ait encore des tribus aujourd'hui en Tunisie »⁹ : ces réactions, issues à la fois du milieu universitaire et du champ politique, témoignent de la difficulté à aborder la question des solidarités locales sans tomber dans le double écueil d'une folklorisation

¹ L'expression renvoie à Habib Bourguiba, mais signifie littéralement « chef charismatique ». Voir à ce sujet Memmi Albert, *Le Pharaon*, Paris Julliard, 1988 ; Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit.

² Duvignaud Jean, *Chebika, étude sociologique*, Paris, Gallimard-nrf, 1968, p. 281.

³ Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit., p. 36

⁴ Béji Hélé, *Le Désenchantement national, essai sur la décolonisation*, Paris, Maspero 1982, p. 50.

⁵ Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », art. cit.

⁶ Duvignaud Jean, op. cit., 1965.

⁷ Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », art. cit.

⁸ Notes de terrain, Tunis, novembre 2015.

⁹ Entretien avec un ancien ministre de Bourguiba puis de Ben Ali, Tunis, décembre 2015.

aux relents néo-colonialistes solidifiant des dynamiques extrêmement labiles ou d'une prise au pied de la lettre du récit national porté et construit par Bourguiba dont voici un extrait particulièrement significatif.

« D'une poussière d'individus, d'un magma de tribus, de sous tribus, tous courbés sous le joug de la résignation et du fatalisme, j'ai fait un peuple de citoyens. Mais j'ai peur de ce que j'ai appelé un jour « le démon des Numides », ce démon qui pousse à la désunion, aux luttes intestines, qui nous a fait rater notre histoire après la révolte Jugurtha. ¹ »

Lorsque Bourguiba instaure les cartes d'identité en 1957, il le fait avec l'objectif affiché d'enrayer les logiques de solidarité dites « tribales » qu'il présente comme des appartenances archaïques freinant l'accès à la modernité et à la citoyenneté. Le combattant suprême adopte ici une posture de démiurge qui fonde et garantit l'unité du peuple, un peuple qu'il définit à de nombreuses reprises par la « tunisianité » ou de personnalité tunisienne (*sharḥiya tounsia*). La littérature – qu'elle soit scientifique ou non – consacrée à cette question est particulièrement prolifique² et permet d'identifier une vulgate de ce que serait l'identité tunisienne telle qu'elle est produite par les discours du *za'im*. Le « Tunisien » se caractériserait par son caractère modéré, son refus des extrêmes, son éducation, sa dimension méditerranéenne. Tourné vers l'Europe avant d'être tourné vers ses voisins immédiats, il se définirait autant comme arabe que comme carthaginois. Ce discours constitutif de la nation tunisienne présente Habib Bourguiba comme le père de la patrie luttant contre le démon de la désunion : les appartenances locales seraient fratricides et porteuses de séditions. Ce récit officiel connaît peu de contre-récits avant les années 2000³ si ce n'est dans les travaux d'Abdelkader Zghal et Mouldi Lahmar⁴ qui montrent comment le régime de Bourguiba, en supprimant le fait clanique de son discours officiel, en a joué en pratique, pour étouffer les mouvements sociaux et en particulier les émeutes du pain de 1984. Il ne s'agit pas, ici, de s'attaquer à la question du tribalisme dans la Tunisie contemporaine⁵, mais plutôt d'étudier en quoi l'association à un nom de famille et à un lieu peut connoter à la fois une identité et un imaginaire social et politique.

¹ Discours de Habib Bourguiba à l'Organisation Internationale du Travail à Genève, juin 1973.

² Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit.; Abassi, *Entre Bourguiba et Hannibal*, op. cit.; Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », art. cit.; Ghorbal Samy, *Orphelins de Bourguiba, héritiers du prophète*, Tunis, Cérès Editions, 2012 ; Dot-Pouillard, *Tunisie. La révolution et ses passés*, op. cit.

³ Les travaux de Michel Camau prennent à bras le corps cette question. Voir également Bras, « L'Autre Tunisie de Bourguiba, les ombres du sud », art. cit., p. 295-311.

⁴ Lahmar, Zghal, « “La Révolte du pain” et la crise du modèle du parti unique », art. cit.

⁵ On y reviendra dans le chapitre 8.

Le discours construit autour du tribalisme lui associe le terme de « régionalisme » : tous deux sont devenus synonymes – dans les discours officiels – de risque de sédition et de tentation séparatiste. Le terme renvoie d’une part, et c’est là le sens que lui donne le récit officiel, aux revendications des régions de l’intérieur – qui se considèrent comme marginalisées¹, revendications qui pourraient aller jusqu’à des demandes de sécessions, et iraient contre l’intérêt général de la nation. Cependant, cet usage indigène du terme régionalisme fait écran à une autre dynamique structurant le champ politique tunisien qui pourrait, elle aussi, être qualifiée de régionalisme : la concentration du pouvoir étatique entre les mains d’agents sociaux issus dans leur immense majorité d’une seule région : le Sahel – c’est-à-dire la côte –, et en particulier des villes de Monastir et de Sousse, toutes deux villes de naissance respectivement de Bourguiba et de Ben Ali. Michel Camau et Vincent Geisser invitent ainsi à distinguer un régionalisme en soi (la résultante d’une inégalité de développement socio-économique contribuant à produire deux Tunisies, la Tunisie utile de la côte et la Tunisie assistée de l’intérieur) et un régionalisme pour soi (« pratique socio-politique mise en scène et entretenue consciemment par les acteurs dominants et dominés pour décrire et construire « leur » réalité quotidienne »²). La variable géographique présente alors une variable importante dans l’élaboration des stratifications sociales tunisiennes : surtout dans la mesure où la fracture sociale est aussi une fracture territoriale identifiable à l’échelle nationale d’une part – opposant les régions « côtières » (*manatiq sahiliya*) aux régions « de l’intérieur » (*manatiq dakhiliya*), mais aussi infra-régionale opposant centre-ville, zones péri-urbaines et zones considérées comme rurales c’est-à-dire comme « secteurs » (*imada*) ne disposant pas de municipalités, et administrés exclusivement par l’administration déconcentrée de l’État et à la tête desquelles est nommé un *omda* (fonctionnaire de l’administration déconcentrée du ministère de l’intérieur).

La littérature consacrée à cette fracture territoriale est abondante, surtout depuis 2011 : une partie des travaux met l’accent sur le décalage entre les régions dites « de l’intérieur » et celles de la côte, les régions les plus pauvres et les moins dotées en infrastructures étant à l’intérieur du pays³. Ces travaux sont mobilisés par un discours militant et engagé porté par des acteurs individuels mais également par certaines organisations non-gouvernementales comme le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES) qui, dans le cadre du processus de justice transitionnelle, dépose un dossier visant à faire reconnaître Kasserine

¹ À juste titre pour les uns et de manière inique pour les autres et en particulier pour le régime.

² Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 199.

³ Beheldi Amor, « La question spatiale », ACMACO & CEMAREF *Tunisie Perspective 2040*, Tunis, 2012.

comme « région victime »¹. Ce constat a permis d'interroger les origines sociales et économiques des mobilisations de 2008 dans le bassin minier et surtout de 2010 et 2011² : les mobilisations sont venues de l'intérieur du pays, et en particulier des régions marginalisées par les politiques de développement de Bourguiba puis de Ben Ali. Enfin, certains travaux à la frontière entre sociologie électorale et géographie sociale soulèvent la question des zones périurbaines, et des quartiers dont la population est issue de l'exode rural (*nouzouh*), permettant d'identifier à gros traits les caractéristiques des électorats en formation en 2011³ et de mettre en évidence l'ancrage d'Ennahdha dans ces quartiers périurbains.

3. L'origine sociale coïncide-t-elle avec l'origine géographique ?

Michael Béchir Ayari prend en compte cette dimension géographique dans la structuration des hiérarchies sociales tunisiennes dans sa thèse et dans l'ouvrage tiré de sa thèse portant sur les trajectoires des opposants « gauchistes » et « islamistes » à Bourguiba puis Ben Ali.

Les clivages régionaux et identitaires sont importants et recoupent des clivages économiques et sociaux. En Tunisie, l'on peut distinguer plusieurs origines géographiques qui renvoient dans l'imaginaire social à des identités. Dans la conscience collective, la filiation familiale est intimement associée à un lieu d'origine. Des repères spatiaux porteurs d'identité correspondent à des régions. Les noms de famille réfèrent à une lignée.⁴

Et d'ajouter « Les acteurs associent métonymiquement origine géographique et nom de famille à un système d'attitudes et des ressources matérielles symboliques et sociales. »⁵. Il mobilise ainsi ce critère géographique pour identifier des catégories au sein des classes dominantes tunisiennes, catégories étant chacune porteuse d'un univers social et qu'il forge à partir de l'étude des trajectoires de 224 militants de l'extrême gauche ou de l'islam politique opposés au régime de Bourguiba puis de Ben Ali. « [l'origine régionale d'un individu] constitue une sorte de raccourci de pensée qui permet de prescrire une identité laquelle, quelle que soit ses fondements, est réelle dans ses conséquences »⁶.

¹ Voir en particulier : <https://inkyfada.com/2015/07/kasserine-region-victime-justice-transitionnelle-tunisie/>

² Ayeb Habib, « Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'Alfa », *Maghreb - Machrek*, vol. 210, n°4, 2011, p. 61-77

³ Gana Alia et al., « La territorialité du vote pour l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne de 2011 », *art. cit.* ; Gana, Van Hamme (dir.), *Elections et territoires en Tunisie*, *op. cit.*

⁴ Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, *op. cit.*, p. 28.

⁵ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 38.

⁶ Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, *op. cit.*, p. 28.

Il propose de rendre compte des positions sociales occupées par les opposants à partir de catégories qui associent origine géographique, professionnelle, scolaire et familiales¹. Il rebaptise ces catégories « Origines Socio-Identitaires » dans l'ouvrage tiré de sa thèse². Cette articulation est particulièrement féconde dans la mesure où elle permet aussi d'identifier des générations militantes et des moments de politisation, mais aussi parce qu'elle prend en compte l'origine géographique en allant plus loin que l'opposition côte/intérieur, ou nord/sud, mais en intégrant les clivages sociaux entre villes à culture citadine, villes issues de l'exode rural, communes rurales.

Ainsi les *élites médinales* sont constituées par les *beldis*, à la parentèle célèbre et ancienne, qui cumulent des ressources religieuses (un aïeul mufti par exemple), des ressources *makhzen* (un parent dans l'administration beylicale), des terres agricoles, une maison dans la médina. Les *médinaux* sont également issus des médinas, mais leurs familles y ont occupé principalement des fonctions marchandes et c'est là-dessus qu'ils ont construit leur richesse. Ils jouissent également d'un capital culturel ancien.

Les *publiciens* désignent la génération qui a bénéficié des politiques de santé et d'éducation menées par Bourguiba : généralement issus de l'exode rural et vivant sur la côte, soit de la « Tunisie utile », ils sont souvent les premiers de leur famille à avoir accumulé un capital et être partis vivre à la capitale. Fruits de la mobilité sociale des années 1960-1970, ils sont extrêmement attachés à la défense de ces domaines d'intervention de l'État.

Enfin, les « extra-muros » (en arabe *afa'aqiyyin*, ceux qui viennent de l'extérieur, de l'horizon) sont généralement issus de la Tunisie dite « de l'intérieur » et plus récemment des quartiers périphériques des grandes villes : il s'agit de ceux qui à l'origine viennent « de derrière les murs de la médina » et représentent les catégories populaires, qui n'ont pas bénéficié des politiques scolaires, et dont les régions ont été reléguées aux marges des politiques de développement de Bourguiba et Ben Ali.

Ces catégories sont très utiles d'abord pour leur caractère synthétique : elles permettent à Michael Béchir Ayari de laisser de côté la question du codage des professions, des différentes universités et du poids symbolique des différents diplômes pour se concentrer sur les trajectoires politiques, tout en lui permettant de montrer que gauchistes et islamistes recrutent dans des segments très différents de la société, et que leurs antagonismes sont autant des oppositions idéologiques que de classe : tandis que la gauche recrute largement au sein des

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 45-46.

² Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, *op. cit.*

élites médinales (26%), des *médinaux* (28%), et des *publiciens* (28%), le mouvement Ennahdha recrute principalement chez les *extra-muros* (45%) et les *médinaux* (27%)¹. Dans notre cas, ces catégories sont très heuristiques pour rendre compte du changement de propriétés sociales des élus et des recompositions de l'ancienne opposition au régime de Ben Ali. Nous avons recodé les trajectoires des élus au moyens de ces catégories (en mobilisant l'origine géographique, la mobilité pendant l'enfance, les informations sur la famille quand nous les avons, les lieux d'étude, le niveau de diplôme, la profession) et nous voyons dans le tableau 13 comment les élections mettent sur le devant de la scène des « extra-muros », de plus en plus nombreux à entrer dans les gouvernements successifs et à rejoindre les bancs de l'ANC. On voit que les députés élus en 2011 sont majoritairement d'origine publicienne et extra-muros, et que l'élite médinale y est minoritaire.

OSI	Total ANC	%
Elite médinale	18	8%
Médinale	52	22%
Publicien	62	26%
Extra-muros	96	41%
Non renseigné	8	3%
Total	236	100%

Tableau 13. Les origines socio-identitaires des députés de l'ANC.

Source : base de l'auteur

Néanmoins, les données dont on dispose ici permettent aussi de nuancer certaines de ces catégories et notamment celle d'« extra-muros », en montrant comment l'exode rural dans certains quartiers périurbains a pu permettre une ascension sociale par l'école, comment l'exil a eu pour double effet de dégrader les conditions économiques et sociales des parents mais de donner accès aux enfants à un capital scolaire important et au bilinguisme caractéristique des *publiciens*, *médinaux* et *élites médinales*. Nos données permettent également de voir comment les hiérarchies sociales des bourgs périurbains continuent de jouer un rôle à travers les lignages. Être « extra-muros » peut aller de pair avec une certaine aisance matérielle, récente ou non : certains « extra-muros » de notre échantillon sont des notables locaux, parfois extrêmement aisés. Aussi nous est-il apparu important de repartir de l'entrée par la profession et les trajectoires scolaires pour affiner la catégorie d'« extra-muros ».

La base de données ainsi constituée nous permet de présenter les caractéristiques sociales principales des députés et de mettre en évidence différentes filières de recrutement politiques d'une part et d'autre part les spécificités du personnel politique des différents partis représentés à l'ANC. Nous verrons ainsi comment certains regroupements s'opèrent sur des

¹ Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit., p. 72.

bases d'homologies sociales et comment se décline dans le cas du changement de régime tunisien ce que Daniel Gaxie identifiait dès 1980 comme une superposition des luttes entre différents segments des classes dominantes et des luttes partisans¹.

II. Une Assemblée de dominés des classes supérieures ?

« Tu vois l'Assemblée, moi je trouve qu'elle est vraiment représentative, c'est le visage de la Tunisie, avec toute sa misère. C'est une misère que les gens ne voulaient pas voir avant. Il y a eu un reportage après la révolution sur la vie dans le sud tunisien, les gens ne voulaient pas croire que c'était la Tunisie, tout le monde a crié au mensonge parce qu'on avait vu à la TV des gens qui vivaient dans des grottes, avec des trous, pas d'électricité...Et bien cette Assemblée, elle leur met sous les yeux ce qu'ils ne veulent pas voir. »²

Cet extrait d'entretien avec Amira Yahyaoui, l'une des principales observatrices de l'ANC, met le doigt sur l'un des aspects les plus fréquemment soulignés à propos des députés : ils ne sont pas issus de l'élite ordinaire tunisienne. Tant leurs parcours que leur origine sociale les positionnent à d'autres niveaux dans les hiérarchies sociales, et certains élus appartiennent aux catégories les plus populaires, celles que les dominants ne veulent pas voir, dans le droit fil du discours de Bourguiba invitant les plus pauvres à cacher leur misère pour ne pas « faire honte » à la nation³.

Cette situation contraste avec les configurations précédentes, et plus largement avec les configurations observables dans les régimes stabilisés⁴. En effet, immédiatement après l'indépendance, les élections constituintes, en portant au premier plan le Néo-Destour, mettent sur le devant de la scène un personnel politique aux caractéristiques nouvelles – moins tunisois, ils sont largement issus du Sahel, et sont d'origine professionnelle commerçante ou exercent des professions libérales. Néanmoins, cette nouvelle classe politique s'associe avec l'élite médinale tunisoise, à travers des alliances matrimoniales notamment. Ces acteurs irriguent très largement les ministères et les cabinets mais aussi la chambre des députés de Ben Ali, à ceci

¹ Gaxie, *op. cit.*, 1980.

² Entretien, Amira Yahyaoui, Tunis, octobre 2012.

³ Cité par Duvignaud, *op. cit.*, 1968, p. 281.

⁴ Pour la France voir : Gaxie, *op. cit.*, 1980, p. 5-45 ; Sineau Mariette, Tiberj Vincent, « Candidats et députés français en 2002 : une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique*, 57 (2), avril 2007, p. 163-185 ; Costa Olivier, Kerrouche Éric, *Qui sont les députés ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007 ; Boelaert, Michon, Ollion, *op. cit.*, 2017 ; Pour un constat similaire sur un ensemble de pays européens, voir : Best Heinrich, Cotta Maurizio (eds), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

près que cette dernière comprend également des notables ancrés localement. Ses membres occupent ainsi des positions sociales élevées sans toujours appartenir à l'élite tunisoise. À l'inverse, les élus qui entrent au Palais du Bardo en 2011 ont des origines sociales bien plus hétéroclites, que l'on peut objectiver à partir de l'étude de leurs trajectoires professionnelles, scolaires et académiques : celles-ci attestent d'une socialisation différente et d'un ancrage social contrasté. Cette situation contraste également avec la configuration qui la précède immédiatement : les membres de l'HIROR appartiennent aux catégories sociales supérieures avec la présence très importante de tunisois proches, par leur parentèle, du pouvoir central.

A. Peu de jeunes et une féminisation peu importante

Maya Jribi, première femme politique à diriger un parti en Tunisie, et candidate contre Mustapha Ben Jaafar pour la présidence de l'ANC, affirme que « l'avenir de la Tunisie c'est les jeunes, les femmes et les jeunes ¹ ». Sont-ils présents à l'ANC ?

La moyenne d'âge des élus est de 48 ans, mais seul 20% des élus ont moins de 40 ans. Celle-ci diffère au sein des groupes. Ainsi les élus du groupe parlementaire d'Ettakatol ont en moyenne 57 ans ; ceux du groupe Liberté et Dignité qui rassemble des « novices de la politique » environ 43. Cette variable est intéressante dans la mesure où elle a pu être également utilisée dans le cadre de régimes autoritaires pour mettre en avant un renouvellement du personnel politique, parfois imposé d'en haut². Dans le cas tunisien, l'arrivée au pouvoir de Ben Ali s'était accompagnée d'un rajeunissement du personnel politique : la moyenne d'âge des parlementaires élus en 1989 est de six ans inférieure à celle de la dernière chambre élue sous Bourguiba en 1986, un tiers du parlement a moins de 40 ans³.

La question de l'âge continue d'opposer leaders politiques en place et nouveaux militants. Foued Thameur, élu de 27 ans – l'un des plus jeunes de l'ANC – explique avoir été le seul élu sur une liste de jeunes et de militants issus du syndicalisme étudiant (UGET). Les élus de moins de 30 ans sont au nombre de 5 à l'ANC, et les lois organiques posent des conditions d'âge minimal pour se porter candidat à certaines responsabilités telles que la nomination à la nouvelle ISIE⁴ (cette limite, fixée à de 35 ans, a suscité une vive réaction de la part des internautes et des

¹ Entretien, Maya Jribi, Tunis, septembre 2012. Cette femme politique de premier plan est la première à diriger un parti en Tunisie (le PDP). Biologiste de formation, elle dirige un institut qui développe les études qualitatives, tout en s'engageant dès la fin des années 1980 aux côtés d'Ahmed Nejib Chebbi.

² Bennani-Chraïbi, « La Scène partisane marocaine », *op. cit.*

³ Kchouk, *op. cit.*, 2017, p. 37.

⁴ Instance Supérieure pour l'Indépendance des Élections.

activistes sous la forme de la campagne 100 CV¹ et d'une pétition signée par plusieurs représentants politiques).

Tranche d'âge	Nombre d'élus
70-80 ans	7
60-70 ans	32
50-60 ans	66
40-50 ans	68
30-40 ans	38
20-30 ans	6
Total	217

Tableau 14. L'âge des élus.

Source : Base de l'auteure, N=217, Lecture : 61% des députés ont entre 40 et 60 ans.

De la même manière, Ben Ali avait procédé à une féminisation importante de son personnel politique, décuplant le nombre de femmes au gouvernement (de 1,4% en moyenne sous Bourguiba à 10% sous Ben Ali) et l'augmentant à la chambre des députés (28% de femmes en 2009) et au comité central du RCD (20% de femmes en 2008)². Ici et malgré l'introduction d'une règle de parité électorale, les femmes ne sont que 24% à être élues en 2011 (49 femmes), la plupart des têtes de listes étant des hommes. Cependant, la démission d'élus qui entrent au gouvernement conduit à l'entrée de 18 femmes supplémentaires dans l'hémicycle tout au long des travaux de la Constituante. A l'automne 2014, elles sont 67 soit 31%. Seul le groupe parlementaire d'Ennahdha qui compte plus de deux élus dans presque toutes les circonscriptions est pour moitié composé de femmes. 27 d'entre elles – en grande majorité des députées nahdhaouies mais aussi quelques figures comme Maya Jribi secrétaire générale du PDP, Samia Abbou militante du CPR ou encore Nadia Chaabane universitaire vivant en France membre d'Ettajdid et militante féministe – étaient déjà engagées en politique avant 2011.

De plus, alors que dans des configurations voisines, la féminisation du personnel politique a pour corollaire une baisse du niveau d'étude, ce n'est pas le cas ici : les femmes qui entrent à l'ANC sont autant diplômées que les hommes (44% d'entre elles ont soit un master soit un doctorat, contre 46% des hommes). Cependant, dans le cas des femmes on note qu'il ne s'agit que de doctorats dans les disciplines les plus prestigieuses et les établissements les plus prestigieux alors que la signification de ce diplôme chez les hommes députés est plus hétéroclite.

¹ <https://www.facebook.com/events/484208944962038/> sur la campagne 100 CV.

² Erdle Steffen, « Tunisia: Economic Transformation and Political Restoration », in: Volker Perthes (eds.), *Arab Elites: Negotiating the Politics of Change*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2008, p.207-236.

Groupes parlementaires	F	H	Total
CPR	5	18	23
Ennahdha	41	60	101
Ettakatol	6	16	22
groupe démocrate	6	25	31
Liberté et Démocratie	2	10	12
Liberté et Dignité	0	11	11
indépendant	4	21	25
ne siège pas	1	1	2
Wafa	1	8	9
Total	66	170	236

Tableau 15 : part des femmes dans les groupes parlementaires.

Source : base de l'auteur. N = 236. Lecture : 6 des 31 députés du groupe démocrate sont des femmes.

On retrouve par certains aspects une configuration proche de celle de l'Inde et du Pakistan où les femmes qui accèdent à la députation doivent montrer davantage de signes d'appartenance aux catégories supérieures de la société¹ : dans le cas tunisien, leur engagement dans les partis politiques de l'opposition légale est souvent considéré comme un prolongement de leur engagement dans des associations féministes. C'est le cas de Nadia Chaabane qui met davantage en avant son engagement dans différentes associations féministes en Tunisie et en France que son engagement partisan². Pourtant ces femmes ne défendent pas toutes un féminisme modéré ou élitiste ainsi que Catherine Achin le constate dans le cas de l'Allemagne³ : ce dernier est plutôt le fait de femmes qui s'engagent en politique après 2011 au sein des partis traditionnels, qui disposent de capitaux culturels et économiques importants et défendent une ligne féministe consensuelle qui reprend les grandes lignes du féminisme d'État contrôlé par Bourguiba puis Ben Ali.

B. Une Assemblée de juristes et d'enseignants

La plupart des études consacrées aux caractéristiques sociales des députés prend comme porte d'entrée la profession, qui permet d'identifier des « filières » pour la profession politique et la manière dont certaines professions constituent des viviers dans lesquels les partis recrutent leur personnel politique. Dans le cas tunisien, l'entrée par la profession permet de constater un

¹ Dutoya, *La représentation des femmes dans les Parlements de l'Inde et du Pakistan*, op. cit.

² Entretien, Nadia Chaabane, Tunis, février 2013.

³ Achin Catherine, « Un féminisme « normalisé » ? Femmes de l'Est dans la politique allemande après l'unification », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 19, vol.1, 2013, p. 75-90.

changement dans le recrutement du personnel politique avant et après 2011. L'analyse de données prosopographiques relatives aux députés de l'ANC met en évidence un changement de l'ancrage social des constituants par rapport aux membres de l'HIROR mais aussi des chambres de Ben Ali. Si l'ANC surprend parce qu'elle ne compte pas dans ses rangs les personnalités qui avaient dominé la scène politico-médiatique pendant l'année 2011, elle est constituée de personnes relevant de catégories socio-professionnelles moins élevées que dans la dernière chambre des députés de Ben Ali, élue en 2009. Son étude met en évidence une ouverture dans le recrutement du personnel politique qui se traduit par la présence d'agents sociaux issus des classes populaires dans l'hémicycle. Elle montre également que la profession d'avocat constitue plus que jamais une filière de recrutement politique, commune à la plupart des forces politiques.

1. Rendre compte des professions

En ce qui concerne les professions, nous avons repris et adapté la nomenclature de l'Institut National des Statistiques tunisiennes qui distingue en 2014 dix grandes catégories : 1) directeurs, cadres de directions et gérants, 2) professions intellectuelles et scientifiques, 3) professions intermédiaires, 4) employés de type administratif, 5) personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs, 6) ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, 7) métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, 8) conducteurs d'installations et ouvriers de montage, 9) professions élémentaires, 10) professions militaires. Nous avons conservé la catégorie des directeurs et cadres de direction qui représentent les classes dominantes au capital économique important. Nous avons choisi de mettre les professeurs de secondaire dans les professions intermédiaires : bien que bénéficiant d'un salaire stable (1000DT/mois), leur statut social s'est progressivement dégradé. De la même manière nous avons comptabilisé les professions religieuses dans la catégorie « professions intermédiaires » car la catégorie renvoie à une grande diversité de situations allant de haut dignitaire (le cheikh el-islam, le mufti de la République) à prédicateur local, ou directeur d'une association d'étude de coran locale. Cette tendance s'est renforcée lors de la fermeture de la Zitouna par Bourguiba en 1957 et son intégration à l'université tunisienne. Les élus concernés ici occupent des fonctions religieuses qui sont plutôt intermédiaires (imam d'une mosquée, prédicateur). Elles leur confèrent toutefois un capital symbolique important, mais qui ne permet pas de les compter au rang des hauts dignitaires de l'État. Nous avons distingué entre les propriétaires fonciers et les travailleurs agricoles, souvent journaliers, à la situation très précaire.

De plus, nous avons ajouté une catégorie « sans emploi » qui contient les étudiants et les chômeurs. Nous avons codé comme « chômeurs », ceux qui n'ont pas occupé d'emploi pendant la majeure partie de leur vie professionnelle : cela peut être lié dans le cas spécifique de l'ANC à deux choses, d'une part ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi une fois leurs études achevées, d'autre part, ceux qui sont passés par la prison et n'ont pas pu retrouver de poste après. Nous n'y avons pas joint la catégorie « retraité » car les données dont nous disposions sur ce point n'étaient pas fiables et ne permettaient pas de rendre compte des trajectoires professionnelles. En effet, contrairement à ce qui est fait dans de nombreux travaux prosopographiques¹, la profession prise en compte n'est pas le dernier poste au moment de l'élection mais la « profession la plus significative »² soit l'emploi occupé pendant la plus longue période de la vie professionnelle. Nous avons pu constater par exemple que certains professeurs du secondaire pouvaient faire des petits boulots à leur retraite, comme travailler dans un hôtel ou bien faire des travaux agricoles ; cependant, c'est leur métier d'enseignant qui les a fait connaître et qui a garanti leur réputation là où ils vivent. Enfin, nous avons également distingué entre les professions occupées pendant la majorité de la vie professionnelle et mises en avant par le candidat et la profession avérée lorsqu'un croisement des données permettait de se rendre compte qu'un député « avocat » n'exerce pas et vit en fait de l'exploitation de ses terres ou d'une petite entreprise de café internet.

2. Un changement dans les filières de sélection du personnel politique : des fonctionnaires aux juristes

Le premier point saillant de cette comparaison est lié à l'effondrement du parti-État et à la mise au ban de ses membres de la vie politique tunisienne : les fonctionnaires qui étaient pléthores dans la chambre des députés sont très rares à l'ANC et cela malgré la part extrêmement importante de la population travaillant dans la fonction publique et le rôle d'employeur social de l'État tunisien (430 000 fonctionnaires en 2010)³. Pour caractériser les décalages et différences entre les profils sociaux de la dernière chambre de Ben Ali élue en 2009 et l'ANC, nous nous appuierons sur les données de l'Union Interparlementaire⁴ qui sont

¹ Gaxie, *op. cit.*, 1980.

² Sur ce point, voir les choix opérés par Boelaert, Michon, Ollion, *op. cit.*, 2017 et Michon, Ollion, *op. cit.* 2018.

³ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire, op. cit.* ; IMF, « Public wage bills in the Middle East and Central Asia », janvier 2018.

⁴ Les données concernant la dernière chambre des députés de Ben Ali sont celles de l'Union Interparlementaire. [http://www.ipu.org/parline-f/reports/1321_E.htm]

très agrégées, ainsi que sur les données présentées dans l'ouvrage tiré de la thèse de Bilel Kchouk¹.

La dernière chambre élue de Ben Ali en 2009 était principalement composée d'enseignants (31%), puis de fonctionnaires (21,4%). Ces enseignants sont en grande partie des universitaires dans le droit fil du « tournant académique »² visible également dans l'exécutif et à Carthage. A l'ANC, la proportion de fonctionnaires retombe à 4,8 % avec dix petits ou moyens fonctionnaires et seulement deux hauts fonctionnaires. La filière de recrutement politique dans la fonction publique était une des voies par lesquelles le RCD construisait son emprise sur l'État³, dès lors sa disparition n'est pas étonnante. Le terme de fonctionnaire peut néanmoins faire écran à des situations bien différentes : les données collectées sur l'ANC permettent de distinguer entre fonctionnaires locaux ou intermédiaires et hauts fonctionnaires qui n'ont pas le même mode de vie. A partir du grade de directeur en effet, les agents ont une voiture et un téléphone portable à disposition ce qui constitue un « à côté » important, et cela alors que les salaires des « petits » fonctionnaires (fonctionnaires territoriaux, chefs de secteur, fonctionnaires au guichet dans les administrations sociales) sont très bas. Le fait d'être fonctionnaire, à quelque niveau que ce soit, garantit cependant une stabilité dans les salaires qui en fait une position très recherchée, et parfois même présentée comme la seule option possible : ainsi pour de nombreux anciens prisonniers, retrouver un travail c'est être à nouveau engagé dans la fonction publique.

La nouvelle filière de recrutement du personnel politique qui semble se constituer est celle des professions juridiques, alors que cette catégorie n'était que très peu représentée dans l'ancienne chambre des députés de 2009 (5,61%)⁴. La présence importante des juristes était déjà particulièrement manifeste à la Haute Instance (22% d'avocats), et se maintient à l'ANC avec 15,4% d'avocats comme on le voit sur le tableau 16. Ce chiffre peut dissimuler une grande diversité de situations : du doyen de la faculté de droit au diplômé qui tient un café internet, du propriétaire foncier au militant clandestin et au fiscaliste... Cependant, il témoigne de la sensibilité d'une partie des élus aux enjeux de droit. Le titre d'avocat en Tunisie recouvre une grande diversité de conditions⁵: être avocat est, en Tunisie aussi, un titre et comme dans le cas de la III^{ème} République en France, il renseigne bien peu sur le gagne-pain effectif du personnel

¹ Kchouk, *Les séquelles de l'autoritarisme sur les élites*, op. cit., 2017.

² *Ibid.*, p. 37.

³ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 191-226.

⁴ Données de l'Union Interparlementaire. [http://www.ipu.org/parline-f/reports/1321_E.htm]

⁵ Gobe, *Les avocats en Tunisie*, op. cit.

politique¹. Cependant, et malgré cette variété de situations effectives, les directions des partis ont recruté des avocats et surtout des avocates pour constituer les listes électorales.

		HIROR		ANC	
Directeurs, cadres de direction, professions libérales	Homme d'affaires	2	1,3%	12	5,1%
	Directeur d'administration publique	1	0,6%	1	0,4%
	Consultant	0	0%	3	1,3%
	Ingénieur, architecte	3	1,9%	9	3,8%
	Cadre supérieur	2	1,3%	9	3,8%
	Comptable	1	0,6%	1	0,4%
	Notaire	1	0,6%	2	0,9%
	Propriétaire agricole	0	0%	2	0,9%
TOTAL CADRES SUPERIEURS		10	6,4%	39	16,7%
Professions intellectuelles et scientifiques	Médecin, pharmacien, dentiste	6	3,9%	16	7%
	Avocat, magistrat, juriste	34	22,1%	36	15,4%
	Professeur d'université	22	14,3%	23	9,8%
	Journaliste	5	3,2%	1	0,4%
	Réalisateur, auteur, artiste	4	2,6%	1	0,4%
	Interprète	0	0%	1	0,4%
	Cadre politique ou syndical	7	4,5%	3	1,3%
TOTAL PROFESSIONS INTELLECTUELLES		78	50,6%	79	33,8%
Professions intermédiaires	prédicateur, imam, théologien	2	1,3%	1	0,4%
	professeur secondaire	7	4,5%	36	15,4%
	instituteur	2	1,3%	18	7,7%
	employé du secteur public	0	0%	4	1,7%
	employé du secteur privé	0	0%	7	3,0%
	petit entrepreneur	0	0%	1	0,4%
	infirmier	0	0%	1	0,4%
TOTAL PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		11	7,1%	68	29%
Professions élémentaires	conducteur de camionnettes, taxi	0	0%	1	0,4%
	technicien, vendeur	0	0%	4	1,7%
	marin	0	0%	1	0,4%
	petit agriculteur	0	0%	1	0,4%
TOTAL PROFESSIONS ELEMENTAIRES		0	0%	7	3%
Sans emploi	étudiant	1	0,6%	5	2,1%
	chômeur	1	0,6%	22	9,4%
Non renseigné		53	34,4%	14	6,0%
N =		154	100%	234	100%

Tableau 16. Répartition des élus de l'ANC par profession.

Source : base auteur, N = 388, lecture : il y a plus de cadres supérieurs à l'ANC qu'à l'HIROR.

¹ Willemez Laurent « La "République des avocats". 1848 : le mythe, le modèle et son endossement », in Offerlé (dir.), *La profession politique, op. cit.*, p. 201-301.

Les avocats forment une profession politique en Tunisie dont les revendications professionnelles irriguent certaines luttes politiques et prédisposent un segment du barreau à la mise au service du régime et un autre à l'entrée dans l'opposition. Ainsi que l'analyse Eric Gobe¹ les militants politiques notamment engagés à gauche et dans les associations de défense des droits de l'homme ont bien souvent embrassé la profession d'avocat. Les militants de la lutte pour l'indépendance, au premier rang desquels Bourguiba et Salah Ben Youssef, étaient fréquemment avocats et les études de droit ont constitué, comme dans de nombreux pays, une filière importante dans la formation du personnel politique² qu'il soit membre du parti destourien ou dissident de gauche. Ce sont des avocats qui fondent le Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT) autour des docteurs Moncef Marzouki, Mustapha Ben Jaafar et qui seront élus membres de l'ANC³. Ils comptent également pour une part importante des fondateurs du Parti Démocrate Progressiste⁴. Les avocats se connaissent, que ce soit par leur fréquentation du barreau, de l'université, de groupes de défense des droits de l'homme ainsi que le souligne cet extrait d'entretien avec un avocat député constituant :

« Et Mohamed Gahbich, qui s'est distingué par son travail vraiment extraordinaire. Jamais je n'oublierai ça (...) On était magistrats ensemble en 1980. On se connaît depuis 1980. Mohamed Gahbich, il a été à l'époque suspendu pendant un an de ses fonctions. Alors que moi j'étais déjà à l'époque à l'association des jeunes magistrats. On a demandé l'indépendance de la magistrature. Alors moi cinq ou six mois avant qu'il soit suspendu, moi j'ai démissionné [*et devient avocat*], j'ai senti qu'il y allait y avoir un problème mais si j'étais resté j'aurais eu la même sanction que lui. »⁵

Ici, Nejib Hosni cite les juristes composant sa commission et évoque les liens antérieurs qu'il a noué avec eux. Pour cet ancien militant, l'engagement politique et la profession d'avocat sont liés, il a défendu des prisonniers politiques, et connaît bon nombre d'avocats militants. Enfin, la politisation de la profession d'avocat, si elle ne se fait pas de manière homogène et peut également se lire comme une réponse corporatiste à des enjeux de défense de la profession notamment face à la Magistrature⁶, est incarnée lors des mobilisations de décembre 2010 et janvier 2011 par une série d'actes symboliques⁷ : les avocats manifestent en toge dans des

¹ Gobe, *Les Avocats en Tunisie*, op. cit.

² Dezalay Yves, *Marchands de droit. La restructuration de l'ordre juridique international par les multinationales du droit*, Paris, Fayard, 1992.

³ Mohammed Abbou, Abderaouf Ayadi, Samia Abbou, Nejib Hosni.

⁴ Ahmed Nejib Chebbi, Mohamed Gahbich, Mohamed Neji Gharsalli.

⁵ Entretien, Nejib Hosni, Ariana, novembre 2015.

⁶ Gobe, *Les Avocats en Tunisie*, op. cit.

⁷ Gobe Éric, « Les Mobilisations professionnelles comme mobilisations politiques : les avocats tunisiens de la « révolution » à la « transition » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 92-107.

cortèges clairement délimités et cela non seulement à la capitale mais aussi devant les palais de justice des différents gouvernorats¹.

La profession d'avocat a également été une profession refuge ainsi que le souligne Nejib Hosni, et cela vaut en particulier pour les islamistes. Interdits d'intégrer la fonction publique, de nombreux membres d'Ennahdha ou sympathisants passent le barreau et soulignent la liberté qui a pu être la leur dans l'exercice de leurs fonctions. Plusieurs femmes membres du parti Ennahdha et militantes de longue date expliquent leur attachement à la profession d'avocate en raison de la liberté qu'elle leur a accordée. La présidente de la commission constituante Droit et Liberté, Farida Labidi, insiste particulièrement sur ce point :

« Devenir avocate a constitué un grand tournant dans ma vie. Quand mon dossier a été accepté au Barreau en 1997, après avoir été empêchée plusieurs fois à cause de mon emprisonnement et de mon engagement politique, j'ai pu gagner en indépendance. Je reste très impliquée dans le Barreau de Tunis ; en 2007, je suis devenue membre de la section régionale du Barreau de Tunis, et j'en suis encore membre aujourd'hui. J'ai été membre fondateur du Barreau des avocates arabes, dont le principe est de défendre les libertés, car pendant vingt ans, j'ai été privée de m'habiller comme je le souhaitais. »²

Il semble qu'il y ait eu une certaine liberté pour les femmes de sensibilité islamiste dans cette catégorie professionnelle. Cet investissement de la condition d'avocate est à mettre en parallèle à l'enquête menée par Eric Gobe sur les avocats dans la Tunisie de Ben Ali, qui montre que les avocats opposants se situent dans la tranche la plus basse des chiffres d'affaires (de 10 000 à 30 000 DT) et qu'ils se concentrent sur le droit pénal car ils ont tendance à être évincés des autres affaires³. Les avocats élus à l'ANC ne sont donc pas, dans leur grande majorité, des avocats d'affaire ni des avocats du régime ayant accès au marché important représenté par les contentieux publics.

Peu de grandes fortunes, donc, derrière ces profils d'avocats, mais une prédisposition à la politisation, le prestige de la robe, un réseau d'interconnaissances important, et la capacité à lire et à comprendre le droit. Le reste des membres de l'ANC occupent également des positions sociales moins élevées que les membres de l'HIROR et de l'ancienne chambre des députés de Ben Ali.

¹ Entretien, Maher Bouazzi, avocat et maire éphémère de Kasserine entre 2011 et 2014, Kasserine, novembre 2015.

² Entretien avec Farida Labidi, présidente de la commission Droits et libertés, le 28 octobre 2012.

³ Gobe, « La structure sociale du barreau tunisien dans les années 2000 », *art. cit.*

3. Des ingénieurs aux techniciens : un personnel politique populaire.

Les professions les plus prestigieuses dans les hiérarchies sociales tunisiennes sont moins bien représentées à l'ANC que dans les assemblées précédentes. Les élites économiques en sont notamment absentes. On y trouve notamment moins de médecins que dans la chambre des députés (7% contre 12%), et deux fois moins d'ingénieurs (4% contre 8,4%). Le nombre de députés actifs dans la finance ou les affaires semble stable (16,7% de cadres supérieurs à l'ANC) mais cache de grosses disparités. En effet, certains membres de la dernière chambre des députés de Ben Ali étaient à la tête de grands groupes comme Faouzi Elloumi, maire de Sid Hassine, et PDG de COFAT (système électrique automobile), Coficab (n°2 mondial de câbles automobiles) et Chakira (câbles électriques et téléphonie)¹. Les députés constituants sont davantage cadres supérieurs dans des entreprises de taille moyenne. Cette entrée dans l'hémicycle des milieux modestes et notamment de quelques jeunes aux diplômes peu prestigieux, arabophones et non insérés sur le marché du travail, qui restent dépendants de leurs parents, est remarquée par le reste des députés, comme le montre cet extrait d'entretien.

« Alors qu'on a vu des étudiants qui n'ont rien dans la vie. Ce sont des gens qui n'ont rien, qui n'ont rien, comme Wissem Yacine, comme Thameur [Foued]. Par exemple, Wissem Yacine a été élu parce qu'il représentait l'association nationale des jeunes universitaires au chômage. Thameur c'était un cyber – comment dirais-je – internaute, dissident.

C'était des gens du peuple, même dans leurs habits, comment ils voyaient l'hôtel la première fois... Je sentais ça. »²

Ce discours insiste sur le caractère populaire de l'Assemblée, qui ne tient pas seulement à l'entrée d'étudiants ou de diplômés chômeurs (4) au Bardo. Un élu vit de petits boulots et d'expédients : élu à Kebili, circonscription du sud du pays, il est louagiste, c'est-à-dire conducteur de minibus, après avoir été conducteur de poids lourds en Irak où il avait émigré pour raisons économiques. Le louage est un moyen de transport populaire qui dessert toutes les localités tunisiennes, y compris celles qui n'ont pas de gare, et ne pas le prendre – prendre le train ou la voiture – est une marque de distinction sociale. À ce titre, louagiste est une profession dont l'imaginaire symbolique connote le bas de l'échelle sociale. D'autres élus occupent les métiers de la petite classe moyenne : ils sont techniciens, ou travaillent à la poste. Certains sont de petits entrepreneurs : un élu de Béja vit de l'exploitation d'un Publinet³, un petit commerce dont la propriété le situe lui aussi dans la petite classe moyenne. Cette présence des milieux

¹ En 2016, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires de 1,1 milliards d'euros.

² Entretien, Nejib Hosni, Ariana, novembre 2015.

³ Petits cafés internet omniprésents dans tout le pays.

modestes à l'ANC reste certes minoritaire. Il n'en reste pas moins qu'elle frappe l'imaginaire d'une partie des députés issus des classes supérieures et des électeurs qui peuvent voir les débats à la télévision nationale.

Cette situation reflète trois dynamiques qui ont partie liée à la révolution. D'une part, la mise au ban du RCD qui monopolisait la majeure partie des richesses du pays, fait que ce sont des citoyens moins riches qui candidatent aux élections. D'autre part, la révolution de la dignité (*karama*) faite contre la *hogra* (le mépris, l'humiliation) met au premier rang des « diplômés chômeurs » dont un petit nombre entre à l'Assemblée. Enfin, les opposants au régime de Bourguiba puis de Ben Ali, enfin libres de candidater aux élections, ont vu leur trajectoire brisée par la répression de l'ancien régime, et vivent alors, au sortir de prison ou en exil, de petits boulots.

Cependant, il n'en reste pas moins que l'entrée par les professions n'épuise pas la compréhension des appartenances sociales des élus, ainsi que leur imbrication dans les hiérarchies sociales tunisiennes. Elle laisse également de côté la question de l'origine géographique¹ qui s'est avérée centrale tout au long de nos entretiens, et ne rend que très partiellement compte du capital scolaire des députés.

C. Des députés formés à l'université tunisienne

Les propriétés sociales du nouveau personnel politique tunisien témoignent d'un changement de milieu social et d'une ouverture du champ politique à des individus dont les trajectoires scolaires ne s'inscrivent pas dans le *cursus honorum* traditionnel tunisien dont nous avons montré la construction au chapitre 1. Même si les membres de l'ANC dans leur ensemble ont un haut niveau de diplôme, les disciplines étudiées et les lieux d'étude ne sont pas les mêmes que les filières d'excellence empruntées par les catégories dominantes, filières que seul un petit nombre d'élus emprunte.

1. Un capital scolaire fondé sur les lieux d'études et les disciplines autant que sur le niveau de diplôme.

En ce qui concerne les trajectoires scolaires, nous avons renseigné à la fois les disciplines étudiées mais aussi les établissements fréquentés, ainsi que le pays ou la ville d'études : faire des études d'ingénierie à l'institut technique de Jendouba ne donne pas accès à la même carrière

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 40-41.

qu'un cursus à l'École Centrale à Paris. Ces établissements connotent des positions sociales différentes et témoignent de compétences linguistiques différentes. Le passage par le collège Sadiki a également été renseigné dans la mesure où même s'il est moins prestigieux aujourd'hui, il l'était dans les années 1970-1980 lorsqu'une partie importante des députés effectuait leurs études secondaires. La réforme de l'organisation des études supérieures et l'adaptation au LMD (Licence-Master-Doctorat) a eu des répercussions sur les trajectoires scolaires, notamment lorsque l'on compare des trajectoires d'élus appartenant à des générations différentes. Cette réforme est allée de pair avec la massification de l'accès aux études supérieures et à leur allongement¹, dès lors nous avons décidé de regrouper l'ancienne maîtrise et le master d'une part et le DEA avec le doctorat d'autre part.

2. Le doctorat en SHS contre la grande école d'ingénieur

Les cursus universitaires des députés diffèrent d'abord de ceux qui étaient choisis par le personnel politico-administratif d'avant 2011 en termes de disciplines reines. Le tableau 17 représente la répartition des députés constituants par disciplines étudiées. Les cursus en ingénierie, qui constituaient la voie royale vers la haute fonction publique, sont relativement rares à l'ANC (4,4% d'élus ont étudié l'ingénierie et un seul d'entre eux est passé par Centrale Paris). Quelques députés mentionnent en revanche un passage par l'École nationale d'administration tunisienne (3,6%), mais cette école forme davantage les cadres intermédiaires que les cadres les plus gradés de l'administration de Ben Ali². Seuls 3% des élus ont fait leurs études au collège Sadiki. Notons toutefois que ces filières d'élite de formation ne sont pas totalement absentes : plusieurs élus sont médecins et ont fait une partie de leurs études en France.

	Droit	Sciences	SHS	Ingénierie	Théologie	Autres	Total
Brevet	0	0	0	0	0	0	0
Bac	3	2	1	0	0	0	6
BTS	0	1	0	0	0	2	3
Licence/ Maîtrise	24	13	29	4	7	13	90
DEA/Master	25	4	9	1	2	7	48
Doctorat	6	22	12	5	3	6	54
N	58	42	51	10	12	28	201

Tableau 17. Répartition des élus par disciplines étudiées.

Source : Base de l'auteure, N=201, lecture : 29 députés ont une maîtrise en sciences humaines et sociales, 22 ont un doctorat en sciences fondamentales.

¹ Blavier Pierre, « Sociogenèse de la révolution tunisienne : expansion scolaire, chômage et inégalités régionales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 55-71.

² Ayari Michael Béchir, Gobe Eric, « Les cadres supérieurs de la fonction publique tunisienne : flou sémantique et réalités d'une condition socioprofessionnelle », *Les Cahiers du GDR Cadres*, n° 8, 2004, p. 87-100.

Un élu au *cursus honorum* classique

La trajectoire scolaire de Moncef Cheikh-Rouhou est tout à fait représentative de celle des élites ordinaires tunisiennes et de ce que Michel Camau nomme « les élites réformatrices »¹. Fils aîné de Habib Cheikh-Rouhou, militant sfaxien au Néo-Destour et fondateur du groupe de presse Assabah, il commence ses études au collège Sadiki avant d'entrer en classes préparatoires à Louis-le-Grand à Paris comme c'était l'habitude pour les étudiants classés parmi les premiers au baccalauréat tunisien. Il intègre ensuite l'école Centrale Paris, devient ingénieur. Il va ensuite à Berkeley où il obtient un MBA puis un PhD. Il devient alors enseignant à HEC Paris avant de retourner à Tunis, où il prend la tête de différentes structures bancaires.

« Bourguiba avait alors écrit à HEC où je travaillais – pour leur demander de me prêter à la Tunisie. Il m'a fait rentrer pour me faire créer des instituts de financement, des banques, des structures économiques publiques et parapubliques. Au bout d'un an, je lui ai dit, « Voilà les banques », et il m'a dit « À partir de lundi, tu es président de telle banque » et là je ne voulais pas, je n'avais jamais travaillé dans une banque même si je l'enseignais. J'étais théoricien de la banque. Il m'a dit « Je libère le capital lundi et tu travailles », et je me suis retrouvé président de la plus grande banque d'investissement de Tunisie pendant onze ans. »²

A la mort de son père en 1994, il gère le groupe familial. C'est dans ce cadre qu'il est amené à prendre position contre le régime de Ben Ali, en défendant certaines publications et par là la liberté de la presse. Après des pressions multiples, il part en exil à Paris en 1999 où il poursuit ses travaux d'enseignement et de recherche. Il rejoint le PDP en 2011 et est tête de liste à Tunis 1.

Dans le droit fil de ce qu'on a observé en termes de profession, de nombreux députés ont suivi un cursus de droit (25,8 %), sont devenus avocats ou juristes ou mettent en avant dans leurs fiches biographiques en ligne leurs études de droit, quand bien même ils ne sont pas avocat, ou se sont réorientés par la suite.

S'intéresser aux trajectoires scolaires des élus informe sur leurs milieux sociaux : les disciplines ont des origines sociales diverses³ et le parcours académique d'un étudiant contribue au faisceau d'indices qui indique sa position sociale. De même que l'étude des professions des députés indique la présence d'élus issus des catégories populaires à l'ANC, l'étude de leurs trajectoires scolaires, et en particulier la présence forte de cursus en sciences humaines et sociales qui ne sont pas les disciplines les plus prisées ou considérées comme les plus nobles (24,4% des élus) va dans le même sens. Le primat des SHS dans les cursus des élus, ainsi que la mention d'études de théologie (12 députés soit 5,3% de l'ANC) signalent un changement dans les milieux sociaux

¹ Camau, *L'Exception tunisienne*, op. cit.

² Entretien, Moncef Cheikh-Rouhou, décembre 2015.

³ Renisio Yann, « L'origine sociale des disciplines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 210, n°5, 2015, p. 10-27.

auxquels appartiennent les députés constituants. Ces données pourraient signaler la réapparition sur la scène politique de l'autre segment de l'intelligentsia tunisienne mise au jour par Aziz Krichen dès 1987¹, mais très souvent passée sous silence par les différents auteurs ayant travaillé sur la question : les catégories dominantes arabophones et conservatrices sur le plan des mœurs, qui conservent des liens avec le capital religieux. Segment des catégories dominantes mais dominé par la *nukhba* francophone néo-destourienne, ce groupe semble revenir sur le devant de la scène publique. Noureddine Sraieb montre comment l'enseignement secondaire et supérieur tunisien s'est construit en élaguant progressivement les disciplines à dimension religieuse des cursus dits les plus nobles², et nous avons vu comment au fur et à mesure des législatures entre 1956 et 1988, la part de députés passée par la Zitouna était de plus en plus concurrencée par les députés ayant étudié dans l'enseignement francophone et en particulier à Sadiki sans toutefois être réduite à portion congrue. A ce titre, l'arrivée sur le devant de la scène d'un personnel politique ayant étudié la théologie, peut être interprété comme un infléchissement dans la manière dont est recruté le personnel politique.

Néanmoins, les lieux d'études et les autres propriétés sociales des élus montrent que les milieux sociaux auxquels les députés appartiennent sont variés mais relèvent très largement de la classe moyenne.

3. Le primat de l'université tunisienne

Force est de constater que les députés constituants ont suivi des trajectoires scolaires alternatives à celles des classes supérieures ordinaires tunisiennes, tant en termes de disciplines étudiées que de lieu d'étude, ce qui, tout en creusant l'écart avec le personnel politique antérieur, fait également émerger d'autres lieux de socialisation politique. Le tableau 18 représente la répartition des membres de l'ANC suivant le niveau et le pays d'études. On y voit que les élus sont très diplômés mais de diplômes moins prestigieux que ceux des classes dominantes ordinaires. Il en ressort avant tout la centralité des universités tunisiennes dans les trajectoires des élus.

Ces données font apparaître deux lieux d'apprentissage par lesquels deux nombreux élus sont passés : la faculté de sciences juridiques et politiques, le campus du Manar, et la faculté du 9 avril (qui est l'université de sciences humaines et sociales de Tunis). Nombre d'élus ont ainsi appartenu aux mêmes cohortes, et se sont socialisés au même moment sur les mêmes sites.

¹ Krichen, « La Fracture de l'intelligentsia », *art. cit.*

² Sraïeb Noureddine, « Le Collège Sadiki de Tunis et les nouvelles élites », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°72, 1994, p. 37-52.

	Total		Tunisie	France	Pays arabes	Pays anglo-saxons	Europe
Brevet	1	0,40%	1	0	0	0	0
Bac	15	6,70%	14	0	1	0	0
BTS	7	3,10%	6	1	0	0	0
Licence / Maitrise	100	44,40%	82	8	4	0	5
DEA /Master	47	20,90%	28	13	4	2	1
Doctorat	55	24,50%	22	26	6	5	1
N	225	100,00%	153	48	15	7	7

Tableau 18. Répartition des membres de l'ANC suivant leur niveau d'études et le lieu d'études.

Source : base de l'auteure, N = 225. Lecture : 82 députés ont effectué leur premier cycle universitaire en Tunisie.

Beaucoup des élus qui ont effectué des cursus en droit ont eu les mêmes enseignants dont Yadh Ben Achour, doyen de la faculté de sciences juridiques et politiques de Tunis, mais également président de l'HIROR, constitutionnaliste et fréquemment auditionné à l'ANC. Cette relation enseignant / élève a pu donner le ton à certaines réunions : ainsi Yadh Ben Achour a pu être invité par le groupe parlementaire Ennahdha – qui a priori défend des positions opposées à celle de ce groupe – pour exposer ses vues sur les chapitres « droits et libertés », et « régime politique » de la Constitution. Ces interactions ne sont pas extraordinaires, ainsi que le formule une élue : « c'est normal ! c'était notre professeur ! on le consulte encore souvent ¹ ».

Plusieurs amitiés et inimitiés entre élus militants au long cours datent ainsi de leur passage par l'université. Plusieurs élus racontent ainsi des épisodes de leur scolarité au campus où dans les années 1980, les rivalités entre les membres du syndicat étudiant proche de la gauche (l'UGET, unique syndicat autorisé) et ceux du syndicat étudiant proche du Mouvement pour la Tendance Islamique (l'UGTE) débouchaient sur des rixes et des mouvements violents. Ils évoquent les antagonismes entre des segments de l'opposition à Ben Ali : les personnalités qu'ils citent ont été élues à l'ANC et parfois à l'ARP². Ce récit est mis au service d'un discours critique de l'alliance entre Nidaa Tounes et Ennahdha qui existe au moment de notre enquête, mais permet tout de même d'identifier des effets de génération³ et de socialisation concomitante au sein de l'université tunisoise. De tels phénomènes se retrouvent à l'ANC et ont joué, d'un point de vue méthodologique, sur le codage des diplômes (la catégorie « Master » n'existait pas

¹ Observations à l'ANC, auprès de députées du groupe parlementaire Ennahdha, mars 2013.

² Entretien, Tarek Chaabouni, octobre 2015, Tunis ; Entretien, Nejib Hosni, novembre 2015, Tunis.

³ Mannheim Karl, *Le Problème des générations*, Paris, Nathan, coll. Essais & Recherches, 1990 [1928].

avant la réforme LMD de 2005, qui s'inscrit dans le cadre du processus de Bologne, mais concerne une partie des élus).

Si la grande majorité des députés a fait ses études en Tunisie, 21% des députés ont effectué tout ou partie de leurs études en France, et sur les 55 docteurs de l'ANC, la moitié a séjourné en France pour ses études, 10% dans d'autres pays arabes, et 10% dans des pays anglo-saxons. Cette configuration connote l'appartenance à un milieu social plus élevé et dans la continuité du personnel politique antérieur. Néanmoins, très peu d'élus ont fréquenté les « grandes écoles » françaises et appartiennent au réseau des Atugiens : seul un élu est diplômé de l'École Centrale de Paris, quand celle-ci constituait un point de passage important dans la formation du personnel politique antérieur, et participe à la constitution de ce que Michel Camau appelle les nouvelles élites réformatrices¹.

Les études en France ont ainsi pu offrir l'occasion d'une socialisation politique avec des militants en exil par exemple². C'est le cas d'un député comme Iyed Dahmani qui, venu à Paris pour ses études, commence à se rendre à des manifestations concernant les droits des prisonniers politiques, la dénonciation de la dictature au côté d'une part de Kamel Jendoubi et des associations de tunisiens de France mais également avec des membres d'Ennahdha en exil :

« Les migrations d'exilés politiques familiales, elles sont quasi exclusivement celles d'Ennahdha. Tu vois il y a des visages comme Iyed Dahmani, comme Moncef Marzouki qui sont là et il y a des gens avec qui on collaborait, c'était les visages de mon enfance. (...) Le problème de ces associations en fait c'est qu'elles étaient truffées d'indicateurs et de RCDistes. C'est des associations qui, même la FTGR, c'est des assocés qui ont joué leur rôle, mais qui sont quand même ce que moi, j'appelle des éradicateurs. Donc c'est un peu compliqué de travailler avec eux, c'est des gens qui refusaient totalement la, le, comment dirais-je, par exemple, ils ne venaient jamais aux manifestations qu'on [Ennahdha] organisait »³.

Mathilde Zederman montre, dans sa thèse de doctorat, comment ces mobilisations s'inscrivent dans un espace du national à distance et comment elles entretiennent des relations complexes avec les différents segments de la diaspora tunisienne, en particulier avec les associations « éradicatrices » servant de courroies de transmission et de coercition pour le régime de Ben Ali⁴. Certaines mobilisations dont les entrepreneurs sont avant tout des exilés – et très largement membres du mouvement Ennahdha – s'articulent à des mobilisations ancrées localement et issues de l'extrême gauche française.

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.; Camau, op. cit. 2018.

² Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", op. cit.

³ Entretien, Sayida Ounissi, Paris, octobre 2014. Cette fille d'exilé politique, d'environ 27 ans, est doctorante en science politique à Paris 1 et commence sa carrière politique en Tunisie comme candidate tête de liste d'Ennahdha dans la circonscription France Nord en octobre 2014.

⁴ Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", op. cit.

Outre ce premier espace diasporique de socialisation étudiante et politique, les pays voisins mais également moyen-orientaux font désormais partie de la carte des mobilités estudiantines des élus. 6,67% des députés ont étudié dans les pays arabes, non seulement dans les pays voisins comme l'Algérie et le Maroc mais encore plus avant au Moyen-Orient et notamment en Syrie et en Irak. Ces séjours d'études témoignent d'un tropisme différent de ce personnel politique, plus volontiers arabophone qu'auparavant, et d'une sensibilisation au nationalisme arabe baathiste, historiquement proche de l'extrême gauche tunisienne à l'université dans les années 1970¹ mais qui en est, après la révolution, davantage déconnecté voire se rapproche de l'islam politique. Ainsi, l'un des députés qui a passé son bac et a commencé ses études en Irak a été le fondateur du parti *Baath* en Tunisie et quoiqu'ayant rejoint par la suite plusieurs formations partisans tunisiennes, il reste pétri de références au nationalisme arabe et se définit avant tout par rapport à lui. Au cours de nos deux entretiens, dans son bureau à Kasserine, il me montre, en réponse à mes questions sur son parcours et son entrée en politique, des photos d'enfants palestiniens, de Saddam Hussein, des coupures de presse concernant la guerre du golfe ainsi que des tribunes qu'il a rédigées pour dénoncer les violences américaines en Irak et la politique de l'État israélien².

L'étude des trajectoires scolaires et universitaires des députés est ainsi révélatrice de deux dynamiques qui procèdent de deux niveaux différents. D'une part, elle témoigne d'une tendance de fond en Tunisie : la massification de l'accès à l'enseignement supérieur, laquelle va de pair avec le développement d'universités « de proximité » dans les différents gouvernorats³. D'autre part, elle montre que ces trajectoires universitaires peuvent s'intégrer dans la construction d'une identité de constituant éligible : un diplôme de troisième cycle en sharia peut, lors de la constitution des listes de candidats et de l'élection, être converti en capital politique. En effet, certains élus mettent en avant ces ressources en revenant sur la manière dont a été constituée la commission du préambule, soit la première commission constituante à l'ANC, et en font un critère de recrutement équivalent à l'ancienneté du militantisme. Ils évoquent l'importance d'avoir concentré des « compétences » : « Il fallait des philosophes, des spécialistes de religion, des juristes, des intellectuels pour rédiger le préambule de la Constitution, regardez qui on avait »⁴. Ainsi, et *a posteriori*, le fait d'être diplômé en sciences humaines et sociales fait l'objet d'une requalification dans le cadre de la participation au processus constituant : le contenu de

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.

² Observations de novembre 2015.

³ Blavier Pierre, « Sociogenèse de la révolution tunisienne : expansion scolaire, chômage et inégalités régionales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016/1 (N° 211-212), p. 55-71.

⁴ Entretien avec une députée, Tunis, juillet 2013.

la formation remplace le *cursus honorum* en grande école d'ingénieurs et positionne le député comme doté d'une compétence objective au sens de Daniel Gaxie sur un sujet. Ces trajectoires scolaires, moins cosmopolites, correspondent aux origines géographiques des députés : là encore on observe un renouvellement des caractéristiques sociales du personnel politique, qui est davantage ancré en province – quand bien même on constate le maintien de Tunis comme vivier de personnel politique, celui-ci est désormais concurrencé par le sud tunisien, et par Sfax.

D. Une assemblée provinciale ?

Nous avons souligné à plusieurs reprises la manière dont les origines géographiques participaient à l'imaginaire des représentations sociales et connotaient des milieux sociaux. Les députés sont-ils véritablement issus de régions rurales éloignées des villes et peut-on constater à partir de l'étude des origines géographiques des députés un changement dans les régions servant de vivier au personnel politique ? Les sahéliens restent-ils majoritaires dans ce nouveau personnel politique ?

1. Rendre compte des origines régionales

En ce qui concerne l'origine géographique, nous nous sommes rangée à la définition fournie par les enquêtés qui consiste à dire d'où vient le père. Les dénominations ont été parfois vagues et renvoient à une région, mais sont parfois beaucoup plus précises au point de renvoyer à une rue, ou un secteur. Nous avons pu constater que plus l'origine géographique était précise plus elle était porteuse de distinction, que ce soit comme marque d'appartenance aux classes dominantes (avoir une maison familiale rue du Pacha dans la médina de Tunis), ou comme marque de notabilité locale ou encore comme capital d'autochtonie¹ (avoir sa famille installée à Menzel Bouzaïene).

Comme Dali Jazi le faisait remarquer dans son mémoire sur les parlementaires sous Bourguiba, le lieu de naissance n'est pas toujours significatif car de nombreuses mères vont accoucher à Tunis pour éviter à leur enfant le service militaire². De plus, les migrations internes sont importantes et se caractérisent par un mouvement d'exode rural ou de mobilité liée à la profession des parents. Par exemple, le père de Sahbi Atig est boulanger et se déplace

¹ Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », in *Politix*, vol. 16, n°63, Troisième trimestre 2003. « Fréquentations militantes », sous la direction de Jean-Philippe Heurtin. pp. 121-143.

² Jazi, Dali, « Les origines des parlementaires tunisiens », mémoire de la faculté de droit et de sciences économiques, 1971.

constamment d'une ville à l'autre : originaire de Matmata dans la région de Tataouine, il travaille entre Tunis et Gabès. Cette mobilité indique les revenus modestes du ménage. Sahbi Atig effectue ses études primaires à Tunis, mais ses études secondaires dans le sud, puis revient à Tunis pour aller à l'université étudier les mathématiques et intègre ensuite la Zitouna¹. Ces migrations internes se caractérisent aussi par une mobilité liée à l'affectation dans un lycée pour les enseignants ou dans une administration déconcentrée pour les fonctionnaires : le père de Rim Mahjoub, issu d'un milieu aisé de Mahdia, est cadre à la compagnie des phosphates de Gafsa². Il vit dans le bassin minier avec sa famille mais les relations avec sa région d'origine restent denses. Rim Mahjoub est née à Tunis, mais effectue ses études primaires à Sfax puis secondaires dans le bassin minier (Metlaoui) et retourne à Tunis pour ses études de médecine. Elle s'y établit mais épouse un homme qui est lui aussi originaire de Mahdia³. Enfin la mobilité vers la capitale peut être synonyme d'ascension sociale : nombreux sont les étudiants venus à Tunis pour y effectuer leurs études puis qui y restent pour y mener leur vie professionnelle. Cela ne signifie pas pour autant que les liens avec leur région d'origine se distendent.

Pour faire le tableau 18, j'ai repris les catégories régionales forgées par Michael Béchir Ayari⁴. Celles-ci m'ont semblé plus heuristiques et plus à même d'indiquer la position sociale que la répartition entre Centre, Nord, Sud et Côte qui est souvent faite dans les tableaux sociographiques⁵. Le Cap Bon et Bizerte, pourtant situés au nord du pays, sont alors appréhendés avec le Sahel⁶. La ville de Sfax⁷ est considérée à part avec les îles Kerkennah qui font partie de la circonscription électorale Sfax 2 : la deuxième ville du pays en termes d'habitants présente le second pôle économique après la capitale⁸. Les entrepreneurs sfaxiens sont toutefois partis vivre à Tunis et certains ont épousé des *beldies* tunisoises. Une partie d'entre eux sont ensuite partis faire carrière à l'étranger⁹. C'est à Sfax que se sont structurés les

¹ Entretien, Sahbi Atig, Tunis, mars 2013.

² La Compagnie des Phosphates de Gafsa est fondée en 1897 dans le cadre du protectorat. Elle exploite les mines de phosphates de la région de Gafsa. L'entreprise est ensuite nationalisée en 1976. Voir Allal, « L'autoritarisme participatif », *op. cit.*

³ Entretien, Rim Mahjoub, Tunis, novembre 2015.

⁴ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 47.

⁵ Voir notamment Larif-Beatrix, *Édification étatique et environnement culturel*, *op. cit.*

⁶ Le Cap Bon consiste en deux circonscriptions électorales : Nabeul 1 (7 députés) et 2 (6 députés), soit 13 députés au total.

⁷ Le gouvernorat de Sfax est également formé de deux circonscriptions électorales : Sfax 1 (7 députés) et 2 (9 députés) soit 16 députés au total.

⁸ Denieul Pierre-Noël, *Les Entrepreneurs du développement, l'ethno-industrialisation en Tunisie : la dynamique de Sfax*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; Laroussi Amri, *Les changements sociaux en Tunisie, 1950-2000*, L'Harmattan, 2007.

⁹ Gobe Eric, *Jalons pour une sociologie des ingénieurs au Maghreb*, Aix-en-Provence, Iremam, 2015.

mouvements syndicaux et c'est de cette ville que sont issus les dirigeants de l'UGTT¹, mais aussi le mouvement islamiste qui y a construit un ancrage particulier nourri par un ensemble d'associations². La ville, et le gouvernorat qui l'entoure (formant deux circonscriptions), occupent donc une place à part dans la typologie des régions tunisiennes. Enfin, on remarque que deux élus sont nés à l'étranger : ce chiffre, en apparence résiduel, souligne le rôle joué par la diaspora dans les recompositions politiques d'après 2011.

Les données collectées montrent une grande variété dans les origines géographiques des députés. Cette variété est particulièrement significative dans la mesure où le personnel politique, depuis l'indépendance, était largement issu du Sahel (la côte de Monastir et Sousse) et de la capitale : nous avons vu dans le chapitre 1 comment ce facteur avait fait l'objet d'une prise en compte croissante par le PSD puis le RCD et jouait dans la composition des listes de candidats. La tête de liste demeurait cependant bien souvent un « parachuté » qui n'était pas forcément originaire de la circonscription dont il venait quérir les suffrages, mais le reste de la liste était composé d'acteurs locaux représentant chaque localité de la circonscription. L'origine géographique constitue en Tunisie un indicateur de position sociale extrêmement fort, ce qui a été souligné par de nombreuses études mettant en évidence la fracture spatiale tunisienne entre une Tunisie des côtes « utile » et une Tunisie de l'intérieur « inutile »³.

Les études de géographie électorale soulignent la corrélation entre les caractéristiques économiques et sociales des territoires et les préférences politiques qui y ont été formulées lors du vote du 23 octobre 2011⁴. Le tableau 19 montre que la part des élus issus des régions de l'intérieur du pays est extrêmement importante, puisqu'il s'agit de 111 élus sur 235, soit plus de la moitié.

¹ Hamzaoui Salah, « Pratiques syndicales et pouvoir politique : pour une sociologie des cadres syndicaux (cas de la Tunisie) », Doctorat de sociologie, Paris VII, 2013.

² De Facci Damiano, « Les formes de participation des associations à l'action publique en Tunisie. Référentiels et configurations locales de l'action associative après la révolution », thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-Diderot, 2019.

³ Beheldi Amor, « La question spatiale », *ACMACO & CEMAREF Tunisie Perspective 2040*, Tunis, 2012. pp. 175-223 ; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, ; Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, *op. cit.* ; Dakhli, *L'Oubli de la cité*, *op. cit.* ; Henia (dir.), *Être un notable au Maghreb*, *op. cit.*

⁴ Gana *et al.*, « La territorialité du vote pour l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne de 2011 », *art. cit.*

Type de gouvernorat	Gouvernorat d'origine	Nombre d'élus	Pourcentage
Grand Tunis	Tunis	39	17%
	Ben Arous	2	1%
	Manouba	2	1%
	Total Grand Tunis	43	18%
Sahel — Bizerte — Cap Bon	Monastir	8	3%
	Sousse	15	7%
	Mahdia	6	3%
	Bizerte	12	5%
	Nabeul	16	7%
	Total Côte	57	25%
Sfax – Kerkennah	Sfax	22	9%
Nord Centre-Ouest	Siliana	9	4%
	Sidi Bouzid	10	4%
	Gafsa	7	3%
	Zaghouan	4	2%
	Beja	7	3%
	Jendouba	11	5%
	Kairouan	8	3%
	Kasserine	8	3%
	Kef	9	4%
	Total Nord - Centre Ouest	73	31%
Sud	Kebili	6	3%
	Medenine	15	6%
	Gabès	8	3%
	Tataouine	5	2%
	Tozeur	4	2%
	Total « sud »	38	16%
Etranger	Pays-Bas	1	0,4%
	France	1	0,4%
Total général		235	100%

Tableau 19. Origines géographiques des élus.

Source : base de l'auteure, N=235, lecture : 31% des élus sont originaires du Nord et du centre ouest du pays.

Ce chiffre s'élève à 68,4% si on y ajoute les élus originaires du Cap Bon et de Sfax. Or, comme on l'a vu au chapitre 1, depuis l'indépendance, le personnel politique tunisien était largement issu de la côte sahélienne et de la capitale : sous Bourguiba 52% des députés « officiels » sont issus du Sahel. Asma Larif Beatrix observe également le remplacement progressif des tunisois par les sahéliens lors des législatures Bourguiba¹.

¹¹⁷ Larif-Béatrix, *Édification étatique et environnement culturel*, op. cit.

Nous avons également calculé (sans visuel probant) les correspondances entre circonscription d'élection et d'origine. Les résultats soulignent la part importante d'élus issus de la capitale qui continue d'être un vivier pour le recrutement du personnel politique avec 18,4% des élus qui en sont originaires. Le calcul permet également d'identifier les parachutages, ainsi que les viviers régionaux de recrutement du personnel politique. La plupart des élus sont issus de leur circonscription d'élection. Les provenances autres sont intéressantes à étudier à plusieurs titres. D'abord, elles sont le fruit de l'histoire migratoire du pays, et de son histoire politique. Ensuite elles donnent à voir les situations de parachutage d'un candidat dans une circonscription.

Pour partie, ces provenances autres sont liées à l'histoire migratoire du pays, qu'il s'agisse de migrations internes ou externes. Il n'est pas étonnant que les députés élus dans les circonscriptions de l'étranger et du grand Tunis soient originaires de Sfax : capitale industrielle du pays, la ville a une diaspora composée d'entrepreneurs dont une partie gère ses affaires depuis la capitale et s'y est établit – notamment dans les nouveaux quartiers bourgeois –, et l'autre dans les pays anglo-saxons en particulier. De la même manière, la circonscription France 1 est constituée du nord de la France : une partie importante de la diaspora tunisienne à Paris est originaire du sud tunisien et il n'est à ce titre pas étonnant que trois des sept candidats élus en France 1 soient originaires de Médenine. Les liens entre la diaspora et les régions d'origine de ses membres jouent et permettent des mécanismes d'identification ainsi que le rappelle cette candidate à l'ARP lors de sa campagne en octobre 2014 : « Et puis tu vois, France nord, c'est beaucoup de tunisiens du sud, et ma famille c'est quand même celle qui a inventé la corne de gazelle »¹. La structuration des hiérarchies sociales s'imbrique dans le cas tunisien avec l'histoire des migrations internes : la région du Cap Bon bénéficie des politiques bourguibiennes de développement de la santé et de l'éducation publique, ce qui permet une promotion sociale importante d'une part de sa population dans les années 1970. Michael Béchir Ayari identifie ce phénomène comme étant à l'origine de la formation d'un nouveau segment élitare, qu'il nomme élites « publiciennes »². Celles-ci sont volontiers politisées à gauche, dans l'opposition légale ou illégale au régime et sont des figures de proue de la vie politique tunisienne, qui peuvent donc être élues hors de leur ville d'origine, dans le grand Tunis où sont candidats la plupart des figures nationales. Le même phénomène vient également nourrir des dynamiques inverses. Le faible ancrage de ces partis hors de la capitale a des conséquences sur

¹ Entretien, Sayida Ounissi, Paris, octobre 2014.

² Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, 2009.

les luttes intra-partisanes pour obtenir une investiture à Tunis mais peut également conduire des candidats à choisir de se présenter dans leur région d'origine familiale plutôt qu'à Tunis quand bien même ils y sont nés. C'est le cas d'une députée de Mahdia, née à Tunis :

« Au début je ne pensais jamais me présenter. Participer à ouvrir le premier bureau pour développer à Mahdia et personne ne voulait s'y présenter parce qu'ils pensaient pas qu'on pourrait y être élu. Alors j'y suis allée, et comme dans mes études, j'ai travaillé à fond. »¹

Elle revient sur ses relations avec sa ville d'origine :

« On rentrait pendant les vacances et tout, parce que mon père travaillait à la compagnie générale des phosphates [à *Gafsa*] donc j'ai vécu dans le sud et après la retraite mes parents étaient entre Mahdia et ici [Tunis]. Même mon mari il est de Mahdia. On y est très attaché. »²

Le fait de revenir dans sa ville d'origine familiale pour y être candidat et élu renseigne alors sur l'importance des migrations internes vers la capitale. Cet extrait d'entretien reflète également les difficultés rencontrées par les partis libéraux pour s'implanter en dehors des grandes villes du pays. Si *Afek Tounès* est un parti neuf, créé en 2011, il n'en reste pas moins que cette difficulté est également rencontrée par les partis plus anciens.

D'autre part, l'élection de candidats originaires d'autres lieux dans certaines circonscriptions s'explique aussi par l'histoire politique du pays et notamment par l'ancrage géographique de certains partis, Ennahdha notamment. Le mouvement Ennahdha a un ancrage dans le sud qui est fort, et cela depuis sa fondation : ses cadres dirigeants et membres fondateurs sont issus du sud du pays et notamment de la circonscription de Médenine. C'est le cas de Sadok Chourou, qui est établi à Ben Arous depuis les années 1980 (et y est élu) – soit avant ses peines d'emprisonnement – mais est originaire de Djerba (dans le gouvernorat de Médenine). Ali et Ameur Laraiedh, deux frères originaires de Médenine et parmi les fondateurs du parti sont également candidats l'un à Médenine, l'autre en France Nord. Il en va de même pour Bizerte, ville portuaire du nord du pays dans laquelle le mouvement s'est ancré d'entrée de jeux³. Enfin, ce tableau donne à voir quelques situations de parachutage : les anciens partis d'opposition légale sont généralement peu structurés en dehors de Tunis et parachutent alors des candidats dans d'autres régions dans lesquelles ils ne sont que peu ou pas connus⁴.

¹ Entretien, Rim Mahjoub, Tunis, octobre 2015.

² *Id.*

³ Burgat, *L'islamisme au Maghreb.*, op. cit. ; Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.

⁴ C'est notamment le cas de Kais Mokhtar, né à la Marsa, l'une des banlieues les plus aisées de Tunis, qui fait campagne comme tête de liste du PDP à Zaghouan, région rurale proche de Tunis mais très pauvre. Cf. Gana Alia, Van Hamme Gilles, « Comportements électoraux dans la délégation de Bir Mcherga, Zaghoua : clientélisme ou politisation ? », in Gana, Van Hamme (dir.), *Élections et territoires en Tunisie*. op. cit.

Les circonscriptions¹ du grand Tunis ainsi que France 1 sont riches d'enjeux et des figures d'envergure nationale y sont en concurrence. Dans les différentes circonscriptions qui composent le grand Tunis, on retrouve nombre de figures historiques de la lutte contre Ben Ali : Mustapha Ben Jaafar, Moncef Marzouki, Ahmed Nejib Chebbi, Maya Jribi, Ahmed Brahim. A l'inverse, les candidats présentés par Ennahdha dans les circonscriptions de la capitale ne sont pas les poids lourds mais des figures au-dessus de la mêlée et consensuelles, ce qui garantit leur élection : Hajer Azaiez, élue sur la liste de Tunis 1, avocate ayant son bureau à Lafayette, dont la famille habitait originellement à Monfleury ; Abou Yaareb Marzouki, intellectuel indépendant mais proche d'Ennahdha qui conduit la liste de Tunis 1 ; Souad Abderahim, pharmacienne résidant à Hay Ennasr, membre de la bonne bourgeoisie. Nouredine Bhiri – tête de liste à Ben Arous – n'est pas une figure consensuelle et représentait déjà Ennahdha lors de la signature du Pacte National en 1988 ; cependant, c'est aussi un avocat très ancré dans le réseau des notabilités locales de la banlieue sud². On observe donc une différenciation en fonction des partis politiques. Ceux-ci constituent-ils donc des catégories pertinentes pour décrire les trajectoires des élus ?

Le dernier temps de ce chapitre portera sur la politisation des députés, qu'ils se présentent comme profanes ou novices de la politique ou aient derrière eux un passé militant assumé. Cela permettra de dégager les caractéristiques des nouvelles entreprises partisans mais aussi de mettre en évidence certaines matrices de politisation peu apparentes dans les études portant sur l'engagement dans l'opposition à Ben Ali, en particulier le nationalisme arabe et ce qu'on appellera « arabisme ».

III. Des matrices de politisation « illégitimes »

Nous avons vu dans le chapitre précédent comment l'étude de la composition sociale de certains groupes parlementaires éclairait la recomposition de partis politiques existant avant 2011, en particulier le mouvement Ennahdha et les deux partis de gauche membres de la troïka mais aussi la gauche d'opposition. Nous nous concentrerons ici sur les différents moments d'engagement des députés avant 2011, ce qui nous permettra de revenir sur la catégorie de

¹ Voir carte des 33 circonscriptions en annexe.

² C'est là qu'ont élus domicile nombre de cadres dirigeants du mouvement Ennahdha : Rached Ghannouchi qui vote à Ben Arous, Sadok Chourou qui y réside depuis plusieurs années. Par ailleurs Nouredine Bhriri entretient de bonnes relations avec les notables mégrinois ainsi que l'indique un constituant qui était déjà membre de la chambre des députés de Ben Ali en 2009 : « *ce qui m'a aussi aidé à être réélu à la Constituante, c'est Nouredine Bhiri, j'ai bénéficié de son soutien, oui, il m'a présenté du monde* » (entretien, Nizar Kacem, Tunis, novembre 2015).

« novices » de la politique. Nous montrerons que quand bien même la moitié des élus n'avait pas d'engagement partisan avant la fuite de Ben Ali, certains avaient des engagements associatifs ou syndicaux contribuant à leur socialisation et les prédisposant à s'engager en 2011. Néanmoins, l'étude des matrices de politisation des élus montre que les associations, généralement présentées comme viviers du personnel politique d'opposition, sont moins présentes que les associations économiques locales, ou religieuses. Cette dynamique conduit d'une part à déconstruire ce qu'aurait été « la société civile tunisienne », et d'autre part à mettre en évidence un recentrage de l'espace parlementaire à distance des associations de défense des droits de l'homme, refuge du politique pour toute une partie de l'opposition élitiste de gauche avant 2011. On voit qu'à la marge des groupes parlementaires islamistes et de l'opposition de gauche « moderniste », on trouve un grand nombre d'élus difficilement classables mais souvent socialisés au nationalisme arabe ou à « l'arabisme »¹ pour reprendre une catégorie qu'ils utilisent.

A. « La société civile tunisienne » à l'épreuve de l'ANC

Nombreux sont les députés élus sans avoir eu d'engagement partisan avant 2011 mais qui étaient membres d'associations ou avaient un engagement syndical encourageant leur politisation. Cette catégorie de « société civile », souvent mise en exergue notamment dans les moments de changement de régime comme synonyme de « défense des droits de l'homme », est mobilisée pour mettre en avant la sensibilité démocratique de ses membres. Or, cette catégorie et les connotations qu'elle charrie font écran à tout un ensemble de dynamiques bien plus variées et ambivalentes que la défense des droits humains ou l'attachement à la démocratie : l'étude des associations dans lesquelles se sont engagées les élus rappelle que la « société civile » ne veut pas dire grand-chose et qu'il est urgent de la désagréger ainsi qu'y appellent de très nombreux travaux².

¹ Expression récurrente en entretien.

² Gordon White, « Civil society, democratization and development (I): Clearing the analytical ground », *Democratization*, vol. 1, n°2, 1994, p. 375-390 ; McLaverty Peter, « Civil society and democracy », *Contemporary Politics*, vol. 8, n°4, 2002, p. 303-318 ; Camau Michel, « Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n°2, 2002, p. 213-232 ; Offerlé Michel, *La Société civile en question, Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, vol. 888, 2003 ; Cavatorta Francesco, Durac Vincent, *Civil society and democratization in the Arab world. The dynamics of activism*, Abigdon, Routledge, 2010 ; Aldrin Philippe, « La "société civile" au microscope : Du macrologique à l'étude de cas... et réciproquement ? », *Revue Française de Science Politique*, vol. 61, n°6, 2012, p.114-121.

	Type d'engagement associatif	Nouveaux membres	Anciens militants	Non-renseigné	Total général
Associations professionnelles et économiques	associations économiques locales	0	0	1	1
	droit des affaires	0	1	0	1
	Political Science Association (US)	0	1	0	1
	ATUGE	3	0	0	3
	santé	3	0	0	3
	Total associations professionnelles et économiques	6	2	1	9
Associations tolérées ou encadrées par Ben Ali	Club de foot	1	1	0	2
	Scouts	1	0	0	1
	Associations de tunisiens de l'étranger	1	3	0	4
	environnement	0	1	0	1
	parlement euro-méditerranéen	1	0	0	1
	culture	2	1	0	3
	Développement du modernisme	1	0	0	1
	Total associations proches régime	7	6	0	13
Défense des droits de l'homme	France terre d'asile	0	1	0	1
	LTDH	6	21	0	27
	CNLT	1	12	0	13
	Total droits de l'homme	7	24	0	31¹
Associations proches d'Ennahdha	finance islamique	0	1	0	1
	Associations caritatives	3	10	0	13
	Associations de dialogue religieux	0	1	0	1
	Global Woman Of Faith Network	1	0	0	1
	Associations d'études du Coran	1	12	0	13
	<i>El Fajr</i> ²	0	4	0	4
	exilés	0	2	0	2
	prisonniers politiques	0	6	0	6
	Total associations proches Ennahdha	5	36	0	41
	Organisations de soutien à la Palestine	0	2	0	2
	Associations de chômeurs	0	1	0	1
	Cyberactivisme	2	0	0	2
	Non-renseigné	11	42	2	55
Total général		38	113	3	154

Tableau 20 : Engagement associatif des élus.

Source : base de l'auteure, N=154. Lecture : 24 anciens militants étaient engagés dans des associations de défense des droits de l'homme avant leur élection.

¹ La plupart des membres du CNLT sont d'anciens membres de la LTDH qui en sont partis avec Moncef Marzouki ce qui explique que le total « droits de l'homme » ne corresponde pas à la somme des lignes. On a fait le choix d'indiquer l'appartenance à ces deux organisations qui ont joué un rôle important dans la structuration de l'espace oppositionnel tunisien dans les années 1990-2000.

² Organe de presse d'Ennahdha.

La première variable que nous avons testée est l'engagement syndical. Celui-ci fait écho à tout un ensemble de discours faisant de l'UGTT l'émanation du peuple révolutionnaire en 2011¹ et avant cela un espace de socialisation politique. Il ne ressort pas de résultats particulièrement saillants de l'analyse des données prosopographiques : là encore, les élus syndiqués sont généralement aussi impliqués dans des associations et des partis politiques (seuls 4% des élus déclarent uniquement une affiliation syndicale, quand 28,3% des élus sont multi-positionnés à la fois dans des associations, syndicats, et partis). De plus, la mention d'une appartenance syndicale n'est finalement pas tant significative que cela dans la mesure où de nombreux élus émargent à l'UGTT et en particulier à la branche du syndicat de l'enseignement sans pour autant y avoir occupé des responsabilités particulières². Il s'agit en particulier d'élus membres du CPR qui, pour constituer ses listes, a largement puisé dans les viviers militants de l'UGTT et des associations de défense des droits de l'homme.

Le tableau 20 permet d'identifier les différentes formes d'engagement associatif des élus de l'ANC, et de distinguer entre anciens opposants partisans et « novices » de la politique. Il montre que les organisations de défense des droits de l'homme constituent une matrice à l'engagement politique, mais que celle-ci est loin d'être hégémonique.

Nous avons vu comment l'espace oppositionnel à Ben Ali s'était structuré au travers de ces structures associatives de défense des droits de l'homme. La première configuration révolutionnaire (de la fuite de Ben Ali aux élections) a mis au premier plan les acteurs issus des associations de défense des droits de l'homme dont on a vu qu'ils étaient particulièrement présents à l'HIROR. Michael Béchir Ayari montre bien dans sa thèse comment les politiques de cooptation et de répression conduites par l'État poussent les militants à investir d'autres espaces non partisans du politique et en particulier les associations de défense des droits de l'homme. La principale organisation en la matière, la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH), a fait l'objet d'un travail de mise sous tutelle de l'État entre 1992 et 1994³. Ses membres représentent avec les membres d'association de défense des prisonniers politiques, 15% de l'ANC. Sans surprise, les associations de défense des droits de l'homme les plus représentées sont d'abord la LTDH et ensuite le Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT). Toutefois, les membres de ces associations sont pour la plupart également membres de partis politiques (et en particulier du CPR et d'Ettakatol). De manière plus surprenante, les associations féministes n'ont pas constitué un vivier pour les élections ou plutôt

¹ Yousfi Héla, « Quand l'UGTT brûle, c'est la Tunisie qui brûle ! », *Nawaat*, 22 février 2012.

² En 2011, l'UGTT compte 500 000 adhérents. Yousfi, *L'UGTT*, *op. cit.*

³ Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie*, *op. cit.*, p. 52-54.

leurs candidates n'ont pas été élues. Certaines élues se réclament du féminisme mais aucune n'a un engagement connu dans les grandes associations qui ont structuré cette cause et pouvaient servir de refuge à l'opposition (ATFD, AFTURD...).

Les organisations de défense des droits de l'homme sont notamment concurrencées par la « société civile islamique », dans laquelle sont actifs les membres d'Ennahdha. Ces associations ont constitué une force mobilisatrice importante lors de la campagne et ont également formé un vivier de recrutement de candidats dont certains avaient adhéré au parti mais n'étaient plus impliqués depuis les politiques de répression massive menées par Ben Ali en 1991-1992. Certaines associations culturelles sont des associations religieuses d'étude du Coran qui servaient à dissimuler une partie des activités du mouvement islamiste ou qui du moins étaient imbriquées dans le mouvement¹. La division du travail très genrée du mouvement Ennahdha fait du travail caritatif le terrain de prédilection des sympathisantes qui ne sont pas nécessairement membres du parti mais qui appartiennent à son second cercle, et qui sont alors, en 2011, investies candidates.

On observe aussi dans ce tableau la force des associations économiques et sportives locales, qui servaient de réseaux d'encadrement à Ben Ali² : les organisations de jeunesse, les associations sportives locales, de même que les associations de Tunisiens de l'étranger étaient autant d'espaces parapublics de contrôle³. Les acteurs investis dans ce type de structure ne se distinguaient souvent pas par leur opposition au régime et étaient à l'inverse des notables de second rang du régime.

La « société civile » est donc loin de former un ensemble homogène et idéologiquement monolithique. Sa constitution déborde très largement la question de la défense des droits humains, contrairement à ce que semble supposer la catégorie forgée par les organisations internationales en quête de relais locaux non gouvernementaux. À l'inverse, l'étude des affiliations et des positionnements des membres de l'ANC, dans un milieu a priori considéré comme irrigué par la défense des droits de l'homme, appelle à faire voler en éclat cette catégorie de société civile sauf à l'entendre dans le sens hégélien comme ensemble des corps intermédiaires régulant les conflits économiques et sociaux⁴. En revanche, toutes ces associations participent à la construction de la notabilité des candidats victorieux à l'ANC, non

¹ Ayari, "S'engager en régime autoritaire", *op cit.* ; Carpentier, *op. cit.*, 2016 ; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.* ; Merone, Sigillò, De Facci, « Nahda and Tunisian Islamic Activism », *art. cit.*

² Hibou, *La Force de l'obéissance*, *op. cit.*

³ Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*

⁴ Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard, 1989 [1820].

seulement au niveau national mais encore au niveau local, et à l'intrication du politique dans l'économique et le social.

B. Une troisième voie « arabiste » face à la polarisation de l'espace partisan

De la même manière que l'étude des engagements associatifs et syndicaux des députés conduit à nuancer l'importance des matrices droites de l'hommiste et syndicalistes au sein de l'ANC et à souligner la permanence d'associations économiques locales et d'associations religieuses, l'étude des premiers engagements partisans souligne certains aspects moins visibles de la politisation en régime autoritaire et en particulier l'importance d'engagements que les députés eux-mêmes qualifient d'« arabiste », vocable qu'ils ne superposent pas tout à fait à « nationaliste arabe ». L'étude des trajectoires des élus donne également à voir que parmi les anciens militants, on trouve aussi des acteurs de second rang, des opposants moins connus, qui ne se connaissent pas forcément les uns les autres et dont l'engagement a pu être discontinu et localisé.

55% des députés ont eu un engagement partisan avant 2011 : on voit sur le tableau 22 que 33% des députés de l'ANC se sont d'abord engagés au sein du mouvement Ennahdha. Cependant, l'étude des premiers partis dans lesquels se sont engagés pour la première fois les députés met en évidence la pluralité relative des forces politiques, la circulation des acteurs d'un parti à l'autre et invite à souligner le poids des courants nationalistes arabes et la présence résiduelle du destour et de la lutte pour l'indépendance comme matrice de l'engagement des élus. Cela ne contredit pas la grille de lecture consistant à présenter l'opposition au Néo-Destour comme structurée entre un pôle gauchiste et un pôle islamiste, mais invite à réévaluer les liens qu'ils entretiennent avec le régime néo-destourien et le nationalisme arabe.

Période d'engagement	Nombre de députés
1950 -1980	22
1980 - 1990	61
1990 - 2000	10
2000 - 2011	17
Non renseigné	22
Total élus engagés avant 2011	132
Non concerné	104
Total général	236

Tableau 21 : périodes d'entrée en politique.

Source : base de l'auteure, N= 211. Lecture : 61 députés se sont engagés pour la première fois entre 1980 et 1990. 104 ne se s'étaient jamais engagés avant 2011.

	Premier parti d'adhésion	Nombre d'élus
Matrice destourienne	Néo-destour	4
	<i>proche institutions</i>	2
	Mouvement Démocrate Socialiste	9
	Ettakatol	3
	Parti Socialiste (France)	1
Nationalisme arabe	<i>Baath</i>	7
	Parti démocratique	1
	Congrès Pour la République	12
Matrice islamiste	Ennahdha	77
	<i>Groupe proche d'Ennahdha</i>	1
Matrice gauchiste	PCT-Ettajdid-Massar	6
	Perspectives	1
	Parti Démocrate Progressiste	6
	Parti Communiste Ouvrier Tunisien	2
Total engagement		132
Non concerné		104
Total général		236

Tableau 22 : première adhésion à un parti politique des députés de l'ANC.

Source : base de l'auteure, N=132. Lecture : 20 députés expliquent s'être engagés pour la première fois dans des mouvances nationalistes arabes.

Mohamed Neji Gharsalli — un baathiste à l'ANC¹

Mohamed Neji Gharsalli est originaire de Kasserine mais part à Bagdad en 1974 où il obtient son baccalauréat. Il est issu d'une famille aisée et politisée : son frère est militant Ennahdha ; Najem Gharsalli, gouverneur sous Ben Ali et ministre de l'intérieur en 2015-2016, est de sa famille, et les frères de sa femme sont membres de la chambre des députés de Ben Ali. Lui-même adhère au parti *Baath* en Irak et rentre en Tunisie développer l'organisation secrète du parti *Baath* arabe socialiste. Son soutien au *Baath* passe par exemple par la prise en charge financière d'une partie des frais de l'avocat de Saddam Hussein ainsi que par l'organisation de manifestations de soutien à Saddam Hussein et à la Palestine – c'est dans ce cadre qu'il vend une partie de ses terres. Son bureau d'avocat est couvert d'affiches baathistes et de cartes postales nationalistes arabes. Il explique avoir fait de même au local du PDP de Kasserine, auquel il adhère dans les années 2000. « Le PDP c'était le seul vrai parti en Tunisie, c'était des gens intègres. »² Pour organiser des manifestations et continuer de défendre sa position, il continue de vendre les terres de sa famille, puis sa maison. Il est alors membre du bureau national du parti dont la présence à Kasserine s'articule autour de trois figures principales : Mohamed Neji Gharsalli, Mohamed Tahar Khadraoui dit « l'opposant », et Ahmed Bouazzi professeur de mathématiques résidant à Tunis mais originaire de Kasserine (et candidat du PDP à la Manouba en 2011). Mohamed Neji Gharsalli prend position

¹ Entretien, Mohamed Neji Gharsalli, Kasserine, octobre 2015.

² *Id.*

contre la participation d’Ahmed Nejib Chebbi (fondateur du parti) au gouvernement de transition de 2011, mais reste le candidat du PDP à Kasserine : « honnêtement, si je ne m’étais pas présenté qui l’aurait fait ? Mohamed Tahar avait déjà pris ses distances du parti à ce moment-là »¹, explique-t-il quatre ans plus tard. Lors de son mandat, il démissionne du PDP et se rapproche du groupe parlementaire Ennahdha avec qui il vote le plus fréquemment.

Cette mise à plat montre que la matrice nationaliste arabe demeure une référence importante pour les députés de l’ANC : quel que soit le parti sur la liste duquel ils ont été élus, qu’ils soient en 2011 dans l’opposition ou dans la majorité, plusieurs députés citent leur ascendance youssefiste, leur socialisation au nationalisme arabe et l’attrait du parti *Baath*. Ensuite, les données collectées mettent en évidence la spécificité des périodes d’entrée en politique et en particulier l’ancienneté du militantisme d’une partie des élus : en effet, certains députés mentionnent leur engagement au Parti Communiste Tunisien et à Perspectives, or Perspectives est un groupe d’extrême gauche actif seulement jusqu’au milieu des années 1970 et le PCT change de nom en 1993. La participation à la lutte pour l’indépendance reste mentionnée par un petit nombre de députés âgés. Elle peut également se lire en creux dans l’adhésion au Mouvement Démocrate Socialiste (MDS) qui a été au départ formé par des militants néo-destouriens faisant dissidence vis-à-vis du Parti Socialiste Destourien (PSD, nom donné au Néo-Destour par Bourguiba en 1964). L’engagement au MDS permet d’expliquer le faible nombre de militants dont le premier engagement déclaré est à Ettakatol : ce parti est le fruit d’une scission au sein du MDS et il n’est donc pas surprenant que ses membres y aient été engagés auparavant.

Le tableau 21 agrège les données relatives à la première adhésion à un parti politique : on peut voir que 63% des élus militants avant la révolution adhèrent à un parti pour la première fois entre 1980 et 1990. Il s’agit pour la décennie 1980-1990 principalement de l’adhésion au mouvement Ennahdha, et pour les années 1950-1980 davantage d’engagement à gauche, qu’il s’agisse de la gauche dissidente du mouvement destourien ou de la gauche issue du PCT et de Perspectives. Ce tableau montre que la majorité des députés qui se sont engagés contre le régime avant 2011 sont des opposants à la politisation ancienne, avec en moyenne plus de vingt ans de militantisme derrière eux lorsqu’ils entrent à l’Assemblée : pour eux l’entrée à l’Assemblée constitue l’aboutissement d’une trajectoire politique d’opposition.

¹ *Id.*

Député de père en fils

Un député possède une caractéristique suffisamment remarquable pour être notée : celle d'être le fils d'un constituant de 1956. Nizar Kacem, avocat résidant en banlieue sud a exercé pendant trente-deux ans à Tunis et à Ben Arous. Depuis, il vit de l'exploitation des terres familiales (des oliviers et des grenadiers à Zaghouan), poursuivant en cela le travail de son père. Originaire du Sahel, il appartient à la catégorie « publicienne » identifiée par Michael Béchir Ayari. Il se politise en échangeant avec d'autres avocats nationalistes arabes avec qui il fonde un parti nassérien en 1988. Ce parti utilise le palais de justice comme lieu de réunion, ce qui montre que la profession d'avocat est utilisée comme ressource pour faire de la politique. Il adopte un positionnement ambigu par rapport au pouvoir qui laisse faire et sert de support aux tentatives menées par Nizar Kacem pour être élu député. Ce dernier a été candidat quatre fois entre 1988 et 2009, date à laquelle il entre finalement à la chambre des députés.

Pour faire à nouveau campagne en 2011, ce député mobilise son ancrage local et les réseaux politiques locaux ainsi que son entourage d'avocat qui le conduisent à entretenir, dans la circonscription, de bonnes relations avec les candidats d'Ennahdha, formation qu'il définit comme seul véritable parti de l'opposition, et en particulier avec Noureddine Bhiri, lui aussi avocat, spécialiste de la question des prisonniers nahdhaouis.

« En 2011, j'ai fait une campagne simple, légère, j'avais un peu d'argent. Et puis, j'ai des connaissances, pas mal de connaissances ici à Ben Arous, j'ai été avocat pendant 30 ans j'ai pas mal de clients, leur famille est ma clientèle, mes amis, ma famille à Mégrine, à Radès, à Ben Arous. J'ai fait un meeting, et des meetings de quartiers, voilà, au café, dans la rue. J'avais l'amitié et le soutien d'Ennahdha. Parce que j'ai quelques amis avocats, comme Noureddine Bhiri, qui était aussi à Ben Arous, c'est un ami, et pas mal d'autres militants nahdhaouis, ils sont sincères quand même, ce sont des gens simples. »¹

Il s'oppose en revanche de manière virulente à l'extrême gauche, que ce soit à l'ANC ou lors de l'entretien. À l'ANC, il participe aux principaux votes et propose des amendements sur le texte constitutionnel allant dans le sens de son engagement nationaliste arabe. Il échange principalement avec les nationalistes arabes indépendants avec qui il forme un groupe parlementaire (Liberté et Dignité). Il souligne de lui-même la méfiance dont il a fait l'objet, pour avoir été député sous Ben Ali. Il fait référence ici aux voyages et aux formations à l'étranger fréquemment proposées aux députés : « Je n'y ai pas été parce que j'étais député sous Ben Ali. Au début, ça a été un problème, on me regardait d'une façon un peu méfiante. »²

On voit alors que l'élection a favorisé l'arrivée sur le devant de la scène de profils de notables, bien ancrés localement et dont l'engagement a suivi des chemins de traverse. Ces élus sont moins connus mais participaient aux configurations politiques locales ou nationales avant 2011. Cette notabilité locale constitue également la marque de fabrique de certains nouveaux venus dans le champ politique, dont les profils détonnent avec ceux des anciens militants.

¹ *Id.*

² Entretien, Nizar Kacem, Mégrine, novembre 2015.

C. Des acteurs économiques locaux face aux élites réformatrices ?

On dit souvent que c'est avec la révolution que de nombreux acteurs s'engagent en politique. On distinguera ici entre un moment de politisation lors des révoltes et des mobilisations entre décembre 2010 et février 2011 (Kasbah I et II), et un moment d'adhésion à des partis politiques à l'approche des élections. L'étude des trajectoires des députés élus montrent que ceux qui passent l'épreuve des urnes sont aussi « recrutés » par certains partis pour composer des listes dans tous les gouvernorats. La « génération de la révolution » est bien loin d'être uniforme et les profils des « novices » en politique sont très diversifiés, tant en termes de modalité de politisation que dans leur manière de concevoir la politique et la carrière politique. On verra comment l'étude des autres types d'engagement des profanes du politique permet d'identifier différentes formes de notabilités entretenant des liens ambigus avec l'ancien régime. Ces députés, dont une fraction est issue de milieux modestes, considèrent alors la position de député comme un tremplin pour faire carrière.

1. Des acteurs locaux

Certains députés novices sont ainsi élus en mettant au premier plan leur ancrage local dans un tissu associatif auparavant très contrôlé par le régime. C'est le cas de novices élus sur les listes de deux nouveaux partis, fondés après 2011 et en vue des élections : al-Aridha Chaabeya et l'Initiative.

Al-Aridha Chaabeya (littéralement « la pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement ») n'est pas un parti politique au regard de la loi relative aux partis politiques tunisiens : il s'agit dans un premier temps et au moment de l'élection, de listes indépendantes (*qaimat mustakillah*) organisées par Hechmi Hamdi, homme d'affaires tunisien sulfureux binationnel établi à Londres. Ce propriétaire de chaînes télévisées et de médias a été tour à tour au RCD et membre d'Ennahdha. Il défend sur sa chaîne télévisée al-Mustakillah (l'indépendante), particulièrement regardée dans les régions rurales, un programme très conservateur sur le plan religieux et fondé sur l'assistance aux démunis. Le succès de ses listes constitue l'une des principales surprises du scrutin. Les premiers résultats lui accordent 29 sièges, soit la 2^e place après Ennahdha, mais le tribunal administratif fait annuler trois sièges pour irrégularités et fraudes électorales. Les députés d'al-Aridha Chaabeya forment un groupe de novices (2 anciens membres du MDS et du PCOT et 24 novices) plus jeunes que la moyenne de l'ANC, d'origine « extra-muros » dans leur majorité (20 sur 26). Ils occupent des professions

intermédiaires (petits agriculteurs, techniciens, louagistes, fonctionnaires, instituteurs) qui les ont parfois conduits à fréquenter les institutions et les agences de développement locales.

Cafés et télévision

Hassan Radhouani est inspecteur des postes. Il est originaire de Gafsa où il effectue ses études secondaires puis revient comme attaché d'inspection des postes. Nommé en 1999 directeur du bureau de poste de Kasserine, il revient à Gafsa en 2007 comme chef d'arrondissement de l'inspection des postes de Gafsa. L'un de ses fils est joueur de football dans l'équipe de Gafsa. Bien que sa situation professionnelle indique l'appartenance à une petite classe moyenne et une stabilité financière à défaut d'une véritable aisance matérielle, il n'a pas d'ordinateur et explique ne pas savoir s'en servir¹. Il regarde depuis le début des années 2000 la chaîne Al-Mustakillah et participe à des émissions par téléphone. En 2011, il appelle la chaîne et prend par ce biais contact avec Hechmi Hamdi pour créer une liste électorale défendant son programme. Il explique avoir une expérience électorale car il organise les élections syndicales des bureaux de poste. Il explique également avoir fait campagne grâce à sa connaissance du terrain et s'être déplacé de cafés en cafés dans toutes les localités de Gafsa qu'il connaît grâce à son métier. Lors des trajets, sa fille se mettait à la fenêtre de la voiture avec un haut-parleur et criait « votez pour mon père ». Sa campagne s'est également déroulée à la télévision : il intervient seize fois sur la chaîne al-Mustakillah pour expliquer le programme lors de la campagne. Il n'hésite pas à dire qu'il est contre le fait que les femmes travaillent mais qu'il ne peut pas les en empêcher (sa femme et sa fille travaillent).

Une partie de ces novices considère que le poste de député est avant tout un tremplin vers une position plus élevée, qu'elle soit politique ou non. Il s'agit généralement d'élus d'origine « extra-muros », qui ont atteint un niveau d'études universitaires mais sans passer par les filières d'enseignement supérieur les plus prestigieuses. Souvent novices, ils accumulent les responsabilités partisans et développent leur ancrage dans un milieu partisan ainsi que l'explique cette députée de Sfax.

« J'ai été contactée par des amis... ils m'ont dit que Hechmi Hamdi recherchait des jeunes femmes diplômées, avocates pour faire une liste électorale à Sfax. À l'époque, je travaillais comme secrétaire de direction pour financer mes études de droit. Je n'osais pas et puis mon patron m'a poussée à y aller. Maintenant c'est lui mon directeur de campagne et de bureau, on a fait la campagne ensemble »²

Hanan Sassi est issue d'une fratrie de huit dans le quartier de Sfax *Jadida*³ : son père est maçon, sa mère est femme au foyer. Devenir députée constitue pour elle une promotion sociale importante : avant 2011, elle finance ses études de droit en travaillant comme secrétaire de

¹ Autant il est rare d'avoir un ordinateur à la maison, autant il est facile d'avoir accès à un ordinateur : les publinets, sorte de cafés internet, sont présents partout dans le pays.

² Entretien, Hanan Sassi, Sfax, juin 2014.

³ Littéralement, Sfax la nouvelle, il s'agit d'un quartier de classes moyennes à l'opposé de la médina et de la ville européenne coloniale.

direction. Ce sont d'anciens amis issus des scouts qui la mettent en contact avec Hechmi Hamdi en 2011, juste avant la clôture des listes électorales. Ils ne font pas partie de Al-Aridha Chaabeya mais connaissent – toujours via des réseaux de connaissances scouts – des membres du parti à Sfax et à Tunis. Du fait de ses origines modestes, Hanen Sassi connaît les quartiers périurbains populaires¹, est à l'aise avec les gens qui y habitent, et y organise des distributions de couffins de nourriture pendant la campagne². Ce qui l'intéresse le plus dans la position qu'elle occupe c'est son rôle au sein du conseil régional³. Elle insiste également sur les limites du pouvoir législatif et les prérogatives plus importantes qu'il y a dans l'exécutif quand bien même local. Pour elle, ces prérogatives s'accompagnent de moyens de travail plus importants :

« Tu vois dans l'exécutif, même avec un poste pas incroyable, tu as une voiture, tu as un téléphone. La preuve que c'est important. Là on n'a rien de tout cela ; à l'avenir, ça m'intéresserait oui, de passer dans l'exécutif »⁴.

Son rôle de député, qu'elle considère comme un « bon début » et de membre de la Aridha Chaabeya, puis de l'UPL, la met en relation avec de nombreux avocats et hommes d'affaires, et en 2015, après son échec à l'élection de 2014, elle ouvre un cabinet d'avocat avec un avocat d'affaires rencontré dans le cadre de l'UPL.

2. Les milieux d'affaires en quête de représentants ?

L'Initiative est également en prise sur les milieux d'affaires mais est, à l'inverse de la Aridha-Chaabeya, ancrée dans le Sahel et recrute principalement des « médinaux » et des « publiciens ». Ce parti a été créé en vue des élections par l'ancien ministre des affaires étrangères de Ben Ali, réputé non corrompu et qui a fait partie des personnalités envisagées pour assurer l'intérim à la fuite de Ben Ali. Il recrute alors des personnalités issues des milieux économiques du Sahel, diplômées et francophones pour les élections. Ces novices apparents étaient généralement au second rang du RCD et connaissent les rouages des agences paraétatiques et économiques de l'ancien régime. Ils entretiennent un rapport décomplexé à leur passé qui fait polémique à l'ANC : Karim Krifa, élu de l'Initiative à Sousse, avocat qui a fait ses études à l'Université Paris 1 en France avant de s'établir à La Marsa, est ainsi accusé par des députés du CPR en séance plénière d'être « un sale rcdiste », à quoi il répond que « le RCD

¹ Les accents sont très révélateurs des hiérarchies sociales tunisiennes et la ville de Sfax est partagée entre les membres des catégories supérieures qui prononcent le Qaf [*sfaqs*] et les classes populaires issues de l'exode rural qui parlent en « g » et prononcent [g].

² Entretien, Hanen Sassi, Sfax, juin 2014.

³ Entretien, Hanen Sassi, Tunis, février 2013.

⁴ *id.*

est votre maître », ce qui provoque des réactions très véhémentes dans l'hémicycle et conduit à une interruption de la plénière¹.

À l'inverse de la Aridha Chaabeya, le parti Afek Tounès se caractérise par l'extraversion de ses membres, et par des ressources individuelles importantes. Le mouvement a été créé par Yassine Brahim, un homme d'affaires d'origine publicienne, dont la famille vient de Mahdia. Diplômé de l'École Centrale de Paris, il est membre de l'ATUGE et c'est sur ce réseau ainsi que sur son insertion dans le tissu économique qu'il s'appuie pour fonder Afek Tounès à l'été 2011. Il est alors ministre dans le gouvernement de transition. « On est de vieux amis, on se connaît de nos études, de l'ATUGE, on est des bosseurs »², explique Rim Mahjoub, radiologue élue dans la circonscription de Mahdia. Les dirigeants du mouvement mettent en avant une ligne libérale, et recrutent des « compétences » (*kafaat*) issues des « élites réformatrices »³ formées dans les grandes écoles françaises et liées aux milieux économiques. Les élus du mouvement se caractérisent par leur extraversion et leur capacité à mobiliser des réseaux internationaux : par exemple, Noomane Fehri, lui aussi d'origine « publicienne », est ingénieur, diplômé de l'École Normale Supérieure à Paris et de l'Institut français du pétrole, et vit une grande partie de sa vie entre l'Asie du Sud-Est, le Royaume-Uni, la France et l'Algérie. Le parti, bien qu'ayant obtenu peu d'élus aux élections, marque l'implication d'un certain milieu d'affaires qui se tenait jusque-là à distance de Ben Ali dans la vie politique.

Les acteurs diplômés, incarnant un *houkoumet kafaat*, un gouvernement des compétences, réunis par Afek Tounès, ont pour caractéristique d'être liés aux milieux d'affaires réformistes. La logique consistant à recruter des diplômés capables d'attester de compétences juridiques est néanmoins une pratique adoptée par la plupart des partis antérieurs à 2011 lors de la confection de leurs listes électorales.

Les milieux d'affaires sont également bien représentés au sein du PDP qui investit des figures comme Moncef Cheikh-Rouhou, économiste à HEC Paris qui a dirigé des banques d'investissement dans les années 1980, mais aussi des figures patronales plus locales, comme celle de Kais Mokhtar à Zaghouan, ancien étudiant à HEC Montréal devenu PDG du groupe familial d'industrie agro-alimentaire, le groupe Mokhtar, implanté à Zaghouan et spécialisé dans les oléagineux et les céréales. Cependant, les députés ne se revendiquent pas d'une affiliation à l'UTICA de la même manière que la direction de l'UTICA ne met pas en avant ses

¹ Notes de terrain, Tunis, 30 novembre 2012.

² Entretien, Rim Mahjoub, Tunis, octobre 2015. Radiologue originaire de Mahdia mais établie à la capitale, Rim Mahjoub est élue députée de Mahdia sur la liste d'Afek Tounès.

³ Camau, *L'Exception tunisienne*, op. cit.

liens avec l'ANC (alors qu'elle le fera en 2014 lors de l'entrée d'un nombre important d'hommes d'affaires membres de l'UTICA à l'Assemblée des Représentants du Peuple).

L'approche sociographique restituée ici permet d'objectiver les propriétés de ce nouveau personnel politique, et permet de saisir les critères de sélection du personnel partisan et la manière dont se construit l'éligibilité pendant un changement de régime, qu'il s'agisse de caractéristiques identifiées comme ressources potentielles par les candidats ou par les partis. Le premier trait saillant de cette étude est l'hétérogénéité des profils des élus : l'ouverture au pluralisme partisan introduit tout de même des changements dans le recrutement du personnel politique. Les profils « extra-muros » sont de plus en plus représentés à l'ANC mais sans pour autant que disparaissent totalement les membres des catégories supérieures. Les *beldis*, originaires de la capitale restent présents à l'ANC même s'ils ont subi un revers électoral majeur, et les « publiciens » restent bien représentés. Ces caractéristiques sociales permettent de décrire des groupes à la géométrie variable dont nous pouvons préciser quelques traits saillants. D'une part, se retrouvent à l'ANC des anciens opposants nationalistes arabes, de gauche et islamistes qui se connaissaient avant 2011 : il s'agira dans la suite de la thèse de voir comment ce militantisme antérieur à 2011 produit des effets sur la structuration du travail parlementaire et constituant. D'autre part, il convient de nuancer le poids des grandes matrices de politisation tunisienne : alors que les représentants des associations de défense des droits humains étaient omniprésents à l'HIROR (aussi du fait du mode de sélection en son sein), ils sont beaucoup moins représentés à l'ANC. Ces matrices semblent rester localisées principalement à Tunis et sur la côte et impliquer surtout une fraction aisée, francophone et diplômée du personnel politique. A l'inverse, ce sont les notables locaux, ancrés sur des scènes politiques infra-nationales, développant une conception du politique comme intermédiation locale et personnalisée et non de grands enjeux idéologiques, qui occupent une place numérique importante dans l'ANC.

Conclusion

Nous nous étions posé la question de savoir ce qui fait *l'outsider* dans une institution politique. Nous voyons au terme de ce portrait collectif des élus de l'ANC que ceux qui se présentent en profanes de la politique ne sont pas tous novices pour autant : leurs engagements non-partisans les ayant conduits à interagir voire à faire partie de l'opposition à Ben Ali, ou à

l'inverse à être étroitement liés au régime. Les députés forment un ensemble bigarré, hétérogène, dans lequel les engagements économiques, l'ancrage local, les ressources internationales, sont loin d'être absents. Une fraction des élus – et en particulier l'opposition de gauche et le groupe parlementaire Ettakatol – correspond à l'image du député moderniste, soucieux du prestige de l'État, francophone, formé au constitutionnalisme. En revanche, la majeure partie des députés et en particulier les députés de la majorité et les députés non affiliés à un groupe parlementaire dérogent à cette norme et transgressent par leur comportement les codes et les routines de l'institution.

D'autres entreprises de classement des élus, académiques ou non, ont été menées pendant la rédaction de la Constitution. Elles ont eu différents effets et ont été mises au service d'agenda différents. En effet, elles répondent à des impératifs stratégiques internationaux : la « transition démocratique tunisienne » est observée par une multitude d'acteurs transnationaux pour qui connaître les nouveaux acteurs politiques est essentiel. Bien que ce soit au nom des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de la promotion du principe *d'accountability* (redevabilité) que certaines ONG ont produit leurs classements de l'Assemblée, les différents classements publiés sont venus nourrir le feu roulant de critiques formulées à l'encontre de l'ANC. En outre, ces entreprises à visée cosmopolite ont des conséquences locales et sont utilisées dans les agendas locaux : elles participent à ce titre, et parfois bien malgré elles, à la dynamique de délégitimation du nouveau personnel politique mise en œuvre par les catégories dominantes traditionnelles qui ont perdu les élections et ne sont que peu représentées à l'Assemblée. Partant, elles prennent part, parfois de manière indirecte, à la recomposition d'une opposition extra-parlementaire, et suscitent des réactions et des réponses de la part d'une fraction des députés et en particulier les membres d'Ennahdha. Plusieurs directions de partis politiques et groupes parlementaires construisent ce qu'on pourrait caractériser comme des « politiques de respectabilité » pour répondre aux critiques dont ils font l'objet ainsi qu'on l'étudiera dans la deuxième partie de cette thèse.

Cette sociographie peut cependant avoir un autre usage, qu'on tentera de mettre en œuvre par la suite : savoir qui sont les élus permet d'éclairer certains ressorts de leurs pratiques politiques dans l'hémicycle et de contribuer par là au débat portant sur ce que font les origines sociales à l'action politique, et à la critique de la distinction établie par Hannah Pitkin entre représentation descriptive et représentation substantive¹. Les acteurs politiques tunisiens et les

¹ Pitkin, *The Concept of Representation*, op. cit. ; Norris, Lovenduski, *Political Recruitment*, op. cit. Pour des éléments de critique, voir : Michon, Ollion, op. cit. 2018.

observateurs du changement de régime critiquent la qualité descriptive de la représentation mise en place à l'ANC au titre qu'une représentation substantive par des acteurs des classes dominantes serait mieux à même de mener à bien des actions en faveur des droits économiques et sociaux de la population. Les documents élaborant des principes de bonne gouvernance fournis par les organisations internationales insistent sur le « pacte entre élites »¹ fondamental à toute transition réussie. Une telle rhétorique avait déjà été développée par Bourguiba lors de la mise en place de la première assemblée constituante puis lors des débats à la Haute Instance portant sur le mode de scrutin. Par sa composition sociale, L'ANC constitue, dans un premier temps, une rupture de ce pacte et son étude invite alors à remettre sur le métier la question des effets de la représentation descriptive. Comment les élus « extra-muros » participent-ils à mettre en place des institutions garantissant des droits économiques et sociaux ? Quelles pratiques politiques cette démocratisation du personnel politique génère-t-elle ? Comment ces élus aux propriétés sociales différentes investissent-ils leurs rôles ? Nous montrerons dans les chapitres suivants que dans le cas tunisien, le renouvellement du personnel politique et la démocratisation de l'hémicycle sont lourds de conséquences tant sur le fond que sur la forme du texte constitutionnel : l'approche ethnographique de l'ANC permet de montrer que savoir-être et savoir-faire sont liés dans l'hémicycle et que malgré la mise en place contrastée de discipline de groupes, le fait d'avoir une chambre au recrutement démocratisé permet à de nouvelles problématiques d'entrer dans l'hémicycle et d'être débattues.

Conclusion de la première partie

Cette première partie a permis de montrer que même si l'Assemblée Nationale Constituante a vocation à faire table rase du passé, il n'en reste pas moins qu'elle s'inscrit dans une histoire plus ancienne.

Être député constituant renvoie alors à un imaginaire sédimenté sur le long terme. Le constitutionnalisme, dans sa déclinaison réformiste et tunisienne fait du député un représentant de la *nukhba*, d'une avant-garde éclairée, moderniste et au service de l'unité nationale. Revenir sur l'histoire des assemblées de la colonisation à la révolution montre comment ce rôle s'est solidifié, a fait l'objet de redéfinitions, et a pu être pris comme repoussoir par les catégories

¹ O'Donnell, Schmitter, Whitehead, *Transitions From Authoritarian Rule*, op. cit., p. 36

sociales dominantes. Ces expériences soulignent que parlementarisme et pluralisme partisan ne vont pas forcément de pair et permettent de dénaturiser cette congruence mise en avant par les *democratization studies*¹. Nous avons ensuite étudié la manière dont cette conception du député s'articulait à une conception de la représentation mise en tension lors de l'année 2011. L'étude de la période allant du 17 décembre 2010 aux élections du 23 octobre 2011 souligne que plusieurs collectifs portent des revendications à représenter. Mais à représenter quoi ? Nous avons mis en évidence un glissement sémantique, de la représentation-incarnation de la révolution à la représentation substantielle de la transition. L'HIROR forme un cas emblématique pour penser les tensions et tiraillements entre une conception de la démocratie révolutionnaire et radicale et une conception d'une démocratie libérale et représentative. Ces confrontations permettent de saisir les réactualisations du rôle de député à l'aune de l'année 2011, et les aspirations contradictoires que les membres de l'HIROR projettent sur lui.

C'est alors aux partis qu'échoie la fonction de représentation. Cependant, alors que les « *democracy makers* »² font des partis les acteurs clés des changements de régime, l'étude du cas tunisien montre que cela n'a rien d'évident. Les partis politiques tunisiens en 2011 sont malaimés, décrédibilisés par la participation d'une partie d'entre eux au régime de Ben Ali. Ils ne sont pas structurés sur l'ensemble du territoire et n'ont pas les moyens matériels suffisants pour présenter des listes électorales dans chacune des 33 circonscriptions. Toutefois, l'année 2011 reste celle d'une importante effervescence pluraliste : 123 partis sont créés et reçoivent un visa du ministère de l'intérieur, autrefois machine répressive, qui en 2011 légalise à tour de bras les organisations partisans. Les élections du 23 octobre 2011 marquent un point tournant essentiel dans la transformation de la configuration révolutionnaire tunisienne : elles introduisent une rupture en termes de personnel politique, consacrent l'échec des forces politiques de gauche à remporter les suffrages populaires, attestent de l'ancrage d'Ennahdha sur le territoire tunisien mais aussi de la fragmentation des votes et du succès de candidatures autonomes. L'Assemblée forme alors un mélange hétéroclite dominé par les islamistes et les nationalistes arabes certes, mais dans laquelle on trouve aussi des notables locaux, des techniciens du droit constitutionnel, des aspirants à l'ascension sociale, d'anciens briscards de la politique rompus aux négociations avec Ben Ali, d'autres opposants ayant vécu de plein fouet la répression. Cette assemblée rassemble donc une partie des ténors de l'opposition à Ben Ali, dont très peu ont l'habitude de l'État et de l'institution : l'exil, la prison, le fait d'avoir subi la

¹ Heurtaux, *Pologne. La démocratie par le droit*, op. cit.

² Guilhot, « Les professionnels de la démocratie », art. cit.

répression ont constitué une ressource électorale, de même que l'ancrage local, l'action caritative et les services rendus auprès des plus déshérités.

Dès leur entrée dans l'hémicycle, les constituants apparaissent comme des *outsiders*. La fragmentation des votes a conduit à l'élection d'un grand nombre de députés peu connus du grand public, et qui ne connaissent pas l'institution. Ils prolongent par leur corps même et leurs manières d'agir dans l'hémicycle l'effervescence pluraliste de 2011, et témoignent de l'entrée de catégories populaires au sein de l'institution. Ils font alors l'objet d'entreprises de délégitimation dont certaines s'appuient sur des activités de classement et de taxinomie de leurs propriétés. Ces démarches sont conduites par des acteurs aux propriétés sociales similaires à celle des classes dominantes ordinaires tunisiennes, et ont eu fréquemment partie liée soit avec l'ancien régime, soit avec les formations de la gauche séculière d'opposition à Ben Ali et notamment le parti communiste historique. Elles entretiennent une proximité avec le champ étatique sans toutefois en avoir fait partie, adoptant une posture de distanciation vis-à-vis des institutions mais avec des points de contact fondés sur des relations interpersonnelles. Une partie d'entre elles se regroupent autour de la figure de Béji Caid Essebsi qui en avril 2012 fonde Nidaa Tounes (l'Appel de la Tunisie), un rassemblement hétéroclite d'anciens membres du RCD, d'anciennes figures de la gauche séculière, d'acteurs syndicaux et culturels, réunis principalement par anti-islamisme. Ce parti se présente comme un « vaste rassemblement de compétences »¹ contre « l'incompétence » de la majorité.

D'entrée de jeux coexistent alors de manière simultanée l'entrée d'*outsiders* en politique qui prolongent l'effervescence pluraliste qui a caractérisé la société tunisienne l'année 2011, un rétrécissement de l'espace partisan, et la recomposition à l'HIROR d'abord puis à l'ANC et en dehors d'une opposition axée autour de la réhabilitation du grand récit réformiste tunisien² et la dénonciation de l'islamisme.

Cependant, à cette illégitimité répond un travail de légitimation conduit par les élus et leurs appareils partisans qui mettent en avant à la fois les ressources partisans des anciens militants et les compétences techniques des novices de la politique, recrutés à la veille du scrutin. En cela et d'entrée de jeu, le mouvement Ennahdha, vainqueur des élections, mais disqualifié en permanence par des acteurs politiques aux ressources économiques, culturelles et politiques plus anciennes, est conduit à donner des gages pour construire sa respectabilité.

¹ Entretien, Mahmoud Ben Romdhane, Tunis, octobre 2012. Mahmoud Ben Romdhane est un économiste, engagé dans plusieurs associations de défense des droits de l'homme et membre du parti communiste historique, Ettajdid. En 2012, il participe à la fondation de Nidaa Tounes et prend la tête de la commission du programme.

² Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

Comment ces élus investissent-ils leur rôle ? Nous nous concentrerons dans la seconde partie de cette thèse sur les pratiques des élus à l'ANC, en nous fondant sur une enquête ethnographique conduite pendant la rédaction de la Constitution, pour voir ce que les élus font à l'institution et ce que l'institution leur fait.



L'hémicycle lors de l'adoption de la Constitution,
26 janvier 2014. ©Thierry Brésillon

Partie 2. Les députés dans l'espace constituant : **apprentissages des rôles, socialisation, polarisation**

Comment les nouveaux élus circulent-ils dans l'espace constituant et fabriquent-ils la nouvelle Constitution ? L'ANC tunisienne forme l'expérimentation démocratique la plus évidente du changement de régime tunisien : le peuple confie à des élus le soin de rédiger une nouvelle Constitution qui part d'une page blanche, et ne se réduit donc pas à un simple toilettage de la Constitution de 1959. Plus encore, c'est une majorité islamiste, dont les membres ont des origines sociales modestes, qui gouverne le pays avec l'appui de deux partis de l'ancienne opposition de gauche, Ettakatol et le CPR. Enfin, la Constitution est adoptée à une écrasante majorité (200 votes pour) en janvier 2014. Ce vote a lieu à l'issue de plusieurs mois de crise lors desquels différentes plateformes de négociation sont formées. La principale d'entre elle, le « dialogue national » est mené sous la houlette d'un « quartet » unissant syndicat des travailleurs, syndicat patronal, ordre des avocats et la principale organisation de défense des droits de l'homme avant 2011, la LTDH.

Plusieurs travaux parus depuis l'adoption de la Constitution et le changement de majorité insistent sur le rôle des chefs de partis¹ mais marginalisent le poids de l'ANC ou alors la réduisent à un rôle purement technique² ou à l'antichambre d'Ennahdha³. Ces travaux s'inscrivent dans la lignée des distinctions proposées par Jon Elster qui oppose des assemblées « authentiques » et « fantoches »⁴. A rebours de cette typologie normative, cette partie proposera d'associer à l'étude des pratiques des élus des éléments de réponse sur ce qu'est une

¹ Linz, Stepan, « Democratization theory and the "arab Spring" », *art. cit.*; Marks, "Convince, coerce or compromise?", *art. cit.*; Marzouki Nadia, « Dancing by the cliff. Constitution writing in post-revolutionary Tunisia (2011-2014) », in Bâli Asli U., Lerner Hannah, *Constitution Writing, Religion and Democracy*, Cambridge University Press, 2018.

² Jermanova, "Constitution-making and Democratization", *op. cit.*

³ Redissi Hamadi, Chekir Hafedh, Nouria Asma, *La République des clercs, L'Assemblée nationale constituante tunisienne, une enquête*, Tunis, Diwen Editions, 2014.

⁴ Elster *et. al.*, *Constituent Assemblies*, *op. cit.*, p. 11.

assemblée constituante en Tunisie en 2011 : quelle forme prend-elle ? Qui y prend part ? Quel rôle joue-t-elle dans la rédaction de la Constitution ? Comme le note Bastien François au sujet de la naissance de la Constitution française de 1958, « il s'agit d'abord de mesurer que rien ici n'est grandiose ni épique »¹, mais plutôt de montrer comment se (ré)invente l'institution en même temps que le rôle de député. En cela, nous chercherons à prolonger les questionnements de Bastien François qui invite à considérer « l'état naissant des institutions comme *le temps d'une métamorphose* »² et cite Peter Berger et Thomas Luckmann lorsqu'ils écrivent que

Ce qui doit être légitimé est non seulement la nouvelle réalité, mais également les étapes par lesquelles elle est appropriée et maintenue, et ainsi que l'abandon ou la répudiation de toutes les réalités alternatives. [...] L'ancienne réalité [...] doit être réinterprétée à l'intérieur de l'appareil légitimant la nouvelle réalité.³

L'institution produit des effets qui conduisent les acteurs à s'appropriier la nouvelle réalité, et c'est sur ce point qu'on se concentrera. Ce travail d'appropriation et de réinterprétation est éminemment conflictuel : la mise en place de routines ne va pas de soi et donne lieu à tout un ensemble de conflits, de bricolages, de débats.

Cette partie tiendra alors trois fils qui s'entrelacent de manière fine pour forger la configuration constituante tunisienne : la fabrication de la nouvelle norme suprême, la recomposition des différentes forces politiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée, et la socialisation des élus qui fréquentent toute une constellation d'acteurs non-élus, qui gravitent autour de l'ANC dans ce que nous allons appeler espace constituant. Cela nous permettra de préciser les modalités par lesquelles les nouveaux acteurs politiques construisent, avec des résultats contrastés, leur légitimité : les transactions auxquelles ils se livrent, les gages qu'ils sont sommés de donner, le travail qu'ils font sur leur présentation de soi nous conduira à préciser la forme que prend cette légitimation comme une « politique de respectabilité »⁴, concept forgé outre-atlantique pour caractériser les comportements des acteurs issus de groupes sociaux dominés et victimes de discrimination lorsqu'ils entrent en politique.

Les pratiques des élus au sein de l'Assemblée constituante sont caractérisées par une tension entre réactualisation de pratiques anciennes et héritages autoritaires d'une part, et expérimentation démocratique et volonté de rupture d'autre part. Nous montrerons comment les pratiques de ce personnel politique qui entre dans l'institution pour la première fois sont

¹ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit., p. 33.

² *Ibid.*, p. 13.

³ Berger Peter, Luckmann Thomas, *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986, p. 217-218, cité par François, *Naissance d'une constitution*, op. cit.

⁴ Duneier Mitchell, *Slim's Table: Race, Respectability, and Masculinity*, Chicago: University of Chicago Press, 1992.

réactualisées et remodelées par les interactions entre élus et entre acteurs non-élus de l'espace constituant. L'étude de ces interactions éclaire la manière dont se façonnent les pratiques des élus, comment ces derniers s'emparent de leur rôle et investissent l'institution. Elles viennent enrichir la compréhension du texte constitutionnel, qui en lui-même « ne *veut* rien dire »¹ mais est bien plutôt le fruit d'un rapport de force qui évolue, de négociations, de compromis et de renoncements. Deux cent dix-sept députés constituants se réunissent quotidiennement au palais du Bardo ce qui en fait un site central du changement de régime tunisien, dans lequel les interactions entre les députés sont extrêmement denses. A ce titre, l'ANC constitue un milieu d'interconnaissance et est un espace de socialisation bien plus important que la Constituante française de 1789 dont l'immensité – comptant 1 200 membres, c'est l'une des plus grandes assemblée jamais formées – limite les possibilités de socialisation entre groupes de différentes sensibilité². Ces interactions sont particulièrement denses à l'Assemblée constituante entre des députés qui n'occupent pas toujours le devant de la scène, des administrateurs de l'ANC, des petits professionnels de l'international, des blogueurs et journalistes présents sur le site.

Le changement de régime tunisien a cela de spécifique qu'il s'inscrit dans un espace global : les acteurs internationaux – organisations internationales, ONG, chancelleries étrangères, fondations philanthropiques – prennent part au processus constituant. Prendre en compte le rôle joué par ces acteurs vient éclairer un angle mort des études consacrées aux processus constituants (*constitution making* ou *constitutional design*)³ qui ont largement suscité l'intérêt des comparatistes ces dix dernières années : si les différents travaux qui en résultent soulignent bien le rôle joué par les acteurs non-élus dans la rédaction des constitutions, ils se concentrent sur les acteurs locaux (experts locaux, juristes, administrateurs, cadres dirigeants des partis politiques). Pourtant, les mécanismes de transnationalisation du politique⁴ sont tels que différents acteurs internationaux sont présents à l'Assemblée constituante tunisienne et jouent un rôle dans la rédaction de la Constitution. Ce rôle ne peut être limité à un aspect technique : par leur simple présence, les acteurs internationaux importent des dispositifs et des normes⁵ dans l'ANC, mais nous montrerons qu'ils véhiculent aussi des manières de faire, des savoir-être autant que des savoir-faire et participent activement à la socialisation des élus.

¹ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit, p. 255.

² Tackett, *Par la volonté du peuple*, op. cit.

³ Bâli, Lerner, *Constitution Writing, Religion and Democracy*, op. cit; Elster et al., *Constituent Assemblies* op. cit.

⁴ Pétric Boris, *On a mangé nos moutons. Le Kirghizstan, du berger au businessman*, Paris, Belin, 2013.

⁵ Shaffer Gregory, Ginsburg Tom, Halliday Terence C. (Eds.), *Constitution-Making and Transnational Legal Order*, Cambridge: Cambridge University Press, 2019.

À rebours des approches néo-institutionnalistes et transitologiques, on montrera que le rôle joué par les « petites mains » de l'espace constituant est déterminant dans la manière dont la Constitution est adoptée et dans la manière de développer des routines institutionnelles et des habitudes qui vont contribuer à institutionnaliser l'ANC. Contre une tentation dénoncée depuis longtemps mais qui reste répandue consistant à faire parler l'assemblée et à lui prêter des caractéristiques anthropomorphiques¹, nous tenterons dans cette partie de déplier les différents acteurs, lieux, et dynamiques dont l'intrication est à l'origine de l'institution constituante.

La mobilisation des outils forgés par les approches sociologiques de l'institution², et par la sociologie du travail politique³, ainsi que l'observation ethnographique du travail des élus et de leurs interactions avec les autres du processus constituant permettra alors de critiquer les conclusions tirées par certains spécialistes en *democratization studies* qui établissent des corrélations entre la polarisation entre élites et les compétences du pouvoir exécutif dans les nouvelles constitutions soit les grands choix institutionnels faits dans le texte constitutionnel⁴ ou qui montrent que les grandes options du texte constitutionnel sont le fait exclusif de pactes entre élites⁵. Nous montrerons que la rédaction du texte dans sa forme finale résulte à la fois de grandes options négociées entre représentants des principaux partis politiques dans plusieurs arènes, auditions d'experts internationaux, plaidoyer de certaines associations et ONG, mais aussi de petites décisions prises par les élus dans l'hémicycle ou dans les coulisses de la plénière. Les conflits autour desquels s'articule la rédaction de la Constitution sont donc à lire à différentes échelles et les « bras de fer »⁶ entre acteurs concernent tout à la fois les dirigeants de parti et les députés de la base. Cette Constitution qui marque « le début d'une nouvelle ère démocratique » dans la Tunisie contemporaine est le fruit d'arrangements, de négociations, de contingences, de pratiques héritées mais aussi d'expérimentations nouvelles.

Pour en rendre compte, nous privilégierons l'approche micro-politique détaillée par les approches protagonistes des crises politiques⁷. Le fait de se positionner au niveau micro-sociologique et de nous concentrer sur le personnel politique intermédiaire permet de voir la

¹ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit., p. 9.

² Lagroye, Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit.

³ Demazière, Le Lidec, *Les Mondes du travail politique*, op. cit.

⁴ Voir par exemple : Cross Ester, Sorens Jason, « Arab Spring constitution-making : polarization, exclusion, and constraints », *Democratization*, vol. 23, n°7, 2016, p. 1292-1312

⁵ Pour une définition du « pacte » voir O'Donnell, Schmitter, Whitehead, *Transitions From Authoritarian Rule*, op. cit., p. 36. Pour une application au cas tunisien voir Stepan, "Tunisia's Transition and the Twin Tolerations.", art. cit.

⁶ Mabrouk Selma, *2011-2014, Le Bras de fer*, Tunis, Arabesques, 2018.

⁷ Tackett, *Par la volonté du peuple*, op. cit. ; Ermakoff, *Ruling Oneself Out*, op. cit. ; Burstin Haïm, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013.

multitude de petits gestes ordinaires qui composent le travail politique. Nous montrerons que ces petites décisions participent d'une ambivalence entre expérimentations démocratiques et réajustement de pratiques plus anciennes. L'étude des pratiques des élus permet également de caractériser différents rapports au temps dans le changement de régime. La restauration autoritaire est ce moment particulier tourné à la fois vers le passé et vers le futur, tiraillé et travaillé à la fois par des logiques de projection vers le futur et de réactualisation du passé comme le montrent bien Marie Vannetzel et Amin Allal¹. Cependant, l'étude des interactions à l'ANC montre que le changement de régime n'échappe pas au présentisme² : le sentiment d'urgence permanente et la succession de crises qui ponctuent la période phagocytent passé et futur pour imposer un présent caractérisé par la fragmentation et l'immédiateté.

Nous organiserons notre propos en trois temps qui suivent un arc chronologique : faire une sociologie processuelle du changement de régime, même au niveau micro-sociologique des pratiques dans l'hémicycle impose de suivre la chronologie pour mieux pouvoir rendre compte des glissements, des changements et des décalages. C'est pour cette raison que nous reviendrons d'abord dans le chapitre 4 sur les expérimentations que mènent les élus en entrant dans l'hémicycle : faire de la politique dans cet espace constituant transnational, c'est aussi se livrer à tout un ensemble de bricolages transgressifs. Après nous être intéressés à la méthode, nous nous concentrerons dans le chapitre 5, sur le texte constitutionnel, et mettrons au jour les liens délicats entre politisation des élus, recompositions politiques extérieures à l'hémicycle et débats sur la Constitution. Cela nous conduira à mettre en exergue les tensions qui poussent une partie des élus à se retirer de l'ANC et à contester les règles du jeu même du changement de régime à l'été 2013.

Enfin, dans le chapitre 6, nous étudierons les développements de la crise et mettrons à plat les diverses facettes du consensus à la tunisienne : la résolution de la crise de l'été 2013 repose sur les ressources politiques anciennes d'acteurs politiques à la trajectoire longue mais aussi à leur capacité à trouver des relais au sein du personnel politique nouveau. Partant de là, ils inaugurent une nouvelle partition du travail politique qui produit des effets sur les *hexis* corporelles et les pratiques des députés et qui catalyse les recompositions des hiérarchies sociales internes à l'ANC.

¹ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

² Hartog François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 2003.

Chapitre 4. L'espace constituant : ingénierie constitutionnelle, bricolages, et politisation

« Il faut savoir que cette Assemblée est une Assemblée Constituante donc elle fait table rase des principes parlementaires sous la ... gouvernance de Ben Ali, donc il y a une rupture, non seulement dans l'esprit, dans la tête des députés mais aussi ... c'est ce que le peuple attendait. Ce parlement n'est pas dans la continuité, c'est une Constituante. Du coup on commençait tout à zéro. »¹

Dans cet extrait d'entretien, la vice-présidente de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) revient sur les objectifs de la Constituante et souligne la volonté de faire table rase du passé, ou de ce qui est appelé « ancien régime ». Bien qu'il y ait, dans le cadre de cet entretien qui a lieu deux ans après l'adoption de la Constitution, une volonté de mise en récit de la « rupture », cette notion demeure un élément clé pour comprendre la manière dont les pratiques politiques se reconfigurent au sein de l'ANC. La rupture s'incarne dans le fait que l'ANC est le centre d'interactions denses entre acteurs élus et non élus du processus constituant. Pendant trois ans, les députés, mais aussi leurs entourages partisans, les journalistes, les membres d'ONG, l'administration de l'ANC, les « petites mains » et les experts internationaux circulent dans ce que nous appelons un *espace constituant*, dont la topographie déborde le cadre strict de l'Assemblée et dont la détermination des contours et des rapports de force qui le structurent sont l'enjeu de ce chapitre. Cette métaphore spatiale a d'abord été utilisée pour étudier les mouvements sociaux comme « univers de pratique et de sens à l'intérieur duquel les mouvements sont unis par des relations d'interdépendance »² allant de la coopération à la rivalité. Laure Bereni l'envisage comme une configuration formée par différents sites de mobilisation, relevant d'une multiplicité de sphères sociales³. Ici, nous entendrons l'espace constituant à la fois comme un univers de pratiques et de sens et comme une configuration formée par différents sites dans lesquels circulent les acteurs du processus constituant qui relèvent à la fois de l'échelon national et transnational.

¹ Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par Skype, mars 2016.

² Mathieu Lilian, « Secteur, champ, espace », in Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 532-539.

³ Bereni Laure, *La Bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015.

Les élus à l'ANC investissent une institution antérieure à la fuite de Ben Ali. Bien que marginale avant 2011, l'ANC existait avec son personnel, ses cadres, ses pratiques et ses lieux, qui constituent alors autant de contraintes au changement. Comment les élus investissent-ils dès lors leur rôle de député constituant ? Comment parviennent-ils à expérimenter de nouvelles pratiques politiques et à incarner cette effervescence révolutionnaire ? Nous avons vu dans la première partie de ce travail que les constituants étaient dans leur grande majorité des outsiders, d'entrée de jeu caractérisés comme illégitimes. Les conséquences des propriétés sociales des représentants sur la vie politique ont été travaillées à partir de l'étude de groupes minoritaires au sein des assemblées. Catherine Achin montre ainsi ce que l'entrée des femmes dans les parlements français et allemand fait à la fois à l'institution et à la structuration de carrières politiques féminines¹, et Pippa Norris et Joni Lovenduski mettent en évidence que les élues britanniques sont plus enclines à soutenir des lois pour lesquelles elles ont un « intérêt de groupe »². Ici on pourrait reformuler cette interrogation comme suit : les « extra-muros », anciens prisonniers politiques, mais aussi « novices » en tout genre, font-ils de la politique comme les autres, c'est-à-dire les députés détenant déjà un mandat sous Ben Ali ?

Le terrain tunisien éclaire alors à nouveaux frais une tension classique des sciences sociales : que fait l'institution à l'individu et qu'est-ce que l'individu lui fait ? Dans le sillage des travaux de Jacques Lagroye et de Michel Offerlé, la littérature consacrée à la sociologie de l'institution³ est particulièrement éclairante pour s'emparer de cette question. Elle retravaille notamment la notion de rôle, développée par Peter Berger et Thomas Luckmann⁴, et la définit comme « l'ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider, et surtout de la rendre sensible aux autres »⁵. Cette approche du rôle a cela de spécifique que comme le soulignent Catherine Achin, Elsa Dorlin et Juliette Rennes, elle « permet d'échapper à l'opposition stérile entre une approche en termes d'apprentissage des rôles qui fait prévaloir une certaine "logique des institutions", et une analyse interactionniste qui tend à l'inverse à présenter les rôles comme des comportements

¹ Achin, *Le Mystère de la chambre basse*, op. cit.

² Norris, Lovenduski, *Political Recruitment*, op. cit. ; Michon Sébastien, Ollion Etienne, « Sociographie des parlementaires », in Rozenberg Olivier, Thiers Eric (dir.), *Traité d'études parlementaires*, Paris, Ed. Bruylant, 2018.

³ En particulier l'ouvrage collectif : Lagroye, Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit.

⁴ Berger Peter L., Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens, Klincksieck, 1986 [1966].

⁵ « On ne subit pas son rôle ». Entretien avec Jacques Lagroye, *Politix*, vol. 38, 1997, p. 7-17.

résultant des seules attentes des partenaires. »¹ Jacques Lagroye montre comment l'institution affecte la pratique des acteurs et comment elle modèle leur action mais souligne également la manière dont les acteurs, loin de « subir leur rôle² », l'investissent, le remodelent et se l'approprient. Le cas tunisien offre une scène intéressante pour faire travailler ces concepts d'espace constituant et de rôles politiques. L'étude de la mise en place de l'ANC permet de saisir comment s'établissent les routines, se cristallisent les pratiques et se délimitent les rôles. Ces nouveaux groupes, qui entrent dans l'espace politique institué, sont désormais majoritaires, et doivent jeter les bases d'une nouvelle république.

Nous nous livrerons alors à une description des pratiques par le bas, partant du principe que le travail extra-ordinaire qui consiste à rédiger une nouvelle Constitution peut être saisi avec les outils permettant d'appréhender le travail politique ordinaire³. Nous étudierons donc dans ce chapitre la manière dont s'inventent conjointement les cadres d'une institution ainsi que les rôles de député en revenant sur les débuts de l'ANC. Cela nous permettra de montrer comment les pratiques des acteurs de l'espace constituant relèvent à la fois d'une ingénierie constitutionnelle sophistiquée mais aussi de bricolages, et comment des pratiques apparemment apolitiques font l'objet d'une politisation. D'abord, nous reviendrons sur la manière dont s'organise le travail politique sur le site central de l'espace constituant, l'ANC. Ensuite, nous étudierons l'ANC « hors les murs » pour voir en quoi consistent les « soutiens » du processus constituant et dans quels rapports de force ils s'inscrivent vis-à-vis des élus et des experts nationaux. Enfin, nous nous concentrerons sur les transgressions faites à l'ordre parlementaire en germe, et étudierons la manière dont elles participent à la politisation des différents acteurs impliqués dans l'espace constituant.

Section 1. Donner corps à l'Assemblée

Dans cette section, nous montrerons comment, par tout un ensemble de bricolages et de transgressions, les nouveaux élus tentent d'incarner la rupture révolutionnaire pour s'approprier des lieux historiques qui portent la marque de la dictature et une histoire institutionnelle de

¹ Achin Catherine, Dorlin Elsa, Rennes Juliette, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, vol. 31, 2008, p. 5-17.

² *Ibid.*

³ Demazière Didier, Le Lidec Patrick, « Dossier : La politique, un objet pour la sociologie du travail », *Sociologie du travail*, vol. 50, 2008, p. 137-146 ; Demazière, Le Lidec, *Les mondes du travail politique*, op. cit.

marginalisation et de mise sous tutelle. Ils mettent en place de nouvelles règles et procédures qui tranchent avec le fonctionnement antérieur de la chambre des députés. Les relations qui s'établissent entre les élus et les fonctionnaires de l'Assemblée sont d'emblée placées sous le signe de la défiance. Ainsi, la production des textes juridiques organisant le fonctionnement de l'institution est à lire à la fois comme le résultat d'un rapport de force entre députés de la majorité et de l'opposition mais aussi entre députés de la révolution et groupes considérés comme proches de l'ancien régime.

I. Le Bardo : un palais dont les élus ne sont que les locataires

La première chose qui frappe en arrivant à l'Assemblée, c'est le lieu : l'ANC siège dans l'ancienne assemblée de Bourguiba puis de Ben Ali qui est sise au Palais du Bardo, un complexe palatial ancien dans lequel se trouvent d'autres institutions étatiques. La coupole est située à côté du musée national du Bardo et du Conseil constitutionnel. Ce palais, dont le premier édifice date du XIV^{ème} siècle, est devenu le lieu de résidence permanent des bey mouradites à compter du XVII^{ème} siècle et est donc l'un des symboles de l'histoire nationale.

L'architecture du lieu constitue un dispositif contraignant, un rappel permanent de « l'ancien régime » avec lequel les députés constituants doivent composer. En effet, bien que les constituants mettent en scène et insistent sur la rupture avec le régime précédent, l'institution dans laquelle ils évoluent a une histoire. Depuis l'indépendance du pays, le bâtiment dans lequel siège le Parlement est le même. Ses fonctionnaires sont restés en place pendant et après la révolution. Par conséquent, ils prêtent assistance aux nouveaux députés constituants dont une partie, hier encore, était en exil ou en prison. Il y a donc des vestiges bien tangibles de la période précédant la fuite de Ben Ali, et nous montrerons en quoi leur présence crée une configuration spécifique mettant en présence le passé et le présent de l'institution, et contribuant à hybrider les pratiques des uns et des autres.

Les travaux s'intéressant aux architectures morales des assemblées¹ appréhendent l'espace non seulement comme un dispositif contraignant mais aussi comme un ensemble de ressources sur lesquelles les hommes et femmes politiques s'appuient pour agir. Son organisation influence la manière dont fonctionne l'institution et les logiques sociales qui la traversent. Le cas tunisien permet de souligner la manière dont l'organisation en deux palais

¹ Heurtin Jean-Philippe, « Architectures morales de l'Assemblée nationale », *Politix*, vol. 26, n°7, 1994, p. 109-140.

participe à la division du travail et à la mise en place de hiérarchies entre les élus. Le complexe palatial est composé de deux édifices principaux. Le premier – qui est celui par lequel on entre –, est le palais le plus récent. Il est désigné par le terme de « nouveau palais » : c'est là que sont situés le grand hémicycle, les bureaux des administrateurs, les salles de commissions, et la buvette. Il a été construit par Ben Ali lorsque l'ancienne salle d'assemblée ne permettait plus d'asseoir les députés dont le nombre a augmenté au fur et à mesure des législatures, passant de 98 députés constituants en 1956 à 214 députés en 2009. Ce palais compte deux étages : le premier contient, comme le rez-de-chaussée, des salles de réunions ainsi qu'un espace avec des tables et un téléphone fixe réservé à la presse et installé quelques mois après la mise en place de l'ANC. Le wifi, installé six mois après le début des travaux, dysfonctionne dans l'hémicycle mais marche bien dans les salles de réunion. C'est à l'étage qu'est installée la buvette les jours où il n'y a pas de séance plénière. Toutefois, le mobilier contraste avec la splendeur des lieux : des canapés et des fauteuils un peu défraîchis sont installés un peu partout dans les couloirs et servent de lieux de sociabilité aux députés. Les jours de plénière, la buvette du sous-sol est ouverte et vend boissons chaudes et viennoiseries. Au deuxième étage se trouvent les bureaux des administrateurs de l'Assemblée, équipés d'ordinateurs fixes, d'imprimantes, et de téléphones.

Le second édifice est l'ancien palais beylical : c'est, là encore, un lieu chargé d'histoire, où a été signé le traité de protectorat du Bardo, en 1882, mais aussi où la Constitution de la 1^{ère} République tunisienne a été adoptée le 1^{er} juin 1959. Outre plusieurs salles de réunions et bureaux d'administrateurs, c'est là que se trouvent un certain nombre d'espaces clés du Parlement : le restaurant de l'ANC où les élus se retrouvent quotidiennement, le bureau du président et de ses assesseurs, la salle où se réunit la commission des consensus créée pendant la crise de l'été 2013 pour surmonter les blocages des commissions constituantes, ainsi que le bureau d'ordre où l'on trouve toutes les informations dont les députés ont besoin (planning des commissions, photocopie des derniers PV...). Les entrées de ce bâtiment sont monumentales et c'est là que sont prises les photographies officielles, comme par exemple la photographie de l'ensemble des élus lors de la dernière séance de l'ANC¹. C'est également dans cette partie de l'Assemblée que le président reçoit ses invités et que la plupart des réceptions sont organisées.

Si le premier bâtiment fourmille de monde, le second est beaucoup plus calme, les discussions y sont plus feutrées. L'accès à l'ancien palais est davantage contrôlé : les regards qui me suivent lorsque je traverse la cour allant du nouveau palais à l'ancien me signalent que

¹ Voir chapitre 3.

je m'écarte des espaces proprement ouverts au public de l'Assemblée. De nombreux députés semblent également limiter leurs trajets au nouveau palais. À rebours, les membres du bureau du président, ses proches, certains administrateurs, ainsi que les membres de l'équipe du Programme des Nations Unies pour le développement, chargée d'un projet de « renforcement des capacités du parlement », se rendent fréquemment dans l'ancien palais, dessinant de fait une hiérarchie entre les élus.

À l'exception de l'hémicycle, il n'y a pas d'espace véritablement réservé aux élus. Les administrateurs disposent de bureaux au deuxième étage mais ce n'est pas le cas des députés : tout se passe comme si, au départ, les constituants étaient aussi extérieurs à l'Assemblée que moi. Nombreux sont les élus qui le soulignent. Néanmoins, certains articulent ce manque de moyens à un récit sur la « bravoure » du député, qui malgré son peu de moyens, parvient à rédiger la Constitution, quand d'autres associent faiblesse des moyens de travail et mascarade, insistant sur la continuité qu'il y a entre l'ANC et la chambre des députés de Ben Ali.

Les députés qui président des commissions, ou en sont assesseurs, disposent de bureaux, qu'il leur arrive de partager. Ici l'organisation de l'espace et en particulier la rareté des espaces permettant de s'isoler de l'ensemble des élus et des acteurs de l'ANC, renforce la hiérarchie sociale émergente entre les élus. Seul le groupe Ennahdha dispose, au départ, d'une salle de groupe dans laquelle se réunir et la meuble rapidement de machines à café, d'imprimantes et de photocopieuses¹. Cette salle est non seulement un espace de travail mais également un des rares espaces peu accessibles de l'ANC : les députés du groupe l'utilisent de plus en plus pour y faire leur prière, surtout après la suppression des pauses consacrées spécifiquement aux prières ; quant aux femmes élues du groupe (44 des 67 femmes députées), qui fréquentent peu la buvette – lieu traditionnellement masculin – elles viennent y boire le café. Il est très délicat d'entrer dans la salle de ce groupe et les élus du groupe me suggèrent toujours de faire les entretiens ailleurs. De plus, c'est dans l'ancienne salle de réunion des constituants de 1956 dans le vieux palais, la seule qui soit suffisamment grande pour accueillir les 89 élus du groupe et ses invités, qu'Ennahdha organise ses importantes réunions de groupe². Cet accès privilégié aux salles historiques les plus importantes, dans un contexte de rareté des espaces privés, souligne l'usage stratégique que le groupe parlementaire majoritaire fait des lieux. L'investissement de ce lieu symbolique met en avant d'une part leur statut de groupe majoritaire à l'ANC, d'autre part leur maîtrise des rouages de l'ANC et de l'espace. Progressivement, les élus des autres groupes

¹ Comme avant la révolution, le groupe du RCD qui rassemblait la quasi-totalité des parlementaires.

² Observation, ANC, Tunis, 4 juillet 2013.

parviennent également à recréer des frontières et à s'approprier des espaces qui leur soient spécifiquement réservés.

Description d'une réunion de groupe

En février 2013, le groupe démocrate, désormais fort de 35 membres et rassemblant les principales figures de l'opposition à Ennahdha s'est doté d'une coordinatrice de groupe – Henda Krichen, docteure en biologie, membre du bureau politique du parti, et d'une communicante, Zakia Hamda, qui est fréquemment présente à l'ANC. Elles ont obtenu une salle de groupe : il s'agit en réalité du bureau d'un assesseur du président, mais il est d'accord pour que les réunions du groupe démocrate s'y déroulent (« On squatte le bureau parce qu'ils n'ont pas voulu nous donner de salles »). Il est environ midi. Les députés arrivent au compte-goutte, ils sont de toute évidence d'abord passés à la buvette (à l'étage les jours où il n'y a que des commissions, soit juste à côté de la salle de groupe) car ils ont un café à la main. Il n'y a pas de machine à café dans la salle, contrairement à celle dont dispose le groupe Ennahdha. Ils prennent d'abord les journaux disposés sur la table basse. L'une d'entre eux ressort fumer une cigarette à la fenêtre et me fait signe de venir : « de toute façon on a un peu le temps ». La coordinatrice m'explique « on ne sait pas trop qui vient exactement, c'est toujours délicat, en plus je suis du parti Massar mais je travaille pour le groupe et dans le groupe comme tu sais il y a beaucoup de partis ». Au final, nous sommes huit, avec l'un des élus qui fait des allers-retours pour répondre au téléphone. Le président du groupe est absent, ainsi que les présidents des partis membres du groupe. Zakia Hamda distribue les Procès-Verbaux de la commission droit et libertés : elle les a téléchargés du site Marsad.tn quand je lui ai dit qu'ils les avaient mis en ligne, mais n'est pas allée voir les administrateurs, pourtant à l'étage du dessus pour demander les textes, invoquant le manque de temps et le caractère pratique de la plateforme en ligne.¹

Le principal groupe parlementaire de l'opposition – celui qui a pris le nom de « démocrate » et rassemble des élus des partis de l'ancienne opposition légale à Ben Ali plutôt situés à gauche et en faveur de la sécularisation – ne dispose pas de salle de groupe et prend l'habitude, dix-huit mois après le début des travaux de l'ANC, de se réunir dans un bureau. Dans cet espace de travail, on trouve la presse, les documents et procès-verbaux des commissions, et un ordinateur. Les élus prennent l'habitude d'y passer en arrivant à l'ANC pour prendre les nouvelles.

Le fait de recréer des espaces privés au sein du Parlement permet davantage de liberté aux gens qui s'y rendent. Par exemple, lors d'un entretien avec une assesseuse qui a lieu dans une salle fermée, la vice-présidente (Ennahdha) entre dans la salle et commence à plaisanter avec des membres de la majorité mais aussi de l'opposition, et esquisse un pas de valse avec un député du parti Ettakatol, parti membre de la majorité mais qui défend des positions différentes du mouvement Ennahdha dans l'hémicycle, et elle lance en souriant « Vous voyez, on n'est pas

¹ Carnet de terrain, mars 2013.

toujours à couteaux tirés ! Dès qu'on sort de l'hémicycle, c'est ça aussi l'assemblée ¹». La création progressive d'espaces privés pour les élus témoigne de leur appropriation progressive des lieux mais également de la nécessité qu'ils éprouvent à délimiter leur territoire pour se singulariser vis-à-vis des visiteurs extérieurs, et aussi des administrateurs de l'ANC.

Les architectures morales du Parlement sont donc des rappels permanents de l'ancien régime, contraignent la circulation des élus mais sont aussi des ressources dont les constituants font des usages différenciés.

II. Les fonctionnaires de l'ANC, gardiens de l'ordre ?

Les députés partagent le palais du Bardo avec les quatre cents agents de l'ANC, des fonctionnaires, en grande partie nommés avant la Révolution. Les relations qui s'établissent entre les députés et les « conseillers » – soit l'équivalent des administrateurs parlementaires en France – ne sont pas homogènes et varient selon les commissions, et la personnalité des présidents de commissions.

A. Des fonctionnaires assurant la continuité de l'État

Il peut sembler surprenant que les administrateurs et le personnel de la chambre des députés soient restés en place après le 14 janvier 2011 et aient participé à la rédaction de la Constitution. Seuls les postes les plus exposés de la fonction publique ont été touchés par le dégagisme révolutionnaire, ceux-ci pouvant être soit des postes très politiques et haut-placés (comme ceux de gouverneur ou d'ambassadeur qui sont nommés par le Président ou le Premier ministre)² ou au contraire des postes de guichet, au plus près du peuple comme les chefs de secteur (*'omda*) dont la présence sur l'ensemble du territoire tunisien permettait d'encadrer la population de manière fine³. A l'inverse, s'est même construit un discours louant la constance de l'administration tunisienne qui a « tenu bon » pendant la révolution et a continué d'assurer les services publics. La révolution a cependant imprimé sa marque sur l'Assemblée : beaucoup d'archives ont été brûlées⁴ pendant les manifestations et lors de la fuite de Ben Ali, et certains

¹ Observation, ANC, Tunis, mars 2013.

² <http://www.jeuneafrique.com/182534/politique/la-d-b-nalification-s-tend-l-administration-tunisienne/>

³ Camau, Geisser, *Le Syndrome autoritaire*, op. cit.; Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit.

⁴ Entretien, conseiller juridique de commission constituante, Tunis, mars 2013. Cet administrateur de l'assemblée y travaille dès avant la révolution.

administrateurs ont emmené les archives restantes chez eux. La bibliothèque située à l'autre bout du palais du Bardo est presque vide. Comme l'explique un administrateur de l'Assemblée, cette continuité administrative n'a pas fait l'objet de débats :

« Sous Ben Ali, l'administration était déjà là, et déjà à la marge de l'Assemblée mais l'Assemblée ne décidait pas... or maintenant comme les élus décident, les choses ont changé. Mais il ne s'est jamais posé la question du renouvellement de l'administration et du renforcement administratif de l'Assemblée. D'une part, parce qu'il y a une méconnaissance du travail de l'administration, mais d'autre part, parce qu'il y a l'idée que c'est transitoire, et que donc c'est pas la peine, et enfin parce que l'anarchie à l'ANC arrange tout le monde. »¹

Cet extrait d'entretien pose la question de l'articulation du transitoire et de la période antérieure. Le caractère transitoire ne favorise pas l'inventivité mais contribue au contraire à figer les choses, et à reporter à plus tard : l'attente participe à la recomposition des rapports de domination entre les acteurs au niveau local² comme au sommet de l'État.

Les quatre cents fonctionnaires³ de l'Assemblée sont donc en grande majorité restés en place – après avoir été mis pendant un an en sommeil (de fin 2010 à fin 2011), de même que les administrateurs des commissions. En revanche, de nouveaux conseillers ont été embauchés pour faire face aux missions élargies du Parlement : dans les commissions constitutives, les nouveaux administrateurs – souvent enseignant le droit à l'université – venus en appui au processus constituant sont mis en binôme avec les fonctionnaires. Cette situation crée de la défiance entre des administrateurs suspectés d'être proches de l'ancien régime et les élus. Pour devenir administrateur à la chambre des députés, il fallait ainsi soit être passé par l'ENA et avoir obtenu l'Assemblée à la sortie, soit avoir été soutenu pour entrer par la « petite porte »⁴. Ainsi un administrateur issu d'une famille politisée pourra avoir été opposant au régime, vivre de la vente de ses volailles dans sa région d'origine, et partir fréquemment en exil en Libye lorsque la situation devenait trop risquée pour lui qui militait à l'extrême gauche puis au Watad et enfin, « rentrer dans le rang »⁵ et passer l'ENA tunisienne puis obtenir un poste à l'Assemblée. Un conseiller juridique explique qu'il existe en réalité un concours spécialisé pour devenir administrateur à l'Assemblée, qui est assimilé à l'ENA :

¹ Entretien avec un administrateur, Tunis, février 2013.

² Auyero Javier, « Patients of the State: An Ethnographic Account of Poor People's Waiting », *Latin American Research Review*, 46, 1, 2011, p. 5–29. Pour une application au cas tunisien : Meddeb Hamza « L'attente comme mode de gouvernement en Tunisie », in Bono, Hibou, Meddeb, Tozy, *L'État d'injustice au Maghreb*, op. cit., p. 63-98.

³ En particulier celui qui travaille à la cafétéria de l'ANC qui a vu plusieurs législatures avant la révolution et qui connaît désormais tous les nouveaux élus.

⁴ Entretien, administrateur de l'ANC, Tunis, juin 2013.

⁵ Entretien, administrateur de l'ANC, Tunis, février 2013.

« C'est un concours spécialisé. Depuis 2009, il n'y a plus eu de concours. C'est un concours qui a lieu tous les 2, 5, voire 10 ans selon les besoins. Moi j'ai réussi le concours de 2009. En fait j'ai passé le concours trois fois et j'ai réussi la troisième fois. En fait, c'est un concours assimilé au cycle supérieur de l'ENA. Pour passer ce concours, on doit au minimum avoir un master soit en droit, soit en économie ou en gestion. On passe culture générale, un examen spécialisé et anglais et puis il y a l'oral ».¹

Les études consacrées aux cadres intermédiaires de la fonction publique tunisienne montrent qu'ils n'étaient pas tous encartés au RCD et que l'École nationale d'administration tunisienne remplissait une fonction d'ascenseur social importante². Les travaux menés par Vincent Geisser montrent que l'ENA tunisienne contribue ainsi au système méritocratique tunisien et permet la démocratisation du recrutement des hauts fonctionnaires sans pour autant créer de phénomènes de collusion politique ou d'administration politisée dans le parti quasi-unique.

B. Une administration en décalage avec les élus

L'administration de l'Assemblée rassemble donc des élites technocratiques – plus ou moins proches de la gauche et du Destour – et donc disposées à la critique vis-à-vis du fonctionnement de l'Assemblée post-révolutionnaire et vis-à-vis du personnel politique islamiste. Néanmoins, les administrateurs connaissent une politisation différenciée et multiforme et cela malgré l'héritage de la période antérieure. Cette situation n'est pas propre à la Tunisie : en Éthiopie, dans un contexte de parti unique, la politisation des fonctionnaires était plus feutrée et atypique qu'il n'y paraissait, et certains fonctionnaires mobilisent les ressources internationales comme voie de sortie ou refusent de s'engager dans le parti unique³. Cette déclinaison spécifique des modes de résistance et d'exit en contexte autoritaire⁴ se retrouve dans le cas tunisien. Les fonctionnaires de l'ANC gèrent différemment leur devoir de réserve, comme en témoignent certains refus d'entretiens. « Je n'ai pas le droit de vous parler »⁵ explique une administratrice venue en soutien au processus constituant. Un autre administrateur a tenu à ce qu'on se rencontre en dehors de l'ANC, qu'il accuse d'être « une Assemblée criminelle et illégale »⁶. D'autres investissent le champ des formations internationales et font

¹ Entretien, administrateur de l'ARP, réalisé par Eric Gobe et Riadh Amine Ben Mammi, Tunis, avril 2017.

² Ayari, Gobe, « Les Cadres supérieurs de la fonction publique tunisienne », *art. cit.*

³ Labzaé Mehdi, « Les travailleurs du gouvernement. Encadrement partisan et formes du travail administratif dans l'administration éthiopienne », *Genèses*, vol. 98, n°1, 2015, p. 89-109.

⁴ Bennani-Chraïbi Mounia, Fillieule Olivier, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

⁵ Observations à l'issue d'une commission, Tunis, mars 2013.

⁶ Entretien avec un administrateur, Tunis, mars 2013.

de la présence des bailleurs de fonds internationaux une occasion de capter des ressources nouvelles et d'accéder à des arènes autres que nationales.

En outre, certains s'engagent dans des luttes politiques auprès des députés constituants. C'est le cas d'Adel Bsili, administrateur et conseiller juridique à la chambre des députés depuis 1991. Il suit les travaux de la commission de législation générale et a pour rôle de conseiller les élus sur la manière d'écrire les textes en mettant à leur service son expertise juridique. Après la révolution, il réoriente le contenu du blog qu'il tient depuis 2007¹ sur le droit parlementaire et le consacre aux travaux de l'ANC et particulièrement aux questions de procédure. Il y écrit donc sur les limites et les avancées de la rédaction de la Constitution ainsi que sur l'organisation de l'ANC et participe à la traduction en français pour l'ONG Al-Bawsala (la Boussole) du premier brouillon du texte constitutionnel publié à l'été 2012. Cette implication dans le processus de rédaction de la Constitution a des rétributions importantes : conseiller de la commission de la législation générale, Adel Bsili est ensuite affecté à la commission des consensus², avant d'être nommé secrétaire général de l'ANC. Ce n'est qu'avec l'alternance en 2014 qu'il quitte l'Assemblée, à la suite de conflits avec le nouveau bureau du Président de l'Assemblée, et est nommé à la HAICA (Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle). Dans ce cadre, certains élus se montrent extrêmement critiques vis-à-vis des administrateurs, les considérant comme des secrétaires chargés de leur apporter des photocopies ou les disqualifient dans des attaques *ad hominem*. « C'est un gauchiste alcoolique »³ explique une élue de la majorité au sujet du conseiller juridique de sa commission.

Enfin, un dernier élément qui contribue à accroître le décalage entre les élus et les administrateurs est la gestion du temps et de l'agenda. Les fonctionnaires de l'Assemblée ont un emploi du temps qui diffère de celui des élus ; leurs horaires sont plus matinaux et plus proches de ceux d'une administration (ils arrivent généralement autour de huit heures quand les élus arrivent rarement avant neuf heures et demie, et partent souvent vers seize heures quand les élus quittent le parlement beaucoup plus tard)⁴. Ce décalage est renforcé par le sentiment de panique : les élus ont le sentiment de ne jamais maîtriser leur agenda et de découvrir à la

¹ <http://parliamentarea.blogspot.fr/>

² Commission créée ex-nihilo par le président de l'ANC en juin 2013 afin de surmonter les blocages du processus constitutionnel. A compter de l'été 2013, elle joue un rôle majeur dans la rédaction du projet final de Constitution. Voir les chapitres 4 et 6 pour plus de détails sur la composition, le fonctionnement et le rôle de cette commission.

³ Observations, ANC, Tunis, mars 2013.

⁴ Observations, ANC, Tunis, juin 2013. Il s'agit des horaires classiques de l'administration. Pendant la dernière ligne droite des travaux de la Constituante soit entre novembre 2013 et fin janvier 2014, les administrateurs restent bien plus tard à l'ANC.

dernière minute la tenue de commissions, tandis que les administrateurs sont davantage au courant en avance de la tenue de séances plénières ou de commissions. Ils insistent donc d'autant plus sur l'état d'« anarchie » qu'ils constatent parmi les élus, et qui est lourd de conséquences sur leur travail.

C. « A l'Assemblée, j'ai appris à être députée ¹ » : socialisation et formation des députés

Cependant, les fonctionnaires de l'ANC contribuent très largement au modelage des manières de faire des constituants : de révolutionnaires et exceptionnelles, les pratiques des élus se routinisent progressivement par le biais des conseils et manières de faire des administrateurs. Leurs échanges quotidiens au sein des commissions et dans les couloirs avec les députés participent à la mise en place de mécanismes routiniers (des envois de SMS collectifs, la distribution de documents imprimés) et à une division du travail. La fréquentation des fonctionnaires de l'ANC produit ainsi des effets sur la manière dont les élus investissent leur rôle, leur permettant alors de se présenter comme des « professionnels » maîtrisant les « rouages » de l'ANC. Si cela apparaît comme une ressource potentiellement collective et ouverte à chacun des députés, il n'en reste pas moins que les élus y accèdent de manière inégale, que ce soit en fonction de leurs dispositions sociales antérieures, de leur socialisation politique, et de la manière dont ils construisent leur présence à l'ANC.

Ce n'est que progressivement que la situation de confrontation entre élus et administrateurs s'apaise. Les fonctionnaires assistent aux séances plénières, restent tard aux réunions de la commission des consensus et adoptent donc le rythme des élus. D'abord, le président de l'ANC, Mustapha Ben Jaafar prend soin de les ménager en nommant comme directeur de cabinet un administrateur, déjà fonctionnaire². Ensuite, entre mon arrivée sur le terrain au début du mois d'octobre 2012 et la fin des travaux de la constituante en septembre 2014, j'ai constaté que les élus demandaient de plus en plus conseil aux fonctionnaires et dialoguaient plus fréquemment avec eux dans les espaces publics du Parlement. Mustapha Ben Jaafar décrit ainsi cette évolution dans ces termes :

¹ Entretien, Sana Mersni, Tunis, octobre 2015. Cette jeune députée (27 ans lors de son élection) s'est spécialisée sur les questions de Cour constitutionnelle, et réélue en 2014. Elle n'était pas militante avant la révolution mais a été investie à Jendouba, un gouvernorat rural du nord-ouest du pays, par Ennahdha.,

² Ce qui ne sera pas le cas en 2014 lors de la formation de l'ARP, où son président, Mohamed Ennaceur nomme un député Nidaa Tounes directeur de cabinet et le fait titulariser.

J'ai dû composer avec cette administration parlementaire héritée du régime dictatorial. Toutefois, je ne peux pas jeter la pierre aux administrateurs et aux employés de l'ANC qui sont généralement des fonctionnaires compétents et de très grande qualité. (...) Ce serait malhonnête de faire porter à l'administration la responsabilité de tous les blocages des dysfonctionnements de l'ANC. Elle a été d'un apport considérable pour assister et orienter les nouveaux députés dans leurs premiers pas. En effet, 99% d'entre eux ignorant tout du travail parlementaire, il faut reconnaître que l'accoutumance s'est faite dans les deux sens¹.

Dans ce livre d'entretiens, publié après l'adoption de la Constitution, il revient sur les mérites de l'administration tout en soulignant d'entrée de jeu les limites de l'exercice et l'effet contraignant de l'administration de l'ancien régime. Habib Kheder, le rapporteur général de la Constitution, insiste également lors d'un entretien, sur sa bonne entente avec les conseillers juridiques de l'ANC :

« Pour les conseillers, une équipe a été placée sous ma direction, mais la plupart d'entre eux n'étaient pas à temps plein pour travailler avec moi. En même temps, ils ont été affectés dans des commissions constituantes. En fait, nous avons eu de très bons rapports. Nous discutons beaucoup. J'ai souvent eu des sessions avec eux pour discuter de certains aspects. J'assigne souvent certains de ces conseillers pour rechercher, comparer, documenter ou fournir des textes, etc. En général, il y a eu une bonne coopération avec eux.

DP : Et avec eux, est-ce que vous travaillez par mail parce que ce que j'ai beaucoup vu à l'ANC la communication par SMS ...?

Pour les conseillers, nous utilisons beaucoup de courriers électroniques ou le *flash disk*. C'est en fonction de la situation : si nous sommes côte à côte, le traitement par courrier électronique n'est pas requis. Parfois, nous nous appelons par téléphone et nous avons de longs appels lorsqu'un problème particulier est soulevé. Lorsque j'ai besoin d'un avis et le conseiller n'est pas à mon côté, nous nous consultons par téléphone. »²

Habib Kheder met en avant le fait que son équipe de travail était exclusivement composée de membres fonctionnaires de l'ANC : pas d'assistant parlementaire ici (quand certains députés – et en particulier la Vice-Présidente – en ont un), ou de personnel extérieur. La mise en récit de cette bonne entente participe à la construction de la légitimité du rôle controversé du rapporteur général. Neveu de Ghannouchi et originaire de la même localité que lui, Habib Kheder est réputé appartenir à l'aile la plus rigoriste d'Ennahdha, et est surnommé « le tâcheron » par une partie de l'opposition³. A priori, il ne dispose pas des mêmes dispositions sociales que les administrateurs de l'ANC et le fait qu'ils entretiennent des relations de travail

¹ Ben Jaafar, *Un si long chemin vers la démocratie*, op. cit., p. 169.

² Entretien, Habib Kheder, rapporteur général de la Constitution, Tunis, ANC, novembre 2015.

³ Notes de terrain, Tunis, décembre 2012.

efficaces est alors un signe de son intégration dans les rouages non seulement politiques mais encore administratifs de la Constituante.

Certains députés reconnaissent aussi spontanément le rôle joué par les administrateurs dans leur formation et dans leur apprentissage de l'institution. Ainsi, une jeune députée du groupe d'Ennahdha insiste sur leur rôle auprès des élus :

« A l'Assemblée, j'ai appris à être députée : comment tu réagis aux plénières aux commissions, quand tu représentes la Tunisie à l'extérieur... tout ça a été très important pour moi. (...) En fait l'ANC, il n'y a pas d'anciens députés, donc tous les députés, c'est leur première fois à l'Assemblée, donc ils apprennent le travail parlementaire. Peut-être, certains députés m'ont aidée, sur le plan politique : comment être un leader politique dans un parti qui comprend autant de militants comme Ennahdha, pour moi qui suis un peu jeune, j'apprends à être une politicienne, comment être une politique. Mais le côté parlementaire, je l'ai appris avec ceux qui nous aidaient à l'Assemblée, ce sont les gens qui travaillent ici, les autres, les consultants des commissions, qui nous ont appris des techniques de travail parlementaire. »¹

Dans cet extrait d'entretien, la jeune avocate investit son rôle d'élue en distinguant d'une part la formation à la politique partisane (elle développe un peu plus tôt la question des rapports avec l'opposition) et le travail parlementaire. Cette élue insiste d'autant plus sur ce dernier point qu'elle s'est spécialisée tout au long de son mandat sur les questions de réforme de la justice au sein de la commission de législation générale, en y occupant d'abord le poste de rapportrice puis celui de vice-présidente. Elle interagit autant avec les membres de son parti – qu'elle a rejoint à l'occasion des élections constituintes de 2011 – qu'avec les administrateurs de l'ANC. Le statut de fonctionnaire de l'ANC ne semble pas totalement stabilisé vu les périphrases qu'elle utilise : « les gens qui travaillent ici, les autres, les consultants des commissions »² renvoie aux administrateurs de l'ANC et, parmi eux, à ceux qui sont présents dans les commissions en tant que « conseillers juridiques ». Ce dernier terme est l'expression qui revient le plus souvent dans les modes de présentation de soi des fonctionnaires de l'ANC.

III. Un ordre parlementaire par et pour les députés ?

Nous montrerons ici comment les tensions entre députés et administrateurs conduisent les premiers à tenter d'inscrire tout seuls l'ANC dans le droit afin de la légitimer : ils font de

¹ Entretien, Sana Mersni, Tunis, octobre 2015. Cette jeune députée (27 ans lors de son élection) s'est spécialisée sur les questions de Cour constitutionnelle, et réélue en 2014. Elle n'était pas militante avant la révolution mais a été investie à Jendouba, un gouvernorat rural du nord-ouest du pays, par Ennahdha.

² Idem.

l'écriture du règlement intérieur (RI) et de l'Organisation provisoire des pouvoirs publics (OPPP) ou *doustour essghrir* (petite Constitution) un manifeste de leur indépendance vis-à-vis des administrateurs et de tout ce qui pourrait rappeler l'institution antérieure. Ces textes procèdent cependant d'un rapport au droit ambivalent.

Si les processus de codification et d'élaboration des normes ont été bien étudiés¹, les travaux consacrés aux « usages politiques » du droit portent largement sur le droit déjà existant, et s'intéressent moins à ce que l'activité de production de normes et de codes². D'une part, le travail juridique a été analysé comme un travail « de formalisation de ces pratiques qui vise à produire une théorie de la pratique valable en tous lieux et pour tous les temps »³, d'autre part, le droit peut être envisagé comme un « révélateur, un indicateur privilégié de phénomènes sociopolitiques plus larges »⁴. L'étude de la production des textes régissant la mise en place de l'ANC permet de montrer comment les élus se saisissent du droit et l'investissent comme une ressource qui contribue à asseoir leur pouvoir politique naissant⁵, et de cerner les décalages, les usages et les contournements du droit par les acteurs⁶. On montrera ainsi comment, en même temps qu'ils inventent de nouvelles règles, les élus définissent les contours de leur rôle de constituants et travaillent le texte constitutionnel. Se concentrer sur le rapport au droit des députés permet d'éclairer la mise en place de l'ANC et les enjeux qu'elle met sous tension. Il s'agit avant tout de fonder une institution souveraine et c'est à ce titre que les élus s'attachent à un certain formalisme juridique tout en entretenant un rapport ambivalent à la norme juridique et aux acteurs qui possèdent une expertise en la matière.

La littérature consacrée aux institutions souligne que les institutions sont traversées de logiques sociales qui privilégient l'informalité et un certain détachement par rapport aux règles de droit. Elle a montré comment l'institution résistait aux processus d'institutionnalisation : les travaux d'Erving Goffman, notamment ses réflexions sur les adaptations secondaires

¹ François Bastien, *Naissance d'une constitution. La Cinquième République. 1958-1962*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996 ; Lacroix Bernard, Lagroye Jacques (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

² Colloque « Usage du droit et rôle des juristes en contexte de transition politique. Une perspective comparée », Heurtaux Jérôme (coord.), Tunis, 20-21 juin 2014.

³ François, *Naissance d'une constitution*, *op. cit.*, p. 11.

⁴ Dumoulin Laurence, Robert Cécile, « Autour des enjeux d'une ouverture des sciences du politique au droit. Quelques réflexions en guise d'introduction », in Commaille Jacques, Dumoulin Laurence, Robert Cécile (dir.), *La juridicisation du politique*, Paris, LGDJ, 2000, p. 11-25.

⁵ Sur un sujet proche, Eric Gobe et Jean-Philippe Bras étudient les « minutes » de la Haute Instance, (soit la retranscription des débats) pour montrer quels sont les débats politiques en amont de la loi électorale tunisienne : Gobe, « De la dialectique du « local » et du « national » dans les lois électorales tunisiennes », *art. cit.* ; Bras, Gobe, « Légitimité et révolution en Tunisie », *art. cit.*

⁶ François Bastien, « Le Droit saisi par la politique », in Lagroye Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 373-385 ; Favoreu Louis, *La politique saisie par le droit*, Paris, Economica, 1988.

(*secondary adjustment*) qu'il développe dans *Asiles*¹, servent de point de départ pour montrer que l'institution est toujours soumise à une mise en doute de sa légitimité, dans le même temps qu'elle s'institutionnalise. La résistance à l'institutionnalisation serait consubstantielle au développement de l'institution². Dans le cas de l'ANC, cette résistance à l'institutionnalisation est particulièrement forte et peut être saisie dans toute son ambivalence à travers la question du rapport au droit des élus : d'une part, les députés constituants légifèrent et ont été élus pour rédiger la norme suprême, d'autre part, ils considèrent avec défiance les conseillers juridiques et les experts nationaux en droit constitutionnels, deux groupes disposant de connaissances en droit sur lesquels ils pourraient s'appuyer mais ne le font pas.

A. La « petite Constitution », matrice pour la nouvelle Constitution ?

L'enjeu pour les élus est certes bien de fonder une institution révolutionnaire mais celle-ci doit encore être souveraine et capable d'influencer les décisions prises pendant la période. Le droit est ici l'un des moyens d'incarner la rupture, bien que les élus entretiennent un rapport ambivalent avec lui. Dans ce cadre, les élus n'ont de cesse de rappeler leur légitimité et celle de l'institution : inscrire dans le marbre la rupture en fondant une nouvelle institution ne peut se faire qu'en mobilisant des référentiels juridiques traditionnels tunisiens. Dès lors, l'initiative des lois revient davantage à l'exécutif qu'au pouvoir législatif, et il est plus délicat pour l'ANC de s'affirmer comme un acteur de premier plan. Ses élus le font cependant, en défendant et rappelant sans cesse leur légitimité électorale, puis en mettant en place des mécanismes de contrôle de l'exécutif, et enfin, en essayant d'être reconnus par les « personnalités nationales » et les « militants historiques ».

Comme nous l'avons vu dans la première partie de la thèse, le mandat de l'ANC est encadré par un ensemble de textes dont certains ont une portée juridique, d'autres non (notamment la Déclaration sur le processus de transition). Cependant, une fois l'Assemblée réunie, elle adopte rapidement deux textes qui régissent l'organisation du travail à l'ANC mais également l'organisation des pouvoirs jusqu'à l'adoption de la nouvelle Constitution : il s'agit du règlement intérieur et de la loi constitutionnelle n°6-2011 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics (OPPP) dite *doustour essghrir* (petite

¹ Goffman Erving, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1968 [1961].

² Hmed Choukri, Laurens Sylvain, « Chapitre 5. Les résistances à l'institutionnalisation », in Lagroye, Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit., p. 131-150.

Constitution). Ces deux textes fixent les attributions de l'ANC. Lorsque le Président de l'ANC, Mustapha Ben Jaafar revient sur l'adoption de ces textes, c'est en les présentant comme des succès, témoignages de l'efficacité de l'ANC comme on le voit dans son livre d'entretiens dans lequel il témoigne de la période.

Les événements se sont ensuite rapidement enchaînés au sein de l'ANC. Un mois plus tard, le 10 décembre, nous votions la loi d'organisation provisoire des pouvoirs publics, désignée sous le nom de « petite Constitution », le 12 nous procédions à l'élection du président de la République, le 23 la confiance a été votée au gouvernement de Hamadi Jebali, et le 31 nous adoptons la nouvelle loi de finances. Avec le vote du règlement intérieur de l'ANC, le dispositif institutionnel provisoire était sur les rails : nous pouvions commencer à travailler sérieusement.

Voici comment se sont passés les débuts de l'ANC, la première à être élue démocratiquement dans le monde arabe. Contrairement à ce qu'ont pu dire les mauvaises langues, nous n'avons pas perdu de temps, ayant très souvent recours aux séances nocturnes pour finaliser nos travaux¹.

La loi d'organisation provisoire des pouvoirs publics est rédigée et adoptée par l'ANC. Elle est adoptée relativement rapidement, ce qui permet par la suite la formation des récits apologétiques sur le lancement des travaux de l'ANC, mais le texte est jugé trop imprécis et lacunaire par les administrateurs de l'ANC².

La majorité nahdhaouie présente Habib Kheder, avocat originaire, comme Rached Ghannouchi dont il est le gendre, comme candidat à l'élection du rapporteur général de la Constitution. L'opposition présente contre lui Fadhel Moussa, le doyen de la faculté de sciences politiques et juridiques de Tunis, constitutionnaliste élu du Pôle Démocrate Moderniste (qui devient par la suite Al-Massar). Ce dernier, qui se revendique du réformisme, occupe donc une position socialement dominante et est doté d'un capital culturel important. C'est cependant Habib Kheder qui l'emporte largement, avec les soutiens des votes des députés de la Troïka.

« Avant de passer à la tâche du rapporteur général de la Constitution, j'ai entrepris une autre tâche d'importance et de gravité, celle qui incombe au président du Comité pour la préparation de l'organisation provisoire de la puissance publique, qui constitue la petite Constitution (OPPP), administrant le pays pendant la phase de transition. Dans cette tâche, le bloc m'a choisi parmi neuf membres représentant Ennahdha dans ce comité et les neuf membres m'ont choisi pour être leur candidat à la présidence du comité. Ma présence à la tête de ce comité était peut-être la principale raison de ma candidature au poste de rapporteur général, mais à ce jour, je rappelle que je n'étais pas le seul candidat : la compétition se déroulait entre la

¹ Ben Jaafar, *Un si long chemin vers la démocratie*, op. cit., p. 163.

² <http://parliamentarea.blogspot.com/2011/12/le-reglement-interne-de-lanc-devrait-il.html> dans cet article de son blog, Adel Bsili, haut fonctionnaire et administrateur de l'ANC énumère les articles de l'OPPP qui doivent être précisés par le RI et qui ne proposent pas de dispositions et de procédures concrètes.

sœur Latifa Habachi¹ et moi-même. Le bloc m'a choisi pour être son candidat dans l'accomplissement de cette tâche puis pour présenter ma candidature à la session plénière du Conseil.² »

Dans cet extrait d'entretien, Habib Kheder revient sur son élection à la tête du comité de rédaction de l'OPPP et comme rapporteur général de la Constitution. Il insiste sur le caractère matriciel de l'OPPP, et sur les débats qui ont lieu à l'intérieur du groupe (en évoquant la candidature de Latifa Habachi) mais également entre les différents groupes (il est élu contre Fadhel Moussa). Rédigé rapidement (en trois semaines), l'OPPP joue un rôle essentiel dans la mesure où il fonde le caractère souverain de l'ANC et la dimension parlementaire du régime transitoire : les pouvoirs du président de la République sont bornés par le rôle accru du président du Gouvernement, responsable devant l'ANC, qui détermine la politique du gouvernement.

La commission choisit comme base de travail un texte préparé par la Troïka, mais il existe deux autres projets de texte : l'un, porté par Fadhel Moussa (élu PDM - groupe démocrate), est celui de l'association tunisienne de droit constitutionnel (ATDC) dont il est aussi membre ; le dernier projet est porté par un élu indépendant³. On voit déjà se décliner sur un nouveau mode l'opposition entre les partis et notamment les partis de la Troïka d'une part et l'ATDC, association de constitutionnalistes proches de Yadh Ben Achour et composant en grande partie le comité de juristes nommés par Fouad Mbazaa pour rénover la constitution de 1959. Ce clivage, déjà prégnant à l'HIROR se recompose à l'ANC : l'ATDC, soutenue par l'opposition parlementaire réunie dans le groupe parlementaire démocrate, s'oppose à Ennahdha et fait pression sur Ettakatol, parti politique dont les membres sont suffisant proches des constitutionnalistes, d'un point de vue de leurs caractéristiques sociales, pour qu'ils les soutiennent à l'ANC. La littérature consacrée aux professions juridiques a déjà montré comment les avocats mettent en avant leurs compétences juridiques « pour délégitimer les prétentions concurrentes à intervenir dans le débat [et] pour discuter des politiques »⁴. Dans le cas tunisien, cette délégitimation se fait à la fois dans l'ANC mais également au-dehors, avec des relais dans la presse francophone mais aussi arabophone (*Assabah* et *al-Maghreb* publient

¹ Cette avocate membre d'Ennahdha depuis la fin des années 1980 est l'une des figures de proue du mouvement et fait partie des « militants historiques » du parti. Elle est appréciée en dehors du parti pour son implication dans les questions d'accès à la justice et de lutte pour la dignité des prisonniers politiques.

² Entretien, Habib Kheder, ANC, Tunis, novembre 2015. Traduit par Ashraf Ayadi. Ce député a été à la fois rapporteur général de la Constitution, et président du comité pour la préparation de l'organisation provisoire des pouvoirs publics (OPPP). Réélu à l'ARP en 2014, il est réputé appartenir à la droite dure d'Ennahdha.

³ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit., p. 58.

⁴ Vauchez Antoine, Willemez Laurent, *La justice face à ses réformateurs (1980-2006)*, Paris, PUF, 2007, p. 94.

de nombreuses tribunes des membres de l'ATDC fustigeant l'incompétence des constituants)¹. D'autre part, les partis qui composent la Troïka s'organisent pour répondre à cette pression en maintenant des groupes de travail *ad hoc*. Le fait que le document de travail de départ ait été proposé par la Troïka souligne la permanence de structures *ad hoc* et informelles de négociations et de travail en dehors de l'ANC. Cette pratique consistant à faire rédiger des textes constitutifs par des comités *ad hoc* n'est pas une spécificité tunisienne : Hanah Lerner et Asli Bali montrent, en étudiant la place du religieux dans la rédaction des constitutions de plusieurs pays, que c'est une solution fréquemment adoptée². Ces structures *ad hoc* existent sous différentes formes dès la création du CNPR en 2011 : à l'approche des élections de 2011, les dirigeants d'Ennahdha échangent avec différents partis et en particulier avec Ettakatol et le CPR au sujet d'une possible coalition gouvernementale qui préfigure la Troïka³, ces négociations se poursuivent et s'intensifient une fois les résultats des élections proclamés. Il s'agit pour les acteurs de la majorité d'être force de proposition face à l'opposition extra-parlementaire.

Les débats sur le texte fragilisent la coalition majoritaire et en particulier le groupe parlementaire d'Ettakatol⁴ dont les membres sont partagés entre leur allégeance à la majorité au pouvoir et leurs dispositions qui les poussent à rejoindre l'opposition. Les récits faits de la période par les députés ayant démissionné d'Ettakatol mettent l'accent sur la politisation très rapide des débats et sur le comportement hégémonique de la Troïka⁵.

D'une part, le préambule et le chapitre I fait de l'ANC la clé de voûte du régime transitoire. Contre l'avis de l'opposition, il ne détermine pas de durée du mandat spécifique mais dispose que la Constitution devra être adoptée par les deux tiers de l'ANC sans quoi elle sera soumise à référendum. D'autre part, il contribue à dé-présidentialiser le régime et accorde un rôle important au président du gouvernement (voir texte en annexe, article 17). Ce parti pris relève d'un positionnement de la majorité des élus contre les dérives possibles d'un régime présidentiel, ainsi que le rappelle Mouldi Riahi (membre de la commission de rédaction de

¹ L'ouvrage d'Ali Mezghani dans lequel il montre comment à travers les compromis passés entre l'autorité religieuse et le pouvoir politique, l'État s'est dépouillé au profit de la première du monopole de la production normative : Mezghani Ali, *L'État inachevé, la question du droit dans les pays arabes*, Paris, Gallimard, 2011. Voir aussi l'intervention de Slim Laghmani, un juriste constitutionnaliste proche d'Yadh Ben Achour, membre de l'HIROR, sur Mosaic FM, une radio populaire tunisienne face au rapporteur adjoint à la Constitution le 23 août 2012 : « *Ce projet de brouillon de la Constitution comporte un vice de forme, de structure et absence de maîtrise des concepts* ». <https://www.youtube.com/watch?v=CSNJ2BUxgkM>

² Bâli, Lerner, *Constitution Writing, Religion and Democracy*, op. cit.

³ Ben Abdesslem Selim, *La parenthèse constituante. Du rêve au cauchemar*. Tunis, Nirvana, 2018.

⁴ Discussion avec deux élus passés dans l'opposition, ANC, Tunis, octobre 2012.

⁵ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit., p. 56 - 61.

l'OPPP et élu Ettakatol demeuré fidèle au parti tout au long du processus constituant), qui défend les choix qui ont été les leurs :

Une grande majorité des députés de l'Assemblée constituante se sont efforcés de réduire les pouvoirs du Président. Cela s'est clairement vu durant les délibérations de la commission spéciale chargée d'élaborer le projet de loi sur l'organisation provisoire des institutions publiques dont je faisais partie. Sauf que les résultats étaient plus proches d'une énumération des caractéristiques propres au système parlementaire plutôt que d'un système présidentiel amendé défendu par de nombreux députés, avec la mise en place de larges prérogatives pour le chef du Gouvernement aux dépens des pouvoirs du Président¹.

Cet extrait de témoignage, publié deux ans après l'adoption de la Constitution, et rédigé par un acteur proche de la présidence de l'ANC et qui s'est exprimé dans plusieurs publications sur son expérience de constituant², insiste sur le rapport entretenu par les élus aux formes de régime. On y trouve en filigrane des clivages entre Ennahdha, dont les membres (et le président du comité) défendent un régime parlementaire et les autres, qui proposent plutôt de limiter le régime présidentiel. De plus, ce texte crée de nouvelles compétences pour l'ANC qui ne doit pas être pas uniquement le lieu de rédaction de la Constitution mais bien le centre du pouvoir législatif et une instance de contrôle de l'exécutif.

B. Un Règlement intérieur rédigé à distance des administrateurs

L'OPPP est complétée par le règlement intérieur de l'ANC³. Ce règlement intérieur fixe la composition et la mission de la présidence de l'ANC, du bureau et de la conférence des présidents. Il fixe les attributions des groupes parlementaires et la spécificité du mandat des élus. Il prévoit le déroulement des séances plénières et des commissions ainsi que les différentes fonctions de l'ANC, en particulier celle de contrôle du gouvernement. Cependant, ce texte ne traite pas des droits de l'opposition ni ne précise le domaine de compétence du Comité de Coordination et de Rédaction de la Constitution. Il ne détaille pas non plus le rôle des conseillers parlementaires dans la rédaction de la Constitution et le travail des commissions. Enfin, il ne prévoit pas la possibilité de dissoudre l'ANC en période de crise.

¹ Riahi Mouldi, « La Création d'une Assemblée nationale constituante et le lancement de ses travaux », in *La constitution de la Tunisie*, PNUD, 2016, p. 134.

² Riahi Mouldi, « La constitution, élaboration et contenu », *Pouvoirs*, n°156, 2016, p. 31-53. Il s'agit d'un article qui décrit le processus choisi pour rédiger la Constitution.

³ L'association Democracy Reporting International a publié une bonne traduction du règlement intérieur de l'ANC. Il est disponible à l'adresse suivante : <http://www.marsad.tn/fr/docs/51a470797ea2c449b9ce6019>

Le règlement intérieur de l'ANC

Le règlement intérieur (RI) de l'ANC est adopté au début de ses travaux puis est amendé à plusieurs reprises. Sa rédaction est conflictuelle dans la mesure où il s'agit d'une des premières épreuves de coordination de la Troïka. Pour l'opposition, il s'agit de limiter les possibilités d'une hégémonie nahdhaouie au Parlement et sur le processus constituant. De même que pour la Constitution, il part d'une page blanche et modifie en cela sensiblement le règlement intérieur en usage jusqu'à 2011.

Le RI s'ouvre sur la marche à suivre pour le lancement des travaux de l'ANC. Il fixe les modalités de composition des commissions (article 8, 22 membres, suivant la représentation proportionnelle des élus à l'ANC). Il établit également les règles de formation de groupe parlementaire (10 élus minimum quand le nombre était porté à 20 avant 2011) ainsi que la composition du bureau du président. Plusieurs dispositions sont initialement prises de manière à garantir la publicité des travaux des commissions et de la plénière et à limiter l'absentéisme des députés, puis sont successivement renforcées au fil des amendements à la Constitution. C'est également de ce sens que sont réalisés plusieurs amendements précisant les obligations et les modalités de publication des projets et des propositions de loi, au printemps 2013. Le règlement intérieur fixe également le cadre du déroulement des séances plénières. Les amendements qui lui sont apportés précisent les modalités relatives au temps de parole des députés et ont pour but de réduire les débordements, les injures et prises de parole liées à l'actualité.

C'est également le règlement qui fixe l'organisation du travail constituant en six commissions. Les amendements votés au printemps 2013 prennent en compte les difficultés rencontrées par les commissions, en particulier en matière de relations avec l'administration. On voit dès la première mouture un décalage entre le travail du bureau du président dont les compétences ne sont que peu précisées et la conférence des présidents qui a un rôle consultatif mais dont les compétences sont très élargies en termes d'organisation de la rédaction de la Constitution. Les amendements effectués sur le RI au printemps 2013 renforcent les compétences du bureau du Président et précisent son rôle.

De la même manière, le RI prévoit la création d'un comité de coordination et de rédaction (CCR) présidé par le président de l'ANC : l'octroi de la présidence à Mustapha Ben Jaafar a fait l'objet de débats et de tensions entre le mouvement Ennahdha dont la direction soutenait que la présidence devait aller au rapporteur général de la Constitution, Habib Kheder, et Mustapha Ben Jaafar. La hiérarchie interne au CCR est donc précisée dans le RI. Présentés comme répondant à la nécessité de rationaliser le travail à l'ANC, les amendements adoptés au printemps 2013 ont également pour but de préciser le rôle du CCR et d'étendre ses compétences. Ils visent également à cadrer la durée de certains débats et fixent des délais de vigueur pour les différentes étapes du processus constituant.

Le débat se cristallise notamment au sujet de l'article 104¹ soit la définition des compétences du comité de coordination et de rédaction² (ces compétences doivent-elles être décisionnelles ?) et de l'article 91 qui porte sur la possibilité de proposer des amendements. Ces

¹ L'article 104 du chapitre concerné à l'examen du projet de Constitution définit le périmètre des missions du Comité de Coordination et de Rédaction. En particulier, il précise les conditions suivant lesquelles les questions soulevées lors du débat national sur la Constitution doivent être intégrées par les commissions dans leur travail.

² Ben Hamadi Monia, « Tunisie : Amendement du Règlement intérieur : Un projet dictatorial selon plusieurs élus », *Businessnews.tn*, 3 janvier 2011.

deux points structurent le débat entre l'opposition et la majorité. Pour faire face à sa fragmentation interne, l'opposition soutient la possibilité pour un élu de proposer seul un amendement¹ et veut réduire les prérogatives du rapporteur général de la Constitution. À l'inverse, la majorité défend le fait qu'un nombre minimum de cinq députés soit requis pour pouvoir déposer un amendement. Cependant, ces deux points conduisent également à une opposition au sein même de la Troïka, entre le rapporteur général de la Constitution, Habib Kheder, avocat membre d'Ennahdha et apparenté à Rached Ghannouchi, et Mustapha Ben Jaafar, le président de l'ANC, comme le rapporte ce dernier :

« J'ai déjà menacé de démission lorsqu'il y avait l'histoire de la sharia et encore d'une autre démission lorsqu'ils voulaient mettre à la tête de la commission de rédaction et de coordination monsieur Habib Khedher le rapporteur j'ai dit alors "quel est mon rôle si je ne préside pas cette commission dans une assemblée nationale constitutionnelle, c'est quoi le président, il regarde, il compte les absents et il s'en va ?" Donc c'était deux moments tendus dans nos rapports, dans les débats qu'on a eu au sein des commissions. »²

La construction des nouvelles règles du jeu fait donc l'objet d'une politisation intense : chaque point du RI est interprété et débattu à la lumière de ce qu'il permettrait de faire à la majorité et à l'opposition. Les règles de droit sont donc, non seulement pour la Constitution mais encore pour le Règlement intérieur de l'Assemblée, l'objet d'après négociations entre les différentes forces politiques. Ces règles organisent de manière très concrète la division du travail parlementaire et le partage des pouvoirs et des compétences entre les différents acteurs du processus constituant : la prise de position du président de l'ANC face à Habib Kheder, qui ne revient pas dessus en entretien et insiste au contraire sur les bons rapports qu'il a entretenus avec Mustapha Ben Jaafar³, souligne les heurs liés au partage des pouvoirs au sein de la Troïka et leur transcription juridique.

Le débat oppose non seulement la majorité et l'opposition mais encore les députés et les administrateurs de l'ANC. Ainsi un conseiller de la commission des lois tient un blog consacré au droit parlementaire dans lequel il fustige en ces termes le débat sur le règlement intérieur :

Au lieu de s'attaquer à cet article 57 insensé et unique au monde par son incohérence...au lieu d'accorder plus d'importance au rôle de la conférence des présidents pour assortir le travail de l'Assemblée d'un consensus tant souhaité et nécessaire pour ...

¹ Une telle proposition est défendue avec d'autant plus d'ardeur par l'opposition que celle-ci est fragmentée en multiples partis et que de nombreux députés sont politiquement isolés.

² Entretien, Mustapha Ben Jaafar, Tunis, octobre 2015.

³ Entretien, Habib Kheder, Tunis, octobre 2015.

Au lieu de ça, le projet s'attaque à des futilités...et touche le bas fond en bafouant carrément des droits sacrés liés à l'exercice du droit parlementaire par les élus du peuple.

Incroyable !!

Lisant le projet, je me demande réellement s'il a été rédigé par des élus !

C'est inutile d'évoquer les questions de forme... des fautes impardonnables.¹

De la même manière que l'opposition entre les députés et les juristes de l'ATDC est travaillée par des logiques sociales, le conflit entre administrateurs de l'ANC et députés procède d'une défiance de la part des députés, héritée de l'ancien régime.

Les relations tendues qu'entretiennent les élus avec d'une part les constitutionnalistes de l'ATDC et d'autre part les administrateurs et conseillers juridiques de l'ANC complexifient leur relation au droit et à la norme. Le droit est cependant saisi par les élus dans la mesure où il constitue un levier permettant d'incarner la rupture avec l'ancien régime. La chambre des députés de Ben Ali était une chambre de validation ; le nouveau régime doit par conséquent accorder une place plus importante au pouvoir législatif. Ce renforcement des compétences du Parlement s'exprime tout d'abord à travers le fait que l'ANC continue de se saisir d'objets ne relevant pas de la rédaction de la Constitution : aux commissions constituantes s'ajoutent des commissions législatives ordinaires chargées de travailler sur les projets de loi, ainsi que des commissions spéciales qui s'emparent des enjeux liés à la révolution ou relevant de la justice transitionnelle². L'article 73 du règlement intérieur pose le principe d'existence des commissions spéciales : dans les faits il y en aura sept, aux durées de vie inégales, créées bien souvent en réaction à des crises politiques (comme la commission d'enquête relative aux événements du 9 avril année ?) ou à certains épisodes de la révolution (comme la commission des martyrs et des blessés de la révolution). D'autres concernent la création d'instances indépendantes dont les membres sont choisis par l'ANC (c'est le cas de l'Instance Supérieure pour l'Indépendance des Elections et de l'Instance Vérité Dignité). Les plénières consacrées à l'examen des propositions de ces commissions sont particulièrement houleuses, en particulier en ce qui concerne les nominations : plusieurs irrégularités dans les procédures sont constatées lors de l'élection des membres de l'ISIE et la séance est systématiquement reportée. Les travaux de l'ANC sur les textes législatifs autres que constitutionnels sont très nombreux et leur calendrier s'intrique avec le calendrier du processus constituant.

¹ Bsili Adel, « Le projet d'amendement du règlement interne de l'ANC : la montagne accouche d'une souris infectée » blog parliamentarea.blogspot.com, le 2 janvier 2013.

² Voir en annexe un organigramme de l'ANC

De plus, le titre VI du règlement intérieur concerne le contrôle de l'action gouvernementale. Relativement bref, ce titre introduit la possibilité de poser des questions écrites et orales au gouvernement (article 114) et crée des séances de dialogue mensuelles sur l'orientation générale du gouvernement (article 117). De telles séances permettent tout particulièrement aux élus de réagir à des polémiques liées à l'actualité. Elles donnent fréquemment lieu à des débordements et sont souvent interrompues.

Enfin, les élus ont la possibilité de déposer des motions de censure contre le gouvernement. La mise en œuvre de cette procédure constitue un bon exemple à la fois de la façon dont les constituants tentent de se mettre au centre de la prise de décision et en même temps dont ils peinent à suivre les procédures qui ne sont pas encore véritablement rodées mais qu'ils se sont eux-mêmes données. En témoigne l'épisode de la motion de censure contre le président de la République tunisienne. Cette motion de censure a été déposée le 5 avril 2013, selon les règles de l'ANC. Cependant, elle n'est portée à l'ordre du jour que très tard, le 25 juin, par le président de l'Assemblée, alors que le contexte politique a changé. Certains des 77 députés signataires de la motion confient alors qu'ils s'apprêtent à retirer leur nom de la liste des signataires de la motion¹. D'autres députés signataires estiment en revanche qu'il serait illégal de retirer leur nom quand bien même ils déplorent le fait que la motion soit présentée alors que le contexte politique a changé². La motion est cependant retirée à la suite du retrait des signatures de quatre députés et la séance plénière est annulée. Aucune sanction n'est prise contre les élus qui ont retiré leur signature et la question de savoir s'il était illégal ou non de retirer sa signature d'une motion de censure n'est pas tranchée. Ces motions font toutefois l'objet d'une attention particulière de la presse, signalant ainsi la nouveauté du dispositif et la rupture que constitue le fait de pouvoir déposer une motion de censure contre le gouvernement. Les contournements et les approches « souples » du droit et des procédures sont à l'origine de nombreuses critiques du travail des élus, mais témoignent d'un rapport particulier à l'informalité. Le droit se caractérise ici par sa perméabilité au contexte révolutionnaire tunisien, par son inscription dans un tout qui englobe aussi ce que Jean Carbonnier appelle le « non-droit »³. Ainsi, les transgressions peuvent

¹ Entretien, Hichem Hosni, Tunis, juin 2013. Ce député de l'opposition, élu à Tunis est un militant à la politisation ancienne (des années 1980) est marquée à gauche mais ne fait pas partie de groupe parlementaire et reste indépendant.

² Entretien, Selim Ben Abdesslem, Tunis, juin 2013. Cet avocat franco-tunisien, fils de haut fonctionnaire, a travaillé pendant dix ans comme collaborateur parlementaire à l'Assemblée nationale française et a milité au parti socialiste. En 2011, il rejoint le parti Ettakatol et est élu tête de liste France Nord. Après avoir démissionné du groupe Ettakatol, il rejoint l'opposition et adhère à Nidaa Tounes dont il démissionnera à l'été 2014.

³ Carbonnier Jean, *Flexible droit : textes pour une sociologie du droit sans rigueur*, (5^{ème} ed.), Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1983.

rester impunies, ou se banalisent comme l'indiquent ces réactions de différents acteurs de l'ANC : « il n'a pas le droit de faire ça mais bon... »¹ ; « oui bien souvent l'Assemblée a outrepassé le droit »² ; « le droit a été piétiné à l'Assemblée pour servir la politique »³. Le droit est certes au centre des débats et des enjeux de la période mais les pratiques informelles traversent l'institution.

L'ambivalence du rapport au droit des élus se retrouve dans l'organisation du travail constituant. Dans la lignée de ce qui a été fait pour le règlement intérieur et l'OPPP, les premières commissions constituantes achèvent de se défaire de la tutelle des juristes constitutionnalistes de l'ATDC qui a proposé un projet de Constitution dès la mise en place de l'ANC afin qu'il serve de base de travail. En faisant le choix de partir d'une page blanche, les députés et notamment la majorité met à distance l'ATDC qui annoncera d'ailleurs en août 2012 à la presse, par l'intermédiaire de son président Yadh Ben Achour, qu'il mettait fin à ses activités en raison de « l'absence d'un cadre légal permettant au comité d'œuvrer dans la transparence et de faire le suivi des travaux de l'ANC, en se basant sur l'expérience acquise lors des élections précédentes »⁴. Il poursuivra ses attaques contre les députés de l'ANC dont on trouve un bon résumé dans cet entretien donné au quotidien francophone *La Presse* le 31 août 2012 :

« Je me méfie des députés à l'Assemblée nationale constituante » (...) « Certains d'entre eux, heureusement pas tous, n'ont aucun niveau de culture, aucun sens du droit, aucun sens de l'État, et cela ne les excuse pas de dire qu'ils sont les représentants du peuple, au contraire. Ils sont bien conscients de cet état de fait. Mais, vous savez qu'en psychologie ce phénomène est fort connu. Au lieu de conduire à la modestie, à la juste confiance en soi, à l'écoute de l'autre, à l'ouverture, au contraire, il conduit à l'enfermement, à l'illusion, au fantasme, et à un orgueil démesuré et mal placé. C'est ce qu'on appelle communément "le complexe d'infériorité".⁵ »

Les entretiens conduits avec les députés de l'ANC montrent que le projet de Constitution soumis par le comité d'Yadh Ben Achour est rapidement marginalisé. La vice-présidente de l'ANC ne le cite même pas quand elle insiste sur les autres projets qu'elle a reçus :

¹ Entretien, administrateur de l'ANC, Tunis, juin 2014.

² Entretien, élu de la majorité, Tunis, mai 2014.

³ Entretien, élue de l'opposition, Tunis, février 2014.

⁴ « Yadh Ben Achour jette définitivement l'éponge », *L'Économiste Maghrébin*, 24 août 2012.

⁵ Interview de Yadh Ben Achour, *La Presse*, 31 août 2012.

« On a reçu tous les projets de Constitution, l'UGTT, les Femmes Démocrates¹, celles de monsieur le grand constitutionnaliste Sadok Belaid² et bien sûr, un fameux vendredi alors qu'on avait publié le premier *draft*, j'ai reçu une délégation très forte qui a insisté pour rencontrer le président, c'était Hizb Ettahrir [*parti salafiste*]. Ils m'ont présenté un petit bouquin bien édité et tout, *Constitution de l'islam, pour la Tunisie*³. »

Le projet de l'ATDC est mis à distance par les députés qui vont alors s'appuyer sur d'autres acteurs non-élus pour travailler sur le texte constitutionnel, en particulier des acteurs internationaux. Dès les premiers temps de l'ANC, les députés sont confrontés à la fois à des oppositions internes de la part d'autres élus, à une opposition extra-parlementaire, mais également à une opposition de la part d'une nébuleuse d'acteurs non-élus mais présents à l'ANC. Ces conflits se retrouvent dans la rédaction du texte constitutionnel et soulignent que l'ingénierie constitutionnelle, les procédures, les règles régissant l'institution qui a pour tâche de rédiger la Constitution sont éminemment politiques et traversées par des rapports sociaux de domination. Si la majorité entretient des relations tendues avec les administrateurs de l'ANC, elle tisse des liens différents avec les acteurs internationaux qui participent à construire l'espace constituant et appuient la mise en place de l'ANC.

Section 2. Soutenir le processus constituant

La sonnerie du début de la séance retentit pour la seconde fois. Le président de l'Assemblée sort du vieux palais, il est suivi par la vice-présidente, mais également par une jeune femme en tailleur pantalon noir, et un homme aux cheveux en catogan, lui aussi en costume. La réunion avec l'équipe du PNUD vient de se terminer. À l'étage, on croise également une femme travaillant pour la fondation Carter, plongée dans une conversation avec un administrateur de l'ANC et une journaliste⁴.

Impossible d'entrer à l'Assemblée sans croiser la foule d'acteurs non-élus qui vient assister aux débats, échanger avec les élus et travailler sur le texte constitutionnel. Si les élus se

¹ L'Association Tunisienne des Femmes Démocrates est une association historique militant pour la défense des droits des femmes en Tunisie. Elle a servi de matrice à l'engagement de toute une génération de femmes, mais, comme la plupart des associations de défense des droits humains avant 2011, a un ancrage très *beldi*.

² Sadok Belaid est un professeur d'université, juriste spécialiste de droit public et constitutionnel et membre de l'Académie. Proche de Béji Caid Essebsi, il est candidat aux élections à l'ANC (à Ben Arous, avec une liste du nom de « *Kafeet* » — les compétences —) sans être élu, et propose un projet de Constitution aux députés qui constitue un projet alternatif à celui des constitutionnalistes réunis autour d'Yadh Ben Achour puisqu'il n'est pas membre de l'HIROR et même l'attaque à de nombreuses reprises dans les colonnes de *La Presse*.

³ Entretien avec Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par Skype, mars 2016.

⁴ Observations, ANC, Tunis, janvier 2014.

représentent et se mettent en scène en Assemblée révolutionnaire, il n'en reste pas moins qu'ils ne sont pas seuls à faire la loi au palais du Bardo. Bien au contraire, gravitent autour de l'Assemblée de nombreux acteurs : outre les fonctionnaires de l'Assemblée, des membres d'organisations internationales, d'ONG, des représentants des bailleurs de fonds et de certaines ambassades, généralement désignés sous le terme d'« experts », sont très présents dans le cadre de projets de « renforcement des capacités du parlement » et de « soutien au processus constituant », pour reprendre les labels les plus fréquemment usités. Ces acteurs non élus se rendent de manière plus ou moins fréquente, et plus ou moins officielle, à l'ANC mais aussi ailleurs, qu'il s'agisse de rendre compte du travail des élus, de le « surveiller », d'être force de proposition, ou de plaider pour leurs idées.

Mobiliser le terme d'espace, soit un terme spatial pour décrire les relations et les rapports de force qui se tissent entre acteurs dont une part plus ou moins importante de l'activité tourne autour d'un même objet vient de la littérature consacrée aux mouvements sociaux¹. Il permet de saisir la géométrie variable des interactions entre la nébuleuse d'acteurs qui gravitent autour de l'ANC. Les élus, sur lesquels on s'est jusqu'ici concentrés ne sont pas seuls maîtres à bord pour rédiger la Constitution. Les journalistes, experts, militants, dirigeants de parti politique, qui les entourent participent à l'espace constituant dont le palais du Bardo constitue le site central. À cette aune, il s'agit aussi d'un espace transnational dans lequel les membres d'organisations internationales travaillent.

L'étude des relations qui s'établissent entre ces acteurs internationaux et les élus met en avant une dynamique triple dont nous suivrons la trajectoire tout au long de ce développement. D'abord, la construction de la légitimité de la majorité passe par des bonnes relations avec les acteurs issus de l'international. Ensuite, l'ingénierie sophistiquée des « *democracy makers* »² se décompose en une multiplicité de pratiques bricolées par les « petites mains » de l'international, en négociation permanente avec les élus. Enfin, la présence des acteurs internationaux à l'Assemblée est fondatrice de nouvelles socialisations dans l'hémicycle et contribue à l'homogénéisation des pratiques des élus.

¹ Matthieu Lilian, *L'Espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2012 ; Laure Bereni, *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015.

² Guilhot Nicolas, *The Democracy Makers: Human Rights and the Politics of Global Order*, New York, Columbia University Press, 2005.

I. Topographie de l'espace constituant : porosité des frontières et redéploiement de l'institution

L'espace constituant est un espace dans lequel circulent et se rencontrent les acteurs du processus constituant. Cet espace a une topographie spécifique, et procède de différentes échelles à la fois locales, nationale et internationales. Le Palais du Bardo en est l'épicentre mais est loin d'être le seul site. En effet, les organisations internationales ouvrent des bureaux dans certains quartiers et organisent des formations et des conférences dans les grands hôtels de la capitale qui deviennent alors des lieux du processus constituant. D'autre part, les sièges des partis politiques, les bureaux des ONG et des associations locales, mais aussi certaines résidences personnelles accueillent également des débats, des négociations discrètes ou non portant sur le texte constitutionnel. Enfin, les acteurs circulent également à l'international dans certaines arènes, et le siège de la Banque Mondiale, celui du PNUD, le forum de Davos, mais aussi des conférences internationales organisées autour des processus constituants participent également à la circulation des acteurs et à leurs rencontres.

Nous mettrons également en évidence la porosité des frontières de cet espace et la manière dont elles se reconstruisent en intégrant de nouveaux acteurs. Nous montrerons que l'étude des frontières de cet espace permet de mettre au jour des dispositifs de gouvernementalité¹ qui participent à la manière dont l'espace social se réorganise après la crise révolutionnaire, ainsi que les modalités du redéploiement de l'État² dans le changement de régime. Cet espace s'organise autour de hiérarchies sociales et est structuré par des clivages et des rapports de domination : nous verrons notamment qu'outre les grands messieurs de la démocratisation, la mise en œuvre des programmes de démocratisation est le fait de « petites mains » de l'international.

A. Les « nouveaux amis » de la Tunisie : une institution extravertie ?

Les mobilisations qui poussent Ben Ali à la fuite, à compter du 17 décembre 2010, attirent de très nombreux observateurs internationaux. Le choix d'élire une Assemblée constituante a pour conséquence une focalisation importante de l'aide publique au développement accordée à la Tunisie sur le processus constituant. Journalistes, experts, chercheurs, bailleurs de fond, tous

¹ Foucault Michel, *Naissance de la Biopolitique : Cours Au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard, Seuil, 2004.

² Hibou Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, vol. 4, n°1, 1998, p. 151-168.

veulent non seulement analyser la « transition tunisienne » mais encore y participer, conseiller, renforcer, soutenir le changement de régime. Ces différents acteurs de l'international ont généralement déjà fait leurs armes sur d'autres terrains et ont déjà vécu d'autres changements de régime ou, du moins, les ont étudiés.

C'est à partir des années 1990 que prend forme une politique de « renforcement parlementaire », élaborée à partir du soutien fourni aux pays des Balkans et du continent africain¹. Ces acteurs sont pour partie issus de l'international mais s'insèrent dans le champ politique national en devenant non seulement observateurs mais encore ayant droit de citer dans le changement de régime tunisien. De plus, leur présence modifie de façon très importante les opportunités d'emploi pour les jeunes tunisiens diplômés et déjà engagés. Ils accumulent donc sur le terrain tunisien, et à l'occasion de la rédaction de la nouvelle Constitution, un capital social qu'ils souhaitent ensuite faire fructifier dans d'autres espaces et en particulier à l'international. Enfin, ils produisent un discours de type normatif sur ce que peut et doit être une transition, qui n'aurait pour horizon possible qu'une démocratie libérale. Le PNUD est le principal partenaire international de l'ANC mais il ne s'agit pas du seul acteur qui structure l'espace constituant.

Le Programme de développement des nations unies (PNUD), présent en Tunisie depuis 1987 mais dont l'action jusqu'à 2011 ne concernait pas la « gouvernance », met en place dès le printemps 2012 une équipe de coopérants chargés d'assister l'installation de l'ANC et de faire du « renforcement de capacité ». Il s'agit de l'opérateur le plus présent dans le cadre du soutien au processus constitutionnel, et cela d'abord en termes financiers : le « projet d'appui au processus constitutionnel et parlementaire et au dialogue national en Tunisie » (ci-après projet) est financé à hauteur de 18 012 400 dollars, avec pour principaux bailleurs le Japon², la Belgique, la Suède et l'Union Européenne³. Le projet, dont l'idée est proposée en amont des élections de 2011 mais qui est acté et signé par le président de l'ANC en 2012⁴, se décline sur différents volets du travail parlementaire ordinaire mais aussi constitutionnel. L'un de ses

¹ Deforge Quentin, « Une expertise internationale sans « bonnes pratiques » : soutenir la professionnalisation du travail parlementaire dans la Tunisie d'après 2011 », *Critique internationale*, vol. 83, n°2, 2019, p. 127-145.

² 7 600 000 dollars

³ Un rapport publié par le Carter Center montre comment l'aide financière des États Européens est fléchée vers le PNUD. Carter Center, *The Constitution-making Process in Tunisia*. Final Report, 2014, p. 76. [En ligne : https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace_publications/democracy/tunisia-constitution-making-process.pdf]

⁴ Entretien Abderrahman El-Yessa, Tunis, juin 2013. Il occupe le poste de directeur du programme gouvernance démocratique au PNUD Tunisie au moment de l'entretien.

bureaux est situé en face de l'ANC, pour le soutien de laquelle une équipe est mobilisée¹ : le PNUD a donc des experts et des membres du bureau en place en permanence à l'ANC.

En outre, des institutions privées ou liées à des partis politiques étrangers interviennent également à l'ANC. Dorothea Dakowska a montré, en s'intéressant aux anciennes Républiques Populaires de l'Est européen, comment les fondations allemandes avaient joué un rôle diplomatique après la guerre froide et s'étaient insérées dans les dispositifs de gouvernementalité paraétatiques et partisans des États². Bien que non gouvernementaux, ces acteurs partisans s'insèrent, par la nécessité de capter des appels d'offre et des marchés qui structurent le champ de la coopération, dans le jeu diplomatique de leur pays d'origine, en l'occurrence l'Allemagne. Dès lors, ils font la promotion à la fois de leur ligne partisane mais encore de l'Allemagne auprès de ses voisins. Dans le cadre tunisien, il s'agit pour les acteurs diplomatiques de reconstituer leur ancrage, dans la mesure où tous soutenaient auparavant le régime de Bourguiba puis de Ben Ali, qu'ils contribuaient à légitimer. Le cas de la France, qui a colonisé la Tunisie, est particulièrement sensible : restée le premier partenaire du pays et son premier investisseur, sa présence a néanmoins été fragilisée par les déclarations de soutien à Ben Ali des ministres français, au début des mobilisations. L'ambassade, qui est située avenue Bourguiba dans le bâtiment qui a abrité la Résidence générale sous le protectorat français, est ainsi gardée par des tanks tunisiens et entourée de barbelés. De plus, si la France a accueilli de nombreux réfugiés politiques sous Bourguiba puis Ben Ali, son Ministère de l'Intérieur a également activement coopéré avec le Ministère de l'Intérieur tunisien, surveillant certains opposants, voire les arrêtant à leur entrée sur le territoire³. Progressivement, l'Allemagne devient le premier investisseur en Tunisie, créant des relations avec la nouvelle majorité au pouvoir, avec d'autant plus de facilité qu'elle n'a pas de passif avec eux, et ne défend pas la francophonie.

¹ Entretien, Abderrahman El-Yessa, Tunis, juin 2013.

² Dakowska Dorota, « Des acteurs partisans dans la politique étrangère : les fondations politiques allemandes », *Revue internationale et stratégique*, n° 55, vol. 3, 2004, p. 27-34.

³ Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*

B. « Grands experts » et « petites mains » de la démocratisation

Cette présence internationale a fait l'objet de quelques travaux qui soulignent d'une part le mouvement de circulation des normes juridiques auquel elle participe¹, la multiplicité des acteurs engagés dans le cas de la rédaction de la Constitution tunisienne², ou encore le caractère peu professionnalisé de ces politiques³. Nous allons souligner le caractère dual des politiques de soutien au processus constituant tunisien et la manière dont les acteurs des politiques transnationales de démocratisation s'insèrent dans le champ politique national et contribuent à la recomposition des rapports de force dans la période transitionnelle.

Lors de la rédaction du premier brouillon de Constitution, différents types d'acteurs extérieurs à l'ANC sont auditionnés par les commissions en raison de leur expertise et proposent des recommandations. Il s'agit en partie de juristes tunisiens, généralement des constitutionnalistes comme Yadh Ben Achour, Sadok Belaid, ou un assistant de droit constitutionnel qui s'impose comme expert de la Constitution à la télévision nationale, Kais Saïed, mais encore et surtout de juristes internationaux dont la présence est de plus en plus importante à l'ANC (Noah Feldman professeur de droit constitutionnel à Harvard⁴, Xavier Philippe professeur de droit constitutionnel qui dirige l'institut Louis Favoreu de l'université Aix-Marseille⁵). La présence de ces experts internationaux constitue également une rupture qui s'inscrit dans le droit fil de la rupture révolutionnaire et de la démocratisation.

Les « autres » de l'ANC se caractérisent alors par leur expertise dans les domaines parlementaire et constitutionnel. Il est fréquent que ces experts rencontrent les élus, échangent avec eux, et soient sollicités, formellement ou non, pour donner leur avis sur les différentes moutures du texte constitutionnel. La Commission de Venise par exemple publie des avis sur le texte constitutionnel qui sont très suivis et discutés dans la presse tunisienne. Cet organe du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants en droit constitutionnel, a été créé à la suite de la chute du mur de Berlin, afin d'assister les pays qui en faisaient la demande dans la

¹ Shaffer Gregory, Ginsburg Tom, Halliday Terence C. (Eds.), *Constitution-Making and Transnational Legal Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

² Marks Monica, "Inside the Transition Bubble: International Expert Assistance in Tunisia", Institute for Integrated Transition, avril 2013; Pastor y Camara Alicia, « Strangers in the room. Constitution-Making, External Actors and the 2014 Tunisian Constitution », Cahiers de la chaire Démocratie culture et action, Université de Louvain, n°2, 2018; Marzo Pietro, « The International Dimension of Tunisia's Transition to Democracy. From Consensus over Democracy to Competitiveness within Democracy », PhD. In international relation, Université de Laval, 2020.

³ Deforge, « La fabrique transnationale du politique », *op. cit.*

⁴ Ce dernier a été conseiller de l'autorité de transition en Irak et a travaillé comme assistant d'un juge à la Cour suprême américaine.

⁵ Il a également travaillé en ambassade et comme expert constitutionnel en Afrique du Sud et en Russie.

rédaction de leur nouvelle Constitution. De nombreux pays d'Europe de l'Est ont ainsi été conseillés par ses juges, nommés par les États membres, sur la marche à suivre pour rédiger une nouvelle loi fondamentale. L'instance a fourni plusieurs recommandations dont un avis sur le projet final de Constitution tunisienne le 17 juillet 2013¹. Ces commentaires suivent les articles du projet de Constitution et les résument dans une version arabe et une version française. Ils en soulignent certaines limites et apories :

De manière cohérente avec l'article 2 qui proclame le caractère civil de l'État, l'article 14 exige que l'administration publique respecte « les principes de neutralité et d'égalité » et l'article 15 exige « la neutralité des institutions éducatives par rapport à toute instrumentalisation partisane », ce qui doit être salué. Néanmoins, les termes « instrumentalisation partisane » dans l'article 15 sont imprécis, et suggèrent que seul l'endoctrinement politique est interdit dans les institutions éducatives. Il serait préférable d'utiliser un terme plus large et plus clair, endoctrinement idéologique par exemple.²

Ces avis sont largement intégrés et débattus en commissions, notamment celle des consensus. Les élus en font un usage stratégique : ils les citent fréquemment dans nos entretiens et dans les témoignages qu'ils publient de leur expérience à l'ANC que ce soit pour légitimer leur position³ ou pour critiquer l'interférence des organisations internationales dans le processus constituant souverain⁴.

De plus, certains experts sont mobilisés pour assister la présidence de l'ANC : c'est le cas de Xavier Philippe, constitutionnaliste de l'université d'Aix-Marseille, missionné par DRI pour participer à la rédaction de la Constitution. Il a accès à la plupart des commissions et en particulier à la commission des consensus, mais travaille principalement avec le Président de l'ANC et le Rapporteur général de la Constitution. Il revient sur son expérience dans un article de synthèse⁵ dans lequel on peut voir une prise de position sur le processus constitutionnel et le texte de la Constitution :

Ce manque de leadership et de direction claire laissa les commissions face à elles-mêmes pour établir leur agenda et leur méthodologie de travail, sans encadrement suffisant de leurs travaux. Bien que ce mode décentralisé puisse apparaître comme un gage positif de flexibilité, il a en réalité entraîné des effets négatifs de chevauchement entre le travail des commissions, de dépassement des délais de

¹ Le texte est public et consultable sur le site du Conseil de l'Europe : <https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL%282013%29034-f>

² Commission européenne pour la démocratie par le droit, « Avis sur le projet final de la Constitution de la République tunisienne », 2013, p. 7.

³ Ben Jaafar, *Un si long chemin vers la démocratie*, op. cit.

⁴ Voir certaines interventions de Tahar Hmila par exemple, doyen de l'ANC, ou de Mongi Rahoui, député très à gauche du spectre politique et critique des organisations internationales qu'il qualifie de « néo-colonialistes ».

⁵ Weichselbaum, Philippe, « Le Processus constituant et la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 », art. cit.

production de certains articles ou chapitres et largement contribué à la perception de cacophonie du processus dans son ensemble. (...)

Le texte de la Constitution tunisienne, sans être parfait du point de vue formel, se situe néanmoins dans les canons des Constitutions modernes et constitue le premier texte adopté par une Assemblée constituante démocratiquement élue après un changement de régime dans la région du Maghreb¹.

Il aborde de front la question de l'érosion de la légitimité de l'ANC dans une première partie avant de commenter le texte article par article. Par contre, il n'insiste pas sur le rôle qu'il a joué auprès des députés. L'article n'a pas de dimension réflexive : même si la force de suggestion des acteurs des organisations internationales a été très importante, leur spécificité réside également dans leur capacité à s'invisibiliser après coup. Suivant les arènes, les acteurs de l'international mettent en évidence leur rôle et leur financement, ou à l'inverse s'effacent et mettent davantage en avant d'autres experts et en particulier les experts nationaux comme les juristes de l'Association Tunisienne de Droit Constitutionnel, qui a pourtant été marginalisée par les élus de l'ANC mais continue d'intervenir dans le débat sur le texte constituant à travers des tribunes dans les médias. La présence d'acteurs internationaux contribue à la circulation de normes et de pratiques à l'ANC et on voit comment l'institution s'extravertit progressivement : certains membres de l'institution font un usage stratégique des ressources qu'ils tirent de l'international, s'en servent pour asseoir leur légitimité, et pour renforcer les structures de l'administration dans le droit fil de ce que Jean-François Bayart a montré au sujet de la construction des États africains². Dans le même temps, d'autres dénoncent l'impérialisme des acteurs internationaux : l'intégration du droit tunisien dans une hiérarchie des normes qui prenne en compte le droit international fait l'objet de litiges, en particulier à la commission du préambule.

La présence démultipliée d'acteurs internationaux conduit à la création d'un marché d'emploi spécifique au changement de régime et à l'espace constituant dans lequel les organisations internationales et différents acteurs publics et privés prenant part au changement de régime recrutent principalement des « petites mains » ou des « petits professionnels » de l'international qui sont bien souvent des recrutés locaux. Ces agents sont recrutés à la fois pour leurs ressources locales et pour leur capacité à s'insérer dans une organisation internationale. À distance des grands principes promus par les constitutionnalistes de renommée internationale mobilisés par les OI pour des missions ponctuelles de consultance très bien rémunérées, les

¹ *Id.*, p. 58-61.

² Bayart Jean-François, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, vol. 5, 1999.

petits professionnels de l'international assurent le suivi des projets sur place, accompagnent les élus au quotidien et adaptent les dispositifs de l'aide internationale aux problèmes empiriques que les élus et les administrations rencontrent.

La présence de nombreux jeunes observateurs à l'Assemblée me permet de m'intégrer plus rapidement à un groupe uni par l'appartenance à une même génération. Par contre, la présence croissante de chercheurs et experts modifie le rapport aux enquêtes. Cette présence croissante est liée au fait que la Tunisie devient progressivement, aux yeux des organisations internationales, des ambassades et des ONG internationales, un « laboratoire de la démocratie ». A partir de l'adoption de la Constitution en janvier 2014, le terrain est progressivement saturé de chercheurs, d'experts, de journalistes, de personnalités politiques, venus produire de la littérature grise, des reportages mais également des travaux académiques sur cette « start-up de la démocratie »¹. La présence de ces acteurs est particulièrement sensible les jours de plénière, lors des questions au gouvernement, ou des débats en plénière sur le texte constitutionnel au mois de janvier 2014.

L'ANC des grands jours

À la porte de la presse et de la société civile, Karima Souid, la députée assesseur en charge des relations avec la presse s'énerve et négocie l'accès de jeunes journalistes ou blogueurs qui ne semblent pas avoir les bons papiers. Beaucoup de gens, plutôt bien mis, traversent les couloirs, certains députés ont ressorti leur chechia. Ils ont l'air fatigués.

À l'intérieur : l'étage de la presse et des visiteurs est comble, tout le monde se presse au-dessus de la balustrade pour voir ce qui se passe en bas et ce que font les députés. Beaucoup des « internationaux » suivent l'état des amendements sur un GoogleDoc créé par deux twittos spécialisés dans le suivi des travaux de l'ANC². On peine à entendre Meherzia Labidi, la vice-présidente, pourtant au perchoir. Une députée crie, debout, la main en l'air, tandis que celui qui a le micro continue de parler. Il y a un bruit de fond en haut et en bas. C'est la première fois que je vois autant de monde. À côté de l'entrée de l'hémicycle, la télévision nationale a un plateau permanent et ses journalistes attrapent les députés lors des pauses ou entre deux votes.

Je remarque les journalistes correspondants pour *Le Monde*, *Libération*, *L'Express*, *France 24*, *Rue89*, *RFI*, les représentants de la fondation Carter, la fondation

¹ L'expression est celle du premier ministre Mehdi Jomâa en poste de janvier 2014 à février 2015.

² https://docs.google.com/document/d/162YXEfkyO7azoUDvM6DcmdVzSfDH5_hQxvjbeMCajAQ/edit
Ce document qui permet de suivre en temps réel les amendements et la réécriture des articles de la Constitution en français a été réalisé par Firas Abid et Monia Ben Hamadi, qui se présentent comme « geek de l'ANC ». Comme beaucoup d'autres activistes, ils se sont rencontrés sur *Twitter* en 2011 parce qu'ils étaient intéressés par les mêmes sujets. Firas termine ses études à l'école d'ingénieur Centrale Paris, et Monia, jeune trentenaire, a été ma principale alliée de terrain. Rentrée de France en 2011, où elle terminait des études de littérature à la Sorbonne après un passage à l'Université Paris-Dauphine, elle a d'abord été pigiste au *Quotidien*, puis en charge de l'ANC à *BusinessNews*, avant de devenir rédactrice en chef du *HuffingtonPost* Maghreb et en 2015 d'*Inkyfada*.

Carnegie, Nawaat, les administrateurs qui sont là au grand complet assis les uns à côté des autres au milieu. Al-Bawsala dont les membres sont en chaussette et affalés sur les fauteuils à leur place habituelle, sur le côté droit. Une bénévole arrive avec un plateau de feuilletés pour eux. On dirait que Monia Ben Hamadi, journaliste au *Huffington Post* qui met à jour le Googledoc de suivi des amendements et Emna Chaabane, (la community manager d'Al-Bawsala, qui livetweet les séances) n'ont pas dormi depuis une semaine. Une doctorante de Paris 1, qui fait des missions d'évaluation des politiques publiques à Jasmine Foundation¹ est là aussi, elle est un peu surprise de la manière dont se passent les échanges. Zied Boussen, le jeune diplômé de Sciences Po-Aix qui travaille pour DRI est aujourd'hui venu avec son chef, un Allemand qui parle à un administrateur. Une partie de l'équipe du PNUD est dans le couloir qui mène à la présidence. Le réseau wifi de l'ANC est saturé et la clé 3G passe mal dans l'hémicycle. Comme beaucoup d'observateurs et même quelques députés, je me connecte au wifi d'Al-Bawsala et reste proche de la petite borne qu'ils ont branché sur les marches de l'étage des visiteurs. La sonnerie stridente qui annonce les votes n'arrête pas de retentir et les députés rentrent précipitamment dans l'hémicycle pour voter, puis certains ressortent².

C. Circulation et fluidité des positions

Dans cette configuration, les observateurs du changement de régime tunisien sont non seulement les acteurs internationaux mais surtout les acteurs locaux – qui peuvent parfois, comme fixeurs, jouer, entre autres, un rôle de filtre pour les internationaux. Terrain du global³, le changement de régime tunisien se caractérise par le multipositionnement des acteurs et leurs fréquents changements de positions. La journaliste peut devenir chef de projet dans une ONG internationale, le chef de projet peut devenir candidat aux élections suivantes et ainsi de suite. C'est le cas par exemple d'un « observateur » rencontré très tôt dans mon terrain (dès octobre 2012) à la buvette de l'ANC, Sahbi Khelfaoui. A ce moment-là, il est étudiant de science politique et est chargé de recherche à l'Observatoire tunisien de la transition démocratique, groupe de chercheurs présenté comme un think-tank dont certains membres rejoignent pour des durées plus ou moins longues, Nidaa Tounes, afin de faire passer des questionnaires aux députés⁴. Politisé dès avant 2011, Sahbi Khelfaoui était membre du PDP, le principal parti d'opposition légale à Ben Ali. Il est donc déjà ami avec Oussema Abbes, un étudiant en droit, lui aussi un temps militant au PDP, qui joue bénévolement le rôle d'assistant parlementaire d'un député d'Afek Tounès (Noomane Fehri) et avec Yassine Ferjani, l'assistant parlementaire d'une

¹ Think-tank proche d'Ennahdha, spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques, créé par la fille aînée de Rached Ghannouchi.

² Extrait de journal de terrain, 18 janvier 2014.

³ Siméant Johanna (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS, 2015.

⁴ Voir chapitre 3.

élue d'Ettakatol (Lobna Jeribi), soit des membres de l'opposition et de la majorité. Ensuite, Sahbi Khelfaoui est recruté comme expert au PNUD et travaille sur le projet de renforcement des capacités (« *capacity building* ») de l'Assemblée des Représentants du Peuple. Enfin, il devient enseignant de science politique à l'université de Jendouba, un gouvernorat situé au nord-ouest du pays.

Si Sahbi Khelfaoui a une trajectoire représentative de la professionnalisation des militants politiques qui capitalisent sur leur implication militante pour faire carrière dans des institutions internationales, d'autres ont une trajectoire inverse, et opèrent, au contraire, un retour au national. C'est le cas de Selim Kharrat, secrétaire général puis président d'Al-Bawsala qui revient en Tunisie après 2011¹, ou de Monia Ben Hamadi, qui s'engage d'abord en France où elle fait des études de lettres à la Sorbonne après avoir arrêté un cursus d'économie à l'université Paris-Dauphine, dans plusieurs associations créées à la révolution, puis rentre en Tunisie où elle devient pigiste au *Quotidien* puis à *BusinessNews*. Lisant et écrivant mal l'arabe lors de son retour (elle a effectué ses études primaires et secondaires à l'école française à Tunis), elle réapprend l'arabe en fréquentant assidument l'ANC. Elle participe au lancement du HuffingtonPost-Maghreb en juin 2013 dont elle devient rédactrice en chef².

Ce mouvement de va-et-vient et d'engagement multiple dans différents types d'instances se retrouve également dans les trajectoires des élus. Dans la configuration partisane instable qui est celle de la Tunisie après 2011, les élus conservent un pied dans différents types de structures associatives, politiques, et syndicales afin de construire leur légitimité d'acteurs du changement de régime et de la période qui s'ouvre. L'enjeu est alors d'être connu des représentants des organisations internationales : la reconnaissance par ces experts de l'international participe à la construction de la légitimité politique dans le changement de régime, et permet d'accumuler des ressources politiques mobilisables lors des reclassements et des sorties du champ politique nationale. Ma présence sur le terrain, le fait que je sollicite des entretiens participe de cette légitimation. Ainsi un jeu se met progressivement en place et touche à son paroxysme pendant la campagne électorale : les députés viennent me trouver à l'Assemblée pour m'exposer leur vision du changement de régime, sont ravis quand je prends des photos et me demandent pourquoi je ne fais pas de journalisme. Ils tentent parfois de me faire intervenir dans des

¹ Entretien, Sélim Kharrat, Tunis, octobre 2015.

² Entretien, Monia Ben Hamadi, Tunis, octobre 2012. Voir l'encadré « Journaliste et engagée à l'ANC en annexe.

reportages organisés par des journalistes travaillant pour eux pendant la campagne. Certains me laissent apparaître sur les photos de campagne publiées sur *Facebook*, d'autres me coupent¹.

Les députés développent ainsi leur carnet d'adresses et assoient leur légitimité en recevant à la fois des acteurs du champ politique national mais aussi des acteurs locaux dont la proximité pourrait servir à mettre en évidence leurs qualités humaines et sociales. Ils échangent des informations avec les journalistes et construisent des entourages, certes éphémères, mais qui témoignent de leurs possible montée en puissance au sein de l'espace parlementaire ou du parti. Leur légitimité est également renforcée par leur maîtrise des rouages de l'Assemblée qu'ils développent au contact des fonctionnaires de l'ANC et par la fréquentation d'acteurs des organisations internationales, bailleurs de fond, ambassades, qui non seulement les conduisent à mieux maîtriser les rouages de l'institution qu'ils sont en train de construire, mais encore à s'insérer dans des réseaux d'expertise internationale en changement de régime. Nous voyons donc comment d'entrée de jeu, le multipositionnement des acteurs de l'espace constituant conduisent les élus à incorporer de nouvelles dispositions mais aussi contribuent à la porosité des frontières de cet espace.

II. La Constitution hors les murs

Que ce soit par le biais de formations, pour aller présenter des projets ou pour débattre du changement de régime tunisien, les acteurs internationaux et les acteurs politiques nationaux se rencontrent dans des lieux globaux du politique : des grands hôtels correspondant aux normes internationales à Tunis ou à l'étranger, les sièges des organisations internationales, les conférences et grands événements qu'elles organisent. Certaines réunions importantes pour déterminer la manière dont la Constitution va être adoptée et rédigée, ou la part d'aide publique au développement qui va être allouée au processus constituant ont donc lieu hors les murs du palais du Bardo.

¹ Voir les photos de campagne d'Ennahdha en annexe.

A. Des espaces globaux du politique.

Les acteurs internationaux et experts qui gravitent autour de l'ANC circulent également dans des espaces globaux du politique¹. C'est le cas des membres de l'ONG Al-Bawsala qui va peu à peu s'imposer comme centrale dans l'espace constituant et dont le site web d'observatoire des travaux de l'ANC devient la plateforme principale pour avoir accès aux informations concernant l'ANC. Les membres de cette ONG se sont rencontrés sur *Twitter* pendant les mobilisations de 2011, créent une liste indépendante candidate aux élections en France Nord sans obtenir de siège. Ils mobilisent à la fois leurs ressources locales et internationales pour s'imposer comme des acteurs essentiels du processus constituant quand bien même ils ne sont pas élus. Au niveau local, Amira Yahyaoui est la fille de Mokhtar Yahyaoui un juge connu pour avoir dénoncé le manque d'indépendance de la justice, et la cousine de Zouheir Yahyaoui l'un des premiers blogueurs militants torturé par le régime² et elle-même est connue sur les réseaux sociaux sous le nom de @mira404. Cependant, c'est aussi l'accès à des ressources internationales qui favorise le développement d'Al-Bawsala ainsi que le souligne l'une des fondatrices de l'ONG revient en ces termes sur sa création :

« Moi, j'ai travaillé pendant quatre ans au forum économique mondial (WEF) et on m'avait demandé, mes anciens collègues m'avaient demandé, de former une communauté de jeunes de 20-30 ans ici à Tunis qui pourraient devenir, qui étaient des futurs leaders ou qui étaient des leaders dans leur domaine. Et puis en voyant Amira évoluer, pour moi, c'était évident que ça allait être elle, une des premières recrues de cette communauté. (...) Elle était sous les projecteurs parce que c'était le premier WEF de la région MENA (Afrique du Nord Moyen Orient) après le printemps arabe et c'était le weekend des élections (...) ça nous a donné une médiatisation énorme où on a pu parler du projet qu'on avait de monter un observatoire ce qui a attiré l'attention de bailleurs de fonds qui s'intéressaient déjà à la Tunisie. Et alors ensuite, il y a eu un sommet et Amira a été sélectionnée pour aller à Davos et là alors d'un point de vue couverture médiatique, ça pouvait pas être mieux. Y'avait tous les médias, y'avait la délégation du premier gouvernement élu depuis les élections, y'avait Rached Ghannouchi, y'avait vraiment une configuration politique super intéressante et il y avait Amira qui était là avec sa grande gueule. »³

On voit ici comment les bailleurs de fond présents en Tunisie circulent dans d'autres espaces et comment l'accès à ces espaces peut être utilisé par des acteurs nationaux pour médiatiser leur projet, obtenir des financements, développer des contacts. Les membres d'ONG

¹ Pétric Boris, *On a mangé nos moutons : Le Kirghizstan, du berger au businessman*, Paris, Belin, 2013.

² Il meurt à 37 ans, d'une crise cardiaque un an et demi après sa sortie de prison.

³ Entretien, Nadia Sehnaoui Boulifa, Tunis, novembre 2016.

ne sont cependant pas les seuls à circuler dans ces espaces. Certains députés en sont également familiers.

Les trois années d'interactions intenses à l'ANC des députés et des acteurs non élus produisent un effet de modelage des méthodes de travail, une insistance sur l'aspect technique de certaines procédures et une euphémisation du politique. Cette socialisation spécifique ne s'arrête pas aux modes de présentation de soi : certains élus, indépendamment de leur appartenance partisane, font valoir auprès des experts internationaux les savoir-faire dont ils disposent afin d'être sollicités par eux. Être proche d'un acteur international ou d'un expert et avoir circulé dans les arènes internationales décisionnaires aura ainsi un effet légitimant pour le nouveau personnel politique. Certains élus jouent alors de la proximité avec ce milieu. Par exemple, le vice-président de la commission Finances de l'ANC, Moncef Cheikh-Rouhou, est invité à témoigner de son expérience par le PNUD dans l'ouvrage d'entretiens que l'équipe du PNUD réalise après l'adoption de la Constitution. Ce député est issu d'une famille d'entrepreneurs sfaxiens particulièrement active dans les médias¹, et a, au cours de sa carrière, travaillé directement sous la houlette du président Bourguiba², puis à la tête de banques d'investissement publiques et privées tunisiennes tout en enseignant l'économie à l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) à Paris. Il met en avant le fait d'avoir travaillé main dans la main avec plusieurs organisations internationales à différentes occasions, et son carnet d'adresses qui lui permet de mobiliser des experts de premier plan pour participer à la rédaction de la Constitution.

« J'étais à Davos trois semaines après le départ de Ben Ali pour organiser la journée Tunisie : Christine Lagarde était là, pour représenter la France et tenait à ce qu'il y ait une séquence Tunisie pour qu'on puisse avoir des débats. Elle nous a invités au G20, je suis venu avec le président de la Banque centrale et quelques ministres, elle a dit « ajoutez une table Tunisie », j'ai dit « madame la présidente, maintenant que nous sommes 21, on peut commencer », ils ont tous explosé de rire. (...) Mon bureau à l'Assemblée, c'était mon cartable, alors que quand je viens à Washington au Parlement et qu'on me demande combien de staff j'avais, moi j'ai honte. (...) Vous avez vu les moyens des députés... Moi, si je n'avais pas eu les moyens de certains amis de Harvard, où je suis allé pour animer des équipes qui ont travaillé pour nous du point de vue économique et social... Noah Feldman³ a donné énormément de son temps et de son énergie. Il a été extraordinaire. »⁴

¹ Son père a créé le groupe *Assabah*, l'un des grands groupes de presse tunisien.

² Habib Bourguiba avait opté pour une planification du développement de la Tunisie et avait formé un commissariat au plan où a travaillé Moncef Cheikh-Rouhou.

³ Professeur de droit constitutionnel à Harvard et spécialiste des relations entre constitution et religion.

⁴ Entretien, Moncef Cheikh-Rouhou, Paris, février 2016.

Cet extrait d'entretien apporte un éclairage sur les rapports de domination entre experts internationaux (ceux « qui ont des moyens ») et acteurs nationaux (« ceux qui n'ont pas de moyens »). Cet acteur a circulé dans les deux espaces et insiste sur la dégradation de son statut lorsqu'il devient député constituant. La mise en avant de ses relations avec des « amis de Harvard » ou avec Christine Lagarde participe à construire son image d'expert international ayant accepté de réintégrer le champ national bien qu'avec des moyens bien inférieurs, et qui continue d'échanger, sur un pied d'égalité avec les acteurs internationaux. De plus, sa rhétorique participe à l'euphémisation de la dimension « politique » de certaines décisions et à mettre en avant à l'inverse leur aspect technique : ainsi c'est la « compétence objective » et non le respect du principe de représentativité qui aurait dû primer pour élire le président de la commission finances :

« Évidemment la majorité des membres de la Commission étaient d'Ennahdha. Ils n'étaient pas antipathiques mais la grande majorité d'entre eux n'était pas douée. Quelques-uns qui étaient hommes d'affaires savaient ce qu'était un bilan, mais n'arrivaient pas à appliquer l'idée à l'État et il y avait des gens qui ne comprenaient rien. Se sont insérés ensuite les idéologues dont le but était de détruire le FMI et la banque mondiale ! »¹

On retrouve dans les paroles de ce député, un aspect central de la rhétorique des agents des organisations internationales : la technique se substitue au politique qui est alors euphémisé ou invisibilisé². Ce mécanisme, est souvent dénoncé, et le cas tunisien permet d'éclairer à bien des égards cette dynamique³. On voit ici comment cet élu tire parti de manière stratégique de sa circulation dans des espaces internationaux.

B. Former les élus

L'une des activités les plus visibles conduite par les acteurs internationaux est l'organisation systématique de formations à destination des élus et du personnel politique, portant sur le rôle de député, la démocratie, le changement de régime. Celles-ci jouent un rôle majeur dans la requalification d'enjeux politiques en objets techniques. À cette occasion, les experts jouent le

¹ *Ibid.*

² Ferguson James, *The Anti-Politics Machine: « Development », Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990; Maertens Lucile, Parizet Raphaëlle, « “On ne fait pas de politique !” Les pratiques de dépolitisation au PNUD et au PNUE », *Critique internationale*, vol. 76, n°3, 2017, p. 41-60.

³ Deforge, « Une expertise internationale sans « bonnes pratiques », *art. cit.*

rôle de courtiers¹ des normes internationales en les déclinant dans le contexte local tunisien : ils sont « passeurs de droit » et participent à la diffusion de normes internationales. Tous ces acteurs non-élus qui gravitent autour de l'ANC du fait de leur statut d'experts ou d'observateurs mobilisent un droit consacré par l'international dans différents cadres : outre l'intervention directe d'experts sur la lettre de la Constitution, ceux-ci interviennent dans le cadre de formations ou afin de soutenir la production de connaissances et l'échange de pratiques sur le processus constitutionnel.

1. Grands hôtels et tourisme révolutionnaire

Ce domaine est bien souvent l'apanage des fondations liées aux partis politiques. Elles financent très largement la recherche produite dans les universités tunisiennes et fournissent une aide à la publication : la plupart des ouvrages parus sur le changement de régime tunisien et rédigés par des chercheurs tunisiens sont financés par les fondations Hans Seidel, Konrad Adenauer, Heinrich Böll, ou Friedrich Ebert².

Ces fondations organisent de nombreuses conférences qui mobilisent des experts internationaux mais qui accordent également une très large part aux experts nationaux déjà évoqués. Tous les week-ends, les grands hôtels de la capitale – l'Africa (hôtel sur l'avenue Bourguiba), le Mechtel (hôtel où sont logés les élus en début de mandat), le Novotel (sur l'avenue Mohamed V, à côté du Palais des congrès) en particulier – sont investis par des experts et deviennent des lieux essentiels des débats sur la transition démocratique et de normalisation de tout un appareil théorique et un vocabulaire de la transition démocratique. On y croise des experts, des membres d'ONG, des députés autour de petits-déjeuners et de fascicules juridiques : les mêmes têtes reviennent fréquemment et cela participe à la formation d'une nébuleuse d'acteurs du changement de régime tunisien, qui intègre des agents issus de différents espaces (le champ politique national, le domaine de l'expertise internationale...).

¹ Dezalay Yves, « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 151-152, n°1, 2004, p. 4-35.

² Les principaux partis d'Allemagne de l'Ouest ont créé des fondations particulièrement actives en Europe de l'Est à la chute du rideau de fer. Ma cinquième année de thèse a également été financée par une fondation allemande spécialisée dans l'étude des changements de régime.

Une conférence sur la « transition démocratique »¹

Quand j'arrive au Mechtel², le hall est bondé. La conférence sur la Constitution n'est apparemment pas la seule à avoir lieu cet après-midi et je croise plusieurs visages connus. Des députés, dont l'une des figures de proue de la majorité, sont devant la salle et prennent un café et un gâteau. À l'étage du dessus, une autre conférence est en cours et aborde une question liée au changement de régime. La conférence est en allemand, en français et en arabe, on nous remet des oreillettes à l'entrée pour pouvoir suivre les différentes interventions. Se rencontrent ici des députés issus de tous les partis – et non comme dans certaines conférences organisées exclusivement par des associations tunisiennes, de la gauche libérale –, d'éminents juristes, membres de l'association tunisienne de droit constitutionnel, des internationaux : je croise plusieurs jeunes d'une fondation allemande, des journalistes de la presse institutionnelle, des bloggeurs (dont une journaliste de *Nawaat*). En tout une quarantaine de personnes. Tout le monde semble impressionné par les constitutionnalistes dont on parle avec beaucoup de respect. Beaucoup d'acteurs semblent se connaître mais l'ambiance reste relativement formelle et empesée. On n'est pas dans une présentation d'ouvrage, « entre amis », où chacun peut donner librement son avis. Le format est contraint et le temps dédié aux questions est relativement limité. Sur les tables à l'entrée de la salle, il y a non seulement le programme mais aussi des publications de la fondation sur la vie politique dans un régime démocratique et les enjeux pour la nouvelle Constitution dont voici les titres : « droits de l'opposition », « organiser des élections », « l'indépendance de la justice », « respect des conventions internationales ».

Ces conférences sont l'un des lieux où l'on voit les élus et les internationaux interagir, alors même que l'entrée des acteurs internationaux dans le champ politique tunisien se fait largement par le truchement de l'administration : les membres du PNUD, des fondations, et de la Banque Mondiale sont en interaction permanente avec le bureau du président de l'ANC et avec ses administrateurs³ et voient les députés pendant les conférences ou les formations qu'ils organisent avec l'administration.

Outre les conférences, il y a les formations organisées lors de week-ends, souvent dans des hôtels sur la côte, ou lors de séjours d'études à l'étranger. Les formations à l'étranger sont les plus fréquentes et peuvent être organisées par des ONG et des think-tanks – c'est le cas de Democracy Reporting International (DRI)⁴ –, mais aussi des bailleurs de fond directement. Par exemple, l'ambassade d'Allemagne a organisé, dès 2012, un voyage d'étude au Parlement allemand pour les constituants tunisiens. Ce voyage a été souvent mentionné par les élus qui y ont participé⁵ et qui opposent l'action de l'Allemagne en Tunisie à celle de la France – dans un

¹ Journal de terrain, Tunis, 28 février 2013.

² Grand hôtel à l'entrée du parc du Belvédère, dans lequel sont logés les élus et qui dispose de nombreuses salles de réunions.

³ Deforge Quentin, Perez Déborah, « Aux frontières du national et du transnational, institutionnalisation d'une organisation de contrôle du Parlement tunisien et pratiques transnationales *d'accountability* », présentation au congrès de l'AFSP 2019.

⁴ DRI est une ONG allemande spécialisée dans la surveillance démocratique et le soutien à la démocratisation.

⁵ Discussions informelles, Tunis, octobre 2012.

contexte de tension forte entre l’ambassade de France et la nouvelle majorité tunisienne. Il est intéressant de voir que suivant les positionnements idéologiques des uns et des autres, les élus retiennent des éléments différents de ces voyages d’études. Par exemple, une élue de l’opposition, connue pour son engagement féministe avant 2011 et résidant en France jusqu’à son élection, insiste sur la présence des femmes au Parlement allemand, tandis qu’une membre d’Ennahdha soulignera la facilité des Allemands à accepter qu’une élue puisse être voilée, et qu’enfin un député retiendra l’appareil administratif en amont des élus¹. Entre 2011 et 2014, l’ANC se transforme en lieu d’apprentissage et les élus participent à un nombre important de formations organisées par des acteurs internationaux sur des points juridiques relatifs à la Constitution ou au fonctionnement d’un Parlement.

Celles-ci sont organisées à l’initiative de différents acteurs : elles peuvent être le fait de l’ANC et sont dans ce cas généralement proposées par le PNUD. Elles peuvent également être à l’initiative d’ONG et porter sur des points spécifiques du droit constitutionnel dans le but d’y sensibiliser les élus comme la décentralisation, les droits des femmes, le pouvoir législatif... Elles ont néanmoins un bilan contrasté : des constituants soulignent que ce sont toujours les mêmes noms d’élus qui sont proposés par les groupes parlementaires pour prendre part à ces formations, auxquelles les députés indépendants participent peu². Les élus insistent sur le fait que ces formations sont très générales et ne portent que ponctuellement sur les cas qu’ils rencontrent dans l’hémicycle et en commission : peu de formations spécifiques ont ainsi eu lieu en matière de rédaction du droit³.

2. Partage d’expérience et bricolage institutionnel

Les programmes de formation se déclinent à travers des actions d’aide ponctuelle aux élus : assistance juridique pour rédiger un amendement, échanges d’expérience, organisation de conférences pour les élus. C’est ce dans quoi s’est spécialisé Democracy Reporting International (DRI), une ONG allemande spécialisée dans les questions de bonne gouvernance. Ses experts sont présents au quotidien à l’ANC, ainsi que le National Democratic Institute, think-tank proche du parti démocrate américain dont les experts en droit constitutionnel sont présents à l’étage de l’hémicycle. Ces interventions donnent lieu à des modifications directes du texte ou des amendements proposés : il n’est pas rare de croiser dans les couloirs des députés

¹ Idem.

² Discussions informelles, Tunis, juin 2014.

³ Discussions informelles, Tunis, juin 2014.

en pleine discussion, stylo et photocopie à la main, avec des membres d'une ONG ou d'une fondation. Ils les conseillent et répondent à leurs questions sur les conséquences juridiques de tel ou tel terme. Un membre tunisien de l'ONG, qui a travaillé dans plusieurs ONG tunisiennes ou internationales spécialisées dans les élections et le processus constituant revient en ces termes sur ses rapports avec les élus :

« En théorie, on a un point de contact par groupe mais on bosse avec tous les élus. Il y en a avec qui je m'entends mieux que d'autres donc ils ont davantage tendance à venir me chercher, et moi à aller les voir. Il y en a qui connaissent déjà bien et donc en fait ils ont moins besoin de nous, mais on s'entend bien et on aime bien discuter. »¹

Cet extrait d'entretien insiste sur l'importance des relations d'amitié ou « de bonne entente » qui peuvent naître à l'ANC entre députés et acteurs de l'international. La dimension affective de cette relation a également partie liée à ce que ces « petits professionnels de l'international »² sont aussi bien souvent recrutés localement – parfois aussi en mettant en avant leur carnet d'adresses – et connaissent donc les députés qu'ils ont pu rencontrer en portant une autre casquette. Ce brouillage des frontières entre les différents champs renforce les effets des « *policy transfers* » ou du plaidoyer fait par ces acteurs de l'international. Il procède également d'un second type de brouillage : celui de la frontière entre le droit du contenu de la Constitution, et la méthode d'adoption de la Constitution.

L'ingénierie déployée par les professionnels de l'international et les experts en changement de régime semble former un ensemble stabilisé mais, dans les faits, elle résulte de bricolages variés qui ont précisément pour qualités essentielles et valorisées à la fois par les agences et par les acteurs politiques locaux leur labilité et leur capacité d'adaptation.

III. Faire participer « le peuple » à l'écriture de la Constitution

L'expérimentation de nouvelles pratiques politiques consiste également à ouvrir l'institution et à faire participer la population à la rédaction de la Constitution. Le fait de mobiliser participe tout à la fois au mouvement d'effervescence révolutionnaire mais aussi à la mise en forme des pratiques de travail des élus par les acteurs des organisations internationales et par les acteurs locaux qui jouent un rôle de courtiers et se font importateurs de normes de

¹ Entretien, conseiller juridique de DRI, Tunis, Juin 2014.

² Lecler Romain, Morival Yohann, Bouagga Yasmine, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *Critique internationale*, vol. 81, n°4, 2018, p. 9-20.

bonne gouvernance dans l'espace national. La dimension inclusive du processus constitutionnel est, à maintes reprises, soulignée comme une nécessité par différents acteurs et témoigne d'un tournant dans la manière dont est construite l'assistance internationale à la rédaction de constitutions : elle se concentre désormais au moins autant sur le processus, la méthode d'adoption du texte, que sur la lettre de celui-ci¹. Nous verrons dans cette sous-partie comment l'implication de la population est organisée et mise en forme tant par les acteurs institutionnels que par des acteurs non-élus gravitant autour de l'ANC.

A. Consulter

Des réunions sont organisées dans les différents gouvernorats pour mettre en présence des députés et des acteurs de la société civile et débattre du texte constitutionnel. Ces débats sont portés par différentes institutions et ont - vocation à démocratiser le débat sur la Constitution.

« L'essentiel c'est qu'elle soit faite par les représentants du peuple, qu'elle ne soit pas faite entre experts seulement, parce qu'on aurait pu avoir la même Constitution très belle comme ça, qui répond aux libertés, faite par un groupe d'experts, elle n'aurait jamais eu la même signification. (...) il n'y a pas eu que le dialogue national politique, il y a eu un dialogue national sur la Constitution, où dans toutes les régions, toutes les circonscriptions, on discutait avec... c'est des réunions ouvertes, ceux qui voulaient venir venaient il y avait des députés qui se sont déplacés de manière régulière, qui ont expliqué, qui ont enregistré... nous avons sur le site officiel l'enregistrement de toutes les interventions des citoyens, je ne parle pas des experts internationaux ou nationaux...² »

Le président de l'ANC insiste sur la dimension inclusive de la Constitution, citant presque le slogan scandé lors de l'adoption du texte en janvier 2014 (« c'est la Constitution du peuple »). Néanmoins l'ANC n'est pas la seule à insister sur la nécessité de dialoguer avec le peuple et de le consulter. Plusieurs associations organisent des débats et des rencontres entre députés et citoyens³. Cette effervescence autour de la Constitution donne à voir des expérimentations démocratiques comme le fait qu'une association amène des députés dans des quartiers populaires situés dans des circonscriptions autres que les leurs. Ces pratiques participent

¹ Jermanova, "Constitution-making and Democratization", *op. cit.*, p. 6

² Entretien, Mustapha Ben Jaafar, président de l'Assemblée nationale constituante, président du parti Ettakatol, réalisé avec Tereza Jermanova, Assistant Professor, Department of Near Eastern Studies, Charles University, Tunis, octobre 2015.

³ Entretien, Gilbert Naccache, Paris, mai 2013. Ce membre fondateur de Doustourna est un militant historique du PC tunisien surnommé « papy » par les générations suivantes et est célèbre pour ses récits de prison qu'il a publiés très tôt et en langue française. Entretien, Jahouar Ben MBarek, Tunis, Décembre 2015.

également à la reconduction de certaines manières de faire et notamment du fait « d’aller au peuple ».

1. Amener les députés dans les quartiers populaires

L’ONG Al-Bawsala organise une série de rencontres « élus-citoyens » dans des quartiers péri-urbains populaires : ce ne sont pas les élus de la circonscription qui sont présents, mais d’autres, pour débattre de la Constitution et de leur travail à l’ANC. Le premier débat a lieu à El-Kabaria, un quartier populaire du grand Tunis dans lequel une part importante de la population est confrontée à de fortes difficultés économiques et sociales, à de nombreux départs pour la Syrie et à la *harqa* (l’immigration clandestine) vers l’Italie¹.

Les députés au café de Menzel Jemil²

Avec Monia Ben Hamadi, nous suivons le minibus loué par Al-Bawsala : il transporte trois élus vers Menzel Jmil, un quartier péri-urbain très populaire près de Menzel Bourguiba, dans le gouvernorat de Bizerte, à une heure de route environ de la capitale. L’un des députés, un indépendant, ancien militant proche de Moncef Marzouki et de la ligne d’Ennahdha, s’est décommandé à la dernière minute. La salle louée par l’ONG, excentrée, est difficile à trouver. Il s’agit d’une salle des fêtes avec une capacité importante. L’une des députés s’impatiente : « *Avec le Bus citoyen* [une autre association], *c’était bien organisé* ». Les membres de l’équipe d’Al-Bawsala et en particulier Amira Yahyaoui la présidente et Ons Ben Abdelkarim, la chargée de projet « élus-citoyens » s’activent au téléphone. Les autres installent un wifi portatif. Ikbel Msaada, députée CPR de la circonscription de l’étranger « pays arabes et reste du monde » est vêtue d’un trenchcoat et pianote sur son Ipad. Apparemment, il a été compliqué de trouver un lieu, les autorités interdisant l’accès à certaines salles, les autres acteurs de la région refusant de louer leur salle. Amira Yahyaoui explose « *ce sont des pratiques de la dictature ça, pour empêcher un débat d’avoir lieu, on met les gens à l’autre bout du monde et on invente des problèmes pour ne pas leur louer de salle mieux* ». Après vingt minutes passées à attendre et à installer des chaises, nous comprenons que personne ne viendra ici.

Ons et Amira décident alors d’aller « là où il y a des gens » soit dans les cafés du centre du quartier. Nous reprenons donc la voiture et allons au café le plus central du quartier de Menzel Jmil. En terrasse, les gens sont d’abord suspicieux. Il faut expliquer pourquoi nous sommes là, dire que les autorités sont prévenues – et par autorités ils entendent non seulement les forces de l’ordre, le gouverneur, mais aussi les salafistes qui sont nombreux dans la région. Ici, il y a surtout des hommes puisque dans ce café populaire, il serait improbable de voir des femmes. Progressivement ils s’installent autour du groupe. Amira et Ons (qui ont toutes les deux autour de 25 ans) présentent le projet et passent directement la parole aux gens. Toutes les deux ont des habits qui tranchent énormément avec le public : pantalons 7/8^e près du

¹ Ben Hamadi Monia, « Reportage ? Tunisie : Al Bawsala confronte des élus aux habitants de Kabaria », *Business News*, 11 novembre 2012. En ligne : <http://www.businessnews.com.tn/Reportage—Tunisie--Al-Bawsala-confronte-des-élus-aux-habitants-de-Kabaria.519,34520.1>

² Extrait du journal de terrain, Menzel Jemil, Bizerte, 25 novembre 2012.

corps, talons hauts, petit pull à manche courte et veste, ainsi que du maquillage discret. Ces tenues dénotent une aisance financière et une maîtrise importante des codes professionnels internationaux. Par contre, elles parlent en dialecte tunisien de manière très animée à tous les hommes plus âgés assis au café, et n'hésitent pas à élever la voix pour se faire entendre. La journaliste de l'équipe prend des photos¹. Les questions fusent et l'attroupement est de plus en plus important au point que l'on assiste à une fragmentation du débat : la députée Al-Massar est habillée avec des vêtements d'universitaire un peu originaux, et instaure une distance avec eux, reste assise pour discuter. Par contre Iskender Bouallagui, un député indépendant élu sur les listes de la Aridha Chaabeya, vêtu d'un costume bleu et d'une cravate, est debout, au milieu des gens, un peu à l'écart du groupe de Bawsala et des deux députés femmes, et dialogue tout azimut avec les gens, les prenant par la main, et circulant au milieu de la foule sans aide des membres de l'ONG.

Nous partons ensuite dans un pâté de maisons délabrées faire du porte-à-porte pour voir les femmes, ce qui est possible du fait des deux députées femmes présentes. À partir de là, le groupe se disperse car il est inenvisageable d'arriver chez les gens en groupe de dix. Je reste dans la rue, devant les maisons avec Iskender, et les hommes du groupe. De nombreux enfants viennent nous voir. Très vite, la rue est bondée, les jeunes me demandent (ainsi qu'à un partenaire d'une ONG allemande qui fait du transfert de technologie à Al-Bawsala) comment avoir des visas pour l'Europe. Certains expliquent qu'ils préfèrent les salafistes aux barons de la drogue qu'ils avaient avant, et qu'ils font régner l'ordre dans le quartier.

Dans ce débat qui ne se déroule donc pas du tout à fait comme prévu, on observe différentes manières d'interagir avec la population tant pour les députés que pour les membres de l'ONG et leurs partenaires : aller au peuple ne va pas de soi. Les appartenances de sexe et de classe modèlent et structurent l'interaction : ainsi, Iqbel, économiste et cadre dans un fonds d'investissement golfiote avant 2011, vivant à Dubaï avec son mari, semble même physiquement en décalage avec le public. Son trenchcoat de bonne facture, son balayage, son Ipad² tranchent avec les vêtements de fripe des clients du café. Jeune mère, elle est rentrée en Tunisie après les élections, et a commencé à ce moment-là la politique, comme députée élue sur une liste CPR. L'autre députée femme, Nadia Chaabane est une militante bien insérée dans les réseaux franco-tunisiens de la diaspora et en particulier dans les associations féministes. Universitaire, elle a l'habitude de parler en public mais là encore ses vêtements sans doute achetés en France contrastent avec le public. À l'inverse, Iskender Bouallagui, jeune député de la Aridha Chaabeya, originaire du Sahel et diplômé (un master de géologie), mais issu d'un milieu modeste (la cité Erriadh est située dans un quartier périurbain de Sousse), se fond dans la foule, semble plutôt à l'aise pour échanger avec la population, et parle le même dialecte qu'eux.

¹ voir photo en annexe.

² Les produits Apple sont particulièrement onéreux en Tunisie, et s'il est fréquent de voir des journalistes avec des tablettes, ce sont généralement des tablettes de marques chinoises ou coréennes.

En revanche, si les membres de l'ONG Al-Bawsala présentent le même ethos de classe que la députée du CPR (vêtements luxueux, chaussures de bonne facture...), cela ne les empêche pas pour autant « d'aller au peuple ». Leur appartenance à une ONG à dimension internationale transcende leur appartenance de classe nationale et les place à un autre niveau du débat. Tandis que les hommes avec qui échangent les députés attendent d'être représentés par eux (quand bien même il ne s'agit pas des élus de leur circonscription), ils n'ont pas d'attente vis à vis de l'ONG et de ses membres. Je constate que la même catégorisation s'applique à moi : étrangère, mes vêtements et mes manières de parler ou de me comporter ne me situent pourtant pas socialement pour les habitants de ces quartiers. Si lors d'entretiens avec des personnalités très diplômées et ayant fait leurs études en France, mon ethos de classe est pris en compte, ce n'est pas du tout le cas ici. Ces débats ne sont qu'une manifestation des multiples rencontres organisées entre les élus et les citoyens, et participent à une dynamique plus large dite de « dialogue national ».

2. Un premier « dialogue national »

Le premier « dialogue national » est d'abord un dialogue organisé entre l'ANC et la population par un tiers : le PNUD. De nombreuses réunions de présentation et de débat autour des différentes moutures de Constitution sont organisées avec le soutien du PNUD dans les différents gouvernorats tunisiens ainsi que dans les circonscriptions de l'étranger. Cet extrait de mon journal de terrain revient sur une initiative co-organisée par l'ANC et le PNUD : l'organisation d'un débat national au premier trimestre 2013 dans chacune des circonscriptions tunisiennes et dans les circonscriptions de l'étranger, sur le texte constitutionnel, mettant en présence certains députés (dont ceux de la circonscription) et la population ou du moins des représentants de la société civile. À Paris, ce ne sont pas les associations en tant que telles qui sont mobilisées mais dans les différents gouvernorats, ce sont les associations qui sont invitées à débattre de la Constitution¹, créant alors un filtre supplémentaire.

¹ Entretiens avec des responsables du PNUD (juin 2013) et l'assesseur de l'ANC en charge du projet (mars 2013).

Débattre de la Constitution avec la diaspora¹

La salle est pleine dans la maison de la Tunisie, à la Cité Universitaire de Paris². Il fait nuit dehors et les gens se saluent en enlevant leurs manteaux. Certains sont assis sur les marches de l'escalier et sur la mezzanine. Les hommes et les femmes sont mélangés, beaucoup semblent se connaître et être venus en groupe. Peu de femmes sont voilées. Il y a cependant peu de jeunes, et ils sont en groupes, plutôt au fond de la salle. L'ambiance est très parisienne, on a plutôt l'impression que ce sont des associations de gauche, existant déjà avant 2011 qui occupent le terrain. Je me demande si la situation va être similaire à Aubervilliers samedi prochain. Sans doute pas dans la mesure où la maison de la Tunisie est l'un des lieux symboliques de politisation de la gauche tunisienne.

Les députés de l'ANC entrent et s'installent, certains saluent des amis, comme Nadia Chaabane qui semble très à l'aise, connaît à la fois les lieux et le public. Les autres, et en particulier ceux d'Ennahdha (Meherzia Laabidi et Ameer Larayedh pourtant des ténors du parti) restent un peu en retrait. C'est Habib Kheder, le rapporteur général de la Constitution, qui prend la parole en premier, et présente les grandes lignes du texte. Son intervention est en arabe ce qui donne lieu à une polémique. Murmures dans la salle, certains maugréent. Faut-il s'exprimer en arabe ou en français ? Pendant ce temps, les députés ainsi que le coordinateur de projet du PNUD qui contribue à l'organisation de ces séances de débat distribuent des pré-projets de Constitution et des fiches-questions dans la salle. Les questions qui suivent sont, suivant les cas, en arabe ou en français, mais plus fréquemment en français. Les interventions portent dans leur grande majorité sur les libertés individuelles, la protection des minorités, la place de l'islam dans la Constitution. Certains évoquent l'organisation des pouvoirs et la forme du régime mais la réunion est investie comme moyen de faire un bilan du gouvernement de la Troïka. Les modalités de prise de parole sont souvent similaires : la personne se présente, donne son nom et mentionne son appartenance – ou non – à une association. Certaines questions sont applaudies par l'auditoire. Il y a un décalage certain entre les députés Ennahdha d'une part et les autres élus et la salle d'autre part : on sent que les propositions allant dans le sens d'une limitation de l'influence de la religion dans la sphère publique formulées par le public sont dirigées contre les élus d'Ennahdha et visent à les isoler. Aucun élu n'est cependant nommé pris à partie. Les débats ne sont pas enregistrés mais les députés prennent des notes et le PNUD rédige un rapport qui condense les différents points soulevés par les citoyens répartis par chapitre de la Constitution (et donc indirectement par commission).

La comparaison des deux extraits de journal de terrain permet de souligner la différence entre les deux types de débats : celui organisé par le PNUD est beaucoup plus formel que celui organisé par Al-Bawsala et s'accompagne de toute une ingénierie de la transition démocratique et de tout un cérémonial. Les moyens investis dans l'organisation de ces réunions ne sont, de toute évidence, pas du même ordre, et le débat n'est pas non plus construit de la même manière. Les débats organisés par Al-Bawsala prennent pour cible les populations marginalisées des

¹ Extrait du journal de terrain, 19 janvier 2013.

² Ces rencontres ont eu lieu pendant mon M2 et je n'ai pas pu me rendre en Tunisie à ce moment-là. Je me suis donc contentée d'assister à l'une des deux réunions prévues en région parisienne. La maison de la Tunisie est un lieu symbolique et de socialisation important de la diaspora tunisienne dont une part est venue étudier en France et a vécu dans la Cité Universitaire.

quartiers périurbains, quartiers dans lesquels le taux de participation au vote a été plus bas que la moyenne et qui ont massivement voté pour Ennahdha et la Aridha Chaabeya¹. Les débats organisés par le PNUD ont pour objectif non seulement d'« aller au peuple » mais aussi d'asseoir la légitimité de l'ANC et à ce titre de respecter un certain décorum : bouteilles d'eau en verre, hôtels luxueux ou lieux symboliques. Les députés sont ainsi campés dans leur rôle institutionnel de représentants du peuple et une distance symbolique est établie entre le peuple et eux. Leur rôle consiste non seulement à répondre aux interrogations de la population mais encore à écouter leurs doléances et en prendre note, ce que certains élus synthétisent sur leur blog².

Ce « débat national » autour du projet de texte constitutionnel permet de soulever un certain nombre de points (390 pour la commission du préambule, 600 pour la commission Droits et Libertés) qui rendent compte des inquiétudes des citoyens vis-à-vis de la Constitution en cours d'élaboration. Ces remarques sont ensuite reprises par les commissions constituantes. « Inclure » est alors le maître mot et répond à des injonctions non seulement nationales mais encore internationales.

B. « Aller au peuple » : de Lénine aux Nations-Unis

Cet objectif d'inclusion, s'il constitue un pendant spontané de la situation révolutionnaire, n'en reste pas moins le fruit de la rhétorique destourienne consistant à « aller au peuple »³ : depuis l'indépendance, le gouvernement de la Tunisie a pour leitmotiv le fait « d'aller au peuple », reprenant la maxime de Lénine, que ce soit à travers la personnalité de leaders charismatiques court-circuitant tout type d'intermédiaires pour privilégier une relation immédiate avec le peuple, ou à travers la mise en place d'un « pacte de sécurité tunisien »⁴. Cette ambition reste une constante de la politique tunisienne, mais se conjugue également avec les expertises internationales sur la « bonne gouvernance » et la démocratisation. L'inclusion, et le fait d'impliquer les citoyens et de les consulter sur la rédaction des textes fondamentaux

¹ Gana, *et al.*, « La territorialité du vote pour l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne de 2011 », *art. cit.* ; Gana, Van Hamme (dir.), *Élections et territoires en Tunisie*, *op. cit.*

² Voir par exemple le compte-rendu de la journée du 25 novembre 2012 sur le blog de Nadia Chaabane qui offre un résumé des doléances des citoyens rencontrés à Menzel Jemil. En ligne : <https://nadiachaabane.wordpress.com/2012/11/29/petit-compte-rendu-de-mon-week-end-du-24-novembre/>

³ Camau, Geisser, *Le Syndrome autoritaire*, *op. cit.*; Ghorbal, *op. cit.*, 2012.

⁴ Hibou, *La Force de l'obéissance*, *op. cit.*

fait partie des textes canoniques définissant les principes de la bonne gouvernance. À ce titre, les différents acteurs internationaux impliqués de près ou de loin dans le processus constitutionnel¹ insistent sur la nécessité de faire participer les citoyens.

« *Until a few years ago, the focus of international constitutional assistance was on providing guidance about the content of a Constitution rather than on the process by which it is made* »² : cette remarque faite dans l'avant-propos d'un manuel destiné aux experts en rédaction de constitutions est symbolique de l'importance du tournant pris par les acteurs de cette politique publique internationale. L'accent est désormais mis sur la manière de rédiger et d'adopter la Constitution et en particulier sur la nécessité d'inclure. Cette dimension revient à plusieurs reprises lors des entretiens réalisés avec les membres de l'équipe du PNUD en charge du projet de soutien au processus constitutionnel : tous soulignent l'importance d'inclure les citoyens, de faire sortir le processus constitutionnel des murs de l'Assemblée. À ce titre, ils financent également l'organisation de séries de présentation de la Constitution une fois celle-ci adoptée dans les différentes circonscriptions et en présence des députés de la circonscription à l'été 2014.

Cette rhétorique très normative produit des injonctions importantes en direction des élus, d'autant plus que c'est le PNUD qui choisit les associations participant aux réunions de présentation du projet constitutionnel : les travaux sur la démocratie participative³ ont montré comment, en mobilisant un tissu associatif, on donnait de la voix à ceux qui en avaient déjà, au risque de marginaliser d'autant plus ceux qui participent le moins. L'apport de l'anthropologie du développement consiste dans l'exposition des mécanismes de sélection des « bons » partenaires pour les organisations internationales et montre comment sont cooptés des acteurs associatifs « convenables »⁴. Ici néanmoins, on observe un décalage entre les premières réunions de débat sur le texte constitutionnel organisées à l'hiver 2013, auxquelles de nombreuses associations souhaitent assister – et où les organisations internationales, en

¹ Entretien, Abderahman El Yessa, chef du projet de soutien au processus constituant au PNUD, Tunis, Juin 2013 ; discussions informelles décembre 2015 avec les membres de l'équipe chargée du projet de renforcement des capacités du parlement.

² Brandt Michele, Cottrell Jill, Ghai Yash, Regan, Anthony, *Constitution-Making and Reform: Options for the Process*. Switzerland: Interpeace, 2011, cité par Jermanova, "Constitution-making and Democratization", *op. cit.*, p. 6.

³ Blatrix Cécile, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 74, n°2, 2009, p. 97-119 ; Blondiaux Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.

⁴ Finke Barbara, Kohler-Koch Beate, « The institutional shaping of EU-society relations: a contribution to democracy via participation ? », *Journal of civil society*, vol. 3, n°3, 2007, p. 205-221 ; Allal Amin, « "Penser global, agir dans un local". Participation locale, régulation néo-libérale et situation autoritaire en Tunisie (2006-2010) », *Gouvernement et action publique*, vol. 2, n°2, 2016, p. 153-181.

sélectionnant certaines associations, jouent un rôle de « filtre » – et les réunions organisées après coup, par le PNUD pour présenter le texte définitif de la Constitution à l'été 2014.

Salle des congrès à Sfax, juin 2014¹.

Il fait extrêmement chaud dans cette salle bondée et l'ambiance est tendue. La députée que je devais voir m'a finalement dit qu'elle ne viendrait pas à cette réunion pour ne pas risquer sa réputation : elle a peur que les choses se passent mal et ne veut pas « rater » une apparition en public à l'approche de la campagne électorale. Je suis assise au fond de la salle avec Monia Ben Hamadi². Il y a des jeunes, des femmes (voilées ou non), des pères de famille. Plusieurs hommes et femmes portent des signes religieux visibles. Le contraste est impressionnant avec la réunion de la veille à Mahdia, où dans ce grand hôtel de la zone touristique, l'assistance était bien plus clairesemée (40 personnes tout au plus). Là, nous sommes bien deux à trois fois plus. La situation en centre-ville, la taille de la ville aussi doivent jouer. La réunion commence avec le visionnage du clip réalisé par le PNUD pour présenter la Constitution : il insiste sur les principaux articles, les rapports entre exécutif et législatif, la place de la religion, les contre-pouvoirs, les droits et libertés principaux sur fond de musique épique et d'hymne national. Les députés présents appartiennent soit à Ennahdha, soit à l'opposition séculière (au groupe démocratique). Habib Ellouze, le député de Sfax d'Ennahdha, réputé pour ses propos radicaux et sa tolérance vis à vis des salafistes, est absent. Par contre, il y a Kalthoum Badreddine, avocate nahdhaouie qui s'est imposée en commission de législation générale comme très compétente. On passe très rapidement aux questions : celles-ci sont posées sur un ton bien souvent énervé. Plusieurs d'entre elles reviennent sur la place de la religion dans le texte et la caractérisent comme insuffisante. Soudain, un jeune d'environ 18 ans, passablement agacé se lève et récite un verset du Coran avant de poser sa question. Cependant, il fait une erreur en le citant, et quatre hommes se lèvent et commencent à l'agresser verbalement et physiquement. Tout le monde crie des appels au calme, se lève, on a l'impression qu'une bagarre générale peut avoir lieu. Soulef Ksantini, une députée nahdhaouie, enseignante et militante à Sfax depuis le milieu des années 1980, s'interpose, prend la parole et explique qu'il a fait une erreur, et qu'il faut lui pardonner et non pas l'agresser. L'ensemble de la réunion se poursuit sans autres incidents mais l'impression qui domine est qu'Ennahdha joue ici un rôle de modéré par rapport à la population.

Ces activités participent à une politique globale de *policy transfer* dont la littérature a à de nombreuses reprises souligné les aspects contraignants³ et injonctifs : l'importation de modèles et de paradigmes gouvernementaux des démocraties libérales reproduit les structures de domination et reconduit bon nombre de pratiques, déjà présentes et mises en avant dans la Tunisie « bon élève de la gouvernance internationale » d'avant 2011⁴. Elles s'hybrident avec les dynamiques endogènes propres à la Tunisie.

¹ Journal de terrain, Sfax, 9 juin 2014.

² Journaliste pour le *HuffingtonPost* Maghreb qui s'occupe des sujets ANC et politiques. Nous avons suivi ensemble les réunions de présentation de la Constitution à Mahdia et Sfax. C'est une alliée de terrain qui, depuis qu'on s'est rencontré en novembre 2012, est intéressée par les mêmes sujets que moi.

³ Dumoulin Laurence, Sarruger Sabine, « Les *policy transfer studies* : analyse critique et perspectives », *Critique internationale*, vol. 48, n°3, 2010, p. 9-24.

⁴ Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit.

L'espace constituant est ainsi structuré, non seulement par les députés, mais aussi par tous ces observateurs nationaux et internationaux dont certains sont très présents à l'ANC. Ils constituent un entourage spécifique pour les élus, et participent à leur socialisation politique. Ils circulent dans un espace qui a une topographie spécifique, entre les institutions tunisiennes, certains lieux de la capitale, mais aussi certains lieux de rencontre à l'international. Les reconversions de ressources accumulées lors d'activités militantes ancrées dans le champ national à l'international, ou d'activités dans le champ international en capital politique permettant d'accéder à des postes au niveau national s'inscrivent dans la dynamique déjà décrite par Yves Dezalay lorsqu'il montre, à partir de l'étude des professionnels du droit, comment certains vont chercher à l'international les capitaux nécessaires à l'obtention de postes plus élevés dans leurs pays afin de former une nouvelle classe dominante nationale. Le passage par des universités américaines ou britanniques prestigieuses et par ce qu'Yves Dezalay analyse, dans une approche foucaldienne, comme des dispositifs de gouvernementalité, vient construire les ressources politiques qui seront ensuite mobilisables dans le cadre de carrières nationales¹. Les interactions denses entre élus et « petites mains » de l'international les conduisent à effectuer tout un ensemble de bricolages au sein de l'institution : l'ordre parlementaire est en permanence transgressé à la fois par la majorité qui aux yeux des acteurs nationaux ne correspond pas au niveau attendu, et à la fois par les élus de l'opposition qui transgressent l'ordre de la majorité.

Section 3. Transgresser l'ordre parlementaire

La présence des grandes agences de développement internationales et la mise en place de politiques de renforcement des capacités parlementaires en soutien au processus constituant participent à incarner la rupture avec l'ordre ancien. Cependant, nous avons vu comment certains dispositifs contribuaient à réactualiser certaines pratiques caractéristiques de la période antérieure à la révolution, même dans la configuration constituante. Il n'en reste pas moins que les pratiques des élus dérogent à l'ordre qui semble avoir été mis en place. En cela, elles participent à l'effervescence révolutionnaire. La nouvelle majorité est alors tiraillée entre le

¹ Dezalay, *Marchands de droit*, op. cit.

double impératif consistant à incarner la révolution d'une part et à donner des gages d'ordre et faire montre d'efficacité d'autre part.

C'est ce dont nous rendrons compte dans cette dernière section qui envisage *in situ* le travail des commissions pour rédiger la Constitution mais aussi les lois ordinaires et les modalités du travail des élus. L'observation des pratiques des députés et leur réception à la fois par les observateurs internationaux, par l'opposition, et par les journalistes, révèlent le caractère transgressif des comportements des députés au sein de l'espace constituant. Ces pratiques prêtent le flanc à la critique de leur légitimité collective. L'approche ethnographique des pratiques des élus dans l'ANC et de leurs interactions avec les différents acteurs partie prenantes de l'espace constituant nous conduira à montrer la palette des différents régimes de temporalité qui régissent les manières de faire des députés.

I. Informalité et débrouille.

« Ce qui m'a le plus surpris c'est que l'Assemblée travaillait avec les mêmes moyens que l'ancienne chambre des députés qui travaillait sous la dictature. C'était une boîte postale, une chambre d'enregistrement, il n'y avait pas véritablement de délibération. Tout projet de loi venant du gouvernement était presque automatiquement, tout le temps adopté sans réelle délibération. Donc étant donné cet élément là c'est à dire un régime de confusion du pouvoir, la dictature de Bourguiba, puis de Ben Ali. La chambre n'avait pas les moyens parce qu'en réalité, son rôle c'était un rôle de décor démocratique, parce que les occidentaux, ils ont confectionné ce régime-là.

L'Assemblée, c'était un décor démocratique. La chambre des députés je veux dire. Lorsque nous sommes arrivés après une révolution, avec des aspirations pour faire fonctionner les institutions, chercher l'intérêt général pour travailler bien sûr que sur le plan budgétaire, Il y avait un budget juste pour que ce décor fonctionne... Par exemple, je n'avais pas de bureau, je ne pouvais pas recevoir des citoyens pour les écouter, recevoir leur doléance... y'a pas de bureau, pas de ligne téléphonique, donc je suis obligé de les recevoir dans les couloirs. C'est ça qui m'a, pas surpris, mais on était vraiment, on travaillait dans des conditions difficiles. (...) La politique c'est la France, c'est les grands, et les agents d'exécution, c'est les Tunisiens ! »¹

Dans cet extrait d'entretien, un an après la fin de l'ANC, Abderaouf Ayadi, opposant historique à Ben Ali, revient sur les limites de l'exercice et le caractère faussement souverain de l'institution. Avocat des droits de l'homme, son premier engagement est à l'extrême gauche au sein du groupe Perspectives, puis il est fait prisonnier politique dès les années 1970², fonde le

¹ Entretien, Abderaouf Ayadi, député à l'ANC, membre fondateur du CPR, président du parti Wafa, Tunis, novembre 2015.

² Voir la photo de chambrée dans Burgat, *L'islamisme au Maghreb.*, *op. cit.*

CNLT lorsque la Ligue tunisienne des droits de l'homme a été mise sous la coupe du régime¹ et cofonde avec Moncef Marzouki, son compagnon de luttes depuis plusieurs dizaines d'années (dès la ligue des droits de l'homme) le CPR en 2001. Après avoir brièvement été secrétaire général du CPR, alors que Moncef Marzouki vient d'être élu Président de la République tunisienne, Abderaouf Ayadi quitte le parti, et fonde avec d'autres dissidents, une nouvelle organisation partisane qu'il nomme « Wafa » (qui signifie littéralement « fidélité »). Ce nom fait écho à deux listes indépendantes qui ont chacune obtenu un élu en 2011². Il y développe une ligne arabiste virulente et fait de la criminalisation des relations de quelque ordre que ce soit avec Israël un cheval de bataille. Il vient alors de moins en moins à l'ANC et dénonce son fonctionnement comme procédant d'une « mascarade » soutenue à bout de bras par les pays occidentaux. Il mobilise une clé de lecture classique du nationalisme arabe consistant à dénoncer l'Occident pour son ingérence dans les « post-colonies »³. Cependant, il insiste également sur le manque de moyens des députés comme une manifestation de cette ingérence et sur la dépossession dont les acteurs politiques nationaux font l'objet. « Je m'absente à l'Assemblée Constituante pour m'occuper de mon nouveau parti ! »⁴. Son taux global de participation aux votes de 17% masque un net décrochage en termes de participation aux votes à partir de l'été 2012. Il reste néanmoins présent pour les votes de lois organiques ou qu'il considère comme essentielles par rapport aux lois ordinaires (Constitution, loi relative à la justice transitionnelle, règlement intérieur)⁵.

Cet extrait d'entretien rend pourtant aussi compte de la condition de député constituant : ils n'ont pas de bureau, pas les moyens de recruter sur les deniers de l'ANC des assistants parlementaires, pas de wifi pendant les six premiers mois des travaux. Dès lors, ils privilégient l'informalité, et ce qui ressort de mes premières observations à l'ANC est une sensation de désordre et d'informalité incarnant et prolongeant « l'effervescence révolutionnaire » de 2011. Nous avons montré plus haut comment les députés rédigeaient le RI et l'OPPP à distance des administrateurs. La défiance entre les élus et les fonctionnaires de l'ANC, représentants de l'État les conduit à faire feu de tout bois et à se débrouiller avec les moyens mis à disposition par l'ANC.

.

¹ Entretien, Abderaouf Ayadi, Tunis, novembre 2015.

² La fidélité (Mabrouk Hrizi, Kasserine) et Fidélité aux Martyrs (Mohamed Chafik Zorkin, Tozeur).

³ Mbembe Achille, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

⁴ Weslaty Lilia, « Abderaouf Ayadi annonce la création d'un nouveau parti », *Nawaat*, 10 mai 2012.

⁵ <https://majles.marsad.tn/fr/deputes/4f4fbcf3bd8cb5615700006f>

A. S'approprier l'espace par la parole

La rupture révolutionnaire s'incarne également à l'ANC par la grande liberté de ton qui y règne ainsi que par la variété des sujets abordés dans l'hémicycle. Les députés constituants tunisiens n'effectuent pas cet « intense travail de mise en forme »¹ de la parole parlementaire caractéristique de l'ordre parlementaire. En cela, la dynamique constitutionnelle prend part au mouvement de libération de la parole amorcée avec la fuite de Ben Ali : que les élus s'emparent des sujets d'actualité contribue à leur légitimation dans le champ politique national et renforce la place de l'ANC dans l'ordre institutionnel. Les élus s'expriment à chaud sur les sujets d'actualité, réagissent de manière immédiate aux crises et aux affaires qui se succèdent et s'ajournent successivement les unes les autres, dynamique qui vient freiner le processus constitutionnel :

« Et tout d'abord la liberté de parole, voilà on va être dans un Parlement où tout le monde peut parler ... comment mettre de l'ordre dans tout ça ? et comment être productif ? (...) Faire un équilibre entre le respect de la liberté de parole mais le respect de notre engagement vis à vis du peuple qu'il faut produire – *we are going to deliver* – une Constitution, des lois organiques mais aussi qui participent comme la loi qui a donné le droit aux blessés de la révolution, des familles des martyrs, leur restituer leurs droits. »²

Ainsi que le souligne la vice-présidente, cette liberté de parole est à la fois le symbole de la démocratie naissante mais peut en même temps être à double tranchant et freiner le travail constitutionnel. Cette « pagaille » est également soulignée par les députés :

« A l'ANC tout est différent. C'est la transparence totale, c'est la liberté totale, la pagaille, l'anarchie, les coups de poing tellement c'était libre et démocratique, on disait n'importe quoi, mais on s'exprimait librement. »³

Le député constituant qui s'exprime ainsi est peut-être l'un des élus qui connaissait le mieux l'institution parlementaire avant la révolution : il a en effet été député de l'opposition légale en 2009 dans les mois précédant la révolution, et son père a participé à la rédaction de la Constitution de 1959. Il souligne d'emblée la différence entre la chambre des députés de Ben Ali et l'ANC. Cette liberté de ton n'est pas le propre de l'Assemblée Constituante tunisienne.

¹ Heurtin, *L'Espace public parlementaire*, op. cit., p. 217.

² Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par skype, 24 mars 2016.

³ Entretien, Nizar Kacem, Mégrine, octobre 2015. Cet avocat qui n'exerce plus et vit de l'exploitation de ses terres familiales (dans le Sahel et autour de Zaghuan) a été élu une première fois député en 2009, et est lui-même fils de Constituant. Sa famille, originaire du Sahel est installée à Mégrine, une ville cossue de la banlieue sud de Tunis, depuis la Constituante de 1956.

D'autres assemblées extraordinaires sont caractérisées par cette effervescence révolutionnaire qui crée un effet de désordre et de chaos.

The want of order, and every kind of confusion, prevails now almost as much as when the Assembly sat at Versailles. The interruptions given are frequent and long; and speakers, who have no right by the rules to speak, will attempt it . . . There is a gallery at each end of the saloon, which is open to all the world; and side ones for admission of the friends of the members by tickets: the audience in these galleries are very noisy: they clap, when anything pleases them, and they have been known to hiss; an indecorum which is utterly destructive of freedom of debate.¹

C'est ce que soulignent certains étrangers venus observer l'Assemblée constituante française de 1789. C'est également ce qu'Alexis de Tocqueville souligne à propos de l'Assemblée de 1848 dont il est lui-même membre :

Ce fut pour moi comme la découverte d'un nouveau monde. (...) Il me semblait que je voyais pour la première fois ces Montagnards, tant leur idiome et leurs mœurs me surprirent. Ils parlaient un jargon qui n'était proprement ni le français des ignorants ni celui des lettrés, mais qui tenait des défauts de l'un et de l'autre, car il abondait en gros mots et en expressions ambitieuses. On entendait sortir de ces bancs de la Montagne un jet continu d'apostrophes injurieuses ou joviales ; il s'y faisait en même temps une foule de quolibets et de sentences, et on y prenait alternativement un ton très grivois et des airs très superbes.²

Les insultes et les quolibets, là encore, surprennent et choquent les observateurs. Cependant, il nous semble que cette transgression des normes qui prévalent dans l'hémicycle a partie liée avec la manière dont les élus investissent leurs rôles et cherchent à incarner la rupture révolutionnaire. Pour se camper en révolutionnaire, les députés adoptent certaines habitudes qui participent à la mise en scène de la rupture : il est fréquent que les élus ouvrent leurs interventions par un hommage aux martyrs de la révolution et entonnent certains slogans scandés dans les manifestations de 2011 au sein de l'hémicycle³. Le lexique révolutionnaire est également repris dans les noms des groupes parlementaires : *houria* (liberté), *karama* (dignité), *thawra* (révolution) donnent ainsi leurs noms aux groupes « *houria wa karama* » (liberté et dignité) « *wafa* » (fidélité à la révolution). Plus tard, on voit également s'imposer les termes du changement de régime parmi les noms de groupes parlementaires tels que « *al-intiqal al-demoqratyia* » (transition démocratique). Ces groupes à l'existence éphémère⁴ sont

¹ Young Arthur, *Travels in France*, Vol. 1. London. (1794). p. 283.

² Tocqueville, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 139.

³ Observations, ANC, Tunis, octobre 2012.

⁴ Voir par exemple Weslaty Lilia, « Assemblée Constituante : les raisons de la dissolution du groupe Liberté Dignité », Nawaat, 13 avril 2013. <https://nawaat.org/portail/2013/04/13/assemblee-constituante-les-raisons-de-la-dissolution-du-bloc-liberte-et-dignite/>

généralement formés par des élus ayant démissionné de leur parti ou de leur groupe d'origine mais qui cherchent à former des dynamiques nouvelles et se réfèrent donc à la révolution.

Cette rhétorique permet aux élus de se présenter comme représentants du peuple révolutionnaire – quand bien même nombre de critiques populaires adressées notamment aux membres du mouvement Ennahdha et aux organisations partisans, ciblent leur faible participation aux mobilisations : ce n'est qu'à la fin de la séquence courant du 17 décembre 2010 au 14 janvier 2011 que les partis politiques d'opposition se mobilisent en tant que tel¹. De nombreux cadres du mouvement Ennahdha sont encore en exil, et d'autres en prison, d'autres ne rejoignent que tardivement – et pas au nom de leur parti – les mobilisations. Certains élus de l'opposition importent au Parlement des éléments du répertoire d'action révolutionnaire : grève de la faim, port de brassards, distributions de tracts en séance, affichage de banderoles critiques du gouvernement dans l'hémicycle sont autant de pratiques mobilisées par les élus pour exprimer leur mécontentement. La reprise de ce vocabulaire et de ces pratiques témoigne du fait que la légitimité post-Ben Ali ne peut se construire – immédiatement après 2011 – que dans le sillage de la Révolution. À cette liberté de ton revendiquée s'ajoute un primat accordé à l'informalité et un rapport ambivalent aux procédures et à la centralisation par l'administration de l'Assemblée, notamment en ce qui concerne la place de la communication, de l'archivage des données et du rôle de l'écrit.

Être en la grève de la faim à l'ANC

Au bout du couloir du rez-de-chaussée, non loin de la porte d'entrée dans l'hémicycle, Mohamed Brahmi et Ahmed Khaskhoussi, deux élus de Sidi Bouzid, membres de l'opposition, sont allongés sur deux des canapés rouges de l'ANC. Ils sont enroulés dans des couvertures. « *Ils ne plaisantent pas du tout, je suis très inquiète pour eux, ils veulent faire une grève de la faim sauvage* » glisse une élue de leur groupe parlementaire. Elle porte en signe de soutien un brassard noir. Autour d'eux, des journalistes mais aussi des députés sympathisants, qui tous portent le même brassard, et le portent aussi dans l'hémicycle. Beaucoup murmurent entre eux et parlent d'organiser une conférence de presse. Cela fait plusieurs jours que ces élus protestent contre l'action du gouvernement dans leur gouvernorat, et ont rejoint des personnalités locales restées à Sidi Bouzid dans leur entreprise de grève de la faim pour soutenir la demande de libération de ceux qui sont présentés comme de nouveaux « prisonniers politiques ». Les députés de la majorité prennent la situation au tragique et essaient d'appeler au bon sens les députés qui doivent avant tout « garder la santé ». Par contre, les journalistes se gaussent face à cette « prétendue grève » imitant des gens « démunis »².

¹ Allal Amin, Geisser Vincent, « La Tunisie de l'après Ben-Ali » *Cultures & Conflits*, vol. 83, 2011, p. 118-125. Allal Amin, Geisser Vincent, « Tunisie : « Révolution de jasmin » ou Intifada ? », *Mouvements*, vol. 66, n°2, 2011, p. 62-68.

² Notes de terrain, ANC, Tunis, octobre 2012.

B. Agir à distance de l'administration et dans l'informalité

Lorsqu'on arrive à l'Assemblée pour la première fois, on n'y voit que très peu l'administration. Celle-ci accomplit un travail largement invisibilisé – d'abord parce que les bureaux des administrateurs sont dans le vieux palais ou à l'étage au-dessus de la coupole qui n'est pas accessible aux personnes extérieures, et ensuite parce que les élus les maintiennent dans un premier temps à distance et semblent vouloir régir l'Assemblée seuls. Dès lors les méthodes de travail restent peu formalisées et peu centralisées par l'administration. L'effervescence révolutionnaire se manifeste ainsi par le rapport ambivalent que les élus entretiennent avec la formalisation du travail et l'administration.

1. Le primat de la communication informelle et la porosité des frontières de l'institution

Malgré les demandes qui émanent de nombreux députés (sans que cela soit le monopole d'aucun parti) de faire preuve de davantage d'organisation, on observe aisément que ceux-ci ont recours à des méthodes de travail non formalisées. Ils ne consultent pas leur courrier électronique officiel, préfèrent être joints par SMS, et règlent leurs différends plutôt à la cafétéria que dans l'hémicycle. Il est fréquent que les élus s'opposent dans l'hémicycle mais se réconcilient à la buvette, quand bien même leurs désaccords demeurent. Il était impossible de formaliser les relations en prenant rendez-vous par courriel par exemple ou même en fixant une heure. Timothy Tackett décrit une dynamique similaire en soulignant que les députés de l'Assemblée constituante française de 1789 ne s'embarrassent pas de règles et de procédures¹. Ce refus de centralisation et de formalisation a des conséquences flagrantes sur l'accès à l'information et la communication de l'ANC.

La communication entre différents niveaux de l'ANC est alors peu fluide : les élus témoignent de leur difficulté à avoir accès aux informations par les canaux officiels. Le site de l'ANC est très peu mis à jour et les élus, qui ont tous une adresse mail prénom.nom@anc.tn ne s'en servent guère, ce qui complique la mise en place d'une information standardisée. Dès lors, l'information circule davantage par des réseaux officieux, des réseaux de sociabilité ou des réseaux partisans. C'est le cas en ce qui concerne l'organisation de réunions de commission : le président de la commission prévient les élus par SMS de la tenue d'une commission. Les

¹ Tackett, *Par la volonté du peuple. op. cit.*

administrateurs envoient les documents par mail mais de fait, c'est davantage aux assistants parlementaires et coordinateurs de groupe – seul les groupe Ennahdha et Démocrate ont des assistants parlementaires – de chercher les documents imprimés dans les bureaux des administrateurs et de les donner ensuite aux élus. Il n'est pas rare, au cours des entretiens, qu'un administrateur vienne déposer devant le député les documents dont il aura besoin au cours des prochaines commissions. Grande est la place du hasard dans la distribution des documents et les lieux de socialisation à l'ANC prennent ici toute leur importance car c'est bien souvent à la buvette que se croisent administrateurs et élus et que les documents et les informations peuvent circuler. Le restaurant à midi constitue également l'un des lieux de socialisation les plus importants de l'ANC qui permet aux élus de s'informer. Les groupes déjeunent souvent à des tables différentes, mais la salle reste de taille limitée, et c'est là que la plupart des élus déjeunent¹ et se rassemblent.

Communiquer à l'intérieur et à l'extérieur de l'ANC – les députés sur *Facebook*

Plusieurs élus rencontrés n'utilisent pas d'ordinateur (c'est le cas d'Hassan Radhouani par exemple qui m'explique qu'il vient d'acheter, en mars 2013, son premier ordinateur mais que ce dernier est chez lui à Gafsa) mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'ont pas de compte *Facebook* : ils se connectent depuis les cafés internet comme le reste de la population tunisienne² et sur leur téléphone. À l'inverse, d'autres élus se caractérisent par une intense activité sur la toile et les réseaux sociaux : on peut citer le compte de Karima Souid, députée assesseure en charge de la communication et de la société civile, suivie par près de 17 000 personnes sur *Facebook* et *Twitter* à l'été 2013. L'utilisation des réseaux sociaux est particulièrement développée dans les partis du bloc démocratique mais les élus d'Ennahdha sont également très actifs, de même que des élus moins connus pour leurs prises de position à l'ANC mais dont les pages sont très fréquemment mises à jour : c'est le cas d'Hanan Sassi par exemple, élue sur une liste Al-Aridha et qui a par la suite adhéré à l'Union Patriotique Libre, le parti de Slim Riahi, homme d'affaires propriétaire du Club Africain³. Sa page *Facebook*⁴ est ainsi autant suivie que celle de Hamma Hammami⁵, leader charismatique et médiatisé de l'extrême-gauche et fondateur du Front Populaire (près de 14 000 abonnés dans les deux cas). Par contre, les députés sont moins présents sur *Twitter*, qui reste l'apanage des élus francophones de l'opposition : la présence sur *Twitter* est révélatrice de liens entre les élus et la twittosphère tunisienne intéressée par le changement de régime. Elle marque un ancrage dans certains réseaux internationaux de bonne gouvernance.

¹ Certains préfèrent cependant le restaurant situé en face de l'ANC, qui permet des conversations plus privées.

² Lecomte Romain, « Révolution tunisienne et Internet : le rôle des médias sociaux », *L'Année du Maghreb*, vol. 7, 2011, p. 389-418.

³ Le Club Africain est l'un des clubs de football les plus importants de Tunisie. La notoriété dans le milieu sportif constitue une ressource politique importante. C'est le cas de Mehdi Ben Gharbia, élu démocrate de Bizerte (avec une trajectoire qui l'a mené de l'engagement islamiste en 1987 à la fondation de l'Alliance Démocratique en 2011 après son élection sur une liste PDP et 7 ans de prison), élu en 2011 à la tête du Club athlétique bizertin.

⁴ <https://www.facebook.com/ANChanenSassi?fref=ts>

⁵ <https://www.facebook.com/pages/Hamma-Hammami/191196900923305?fref=ts>

En témoigne la communication des élus sur leur travail de parlementaire : la frontière entre communication interne et externe est constamment transgressée dans la mesure où les élus ne se servent pas des dispositifs en place à l'ANC mais utilisent des plateformes extérieures pour communiquer. Par exemple, l'assesseure en charge de la communication, de l'information, et des relations avec les médias communique très abondamment sur le travail de l'ANC mais le fait à partir de son compte *Twitter* et de sa page *Facebook* et non à partir des plateformes officielles de l'ANC (ou d'un compte ANC sur les réseaux sociaux¹). Dès lors, les élus sont informés des tenues des commissions ou de l'adoption de certains textes en même temps que les citoyens. La langue de travail en commission est l'arabe. Cependant, il est fréquent que des mots de français ou d'anglais se glissent dans les conversations que ce soit par facilité pour certains élus qui maîtrisent mieux ces langues que l'arabe ou pour faire références à des concepts qui ont été principalement développés dans ces langues.

Cette informalité témoigne d'une défiance vis-à-vis de l'administration du Parlement et souligne le fait que le recours à la règle implique un passage par l'extériorité, par l'impersonnel et donc un mode de règlement des conflits vertical et descendant, quand les élus privilégient l'interconnaissance, et l'horizontalité des relations entre acteurs. L'ANC fonctionne comme un microcosme dans lequel tout le monde se connaît – nul besoin d'accréditation si les gardiens se souviennent de vous et vous voient tous les jours². Tandis que la loi, la procédure, montrent une marche à suivre dans les moments de conflit, l'informalité permettrait une plus grande liberté de gestes et de paroles, et une plus grande souplesse dans la gestion des conflits. Le développement d'une régulation informelle de l'institution contribue à sa personnalisation : il devient délicat de distinguer l'institution et ses règles des acteurs qui l'incarnent et les mettent en œuvre.

2. Les papiers des députés

Le processus constituant tunisien constitue un cas particulièrement fécond pour s'interroger sur les différentes dynamiques qui s'intriquent dans la rédaction d'une norme suprême dans la mesure où le processus a été documenté par des acteurs autres que l'institution elle-même mais aussi par ses membres. Cette dimension est suffisamment rare pour être soulignée : Jon Elster souligne que contrairement aux assemblées ordinaires et routinières qui

¹ Ce n'est que dans l'Assemblée des Représentants du Peuple à partir de 2015 que la situation change et que le compte de l'ANC tweete en arabe les séances et publie énormément d'information.

² De fait, après quelques semaines de présence, je n'ai plus eu besoin de l'aide des députés pour entrer dans le bâtiment.

produisent une abondance de données¹, les administrations des constituantes publient et produisent peu de données utiles au chercheur². Bastien François, en revenant sur le contexte du moment constituant de 1958, en France, le caractérise également en ces termes : « urgence, indifférence, improvisation, secret »³. Il y aurait donc une opacité consubstantielle à la fabrique de la norme suprême. Dans le cas tunisien, on dispose des documents et rapports des organisations internationales (en particulier le PNUD et la commission de Venise qui ont été largement impliqués dans le processus de rédaction de la Constitution), les témoignages des députés⁴ mais aussi des experts⁵ ainsi que les publications d'Al-Bawsala, ONG militant pour la transparence parlementaire et à ce titre présente en permanence à l'ANC. Ces documents, ainsi que notre présence au sein de certaines réunions des commissions constituantes et de séances plénières permettent de montrer le travail constituant dans toute sa matérialité. Ils permettent de mettre à distance les quelques comptes rendus de séances et procès-verbaux publiés par Al-Bawsala : ces documents, très utiles pour reconstituer des débats, donnent cependant à voir un ordre parlementaire idéalisé en lissant les aspérités des séances⁶.

Cependant l'observation des travaux conduits en commission et en plénière montre que l'archivage des données et des travaux de la Constitution est loin d'être la préoccupation principale des élus et de l'administration de l'ANC. On peut le voir à travers l'exemple de la rédaction du préambule dans la commission constituante consacrée aux principes généraux et au préambule.

Celle-ci réunit plusieurs figures de proue du champ politique tunisien⁷. Elle s'incarne à travers la rédaction de l'article 1 : par quoi débiter la Constitution ? Comment l'ouvrir ? Et quelle définition de la Tunisie proposer ? On voit ici comment se pose concrètement le

¹ Voir à ce sujet Delpierre Alizée, Ollion Etienne, « Dirty (but) Rich ? Ce qu'internet fait à la recherche en sciences sociales », Communication pour le 13e congrès national de l'AFSP, Les appropriations méthodologiques d'internet dans la recherche sur les objets politiques, IEP d'Aix-en-Provence, Juin 2015 ; Ollion Étienne, Boelaert Julien, « Au-delà des *big data*. Les sciences sociales et la multiplication des données numériques », *Sociologie*, vol. 6, n°3, 2015, p. 295-310.

² Elster *et al.*, *Constituent Assemblies*, *op. cit.*

³ François, *Naissance d'une constitution*, *op. cit.*, p. 33.

⁴ Riahi Mouldi, « La constitution : élaboration et contenu », *Pouvoirs*, vol. 156, n°1, 2016, p. 31-53.

⁵ Weichselbaum Geoffrey, Philippe Xavier, « Le processus constituant et la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 : un modèle à suivre ? », *Maghreb - Machrek*, vol. 223, 2015, p. 49-69.

⁶ Morel Benjamin, « Ce que conte le compte rendu : l'institution d'un ordre parlementaire idéalisé », *Droit et société*, vol. 98, n°1, 2018, p. 179-199.

⁷ La commission rassemble en effet de nombreux cadres partisans, membres des bureaux politiques de leur parti, afin de limiter les navettes entre la commission et les états-majors partisans. Y siègent ainsi Maya Jribi, première femme politique tunisienne à diriger un parti politique avant la révolution, et Issam Chebbi — frère du fondateur du parti — du côté du PDP, Sahbi Atig, président du groupe parlementaire d'Ennahdha, Sadok Chourou membre fondateur du mouvement Ennahdha et représentant l'aile droite du parti, Amel Azouz porte-parole d'Ennahdha, représentant plutôt la tendance technocrate du mouvement, Mouldi Riahi, président du groupe parlementaire d'Ettakatol, Tahar Hmila, doyen de l'ANC, Rafik Tlili membre fondateur du CPR...

problème de la « page blanche ». Les élus arrivent en commission en ayant déjà souvent lu l'un des projets de Constitution, qu'il s'agisse de celui qu'a proposé l'UGTT, celui de Yadh Ben Achour, de Sadok Belaid, ou d'autres organisations¹. Ils ont également en tête la Constitution antérieure quand bien même ils ne s'y réfèrent pas explicitement². Ensuite, ils prennent une feuille blanche et à coup de tours de table, énumèrent les points qu'ils souhaitent voir mentionnés dans le préambule. Ces points sont ensuite reformulés par le président de la commission qui en fait des synthèses à intervalles répétés et mis à l'écrit par les rapporteurs de la commission. Ces reformulations peuvent donner lieu à des conflits : certains députés accusant le rapporteur d'avoir mal repris les propos et d'en avoir dévié le sens. On voit peu d'ordinateurs en commission, les élus prennent des notes à la main sur des dossiers dont la taille varie³. Par contre les élus créent des groupes *Facebook* pour débattre du texte : à chaque groupe correspond une commission constituante. Ils y postent certains procès-verbaux de commissions, et débattent de certaines propositions. Cet exemple souligne là encore la mise à distance de l'administration de l'ANC d'une part et la porosité des frontières de l'institution d'autre part.

Les administrateurs de l'ANC prennent peu la parole, souvent pour faire part d'un point technique, revenir sur les conséquences d'un article, et notent également les différentes propositions à la main. Les dossiers des députés sont alors d'énormes chemises pleines de textes imprimés sur lesquels ils écrivent leurs annotations à la main. Les séances plénières sont filmées et transmises en direct à la télévision nationale. Cette pratique n'est pas nouvelle, déjà sous Ben Ali, les débats parlementaires étaient diffusés à la télévision à partir du début des années 2000. Par contre la question de l'enregistrement audio des travaux des commissions fait débat. Ce point a fait l'objet de litiges nombreux lors de la mise en place de l'ANC notamment entre le PNUD et la présidence de l'ANC. L'extrait d'entretien suivant souligne les difficultés rencontrées par l'équipe du PNUD pour intervenir sur ce volet, et insiste sur les difficultés de communication et de structuration interne des acteurs à grand coup de jugement de valeurs : il laisse également entrevoir les contraintes pesant sur les « projets » portés par les agences internationales – il s'agit avant tout de pouvoir décaisser les financements en suivant les calendriers prévus avec les bailleurs, de respecter les objectifs fixés lors de la définition du projet avec l'opérateur (le PNUD), les bailleurs, et les bénéficiaires.

« Ça, honnêtement... c'est le volet qui a mis le plus de temps à se mettre en place. Personne ne savait ce qu'il voulait. Pour qu'on aide il faut qu'on ait une demande.

¹ Discussions informelles avec des élus, ANC, Tunis, novembre 2012.

² Entretien, Meherzia Labidi, par Skype, mai 2016.

³ Observations, commission de la réforme administrative et de la lutte contre la corruption, ANC, février 2013.

Là, même pour rédiger l'organigramme c'était la bérézina. Comment on fait nous ? alors on les a aidés, même pour l'organigramme, à un moment il y avait trois organigrammes qui circulaient à l'ANC. Personne ne savait qui faisait quoi. (...) Bon ensuite sur tout un ensemble de pratiques : il faut qu'il y ait des traces des débats, il faut enregistrer. »¹

Ces derniers insistent cependant sur le fait qu'une assemblée exceptionnelle doit pouvoir archiver les travaux de ses commissions et donc enregistrer ce qui s'y dit. Ils fournissent eux-mêmes le matériel d'enregistrement à l'administration de l'ANC et prennent en charge le salaire d'un agent. Cependant, un entretien avec un coopérant du PNUD révèle que les bandes permettant d'enregistrer les débats n'ont jamais été changées et que seule une petite partie des débats des commissions a donc été véritablement enregistrée². Cet extrait met également le doigt sur la porosité entre le « renforcement des capacités » et la prise en charge directe : de fait, les membres de l'équipe PNUD ont assuré plusieurs fonctions considérées comme techniques au sein de l'ANC. Cette configuration pose la question de la frontière de l'institution mais également de sa pérennisation. Certains cas sont ainsi présentés comme des repoussoirs – par exemple l'Autorité palestinienne dans laquelle nombre de directeurs d'administration ou chefs de cabinet sont directement employés par des agences internationales³ mais également comme des situations difficilement évitables. Cela explique alors l'insistance du chef de projet sur les questions d'indépendance de budget de l'ANC (inscrite dans la Constitution mais toujours pas appliquée). L'assistance logistique s'est également matérialisée sous la forme de dons d'Ipads aux élus, d'aide à la mise en place du wifi, d'organisation de réunions. Cependant, malgré la mise en place de ces dispositifs, les absences des élus restent nombreuses à l'ANC, ce qui est d'autant plus problématique qu'elle est en permanence sous le feu des projecteurs.

II. Transparence parlementaire et pression à la discipline

Le faible taux de présence des élus dans l'hémicycle – que ce soit en plénière ou en commission – interpelle le public qui dénonce l'absentéisme de députés supposés consacrer tout leur temps à la rédaction de la Constitution. L'ONG Al-Bawsala calcule et publie les taux de participation aux votes des élus en même temps qu'elle a mis en place la traçabilité des votes. La publication du classement des élus les plus présents et les plus absents « écrase » différents motifs d'absence, mais reste très suivie par les médias et a pour effet de stigmatiser certains

¹ Entretien, chef de mission PNUD, Tunis, Juin 2013.

² Entretien, coopérant, Tunis, octobre 2014.

³ Observations, Ramallah, mars 2011.

élus peu présents. Un an après le début des travaux de l'ANC, chaque séance plénière aurait en moyenne 73 minutes de retard et se tiendrait en présence de 109 élus (soit 50%). Ce « taux de participation » semble haut par comparaison à la présence dans les assemblées ordinaires de démocraties représentatives libérales stabilisées : en France par exemple, en 2012, un quart des élus en moyenne participent aux votes en séance plénière¹ et plus le taux de présence des élus est élevé, plus celui-ci indique un vote « godillot » et discipliné². Cependant, le travail dans l'Assemblée Constituante est conçu autour du primat de la plénière et de l'hémicycle ; et les absences le jour de votes symboliques comme lors du vote de la Constitution par exemple, choquent énormément. De plus, cet absentéisme ne concerne pas seulement les séances plénières mais aussi les commissions – et en particulier les commissions constituantes qui peinent fréquemment à atteindre le quorum. De plus, ce sont souvent les mêmes députés qui sont absents, et à l'inverse, présents à tout et que l'on retrouve d'une commission à l'autre, quand bien même ils n'en sont pas membres. Ce fonctionnement particulier suggère un investissement différencié de l'Assemblée par les élus.

Une journée à l'ANC

On peut reconstituer une journée de député à l'ANC : les séances sont convoquées à 9h mais commencent rarement avant 10h, ce qui explique que les élus arrivent à partir de 8h30 (les élus du groupe Ennahdha et les administrateurs généralement en premier), les journalistes vers 9h30. Une fois la séance commencée, a habituellement lieu une pause, au cours de laquelle les élus accordent des interviews aux médias, puis le déjeuner (2h30 de pause environ). C'est à ce moment qu'ont lieu les réunions entre présidents de groupes parlementaires ou les réunions du bureau du président. Dans l'après-midi, on compte une pause et un arrêt pour la prière (parfois en même temps) ; les séances ordinaires sont levées vers 19h. Il peut arriver que certaines séances aient lieu le soir, c'est le cas des votes des lois de finance à la fin du mois du décembre. Dans ce cas, il est très fréquent que les administrateurs concernés par le texte débattu restent sur place, ainsi qu'une partie des députés. C'est également le cas lors du vote final de la Constitution, lors duquel certaines séances durent jusqu'à trois heures du matin. Il peut également arriver que certaines commissions durent bien plus tard, auquel cas, les administrateurs et les élus restent à l'ANC jusqu'au soir (21h-22h environ).

Les pauses, d'une durée officielle de 10 minutes, durent en moyenne 35 minutes. Un élu passe donc environ quatre heures de sa journée à l'ANC hors de l'hémicycle. Au lendemain de la révolution, ce temps, propice à la convivialité, était investi positivement par des débats et des rencontres entre élus. Un an plus tard cependant, les retards et les attentes usent comme en témoignent ces différentes remarques

¹ https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/attaques-du-13-novembre-a-paris/etat-d-urgence-en-france/infographies-quel-est-le-taux-de-presence-moyen-des-deputes-lors-des-votes-a-l-assemblee-nationale_1307017.html et données de l'Assemblée nationale [http://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/liste/\(legislature\)/14](http://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/liste/(legislature)/14)

² Boelaert Julien, Michon Sébastien, Ollion Etienne, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017.

entendues dans les couloirs, devant les commissions : « Je n'en peux plus d'attendre, on passe nos journées à cela » ; « C'est un cercle vicieux, moi aussi du coup je viens en retard » ; « Je n'ai plus envie de les voir donc on se voit où tu veux mais pas à l'ANC »¹.

Pour répondre à ces critiques, les députés de la majorité et en particulier les présidents de groupe, assesseurs et membres du bureau de la présidence tentent d'instaurer un ordre parlementaire, le tout sous le regard des journalistes, nationaux et internationaux, omniprésents à l'ANC qui font eux aussi partie de l'espace constituant.

A. Tendre le micro : des journalistes qui participent à l'ébullition révolutionnaire

L'ANC est en effet un lieu sous forte pression médiatique : les journalistes² ont accès à presque tous les espaces, à l'exception des salles de groupe, de l'hémicycle et du restaurant. Ils se mêlent aux élus sur les canapés et les fauteuils des halls de l'ANC, partagent leur table à la cafétéria et assistent aux commissions. Enfin, ils transmettent les plénières en direct à la télévision nationale et disposent d'un espace qui leur est dédié au premier étage. Le travail des élus est donc observé en permanence par la presse dont le corps professionnel est en recomposition et exprime de nombreuses revendications³ concernant l'accès aux nouvelles institutions depuis 2011.

La présence des journalistes peut d'abord constituer une ressource pour les élus qui peuvent s'en servir pour asseoir leur notoriété. Comme dans d'autres arènes politiques, le capital médiatique⁴ constitue une forme particulière de capital politique, ainsi que l'a souligné Christian Le Bart : « La visibilité constitue incontestablement pour les politiques un capital »⁵. Donner une interview à la télévision nationale, à la radio, ou dans un média écrit contribue à

¹ Discussion informelle avec un député, Tunis, juin 2013.

² Ceux qui disposent d'une carte de presse et ont donc été enregistrés en tant que tels. Certains, qui militaient dans l'opposition avant 2011 ont cependant refusé de déposer une demande de carte de presse au ministère, craignant une rechute du régime vers un contrôle renforcé de la presse.

³ Koch Olivier, « Les médias dans les « transitions démocratiques » : état des lieux et prospective », *Questions de communication*, vol. 28, n°2, 2015, p. 211-229 ; Klaus Enrique, Koch Olivier, « Les presses privées post-2011 en Tunisie : mutations économiques et politiques », *Questions de communication*, vol. 32, n°2, 2017, p. 287-306 ; Klaus Enrique, « La restauration autoritaire au prisme des instruments de propagande. Le cas de l'agence Tunis Afrique Presse (TAP) », *Politique africaine*, vol. 146, n°2, 2017, p. 49-71 ; Chouikha Larbi, « Médias, la réforme inachevée », *Manière de voir*, vol. 160, n°8, 2018.

⁴ Desrumeaux Clément, Nollet Jérémie, « Quelques apports, limites et dépassements des théories de la « mediatization » du politique », in *Réseaux*, vol. 187, n°5, 2014, p. 9-21

⁵ Le Bart Christian, *L'Ego-politique. Essai sur l'individualisation du champ politique*, Armand Colin, Paris, 2013, p. 224.

faire connaître le député, son groupe, ses prises de position. Certains députés cultivent ainsi leurs relations avec les journalistes ; il n'est pas rare en entretien qu'un élu mentionne les journalistes qu'il connaît, les interviews qu'il a données, ou me demande de le mettre en contact avec des journalistes. De plus, les journalistes, qui parlent avec tous les acteurs politiques, constituent des sources d'information importantes pour les constituants et peuvent les mettre au courant de certaines réunions, événements ou négociations, en particulier pour les députés les moins insérés dans le jeu politique, mais qui sont tout le temps présents à l'ANC. L'échange d'informations fait ainsi partie des pratiques courantes, ce qui n'est pas propre à la Tunisie, et il n'est pas rare de croiser des élus prenant des cafés avec des journalistes à la buvette : tous participent à co-produire le champ politique¹, ainsi que l'on peut l'observer dans des régimes démocratiques stabilisés. Cependant, le rôle des journalistes est lui aussi en train d'être redéfini, et l'ANC forme à ce titre, un terrain d'exercice et d'apprentissage des nouvelles règles du jeu régissant les rapports entre acteurs politiques et journalistes. Notamment les acteurs médiatiques sont largement opposés aux membres d'Ennahdha (hormis une chaîne télévisée proche du parti et un journal de presse écrite dont les membres sont présents à l'ANC).

Néanmoins, ce n'est que progressivement que la maîtrise de la communication devient un enjeu pour les députés, que ce soit à destination des citoyens mais également envers les autres acteurs du champ politique tunisien en recomposition et les acteurs internationaux intéressés par ce changement de régime². Certains députés lissent progressivement leur communication sur *Facebook*, limitent les photos donnant à voir leur intimité familiale qu'ils postent ou alors le font à des moments bien précis : il s'agit d'abord de ceux qui prennent une part de plus en plus importante aux négociations et au travail constituant. Il s'agit aussi de ceux qui suivent des formations sur l'entrée en politique et sont sensibilisés à ces questions.

Enfin, il est fréquent que députés et journalistes militent et s'engagent pour des causes communes – comme par exemple la transparence parlementaire – et se fréquentent donc dans des espaces partisans ou associatifs. Une bloggeuse qui publie des articles sur les sujets politiques sur la plateforme Nawaat, entre quotidiennement à l'ANC grâce à ses bonnes relations avec les députés dont elle connaît une part importante de longue date via son

¹ Neveu Eric, *Une société de communication ?* Paris, Montchrestien, 1994.

² Delpierre Alizée, « « Une fois l'émission faite, j'ai senti qu'on me regardait autrement ici, à l'Assemblée » Rapports à la médiatisation et pratiques de communication des élus. Une enquête auprès des députés français », Mémoire de Master, ENS/EHESS, sous la direction d'Etienne Ollion, 2015.

militantisme antérieur¹. Certains journalistes sont embauchés par des ONG, ou des fondations internationales, d'autres font partie des états-majors partisans.

B. Ordre partisan et ordre parlementaire

L'Assemblée est alors un lieu de rencontre, entre les députés et les administrateurs internes à l'ANC mais aussi entre les députés et les extérieurs. Les acteurs non-élus des partis politiques représentés à l'ANC viennent fréquemment au Bardo et interagissent avec les élus sous deux formes principales : ils organisent des formations internes au parti et participent à la constitution d'entourages politiques. De cette manière, ils contribuent à discipliner les groupes parlementaires mais aussi les corps des élus.

1. Quand les partis forment les élus

Parmi les nombreuses formations proposées aux élus, certaines sont organisées directement par les partis politiques : ces derniers constituent une instance de socialisation mais aussi de disciplinarisation de leurs membres et les formations qu'ils dispensent, avec ou sans le soutien d'acteurs internationaux, participent à cette dynamique. Ainsi la députée nahdhaouie en charge d'organiser les formations au sein de son groupe parlementaire explique les objectifs et usages de tels dispositifs :

« Bien sûr nous organisons aussi nos propres formations ! On a passé des appels d'offre vers des cabinets internationaux – vous seriez surprise de voir tous ceux qui veulent bien travailler avec Ennahdha ! – et ils sont venus faire des formations sur les aspects qu'on maîtrisait moins. C'était des internationaux oui, des experts américains, des experts de partout. Ils ont exposé comment ça marchait ailleurs, les modèles qu'on pouvait reprendre, dont on pouvait s'inspirer... sur la Constitution et tout mais aussi sur tout le reste ! Comment on se comporte, comment on prend la parole... »²

Seul le groupe parlementaire d'Ennahdha a mis véritablement en place des structures de formation interne de ses députés qui en parlent spontanément lors de nos entretiens. Cette situation est peut-être le fruit de l'histoire du parti qui commence avec les *dourous* (leçons) du cheikh Rached Ghannouchi. Les travaux sur les organisations se revendiquant de l'islam politique de type frériste ont montré que la place de l'apprentissage joue à un rôle important au

¹ Observations, ANC, Tunis, février 2013.

² Entretien, Hajer Azaiez, Tunis, mars 2013. Cette avocate, députée du groupe Ennahdha élue dans la circonscription de Tunis 1 a eu la charge d'organiser les formations au sein de son groupe parlementaire.

sein du parti, et ont pu les comparer aux écoles du PCF dans les années 1930 par exemple¹. Cependant, ici, il ne s'agit pas tant de formation destinée à transmettre un contenu idéologique mais plutôt de travailler l'aspect du groupe parlementaire, la capacité des élus à se présenter en « professionnels de la politique », et en politiciens et politiciennes respectables.

« On leur a fait des remarques qu'ils ont acceptées pour qu'ils changent leur façon de manger, de s'habiller, de s'asseoir, de prendre la parole. On a organisé des formations à Ennahdha pour en faire des politiciens : il y a une commission interne à Ennahdha de formation. Chaque élu a un groupe où il travaille qui concerne le rapport des élus au gouvernement, l'information, et la formation. Nous nous entraînons pour former un vrai groupe parlementaire, chacun apprend des choses de son métier aux autres élus. Au début, les professeurs de fac et de lycée voulaient gouverner et ne pouvaient pas entendre l'autre mais maintenant ça va mieux... C'est grâce aux principes de l'islam. Il ne faut jamais sortir de ses gonds et impliquer l'autre dans la décision... Même Souad Abderahim² n'est pas voilée et n'a pas les mêmes habitudes que nous mais elle a pris aussi la pensée islamique et essaie aujourd'hui de trouver comment vivre avec nous et sa famille pas religieuse. »³

Hajer Azaiez, avocate de Montfleury qui a rejoint Ennahdha après la révolution et alors qu'un autre parti lui a proposé de l'investir candidate, met en scène son rôle au sein du parti comme professeur de bonne conduite et insiste sur la référence à l'islam – ce que ne font que rarement les élus membres du parti depuis plus longtemps⁴. Elle se présente comme un pilier des dynamiques d'intégration des élus au sein du mouvement Ennahdha et à l'ANC, et cherche à donner une bonne image du groupe parlementaire dans un contexte où son fonctionnement fait l'objet de nombreuses critiques.

Le parti va un pas plus loin dans la formation des manières d'être des élus : lors des élections suivantes, en octobre 2014, les candidates d'Ennahdha reçoivent des instructions strictes depuis le siège du parti qui ont principalement trait à l'apparence extérieure lors de rencontres avec des internationaux – ne jamais se rendre à un événement sans chaussure à talons ni maquillage⁵, ne jamais s'énervier en public⁶... Cet ensemble de préconisations souligne d'abord la volonté

¹ Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, op. cit.; Dazey Margot, « In Search of Respectability. The Politics of the *Union des Organisations islamiques de France* », PhD. in politics and international studies, University of Cambridge, 2018.

² Souad Abderahim a rejoint Ennahdha au moment des élections mais était active dans le syndicalisme étudiant islamiste. Dirigeante d'une entreprise de grossiste en produits pharmaceutiques, elle habite dans les quartiers de la nouvelle bourgeoisie de Ben Ali. Son fils fréquente une institution francophone privée. Considérée comme une députée « vitrine » d'Ennahdha, elle est la seule femme du groupe parlementaire à ne pas porter le voile. En 2018, elle est élue Maire de Tunis.

³ Entretien, Hajer Azaiez, Tunis, mars 2013.

⁴ Tandis que les membres historiques du parti sont engagés dans une tentative de normalisation de ce dernier et insistent donc très peu sur l'islam politique et leur rapport à la religion, les nouveaux adhérents tentent de légitimer leur position en interne au parti et abordent donc beaucoup plus fréquemment le rôle de l'islam, de la sharia ...

⁵ De telles directives vont dans le sens contraire de la tenue « modeste » privilégiée par les femmes se revendiquant de l'islam politique.

⁶ Entretien, Sayida Ounissi, Paris, octobre 2014.

d'homogénéiser les pratiques hétéroclites des élus de ce groupe parlementaire et de le mettre aux normes de ce qu'est supposée être l'apparence d'un député ou d'un acteur politique. Ces injonctions procèdent d'une incorporation des normes nationales mais aussi internationales en matière d'apparence du personnel politique : apparaître comme professionnel, porter des chaussures à talon et être maquillée, ne pas s'énervier. Elles mettent aussi en avant le rôle de disciplinarisation joué par le seul parti doté de ressources humaines et matérielles suffisantes pour pouvoir véritablement jouer son rôle d'institution¹ partisane et devenir productrice de normes et de pratiques. Les élus d'Ennahdha ont ainsi des cartes de visite harmonisées et fournies par le parti, quand les autres élus ont des cartes de visite très disparates. Le parti devient aussi un espace de modelage des rôles politiques et d'injonctions : la discipline qu'il établit touche non seulement les votes mais encore également l'*hexis* corporelle des élus² ce que nous verrons dans les chapitres 5 et 6.

2. Des entourages en formation

Dans le cas des autres groupes, les cadres du parti sont davantage présents à l'ANC en tant que députés puisque contrairement à Ennahdha, leur président a été candidat aux élections, et leur état-major n'est pas entré au gouvernement. Dès lors, les membres extérieurs du parti qui viennent voir les groupes parlementaires ou les députés de manière individuelle sont des acteurs partisans qui participent à l'organisation du groupe et jouent le rôle de collaborateur parlementaire. Le rôle de collaborateur parlementaire est une nouveauté à l'Assemblée. En effet, contrairement à ce qui se passait au Parlement égyptien avant 2011, les députés tunisiens n'avaient pas d'assistant parlementaire. Assia Boutaleb distingue deux types d'assistant parlementaire dans le cas égyptien : les assistants qui jouent un rôle proche du secrétariat et les collaborateurs qui apportent une expertise. Elle montre comment la fonction de collaborateur n'est pas bien définie et que sa mise en place est le fait de certains entrepreneurs politiques³. On retrouve ces deux figures à l'ANC. Le groupe parlementaire Ennahdha a une assistante administrative sur place en permanence qui joue plutôt un rôle de secrétariat et qui a été recrutée sur les deniers du parti⁴. Si les élus n'ont pas d'enveloppe dédiée au recrutement d'assistant parlementaire, ils en recrutent pourtant, à titre bénévole, sur leurs deniers personnels ou sur

¹ Fretel Julien, « Habiter l'institution », in Lagroye, Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit., p. 195-217.

² Allal Amin, Bué Nicolas (dir.), *(In)disciplines partisans. Comment les partis politiques tiennent leurs militants*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

³ Boutaleb, « Le Parlement côté coulisses », art. cit.

⁴ Observation, palais du Bardo, février 2013.

ceux de leur parti. La Vice-Présidente a recruté une assistante qui prend ses rendez-vous, et certains députés en vue ont des assistants qui travaillent de manière bénévole pour eux, ou qui sont permanents des partis. Il s'agit souvent de jeunes qui s'entendent bien entre eux, quand bien même ils appartiennent à des groupes parlementaires différents et parfois même entre opposition et majorité parlementaire. Ils disposent en général de ressources scolaires et familiale importantes comme en témoignent ces quelques profils. Oussema Abbes est étudiant en droit à la faculté de sciences politiques et juridiques soit la faculté de droit la plus élitiste de la capitale. Il prépare d'ailleurs des candidatures pour effectuer un master en Angleterre et révise le barreau. Il publie souvent des tribunes dans la presse francophone mais est également pigiste dans certaines rédactions ce qui lui permet d'avoir une carte de presse très utile pour circuler dans les différents espaces de l'ANC. Sa trajectoire familiale le situe parmi les élites médinales, *beldies* : il est issu d'une grande famille d'andalous, son aïeul a fondé Testour, un village andalou bien connu ce qui dénote du prestige de sa parentèle, son grand père était d'ailleurs membre de la Zitouna. A la révolution, il s'est engagé au PDP, qu'il connaissait par son ami Sahbi Khelfaoui¹. La trajectoire d'Aïda Khemiri présente quelques similitudes avec celle d'Oussema, à ceci près que sa politisation s'est d'abord faite dans le cadre familial : son père est l'un des dirigeants de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, la principale organisation de plaidoyer pour les droits de l'homme en Tunisie. Étudiante de littérature française à l'ENS de Tunis, Aïda Khemiri s'est engagée dès avant la révolution, avec son père, au sein du mouvement Ettajdid. Elle écrit dans le journal du parti, réalise son mémoire de l'ENS sur les écrits de Gilbert Naccache, une des figures fondatrices de la gauche tunisienne. Son ancien enseignant, Ahmed Brahim qui est secrétaire général d'Ettajdid, propose son nom pour représenter les jeunes du parti à l'HIROR en 2011. Elle fait également office de fixeuse pour des journalistes et des membres d'ONG étrangères².

Contrairement à ce que montre la littérature consacrée aux entourages politiques dans les démocraties libérales stabilisées³, ici, les collaborateurs ne sont pas salariés ni professionnalisés. Ils changent fréquemment, et peuvent également quitter le parti et mettre un terme à leur engagement politique : c'est le cas d'Aïda Khemiri qui explique préférer travailler

¹ Entretien, Oussema Abbes, Tunis, novembre 2015.

² Entretien, Aïda Khemiri, Tunis, octobre 2012.

³ Courty Guillaume (dir.), *Le Travail de collaboration avec les élus*, Paris, M. Houdiard, 2005 ; Demazière Didier, Le Lidec Patrick (dir.), *Les Mondes du travail politique, les élus et leurs entourages*, Rennes, PUR, 2014 ; Eymeri-Douzans Jean-Michel, Bioy Xavier, Mouton Stéphane, *Le Règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Académique », 2015 ; Beauvallet Willy, Michon Sébastien (dir.), *Dans l'ombre des élus, une sociologie des collaborateurs politiques*, Lille, Presses du Septentrion, 2017.

dans un des bars branchés de Tunis parce qu'elle est déçue de la politique¹. La division du travail est peu effective et le travail des collaborateurs est assimilé à du bricolage et souvent ramené à des questions d'organisation par la plupart d'entre eux : ainsi, une collaboratrice parlementaire du groupe démocrate décrit son travail dans les termes suivants :

« On essaie de coordonner les députés, de s'assurer qu'ils vont dans leur commission ou d'assurer la présence de députés du groupe dans les commissions qui se tiennent si les députés membres ne sont pas là. Il faut surtout composer en fonction de leur agenda, voir qui peut être où. Par exemple au déjeuner des présidents, c'est important : si le président de notre groupe ne peut pas y aller, il faut que je demande à quelqu'un d'autre, idéalement, quelqu'un qui saura faire. »²

D'autres mentionnent l'aide qu'ils apportent ponctuellement à leur élu ou aux élus du groupe sur des points juridiques, et soulignent ainsi leur expertise en matière de droit constitutionnel ou de légistique³.

Outre les collaborateurs parlementaires, les entourages des députés s'élargissent parfois à des acteurs dont le rôle est encore moins formalisé mais tout aussi déterminant. C'est le cas d'Ahlem Hachicha Chaker qui justifie ainsi sa présence à l'Assemblée : « Je suis ici pour essayer de créer un groupe Nidaa Tounes, et aussi je suis super active sur *Twitter* ⁴ ». Cette femme, rencontrée à l'étage supérieur de l'hémicycle depuis lequel les visiteurs, les administrateurs et les journalistes peuvent suivre la plénière, explique venir à l'ANC afin d'essayer de former un groupe du mouvement Nidaa Tounes (l'Appel de la Tunisie), mouvement créé après les élections de 2011, par Béji Caid Essebsi – Premier ministre de la période transitoire qui s'est engagé à ne pas se présenter aux élections à ce titre. Ce parti est en pleine ascension en 2012, adoptant une rhétorique d'opposition résolument anti-Ennahdha, sans pour autant être représenté à l'ANC. Or la transhumance parlementaire⁵ soit le fait que les

¹ Entretien, Aïda Khemiri, Tunis, octobre 2012.

² Entretien, collaboratrice parlementaire du groupe démocrate, ANC, Tunis, mars 2013. Elle est docteure en biologie et membre du bureau politique du parti.

³ Entretien, collaborateur parlementaire, ANC, Tunis, février 2013. Cet étudiant en droit est collaborateur de Noomane Fehri (député Afek Tounès).

⁴ Entretien, Ahlem Hachicha Chaker, ANC, Tunis, octobre 2012. Ahlem Hachicha Chaker est cadre supérieure dans une grande entreprise, issue de la grande bourgeoisie sfaxienne et politisée, dont plusieurs membres sont à Nidaa Tounes, et d'autres sont ministres des différents gouvernements de transition. Elle habite dans un quartier huppé de la capitale mais anime des pages Facebook sur Sfax et écrit fréquemment des tribunes dans la presse.

⁵ Le terme est issu de la « société civile » et désigne le fait, pour un élu, de quitter son groupe pour un autre avec armes et bagages. Il est distinct de la notion de dissidence, qui concerne la création par un élu d'une branche dissidente par rapport à son mouvement d'origine, que cette branche soit créée dans le cadre du mouvement de départ ou hors de celui-ci. Voir Awoudou François K., *Le mal transhumant, les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2005 ; Bernoussi-Idrissi Nadia, « Droit constitutionnel étranger. Les groupes parlementaires au Maroc », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 61, n°1, 2005 ; Boumakani Benjamin, « La prohibition de la « transhumance politique » des parlementaires. Étude de cas africains », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 75, n°3, 2008, p. 499-512.

députés changent fréquemment de parti ou de groupe parlementaire¹ fait que certains députés sont tentés par l'adhésion à Nidaa Tounes (voir chapitre 6).

Ces entourages ont pour caractéristique commune d'être éphémères : seul un collaborateur parlementaire suit sa députée après l'ANC et coordonne la campagne de sa liste en 2014² puis rejoint le think-tank qu'elle fonde après son échec aux élections législatives. Les autres collaborateurs reconvertissent plutôt leur expérience à l'ANC dans des carrières au sein des organisations internationales ou non gouvernementales, souvent en mobilisant des relations créées entre 2011 et 2014. Ils se mêlent aux autres observateurs du changement de régime et sont considérés comme des intermédiaires privilégiés par les acteurs internationaux pour être informés de ce qui se passe dans l'hémicycle.

Ces entourages, quand bien même ils se construisent différemment, participent à la mise en place délicate d'un ordre parlementaire et partisan. Cet ordre s'appuie notamment sur un ensemble de connaissances locales (savoir qui, où et quoi) ainsi que sur la maîtrise du temps parlementaire. À ce titre, les usages sociaux du temps participent à la cristallisation des rapports de force dans l'hémicycle et à leur densification. On verra dans le dernier temps de ce chapitre comment se négocient à l'ANC plusieurs régimes de temporalité et plusieurs usages sociaux du temps dont l'étude met au premier plan une inversion des rapports de force. Quand la sociologie consacrée aux usages du temps montre dans de nombreux cas comment les acteurs les plus dotés en capitaux culturels et sociaux prévoient et maîtrisent l'agenda, ici ce sont les députés de la majorité, soit, – à l'exception des élus d'Ettakatol – les moins dotés en capitaux culturels, mais qui sont au gouvernement, qui apparaissent comme les grands horlogers de l'ANC.

III. Différents régimes d'historicité dans l'hémicycle

Étudier l'effervescence révolutionnaire dans l'Assemblée conduit à envisager le rapport au temps comme une spécificité du moment de restauration autoritaire. Amin Allal et Marie Vannetzel définissent ce moment de restauration comme un moment tiraillé entre la nécessité de définir un futur toujours « en devenir » et l'omniprésence d'un « passé qui ne passe pas »

¹ Sur laquelle on reviendra dans le chapitre suivant.

² Observations, Bardo, Tunis, octobre 2014.

pour reprendre la célèbre formule d'Henry Rousso¹. Ils mobilisent notamment la notion de « devenir » telle que Gilles Deleuze² la travaille pour décrire un rapport au temps en Janus bifrons à la fois tourné vers le passé et vers le futur mais sans jamais s'attarder sur le présent. Il nous semble que ce concept de « devenir » est pertinent quand il vient caractériser les carrières militantes des acteurs qui se projettent en permanence dans un futur à venir : il permet de donner une chair philosophique au « devenir révolutionnaire » dont Timothy Tackett montrait empiriquement la construction en étudiant les députés de l'Assemblée de 1789 et de souligner que l'un des aspects de la carrière beckerienne est d'être toujours tournée vers la suite. Le devenir permet également de saisir l'exceptionnalité du moment et la volatilité propre à l'insurrection. Toutefois, il nous semble qu'il homogénéise et euphémise « la diversité sociale des rapports au temps et de leurs processus, socialement situés, d'incorporation »³. De plus, cette notion de « devenir » occulte en partie le fait que le passé revienne principalement sous forme de « mémoire » et l'omniprésence d'un présent urgent, de crise, qui n'en finit plus de phagocytter les débats sur l'avenir. François Hartog a caractérisé ce rapport au présent comme « présentisme » en formulant l'hypothèse qu'il pourrait d'agir d'un nouveau régime d'historicité entendu comme la manière dont on perçoit, en fonction des époques, l'articulation entre présent, passé et futur⁴. Nous essayerons alors de démêler la manière dont différents rapports au temps s'entrelacent en insistant d'abord sur le rapport ambivalent au passé, puis sur les outils et pratiques de travail permettant d'organiser le temps et de voir venir le futur et enfin sur l'omniprésence du présent.

A. Un passé toujours présent.

1. Traces matérielles, héritages mémoriels.

De nombreux travaux, y compris dans le cas tunisien⁵ ont souligné l'importance du passé dans les révolutions et les changements de régime. Celui-ci intervient sous la forme d'enjeux mémoriels, mais aussi à travers des traces beaucoup plus matérielles. Dans le cas tunisien, les députés constituants entretiennent des rapports différenciés au passé mais nos observations mettent en évidence deux manières principales de concevoir le passé : une conception

¹ Conan Éric, Rousso Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, 1996.

² Deleuze Gilles, *Logique du sens*, Paris, Éditions de Minuit, 1969.

³ Darmon Muriel, Dulong Delphine, Favier Elsa, « Temps et pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 226-227, n°1, 2019, p. 6-15.

⁴ Hartog François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 2003.

⁵ Dot-Pouillard, *Tunisie. La Révolution et ses passés*, *op. cit.*

mémorielle du passé, et un passé toujours suspect d'être encore présent et que l'on veut garder à distance.

La mémoire islamiste n'a pas eu droit de cité dans l'espace public avant 2011 et l'ANC constitue l'un des espaces dans lesquelles elle s'exprime : les 89 élus d'Ennahdha sont dans leur grande majorité des anciens membres du parti et ont été touchés de près ou de loin par la répression. Cette mise en récit des mémoires de l'opposition constitue l'un des premiers registres émotionnels mobilisés par les élus. Il arrive fréquemment que des élus pleurent en évoquant certaines situations ou lorsqu'ils reviennent sur certains moments de leur vie, pendant les entretiens menés pour l'enquête mais également dans les commissions et les plénières. Ces émotions sont légitimes dans l'espace parlementaire, ainsi qu'en témoignent les nombreuses références que les élus et les observateurs de l'Assemblée y font : Christophe Traïni insiste sur la manière dont certaines émotions sont rendues légitimes ou illégitimes selon les espaces¹, or depuis la fuite de Ben Ali et le retour des exilés islamistes, leur mémoire acquiert une légitimité nouvelle, et prend toute sa place à l'ANC. Ainsi, la présidente de l'ONG Al-Bawsala, la première à avoir recueilli les trajectoires des députés, explique : « on a découvert beaucoup de choses, beaucoup de souffrance et de douleur. C'était des entretiens où on gardait la boîte de mouchoirs à côté² ». Cette émotion se retrouve lors de la première séance de l'ANC, où les anciens militants se retrouvent au palais du Bardo, parfois après avoir été séparés pendant des années, par l'exil, la prison, et la clandestinité. L'approche ethnographique permet de saisir l'intensité des émotions des élus, la manière dont elles participent à cristalliser des normes morales³ et une relecture du passé qui n'avait jusque-là pas droit de cité.

Si les mémoires de la gauche, et en particulier du groupe Perspectives ont pu être formulées, et faire l'objet de travaux et de publications avant la révolution⁴, il n'en va pas de même pour les mémoires des prisonniers et des exilés islamistes. Celles-ci sont progressivement

¹ Traïni Christophe, *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 204

² Entretien, Amira Yahyaoui, présidente d'Al Bawsala, Tunis, octobre 2012.

³ Mariot Nicolas, « Les Formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°5, 2001, p. 707-738.

⁴ Naccache Gilbert, *Cristal, Récit*, Tunis, Editions Salammbô, 1982. Tunis, Editions Chama, 2000 ; Chouikha Larbi, « Évoquer la mémoire politique dans un contexte autoritaire : « l'extrême gauche » tunisienne entre mémoire du passé et identité présente », *L'Année du Maghreb*, vol. 6, 2010, p. 427-440.

mises au jour¹ mais ce n'est que depuis la révolution qu'elles peuvent s'exprimer librement². À cet égard, l'ANC constitue un lieu d'expression des passés de la révolution avant que l'Instance Vérité et Dignité, en charge de la justice transitionnelle, ne se mette en place et ne commence ses auditions³. Ainsi, les entretiens menés sont empreints de tristesse et de douleur, que les élus mettent en récit différemment suivant les cas. D'une part, certains utilisent des procédés de mise à distance, passent très vite sur la période d'emprisonnement (par rapport aux détails qu'ils donnent sur le reste de leur trajectoire), ou racontent avec beaucoup de sobriété les épisodes de répression dont ils ont fait l'objet : « voilà, donc ils m'ont arrêté à nouveau, et j'ai été condamné à 16 ans de prison dont sept en isolement⁴ ». À l'inverse, d'autres pleurent, et insistent sur le trauma provoqué par la prison, par les menaces de la police, et les exactions dont ils ont fait l'objet :

« La police n'a jamais su que c'était moi qui étais membre du parti, ils ont arrêté mon frère à ma place, ils pensaient que c'était lui, ils l'ont battu, ils l'ont torturé, il est mort, à cause de moi, parce que j'étais militante. Toute ma famille, maman, ma mère, a souffert à cause de moi. [pause, elle a les larmes aux yeux] La seule qui s'est doutée, c'est ma cheffe à la banque, elle m'a vu faire ma prière un jour, j'ai cru qu'elle allait me dénoncer, mais elle n'a jamais rien dit. »⁵

La mobilisation de ce registre revient dans plusieurs entretiens, et dans des discussions informelles où les élus m'évoquent les larmes, l'émotion qui est la leur lorsqu'ils rencontrent d'anciens camarades d'exil ou de prison. Cette posture, qui provoque l'empathie chez l'enquêtrice, suscite également son indignation face aux pratiques de l'ancien régime et contribue à donner d'Ennahdha une image de parti victime. Mise en récit, l'histoire de la répression du parti peut être mise au service d'une légitimité carcérale et d'une martyrologie venant pallier la faible mobilisation des militants d'Ennahdha pendant les manifestations de 2010-2011. Cette légitimité carcérale a pu constituer une ressource alternative pour les élus,

¹ Burgat, *L'islamisme au Maghreb*, op. cit. ; Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 267-313 ; Ayari Michael Béchir, « Rester le même tout en devenant un autre : les "islamistes" tunisiens exilés en France », *Maghreb-Machrek*, n° 194, 2007-2008, p. 55-73. ; Ayari, Bargaoui (dir.), *Après l'indépendance : parcours et discours*, op. cit.

² Dot-Pouillard, *La Révolution et ses passés*, op. cit. ; Zederman Mathilde, « Entre filiations, réappropriations et antagonismes : islamisme et bourguibisme en Tunisie », mémoire de M2, EHESS, 2014.

³ Sur cette instance et la justice transitionnelle en Tunisie, voir Eric Gobe (dir.), *Justice et réconciliation dans le Maghreb post-révoltes arabes*, IRMC Karthala, 2020 ; Kebaïli Sélima, « Expérience de la répression et mobilisations de femmes dans la Tunisie post-révolution », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 181, 2018, p. 121-140.

⁴ Entretien, Sahbi Atig, Tunis, février 2013. Le président du groupe parlementaire Ennahdha a rejoint le parti à la première heure, en 1975 alors qu'il est encore au lycée. Il a passé son enfance entre Matmata dans le sud du pays et Tunis, suivant son père qui était boulanger.

⁵ Entretien, Héra Hammi, Tunis, Juin 2013. Cette assesseure de l'ANC en charge des questions budgétaires est engagée au mouvement Ennahdha depuis 1983.

tant sur le plan électoral qu'une fois dans l'hémicycle, face à des novices de la politique ou aux membres des organisations internationales. L'Assemblée constitue ainsi le lieu dans lequel ces trajectoires et ces mémoires prennent forme verbale : la révolution est aux prises avec ses passés sous une forme mémorielle. Cette mémoire caractérise un régime d'historicité marqué par le présent.

2. L'héritage de la clandestinité

« Je parle à voix basse, on ne sait jamais qui écoute, même si la porte est fermée »¹ murmure une élue pendant un entretien qui a lieu dans une salle fermée de l'ANC, un jour où il y a assez peu de monde. La longue pratique de la clandestinité par les anciens opposants à l'ancien régime influence encore la politique tunisienne, qu'il s'agisse des élus, des membres des partis, des militants ou encore du milieu associatif dissident. On peut l'interpréter comme une forme de ce que Pierre Bourdieu nomme « hystérésis » soit le phénomène par lequel les dispositions acquises par la socialisation d'un individu dans un espace social défini perdurent dans le temps. Lorsque Pierre Bourdieu analyse les stratégies matrimoniales du Béarn, il montre que les dispositions des paysans pour parler et séduire sont devenues obsolètes car le monde paysan dans lequel elles avaient été forgée s'est délitée². Dans le cas tunisien aussi, la répression s'abattant sur Ennahdha et sur tout type d'opposition à Ben Ali n'a plus cours depuis la fuite du dictateur. Cependant, les militants d'Ennahdha continuent d'orienter leurs stratégies de manière à se prémunir contre tout risque de nouvelle répression ou de nouvel emprisonnement. Le changement de contexte est ici beaucoup plus brutal que celui d'un changement progressif de monde tel que vivent les paysans béarnais mais les effets sont similaires.

Ce mécanisme est à l'origine d'une défiance des élus vis à vis de l'institution, et de leur préférence accordée aux réseaux d'interconnaissance par rapport aux rouages institutionnels, et d'un rapport ambivalent à la formalisation des rapports interpersonnels. Dans le cas d'Ennahdha, l'informalité est de mise afin de tenir à distance l'administration mais, au sein du parti, les relations sont très hiérarchisées. La littérature plus spécifiquement consacrée³ à Ennahdha montre comment la clandestinité a eu pour effet de resserrer les liens entre les membres du parti, mais aussi d'accentuer la division du travail : « je ne connaissais que ceux que j'avais besoin de connaître, les très proches de mon quartier, et c'est tout. Les autres on

¹ Boutade faite par une élue, lors d'un entretien qui a lieu dans une salle vide et fermée, Tunis, décembre 2012.

² Bourdieu Pierre, *Le Bal des célibataires*, Paris, Seuil, 2002.

³ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.* ; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*

s'est rencontré à l'ANC¹». Cette situation évoque la littérature consacrée à d'autres mouvements issus de la clandestinité et en particulier la littérature consacrée aux réseaux gaullistes. Celle-ci met au jour l'importance de pratiques de clandestinité héritées de la résistance et de la guerre froide² et la manière dont elles vont venir façonner plusieurs structures prétorienne proches du Général de Gaulle, qu'il s'agisse du Service d'Ordre³ ou plus tard du Service d'Action Civique. Les députés tunisiens ne sont pas d'anciens résistants qui, peinant à se reconvertir, s'impliquent dans des structures paramilitaires comme cela a été le cas d'une partie de l'entourage du général de Gaulle. Cependant, les travaux consacrés à la sortie de la résistance en France après l'été 1944 montrent comment l'expérience de la clandestinité peut être incorporée par les agents et informer leur manière de travailler.

Dès lors la clandestinité peut jouer dans les deux sens, d'une part, elle peut être mise en scène comme synonyme de chaleur, de convivialité, et d'autre part elle a pu avoir des effets de spécialisation sur le personnel militant⁴. Ces deux tendances ne sont pas forcément antinomiques. Les récits de vie des militants contraints à la clandestinité et bien souvent à l'exil dans le cas d'Ennahdha insistent sur les relations chaleureuses qu'entretiennent les membres de l'organisation recomposée en exil, sur le rôle des week-ends familiaux, des fêtes du bac, qui contribue à souder le groupe en exil. Si d'une part, on observe une division du travail plus nette, il n'en reste pas moins que celle-ci prend forme et se précise dans un contexte de socialisation importante.

L'informalité prime ainsi au sein du groupe parlementaire Ennahdha – dont une partie des membres se connaît très bien depuis les années 1980, au point que certains sont unis par des liens familiaux. Cependant, celui-ci se donne à voir de manière extrêmement formalisée à l'extérieur : il y a un bureau, avec des vice-présidents de groupe, des ressources collectives, une précision dans la manière de se présenter à l'extérieur et une mobilisation pour que les règles soient formalisées au sein de l'Assemblée. Ses membres sont plus ponctuels, ont des cartes de visite standardisées qu'ils distribuent, insistent pour mobiliser les procédures institutionnelles. Il arrive même que nous prenions une photo après l'entretien. Cette plus grande formalisation

¹ Entretien, député du groupe Ennahdha, Tunis, septembre 2014.

² Audigier François, « Le gaullisme d'ordre des années 68 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 116, n°4, 2012, p. 53-68.

³ Audigier François, *Les Prétoriens du Général, Gaullisme et violence politique de 1947 à 1959*, Rennes, PUR, 2018, p. 45-62.

⁴ Notamment à travers la création d'associations servant de façade au parti en exil : Perez Déborah, « Faire la loi à l'Assemblée nationale constituante tunisienne. Recomposition et formation d'un nouveau personnel parlementaire tunisien », *L'Année du Maghreb*, vol. 14, 2016, p. 187- 204 ; Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*, p. 74.

des échanges tient à la nécessité pour ce groupe d'être reconnu comme légitime et à mon rôle légitimant sur le terrain : qu'une chercheuse vienne échanger avec eux peut produire un effet de légitimation. Il arrive d'ailleurs fréquemment qu'ils me citent les chercheurs ou les journalistes qu'ils ont déjà rencontrés. On voit à travers cet exemple la manière dont les expériences passées continuent de structurer la perception du présent.

B. Réagir : le primat de l'immédiateté

François Hartog montre qu'à un régime d'historicité moderne qui définit le rapport au temps du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle et qui est orienté vers le futur à travers l'idée de progrès succède, au milieu du XX^{ème} siècle et plus particulièrement à partir de mai 1968, un présent plein et autosuffisant qui l'emporte sur le passé et le futur. Il décrit cette expérience du temps comme un sentiment d'urgence permanente ce qui peut également permettre de caractériser le rapport au temps à l'ANC : les élus travaillent dans un sentiment d'urgence permanent, avec la nécessité d'avancer sur le texte constitutionnel. Dans le même temps, les questions d'actualité extérieures à l'ANC occupent une place importante dans les débats : la crise générée par la répression extrêmement violente de Siliana, lors de laquelle la police tire à chevrotine sur les manifestants, à la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre 2012¹, est incarnée à l'ANC par les prises de parole des élus de Siliana et des membres de l'opposition, qui modifient l'ordre du jour dans un climat extrêmement tendu.

Réagir à l'actualité de manière immédiate est l'une des manières dont les élus montrent qu'ils investissent leur rôle : ils ne peuvent pas ne pas réagir au moins en plénière, à défaut de pouvoir mener une action plus concrète auprès des ministères et des acteurs locaux concernés. Les constituants ne sont pas seulement dans l'hémicycle pour faire une Constitution, indépendamment de l'actualité du pays, mais aussi pour représenter le peuple et donner corps à ses revendications à l'ANC : la représentation devient un acte performatif que les élus tentent d'accomplir en séance. L'hémicycle tient alors lieu de caisse de résonance où est donné un écho aux principaux débats de la période, qui débordent largement la question des règles juridiques et de la Constitution à naître. Les élus font preuve d'une hyperréactivité à l'actualité immédiate,

¹ Les contestations ont été très bien documentées par les médias : en particulier le *live tweet* du correspondant de l'AFP Mohammed Haddad (qui a notamment suivi la marche sur Tunis depuis le coffre d'un taxi) et celui de David Thompson, journaliste indépendant lui-même victime des tirs à chevrotine des policiers.

et il est fréquent qu'une demande soit faite au début des séances plénières pour aborder un sujet d'actualité.

« Donc nous étions dans un pays en pleine révolution, chaque jour il y avait de l'actualité, chaque jour il y avait quelque chose dont on parlait, et quand on a mis en application cet article ça a beaucoup réglementé cette prise de parole libre. Et aussi quand on a mis en application l'exercice de la question orale au ministre. Ça canalisait beaucoup de cette parole libre, qui risquait d'être perturbatrice. Ceci dit, ça ne nous a pas du tout épargné les points d'ordre qui devaient porter sur le déroulement de la séance plénière et paf ! on passe à l'actualité, ou à l'invective. »¹

On voit dans cet extrait d'entretien, que la liberté de parole est difficilement contrainte dans l'hémicycle, et que le fait que les élus abordent les questions d'actualité à l'ANC contribue d'une part à leur médiatisation, d'autre part à les faire s'emparer d'enjeux sensibles et par là à en faire des acteurs de premier plan. Cela constitue également un enjeu de légitimation : la rupture révolutionnaire réside ainsi dans la capacité à s'engager sur des questions d'actualité quand l'ancienne chambre des députés constituait un vase clos dans lequel l'ordre du jour n'était que très rarement remis en question.

Le temps du changement de régime est un temps discontinu, marqué par l'importance du micro-événement. Chaque prise de position, chaque action appelle une réaction immédiate de chaque acteur impliqué. Ces acteurs prennent position tant sur les réseaux sociaux que dans les médias traditionnels et enfin dans l'hémicycle. L'utilisation par le personnel politique, les journalistes et les bloggeurs, du *microblogging* accentue cette pulvérisation du temps et cette concentration sur les micro-événements. Le ponctuel supplante presque systématiquement le structurel et c'est le sentiment d'urgence qui prévaut : urgence de faire libérer les prisonniers politiques (de Sidi Bouzid par exemple), urgence de se mobiliser face à un procès considéré comme inique (celui du doyen de l'université de la Manouba), urgence de mettre fin aux grèves de la faim meurtrières dans les prisons ou de se positionner face à la montée de la violence, qu'elle soit le fait de la police ou d'autres groupes². Aussi la réunion qui a mobilisé le plus de députés lors de mon enquête et à laquelle j'ai pu assister, est celle qui s'est tenue pour soutenir les grévistes de la faim de Sidi Bouzid. Ces différents éléments invitent à mobiliser le concept de présentisme pour éclairer la manière dont se structure le rapport au temps à l'ANC. Ce que le régime d'historicité a d'intéressant, c'est que bien qu'il soit décrit comme un type pur, il reste une manière de caractériser une expérience individuelle qui est ancrée dans des positions sociales :

¹ Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par skype, 24 mars 2016.

² Le débat qui suit l'incendie de l'ambassade des États-Unis du 14 septembre 2012 est également très houleux.

C'est-à-dire quelque chose d'un peu monstrueux qui se donnerait à la fois comme le seul horizon possible et comme ce qui n'a de cesse de s'évanouir dans l'immédiateté. Ce présent se révèle du même coup beaucoup plus différencié selon qu'on se situe à un bout ou à l'autre de la société.¹

Ce régime d'historicité n'est donc pas aveugle aux situations sociales des uns et des autres. Or nous allons voir comment, si le présent concerne différemment les élus de l'opposition et de la majorité, l'appréhension du futur est envisagée de manière différenciée par les élus suivant à la fois leur position politique (dans la majorité ou dans l'opposition) et suivant leur position sociale.

C. Mesurer, organiser et prévoir : les outils de la majorité

Cette question de la diversité sociale des rapports au temps est particulièrement marquée lorsque l'on étudie la manière dont les élus considèrent le futur. Pour l'appréhender, nous nous situerons dans la perspective d'un « espace social du temps »² ouverte par Pierre Bourdieu.

Le rapport au temps est socialement situé³, ce qui nous intéresse tout particulièrement dans la mesure où nous avons montré que le nouveau personnel politique élu à l'ANC était issu de milieux sociaux différents du personnel politique ordinaire tunisien, et que cette hétérogénéité sociale était à l'origine de rapports sociaux de domination importants d'une part à l'intérieur de l'ANC et d'autre part entre l'ANC et le personnel politique antérieur à 2011. Le cas de l'ANC permet de montrer qu'occuper une même fonction politique n'implique pas un rapport au temps similaire : le rapport au temps des élus diffère suivant leur socialisation, leur trajectoire politique et professionnelle, mais aussi ici leur rapport aux mobilisations, au processus constituant et au fait d'être dans la majorité ou l'opposition.

L'hypersensibilité à l'actualité est principalement le fait des acteurs de l'opposition. Ils n'hésitent pas à boycotter des séances, comme celle du 6 décembre 2012 par exemple pour protester contre l'attaque du siège de l'UGTT et exiger la dissolution des ligues de protection de la révolution. La construction de l'opposition comme recours légitime passe ainsi par une capacité à s'emparer très rapidement des sujets d'actualité, quitte à perturber le planning des travaux.

¹ « Présentisme et émancipation. Entretien avec François Hartog », *Vacarme*, vol. 53, n°4, 2010, p. 16-19.

² Bourdieu Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, précédé de *Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2000 [1972].

³ Darmon, Dulong, Favier, « Temps et pouvoir », *art. cit.*

À l'inverse, les députés impliqués de la majorité se caractérisent par une sensibilité moins importante à l'actualité et au ponctuel et par un ancrage dans un temps qui serait davantage celui de l'ordre et de la continuité. Ils se distinguent en cela de l'opposition car ils doivent répondre de leur capacité à conduire le processus constituant. Alors que la légitimité de l'opposition tient à sa capacité de réaction, celle de la majorité est de fait intrinsèquement liée à la bonne marche de l'institution : les élus investissent donc des rôles différents, même si nous verrons dans le chapitre suivant comment ces lignes peuvent se brouiller. On peut le voir dans cet extrait d'entretien, dans lequel la vice-présidente de l'ANC revient sur la manière dont le président gère la distribution du temps de parole en séances et sur un épisode extrêmement tendu : le débat sur la situation à Siliana.

« Monsieur Ben Jaafar, il accordait des points d'ordre, comme on les appelait, et les gens s'incrustaient là pour ouvrir un espace privé pour leur parole et ça partait dans tous les sens. C'était très perturbateur, une perte énorme de temps et c'était pour les uns et les autres une manière de faire perdre le contrôle à celui qui gère la séance plénière. Donc, le summum de ça, c'était quand le groupe démocratique [*nom du principal groupe parlementaire d'opposition*] a voulu prendre la parole sur Siliana, alors qu'on votait la loi qui constituait l'ISIE. »¹

Dans cet extrait d'entretien, la vice-présidente (Ennahdha) de l'ANC critique en creux la gestion qu'à le Président de l'ANC de l'ordre pendant les séances plénières. On voit comment elle oppose son efficacité (faire avancer le travail législatif et constituant) au président qui « accorde des points d'ordre » considérés comme perturbateurs et comme une perte de temps. La gestion du temps en séance participe alors à la construction du pouvoir du groupe parlementaire Ennahdha au Parlement et à la mise en avant de son efficacité. Les rendez-vous sont généralement fixés tôt, vers 8h, juste après leur réunion de groupe presque quotidienne. A cette heure-là, il n'y a que les députés d'Ennahdha et les administrateurs à l'ANC, les membres de l'opposition n'arrivant que plus tard.

Cette question de la maîtrise de l'agenda n'est ni propre à la Tunisie, ni propre à la Constituante. Delphine Dulong souligne, à propos de la fonction de premier ministre en France, que :

Avoir du « métier » en politique c'est, entre autres, avoir un rapport stratégique au temps. Non seulement les professionnels de la politique démontrent une aptitude à maîtriser le temps qui est inégalement distribuée dans la société mais, qu'il s'agisse de gagner une élection, de consolider un leadership politique local, de gérer une ville

¹ Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC (Ennahdha), par Skype, 24 mars 2016.

ou une situation de crise, les responsables politiques savent instrumentaliser le temps à des fins personnelles et/ou politiques.¹

Dans le cas d'une assemblée constituante en cours d'institutionnalisation et pour un nouveau personnel politique qui construit sa légitimité, la relation est inversée : la maîtrise de l'agenda et du calendrier est mise au service de la légitimité des élus et est présentée comme une preuve de leur compétence. Nos entretiens avec les députés de la majorité, qu'il s'agisse d'Ennahdha, du CPR ou d'Ettakatol, témoignent d'un calendrier établi en interne et d'un sentiment d'influence réelle sur l'évolution de la Tunisie. Tous font davantage référence à différents outils qui participent à la mesure du temps, à son découpage et à la mise en place d'un rythme : l'ordre du jour des séances, le calendrier des réunions de groupe parlementaire, les réunions régulières du bureau de la présidence, le calendrier des commissions, le calendrier des plénières. Peu d'entre eux s'expriment volontiers pour réagir à une actualité, là où l'opposition le fait de façon systématique, et la majorité critique très volontiers l'opposition à ce sujet. Cette tension entre la nécessité de réagir à l'actualité et la bonne avancée des travaux juridiques est constitutive de la période. Non seulement, il est essentiel que les élus représentent le peuple, ne se montrent pas insensibles à ses préoccupations et abordent donc les questions d'actualité, mais encore qu'ils démontrent l'avancée de la rédaction de la Constitution.

A l'inverse, les élus de l'opposition critiquent l'usage stratégique du temps qui est fait par les élus de la majorité : la maîtrise du calendrier parlementaire constitue un enjeu de taille, et il est fréquent que lors de discussions avec des élus de l'opposition, ces derniers soulignent qu'Ennahdha a « changé le calendrier », « a fait passer ce point avant les autres », ou « n'a pas prévenu du changement d'ordre du jour » : ils ont « toujours un coup d'avance »². Toutes ces annotations soulignent que la manière dont le calendrier parlementaire est défini et mis en œuvre fait l'objet d'une politisation et est utilisé à des fins stratégiques pour faire passer certains amendements ou lois. On voit de manière classique comment le calendrier parlementaire est utilisé à des fins partisans. En outre, le fait que les députés d'Ennahdha arrivent très tôt est également disqualifié par certains députés de l'opposition qui associent cette rigueur à une pratique religieuse qu'ils moquent : « Ils commencent tôt, à l'aube, juste après la prière, [rire], ils enchainent : prière – réunion de groupe »³.

¹ Dulong Delphine, « Maîtriser le temps pour asseoir son pouvoir. Comment Michel Debré et Georges Pompidou sont devenus Premiers ministres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 226-227, n°1, 2019, p. 72.

² Observations, Tunis, juin 2013.

³ Notes de terrain, Tunis, mars 2013.

Le rapport au temps des députés est alors bien révélateur de plusieurs dynamiques : d'abord, de la prégnance d'un régime d'historicité dominant, le présentisme, dans lequel le sentiment d'urgence et de nécessité de réagir de façon immédiate phagocyte le reste des débats sur l'avenir. Cela passe aussi par la mise en avant du passé à travers les questions mémorielles. Le rapport des élus au temps diffère suivant leurs dispositions sociales et leur position politique dans l'hémicycle. La majorité mobilise des outils d'organisation du temps comme manière de construire l'institution constituante mais aussi leur légitimité à être des acteurs politiques en charge des affaires de la nation. Le rapport au temps est enchâssé dans le social et dans des rapports de domination. Il s'agit pour les élus de la majorité qui sont en grande partie issus des marges économiques, culturelles et politiques du pays, de s'affirmer face aux classes dominantes et on assiste à un renversement progressif des rôles : les classes dominantes qui constituent en majorité l'opposition, se caractérisent par leur incapacité à prévoir et à maîtriser le temps tandis que la nouvelle majorité mobilise les différents outils temporels à sa disposition pour asseoir son pouvoir à l'ANC.

Conclusion

Nous avons étudié dans ce chapitre la manière dont les élus, dont l'illégitimité a été d'entrée de jeu pointée du doigt, investissaient l'hémicycle et y importaient différentes manières de faire qui prolongent l'effervescence révolutionnaire dans l'institution constituante. Bien que les députés élus en octobre 2011 n'aient pas été au premier rang des manifestations pour la plupart d'entre eux, ils arrivent dans un lieu chargé d'histoire avec la volonté de rompre avec un ensemble de pratiques et d'expérimenter de nouvelles manières de faire. C'est contre un ordre ancien, et pour se démarquer des catégories sociales dominantes, qu'ils se tiennent à distance des constitutionnalistes tunisiens qui se posent rapidement comme leurs adversaires et leurs détracteurs mais aussi des administrateurs de l'ANC. Cette ébullition ne correspond pas au rôle qui avait été taillé pour eux par les membres de l'HIROR : les élus détonnent, non seulement en termes de trajectoire politique, mais encore en ce qui concerne leurs pratiques de l'institution qui privilégient l'informalité, leurs *hexis* corporelles qui sont autant de marques de disruption : leur voix, leurs accents, leurs vêtements, leur manière de manger et leurs émotions subvertissent les codes de l'institution, et dérogent aux attentes des électeurs. L'entrée d'une coalition gouvernementale et d'élus aux aspirations politiques variées marque également l'entrée du conflit dans un hémicycle dont il avait été jusque-là absent. La violence des débats

choque les observateurs dans la mesure où jusqu'alors, la chambre des députés de Ben Ali, bien que marginale et décrédibilisée, renvoyait tout de même l'image d'hommes et de femmes politiques « qui savent se tenir ».

On voit que les nouveaux venus qui aspirent à incarner la révolution dans l'hémicycle sont immédiatement mis au contact de toute une constellation d'acteurs non-élus et extérieurs à l'institution : journalistes, blogueurs, membres d'ONG, mais aussi acteurs internationaux participent aux interactions à l'ANC, sont absents des séances plénières et des commissions mais présents et visibles dans les autres espaces publics du palais du Bardo. Ceux-ci participent à la structuration d'un espace constituant. Paradoxalement, lors de la rédaction d'un acte qui était interprété comme symbolisant la naissance d'une nation au XIX^{ème} siècle, au XXI^{ème} siècle, les « *strangers in the room* »¹ sont légions et participent activement à un mouvement de circulation de normes transnationales² prenant la forme d'une ingénierie institutionnelle sophistiquée. Toutefois, si ces experts mobilisent des normes et affirment de grands principes, les pratiques qu'ils mettent en place relèvent davantage de bricolages au plus près des besoins des députés. De la même manière, alors que les processus de rédaction de textes constitutifs sont présentés comme devant s'inscrire dans une démarche rawlsienne, on voit dans le cas tunisien comment même la méthode et la mise en place de l'ANC procèdent de rapports de force entre acteurs, cristallisent les conflits et font l'objet d'une politisation importante. Nous verrons dans le chapitre suivant comment la rédaction du texte constitutionnel participe à la politisation et à la polarisation des acteurs partie prenante de l'espace constituant.

¹Pastor y Camara Alicia, « Strangers in the room. Constitution-Making, External Actors and the 2014 Tunisian Constitution », *Cahiers de la chaire Démocratie culture et action*, Université de Louvain, vol. 2, 2018.

² Shaffer Gregory, Ginsburg Tom, Halliday Terence C. (eds.), *Constitution-Making and Transnational Legal Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

Chapitre 5. La Constitution au concret

Égalité entre l'homme et la femme, cour constitutionnelle, régime mixte semi-parlementaire et semi-présidentiel, affirmation des principes des droits de l'homme mais sans référence au droit international, liberté de croyance mais protection du sacré... Dix chapitres et un préambule inaugurent un nouvel ordre institutionnel pour le pays et consacrent un ensemble de principes : « meilleure Constitution du monde » affirme le président de l'ANC, texte plein « d'ambiguïtés et de zones d'ombre »¹ nuance le constitutionnaliste Rafea Ben Achour. Consacré par une adoption avec 200 voix pour et seulement 17 contre, le texte constitutionnel peut être appréhendé comme un texte immuable, qui s'extrait de son contexte. C'est ce que prévoient les travaux inspirés par le néo-constitutionnalisme² : les rédacteurs de nouvelles constitutions s'inscriraient dans une démarche rawlsienne. Ils écriraient la norme suprême de manière détachée de leurs intérêts partisans et du contexte, et seraient avant tout guidés par leur sens du juste³. L'étude du processus constituant tunisien montre que si le « sens du juste » des députés se manifeste de manière ponctuelle et dans des moments de crise, la rédaction est un processus traversé par les rapports de forces entre groupes. En cela, elle conduit à dénaturiser le droit et les institutions.

Du fait qu'elle est l'aboutissement d'un processus qui l'institue (...) dans des structures mentales adaptées à ces structures, l'institution instituée fait oublier qu'elle est issue d'une longue série d'actes d'institutions, et se présente avec toutes les apparences du naturel. C'est pourquoi il n'est sans doute pas d'instrument de rupture plus puissant que la reconstruction de sa genèse : en faisant ressurgir les conflits et les confrontations des premiers commencements et, du même coup, les possibles écartés, elle réactualise la possibilité qu'il en ait été (et qu'il en soit) autrement et, à travers cette utopie pratique, remet en question le possible qui, entre tous les autres, s'est trouvé réalisé.⁴

¹ Ben Achour Rafea, « La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 100, n°4, 2014, p. 783-801.

² Arato Andrew, *Civil Society, Constitution and Legitimacy*, Lanham MD, Rowman and Littlefield, 2000.

³ Rawls John, *Théorie de la justice*, Paris Le Seuil, 1989 [1971].

⁴ Bourdieu Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 107. Cité par Meimon Julien, « Sur le fil. La Naissance d'une institution », in Lagroye, Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit., 2011. p. 105.

C'est donc bien à sortir du « fétichisme institutionnel »¹ qu'invitent les politistes qui mobilisent différents outils théoriques pour étudier la fabrique de la Constitution. L'étude de l'écriture de la Constitution tunisienne conduit à adopter une démarche similaire, mais celle-ci permet de mettre en évidence une évolution dans les rapports de force qui ne cessent de se recomposer. La variation des rapports de force dans l'hémicycle et en dehors est lourde de conséquences sur l'écriture du texte, dans la mesure où elle bouscule le champ des possibles de chaque acteur impliqué dans la rédaction. Les députés, en fonction de l'évolution de la position de leur parti, et de leur position individuelle dans l'hémicycle sont alternativement plus véhéments ou plus timorés dans leurs revendications.

Elle mobilise à la fois la mise en place d'une ingénierie constitutionnelle et de méthodes éprouvées dans d'autres contextes pour consulter, rassembler, représenter le peuple dans l'optique rawlsienne mise en avant par les théoriciens du néo-constitutionnalisme : les élus sont avant tout là pour faire l'intermédiaire avec les citoyens et mettre en forme leurs aspirations, ils joueraient avant tout un rôle d'expert dépolitisé. Cependant, cette démarche est phagocytée par les oppositions entre acteurs partisans, les crises qui s'ajoutent les unes aux autres, ainsi que les considérations très empiriques des élus : le texte constitutionnel qui se donne, une fois achevé, comme un texte atemporel, est le fruit des positions forgées sur le long terme des acteurs en présence mais également d'enjeux topiques ancrés dans l'ici et maintenant. Tandis que les élections donnent une majorité très large au mouvement Ennahdha, la Constitution adoptée en 2014 ne reflète pas toutes les positions de départ défendues par le mouvement : les différentes crises qui ont lieu tout au long de la rédaction de la Constitution renforcent la position de l'opposition intra et extra parlementaire à Ennahdha et les différentes moutures de la Constitution rendent bien compte de l'évolution de ce rapport de force. Pour mettre en évidence la manière dont la rédaction de la Constitution a cristallisé les oppositions, et est le fruit de compromis et de négociations, nous utiliserons les outils forgés par les approches sociologiques du travail politique² et de l'institution.

La rédaction de la Constitution est un processus heurté qui donne à voir les ambivalences et les tensions qui opposent la majorité et l'opposition mais aussi les acteurs internationaux et nationaux et les différents segments du champ du pouvoir. Le texte doit alors être analysé comme le fruit de rapports de force successifs, qui se recomposent au fur et à mesure du

¹ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit.

² Demazière Didier, Le Lidec Patrick, « La politique, un objet pour la sociologie du travail. Introduction ». *Sociologie du Travail*, 50, n°2, 2008, p.137-146.

changement de régime, mais aussi comme le fruit de l'histoire longue du rapport que les opposants à Bourguiba et Ben Ali entretiennent avec l'État et avec l'historiographie officielle.

Ces différentes dimensions s'entrelacent de manière dense. Nous tenterons cependant de les distinguer, et de mettre en évidence leur relation dialectique en montrant d'abord comment les événements des années 2011 et 2012 contribuent à concentrer le débat sur l'islam politique : l'espace partisan se recompose comme un microcosme polarisé. Ensuite, nous étudierons comment cette cristallisation du débat public sur la place de l'islam et des questions dites « identitaires » produit des effets sur la rédaction de la Constitution : d'une part, elle remet sur le métier « un passé qui ne passe pas », et creuse des oppositions historiquement sédimentées, et d'autre part, elle fait du texte constituant une caisse de résonance des polémiques contemporaines à son écriture. Enfin, ces différentes prises de position dans l'hémicycle conduisent certains élus à se repositionner dans le champ politique et à contester l'ordre parlementaire et constituant de l'ANC et partant de là, sa légitimité.

Une rédaction par étapes

Le processus constituant se décline en plusieurs séquences et micro-séquences.

- 14 février – 14 août 2012 : les commissions élaborent un premier projet qui est modifié par le comité de coordination et de rédaction. Elles auditionnent des experts. Un premier « projet de brouillon » de la Constitution est publié le 14 août 2012.

- 23 octobre 2012 – janvier 2013 : débat général sur la Constitution : le texte est débattu¹ en assemblée plénière. Des acteurs de la société civile sont auditionnés par les commissions. Publication d'un brouillon du projet de Constitution le 12 décembre 2012.

- janvier 2013 – avril 2013 le texte est débattu par la société civile², retravaillé par les commissions. Le 22 avril 2013 est publié un « projet de Constitution ».

- avril 2013 – juin 2013 : le texte est ensuite retravaillé par le comité de rédaction et de coordination (version du 1er juin 2013 présentée le 1er juillet 2013).

- juillet 2013 – janvier 2014 : c'est une commission extraréglementaire, créée ex-nihilo, la commission des consensus, qui travaille sur le texte et en propose le projet qui est débattu, amendé, et voté le 26 janvier 2014.

¹ Seuls le préambule et le chapitre « droits et libertés » sont lus et débattus.

² Cette consultation est nommée « dialogue national » et est organisée avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement dans les vingt-quatre gouvernorats et dans les circonscriptions de l'étranger.

Section 1. La reconfiguration d'un espace partisan en « microcosme polarisé »¹

Dans cette section, nous chercherons à tenir ensemble la concaténation de crises et de scandales qui se succèdent tout au long de l'année 2012 et 2013 et les recompositions partisans pour mettre en évidence la dialectique entre les deux. Pour cela, nous insisterons sur la recomposition du champ politique à l'Assemblée et en dehors de celle-ci : l'opposition s'organise en effet principalement hors de l'hémicycle où elle a des ramifications non-partisanes et des relais associatifs et syndicaux importants. L'Assemblée produit un effet de loupe sur les députés mais ne concentre pas l'intégralité des acteurs ni du spectre politique. Pour comprendre les dynamiques qui la traversent, il faut donc d'abord s'intéresser au microcosme politique extra-parlementaire, aux arènes publiques, aux espaces partisans, qui connaissent une bipolarisation accélérée et une réactivation du clivage identitaire, notamment autour de la question de l'islam politique et de la gestion des affaires par Ennahdha. Cela nous permettra de montrer, dans la suite du chapitre, comment les crises conduisent les élus à se repositionner au sein de l'ANC et de leur groupe parlementaire.

Cette première section constitue un jalon nécessaire à la compréhension du règlement – ou plutôt du non-règlement – de la crise et de la résilience du personnel politique tunisien. Nous employons à dessein le terme de résilience² ; en effet, la trajectoire tunisienne ne bascule pas dans la violence parce que les acteurs politiques maintiennent des liens et des instances de dialogue formels et informels qui s'intensifient au cours des crises qui se succèdent. En faux avec ce que montre Hamit Bozarslan lorsqu'il étudie l'effondrement des États et du lien social au Moyen-Orient³, nous montrerons comment dans le cas tunisien, la succession de crises entraîne la recomposition de liens sociaux et de mécanismes d'interaction puissants entre les

¹ Nous empruntons le terme à Bennani-Chraïbi Mounia, « L'espace partisan marocain : un microcosme polarisé ? », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°6, 2013, p. 1163-1192.

² Pour un panorama détaillé des différents usages académiques du terme, voir Bourcart Léo, *Emergence et usages du concept de résilience dans les mondes académique et institutionnel*, Doctorat de Science politique, Université Grenoble Alpes, 2015.

³ Bozarslan Hamit, « Quand la violence domine tout mais ne tranche rien », Collège international de philosophie, « Rue Descartes », vol. 85-86, n°2, 2015, p. 19-35 ; Bozarslan Hamit, « Penser l'effondrement des sociétés », *The Conversation*, 11 décembre 2015. Ainsi que le montrent Gilles Dorronsoro, Arthur Quesnay et Adam Baczko, même dans des situations de violence particulièrement extrêmes, des liens sociaux se recomposent et reprennent forme : Baczko, Dorronsoro, Quesnay, *Syrie : Anatomie d'une guerre civile*, op. cit.

différents groupes. L'expression de « microcosme polarisé »¹ met bien en évidence le fait que ces acteurs partisans se connaissent et interagissent en permanence, même sur le mode de l'opposition.

Nous montrerons d'abord que la succession de crises conduit à une polarisation de l'espace partisan entre un pôle islamiste et un pôle moderniste. Ces deux pôles n'ont cependant pas le monopole du champ politique dans lequel des organisations non-partisanes comme la centrale syndicale jouent un rôle important. Nous montrerons alors comment la succession de crises et de scandales qui rythment la période tend les relations entre la majorité et l'opposition, tout en accélérant la recomposition de cette dernière. Cela nous conduira à nous intéresser dans un second temps aux recompositions et aux tensions, d'abord au sein d'Ennahdha. Enfin, nous étudierons la recomposition du principal parti d'opposition à Ennahdha pendant toute la période : Nidaa Tounes.

I. Une concaténation de crises qui polarisent « islamistes » et « modernistes »

Islamistes et modernistes forment deux camps dans un espace partisan polarisé qui ne représente pas l'intégralité des forces en présence : en travaillant sur le fait partisan au Maroc, Mounia Bennani-Chraïbi montre comment cette bipolarité entre islamistes et sécularistes de gauche a en commun une conception nationale et idéologique du politique à laquelle s'opposent des conceptions plus locales et patronnées véhiculées par des acteurs principalement issus de partis de notables. Dans le cas tunisien, islamistes et gauchistes ne constituent pas l'alpha et l'oméga du champ politique mais plusieurs séries de crises ont pour effet de resserrer la focale sur eux.

A. L'islam politique au cœur des tensions

L'Assemblée est touchée par la bipolarisation de la vie politique tunisienne qui se structure à la fois au sein de l'ANC et au dehors. Tout d'abord, force est de constater que l'ANC agit comme une caisse de résonance à l'actualité. Nous avons déjà souligné la réactivité des élus, et la manière qu'ils avaient de mobiliser l'actualité dans l'hémicycle. Cette perméabilité

¹ Bennani-Chraïbi, « L'espace partisan marocain », *art. cit.*

de l'Assemblée à l'actualité creuse le fossé entre élus du groupe Ennahdha et les autres. Les élus investissent de façon contrastée leur rôle de député constituant, mais font toutefois l'expérience de l'opposition et de la majorité : construire son rôle à l'ANC, c'est aussi se construire pour ou contre la politique gouvernementale (l'ANC organise au moins une fois par mois des questions au gouvernement) et pour ou contre la manière dont le parti majoritaire conduit le processus de rédaction de la Constitution. Cette polarisation prend tout à la fois pour objet les valeurs à inscrire dans la Constitution et les enjeux de méthode à suivre pour rédiger le texte. Elle se traduit par l'isolement progressif d'Ennahdha. Si la majorité gouvernementale repose sur une alliance entre Ennahdha, le CPR et Ettakatol, celle-ci est mise à rude épreuve à l'ANC : la moitié des députés du CPR et d'Ettakatol – pour la plupart des nouveaux venus dans le champ partisan¹ – change de groupe et quitte le parti pour protester contre l'alignement de la majorité sur la ligne fixée par Ennahdha.

Toute une série de scandales et de crises posant la question de la place de la religion dans l'espace public contribue à polariser les groupes comme les individus, et ce dès avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Troïka. Les difficultés rencontrées par le gouvernement dirigé par Hamadi Jebali sur ces questions, ainsi que les scandales qui commencent à toucher certains des ministres, contribuent à accentuer le décalage entre un groupe d'acteurs partisan du dialogue avec les islamistes et les partisans de l'opposition radicale à Ennahdha. Nous reviendrons en particulier sur la manière dont les violences menées par la montée en puissance de groupes salafistes contribuent à polariser davantage les groupes.

D'une part, le gouvernement présidé par Ennahdha fait face à des mobilisations fréquentes à référents religieux : les questions de la pratique religieuse et de sa visibilité dans l'espace public cristallisent les oppositions et participent à la polarisation du champ. Il serait trop long de rappeler chacun de ces événements² dont nous n'évoquerons que les principaux, mais tous reviennent fréquemment dans les discussions, les débats formels et informels des élus, ainsi que lors des prises de parole en plénière.

Dès avant les élections du 23 octobre 2011, le 7 octobre, Nabil Karoui, patron de Nessma TV, l'une des principales chaînes tunisiennes, diffuse *Persepolis*³, en dialecte tunisien. S'ensuivent cinq jours de mobilisations importantes de groupes extrémistes qui s'en prennent au siège de la chaîne de télévision. Il est accusé de porter « atteinte aux valeurs du sacré, atteinte

¹ Les figures de proue de ces partis sont au gouvernement et ont laissé leur siège à l'ANC à leur suppléant.

² Pour une liste exhaustive, voir en particulier Bendana Kmar, *Chroniques d'une transition*, Tunis, Script Ed. 2011.

³ Adaptation cinématographique de la bande dessinée de Marjane Satrapi qui porte sur la révolution iranienne.

aux bonnes mœurs et trouble à l'ordre public »¹ par 140 avocats. Son procès, plusieurs fois reporté, rappelle en permanence l'acuité du conflit entre deux pans apparemment irréconciliables de la société tunisienne. La sortie du film *Laïcité Inshallah* de Nadia El-Fanni le 21 septembre 2011 soit un mois avant les élections, s'inscrit dans ce débat.

Ce débat autour de la présence du religieux ou de la laïcité dans la sphère publique est d'autant plus tendu qu'à partir de la fin de l'année 2011, des groupements salafistes s'organisent et sont de plus en plus présents dans la sphère publique : les ligues de protection de la révolution (LPR), héritières de comités de quartiers constitués lors des émeutes de janvier 2011, sont alors investies par ces groupuscules qui se revendiquent du salafisme jihadiste. Ces groupuscules s'organisent en un parti politique, *Hizb et-Tahrir* (le parti de la libération) et un groupe principal, *Ansar el-Sharia*, dont les manifestations sont de plus en plus fréquentes. A la nuit tombée ces groupes défilent dans certains quartiers de la capitale² et certains prennent le contrôle de mosquées³. Le 25 mars 2012, huit jeunes montent au sommet de la tour de l'horloge, place du 14 janvier – un lieu symbolique de l'espace public tunisois situé au bout de l'avenue Bourguiba – et y plantent un drapeau salafiste (le drapeau noir). L'image choque, plusieurs députés l'évoquent lors de conversations informelles, et un universitaire explique que pour lui, cette image résume l'année 2012⁴. En juin 2012, l'affaire du Printemps des Arts au palais de la Abdellia à la Marsa secoue également l'opinion : des heurts ont lieu entre organisateurs de l'exposition et militants salafistes⁵, des tableaux sont saccagés par des groupes salafistes qui protestent contre « l'indécence » des tableaux exposés. Les artistes de l'exposition affirment être peu soutenus par le ministère qui ne dénonce pas ces agissements.

Dans le même temps, des incidents se multiplient dans les campus entre membres de l'UGET, syndicat étudiant qui se revendique de gauche⁶ et l'UGTE, syndicat des étudiants

¹ https://www.lemonde.fr/tunisie/article/2011/11/17/ouverture-en-tunisie-du-proces-du-patron-de-la-chaine-qui-avait-diffuse-persepolis_1605299_1466522.html

² Observations, Tunis, septembre 2012.

³ En particulier la mosquée *el fath*, située en plein centre de Tunis.

⁴ Entretien, Hamadi Redissi, Tunis, septembre 2012. Hamadi Redissi est chercheur en science politique et a monté un Observatoire tunisien de la transition démocratique qui produit des travaux sur le changement de régime. Lors de notre première rencontre, cet éditorialiste du journal de gauche libérale « Al-Maghreb » venait de démissionner et d'annoncer son ralliement à Nidaa Tounes. Il prend très violemment position contre Ennahdha lors de différentes rencontres scientifiques où nous nous recroisons. Il démissionnera de Nidaa Tounès rapidement après les élections législatives d'octobre 2014.

⁵ <https://www.france24.com/fr/20120612-tunisie-heurts-tunis-exposition-art-contemporain-printemps-marsa-salafistes>

⁶ El Waer Moutaa Amin, « Production et reproduction d'un militantisme de gauche au sein d'un syndicat étudiant dans la dernière décennie de règne de Ben Ali », mémoire de master, Université Paris-Dauphine, 2017.

islamistes, qui renaît de ses cendres après la révolution¹. Elles prennent un caractère particulièrement dramatique au mois de mars à l'Université de la Manouba où des étudiantes portant le niqab sont exclues de cours par le doyen, et pour protester, entrent par effraction dans son bureau. Elles disent s'être fait gifler par le doyen et portent plainte contre lui. En réaction, deux étudiants mettent le drapeau noir sur le toit de l'université lors d'une mobilisation importante des membres de l'UGTE. Les récits des procès et les images de ces événements sont omniprésents dans les médias et plusieurs essais paraissent à cette période pour faire le procès de l'islam politique².

Au même moment, la décision prise par le gouvernement le 24 juin 2012 d'extrader Baghdadi al Mahmudi, ancien premier ministre libyen, débouche sur une première crise du fonctionnement de la Troïka. Mi-septembre, l'incendie à l'ambassade américaine à la suite de la parution du film *L'innocence des musulmans*³, constitue une nouvelle manifestation de violences face à laquelle les forces de l'ordre répondent de manière insuffisante aux yeux des acteurs anti-islamistes. De la même manière, dans le sud du pays, à Tataouine, une ville où l'implantation d'Ennahdha est très importante, le coordinateur local de Nidaa Tounes, Lotfi Nagdh est lynché le 19 octobre 2012 lors d'affrontements entre sympathisants de Nidaa Tounes et d'Ennahdha. Bien qu'un non-lieu soit finalement rendu, les militants anti-islamistes et proches de Nidaa Tounes considèrent que ce meurtre est un premier assassinat politique dont Ennahdha serait responsable.

Les membres de Nidaa Tounes critiquent le manque de réactivité du gouvernement et l'accusent de laisser délibérément se développer des courants extrémistes en autorisant ceux-ci à former des associations et des partis politiques. Un des députés nahdhaouis, co-fondateur du parti, déclare ainsi à la radio que « les salafistes sont nos enfants et ils le resteront »⁴. La montée en puissance – et en visibilité – de groupes salafistes violents⁵ fait polémique tant dans la presse arabophone que francophone⁶ : le documentaire *Tunisie, la tentation du Jihad*, réalisé par David

¹ Observations, campus de l'ENS de Tunis, octobre 2012. Observations, campus de la faculté de sciences juridiques et politiques, octobre 2012. ?

² Mellakh Habib, *Chroniques du Manoubistan*, Tunis, Cérès ed., 2013. Le doyen de l'Université gagne le procès.

³ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/09/12/l-innocence-des-musulmans-le-film-qui-a-mis-le-feu-aux-poudres_1758964_3212.html *L'innocence des musulmans* est un brûlot anti-islam qui représente la vie du prophète de manière caricaturale. Ce film amateur tourné aux États-Unis par un groupe dont l'identité reste floue (on évoque un complot juif ou un complot copte) est traduit en dialecte égyptien et tourne très rapidement sur les réseaux sociaux. Il provoque des mobilisations très violentes en Égypte et en Libye lors desquelles l'ambassadeur américain est tué.

⁴ Habib Ellouze, 14 juillet 2013.

⁵ Marks, "Youth Politics and Tunisian Salafism", *art. cit.*; Cavatorta Frederico, Merone Fabio (dir.), *Salafism After the Arab Awakening: Contending with People's Power*, London, Hurst & Company, 2016.

⁶ https://www.liberation.fr/planete/2012/01/13/a-sejnane-laisse-aux-mains-des-salafistes_788006

Thompson, correspondant de France 24 à Tunis, diffusé sur Arte en mai 2013, est très violemment critiqué. Certains y voient une affabulation totale¹ et d'autres, un portrait réaliste de la Tunisie postrévolutionnaire².

La succession rapide de crises et d'affaires est telle que chaque témoin de la période retient une chronologie différente et met en avant d'autres crises suivant sa position personnelle. Les différentes chroniques de la révolution tunisienne parues dans le sillage de la révolution mettent en évidence une crise ou un scandale tous les deux jours en moyenne³.

B. L'assassinat de Chokri Belaid : la nouvelle majorité à l'épreuve de l'incertitude

Enfin, le 6 février 2013, un leader de l'opposition, Chokri Belaid, avocat réputé pour avoir défendu les manifestants du bassin minier en 2008, fondateur du Watad (parti d'extrême gauche et nationaliste arabe), est assassiné devant sa porte par un groupe salafiste. L'assassin n'est pas arrêté. Cet événement est considéré comme le premier assassinat politique depuis la révolution, et comme la marque de l'enlisement dans la violence⁴ : il ouvre la voie à une crise gouvernementale et à des reconfigurations importantes. La succession de crises vient ici figer les différents camps sur un spectre politique défini par le rapport à l'islam politique. La crise ouverte par cet assassinat donne à voir de manière très concrète la situation d'incertitude profonde dans laquelle se trouve le parti majoritaire. Elle témoigne également du rôle des acteurs anonymes dans les prises de décisions en période d'incertitude. Enfin, elle met en lumière des dissensions importantes au sein d'Ennahdha. Revenons d'abord sur la chronologie de la crise. « Tout le monde court dans tous les sens »⁵ : ce tweet posté par un administrateur de l'ANC et repris par la députée responsable des relations avec la société civile et les médias rend bien compte de l'atmosphère qui règne au palais du Bardo, à l'annonce de l'assassinat de Chokri Belaid. De fait, la salle de l'hémicycle ne sera investie que tard dans la journée par les élus qui se réunissent d'abord davantage au sein de leurs groupes. Les élus du groupe démocrate sont réunis dans leur salle au premier étage, certains proposent de demander la démission du gouvernement et de se retirer de l'ANC. Ils proposent également d'accuser nommément Ennahdha d'être responsable de l'assassinat de Chokri Belaid.

¹ Discussions informelles, ANC, Tunis, juin 2013.

² Entretien, Amira Yahyaoui, Tunis, octobre 2012.

³ Wenger Stéphanie, *Jours tranquilles à Tunis*, Paris, Riveneuve édition, 2015.

⁴ ICG, « Violences et défi salafiste », 13 février 2013.

⁵ <https://twitter.com/BsiLiAdeL>, @KarimaSouid et @AlBawsalaTN

L'assassinat de Chokri Belaid : une brève chronologie

6 février 2013 : Chokri Belaid est assassiné devant sa porte ; des cortèges se forment dans Tunis jusqu'à l'hôpital militaire où sa dépouille a été transportée. Des troubles éclatent à Sidi Bouzid et Gafsa. Des locaux d'Ennahdha sont incendiés. Moncef Marzouki, en voyage au parlement européen, rentre à Tunis alors que le Premier ministre Hamadi Jebali annonce la formation d'un gouvernement de technocrates.

7 février 2013 : l'UGTT annonce la grève générale le jour des obsèques.

8 février 2013 : obsèques de Chokri Belaid, un cortège de manifestants suit le convoi jusqu'au cimetière. Certains demandent la démission de l'ANC, des partis de l'opposition annoncent leur volonté de se retirer de l'ANC

9 février 2013 : manifestation organisée par les jeunes d'Ennahdha pour affirmer la légitimité de l'ANC à Tunis.

19 février 2013 : démission d'Hamadi Jebali et annonce de l'échec des négociations.

22 février 2013 : Ali Laraiedh est nommé Premier ministre et forme un gouvernement de Troïka.

Nous avons vu que non seulement les députés se connaissaient entre eux mais encore que leurs entourages se fréquentaient. C'est Oussema Abbes, un collaborateur parlementaire du groupe démocrate qui se rend dans la salle du groupe Ennahdha et saisit leur panique et leur désarroi face à l'assassinat de l'avocat du bassin minier. Revenant dans sa salle de groupe, il rapporte la situation aux élus qui décident de ne pas aller jusqu'au bout de leur action¹. On voit alors comment les relations entretenues par les « petites mains » de la constituante, sur le site de l'ANC permettent de désamorcer certaines crises : les députés démocrates ne se retirent pas. Cette crise donne à voir la manière dont jouent les mécanismes d'alignement séquentiels décrits par Ivan Ermakoff lorsqu'il construit sa théorie des abdications collectives². Il montre comment les mécanismes d'alignement séquentiels reposent sur des « savoirs locaux » : les députés estiment que tel autre député joue un rôle prépondérant au sein de son groupe, et ajustent donc leur comportement en fonction de lui. Ici, c'est notamment un collaborateur qui apporte une connaissance locale et précise de la situation. Sa capacité à circuler entre les différents partis et à interagir avec différents députés a été plusieurs fois éprouvée. Son rôle de collaborateur de groupe mais aussi de journaliste ainsi que son engagement premier au PDP – soit un parti qui a dialogué pendant longtemps avec Ennahdha – en font un acteur local qui « sait ». C'est alors

¹ Entretien, collaborateur parlementaire du groupe démocrate, Tunis, novembre 2015.

² Ermakoff, *Ruling Oneself Out*, op. cit; Ermakoff Ivan, "The Structure of Contingency", *American Journal of Sociology*, vol. 121, n°1, 2015, p. 64-125.

sur la base de son témoignage que les élus décident de ne pas passer à l'acte et s'alignent les uns sur les autres pour ne pas passer à l'acte. L'incertitude caractérise également les autres arènes du politique ainsi que le rapportent plusieurs observateurs de la vie politique tunisienne¹.

« La crise d'hier est la blague de demain » selon l'adage d'H. G. Wells. Ce n'est pas le cas ici : chaque crise rend d'autant plus saillante la crise du lendemain. Si les différents points de rupture et chronologies retenus informent sur le positionnement de chacun de ces témoins, la possibilité même de puiser dans un tel vivier d'affaires et de crises souligne la densité événementielle de la période : chaque crise vient remplacer la précédente sans qu'une solution ne soit apportée, ce qui conduit à éroder considérablement le capital de légitimité du gouvernement, des institutions naissantes, et du personnel politique. Ces événements constituent plus qu'une trame de fond sur laquelle se dérouleraient les débats constitutifs : ils sont débattus en permanence à l'ANC, que ce soit dans les couloirs, dans les réunions de groupes plus ou moins officielles, ou également dans l'hémicycle (voir le chapitre 3). Ils contribuent à tendre les relations entre la majorité et l'opposition, qui développe des relations extra-parlementaires, et entraînent des recompositions sous haute tension au sein de la Troïka et des principaux partis politiques.

A cela s'ajoute la poursuite des mobilisations qui prennent une coloration violemment anti-Ennahdha dans plusieurs régions : plusieurs bureaux du mouvement sont incendiés, les militants sont parfois contraints de limiter la visibilité de leurs activités, de déménager leurs bureaux dans des lieux plus discrets, et des manifestations sont organisées pour protester contre la nomination de gouverneurs jugés proches d'Ennahdha.

II. Ennahdha face à Nidaa Tounes

La polarisation entre les différents acteurs politiques présents à l'ANC a lieu dans un contexte d'asymétrie importante : face à un bloc qui sait « tenir ses militants »², l'opposition est fragmentée, hétéroclite et est plus structurée en dehors de l'ANC qu'en son sein. Nous

¹ Voir en particulier la remarque de Youssef Seddik, qui rapporte une discussion informelle avec Abdelfattah Mourou, co-fondateur d'Ennahdha, au siège du parti, juste avant un entretien avec Rached Ghannouchi : « "C'est donc arrivé à ce point que la garde idéologique la plus rapprochée du chef le craint, et craint de lui exposer un avis ?!" *L'entretien – burlesque – qui s'en est suivi avec le « chef » m'a conforté dans la conviction que Ennahdha jouait désormais son va-tout et plongeait le regard, celui de son chef surtout, dans la limpidité de son drame politique...* » : Seddik, *La révolution inachevée*, op. cit., p. 102.

² Allal, Bué (dir.), *(In)disciplines partisans*, op. cit.

résisterons à la tentation de parler de « faiblesse » de partis politiques¹ et nous contenterons de dire que les partis d'oppositions anti-islamiste sont nombreux, divisés, fortement personnalisés, et comptent peu d'adhérents. A partir de là, alors que la majorité se structure principalement au sein des institutions, l'opposition s'organise en dehors et n'hésite pas à critiquer le fonctionnement de celles-ci ainsi que leur légitimité. Le mouvement Ennahdha prend en charge une part importante du processus constituant alors que les propriétés sociales de ses élus ne semblaient pas l'y disposer. Il met en place un ordre considéré comme hégémonique par de nombreux acteurs de l'opposition mais également de la majorité.

A. Ennahdha au pouvoir

Le mouvement Ennahdha est avant tout une formation politique ancienne – au regard des autres partis qui sont représentés ou qui candidatent à l'ANC. Ses membres sont liés par une histoire collective faite de répression violente, de départ en exil et d'emprisonnement² et ne présentent pas, comme on l'a vu précédemment, les mêmes caractéristiques sociales que les membres de l'élite politique ordinaire en place avant 2011. Néanmoins, ses cadres se sont formés à travers la répression et dans l'expérience de l'exil³ : rompus à la clandestinité, ils forment une élite parlementaire alternative qui se démarque lors du processus constitutionnel par son organisation.

Dans le cadre de la Troïka, Ennahdha a pris la présidence du gouvernement et les nahdhaouis détiennent de façon majoritaire les portefeuilles régaliens. La littérature consacrée à la gestion du pouvoir par Ennahdha met l'accent sur deux aspects : d'une part la tentative de mainmise sur les privilèges de l'administration à travers la question des nominations et de la redistribution d'emplois publics⁴, d'autre part la confrontation du parti à l'administration étatique qui s'est construite contre l'islam politique, contre la conception néo-libérale d'un État aux compétences réduites et dont la capacité d'action ne s'est pas effondrée avec la fuite de Ben

¹ Fretel Julien, Lefebvre Rémi, « 10. La faiblesse des partis politiques français : retour sur un lieu commun historiographique », in Offerlé Michel, Roussio Henry (dir.), *La fabrique interdisciplinaire : Histoire et science politique*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008.

² Burgat, *L'islamisme au Maghreb*, op. cit.; Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », op. cit. ; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, op. cit.

³ Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", op. cit.

⁴ Bendana Kmar, « Le parti Ennahdha à l'épreuve du pouvoir en Tunisie », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 189-204 ; Chouikha Larbi, Gobe Eric, « La Tunisie en 2012 : Heurs et malheurs d'une transition qui n'en finit pas », *L'Année du Maghreb*, vol. 9, 2013, p. 385-407.

Ali et la dissolution du RCD¹. La notion d'État profond – qui fait référence à des bandes mafieuses au sein de l'État - ou encore de contre-révolution, a été mobilisée à plusieurs reprises par les députés nahdhaouis pour caractériser l'action des administrations et justifier leur bilan au gouvernement. L'administration travaillerait contre eux et les ministres ne disposeraient pas du pouvoir. Il est fréquent que les ministres apprennent ce qui se passe dans leur ministère par la presse. Cette double impasse est lourde de conséquences face à l'urgence des revendications sociales² et face à la question sécuritaire – en particulier l'émergence de groupes salafistes³. Elle s'ajoute à la pression exercée par l'UGTT sur le gouvernement : la centrale syndicale, dont les militants de base sont sortis galvanisés des manifestations de 2011, appelle aux poursuites des grèves et exerce une forte pression sur le gouvernement qui s'accompagne d'altercations entre militants d'Ennahdha et militants syndicaux, notamment devant le siège de l'UGTT à Tunis⁴.

Au sein de ce parti, considéré par les journalistes et observateurs extérieurs comme hiérarchisé et organisé⁵, le président s'est ménagé un rôle ambigu. La situation de Rached Ghannouchi au sein du parti est très claire : il en est le président, il tranche les grandes options, incarne le parti en le représentant à l'étranger, mais aussi en Tunisie, il centralise une part importante de ses ressources matérielles. L'assassinat de Chokri Belaid provoque cependant la démission du gouvernement de Hamadi Jebali et met en exergue les tensions internes à Ennahdha ainsi que le rôle décisionnaire du cheikh. Ces tensions surprennent dans un parti qui donne l'image d'être soumis à son chef charismatique, Rached Ghannouchi.

Nous avons déjà montré que l'expérience de la répression avait créé de fait deux branches dans le parti, une branche « de l'intérieur » dont les membres étaient emprisonnés, une branche « en exil » depuis les années 1990. Hamadi Jebali, le premier ministre, est l'un des fondateurs du parti et a été emprisonné pendant 16 ans par Ben Ali. Il est originaire de Sousse, soit du Sahel, région vivier de recrutement du personnel politique antérieur à 2011 : cette origine sahélienne est supposée être de nature à rassurer. Il s'est entouré de conseillers qui prônent l'alliance d'Ennahdha avec la coalition la plus large possible, dans le droit fil de la ligne adoptée par Rached Ghannouchi lors des négociations pour mettre en place la Troïka. L'un

¹ Cotterêt Christophe, *Ennahdha, une histoire tunisienne*, L'Harmattan, Arte, Veilleur de Nuit, 2015 ; Marks Monica, « Tunisia's Unwritten Story: The Complicated Lessons of a Peaceful Transition », in Thanassis Cambanis, Michael Hanna (eds.), *Arab Politics Beyond the Uprisings*, The Century Foundation, 2017.

² ICG, « Tunisie, Relever les défis économiques et sociaux », juin 2012.

³ ICG, « Violences et défi salafiste », 13 février 2013.

⁴ *Webdo*, « Altercations entre partisans « d'Ennahdha » et de l'UGTT à la place Mohamed Ali », 4 décembre 2012.

⁵ Ce sont les termes qui reviennent le plus fréquemment lorsqu'on aborde le mouvement Ennahdha dans les entretiens avec les observateurs de la vie politique tunisienne.

d'entre eux, Nejmedine Hamrouni, est un psychiatre issu d'une famille bizertine (dans le nord du pays) très politisée, à la fois à gauche et au sein d'Ennahdha, et intéressée par les sciences sociales. Avec un philosophe conservateur non-membre d'Ennahdha lui aussi originaire de Bizerte¹, il devient l'une des chevilles ouvrières de la spécialisation politique des membres du mouvement et de sa transformation en parti de gouvernement au sein des gouvernements successifs. Pour cela, il plaide de manière constante pour le développement du dialogue entre Ennahdha et les autres partis, cherche à développer l'expertise interne au parti mais aussi au gouvernement en formant un think-tank associé au cabinet du premier ministre et spécialisé sur les questions sécuritaires².

Hamadi Jebali prend alors position en faveur d'un gouvernement d'ouverture, plus large, qui intègre d'autres partis politiques qu'Ettakatol et le CPR et réduise à la portion congrue la place d'Ennahdha dans la distribution des portefeuilles ministériels. Il présente dans cette optique à la Choura d'Ennahdha – soit à l'organe délibératif du parti – plusieurs gouvernements qui sont tous rejetés : la majorité des membres de la Choura, ainsi que Rached Ghannouchi souhaitent conserver la Troïka et préserver cet équilibre des forces dans lequel Ennahdha est prépondérant. Pour protester contre la décision de son parti, Hamadi Jebali démissionne le 19 février 2013, et dans les semaines qui suivent, certains de ses conseillers font de même³. Ali Laraiedh, l'une des figures de proue du mouvement, ministre de l'Intérieur du gouvernement Jebali est alors nommé Premier ministre et forme un gouvernement dans lequel les portefeuilles accordés à Ettakatol et le CPR sont plus nombreux. La question de l'alliance avec Ennahdha, et de la participation à la majorité, demeure extrêmement sensible.

B. Nidaa Tounes et la recomposition du camp anti-islamiste

C'est dans ce contexte de polarisation croissante entre les tenants de l'islam politique et ses opposants que se constitue un nouveau parti : Nidaa Tounes (l'Appel de la Tunisie). Ce parti rassemble d'anciens membres du RCD, des figures historiques de la gauche et du syndicalisme, dans le droit fil de la fondation du Néo-Destour en 1934. Rapidement, des familles *beldies* se

¹ Entretien, Abou Yaareb Marzouki, Tunis, février 2013. Ce député, lui aussi originaire de Bizerte et plus précisément de Menzel Bourguiba, est universitaire et se consacre à la traduction de textes philosophiques en arabe. Partisan d'une ligne d'ouverture pour Ennahdha, et du dialogue avec les partis de l'opposition, il est également conseiller à la Kasbah (là où siège le Premier ministre).

² Entretien, stagiaire du think-tank, Tunis, septembre 2013.

³ Entretien, Abou Yaareb Marzouki, Tunis, février 2013. Conseiller d'Hamadi Jebali, il démissionne à la fin du mois de février.

revendiquant du réformisme, y adhèrent. Cette assise sociale hétéroclite est pourtant unie par la thématique de l'anti-islamisme et la défense d'un mode de vie « moderniste ». Le parti qui est formé après les élections constituintes est présent de manière intermittente à l'ANC : ses membres parviennent à convaincre des députés de les rejoindre et de former un groupe parlementaire, et ils entretiennent également des relations intenses avec l'opposition. Son apparition marque un tournant dans la recomposition d'une scène politique et partisane bipolarisée.

1. Formation du parti

Le parti Nidaa Tounes est créé à la suite de plusieurs séries de négociations entre anciens membres du PSD et du RCD revendiquant l'héritage destourien. Nous avons vu au chapitre 2 comment la participation d'anciens membres du parti de Ben Ali est limitée par la loi électorale avec l'accord de Béji Caïd Essebsi qui est alors Premier ministre du gouvernement de transition. Ces pourparlers se poursuivent au printemps 2012, alors que le gouvernement de la Troïka rencontre ses premières difficultés, et que la mise au ban du RCD n'est plus à l'ordre du jour de manière aussi ferme qu'auparavant. Il s'agit de réunir, dans le cadre d'une « initiative », des acteurs de tous bords et de tous horizons : syndicalistes, artistes, intellectuels, membres de la société civile et professionnels de la politique¹, autour d'une personnalité historique et symbolique par le rôle qu'elle a joué pendant la lutte pour l'indépendance et en tant que ministre de Bourguiba, Béji Caïd Essebsi. Dans un premier temps, un petit cercle se réunit dans les bureaux du cabinet d'avocat du frère de ce dernier², et rassemble des membres de son gouvernement de transition, de l'HIROR, des patrons de médias³ : ceux-ci étudient les possibilités de réunion des acteurs destouriens et de certains membres de la gauche anti-islamiste et sondent l'opinion en publiant des articles allant dans ce sens. Nabil Karoui, patron de Nessma TV, chaîne télévisée privée pan-Maghreb, y joue un rôle particulier : c'est déjà sur le plateau de Nessma qu'il organise à l'hiver 2011 le retour médiatique de Béji Caïd Essebsi en l'invitant à une interview au début du *sit-in* Kasbah II. Il est alors impliqué dans les négociations visant la création de Nidaa Tounes sans jamais y jouer de rôle officiel⁴.

¹ Entretien, Faouzi Elloumi, membre fondateur du parti, Tunis, novembre 2015.

² Cabinet pour lequel il travaille, lorsqu'il n'occupe pas de mandat politique.

³ Weckeman Max, « The Institutionalisation of an Authoritarian Successor Party. Factional Conflict within Nidaa Tounes », Mémoire de sociologie politique comparée, dirigé par Stéphane Lacroix, Paris, SciencesPo, 2018.

⁴ A partir de 2016, il crée sa propre association caritative qui lui sert de tremplin pour entrer en politique en fondant le mouvement Qalb Tounes (le cœur de la Tunisie, ou la Tunisie au cœur) et candidater à l'élection présidentielle.

L'alliance envisagée doit rassembler les forces issues du courant destourien¹ – avec notamment la question de savoir si l'Initiative² qui a obtenu cinq sièges aux élections, peut intégrer le mouvement. Rapidement cependant, le parti est pris d'envisager un mouvement plus large, débordant l'espace partisan pour s'enraciner dans ce que Habib Bourguiba considérait comme les forces de vive de la nation : le syndicat, les mouvements associatifs... afin de « faire peuple » et de tenter de superposer le parti et le peuple. Le terme de « parti politique » n'est pas employé et agit alors comme un repoussoir, le terme de *hizb* (parti) faisant immédiatement écho au RCD³. Ce désamour pour la forme partisane n'est que la déclinaison tunisienne d'une dynamique plus large : les travaux de socio-histoire ont bien montré comment le terme de « parti » était au départ, dans la France de la III^{ème} République par exemple, très dévalorisé car coupable de diviser la nation⁴. Cette alliance intervient dans un moment de formation tous azimuts de think-tank et de clubs d'anciens hauts fonctionnaires et sympathisants de gauche cherchant à proposer des idées dans le débat public et aussi à y donner de la voix⁵.

Les principes fondateurs énoncés par l'Appel de Béji Caid Essebsi en avril 2012 prennent position contre le gouvernement de la Troïka⁶ tout en convoquant un répertoire d'action plus large que celui du parti. La rhétorique alors déployée par les dirigeants du parti est binaire, fondée sur l'opposition frontale à l'islam politique⁷ et sur les « compétences » de ses membres. On peut le voir dans cet extrait d'entretien dans lequel Abada Kefi, avocat connu pour avoir défendu Habib Achour, secrétaire général de l'UGTT, mais aussi les figures de proue du régime de Ben Ali et renseigné le ministère de l'Intérieur, investi comme candidat tête de liste de Nidaa Tounes au Kef⁸, revient sur les principes fondateurs du parti :

« Le parti quand il s'est créé il n'y avait pas beaucoup de gens. Y'a eu une dizaine qui ont fait le manifeste de création du parti avec Maître Béji Caid Essebsi, quelques personnes avec lui une dizaine et ce manifeste là quand il a été publié il y a eu un

¹ Qui est désormais très fragmentée : voir le tableau réalisé dans Noura, Redissi, Zghal, *La Transition démocratique en Tunisie*, op. cit.

² Parti créé le 1^{er} avril 2011 en vue des élections constituintes par Kamel Morjane, ministre de la Défense (2005-2010) puis des Affaires Etrangères (2010-2011) de Ben Ali. Fusionnant avec d'autres groupes destouriens, il prend le nom de *El Moubadra* (l'Initiative).

³ Geisser, Perez, « De la difficulté à 'faire parti' dans la Tunisie post-Ben Ali », art. cit.

⁴ Rosanvallon Pierre, *Le Peuple introuvable : Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1998 ; Offerlé Michel, *Les partis politiques*, Que Sais-Je ?, rééd 2012 ; Offerlé, *La profession politique*, op. cit.

⁵ Observations, Tunis, septembre 2012.

⁶ <http://www.businessnews.com.tn/pdf/Appel-de-BCE%2020-Avril-2012.pdf>

⁷ Entretien, Mahmoud Ben Romdhane, coordinateur du programme économique et social de Nidaa Tounes, Tunis, novembre 2012.

⁸ Cette personnalité sulfureuse qui d'après le mot d'Ahmed Nejib Chebbi « connaissait les arcanes du pouvoir sans en faire partie », a à la fois défendu les figures les plus controversées du système Ben Ali comme Ali Seriati son chef de la sécurité, et des militants de gauche, négociant avec le premier ministre par exemple le droit à des partis de gauche légale de se constituer au début des années 1980.

afflux de gens tout azimut, les gens de gauche, les indépendants, c'est un groupement de compétence, Nidaa Tounes, un groupement d'idée, c'est un petit peu l'image du pays.

C'est la Tunisie qui n'accepte pas que les, les (hésitations) Que les tendances rétrogrades prennent le pas sur la Tunisie qu'on connaissait avant, c'est-à-dire rester dans l'État civil. »

Entre autres la raison d'être de Nidaa Tounes et de mon engagement, c'est une manière de voir les rapports entre religion et politique. Entre autres parce qu'il y a *a way of life*. Et ce *way of life* là, il a existé pendant 60 ans et il a donné la Tunisie que vous connaissez maintenant, et que vous avez pu voir parce que vous êtes restée longtemps, cette Tunisie moderne, cette Tunisie (hésite) où l'autre est accepté. Cette Tunisie-là, faut pas qu'elle disparaisse parce que la révolution de de de ... (hésite) 2011, elle n'a pas été faite ni par les barbus ni par les savants religieux. Elle a été faite par des jeunes qui voulaient la dignité, le travail, et la liberté. Donc si on arrive à concilier ces données là avec la Tunisie qui est là, moderne, ce serait magnifique ! Ce qui manquait sous l'ancien régime de la Tunisie, c'est la liberté, la liberté elle est là maintenant, vous le constatez et vous le voyez tous les jours. »¹

On retrouve dans cet extrait d'entretien réalisé avec Abada Kefi pendant la campagne électorale et en présence du coordinateur du bureau du Kef, les éléments de langage principaux qui reviennent à chaque fois qu'un membre de Nidaa Tounes parle de son parti en public : la défense d'un modèle civilisationnel (le « *way of life* » à la tunisienne) opposé à l'islam politique, la Tunisie de Bourguiba avec la liberté d'opinion en plus, les compétences qui représentent la Tunisie toute entière. Les membres du parti tentent ainsi d'incarner ce groupement de compétences en déclinant, lorsqu'on les rencontre, leur *cursus honorum* et leur responsabilité², leurs expériences au sein de la fonction publique et dans l'administration qui constituent autant de ressources pour monter en grade dans l'appareil partisan. Cependant, la libéralisation du jeu politique et le contexte d'attente électorale pousse les fondateurs du mouvement à en faire un parti politique, qui obtient son visa le 6 juillet 2012, et se lance dans la conquête du pouvoir par les urnes³.

2. Des ressources matérielles et symboliques importantes

Le parti s'appuie d'abord sur les ressources matérielles de ses fondateurs : les réunions ont lieu dans un premier temps dans les bureaux des uns et des autres avant que ne soit loué un local spécifiquement dédié aux activités du groupe. Ensuite, c'est l'un des fondateurs, Faouzi Elloumi, ancien membre du comité central du RCD, ancien député-maire de Sidi-Hassine dans

¹ Entretien Abada Kefi, Le Kef, octobre 2014. Après 2011, il rejoint Nidaa Tounes et défend la famille de Lotfi Nagdh, militant Nidaa Tounes tué pendant une manifestation à Tataouine à l'automne 2012. Il est investi comme tête de liste de Nidaa Tounes au Kef, sa ville d'origine, en 2014.

² Observations, siège du parti, novembre 2012.

³ Geisser, Perez, « De la difficulté à 'faire parti' dans la Tunisie post-Ben Ali », *art. cit.*

le sud de Tunis et à la tête d'un des plus gros conglomerats industriels du pays, qui avait déjà fondé, dans la perspective des élections de 2011, le Parti National Destourien (PND), qui propose ses locaux et en particulier le siège du parti, dans un immeuble moderne du quartier d'affaires des Berges du Lac¹. Les permanents du parti qui sont d'abord des secrétaires sont rémunérés directement par Faouzi Elloumi ainsi que les premiers bureaux en dehors de Tunis.

Observations au siège de Nidaa Tounes².

L'immeuble, moderne et cossu, est visible de loin : il y a un petit jardin devant mais plusieurs grilles et interphones pour entrer. Rien à voir avec l'appartement du centre-ville qui sert de local au parti Massar, avec son charme désuet de la vieille ville européenne décrépie, ses posters et ses meubles de bric et de broc. A l'intérieur, les chaises et les tables ont l'air neuves, il s'agit de toute évidence de matériel de bureau commandé sur des sites spécialisés. Certaines ne sont pas déballées de leur emballage plastique mais servent tout de même. L'entretien pour lequel je suis venue n'aura jamais lieu en tant que tel, mais à la place, mon interlocuteur me présente les différentes personnes avec lesquels il interagit. Ma venue le met en avant par rapport à ses nouveaux collègues, d'autant plus que j'ai lu son livre, ce qu'il répète plusieurs fois. Il énumère leurs titres de noblesse : « Monsieur X a été ministre dans le gouvernement de transition, il connaît tout de la jeunesse et des sports ». Monsieur X prend la parole et m'explique alors en quatre points ce qu'il pense du problème de la jeunesse tunisienne. Il s'agit presque d'éléments de langage ou d'une note administrative. L'ensemble rappelle l'atmosphère d'une entreprise de conseil et fait très policé mais on sent en même temps d'une part que ces acteurs se livrent à une démonstration de force, ils « testent » sur moi leur esquisse de programme, leurs textes manifestes, leurs coups d'éclat comme leurs notes les plus technos, mais d'autre part qu'ils se connaissent bien, partagent peut-être des pratiques sociales communes et en tout cas sont dans un entre-soi. La personne avec qui j'avais rendez-vous me donne des documents sur une clé USB. C'est la première fois que l'un des acteurs avec lesquels j'échange me transmet des documents de cette manière.

Le recrutement des membres fondateurs permet également d'avoir accès à d'autres ressources que celle du grand argentier du parti. La thèse de Bilel Kchouk consacrée aux élites économiques tunisiennes montre bien que le parti bénéficie du soutien financier des grandes fortunes tunisiennes³.

Nous ne procéderons pas à une analyse quantitative des propriétés sociales des membres de ce parti mais nos observations permettent d'identifier plusieurs types de profils d'acteurs dans ce mouvement. Les fondateurs de Nidaa intègrent largement des cadres d'ancien régime mais que l'on peut observer à gros trait un changement dans les origines régionales de ses membres : ainsi que le note Aziz Krichen, « alors que le RCD était resté essentiellement sahélien dans ses

¹ Entretien, Faouzi Elloumi, Sidi Hassine, novembre 2015.

² Extrait du journal de terrain, octobre 2012.

³ Kchouk, *Les séquelles de l'autoritarisme sur les élites*, op. cit., 2017.

structures de décision, Nidaa Tounes avait laissé une grande place à des personnalités d'origine tunisoise ou sfaxienne dans ses structures dirigeantes. »¹

Ce faisant, le parti contribue également à restaurer une partie de l'élite *beldie* et médinale au plus proche de l'appareil étatique. On y observe beaucoup de profils associant le capital juridico-religieux et capital culturel d'une ascendance maternelle tunisoise et le capital économique et entrepreneurial d'une famille paternelle sfaxienne² qui a longtemps formé une élite politisée mais tenant à distance l'appareil d'État, qu'on retrouvait notamment dans l'opposition ordinaire dite « de gauche ». C'est le cas par exemple de Faouzi Elloumi, membre du comité central du RCD, dont le père sfaxien réside à Tunis, a fondé l'un des plus grands groupes industriels tunisiens (COFAT) et a épousé une tunisoise issue d'une famille *beldie*. C'est également le cas de Tarek Chaabouni, membre d'Ettajdid et élu en 2009 à la chambre des députés de Ben Ali dont le père, sfaxien, a créé le premier groupe de promotion immobilière en Tunisie. Propriétaire d'immeubles, de centres commerciaux et d'hôtels partout dans le pays, il a, lui aussi, épousé une femme issue d'une grande famille tunisoise³.

3. S'imposer dans le champ partisan

Le mouvement se structure ensuite dans deux directions : d'une part, au niveau local, des cellules sont créées et des bureaux très visibles sont ouverts dans les centres-villes des gouvernorats. D'autre part, le parti cherche à entrer à l'ANC par la petite porte : une militante commence dès septembre 2012 à fréquenter l'ANC, suivre ses travaux, discuter avec les élus, les administrateurs et les journalistes. Elle cherche dans un premier temps à coordonner des élus de l'opposition voire de constituer un groupe Nidaa Tounes⁴. Cette cadre supérieure d'origine sfaxienne mais résidant à Tunis, issue d'une famille nationaliste⁵ – dont l'un des ancêtres a participé à la fondation du Néo-Destour⁶ – connaît bien l'opposition de gauche légale et interagit en permanence avec les principaux élus du « bloc démocrate ». Elle échange également beaucoup avec certaines figures démissionnaires d'Ettakatol, avec lesquels elle partage des dispositions sociales importantes (maîtrise de l'anglais et du français, anti-islamisme, haut niveau d'étude, attachement au régalien...). Progressivement, certains élus rejoignent Nidaa Tounes : cependant, ces ralliements sont fréquemment provisoires et sont

¹ Krichen, *La Promesse du printemps*, op. cit., p. 163.

² Entretien, Faouzi Elloumi, Sidi Hassine, novembre 2015.

³ Entretien, Tarek Chaabouni, Tunis, octobre 2015.

⁴ Discussion informelle, Ahlem Hachicha Chaker, Tunis, octobre 2012.

⁵ Entretien, Ahlem Hachicha Chaker, Tunis, octobre 2015.

⁶ Hédi Chaker, leader nationaliste, proche de Bourguiba, purge plusieurs peines de prison et est assassiné en 1953.

d'avantage le fait d'élus démissionnaires des partis de la Troïka, ou de la Aridha Chaabeya, soit des nouveaux venus en politique. Un recrutement est particulièrement symbolique : il s'agit du député Khmais Ksila, qui avait été élu sur la liste d'Ettakatol en 2011 mais a une longue trajectoire politique antérieure lors de laquelle il a été tour à tour membre de l'opposition de gauche, transfuge au RCD et a également coopté au RCD des membres de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme¹.

Le tableau 23 présentant le tri à plat des députés constituants ayant rejoint à un moment ou à un autre Nidaa, montre bien que ce nouveau parti a surtout recruté dans les rangs des démissionnaires, quand bien même ceux-ci n'étaient a priori pas du même bord politique, plutôt qu'au sein de la gauche traditionnelle tunisienne alliée de Nidaa dans le cadre de l'UPT (Union pour la Tunisie) et organisée au sein du groupe démocratique.

Parti en 2011	Députés Nidaa Tounes
Ettakatol	4
Aridha Chaabeya	4
CPR	3
Afek Tounès	1
Total	12

Tableau 23 : Origine partisane des députés ayant rejoint ponctuellement ou de manière pérenne Nidaa Tounes.

Source : base de l'auteur.

La rhétorique anti-islamiste du mouvement, dans le climat de polarisation, séduit bien des membres de l'ancienne opposition de gauche légale² ce qui n'est pas sans provoquer des heurts avec les leaders des partis de la gauche séculière³ qui accusent ces acteurs de renouer avec « le RCD ». L'ancienne gauche présentée comme « éradicatrice »⁴ par les partisans de l'alliance avec Ennahdha rejoint très largement Nidaa Tounes, et ce dans une succession de déclarations médiatiques : chacun annonce son ralliement au parti dans des interviews et dans les cafés de la gauche « moderniste », les débats sont nombreux et les altercations fréquentes⁵. Les membres issus de la gauche se livrent alors à des critiques de leur parti d'origine comme c'est le cas lors d'un entretien réalisé à l'automne 2012 avec un ancien membre d'Ettajdid, également investi dans les organisations de défense des droits de l'homme, qui a rejoint Nidaa Tounes dès sa formation : « j'ai eu l'impression qu'Ettajdid avait pris une bonne direction mais ce n'est pas

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op.cit.*

² Le début de mon terrain est marqué par des entretiens avec des « personnalités » qui toutes rejoignent ou viennent de rejoindre Nidaa Tounes.

³ Observations, Sidi Bou Said, décembre 2012.

⁴ Le terme est fréquemment employé par les proches de la Troïka et du front du 18 octobre 2005 mais également par les observateurs de la vie politique tunisienne : Krichen, *La Promesse du printemps*, *op. cit.*, p. 163.

⁵ Observations, septembre 2012, Tunis, La Marsa.

un parti moderne, ils ont fait une bonne analyse de la situation mais sont trop fermés dans la culture de la clandestinité »¹.

Les élus naviguent alors entre rapprochement avec Nidaa Tounes ou rapprochement avec Ennahdha, sans que la mise en place d'une majorité parlementaire ne permette la création d'une opposition rassemblant le reste des acteurs. A l'inverse, nous allons voir que progressivement, la majorité parlementaire se délite – principalement au sein des deux partis alliés avec Ennahdha – mais que l'opposition peine également à se construire en groupe politique coordonné à l'ANC.

Le débat à l'ANC se construit alors en résonance à ces crises et scandales, les positions se cristallisent autour du débat sur le texte constitutionnel et en particulier sur le préambule et l'article premier de la Constitution. Les enjeux de droit se politisent et déclinent différents clivages : ils viennent structurer certaines alliances – ponctuelles ou non – certaines amitiés et relations de travail durables. C'est à cette occasion que les élus d'Ennahdha, ainsi que certains élus de la Pétition populaire², font des propositions jugées « scandaleuses » par le reste des députés et reviennent sur « les acquis » de Bourguiba : référence à la sharia, complémentarité (et non égalité) entre l'homme et la femme, changement de l'hymne et du drapeau. D'autre part, l'opposition critique violemment les manières de faire d'Ennahdha à l'ANC, que ce soit lors de discussions informelles, ou dans leurs écrits plus officiels ainsi qu'en témoigne cet avis formulé par une députée passée dans l'opposition un an après son élection, qui développe dans son livre-témoignage un récit très critique vis à vis d'Ennahdha :

Jouant le jeu démocratique, les députés d'Ennahdha sont aussi de la partie, intervenant parfois de façon pertinente. Leurs revendications étaient-elles sincères, écrasées ensuite par le rouleau compresseur de l'obéissance aveugle à leur hiérarchie ? Ou était-ce tout simplement une expression de leur traditionnel double discours ?³

Ces oppositions sont exacerbées par la multitude de scandales et de crises liées à l'islam politique et à la gestion du pouvoir par Ennahdha. Cependant, elles sont également le fruit d'une opposition sédimentée sur le temps long entre différents segments du personnel politique. A cette aune, le moment de rédaction de la Constitution peut se lire comme l'affirmation contestée par le nouveau personnel politique d'un récit national jusque-là dominé par l'histoire nationale du régime.

¹ Entretien, Mahmoud Ben Romdhane, Tunis, octobre 2012.

² Ensemble de listes indépendantes présentées par un homme d'affaires vivant à Londres, ancien islamiste mais proche de Ben Ali. Une partie de ses élus (qui démissionnent presque tous du parti) défend l'inscription de la sharia comme source du droit dans la Constitution.

³ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit., p. 69.

Défiance vis à vis d'Ennahdha

La manière dont j'ai circulé sur le terrain au cours de ma première année de recherche est révélatrice de la force des dissensions et de la défiance qui s'est instaurée entre les membres d'Ennahdha et ceux des autres partis. J'ai d'abord été en contact avec des députés de l'opposition, élus dans des circonscriptions de l'étranger et ces derniers m'ont présenté les membres de leur groupe parlementaire, ainsi que les députés avec lesquels ils s'entendaient le mieux. J'ai donc rencontré rapidement des élus de l'opposition de gauche, des élus de la Aridha Chaabeya, et quelques élus du CPR et d'Ettakatol. Cependant, après quelques semaines de terrain, je n'avais toujours pas échangé avec les élus du groupe Ennahdha. Les remarques de députés de l'opposition sur les membres de la majorité ciblent principalement leur attitude et leur comportement – « *toutes les voilées* », « *ils me dégoûtent* », « *les chiens de garde d'Ennahdha* »¹ – mais font également référence à leur pratique du pouvoir. Certains élus me présentent toutefois à des députés d'Ennahdha, tout en supposant que le dialogue va être difficile : « *oui alors je vais te trouver un modéré, enfin, quelqu'un qui pourra parler en français, et acceptera de parler avec toi* »². En miroir, certains élus d'Ennahdha, tout en rappelant l'importance de rester poli et modéré en toute circonstance, désignent par des expressions violentes les élus de l'opposition : « *chiens de gauchiste* », « *laïcistes* »³. Certains élus d'Ennahdha, notamment parmi ceux qui ont rejoint le parti après 2011, apparaissent avant tout comme résolument tournés contre la gauche, et avoir embrassé le parti tant pour son conservatisme social que pour sa ligne économique néo-libérale. A l'inverse, les « anciens » du mouvement sont moins virulents vis à vis de leurs anciens alliés de gauche et ménagent davantage les membres du CPR dont la ligne économique était davantage tournée à gauche.

Section 2. Du passé, faisons table rase ?

A la polarisation de l'espace partisan correspond alors une polarisation du débat sur le texte constituant. Celle-ci s'inscrit dans un mouvement ancien : depuis les années 1950 et la lutte pour l'indépendance coïncident plusieurs conceptions de ce que devrait être la Tunisie, et si la conception destourienne s'est imposée, il n'en reste pas moins que les autres conceptions demeurent vivaces au sein de certaines dynamiques partisans et oppositionnelles. C'est ce qu'on voit surgir au sein du débat sur l'écriture de la Constitution, et cela de manière d'autant plus saillante que les élus font le choix de partir d'une feuille blanche (*waraqā baydhā*) pour rédiger la nouvelle norme suprême, plutôt que de reprendre le texte de la constitution de 1959,

¹ Entendues tout au long du terrain.

² Discussion informelle avec un député de l'opposition, Tunis, novembre 2012.

³ Expressions entendues lors d'entretiens et de discussions informelles.

ou l'un des nombreux projets proposés à l'ANC par des experts, des associations, et des acteurs politiques.

A travers ce choix très médiatisé au point que l'expression « page blanche » devient une expression toute faite, les élus contribuent ainsi à mettre en scène la rupture révolutionnaire, à la donner à voir : ce que transmettra la télévision nationale n'est pas le toilettage de l'ancienne constitution mais bien l'écriture d'un texte neuf, fruit des négociations et des débats entre les députés constituants. Cependant, ce choix de la page blanche fait voler en éclat un ensemble de verrous posés par le bourguibisme et permet de poser à nouveau tout un ensemble de questions qui avaient déjà été tranchées en 1956 lors de la rédaction de la constitution de la première république tunisienne. Les interrogations formulées depuis les années 1970 par les islamistes face au « grand récit réformiste » tunisien¹ sont ainsi mises sur le devant de la scène, ce qui apparaît avant tout comme une transgression forte par rapport aux registres politiques dominants. Dès lors, le texte constitutionnel reflète ces interrogations et se caractérise par son caractère dual : il affirme tout à la fois des principes en continuité avec le modernisme tunisien tel qu'il a été défini et mis en œuvre par Bourguiba et à la fois un ensemble de principes mettant au premier plan une identité arabo-musulmane. Cette bipolarité du texte fait donc écho à la bipolarisation de la vie politique et à l'histoire longue du pays.

Cela ressort de manière particulièrement vive lorsqu'on regarde la manière dont se déroulent les débats portant sur le préambule de la Constitution. Néanmoins, la propension à la négociation d'Ennahdha sur le texte constitutionnel et l'acceptation de certaines options considérées comme « modernistes » sont également le fruit de l'histoire du parti et de conceptions sédimentées sur le long terme.

I. Deux blocs idéologiques structurants

Nous montrerons ici qu'en faisant le choix de la page blanche, la majorité ouvre un espace dans lequel poser à nouveau toute une série de questions qui avaient déjà été posées en 1956 lors de la rédaction de la constitution de la Première République. Il s'agit de remettre sur la table différentes options qui mobilisent chacun des grands récits concurrents de ce que doit être la Tunisie : si cette prégnance des mythes fondateurs paralyse le débat et le fait dévier de la question des droits économiques et sociaux, il nous semble qu'elle contribue également à

¹ Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

reconduire et à réactiver des grilles de lectures anciennes héritées de 1956 mais en permettant à tous les députés de s'exprimer à ce sujet. En cela elle est un catalyseur des positionnements des élus et elle permet aux cadres dirigeants d'Ennahdha de se livrer à toute une série de clarifications.

La décision consistant à partir d'une page blanche ouvre la possibilité de débattre de l'histoire nationale dont Habib Bourguiba s'était fait le chantre et de revenir sur la notion d'identité tunisienne dont Driss Abassi a reconstitué les filiations¹. La question cristallise les oppositions et fait l'objet d'une attention importante de la part d'acteurs non-élus mais prenant fréquemment la parole dans les médias. Ces acteurs participent en creux à la légitimation, ou au contraire à la délégitimation du nouveau personnel politique et sont extrêmement critiques vis-à-vis de la notion de représentativité telle qu'elle est mise en place depuis 2011 : « la vraie Tunisie n'est pas là » est ainsi un jugement entendu à de nombreuses reprises lors de discussions informelles avec ces acteurs au sujet de l'ANC qui formulent tout un ensemble d'injonctions à travailler sur l'identité tunisienne et ses reformulations à l'ANC². Ces oppositions sont formulées dans la rue lors de manifestations, au sein des associations, à l'université lors d'affrontements entre membres de l'UGET³ et de l'UGTE⁴, mais également dans l'hémicycle et en commissions. Par exemple, lorsque le rapporteur général de la Constitution propose en plénière de changer l'hymne⁵ national et la devise de la Tunisie, les réactions ne se font pas attendre⁶ : « il veut tout balayer, tout l'héritage bourguibien, mais aussi tout ce qui fonde notre identité » réagit un élu fils de haut fonctionnaire, et originaire du Sahel mais pour autant distant du régime de Ben Ali⁷.

¹ Abassi, *Entre Bourguiba et Hannibal*, op. cit.

² Entretien, Hamadi Redissi, Tunis, septembre 2012.

³ Principal syndicat étudiant, branche « étudiante » de l'UGTT, l'UGET est marquée à gauche et est très anti-islamiste. Voir Elwaer, « Production et reproduction d'un militantisme de gauche au sein d'un syndicat étudiant dans la dernière décennie de règne de Ben Ali », op. cit.

⁴ A l'inverse, l'UGTE, syndicat étudiant proche d'Ennahdha, interdit pendant plusieurs décennies et autorisé à nouveau après la fuite de Ben Ali, se reconstitue et s'oppose aux prises de positions de l'UGET sur différents campus et en particulier à l'université de la Manouba.

⁵ « *Humat al-hima* » (défenseurs de la patrie) est un chant de la lutte pour l'indépendance et en particulier des militants destouriens qui le désignent du nom d'hymne de la révolution. Hymne national provisoire, il est remplacé par « *Ala Khallidi* » en 1958, chant qui fait nomément référence à Habib Bourguiba. Après le coup d'État du 7 novembre 1987, Zine el-Abidine Ben Ali fait à nouveau adopter « *Humat al-Hima* » comme hymne national.

⁶ Perez Déborah, « Mythes fondateurs et fabrique du politique dans l'hémicycle : le débat identitaire à l'Assemblée nationale constituante tunisienne » in Gana, Van Hamme (dir.), *Élections et territoires en Tunisie*, op. cit., p. 31.

⁷ Discussion informelle, député de l'opposition, ANC, Tunis, octobre 2012.

A. Islam, modernisme, et caractère civil de l'État.

La rédaction du préambule de la Constitution et celle du chapitre « droits et libertés » en particulier donne lieu à des oppositions fortes en commissions au nom d'un « style de vie tunisien » de la « tunisianité », d'une « identité tunisienne ». A ces occasions, les députés sont amenés à formuler leur définition de l'identité tunisienne et à se positionner par rapport à ce qu'énoncent les autres.

La question de la définition de l'État tunisien, de son rapport à l'islam et de son rapport à l'armée n'est pas nouvelle. Elle a déjà fait l'objet de débats virulents en 1956 lors de la rédaction de la constitution de la première République. L'Assemblée constituante de 1956 a été particulièrement divisée sur la question de la définition du rapport à la religion de l'État, au point que le clivage entre « zitouniens » et « sadikiens » est gravé dans le marbre à cette occasion. Les trajectoires étaient jusqu'alors relativement fluides, les étudiants de la Zitouna passant volontiers par la Khaldounia, établissement scolaire à base associative et annexe de la Zitouna dans lequel était dispensé un enseignement épuré de référence religieuse. Cependant l'attachement à l'affirmation du caractère musulman de la Tunisie et d'une définition par l'islam de l'identité tunisienne portée par les « zitouniens » de l'Assemblée s'oppose aux conceptions des Sadikiens qui mettent en avant une histoire tuniso-tunisienne davantage héritière des phéniciens.

Le seul moment de tension et d'opposition véritable entre Bourguiba et les députés constituants consiste dans l'adoption de l'article 1^{er} de la Constitution. S'opposeront les « Kémalistes »¹ et les tenants de l'arabo-islamisme au rang desquels Chadly Ennaifer et Nasr el-Marzouki qui proposent une mouture traditionaliste de l'article premier : « La Tunisie est un État arabe, musulman, libre et indépendant » face à la proposition suivante « la Tunisie est un État démocratique, indépendant, et complètement souverain ». Bourguiba impose alors son compromis dans lequel le seul mot qui disparaît, ainsi que l'observe Mohsen Toumi dans son histoire de la Tunisie indépendante, est le mot « démocratie » : « La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain : sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime la république ». Cette synthèse est un article déjà présent dans la « petite Constitution » que Habib Bourguiba, alors président de l'Assemblée constituante, fait voter en trois jours aux députés en 1957². C'est

¹ Toumi, *op. cit.* 1989, p. 32-33.

² Debbasch, « Les Assemblées en Tunisie », *art. cit.*

pour couper court qu'il impose cette formule qui entretient sciemment une ambiguïté en arabe comme en français quant au substantif auquel se rapporte le pronom possessif (la religion, en l'occurrence l'islam, est-elle celle de la Tunisie, et par extension celle de la nation ou alors est-elle celle de l'État ?) sans être contradictoire avec l'un des piliers de l'État tunisien, à savoir son caractère civil (*madani*)¹.

Ce caractère civil de l'État, identifié à la fois comme un rempart contre la dictature militaire et contre une dictature religieuse est inscrit à l'article 2 du texte final de la Constitution. Il n'est pas présent dans le premier projet de brouillon de Constitution de l'été 2012, ni dans celui de décembre 2012 mais est ajouté au projet du 22 avril 2013 après l'audition d'experts et de membres d'associations. Les juristes constitutionnalistes en font la pierre angulaire de leur critique des différentes moutures de Constitution, que ce soit dans la presse ou lors de conférences de l'ATDC².

Le débat sur l'article 6 de la Constitution, qui porte sur la place de la religion, le sacré et la liberté religieuse, donne lieu à des invectives entre les élus et contribue à polariser les deux camps. La question de la sharia suscite de vifs débats dans l'hémicycle – certains députés fondent en larmes dans l'hémicycle alors que des caricatures du Coran sont distribuées lors d'une séance plénière³ – mais trouve également un fort écho en dehors. Si les membres d'Ennahdha sont à l'origine partisans de l'inclusion de la sharia comme source du droit dans la Constitution, les différentes mobilisations organisées par l'opposition, mais également par différents acteurs non-partisans en dehors de l'Assemblée, poussent le président du parti à reculer. Le 26 mars 2012, Rached Ghannouchi renonce publiquement, lors d'une conférence de presse, à l'inclusion de ce terme dans la Constitution, afin de ne rien inscrire qui soit susceptible de « diviser le peuple »⁴. Cependant, le débat ne s'arrête pas là, certains élus du groupe Ennahdha proposent à de nombreuses reprises de criminaliser les atteintes au sacré et le blasphème, alors que les élus de l'opposition veulent au contraire que soit affirmé le principe de liberté religieuse.

En ce qui concerne les droits des femmes, les positions sont particulièrement tendues et mobilisent également en dehors de l'hémicycle. Là encore, la méthode de la page blanche brise le tabou du féminisme d'État⁵ jusqu'alors relativement consensuel au sein du personnel politique. À l'été 2012, la proposition d'inscrire dans la Constitution le terme de

¹ Zghal, « L'Islam, les janissaires et le destour », *art. cit.*

² Notes de terrain, Tunis, février 2012.

³ Notes de terrain, Tunis, janvier 2014.

⁴ Amara Tarek, « Tunisia's Ennahda to Oppose Sharia in Constitution », *Reuters*, 26 mars 2012.

⁵ Bessis Sophie, « Le Féminisme institutionnel en Tunisie », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, vol. 9, 1999 ; Petkanas, « Politics of Parity », *op. cit.*, p. 75-104.

« complémentarité » de l'homme et de la femme mobilise très largement le segment séculariste de la société civile¹. Cette proposition était pourtant destinée à rester peu visible. Cependant, une élue encore peu connue de la commission Droits et Libertés publie sur sa page *Facebook* que le groupe Ennahdha veut remplacer l'idée d'égalité par la complémentarité de l'homme et de la femme². Sa publication est reprise par des élues en lien avec les associations féministes historiques comme l'ATFD qui, elles aussi, reprennent sa publication et la médiatisent. La députée lance une pétition sur le site Avaaz et appelle à se mobiliser³. Le soir du 13 août 2012, jour anniversaire de l'adoption du code du statut personnel, une manifestation organisée à Tunis rassemble l'essentiel de cette société civile et des acteurs partisans opposés à Ennahdha⁴ pour protester contre la « complémentarité ». Cette proposition n'était pas pourtant perçue comme problématique par les élues du groupe Ennahdha à l'ANC, ainsi que l'expliquent certaines d'entre elles :

« Ça ne voulait pas dire qu'on était contre l'égalité, ça voulait dire que l'homme et la femme, ça n'est pas la même chose. C'est une question de traduction, mais les gens n'ont pas compris, la gauche n'a pas compris et tout le monde nous en a voulu, alors on a fait marche arrière. On ne veut pas proposer des choses qui soient contraires à ce que veut le peuple »⁵

Les députés d'Ennahdha répondent alors par des séries de prises de parole dans l'hémicycle soutenant que la gauche n'a pas le monopole du féminisme. L'une d'entre elles propose de constitutionnaliser la parité⁶ au cours de l'assemblée plénière consacrée au débat général sur le préambule. Les votes du groupe cependant, ainsi que certaines prises de paroles, vont dans le sens contraire et contribuent à accroître la défiance d'une partie des élus envers Ennahdha.

B. Deux conceptions hégémoniques qui s'affrontent

La rédaction du préambule réactive alors des clivages anciens, qui malgré la rupture révolutionnaire et la volonté de faire table rase des vieux débats, restent particulièrement prégnants. Elle oppose en particulier une conception « bourguibienne » de l'identité tunisienne

¹ Sur cette société civile avant la révolution : Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, p. 337-362 ; Chouikha, Gobe, « Les Organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne », *art. cit.*

² Il s'agit de Selma Mabrouk.

³ https://secure.avaaz.org/community_petitions/fr/Protegez_les_droits_de_citoyennete_de_la_femme_en_Tunisie/

⁴ *Le Monde*, « Manifestation pour la défense des droits des femmes », 14 août 2012.

⁵ Entretien, Souad Abderahim, Tunis, mars 2013.

⁶ Intervention de Yamina Zoghliami en plénière, 24 octobre 2012. Observations à l'ANC, octobre 2012.

à une conception « arabo-islamiste » identifiées en tant que telles par Michael Béchir Ayari pour montrer comment se façonne le militantisme et l'opposition au régime¹. Il décrit dans sa thèse la manière dont les militantismes de gauche et islamistes se croisent mais s'opposent, et sur la manière dont les opposants s'affrontent sur les campus dans les années 1970 et 1980. Nous employons ici le terme de « conception » dans la mesure où les acteurs du processus constituant sont porteurs, parfois sans le savoir, parfois en ayant une conscience aiguë, de modes de représentation différents, voire antagonistes de ce que serait l'identité tunisienne, qui avait déjà fait l'objet de débats lors de la rédaction de l'article 1 de la constitution de 1959.

La première de ces conceptions est le produit de la lutte pour l'indépendance et s'incarne dans l'idée bourguibienne de tunisianité. Michel Camau et Vincent Geisser insistent, dans leur ouvrage sur Habib Bourguiba², sur la façon dont le *zaim*³ a forgé un récit national et une personnalité tunisienne caractérisée par la modération et le juste milieu.

Le Président Bourguiba a pratiquement gouverné le pays par un discours d'historien (de 1960 à 1980) consistant à rappeler les hauts faits de la lutte pour l'indépendance nationale, plus que par un discours de type législatif ou de type politique dur⁴,

précise Hichem Djaït à l'occasion d'un colloque sur le métier d'historien organisé par René Rémond en 1988. Tout en admettant que le pays s'incarne dans une langue, l'arabe, langue d'expression politique pour le Néo-Destour à l'époque de Bourguiba, les défenseurs de cette formule identitaire insistent sur le poids de l'héritage historique et sur l'appartenance à plusieurs cercles géopolitiques – la Méditerranée, l'Afrique, le monde arabo-musulman – justifiant à leurs yeux son ouverture vers la modernité et vers la reconnaissance de minorités juives et berbères. Cette modernité s'appuie, à son tour, sur une forte tradition syndicale, sur une tradition constitutionnaliste pionnière ainsi que sur un projet social résolument progressiste (à travers un cadre juridique – le code du statut personnel – et des réalisations concrètes sur le plan des politiques éducatives, des politiques de santé, des infrastructures et de l'administration).

La seconde conception se fonde au contraire sur l'idée que l'identité tunisienne se définit à travers la langue et la religion. Elle repose sur une histoire longue, et sur un tissu humain homogène bien que syncrétique (plus de 95% d'Arabes et de Musulmans). La Tunisie s'inscrit

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*, 2009.

² Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, *op. cit.*

³ *Zaim* est un terme qui a de multiples acceptions qui se rejoignent autour de celle de « personne qui émet une prétention, qui intercède ou qui répond pour un ou plusieurs individus plus faibles ». L'Encyclopédie de l'islam précise que le sens contemporain du terme correspond à leader et plus particulièrement à leader d'un parti politique ou d'un mouvement : Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, *op. cit.*, p. 79.

⁴ Djaït Hichem, « Le métier d'historien en Tunisie », in Rémond René (dir.), *Être historien aujourd'hui*, Paris, Éditions Eres, 1988.

dans son voisinage et dans des ensembles géopolitiques plus larges. Dans cette optique, il faut la placer dans un cadre de référence plus vaste : celui de monde musulman. Cette conception est critique de la conception destourienne de l'identité tunisienne dans la mesure où elle estime qu'elle surévalue le poids des minorités (juifs et berbères en particulier) et qu'elle relègue au second plan l'islam d'une part, en promouvant des mœurs qui seraient contraires à la religion musulmane et la langue arabe d'autre part, en lui préférant le français – au sein de l'élite – ou le dialecte tunisien dans les milieux populaires.

Ces mythes fondateurs sont tous deux porteurs d'une réaffirmation de l'unité de la nation et de l'homogénéité du peuple¹ mais ne sont pas placés sur un pied d'égalité. L'un est l'héritier de la tradition bourguibienne et semblait faire consensus, voire être hégémonique comme l'expliquent des recherches récentes², jusqu'au début du processus constituant, tant chez les partisans de l'ancien régime que dans l'opposition de gauche autorisée sous Ben Ali, mais force est de constater que ses défenseurs ont connu une débâcle électorale. L'autre a été élaborée progressivement par les opposants à Bourguiba et Ben Ali, qui sont arrivés au pouvoir par les urnes le 23 octobre 2011 et sont majoritaires dans l'hémicycle tout au long de la législature.

Une partie des élus de l'ANC a fait sienne la première conception et a restitué sa définition de l'identité tunisienne à l'occasion de nos entretiens :

« La Tunisie est une particularité. Elle n'est pas sur la même longueur d'onde que ses voisines. Sous l'empire ottoman dès la Constitution de 1857 il y a toujours eu une forme d'autonomie. La Tunisie est traumatisée par la violence. (...) Elle est méditerranéenne avant tout, et prend pied en Afrique. La Tunisie est au milieu de la méditerranée, il y a autant de pâtes que de couscous ici, d'ailleurs un quartier de la Goulette s'appelle la petite Sicile ! Il y a 71 ethnies en Tunisie, c'est dire si elle est variée, c'est une voie de passage sud-nord, orient-occident, Maghreb-Machreck. »³

« On est les héritiers de Bourguiba, tant sur le plan sociétal qu'au niveau social (...) il (Bourguiba) a fait une erreur en n'ouvrant pas le pays à la démocratie et en ne partant pas comme Senghor l'a fait. (...) l'identité tunisienne est un compromis entre la modernité et un background traditionnel, et c'est peut-être ce qui le définit le plus, chez Bourguiba. Par exemple en Turquie, Ataturk a changé la langue, alors qu'en Tunisie personne n'a jamais pensé changer la langue, ou le fait que l'islam soit la

¹ Il constitue l'un des paradigmes structurants du discours sur la nation depuis Bourguiba comme l'a souligné Ghorbal, Samy, *Orphelin de Bourguiba & héritiers du prophète*, CERES Editions, Tunis, 2012 ; Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.

² Zederman, « Entre filiations, réappropriations et antagonismes : Islamisme et bourguibisme en Tunisie », op. cit. Ce travail interroge non seulement la dimension hégémonique de la mémoire de Bourguiba, au travers des travaux de Gramsci, mais encore met au jour une filiation entre les mémoires bourguibistes et islamistes.

³ Entretien, Nadia Chaabane, ANC, Tunis, septembre 2012. Cette militante féministe, membre de plusieurs associations de la diaspora, et universitaire est élue dans la circonscription France Nord, sur la liste du Pôle Démocrate Moderniste. Elle est membre du groupe démocrate.

religion d'État. (...) Il faut penser l'identité arabo-musulmane comme ouverte, et en symbiose avec l'histoire de la Tunisie. »¹

De même, à l'autre bout du spectre, certains élus exposent une conception de l'identité tunisienne dans le droit fil de la conception arabiste et confessionnelle :

« Notre identité est plus globale que tunisienne. Elle est arabo-musulmane, et nous rapproche de tous les pays arabo-musulmans – donc pas de la Turquie et de l'Iran. L'identité musulmane englobe l'Afghanistan et l'Iran. »²

« Nous sommes homogènes, 95% de musulmans, (...) il n'y aurait jamais un juif qui se présenterait aux élections présidentielles donc ça ne pose pas problème que la religion du Président de la République doive être musulmane dans le texte de Constitution. »³

Le débat sur le préambule remet alors au premier plan deux grands récits identitaires : l'un s'articule autour de l'idée de nation, qui configure l'identité tunisienne, l'autre a pour colonne vertébrale le panarabisme et le panislamisme. L'omniprésence de ces grands récits dans l'institution souveraine de la période de transition met en avant une histoire à dimension téléologique, dans un contexte d'implosion des temporalités qui est celui de la révolution. La reconstruction institutionnelle du pays passe par une certaine idée de l'histoire et par le fait de donner un sens à la chaîne événementielle révolutionnaire. Ce n'est donc pas seulement une logique de rupture qui s'exprime – comme aurait pu l'indiquer le choix de partir d'une feuille blanche pour rédiger la Constitution – mais bien plutôt une logique de réactualisation du passé et d'ouverture de débats historiographiques.

Malgré la méthode de la page blanche, il semble alors difficile aux dirigeants de partis et à la présidence de l'ANC de ne pas repartir de l'article 1 de la constitution de 1959. Si, en commission et en plénière, sont proposés toutes sortes d'ajouts à cet article, les dirigeants des groupes parlementaires – dont une part non négligeable siège dans la commission du préambule – s'accordent sur la nécessité de s'en tenir au strict minimum et reviennent à l'article de Bourguiba. Le débat ainsi ouvert à la commission du préambule se répercute non seulement dans l'hémicycle mais aussi lors des nombreuses réunions organisées autour de la rédaction de la Constitution, qu'il s'agisse de réunions entre membres de la Troïka, ou des réunions de

¹ Entretien, Selim Ben Abdesslem, ANC, Tunis, septembre 2012. Cet avocat, fils de haut fonctionnaire tunisien a été assistant parlementaire au parti socialiste français pendant plusieurs années avant d'être élu député de la circonscription France Nord, sur la liste d'Ettakatol, parti qu'il quitte en septembre 2012. Il est membre du groupe démocrate.

² Entretien, Sadok Chourou, ANC, Tunis, Octobre 2012. Ce membre fondateur du mouvement a été élu dans la circonscription de Ben Arous et est membre de la commission du préambule. Originaire de Djerba, il incarne l'aile dure du parti, et a été emprisonné à plusieurs reprises pendant (sur ?) plus de 18 ans.

³ Entretien, députée d'Ennahdha, ANC, octobre 2012.

présentation et de débats autour de la Constitution avec des représentants des ONG et des associations.

Ces conceptions ont des conséquences sur la rédaction des principes généraux de la Constitution : doit-elle avoir pour cadre de référence les droits de l'homme ou l'islam ? La définition oscille entre un pôle d'élus cherchant à faire référence aux droits humains, et à un autre cherchant à redéfinir la place de l'islam par rapport au droit. La vice-présidente de la commission défend l'inscription de la référence aux droits universels de l'homme dans le troisième paragraphe du préambule contre le président de la commission qui est rallié par l'opposition le 28 septembre 2012. On voit à travers cette opposition que la religion est articulée à d'autres problématiques, ici celle du droit international. Une partie des élus d'Ennahdha défendent l'idée selon laquelle les normes internationales doivent pouvoir être amendées ou non suivies lorsqu'elles ne sont pas conformes à l'islam, ce qui pose la question de la hiérarchie des normes et de la prééminence du droit interne sur le droit international. Le 3 octobre 2012, le sujet revient à l'ordre du jour, provoquant l'ire des autres députés qui défendent la nécessité de ne pas revenir sur ce point¹. La vice-présidente quitte la commission en claquant la porte et expliquera lors d'un entretien qu'elle a été abandonnée sur le sujet par tous les autres membres de la commission. Une autre élue revient sur les faits un mois plus tard :

« Dès que l'on ouvrait la porte à la fameuse question des droits de l'homme, c'était un match de ping-pong : « ha tu me dis droit de l'homme, je te réponds sharia ». On était dans une logique binaire (...) c'est comme pour l'article 1 où dès que l'on a ouvert la possibilité de le réécrire, chacun voulait ajouter quelque chose. Il y a un *twittos* qui me fait beaucoup rire qui a dit « il ne manque que la recette du *keftaji* dans le préambule » ou quelque chose comme ça. »²

Cette députée revient ici sur la démarche cumulative qui est celle qui est choisie pour organiser le travail en commission : chacun prend la parole à tour de rôle pour dire ce qu'il veut ajouter.

Lors du débat général sur le préambule qui commence le 23 octobre 2012, plusieurs élus dont des élus de la commission du préambule qui avaient voté contre l'inscription de la référence aux droits de l'homme le 28 septembre 2012 demandent la mention des droits

¹ Ben Hamadi Monia, « Tunisie, les droits de l'homme dans la constitution – l'amateurisme au pouvoir », *Businessnews.com.tn*, 6 octobre 2012.

² Entretien, Mabrouka M'Barek, ANC, Tunis, décembre 2012. Cette députée de 32 ans du CPR incarne un profil typique d'élus de la diaspora : anglophone et francophone, elle a grandi en France et travaille aux États-Unis. Elle n'a pas un profil militant mais s'est spécialisée dans les questions de développement en travaillant pour plusieurs organisations internationales et ONG. A l'ANC, elle a fait de la question de la transparence son cheval de bataille.

universels de l'homme dans le texte¹ et se désolidarisent donc de la position finalement adoptée par la commission. A l'issue d'un nouveau débat en commission du préambule, le 22 mars 2013, les droits de l'homme sont finalement inscrits dans le préambule ce qu'annonce la vice-présidente de la commission sur sa page *Facebook* :

Aujourd'hui au sein la commission préambule et principes fondamentaux, et après de longs débats, nous avons fini par voter pour l'insertion de l'Universalité des droits de l'Homme... Un grand pas dans l'équilibre des référentiels de la constitution. Une grande majorité a tout même souhaité que cette mention soit conditionnée par l'ajout de « respect de l'identité tunisienne ». C'est ce qui a été finalement statué. Le débat était difficile, car au cœur des différences idéologiques. Même les nationalistes nous ont traité de « suivisme occidental. »²

La référence aux droits de l'homme est présente dans le texte et est reconnue comme universelle, sans être limitée par quelque spécificité culturelle. Les débats relatifs à la place de l'islam dans la Constitution opèrent un glissement : la question religieuse ne concerne plus la forme du régime ou ses cadres juridiques mais la formule identitaire tunisienne : le texte fait à plusieurs reprises références à une identité arabo-musulmane et non plus à une « tunisianité » ou « identité tunisienne » malgré les revendications d'experts et d'universitaires. Ce glissement est lié à une évolution des positions des dirigeants du mouvement d'Ennahdha. Celle-ci est le fruit de leur trajectoire dans l'opposition et des différentes formes qu'a pris leur engagement.

II. Des positions héritées de l'histoire des partis et du militantisme

Les différents positionnements exprimés par les députés des groupes parlementaires sur la référence à l'islam et la forme du régime découlent non seulement de deux matrices idéologiques formées sur le temps long mais sont également la conséquence de l'évolution propre aux partis politiques d'opposition à Bourguiba puis Ben Ali et cela notamment en matière de rapport au parlementarisme et au présidentielisme mais aussi en ce qui concerne le rapport à l'islam comme source de droit du mouvement Ennahdha. Les trajectoires collectives et individuelles des élus sont ainsi à l'origine des positions qu'ils défendent en commission, ou des amendements qu'ils déposent en séance plénière. L'approche ethnographique privilégiée et

¹ Ben Hamadi Monia, « Tunisie — inquiétudes et controverses autour du préambule de la Constitution », *Businessnews.com.tn*, 30 octobre 2012. [en ligne : <http://www.businessnews.com.tn/Tunisie---Inqui%C3%A9tudes-et-controverses-autour-du-pr%C3%A9ambule-de-la-Constitution,519,34277,1>]

² Jeribi Lobna, « A propos de l'inscription de l'Universalité des Droits de l'Homme dans le préambule », *Facebook.com*, 22 mars 2013, [en ligne : <https://www.facebook.com/notes/ettakatol-fdtl-officiel/lobna-jeribi-a-propos-de-linscription-de-luniversalit%C3%A9-des-droits-de-lhomme-dans/454772617935643>]

les observations réalisées en commission et en plénière permettent alors de voir comment le texte constitutionnel est alors à la fois le fruit de la rupture révolutionnaire mais aussi de l'histoire d'une partie de l'opposition tunisienne. Toutefois, elle permet aussi de voir que la discipline interne au sein des partis politiques n'est pas si établie que les députés votent sans mot dire suivant les lignes définies par leurs dirigeants.

A. Sur l'islam et la sharia comme source du droit

Les différents travaux conduits sur le mouvement Ennahdha depuis 2011¹ rendent compte de manière intéressante de l'évolution des membres du parti sur un ensemble de points ayant trait à l'islam et sa place dans la sphère publique. Les différentes moutures du texte constitutionnel sont ainsi le fruit de l'évolution du mouvement, en particulier lors de la répression dont il fait l'objet. Ces évolutions idéologiques ne sont pas partagées par la totalité des membres – ni des députés – du parti, mais la manière dont le mouvement est organisé en démultipliant des structures de dialogue et en favorisant le vote comme modalité de prise de décision participe à l'acceptation par une partie des élus des positions défendues par les cadres dirigeants et viennent renforcer la discipline parlementaire et l'adhésion au parti².

Ces évolutions sont d'abord liées à la volonté d'une partie des dirigeants du mouvement – au premier rang desquels Rached Ghannouchi – d'intégrer le jeu politique légal. C'est déjà dans ce but qu'en 1989, le Mouvement pour la Tendance Islamique prend le nom d'Ennahdha (la renaissance) et accepte de présenter des candidats indépendants. Ce changement de nom est symboliquement important car il marque la fin de la référence à l'islam³. C'est également dans cette optique de construction de la respectabilité des islamistes que le parti adopte une position nuancée quant à l'héritage laissé par Bourguiba⁴.

Dans un second temps, l'expérience de l'exil et de la répression fait évoluer les positions de certains dirigeants de parti. La liberté de conscience a fait l'objet d'articles et d'ouvrages publiés par des militants historiques du parti élus à l'ANC, rédigés pendant un exil au Soudan⁵ par exemple, et fruit de discussions avec Hassan Tourabi⁶. Lors de son exil à Londres, Rached

¹ Marks, "Convince, coerce or compromise?", *art. cit.*; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*

² Marks, "Convince, coerce or compromise?", *art. cit.*

³ Hermassi, « L'État tunisien et le mouvement islamiste », *art. cit.*

⁴ Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », *art. cit.*

⁵ Notes de terrain, Tunis, octobre 2015.

⁶ Burgat, *L'islamisme au Maghreb.*, *op. cit.*

Ghannouchi publie différents textes dans lesquels il prend position contre la violence politique, et contre l'imposition de la *sharia* à une population¹.

De plus, l'exil et l'expérience de la répression poussent les militants de l'opposition à formuler des propositions pour limiter les propensions à l'autoritarisme et la concentration des pouvoirs. C'est en particulier le cas de Rached Ghannouchi qui se familiarise à Londres avec le système de Westminster et le caractère central du parlementarisme.

B. Parlementarisme et présidentielisme

Les élus du mouvement Ennahdha défendent dans leur immense majorité la mise en place d'un régime parlementaire. En cela, ils s'opposent aux élus du groupe démocrate qui prend position en faveur d'un régime présidentiel, mais aussi à de nombreux élus indépendants, ou à l'affiliation partisane fluctuante. Ces positions sont en partie héritées des trajectoires collectives et personnelles des anciens militants, ce que nous allons étudier ici, et sont en partie aussi le fruit d'effet de contexte, ce que nous étudierons dans la section suivante.

Les différentes expériences d'exil viennent renforcer l'adhésion des dirigeants nahdhaouis au système parlementaire – fréquenté en Angleterre et en Belgique –, et au principe de la délibération qui dans le parti se fait au sein de la Choura, depuis le début des années 1970. La structure d'Ennahdha repose en effet sur le *majlis choura*, assemblée dont le nombre de membres varie mais qui a continué de se réunir même en exil lorsqu'elle était réduite à 27 membres (plus de 100 après la révolution) et les cercles de discussion internes font partie du fonctionnement du mouvement depuis sa création. La plupart des élus d'Ennahdha mettent en avant le caractère démocratique de leur fonctionnement interne pour faire l'apologie du parlementarisme comme gage de démocratisation : « on décide tout collectivement, on se réunit, on débat, on a le droit de ne pas être d'accord, mais ensuite on vote et après on respecte le vote »². Cet extrait d'entretien est représentatif d'une vulgate fréquemment entendue sur le fonctionnement du parti partagé par de nombreux élus qui défend à la fois le principe des réunions et de la discipline partisane. Le principe de la discussion interne et du vote a été intégré

¹ Burgat, *L'islamisme au Maghreb.*, op. cit.; Stepan Alfred, « Towards a democracy with democrats in Tunisia », in Filiu, Lacroix, (eds.), *Revisiting Arab Uprisings*, op. cit., p. 15.

² Entretien, Farida Labidi, Tunis, novembre 2012. Cette députée, ancienne militante d'Ennahdha, élue à Kairouan est la présidente de la commission droits et libertés.

comme rouage essentiel du parti¹ tout au long de son histoire et c'est dans ce prolongement que s'inscrit la défense du modèle parlementaire par les membres d'Ennahdha.

Il s'agit également pour ces anciens prisonniers et exilés de limiter les prérogatives de l'exécutif, responsable de la répression du mouvement. Les élus d'Ennahdha présentent le régime parlementaire comme le type de régime le mieux à même d'éviter une concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul homme. Certains anciens militants comme l'avocate Latifa Habachi, engagés dans la défense des droits des prisonniers politiques avant 2011, rappellent en plénière la nécessité de préciser davantage les droits de l'opposition dans la Constitution.

Ils sont sur ce point rejoints par d'autres députés notamment ceux du CPR, parti dont les membres ont fait l'objet d'une répression violente. Le président de la commission des pouvoirs exécutifs et législatifs commence sa présentation lors du débat de l'assemblée plénière consacré à cette question en mettant en avant la nécessité de rompre avec quatorze siècles de despotisme de la civilisation arabo-musulmane² ce à quoi le rapporteur général de la Constitution (membre d'Ennahdha) et Walid Bennani (vice-président du groupe Ennahdha) répondent que cette généralisation est abusive et injuste envers toute une civilisation.

A l'inverse, les dirigeants des partis d'opposition de gauche ou d'opposition légale prennent davantage position en faveur du régime présidentiel. L'adoption d'un régime mixte, semi-parlementaire et semi-présidentiel est l'un des compromis les plus délicats à faire advenir lors de la rédaction de la Constitution, et l'un des derniers points à être tranchés par la commission des consensus. La commission consacrée à la forme du régime rassemble des ténors des partis de gauche, notamment Ahmed Nejib Chebbi qui prend position de manière très radicale en faveur d'un régime présidentiel. Ce point de vue est partagé par les membres du Massar et du groupe parlementaire « démocrate ». Il est hérité de la pratique du pouvoir par Bourguiba : l'alternative légale de gauche au Destour défend une conception du pouvoir proche de celle du Destour. Cette conception a été formulée à plusieurs reprises par Ahmed Nejib Chebbi dès avant la Constituante : dès le mois de février 2011, alors que les revendications des manifestants Place de la Kasbah commencent à porter sur l'élection d'une assemblée constituante, et que les membres du gouvernement et de l'ancienne opposition s'y accordent également, le secrétaire général du PDP, parti d'opposition ancien et connu pour ses positions radicales (au sein des partis autorisés par le régime), s'exprime en faveur d'une élection présidentielle avant l'élection d'une constituante. Lors du débat consacré à l'examen du projet de texte rédigé par la

¹ Marks Monica, "Purists and Pluralists: Cross-Ideological Coalition Building in Tunisia's Democratic Transition.", in Stepan (ed.), *Democratic Transition in the Muslim World*, op. cit., p. 91-120.

² Notes de terrain, 20 février 2013.

commission constituante du pouvoir exécutif, législatif et de la relation entre les deux, un député du bloc démocrate appelle ainsi à dépasser la peur du régime présidentiel et à faire la différence entre un régime présidentiel et présidentialiste¹.

Les députés du groupe Ennahdha acceptent cependant de s'accorder sur la mise en place d'un régime mixte. L'intervention de Walid Bennani, vice-président du groupe parlementaire Ennahdha souligne la nécessité de faire des compromis :

« la rupture avec le pouvoir totalitaire sera garantie par le régime parlementaire et la constitution devra garantir la rupture avec la tyrannie. Il explique que son parti a adopté l'idée d'un régime mixte parce que cette phase le nécessite et qu'opter pour un président directement élu par le peuple ne veut pas dire qu'il faut lui donner toutes les prérogatives. »²

On trouve dans cet extrait de chronique publié par l'ONG Al-Bawsala sur son site, la mention de la recherche de consensus, et la mise en avant d'Ennahdha comme acteur agissant pour le bien du pays. Si les positions défendues par les principaux partis sont le fruit de l'histoire propre à chaque parti et à ses membres, il n'en reste pas moins que les négociations et le dialogue entre partis opposés ont joué un rôle dans l'histoire des forces politiques d'opposition.

C. Des compromis construits sur le temps long

Enfin, l'héritage militant dont disposent les députés élus à l'Assemblée – en particulier les anciens militants de la Troïka et du groupe démocrate – est formé par une habitude de la négociation prise au cours des années 2000, qui culmine lors de la formation d'une plateforme commune d'opposition à Ben Ali dite « front du 18 octobre 2005 ». Cette plateforme intègre pour la première fois les membres d'Ennahdha et donne corps au dialogue entre les différents segments de l'opposition. Plusieurs travaux consacrés à la construction de coalitions entre acteurs polarisés soulignent les apports de cette histoire à la configuration révolutionnaire et à la mise en place d'un « compromis historique » entre forces sécularistes et islamistes. C'est en particulier la thèse développée par Alfred Stepan qui identifie une « *two cheikh toleration* »³, ou par Nadia Marzouki pour montrer que la troïka gouvernementale a des sous-bassements historiques⁴ qui constituent la pierre angulaire des négociations sur la Constitution et la sortie

¹ Notes de terrain, Tunis, 20 février 2013.

² Compte-rendu du débat général en plénière concernant le chapitre des pouvoirs législatif, exécutif et des relations entre eux, 21 février 2013, publié par Al-Bawsala sur son site marsad.tn.

³ Stepan (ed.), *Democratic Transitions in the Muslim World*, op. cit.

⁴ Marzouki Nadia, « Tunisia's Rotten Compromise », *Middle East Report Online*, July 10, 2015; Marzouki, « Dancing by the cliff », art. cit.

de crise de 2013. Ces dynamiques de négociations entre groupes polarisés, en l'espèce les islamistes et les « gauchistes » tunisiens n'est pas propre à la Tunisie et s'inscrit dans un mouvement plus large qui a lieu dans le monde arabe à partir des années 1990¹.

Cependant, dans le cas tunisien, ces dynamiques ont lieu « à distance », dans un espace transétatique de mobilisation² : la première rencontre a lieu à Aix-en-Provence en 2003, puis c'est à Paris que prend forme le front du 18 octobre 2005 qui réunit la plupart des formations anti-régime. Ces négociations participent d'abord à sortir Ennahdha de son isolement dans le champ politique tunisien, et contribuent à la création de liens entre militants : en février 2006, le front se dote d'une plateforme de suivi et de dialogue qui rassemble cinquante-quatre militants et trois militantes³. Elles fixent également la proclamation d'un ensemble de principes considérés comme nécessaires à l'avènement d'une société démocratique et constituent un socle commun sur lequel fonder les discussions relatives à la nouvelle Constitution. En particulier, l'intégration d'Ennahdha aux partis de l'opposition de gauche nécessite l'accord de ses dirigeants à un ensemble de mots d'ordre et de principes : liberté d'expression et de la presse ; libération de tous les prisonniers politiques et loi d'amnistie générale ; respect du droit à constituer des partis politiques et des associations. Au premier rang de ces principes, le thème des droits de l'homme qui constitue un élément jugé particulièrement rassembleur par les militants des différents bords.

On peut voir comment au sein de la commission du préambule, les anciens membres de la plateforme du 18 octobre 2005 s'accordent sur la question de la référence aux droits de l'homme quand les novices, nouveaux venus au sein des partis qui composent la majorité et l'opposition défendent des positions moins consensuelles et plus radicales et cela indépendamment de leur appartenance à la majorité ou à l'opposition. Par exemple, alors qu'ils représentent l'opposition, les membres du Parti Républicain, militants historiques et fondateurs du PDP à la commission du Préambule (Maya Jribi secrétaire générale du parti et Issam Chebbi, frère d'Ahmed Nejib Chebbi) soutiennent le président de la commission, Sahbi Atig, qui est également le président du groupe parlementaire d'Ennahdha dans sa proposition de ne pas faire référence aux droits de l'homme universels dans le préambule de la constitution. De la même manière, le président

¹ Abdelrahman Maha, « “With the Islamists ? – Sometimes. With the State ? – Never !” Cooperation between the Left and Islamists in Egypt », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 36, n°1, 2009, p. 37-54 ; Dot-Pouillard Nicolas, « Rapports entre mouvements islamistes, nationalistes et de gauche au Moyen-Orient arabe », *Alternatives Sud*, 2009 ; « The Dynamics of Opposition Cooperation in the Arab World », dossier, *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 38, n°3, 2011.

² Zederman Mathilde, « L'Union fait-elle la force face à l'autoritarisme tunisien ? Dynamiques d'alliances transidéologiques en France dans les années 2000 », *Critique internationale*, vol. 88, n°3, 2020, p. 91-110.

³ *Ibid.*

du groupe Ettakatol, déjà engagé au parti lors de la formation du front de 2005, soutient une position intermédiaire, tandis que Lobna Jeribi, novice en politique, membre du même parti et donc de la majorité gouvernementale, vice-présidente de la commission, défend une position plus radicale que les vieux militants¹.

III. Le « ventre mou » de l'ANC face aux querelles identitaires

« Les députés que personne ne connaissait, ceux de la Aridha Chaabeya par exemple, personne ne les prenait au sérieux. Ils étaient très présents, ils se sont battus pour les droits économiques et sociaux. L'identité de la Tunisie ce n'est pas ça qui est clivant pour eux. »²

Cet extrait d'entretien avec l'une des observatrices de l'ANC les plus souvent présente dès le début des travaux des commissions souligne un point largement occulté par les travaux consacrés à l'élaboration de la Constitution. Ces derniers insistent sur la bipolarisation entre une conception moderniste et une conception islamiste de l'identité tunisienne et de ce que l'État devrait être. Cependant, cette bipolarisation ne touche, comme on l'a vu plus haut, qu'un microcosme partisan et laisse de côté toute une partie du spectre politique y compris à l'ANC. Nous verrons tout d'abord qui sont ces élus qui ne s'inscrivent pas dans une grille de lecture « polarisée » par la question de l'islam et du rapport au modernisme, et quelle ligne ils défendent. Ensuite nous verrons comment la mise en retrait de ce débat contribue à marginaliser ces élus des prises de décision et des grandes batailles de l'ANC.

Les députés de l'ANC ne souscrivent pas tous à la bipolarisation de la vie politique. Cette bipolarisation, si elle s'impose comme centrale au débat sur la Constitution et remet sur le métier des enjeux mémoriaux et historiques du pays, ainsi qu'une lecture critique du bourguibisme, n'est pas partagée par tous les élus. Ma première enquête conduite auprès des députés utilisait la question de l'identité tunisienne pour « briser la glace », et aborder par la suite des questions relatives aux pratiques de travail et aux conflits à l'ANC. Toutefois, à l'exception des élus à la pointe des groupes parlementaires nahdhaouis d'une part et Ettakatol et démocrate d'autre part, j'ai été frappée de constater que la plupart des élus revenaient à une même vulgate, qui reprenait les principes et les compromis esquissés par Habib Bourguiba. La ligne de clivage partisane ne parvient pas à saisir totalement ce groupe, pas plus que le clivage

¹ Notes de terrain, Tunis, octobre – novembre 2012.

² Entretien, Amira Yahyaoui, Tunis, octobre 2012.

entre novices et anciens militants. Il s'agit à la fois d'un groupe d'élus se présentant comme « novices » en politique, mais jouissant d'une notabilité locale et d'une insertion dans les tissus associatifs locaux ainsi que d'élus refusant la logique de la bipolarité de la vie politique – et ici donc bien davantage des élus issus de milieux modestes, très largement « extra-muros » et moins fréquemment « publiciens », à l'engagement politique ancien et qui ont fréquenté à la fois la gauche, l'islam politique, et parfois, le nationalisme arabe.

Cette conception *a minima* d'une identité tunisienne participe à la remise en cause de l'opposition frontale entre une conception « islamiste » et une conception « moderniste ». Celle-ci déborde de l'article 1, au sujet duquel le débat, s'il a été particulièrement virulent, s'est soldé par le ralliement des groupes parlementaires à la formule de 1959. Cette définition est reprise par presque tous les députés que j'ai rencontrés autour de plus petits dénominateurs communs qui s'ajoutent à la langue arabe et la religion musulmane. Lors de nos entretiens, presque tous les élus soulignent que l'histoire de la Tunisie ne commence pas avec l'Hégire mais bien avant. Leur discours identifie l'histoire longue du pays comme élément essentiel de l'identité nationale. Ils insistent sur l'importance de la modération et de la recherche de consensus, et convoquent systématiquement la notion de creuset national. Cette conception de la modération produit des effets sur la manière dont les élus perçoivent leur positionnement politique : lors des premiers entretiens conduits à l'ANC, je demandais aux élus de m'expliquer leur positionnement dans le champ partisan et presque tous se situaient à la croisée d'un axe islam/laïcité et d'un autre axe socialisme/capitalisme, soulignant les bienfaits de la modération et de l'importance d'être centriste pour un parti politique.

Cependant, toute une partie des députés, notamment les indépendants, démissionnaires du CPR ou de la Aridha Chaabeya, s'accordent sur la nécessité de dépasser le débat sur la tunisianité :

« C'est un débat qui paralyse, pendant qu'on parle de ça, on ne parle pas du reste, pas de la corruption, pas de la réforme de l'État, pas des impôts, pas du développement économique. Il n'y a pas de problème avec l'identité tunisienne, on est tous tunisiens. »¹

Cette députée du CPR résume ici un positionnement fréquemment entendu non seulement chez les députés mais aussi chez une partie des observateurs de l'ANC, notamment l'un des conseillers juridiques les plus influents (qui sera nommé secrétaire général de l'ANC une fois la Constitution adoptée) et les membres de l'équipe d'Al-Bawsala. La fixation du débat produit

¹ Entretien, Samia Abbou, Tunis, octobre 2012.

un effet de marginalisation d'une partie des députés qui valorisent d'autres débats et engagements, notamment en ce qui concerne les droits économiques et sociaux, le droit au travail, les disparités de développement.

« Je viens de Siliana, au centre, c'est arriéré, peu développé. Les gouvernorats de l'intérieur sont arriérés par rapport à Sfax et à Sousse. Les décideurs mentent sur la décentralisation car ils ne veulent pas que ces gouvernorats se développent. Les rcdistes déjà ont tout fait pour que ces gouvernorats restent pauvres. Rien n'est fait, je tape sur les tables mais ils n'entendent pas. »¹

Cet instituteur qui se présente comme connu dans sa région pour s'être opposé à Ben Ali, sans être pour autant engagé dans un parti, a répondu avec un camarade à l'appel de Hechmi Hamdi. Il explique avoir été élu sans faire campagne, tout d'un coup, en ayant parlé quelques fois sur la chaîne télévisée al-Mustakillah. Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas de grandes difficultés sur les questions de définition de l'identité tunisienne et raille certains élus de l'opposition : « la seule fois où Maya Jribi a crié c'était pour les droits de la femme, l'égalité la complémentarité »². On voit ici que ce n'est pas parce que le centre, le « ventre mou » de l'ANC, change fréquemment d'affiliation partisane, et n'a pas d'ancienneté militante, qu'il ne défend pas certaines idées.

L'apparition de ce clivage entre anciens militants et nouveaux venus est particulièrement saillante dans les commissions, les réunions de groupes et les discussions informelles. L'observation ethnographique des travaux de la Constituante permet alors de souligner la part conflictuelle des négociations à la fois entre les partis mais aussi au sein des différents groupes, la difficulté des cadres partisans à discipliner et à contrôler les membres de leurs groupes parlementaires, la part de contingence qui intervient dans les discussions et les votes. C'est sur cette part de contingence, d'imprévisibilité d'une partie des élus que nous insisterons dans la dernière section pour montrer comment la Constitution est le fruit d'un rapport de force à un instant donné qui n'en finit pas de vaciller et de se recomposer. Le « ventre mou » de l'Assemblée joue ici un rôle déterminant dans la formation de majorités ponctuelles de votes sur certains points bien précis. Nous verrons donc comment ce débat dont les positions sont d'abord le fruit de trajectoires longuement muries, se double de considérations très topiques : l'écriture d'une constitution, et de la Constitution tunisienne en l'espèce, articule alors différents rapports au temps. Elle incarne des positions forgées sur le long terme mais répond

¹ Entretien, Chokri Arfaoui, Tunis, octobre 2012.

² Idem.

également à des urgences et à des effets de contexte qui mettent à l'épreuve la discipline au sein des groupes.

Section 3. Polarisation, contestations, recomposition : l'écriture de la Constitution à l'épreuve des crises politiques

Si certaines propositions défendues sont héritières de courants d'idées structurés et sédimentés sur le temps long au sein des groupes d'opposants au régime de Ben Ali, d'autres sont davantage des réponses à l'actualité immédiate, des effets de contexte, et visent à déterminer l'accès immédiat des acteurs en présence aux positions de pouvoir. La rédaction de la Constitution procède d'un effet de ce que le spécialiste du constitutionnalisme dans les provinces arabes de l'empire ottoman, Nathan Brown, appelle la « réalité passionnée »¹, créé par l'incertitude caractéristique des crises politiques. Il met en évidence la manière dont les constitutions sont écrites dans des « moments de folie » lors desquels la rationalité des législateurs peut être marginalisée et ne doit pas être considérée comme un outil sûr. Cette thèse forte invite à réévaluer l'idée suivant laquelle la contingence serait le fait d'une somme de petits choix rationnels effectués par un groupe d'acteurs. Ivan Ermakoff montre de manière stimulante comment dans les situations d'incertitude les acteurs calent leurs comportements sur ceux dont ils estiment être le plus à même de savoir ce qui va se passer². Il défend ainsi l'idée selon laquelle la contingence est le fruit de comportements rationnels et d'une somme de petites décisions rationnelles, en s'inscrivant dans un modèle qui articule théorie des jeux³ et force des liens faibles⁴. L'étude du cas tunisien donne à voir la manière dont la succession de scandales et de crises crée cette « réalité passionnée », limite le caractère rationnel des choix qui sont faits par les députés, et participe à la fois à la rédaction de la Constitution mais aussi à ses blocages, et à la contestation de l'ordre interne à l'ANC à la fois par des acteurs qui lui sont extérieurs et des membres élus ou non de celle-ci.

¹ Brown Nathan, « Constituting constitutionalism », in Filiu, Lacroix (eds.), *Revisiting Arab Uprisings*, op. cit., p. 39.

² Ermakoff, *Ruling Oneself Out*, op. cit.

³ Schelling Thomas C., *La tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF, 1980.

⁴ Granovetter Mark, « The Strenght of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, 1973.

Les mois consacrés à la rédaction de la nouvelle Constitution sont également marqués par une succession de crises politiques extérieures à l'ANC qui contribuent à polariser islamistes et modernistes, opposition et majorité et à creuser les clivages politiques. Ces crises résonnent à l'ANC et s'intriquent dans le processus constituant qu'elles viennent complexifier. Ces crises mettent à l'épreuve la Troïka gouvernementale et conduisent à une érosion des deux partis de gauche qui en sont membres. Elles accélèrent la reconstruction de forces politiques opposées à Ennahdha, et sont à la fois le fruit de clivages politiques et sociaux structurés sur le long terme et en même temps le fait d'oppositions très topiques et d'alliances ponctuelles, liées aux configurations successives du changement de régime.

Nous identifierons d'abord la manière dont les crises extérieures à l'ANC contribuent à l'effritement de la majorité et pèsent sur les propositions faites par les élus de la majorité concernant le texte constitutionnel. Ensuite, nous étudierons comment la volatilité des recompositions partisans internes à l'ANC permet la formation d'alliances ponctuelles et la mise en avant de questions labellisées comme « identitaires », avant de voir comment certains élus contestent non seulement l'ordre interne à l'ANC mais aussi le fait même que celle-ci soit en charge de la rédaction de la Constitution. Cela nous conduira à décrire la situation de blocage institutionnel et politique qui prend toute son ampleur au mois de juillet 2013.

I. Le texte constitutionnel face à l'érosion de la majorité

Les travaux des politistes consacrés à l'écriture des Constitutions montrent bien comment ces textes rendent compte d'un état des forces à un instant donné¹. Cependant, l'étude des dynamiques à la Constituante tunisienne donne également à voir la manière dont la rédaction du texte connaît des revirements en fonction des revirements du contexte, des expériences vécues par les élus pendant la période de rédaction de la Constitution. Les différents brouillons de texte reflètent ainsi les différents positionnements des députés face à des situations très concrètes et prennent en compte ce que l'on va appeler des « effets topiques » liés à la conjoncture. En particulier, les alliances se recomposent au sein de l'ANC : la bipolarisation de l'espace partisan s'accompagne changement de groupes parlementaires. Une part importante des députés des groupes Ettakatol et CPR soit les deux partis de gauche membres de la coalition gouvernementale avec Ennahdha démissionnent de leur groupe et de leur parti pour protester

¹ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit.

contre la manière dont se construit l'ordre institutionnel à l'ANC. Ces démissions en cascade affaiblissent la majorité et produisent des effets sur la rédaction du texte constitutionnel.

A. L'effritement de la majorité

Le mécontentement des élus face à leur parti est d'abord visible au fait qu'ils changent fréquemment d'allégeance partisane ou de groupe parlementaire. Au terme de la première année à l'ANC, 47 des 217 élus ont changé de groupe ou sont devenus « indépendants ». Ce phénomène est courant dans beaucoup de pays mais est nouveau en Tunisie où en 1970 avait été adopté le paragraphe 109 du code électoral disposant que le député qui est exclu du parti sur la liste duquel il avait été élu devait quitter son siège et démissionner de l'Assemblée. L'article avait été utilisé une fois contre Ahmed Ben Salah en 1970, puis avait été abrogé et réintégré en 1973 pour pouvoir exclure Ahmed Mestiri de l'Assemblée après son exclusion du PSD en 1972. C'est donc dans un contexte très différent qu'elle apparaît.

Les travaux consacrés à la transhumance parlementaire ont expliqué celle-ci d'une part comme ayant partie liée à la rémunération des élus, d'autres part au mode de scrutin. Roberto Michels observe que « dans les pays où l'indemnité parlementaire n'existe pas, mais où les organisations appointent elles-mêmes leurs députés, ceux-ci ont un sentiment très vif de leur dépendance vis-à-vis de leurs mandants. Dans les pays, au contraire, où existe une indemnité parlementaire plus ou moins élevée, les députés, alors même qu'ils doivent leur élection uniquement au parti socialiste, se sentent avant tout parlementaires »¹. Jérôme Heurtaux montre qu'en Pologne, la hausse de l'indemnité parlementaire va de pair avec un resserrement de la fidélisation politique et la conception du mandat de l'élu comme mandat « partisan » avant d'être un mandat « local »². Dans le cas tunisien, l'indemnité parlementaire avant 2011 est de 2 340DT mensuel (soit le double d'un professeur du secondaire) avec un hébergement gratuit à l'hôtel lors des plénières et des commissions pour les élus ne résidant pas à Tunis. Le même système reste en place en 2011 : les élus sont indemnisés 2200 DT mensuels et ils sont logés à l'hôtel lors des plénières et nourris au restaurant de l'ANC. Ce système change environ un an après la mise en place de l'ANC : au lieu d'être logés et nourris à l'hôtel lors des plénières, les

¹ Michels Roberto, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971, p. 101, cité par Heurtaux, *Pologne, la démocratie par le droit*, op. cit., p. 117.

² Jackiewicz Irena, « The Polish Parliamentarians Under Postcommunism: The Antinomy of Representation », in Attila Agh (eds.), *The emergence of East Central European Parliaments. The First Steps*, Budapest, Hungarian Centre of Democracy Studies, p. 252-269.

élus obtiennent une prime pour le logement de 1000DT mensuels supplémentaires, ce qui est tout à fait suffisant pour louer une maison familiale dans un quartier de la classe moyenne tunisoise, mais pas une villa avec piscine dans les quartiers les plus aisés¹. Cette indemnité peut être perçue très différemment suivant les milieux sociaux des élus. Pour certains d'entre eux, il s'agit d'une promotion sociale importante, pour d'autres à l'inverse, comme les élus médecins, cadres supérieurs ou tout simplement les élus de la diaspora qui doivent prendre l'avion pour se rendre dans leur circonscription, l'indemnité parlementaire ne permet pas de vivre de la politique.

Ce phénomène de transhumance a également été expliqué par le mode de scrutin². C'est le cas des études qui lui sont consacrées dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et au Maroc : les constitutionnalistes le désignent du nom de transhumance parlementaire³. Ils pointent du doigt le mode de scrutin mixte comme favorisant l'élection de notables peu dépendants des ressources collectives du parti et plus susceptibles d'en changer. Cependant, l'étude de la transhumance parlementaire, que ce soit dans les cas polonais, marocain ou sénégalais, se fait généralement sur le temps long : des études longitudinales montrent que les députés sont récupérés par d'autres partis en vue des élections suivantes. Or dans le cas tunisien, ce phénomène a lieu dans un laps de temps beaucoup plus resserré. Nous montrerons que la transhumance parlementaire témoigne de la difficulté des partis politiques à redistribuer des ressources collectives, de socialiser ses membres et de s'imposer comme acteur important dans les négociations collectives. Le bloc Ennahdha est le seul qui n'a pas perdu d'élus, quand les autres partis ont tous connu des crises de référent.

En particulier, les deux partenaires d'Ennahdha connaissent une désaffection très importante de leurs membres liée cette fois-ci à la ligne politique choisie par leur parti. Les groupes parlementaires CPR et Ettakatol ont ainsi perdu, entre le 1^{er} février 2012 et le 23 octobre 2012, près de la moitié de leurs membres, passant respectivement de 29 à 15 et de 22 à 13⁴. Ici, le départ des élus du parti – mais son maintien à l'ANC et dans l'opposition – souligne

¹ Par exemple en 2013, la location d'un appartement familial ou d'une petite maison au Bardo revient à environ 500DT mensuel, quand la location d'une villa à la Marsa revient rapidement à plus de 2000DT par mois.

² Bennani-Chraïbi, Catusse, Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc*, op. cit. ; Bernoussi-Idrissi Nadia, « Droit constitutionnel étranger. Les groupes parlementaires au Maroc », *Revue française de droit constitutionnel*, n°61, 2005, p. 217.

³ Banégas, *La démocratie à pas de caméléon*, op. cit. ; Boumakani Benjamin, « La prohibition de la « transhumance politique » des parlementaires. », *Revue française de droit constitutionnel* 3/2008 (n° 75), p. 507.

⁴ Ettakatol enregistre des démissions tonitruantes telles que celle de Karima Souid, assesseur du président de l'ANC le 5 février 2013, qui rejoint le groupe démocrate puis le parti Al-Massar le 23 mars 2013. Le CPR enregistre une scission importante lors de la création du groupe Wafa par Abderaouf Ayadi, ancien secrétaire général du CPR.

l'imbrication des échelles : ces députés critiquent tout à la fois la gestion du parti en interne et sa participation à la Troïka¹. Leur '*exit*'² du groupe et de la majorité manifeste un désaccord plus large vis à vis de la gestion de l'ANC, en particulier dans le cas du parti Ettakatol dont le président et fondateur préside l'ANC. Tous évoquent dans leurs témoignages la marginalisation dont ils ont fait l'objet dès leur investiture sur les listes de candidats du mouvement³, leur convocation aux « réunions des imbéciles »⁴... La plupart de ces élus rejoignent d'abord le « bloc démocrate » qui compte, au printemps 2013, 35 élus et peut devenir le fer de lance de l'opposition, puis certains d'entre eux⁵ rejoignent au sein de ce bloc le parti Al-Massar, l'ancien Ettajdid et parti communiste historique, qui malgré son peu d'élus (5), a pris largement en charge l'organisation du groupe⁶. D'autres adhèrent – parfois épisodiquement – à Nidaa Tounes (voir tableau 21)⁷.

Ce sont principalement les élus qui ont rejoint le parti à la veille des élections qui le quittent le plus rapidement. Ces derniers ont parfois été sollicités pour rejoindre le parti pour des raisons de composition de liste⁸ juste avant la date butoir de dépôt des candidatures pour la campagne. Ils n'ont pas pris part à la formation de ces structures et encore moins aux alliances qui ont été les leurs par le passé, notamment leur participation au front du 18 octobre 2005⁹. Extérieurs aux liens qui ont pu se créer auparavant dans l'opposition, ils ont davantage de difficultés à entériner les décisions des chefs de parti et leur alignement sur les positions d'Ennahdha – souvent contraires à la doxa d'un parti comme Ettakatol ou le Congrès Pour la République. La normalisation des islamistes ne fait pas partie de leurs revendications, bien au contraire, et beaucoup vivent la mise en place de la Troïka comme une trahison vis à vis d'eux-mêmes et de leurs électeurs.

Les élus qui changent de parti peuvent également changer de groupe parlementaire, au point que les « observateurs de l'ANC » ont consacré une page au suivi de ces changements¹⁰. Les indépendants – dont le nombre fluctue – représentent alors près d'un quart des élus (53 élus

¹ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit., p. 70

² Hirschman, op. cit. 1970.

³ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit.

⁴ Ben Abdesslem, *La Parenthèse constituante*, op. cit.

⁵ Selma Mabrouk et Karima Souid.

⁶ Ben Hamadi Monia, « Tunisie. Al-Massar : le grand gagnant du mercato politique », *Huffpost Maghreb*, le 25 décembre 2013.

⁷ C'est le cas de Selim Ben Abdesslem.

⁸ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit.

⁹ Geisser, Gobe, « Des fissures dans la 'Maison Tunisie' ? », art. cit. ; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », op. cit.

¹⁰ <https://majles.marsad.tn/fr/mercato>

sur un total de 217 députés). Ces défections ont pour caractéristique qu'elles n'entraînent pas la démission de l'élus, et l'entrée de son suppléant dans l'hémicycle et elles ont ainsi pour conséquence de faire et défaire les groupes parlementaires et d'affaiblir les partis politiques qui perdent progressivement leurs membres. Les groupes parlementaires deviennent alors des acteurs parfois plus importants aux dynamiques internes de l'ANC que les partis politiques. C'est le cas des partis de l'opposition séculière qui, s'ils ne disposent chacun que de très peu d'élus, parviennent à s'associer au sein d'un groupe parlementaire, le groupe « démocrate » qui rassemblera jusqu'à 35 élus (dont de nombreux élus sans affiliation partisane stable) opposés à Ennahdha.

B. Un régime mixte en réponse à la configuration de 2013

Les effets de contexte sont particulièrement saillants en ce qui concerne les discussions portant sur la forme du régime. Ils sont même reconnus par les élus lors de certaines prises de parole en séance plénière ainsi qu'en témoignent ces interventions, retranscrites par l'équipe d'Al-Bawsala et publiées dans leurs chroniques de l'ANC :

« Il faut éviter la même démarche faite avec l'OPPP. La Constitution ne doit pas être écrite selon qui sera président de la République et qui sera chef du gouvernement. Nous ne savons pas ce que les élections donneraient. »¹

D'une part les dirigeants d'Ennahdha savent qu'ils ont la capacité – démontrée lors des élections de 2011 – d'être majoritaires au parlement mais risquent de déclencher des manifestations violentes d'hostilité en cherchant à conquérir la fonction présidentielle par le vote, et veulent éviter ce scénario. D'autre part, les membres de l'opposition, en particulier les élus du groupe démocrate qui comptent les dirigeants des principaux partis de l'opposition de gauche veulent avant tout s'opposer aux velléités de conquête du pouvoir par le parlement et les urnes d'Ennahdha. Mettre en place un régime présidentiel avec lequel ils sont certains qu'Ennahdha ne pourrait s'accommoder leur permettrait de contrecarrer l'accès du mouvement de Rached Ghannouchi au gouvernement et à l'exécutif.

De la même manière, les discussions portant sur la fonction présidentielle et les caractéristiques des candidats à la fonction sont largement déterminées par la situation immédiate de 2012-2013 : les propositions visant à limiter l'âge légal pour pouvoir se porter

¹ Intervention d'Ali Fares, député d'Ennahdha, le 21 février 2013 à l'ANC.

candidat sont formulées afin de barrer la route à la candidature de Béji Caid Essebsi¹, tandis que les restrictions portant sur la nationalité du candidat à la présidentielle ont pour objectif d'empêcher la candidature de Hechmi Hamdi, homme d'affaires binational basé à Londres². Les députés élus sur les listes de la Aridha Chaabeya, soutenus par cet homme d'affaire, fondateur du parti, lui-même n'étant pas élu à l'ANC mais souhaitant pouvoir se porter candidat à l'élection présidentielle, défendent la possibilité pour un binational de se porter candidat ainsi que le régime présidentiel, à la fois lors de la première discussion en plénière du chapitre consacré au pouvoir exécutif en février 2013 mais aussi lors des débats généraux sur la Constitution en octobre 2012 et juillet 2013 puis à nouveau en janvier 2014 lors de l'examen et du vote article par article de la Constitution.

De la même manière, nous avons vu comment certains anciens militants d'Ennahdha prenaient position pour constitutionnaliser les droits de l'opposition : cette question est également soulevée par des novices de la politique qui l'inscrivent dans le cadre d'une « alternance pacifique »³. Cette considération est à la fois le fruit de l'histoire du parti et de son expérience de la répression mais également de la nécessité de prévoir l'alternance à venir. Ce point est mentionné dans la plupart des négociations impliquant Ennahdha et évoquant la perspective de passation de pouvoir. Les 20 et 21 février 2013, date à laquelle ont lieu les premiers débats en séance plénière sur l'organisation des pouvoirs, l'assassinat de Chokri Belaid, survenu quinze jours auparavant a fait peser la menace de tentatives de coups d'État⁴ et de reprise en main du pouvoir par des membres de l'appareil sécuritaire de Ben Ali. Le gouvernement d'Hamadi Jebali vient de démissionner et les discussions relatives à la formation d'un nouveau gouvernement portent sur l'élargissement de la coalition au pouvoir. Dès lors, la probabilité d'une alternance ou d'une mise en minorité d'Ennahdha est envisagée par les cadres du mouvement, à la direction du parti et du groupe parlementaire.

Outre les considérations propres aux caractéristiques des candidats à la fonction présidentielle, les élus prennent comme repoussoirs ou comme modèles différentes périodes de l'histoire tunisienne. C'est le cas de cet élu démissionnaire de la Aridha Chaabeya : « La Tunisie a vécu sous deux présidents dictateurs, d'où notre demande de réduire les prérogatives

¹ La proposition ne sera finalement pas retenue.

² La formule retenue à l'article 74 dispose que le candidat doit être né tunisien, avoir l'islam pour religion et doit s'engager en déposant sa candidature à abandonner sa double nationalité s'il en a une.

³ Intervention de Souad Abderahim, 21 février 2013 à l'ANC.

⁴ Notes de terrain, Tunis, février 2013.

du Président ¹». A l'inverse, d'autres élus mettent en avant les échecs de l'ANC pour faire l'apologie d'un régime présidentiel.

« Avant, on avait l'hégémonie du parti au pouvoir au niveau de la présidence, maintenant avec la Troïka c'est au niveau du gouvernement. L'ANC n'a de pouvoir que sur papier, ce n'est donc pas un régime parlementaire à ceux qui prétendent cela. »²

Cette pratique est courante au point que plusieurs députés prennent la parole pour la dénoncer : par exemple, Walid Bennani, vice-président du groupe Ennahdha, met en avant le fait que l'expérience de l'ANC n'est pas représentative d'un régime parlementaire³.

Un point particulièrement saillant est ainsi utilisé comme repoussoir par les élus : il s'agit de la transhumance parlementaire et des changements de groupe fréquents des députés. Le groupe parlementaire d'Ennahdha est le seul à ne pas avoir connu de recomposition majeure mais la possibilité de changer de groupe a ouvert la voie à toute une série de démissions, principalement au sein des groupes parlementaires du CPR et d'Ettakatol qui participe à l'érosion de la majorité et à l'isolement relatif d'Ennahdha au sein de l'ANC. C'est pour cela que les élus du groupe prennent position contre la possibilité pour un député de changer de groupe ou de démissionner de son parti tout en restant membre de l'Assemblée constituante. La question de la transhumance parlementaire devient un sujet de discussion pour les députés et suscite des propositions pour le texte constitutionnel : lors de l'examen en assemblée plénière des travaux de la commission consacrée aux pouvoirs législatifs et exécutifs, de nombreux députés, principalement issus de la majorité, prennent position contre la transhumance parlementaire et demandent que soit inscrit dans la Constitution que la démission du groupe parlementaire ou du parti entraîne la démission du député et son remplacement par son suivant sur la liste candidate. Les justifications invoquées par les députés sont fréquemment le respect du vote de l'électeur, ainsi qu'en témoigne cette prise de parole d'une députée d'Ennahdha : « C'est un manque de respect à la volonté des électeurs qui ont voté pour un élu pour une certaine idéologie et idées politiques. Ce n'est pas normal ! »⁴ ; cette proposition est également soutenue par le rapporteur général de la Constitution lui-aussi nahdhaoui : « Il est inconcevable

¹ Intervention, Hassan Radhouani, Tunis, 21 février 2013. Ce député indépendant élu à Gafsa a été fonctionnaire des postes entre Gafsa et Kasserine, pendant toute sa vie professionnelle. Chronique publiée sur www.majles.marsad.tn

² Intervention d'Hasna Mersit, députée du groupe Wafa, 21 février 2013 à l'ANC. Chronique publiée sur www.majles.marsad.tn

³ Intervention, Walid Bennani, Tunis, 21 février 2013. Chronique publiée sur www.majles.marsad.tn

⁴ Halima Guenni, députée d'Ennahdha, 21 février 2013. Chroniques des débats de la Constituante, www.majles.marsad.tn

qu'un député élu sur une liste [de candidats] précise, change de directives lors de son mandat »¹. Pour les cadres du groupe Ennahdha, il s'agit à la fois de renvoyer aux autres groupes l'image d'un groupe uni et choqué par leur comportement et à ses propres députés l'idée que quitter le groupe les livrerait à l'opprobre générale. Les élus de la Aridha Chaabeya défendent la même ligne² : ces députés ont perdu en effet leur capacité à s'organiser en groupe parlementaire à la suite des départs nombreux des élus des listes Aridha Chaabeya.

II. L'insoutenable volatilité des affiliations partisans

Si la recomposition du champ partisan ne se limite pas à l'ANC, il n'en reste pas moins que celle-ci constitue un lieu pertinent pour saisir les recompositions du politique, parce qu'elle donne à voir l'évolution de 217 acteurs, quelle que soit leur affiliation partisane. Il est en effet fréquent que les députés changent de partis politiques, de groupes ou d'affiliation au cours de leur mandat de constituants. Ces changements ne remettent pas en question l'alliance gouvernementale mais contribuent à l'érosion de sa légitimité. Ils sont liés à des motifs variés, et sont à la fois le fruit des cristallisations des oppositions sur le texte constitutionnel, de la polarisation plus large, mais aussi d'interactions et de micro-événements entre députés. La recomposition des groupes parlementaires touche également les élus qui ne s'inscrivent pas directement dans une approche bipolarisée du politique. C'est le cas des élus de la Aridha Chaabeya mais aussi d'élus indépendants qui s'organisent sous différentes formes au cours de la séquence.

Nous montrerons ici comment les recompositions partisans peuvent donner lieu à des alliances ponctuelles qui ont pour conséquence de brouiller les lignes à l'ANC et de remettre de manière récurrente sur la table tout un ensemble de questions considérées comme relevant du registre identitaire. Cette itération des questions les plus problématiques renforce l'impression d'un blocage des travaux de l'ANC, et de la difficulté à s'accorder sur le texte sans que les députés ne fassent défection. L'histoire de l'écriture de la Constitution a ainsi partie liée avec la construction d'une discipline partisane.

¹ Habib Kheder, rapporteur général de la Constitution, 21 février 2013. Chroniques des débats de la Constituante, www.majles.marsad.tn.

² Chroniques des débats de la Constituante, 21 février 2013 www.majles.marsad.tn.

	Groupes parlementaires			
	novembre 2011	novembre 2012	juillet 2013	avril 2014
Ennahdha	88	88	89	89
CPR	29	23	16	14
Ettakatol	20	19	12	12
<i>Total majorité</i>	<i>137</i>	<i>130</i>	<i>117</i>	<i>115</i>
Aridha Chaabeya	26	X	X	X
Groupe démocrate	25	31	35	18
Wafa	X	10	10	10
Liberté et dignité	X	11	X	X
Transition démocratique	X	X	13	13
Liberté et démocratie	X	12	X	X
Alliance démocratique	X	X	X	10
Indépendants	29	23	34	51
<i>Total opposition</i>	<i>80</i>	<i>87</i>	<i>100</i>	<i>102</i>

Tableau 24 : Changement de groupes parlementaire à l'ANC.

Source : base de l'auteur. N=217

A. L'impossible fidélisation partisane

Les élus changent fréquemment de groupe à l'ANC et quittent volontiers le parti sur la liste duquel ils ont été élus. Cette difficile fidélisation partisane est d'une part liée à ce que de nombreux élus ne font pas de leur parti une infrastructure sur laquelle adosser leur rôle à l'ANC. Les démissions partisans s'accompagnent alors de changements de groupes mais aussi de mouvements de création de groupes d'élus désormais indépendants qui peuvent dans certains cas préfigurer la création de partis politiques. C'est le cas de Wafa, parti créé par des cadres dirigeants démissionnaires du CPR autour d'une ligne nationaliste arabe et antisioniste : le parti existe d'abord et avant tout comme groupe parlementaire à l'ANC. Ce sont d'abord les entreprises politiques les plus récentes qui peinent à se pérenniser et ne parviennent pas à retenir leurs députés faute d'avoir des ressources suffisantes (matérielles ou symboliques) à distribuer. La plupart des élus des listes de la Aridha Chaabeya ont rapidement quitté leur parti et rejoint des groupes et des partis différents (Liberté et Dignité, Nidaa Tounes, Wafa, UPL) ou ont fait le choix d'être indépendants. Une minorité d'entre eux reste au parti puis adhère à la nouvelle formation politique créée par Hechmi Hamdi, le fondateur de la Aridha Chaabeya, *Tayyar el-Mahaba* (le Courant de l'amour).

« Un, le président de ce courant n'a absolument pas financé nos campagnes et ne nous a pas payés. Moi j'ai dépensé de ma poche 5000DT [*soit le montant légal fixé pour la campagne par l'ISIE*] alors que je suis fonctionnaire. Tous les chefs de parti ont financé leur parti. Deux, il a refusé de revenir en Tunisie et est resté à Londres contrairement à tous les autres chefs de partis. Troisièmement, juridiquement et légalement nous étions des listes indépendantes et après, il [*Hechmi Hamdi*] a voulu faire un parti. Quatrièmement, après les élections, il a essayé par tous les moyens

d'éteindre l'élite de la Aridha pour garder le pouvoir et pour agir avec des gens qui n'ont pas d'opinion sur les problèmes, et toute l'élite de la Aridha a quitté le parti. Ceux qui sont restés n'ont pas d'idées, et ne sont plus que sept aujourd'hui.¹ »

Le député qui explique en ces termes la raison de son départ de la Aridha Chaabeya, Hassan Radhouani, reste indépendant et rejoint de manière sporadique plusieurs groupes parlementaires sans jamais y rester longtemps. Il évoque pêle-mêle des raisons très matérielles (il est mécontent de la manière dont Hamdi a géré la campagne, l'argent lui a fait défaut) et relatives à l'organisation du parti. A l'inverse d'autres profils d'élus démissionnaires, il n'évoque pas de motifs liés à des alliances politiques, ou à la ligne politique du parti. C'est avant tout la question des ressources matérielles et symboliques qui est au centre de son désaccord avec le fondateur du mouvement. A l'inverse, il est intéressant de voir que malgré les changements d'affiliations partisans, ces élus défendent les mêmes positions en permanence dans l'hémicycle et en commission.

Cette dynamique se retrouve dans d'autres groupes et l'ANC peut alors devenir un marché pour entrepreneurs politiques et en particulier pour les hommes d'affaires désireux de se lancer en politique : récupérer ou « racheter » des députés leur permet d'accroître la visibilité de leur formation politique et d'acquérir des cadres partisans connus localement, parce qu'ils ont déjà été élus mais aussi parce qu'ils sont, depuis, devenus députés constituants. Les profils des élus de la Aridha Chaabeya consistent très largement en ressources locales importantes, qu'il s'agisse d'une implantation dans les réseaux administratifs locaux, dans les centres de développement régionaux ou dans le tissu associatif caritatif local qui était souvent proche de l'administration avant 2011. Le capital d'autochtonie de ces députés et leur ancrage dans les quartiers populaires en fait un personnel politique à la frontière entre cadre partisan et intermédiaires électoraux susceptibles de développer des réseaux personnels locaux denses, point qui les rend particulièrement attractifs pour les nouvelles entreprises politiques. Un scandale touche certains anciens députés de la Aridha Chaabeya qui auraient brièvement rejoint le parti d'un autre homme d'affaires et récupéré ainsi des voitures neuves et des sommes importantes (17 000DT par élu en moyenne²) pour financer la campagne de l'aspirant politicien, puis refusé de les rendre après avoir démissionné³.

¹ Entretien, Hassan Radhouani, Tunis, mars 2013. Cet élu a commencé la politique à la révolution, est originaire de Gafsa où il travaille comme attaché dans les bureaux de poste.

² En 2013, 17 000DT équivaut à 8 500€, mais également à huit mois de salaire d'un député qui est déjà considéré comme un « bon » salaire supérieur à celui d'un professeur d'université.

³ « Tunisie. Bahri Jelassi se dit dupé et arnaqué par des élus de l'ANC », *BusinessNews*, le 18 novembre 2013.

On retrouve cette ressource locale également dans des partis au centre des débats et de la reconfiguration de l'espace politique partisan – et en particulier à Nidaa Tounes qui recrute des députés sans affiliation partisane fixe dans un premier temps, afin d'avoir un groupe à l'ANC. Ces députés sont des notables locaux mais sont peu investis dans les grands débats nationaux – ou alors bien malgré eux – et leur orientation idéologique entre peu en ligne de compte dans leur adhésion au parti. C'est ainsi le cas d'Ibrahim Kassas, qui adhère à Nidaa Tounes à l'été 2012, après un voyage en Europe qui lui a fait comprendre, dit-il, l'importance d'avoir des politiciens de « niveau », contre les partis « cartoon »¹ de la Troïka. Cependant, son adhésion au parti se matérialise également à travers de nouvelles ressources matérielles personnelles comme l'acquisition d'un costume neuf qui surprend beaucoup et rompt avec ses habitudes vestimentaires antérieures². Cela n'empêche pas l'élu de continuer à défendre une ligne proche de celle d'Ennahdha sur le rapport à l'islam et notamment à la sharia comme source du droit, jusqu'à la fin des débats constitutionnels (soit des positions opposées à celles de Nidaa Tounes). Il quitte alors le mouvement le 11 novembre 2013 soit après la reprise des travaux à l'ANC mais avant l'adoption de la Constitution.

On voit ici que la question des ressources matérielles que les partis peuvent redistribuer joue un rôle aussi important que le positionnement idéologique des acteurs partisans. Ces élus ne s'inscrivent pas tant dans la bipolarisation du champ politique entre modernistes et islamistes que dans une opposition entre une conception de la politique comme faite d'enjeux nationaux et idéologiques, et une conception de la politique comme « locale et patronnée »³. C'est aussi la carrière qu'ils peuvent entreprendre et le lancement d'une entreprise de conquête des postes qui les mobilisent ainsi que les ressources très concrètes et personnelles qu'ils peuvent en retirer.

B. Des expérimentations au-delà des partis

La rédaction du texte constitutionnel procède également d'une foule d'initiatives extra-partisanes de la part des élus. Les affiliations partisanes sont relativement labiles à l'ANC et il n'est pas rare que les élus changent de groupe ou de parti ce qui explique aussi la force des

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=CsfTolIH-Uc>

² voir photo à l'annexe 11.

³ Je reprends l'opposition identifiée par Mounia Bennani Chraïbi entre politique locale et patronnée et politique nationale « *structurée par des identités idéologiques* » pour caractériser la scène politique marocaine : Bennani-Chraïbi, « La Scène partisane marocaine », *op. cit.*, p. 441.

relations extra-partisanes – et cela d’autant plus quand les élus sont les uniques représentants de leur parti. Ces relations se font d’abord au nom de l’unité nationale et de l’intérêt général. Il s’agit de s’affirmer contre les divisions partisanes.

C’est le cas d’un éphémère groupe de femmes qui se constitue et organise des déjeuners « entre femmes de partis et de groupes différents pour dépasser nos différends »¹. Ce groupe est organisé au départ par Selma Mabrouk alors qu’elle est encore députée de la majorité, membre d’Ettakatol, mais rassemble les femmes non-islamistes de l’ANC. Najla Bourriel, membre de l’opposition, qui comme Selma Mabrouk travaille dans le domaine médical et s’est engagée en politique en 2011, explique en entretien « tout lui devoir »², et reconnaît calquer son comportement sur le sien. Ce mimétisme s’articule autour de similarités fortes entre le parcours de ces deux femmes, mais aussi de la position dominante de Selma Mabrouk qui vient d’une famille extrêmement aisée et est ophtalmologue après avoir effectué ses études en France, quand Najla Bourriel est technicienne anesthésiste (donc n’est pas médecin) et a fait ses études en Tunisie. On trouve alors des arrangements entre femmes de l’ANC : certaines se sont installées en colocation par exemple. C’est le cas d’une femme mariée avec des enfants adolescents dont la famille est restée dans sa région d’origine et d’une jeune étudiante qui louent ensemble un appartement à proximité du Bardo, alors même qu’elles appartiennent à des partis différents. L’âge et les expériences communes rassemblent également parfois au-delà des partis. Par exemple, Ikbel Msaada et Mabrouka M’Barek, avant d’être membres du CPR, sont surtout deux jeunes mères rentrées en Tunisie pour entrer à l’ANC, mais qui vivaient auparavant aux États-Unis pour l’une et à Dubaï pour l’autre.

Enfin, les origines géographiques peuvent être à l’origine d’affinités entre élus. Lors d’un entretien avec une élue de Sfax de l’opposition, celle-ci n’hésite pas à solliciter une autre députée, appartenant à la majorité pour lui demander quelques précisions sur certains points. La députée de la majorité ouvre une boîte de gâteaux, en propose aux autres députés présents dans la salle. Ce bureau est celui d’un assesseur de l’ANC qui est élu de Sfax et dans laquelle les élus sfaxiens ont pris l’habitude de se retrouver, lors des pauses. Les élus des deux circonscriptions de la ville se voient au gouvernorat, mais aussi dans cette salle où ils parlent des problèmes de Sfax mais aussi du texte constitutionnel, quel que soit leur positionnement partisan³. Toutefois, ces affinités différentes laissent fréquemment de côté les élus du groupe

¹ Entretien, Najla Bourriel, Tunis, octobre 2012.

² *Ibid.*

³ Observations, mars 2013.

Ennahdha qui disposent de leurs propres espaces de socialisation, dans leur salle de groupe, au parti, lors des week-ends du parti.

Ces observations sont transversales à l'étude des assemblées constituantes. En étudiant la révolution française, Timothy Tackett montre par quels vecteurs se font les rapprochements politiques au sein du Tiers-État à l'Assemblée Constituante. Il identifie d'abord les regroupements par localité et par délégations provinciales et prend l'exemple des bretons¹. Néanmoins, même si l'entente est bonne entre ces députés, il n'en reste pas moins que le groupe ne se constitue pas en groupe politique distinct des autres, avec des revendications ou une esquisse de programme, à l'inverse de ce que montre Timothy Tackett pour qui les ancrages locaux sont à l'origine de rapprochements politiques (le club breton pour le groupe du Palais Royal, le Dauphiné pour les « monarchiens »)².

Ces relations transpartisanes contribuent à créer un fort sentiment d'appartenance à l'institution, au-delà des dissensions partisans et aussi certaines relations de confiance entre députés de groupes opposés. Elles conduisent les élus de groupes différents à discuter du texte constitutionnel en privé, sans suivre forcément dans les discussions privées la ligne définie par leur parti. Ces discussions, qui ont également lieu avec certains observateurs de l'ANC, venus apporter une « assistance technique » aux élus mais qui argumentent également avec eux des avantages et des inconvénients de certaines formulations dans le texte, conduisent à la réapparition en filigrane de ce « sens du juste » décrit par John Rawls³, et montrent que tout ne peut pas être réduit à des intérêts partisans quand bien même ces derniers sont à la fois visibles et structurants.

Comme on l'a vu précédemment (voir chapitre 3), les partis politiques tunisiens ont des tropismes régionaux mais les dynamiques partisans nouvelles générées à l'ANC ne dépendent plus tant des ancrages locaux des élus que d'une proximité en particulier en ce qui concerne une identité arabe. Il ne s'agit pas tant d'un nationalisme arabe que d'une revendication de l'identité arabe et musulmane des Tunisiens et de l'affirmation d'un antisionisme véhément.

¹ Tackett, *Par la volonté du peuple. op. cit.*, p. 118-119.

² *id.*, p. 177.

³ Rawls John, *Théorie de la justice*, Paris Le Seuil, 1989 [1971].

C. Des alliances ponctuelles pour remettre sur le métier l'identité tunisienne

Ces positions « arabistes » sont particulièrement marquées lors du débat sur la personne du Président de la République : doit-il être musulman ? exclusivement de nationalité tunisienne ? Lors de ce débat, les élus défendent des positions en ordre dispersé : certains députés d'Ennahdha insistent sur la nécessité pour le président d'être musulman et tunisien, mais les élus de la diaspora se distinguent sur la question de la binationalité qu'ils soient membres d'Ennahdha, de la Troïka ou de l'opposition. De la même manière, certains élus du CPR insistent sur l'importance de l'antisémitisme et de l'identité arabe et musulmane du Président quand d'autres élus du même parti critiquent le fait de définir le candidat à la présidence par sa religion ou sa nationalité. Les premiers sont alors rejoints par les députés démissionnaires du CPR qui ont rejoint le groupe parlementaire et parti Wafa, formé par Abderaouf Ayadi, un avocat proche de Moncef Marzouki, ancien militant de Perspectives, mais qui défend à l'ANC une ligne identitaire. Cette ligne est également celle des députés qui forment le groupe Liberté et Dignité sont tous des indépendants, dont une part importante a des compétences juridiques, mais s'accorde sur des principes conservateurs et défend également une ligne islamo-identitaire.

Il arrive alors que ces deux groupes votent avec les élus d'Ennahdha et viennent constituer des majorités d'appoint, souvent non prévues par l'opposition. C'est le cas lors du vote d'un amendement déposé par des élus indépendants et du groupe Wafa sur l'article 39 relatif à l'arabisation de l'enseignement débattu le 20 janvier 2014. Cet amendement est débattu lors du vote article par article et introduit l'idée que l'enseignement « agit pour l'enracinement de l'identité arabo-musulmane ainsi que l'ancrage et le soutien de la langue arabe et la généralisation de son utilisation ».

Les démissions successives d'élus sont également la cause de prises de parole en ordre dispersé dans l'hémicycle, et de la remise récurrente sur le devant de la scène de questions dont les dirigeants des partis avaient l'impression qu'elles avaient été tranchées. C'est le cas de la liberté de conscience (garantie à l'article 6), critiquée à de nombreuses reprises même après que les dirigeants des groupes et partis se sont mis d'accord, mais aussi du rôle du Coran. Par exemple, Ibrahim Kassas, prend la parole le 2 juillet 2013, lors du deuxième débat organisé en assemblée plénière pour discuter du préambule de la Constitution (cette fois-ci sur la base du projet du premier juin) et dit :

« Cette constitution ne vaut rien pour moi car Dieu nous a donné mieux (le Coran). L'Islam a également consacré la dignité de l'être humain et il ne peut y avoir de peur de l'Islam. »¹

La récurrence lancinante du débat sur la place du Coran, mentionné par des députés différents à chaque fois, crée à la fois un sentiment de lassitude et souligne la difficulté des blocs et des partis à mettre en place une discipline parlementaire : même quand un travail de négociation a été entrepris par les principaux groupes parlementaires, il reste toujours un élu indépendant ou non qui pose la question de la sharia et de la place de l'islam.

Ces prises de position suscitent le soutien de certains députés d'Ennahdha, même si la direction de leur parti et du groupe parlementaire a tranché dans un sens différent. Elles mettent à l'épreuve la discipline au sein du groupe et rappellent l'importance des courants au sein du mouvement. Par exemple, la manière dont la référence à la démocratie avait été intégrée aux programmes et aux cadres théoriques des dirigeants d'Ennahdha a fait l'objet de développements abondants, dans un premier temps en français au sein d'un groupe de chercheurs à Aix-en-Provence² puis après 2011 par des chercheurs anglo-saxons³. Cependant, leurs travaux se concentrent sur le leadership partisan, et prennent pour acquis le fait que la discipline héritée d'années de clandestinité se recompose à l'identique au sein du groupe parlementaire. Rien n'est moins vrai et le groupe parlement d'Ennahdha est parcouru de tensions importantes liées aux trajectoires de ses membres (nouveaux venus / anciens militants, anciens prisonniers / anciens exilés), mais aussi à la pluralité des courants au sein du parti. Les travaux portant sur Ennahdha mettent en évidence l'existence de plusieurs courants au sein du mouvement dès les années 1970⁴. Il est alors intéressant d'examiner la manière dont le groupe parlementaire et le parti Ennahdha construisent leur discipline interne⁵, en examinant également les justifications de ceux qui refusent cette discipline et qui ne la considèrent pas comme une forme de démocratie interne.

Des positions plus radicales que la ligne officielle du parti et du groupe sont ainsi d'abord défendues par des ténors bien connus de la droite dure du mouvement comme Sadok Chourou et Habib Ellouze⁶, qui soutiennent l'interdiction du blasphème et se battent contre l'inscription

¹ Chroniques des débats, Al-Bawsala, 2 juillet 2013.

² Burgat, *L'islamisme au Maghreb.*, *op. cit.* ; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*

³ Notamment Stepan, « Toward a "Democracy with Democrats" in Tunisia », *art. cit.*, Marzo, « Critical Junctures, Path Dependence and Al-Nahda's Contribution to the Tunisian Transition to Democracy », *art. cit.*

⁴ Burgat, *L'islamisme au Maghreb.*, *op. cit.* ; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.* ; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*

⁵ Marks, « Coerce, Convince or Compromise ? », *art. cit.*

⁶ Ces membres fondateurs du mouvement appartiennent à la droite dure du parti, sont membres la Choura réélus après chaque congrès. Originaires de Djerba et de Sfax, deux régions réputées pour leur conservatisme, et issus de

de la liberté de croyances à l'article 6. Toutefois, d'autres députés comme une avocate reconnue y compris par les milieux non-islamistes, originaire de la médina de Tunis, à la parentèle zitounienne réputée, reconnaît en privé sa déception de ne pas voir la sharia mentionnée comme source du droit dans la Constitution, et indique être rassurée par les latences du texte qui permettront une interprétation large par le juge constitutionnel.

Ainsi, l'adoption de la Constitution et la rédaction du texte sont indissociables de la question de la disciplinarisation des élus par les groupes parlementaires et de la résistance à la mise en place d'une discipline parlementaire. La mise en place d'une discipline parlementaire provoque à la fois des changements de groupe, des repositionnements, mais participe également à la structuration de courants au sein des groupes et à l'expression de dissensions qui s'expriment autrement que par les votes. Ces dissensions ont des origines variables, qu'il s'agisse d'un désaccord sur le texte de la Constitution, d'un conflit sur l'organisation du parti et des prises de décision en son sein comme on vient de le voir, ou plutôt de la contestation plus générale de l'ordre institutionnel et des règles du jeu à l'ANC, au point que certains élus en viennent à contester la légitimité de l'instance dont eux-mêmes sont membres.

III. Contester l'ordre de l'ANC : le projet du premier juin et ses détracteurs

La cristallisation des tensions et les recompositions des alliances à l'Assemblée conduit à une impression de blocage du processus constituant. Au mois d'avril et de mai, le Comité de Coordination et de Rédaction (CCR) de la Constitution se réunit pourtant à de nombreuses reprises afin de rédiger le « projet du premier juin », qui porte ce nom en référence à la constitution de 1959 adoptée le premier juin. Les méthodes du CCR font l'objet de contestations importantes à la fois par les députés de l'opposition, et par certains députés de la majorité hostiles à la manière dont le groupe parlementaire d'Ennahdha fait la loi dans l'hémicycle. Les critiques portent alors non seulement sur le fonctionnement interne des partis mais aussi sur la légitimité globale de l'ANC.

A partir des catégories mises au jour par Albert Hirschman « *exit, voice, loyalty* »¹, nous pouvons identifier plusieurs attitudes adoptées par les élus lorsqu'ils sont mécontents du

milieu modestes, ils tiennent des propos très polémiques sur les salafistes et les ligues de protection de la révolution, sur l'égalité homme-femme, et la liberté de croyance.

¹ Hirschman, Albert O., *Exit, voice, loyalty, responses to decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.

fonctionnement de l'ANC et du changement de régime. Les constituants peuvent cependant choisir de rester fidèles malgré tout au parti, se concentrer sur des sujets autres et se mettre en retrait des grands débats lorsqu'ils ne sont pas d'accord, ou encore se désinvestir de leur parti, de leur groupe mais aussi de l'ANC. Ces différents idéaux-types, qui s'imbriquent bien souvent¹ au sein des trajectoires étudiées, permettent d'identifier des carrières de députés et d'envisager les formes de contestation de l'ordre en train d'être établi dans toutes leurs nuances, leur volatilité et leur hétérogénéité. Mobiliser cette approche nous permet de nous concentrer sur les actes de transgression des élus après avoir étudié les recompositions partisans en termes de rapports de force et d'équilibre politique à l'ANC. Ces dynamiques de polarisation contribuent à la fabrique du politique dans l'hémicycle, et constituent autant d'occasions pour les élus d'apprendre à s'opposer et à se repositionner.

A. « Loyalty », rester fidèle malgré tout

Certains élus restent fidèles à l'ordre établi, alors même qu'ils sont mécontents de la manière dont s'organisent les travaux à l'ANC : l'étude des différentes formes et nuances de loyauté partisans permet de venir enrichir cette attitude identifiée par Hirschman mais dont les modalités restent à préciser². L'étude des attitudes des députés tunisiens face au processus constituant montre que la loyauté ne correspond pas uniquement à une apathie, une absence de réaction ou à une situation banale. Bien au contraire, en période de crise, la loyauté suscite différentes prises de position et de défense, à la fois vis-à-vis des formations politiques dont les députés sont membres, mais aussi de manière plus large vis-à-vis de l'ordre institutionnel en place.

Certains élus tentent de faire valoir des positions alternatives sans remettre en question l'ordre établi par la présidence de l'ANC : on retrouve cette position au sein d'Ennahdha, mais également, et peut-être de manière plus surprenante, chez des élus de l'opposition et des autres partis composant la majorité, le CPR et Ettakatol. Beaucoup d'élus consacrent une partie importante des entretiens à défendre leur politique et la politique de la majorité : ainsi, les élus d'Ennahdha reviennent fréquemment et spontanément sur le terme de « complémentarité » pour expliquer la ligne qui a été consacrée par le parti (le terme aurait été mal compris et n'était pas

¹ Bennani-Chraïbi Mounia, « Exit, voice, loyalty », in Fillieule Olivier *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de SciencesPo, 2009. p. 229.

² Lehingue Patrick, « La *loyalty*, parent pauvre de la trilogie conceptuelle d'A.O. Hirschman », in Laroche Josepha, *La loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 80-82.

contradictoire avec celui d'égalité) ; ils défendent également la ligne suivie par Rached Ghannouchi, président du parti, et défendent les positions du parti non seulement sur les points juridiques du texte constitutionnel mais également sur la méthode adoptée et les décisions prises par la présidence de l'ANC. La loyauté au processus constituant se retrouve également déclinée à d'autres niveaux comme à celui du groupe par exemple. Une jeune élue du CPR, très impliquée lors du démarrage des travaux de l'ANC sur les questions de méthode et de transparence parlementaire, fait entendre des critiques en interne tout en faisant preuve d'une solidarité sans faille avec son groupe. Progressivement, ses critiques sont de moins en moins audibles.

Cependant, cette défense de la ligne du parti participe avec la défense du processus constituant à la légitimation de l'ANC. Pour une partie des élus, trop prendre la parole contre, c'est délégitimer leur propre rôle et celui de l'institution souveraine dont ils sont les représentants autant qu'ils sont les représentants du peuple qui les a élus. Certains caciques de l'opposition à Ben Ali et présentés, au début des travaux de la Constituante, comme chefs de file de l'opposition continuent à défendre le processus constituant alors même que celui-ci paraît sous hégémonie nahdhaouie. Par exemple bien que Maya Jribi s'oppose fréquemment à la majorité et qu'elle prenne part, par la suite, au *sit-in* Errahil avec l'ensemble de son parti¹, celle-ci défend en permanence le processus constituant :

« On vit une époque incroyable, ce sont les jeunes, ce sont les femmes sur lesquels il faut compter. C'est eux l'avenir de la Tunisie. C'est une atmosphère de changement, de révolution et la Constituante en est l'incarnation »².

De la même manière, certains membres de l'opposition s'indignent des répertoires d'action mobilisés par les membres de leur groupe. Alors que la séance de présentation de la mouture finale de la Constitution (projet du 1^{er} juin), vient d'être suspendue à la suite de la lecture d'un communiqué de membres de l'opposition dénonçant un quasi-coup d'État sur le texte constitutionnel d'Ennahdha, certains membres de l'opposition se démarquent des députés de l'opposition qui ont distribué les communiqués : « et on a l'air de quoi là ? un scandale, c'est un scandale, devant les invités ! ... ça fait République bananière »³. Ils critiquent les méthodes d'une partie de l'opposition en soulignant qu'elles contribuent à délégitimer l'ANC. Ces élus rejoindront cependant le *sit-in* qui s'ensuit quelques semaines plus tard et dont l'une des revendications phares sera l'arrêt des travaux de l'ANC. Comme on le voit ici, la loyauté se

¹ *Sit-in* organisé devant l'ANC par une partie des députés de l'opposition à l'été 2013 : voir chapitre 6.

² Entretien, Maya Jribi, ANC, Tunis, octobre 2012.

³ Discussion informelle, Moncef Cheikh-Rouhou et Mahmoud Baroudi, ANC, Tunis, juillet 2013.

combine également avec les deux autres idéaux-types esquissés par Hirschman, elle peut conduire à l'exit et à la prise de parole par loyauté à un « principe supérieur ». C'est bien ainsi que ces élus justifient leur comportement : il s'agit de démissionner pour rester fidèles aux objectifs de la révolution et à leur conception de la Tunisie et de la démocratie.

B. « Voice », contester à voix haute

« On devrait faire un comité des sages, pour écrire la Constitution, un comité dans lequel chaque parti aurait le même nombre de sièges, pas comme en commission ici (...) c'est une proposition que j'ai faite à Monsieur Ben Jaafar [le président de l'ANC] et je crois que ça lui a plu. »¹ Ces propos sont tenus par un député indépendant, élu sur une liste d'extrême gauche, qui vote avec l'opposition dès l'automne 2012. Ils donnent à voir la manière dont la critique visant les membres d'un parti se mue en contestation plus globale du fonctionnement de l'ANC et de la légitimité électorale, parmi les élus eux-mêmes. De nombreux élus manifestent leur mécontentement relatif à la manière dont fonctionne le travail dans l'hémicycle. Ce faisant, ils contestent avant tout un ordre qu'ils estiment organisé par Ennahdha et par la présidence de l'ANC. Beaucoup d'entretiens sont ainsi très critiques vis-à-vis du Président de l'ANC et de sa gestion des crises et des oppositions, et cela à divers degrés.

Certains députés de la majorité n'hésitent pas à contester la discipline mise en place par leur parti. Ils défendent des positions différentes en interne mais se rangent à la ligne du groupe en assemblée plénière. C'est le cas de plusieurs députées nahdhaouies sur les questions de libertés fondamentales. Il est fréquent d'entendre des éclats de voix autour de la salle utilisée par le groupe parlementaire Ennahdha pour ses réunions de groupe, et de voir des élus être en désaccord avec certains positionnements adoptés par le groupe. Cependant, ces dissensions sont tues à peine sorties de l'espace partisan « privé » et entrées dans l'espace « public » de l'hémicycle. De plus ces positionnements portent généralement davantage sur des points du texte constitutionnel que sur le fonctionnement du parti ou du groupe. C'est à l'été 2013 que certains courants incarnés principalement par des femmes novices en politique, députées mais issues de la base du parti contestent les choix stratégiques opérés par le Cheikh Rached Ghannouchi et ses volte-face sur la sharia dans la Constitution.

¹ Notes de terrain, octobre 2012.

C'est également le cas d'une élue « fidèle » d'Ettakatol, Lobna Jeribi. Cette ingénieure et universitaire, impliquée dans les réseaux de l'ATUGE et appartenant à l'élite réformiste¹, a adhéré au parti Ettakatol en vue des élections et a été élue dans la circonscription de Tunis 2 (elle était alors 2^e de liste après Arbi Abid, vice-président de l'ANC). Lobna Jeribi, comme la majorité des membres d'Ettakatol qui a rejoint le parti pour les élections, est très opposée, dans ses positionnements personnels à la ligne défendue par Ennahdha, que ce soit sur les points juridiques à inscrire dans la Constitution, ou sur la manière de faire des députés nahdhaouis. Elle exprime ses différends à la fois au sein de son groupe – ce dont elle parle peu – mais également en commission contre les députés d'Ennahdha et également contre certains députés de l'opposition qu'elle considérerait de prime abord comme des alliés naturels mais qui de fait, sont solidaires des solutions proposées par Ennahdha. Ces prises de parole en commission, dans ce qui reste un espace moins médiatisé que celui de la plénière, soulignent les difficultés à prendre parti contre son propre camp et à mettre en lumière les décalages entre une alliance gouvernementale stratégique et des positions communes sur le texte constitutionnel.

Observation d'une réunion de la commission du préambule² :

Les tables sont disposées de manière à former un rectangle dans la salle de commission. Elles sont équipées de micros. Contre les murs, une rangée de chaises est prévue pour permettre aux journalistes de s'asseoir. La réunion débute avec une heure de retard. Sont déjà présents dans la salle le président de la commission : Sahbi Atig, qui relit ses dossiers et répond à des SMS (il n'y a pas d'ordinateur dans la salle, ni d'ordinateur portable) en attendant que les autres députés arrivent, une députée d'Ennahdha qui a rejoint le parti en 2011 et la conseillère juridique en charge de la commission du préambule et qui a été nommée après la révolution.

La vice-présidente de la commission et membre de la majorité (Ettakatol) arrive en retard, ainsi que le rapporteur issu de l'opposition (groupe démocrate). Le conseiller juridique de la commission, déjà en poste avant la révolution, arrive en retard également. On sent que la conseillère juridique interagit davantage avec les élus que lui. La commission commence alors qu'il n'y a qu'une dizaine des vingt-deux députés.

Sahbi Atig, président de la commission, présente, en arabe moderne, le rapport réalisé par le PNUD et un fonctionnaire de l'ANC sur le débat national sur la Constitution. Il présente une série de points soulevés par les interventions qui ont eu lieu dans les 24 gouvernorats et dans les circonscriptions de l'étranger. On y trouve des remarques qui ont souvent déjà été faites en commission, notamment au sujet de l'article 1, de la référence aux droits universels de l'homme, de la sharia ... Beaucoup de ces remarques sont critiques vis à vis du projet de texte, et dénoncent les positions défendues par Ennahdha. Il explique l'objectif de la réunion (intégrer les remarques faites par les citoyens lors de la présentation du préambule) ainsi que la méthode (faire le tri entre les différents points et en particulier évacuer ceux qui

¹ Camau, *L'Exception tunisienne*, op. cit.

² Notes de terrain, février 2013.

ont déjà été débattus en commission) : « *cela ne ferait que nous ralentir, il faut avancer* ». Maya Jribi et Issam Chebbi, deux dirigeants d'un même parti de l'opposition, discutent à mi-voix en arabe tunisien.

Le gérant de la buvette de l'ANC entre dans la salle avec un plateau chargé de thé : il distribue un verre à chacun, y compris aux quelques journalistes présents dans la salle, à un membre d'Al-Bawsala et à moi. Ce groupe d'observateurs auquel je me mêle est assis sur les chaises alignées contre les murs de la pièce tandis que les députés sont assis autour des tables. Seuls certains d'entre eux ont un papier et un stylo. Il n'y a pas d'ordinateur du côté des élus, ni des conseillers juridiques. Par contre les journalistes pianotent sur leur clavier.

La vice-présidente prend rapidement la parole, et proteste contre la méthode : elle pense à l'inverse que le fait que ces points aient été soulevés par les citoyens montre bien qu'ils sont importants et qu'il est nécessaire de développer le texte constitutionnel dans ce sens. Ce faisant, elle ne semble plus appartenir à la majorité mais bien plutôt à l'opposition qui ne dit mot, alors qu'elle les regarde à tour de rôle en prenant la parole. Le ton monte rapidement. Le président de la commission s'y oppose et propose que puisqu'il n'y pas de *tawafuk*, on passe au vote. De l'arabe littéral on est passé à l'arabe tunisien, puis quelques mots en français se sont également glissés dans les interventions. La vice-présidente est alors mise en minorité. L'atmosphère est particulièrement tendue. Elle pleure et claque la porte. Il y a finalement un vote très rapide sur chacun des points du document sans débat sur ces points.

Pour cette élue, l'alliance gouvernementale ne doit pas empêcher des prises de position individuelles et même partisans en rupture avec l'ordre nahdhaoui de l'ANC. Pourtant, Lobna Jeribi ne quitte pas le parti – alors même qu'on a vu que de nombreux députés d'Ettakatol quittaient le groupe. Elle reste proche de Mustapha Ben Jaafar, conserve son assistant parlementaire, mais n'hésite pas à faire part de ses désaccords d'abord en interne, dans ces espaces privés que constituent les bureaux de l'Assemblée, puis dans les commissions, qui apparaissent davantage comme des espaces semi-privés. Cependant, à partir de l'été 2012, elle exprime également ses positions – indépendamment des votes et de la ligne de conduite défendue par son parti – sur sa page *Facebook*. Ces pratiques invitent à densifier les articulations entre les différentes attitudes étudiées par la sociologie des mobilisations et à revenir sur le caractère potentiellement paradoxal ou surprenant de ces imbrications : la prise de parole « est « interne » lorsqu'elle se combine à la loyauté, « externe » lorsqu'elle s'articule à la défection et fait appel à l'opinion publique »¹. Pourtant, dans le cas présent, on voit une trajectoire de loyauté qui s'articule à une critique de sa ligne faisant appel à l'opinion publique dans des arènes externes au parti puisque la députée mobilise les réseaux sociaux et s'adresse à travers eux directement à son électorat autant qu'au grand public.

¹ Bennani-Chraïbi, « La Scène partisane marocaine », *op. cit.*, p. 231.

La contestation de l'ordre constituant par des élus de la majorité peut également être violente, même lorsque les élus ne quittent pas leur groupe parlementaire ni leur parti : Amor Chetoui par exemple, bien que membre de la majorité, s'exprime à de nombreuses reprises de manière violente contre la gestion d'Ennahdha, en particulier à partir de la parution du projet du 1^{er} juin, après avoir multiplié les interventions dans les médias, dénonçant une Constitution rédigée « dans une mentalité d'autoritarisme et de complot »¹. Bien plus, alors qu'il préside la commission des pouvoirs législatifs et exécutifs, il refuse à partir du mois de mai 2013 de siéger au CCR et refuse également de réunir les membres de sa commission pour procéder à l'examen des modifications réalisées par le CCR sur le projet du premier juin. C'est alors sous l'égide du président de l'ANC qu'est organisée le 7 juin 2013 une réunion d'une partie des membres de sa commission, réunion dont il empêche la tenue. Le 11 juin, Mustapha Ben Jaafar parvient à réunir la majorité des membres de la commission, en l'absence d'Amor Chetoui qui dépose une plainte au tribunal administratif contre l'ANC². En revanche, il ne quitte pas l'ANC et ne rejoint pas le *sit-in* du Bardo par la suite. Bien que membre de la majorité et du CPR, il critique violemment la manière dont les travaux de l'ANC sont organisés.

C'est également le cas de Samia Abbou, l'une des personnalités politiques les plus clivantes de la majorité parlementaire. Cette avocate originaire du Cap Bon s'est politisée avant 2011 lorsque son mari, Mohamed Abbou, est emprisonné pour avoir comparé dans un article Ben Ali à Ariel Sharon³. Elle reprend alors des études et devient avocate à 45 ans. Elle a participé notamment à la création du CNLT (Conseil National pour les Libertés en Tunisie), association rassemblant des proches de Moncef Marzouki et de Mustapha Ben Jaafar et créée afin de protester contre la mainmise du régime de Ben Ali sur la Ligue Tunisienne des Droits de L'Homme. Cependant, après 2011, Samia Abbou gagne en popularité et en visibilité du fait de ses prises de position extrêmement virulentes à l'ANC, en particulier sur la dénonciation des affaires de corruption, qu'il s'agisse de celles de l'ancien régime ou qu'elles touchent le gouvernement de transition. Elle n'hésite pas non plus à critiquer le parti majoritaire dans sa gestion du processus constituant, accusant celui-ci d'être à l'origine du retard pris par la rédaction de la Constitution par exemple⁴, ou de ne pas s'être suffisamment impliqué sur la

¹ <http://www.slateafrique.com/253263/amor-chetoui-la-constitution-ete-redigee-dans-une-mentalite-d'autoritarisme-et-de-complot>

² Chroniques de l'ANC, publiées par Al-Bawsala, 11 juin 2013.

³ Il est lui aussi élu à l'ANC puis en démissionne car il entre au gouvernement comme ministre auprès du chef de gouvernement, en charge de la réforme administrative (décembre 2011-juin 2012), devient secrétaire général du CPR puis fonde en mai 2013 son parti, le Courant Démocrate (*Attayar ettounsi*).

⁴ <https://www.tunisienumerique.com/tunisie-anc-samia-abbou-cest-ennahdha-qui-retarde-nos-travaux/157079/>

question de l'immunisation des martyrs de la révolution, une question transversale à la période¹. Cependant, cette élue, bien qu'elle démissionne en mai 2013 du CPR pour le Courant Démocrate, ne quitte pas pour autant le bloc parlementaire CPR et continue à faire partie de la majorité. Sa carrière au sein de l'ANC est représentative de ce qu'observe Mounia Bennani-Chraïbi en présentant les grands types d'attitudes face aux limites des entreprises humaines : « Ainsi, défection et prise de parole sont a priori des contraires et la première constitue souvent un obstacle au développement de la seconde ; mais loin de s'exclure, elles se renforcent.² »

C. L'Exit : quitter l'ANC ou résister ?

1. Des démissions peu nombreuses

Alors que dans l'Assemblée Constituante française, certains députés quittent leurs postes par peur de la violence et des mobilisations qui ont lieu devant la salle³, ce n'est pas le cas à l'ANC où les violences des manifestations sont limitées. Très peu d'élus démissionnent de fait de l'ANC : certains le font contraints et forcés après la mobilisation de la société civile parce qu'ils étaient entrés au gouvernement (16 élus), un unique député de la majorité également conseiller du premier ministre démissionne de ses deux fonctions en février 2013 lorsque la ligne politique qu'il défend n'est pas suivie⁴, il est alors remplacé par la députée suivante sur sa liste électorale ; enfin, un député de l'opposition « démissionne » en juillet 2013 sans pour autant être remplacé, il ne vient plus aux séances mais continue de percevoir son indemnité et d'être considéré comme membre de l'ANC⁵. Il s'agit de Ahmed Khaskhoussi, universitaire originaire de Sidi Bouzid et unique député du MDS, déjà élu député de l'opposition par le passé, dans la chambre de Ben Ali. En revanche, de nombreuses « démissions » sont annoncées dans la presse sans être suivies dans les faits⁶. Ce n'est pas la peur des émeutes qui détermine certaines défections mais il n'en reste pas moins que certains élus se rendent très peu à l'ANC – sans en démissionner pour autant.

¹ L'immunisation des martyrs de la révolution est une question qui revient sur le devant de la scène à de nombreuses reprises : il s'agit d'immuniser les familles des blessés et des morts pendant la révolution. La présidence de l'assemblée crée une commission spéciale chargée des « martyrs et blessés de la révolution et de l'amnistie générale ». Celle-ci sert également de lieu de discussion au sujet de la justice transitionnelle.

² Bennani-Chraïbi, « Exit, voice, loyalty », *art. cit.*, p. 229.

³ Tackett, *Par la volonté du peuple*, *op. cit.*, p. 191 : « onze députés seulement abandonnent leurs postes au cours du mois d'octobre, et trente-sept autres quittent la constituante en novembre et en décembre ».

⁴ Entretien, Abou Yaareb Marzouki, Tunis, février 2013.

⁵ « Ahmed Khaskhoussi démissionne en direct de l'Assemblée constituante ... Vives réactions sur les réseaux sociaux », *HuffingtonPost Maghreb*, 15 juillet 2013, https://www.huffpostmaghreb.com/2013/07/15/ahmed-khaskhoussi-demissi_n_3598425.html

⁶ Par exemple Ibrahim Kassas lorsqu'il quitte Nidaa Tounes en novembre 2013, annonce également sa démission de l'ANC, sur laquelle il revient ensuite.

Faire défection ? Le départ d'un député-conseiller ¹

Ah vous tombez bien ! Oui très bien... Aujourd'hui je quitte le gouvernement, je sors de chez le ministre des affaires étrangères là, ça lui en a bouché un coin ! La prochaine fois que vous voudrez me voir, il faudra aller à Menzel Bourguiba, c'est fini la Kasbah, c'est fini l'Assemblée ! Ils ne m'écoutent pas ... Ça fait des mois que je leur répète... ce n'est pas possible de gouverner comme ça. Il faut élargir la coalition, on ne peut pas être seuls. (...) C'est pour ça que j'avais rejoint Ennahdha vous comprenez ? Alors que je n'en suis pas. Bon je suis conservateur, mais je ne suis pas d'Ennahdha.²

Cet entretien démarre de manière particulière : mon rendez-vous avec ce député, conseiller politique du premier ministre a lieu à la Kasbah soit là où siège le Premier ministre, palais dans lequel il est beaucoup plus simple d'entrer qu'à l'ANC. Le gardien, après avoir pris mon passeport, m'indique le bureau d'Abou Yaareb Marzouki, qui est à un autre rendez-vous, et quand celui-ci revient, il vient d'annoncer son départ et son souhait de quitter ses fonctions politiques. Il évoque alors pêle-mêle : un ras le bol général, le fait que personne ne l'écoute, le fait que personne n'écoute le Premier ministre (qui lui, l'écoute), sa déception vis-à-vis d'Ennahdha, sa déception vis à vis des autres partis politiques, le fait qu'il pratique la politique de la chaise vide pour ne pas avoir à voter des décisions qu'il conteste.

Cet enseignant-chercheur en philosophie, qui explique avoir reçu les enseignements de Foucault à l'ENS de Tunis, a d'abord été membre du Néo-Destour entre 1964 et 1967. Resté depuis indépendant, il explique son investiture comme tête de liste à Tunis comme une marque d'ouverture du parti, et comme l'occasion, pour lui, de peser dans le débat politique : il a répété dans plusieurs interviews³ qu'il militerait pour que le gouvernement soit le fruit de la coalition la plus large possible incluant le mouvement islamiste, seul parti qui ait selon lui, gardé les mains propres pendant la dictature. Il cherche également à promouvoir une lecture plus apaisée de l'islam politique. Néanmoins, le refus du parti de reconduire Hamadi Jebali à la tête d'un gouvernement de coalition plus large⁴ et la gestion du pouvoir par Ennahdha⁵ le conduisent à démissionner de manière officielle – c'est-à-dire qu'il fait nommer à l'ANC sa suppléante, Warda Turki. Il explique souhaiter se retirer durablement de la vie politique et se consacrer à la traduction de textes de philosophie de l'allemand, du français et de l'anglais vers l'arabe. De fait, il ne sera pas candidat en 2014, et hormis quelques interviews qu'il donne au moment de la crise de l'été 2013, il ne revient que peu dans le débat public.

Cependant, une partie des élus fait de la résistance en interne et menace de faire défection ou de paralyser les travaux. Cette résistance est incarnée de différentes manières, à la fois par des élus qui refusent de siéger mais demeurent au sein de l'ANC, mais aussi par des députés qui

¹ Journal de terrain, Tunis, février 2013.

² Entretien, Abou Yaareb Marzouki, Tunis, Kasbah, février 2013.

³ Marzouki Abou Yaareb, « Européens, n'ayez pas peur des islamistes ! », *Tribune de Genève*, 22 octobre 2011 ; Verdier Marie, « Portraits tunisiens (3/4) ; L'islamisme moderne ». Abou Yaareb Marzouki », *La Croix*, 23 octobre 2013.

⁴ Voir aussi sur cette question le documentaire de Christophe Cotterêt (réalisation), *Ennahdha une histoire tunisienne*, France, Belgique, 2014.

⁵ Il qualifie ainsi dans la tribune qu'il publie en arabe sur Facebook le 6 mars, jour de sa démission, « son mode de gouvernance s'est transformé en conquête, et en distribution de butin dans le gouvernement, ses appareils, ses administrations... aux proches et amis ».

siègent à l'ANC puis décident de s'en retirer pour protester après la présentation du projet du premier juin.

2. Prendre la parole avant de faire défection

La trajectoire de Selim Ben Abdesslem témoigne elle aussi de l'intrication des types esquissés par Hirschman. Cet avocat, fils de haut fonctionnaire sahélien, impliqué dans la vie politique française, adhère à Ettakatol en vue des élections et est investi tête de liste dans la circonscription France Nord. Fort de son expérience de collaborateur parlementaire auprès de députés du parti socialiste français, il devient vice-président du groupe Ettakatol. Cependant, très rapidement, il marque sa désapprobation face à l'alliance passée avec Ennahdha et le CPR et face à la gestion du parti par ses cadres historiques. A l'ANC, il prend la parole à de nombreuses reprises en commission, au sein du groupe mais également dans les médias pour dénoncer la mainmise d'Ennahdha sur le processus constituant, et le faible poids des dirigeants du CPR et d'Ettakatol dans les prises de décisions. Dans son livre, témoignage relatant son expérience à la Constituante, il insiste sur sa déception face à Ettakatol et à Nidaa Tounes, mais également sur les bonnes surprises qu'il a eues en rencontrant certains députés d'Ennahdha. Démissionnaire du groupe et du parti Ettakatol en octobre 2012 avec trois autres députés¹, il rejoint rapidement le groupe démocrate dans lequel il joue un rôle de plus en plus important, remplaçant par exemple le président du groupe pour aller au déjeuner des présidents de temps en temps². Cependant, en juillet 2013, il adhère à Nidaa Tounes (avec Fatma Gharbi), alors que Selma Mabrouk quelques mois plus tard adhèrera au Massar. Il explique ce ralliement à la fois par le fait qu'il se retrouve dans les valeurs de l'ancienne gauche qui a rejoint Nidaa Tounes, et par envie d'une polarisation claire entre Ennahdha et les acteurs partisans anti-islamistes mais aussi à travers son envie de rester député et la capacité du parti à gagner les élections³. Connaître des acteurs de Nidaa Tounes et faire état de négociations concernant l'adhésion au parti constitue également une manière de souligner son importance comme acteur politique. C'est à cette période qu'il commence à beaucoup moins venir à l'ANC, et à afficher pleinement sa déception face à l'organisation du travail à l'ANC. Il fait alors parti du groupe d'élus qui se retirent de l'ANC et participe activement au *sit-in* du Bardo. Cependant, il est déçu par la montée en puissance au sein de Nidaa Tounes de figures notoirement corrompues et membres

¹ Selma Mabrouk, Ali Bechrifa, Fatma Gharbi.

² Observations, ANC, mars 2013.

³ Discussions informelles, juin 2013.

du RCD, rejoint l'entourage de Taieb Baccouche¹ qu'il connaît depuis l'enfance, et qui incarne la tendance de « gauche » au sein de Nidaa Tounes en 2014. Il quitte le parti et ne candidate pas à sa réélection à l'automne 2014².

Certains élus s'inscrivent résolument dans une démarche de boycott. C'est le cas à l'occasion de plusieurs séances plénières, où les membres de l'opposition décident de ne pas se rendre en séance. Dans le modèle d'Albert O. Hirschman, le boycott se situe entre défection et prise de parole :

Dans le cas du boycott, la menace de défection est effectivement mise à exécution, mais c'est expressément dans le but d'amener un changement d'orientation au sein de l'organisation qui en fait l'objet ; il s'agit donc bien d'un acte qui combine les deux mécanismes de la défection et de la prise de parole. La menace de défection est ici remplacée par son image inversée : la promesse de retour ; le boycott implique en effet que celui qui le pratique rentrera au bercail s'il est porté remède aux défaillances qui ont motivé son action.³

Cependant, dans le cas présent, les opérations de boycott ne sont pas porteuses de changement dans l'ordre de l'hémicycle : les députés de la majorité tiennent séance et votent des articles de loi posant problème à l'opposition. Seul le retrait – qui s'apparente également à un boycott – d'une partie de l'opposition fin juillet 2013 entraîne une réaction de la part de la majorité : la décision, très controversée par Ennahdha, du Président de l'ANC de geler les travaux de l'Assemblée, alors que certains députés de la majorité insistent pour procéder au vote du projet de Constitution, arguant de ce que malgré le retrait d'une quarantaine d'élus, le quorum pourrait être atteint ainsi que la majorité qualifiée pour procéder au vote de la Constitution.

Ces différentes carrières contestataires de députés attestent d'une montée des tensions et d'une polarisation importante au sein du microcosme partisan mais aussi de l'ANC. Comme on va le voir, de nombreux élus indépendants ou non-affiliés à un groupe ou à un parti rejoignent à l'été 2013 le *sit-in* et prennent la décision de se retirer de l'ANC. A cette occasion, l'opposition apprend également à s'opposer, à s'organiser et à se souder ainsi qu'en témoignent des élus, déçus par le peu de coordination dans l'hémicycle et pour qui l'expérience du *sit-in Errahil*

¹ Originaire du Sahel, Taieb Baccouche est enseignant-chercheur en linguistique à l'université de Tunis mais effectue une carrière syndicale qui le conduit à être secrétaire général de l'UGTT entre 1981 et 1984 soit pendant des années d'affrontement entre l'UGTT et le régime de Bourguiba. En 2011, il est retraité de ses fonctions universitaires depuis sept ans et est nommé ministre de l'éducation dans les gouvernements Ghannouchi II et Béji Caid Essebsi. Il fait partie des fondateurs de Nidaa Tounes et en devient le premier secrétaire général.

² Il sait très rapidement qu'il n'aura pas l'investiture de Nidaa Tounes dans sa circonscription. Entretien, Selim Ben Abdesslem, Tunis, juillet 2013.

³ Hirschman, *Exit, voice, loyalty, op. cit.*, p. 137. Cité par Fillieule Olivier, Bennani-Chraïbi Mounia, « Exit, voice, loyalty, et bien d'autres choses encore », in Bennani-Chraïbi et al., *Résistance et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 71.

constitue un moment d'euphorie, d'ouverture des possibles et également d'apprentissage de la lutte politique.

« La seule fois où nous avons été unis c'est lors de notre retrait de l'Assemblée : on se voyait tous les jours, on se réunissait et on faisait des communiqués. Suite à cela nous sommes revenus unis à l'Assemblée. Ceci s'est ressenti lors de la Commission des consensus où la famille des députés démocrates était unie et nous avons pu obtenir beaucoup sur la mouture finale de la Constitution. »¹

Dans ce portrait, qui fait partie d'une série publiée sur le média en ligne *Inkyfada* sur les députés sortant, candidats ou non à leur réélection, cet élu devenu indépendant après avoir adhéré à Ettakatol puis Nidaa Tounes revient sur le *sit-in* et la crise et le présente comme un moment fondateur pour l'opposition. Le gel des travaux de l'ANC et l'organisation d'un *sit-in* de députés retirés rejoints par des associations et des partis de l'opposition extra-parlementaire (en particulier Nidaa Tounes) à partir du 26 juillet 2013 est à l'origine d'une situation inédite. Non seulement le processus constituant est bloqué en interne à l'ANC, mais une fraction des députés sort de l'Assemblée, lui dénie sa légitimité, et appelle à sa dissolution. C'est sur cet épisode critique et les recompositions qu'il entraîne que nous nous concentrerons dans le dernier chapitre de cette partie. La crise paralyse la rédaction de la Constitution à l'été 2013, et son issue n'est possible que grâce à la combinaison inattendue de deux dynamiques : des cycles de négociations organisés en dehors de l'ANC et le maintien du dialogue et des négociations à l'intérieur de l'hémicycle dans lequel des députés nouvellement spécialisés mobilisent des ressources accumulées en amont du processus constituant mais également à l'Assemblée et au cours de la rédaction de la Constitution pour « faire tenir » l'Assemblée. L'approche par le triptyque d'Hirschman permet alors d'identifier des carrières d'indiscipline et de mettre au jour les nuances et palettes de manières de s'opposer ou de créer de la subversion à l'ANC qui font partie de l'apprentissage des élus.

La description de trajectoires nous conduit à décrire le blocage institutionnel et la cristallisation des oppositions à l'été 2013. Les élus contestent de manière de plus en plus radicale le nouvel ordre institutionnel et mobilisent pour ce faire des répertoires d'action de plus en plus radicaux et articulés sous forme de collectif : on l'observe tout particulièrement après la présentation du projet du premier juin considéré comme un coup d'État institutionnel par l'opposition à Ennahdha, et l'assassinat du député d'extrême gauche Mohamed Brahmi le jour de la fête nationale, une partie des élus décide de se retirer de l'ANC et de lui dénier sa

¹ Sboui Sana, « Selim Ben Abdesslem, député (ex-Ettakatol) indépendant, qui ne se représente pas », *Inkyfada*, 15 octobre 2014.

légitimité quand une autre partie des élus étiquetée comme « légitimiste » fait le choix de rester dans l'hémicycle, qu'elle soit ou non membre de la majorité.

Conclusion

Le processus de rédaction de la Constitution, aussi inclusif soit-il, achoppe sur un blocage et sur un vaste mouvement de contestation à la fois interne et externe à l'ANC. Ce mouvement est accentué par l'assassinat d'un député d'extrême gauche, originaire de Sidi Bouzid, épice de la révolution. Le projet du premier juin contient cependant de nombreuses dispositions qui resteront dans le texte final. Il reflète des équilibres entre un bloc dit « moderniste » et un bloc « islamo-identitaire » d'où la dualité de certains articles : l'État est défini comme civil, la liberté de conscience ainsi que le droit au blasphème sont proclamés mais à plusieurs reprises, les racines musulmanes et arabes sont soulignées. L'égalité de l'homme et de la femme est inscrite ainsi qu'une série de droits économiques et sociaux, mais les accords internationaux, y compris ceux qui ont trait aux droits universels de l'homme, doivent faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité. La forme du régime est mixte mais les liens entre chef du gouvernement et Président de la République ne sont pas encore précisés et vont faire l'objet de modifications, de même que le chapitre sur les droits et libertés, et celui portant sur les dispositions transitoires dans la dernière séquence d'adoption de la Constitution, à l'automne 2013 et plus particulièrement en janvier 2014.

L'étude de la rédaction au concret et *in situ* de la Constitution tunisienne souligne la manière dont elle est à la fois l'objet et le moteur d'une polarisation progressive entre différents groupes aux statuts variés : administrateurs, membres d'ONG et de fondations, députés de la majorité et de l'opposition. Cela nous permet de voir que la rédaction de la loi fondamentale, texte qui s'affranchit par la suite de son contexte, est pourtant le fruit de l'oscillation des rapports de force entre les différents acteurs de la troïka et de la configuration constituante : les approches néo-constitutionnalistes ont mis en évidence la manière dont la méthode adoptée pour rédiger la Constitution jouait sur le fond du texte, nous voyons également comment la capacité des partis politiques à discipliner leurs membres a des conséquences fondamentales sur les dispositions du texte et sur la manière dont il est adopté. Les positions des acteurs partie prenante sont alors à la fois le fait de leur trajectoire politique et sociale sur le temps long, mais aussi de batailles politiques contemporaines de l'écriture du texte. Les fluctuations de ces

rapports de force viennent infléchir la rédaction de la Constitution et sont à l'origine des modifications successives du texte.

Nous soulignons ainsi que l'écriture d'une Constitution met en tension la construction de la discipline et de l'indiscipline au sein des groupes parlementaires et des partis politiques, conduit les élus à exprimer leurs positions, parfois en décalage avec leur parti. De cette manière, elle accentue certains clivages politiques et accélérerait la recomposition du champ politique et rend centrale la question de la loyauté. Nous avons vu comment l'indiscipline prenait différentes formes et degrés allant de la contestation interne au groupe parlementaire au fait de quitter son groupe puis au fait de contester la légitimité de l'institution à produire la nouvelle Constitution. Nous verrons dans le chapitre suivant que la formation d'un consensus et d'une issue à la crise de l'été 2013 repose à la fois sur la capacité à mobiliser un capital social antérieur à 2011, et sur la propension à discipliner les membres de l'ANC pour leur faire accepter des dispositions constitutionnelles sur lesquelles ils n'auraient pas pu se mettre d'accord un an plus tôt. La mise en place d'un consensus inaugure alors une nouvelle partition du travail politique, ainsi qu'une socialisation extrêmement forte des élus dont une fraction se sert pour accélérer la recomposition des hiérarchies sociales à l'intérieur de l'hémicycle.

Chapitre 6. De quoi le consensus est-il le nom ?

Le 26 janvier 2014, la Constitution de la II^{ème} République tunisienne est adoptée à une très large majorité : seuls douze élus votent contre et quatre s'abstiennent. Ce vote clôt une des séquences du changement de régime et vient mettre un terme à une crise institutionnelle et politique importante qui a paralysé le pays pendant six mois. Il ouvre la possibilité d'en finir avec les solutions provisoires et d'organiser des élections législatives et présidentielles afin de mettre en place les nouvelles institutions prévues par la Constitution. L'adoption de la Constitution, ainsi que le « dialogue national », instance extra-parlementaire mise en place afin de négocier des compromis entre l'été 2013 et janvier 2014, sont salués à l'international comme autant de preuves de « l'exceptionnalité »¹ tunisienne : une fois de plus, la trajectoire tunisienne se démarque par sa capacité à ne pas verser dans un état de violence, à l'inverse des dynamiques observables dans les autres pays du « printemps arabe ». L'adoption de la Constitution y est liée à d'autres accords politiques et est partie prenante du tout. L'attribution du Prix Nobel de la paix au Quartet en octobre 2015 marque la reconnaissance internationale de ce qui sera appelé le « consensus » tunisien. Malgré une crise de grande ampleur, un processus politique bloqué, des violences terroristes caractérisées à la fois par des assassinats politiques (Chokri Belaid le 6 février 2013 et Mohamed Brahmi le 25 juillet 2013) et des altercations entre forces de l'ordre et jihadistes à la frontière algérienne, les Tunisiens seraient parvenus à une solution contentant les uns et les autres ainsi qu'à un consensus permettant de sortir de la crise : ils « réussissent » leur transition constitutionnelle en adoptant la Constitution.

Ce récit aplatit la violence des crises pluridimensionnelles et sous-estime le rôle joué par les membres de l'ANC en faisant de l'accord entre Béji Caid Essebsi et Rached Ghannouchi le cœur de la solution à la crise. Il cède à la tentation du « récit de la fondation » que décrit Bastien François en ces termes :

Récit singulier, à dire vrai, que celui des origines, qui subsume la pluralité des intentions et des ambitions originelles dans le singulier de « l'intention du constituant », qui balaie les hésitations, les états d'âmes et les querelles sous le

¹ Le terme d'exception est fréquemment employé par les analystes tunisiens et internationaux pour évoquer la situation du pays, et ce depuis l'indépendance.

couvert d'un sens de l'Histoire, qui transforme la fin de l'histoire, qui ne s'est révélée qu'au terme de la bataille, en stratégie délibérée de quelques personnages héroïques et visionnaires.¹

De nombreux acteurs dénoncent le « consensus » comme étant non pas la solution à la crise mais le symptôme même de la crise² et la marque d'une incapacité à réinventer les modalités de la politique après le départ de Ben Ali. D'autres envisagent cette configuration spécifique comme relevant d'une culture « post-autoritaire »³, ou encore comme le fruit d'une histoire « typiquement tunisienne ». À rebours de ces analyses qui écrasent l'incertitude caractéristique de l'été 2013, en réduisant l'entente entre les « deux cheikh »⁴ à une lente évolution historique, l'objet de ce chapitre est de proposer une analyse du consensus à la tunisienne aboutissant à une remise en cause de la fameuse « exception tunisienne »⁵, « mythe contemporain » au sens où l'entend Roland Barthes, c'est-à-dire « un langage qui transforme l'histoire en nature et abolit la complexité »⁶. Cela nous permet de prendre au sérieux la contestation dont fait l'objet l'ANC à la fois de la part d'une fraction de ses membres et de l'opposition à l'extérieur de l'hémicycle, et de saisir les effets de cette volonté de consensus à tout prix sur la division du travail politique, la répartition des rôles à l'ANC et dans l'ordre institutionnel.

Nous avons vu dans les chapitres 4 et 5 la manière dont les élus investissaient leur rôle dans l'institution, et comment la rédaction du texte constitutionnel catalysait la polarisation de deux groupes opposés. Nous avons resitué l'Assemblée comme site central d'un espace constituant plus large, avons mis au jour les bricolages dont procédait le travail des députés et des acteurs de cet espace. De plus, nous avons mis en évidence la manière dont la rédaction de la constitution avait été accompagnée d'« une concaténation de scandales »⁷ liés à la place de l'islam dans l'espace public. Saisir les micro-ruptures, événements, tensions et succession de désaccords entre les différentes parties est nécessaire à la compréhension de ce qui se joue à l'été 2013 et de l'unanimité autour de la Constitution en janvier 2014. Cependant, cette dynamique de polarisation est concomitante d'un autre processus qui lui est orthogonal : tout

¹ François, *Naissance d'une constitution*, *op. cit.*, p. 11.

² Marzouki Nadia, « La transition tunisienne : du compromis démocratique à la réconciliation forcée », *Pouvoirs*, vol. 156, n°1, 2016, p. 83-94.

³ Boubekour Amel, « Islamists, Secularists and Old Regime Elites in Tunisia: Bargained Competition », *Mediterranean Politics*, vol. 21, n°1, 2016, p. 107-127.

⁴ Stepan (ed.), *Democratic Transitions in the Muslim World*, *op. cit.*

⁵ Voir la critique acérée qu'en fait Michel Camau tout au long de différents articles publiés pendant une vingtaine d'années et rassemblés dans Camau, *L'Exception tunisienne*, *op. cit.*

⁶ *id.*, p. 14.

⁷ Rayner Hervé, *Les Scandales politiques*, Paris, Michel Houdiard Editeur, 1992, p. 422.

au long du travail constituant, les élus connaissent une socialisation extrêmement forte, structurée par des affinités de genre et d'âge, en fonction du moment de l'entrée en politique. L'intrication de ces deux dynamiques conduit à une situation de tension importante sur le texte constitutionnel qui atteint son acmé le 1^{er} juillet 2013. L'assassinat d'un député d'extrême gauche le jour de la fête nationale par des salafistes djihadistes fait basculer la situation : l'opposition se retire de l'ANC et organise un *sit-in* devant le Bardo, le président suspend les travaux de l'ANC. Différents cercles de négociations officiels et officieux se mettent en place : ils marginalisent l'Assemblée tout en mettant la Troïka en minorité. La contestation interne et externe dont les élus font l'objet conduit à un élargissement de cet espace constituant, et au recours à d'autres instances pour élaborer un ensemble de compromis portant à la fois sur le texte constitutionnel, le retrait d'Ennahdha du gouvernement et l'organisation de nouvelles élections.

Nous étudierons alors comment la construction d'une unanimité paradoxale autour d'un texte vilipendé pendant des mois est le fruit de différentes dynamiques d'interactions qui ont lieu non seulement en dehors du parlement mais également en son sein, reposant sur une recomposition des hiérarchies sociales internes aux élus à l'ANC, des dynamiques de polarisations multiples, et le capital social que certains acteurs vont mobiliser afin de faire interagir les différents échelons de négociation. Ce chapitre propose donc d'élucider le consensus à la tunisienne en mobilisant une double approche : d'une part un récit prenant en compte les micro-événements et les possibles non-advenus de la crise, qui montre comment les négociations reposent sur les ressources politiques anciennes d'acteurs déjà en présence sous Ben Ali, d'autre part une analyse des rôles politiques et de leur redéfinition par la crise, attentive aux ressources nouvelles constituées par les députés. Cette double approche sera restituée en trois temps.

Dans une première section, nous montrerons comment la crise de l'été 2013 conduit à un élargissement de l'espace constituant et à une remise en cause de l'ordre institutionnel en place depuis les élections de 2011 : les négociations qui prennent forme reposent avant tout sur le capital social ancien des opposants à Ben Ali. Néanmoins, elles ne sont suivies à l'ANC que parce que les interactions entre élus de différents partis et de différentes générations politiques sont suffisamment denses pour construire la loyauté des acteurs à la Constituante. Dans une deuxième section, nous étudierons la manière dont la démocratie dite « du consensus » inaugure une nouvelle division du travail politique et accentue la politique de respectabilité mise en œuvre par la direction d'Ennahdha. On assiste donc à la création d'une forme spécifique de

capital politique dans l'hémicycle dont on dégagera les caractéristiques dans une troisième section : accumulé par les élus, il est intimement lié à la redéfinition et à la (re)codification de la compétence et de l'excellence politique, et n'est pas mobilisable, ni par l'ensemble des élus, ni pendant l'ensemble de la période.

Section 1. Anatomie d'une crise politique

Dans cette section, nous reviendrons sur la séquence particulière qui va du 1^{er} juillet 2013 au 26 janvier 2014. Se met en place une configuration spécifique dans laquelle différentes dynamiques s'imbriquent : d'une part plusieurs groupes de dialogues entre leadership partisans, associatifs et syndicaux, d'autre part, plusieurs instances de négociations de compromis à l'ANC.

La crise s'ouvre lorsque les élus de l'opposition et une partie des élus de la majorité accusent le rapporteur général de la Constitution d'être passé outre le travail des commissions et d'avoir procédé à un « quasi-coup d'État constitutionnel » en présentant le projet du 1^{er} juin 2013 comme la dernière version du texte à débattre dans l'hémicycle. Elle prend un tour aigu lorsqu'un député d'extrême gauche, élu à Sidi Bouzid¹, Mohamed Brahmi, est assassiné devant sa porte le 25 juillet 2013, jour de la fête nationale. Quarante-deux députés se retirent alors de l'ANC et commencent un *sit-in* devant le Parlement, leur nombre monte à soixante-cinq, deux semaines plus tard, et le président de l'ANC décide, le 6 août – et contre l'avis de la majorité – de suspendre les travaux de l'Assemblée. Alors que plusieurs manifestations se tiennent devant le palais du Bardo, plusieurs négociations ont lieu en parallèle et conduisent à l'officialisation d'un Quartet, groupe de quatre organisations issues de la société civile et conduisant les négociations partisans, et à l'adoption d'une feuille de route par les principaux partis politiques dans le cadre du dialogue national. Celle-ci prévoit la mise en place d'un gouvernement « de compétences » (*houkoumet kafeet*) et d'une alternance politique, une fois la Constitution adoptée, ce qui sera chose faite le 26 janvier 2014.

Cet épisode a été salué comme une sortie de crise modèle par les observateurs du changement de régime tunisien, confirmant d'une part le caractère « pacté »² des transitions

¹ Point de départ de la révolution, ce gouvernorat « marginalisé » représente une forte charge symbolique.

² Linz, Stepan, « Democratization Theory and the “Arab Spring” », *art. cit.*

« réussies » et d'autre part « l'exception tunisienne » si souvent invoquée¹ pour caractériser la trajectoire du « pays de la révolution de jasmin » par rapport à son voisinage. La littérature transitologique fait reposer les changements de régime et les mouvements de démocratisation sur les personnes et en particulier les élites politiques qui adoptent entre elles un pacte, plus ou moins formalisé définissant le cadre du changement. Le pacte y est défini ainsi :

« accord, explicite mais pas toujours expliqué ou justifié publiquement, passé entre un panel d'acteurs choisis, qui cherchent à définir (ou mieux à redéfinir) les règles gouvernant l'exercice du pouvoir sur la base de garanties mutuelles pour les intérêts vitaux des acteurs concernés »².

Partant de là, Alfred Stepan montre comment la formation de ce pacte repose à la fois sur l'intérêt bien compris et des choix rationnels qui nécessitent une double tolérance de la part des anciennes élites et du nouveau personnel politique³. Plutôt que de s'accrocher à ce terme, on essaiera de restituer les transactions entre les protagonistes de la séquence ainsi que leurs interactions avec les groupes contestataires mobilisés. Ces interactions résultent de la mobilisation à la fois de capitaux politiques anciens par les protagonistes de la crise, de la reconduction d'anciennes manières de faire et de gouverner (par la mise en avant de consensus) et de la densité des interactions nouvelles entre anciens militants et nouveaux arrivants à l'ANC, soit par les liens entre « petites mains », personnel politique subalterne ou dominés et grandes figures partisans. De plus, la crise donne à voir tous les possibles qui sont pris en compte à la fois par les acteurs et les observateurs. Elle permet de distinguer différents usages des raisonnements contrefactuels ainsi qu'y invitent Pierre Singaravélou et Quentin Deluermoz dans leur ouvrage exploratoire sur l'histoire des possibles : la contextualisation, les futurs du passé, les possibles du passé⁴. Prendre la crise au sérieux conduit alors à apprécier le rôle de l'incertitude, à mieux percevoir le rôle des structures anciennes de politisation mais également à souligner les dynamiques créées après 2011.

¹ Al Masry, *Tunisia, an Arab anomaly*, op. cit.

² O'Donnell, Schmitter, Whitehead, *Transitions from Authoritarian Rule*, op. cit., p. 36.

³ Stepan Alfred C., "Religion, Democracy, and the "Twin Tolerations".", *Journal of Democracy*, vol. 11 n°4, 2000, p. 37-57.

⁴ Deluermoz, Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, op. cit.

I. Montrer « la crise en train de se faire »¹

Si ce programme est bien connu des politistes, il n'en reste pas moins qu'il est le fruit d'un tournant historiographique porté par certains historiens.

« [C'est] parce que son irruption suscite un torrent de discours que l'événement sensationnel prend son inestimable valeur. Pour ce que, brusquement, il éclaire. Par ses effets de résonance, par tout ce dont son explosion provoque la remontée depuis les profondeurs du non-dit, par ce qu'il révèle à l'historien des latences ».²

Dans son fameux *Dimanche de Bouvines*, Georges Duby montre ainsi comment l'anatomie d'un événement peut permettre de restituer les configurations qui le structurent et réconcilier l'histoire événementielle avec la tradition des *Annales* et l'étude des structures et de l'histoire longue qui jusqu'ici s'opposaient :

« Mes amis, des historiens qui comme moi, s'affirmaient les disciples de Marc Bloch et de Lucien Febvre, s'en étonnèrent. L'histoire qu'ils faisaient, et que j'avais faite jusqu'alors [...] rejetait en effet sur les marges l'événementiel, répugnait au récit, s'attachait au contraire à poser, à résoudre des problèmes et, négligeant les trépidations de surface, entendait observer dans la longue et moyenne durée l'évolution de l'économie, de la société, de la civilisation ».³

Il inspire d'autres travaux, portant notamment sur la période contemporaine⁴. Ce tournant épistémologique remet sur le devant de la scène l'étude des crises et des événements comme révélateurs de structures profondes organisant les sociétés et les relations entre les collectifs, et se nourrit des apports de la socio-histoire.

C'est dans la même optique qu'Ivan Ermakoff propose d'aller plus loin et de retracer la façon dont les parlementaires français en 1940 et allemands en 1933 se sont démis de leurs propres fonctions en votant les pleins pouvoirs d'une part à Pétain et d'autre part à Hitler⁵. Il privilégie pour cela un récit historique fin, qui rend compte des oscillations et hésitations des uns et des autres pour mieux mettre en exergue les dynamiques d'alignement séquentiel qui constituent le cœur de sa thèse. Croisant, dans la perspective des choix rationnels, la théorie des jeux et la notion de carrière, il montre comment les élus de ces deux parlements prennent de manière majoritaire des décisions contraires à leurs intérêts alors que tout semblait les pousser

¹ Aït-Aoudia, Roger (dir.), *La logique du désordre*, op. cit., p. 24.

² Duby George, *Le Dimanche de Bouvines : 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, 2005 [1973], p. 9.

³ *ibid*, p. 7-8.

⁴ Voir en particulier Dewerpe Alain, *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.

⁵ Ermakoff, *Ruling Oneself Out*, op. cit.

à voter contre. Il privilégie ainsi un plan chronologique, attentif aux micro-événements et aux interactions entre les différents individus et collectifs des assemblées qu'il étudie.

Nous reprendrons ici cette méthode, la mieux à même de montrer l'intrication entre le capital politique antérieur à 2011 mobilisé par les acteurs de la période, qu'ils soient individuels ou collectifs, et les nouvelles ressources constituées dans l'hémicycle après la fuite de Ben Ali. Un agent social en particulier se distingue comme intermédiaire entre ces différents types de ressources constituées dans l'histoire longue ou immédiate, et comme capable d'intermédiation entre des groupes opposés : le président de l'ANC. Nous distinguerons ainsi une première période de montée des tensions jusqu'à l'assassinat de Mohamed Brahmi et la décision de retrait d'une partie des élus de la Constituante les 25 et 26 juillet 2013. Puis nous identifierons une deuxième étape du développement de la crise entre le 26 juillet et le 6 août, date à laquelle Mustapha Ben Jaafar décide de geler les travaux de l'ANC. Ensuite nous insisterons sur la période de suspension des travaux, de développement du *sit-in*, et des négociations extra-parlementaires.

Chronologie de la crise

1er juin 2013 : Quatrième version du projet de la Constitution tunisienne - Projet final.

3 juin 2013 : Refus de Amor Chetoui, président de la commission des pouvoirs législatifs et exécutifs¹, de réunir les membres de commission pour donner son avis concernant le projet final de la Constitution.

4 juin 2013 : Les commissions constituantes donnent leurs avis à propos du projet final de la constitution.

10 juin 2013 : Convocation de la commission constituante des pouvoirs législatifs et exécutifs en l'absence de son président (Amor Chetoui).

26 juin 2013 : Vote relatif à la légalité de la motion de destitution à l'encontre du président de la République suite au retrait d'un nombre de signatures.

1er juillet 2013 : Démarrage du débat général relatif au projet final de la Constitution.

3 juillet 2013 : Première réunion de la commission des consensus (créée quelques jours auparavant) concernant les points litigieux du projet final de la Constitution.

¹ Il s'agit d'une commission constituante dont l'intitulé exact est « commission des pouvoirs législatifs, exécutifs et de la relation entre eux ». Les travaux de cette commission qui ont pour vocation de déterminer la forme du régime (présidentiel, parlementaire ou mixte) sont particulièrement tendus tout au long de la rédaction de la Constitution. On y trouve plusieurs figures de proue de l'ANC à la fois du côté de la majorité et de l'opposition : outre Amor Chetoui et Samia Abbou du CPR, y siègent Zied Ladhari et Walid Bennani du côté d'Ennahdha qui défendent un régime parlementaire, Samir Taieb (secrétaire général d'Al-Massar) et Ahmed Nejib Chebbi fondateur du PDP qui défend le régime présidentiel de manière très virulente.

15 juillet 2013 : Clôture du débat général relatif au projet final de la Constitution.

15 juillet 2013 : Annonce de la démission de Ahmed Khaskhoussi.

25 juillet 2013 : Fête de la République tunisienne — Assassinat de l'élus Mohamed Brahmi.

26 juillet 2013 : Annulation de la séance plénière extraordinaire au sujet de la violence politique. Un nombre important d'élus accusent Ennahdha d'être responsable des assassinats politiques. Khmais Ksila annonce le retrait de 42 élus et le début d'un *sit-in* ouvert devant l'ANC.

29 juillet 2013 : Conférence de presse des « élus soutenant la transition démocratique ». Le nombre des élus retirés atteint 59.

31 juillet 2013 : Mustapha Ben Jaafar suspend les séances plénières.

1er août 2013 : Réunion consultative des élus restants.

6 août 2013 : Plénière extraordinaire en présence du gouvernement, Mustapha Ben Jaafar annonce la suspension des travaux de l'ANC.

13 août 2013 : Mobilisation importante devant le Bardo à l'occasion de la date anniversaire du Code du Statut Personnel.

14 août 2013 : Réunion des élus soutenant la reprise des travaux à l'ANC.

20 août 2013 : Réunion des élus soutenant la reprise des travaux pour présenter les recommandations de la commission de médiation.

23 août 2013 : Conférence de presse des élus retirés.

30 août 2013 : Les élus du mouvement tunisien pour la liberté et la dignité annoncent la fin du gel de leurs activités et leur retour à l'ANC. Vote relatif à la reprise des travaux de l'ANC.

3 septembre 2013 : Réunion consultative des élus à l'ANC.

4 septembre 2013 : Mustapha Ben Jaafar appelle, lors d'une allocution télévisée les élus en retrait à « revenir à la maison » mais n'annonce pas la reprise des travaux de l'ANC.

5 septembre 2013 : Les élus restés à l'ANC tentent de forcer l'entrée du palais du Bardo.

17 septembre 2013 : L'initiative de Dialogue National devient publique : l'UGTT, l'UTICA, l'ONAT, la LTDH forment le Quartet sous la houlette duquel se réunissent les différentes parties.

5 octobre 2013 : Rached Ghannouchi signe la feuille de route du Quartet.

II. Cristallisations des tensions et démultiplication des lieux de négociation

A partir de l'assassinat de Chokri Belaid en février 2013, et de la démission du gouvernement Jebali, la situation est particulièrement tendue et les crises se suivent et se substituent les unes aux autres, qu'elles aient trait à la politique du gouvernement, à la montée d'une contestation face à la pratique du pouvoir par Ennahdha, ou à la faiblesse des avancées du processus constitutionnel. Cette succession de scandales conduit les dirigeants de partis politiques à dialoguer en permanence dans plusieurs espaces, publics ou privés, formels ou informels. Ces négociations ne signifient pas pour autant que les tensions s'apaisent ou que les positions évoluent mais que les acteurs se rencontrent et se connaissent.

A. Une multiplicité d'arènes de dialogue et de négociations

L'enlisement du processus constitutionnel et la montée de contestations à la fois internes et externes à l'Assemblée poussent les cadres dirigeants à la négociation à l'extérieur de l'hémicycle et cela dès 2012. Certaines rencontres ont lieu de manière tout à fait informelle. Dans l'extrait d'entretien qui suit, le président de l'ANC revient sur ces premières rencontres qui, même si elles n'ont pas conduit à trouver des solutions et des manières de contourner les oppositions, ont cependant contribué à établir des relations entre les différents acteurs du champ politique et ce dès l'hiver 2012.

« Ce que les gens, certains, savent et ne disent pas, c'est qu'avant l'assassinat de Chokri Belaid qui s'est fait le 6 février, pendant une partie du mois de décembre, et presque tout le mois de janvier, il y a eu des réunions marathoniennes au sein de la Troïka qui a pris conscience que le gouvernement dans sa composition ne reflétait plus les équilibres au niveau de l'opinion publique, et donc l'idée d'alimenter le gouvernement par de nouvelles personnalités, de nouveaux partis, qui éventuellement le voudraient, était sur la table depuis un mois et demi avant l'assassinat de Chokri Belaid. Ça, personne ne peut le contester parce que c'est concret... et surtout les journalistes ne peuvent pas le contester parce qu'ils voyaient bien les déplacements et les réunions aussi bien dans une petite villa à côté de Carthage où a fini par résider le premier conseiller du Président, qui était Aziz Krichen ... que dans les locaux d'Ennahdha à Monplaisir où on était quand même une vingtaine à nous réunir, ce n'était pas une réunion discrète donc... ils savaient

très très bien, on a eu des réunions et puis ça s'est terminé au palais de Dhiafa¹ sous la présidence de Hamadi Jebali. »²

Ces négociations, certes visibles mais qui n'ont pas fait l'objet de publicité, organisées par Nejmedine Hamrouni³, sont doublées d'une première initiative officielle conduite par l'UGTT en novembre 2012. Il s'agit de construire une plateforme de « dialogue national » réunissant à parts égales les différents acteurs du processus. C'est ensuite la présidence de la République – sans doute à l'invitation du fondateur du PDP⁴, Ahmed Nejib Chebbi –, qui prend en charge l'organisation de négociations. Ces réunions sont co-présidées par Mouldi Riahi, le président du groupe parlementaire d'Ettakatol – le président de l'ANC Mustapha Ben Jaafar, issu du même parti ayant refusé d'y siéger – et par Maya Jribi (Secrétaire générale du Joumhourî), qui a pris la tête de l'opposition depuis qu'elle a échoué à être élue présidente de l'ANC. Celles-ci se tiennent à Dar Dhiafa, non loin du palais de Carthage, et réunissent à huis clos pendant un mois, les cadres dirigeants des principaux partis⁵, pas forcément représentatifs des résultats des élections de 2011. Rached Ghannouchi – qui n'a pas de rôle institutionnel autre que président d'Ennahdha, Béji Caid Essebsi – fondateur et président du principal parti d'opposition extra-parlementaire (Nidaa Tounes) et ancien Premier ministre de Bourguiba – commencent alors à échanger, avec d'autres acteurs de la Troïka et de l'opposition, sans pour autant aboutir à un compromis définitif.

Aziz Krichen souligne cependant, dans un ouvrage paru en 2018, que « les accords réalisés en avril sur le texte constitutionnel furent néanmoins repris tels quels dans la version définitive. L'effort n'avait pas été totalement vain »⁶. Les résultats de ces négociations arrivent par navette à l'ANC mais le décalage entre les agendas des commissions est tel que ce mille-feuille d'instances de dialogue crée des conflits de légitimité et des tensions entre les acteurs des deux lieux de négociation, et entre l'ANC et cette instance informelle de négociation. Le président de l'ANC, près de deux ans après l'adoption de la Constitution, revient sur la démultiplication

¹ Palais appartenant à la Présidence de la République et situé à côté du palais de Carthage. Il est traditionnellement réservé aux cérémonies mais a également été utilisé à plusieurs reprises pour des négociations plus discrètes.

² Entretien, Mustapha Ben Jaafar, président de l'Assemblée nationale constituante, président du parti Ettakatol, Tunis, octobre 2015.

³ Ce psychiatre originaire de Bizerte est conseiller des Premier ministres successifs depuis 2011. Voir sa biographie au chapitre précédent.

⁴ Le PDP a fusionné en 2012 avec plusieurs nouvelles formations et a pris le nom de *Hizb Joumhourî*, le Parti Républicain. Il reste présidé par Maya Jribi, secrétaire générale du PDP.

⁵ Ennahdha et Ettakatol pour la majorité, El Joumhourî, Ettahalof, el Moubadra, el Aridha Chaabeya, El Amen pour l'opposition. Le CPR boycottait ces négociations pourtant organisées à l'initiative de la section politique de la présidence.

⁶ Krichen, *La Promesse du printemps*, op. cit., p. 202.

et la superposition des arènes de négociations et insiste sur la manière dont elles freinent le processus rédactionnel, mettant l'accent sur les différences de rythme d'une instance à l'autre.

« Au sein de la commission que je présidais, qui était la commission de coordination et de rédaction, tout ce qui pouvait avoir, qui pouvait donner l'impression de quelque chose de consensuel était le bienvenu, et donc nous on débattait, on débattait sérieusement tous les jours, et parfois jusqu'à une ou deux heures du matin¹, lorsque sur un point particulier on vient nous dire voilà sur cette question voilà l'avis auquel est arrivée la commission de Dar Dhiafa, qui se réunissaient peut-être 2-3 fois par semaine, pas d'une manière de tous les jours, on ne pouvait pas tenir le rythme que nous avions nous à l'Assemblée.

J'ai dit « *marhaba*², on peut partir de là puisque ça c'est le consensus entre 4-5 partis qui sont représentés ici », donc ça a joué un peu sur certaines questions... un rôle facilitateur, mais vraiment très très minime, les questions litigieuses n'étaient pas très nombreuses. Et il fallait à un moment ou un autre boucler le travail de la commission de coordination et de rédaction, et lorsqu'on l'avait bouclé évidemment il y avait encore des questions qui étaient litigieuses, qui n'avaient pas l'accord de tout le monde. L'attitude du CPR, représentée par monsieur Amor Chetoui qui était président de commission, il a carrément quitté la commission avec beaucoup de fracas et ..., mais Fadhel Moussa qui est le président d'une autre commission et qui représentait la gauche, a été jusqu'au bout des travaux, et donc j'ai trouvé que ce n'était pas très élégant, l'attitude qu'ils ont eu après le projet du 1^{er} juin. »³

Mustapha Ben Jaafar revient également sur la manière dont certains élus, pourtant parties prenantes du comité de rédaction, choisissent brutalement de faire défection lors de la présentation du projet du 1^{er} juin, et pose la question de la loyauté à l'institution et à la méthode choisie. Ces defections imprévues témoignent de ce que dans un premier temps, le personnel politique ne s'accorde pas sur la légitimité des institutions provisoires et ne se fait pas confiance. Dans le cas tunisien, il s'agit d'une nébuleuse impliquant à la fois des dirigeants de l'ancien parti unique, des hauts fonctionnaires de l'État tunisien, des syndicalistes et des membres de la LTDH, deux viviers pour le recrutement du personnel politique et la cooptation de l'opposition avant 2011, puis des dirigeants des nouveaux partis représentés à l'ANC. Le poids de ces dirigeants de parti n'est pas forcément lié au nombre de sièges qu'ils ont obtenu lors du scrutin de 2011 : en particulier, Ahmed Nejib Chebbi et Maya Jribi les dirigeants du PDP, parti historique d'opposition à Bourguiba puis Ben Ali n'ont obtenu que 16 sièges à l'ANC et leur groupe d'élus s'est scindé à plusieurs reprises. Ces élus disposent toutefois d'un capital

¹ Les séances de nuit sont pour la plupart celles de la commission de coordination et de rédaction, considérée comme très opaque par les élus qui n'en sont pas membres, et qui est présidée par Mustapha Ben Jaafar, et qui rassemble les présidents et rapporteurs des différentes commissions constituantes. Elle est donc à dominante nahdhaouie (2 membres du bloc démocrate, 3 membres de Wafa démissionnaires du CPR, 2 députés d'Ettakatol, 1 membre du CPR et 7 membres d'Ennahdha).

² Le terme signifie « bienvenue » et est une expression récurrente en arabe.

³ Entretien, Mustapha Ben Jaafar, président de l'Assemblée nationale constituante, président du parti Ettakatol, Tunis, octobre 2015.

symbolique important, hérité de leurs prises de positions antérieures contre Ben Ali. La montée des violences politiques pousse les partis de l'opposition à accuser Ennahdha de complicité avec les salafistes et d'être responsables des assassinats.

B. La crise institutionnelle

1. Blocage à l'ANC

Le 1^{er} juin 2013 est alors adopté par le comité de rédaction et de coordination de la constitution un projet de constitution qui doit être présenté publiquement le 1^{er} juillet lors d'une séance plénière extraordinaire où sont invités les trois présidents, ainsi que les anciens députés constituants de 1959 et autres invités de marque de l'ANC. Cependant, dès le début de la séance, un groupe d'élus de l'opposition (et certains membres de la majorité) distribue et lit à voix haute un communiqué dénonçant un « quasi-coup d'État »¹ dans la mesure où le projet de Constitution ferait selon eux l'impasse sur de nombreux apports faits en commissions. Il s'agit des soixante députés qui ont porté plainte contre le procédé de rédaction du CCR auprès du tribunal administratif, tribunal qui joue, *de facto*, depuis l'adoption de l'OPPP et l'abolition du Conseil Constitutionnel de Ben Ali, un rôle de contrôle de la constitutionnalité des actes mais qui a refusé d'examiner cette requête, se déclarant incompétent à ce sujet². La séance est interrompue et ne reprendra que le lendemain.

Séance extraordinaire du 1^{er} juillet 2013³

Tout le monde se met à parler, plusieurs élus se sont levés en même temps. À l'étage, on ne comprend pas tout de suite, on se met à parler et on se lève pour mieux voir. Il y a beaucoup de monde. Le président de l'ANC introduit la séance mais en même temps, un député de la majorité lui coupe la parole, lit très fort ce qui ressemble à un communiqué (en arabe). Dans le même temps, un petit groupe de députés de l'opposition distribue des feuilles dactylographiées et expliquent qu'il s'agit du projet 2bis de constitution, soit le texte avant qu'il ne soit repris par le CCR : ils considèrent qu'il s'agit du véritable projet de constitution.

Les invités se sont aussi levés, et ont l'air un peu désorientés. Certains rient. D'autres ont l'air scandalisé. C'est la même chose parmi les députés, certains semblent très fâchés, quand d'autres ont l'air d'accord avec ce qui vient de se passer, mais la ligne de clivage traverse les différents groupes parlementaires et partis. On sort précipitamment lorsqu'on voit sortir les députés. Il y a une réunion des présidents de groupe qui va se tenir, les députés qui ont distribué les communiqués veulent faire une conférence de presse. Dans le couloir, les discussions vont bon train. Certains

¹ Discussions informelles avec des élus de l'opposition, ANC, Tunis, 1^{er} juillet 2013.

² Décision du 26 juin 2013. Le tribunal administratif a par ailleurs déjà sanctionné l'ANC et annulé la décision de son président relative à l'augmentation des indemnités des élus en 2012.

³ Extrait du journal de terrain, Tunis, ANC, 1^{er} juillet 2013.

députés de l'opposition trouvent scandaleux qu'on ridiculise ainsi le travail fourni pendant deux ans et demi, surtout devant Ahmed Mestiri¹ et les autres invités. D'autres soutiennent les députés rebelles. « *J'en peux plus, on passe nos journées à attendre devant des portes closes, tout s'y décide, ensuite nous on travaille en commission mais ça n'a aucun effet. Je ne sais plus pourquoi je viens, c'est n'importe quoi* » soupire (en français) un député de l'opposition. On parle de « mutinerie », de « République bananière » (le mot est inséré en français dans une phrase en arabe tunisien). Les élus d'Ennahdha ont surtout l'air interdits par ce qui vient de se passer, ils protestent. La séance est suspendue.

Dans le même temps, le président de l'ANC annonce en arabe une réunion d'une commission des consensus. C'est à cette occasion que je découvre, de même que les membres d'Al-Bawsala et les journalistes, la création de cette nouvelle commission. Les observateurs de l'ANC essaient de reconstituer la liste des membres de la commission des consensus en demandant directement aux élus qui est membre et qui ne l'est pas : plusieurs listes circulent alors.

Le scénario égyptien fait naître des espoirs chez les uns, et des craintes chez les autres et en particulier au sein de la majorité : en Égypte en effet au mois de juin 2013, alors que les Frères musulmans ont remporté la majorité aux élections présidentielles et législatives, une pétition nommée *Tamarrod* (Rébellion) demande leur départ du pouvoir². La pétition rassemble plus de vingt-deux millions de signatures. À partir du 28 juin, les manifestations au Caire s'intensifient et le 3 juillet Mohammed Morsi est destitué lors d'un coup d'État qui se double de manifestations populaires. Une pétition du même nom est également lancée en Tunisie, et certains députés la signent³. Le 5 juillet 2013, soit deux jours après la destitution de Mohammed Morsi, le président égyptien légalement élu et membre du parti des frères musulmans égyptiens, les députés du groupe parlementaire d'Ennahdha tiennent une réunion houleuse⁴ dans l'ancien hémicycle du vieux palais du Bardo : faut-il céder aux demandes de l'opposition ? et si oui, sur quels points ? Plusieurs courants se dessinent au sein du groupe et du parti dont le principal oppose une base militante plus radicale et un leadership plus enclin à la négociation. Les cadres du groupe prennent en compte un « possible »⁵ : celui d'une tentative de coup d'État, qu'il soit fomenté par le seul ministère de l'intérieur ou bien par le ministère de l'intérieur avec l'aide des dirigeants algériens qui prennent au sérieux la menace sécuritaire représentée par la

¹ Originaire d'une grande famille tunisoise, Ahmed Mestiri fait des études de droit prestigieuses à Alger et en France, il intègre le Néo-Destour et y occupe rapidement des fonctions de direction supervisant notamment les actions de résistance. Il entre au cabinet de Mongi Slim qui mène les négociations pour l'indépendance. Il est ensuite élu à l'Assemblée Constituante en 1956, et devient ministre de la justice.

² *Tamarrod* est le nom de la pétition lancée au début de l'été 2013 en Égypte contre le gouvernement de Mohamed Morsi. Elle est à l'origine des manifestations qui mèneront au coup d'État du Maréchal Al-Sissi, et à la répression violente des frères musulmans. Néanmoins, fin juin 2013, le mouvement est encore animé par des jeunes de gauche et pas encore par des militaires.

³ Discussions informelles, Tunis, ANC, juillet 2013.

⁴ Observations, ANC, Tunis, juillet 2013.

⁵ Deluermoz, Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, op. cit.

formation d'un maquis jihadiste sur leur frontière. C'est à ce moment-là que les conseillers du premier ministre recrutent des stagiaires capables de faire des notes stratégiques sur la situation sécuritaire algérienne¹, et que d'autre part des députés de l'opposition se flattent de bien connaître des acteurs sécuritaires algériens ou des acteurs du ministère de l'intérieur tunisien, réactivant des rumeurs qui avaient déjà beaucoup circulées après l'assassinat de Chokri Belaid en février². Les députés de base du groupe parlementaire nahdhaoui prennent le contrepied de ce discours et mettent en avant une autre possibilité : le fait qu'ils sont suffisamment nombreux, avec le vote en soutien de députés indépendants aux positions traditionnalistes pour imposer le projet de constitution tel quel et même revenir sur la sharia comme source du droit dans la Constitution ainsi que l'interdiction d'apostasie et de blasphémer.

2. La commission des consensus

C'est en tenant compte de cette situation que le président de l'Assemblée décide de former, dans le courant du mois de juin 2013, une instance qui constitue une sorte d'intermédiaire entre l'ANC, institution souveraine et légalement élue le 23 octobre 2011 au suffrage universel, et les cercles de négociation officieux qui paralysent et court-circuitent les négociations. Il fonde alors *ex-nihilo* une commission des consensus : « quelle est la spécificité de cette commission des consensus, c'est qu'elle a fait exploser tous les rapports qui existent à l'Assemblée, c'est ça son originalité »³. Celle-ci n'a pas été prévue par le règlement intérieur et repose sur des règles de représentations différentes : les groupes parlementaires et forces politiques ne sont pas représentés au prorata de leur nombre de sièges, mais chaque groupe dispose d'une représentation à peu près égale et qui correspond davantage à l'équilibre entre blocs parlementaires⁴. Ce choix renforce très largement la représentation de l'opposition et en particulier du groupe démocrate qui a gagné en importance au sein de l'ANC sans pour autant voir son nombre d'élus par commission augmenter. De plus, la commission réunit les élus qui ont le plus participé aux différentes commissions, aux plénières, ce sont ceux que j'ai le plus croisés à l'ANC⁵, et cela dans une optique différente de la commission du préambule, qui

¹ Entretien, stagiaire, Tunis, septembre 2013.

² Notes de terrain, Tunis, juillet 2013.

³ Entretien, Mustapha Ben Jaafar, président de l'Assemblée nationale constituante, président du parti Ettakatol, réalisé par l'auteure avec Tereza Jermanova, Assistant Professor, Department of Near Eastern Studies, Charles University, Tunis, octobre 2015.

⁴ The Carter Center, « Le Processus Constitutionnel en Tunisie. Rapport final. 2011-2014 », 2014.

⁵ La liste des membres de la commission des consensus est disponible à l'adresse suivante : <https://majles.marsad.tn/fr/assemblee/commissions/51e5132a7ea2c449b515d6eb>.

comptait lors de sa formation, les principaux dirigeants de partis politiques dans le but affiché de raccourcir les processus de prise de décision¹.

Mustapha Ben Jaafar revient dans cet extrait d'entretien sur la création de la commission et l'évolution de ses relations avec Ennahdha : c'est parce qu'Ennahdha a accepté de faire des entorses au principe de représentativité que la commission a pu être créée et donner davantage la parole aux élus de l'opposition.

« Oui, [il y avait] plus d'indépendants, on peut dire opposants, des indépendants plutôt opposants que des membres de la Troïka c'est évident. Et là je dois dire, bon, l'idée est venue de moi, mais le mérite en revient essentiellement, en toute objectivité, au fait qu'Ennahdha ait accepté d'être sous-représentée dans une commission. Il faut rendre à César... J'ai beaucoup de points de litige avec eux, mais sur cette question peut-être qu'ils l'ont accepté en se disant, bon l'essentiel a déjà été débattu, on a le projet du premier juin et puis on a un Président de l'Assemblée qui n'est pas dans l'hostilité contre nous. »²

Lorsque le président de l'ANC défend, dans un entretien *a posteriori*, la création de la commission des consensus, il revient sur une chronologie contradictoire : la commission existerait depuis le début du mois de juin et aurait travaillé à identifier les points de dissension du projet du 1^{er} juin, et à trouver des compromis, en amont des séances plénières de débat sur le texte. Elle se réunit ensuite de manière régulière tout au long du mois de juillet 2013.

La création de cette commission témoigne de l'achoppement, dans un premier temps des négociations entre élites partisans déconnectées de l'ANC. Elle souligne l'importance de l'ANC comme lieu, quand bien même contesté, de prise de décision. Cependant, la formation de cette commission n'empêche pas que, dans les semaines qui suivent, les oppositions se cristallisent et les désaffections se poursuivent : l'assistance est très peu nombreuse lors des débats sur le projet du premier juin qui reprennent dès le 2 juillet 2013³. Le député de Sidi Bouzid, Ahmed Khaskhoussi, membre du Mouvement Démocrate Socialiste, et président du parti⁴, annonce sa démission de l'ANC le 15 juillet, et déclare à la presse : « Le Mouvement des Démocrates Socialistes refuse d'adopter une Constitution rédigée dans une Assemblée otage de la majorité »⁵. Alors que la commission des consensus se réunit de plus en plus

¹ Discussions avec différents députés de la commission et non membres de la commission.

² Entretien, Mustapha Ben Jaafar, président de l'Assemblée nationale constituante, président du parti Ettakatol, Tunis, octobre 2015.

³ Notes de terrain, juillet 2013.

⁴ Après la scission entre ceux qui sont pour un rapprochement et la négociation avec le pouvoir en place (branche de Ahmed Khaskhoussi) et ceux qui y sont opposés (qui quittent le parti et fondent Ettakatol avec Mustapha Ben Jaafar).

⁵ <https://www.leconomistemaghrebin.com/2013/07/16/ahmed-khaskhoussi-annonce-sa-demission-de-lassemblee-nationale-constituante/>

fréquemment, la tension monte entre les députés, et le groupe parlementaire Ennahdha est de plus en plus isolé à l'ANC. Le Front populaire, alliance de l'extrême gauche formée après l'assassinat de Chokri Belaid en février 2013, et Nidaa Tounes, deux formations, classées respectivement troisième et première dans les sondages¹ mais pas ou peu représentées à l'ANC², critiquent le manque de légitimité et de représentativité des institutions de transition. Ils appellent en particulier les élus de l'opposition à démissionner de l'ANC (arguant de ce qu'en y restant, ils font le jeu d'Ennahdha).

III. L'assassinat de Mohamed Brahmi : un point de bascule

Le 25 juillet 2013, Mohamed Brahmi, député panarabiste, issu du nassérisme de gauche et élu à Sidi Bouzid, est assassiné. Cet assassinat fait directement écho à celui de l'autre leader de gauche, Chokri Belaid, le 6 février 2013³, et ouvre la voie à une période de contestation de la légitimité des institutions. La crise se joue à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'ANC.

A. Quitter l'ANC

Quelques heures à peine après l'assassinat de Mohamed Brahmi, les deux principales forces de l'opposition soit l'Union pour la Tunisie, coalition rassemblant Nidaa Tounes et les forces de la gauche libérale séculière et le Front Populaire (rassemblant les différents partis d'extrême gauche) créent un Front de Salut National⁴ dont le manifeste s'inspire largement de la campagne *Tamarrod* égyptienne : sans mobiliser de preuves⁵, ils présentent la Troïka comme

¹ On se fonde ici sur le sondage de l'institut Sigma du 20 août 2013, mais la tendance est esquissée par les différents instituts depuis l'assassinat de Chokri Belaid environ.

² Le Front Populaire et Nida Tounès ont été créés après les élections. Les élus de l'extrême gauche ont rejoint le Front Populaire mais ne sont pas assez nombreux pour former un groupe parlementaire et sont donc divisés entre le bloc des indépendants et le bloc démocrate. Plusieurs élus ont rejoint Nida Tounès mais son existence à l'ANC est discontinuée : un bloc éphémère s'est formé en novembre 2012, puis s'est dissous jusqu'à sa reformation avec de nouveaux élus en juillet 2013.

³ Ce premier meurtre avait entraîné la démission du Premier ministre Hamadi Jebali et révélé les désaccords au sein du parti majoritaire. Il a révélé également les lacunes juridiques des textes pilotant la transition et est considéré comme un témoignage probant de la difficulté du gouvernement à empêcher les violences et à garantir la sécurité des citoyens. Enfin, cette première crise a accru les tensions entre la nébuleuse islamiste et la nébuleuse laïque, les seconds accusant les premiers d'être à l'origine du meurtre du leader de *Cho'la Watad* qui avait pris la défense des mineurs de Gafsa en 2008. Voir chapitre précédent.

⁴ *Kapitalis*, « Tunisie-politique : création d'un front de salut national », 26 juillet 2013 <http://www.kapitalis.com/politique/17355-tunisie-politique-creation-d-un-front-de-salut-national.html>

⁵ Le débat n'est toujours pas tranché aujourd'hui à ce sujet.

responsable des meurtres de Brahmi et Belaïd, demandent la dissolution de l'ANC, la démission du gouvernement et appellent à la désobéissance civile.

À l'ANC, très rapidement, un groupe d'élus de l'opposition – dont une partie avait déjà participé à la dénonciation du projet du 1^{er} juin¹ – publie un communiqué dans lequel il accuse Ennahdha d'avoir fait preuve de laxisme vis-à-vis des extrémistes religieux et d'avoir laissé s'installer un climat de violence politique. Ce groupe conteste la légitimité de l'ANC qui aurait dû, conformément à la déclaration de transition, finir ses travaux en un an et annonce leur « retrait » de l'Assemblée. Étudier les modalités de leur retrait vient éclairer un aspect des abdications collectives² et conduit à mobiliser la notion de carrière³ pour retracer la manière dont un groupe d'élus de l'opposition fait l'apprentissage de la défection. Cette décision provoque un choc même si elle concrétise une proposition faite à plusieurs reprises, déjà lors de l'assassinat de Chokri Belaïd en février 2013, puis lors de la présentation du projet du 1^{er} juin, et enfin immédiatement après l'annonce de l'assassinat de Mohamed Brahmi. Le choix du travail en interne à l'ANC – et de soutien à la légitimité de l'institution – avait jusque-là toujours été fait par les élus comme on l'a vu au chapitre précédent. Rim Mahjoub, députée membre de la commission des consensus, qui fait le choix de se retirer de l'ANC, évoque le fait que ce soit Kamel Morjane, ancien ministre de Ben Ali, et président du parti politique l'Initiative, qui a obtenu cinq élus à l'ANC (lui-même est alors inéligible), qui le suggère pour la première fois⁴. Cela souligne d'abord l'existence de discussions entre dirigeants des principaux partis opposés à Ennahdha et à la Troïka, discussions qui s'intensifient après l'assassinat de Chokri Belaïd. Ce point montre également que le centre de gravité de l'opposition n'est pas interne à l'ANC. Le passage à l'acte n'est pas évident, en particulier pour la fraction d'élus de l'opposition qui avait dénoncé les manières de faire d'Amor Chetoui le 1^{er} juillet 2013. Il est toutefois facilité par la cristallisation des oppositions qui a conduit les députés de l'opposition à des actions de plus en plus radicales : grève de la faim, boycott de certaines séances, plaintes déposées au tribunal administratif. De plus, le caractère récurrent de la proposition consistant à se retirer (on a vu que déjà en février 2013, les élus y songeaient) et la multiplication d'appels à la démission contribue à banaliser le passage à l'acte. Enfin, la démission d'Ahmed Khaskhoussi, député bien connu ayant d'abord rallié le groupe Ettakatol

¹ Néanmoins, les élus du CPR et en particulier Amor Chetoui, figure de proue de la dénonciation du projet du 1^{er} juin n'y participent pas du tout.

² Ermakoff, *Ruling Oneself Out*, *op. cit.*

³ Darmon Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 82, n°2, 2008, p. 149-167.

⁴ Entretien, Rim Mahjoub, Tunis, novembre 2015.

puis le groupe démocrate, élu dans la même circonscription que Mohamed Brahmi, à Sidi Bouzid, et qui avait fait avec lui une grève de la faim pour protester contre les agissements de la Troïka dans cette région emblématique de la révolution à l'automne 2012, rend le fait de quitter l'ANC de plus en plus acceptable pour les députés.

Certains députés membres de partis appelant au retrait de l'ANC ne se retirent pas : c'est le cas de Mouna Ben Nasr, députée de l'Initiative. Celle-ci justifie le fait de rester fidèle à la légitimité de l'institution par « l'intérêt supérieur de la nation », et est exclue du parti¹. On voit ici aussi comment se manifestent des loyautés contradictoires et comment le fait de se retirer de l'institution souveraine du changement de régime peut être difficile pour les élus pris individuellement.

Certains élus de l'opposition se retirent donc et débute un *sit-in* sur la place du Bardo, face à l'entrée de l'ANC. Ces élus sont ensuite rejoints par dix-sept autres. Il s'agit d'une partie des élus indépendants, des élus du groupe Nida Tounes, des élus du bloc démocratique. Figurent en premier lieu les élus qui ont suivi Amor Chetoui dans sa condamnation du travail du rapporteur général de la Constitution, Habib Kheder. Si le quorum peut être atteint à l'ANC malgré les démissions, les élus ne sont néanmoins pas suffisamment nombreux pour organiser des votes à la majorité qualifiée (aux deux tiers), et donc pour adopter la constitution.

B. Retraits et défections : le retour du fait partisan

À partir de là s'engage une bataille sur les chiffres : qui s'est véritablement retiré de l'ANC ? Les parlementaires du *sit-in* publient des listes qui diffèrent de jour en jour, de même que les médias. L'ONG Al-Bawsala met également à jour sur son site de manière quotidienne la liste des élus retirés. Cependant, on retrouve quelques erreurs un peu partout et plusieurs élus publient des démentis à la suite de l'apparition de leurs noms sur ces listes : il en est ainsi des élus du groupe « Liberté et dignité » qui existe à nouveau à cette période-là². Certains élus adoptent des positions intermédiaires : par exemple, un assesseur boycotte les travaux sans participer au groupe des députés retirés³.

¹ Weslaty Lilia, « Éviction de la députée Mouna Ben Nasr : deux manières de voir le “bien commun de la Tunisie” au parti Al Moubadara », *Nawaat*, 7 août 2013.

² Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit., p. 458, 466.

³ *Ibid.*, p. 466.

Le tableau 25 représente la participation des élus au *sit-in* à travers trois critères : le premier correspond à la signature du communiqué d'annonce du retrait de l'ANC ; le deuxième prend en compte les démissions au fil de l'été, le troisième se fonde sur le vote du 30 août 2013 à l'ANC relatif à la reprise des travaux de l'ANC. Pour tenter de montrer à la fois les logiques de groupes parlementaires et les logiques partisans, il importe de recenser, lorsque c'est possible, les appartenances partisans des élus signataires (pour le communiqué en particulier). Une des difficultés concernant ce tableau réside dans le suivi de la composition des groupes parlementaires qui continue d'évoluer au cours de l'été et à la rentrée.

Groupes parlementaires	Parti	Signature du communiqué du 29 juillet	Retrait à un moment de l'été	Vote contre la reprise des travaux de l'ANC le 30 août
Groupe démocrate	Massar	7/10	26/27	16 / 17
	Joumhour	8/8		
	Afek Tounès	3/3		
	Mouvement des patriotes démocrates	1/1		
	Front National Tunisien	1/1		
	Nidaa Tounes	3/3		
Indépendants	Nidaa Tounes	8	26/41	30/51
	L'initiative	5/5		
	Parti populaire progressiste	1/1		
	PCOT	3/3		
	Courant populaire	0		
	Autres	2		
Alliance démocratique	Alliance démocratique	1/10	9/10	10/10
Transition démocratique	El Amen	0	3/14	0/10
	Autres	0		
CPR	CPR	0/12	0/12	0/14
Ettakatol	Ettakatol	0/12	2/12	0/12
Ennahdha	Ennahdha	0/86	0/86	0/86
Wafa	Wafa	0/10	0/10	0/10
Total		43/217	66/217	56/217

Tableau 25 : les élus retirés : un groupe à géométrie variable.

N =217. Lecture : 26 des 27 députés du groupe démocrate se retirent de l'ANC, 31 des 51 députés indépendants votent contre la reprise des travaux alors qu'aucun élu du groupe Wafa ne vote contre. Au total 56 des 217 élus votent contre la reprise des travaux le 30 août 2013.

Rendre compte de l'évolution par groupe permet de montrer que les équilibres des groupes varient au cours de l'été : à la rentrée, le groupe démocrate perd les élus du Joumhour (le Parti Républicain) qui deviennent indépendants. De plus, les données aspirées depuis la base la plus

fiable, celle de l'ONG Al-Bawsala, ne permettent pas de retracer tous les mouvements de changement de groupe et conservent une affiliation de départ (2011) et une affiliation d'arrivée (2014) pour chaque élu, qui peut pourtant être amené à changer de nombreuses fois de groupe. Par exemple, le groupe démocrate compte au début des travaux de l'ANC peu d'élus mais est le principal bénéficiaire des démissions d'Ettakatol, et compte en avril 2013 trente-six députés (rassemblant les élus d'Al-Massar, d'Afek Tounès, de Joumhouri, de l'alliance démocratique, quelques élus ayant rejoint Nidaa, des élus sans affiliation partisane). Cependant, à compter de la rentrée 2013, le groupe se délite progressivement : les députés de l'Alliance démocratique forment leur propre groupe, les députés Nidaa deviennent indépendants, les élus d'Afek et Joumhouri aussi dans l'optique de rendre leur parti plus visible avant les élections, et le groupe démocrate se trouve alors réduit à seize membres.

Ce qui est intéressant c'est que les groupes suivent le positionnement de certains de leurs députés : par exemple, Najla Bourriel est la seule élue de l'Alliance Démocratique à avoir signé le premier communiqué de retrait, mais l'ensemble du groupe (dix élus) se retire de l'ANC et votera contre la reprise des travaux de l'ANC le 30 août 2013. Cette élue est très liée aux membres du Groupe Démocrate et en particulier à certains élus d'Al-Massar qui sont les fers de lance du *sit-in*, et du communiqué. De plus, sa colocataire est indépendante mais membre du parti Nidaa Tounes et également signataire du communiqué.

Les logiques de groupe ne font cependant pas tout : on peut voir à plusieurs reprises que les groupes parlementaires composés d'élus de plusieurs partis politiques ne prennent pas de décisions en bloc, et qu'il est fréquent qu'un ou deux élus du groupe ne suivent pas la décision du reste des députés. C'est le cas de deux élus du groupe démocrate dont l'un quitte même le groupe et rejoint momentanément le groupe Ennahdha¹ et l'autre participe la première semaine au *sit-in* avant de déclarer avoir été assimilé aux députés retirés par erreur². Par contre, les députés affiliés au parti Nidaa Tounes, bien qu'étant parfois membres du groupe parlementaire démocrate et parfois indépendants, agissent d'une seule voix. Pour ce qui est des élus de la majorité, l'ensemble reste à l'ANC, à l'exception d'une élue d'Ettakatol qui publie sa démission de l'ANC. Les élus du CPR sont extrêmement critiques vis-à-vis du processus constituant mais sont également virulents dans leur opposition au retrait des élus à l'ANC.

¹ Neji Gharsalli, député ex-PDP de Kasserine.

² Karim Bouebdelli.

C. Les urnes contre la rue

Les députés restés dans l'Assemblée, que la presse, majoritairement pro *sit-in*, nomme « légitimistes », et les députés ayant quitté l'ANC opposent deux légitimités diamétralement opposées : les uns invoquent la légitimité des urnes et la légalité de leur élection qui fait d'eux les représentants du peuple, tandis que ceux qui se sont retirés invoquent la légitimité de la rue et de la Révolution. Les élus restés à l'ANC s'auto-désignent du nom de *Murabitûn* (les gardiens de la forteresse¹) tandis que les députés retirés sont désignés comme *Munsahibûn* (ceux qui se retirent). Les retraits de l'ANC sont assimilés par la presse à une déclaration de guerre vis-à-vis d'Ennahdha et comme la promesse d'un scénario à l'égyptienne puisque le 25 juillet, la situation en Égypte n'est pas encore considérée comme un coup d'État et une restauration autoritaire particulièrement brutale, mais comme une alliance des jeunes révolutionnaires et de la gauche contre « une dictature islamiste ». D'autre part, les élus d'Ennahdha sont décrits comme étant sur la défensive, les rumeurs de coup d'État sont très présentes², leurs réunions de groupe sont houleuses et ils divergent sur la conduite à tenir. Quand, dès le 5 juillet 2013, la vice-présidente de l'ANC expliquait en aparté qu'« il y aurait tout dans cette Constitution. Tout. La liberté, l'égalité des hommes et des femmes, le droit au blasphème, les libertés individuelles, le respect des droits de l'homme. Vous allez voir, on va tout mettre ! »³, d'autres élus continuent de défendre l'inscription de la sharia dans la Constitution et l'idée de faire passer le projet du 1^{er} juin en force⁴.

L'objectif n'est pas ici de faire l'histoire exhaustive du mouvement Errahil⁵ ni du *sit-in* organisé par l'opposition mais de montrer comment les acteurs mobilisés revendiquent une légitimité révolutionnaire. Le *sit-in* du Bardo a pour objectif la démission du gouvernement, la constitution d'un gouvernement de technocrates, l'achèvement du processus constitutionnel par une commission spécialisée, et l'organisation d'élections à la rentrée. Les élus démissionnaires ont initié le *sit-in*, et tentent d'y assurer une présence quotidienne⁶. Les témoignages portant sur le *sit-in* et l'investissement des uns et des autres portent la marque des scissions ultérieures :

¹ Le terme a une forte connotation religieuse, il renvoie au ribat, les forteresses aux avant-postes de la conquête islamique au VII^{ème} siècle. Le terme est également utilisé par des groupes djihadistes sahéliens à partir du mois d'août 2013.

² Notes de terrain, Tunis, ANC, juillet 2013.

³ Notes de terrain, réception à l'Ambassade de France, La Marsa, juillet 2013.

⁴ Notes de terrain, discussions avant une réunion du groupe Ennahdha, Tunis, ANC, juillet 2013.

⁵ Sur les déceptions et les conséquences biographiques qu'il génère, voir Hmed, « Les déçus de l'autoritarisme partisan », *art. cit.*

⁶ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, *op. cit.* ; Ben Abdesslem, *La Parenthèse constituante*, *op. cit.*

ainsi la faible présence des élus de Jomhouri est soulignée à plusieurs reprises par Selma Mabrouk dans le récit qu'elle fait du *sit-in*¹. Le Bardo est donc devenu l'épicentre de la contestation qui a suivi l'assassinat de Mohamed Brahmi. La composition du mouvement reste néanmoins marquée par la présence importante des *beldis* mais aussi des classes moyennes, francophones, réfractaires au fait qu'Ennahdha soit membre du gouvernement.

La place du Bardo est également occupée par les soutiens d'Ennahdha qui organisent en réponse au *sit-in* des contre-manifestations dans lesquelles ils rappellent leur soutien à l'ANC, et critiquent les députés retirés et les membres de Nidaa Tounes en les accusant d'être partisans d'un coup d'État à l'égyptienne et de représenter ce qu'ils nomment « l'État profond » et « contre-révolutionnaire ». Ils reprennent ici une image qui a fréquemment été reprise par le personnel politique nahdhaoui pour évoquer les difficultés rencontrées par la Troïka au gouvernement : une sorte de groupe fait de hauts fonctionnaires et de propriétaires des principaux médias, élites économiques et étatiques proches de l'ancien régime s'opposerait de manière concertée et intentionnelle aux décisions de la Troïka. La polarisation de la situation entre militants de la base n'empêche pas cependant, le maintien et même le développement d'arènes de dialogue et de négociations, entre cadres partisans.

Cette configuration conduit à trois types de négociations qui prennent forme à différentes échelles et avec différents acteurs. Une partie importante d'entre elles ont lieu à proximité du Bardo mais le palais de Carthage, où siège la présidence de la République, reste également un lieu de discussion important. Tout d'abord, dès le 25 juillet 2013 est constituée une cellule de crise à Carthage : il s'agit du comité de liaison de la Troïka (*tansiqiya*)² qui s'organise de manière à se réunir trois à quatre fois par semaine jusqu'à octobre 2013. Le témoignage d'Aziz Krichen est précieux pour apprécier la période et la teneur des réunions et participe à la mise en scène de lui-même comme acteur clé de la négociation et de la solution de sortie de crise :

La tendance majoritaire était à l'affrontement. Lorsque ce fut mon tour de prendre la parole, je déclarai qu'il n'était pas question de céder sur l'ANC, pierre angulaire du cadre institutionnel existant, mais qu'il n'y avait pas de sortie de crise imaginable sans la démission du gouvernement (...). Le contexte ne se prêtait pas à la polémique gratuite. J'avais énoncé mon opinion clairement, mais sans agressivité. Elle fut

¹ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit.

² Instance comprenant les trois présidents (de l'Assemblée de la République et du gouvernement), les trois chefs de partis de la Troïka, les trois présidents des groupes parlementaires, et Aziz Krichen, conseiller politique du président de la République.

consignée avec les précédentes. Personne ne l'approuva ce soir-là mais personne ne la critiqua non plus.¹

Cette cellule de crise définit la position de la majorité, mais la spécificité de la sortie de crise tunisienne tient dans le fait qu'à cette structure institutionnelle s'ajoutent d'autres espaces de dialogue. Ensuite, le dialogue « officiel », dit « dialogue national », qui correspond à la deuxième séquence du dialogue national initié par l'UGTT le 16 octobre 2012, reprend sous l'égide d'un Quartet réunissant les principaux collectifs non-partisans – l'UGTT ou syndicat unique des travailleurs, l'UTICA, syndicat patronal, l'Ordre des Avocats² et la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme³ à partir du 29 juillet 2013–, et est rendu public le 17 septembre 2013. Ce dialogue porte sur trois questions principales : la Constitution, la formation d'un nouveau gouvernement et l'organisation d'élections, sur lesquels on reviendra par la suite. Enfin, un dialogue officieux est maintenu par le président de l'ANC avec de nombreux acteurs de la société civile et des organisations partisans au Conseil constitutionnel, lui aussi dans l'enceinte du Bardo mais un peu éloigné de l'ANC.

IV. Négociations, polarisations, et tensions internes

Le 6 août 2013, Mustafa Ben Jaafar prend la décision de suspendre les travaux de l'ANC, contre l'avis de la majorité et de la Troïka. Cette « suspension » marque un pas fait vers les députés retirés et ouvre sur une nouvelle séquence de la crise lors de laquelle on observe un double mouvement de radicalisation des positions dans la rue et de négociation entre cadres dirigeants, conduisant à terme au *tawafuk* (consensus) entre les principaux acteurs et salué à l'international. La construction d'un consensus à la tunisienne a particulièrement intéressé les spécialistes des changements de régime, dans la mesure où ce consensus ajoutait une question nouvelle à la littérature portant sur les pactes et les transitions pactées⁴ : celles des liens entre

¹ Krichen, *La Promesse du printemps*, *op. cit.*, p. 238-239.

² L'Ordre des avocats a joué un rôle important dans la prise en charge de la défense de certains prisonniers politiques voir Gobe, *Les Avocats en Tunisie*, *op. cit.*

³ La LTDH est l'une des principales organisations dites « de la société civile » qui a été peu à peu récupérée par le régime de Ben Ali. Elle reste malgré cela une instance de socialisation importante, a souvent été le lieu d'un premier engagement et joue à ce titre un rôle de vivier de recrutement du personnel politique. Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.* ; Ben Mami Riadh Amine, « Redéfinir son action, redéfinir les droits de l'homme, un parcours ethnographique au sein de la ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme », mémoire de master, EHESS, 2017.

⁴ O'Donnell, Schmitter, Whitehead, *Transitions from Authoritarian Rule*, *op. cit.*, p. 36.

islam et démocratie¹. Dans le cas tunisien, la recherche d'une politique du « compromis » s'inscrit dans une rhétorique du pouvoir sédimentée sur le temps long, mais, dans le cas présent, participe à l'érosion de la légitimité des partis politiques et à la désaffection des bases militantes de chacun des deux partis.

Nous nous appuyerons particulièrement dans cette partie sur les discours du président de l'ANC, Mustapha Ben Jaafar, à partir de deux documents : le livre d'entretien de Mustapha Ben Jaafar avec Vincent Geisser qui revient sur la crise de l'été 2013 de manière détaillée, et la replace dans la trajectoire politique du président de l'ANC, ainsi qu'un entretien réalisé deux ans après les faits à Tunis au siège d'Ettakatol avec Mustapha Ben Jaafar pour revenir sur son expérience de président de l'Assemblée. Le rôle joué par cet acteur a été occulté par de nombreux récits de la crise et du changement de régime, car celui-ci n'était ni au premier plan du Quartet, ni au premier plan de l'affrontement entre « islamistes » et « modernistes » mais jouait au contraire un rôle d'intermédiaire et de facilitateur.

A. L'ANC dans la rue

Le 6 août 2013, après une plénière particulièrement houleuse à laquelle assistent les députés restés dans l'hémicycle, Mustapha Ben Jaafar, président de l'ANC, prend la décision de « suspendre » les travaux de la Constituante et appelle les députés retirés à revenir. Lorsqu'il revient, deux ans plus tard sur cette décision, il insiste sur l'opposition des autres acteurs à son choix et sur son isolement.

« Il y a un rôle qui a été totalement occulté de ce qui s'est passé au sein même de la Troïka, parce qu'il y avait des réunions périodiques avec Marzouki, Ghannouchi et responsables des trois partis, au mois d'août justement après la suspension, ils voulaient comprendre pourquoi j'ai fait ça. (...) Ah non pas à l'Assemblée, généralement c'était au palais, autour de Marzouki évidemment parce qu'on avait des réunions périodiques et il avait la logistique qui lui permettait de... mais là aussi, maintenant après deux ans Marzouki dit que finalement il est favorable à cette décision de suspension mais à l'époque il était d'une hostilité... mes deux partenaires considéraient, ils ne le disaient pas franchement devant moi, mais c'était presque un coup d'État contre, et moi j'ai utilisé le terme suspension parce que je savais ce qu'il fallait faire. »²

En effet, cette décision est contestée par le reste de la Troïka et en particulier par les élus du groupe Ennahdha, qui appellent à la reprise des travaux et annoncent que le groupe poursuivra

¹ Linz, Stepan, « Democratization Theory and the “Arab Spring” », *art. cit.*; Stepan, « Tunisia's Transition and the Twin Tolerations », *art. cit.*

² Entretien, Mustapha Ben Jaafar, Tunis, octobre 2015.

les travaux parlementaires avec les élus qui le souhaitent. Cependant, les séances plénières qui se tiennent n'ont aucune légalité puisqu'elles ne sont pas convoquées par le président de l'ANC (article 25 du règlement intérieur de l'Assemblée).

1. Ceux qui sortent

À l'été 2020, voyant qu'un parti organise un *sit-in* à l'Assemblée tunisienne même, sous la coupole, un député constituant réagit sur *Facebook* en ces termes :

« J'ai toujours cru que les *sit-ins* se faisaient dehors, sous des tentes et dans la chaleur de Juillet et Aout. On n'a pas eu la chance d'avoir Abir¹ avec nous à l'ANC pour nous montrer les *sit-ins* climatisés. »²

Ce rappel campe bien l'atmosphère du *sit-in* : il fait très chaud, c'est le ramadan. Cependant, le *sit-in Errahil* n'en est pas moins une mobilisation de « dominants »³ qui reprend les codes des mobilisations de l'hiver 2011 mais aussi les manières de faire des associations historiques de défense des droits de l'homme et de la femme dont le recrutement est élitiste⁴. Les députés montent des tentes sur le rond-point du Bardo. Ils reçoivent l'appui de militants du parti et des différentes associations de défense des droits de l'homme et de défense des droits des femmes qui font partie des soutiens du bloc démocrate en dehors de l'ANC. Le caractère bourgeois de la mobilisation, alors même qu'elle a lieu dans un quartier de la petite classe moyenne, lui vaut l'appellation moqueuse de *sit-in* « *rouz bil fekia* » (du riz aux fruits secs) soit un plat de fête, coûteux et privilégié par les catégories supérieures dans les fêtes de mariage⁵. L'ambiance du *sit-in* est festive : les soirées de ramadan sont des moments de fête et les élus de l'opposition, lorsqu'ils évoquent le *sit-in*, rappellent systématiquement la joie, l'union, l'atmosphère d'ouverture des possibles et le sentiment d'avoir renversé le rapport de force grâce à la rue, qu'ils opposent à leurs rôles et leurs ressentis dans l'hémicycle : « c'est le seul moment où on était vraiment unis »⁶, « c'était une fête, c'était dur mais on a vraiment fait quelque chose »⁷.

¹ Il fait référence à Abir Moussi, ancienne secrétaire générale adjointe chargée de la femme au RCD à la fin du règne de Ben Ali, qui fonde en 2016 le Parti Destourien Libre qui rassemble d'anciennes figures du RCD ouvertement hostiles à la révolution et à la deuxième république tunisienne. Elle est élue à l'ARP aux élections législatives de 2019.

² Mahmoud el May, Facebook, 14 juillet 2020.

³ Agrikoliansky Éric, Collovald Annie, « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent ? », *Politix*, vol. 106, n°2, 2014, p. 7-29.

⁴ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*

⁵ Voir photos en annexe.

⁶ Entretien, Selma Mabrouk, Tunis, novembre 2015.

⁷ Notes de terrain, Tunis, octobre 2013.

Dans les premiers temps, il n'y a cependant pas d'estrade ni de possibilité d'organiser des prises de parole sonorisées, même lors des grandes journées de mobilisations¹. Ce n'est que par la suite que les députés retirés et les manifestants reçoivent l'appui matériel des militants de Nidaa Tounes qui montent des tentes en dur et créent une radio du *sit-in*, permettant l'organisation de discours. Ils portent également des écharpes aux couleurs du drapeau tunisien. Certains jeunes délinquants du quartier, intermédiaires électoraux qui vivent des petits boulots de la politique, participent aussi pour faire les gros bras et chanter des slogans.

« Mes chansons du *sit-in* ont été reprises par tous, de Bizerte [à l'extrême nord] à Tataouine [à l'extrême sud]. Au *sit-in*, j'ai rencontré tout le monde, tous tous [montre des photos sur son téléphone à côté des députés, mais aussi des coupures de presse sur les photos desquelles il apparaît] J'étais là tous les jours. Ils m'ont tous promis des choses, de l'aide pour le mouton ... mais en fait ils n'ont rien donné sauf Madame Selma qui m'a donné des habits neufs pour l'*aid serir*. »²

Cet intermédiaire électoral qui vit au Bardo a été emprisonné à plusieurs reprises pour des faits de petite délinquance. Il a déjà travaillé comme intermédiaire électoral en 2011, mais évoque ici la manière dont il a été recruté lors du *sit-in* du Bardo par un cadre de Nidaa Tounes. Le *sit-in* n'est pas seulement une démonstration de force de la part des membres de Nidaa Tounes, c'est aussi un moment de construction du parti. Les mobilisations ont surtout lieu le soir pendant les veillées du ramadan et s'accompagnent de moments festifs où sont distribués des plats de rupture du jeûne. Dans les trois ouvrages publiés par des élus « retirés » qui participent au *sit-in*, ces moments sont associés à des moments de fête, d'euphorie et d'union de l'opposition³. Selma Mabrouk insiste particulièrement sur l'intensité des moments et sur les liens forts qui se créent entre les députés. Les membres du *sit-in* se revendiquent d'une légitimité de la rue et adoptent un discours dans lequel ils requalifient le *sit-in* de nouvelle révolution et de poursuite de la révolution. Plus d'une centaine de personnes (entourage des députés, associations féministes, cadres de Nidaa Tounes) y sont quotidiennement, avec des pics de mobilisation les 6, 13 et 24 août 2013. Le 6 août commémore la date anniversaire de l'assassinat de Chokri Belaid et rassemble 120 000 manifestants. Les députés retirés mènent certaines actions comme l'organisation de chaînes humaines, et reprennent des slogans qui sont ceux de la révolution. La mobilisation du 13 août, date anniversaire du Code du Statut Personnel érigé en bouclier par les opposants à Ennahdha, et qui avait déjà fait l'objet d'une mobilisation importante en 2012,

¹ « Entre 100 et 120 mille personnes au *sit-in* du Bardo à 23h40 », *Business News*, 7 août 2013.

² Entretien, intermédiaire électoral, Tunis, octobre 2014. Il est de coutume d'habiller les enfants de vêtements neufs à l'*aid serir* qui marque la fin du ramadan.

³ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit. ; Ben Abdesslem, *La Parenthèse constituante*, op. cit., Chaabane Nadia, *Chroniques d'une constituante*, Tunis, Démetre Édition, 2018.

rassemble également environ 100 000 personnes. En parallèle, des mobilisations organisées par les « légitimistes » soutenant la Troïka sont organisées de l'autre côté de la place du Bardo qui donnent ponctuellement lieu à des heurts : le 3 août, environ 100 000 manifestants (200 000 selon les organisateurs) sont rassemblés sur cette même place à l'appel d'Ennahdha dont les dirigeants s'expriment à tour de rôle. Les slogans de la manifestation condamnent tout à la fois le terrorisme, les assassinats politiques et le retour à l'ancien régime.

La revendication principale reste la démission du gouvernement et la mise en place d'un gouvernement d'experts. Les opinions exprimées dans la presse et sur la blogosphère¹ restent hostiles à la démission de l'ANC² dans son ensemble et s'expriment en faveur d'un changement radical à la tête du pouvoir exécutif mais pour la conservation des principes fondateurs de l'ANC. C'est aussi la revendication des cadres de l'UGTT et notamment de son secrétaire général Houcine Abbassi, instituteur de la région de Kairouan qui prend la tête de la centrale syndicale à la fin de l'année 2011. Ce n'est donc pas le processus constitutionnel qui est mis en cause en premier lieu, bien que ce soit la démission des élus qui ait accéléré le développement de la contestation et la mise en place de tentes devant le palais du Bardo. Les négociations reprennent donc entre les élus démissionnaires et le président de l'ANC³. Cependant, lors de la soirée du 24 août 2013, alors que l'ensemble de l'opposition a appelé à manifester, on dénombre – dans les estimations les plus optimistes – 50 000 manifestants (contre 30 000 lors des précédentes mobilisations au début du mois d'août). Cet essoufflement est à mettre en perspective avec le calendrier et notamment avec les fêtes de fin de ramadan : les mobilisations qui ont eu lieu pendant les deux premiers tiers du mois de ramadan ont été très suivies – mais à la fin du ramadan et après, les acteurs se démobilisent, partent en vacances. Le ramadan constitue chaque année un temps fort de la politisation depuis la révolution dans la mesure où les polémiques engendrées par les fermetures des cafés, les attaques faites sur les tunisiens ne pratiquant pas le jeûne entretient un climat propice à la critique d'Ennahdha. C'est un moment de socialisation nocturne, où se tiennent des cafés politiques et culturels, des débats, en particulier dans les médinas : ce cadre, ainsi que l'été et les vacances scolaires, favorise la mobilisation, et contribue à lui donner sa dimension familiale.

¹ Cyril Grislain Karray et Gilbert Naccache, deux personnalités très écoutées, ont pris position sur *Nawaat* dans des articles très relayés contre la dissolution de l'ANC. La bloggeuse célèbre Lina Ben Mnehmi a pris fait et cause pour le *sit-in* du Bardo.

² C'est aussi l'opinion de Mohamed Brahmi rappelée sur le blog de Lilia Weslaty, journaliste de *Nawaat, Tunisiars*.

³ Comme le témoigne le communiqué Al-Massar du 26 août 2013.

2. Ceux qui restent

Le 30 août est organisé un vote relatif à la question de la reprise des travaux de l'ANC et c'est le « oui » qui l'emporte avec 159 votes pour la reprise des travaux, sans que ce résultat soit suivi dans les faits par le retour des députés retirés. Le 3 septembre 2013, les élus de la majorité se réunissent à l'ANC, après en avoir fait une demande écrite signée par 77 élus afin de débattre de la situation exceptionnelle du pays. Plus de cent élus se réunissent, débattent du lieu de réunion, puis de la possibilité de destituer le président de l'Assemblée car ce dernier refuse de reprendre les travaux sans l'opposition. L'entrée de force de députés d'Ennahdha, le 3 septembre, dans le bureau du président témoigne des tensions entre le groupe majoritaire et Mustapha Ben Jaafar. Celui-ci met en évidence l'importance du travail de discipline conduit par les cadres du groupe dans le récit qu'il dresse *a posteriori* de l'été 2013 :

Il faut saluer ici la sagesse du président d'Ennahdha, Rached Ghannouchi, de la vice-présidente de l'ANC, Meherzia Labidi, et du président du groupe parlementaire d'Ennahdha, Sahbi Atig. Ils ont tout fait pour ramener les députés islamistes à la raison, en les convaincant que la suspension était un geste salutaire pour sauver la transition démocratique¹.

Ce rôle est également souligné par les cadres du parti eux-mêmes : « Il a fallu le fouet du parti »² lance le vice-président du groupe parlementaire.

Ces événements viennent nourrir un récit héroïque forgé par l'opposition et les militants du *sit-in*. S'il ne s'agit pas de nier l'atmosphère de franche camaraderie et la joie générée par la participation au *sit-in*, on peut également prêter attention aux récits concurrents de la sortie de crise. Plutôt que d'un « bras de fer »³ entre Ennahdha et les modernistes – et en particulier Nidaa Tounes, les membres de la Troïka et en particulier d'Ettakatol insistent sur le rôle de sacrifié de leur parti et sur leur ouverture au dialogue quand rien ne les y contraignait, quand les observateurs internationaux mettent avant tout l'accent sur le Quartet et les instances de dialogue en dehors de l'espace partisan.

« Évidemment, si vous posez la question à monsieur Samir Taieb ou n'importe comme il l'a dit d'ailleurs pendant la présentation, c'est le *sit-in* d'Errahil qui a amené tout ça. Écoutez, si vous étiez à Tunis et vous me rassurez, vous savez très très bien que pratiquement après la prise de position, l'initiative que j'ai prise d'arrêter les travaux... de suspendre, c'est le terme exact... Donc on va vous dire c'est... or tout le monde sait ceux qui ont suivi, ceux qui étaient présents, qui vivaient en Tunisie, les

¹ Ben Jaafar, *Un si long chemin vers la démocratie*, op. cit., p. 185

² Entretien, Walid Bennani, Kasserine, Tunisie, octobre 2014.

³ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit.

journalistes ne le disent pas, mais le savent très, très bien, que après le 6 août, date à laquelle j'ai décidé de la suspension des travaux de l'Assemblée, le *sit-in* s'est terminé. Ça n'est pas un miracle là. Ceux qui ont vécu l'événement savent très, très bien que ce qui avait alimenté essentiellement les *sit-ins* c'était les soirées ramadanesques et beaucoup de bourgeois et de bourgeoises venaient passer la soirée avec beaucoup de dépenses, beaucoup de gâteaux, des gens... logistique très très importante sur laquelle il ne faut pas revenir parce qu'on ne veut pas tomber dans la peur de dire ah ce n'était rien c'était... en fait la réalité du mouvement s'est arrêtée avec la fin du Ramadan, et donc il suffit de faire coïncider les fêtes de l'Aïd, qui ont juste suivi, et tout était arrêté dans le pays, et le *sit-in* pour savoir qu'à partir du peut-être 10-15 août il n'y avait plus rien, et donc dire que c'est l'*i'tissam* (le *sit-in*) qui a entraîné le changement de position d'Ennahdha et son acceptation de partir du gouvernement et de le céder à une équipe de technocrates, c'est vraiment une toute petite partie de la vérité et la vérité c'est que, d'abord ce qui est invisible c'est le travail qu'Ettakatol a fait et personnellement j'étais dans le coup forcément du fait de ma position à la tête de l'Assemblée, de l'intérieur pour convaincre Ennahdha que c'est la meilleure solution. »¹

Dans ce long extrait d'entretien, le président de l'Assemblée introduit un récit alternatif à ceux qui sont généralement faits de la crise et insiste sur le rôle qu'il a joué comme intermédiaire. En effet, les relations sont maintenues entre la présidence de l'ANC, les légitimistes et les élus retirés, ce qui démultiplie des interactions entre acteurs, et facilite par la suite le retour à l'hémicycle.

B. Négociations et « pacte » entre les élites

La période de crise n'est pas une période de repli de chacun dans son groupe ou d'entre-soi. Les élus se rencontrent en dehors de leurs groupes et de leurs affiliations et préférences habituelles, que ce soit de manière officielle ou officieuse. Les rencontres officieuses se multiplient et ont lieu à l'extérieur de l'édifice comme c'est le cas de la rencontre de Paris entre Béji Caid Essebsi et Rached Ghannouchi le 14 août. Cependant, alors que la mise au ban politique des membres du RCD, et l'organisation d'élections constituintes avaient, en 2011, fait voler en éclat le système de capitaux traditionnels, la crise de l'été 2013 ne constitue pas un bouleversement aussi important parce que le capital social des acteurs varie certes, mais reste fondé sur les mêmes ressources et sur des alliances et des relations construites sur le long terme. En situation d'incertitude, les acteurs reconduisent les pratiques antérieures à la crise. L'hypothèse de régression vers les habitus formulée par Michel Dobry caractérise à la fois les comportements individuels et l'ensemble des sociétés². Ici on peut voir comment cette

¹ Entretien, Mustapha Ben Jaafar, Tunis, octobre 2015

² Lemieux Cyril, « Chapitre 3 / L'hypothèse de la régression vers les habitus et ses implications. Dobry, lecteur de Bourdieu », in Aït-Aoudia, Roger (dir.), *La logique du désordre*, op. cit., p. 71-92.

régression s'opère à ces deux niveaux. Les acteurs mobilisent leurs connaissances locales des autres membres de l'espace partisan et s'appuient principalement sur leurs relations les plus anciennes : ce n'est pas tant la force des liens faibles qui joue ici que le poids des connaissances de long terme, et de relations très personnalisées comme on va le voir en mettant à plat les différentes ressources dont dispose Mustapha Ben Jaafar. Les nouvelles ressources forgées à l'ANC et dans l'expérience de l'opposition ne sont mobilisées que de manière très étroite avec les capitaux anciens et sont mobilisables seulement dans certains espaces.

1. Un dialogue de vieilles connaissances

Tout d'abord la période est marquée par la multiplication de réunions et d'instances plus ou moins formelles de dialogues. Ces relations existaient dès avant 2011 : l'opposition à Ben Ali a mené plusieurs sessions de dialogue et de négociations au niveau national ainsi que des initiatives communes comme le front du 18 octobre 2005, mais menait aussi des négociations beaucoup plus locales comme le montre l'histoire de certaines scènes politiques locales¹. Celles-ci font l'objet de préparation en amont, de négociations par le biais d'intermédiaires comme le président de l'ANC qui revient sur son rôle officieux.

« L'importance bien entendu chacun peut dire ça c'est le plus important bon, ça on le laisse aux historiens, mais la réalité c'est qu'il y a eu beaucoup de choses qui se sont conjuguées et de choses plus importantes que d'autres, moi je pense qu'au sein de la Troïka la pression qu'on [Ettakatol] a exercée, le rôle qu'on a joué pour rapprocher les points de vue, la première rencontre entre Beji Caid Essebsi et Rached Ghannouchi, j'ai personnellement joué un rôle mais je n'en parle pas. Pourquoi ? Parce que la réunion s'est faite à Paris, qu'il y avait Monsieur Slim Riahi, il a été peut-être chargé de l'intendance ou je ne sais pas quoi... mais politiquement, c'était des gens qui ne voulaient pas du tout se voir et après il y a eu bien entendu monsieur Beji qui sur Nessma invite Rached Ghannouchi à le voir, mais ce qui s'est passé avant c'était des rencontres personnelles avec l'un et l'autre et ils ont accepté l'idée de se voir, et le reste c'est un problème d'intendance... et donc tout ce qui s'est passé dans cette période pour rapprocher les points de vue, ramener les récalcitrants, les dissidents à l'assemblée, les récalcitrants au dialogue national, tout cela ne s'est pas fait sous les projecteurs. »²

Mustapha Ben Jaafar insiste sur l'opacité nécessaire à la préparation de ces rencontres entre des acteurs opposés du spectre partisan, mais qui ont cela en commun de tous deux souscrire à une conception nationale et idéologique du politique. Ici, le président de l'ANC joue un rôle d'intermédiaire en mobilisant les différentes facettes de son capital social, construit sur le temps long. D'abord, il entretient des liens familiaux avec la famille Caid Essebsi (dont il dit que c'est

¹ Carpentier, « L'Observatoire localisé de Gabès », *art. cit.*

² Entretien, Mustapha Ben Jaafar, Tunis, octobre 2015.

« son cousin »¹), et sa filiation lui fait partager les propriétés sociales de l'élite tunisoise, francophone, engagée dans la lutte pour l'indépendance auprès de Habib Bourguiba. Nous avons montré la proximité sociale entre élus de la gauche anti-islamiste et Ettakatol, rappelons aussi qu'Ettakatol est issu d'une scission du MDS, mouvement créé par Ahmed Mestiri lorsqu'il prend ses distances du PSD en 1970. On retrouve ces différents traits dans l'ancrage social du parti qu'il a créé, Ettakatol, et de ses proches conseillers : les dispositions du président de l'ANC facilitent ses rapports avec les cadres dirigeants de Nidaa Tounes et avec les membres de l'ancienne élite.

Ensuite, la trajectoire politique de Mustapha Ben Jaafar l'a conduit à nouer des liens de confiance avec la nouvelle majorité politique que ce soit au CNLT, en fondant Ettakatol et surtout en participant au Front du 18 octobre 2005, première alliance d'opposants à Ben Ali intégrant Ennahdha et allant dans le sens d'une normalisation avec l'opposition islamiste. L'ombre portée du 18 octobre revient d'ailleurs dans les discours du président de l'ANC sur la crise : les alliances sont évaluées à l'aune de celles qui avaient été mises en place en 2005, et préfiguraient déjà en partie la Troïka.

« Mais la méthode, je défends la méthode, moi je dis que l'exemple... je l'ai dit parce qu'on m'a pressé de prendre la parole, je n'avais pas de choses structurées ce jour-là, ce qu'il me vient à l'esprit, pourquoi le modèle tunisien a réussi, c'est parce qu'il a atteint deux objectifs. Il est parti de deux fondamentaux, le premier c'est que islamistes et non islamistes peuvent très bien se mettre autour d'une table, et ça ce n'est pas un miracle... Hamma Hammami [*président du POCT, puis du Front Populaire, extrême gauche*] était autour de la même table qu'Ennahdha pendant cinq ans, dans le comité du 18 octobre, et je suis étonné qu'au lendemain de la révolution il ait refusé d'être dans un gouvernement de coalition large... Ahmed Nejib Chebbi [*président du PDP, principal parti d'opposition sous Ben Ali*], la même chose... Ahmed Brahim [*secrétaire général d'Al-Massar*] on ne peut pas lui reprocher, il n'a jamais accepté d'être au comité du 18 octobre, mais ces deux que j'ai consultés le lendemain des élections, "ne laissons pas Ennahdha conduire le pays toute seule", plus on est... mieux les équilibres internes nous seront favorables plus on gagnera en temps et plus on évitera les tensions et on ira plus vite. Malheureusement je n'ai pas été écouté. Donc ça c'est le premier truc, le deuxième c'est justement cette recherche perpétuelle, parfois pragmatique, parfois empirique, parce qu'elle n'obéit à aucune règle écrite, la recherche de consensus. »²

Mustapha Ben Jaafar défend ici une constante dans son positionnement : celui d'intermédiaire entre les différents segments de l'opposition à Ben Ali, puis entre les différents courants du champ politique, mettant en avant sa loyauté à ses positionnement antérieurs et les changements d'attitudes d'autres acteurs – en l'espèce Hamma Hammami, leader du Front

¹ Observation, Tunis, novembre 2016.

² Entretien, Mustapha Ben Jaafar, Tunis, octobre 2015.

Populaire, et Ahmed Nejib Chebbi, président du PDP qui avait pourtant accepté de faire partie du premier gouvernement de transition en 2011 mais refuse après les élections d'intégrer la Troïka ou toute coalition intégrant Ennahdha.

Ce positionnement spécifique est renforcé par les liens qu'il a créés avec la nouvelle majorité nahdhaouie entre 2011 et 2013, ainsi que le rappellent fréquemment les députés démissionnaires d'Ettakatol – qui ne lui ont pas pardonné sa « trahison » –, la vice-présidente de l'ANC¹ et lui-même :

« Ils savaient que je n'étais pas pour leur jouer un coup fourré ou dans l'hostilité... et généralement, d'ailleurs je poussais toujours au compromis mais le compromis se faisait obligatoirement entre les deux groupes, pour aboutir à un consensus il fallait que les deux soient d'accord, chacun cède à l'autre, donc lorsque Brahmi a été assassiné on était réellement à une ou deux semaines de conclure. »²

Ces liens lui permettent également d'agir non seulement entre les acteurs des « pôles opposés du champ partisan » mais aussi d'intervenir en amont des réunions du Quartet :

« Il y a eu des documents qui ont été signés dans mon bureau entre les deux chefs... le chef syndicaliste celui qui préside le truc et Rached Ghannouchi et ça personne ne le sait, c'est un scoop presque mais ça c'est un document qui existe et qui a été signé, c'est un communiqué commun qui a permis à Rached Ghannouchi et à Houcine Abbassi³ de revenir au dialogue et de préparer la dernière phase, l'ultime, et ça s'est passé après l'assassinat de Brahmi.... Parce que je vois dans la chronologie, il y avait une ligne rouge posée par Ennahdha : « jamais on ne quittera le pouvoir et nous avons au niveau des institutions représentatives, une majorité confortable, personne ne met en doute la légalité ou la normalité des élections de 2011 donc pourquoi voulez-vous que nous quittions, s'il y a des gens qui veulent venir avec nous, *marhbé*, qu'ils viennent, nous sommes prêts à élargir l'assiette électorale du gouvernement, à faire participer d'autres, et ça c'était clair et net mais pourquoi voulez-vous qu'on parte ? ». »⁴

Ce point de négociation est particulièrement sensible et est notamment déterminé par la manière dont les dirigeants d'Ennahdha perçoivent leur avenir : ils envisagent également l'alternance comme inéluctable lors du vote et souhaitent donc conserver le rapport de force qui leur est favorable dans l'hémicycle le plus longtemps possible. Seule la possibilité d'être renversés par le ministère de l'intérieur et le risque que l'alternance ne se passe pas de manière pacifique mais s'accompagne d'une répression du mouvement conduisent les dirigeants du mouvement à accepter d'envisager leur départ du gouvernement de manière pacifique mais

¹ Entretien, Meherzia Labidi, Skype, mars 2016.

² Entretien, Mustapha Ben Jaafar, Tunis, octobre 2015.

³ Secrétaire général de l'UGTT, qui s'est opposé tout au long de l'année 2012-2013 au gouvernement de la Troïka par des séries de grève. Il est fermement attaché à ce qu'Ennahdha quitte le gouvernement.

⁴ Entretien, Mustapha Ben Jaafar, Tunis, octobre 2015. Ce document fait référence à l'accord concernant le fait qu'Ennahdha quitte le gouvernement une fois la constitution adoptée.

aussi de lier leur départ à l'adoption de la nouvelle constitution. Le passé de syndicaliste de Mustapha Ben Jaafar a également aidé à fluidifier les liens avec Houcine Abbassi, le secrétaire général de l'UGTT : en effet, le président de l'ANC est militant actif de l'UGET depuis 1960, a présidé le congrès de 1967, puis participe à la fondation du syndicat des médecins hospitalo-universitaires affilié à l'UGTT (en 1977) et en devient le secrétaire général. Il fréquente donc Houcine Abbassi qui est de toutes les luttes syndicales, à partir des années 1970¹.

2. Dialogue national ou « compromis pourri »² ?

Les négociations conduites par Mustapha Ben Jaafar contribuent à trouver les terrains d'entente pour lancer les négociations officielles du dialogue national : celles-ci commencent le 5 octobre 2013 après plusieurs reports. Participent à ses réunions les cadres des principaux partis indépendamment de leurs résultats aux élections, qu'ils soient élus ou non à l'ANC : 21 partis politiques élus à l'ANC (dont Nidaa Tounes dont les députés à l'ANC n'ont pas été élus en tant que tels mais ont rejoint le parti après sa création) disposent chacun de deux représentants, ce à quoi s'ajoutent deux représentants de chacun des quatre organisations médiatrices qui n'ont pas le droit de voter. Seul le CPR n'est pas représenté. Ses membres se réunissent au Ministère des droits de l'homme et de la justice transitionnelle qui est situé dans le complexe du Bardo. Les rencontres ont lieu une fois par semaine, à huis clos, et rassemblent autour d'une même table une cinquantaine de personnes. Les représentants des partis sont bien souvent leur président ou secrétaire général (c'est le cas pour Nidaa Tounes). Le secrétaire général de l'UGTT joue alors un rôle central dans la négociation et la prise de décision entre représentants des principaux partis³ ainsi que le secrétaire général adjoint de l'UGTT, Bouali M'barki, qui coordonne les travaux du Quartet et de l'ANC⁴.

Le dialogue national comporte trois volets : un volet constitutionnel, un volet gouvernemental et un volet électoral. Si le volet constitutionnel est relativement rapidement tranché, plusieurs points continuent de poser problème en particulier le fait d'arrimer la nomination d'un nouveau gouvernement à l'adoption de la constitution et au choix du futur

¹ Ben Jaafar, *Un si long chemin vers la démocratie*, op. cit., p. 234.

² Marzouki, "Tunisia's Rotten Compromise", art. cit. Elle développe le concept de compromis pourris développé par Avishai Margalit, *Du compromis et des compromis pourris. Réflexions sur les paix justes et injustes*, Paris, Denoel, 2012.

³ International Crisis Group, « L'Exception tunisienne. Succès et limites du consensus », 5 juin 2014.

⁴ Naschi Mohamed, « Les incertitudes du processus de démocratisation en Tunisie. Le compromis comme solution politique ? », in Naschi Mohamed (dir.), *Révolution et compromis. Invention d'une solution aux incertitudes de la transition démocratique en Tunisie*, Tunis, Nirvana, 2017, p. 90.

premier ministre à la tête du futur gouvernement de technocrates. De la même manière, les débats portant sur la loi électorale et la formation de la nouvelle ISIE sont particulièrement houleux. C'est donc davantage l'ordre institutionnel dans son ensemble que le texte de la constitution qui est problématique.

On voit alors des corps intermédiaires historiques qui ont servi de vivier de recrutement et de matrice de politisation à l'État tunisien adopter un positionnement « au-dessus » des clivages partisans, revendiquer un caractère représentatif du peuple tunisien et de l'unité de la nation. Les membres des organisations médiatrices tiennent alors un discours critique sur les partis politiques : « les partis ont coulé toutes nos initiatives » dit par exemple Houcine Abbassi¹. Si le Quartet se pose en arbitre du changement de régime, il n'en reste pas moins qu'il réunit dans le cadre du dialogue national les partis, quand bien même leur légitimité est critiquée en permanence, ce qui, au sein de l'ANC, renforce la marginalisation des élus indépendants.

Malgré le rôle original de passeur joué par le président de l'ANC, le « dialogue national » qui prend forme à travers le Quartet témoigne de la difficulté à mobiliser les ressources nouvelles formées après 2011 et de la manière dont les relations tissées avant la révolution constituent une base sur laquelle s'appuyer en particulier pour les cadres dirigeants des partis politiques. Nous pouvons résumer à gros traits la manière dont ces derniers se confortent dans le rôle qui était le leur avant 2011. Mustapha Ben Jaafar, qui a déjà joué un rôle d'intermédiaire, faisant dialoguer les militants souvent recrutés au sein des *beldis* du MDS et d'Ettakatol avec les extra-muros du CPR et d'Ennahdha, investit plus que jamais cette démarche de conciliation, de dialogue et d'intermédiation. Rached Ghannouchi, fin tactique incarnant la ligne pragmatique d'Ennahdha a rapidement été mis en position de négociation avec les autorités à partir de la fin des années 1980, et a conduit son parti à plusieurs revirements importants (sur le nom du parti, sur le rapport à la sharia et au blasphème) dès avant 2011 et en particulier comme on l'a vu au chapitre 1 en 1989 pour avoir le droit de participer aux élections. Il s'agit ici pour lui de donner des gages de respectabilité pour rester dans la sphère du politique institué : celui qu'on appelle « le cheikh » met une cravate – à l'inverse de Moncef Marzouki qui continue de porter le burnous –, marginalise les acteurs les plus radicaux des espaces du politique institué. Ce faisant, il se réapproprie le motif du « dialogue national » et du consensus qui sont deux formules bien connues du personnel politique étatique tunisien dès avant 2011, et ancrées dans le roman national tunisien², ce dont on trouve des traces dans les publications qui lui sont

¹ Naschi, « Les incertitudes du processus de démocratisation en Tunisie », *art. cit.*, p. 93.

² Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

consacrées comme celle-ci qui se livre à une apologie du consensus comme mode de gouvernement à la tunisienne :

Pourquoi, même en l'absence d'une grande expérience de collaboration politique, la Tunisie a été plus « apte » au compromis politique ?

Les raisons s'expliquent sans doute par la veille histoire de la Tunisie. Il s'agit d'un pays carrefour des civilisations, marqué dès le départ par la mentalité commerçante de ses fondateurs, les Phéniciens, passant de l'antiquité carthaginoise à la pénétration de l'islam, de l'empire ottoman à la décolonisation « douce », sans perdre de sa personnalité. Le leader Bourguiba, bâtisseur d'un État civil moderne, croyant à la raison et au progrès, a su mettre en œuvre sur le plan politique l'esprit de tolérance, de dialogue, en s'appuyant sur des méthodes qui sont désormais caractéristiques de la vie politique tunisienne : le dialogue et le réalisme plutôt que la confrontation.

Sous le règne de l'autocrate Bourguiba, « le dialogue a été un facteur positif à même de bâtir la Tunisie moderne et asseoir l'autorité de l'État. D'ailleurs le dialogue existait au sein de l'UGTT dès la colonisation, c'est une tradition pour elle », comme le relève Mohamed Hédi Lakhzouri, membre de l'UGTT et rapporteur du dialogue national.¹

L'ouvrage publié par l'association tunisienne d'études politiques inscrit le consensus dans l'histoire longue du pays. Il fait référence au « leader Bourguiba » en reprenant le lexique qui lui est traditionnellement accolé. De manière paradoxale, l'extrait de cet ouvrage souligne à la fois le caractère exceptionnel du consensus à la tunisienne qui serait le propre de l'après révolution mais aussi la volonté des protagonistes du dialogue national de se légitimer en reprenant la geste politique bourguibienne, et en reconduisant des pratiques qui se déclinaient auparavant sur le mode de la cogestion dans l'opacité. Cette continuité est intéressante car elle souligne le réflexe des acteurs de se tourner vers des pratiques déjà expérimentées – ni à la même échelle, ni sur le même format, ni sur les mêmes objets cependant. Cette tension entre pratique historique et nouveauté propre à la transition politique se retrouve dans d'autres travaux portant sur le consensus et le compromis, en particulier les ouvrages dirigés par Mohamed Nachi qui dotent ce terme d'une épaisseur historique en l'inscrivant dans la lignée de pratiques liées à l'islam dès avant 2011² en retraçant ses filiations avec *l'ikhtilaf* (soit la légitimation de la différence, principe de gouvernement mis en exergue par les textes juridiques et philosophiques musulmans). Mohamed Nachi montre comment ce compromis devient une technique de gouvernement à partir de 2013 et comment les dirigeants ont recours à différentes expressions pour caractériser ce compromis : *idjma* (le compromis), *tawafuk* (le consensus) qui

¹ M'rad Hatem *et al.*, *Le Dialogue national en Tunisie*, Tunis, Nirvana, 2015, p. 19.

² Nachi Mohamed, *Les Figures du compromis dans les sociétés islamiques*. Éditions Karthala, « Terres et gens d'islam », 2011 ; Nachi, « Les incertitudes du processus de démocratisation en Tunisie », *art. cit.*

est l'expression qui va s'imposer et est utilisée comme synonyme de *idjma*, et *ikhtilaf* (la reconnaissance des divergences). Si la rhétorique du consensus comme mode de gouvernement est mobilisée bien avant la révolution, il n'en reste pas moins qu'elle se dote d'un contenu différent à partir de l'été 2013 et cela dans les différentes arènes de négociations qui se démultiplient au cours de l'été et de l'automne. Ce qui est rebaptisé consensus est une succession de compromis impliquant des concessions mutuelles¹, entre acteurs qui ont déjà dialogué par le passé, à une autre échelle et en entretenant d'autres rapports de force.

Le fait de mettre sur le devant de la scène des organisations anciennes de la société civile (syndicat des travailleurs, syndicat patronal, ordre des avocats et LTDH) rend la parole aux acteurs qui ont eu l'habitude de traiter avec le pouvoir étatique et qui sont plus éloignés de la nouvelle majorité. L'implication des syndicats comme source de légitimité nationale supérieure à celle des partis est également une constante des pratiques politiques étatiques. En 1934 déjà, c'est le soutien du syndicat qui permet à Bourguiba de l'emporter sur les partisans du vieux Destour², et la fondation de Nidaa Tounes est présentée au départ comme un projet plus large qu'un projet de fondation partisane, débordant du cadre politique pour impliquer le syndicat ainsi que d'autres collectifs non-partisans³.

D'une part, leur légitimation repose sur une assertion souvent critiquée⁴ mais fréquemment reprise dans la littérature consacrée aux transitions démocratiques⁵ qui fait d'une société civile idéalisée et étrangement univoque un contre-pouvoir et une élite alternative capable de reprendre les commandes après la chute d'un dictateur. D'autre part, la formation du Quartet et le travail mené par cette instance invitent à préciser certains aspects des politiques de l'indépendance⁶ et du mouvement de positionnement « en dehors » ou « extérieur » à l'espace partisan comme permettant d'adopter un rôle surplombant. Le principe conduisant à organiser une instance de dialogue se substituant à l'Assemblée élue, et se fondant sur une autre conception de la représentativité, en décalage avec le résultat des élections, mais fondée sur la

¹ Van Parijs Philippe, « 5. Qu'est-ce qu'un bon compromis ? », in Nachi (dir.), *Les Figures du compromis dans les sociétés islamiques*, op. cit., p. 85-96.

² Toumi, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, op. cit.

³ Geisser, Perez, « De la difficulté à « faire parti » dans la Tunisie d'après Ben Ali », art. cit.

⁴ Gordon, « Civil society, democratization and development (I) », art. cit. ; McLaverty, « Civil society and democracy », art. cit. ; Camau, « Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation », art. cit. ; Offerlé, *La Société civile en question*, op. cit. ; Cavatorta, Durac, *Civil society and democratization in the Arab world*, op. cit. ; Aldrin, « La "société civile" au microscope », art. cit.

⁵ Linz Juan, Stepan Alfred, *Problems of Democratic Transitions and Consolidation: Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996.

⁶ François Bastien, Vauchez Antoine (dir.), *Politiques de l'indépendance*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2020.

cooptation d'acteurs de groupes sociaux reconnus comme « ayant leur mot à dire », met en évidence la déconnexion croissante des leaderships partisans et des bases militantes. Les cadres dialoguent quand les bases s'affrontent lors de manifestations.

Ce phénomène de recours aux pratiques politiques antérieures mis en exergue par les instances internationales comme la marque d'une exception tunisienne, a été étudié comme l'expression d'un « compromis pourri » notamment par Nadia Marzouki¹. Le compromis pourri est défini par Avishai Margalit comme un ensemble de concessions mutuelles réalisées lorsque l'une des parties risque son existence même. Cette asymétrie des positionnements entre les parties contraint l'acteur à accepter le compromis, ce qu'autrement, il n'aurait jamais fait². Nadia Marzouki montre comment le dirigeant d'Ennahdha a la nécessité absolue d'accepter les concessions demandées par l'opposition alors même que le mouvement dispose de la majorité parlementaire dans la mesure où il risque d'une part une guerre civile, d'autre part un scénario à l'égyptienne selon lequel les membres du mouvement Ennahdha feraient à nouveau l'objet d'une répression sanglante de la part du régime³. C'est d'ailleurs l'un des principaux points d'accord de la rencontre de Paris entre Béji Caïd Essebsi et Rached Ghannouchi, à l'été 2013. Cependant, la position du dirigeant d'Ennahdha reste paradoxale : elle apparaît comme un ensemble de concessions alors même que le parti avait la majorité nécessaire au parlement pour voter une constitution bien plus rigoriste sur le plan de l'islam politique, mais à l'intérieur du parti elle est vécue comme une nécessité à la fois pour préserver les membres du mouvement d'une potentielle répression et comme autant de gages de respectabilité qu'il serait nécessaire de donner pour avoir le droit d'exister sur la scène politique tunisienne.

Cette normalisation peut être appréhendée comme faisant partie de la « politique de respectabilité » d'Ennahdha pour reprendre l'un des concepts forgés pour appréhender l'engagement politique des populations afro-américaines aux États-Unis⁴. Elle participe à la légitimation d'un personnel politique considéré comme illégitime⁵. La fabrication d'une politique de respectabilité par les dirigeants d'Ennahdha a cela de particulier qu'elle se

¹ Marzouki, "Tunisia's Rotten Compromise," *art. cit.* Nadia Marzouki est la fille du président de la République, Moncef Marzouki. Chercheuse en science politique et spécialiste de l'islam aux États-Unis, elle a publié plusieurs articles sur la révolution tunisienne.

² Margalit, *Des Compromis et des compromis pourris*, *op. cit.*

³ Stepan, « Toward a "Democracy with Democrats" in Tunisia », *art. cit.*

⁴ Duneier, *Slim's Table*, *op. cit.*

⁵ Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *art. cit.* ; Pudal Bernard, *Prendre parti : pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989 ; Copsey Nigel, *Contemporary British Fascism: The British National Party and the Quest for Legitimacy*, New York, Palgrave Macmillan, 2008 ; Dezé Alexandre, « Le changement dans la continuité : l'organisation partisane du Front national », *Pouvoirs*, vol. 2, n°157, 2016, p. 49–62.

consolide dans une séquence lors de laquelle le mouvement Ennahdha vient d'obtenir pour la première fois la majorité au parlement et est au gouvernement, alors même qu'elle caractérise en général la manière de gérer le stigmate d'acteurs politiques minoritaires.

À ce titre, on peut appréhender le « consensus » tunisien comme un symptôme de la crise traversé par le pays et non comme sa solution : le compromis passé à l'été 2013 entrave les débats à l'ANC et la possibilité d'échanges sur le texte constitutionnel puisqu'une grande partie des décisions sont prises en amont et dans le cadre d'un calendrier qui diffère. Il témoigne de ce que les nouvelles institutions mises en place lors du processus constituant ont largement érodé leur légitimité et marque la réactualisation de négociations à huis clos entre cadres partisans. Cependant, les interactions entre élus et leurs actions lors de la crise de l'été 2013 participent aux tensions entre acteurs mais également aux petits compromis faits sur un ensemble de points du texte constitutionnel. Les relations denses entre élus mettent un liant qui favorise l'application des décisions du Quartet, mais garantissent également une marge de manœuvre aux députés et notamment aux députés de l'opposition.

3. La mobilisation du capital social ancien des élus

Il serait réducteur de ne s'intéresser qu'aux interactions entre les cadres dirigeants des partis dont l'engagement est antérieur à la révolution. Les nouveaux venus dans la sphère partisane, et notamment les élus « retirés » échangent aussi avec les cadres dirigeants mais ils mobilisent pour cela des ressources anciennes. Par exemple, Noomane Fehri, l'un des piliers du groupe démocrate, membre d'Afek Tounès, entretient des relations de longue date avec les membres de l'UTICA du fait de sa situation professionnelle de cadre dirigeant d'entreprises d'information et communication et convainc alors la secrétaire générale de l'UTICA, Wided Bouchamaoui, de la difficulté d'accepter tel quel l'agenda prévu par la feuille de route. Des délégations de députés retirés rencontrent donc de manière officieuse ou officielle des membres du Quartet¹. Le multi-positionnement des députés joue un rôle clé pour comprendre comment ils continuent d'interagir avec les différents acteurs de la crise : ils mobilisent des ressources accumulées dans d'autres champs – ici le champ économique – pour les convertir en capital politique au moment des négociations. Leur réputation de « bon patron » d'entreprise est mise au service de leurs prises de position sur la feuille de route et l'organisation de l'alternance.

¹ Voir photo en annexe de la rencontre avec le bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Tout au long de l'été, ils rencontrent de manière tant officielle qu'officieuse les membres du Quartet.

Enfin, les députés continuent d'échanger par SMS, Messenger, mais aussi en personne dans l'Assemblée et devant celle-ci. Des délégations de députés retirés sont reçues par le président de l'ANC¹, la vice-présidente maintient également le dialogue avec les élus retirés par le biais de SMS : « Même au pire de la crise, nous n'avons jamais perdu le contact, au moins par SMS »². Le maintien des négociations et leur démultiplication crée – même sans déboucher rapidement sur des solutions – une médiation à la crise : elle tempère et empêche les réactions à chaud. La médiation vaut ici pour sa forme avant tout : elle crée du lien, et par le fait même qu'elle n'ait pas d'issue rapide, contribue au ralentissement de la crise. Chaque jour de négociation est une journée pendant laquelle la situation ne s'enlise pas dans la violence. Ce millefeuille de liens sociaux résiste à l'opposition entre les élus et facilite à différentes échelles, le retour à l'ANC et la mise en application des pactes au sujet desquels John Highley, et Jan Pakulski écrivaient que la confiance entre acteurs et la capacité des dirigeants à faire accepter à leurs troupes les décisions étaient essentielles³. Ici ce n'est pas tant la capacité à se discipliner des états-majors partisans qui joue, que les relations établies entre les élus au fur et à mesure du travail en commission et à l'Assemblée, ainsi que, comme le souligne Choukri Hmed, les mobilisations⁴. Dès lors, on peut critiquer la lecture généralement faite du changement de régime tunisien comme étant le fait d'un pacte entre élites⁵. Certes, les différents segments des classes dominantes négocient dans plusieurs arènes à la fois publiques et privées tout au long de l'été et de l'automne 2013 mais l'adoption de la constitution et la nomination d'un gouvernement de technocrates est le fruit de plusieurs dynamiques qui s'entremêlent : les négociations, les interactions entre élus, et les mobilisations sociales.

Cette section montre comment la polarisation progressive des élus entraîne le blocage des travaux de l'Assemblée et une crise que seules les ressources anciennes, accumulées avant la Révolution, permettent de surmonter. Cette régression vers le capital social ancien témoigne du hiatus entre un espace constituant qui a forgé ses propres règles et un champ politique

¹ Discussions informelles avec les élus retirés, Octobre 2013.

² Entretien, Meherzia Labidi, Mars 2016.

³ Highley, Pakulski, « Jeux de pouvoir des élites », *art. cit.*, p. 657.

⁴ Hmed, « Des barricades et des urnes », *op. cit.*, p. 122.

⁵ Stepan, « Tunisia's Transition and the Twin Tolerations », *art. cit.*; Heydemann Steven, « Après le séisme. Gouvernement économique et politique de masse dans le monde arabe », *Critique internationale*, vol. 61, n°4, 2013, p. 69-84 ; Stepan, « Toward a "Democracy with Democrats" in Tunisia », *art. cit.*

national où les effets d'hystérésis des pratiques et du personnel jouent à plein. Coexistent alors deux ordres différents : l'ordre interne à l'ANC dans lequel interviennent des acteurs internationaux, et celui du champ politique national où interviennent les figures de l'ancien régime disposant d'un capital économique et de ressources médiatiques importantes, mais aussi des familles *makhzen* au capital culturel important.

En définitive, la dynamique de polarisation entre les élus et la contestation interne croissante dont l'ANC fait l'objet catalysent la formation de groupes opposés, dans lesquels les appartenances partisans sont davantage visibles que dans le fonctionnement ordinaire de l'ANC. La crise traversée par le pays à l'été 2013 qui éclate après l'assassinat d'un membre de la Constituante est sous-tendue par les logiques sociales qui traversent la période : la polarisation entre Ennahdha et les autres, les désaccords de fond sur la méthode à adopter pour rédiger le texte constitutionnel, le discrédit croissant du gouvernement, le revers connu par les Frères musulmans, pourtant légalement élus en Égypte, et le retour des militaires au pouvoir, avec le soutien de l'Arabie Saoudite. À ce titre, on peut lire cette période comme une succession de crises qui s'ajournent les unes les autres sans qu'y soit trouvé de solution. Toutefois, les acteurs dialoguent et interagissent constamment dans différents espaces publics et privés : ce choix de la négociation permet d'éviter l'entrée dans un état de violence qui est pourtant proche¹. Il permet également de relancer le processus constitutionnel. Ce choix procède toutefois de la réactualisation de manières de faire héritées des périodes antérieures à 2011 : la mise en exergue de la modération, du « dialogue » et de tout le champ lexical du consensus (*tawafuk* ou *'ijma*) – davantage que du « compromis » (*hall wasat*), terme employé en français par les observateurs pour caractériser la sortie de crise² – renoue avec la rhétorique développée par Bourguiba puis Ben Ali de nécessaire « compromis » et de « dialogue » entre un segment séculariste de la société et un segment religieux³.

Les agents sociaux, en période d'incertitude optent pour des pratiques politiques sédimentées sur le long terme. C'est leur capital social accumulé bien avant 2011 qui leur permet de se réunir autour de la table des négociations. Est-ce à dire que le « consensus » ne serait que le nom d'une reconduction de pratiques héritées du syndrome autoritaire ? Ce que la

¹ Les premiers attentats contre l'armée, organisés par un maquis de jihadistes ayant d'abord déclarés leur rattachement à Al Qaïda, puis à Daech, au Djebel Chaambi à Kasserine, ont lieu à la fin du mois de juillet 2013.

² Les autres termes fréquemment employés par les acteurs sont les suivants : alliance (*tahaluf*), dialogue (*hiwar*), modération (*i'tidal*), coopération (*ta'awun*), union (*ittihad*), accord (*safaqa*), pacte (*ittifaq*), contrat (*'aqd*), négociation (*tafawud*), solidarité (*tadamun*) et pardon (*tasamuh*). Marzouki, "Tunisia's Rotten Compromise", *art. cit.*

³ Abassi Driss, *La Tunisie depuis l'indépendance, politique, histoire, identité*, Paris, l'Harmattan, 2017.

crise donne à voir ne correspond pas non plus à une négation de toute la période 2011-2013, ni à un pur et simple « retour en arrière » : le *sit-in*, les interactions qui en découlent, la diversification des lieux de négociations génèrent la création de nouveaux liens, accélèrent l'entrée en lice de nouveaux acteurs, bien que ce soit à des rôles intermédiaires et fragiles. Dès lors, la sortie de crise trouvée repose au moins autant sur un pacte entre élites que sur les fortes dynamiques de socialisation à l'œuvre à l'ANC, entre élus de groupes différents, de l'opposition et de la majorité – que la notion de pacte a tendance à écraser.

De plus, le consensus renforce les dynamiques de socialisation interne à l'ANC, et inaugure une nouvelle division du travail qui accélère la recomposition des hiérarchies sociales en interne à l'hémicycle et conduit une partie des élus à accumuler un capital social spécifique et propre à l'espace constituant. C'est ce que nous allons voir dans les deux prochaines sections de ce chapitre en faisant, dans un premier temps, un gros plan sur la manière dont certaines femmes députées d'Ennahdha deviennent les chevilles ouvrières du processus constituant et du consensus quand bien même elles ont des positions idéologiques beaucoup plus tranchées.

Section 2. Division du travail politique et respectabilité : le cas des députées d'Ennahdha

La crise de l'été 2013 conduit ainsi à un élargissement de l'espace constituant, à la démultiplication des espaces de dialogue et de négociations qui repose d'abord sur les ressources anciennes des acteurs politiques et ensuite sur les interactions entre les élus. Le consensus inaugure une nouvelle division du travail politique dans laquelle le rôle de l'ANC est ambivalent : d'une part, l'ANC doit suivre les décisions du dialogue national, d'autre part, les débats sur la Constitution conduits par le Quartet ne sont pas les plus problématiques, et une large part des points à trancher est laissée à la commission des consensus à l'ANC. Aux députés constituants de terminer la Constitution et de l'adopter. La rhétorique de délégation des députés de l'ANC conduit la direction d'Ennahdha à vouloir donner des gages de leur capacité à être un parti de gouvernement ou du moins un parti « normal » au sein de l'espace politique

tunisien. Cette volonté de normalisation s'inscrit dans l'histoire longue du mouvement¹ : dès 1989, les acteurs islamistes donnent des gages à Ben Ali pour avoir le droit de participer. La volonté de normalisation du mouvement s'incarne dans ce qu'on pourrait appeler une politique de respectabilité, concept forgé aux États-Unis² pour étudier l'entrée en politique de minorités discriminées. Au sein des différents travaux consacrés à la question de la légitimation d'un personnel politique aux caractéristiques sociales différentes du personnel politique ordinaire, la question de la construction de la respectabilité est travaillée à partir de travaux ethnographiques dans le droit fil de l'école de Chicago et s'inscrit dans le droit fil de la sociologie de la déviance.

Avoir recours à un concept utilisé pour décrire les gages que doivent donner des acteurs politiques stigmatisés et minoritaires dans une toute autre configuration met en évidence les ambivalences du changement de régime et souligne un aspect du consensus tunisien. On serait tenté de mettre en parallèle la fabrique d'une politique de respectabilité par le mouvement Ennahdha, pourtant grand vainqueur des élections, à l'hystérésis de l'habitus de ses dirigeants : ce concept développé par Pierre Bourdieu pour souligner la force génératrice de l'habitus, même lorsque le contexte a changé et n'est plus adapté³, pourrait s'avérer pertinent pour caractériser la manière dont le personnel politique agit, comme s'il était toujours en situation de minorité. Or, cette politique de respectabilité n'est pas immédiatement mise en place par les cadres du mouvement après leur arrivée en tête des élections. Les dirigeants nahdhaouis ne la structurent que dans un second temps, après que la direction du mouvement a été confrontée aux critiques de la presse, des dominants, mais aussi à des mobilisations dans la rue avec une composante populaire, des sondages qui donnent Nidaa Tounes en tête, et des rumeurs de coup d'État. Dès lors, il ne s'agit pas d'une hystérésis de l'habitus mais du fait de prendre acte de ce que le rapport de force, inversé en 2011, s'est recomposé et laisse désormais la part belle à l'opposition séculière, minoritaire dans l'hémicycle, mais potentiellement majoritaire dans les autres espaces du champ du pouvoir. La remise en place de la politique de respectabilité d'Ennahdha témoigne de toute l'ambivalence de la restauration autoritaire tunisienne : voyant que le mouvement Ennahdha risque d'être mis en minorité, ses dirigeants négocient leur droit

¹ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.* ; Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », *art. cit.* ; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*

² Duneier, *Slim's Table*, *op. cit.* ; Higginbotham Evelyn Brooks, *Righteous Discontent: The Women's Movement in the Black Baptist Church, 1880-1920*, Cambridge, Harvard University Press, 1993 ; Skeggs Beverley, *Formations of Class and Gender: Becoming Respectable*, London, Thousand Oaks, SAGE, 1997. Pour un travail sur ce concept décliné pour caractériser l'action d'un groupe se revendiquant de l'islam politique, et les précautions à prendre pour faire « voyager » les politiques de respectabilité dans des aires géographiques autres que l'espace nord-américain, voir : Dazey, « In Search of Respectability », *art. cit.*

³ Bourdieu Pierre, *Le Bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002.

à intégrer le jeu politique légal de manière durable en donnant des gages de leur capacité à être un parti d'État. Les dispositions mises en avant par une fraction de ses cadres sont alors en adéquation avec les attentes des autres acteurs du champ politique tunisien. La fabrique des politiques de respectabilité s'intrique avec les dynamiques de socialisation en cours dans l'hémicycle : dès lors, elle n'est ni tout à fait intentionnelle, ni tout à fait le fruit de la contingence, mais elle s'inscrit dans la nouvelle division du travail politique et la recomposition des hiérarchies sociales dans l'hémicycle. Dans ce nouveau cadre, qui est celui de l'ANC et dans lequel des ressources très différentes de celles dont disposait auparavant le mouvement sont disponibles, notamment à l'international, les femmes, et plus particulièrement les novices, deviennent les figures de proue de la respectabilité nouvelle du mouvement.

Nous étudierons d'abord les différentes manières dont se légitiment ces élues qui font l'objet de tentatives nombreuses de délégitimation. Ensuite, nous montrerons en quoi la définition de leur positionnement à l'ANC est révélatrice d'une division genrée du travail de constituant avant de montrer comment cette division genrée permet également aux femmes de définir leur position à l'ANC et de former une élite parlementaire inattendue se rapprochant de l'horizon d'attente sédimenté par les différentes expériences, limitées certes, mais tout de même présentes de parlements en Tunisie.

I. Illégitimité et légitimation¹ du personnel politique féminin et nahdhaoui dans l'hémicycle

« Les femmes du groupe parlementaire d'Ennahdha n'ont pas le droit de parler aux internationaux »² : cette rumeur, largement entretenue par l'opposition, est rapidement démontée par la facilité avec laquelle il m'est possible d'organiser des entretiens avec les concernées. Leurs manières de se présenter et de se comporter dans l'institution sont largement influencées par la présence des acteurs internationaux : ils sont non seulement porteurs de contraintes et d'injonctions en termes de contenu des normes qui vont être produites mais également en matière d'*hexis* des députés. La nécessité pour le nouveau personnel politique tunisien d'être reconnu par l'international fait de ces « experts » des faiseurs de roi et a pour corollaire un mimétisme des pratiques. Les internationaux participent à l'apprentissage des élus,

¹ Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *art. cit.*

² Observations, ANC, Tunis, octobre 2012.

mais autant de manière détournée et indirecte qu'à travers le contenu des formations et des activités qu'ils organisent comme on l'a vu dans le chapitre 4. On se concentrera ici sur le cas des femmes d'Ennahdha dont l'étude éclaire les différentes facettes du nouveau personnel politique tunisien : plus féminin, novice, moins diplômé ou du moins passé par des filières académiques différentes et traditionnellement moins prestigieuses, avec une trajectoire partisane marquée par la clandestinité ou la répression, mais sans pour autant occuper des positions de pouvoir dans l'organigramme du parti. Elles participent de manière active à la construction de la respectabilité d'Ennahdha à l'ANC et sont les actrices qui prennent part au retournement du stigmate des « novices », « extra-muros », ne sachant pas comment se comporter dans l'institution. Cette dynamique prend forme tout au long de l'expérience de la constituante mais s'accroît très nettement lorsque les élus retirés reviennent à l'Assemblée à l'automne 2013.

Le cas de Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, femme issue de la diaspora, membre du mouvement Ennahdha illustre de manière idéal-typique la construction de la respectabilité du mouvement Ennahdha, les différentes facettes de la professionnalisation des élus et des différents enjeux posés par le fait d'être une femme dans une position de pouvoir dans une institution. L'étude de sa trajectoire à l'ANC permet d'éclairer un aspect de la professionnalisation du personnel politique moins travaillé par la littérature développée dans le sillage de Max Weber, qui se concentre avant tout sur les aspects matériels de la professionnalisation, et suivant laquelle devenir un professionnel de la politique, c'est avant tout en vivre et en vivre de manière durable¹. Son élection à la vice-présidence de l'ANC surprend et inaugure une nouvelle division genrée du travail dans l'espace constituant : aux femmes, l'espace parlementaire, la technicité des commissions et la gestion de l'ordre dans les séances plénières ; aux hommes, l'espace partisan et les négociations « politiques ».

La vice-présidente de l'ANC apparaît à différents égards comme une personnalité atypique : violemment critiquée par l'opposition, elle devient progressivement centrale au processus constituant. Meherzia Labidi, élue tête de liste de la circonscription France Nord à l'Assemblée tunisienne, est originaire de Grombalia, soit une ville du Cap Bon, non loin de la Capitale et a fait la première partie de ses études à l'ENS de Sousse, l'une des écoles les plus prestigieuses de formation des professeurs, avant d'émigrer en France en 1986, avec son mari ingénieur en télécom. Son départ pour la France a lieu avant la vague de départ en exil des membres

¹ Michon Sébastien, Ollion Etienne, « Retour sur la professionnalisation politique. Revue de littérature critique et perspectives », *Sociologie du travail*, 60, 2018.

d'Ennahdha. Elle y étudie la traduction à la Sorbonne, y obtient un master en traduction et en études théâtrales et devient interprète. Fille d'un imam sympathisant du mouvement Ennahdha, elle participe très tôt à des discussions religieuses¹, et développe en France, une intense activité associative autour des questions d'œcuménisme et de vivre ensemble². Elle est investie candidate en deuxième position sur la liste d'Ennahdha France 1³ au détriment d'une cacique du parti en exil (Aicha Dhaouadi, qui sera finalement investie à Bizerte⁴), entre à l'ANC et est élue à la vice-présidence à la suite d'un vote interne au sein du groupe Ennahdha qui élit dans le même temps son candidat à la fonction de rapporteur général de la Constitution.

A. « S'imposer aux imposants »⁵ : un baptême du feu parlementaire

La vice-présidente doit alors investir son rôle, et en redéfinir le périmètre. Peu connue du grand public tunisien au moment de son entrée dans l'hémicycle, elle doit également « s'imposer aux imposants »⁶ comme le montre cet extrait d'entretien, quatre ans après les faits.

« Mon baptême du feu parlementaire, en tant que vice-présidente, ou présidente de la séance plénière, c'était le fameux jour où on votait les 4-5 derniers articles de la Constitution provisoire [*petite Constitution*] et le sujet était grave : c'était, de quelle manière est-ce qu'on allait réformer la justice ? (...) »

Il y a eu une joute verbale et un grand conflit entre deux ténors de la Troïka, entre Nouredine Bhiri⁷, qui n'était pas alors encore ministre de la Troïka mais président du groupe parlementaire Ennahdha, et Madame Maya Jribi⁸ et monsieur le président de son parti, Ahmed Nejib Chebbi⁹, donc c'était des positions très fortes et ça fusait de toute part, tout le monde voulait parler, tout le monde voulait prendre la parole et c'est devenu très tendu. C'était aussi un test vraiment pour moi, parce qu'un parti qui se réfère à l'islam qui est jugé conservateur avec l'image classique où la femme

¹ <http://www.lallab.org/meherzia-labidi/>

² Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par Skype, mars 2016.

³ La tête de liste est Ameer Laraiedh, frère d'Ali Laraiedh (qui deviendra premier ministre en mars 2013) et l'un des fondateurs du mouvement.

⁴ Entretien, Aicha Dhaouadi, Tunis, septembre 2014.

⁵ Chamboredon Hélène, Pavis Fabienne, Surdez Muriel, Willemes Laurent, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, 1994, p. 114-132.

⁶ *ibid.*

⁷ Cet avocat originaire de la région de Sfax, préside le groupe parlementaire d'Ennahdha, avant de devenir ministre de la justice. Membre du mouvement depuis 1977, il est particulièrement actif dans la défense des prisonniers politiques.

⁸ Maya Jribi est considérée comme la « première femme politique tunisienne ». Biologiste de formation, elle a fondé un institut d'études quantitatives et qualitatives (institut Laamouri) et s'est très tôt engagée dans l'opposition à Bourguiba puis Ben Ali aux côtés d'Achmed Nejib Chebbi. C'est la première femme à présider un parti politique en Tunisie (le PDP). Candidate à la présidence de l'ANC contre Mustapha Ben Jaafar, elle incarne, au début de la législature, la figure de proue de l'opposition.

⁹ Avocat lui aussi, Achmed Nejib Chebbi est issu d'une illustre famille tozeuroise (sud tunisien) et a fondé le PDP qu'il a présidé avec Maya Jribi.

n'a pas vraiment sa place, et voilà qu'ils présentent une femme [*pour présider la séance*] ? Tiens, on va montrer qu'elle ne vaut rien en fait.

Ce jour-là, je pense que celui qui a rendu service à moi comme présidente de la séance plénière mais aussi à notre parlement tout entier pour qu'il trouve le chemin des règles, c'était mon collègue Mourad Amdouni¹, quand il s'est levé et qu'il s'est avancé vers le pupitre d'où je présidais et qu'il m'a dit que je ne savais pas gérer, que je n'étais pas à la hauteur, que je n'étais pas respectueuse... en fait c'est lui qui m'a manqué gravement de respect. L'enjeu, c'était que si je laissais faire, ça y'est, c'est mort. Et puis comment fallait-il remettre de l'ordre ? Dans ce débat qui tournait à la bagarre et ce député qui m'a parlé comme on parle à une femme, pas comme à un président de séance plénière ? Et là, l'idée qui m'est venue, c'était de lever la séance en convoquant mon collègue à un entretien disciplinaire. Vous savez qu'à ce moment-là, rien ne me le permettait, nous n'avions pas de règlement intérieur (RI) et je m'attendais à ce qu'il me dise « Non, madame, je ne viendrai pas parce que vous n'avez pas de RI donc selon quel texte me convoquez-vous ? Sur quelle base ? » Mais bon, heureusement pour moi, il ne lisait pas les textes comme moi, et cette preuve d'autorité l'a fait obtempérer. Il est venu, la séance était levée et j'en ai profité pour lui rappeler que manquer de respect à une femme surtout, qui présidait le parlement, c'était atteindre non seulement l'image de l'Assemblée mais celle de la Tunisie. Est-ce que c'est ce qu'il voulait ? Est-ce que c'est ça l'image de la nouvelle République ?

Et j'en ai aussi profité pour inviter les deux ténors Bhriri et Chebbi pour leur dire : « écoutez, arrêtez de faire une bagarre à l'Assemblée, mettez-vous d'accord, asseyez-vous là et donnez-moi un article qui vous convienne à tous les deux ! ». En fait, c'était le début de *Tawafuk*, du consensus. »²

Il s'agit d'un événement sur lequel Meherzia Labidi est fréquemment revenue lorsqu'elle parle de ses débuts à l'ANC³ et qu'elle articule ici, quatre ans après les faits, avec l'idée de « consensus » devenu, depuis lors, un terme récurrent du vocabulaire politique tunisien.

Dans cette configuration, on voit une femme, peu familière de l'institution, et « nouvelle » dans le champ national tunisien – puisque son expérience de la société civile a eu lieu principalement en France – en position institutionnelle de force pendant une assemblée plénière puisqu'elle la préside. Néanmoins, cette position de force est limitée par le fait que le règlement intérieur de l'Assemblée n'est pas encore voté, et que la petite Constitution n'est pas non plus adoptée. Elle dispose de moins de ressources politiques que les « ténors » qui ne parviennent pas à s'entendre : Noureddine Bhiri est un cacique d'Ennahdha, et a été particulièrement actif dans la défense des prisonniers politiques, il est alors président du groupe parlementaire dont est membre la vice-présidente et sera peu après la séance nommé ministre

¹ Mourad Amdouni est un député de l'extrême gauche, qui dispose d'un fort capital culturel (poète, il a reçu plusieurs prix littéraires). Cependant, ce n'est pas un poids lourd de l'ANC, contrairement à Maya Jribi, Ahmed Nejib Chebbi ou à Noureddine Bhiri.

² Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par skype, mars 2016.

³ Voir par exemple : Entretien avec Meherzia Labidi, Jasmine Foundation, 3 mars 2014. [En ligne : <http://www.jasminefoundation.org/?p=1104>]

de la Justice. Maya Jribi est la première femme à avoir présidé un parti politique en Tunisie, le Parti démocrate progressiste (PDP), qui sous Ben Ali est l'une des formations de l'opposition légale les plus actives, elle a candidaté à la présidence de l'ANC et est considérée au début de la législature comme la figure de proue de l'opposition. Elle a donc l'habitude de la prise de parole en public, des polémiques et des entre-soi masculins. Il en va de même pour Ahmed Nejib Chebbi, avocat fondateur du PDP, et issu d'une famille tozeuroise qui compte de nombreux ancêtres illustres¹ qui dispose des propriétés sociales de l'élite médinale (capital culturel, longévité de l'engagement politique, capital économique et parentèle illustre aux professions juridiques et religieuses). En comparaison avec ces trajectoires très institutionnalisées, le parcours de Meherzia Labidi apparaît moins doté en ressources classiques :

« Vous savez, moi, j'étais active dans la société civile mais je n'étais pas une politique confirmée et face à moi il y avait des politiques très confirmés mais quand même je les ai fait tenir debout cinq minutes et je les ai sermonnés : j'ai rappelé les règles, j'ai rappelé qu'il fallait être productif, qu'on devait être exemplaire, qu'il n'y a que comme ça que la démocratie ça peut marcher. Et là mon collègue s'est excusé, et ce point-là, je crois, a constitué un tournant vraiment, parce que, après, le comportement de tous mes collègues, ils ont semblé découvrir que tiens, ce n'est pas seulement une femme qu'on a mise à ce siège-là, c'est une personne qui a de l'autorité et qui sait gérer une assemblée. Je crois que c'est ce jour-là qu'a commencé ma vraie présidence de l'assemblée plénière. Il fallait prouver *comme femme* qu'on pouvait maîtriser cette assemblée tumultueuse houleuse, et ça me rappelle une parole féminine ...haha, qui dit que la femme doit toujours prouver deux fois plus que l'homme son expérience dans le même domaine. Je crois que j'en ai fait l'expérience. »²

L'arrivée récente de Meherzia Labidi dans le champ politique tunisien ne lui permet pas de s'opposer directement aux protagonistes du débat quand bien même sa position institutionnelle de vice-présidente devrait l'y autoriser. Cependant, on voit ici la vice-présidente investir son rôle³ et pallier les lacunes juridiques inhérentes à la période en créant un précédent : convoquer Mourad Amdouni pour un entretien disciplinaire va lui en donner l'occasion. Cet élu à la politisation ancienne, dispose d'un capital culturel important (il a fondé des clubs littéraires et a reçu des prix de poésie⁴) mais n'appartient pas à l'un des grands partis de l'ANC et n'est pas un ténor de l'ANC contrairement à Maya Jribi, Ahmed Nejib Chebbi et Nouredine Bhiri. Sa contestation frontale de la vice-présidente donne à Meherzia Labidi l'occasion de mettre un

¹ Comme Abou Kacem Chebbi, célèbre poète tunisien des années 1920. Son poème « La Volonté de vivre » devient un texte fondateur pour le Néo-Destour et la lutte pour l'indépendance au point que deux vers sont ajoutés en 1955 à l'hymne national tunisien par Mongi Slim.

² Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par skype, mars 2016.

³ « On ne subit pas son rôle ». Entretien avec Jacques Lagroye, in: *Politix*, vol. 38, 1997, p. 7-17.

⁴ <https://majles.marsad.tn/fr/deputes/4f4fbcf3bd8cb561570000ba>

terme à la plénière et d'utiliser la pause pour faire redescendre la tension et réaffirmer son autorité. Elle resitue bien le paradoxe dans lequel elle se trouve : le parti auquel elle appartient est très largement critiqué par le reste des forces politiques tunisiennes comme traitant les femmes en inférieures, or, elle, femme disposant de peu de capital politique, a obtenu l'une des positions les plus puissantes de la période – la vice-présidence de l'ANC. Elle fait d'ailleurs à ce titre l'objet de nombreuses critiques¹ en tant que novice en politique, femme, et membre d'Ennahdha.

B. Discipline parlementaire et positionnement par rapport au parti

De par le rôle de vice-présidente qu'elle investit, elle entretient des rapports délicats avec son parti politique, le mouvement Ennahdha. C'est une appartenance qui lui est fréquemment reprochée, qu'on associe à son style, et à son engagement pas tant dans « l'espace trans-étatique des mobilisations »² (soit le fait d'être mobilisée à la fois dans un parti politique dans le champ politique tunisien et dans différentes causes dans le cadre associatif en France), que dans le champ religieux³.

« Mais vous savez si je n'étais pas membre d'Ennahdha comment aurais-je pu être vice-présidente ? Le leitmotiv, ma raison d'être à ce poste, c'est que j'appartiens à Ennahdha. Comment on appelle ça... c'est parce que j'appartiens à la majorité. Est-ce qu'on a demandé à Mustapha Ben Jaafar [*président de l'ANC*] de se défaire de son appartenance à Ettakatol ? Est-ce qu'on a demandé à monsieur Arbi Abid [*l'autre vice-président de l'ANC*] de se défaire de son appartenance au Congrès pour la République ? Non ! mais ça a été utilisé, et d'ailleurs, ils ont trouvé une faille de dire « *Hé beh cette vice-présidente c'est vrai qu'elle a une fermeté mais ses décisions sont en faveur d'Ennahdha* », mais toc ! Plusieurs fois, j'ai prouvé le contraire. Moi, j'ai pas hésité à couper la parole à monsieur Sahbi Atig⁴ quand il fallait le faire, président de mon groupe parlementaire. J'ai pas hésité à remettre à sa place monsieur Habib Kheder⁵ quand je jugeais que son intervention était un peu déplacée et que ça dépassait ses prérogatives de rapporteur général de la Constitution. J'ai pas hésité à donner la parole à des députés qui m'invectivaient personnellement et à dire à la fin « merci monsieur le député ». Cependant, ça ne

¹ De nombreux médias arabophones comme francophones l'appellent « la nahdhaouie ».

² Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*

³ Meherzia Labidi est l'auteur de plusieurs ouvrages orientés sur le dialogue inter-religieux : *Abraham, réveille-toi, ils sont devenus fous* avec Laurent Klein, éd. de l'Atelier, Paris, 2004 ; *La religion peut-elle rendre heureux ?* avec Michel Serfati et Louis Pernot, éd. de l'Atelier, Paris, 2004 ; *Y a-t-il quelque chose après la mort ?* avec Claude Geffré, Cyrille Javary et Alain Houziaux, éd. de l'Atelier, Paris, 2004 ; *Les fondements de la vie : guide pédagogique* avec Joseph Herveau, Laurent Klein et Joseph Boyer, éd. de l'Atelier, Paris, 2006 ; *Les religions. Modes de vie, modes d'emploi* avec Joseph Boyer, Patrick Colle, Joseph Herveau et Laurent Klein, éd. de l'Atelier, Paris, 2011.

⁴ Sahbi Atig est le président du groupe parlementaire d'Ennahdha. Militant historique du parti, il a été emprisonné pendant seize ans.

⁵ Gendre de Rached Ghannouchi, cet avocat, issu du sud tunisien est aussi Rapporteur général de la Constitution.

m'a pas empêché de dire à Samia Abbou¹ quand elle exagérait qu'elle exagérait, de dire à Mongi Rahoui², « *C'est pas parce que vous avez la voix haute, et que vous avez les qualités d'un tribun que vous allez occuper toute la scène mais vous allez prendre vos minutes et respecter cette assemblée* ». Ça ne m'a pas empêché d'arrêter la plénière et de mettre dehors le député Mouldi Zidi³ parce qu'il m'a jeté à la figure le règlement intérieur et qu'il est revenu s'excuser après. Ça ne m'a pas empêché de mettre dehors el Kassas⁴ parce qu'il a manqué de respect à ses collègues et à l'Assemblée. Je crois qu'en ça à plusieurs reprises, j'ai su faire preuve d'autorité envers tous et y compris mes collègues d'Ennahdha. »⁵

De fait, il est fréquent de voir la vice-présidente éconduire un élu, lui reprendre la parole, ou lui rappeler la politesse⁶ quelle que soit son appartenance partisane. Enfin, son affiliation à Ennahdha ne l'empêche pas – chose surprenante dans un parti aussi discipliné – de voter différemment des consignes de vote du parti sur le texte constitutionnel. Cette inclinaison est remarquée par certains médias qui n'hésitent pas à la présenter comme « une opposante au sein d'Ennahdha »⁷. Loin de lui porter préjudice, cette indépendance lui sert à mettre en avant les nuances qu'il existe au sein du parti et participe de la stratégie de présentation d'une image modernisée d'Ennahdha, qui s'appuie principalement sur des femmes polyglottes et n'apparaissant pas comme inféodées au parti – ce qui n'apparaît qu'en filigrane dans la littérature consacrée à l'évolution d'Ennahdha depuis la révolution⁸. Elle s'en justifie en invoquant l'intérêt général et l'avenir de la Tunisie :

« Mais ce qui a contribué à calmer la colère de beaucoup, la surprise, c'est quand ils ont découvert que dans mes votes de la Constitution, je n'étais pas toujours en synergie avec le vote de groupe d'Ennahdha (rires).

DP. C'était des petites indisciplines de vote ?

Je le considère pas comme tel, je suis très disciplinée quand il s'agissait des lois. Par exemple, pour le budget, je suis très disciplinée, même si je n'étais pas d'accord avec toute la loi parce que la pratique parlementaire – je suis traductrice donc je lis beaucoup – et je sais que la discipline dans un régime parlementaire ou tout simplement dans tout ce qui est démocratie parlementaire, un budget, c'est un outil pour le gouvernement que je soutiens donc si je respecte pas la discipline de vote de mon parti, c'est que tout simplement c'est de la foutaise. C'est « je suis avec vous, mais je ne vous donne pas les moyens de travailler ».

¹ Membre du CPR mais tient des positions proches de l'opposition et est très critique de la politique de la majorité.

² Député d'extrême gauche, l'une des figures de proue de l'opposition, membre du bloc démocrate.

³ Député indépendant, élu sur les listes de la Aridha Chaabeya.

⁴ Figure très médiatique de l'ANC, cet élu de la Aridha Chaabeya a rapidement démissionné de ce mouvement et a rejoint Nidaa Tounes avant de le quitter également. Il s'est fait connaître par ses colères et ses prises de parole inopinées dans l'hémicycle.

⁵ Entretien avec Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par skype, mars 2016.

⁶ Observations, ANC, Tunis, octobre 2012 ; mars 2013 ; juin 2013.

⁷ Ben Hamadi Monia, « Meherzia Labidi, une opposante au sein d'Ennahdha », *Huffington Post Maghreb*, 20 janvier 2014.

⁸ Marks Monica, « Women in Tunisian Politics: Two Contrasting Perspectives », Heinrich Böll Stiftung, 2013; Wolf, *Political Islam in Tunisia*, op. cit.

Mais la Constitution, c'est plus que les partis, c'est pour tous les Tunisiens. Donc mon devoir vers mon pays, mon devoir vers mes enfants, mes petits-enfants et mes arrière-petits-enfants, c'est que je vote selon de ma conscience. Et je l'ai dit à mon parti et ils ont respecté ça.»¹

Elle défend ainsi une approche de la discipline partisane qui est celle habituellement reconnue dans les démocraties stabilisées et les assemblées régulières où le vote de la loi de finance détermine l'appartenance à la majorité ou à l'opposition², et met à part la question constitutionnelle. En France, par exemple, le vote relatif à la loi IVG en 1975 ou la loi abolissant la peine de mort 1981 ont également donné lieu à des votes non-alignés de la part de certains élus socialistes³ mais ont pu déboucher sur des sanctions importantes de la part du président du groupe ou du parti.

Cette redéfinition de la discipline parlementaire par une élue d'un parti extrêmement discipliné fonctionne comme un cas limite au sein du mouvement. Si Meherzia Labidi n'est pas sanctionnée pour ses votes différents de la ligne du parti, et est investie tête de liste à Nabeul, dans le Cap Bon lors des élections de 2014, Yamina Zoghلامي⁴ qui a proposé lors d'une intervention en plénière de constitutionnaliser la parité entre l'homme et la femme, est pourtant contrainte de voter contre l'inscription de l'égalité entre l'homme et la femme en suivant la consigne du parti. Les formes ordinaires de discipline partisane sont majoritaires au sein du parti comme en témoigne le fait que d'autres élus membres d'Ennahdha sont sanctionnés pour manquement à la discipline de vote.

« Être membre du parti Ennahdha demande une discipline. Le parti a tracé des objectifs et a jugé utile que certaines figures le représentent plutôt que d'autres. Est-ce un bon ou un mauvais choix ? Je ne sais pas. Moi je suis au service de la Tunisie. »⁵

Ferjani Doghmane, cadre dirigeant du parti, notamment dans ses structures en exil (il en a épisodiquement présidé la Choura, organe législatif et délibératif du mouvement), « politique confirmé » pour reprendre les distinctions posées par Meherzia Labidi, n'est pas reconduit sur les listes électorales en 2014 parce qu'il a manqué à plusieurs reprises à la discipline de vote, entendue ici dans un sens bien plus extensif que ce que propose Meherzia Labidi. Il occupait pourtant une position symboliquement importante – celle de président de la Commission des

¹ Entretien avec Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par skype, mars 2016.

² Lecomte Damien, Bouvard Hugo, Perez Déborah, Boelaert Julien, “ « Le respect de la boutique » L'étiollement de la discipline partisane dans le groupe parlementaire socialiste au cours de la 14^{ème} législature », *Politix*, vol. 117, n°1, 2017, p. 171-199.

³ *Ibid*, p. 187.

⁴ Yamina Zoghلامي, élue d'Ennahdha à Tunis, est originaire du centre-ville de Tunis et a adhéré au mouvement dès le milieu des années 1980. C'est l'une des députées qui prend fréquemment la parole à l'ANC.

⁵ Sbouai Sana, « Ferjani Doghmane, député qui ne se représente pas », *Inkyfada*, 15 octobre 2014.

finances – où il a défendu à plusieurs reprises des options différentes de celles de son parti. Le vice-président de la commission des finances, revient en ces termes sur ses échanges avec Ferjani Doghmane, président de la commission :

« Le président de la commission s’est avéré être quelqu’un de très intelligent et de très conciliant, mais pas du tout obéissant aux ordres du parti. Il était du ministère des finances, il a quitté la Tunisie sous Ben Ali et au sein de la commission. Il me soutenait souvent, pour le bien de son pays, ce qui lui a valu de ne pas être sur les listes de réélection d’Ennahdha. »¹

Ce député économiste, vice-président de la commission et issu d’une famille proche de Bourguiba, pointe du doigt les indisciplines de Ferjani Doghmane et montre qu’elles ont eu lieu non seulement sur des questions de principe liées à la Constitution, mais encore sur des points considérés comme définissant l’appartenance à la majorité ou à l’opposition dans les assemblées régulières (en l’espèce le budget) au sein même de la commission des finances. Alors que le « rôle de vice-président » doit permettre de s’élever au-dessus des partis, celui de président de la commission des finances est l’un des marqueurs de la majorité, et dès lors, la discipline partisane doit davantage y être observée. L’indiscipline de vote ou du moins, mettre en œuvre une conception restrictive de la discipline de vote est donc tolérée et même encouragée pour mettre en avant des figures politiques variées au sein d’un même parti. Toutefois, cette marge de manœuvre dans les votes et les prises de position ne touche qu’une portion congrue, voire des exceptions du personnel politique féminin du groupe Ennahdha. Ce qui marque par contre l’ensemble des femmes du groupe, c’est une division du travail genrée.

II. Les « *policies* » aux femmes, les « *politics* » aux hommes ? Une division du travail genrée

L’étude des pratiques des femmes députées souligne l’émergence d’une division du travail genrée au sein de la Constituante. Aux femmes, l’intendance : les points techniques abordés en commission, la rigueur permettant d’ordonner la plénière, soit un investissement concentré dans l’arène parlementaire. Aux hommes, la vie politique : l’espace partisan, les négociations d’alliances entre les partis ? Cette partition, suivant laquelle les femmes se « coltinent le sale

¹ Entretien, Moncef Cheikh-Rouhou, Paris, février 2016. Ce député de l’opposition est élu sur les listes du PDP puis rejoint l’Alliance Démocratique. Issu d’une famille d’entrepreneurs sfaxiens connue, c’est un économiste habitué des organisations internationales, qui enseigne à HEC Paris et a dirigé des banques d’investissement sous Bourguiba.

boulot » et s'occupent davantage des aspects techniques que les hommes comme l'a montré la littérature consacrée aux femmes en politique en France par exemple¹, se retrouve à l'ANC. Toutefois, alors que cette littérature montre comment on prête des qualités dites « féminines » aux femmes politiques (la douceur, la sensibilité et l'empathie)², le cas tunisien montre davantage comment un autre discours stéréotypisant conduit à associer les femmes à la rigueur et à l'organisation. Dans cette configuration extraordinaire d'élaboration des règles de droit et des institutions, l'« intendance » prend toutefois une nouvelle hauteur, ce qui permet aux députées femmes de construire alors des ressources politiques nouvelles dans l'hémicycle.

A. Ordre parlementaire et discipline partisane

Nous mettrons ici au jour un double paradoxe propre au mouvement Ennahdha : d'une part, ce mouvement se constitue en bloc parlementaire fort, capable de susciter loyauté et discipline de la part de ses membres, alors même que ces derniers ne disposent pas des ressources attendues pour rédiger une nouvelle constitution et apparaissent comme un personnel politique illégitime. D'autre part, il est paradoxal que ce parti, riche en capital symbolique, en ressources financières et humaines, le seul à résister au phénomène de transhumance parlementaire qui dépeuple une partie des groupes parlementaires et érode la légitimité des partis, soit de plus en plus isolé au sein de l'ANC et cela alors même qu'il gagne en reconnaissance internationale. Les cadres du parti animent ainsi le groupe parlementaire du parti majoritaire qui se distingue des autres par son organisation rigoureuse.

1. Construire une légitimité à être un « parti de gouvernement »

Face à l'« incurie parlementaire »³, dénoncée par les observateurs et les médias, certains élus vont développer une rhétorique de la compétence et de l'expérience qui souligne l'importance de l'expérience professionnelle antérieure, le rôle joué par la pratique de la clandestinité ainsi que l'importance de l'engagement associatif et militant. Cette rhétorique insiste également sur le rôle de la discipline au sein de l'Assemblée et donne à ce terme une signification large : il s'agit du respect du règlement intérieur, de la politesse, de la ponctualité,

¹ Sineau Mariette, *Des femmes en politique*, Paris, Economica, 1988 ; Achin Catherine (dir.), *Sexes, genre et politique*, Economica, 2007.

² Achin Catherine, Lévêque Sandrine, « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 204, n°4, 2014, p. 118-137.

³ Ainsi qu'en témoigne cet article paru dans un média francophone : Ghorbal Samy, « Gâchis au Bardo : Ben Jaafar et l'incurie parlementaire » in *Business News*, 21 août 2012.

mais aussi de la discipline parlementaire c'est-à-dire du respect par les parlementaires de la décision du groupe auquel ils appartiennent. Elle met au premier plan la question de la professionnalisation des élus, et de la profession politique¹.

Les cadres du groupe parlementaire d'Ennahdha, sont les premiers à porter ce discours, et fustigent ainsi les élus de l'opposition en soulignant leur manque de ponctualité et leur incapacité à prendre des décisions communes. Ce faisant, ils se rendent également producteurs de légitimation et de délégitimation dans l'hémicycle, et renversent en partie le stigmat social que leur accole l'opposition élitiste et séculariste, à la manière dont s'est légitimé le personnel politique ouvrier au début de la III^{ème} République². Michel Offerlé montre que le renouvellement du personnel politique et son ouverture à des catégories sociales plus populaires s'accompagne de dynamiques de disqualification mais également de relégitimation, à travers la mise en avant de compétences alternatives. Ici, alors que les membres de l'opposition séculière ne parviennent pas à mettre en place d'alliance durable ou de fusion partisane, les députés d'Ennahdha moquent leur égo :

« Le problème c'est que chacun d'entre eux veut être président, dans chaque parti il y a 10 présidents ! Ce sont tous des présidents en puissance, alors aucun ne s'en approche ! Nous on s'en fiche, personne ne veut être président même le chef du parti, et du coup c'est nous qui avons le pouvoir³. »

Le président du groupe met progressivement en avant ses figures les plus ouvertes au dialogue avec l'opposition, comme Zied Ladhari, avocat originaire du sahel, fils d'agriculteur, qui a commencé très tôt à militer au sein du MTI puisque dès 16 ans, il est victime de répression et est interdit de quitter le territoire pendant neuf ans. Il effectue ensuite des études de droit en Tunisie puis en France et se spécialise dans le droit international et bancaire. En France, il est proche des milieux islamistes mais également d'associations de défense des droits de l'homme. Il fonde notamment une branche de la ligue des droits de l'homme à la Sorbonne et devient membre de Transparency International. En costume impeccable, rasé de près, excellent francophone, il est envoyé par le groupe parlementaire représenter le parti dans les conférences organisées par les juristes constitutionnalistes. Citant fréquemment Bourguiba, il défend une conception consensuelle de l'identité tunisienne et du texte constitutionnel.

« Les tunisiens ont été empêchés par la dictature de parler des questions importantes. Du coup, le débat prend une forme passionnée, du fait de ce sentiment de répression. La politique de l'État a été pendant des décennies orientée par un modèle de société

¹ Phelippeau Eric, « La fin des notables revisités », in Offerlé (dir.), *La Profession politique*, op. cit., p. 69-92.

² Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », art. cit.

³ Discussion informelle avec un élu du groupe parlementaire Ennahdha, Kasserine, octobre 2014.

imposé par l'État, suivant une certaine image. L'un des éléments essentiels de cette vision de l'État c'était qu'il fallait éloigner le tunisien de sa religion : interdiction du voile, restriction de l'accès à certains métiers et à la fonction publique pour les pratiquants. S'est développé un sentiment de persécution au niveau religieux. Aujourd'hui, ceux qui ont vécu cette persécution restent traumatisés et cherchent à ce que la Constitution protège le sacré et la religion, peut-être parfois de manière exagérée. Pour les non-pratiquants, on voit la réaction inverse.

On a une frange socialement plus conservatrice et une plus libérale : on est en train d'inventer un *modus vivendi*. »¹

Dans cet extrait d'entretien, Zied Ladhari positionne Ennahdha comme un garde-fou face aux partisans d'un islam politique plus radical. Jusqu'en 2011, cette posture était adoptée par Ben Ali vis-à-vis des chancelleries occidentales. On voit cependant que Zied Ladhari prend des fonctions de plus en plus importantes non pas à l'ANC mais au sein du parti, et qu'il participe davantage à mettre en mots la nouvelle position démocrate musulmane du mouvement qu'à l'organisation du travail parlementaire.

2. Un groupe parlementaire discipliné et hiérarchisé

Les quatre-vingt-neuf élus du groupe Ennahdha ont pour leur part été réunis dès le résultat des élections pour se rencontrer et élire un bureau de dix membres ainsi qu'un président et un vice-président. Celui-ci, homme fort du groupe parlementaire, est issu de l'exil. Le groupe se réunit presque quotidiennement à l'Assemblée dans l'hémicycle de 1956, seule salle de taille à accueillir l'ensemble du groupe, ce qui confère à leurs réunions un surcroît de solennité. Se décident lors de ces réunions les prises de parole (par ordre afin que chaque élu parle à tour de rôle) et les mots d'ordre relatifs aux votes en séance plénière (après un débat et un vote interne). Les élus rentrés d'exil ont ainsi vu leur rôle confirmé et renforcé au sein du parti (presque tous sont membres du conseil de la Choura) ce qui leur donne un poids politique suffisant pour prendre des décisions différentes de leur parti. Les relations avec le parti restent toutefois fluides et fortes : le soir, les élus qui occupent des responsabilités au sein du groupe et du parti se rendent au siège du mouvement Ennahdha pour prendre connaissance de la ligne du parti². Il s'agit en partie des élus rentrés d'exil qui sont dans leur large majorité membres de la Choura. Les élus sont réunis avec les membres de la Choura et des militants à l'occasion de week-end familiaux³. Le parti reste alors le lieu de règlement des conflits et des oppositions entre les différentes tendances du mouvement : les constituants et les membres de la Choura y débattent

¹ Entretien Zied Ladhari, Tunis, octobre 2012.

² Entretien, Héra Hammi, députée Ennahdha de la circonscription de Ben Arous, Tunis, mai 2014.

³ Entretien, député du groupe parlementaire Ennahdha, mars 2013.

de la ligne politique à adopter puis celle-ci est exposée lors de la réunion de groupe qui a généralement lieu le matin. On observe un décalage entre élus qui sont également membres de la Choura et ceux qui ne le sont pas et qui reçoivent donc des consignes de vote. Cependant, plusieurs élus, bien qu'étant dans une position subalterne, insistent sur le fait que le groupe débat et a « un fonctionnement démocratique »¹ :

« Nous débattons aux réunions de groupe. Nous y discutons de tout. Parfois on n'est pas d'accord, pas d'accord du tout même, mais après on vote, et quand on a voté c'est la majorité qui l'emporte, c'est ça la démocratie, nous on est démocratique dans notre fonctionnement, une fois qu'on a débattu et tranché, on vote dans le sens défini. On est discipliné, alors que les autres pfff... ça part dans tous les sens². »

Le lien est ainsi fait entre le débat en interne et la discipline de groupe, laquelle est mise à l'actif du groupe par les élus eux-mêmes qui soulignent la force que leur donne cette discipline de groupe, au point que cela puisse venir justifier leur vote, quand il est de notoriété publique qu'il est en porte-à-faux avec leurs opinions personnelles.

3. Division du travail entre anciens militants et nouveaux venus

Il existe alors un clivage fort, souligné par de nombreux élus, entre les anciens militants et les novices, en particulier ceux des anciens qui ont participé à l'organisation de la fuite en exil. Les nouveaux militants Ennahdha, élus à l'Assemblée, identifient les anciens militants comme appartenant *d'avantage* au parti : « Regarde, elle, elle est d'Ennahdha, vraiment »³. Ce clivage est d'autant plus fort que les anciens militants connaissent très bien leurs anciens partenaires de grève de la faim, du Front du 18 octobre 2005⁴ avec qui ils pourront former des alliances ponctuelles bien qu'ils appartiennent à des partis politiques différents, et soient de manière indifférenciée dans l'opposition ou la majorité entre 2011 et 2014. C'est le cas, par exemple, au sein de la Commission du Préambule, lors du débat au sujet de la référence aux droits de l'Homme : les élus de l'opposition, membres du parti Joumhourî, anciens membres du Front du 18 octobre 2005, s'allient avec Ennahdha contre les élus membres de la coalition au pouvoir, en particulier des élus Ettakatol qui défendent les positions les plus radicales sur ces questions⁵. Ennahdha, au centre d'un système d'alliances élaboré avant et après la révolution, est au centre des stratégies d'alliance et non à la marge. La zone de confort du parti est plus proche de

¹ C'est l'expression qui revient le plus fréquemment avec « démocratie interne ».

² Entretien, députée du groupe Ennahdha, Tunis, septembre 2014.

³ Discussion informelle avec deux élus du mouvement Ennahdha, Tunis, septembre 2014.

⁴ Geisser, Gobe, « Des fissures dans la « Maison Tunisie » ? », *art. cit.*

⁵ Observation des travaux de la commission en octobre 2012, entretiens avec les membres de la commission en octobre 2012, puis février 2013, et avec l'équipe chargée du suivi de la commission pour le projet www.majles.marsad.tn.

l'opposition et notamment du PDP, que des partis de la Troïka¹ (et en particulier d'Ettakatol). Dès lors, on peut observer au sein du groupe la mise en place d'une division du travail efficace entre cadres historiques qui négocient la ligne politique du parti et députés nouveaux venus qui estiment devoir leur position au parti et sont d'une discipline sans faille bien que de dispositions sociales plus variées.

Le bloc parlementaire d'Ennahdha apparaît alors comme un groupe solide, qui ne perd pas d'élus pendant la période et qui à l'inverse des autres groupes parlementaires, tient ses membres, parvient à assurer les présences en commission, et mobilise la plupart de ses élus. Néanmoins, ce groupe fort de ses 89 membres est progressivement isolé et s'oppose à plusieurs reprises de manière violente aux autres élus lors de crises dont l'objet déborde fréquemment le cadre de l'ANC.

B. Le féminin dans l'hémicycle : rigueur et technique ?

Je reprendrai ici à nouveau l'exemple de Meherzia Labidi pour montrer comment la partition du travail qui s'établit entre le président de l'ANC et elle lui permet d'accumuler de nouvelles ressources politiques avant de voir comment s'opère la requalification du travail technique à l'ANC. Il ne s'agit pas de l'unique exemple mais c'est celle qui a peut-être le plus développé d'elle-même cette question en entretien.

1. Une « rigueur » féminine : imposer « son » ordre en plénière

Le statut de vice-présidente aurait pu n'être qu'honorifique mais Meherzia Labidi en fait une position particulièrement visible pendant la période et s'en sert pour constituer de nouvelles ressources politiques. Elle redéfinit le périmètre de sa fonction à la fois par rapport aux membres de son groupe parlementaire et de son parti mais également par rapport à Mustapha Ben Jaafar, président de l'ANC. Elle préside davantage de séances plénières que l'autre vice-président² (Arbi Abid, élu sur les listes du CPR, qui rejoint brièvement le groupe Wafa avant de rallier le parti de Mustapha Ben Jaafar, Ettakatol), qu'elle cite à peine lors de notre entretien et que le Président de l'ANC (qui préside toutefois la majorité des séances sur la Constitution).

« Là, moi, j'ai été assez ferme en limitant le temps de parole : celui qui parle plus de deux minutes est coupé et d'ailleurs, c'est moi qui ai pris l'initiative que celui qui

¹ La coalition tripartite au pouvoir en Tunisie formée à l'issue des élections du 23 octobre 2011 et qui allie le mouvement Ennahdha au Congrès pour la République et à Ettakatol.

² Il y a deux vice-présidents qui n'ont pas de fonctions distinctes d'après l'organigramme.

coupe ne soit pas celui qui préside la séance plénière mais le technicien qui règle le micro suivant ces minutes-là. Là, j'étais intransigeante et parfois plus que Mustapha Ben Jaafar. Au début, j'ai eu droit à tout, j'ai même été insultée copieusement, mais ça a fini par payer, parce que les mêmes collègues qui m'invectivaient pour ça regrettaient ma fermeté quand je ne présidais pas les séances plénières. Vous savez quoi ? Sans prétention, je pense que j'ai donné une image sur la femme au pouvoir, la femme qui dirige, par cette fermeté-là, avec ce qui est positif et ce qui est négatif. »¹

Ce discours produit des effets de mise en scène – la vice-présidente insiste sur le fait qu'elle est finalement appréciée, même par les élus de l'opposition. Il témoigne également d'une mise en parole des difficultés auxquelles elle a été confrontée : les critiques classiques portant sur la « fermeté »² de la femme en position de pouvoir et de management, qu'elle présente à la fois comme un appui et un frein, le fait qu'on commente son statut « de simple femme » ou « de présidente », ou encore son appartenance à Ennahdha. La littérature qui s'est penchée sur les stéréotypes accolés aux femmes politiques et dirigeantes porte une attention particulière aux images de ces femmes véhiculées dans les médias³ alors que ces stéréotypes sont également mobilisés dans les interactions quotidiennes de la femme dirigeante avec les autres⁴. Ici, la « rigueur » est à la fois critiquée et louée par les autres députés et mise en scène par la femme politique elle-même comme ressource active : elle montre dans cet extrait d'entretien comment elle parvient à maîtriser la plénière et à imposer « son » ordre par rapport au président de l'ANC. Ce dernier est moins ferme et laisse davantage de jeu dans sa gestion des prises de parole en plénière, ce que lui-même met en valeur une preuve de souplesse et d'ouverture vis-à-vis de l'opposition :

« Moi j'ai imposé une forme d'écoute permanente vis-à-vis de l'opposition, qui était quand même une opposition plus consistante qu'aujourd'hui, (...) donc l'opposition se faisait entendre. Il y avait une soixantaine de députés, tous groupes confondus – les uns plus virulents que les autres – ils se faisaient entendre, et moi je les écoutais, je n'ai pas laissé... même s'ils disent que je coupais les paroles, mais tout c'est un peu de la polémique politique, j'étais très respectueuse de la prise des paroles des opposants, parfois même lorsque quelqu'un comme Fadhel Moussa [*doyen de la faculté de sciences juridiques*] ou Samir Bettaieb [*universitaire, secrétaire général du parti Massar*], contrairement à ce qu'il a dit, développait une idée pertinente, je laissais dépasser le temps de parole. Il m'arrive très souvent surtout lorsqu'on

¹ Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par skype, mars 2016.

² Dutoya Virginie, « Féminisation des parlements, quotas et transformation de la représentation en Inde et au Pakistan », *Critique internationale*, vol. 55, n°2, 2012, p. 154-157 ; Achin Catherine, Lévêque Sandrine, « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 204, n°4, 2014, p. 118-137.

³ Dulong Delphine, Matonti Frédérique, « L'indépassable « féminité », La mise en récit des femmes en campagne », in Lagroye Jacques, Lehinque Patrick, Sawicki Frédéric (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005.

⁴ Favier Elsa, « Énarques mais femmes. Une sociologie des rapports entre les sexes dans les classes supérieures contemporaines » thèse de doctorat de science politique, ENS, 2020.

abordait la question, soit une question de loi précise ou bien une question en rapport avec la Constitution d'interpeller Fadhel Moussa même s'il ne demande pas la parole, je lui dis "je peux avoir votre avis ?", je ne l'ai pas dit en tant qu'expert mais l'idée est que, lui, il peut apporter – et vous savez de quel bord il était, il était dans le groupe de l'opposition presque pas radicale, mais de l'opposition ferme –, mais j'avais besoin de son avis, je lui prêtais une honnêteté intellectuelle telle qu'il ne pouvait pas dire quelque chose de tout à fait incohérent avec la science, donc j'avais besoin de son avis, je lui demandais, d'ailleurs ça ne plaisait pas du tout à Ennahdha, pourquoi il n'a pas demandé... encore une voix contre nous qui se prononce, j'ai dit « non, j'ai le droit de dire monsieur tel donnez-moi votre avis, pas la peine de l'inviter à mon bureau, qu'il le dise devant tout le monde ». ¹

Alors que le Président de l'ANC construit sa légitimité de « bon » président à travers une image de souplesse face au règlement, et d'ouverture vis-à-vis de ses anciens alliés de l'opposition, la Vice-présidente met en scène son attachement aux procédures qu'elle conditionne à la nécessité d'avancer. Cette « rigueur » qui vient constituer un stéréotype accolé à certaines femmes députées vient s'hybrider avec le légalisme des membres du parti Ennahdha et leur application littérale des textes règlementaires et des procédures régissant l'exercice législatif.

2. La cheville ouvrière de l'ANC

Meherzia Labidi forme alors un tandem avec le Président de l'ANC et inaugure avec lui une division du travail genrée : il s'occupe des réunions des présidents, de la négociation des accords politiques avec les chefs de groupes parlementaires et de partis, et constitue le trait d'union entre l'ANC et l'extérieur, tandis qu'elle préside les séances, connaît les députés et leurs opinions. Surtout Meherzia Labidi se positionne comme l'interlocutrice de quiconque veut mettre un pied dans l'ANC et y mener à bien des projets, comme le souligne le chef de mission au PNUD :

« Ah oui, on voudrait un texte sur l'ordre dans les plénières, on a demandé à Meherzia Labidi. Elle doit nous donner un texte mais elle bloque on dirait. (...) on a de très bonnes relations avec elle. » ²

Cette remarque d'un responsable du PNUD en charge du parlement souligne le rôle technique joué par Meherzia Labidi dans l'organisation des projets de soutien au parlement : alors que le Président de l'ANC n'est même pas sollicité ³ pour l'ouvrage d'entretiens réalisés

¹ Entretien, Mustapha Ben Jaafar, président de l'ANC, président du parti Ettakatol, Tunis, octobre 2015.

² Discussion informelle, équipe « renforcement des capacités du parlement », PNUD Tunisie, Tunis, décembre 2015.

³ Très contrarié, il publie alors son témoignage dans une série de cinq articles au *Huffington post Maghreb* en octobre 2016. https://www.huffpostmaghreb.com/mustapha-ben-jaafar/le-processus-transitionnel-en-tunisie-2011-2014-assumer-le-relais-de-la-revolution-1ere-partie_b_12329474.html

par le PNUD afin de documenter le processus constituant¹, c'est la vice-présidente qui rédige le texte portant sur l'organisation des plénières. L'autre vice-président est à peine mentionné. Les acteurs internationaux désignent presque systématiquement Meherzia Labidi comme la cheville ouvrière leur ayant ouvert les portes de l'ANC.

De la même manière, elle affiche une posture d'ouverture par rapport aux initiatives citoyennes – même celles qui ne sont pas vues d'un bon œil par le président de l'ANC. Par exemple, elle vient assister au goûter organisé pour l'anniversaire de l'ONG Al-Bawsala, en juin 2013, et y prononce même un discours. Amira Yahyaoui, présidente de l'ONG, lui rend hommage comme ayant permis d'établir des relations plus apaisées avec l'ANC². Elle est alors une des seules représentantes de la majorité à assister à cet événement qui se transforme en happening de soutien à un rappeur emprisonné par la Troïka, alors même que le président de l'ANC est en procès avec l'ONG³.

Cette prise de position « technique » permet d'une part à Meherzia Labidi de s'afficher comme plus distancée de son parti et comme avant tout « vice-présidente de l'ANC » en charge de toutes les questions d'organisation auprès des acteurs, transnationaux notamment, de l'espace constituant quand bien même elle demeure « la nahdhaouié » pour les membres de l'opposition extraparlamentaire. Alors que cette division du travail euphémise fréquemment le rôle joué par les femmes, ici, elle est créatrice de ressources nouvelles pour Meherzia Labidi, et comme on va le voir par la suite, pour les députées femmes de l'Assemblée.

C. La requalification du travail technique : de nouvelles ressources à l'ANC

Ce primat de l'interne et du technique laissé aux femmes est représentatif d'autres cas de division du travail politique : les enjeux techniques et moins médiatiques sont laissés aux femmes tandis que les hommes occupent le devant de la scène partisane et médiatique. Or dans la configuration qui est celle de l'après 2011, l'espace partisan fait l'objet d'une disqualification fréquente quand l'espace institutionnel est scruté à la loupe tant par les médias que par le public. La lutte pour la recodification de la compétence politique passe par la mise en avant des travaux

¹ PNUD, *La constitution de la Tunisie. Processus, principes et perspectives*, septembre 2016.

² Observations, Bureaux d'Al-Bawsala, Avenue Bourguiba, Tunis, juin 2013.

³ Voir chapitre précédent : Al-Bawsala a porté plainte contre l'ANC en ce qui concerne le manque de transparence parlementaire.

réalisés en commission et du travail sur les textes. Paradoxalement, investir cet espace peut alors permettre de constituer de nouvelles ressources pour des acteurs entrant en politique¹.

1. Mimétisme et apprentissage

La rhétorique de la compétence est reprise par un segment du nouveau personnel politique : les nouveaux venus disposent moins de ressources militantes et en particulier les femmes élues principalement sur les listes d'Ennahdha mais aussi dans les partis qui composent le groupe démocrate, et Ettakatol. 40% des nouveaux venus en politique sont des femmes, alors que les femmes forment 29% de l'Assemblée. Se concentrer sur les femmes élues députées sur les listes d'Ennahdha qui disent avoir adhéré au parti après la révolution souligne l'intérêt d'étudier les recompositions partisans survenues à la révolution : elles appartiennent bien souvent à des milieux proches du mouvement, que ce soit par leur famille ou leurs amis mais n'ont pas de responsabilités politiques au parti avant d'être élues députées ce qui leur permet d'être davantage présentes à l'Assemblée. Les 40 députés qui participent le plus aux votes de l'ANC² sont des élus d'Ennahdha, sont principalement novices en politique et sont des femmes. Elles ne disposent pas toujours néanmoins des ressources militantes de leurs proches et la construction de leur identité politique passe par la mise en avant de leurs compétences, qu'il s'agisse de leur capacité à mener les travaux des commissions, à préparer les amendements. Ces députées insistent volontiers spontanément sur leur apprentissage et sur les changements intervenus dans leur manière de pratiquer l'institution entre leur prise de fonction et l'adoption de la Constitution. Une députée, élue à Sfax sur la liste de la Aridha Chaabeya³ et sans expérience partisane ni fonction politique préalable décrit ainsi la rentrée parlementaire :

« Le premier jour à l'Assemblée... j'ai eu honte. Il y avait des femmes et des hommes politiques importants, Maya Jribi, la première femme politique du pays, et moi j'étais là, à côté, et je ne savais même pas comment me tenir »⁴.

Cette jeune avocate, qui a récemment achevé ses études de droit à l'université de Sfax, la ville dont elle est originaire, et travaillait jusqu'à 2011 comme secrétaire pour son ancien chef scout pour financer ses études et donner de l'argent à sa famille (son père est maçon, sa mère

¹ Cette question a fait l'objet d'un mémoire, voir : Ben Smail Youssef, *The Political Rise of Ennahdha Women: Changing the Markers of Legitimacy*, Mémoire de Master, Université de Harvard, 2014.

² D'après le classement des taux de participation aux votes publié à Al-Bawsala.

³ Parti au programme conservateur et populiste créé par Hechmi Hamdi un homme d'affaires passé à la fois par Ennahdha et le RCD, vivant à Londres et qui possède la très populaire chaîne télévisée Al Mustakillah, qui est particulièrement regardée dans les zones rurales du pays.

⁴ Entretien avec une élue de Sfax, environ 35 ans, palais du Bardo, mai 2014.

ne travaille pas, elle a beaucoup de frères et sœurs plus jeunes), a incorporé de nombreuses dispositions à l'ANC. Elle enchaîne les formations, change de parti et rejoint l'UPL¹. Elle acquiert un bureau partagé à l'ANC, dans une salle où de nombreux élus du gouvernorat de Sfax se réunissent le midi ou pendant les pauses, et prend fréquemment la parole à l'ANC. Elle intègre, en fréquentant l'ANC, les dispositions d'agents avec davantage de capital culturel, qui se traduit à la fois dans les manières de prendre la parole et dans l'apparence physique, ainsi qu'une facilité à parler avec les acteurs internationaux. Pour cela, elle parle de plus en plus en français et préfère, lors de nos entretiens, demander le mot qui lui manque en français plutôt que de parler en arabe. Cette trajectoire n'est pas unique en son genre : de nombreuses femmes lisent progressivement leur apparence au parlement et privilégient les coupes sobres, le maquillage discret, les chemises et les chaussures à talons – soit les vêtements portés au quotidien par les femmes travaillant pour les organisations internationales. Certaines expliquent d'ailleurs s'inspirer du style de telle coopérante ou de telle membre d'ONG². De même, certaines travaillent leur voix, qui sont plus graves et plus posées qu'au début de la législature.

On observe ainsi une circulation des pratiques : dans les moments d'incertitude, les élus calquent leur comportement sur ceux qu'ils estiment « sachant » soit la personnalité forte du groupe, soit des acteurs non-élus qui réagissent avec une modération qui permet de mieux communiquer avec l'extérieur. La députée Samia Abbou, militante historique, femme de Mohamed Abbou co-fondateur du CPR³, avocate et connue pour ses plaidoiries passionnées dans l'hémicycle, est ainsi toujours entourée de jeunes femmes qui ajustent leur comportement au sien⁴, portent, comme elle, des pantalons noirs et des chemises et vont à la buvette. De la même manière, certains élus ajustent leur manière d'être sur le comportement des acteurs internationaux. Progressivement, le vocabulaire, les réflexes, et les manières d'être des acteurs non-élus sont incorporés par les élus ce qui conduit à un infléchissement de leur habitus.

¹ Union patriotique libre : ce parti, créé par l'homme d'affaires Slim Riahi, qui a un groupe présent dans les secteurs énergétiques, de l'immobilier et des médias, et est particulièrement présent en Libye, défend à la fois une ligne économique très libérale et un programme conservateur.

² Observations, Tunis, ANC, mai 2014.

³ Congrès pour la République : parti fondé en 2001 par Moncef Marzouki, avec des avocats en prise sur les questions de défense des droits de l'homme et des prisonniers politiques (dont la plupart était au Conseil National des Libertés Tunisiennes, voir chapitre 1). Le CPR fait partie de la Troïka.

⁴ Observations, ANC, mai 2014.

2. Un ordre féminin en commission ?

L'observation des commissions permet de voir comment les femmes en particulier les femmes novices sur la scène partisane prennent la main sur l'organisation du travail parlementaire.

Ainsi, Kalthoum Badreddine, avocate originaire de Sfax, qui rejoint Ennahdha après la révolution, devient présidente de la commission de la législation générale, et mène les travaux de sa commission d'un bras de fer, quand bien même des poids lourds de l'ancienne opposition y siègent : Ahmed Nejib Chebbi¹, Mouldi Riahi², Samir Ben Amor³, tous hommes fondateurs des partis politiques qu'ils représentent, passés par des institutions prestigieuses pour les deux premiers. Les commissions s'occupent en particulier des lois relatives à l'organisation des élections et à la justice transitionnelle, et vont jouer le rôle de lieu de spécialisation et d'apprentissage du métier de député. Jean Joana insiste principalement sur les réunions parlementaires comme capables de dégager des enjeux internes et spécifiques aux assemblées⁴ et par là, de participer à la différenciation de l'activité politique. Avant les réunions partisanes, les commissions de l'ANC forment des espaces de délibération dans lesquels les élus sont confrontés aux administrateurs, aux journalistes et à certains membres d'ONG.

Cette interaction peut devenir une source de légitimation pour les élues, qui plus est pour les novices en politique dont l'arène principale de jeu est alors non pas le parti mais bien plutôt l'ANC et ses espaces plus techniques dans lesquels les ténors politiques d'avant 2011 s'investissent moins. Le caractère extrêmement technique des débats⁵ de la commission de la législation générale contribue à imposer comme incontournables dans l'espace public la présidente de la commission, Kalthoum Badreddine ainsi que la rapporteuse Sana Mersni, elle aussi avocate et membre d'Ennahdha. Toutes deux font l'objet d'une médiatisation importante de la part des journalistes toujours présents à l'ANC, et leur maîtrise des enjeux techniques et de l'organisation du travail de la commission est fréquemment valorisé tant par les acteurs de

¹ Fondateur du principal parti d'opposition légale à Ben Ali – le PDP –, Ahmed Nejib Chebbi est avocat et issu d'une famille de l'élite médinale à la parentèle extrêmement célèbre (il est apparenté à Abbou Kacem Chebbi, le poète des années 1920 dont les textes ont été scandés dans les rues pendant les mobilisations en 2011). Ministre dans les gouvernements de transition, il est considéré jusqu'aux élections de 2011 comme le futur président probable de la nouvelle République tunisienne.

² Ce proche de Mustapha Ben Jaafar a participé à la fondation d'Ettakatol. Professeur de français, ancien élève du collège Sadiki, il appartient à la fois à l'élite d'opposition et à l'élite sociale tunisienne.

³ Samir Ben Amor est l'un des proches conseillers du président de la République, Moncef Marzouki. Après s'être engagé à Ennahdha, il fonde avec Moncef Marzouki le CPR dont il est l'une des figures de proue. A la fois conseiller à la présidence et député à l'ANC, il est extrêmement présent dans l'hémicycle.

⁴ Joana Jean, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXe siècle », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996, p. 25.

⁵ La commission s'occupe entre autres de la loi électorale et de la loi sur la justice transitionnelle.

l'opposition que par ceux de la majorité, quand le travail partisan fait à l'inverse l'objet d'une disqualification importante. Elles seront à nouveau investies par le parti et réélues en 2014. Ces dynamiques s'observent également chez certaines élues de l'opposition, qui disposent de peu de ressources politiques avant leur élection, mais se constituent en commission et au cours du travail constituant un capital politique fondé sur des ressources techniques et sur la maîtrise du travail parlementaire.

Constituer des ressources politiques en commission – le cas d'une élue passée à l'opposition.

Selma Mabrouk, élue Ettakatol, démissionne en même temps que trois autres élus du groupe, puis adhère au groupe démocrate à l'ANC puis au parti Al-Massar, passant ainsi de la majorité à l'opposition. Elle vient du milieu associatif et caritatif dans le domaine médical. Ancienne élève du collège Sadiki, elle est de la famille d'un des hommes d'affaires les plus fortunés du pays. Ayant effectué une partie de ses études de médecine en France, elle dispose d'un solide capital culturel avant son élection. Elle raconte ainsi son expérience :

« En deux ans j'ai beaucoup appris, en particulier sur la nécessité de construire une pensée politique. J'avais fait le choix au départ d'un parti politique pour me rendre compte qu'il ne correspondait pas à l'idée que je m'en faisais, j'ai donc tenté d'exercer un contre-pouvoir interne, puis choisi de démissionner. Aujourd'hui, il me faut trouver un entourage immédiat, c'est-à-dire un parti politique, et pas un mouvement associatif. (pause) C'est le contexte qui l'impose, même si j'espère, une fois la Constitution achevée, retourner dans l'associatif. »¹

De fait, depuis sa démission et son rattachement au groupe parlementaire démocrate, cette élue a connu une médiatisation croissante : elle prend davantage la parole dans la commission Droit et Liberté dont elle est membre², et crée sa page *Facebook* officielle le 6 juillet 2012, sur laquelle elle s'exprime de plus en plus pour relater les débats, dans le cadre de son soutien à la lutte pour la transparence des travaux de l'ANC. Le 8 mars 2013, c'est elle qui représente les femmes du groupe démocrate et prononce un discours devant le président de la République tunisienne et le président de l'Assemblée. Elle adhère ensuite au parti Al-Massar³ avec Karima Souid (elle aussi élue sur les listes d'Ettakatol et francophone) et est l'un des ténors de la campagne de protestation contre le rapporteur général de la Constitution avec Amor Chetoui (élu du CPR) : elle fait partie des rédacteurs du communiqué distribué et lu le 1er juillet 2013 à l'ANC lors de l'ouverture du débat sur la Constitution et intègre la commission des consensus. Son positionnement dans l'opposition se fonde sur son expérience à la commission « Droits et libertés », au sein de laquelle elle se spécialise sur ces sujets à force de lectures et de discussions avec les experts internationaux et ses collègues. Il est courant de la voir travailler et répéter ses interventions avec l'un de ses collègues démissionnaires d'Ettakatol, avocat, qui

¹ Entretien, Selma Mabrouk, Tunis, mars 2013.

² Entretien, Fanny Hargestam, Tunis, mars 2013. Cette journaliste suédoise écrit un livre sur les femmes tunisiennes et a particulièrement suivi le parcours de Selma Mabrouk, de Meherzia Labidi et de Mabrouka M'Barek.

³ La voie sociale, il s'agit du nom pris par le Pôle Démocrate Moderniste, Ettajdid avant 2011, qui est le parti communiste historique.

l'accompagne en commission « pour la soutenir »¹. Elle est ainsi considérée à la fois comme un personnage de l'opposition mais aussi comme une spécialiste de ses sujets par la Vice-présidente par exemple : « Selma Mabrouk cette jeune député de formation scientifique qui était très très pointue dans ses interventions sur les sujets droit et liberté. »² Après l'ANC, elle publie son témoignage aux éditions arabesques sous le titre 2011-2014 : *Le bras de fer*³.

Ce n'est alors pas tant la maîtrise d'enjeux directement partisans qui constitue leur ressource principale mais leur capacité à être en prise sur les points techniques débattus au parlement. Dans le contexte de formation des règles de droit régissant l'institution mais également des routines et des habitudes qui assurent son fonctionnement, ce qui relève de « technique » peut n'être pas seulement des questions juridiques mais également la manière d'organiser le travail et d'« administrer » le parlement. L'euphémisation de l'appartenance partisane est également de mise pour certaines députées qui occupent des positions administratives à la présidence de l'ANC. Une assesseure du président de l'Assemblée, membre d'Ennahdha, met en avant sa capacité à travailler avec l'ensemble des agents de l'Assemblée, quand bien même ceux-ci travaillaient déjà au Bardo avant la révolution ou appartiennent à l'opposition. Elle l'explique par son expérience professionnelle de cadre supérieur dans le secteur bancaire :

« Ici je travaille avec tout le monde, même avec les communistes (rire). Bon, c'est vrai qu'ils ne sont pas nombreux à l'Assemblée, mais lui là, c'est un gauchiste, je t'assure, et on travaille bien ensemble, et ils m'estiment davantage pour le travail que je fournis et pour mon expérience de manager, que parce que je suis un membre d'Ennahdha. »⁴

Son discours glisse sur le poids des ressources partisans par rapport à son expérience professionnelle : elle est pourtant membre du mouvement depuis les années 1980 et pendant la législature, passe fréquemment au siège du parti le soir après le travail à l'ANC pour faire la liaison entre l'Assemblée et le parti. L'ethos professionnel ressort non seulement dans son discours mais également à travers les modes de présentation de soi de cette députée à la mise toujours impeccable, en tailleur « modeste » (jupe longue, voile, veste et tunique couvrante) mais très « corporate », avec un maquillage léger, des chaussures à talon, des tons bleu marine, crème, rose pale, gris, l'usage du français non seulement dans ses interactions orales mais encore dans les SMS qu'elle envoie à ses collègues. Cette tenue la positionne dans le monde

¹ Entretien, Sélim Ben Abdesslem, Tunis, mars 2013. Ce député est élu sur les listes Ettakatol France Nord, puis membre du groupe démocratique, et enfin, adhère de manière éphémère au mouvement Nidaa Tounes.

² Entretien, Meherzia Labidi, par Skype, mars 2016.

³ Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit.

⁴ Entretien, Héra Hammi, Tunis, ANC, juin 2014. Cette députée du groupe Ennahdha, assesseur en charge des questions budgétaires, est élue dans la banlieue sud de Tunis.

des cadres d'entreprises de services. Elle-même souligne le fait que cette tenue était attendue d'elle pour être élue : « dans ma ville, on aime les gens chics, alors c'est moi qu'on a mis pour la représenter »¹ et pouvait déjà constituer une ressource locale.

Les observations menées à l'Assemblée et le déroulement de l'enquête sont révélateurs d'une plus grande formalisation des échanges avec le personnel politique nouveau : les rendez-vous ont lieu tôt à l'Assemblée, avant les séances de plénière et de commission, nous sommes peu interrompus, les députés peuvent montrer les documents sur lesquels ils travaillent pour illustrer leur propos. Tandis qu'à la buvette, tous les élus se lèvent pour saluer un « militant historique », en commission, c'est davantage le rapporteur qui a un impact et ce sont les députés qui travaillent le plus qui sont valorisés.

Après un premier moment d'effervescence révolutionnaire qui prête le flanc à toutes les critiques et des tentatives de disqualification, les nouveaux entrants dans le champ politique cherchent à construire leur légitimité en attestant de « compétences » (*kafeet*) qui s'inscrivent dans le droit fil des compétences attendues par le personnel politique ancien antérieur à la révolution (être un technicien du droit, être organisé et bien policé). Dans la configuration spécifique du changement de régime, la construction de la légitimité de la nouvelle majorité est un processus heurté. Après avoir mis en avant dans un premier temps la légitimité de la répression et celle des urnes, les dirigeants d'Ennahdha construisent leur respectabilité. La socialisation spécifique à l'espace constituant y participe. En particulier, les élues femmes d'Ennahdha – soit les dominées des dominés face au personnel politique et étatique ordinaire d'avant 2011 – se réapproprient les codes des dominants des dominants pour s'imposer face aux autres acteurs de l'ANC. Est-ce à dire que la codification de l'excellence politique reste la même, avant et après 2011 ? Si elle repose toujours sur le caractère policé, la modération, la maîtrise des règles et des questions juridiques, il n'en reste pas moins qu'elle intègre de nouveaux critères de bonne gouvernance comme la sensibilité aux questions de transparence parlementaire, la redevabilité... Ces femmes incorporent un certain nombre de dispositions nouvelles qu'elles font valoir face aux ressources tirées du militantisme des caciques de l'opposition. Ce mécanisme s'observe particulièrement en commission et dans les espaces les moins ouverts au grand public de l'ANC – la maîtrise technique des dossiers restant moins valorisée en séance plénière – mais témoigne de la constitution de ressources spécifiques par les élus au palais du Bardo, processus qui vient modifier les hiérarchies sociales entre élus dans l'hémicycle.

¹ *Ibid.*

Section 3. Nouvelles normes, nouvelles hiérarchies internes à l'ANC

L'observation du cas particulier des femmes d'Ennahdha novices en politique dans l'hémicycle permet d'identifier différents points saillants définissant les contours du rôle de député constituant. Capacités à monter en technicité, apprentissage de la prise de parole, maîtrise des rouages pratiques de l'ANC et des lieux, connaissance des différents acteurs impliqués dans le processus constituant quand bien même ils ne sont pas élus viennent constituer autant de nouvelles ressources que les élus peuvent mobiliser pour consolider leur position dans l'hémicycle et en dehors. Les dynamiques de socialisation des élus avec les « autres » de l'ANC décrites ci-dessus conduisent les députés à produire de nouvelles définitions normatives de ce que serait un bon député et une bonne démocratie. Cette redéfinition du rôle de constituant influence les pratiques des élus, modifie la hiérarchie interne à l'hémicycle et vient constituer de nouvelles ressources dont les députés s'emparent.

Dans cette section, nous nous posons la question de la formation d'un capital politique dans l'espace constituant. Nous avons vu comment la crise mettait en tension les ressources des élus et les conduisait à mobiliser des ressources anciennes pour dialoguer. Néanmoins, le « consensus » à la tunisienne inaugure une division du travail politique qui permet à une partie des élus de constituer des ressources dans l'Assemblée. Nous nous sommes concentrée dans la section 2 sur la manière dont un groupe spécifique d'élues – des femmes islamistes à l'engagement partisan récent et disposant de ressources sociales et d'un capital scolaire – captaient des ressources nouvelles et surtout investissaient de manière stratégique un rôle de technicien du droit autrefois dévolu à des hommes membres des partis destouriens successifs. Nous verrons maintenant en quoi cette circulation dense dans l'espace constituant induit des recompositions importantes dans l'hémicycle, met au centre certains élus et en marginalise d'autres.

Nous étudierons dans un premier temps en quoi les hiérarchies sociales internes à l'ANC sont redéfinies au cours de ces trois années de travaux ; puis nous étudierons ce par quoi se concrétise cette recomposition des hiérarchies sociales. Nous montrerons dans un dernier temps comment la commission des consensus vient incarner ce passage du primat des ressources militantes à celui des ressources administratives et institutionnelles.

I. La restructuration de l'espace constituant avec et par ces nouveaux acteurs

La circulation des acteurs qui gravitent autour de l'ANC à l'international et la géographie spécifique du processus constituant qu'ils dessinent vient exacerber la porosité des frontières de l'Assemblée nationale constituante. Ce phénomène invite à privilégier une lecture de l'ANC non en tant qu'institution strictement délimitée mais en tant que dispositif de gouvernementalité à la manière où Michel Foucault le développe¹ et comme Béatrice Hibou l'a repris pour montrer qu'il s'agissait d'une modalité du redéploiement de l'État néo-libéral². L'État tunisien est extraverti³, tourné vers l'international où ses agents vont acquérir des ressources et des dispositions : ce phénomène n'est pas nouveau mais est exacerbé par le changement de régime tunisien. Les acteurs internationaux sont plus nombreux, arrivent avec plus de ressources financières, s'impliquent sur des chantiers plus ambitieux, et impriment leur marque sur des élus qui sont en train de définir la manière qui va être la leur de représenter le peuple et passent une part importante de leur emploi du temps en formation. En cela, nous observons bien le mécanisme d'exacerbation mis au jour par Jean-François Bayart et retravaillé par Amin Allal et Marie Vannetzel lorsqu'ils étudient les restaurations autoritaires⁴ : le changement de régime et les restaurations autoritaires se caractérisent par une exacerbation de certains traits saillants des régimes antérieurs.

A. Se (re)délimiter en intégrant des acteurs non-élus

L'étude de la manière dont Al-Bawsala s'impose au parlement à étudier la question des frontières de l'institution pour voir comment est-ce que l'institution parlementaire est redélimitée par la présence et le rôle nouveau de cette ONG. Dans le cas de l'Assemblée nationale constituante, les frontières de l'institution restent poreuses et s'ouvrent à un nouvel acteur dont la présence est de plus en plus incontestable mais reste considérée comme problématique et cristallise les conflits pour certains élus et en particulier la présidence de l'ANC qui tente de lui interdire l'accès au palais du Bardo à plusieurs reprises.

¹ Foucault Michel, *Naissance de la Biopolitique : Cours Au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard, Seuil, 2004.

² Hibou, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *art. cit.*

³ Bayart, « L'Afrique dans le monde », *art. cit.*

⁴ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

D'entrée de jeu, les relations que l'ONG entretient avec l'ANC sont complexes et houleuses. La première action de Al-Bawsala consiste à lancer en mai 2012, la campagne *7ell2* pour la transparence qui revendique – contre le fait que la Constitution s'écrive à huis clos – la publication des documents en rapport avec les activités de l'ANC et de ses commissions, des votes, des présents et absents lors des votes. Elle demande également l'accès à l'ANC et la communication de l'agenda des travaux de l'ANC¹. A partir de là, plusieurs tentatives pour bannir l'ONG Al-Bawsala du Palais du Bardo ont eu lieu : la première étant de limiter l'accès des commissions aux seuls journalistes.

« On nous a interdit d'entrer à l'Assemblée, au prétexte que seuls les journalistes avaient le droit d'accéder aux commissions constituantes et de suivre l'intégralité des travaux. C'est pour cela que nous avons recruté une journaliste, Meriem, qui avait une carte de presse. Elle a fait des cartes de presse pour les membres de l'équipe. Il a fallu rester intransigeant, ne pas négocier. C'était essentiel pour faire comprendre aux élus et au président de l'Assemblée qu'ils ne pouvaient pas nous interdire d'entrer. »²

La première réaction des membres de l'ONG est de recruter une journaliste (à la rentrée 2012) qui leur procure à tous des cartes de presse : s'installe progressivement une situation de fait, dans laquelle les députés et le personnel à l'entrée de l'ANC facilitent l'entrée des membres de l'ONG, parfois contre l'avis du président de l'ANC. L'accès aux commissions est par contre plus compliqué et aléatoire, il dépend fréquemment du bon vouloir des élus membres de la commission, de son président, et du nombre de journalistes présents dans la salle.

« Nos relations avec l'Assemblée et surtout avec la présidence de l'Assemblée, sont restées très compliquées. Je connaissais certains députés d'avant le départ de Ben Ali, et ils soutenaient le projet. Cependant, l'immense majorité des députés nous soutenait jusqu'à ce qu'on publie quelque chose qui puisse se retourner contre eux. Quand ce qu'on publiait leur servait, ils nous considéraient comme des alliés, mais à chaque fois que cela les desservait, nous redevenions l'ennemi à abattre. »³

Plusieurs scandales ressortent et sont entretenus par le manque de transparence : c'est le cas de l'irrégularité du vote d'une élue lors de la loi ISIE⁴, et du salaire des députés. Sur sa plateforme en ligne, l'ONG publie la présence des députés, leur vote, leur biographie, mais également les procès-verbaux des commissions et live-tweet en français les débats, autant d'informations qui ne sont alors pas accessibles aux citoyens sur le site de l'Assemblée⁵. L'ANC bénéficie pourtant

¹ <http://7ell2.info/>, entretien avec Ines Chouk membre d'OpengovTn, mai 2013.

² Entretien avec Amira Yahyaoui, co-fondatrice d'Al-Bawsala, par Skype, avril 2016.

³ *Ibid.*

⁴ <http://www.businessnews.com.tn/Tunisie---Lobna-Jeribi-prise-en-flagrant-d%C3%A9lit-de-fraude-lors-des-votes-sur-l%E2%80%99ISIE-,520,34659,3>

⁵ www.anc.tn

d'une possibilité de coopération en la matière avec les Pays-Bas et l'ONG Al-Bawsala lui a proposé de s'occuper d'alimenter et de mettre à jour son site¹. Cependant, le fait de déléguer cette mission s'apparente pour plusieurs élus à une limitation de la souveraineté, ce que souligne le doyen de l'ANC, lors de la séance plénière relative au règlement intérieur particulièrement tendue du 6 mars 2013, le lendemain de l'audition d'Al-Bawsala par la commission du Règlement intérieur.

Ce conflit pose la question des frontières de l'institution : qu'est-ce qui relève exclusivement de l'institution et qu'est-ce qui peut être effectué par d'autres qui ne sont ni fonctionnaires de l'ANC ni élus de la République ? Dans l'institution naissante, il n'est pas problématique pour certains que ce soit des acteurs ni fonctionnaires ni élus, employés par des ONG qui assurent certaines missions de l'institution. Si certains agents du PNUD assurent directement au sein de l'ANC puis de l'ARP des missions supports (c'est un agent du PNUD qui, à partir de 2014, est chargé de tweeter les séances plénières à partir du compte de l'ANC), la frontière est différente pour les ONG et *a fortiori* pour les ONG tunisiennes.

Cette configuration souligne la puissance de la dynamique révolutionnaire à l'ANC mais également sa mise en tension, ses limites. La séquence est ainsi caractérisée par des oscillations permanentes, entre pratiques révolutionnaires et la restratification entre des secteurs cloisonnés. Toutefois, force est de constater que l'hémicycle reste un lieu de socialisation intense, dans lequel les relations entre l'ANC et Al-Bawsala évoluent, et cela de manière rapide, au fur et à mesure que le processus constitutionnel s'accélère. Progressivement, l'association gagne en soutien institutionnel et en particulier développe de bonnes relations avec la vice-présidente de l'ANC, qui assiste à la fête organisée pour les « un an » de l'ONG à l'été 2013², et prononce même un discours à cette occasion, soulignant le rapprochement qui s'est opéré entre l'ONG et la plupart des élus. Certains élus, comme la vice-présidente, publient leur avis d'imposition sur le site d'Al-Bawsala et répondent aux questions posées par les citoyens sur le site d'observatoire³. A l'Assemblée, il n'est pas rare de voir les membres de l'ONG discuter et

¹ Entretien, Selim Kharrat, Tunis, octobre 2012. Ce diplômé de l'université Paris-Dauphine, l'un des fondateurs des cahiers de la liberté est à ce moment-là directeur exécutif d'Al-Bawsala. Par la suite, il quittera l'ONG, créera une autre ONG spécialisée dans l'aide aux montages de projet des associations, puis devient président d'Al-Bawsala en 2019 ; entretien, Amira Yahyaoui, Tunis, octobre 2012. Elle est à ce moment-là présidente d'Al-Bawsala.

² Observations, locaux d'Al-Bawsala, Tunis, juin 2013.

³ Les déclarations de revenus et avis d'imposition sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <https://majles.marsad.tn/fr/deputes/4f4fbcf3bd8cb5615700009a> ; on peut trouver les réponses aux questions publiques en ligne, après la biographie de chaque élu. Voici ici un exemple concernant une député de l'opposition : <https://majles.marsad.tn/fr/deputes/4f798b24b197de7f0c000000>

prendre le café avec certains députés qui les saluent, certains administrateurs développent des relations d'amitiés avec eux : ainsi le secrétaire général de l'ANC est invité au mariage de la chef de projet Marsad Majles.

« On a eu une certaine intelligence, qui était qu'on essayait d'utiliser tout ce qu'on pouvait pour créer une relation. On essayait de les rencontrer en passant par l'intermédiaire d'amis communs, par leur famille... Ils étaient également en demande d'assistance juridique et nous la leur fournissions. Nous avons travaillé, article par article, mot par mot, sur les techniques de rédaction du droit avec les députés. Nous savions aussi nous rendre utiles : nous faisons leur baby-sitting, nous leur apportons à manger quand ils n'avaient pas le temps d'y aller eux-mêmes, nous leur imprimions les documents dont ils avaient besoin. Nous devions toujours savoir dans quelle salle avait lieu la commission, à quelle heure, quels étaient les documents qu'ils devaient avoir, être capables de les leur fournir... Tout s'est passé comme si, par moment, nous servions d'assistants parlementaires de l'Assemblée toute entière. »¹

La dernière phrase éclaire différemment le propos et le positionnement des membres de l'ONG face aux élus : ils leur rendent des services et se rendent indispensables à la bonne marche de l'Assemblée, ce qui témoigne bien du brouillage de la frontière entre membres élus de l'ANC, personnel fonctionnaire et extérieurs, observateurs du processus constitutionnel. Pendant la crise et en particulier pendant la séquence extrêmement intense d'adoption de la Constitution, on voit à l'inverse des élus amener à manger aux membres d'Al-Bawsala, qui eux aussi quittent l'hémicycle bien après minuit. A cette période, on peut souvent observer les membres de l'ONG assis par terre, certains en chaussettes, d'autres faisant une courte sieste entre deux rangées de fauteuils à l'étage des visiteurs².

Les députés eux-mêmes mentionnent fréquemment les élus de l'ONG, et mettent en avant leur témoignage comme preuve de leur bonne volonté dans l'hémicycle. Bien s'entendre avec les membres d'Al-Bawsala peut devenir une ressource compte tenu de la popularité de cette ONG, et les députés n'hésitent pas à la mobiliser. De plus, les membres de l'ONG rappellent fréquemment, lors des entretiens dont ils font l'objet dans les médias, le soutien qu'ils accordent à l'ANC, ainsi que le fait la présidente de l'ONG dans cet extrait d'entretien :

« Progressivement, les élus ont compris que nous étions avec eux et pas contre eux. Ils ont pris l'habitude de nous voir au quotidien. Nous sommes restés solidaires, avec eux quand la société civile était dans la rue : nous n'avons pas participé au *sit-in Errahil* quand les travaux se sont arrêtés à l'Assemblée. Nous avons pris position contre le dialogue national et nous ne faisons pas partie des négociations. »³

¹ Entretien, Amira Yahyaoui, co-fondatrice d'Al-Bawsala, par Skype, avril 2016.

² Observations, ANC, Tunis, janvier 2014.

³ Entretien, Amira Yahyaoui, co-fondatrice d'Al-Bawsala, par Skype, avril 2016.

On retrouve ce discours également chez les autres membres de l'ONG et ce dans les médias comme dans cet entretien de Ghada Louhichi publié sur la plateforme d'information *Nawaat* dans le cadre d'un article sur l'engagement des femmes en politique :

Il y a quelques jours Marsad a été entendu par l'ANC, ce qui a été une grande expérience pour moi. Amira Yahyaoui, présidente de l'association, et moi-même étions dans l'hémicycle et nous faisons notre présentation en présence des députés. Beaucoup nous ont dit que c'était un moment extraordinaire pour eux que de voir des députés se justifier devant des jeunes de moins de 30 ans. C'était impressionnant pour eux comme pour nous. Et c'est la vraie image de la démocratie que nous voulons en Tunisie.

Je n'aurais jamais imaginé, quand j'étais plus jeune, qu'un jour je serai au sein de l'Assemblée et que je demanderai des comptes aux députés. Ce jour-là, j'ai vibré jusque tard dans la nuit. Le sentiment de satisfaction était immense, les députés eux-mêmes étaient contents, malgré les critiques que nous leur avons adressées. Ils nous ont félicité pour notre travail.¹

Cette configuration témoigne non seulement d'une ouverture de l'institution mais également d'une porosité de ses frontières, caractéristique de la séquence, et d'un flou concernant les rôles des uns et des autres : ce qui prime alors est le ressenti des élus face à l'acceptable et à l'inacceptable dans la façon dont des acteurs extérieurs à l'institution prennent un rôle de plus en plus actif dedans. Se met en place un double mouvement de légitimation, d'une part des élus vis à vis de l'ONG qui, forte de soutiens médiatiques et internationaux importants, apporte une caution ; mais également de la part des membres de l'ONG face aux élus – qui malgré ce qu'ils mettent en avant, doivent également se sentir légitimes à rendre des comptes. On voit alors que la délimitation de l'institution s'opère en intégrant des acteurs qui étaient extérieurs à celle-ci mais qui se sont imposés en jouant un rôle de courtier des normes internationales en matière de transparence parlementaire et de redevabilité en mobilisant toute une palette de ressources à la fois locales et internationales. Cette ouverture de l'institution à d'autres structures s'inscrit de manière plus large dans le mouvement de redéploiement de l'État et s'intègre à un mouvement global suivi par les organisations internationales spécialisées dans les politiques de bonne gouvernance consistant à faire des ONG locales des relais locaux². Elle est cependant exacerbée par le changement de régime tunisien et lui est spécifique.

¹ <https://nawaat.org/portail/2013/03/08/femmes-tunisiennes-pourquoi-sengagent-elles-en-politique/>

² Petric Boris, *Democracy at Large: NGOs, Political Foundations, Think Tanks and International Organizations*. New York, Palgrave Macmillan, 2012.

B. Fixer les mots de la transition

La présence de nombreux acteurs observant, analysant mais s'impliquant également dans le changement de régime tunisien a pour conséquence la mobilisation de « savoirs d'État »¹ très largement élaborés dans des espaces para-étatiques et en particulier dans les universités américaines de la *Ivy League* disposant de *Law School* prestigieuses et de *Government School*, ainsi que dans les organisations internationales. Ces savoirs – dont Bryant Garth et Yves Dezalay montrent qu'ils sont mobilisés par les anciens étudiants de ces universités, appartenant aux catégories dominantes de leur pays d'origine à la fin de leurs études² – font l'objet d'une attention renouvelée dans les situations de changement de régime. Cela peut être le fait, d'une part, de députés ayant réalisé tout ou partie de leurs études dans ces universités ou ayant travaillé dans ces institutions ou par les experts venus « soutenir » le processus. Le terme de « transition » est largement vulgarisé : les futurs possibles du changement de régime tunisien sont alors réduits à une transition vers la démocratie libérale.

Ce vocabulaire tend à s'imposer, et cela dans des langues différentes du tunisien, qu'il s'agisse de l'anglais ou du français. Il souligne dans quelle mesure le texte constitutionnel et les différents récits du changement de régime sont coproduits par plusieurs acteurs : les élus d'une part, les fonctionnaires et les experts d'autre part. « Opposition », « page blanche », « justice transitionnelle », « transparence », « *accountability* », « *human rights* », « alternance », « parité », « inclusion », « participation ». Ce lexique a des effets injonctifs forts et est porté par les ONG et organisations internationales, puis repris par les élus, au point d'être identifié comme « nouveaux mots qui font la Tunisie »³ par les journalistes dans un ouvrage éponyme qui énumère les mots du changement de régime et mêle, dans une liste à la Prévert, certaines spécificités tunisiennes (« *i'tissâm errahîl* », ou *sit-in* du départ) avec le vocabulaire de la transition démocratique. Ce livre, bien que très ancré dans la défense d'une lecture « moderniste » du changement de régime dans lequel l'islam politique serait l'ennemi à abattre, identifie tout ce vocabulaire du changement de régime et en restitue les dimensions à la fois internationales et locales. Le terme de « *Tawafuk* » (consensus), qu'il intègre à la liste, procède à la fois d'injonctions internationales au dialogue et au compromis mais également de la syntaxe

¹ *Revue Française de Science Politique*, vol. 53, n°2, 2003 ; Bongrand Philippe, Gervais Julie, Payre Renaud, « Introduction. Les savoirs de gouvernement à la frontière entre « administration » et « politique » », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n°4, 2012, p. 7-20.

² Dezalay Yves, Garth Bryant, « Le "Washington consensus" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 121-122, 1998, p. 3-22.

³ Baraket Houda, Belhassine Olfa, *Ces nouveaux mots qui font la Tunisie*, Tunis, Ceres, 2016.

politique nationale : le terme est déjà très présent dans les discussions de l'HIROR en 2011¹. Il montre également en quoi ces termes ont été vulgarisés dans la mesure où ils sont passés d'un usage savant (dans les universités ou entre experts) à un usage politique (par les différents acteurs du changement de régime) et enfin à un usage commun : la télévision nationale, la presse quotidienne reprend ces termes souvent directement en français ou en anglais et les discussions des téléspectateurs sont donc nourries elles aussi par ce vocabulaire. La retransmission des séances dans les cafés et chez les gens a permis une vulgarisation des termes du débat et une banalisation des mots du changement de régime.

La diffusion de ce vocabulaire contribue à un lissage progressif des pratiques et de la langue employée par les élus : alors qu'au début du travail de l'Assemblée, on constate le caractère hétéroclite des registres linguistiques employés, la diffusion de termes spécialisés, polyglottes, et co-produits par les organisations internationales participe à l'homogénéisation des discours du nouveau personnel politique tunisien.

La sédimentation de ce lexique repose sur le rôle de « courtier » joué à la fois par les « petites mains » de l'international, par les fixeurs et par les membres d'ONG locales de bonne gouvernance comme Al-Bawsala. Tous se font importateurs de normes issues de l'international afin de légitimer leur position dans le champ national mais contribuent par là à fixer un ensemble de concepts que reprennent les élus. Développons le cas des ONG internationales. L'une de leur fonction première est de fournir de « l'assistance technique » aux constituants : il ne s'agit plus de financer du « dur » (soit de la construction, des équipements solides) mais de contribuer par l'expertise à la disposition des bailleurs de fonds et des OI. Dès lors, la plupart des programmes de coopération contiennent d'importantes actions de formation et de conférence. C'est là que sont distribués des fascicules livrant une sorte de kit-IKEA² de la démocratie : certains portent sur les droits de l'opposition, d'autres sur les critères assurant la validité d'une élection, d'autres enfin sur les manières d'auditer des experts à l'Assemblée, ou de contrôler l'action du gouvernement. Les contenus de ces fascicules sont prescriptifs et participent à la diffusion d'un vocabulaire standardisé de la « transition démocratique » qui est repris par les différents acteurs concernés. Cet expert de DRI, qui n'a pas de bureau à l'ANC

¹ Minutes de l'HIROR, traduction Eric Gobe.

² J'emprunte l'idée à Löfgren Orvar, « The Nationalization of Culture » in *National Culture as Process*, rééd. Ethnologica Europea, XIX, 1, 1989, p. 5-25, cité par Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 13-14.

mais peut généralement être croisé dans les couloirs, revient en ces termes sur son activité à l'ANC.

« Comment on fait ? C'est simple, je suis tout le temps à l'ANC et les élus le savent. S'ils ont besoin d'aide pour rédiger un amendement, pour élucider un point juridique, pour mieux comprendre les implications d'un article, je suis là, ils viennent me voir. Il y a des formations organisées genre séminaire mais principalement je vois les élus en tête à tête. J'ai un point de contact dans chaque groupe parlementaire mais en vrai, ça marche plus au feeling, il y a des élus avec qui on s'entend bien, d'autres moins. »¹

On voit bien dans cet extrait d'entretien, comment la frontière entre « formation » et socialisation est brouillée : les élus, de même que les experts cherchent dans l'interaction à la fois à accroître leur capital social, et leur connaissance du droit pour les uns, de l'Assemblée pour les autres. Les normes diffusées par les observateurs sont donc progressivement incorporées par les députés, qui intègrent le vocabulaire, les stratégies de présentation de soi, les manières de prendre la parole.

II. Quelle redéfinition des hiérarchies sociales internes à l'hémicycle ?

La manière dont les élus investissent leur rôle éclaire la constitution d'une forme de capital politique spécifique à l'espace constituant : nous utilisons ici à dessein le terme de « capital »² dans la mesure où il désigne un processus d'accumulation de ressources, qui sont, à ce stade principalement monnayables non seulement dans l'hémicycle mais dans le « processus constituant » au sens où il implique des acteurs non élus qui gravitent autour de l'ANC, et afin de nous interroger sur la capacité des élus à mobiliser ces ressources plus largement dans le champ politique. On voit donc non seulement des députés convertir des dispositions accumulées hors du champ politique, en ressources utiles dans l'hémicycle mais également, des députés accumuler des ressources dans l'espace constituant. L'étude des variations des ressources des élus donne à voir les deux pôles contradictoires du capital politique³ : d'une part l'enjeu représenté par la conversion de ressources autres dans l'espace parlementaire, d'autre part, la constitution de ressources nouvelles et qui seraient alors proprement « politiques » dans cet espace. Nous nous concentrerons ici sur les ressources nouvelles créées dans l'hémicycle :

¹ Entretien responsable de projet détaché à l'ANC, Tunis, Juin 2014.

² Bourdieu Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, 1980, p. 2-3 ; Bourdieu Pierre, « The Forms of Capital », in John G. Richardson (ed.) *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York-Westport, London: Greenwood Press, 1986.

³ Joignant Alfredo, « Le Capital politique », in Michel Hélène, Contamin Jean-Gabriel, Levêque Sandrine (dir.), *Rencontres avec Michel Offerlé*, Paris, Éditions le Croquant, 2019.

celles-ci sont d'abord caractérisées par la connaissance des nouveaux acteurs de la période, puis par la maîtrise des rouages et des us et coutumes émergents de cette nouvelle institution qu'est l'ANC et enfin, par une dimension transnationale – la socialisation avec des acteurs transnationaux, issus des organisations internationales, est constitutive de ressources internationales que les élus peuvent également mettre en avant et monnayer au Bardo mais aussi en dehors.

A. Valoriser la technique et l'investissement dans la rédaction de la Constitution : un impératif politique en 2013 ?

En étudiant ce glissement, particulièrement saisissant au sein du groupe Ennahdha, du primat du capital militant au primat de la technicité et maîtrise des rouages institutionnels, certains pourraient être tentés de mettre en avant le contexte de l'année 2013 pour l'expliquer. Nous défendrons l'idée que ce n'est qu'en partie le cas.

Au gré des crises et de l'actualité, en effet, certaines ressources gagnent en importance, quand d'autres se démonétisent. En particulier, la crise que traverse le pays à l'été 2013 conduit à une redéfinition plus marquée de la division du travail selon laquelle le rôle des élus comme techniciens du droit est réaffirmé. La critique générale du gouvernement de Troïka conduit les états-majors partisans à une réflexion sur leur moindre emprise sur les institutions étatiques, et leur difficulté à maîtriser leurs rouages. L'ANC est alors l'espace institutionnel sur lequel se concentre Ennahdha. La situation égyptienne mais aussi l'histoire du parti pousse les leaders du mouvement à chercher avant tout à construire leur respectabilité en suivant les codes et les étiquettes existantes plutôt qu'en les changeant. Le dialogue national marginalise l'ANC, comme instance de décision des grandes options mais les constituants restent les « petites mains » de la Constitution, peuvent provoquer des revirements de dernière minute sur le texte en se désalignant, parfois par surprise, des positions partisans, et restent donc par-là les maîtres d'œuvre du texte constitutionnel.

La maîtrise du « technique » devient dès lors une ressource importante pour les acteurs dans le changement de régime : la recodification de l'excellence politique passe par la mise en avant de « compétences » (*kafet*) et de la connaissance du fonctionnement de l'État, présentées comme garanties d'attachement au service public et à l'intérêt général. Les constituants trouvent des ressources paradoxales dans l'apprentissage des techniques parlementaires, soit du droit parlementaire et constitutionnel, des procédures de l'Assemblée, dans la connaissance des

personnes en charge, et dans leur spécialisation sur certains sujets – qui sont pourtant d’ordinaire opposées à la « politique » et à ce titre, disqualifiées.

Cependant cette valorisation de l’investissement de l’espace parlementaire n’est pas que le fait d’une stratégie partisane de construction de la légitimité à gouverner. Elle est aussi le fruit des carrières individuelles des constituants dans l’hémicycle. L’expérience des élus à l’ANC est une expérience de socialisation qui, comme l’a écrit Olivier Ihl dans une réflexion sur la socialisation et les événements politiques, peut agir dans la durée. L’action de ces événements à travers l’implication dans une dynamique collective, l’exposition aux flux d’information, ou les relations interpersonnelles, peuvent dégager les conditions qui font qu’une expérience peut « se muer en agent de socialisation à part entière »¹. Nous montrons ici que le caractère socialisateur de l’expérience constituante est à l’origine de la formation de nouvelles ressources et à la codification de nouvelles normes qui se traduisent par la mise en place de nouvelles hiérarchies internes à l’ANC. La durée de l’expérience est ici importante et s’oppose à la temporalité de la crise de 2013 qui fera l’objet du chapitre suivant : les latences, l’impression de lenteur qui peut se dégager des travaux de l’hémicycle, les trois ans – et non l’unique année initialement prévue – de rédaction de la Constitution, participent à faire de l’expérience constituante une expérience socialisatrice à part entière, bouleversant durablement les trajectoires de certains acteurs, leurs cadres et leurs repères, et modifiant durablement les rapports de force structurant le champ politique tunisien.

De manière surprenante, cette dynamique touche davantage les élus peu connus, les « petites mains » que les grandes figures – notamment de l’opposition – qui ne sollicitent pas tellement les petits acteurs internationaux ou les membres d’ONG tunisiennes, attendant plutôt d’être sollicités par eux. Certains députés qui étaient en 2011 de parfaits inconnus du grand public s’y font connaître, quand l’absence de certains ténors de la période antérieure s’y fait remarquer. C’est ce qu’on peut lire en creux dans cette description des hiérarchies sociales à l’ANC esquissée par Amira Yahyaoui.

« Là où nous avons innové, c’est qu’au lieu de chercher à convaincre les grands élus, les députés stars, j’ai concentré mes efforts sur le ventre mou de l’Assemblée, la cinquantaine d’élus non affiliée à un groupe, dont la plupart n’était même plus rattachée à un parti politique. Je suis mathématicienne de formation, il m’a semblé plus efficace d’investir dans les députés qui n’étaient jamais invités à la télévision, que personne ne connaissait. Il arrivait même que lors des réceptions à l’assemblée, les gens de l’accueil ne les reconnaissent pas et ne les laissent pas rentrer. Pour moi c’était eux la solution. J’ai beaucoup travaillé avec eux, et je pense que peu d’autres

¹ Ihl Olivier, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°3, 2002, p. 125-144.

ONG l'ont fait autant : ils savaient beaucoup de choses et étaient très présents. Ceux-ci étaient ravis que nous nous intéressions à eux et étaient beaucoup plus réceptifs. »¹

Par contre, les expressions employées comme « ventre mou de l'Assemblée », « les gens de l'accueil ne les reconnaissent pas » rendent bien compte de ce qu'une partie des élus est restée dans l'anonymat et n'a pas tiré profit de manière stratégique des formations, et de l'assistance dont ils ont fait l'objet. Il s'agit en particulier d'élus au profil *extra-muros*, d'origine modeste, et qui développent une conception de la politique comme plus locale que nationale et idéologisée. La question du local n'est que peu abordée spontanément par les élus et revient davantage chez les élus de second rang et du « ventre mou » de l'ANC : « moi l'ANC ça ne m'amuse pas tellement, je préfère le travail en circonscription »². Tarek Bouaziz et Hanen Sassi ont tous deux été élus sur des listes de la Aridha Chaabeya et ont changé de parti. Ils sont issus de milieux populaires (Tarek Bouaziz est technicien du supérieur, et Hanen Sassi a un père maçon et a travaillé pendant toutes ses études de droit), et peinent à s'imposer à l'ANC où la dissolution de la Aridha Chaabeya les a laissés sans groupe parlementaire stable. Dès lors, ils mettent en avant leur travail dans leur circonscription au sein du conseil général, et admettent qu'ils préféreraient un poste dans l'exécutif local à leur poste de député (voir chapitre 7). Parlant avant tout l'arabe, leurs échanges sont peu aisés avec les acteurs internationaux et les journalistes. Ces élus sont fréquemment des indépendants, sans groupe parlementaire ni parti politique sur lequel s'appuyer. Cependant, ils continuent de jouer leur rôle lors des votes, des dépôts d'amendement et du travail sur le texte et pourront alors avoir une véritable incidence sur les votes sans pour autant s'inscrire dans les hiérarchies symboliques qui organisent la vie au parlement.

A l'autre bout du spectre, une autre catégorie de députés a perdu sa place à l'ANC : il s'agit de figures anciennes et connues, défendant les positions les plus radicales, et marginalisées au sein de leur groupe parlementaire, comme Sadok Chourou et Habib Ellouze, les deux représentants de l'aile dure d'Ennahdha, ou encore Abderaouf Ayadi fondateur du CPR qui le quitte pour fonder son parti, Wafa, et défend une ligne identitaire. Enfin, un dernier groupe, plus restreint, concerne de nouveaux acteurs de la vie politique qui avaient été très médiatisés en 2011 pour défendre la transparence parlementaire par exemple, mais qui s'estiment usés après trois ans de travaux, abandonnés par leur groupe, et réduisent alors à la fois leur présence et leurs prises de parole à l'ANC.

¹ Entretien, Amira Yahyaoui, par Skype, avril 2016.

² Discussion informelle à la buvette de l'ANC avec Hanen Sassi et Tarek Bouaziz, Tunis, ANC, juin 2013.

B. Produire un discours normatif sur ce qu'est « un bon député » et ce qu'est « la démocratie »

En entretien, les députés investissent le rôle de « député constituant » à travers de nombreux discours normatifs qui sont toujours inséparables de ce que la démocratie devrait être. Ces définitions, qui esquissent ainsi un rôle de « député modèle », peuvent être contradictoires. Ressort en premier lieu un impératif de modération, présenté comme le corollaire inséparable de la politesse.

« Ces discussions ne sont pas saines car elles sont très radicales (...) Il ne faut pas se faire d'ennemis. Il y a des gens qui ne se parlent même plus, surtout dans la commission droit et libertés, les débats dérivent pour parler des partis et on sort du cadre du débat. »¹

C'est ce que rappellent plusieurs députés : l'invective et les oppositions trop radicales sont présentées comme détracteurs de la démocratie naissante et comme allant à rebours de la fonction et de la dignité de député. De fait, la violence verbale de certains échanges a beaucoup choqué non seulement les élus, mais aussi les téléspectateurs. Insister sur la nécessité de respecter l'adversaire et sur l'importance de s'adresser à lui dans un registre soutenu contribue également aux stratégies de légitimation des élus : s'exprimer avec retenue vient renforcer les députés dans leur rôle de constituants et de politiciens d'envergure nationale. Ces oppositions – et le fait même que l'on puisse affirmer son désaccord – sont nouvelles dans l'espace institutionnel où auparavant la volonté de l'exécutif n'était que très rarement remise en cause. Cet idéal de modération n'est pas nouveau : Béatrice Hibou a montré comment le grand récit réformiste tunisien reposait sur une conception verrouillée de l'identité tunisienne fondée sur le refus du conflit² ; Michel Camau et Vincent Geisser ont également montré comment les discours de Bourguiba mettaient en exergue cette conception de la « tunisianité »³. Ces derniers montrent comment le *zaïm* produit une définition canonique de ce qu'est et de ce que doit être le Tunisien, qui est ensuite utilisé comme vecteur d'enracinement de l'autoritarisme et de la domination de Bourguiba puis de l'appareil de Ben Ali. De plus l'obligation de bienséance et de politesse est bien souvent rappelée par la Vice-présidente de l'Assemblée :

¹ Entretien, Najla Bourriel, Tunis, octobre 2012. Cette infirmière anesthésiste d'une quarantaine d'années, élue de l'opposition et originaire du Cap Bon, s'est d'abord présentée sur les listes du PDP en 2011. Bien que novice de la politique, elle fait partie des démissionnaires du PDP qui fondent l'Alliance Démocratique autour de Mohamed Hamdi. Sa socialisation à l'ANC se fait d'abord au sein du « groupe démocrate » et parmi les députés de son parti.

² Hibou, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *art. cit.*

³ Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, *op. cit.*

« Le deuxième défi, c'était à la fois montrer qu'une démocratie ça marche grâce à un seuil très haut de liberté de parole mais que ce n'est pas l'anarchie, ce n'est pas l'invective et les insultes. Et que ce n'est pas stagner dans un débat stérile mais avancer à travers le dialogue. »¹

Cela la conduit à définir en creux la démocratie par opposition à ce qu'elle appelle « l'invective ». Elle insiste alors sur l'importance du respect de l'autre dans les régimes démocratiques.

« La démocratie, c'est avant tout le respect de l'opinion de l'autre, même si elle est triviale, même si elle s'oppose à moi. Je crois que c'était l'essentiel des séances plénières de débat général. »²

On retrouve cette définition formulée par d'autres députés d'Ennahdha, comme Hajer Azaiez, avocate francophone originaire de la médina, dont le bureau est situé à Lafayette qui a rejoint Ennahdha pour les élections : « On ne doit pas juger les gens pour leurs idées, ce n'est pas la démocratie de haïr l'autre lorsqu'il n'est pas d'accord. »³ De nombreux élus paraphrasent ainsi la fameuse formule « *agree to disagree* » et reviennent sur ce qu'ils entendent par « pluralisme » et l'acceptation des différences des uns et des autres. Cette jeune avocate originaire de Jendouba qui a énormément gagné en visibilité au sein de l'ANC, et a été réélue en 2014 définit en ces termes le pluralisme :

« Comme je vois les différences, c'est une richesse pour la vie politique. Si on est un seul parti, quel est l'intérêt ? C'est vide, il n'y a plus de pluralité, plus de démocratie. C'est ça la démocratie, il y a des différences d'avis, d'appartenance, de partis, mais ce qui est intéressant c'est qu'ils peuvent tous travailler ensemble et faire des choses ensemble même s'ils sont différents, c'est ça le paradoxe, mais c'est très joli comme paradoxe. »⁴

Les différences évoquées ici mêlent dispositions sociales, « croyances », comportements, appartenances partisans, mais sont présentées comme fondatrices de la démocratie par l'une des membres d'un parti dont la pratique du pouvoir a pourtant été largement critiquée comme hégémonique, en particulier pendant la période de rédaction de la Constitution.

De même, la vice-présidente rappelle à de nombreuses reprises sa conception de la démocratie, qu'elle illustre avec des anecdotes.

« Voilà que l'un des jeunes hommes qui étaient à côté de lui me dit : « mais c'est la Constitution ! Parce que la vôtre, c'est une Constitution de mécréants et qu'elle ne nous représente pas qu'elle doit être jetée parce que la démocratie c'est de la

¹ Entretien, Meherzia Labidi, par Skype, mars 2016.

² *Ibid.*

³ Entretien, Hajer Azaiez, députée à l'ANC, mars 2013.

⁴ Entretien, Sana Mersni, Tunis, ARP, octobre 2015. Cette jeune députée Ennahdha est élue Jendouba en 2011 et réélue en 2014.

foutaise ». Là, je l'arrête, je rappelle les médias qui étaient là, et je lui dis : « Monsieur, c'est la démocratie mécréante qui vous a permis de venir ici aujourd'hui, me présenter votre copie de la Constitution, donc si vous ne la respectez pas, vous n'avez pas à vous retrouver ici, et si vous ne respectez pas le fruit d'un travail de tous les députés représentants de peuple, c'est que le problème est avec vous, et je vous demande de vous excuser, car je vous ai reçu au nom de la démocratie, et de la pluralité démocratique, et vous vous avez été en deçà de ces principes-là. Vous ne pouvez pas insulter l'institution qui vous a permis de vous exprimer »¹.

A cette définition normative de la démocratie s'ajoutent plusieurs conceptions de ce que c'est que d'être député : « faire de bonnes interventions », « aider les gens », « faire la meilleure des constitutions »².

Certains élus insistent en effet sur l'importance du vote dans la prise de décision démocratique : « d'ailleurs dans la commission, on a tout décidé par le vote, c'est démocratique vous voyez, on suit l'avis du plus grand nombre³ ». A l'inverse, d'autres vont préférer mettre en avant la notion de consensus comme constitutive de la démocratie : « vous voyez quand il y avait des votes ce n'était pas bon signe, ça voulait dire qu'on n'était pas d'accord. On essaie d'abord le consensus, de trouver une solution qui convienne à tout le monde et en ultime recours, on passe au vote⁴ ». Il est intéressant de noter que dès 2012, et alors que le processus constitutionnel semble s'être enlisé, certains élus insistent sur la nécessité de faire consensus (*tawafuk*), reprenant un lexique à la fois religieux⁵ et destourien : déjà, Bourguiba et Ben Ali gouvernent en mobilisant une rhétorique du consensus pour étouffer les possibilités d'opposition⁶ et l'opposition légale reprenait ce motif à son compte⁷. Ce vocabulaire est néanmoins également celui des experts en démocratisation et transition démocratique dont la présence en Tunisie croît avec le développement du processus constitutionnel. Ces discours normatifs, s'ils émanent de députés novices, sont donc aussi le fruit de la socialisation des élus avec les acteurs qui gravitent autour de l'Assemblée et produisent eux aussi des discours normatifs sur ce qu'être démocratique veut dire.

¹ Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par Skype, mars 2016.

² Discussions informelles avec des élus, mars 2013, juillet 2013, janvier 2014.

³ Entretien, députée de l'ANC, Tunis, mars 2013.

⁴ Entretien, Chokri Kastalli, député de Béja, Alliance démocratique, Tunis, octobre 2012.

⁵ Bien que le terme de *tawafuk* n'ait pas connotation religieuse, le consensus s'oppose à la *fitna*, à la dissension.

⁶ Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit.; Mrad Hatem (dir.), *Le Dialogue national en Tunisie*, Tunis, Nirvana, 2015.

⁷ Gobe, Chouikha, « Opposition et élections en Tunisie », art. cit.

III. Des hiérarchies sociales qui se logent dans les détails

La création et l'accumulation de nouvelles ressources à l'ANC vient recomposer et nuancer les hiérarchies sociales existant entre les élus avant le début de la législature : celles-ci ne se traduisent pas seulement en termes de postes politiques clairement définis mais également en termes de fonctions plus officieuses comme nous le verrons par la suite. Il s'agit d'un processus observable tout au long de la période constituante, mais qui ne connaît pas moins des variations et des bifurcations.

A. Recevoir à l'ANC

Le fait de recevoir des extérieurs à l'ANC peut d'abord être considéré comme une marque de prestige social. Les constituants étoffent leur carnet d'adresse parce qu'ils croisent à l'ANC de nombreux acteurs du champ politique. L'ANC est en effet ouverte aux visites variées de délégations à la fois étrangères et nationales. Là encore, ces visites produisent des effets diversifiés sur les élus : d'une part, elle renforce leur « capital social »¹ mais d'autre part, elle produit des effets de légitimation – les visiteurs demandent à rencontrer les députés en raison de leur position de constituants.

Ainsi, de nombreux partis politiques non-représentés à l'ANC, des ONG, des groupes professionnels viennent au Bardo et demandent à être reçus par la présidence parfois pour présenter leur projet de Constitution, ainsi qu'aime à le rappeler la vice-présidente de l'ANC.

« Vous savez, j'ai eu droit à toutes les visites, des plus sensées au plus saugrenues, des lettres... Un monsieur par exemple qui a envoyé une lettre à Mustapha Ben Jaafar et à moi, nous avertissant que si on ne mentionnait pas la polygamie dans la Constitution, on allait s'en mordre les doigts, mais aussi des demandes que si on n'offrait pas la liberté sans aucune entrave, de consommation de drogue, ce serait la catastrophe ! On a reçu de très bonnes propositions sur comment éradiquer le chômage, construire un régime présidentiel... sur tout. (...) Bien sûr, un fameux vendredi alors qu'on avait publié le premier *draft*, j'ai reçu une délégation très forte qui a insisté pour rencontrer le président, c'était Hizb Ettahrir [*parti salafiste*]. Ils m'ont présenté un petit bouquin bien édité et tout, *Constitution de l'islam, pour la Tunisie*. Donc j'ai pris, ils m'en ont donné pour tous les députés, je les ai reçus

¹ Certaines approches retiennent une définition du capital social comme du carnet d'adresse, du réseau de connaissances mobilisable par les agents sociaux sans forcément insister sur l'ensemble des dispositions que peut donner le fait d'avoir un large réseau de connaissances, le caractère héréditaire et transmissible de ce réseau ou encore sa convertibilité. Voir Forsé Michel, « Capital social et emploi », *L'Année sociologique*, vol. 47, 1997, p. 143-191.

respectueusement, comme je le faisais pour tout le monde. J'ai promis de mettre les ouvrages dans les casiers des députés, ensuite, à eux de les prendre ou pas. »¹

Meherzia Labidi insiste sur la diversité des délégations venues échanger à l'Assemblée, et donne ainsi l'image d'une Assemblée ouverte aux différents segments de la société civile tunisienne où la délégation la « plus saugrenue » comme « la plus sensée » est la bienvenue. La mention des différentes lettres et suggestions qui y sont faites suggère une ouverture d'esprit et surtout une attention aux demandes populaires qui s'inscrit dans le droit fil de la méthode affichée pour rédiger la Constitution (la page blanche et l'inclusion du plus grand nombre). Elle a également reçu des visites ayant d'autres objets que la Constitution comme par exemple, une délégation de prostituées de Sousse demandant la réouverture d'une maison close attaquée par des salafistes au printemps 2014². Ces visites médiatisées contribuent à renforcer sa visibilité et montre que de nombreux acteurs la considèrent comme une interlocutrice légitime.

Être capable de recevoir des visiteurs à l'ANC constitue une manière de se différencier par rapport aux autres élus : le fait que la grande majorité des élus n'ait pas de bureau pour recevoir ces délégations est souvent rappelé comme problématique. Les députés soulignent que d'une part cela nuit à l'avancée des travaux de la Constituante mais interprètent également cela comme un signe du peu d'importance qui leur est accordée ainsi que l'exprime ce député, militant de longue date et qui fréquente très peu l'ANC : « Comment est-ce que je peux recevoir les gens ? Je n'ai même pas de bureau »³. A l'inverse, les élus qui occupent des fonctions soit d'assesseur, soit de président de commission disposent de bureaux et insistent lors des entretiens sur le fait qu'ils peuvent recevoir : avoir un bureau constitue alors une marque matérielle importante dans les hiérarchies sociales internes à l'ANC.

De plus, les députés auditionnent des experts et membres de la société civile dans le cadre du processus constitutionnel. Ainsi, les commissions constituantes ont reçu de nombreux experts afin qu'ils présentent leurs recommandations sur le projet de Constitution. Il est fréquent que les différents groupes parlementaires invitent les personnalités qui les intéressent pour échanger sur le texte constitutionnel. On voit alors dans le courant de l'année 2013 revenir des constitutionnalistes à l'invitation des groupes parlementaires à l'ANC. Par exemple, dans l'extrait d'entretien qui suit, une avocate qui a rejoint Ennahdha lors de la préparation des élections en 2011, insiste sur le dialogue avec un membre éminent de l'opposition à Ennahdha,

¹ Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par Skype, mars 2016.

² *BusinessNews*, « Meherzia Laâbidi reçoit les prostituées de Sousse », 11 mars 2014.

³ Entretien, Abderaouf Ayadi, Tunis, novembre 2015. Ce député démissionnaire du CPR, fondateur de Wafa, est un ancien opposant à Ben Ali proche de Moncef Marzouki,

Yadh Ben Achour, qui a joué un rôle important en tant que président de la Haute Instance juste avant la mise en place de l'ANC.

« Ennahdha a fait venir des experts en droit constitutionnel, des femmes d'autres parlements pour parler de la participation des femmes dans les partis politiques, des séminaires sur « islam et démocratie » (...) Parfois au sein du groupe parlementaire, on invite des experts. Hier par exemple, il y avait Yadh Ben Achour, pour comprendre ce que l'opposition reproche à la Constitution. Ils étaient émus. Peut-être parce qu'ils pensaient qu'Ennahdha, c'était des paysans. On fait ça pour préparer le 1^{er} juillet [*date de la présentation du projet constitutionnel qui va être discuté en plénière*], on va inviter d'autres experts. C'était notre prof Yadh Ben Achour, et il vient souvent. A l'ANC c'est pareil. »¹

Cet extrait d'entretien met l'accent sur le clivage entre les membres du groupe parlementaire Ennahdha et le doyen de la faculté de droit, appartenant à l'élite *médinale*. Les députés du groupe Ennahdha, bien que défendant des positions opposées à celles d'Yadh Ben Achour, entretiennent toutefois une relation de respect envers celui qu'ils considèrent comme leur ancien professeur, et dont le statut au sein des juristes tunisiens garantit une position prépondérante. Néanmoins, force est de constater que l'audition d'experts constitutionnalistes tunisiens ne devient monnaie courante que dans la seconde moitié du mandat de l'ANC après une première prise de distance.

La démarche ethnographique adoptée permet de constater que l'Assemblée s'ouvre progressivement aux experts tunisiens ; lors d'une première séquence de terrain, entre septembre et décembre 2012, les constitutionnalistes sont en dehors de l'ANC, ils connaissent peu la nouvelle majorité² et ne peuvent me mettre en contact avec des élus si ce n'est avec certains ténors de l'opposition. La défiance est d'ailleurs de mise entre les élites anciennes disposant d'un capital d'expertise juridique et les nouveaux députés aux trajectoires académiques bien différentes³. Ce n'est qu'en juin et juillet 2013 qu'on observe beaucoup plus d'experts dans le palais du Bardo, venus non seulement pour assister à une plénière ou prendre un café avec des amis députés de l'opposition, mais également pour des séances de travail avec une commission ou avec les membres d'un groupe⁴. Cette présence s'intensifie après la reprise des travaux de l'ANC en septembre 2013 et jusqu'à l'adoption de la Constitution en janvier 2014⁵. Nous avons vu comment les membres de l'ANC avaient tenu à distance dans un premier temps les experts nationaux. Les institutions internationales incitent plutôt, par contre, à la

¹ Entretien, Hajer Azaiez, députée de Tunis, membre de la commission du préambule, Tunis, juin 2013.

² Observations, Tunis, La Marsa, septembre 2012, novembre 2012.

³ Voir chapitres 1 et 2.

⁴ Observations, ANC, Tunis, juin 2013.

⁵ Observations, ANC, Tunis, octobre 2013, décembre 2013, janvier 2014.

mobilisation d'experts tunisiens plutôt que d'internationaux et financent l'organisation de conférences et tables rondes par les constitutionnalistes pour débattre de la Constitution. Le 22 août 2012 par exemple, DRI co-organise avec l'ATDC une table ronde consacrée à une première lecture du pré-projet de Constitution dans un hôtel luxueux mais central de la capitale, fréquemment investi pour ce type de manifestation¹. Dans ce climat de tension, la venue des constitutionnalistes peut revêtir une signification ambivalente et à la fois souligner une accalmie mais aussi une volonté de mise sous tutelle et de contrôle de l'ANC par les constitutionnalistes.

Cependant, la venue d'anciens opposants historiques à Bourguiba et Ben Ali ou d'anciens membres de l'Assemblée constituante de 1956 est mise en avant par les élus comme autant de gages de leur nouvelle légitimité.

« Ahmed Mestiri², pour moi c'est le père de la démocratie tunisienne. Il m'a saluée, m'a serré la main très fort, et m'a dit : « Meherzia, vous savez, c'est un prénom très tunisois, c'est Sidi Mehrez, c'est un prénom très ancien hérité d'une tante née à Tunis. Chère grande dame, merci pour le service que vous avez rendu à la Tunisie, merci d'avoir montré aux hommes qu'une femme peut bien les mener et les mener à bien ». Mon seul regret, c'est qu'à ce moment-là, je ne pouvais pas enregistrer !³ »

A cet instant de l'entretien, la vice-présidente de l'ANC rapporte plusieurs réactions des « personnalités nationales » invitées à la fête officielle célébrant l'adoption de la Constitution : elle mentionne sa rencontre avec Yadh Ben Achour, ainsi que le soutien reçu de Rached Ghannouchi et de Mustapha Ben Jaafar. Ces hommes politiques ont joué des rôles à la fois d'opposant et de référence à différents moments de l'histoire tunisienne : Ahmed Mestiri lorsqu'il s'oppose à Bourguiba, mais aussi lorsqu'il participe à rédiger la constitution de 1959 ; Yadh Ben Achour, qui incarne la figure du sage pendant l'année 2011 ; Mustapha Ben Jaafar, président de l'ANC a grandi dans une maison de la médina proche de celle d'Ahmed Mestiri, membre de la première constituante, ministre, puis qui prend ses distances avec le PSD et crée le MDS au nom de la nécessité de mettre en place un pluralisme politique en Tunisie. La mention de Rached Ghannouchi, enfin, président du mouvement Ennahdha depuis sa fondation souligne également la reconnaissance dont Meherzia Labidi qui n'était pas une cacique du parti avant 2011, jouit désormais au sein du mouvement. La mise sur le même plan de ces trois figures témoigne d'une volonté d'union nationale de la part de la vice-présidente, et de l'objectif

¹ Le programme est accessible à l'adresse suivante : http://www.leaders.com.tn/uploads/FCK_files/table%20ronde%20du%2022%20aout%202012.pdf

² Ahmed Mestiri, ministre de Bourguiba de 1958 à 1970 s'est ensuite opposé aux décisions du *zai'm*, a quitté le gouvernement puis son siège de député (qu'il occupait depuis l'indépendance) et a fondé le Mouvement Démocrate Socialiste, l'un des principaux partis d'opposition à Bourguiba puis à Ben Ali, matrice de plusieurs forces politiques dites séculières et pour la démocratie comme Ettakatol.

³ Entretien, Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC, par Skype, mars 2016.

de normalisation d'Ennahdha dans le champ politique tunisien : Rached Ghannouchi, auparavant présenté comme un terroriste intègre le rang des personnalités bien nées qui ont joué un rôle historique dans la trajectoire tunisienne. La citation ci-dessus met également en lumière, en creux, l'enjeu de reconnaissance sociale qui se joue dans ce type d'interactions entre élus et personnalités politiques nationales : à l'exception de Rached Ghannouchi, ces grands noms de la politique tunisienne sont des *beldis*, issus de l'élite médinale, proches du pouvoir et du complexe juridico-religieux. La qualification de « père de la démocratie tunisienne¹ », le choix de l'anecdote – le nom « très tunisois » – met en avant la tunisianité et même une ascendance *beldi* de la vice-présidente, membre d'Ennahdha qui a souvent été critiqué comme un « parti de l'étranger » et elle-même élue d'une circonscription de l'étranger (France Nord). Se dessine ainsi l'importance d'être reconnu comme une personnalité tunisienne légitime par un opposant politique issu de l'élite traditionnelle tunisienne.

B. La valorisation du travail à bas bruit : être le « meilleur député de l'ANC »²

L'unité et la centralité de l'espace parlementaire font qu'on peut y observer une recomposition en interne des hiérarchies sociales. Certains élus peu connus dans les espaces partisans ou médiatiques sont alors fréquemment cités comme modèles par leurs pairs. La démarche ethnographique permet de confronter les regards que les députés portent les uns sur les autres, ainsi que le fait cet avocat qui se dit « islamiste libéral »³, proche de Moncef Marzouki mais indépendant de toute structure partisane :

« Et Mohamed Gahbich⁴, qui s'est distingué par son travail vraiment extraordinaire. Jamais je n'oublierai ça. Par rapport à Fadhel Moussa qui m'a surpris. Je me demande comment il est un doyen. Comment il est un doyen ? Il n'a fait aucun apport que ce soit sur le plan juridico-légal, que ce soit dans cette commission que ce soit dans l'ANC. Il était plus politique. Alors qu'on m'a dit qu'il était professeur de droit administratif ! Alors que quand on a créé les tribunaux administratifs et qu'on a prévu ça dans le chapitre de la Constitution, j'ai senti aussi une grande faiblesse de sa part. Alors le travail a été fait principalement par Mohamed Gahbich.

¹ Ahmed Mestiri, ministre de Bourguiba de 1958 à 1970 s'est ensuite opposé aux décisions du *zai'm*, a quitté le gouvernement puis son siège de député (qu'il occupait depuis l'indépendance) et a fondé le Mouvement Démocrate Socialiste, l'un des principaux partis d'opposition à Bourguiba puis à Ben Ali, matrice de plusieurs forces politiques dites séculières et pour la démocratie comme Ettakatol.

² Entretien, Nejib Hosni, député indépendant à l'ANC, Tunis, Ariana, novembre 2015.

³ Gobe Éric, Chouikha Larbi, « La Tunisie politique en 2013 : de la bipolarisation idéologique au « consensus constitutionnel » ? », *L'Année du Maghreb*, vol. 11, 2014, p. 301-322.

⁴ Cet avocat est membre du PDP et était donc dans l'opposition, quand le député qui parle votait fréquemment avec la majorité.

DP. Vous vous connaissiez avant l'ANC ?

On était magistrats ensemble en 1980, on se connaît depuis 1980. Mohamed Gahbich il a été à l'époque suspendu pendant un an de ses fonctions ; alors que moi j'étais déjà à l'époque à l'association des jeunes magistrats. On a demandé l'indépendance de la magistrature. Alors moi cinq ou six mois avant qu'il soit suspendu, moi j'ai démissionné, j'ai senti qu'il y allait y'avoir un problème mais si j'étais resté j'aurais eu la même sanction que lui. »¹

On observe ici une disqualification des ressources politiques du « doyen » par rapport aux compétences techniques d'autres juristes moins connus : en effet Fadhel Moussa est l'une des figures de proue du parti Al-Massar, parti communiste « historique »², et occupe une position dominante dans le champ juridique puisqu'il est doyen de la faculté de sciences juridiques et politiques qui occupe une position hégémonique et élitiste dans le paysage des facultés de droit³, a travaillé pour plusieurs organisations internationales et fait partie de l'association des juristes constitutionnels. A l'inverse, Mohamed Gahbich, magistrat, est membre du PDP⁴ et a participé à plusieurs actions de dénonciation du manque d'indépendance de la justice sous Ben Ali. Il est ainsi connu comme avocat engagé avant la révolution, mais se construit une réputation d'excellent technicien du droit et défenseur des droits et libertés par son action dans les commissions constituantes et par les amendements qu'il rédige et propose. Mohamed Gahbich est d'abord membre de la commission constituante en charge des juridictions judiciaires, administratives, financières et constitutionnelles où son expérience de magistrat et d'avocat militant sont mobilisées pour proposer des manières de renforcer l'indépendance de la justice. Sa maîtrise du droit lui permet également de s'illustrer à la commission de législation générale. Enfin, il intègre la commission des consensus, en tant qu'élus de l'opposition, membre du groupe démocrate. Sa carrière⁵ au sein de l'ANC permet de voir comment ses différents types de ressources sont mobilisées dans des lieux et des moments différents pour participer au processus de rédaction de la Constitution et acquérir sa réputation de « meilleur député de l'ANC ».

On retrouve d'abord dans cet extrait d'entretien un effet de positionnement : celui qui s'exprime a défendu des positions proches de celles d'Ennahdha dans l'hémicycle et donc aux

¹ Entretien, Nejib Hosni, député indépendant à l'ANC, Tunis, Ariana, novembre 2015. Cet avocat n'a jamais été engagé dans un parti politique mais connaît bien l'opposition à Ben Ali et Bourguiba pour avoir défendu énormément d'opposants politiques et avoir été actif au sein de l'ordre du barreau et à la magistrature.

² Il s'agit du nouveau nom pris par Ettajdid, parti de gauche autorisé par Ben Ali, et héritier du Parti Communiste tunisien.

³ Banlieue aisée du grand Tunis.

⁴ Parti démocrate progressiste : fondé en 1982 par Ahmed Nejib Chebbi, c'est l'un des principaux partis d'opposition légale (à compter de 1988) à Bourguiba puis à Ben Ali. D'inspiration baathiste au départ, il rassemble de manière hétéroclite des militants des droits de l'Homme, des militants de gauche, des libéraux, des baathistes. Sa base sociale, comme le montre Michael Béchir Ayari dans sa thèse, est principalement formée de notables locaux diplômés et engagés sur des enjeux locaux.

⁵ Darmon, « La notion de carrière », *art. cit.*

antipodes de celles de Fadhel Moussa. Cependant, on trouve aussi une certaine manière, reprise par des députés plus proches de Fadhel Moussa, de valoriser le travail d'élus capables de naviguer entre l'opposition et la majorité indépendamment de leur parti politique : c'est le cas de Mohamed Gahbich, membre du PDP et à ce titre de l'opposition mais qui a, par son ancrage professionnel antérieur et sa maîtrise des enjeux du dossier pu associer les membres d'Ennahdha à son travail.

Cette manière d'invisibiliser l'insertion partisane et d'insister sur les compétences tirées de la vie professionnelle est progressivement reprise par les caciques – hommes – du parti, et cela tout particulièrement après la crise de l'été 2013. « J'ai été président de la commission des finances parce que j'ai un passé de haut fonctionnaire, je sais comment ça fonctionne. Ça m'a été très utile à l'Assemblée »¹ explique une fois la Constitution adoptée un militant qui dispose de ressources partisans importantes, ayant passé plus de 20 ans en exil, et présidé la Choura (le parlement interne d'Ennahdha) depuis la France. Ceux-ci communiquent sur leur travail à l'Assemblée et sur les débats davantage que sur leur parti politique².

Le fait d'ériger en « compétence politique » la maîtrise d'enjeux dont la dimension conflictuelle est euphémisée et la technicité mise en avant face à une « politique politicienne » n'est pas nouvelle que ce soit en Tunisie ou ailleurs. Cette antienne se décline suivant les contextes et peut être mise au service de différents groupes sociaux, que ce soit au niveau national ou transnational. Mounia Bennani-Chraïbi montre ainsi comment le *Makhzen* marocain oppose la figure de l'expert à celle du partisan et disqualifie ainsi les partis politiques qui « seraient bien incapables 'de faire émerger les talents' conduisant ainsi l'appareil d'État à compenser une telle déficience »³. On retrouve la même dichotomie en France où s'opposent haute fonction publique (et personnel politique entré au centre) aux militants des partis mais également entre expertise sanctionnée par l'international et politique partisane nationale⁴. En Tunisie, avant 2011, cette rhétorique se décline également suivant différentes modalités : l'administration de Ben Ali se politise certes⁵, ses membres sont de plus en plus fréquemment encartés au parti unique, comme un quart de la population active, cependant, les hauts fonctionnaires maintiennent une distance vis-à-vis de la politique partisane et opposent leur

¹ Entretien, Ferjani Doghmane, député du groupe Ennahdha, élu à Tunis, président de la commission Finances, Tunis, ANC, septembre 2014.

² Les pages Facebook de Selma Mabrouk et de Lobna Jeribi sont sur ce point très éclairantes.

³ Bennani-Chraïbi, « La scène partisane marocaine », *op. cit.*, p. 296.

⁴ Dezalay Yves, « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 151-152, n°1, 2004, p. 4-35.

⁵ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, *op. cit.*, p. 191-226.

ethos d'hommes d'État au « parti »¹. Cette rhétorique sera reprise après 2011, opposant les membres du RCD corrompus aux « hommes d'État aux mains propres »² quand en réalité, ces catégories d'acteurs sont bien plus imbriquées.

A l'Assemblée, la question se cristallise autour de différents conflits : entre les députés et les administrateurs de l'ANC d'une part, entre les députés de la majorité et ceux de l'opposition d'autre part, mais encore entre nouveaux venus « en politique » et anciens ténors de l'opposition. La technicité des enjeux abordés – en termes de fonctionnement du parlement et du travail parlementaire – en commission va être saisie par certains nouveaux venus comme porte d'entrée dans l'institution et dans le champ politique – et en particulier par les femmes. Ce faisant, ils ou elles se réapproprient un discours qui a une historicité dans le champ politique tunisien mais l'hybrident et lui donnent un contenu différent.

C'est en particulier les acteurs issus des institutions internationales, déjà présents avant 2011 qui contribuent à développer un discours développementaliste axé sur la technique et l'euphémisation du politique³. Comme on l'a vu, les formations proposées insistent sur les « techniques et les outils de la bonne gouvernance », invisibilisant ainsi leur possible dimension conflictuelle et politique. Si la diversité des « bonnes pratiques » proposées⁴ mobilise des cas issus d'États différents, aux trajectoires politiques variées, il n'en reste pas moins que toutes sont considérées à l'aune d'une « bonne gouvernance » largement définie et codifiée par des experts en savoirs d'État⁵ formés dans les lieux de constitution de ces savoirs et en particulier dans les *government schools* américaines⁶. Ces deux dynamiques de développement au niveau national et transnational d'une rhétorique associant compétence, bonne gouvernance, et ensemble de principes de gestion ne se sont pas développées en silo mais sont à l'inverse intriquées l'une dans l'autre, l'une légitimant l'autre et vice-versa. Après 2011, le discours porté par les organisations internationales sur les modalités de la bonne gouvernance à établir en Tunisie se renforce sans toutefois s'infléchir⁷. Les constituants incorporent des pratiques normées produites par différents agents sociaux occupant des positions considérées comme

¹ Gobe, Ayari, « Les cadres supérieurs de la fonction publique tunisienne », *art. cit.*

² Allal, « Penser global, agir dans un bocal », *art. cit.*, p. 154.

³ *Ibid.* Voir aussi dans d'autres contextes : Hibou Béatrice « Les Marges de manœuvre d'un "bon élève" économique : la Tunisie de Ben Ali », Les Études du CERI, 60, décembre 1999 ; Hibou Béatrice, *La Privatisation des États*, Karthala, 1999 ; Olivier De Sardan Jean-Pierre, *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995.

⁴ Deforge, « Une expertise internationale sans « bonnes pratiques », *art. cit.*

⁵ Dezalay Yves, *Marchands de droit : La restructuration de l'ordre juridique international par les multinationales du droit*, Paris, Fayard, 1992 ; Hibou, *La privatisation des États*, *op. cit.*

⁶ Dezalay Yves, Garth Bryant, *La Mondialisation des guerres de palais*. Paris, Seuil, 2002 ; Dezalay, « Les courtiers de l'international », *art. cit.*

⁷ Allal, Geisser (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon*, *op. cit.*

dominantes qu'il s'agisse de l'élite politique antérieure à 2011 qui a contribué à forger un certain nombre de pratiques, ou des mondes de l'expertise internationale, et enfin des cadres dirigeants des nouveaux partis majoritaires victorieux en 2011 qui disposent de l'aura de la répression et du caractère de « militant historique ».

IV. La commission des consensus au centre des nouvelles hiérarchies symboliques ?

La recodification des compétences politiques a des conséquences concrètes sur la circulation des acteurs à l'ANC et leur accès à certaines fonctions prisées non seulement dans la hiérarchie interne de l'hémicycle mais encore au-delà. Les députés qui deviennent membres de la « commission des consensus », instance créée *ex-nihilo* par le président de l'ANC afin de trancher les points contentieux sur le texte constitutionnel à l'été 2013, sont ceux qui ont le plus investi l'arène parlementaire et maîtrisent le mieux les rouages de l'ANC. Nous avons vu que cette commission avait été créée *ex-cathedra* par le président de l'ANC au début du mois de juillet 2013 pour pallier les désaccords entre les principales parties. Cette commission n'a pas d'existence juridique mais se réunit néanmoins de manière quasi quotidienne au mois de juillet 2013 puis à partir de septembre 2013, jusqu'à l'adoption de la Constitution puis à nouveau au printemps 2014 pour débattre de la loi électorale. Elle a cela de particulier que les groupes de l'ANC n'y sont pas représentés au prorata de leurs résultats aux élections, mais chacun avec le même nombre de sièges ce qui a pour conséquence de donner davantage de poids à l'opposition (voir chapitre suivant).

Groupe parlementaire	Nombre de sièges
Groupe démocrate	4
Ennahdha	6
CPR	2
Ettakatol	3
Wafa	1
Transition Démocratique	2
Indépendants	5
- Dont membres de Nidaa Tounes	1
- Dont membres du Front Populaire	1

Tableau 26 : répartition des membres de la commission des consensus par groupe parlementaire.

Source : base de données de l'auteur. N = 23

Les tableaux 26 et 27 montrent un décalage entre les profils et les ressources dont disposent les députés membres de la commission du préambule et de la commission des consensus. Alors que les membres de la commission du préambule, dite commission « n°1 », étaient avant tout

des acteurs bien connus dans la sphère partisane, dont le capital politique se fondait sur une opposition longue à Ben Ali, et des positions de pouvoir au sein des partis politiques, les membres de la commission des consensus ont des propriétés sociales différentes et un capital politique souvent construit depuis 2011, et fondé sur une maîtrise des rouages de l'ANC. L'ascendant pris par cette nouvelle commission en matière de prises de décision témoigne, en filigrane, du primat nouveau d'un capital politique de « constituant » face aux ressources tirées de l'engagement dans l'opposition à Ben Ali.

A. Des ressources militantes aux « compétences »

Engagement avant 2011 dans des organisations militantes	Commission du préambule	Commission des consensus
Novices	10	9
Membres	5	12
Responsables partisans	7	2
total	22	23

Tableau 27 : l'engagement des membres des commissions du préambule et des consensus dans des organisations partisanses et militantes d'opposition à Ben Ali.

Source : données de l'auteure. Lecture : « Novices » renvoie au fait de ne jamais avoir adhéré à un parti politique ni avoir eu de mandat avant la révolution. « Membres » au fait d'avoir été simple adhérent, « responsable partisan » renvoie à l'exercice de responsabilités au sein des partis. Etant donné que les partis tunisiens sous Ben Ali ont un nombre très limité d'adhérents, le fait d'avoir eu des responsabilités partisanses renvoie directement à un rôle au niveau national.

Le nombre des responsables politiques ayant fondé, dirigé ou occupé un poste d'envergure nationale au sein d'une organisation militante est passé de 7 dans la commission du préambule à 2 dans la commission des consensus quand la part de novices s'est maintenue (tableau 27). A l'inverse, beaucoup plus d'élus qui étaient simples membres de partis politiques rejoignent la commission des consensus. Ce changement peut être interprété dans deux directions différentes. D'une part, il souligne que d'anciens militants sans responsabilité de premier plan avant 2011 ont désormais un poids politique suffisamment important pour siéger à la commission des consensus. D'autre part, il conduit également à s'interroger sur la division du travail qui s'inaugure entre l'ANC et les autres arènes de dialogue et de négociation qui prennent une part de plus en plus importante dans les débats à compter de l'été 2013 : le fait de ne pas mettre les responsables de parti dans la commission des consensus pourrait signifier qu'ils sont occupés par ailleurs et souligner l'érosion du capital symbolique de l'ANC réduite à un travail de mise en forme juridique¹.

¹ Gobe, Chouikha, « La Tunisie politique en 2013 », *art. cit.* ; Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie, op. cit.*

Cette instance de dialogue comprend surtout des élus membres des commissions où les débats ont été les plus houleux et au sujet desquels de nombreux points restent à trancher (en particulier sur la forme du régime comme en témoigne le fait que cinq membres de la commission soient issus de la commission constituante sur « le pouvoir législatif, exécutif et les relations entre les deux »). On peut cependant maintenant interroger la manière dont les membres de la commission ont été sélectionnés par leur parti ou leur groupe.

Le critère du « niveau » de l'élus (*al-mustawa*) ou de ses compétences (*Kafeet*) et de son caractère « technocratique » (*atteqnocrati* qui est beaucoup utilisé dans le sens de « compétences » avec une connotation de « maîtrise des rouages étatiques ») a particulièrement joué dans cette commission dont la composition ne respecte pas la règle de la proportionnalité. Le terme de « niveau » revient en permanence, que ce soit dans la bouche des détracteurs ou des défenseurs de l'ANC, pour juger du « niveau » des débats, du « niveau » de l'élus. Renvoyant à la fois à un ensemble de connaissances du fonctionnement de l'État et de la bureaucratie, il intègre également la connaissance des acteurs mobilisés par le processus constituant, la maîtrise du droit constitutionnel et du droit parlementaire. La connaissance de ces différents aspects du travail de l'élus semble cependant être également déterminée en filigrane par des propriétés sociales propres aux classes supérieures tunisiennes : les élus de la commission des consensus, bien que dotés de ressources partisans moindres sont par contre pourvus de dispositions que les placent plus hauts dans les hiérarchies sociales tunisiennes.

B. Des élus plus diplômés, appartenant aux catégories sociales supérieures

Professions	Commission du préambule	Commission des consensus
Cadre supérieur	4	2
Ingénieur	0	3
Universitaire	2	0
Médecin	0	3
Avocat	3	7
Professeur (secondaire)	6	3
Fonctionnaire	1	0
Instituteur	3	3
Sans profession	3	2
TOTAL	22	23

Tableau 28. Les professions des élus membres des commissions du préambule et des consensus.

Source : Base de l'auteur.

On observe d'abord qu'alors que dans la commission du préambule, on avait un primat des enseignants avec huit enseignants du secondaire et du supérieur et trois instituteurs, ce nombre retombe à trois dans la commission des consensus, alors que le nombre de cadres supérieurs se maintient (on peut agréger la catégorie de cadre supérieur et d'ingénieur) et que les avocats y

sont beaucoup plus représentés. Cela corrobore la thèse de la montée en puissance des juristes qu'il s'agisse des avocats ou des professeurs de droit, pendant la période de changement de régime¹, et du rôle qu'ils ont joué pendant la rédaction de la Constitution à la fois à l'intérieur de l'ANC (à travers le rôle des députés juristes) et à l'extérieur à travers l'Association tunisienne de droit constitutionnel (ATDC), en faisant pression sur l'ANC. De plus, le tableau 28 permet d'observer le retour de catégories professionnelles appartenant à l'« élite ordinaire », marquée par le primat des professions scientifiques avec six ingénieurs et médecins dans la commission des consensus. Cela correspond également à une augmentation du niveau du diplôme académique obtenu dans la commission. En témoigne le cas d'une élue de l'opposition, Rim Mahjoub. Comme le rapporte un administrateur de l'Assemblée à son sujet :

« Oui, prenez Rim Mahjoub² par exemple, elle a beaucoup bossé, elle a beaucoup appris, en termes de trajectoire à l'ANC c'est impressionnant »³. Cette radiologue s'engage au sein d'un nouveau parti pour les élections de 2011. Elle-même n'a jamais eu d'engagement partisan avant 2011 mais est socialisée à l'Association des Tunisiens des Grandes Ecoles (ATUGE)⁴ et dans l'associatif médical et féministe (elle a participé à des campagnes de dépistage du cancer du sein auprès des femmes résidant dans des zones rurales). Elle devient progressivement une figure féminine de l'opposition, et intègre la commission des consensus lors de sa formation en juillet 2013. Sa trajectoire (elle sera à nouveau candidate et réélue en 2014, et prend la tête de son groupe parlementaire) illustre bien la formation de ressources nouvelles à l'ANC par des nouveaux venus dans le champ politique : il ne s'agit donc pas véritablement de la formation d'un nouveau type de capital mais d'une forme spécifique de capital politique. Par contre, la variable de genre ne se répercute pas sur la composition de la commission (8 femmes, 15 hommes) qui est dans la moyenne des commissions constituantes (la commission du préambule est formée de 9 femmes et 13 hommes).

¹ Gobe Eric, Khelif Wafa, « Batailles professionnelles et enjeux politiques », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 137, 2015 ; Bras, Gobe, « Légitimité et révolution en Tunisie », *art. cit.*

² Députée de la circonscription de Mahdia, élue sur les listes Afek Tounès.

³ Entretien, Adel Bsili, administrateur à l'ANC, Tunis, septembre 2014.

⁴ L'ATUGE rassemble principalement des ingénieurs passés par Centrale, les Mines ou Polytechnique puis progressivement, des étudiants des grandes écoles de commerces. Voir Gobe Éric, « Les diplômés tunisiens des Grandes Écoles françaises d'ingénieurs : une élite mondialisée ? Réflexion sur les mobilités des hauts cadres tunisiens », *Migrations et Société*, CIEMI, n°24, vol. 141-142, 2012, p.27-40 ; Camau Michel, « La promotion des réformes dans le monde de la libéralisation. Coalition de discours et élites réformatrices en Tunisie », in *L'Exception tunisienne*, *op. cit.*

Niveau d'étude	Commission du préambule	Commission des consensus
Doctorat	4	6
Master	5	8
Licence/Maitrise	10	7
BAC	3	2
Total	22	23

Tableau 29. Niveau de diplôme des députés membres des commissions du préambule et des consensus.

Source : base de l'auteur. N = 45

Régions d'origine	Commission du préambule	Commission des consensus
Tunis	4	6
Diaspora	1	0
Côte	3	5
Sud	7	3
Intérieur	7	9
total	22	23

Tableau 30 : origine géographique des membres des commissions du préambule et des consensus.

Source : base de l'auteur. N = 45.

Enfin, le tableau 30 montre que l'origine géographique des élus reste un critère pertinent pour étudier leurs propriétés sociales. On a vu dans le chapitre 2 que l'engagement contre Bourguiba et Ben Ali était très largement le fait des « marges » du pays en particulier du centre et du sud. Dans l'Assemblée post-révolutionnaire, les régions dites de « l'intérieur » restent très largement représentées (1/3 de chaque commission). Les dirigeants d'Ennahdha et du CPR en particulier sont particulièrement originaires du Sud, dès lors il n'est pas surprenant que la commission du préambule – qui compte beaucoup de responsables politiques – soit composée d'élus du Sud pour 1/3. Comme on l'a vu au chapitre 2, les élus issus du Sud ont moins de ressources économiques et scolaires, dès lors, ils sont moins nombreux dans la commission des consensus (3) alors qu'on observe le retour d'élus de la capitale et de la côte, là où le personnel politique a pu accumuler davantage de ressources scolaires et culturelles.

C. Un capital politique propre à l'espace constituant ?

J'ai repris ici les catégories identifiées plus tôt (dans le chapitre 3) ; et ai ajouté une variable sur les formes de capitaux de ces élus en reprenant d'abord les catégories identifiées par Michel Offerlé lorsqu'il répertorie les capitaux et les agents électoraux dans ses travaux sur les mobilisations électorales en milieu urbain¹ : les ressources matérielles, le capital personnel de notoriété, les ressources matérielles personnelles, la détention d'un mandat public et le capital

¹ Offerlé Michel, « Chapitre 6. Mobilisation électorale et invention du citoyen : l'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle », in Gaxie Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989 [1985], p. 149-174.

collectif militant. Cependant, ces catégories de ressources, si elles sont pertinentes pour saisir la capacité des élus à susciter une mobilisation électorale et à travers cela, à créer l'électeur, s'articulent à d'autres types de ressources mobilisables dans l'hémicycle : le capital personnel de notoriété à l'échelle nationale, la détention de postes de responsabilité à l'ANC, le fait d'avoir donné de la voix dans l'hémicycle et les interactions avec les organisations internationales. Toutes déclinent et informent une catégorie qui est davantage de l'ordre du ressenti et de la réputation de l'élus, son « niveau » - terme qui comporte une forte dimension normative -, mais qu'il m'a semblé utile de chercher à mettre à plat car elle reflète les rumeurs et les bruits de couloir sur les élus. Ces différents types de ressources viennent construire une forme spécifique de capital politique, celui de « constituant » et joue à plein dans la composition de la commission des consensus.

Fonctions à l'ANC	Total commission des consensus	Total ANC
Membres de commissions constituantes	23	132
Rapporteur de commission	7	63
Rapporteur général	1	1
Président (et VP) de commission	3	42
Président de groupe	1	9
Bureau de l'ANC	0	10
Total	23	217

Tableau 31 : Les fonctions à l'ANC des députés membres de la commission des consensus

Source : base de l'auteur.

On peut voir que les observations faites par les élus sur les autres au sujet de leur « niveau » ne recoupent pas forcément ni la position partisane au sein du groupe parlementaire ni la fonction de « président » de commission. La commission intègre en particulier des rapporteurs de commission. Cela se comprend dans la mesure où le fait d'être élu président de groupe constitue bien souvent le prolongement de responsabilités partisans. De la même manière, la présidence des commissions est également attribuée en fonction des positions occupées dans les espaces partisans par les acteurs. A l'inverse, la position de « rapporteur » comprend une dimension scripturale importante, la participation aux réunions du bureau de la commission, mais également le fait de faire le lien avec les administrateurs et les experts des organisations internationales. Dès lors, on peut voir comment le rôle de rapporteur a fait l'objet d'un investissement spécifique et notamment plus « technique » de la part des députés.

A cet investissement technique s'ajoute une caractéristique plus fuyante : celle d'avoir fait des interventions remarquées dans l'hémicycle et en commission. 14 des 23 élus de la commission des consensus sont considérés comme ayant pris des positions de manière particulièrement véhémentes ou intéressantes dans l'hémicycle et en commission. Ils sont connus comme des députés qui parlent. Ce sont des élus qui sont fréquemment cités comme « élus impliqués » et qui sont très présents dans le fonctionnement quotidien de l'ANC. Il n'en reste pas moins que cette variable mêle des prises de positions « politiques » et techniques. D'une part, il s'agit généralement de s'opposer aux décisions de la majorité : c'est le cas des prises de position d'un député comme Mongi Rahoui, membre de la commission des finances, unique élu du parti de Chokri Belaid (Watad), qui s'est fait rapidement connaître pour ses prises de position tonitruantes, dont certains élus soulignent le caractère irréalisable. A l'inverse, d'autres sont rapidement réputés pour leurs prises de positions argumentées et juridiquement fondées que ce soit dans l'opposition (Rim Mahjoub, Selma Mabrouk) ou dans la majorité (Samia Abbou, Latifa Habachi). Autant Rim Mahjoub, Selma Mabrouk, et Mongi Rahoui étaient inconnus avant 2011, autant Latifa Habachi est une militante historique du mouvement Ennahdha. Membre de la Choura du mouvement, cette avocate a défendu de nombreux prisonniers politiques, et a été pressentie pour le poste de rapportrice générale de la Constitution par son parti aux côtés de Habib Kheder. Elle dispose d'entrée de jeu de ressources politiques anciennes importantes, de même que les autres membres d'Ennahdha qui siègent dans la commission (Sahbi Atig le président du groupe parlementaire qui est l'un des fondateurs du mouvement). Tous sont membres de la commission des consensus. Nombre d'entre eux ont ainsi acquis une notoriété nationale : étant membres de la commission des consensus, leur exposition médiatique est plus importante. Le fait d'être puis d'avoir été membre de la commission des consensus devient alors également une ressource que les députés mobilisent pour avoir accès de nouvelles arènes politiques et médiatiques puis, après l'adoption de la Constitution, pour négocier leur investiture.

On voit donc comment les dynamiques de socialisation à l'œuvre à l'ANC sont à l'origine pour une partie des élus, de la constitution d'une forme spécifique de capital politique : un capital constituant. Ce capital est efficient dans l'espace constituant pour une période spécifique – celle de la rédaction de la Constitution et la préparation des élections législatives régulières. Il est mobilisé de manière différente suivant les arènes dans lesquelles les députés circulent : dans l'espace international, dans l'espace parlementaire, dans le champ politique national. Ce n'est toutefois, qu'une partie des élus qui capitalise véritablement sur son expérience à l'ANC : les dynamiques de socialisation et d'intégration laissent de côté un segment des élus qui reste

peu présent à l'ANC, se concentre davantage sur leur ancrage local, et ne participe que peu aux commissions et au travail parlementaire, quand d'anciens caciques de l'opposition à Ben Ali prennent leur distance par rapport à l'hémicycle. Cette section a alors permis de mettre au jour les dynamiques de socialisation à l'œuvre à l'ANC et la manière dont les élus puisent dans leurs interactions avec les autres députés mais aussi avec les acteurs nationaux et internationaux qui gravitent autour de l'Assemblée, un ensemble hétéroclite de ressources. Celles-ci sont le fruit de trois ans d'interactions dans l'espace constituant mais c'est la contestation du travail conduit à l'ANC et la crise qui en résulte à l'été 2013 qui rend ces ressources essentielles au travail des députés constituants.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons voulu tenir ensemble la manière dont la contestation à la fois interne et externe du travail de l'ANC qui atteint son acmé à l'été 2013 conduisait à un élargissement de l'espace constituant, à la mobilisation d'un capital social ancien accumulé par les anciens militants à Ben Ali, et à une restructuration des hiérarchies sociales à l'ANC. En particulier, elle inaugure une nouvelle division genrée du travail politique et parlementaire, et catalyse la formation d'un capital constituant qui repose sur des ressources construites tout au long des trois années d'interaction et de travail des élus mais qui devient véritablement monétisable dans l'hémicycle et à l'international une fois la feuille de route du Quartet adoptée.

Les crises qui se succèdent tout au long de l'année 2013 avec pour acmé l'assassinat d'un député, Mohamed Brahmi, le jour de la fête nationale et conduisent au retrait d'une partie de l'opposition, au gel des travaux de l'ANC et à des séries de négociations entre cadres partisans. Elles donnent à voir de manière concrète le mécanisme de régression vers les habitus théorisé par Michel Dobry¹ plutôt que la valorisation des nouvelles ressources des élus. La configuration originale repose sur un feuilleté de négociations et garantit des échanges intenses entre différents acteurs aux différents niveaux du processus constitutionnel. L'expérience vécue par les élus à l'ANC les conduit à accepter les compromis nécessaires à la rédaction du texte constitutionnel : cette situation met en exergue le poids des hasards et des contingences dans les changements de régime² mais aussi la force du sentiment d'appartenance des élus à l'ANC

¹ Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit.

² Tackett, *Par la volonté du peuple*, op. cit.

ainsi qu'en témoigne la joie qui éclate lors de l'adoption de la Constitution à l'issue de négociations marathon en plénière tout au long du mois de janvier.

Certains, et en particulier un groupe spécifique, les femmes élues du groupe Ennahdha, investissent pleinement leur fonction de députées constituantes, en mettant en avant leurs compétences organisationnelles et leurs maîtrises des techniques juridiques, mais en laissant de côté la politique politicienne. Cette division genrée du travail ouvre cependant la voie à une requalification des tâches généralement moins valorisées, dans le contexte exceptionnel qu'est celui de la rédaction de la Constitution. Les compétences techniques, les savoir-faire institutionnels et administratifs sont en effet largement valorisés au sein du nouveau personnel politique qui dispose davantage de ressources militantes que de ressources administratives et qui construit sa légitimité d'acteur politique en faisant montre de sa capacité à se conformer au rôle politique tel qu'il est prescrit par les différentes instances socialisatrices et prescriptrices de normes. Certains élus accumulent donc de nouvelles ressources dans l'espace constituant : ils parviennent alors à articuler maîtrise des rouages administratifs de l'Assemblée, connaissance juridique, et bonnes relations avec les membres des autres partis et prennent alors l'ascendant sur le processus constitutionnel.

La compréhension de la manière dont se construisent des capitaux politiques dans l'hémicycle demande à être remise en perspective d'un mouvement plus large. Avec la révolution, la fuite de Ben Ali et la mise au ban des membres du RCD pour les élections du 23 octobre 2011, on assiste à un effondrement des capitaux traditionnels, qui garantissaient une position surplombante au personnel politique étatique et à une fraction importante de l'opposition de gauche. Cet effondrement n'est pas spécifique au cas tunisien, la littérature consacrée aux ruptures révolutionnaires montre comment les crises politiques font varier les capitaux¹. En Tunisie, de nouveaux venus peuvent alors conquérir des postes politiques importants, être élus à l'Assemblée, être nommés au gouvernement quand bien même ils n'ont pas les propriétés sociales habituelles du personnel politique tunisien, mais en s'appuyant sur leur passé d'opposant. Cependant, les critères codifiant l'excellence politique, venant définir le « bon député » sont modifiés dans des sens différents par l'expérience révolutionnaire : d'une part le niveau de compétences juridiques et de maîtrise des rouages de l'État exigé et attendu de la part du député est plus élevé qu'auparavant, ensuite, il est attendu de l'élu qu'il communique davantage sur ce qu'il fait à la fois pour sa circonscription et à l'Assemblée, la

¹ Gobille Boris, « Les mobilisations de l'avant-garde littéraire française en mai 1968. Capital politique, capital littéraire et conjoncture de crise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 158, n°3, 2005, p. 30-61 ; Baczko, Dorronsoro, Quesnay, « Le Capital social révolutionnaire », *art. cit.*

capacité à peser dans la prise de décision au sein de son propre groupe ou parti et de défendre ses positions individuelles contre la ligne du parti. Les députés qui entrent à l'ANC à la suite des élections du 23 octobre 2011 polissent alors leurs *hexis* corporelles, et incorporent de nouvelles dispositions en faisant un usage stratégique des ressources que la nébuleuse d'acteurs gravitant autour de l'ANC sont susceptibles de leur fournir. Ils construisent alors des ressources nouvelles dans l'hémicycle qui leur permettent de bousculer les hiérarchies sociales internes à l'hémicycle et au sein de l'espace constituant.

Cette dynamique évoque le « capital social révolutionnaire » dont Gilles Dorronsoro, Adam Bazcko et Arthur Quesnay montrent la formation à partir de l'étude des recompositions sociales à Alep pendant la révolution syrienne : il « permet aux militants d'investir des positions dans les espaces institutionnel, médiatique, religieux et juridique »¹, alors que les capitaux mobilisables avant 2011 se démonétisent. Il ne s'agit pas d'un nouveau type de capital, mais plutôt d'une autre forme de capital social spécifique à la configuration révolutionnaire qui se convertit différemment et permet d'accéder à des positions sociales supérieures dans des milieux différents du capital social antérieur. Sans « accumuler des capitaux »², il est toutefois possible, et utile³ de distinguer différentes formes de capital social qui prennent corps dans des configurations différentes et confèrent donc à leur détenteur des capacités d'influence différemment mobilisables, qui les feront circuler différemment.

Cependant, dans le cas tunisien, si les ressources militantes et oppositionnelles du nouveau personnel politique priment immédiatement après le départ du dictateur, lors de la campagne électorale de 2011 et dans les premiers jours du travail de l'ANC, d'autres compétences sont rapidement (re)valorisées. C'est le cas de la maîtrise des rouages administratifs et institutionnels et de la connaissance des acteurs et de l'institution, qui deviennent autant de ressources mobilisables par les élus et viennent construire une forme de capital politique, spécifique à la période. Ces ressources sont toutefois en demi-teinte, et sont le fruit d'une hybridation des capitaux ordinaires de l'élite tunisienne et d'éléments propres à la configuration du changement de régime. Nous verrons dans les chapitres suivant que les élus peinent à les convertir dans d'autres espaces du politique en particulier au niveau local de la circonscription : la démonétisation des capitaux traditionnels n'est alors ni totale ni durable.

¹ Bazcko, Dorronsoro, Quesnay, *Syrie. Anatomie d'une guerre civile*, op. cit., p. 281.

² Neveu Erik, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? A propos de Catherine Hakim, *Erotic Capital*, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°2, 2013, p. 337-358.

³ Cousin Bruno, Chauvin Sébastien, « L'économie symbolique du capital social. Notes pour un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 193, n°3, 2012, p. 96-103.

Conclusion de la deuxième partie

« Urgence, indifférence, improvisation, secret »¹ : les termes que Bastien François emploie pour caractériser l'écriture de la Constitution de 1958 en France résonnent particulièrement dans le contexte tunisien. Que faire du texte constitutionnel en lui-même lorsqu'on étudie les pratiques du nouveau personnel politique tunisien ? Il est tout à la fois un enjeu de batailles, un catalyseur des positionnements politiques, un révélateur des « petites mains » non-élues qui s'affairent autour des élus. Sa rédaction heurtée, non linéaire, compliquée, favorise l'importation de nouvelles normes de gouvernementalité, au premier rang desquelles la transparence. Le texte donne également à voir la permanence d'enjeux de pouvoir et de légitimité, entre élus mais aussi entre les élus et les autres, qu'il s'agisse des constitutionnalistes et les universitaires proches de l'ancien régime, des nouvelles élites réformatrices investies dans des ONG de bonnes gouvernances, des acteurs internationaux du développement enfin. Tous ces acteurs circulent dans un espace constituant dans lequel l'ANC constitue un site central mais non exclusif. En cela, l'ANC est un bon exemple de ce que soulignait Christophe Le Digol au sujet de l'Assemblée nationale française : celle-ci n'est pas un îlot dégagé de toute historicité ou ancrage social, elle est travaillée par des dynamiques plus larges² ce qui va à l'encontre du constat formulé par Daniel Mornet : « Les origines de la Révolution sont une histoire ; l'histoire de la Révolution en est une autre »³.

Étudier la « naissance d'une constitution »⁴ est alors aussi l'occasion d'étudier la formation d'un nouveau personnel politique et la construction d'une nouvelle institution parlementaire avec ses routines en cours de solidification. Nous avons montré dans cette deuxième partie comment l'effervescence pluraliste qui caractérisait l'année 2011 se prolongeait d'une certaine manière à l'ANC alors que d'autres dynamiques observables sur ce site s'inscrivent dans un mouvement de réactualisation de pratiques autoritaires. En cela, l'ANC constitue un site particulièrement riche pour étudier l'hybridation des pratiques et leur divergence caractéristique des restaurations autoritaires. L'étude de la manière dont les députés investissent leur rôle conduit d'abord à étudier toutes les transgressions qu'ils commettent dans un hémicycle qui a

¹ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit., p. 33.

² Le Digol, « La Nation en assemblée », op. cit., p. 28-29.

³ Mornet Daniel, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1954. Cité par Tackett, *Par la volonté du peuple*, op. cit., p. 278.

⁴ François, *Naissance d'une constitution*, op. cit.

une histoire et d'anciennes règles. Les élus dérogent à l'horizon d'attente qui informe les représentations des classes dominantes en particulier. Ces transgressions se retrouvent dans leur manière de mettre en place le travail constituant. L'ingénierie constitutionnelle déployée tient dans un premier temps à distance les administrateurs de l'ANC et les juristes de l'ATDC dans le but de conserver la souveraineté de l'Assemblée. Les élus se reposent bien davantage sur leur communication personnelle, leurs relations, les acteurs internationaux – qui sont en réalité bien souvent des tunisiens recrutés par les organisations internationales, fondations, agences de développement internationales.

En cela, ils font exploser le cadre de l'institution parlementaire et agissent dans un espace constituant que l'on peut appréhender à l'aune de la notion de dispositif de gouvernementalité développé par Foucault et dans lequel on peut identifier différents pôles. Ces pôles s'organisent autour des élus de la majorité d'une part, ceux de l'opposition, différents acteurs internationaux qui sont présents avec des agendas variés, Al-Bawsala et Nawaat qui militent pour la transparence parlementaire avec le soutien d'Open Democracy et d'Oxfam, les fondations allemandes qui organisent des formations pour les partis politiques tunisiens et cherchent à réintégrer dans la configuration les constitutionnalistes tunisiens. On voit alors comment au fur et à mesure que les rôles se précisent, la circulation des acteurs qui occupent dans un laps de temps souvent très court une grande variété de positions, bat en brèche ce processus et contribue à repousser les frontières de l'institution.

Cependant, ce vaste mouvement de circulation des acteurs coexiste avec une dynamique de polarisation très forte entre deux groupes de députés : une partie de la majorité autour d'Ennahdha d'une part et une partie de l'opposition autour du groupe parlementaire démocrate d'autre part. Les oppositions se cristallisent sur le texte constitutionnel à propos du type de régime, de la place de l'islam, des droits des femmes. Ces oppositions portent également sur la politique gouvernementale : sous les gouvernements de la Troïka, se développe un courant salafiste djihadiste virulent, ainsi qu'un climat de violence politique qui culmine entre mars et juillet 2013 quand deux figures de la gauche sont assassinées par des salafistes djihadistes et qu'un attentat contre la garde nationale a lieu dans le Djebel Chaambi, montagnes à la frontière entre la Tunisie et l'Algérie, dans le gouvernorat de Kasserine. L'issue trouvée à la crise permet à la fois d'éviter une guerre civile ou un coup d'État militaire, d'adopter la Constitution, d'organiser les élections et une première alternance pacifique.

Nous avons toutefois montré que cette solution dite « du consensus » procédait d'abord d'une régression vers les habitus des différents acteurs : les cadres dirigeants d'Ennahdha, comme c'était déjà le cas avant 2011, veulent avant tout donner des gages de leur respectabilité

nouvelle pour être reconnus comme légitimes de l'espace politique institué. Les dirigeants de Nidaa Tounes et de la gauche séculière continuent de légitimer leur action en ayant recours à l'anti-islamisme comme ressource, et à valoriser la « politique du consensus » déjà mise en avant par Bourguiba et Ben Ali, puis au sein de l'HIROR par rapport au conflit et aux dissensions, qui, même dans un cadre institutionnalisé, reste perçu comme étant d'une grande violence. Ces négociations peuvent ensuite être interprétées comme un pacte entre anciennes et nouvelles élites. Le travail du quartet et des différents cercles de négociations entre dirigeants de partis, responsables de l'UGTT, de la LTDH et de l'ONAT, soit d'anciens acteurs politiques déjà en place avant 2011 et qui connaissent de profondes crises internes depuis 2011, montre bien qu'il y a accord sur le fait d'organiser de nouvelles élections et d'adopter un texte constitutionnel. Cependant, ce n'est que grâce à la force des interactions entre les députés, et les « petites mains » de l'ANC que le texte constitutionnel prend sa forme définitive. L'ANC reste malgré tout le lieu de rédaction du texte et les récits qui sont faits du soir du vote de la constitution entre « rires, larmes et youyous »¹ contribue à légitimer « les étapes par lesquelles la nouvelle réalité est appropriée et maintenue, et ainsi que l'abandon ou la répudiation de toutes les réalités alternatives »².

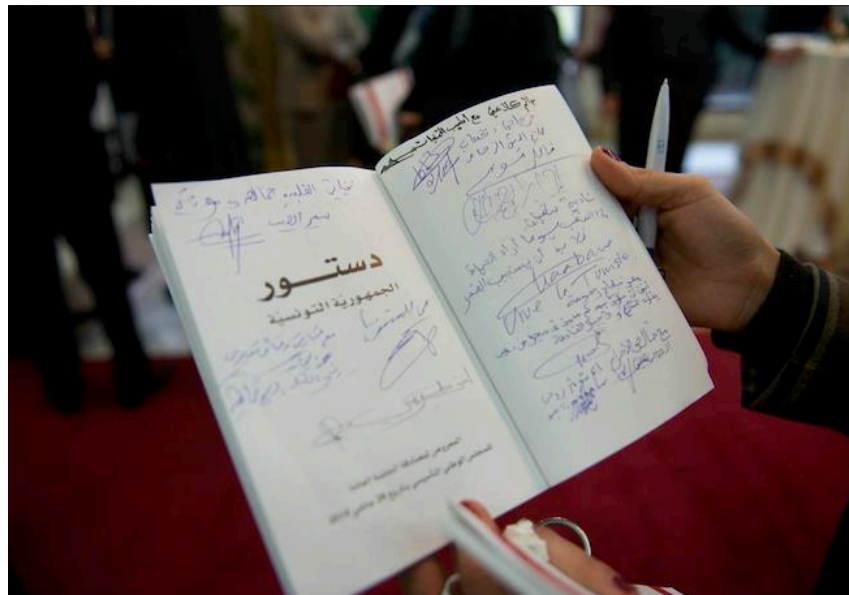
L'analyse de la manière dont les députés constituants construisent leur rôle met en effet en évidence la difficulté qu'ils ont à convertir les ressources accumulées dans l'espace constituant dans le champ politique national et plus encore local. Nous avons montré que leur professionnalisation – entendu à la fois au sens de Weber et comme incorporation de savoir-faire spécifiques à la rédaction de la Constitution –, et leur spécialisation progressive à l'intérieur de l'espace constituant va de pair avec une délégitimation de leur rôle de représentants du peuple menée par différents acteurs nationaux.

L'Assemblée tunisienne reste traversée par des logiques sociales qui la dépassent et la débordent. Elle forme un site du politique spécifique, dont la position évolue dans l'ordre institutionnel mais aussi dans l'espace constituant au fur et à mesure de la période. Il y aurait donc, à cette aune, des ressources politiques forgées à l'ANC. Toutefois, ces recompositions n'ont de prolongements extérieurs à l'ANC, dans l'espace partisan ou dans la construction de l'éligibilité des élus, que de manière sporadique. Les ressources accumulées par les députés à l'ANC ne sont pas mobilisables de manière homogène dans d'autres contextes et d'autres espaces : nous montrerons dans la dernière partie de cette thèse ce qui limite la portée de ces

¹ Brésillon Thierry, « Rires, larmes et youyous : la Tunisie tient son Printemps arabe », *Tunisie libre*, Rue 89, 27 janvier 2014.

² Berger, Luckman, *La construction sociale de la réalité*, op. cit., p. 217-218.

capitaux en saisissant les élus non plus dans l'espace constituant mais dans leur circonscription et dans l'espace partisan tunisien en recomposition. La démonétisation des ressources des députés de l'ANC accélère la recomposition de relations politiques clientélares, néanmoins jugées de moins en moins acceptables par les citoyens, et ouvre la voie à une restauration autoritaire. C'est ce que nous étudierons en revenant sur les ambivalences de la première alternance électorale pacifique tunisienne.



Un député fait signer son exemplaire de la Constitution par les autres députés.
Janvier 2014. ©Thierry Brésillon

Partie 3. Les ambiguïtés d'une alternance (2014-2015)

Les députés, soumis à de multiples injonctions venues à la fois de l'élite ancienne, des cadres dirigeants des partis, des administrateurs et des experts internationaux, ont adopté une nouvelle Constitution, "la meilleure du monde"¹. Malgré l'érosion de leur légitimité, ils ont joué un rôle dans la multitude d'arènes décisionnaires qui se sont mises en place entre l'été 2013 et l'adoption de la Constitution en janvier 2014. Leur expérience est constitutive d'un capital politique valorisable à la fois dans l'hémicycle et dans les organisations internationales. En témoigne le fait que de nombreux députés soient invités à prendre part à des conférences internationales organisées par des organisations internationales et des ONG spécialisées dans la bonne gouvernance pour témoigner de l'expérience tunisienne en matière de processus constitutionnel. La « voie tunisienne » et la « politique du consensus » y sont présentées comme autant de bonnes pratiques, gages d'une transition réussie. Les élections législatives et présidentielles organisées à l'automne 2014 sont considérées comme la première alternance pacifique², de la région et des printemps arabes symbolisée par l'appel téléphonique très remarqué au soir des élections. Rached Ghannouchi, président d'Ennahdha, appelle Béji Caid Essebsi, président de Nidaa Tounes, reconnaît sa défaite et félicite le vainqueur. Mais cette « alternance pacifique » peut également être considérée comme un moment de renforcement des dynamiques de restauration autoritaire : c'est ce que nous étudierons dans cette troisième partie, en nous interrogeant sur les ambivalences de l'alternance.

D'abord, la forte abstention souligne les limites de la mobilisation électorale et la désaffection d'une partie des électeurs. Malgré une augmentation du nombre d'inscrits (5 216 367 contre 4 123 602 en 2011), les électeurs se déplacent moins pour aller voter, passant de 4 308 888 en 2011 à 3 579 257 en 2014. Dès lors le taux de participation s'établit à environ 45% de l'électorat potentiel³ et souligne la désaffection relative des urnes par les électeurs. Le

¹ Ben Jaafar Mustapha, « La Constitution tunisienne est la meilleure du monde », RTCI, 25 janvier 2014.

² Cette expression est d'abord mobilisée par les acteurs internationaux spécialisés dans la résolution de conflits : Gaiti Brigitte, « Repenser les alternances politiques », in Aldrin Philippe, Bargel Lucie, Bué Nicolas, Pina Christine (dir.), *Politique de l'alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016.

³ Gana, Van Hamme (dir.), *Élections et territoires en Tunisie*, op. cit., p. 206.

taux de vote blanc et nul est toutefois moins important que lors des élections de 2011. Le mode de scrutin est resté le même : un scrutin proportionnel plurinominal à listes bloquées dans 33 circonscriptions électorales (27 en Tunisie et 6 à l'étranger).

	Élections constituintes de 2011	Élections législatives de 2014
Total de votes	4 308 888	3 579 257
Bulletins valides	4 053 148	3 408 170
Bulletins nuls	155 911	106 010
% de Bulletins nuls du total des votes	3,8%	3%
Bulletins blancs	99 829	65 069
% des bulletins blancs du total des votes	2,5%	1,8%

Tableau 32 : Votes blancs et nuls en 2011 et 2014.

Source : ISIE

Le vote correspond également à un vote sanction pour les députés constituants sortants candidats à leur réélection (120) dont seuls 46 (soit 20% environ) sont réélus. Ces derniers réintègrent l'hémicycle comme « représentants du peuple »¹, dans lequel le parti majoritaire n'est plus Ennahdha mais Nidaa Tounes. Paradoxalement, les députés réélus ne sont pas ceux de l'opposition à Ennahdha, mais précisément ceux du parti mis en minorité lors de l'élection. Seul un petit nombre de députés sortants jouent un rôle institutionnel en dehors de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).

Cette situation conduit à s'interroger sur la manière dont la restauration autoritaire passe aussi par les élections et invite alors à prendre au sérieux les campagnes électorales comme des moments de mobilisation révélateurs de la volatilité et de la démonétisation de certaines ressources politiques accumulées par les députés constituants, de leurs ancrages politiques locaux, et de leur capacité de mobilisation. L'étude de la restauration autoritaire met donc sur le métier les différentes significations de « rester » en politique tant pour le personnel politique arrivé en responsabilité en 2011 que pour les acteurs déjà présents dans la sphère politique instituée avant la révolution. Elle donne également à voir la manière dont se construit l'éligibilité pendant un changement de régime et permet à ce titre de contribuer à la sociologie des ancrages politiques, littérature foisonnante mais qui s'est surtout concentrée sur des configurations stables, et s'intéresse moins aux moments de changement.

Étudier la question de l'ancrage local des députés constituants et leur rapport au territoire répond à une double interrogation. Premièrement, il s'agit de contribuer à la littérature

¹ 121 des 236 députés passés par l'ANC sont candidats à leur réélection.

consacrée à l'ancrage local des députés, qui est particulièrement nourrie mais qui porte principalement soit sur des régimes de démocratie libérale stabilisés¹ soit sur des régimes autoritaires. Les travaux consacrés à l'ancrage politique local au Maghreb et au Machreck ont plus particulièrement pour caractéristique de s'appuyer sur des matériaux empiriques très riches, qu'il s'agisse des réflexions sur la 'asabiyya urbaine à Tripoli² ou de la construction de clientèle à l'échelle de quartiers³, mais ils portent sur des configurations autoritaires et stables, même quand ils travaillent les questions de protestation et de résistance de la population⁴. Qu'en est-il alors pendant un changement de régime ?

Adam Baczko, Gilles Dorronsoro et Arthur Quesnay proposent une réflexion stimulante sur la construction d'un capital social spécifique à la configuration révolutionnaire⁵ : ce capital social est construit localement et s'accumule à partir d'un ensemble d'engagements locaux pris par certains militants de la ville d'Alep, en Syrie. Alors que les ressources fondées sur l'ordre de Bachar el Assad s'effondrent pendant les premiers temps de la révolution syrienne, comment dans la ville devenue symbole de la résistance et de l'opposition, les individus engagés dans la lutte contre le régime accumulent-ils d'autres ressources et accèdent-ils à des positions plus hautes que celles qu'ils occupaient auparavant ? La réponse des auteurs, si elle prête à de nombreuses discussions, pointe du doigt une caractéristique : celle de l'importance du territoire. C'est à l'échelle de quartiers d'abord puis de la ville que les acteurs étudiés accumulent leurs ressources. Cette étude pose la question de la volatilité des ressources pendant un changement de régime : quelles sont celles qui perdurent ? Comment sont-elles requalifiées pour paraître acceptables ? Qu'est-ce qui devient mobilisable ? L'étude du cas tunisien permet d'enrichir

¹ On a notamment toute une série de travaux autour de Jacques Lagroye et Michel Offerlé dans le cas français : Offerlé Michel, « Chapitre 6. Mobilisation électorale et invention du citoyen », *art. cit.* ; Briquet Jean-Louis, *La Tradition en mouvement, clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997 ; Fretel, « Le parti comme fabrique de notables », *art. cit.* ; Sawicki Frédéric, « Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan. Le cas du parti socialiste en Ile-et-Vilaine » *Sociétés contemporaines*, vol. 20, 1994 ; Lefebvre Rémi, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°2, 2004, p. 237-260.

² Seurat Michel, « Le quartier de Bâb Tebbâné à Tripoli (Liban) : étude d'une 'asabiyya urbaine », in *Mouvements communautaires et espaces urbains au Machreq : Mouvements communautaires et espaces urbains au Machreq*, Beyrouth : Presses de l'Ifpo, 1985.

³ Patrick Haeni, *L'Ordre des Caïds, conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris, Karthala, 2005 ; Ben Néfissa Sarah, « «Ça suffit» ? Le "haut" et le "bas" du politique en Égypte », *Politique africaine*, vol. 108, n°4, 2007, p. 5-24 ; Catusse Myriam, Zaki Lamia, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc : les politiques du Parti de la justice et du développement », *Critique internationale*, vol. 42, n°1, 2009, p. 73-91 ; Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.*

⁴ Meddeb Hamza, « L'ambivalence de la « course à "el khobza" ». Obéir et se révolter en Tunisie », *Politique africaine*, vol. 121, n°1, 2011, p. 35-51 ; Bennani-Chraïbi Mounia, « Jeux de miroir de la « politisation » : les acteurs associatifs de quartier à Casablanca », *Critique internationale*, vol. 50, n°1, 2011, p. 55-71 ; Bayat Asef, *Life as Politics*, *op. cit.*

⁵ Baczko, Dorronsoro, Quesnay, « Le Capital social révolutionnaire », *art. cit.*

cette discussion, en mettant notamment l'accent sur l'intrication des pratiques politiques héritées de l'ancien régime et de la configuration post-Ben Ali. L'ouverture de la compétition politique entraîne un réajustement des pratiques anciennes, leur réactualisation, leur hybridation avec des formes nouvelles, fruits du nouveau contexte, mais pas leur disparition.

Deuxièmement, il s'agit de répondre à une interrogation empirique : comment se construit l'éligibilité des candidats pendant une crise politique et un changement de régime ? Une fois la Constitution adoptée et la nouvelle loi électorale votée, les acteurs qui s'étaient jusque-là concentrés à Tunis vont en circonscription et pour reprendre leurs termes « préparent les élections ». Cette configuration m'a offert une opportunité de terrain intéressante : celle de suivre les élus avec lesquels j'avais déjà réalisé des entretiens à l'ANC, et dont j'avais déjà observé les pratiques dans l'institution parlementaire, dans leur circonscription et dans leur parti. Cela m'a permis de saisir comment se construisait le rôle d'élus, de constituant mais aussi de « représentant » pendant le changement de régime. Les chapitres qui suivent sont fondés sur quatre enquêtes de terrain : des observations et entretiens exploratoires menés autour de Sfax et à Tunis en mai et juin 2014 au moment où se négocient les investitures sur les listes électorales ; des observations et de courts entretiens réalisés pendant la campagne électorale, à l'automne 2014, puis des entretiens approfondis à l'automne 2015, soit un an après les élections et la mise en place des institutions régulières issues de la nouvelle Constitution. Enfin, j'ai également effectué des entretiens et des observations à l'Assemblée des Représentants du Peuple, un an après les élections. Je me suis concentrée en particulier sur les élus de la circonscription de Kasserine et le centre de Tunis, tout en réalisant des entretiens dans d'autres circonscriptions, de manière plus ponctuelle et en fonction des disponibilités des élus. Ces enquêtes ont souligné la difficulté de rester en politique pour les élus membres de l'Assemblée nationale constituante que ce soit parce qu'ils ne sont pas réinvestis candidats aux législatives, sont candidats mais ne sont pas réélus, et peinent à trouver d'autres fonctions politiques à occuper. L'étude de la manière dont les élus (re)construisent leur éligibilité pendant le changement de régime tunisien donne à voir une des facettes de l'exacerbation dont Jean-François Bayart a montré qu'elle était le propre des restaurations autoritaires¹ : les relations de clientèle² se démultiplient et investissent de nouveaux domaines des relations sociales quand

¹ Bayart, « France-Afrique : la fin du pacte colonial », *art. cit.* ; Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique noire », *art. cit.*

² Medard Jean-François, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, vol. 26, n°1, 1976, p. 103-131.

bien même elles peuvent ne pas être incompatibles avec l'acceptation d'un pluralisme partisan et du principe d'alternance politique¹.

Cette difficulté s'explique d'une part à travers la résilience des notabilités locales et la volatilité des ressources accumulées pendant les mobilisations. La construction de la représentation passe, en fonction des régions, par différents modes d'identification à un « enfant du pays » ou un *weld lebled* parfois perçu comme membre d'un groupe de solidarité fondé sur le lignage. A l'inverse, les cadres dirigeants des partis ne pensent pas le territoire autrement que sur le mode du RCD avec une centralisation à Tunis de la prise de décision, mais un maillage partisan du territoire, plus ou moins efficace selon les ressources propres à chaque parti. C'est dans ce maillage, démultiplié et fragmenté par le nombre d'acteurs partisans désormais en scène, que se reconfigurent les relations clientélares : celles-ci sont marquées par le passage d'un clientélisme mono-partisan encastré dans les rouages de l'État à une démultiplication des sources de financements et de ressources matérielles (ONG, OI) allant de pair avec la démultiplication des acteurs individuels et collectifs. La compétition pluri-partisane passe alors aussi par les manières de capter ces réseaux de financement et de clientèle : c'est pour cela que les expériences politiques auprès du parti de Ben Ali après 2011, de certains acteurs locaux sont requalifiées comme autant « d'expérience » ou d'expertise et sont, à ce titre, recherchées par les nouveaux acteurs.

La dernière partie de cette thèse présente ces résultats en trois chapitres qui envisagent trois niveaux d'analyse. Les chapitres 7 et 8 décomposent l'objet « campagne électorale » et permettent de montrer ce dont l'alternance est le nom en prenant au sérieux l'interrogation formulée par Michel Camau : « l'alternance n'est-elle qu'une affaire d'élite ?² ». Le chapitre 7 se concentre sur l'amont de la campagne électorale. Il montre que les députés peinent à construire leur ancrage local, et que le vide laissé par l'effondrement des structures du RCD ainsi que le manque d'investissement des nouveaux acteurs politiques sur les scènes locales permettent la recomposition accélérée de différentes formes politiques et notamment de Nidaa Tounes à l'approche des élections qui ne cessent d'être différées entre 2012 et 2014. Les ressources accumulées dans l'hémicycle ne sont pas mobilisables au niveau local, à l'inverse, elles sont plutôt considérées comme un repoussoir, et la constitution des listes électorales met

¹ Banégas, *La démocratie à pas de caméléon*, op. cit.

² Camau Michel, « Perspectives. Usages et représentations de l'alternance en situations critiques. Illustrations égyptiennes et tunisiennes », in Aldrin, Bargel, Bué, Pina (dir.), *Politique de l'alternance*, op. cit., p. 382.

en avant la réactualisation de pratiques héritées de la période antérieure dans un contexte de compétition politique.

Le chapitre 8 aborde la campagne électorale au prisme des intermédiaires électoraux et se fonde sur des observations conduites sur deux terrains différents : le premier met en évidence la manière dont se polarise une scène politique locale et la manière dont s'opère concrètement « le retour de l'ancien régime » dans la configuration du changement de régime. Le second restitue un double mouvement, d'une part la banalisation du rapport au politique comme marché ponctuel d'emploi, d'autre part, la contestation de certaines pratiques clientélares et la fragilité des clientèles recomposées. L'étude de la personnalisation des liens politiques en campagne et après la campagne permet alors de restituer la volatilité des ancrages partisans et la fragilité de l'alternance.

Le chapitre 9 opère un retour à l'Assemblée et se concentre sur l'étude des nouvelles dynamiques qui y prennent forme et en particulier par le renforcement de la notabilisation des acteurs. Ce mouvement se double toutefois d'une exacerbation des recompositions partisans : de la même manière que les états-majors partisans peinent à fidéliser leur clientèle électorale, ils ne parviennent que partiellement à conserver leurs députés dans l'hémicycle. Cette recomposition de l'espace partisan se fait à distance d'une partie importante des anciens députés de l'ANC dont on étudiera les trajectoires après leur sortie de l'hémicycle.

	Nombre de votes	% de l'ensemble des votes	Nombre de sièges	% des sièges
Nidaa Tounes	1 279 941	37,56%	86	39%
Ennahdha	947 034	27,79%	69	31%
UPL	137 110	4,02%	16	7%
Jabha Chaabeya	124 654	3,66%	15	6%
Afek Tounes	102 916	3,02%	8	3%
CPR	72 942	2,14%	4	1%
Courant démocrate	65 792	1,93%	3	1%
Al Joumhourî	49 965	1,47%	1	0,4%
Mouvement du peuple	45 799	1,34%	3	1%
L'Initiative	45 086	1,32%	3	1%
Alliance démocratique	43 371	1,27%	1	0,4%
Courant de l'Amour	40 924	1,20%	2	0,9%
Union pour la Tunisie	27 802	0,82%	0	0%
Ettakatol	24 592	0,72%	0	0%
Wafa	23 768	0,70%	0	0%
El Amen	7 926	0,23%	0	0%
Parti de la voix du peuple tunisien	7 849	0,23%	0	0%
Front national du salut	5 977	0,18%	1	0,4%
Mouvement des Démocrates Socialistes	5 792	0,17%	1	0,4%
Liste de Réhabilitation	5 236	—	1	0,4%
Liste pour la Gloire du Djerid	5 111	—	1	0,4%
Parti de la voix des agriculteurs	3 515	0,10%	1	0,4%
Liste de l'Appel des tunisiens de l'étranger	1 814	0,05%	1	0,4%
Autres listes	103 408	3,05%	0	0%

Tableau 33 : résultats des élections législatives d'octobre 2014.

Source : NDI, « Rapport final sur les élections législatives et présidentielles en Tunisie », 2014.

Chapitre 7. Les députés à l'épreuve du local

« Avant les députés, quand ils sont élus dans ces régions là ils oublient ces régions ; ils s'installent à la capitale, ils s'installent dans leur siège de député. Et ils oublient qu'ils sont sortis de ces régions-là. Maintenant il faut que ça change, il faut que leur voix arrive au centre, à l'assemblée du peuple qui va être élue et il ne peut pas arriver en étant le député à Tunis et les gens là, il faut qu'ils soient en symbiose ! Je pense que si on arrive à faire ça, ce sera le plus grand pouvoir de la révolution tunisienne ! Ce sera le pouvoir aux gens, qui auront un porte-parole et qui va parler en leur nom. Et ça c'est très important. C'est une expérience qu'il faut réussir parce qu'avant ce n'était pas ça du tout, avant les élections étaient truquées, les gens n'avaient même pas besoin d'aller élire le mec était élu. Dès que le parti l'a désigné. Maintenant c'est différent, nous sommes en train de demander la voix du citoyen et on ne peut pas lui dire « je prends votre voix et ciao ciao ! » il faut essayer de rester dans la ligne où les gens ont confiance en leur député. Le député doit devenir le porte-parole de la région. Il faut qu'il vive avec eux, qu'il porte leur doléance, qu'il soit en permanence là. Avec les gens. Avec les gens¹. »

Cet avocat en campagne dans le nord-ouest du pays, sous les couleurs de Nidaa Tounes, pose la question du rôle du député au niveau local. Devant les membres de son bureau local, qui ont d'abord démissionné pour protester contre son investiture, il cible en particulier la question de la redevabilité des élus face à leurs électeurs, et des liens de confiance à établir dans la durée avec eux. Ce discours pointe en creux le fait que la circonscription n'est pas pensée comme lieu de débat politique ni par les élus ni par les électeurs. Il pose la question de l'ancrage local des députés constituants, et du rôle qu'ils ont pu jouer au niveau local pendant la rédaction de la Constitution. Entre 2011 et 2014, les mobilisations, les grèves, les mouvements sociaux, ne s'arrêtent pas, bien au contraire, et les demandes sociales sont de plus en plus importantes. Si certaines mairies ont connu un renouvellement du personnel, un changement de maire ou du conseil municipal, c'est de manière partielle et morcelée. Dans la plupart des cas, des « délégations spéciales » c'est-à-dire des conseils municipaux par intérim, ont été nommées par le pouvoir exécutif. De la même manière, de nouveaux gouverneurs ont été nommés par le ministère de l'Intérieur, mais les députés restent les seuls nouveaux élus au niveau national à compter de la fuite de Ben Ali. Bien qu'ayant pour mission de rédiger la Constitution, les

¹ Entretien, Abada Kefi, Kef, octobre 2014. Cet avocat est bien connu avant 2011, entre autres pour avoir défendu Habib Achour ancien secrétaire général de l'UGTT, puis le frère de Ben Ali dans une affaire de trafic de drogue et Ali Seriaty ancien chef de la garde présidentielle. Après 2011, il rejoint Nidaa Tounes et défend la famille de Lotfi Nagdh à Tataouine. Il est investi tête de liste de Nidaa Tounes au Kef, sa ville d'origine, en 2014.

députés sont aussi des représentants du peuple, chargés d'entendre ses doléances et de répondre à ses demandes. Compte tenu de leurs appartenances partisans volatiles, les députés ne peuvent cependant pas s'appuyer sur des structures partisans solides au niveau local. Ils n'ont pas de bureau de permanence, et jouent simplement un rôle consultatif au sein du conseil régional qui siège au gouvernement. Dans le même temps, d'autres acteurs – et en particulier le mouvement Nidaa Tounes, qui n'a de groupe de députés que sporadiquement, construisent leur ancrage local, ouvrent des bureaux, organisent des réunions publiques. Comment, dans ces conditions, les élus investissent-ils leur rôle au niveau local et comment travaillent-ils à l'approche des élections ?

On a montré dans la partie précédente comment l'espace constituant connaissait un mouvement de spécialisation. Nous montrerons à présent que ce mouvement a pour corollaire une déconnexion importante des scènes politiques locales alors même que la vie politique y est dense et qu'elle est elle aussi en crise. Ce chapitre propose alors d'analyser la manière dont un changement de régime influe sur la construction d'un ancrage local. Quelles sont les ressources qui demeurent ? comment se transforment-elles ?

Prenant comme point de départ le fait que le politique était non pas coupé mais au contraire encastré dans le social, de nombreux chercheurs ont travaillé sur la question de l'ancrage local, dans le sillage de Jacques Lagroye. Jean-Louis Briquet¹ et Frédéric Sawicki en particulier montrent comment la personnalisation des liens politiques et le clientélisme se construisent et fonctionnent même dans des régimes de démocratie libérale stabilisés. Frédéric Sawicki met au jour la manière dont les réseaux partisans se structurent au niveau local et sont irrigués par toute une nébuleuse associative ainsi que les proches et les entourages (formalisés ou non) des acteurs militants, ensemble qu'il nomme « milieu partisan » reprenant une expression forgée par Jacques Lagroye qu'il définit ainsi : « l'ensemble des relations consolidées entre des groupes dont les membres n'ont pas forcément comme finalité principale de participer à la construction du parti, quoiqu'ils y contribuent en fait par leurs activités »². Il montre que l'ancrage d'un parti se fonde sur la densité du milieu partisan. Qu'est-ce qu'un milieu partisan dans la Tunisie d'après Ben Ali ? Et comment celui-ci fonctionne-t-il à l'approche des élections ?

Mon terrain a permis d'explorer ces questions dans différentes configurations : pendant le processus constituant d'une part, alors que le pays est confronté à des mobilisations sociales

¹ Briquet, *La Tradition en mouvement*, op. cit. ; Sawicki, « Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan », art. cit.

² Sawicki, *Les réseaux du Parti socialiste*, op. cit., p. 24.

de toutes parts, qui sont loin de s'arrêter avec la mise en place de l'ANC, mais pendant laquelle les élus sont rassemblés à Tunis ; à l'approche des campagnes électorales de 2014 qui donnent à voir un retour au local des élus, dans le cadre de la libéralisation de la compétition politique. Ce terrain montre alors que les ressources accumulées à l'ANC sont difficilement mobilisables au niveau local. L'ancrage local des élus ne s'est pas construit sur la durée, à l'inverse, il se délite dès le début des travaux constitutifs et ce délitement s'accélère avec l'accélération du calendrier et la concentration des travaux à Tunis. Le territoire reste un angle mort pour les nouveaux acteurs politiques comme c'était déjà le cas auparavant : les élus peinent à se délier des anciennes manières de faire qui structurent la relation politique avec leurs électeurs. Cette difficulté à construire son ancrage local se manifeste dans les temps forts de la vie politique locale, notamment lors des élections de 2014, par la mise en place tous azimuts de stratégies pour mobiliser et se faire élire, dans un contexte d'ouverture du marché électoral et du pluralisme politique.

Pour éclairer la manière dont le député investissait son rôle en circonscription, j'ai cherché à comprendre le fonctionnement d'une scène politique locale, et ai donc rencontré différents candidats aux élections ainsi que divers acteurs de la vie politique locale, à commencer par le maire, le gouverneur, le premier délégué mais encore et surtout des responsables associatifs dont certains ont été engagés par le passé dans des partis d'opposition. On peut en considérer certains comme des « notables », dont la position politique est conçue comme un prolongement de la position économique, culturelle et sociale, qui s'est construite sur le temps long. D'autres peuvent en revanche être catégorisés comme ce que Michel Offerlé, en étudiant la France de la fin du XIX^e siècle, appelle des « notoires » de la région¹, soit des agents sociaux ne disposant pas forcément d'un capital économique important, mais qui sont connus pour certains faits et gestes. En ce sens, ce chapitre est aussi une contribution à l'étude de la (re)construction des notabilités dans la Tunisie d'après Ben Ali.

Nous verrons dans une première section comment entre 2011 et 2014 la circonscription reste un impensé politique : les députés, rassemblés à Tunis et accaparés par le processus constituant, n'ont que peu de moyens pour agir dans leurs circonscriptions et se livrent à divers bricolages pour assurer une présence minimale. Dans une deuxième section, nous étudierons comment se reconstruisent des présences partisans locales à distance des députés, qui prennent des formes variées selon les régions et les partis.

¹ Offerlé (dir.), *La profession politique, op. cit.*

Section 1. Des constituants loin de leur circonscription

Dans cette première section, nous nous intéresserons à la présence locale du député dans sa circonscription. Certes, les débats relatifs à l'écriture de la Constitution ont concentré la vie politique à Tunis. Cependant, les députés continuent d'aller et venir entre le palais du Bardo et leurs circonscriptions dans lesquelles certains continuent d'habiter d'une part, et abordent, dans l'hémicycle les problèmes propres à celles-ci d'autre part. Élus *a priori* pour rédiger la constitution, les députés se retrouvent confrontés à la prise en charge d'un ensemble d'enjeux locaux du fait de l'allongement du processus constituant et de la nécessité de gérer les affaires courantes qui prennent la forme d'une accumulation de crises nationales et locales. Ils deviennent, de fait, les porte-paroles de leur région non seulement à l'ANC mais aussi dans les différents ministères et administrations. Rien dans le Règlement Intérieur de l'ANC ne mentionne le rôle local de l'élus si ce n'est le fait que le calendrier parlementaire est organisé de manière à laisser libre une semaine par mois pour qu'il aille en circonscription.

Saisir le constituant dans son rôle local, rôle qui dans le contexte du processus constituant n'est pas *a priori* le sien, montre comment les rôles sont traversés par des logiques sociales extra-institutionnelles et sont modelés par les attentes des citoyens, attentes décuplées par la révolution, mais structurées sur le temps long : de l'élus, on attend qu'il joue un rôle d'intermédiaire auprès des pouvoirs publics, et qu'il interagisse avec les différents acteurs de l'administration locale, nationale et déconcentrée.

La littérature consacrée aux rôles politiques est particulièrement nourrie en matière de rôle politique local¹, et cela même en dehors de l'Europe occidentale puisqu'un ensemble de travaux consacrés notamment au Maroc² et à l'Égypte³ témoignent du dynamisme de ce domaine de recherche. Cette littérature montre que l'ancrage local repose sur la personnalisation des liens politiques et la capacité à mobiliser des réseaux associatifs et interpersonnels variés et multiformes, et cela quelle que soit la forme du régime concerné. Frédéric Sawicki met notamment au jour, dans sa thèse sur les réseaux du parti socialiste en France, la manière dont l'ancrage local du parti socialiste repose sur la constitution de « milieux

¹ Sawicki, « Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan », *art. cit.* ; Briquet Jean-Louis, « Communiquer en actes », *art. cit.* ; Lagroye Jacques, « Être du métier », *Politix*, vol. 28, n°4, 1994, p. 5-15.

² Zaki Lamia (dir.), *Terrains de campagne au Maroc : les élections législatives de 2007*, Paris – Tunis, Karthala, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2009 ; Bennani-Chraïbi Mounia, « La scène partisane marocaine », *op. cit.*

³ Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.*

partisans » soit l'ensemble des réseaux constitutifs d'un parti politique au niveau local dont l'étude permet de « comprendre les formes prises par un parti donné dans un site donné, sachant que par formes, on entend ici aussi bien les propriétés sociales des réseaux mobilisés et celles des dirigeants, que les clivages et les types de militantisme prépondérants. »¹. Ce milieu partisan souligne la densité des liens entre acteurs politiques et non-politiques, permet de prendre en compte finement le multipositionnement des acteurs et la manière dont cela affecte leur positionnement et leur action politique.

L'étude du clientélisme a d'entrée de jeu montré comment clientélisme et patronage étaient consubstantiels à la modernité politique². Cependant le terme même de « clientélisme » prête à la critique : un ensemble de travaux fondé sur l'étude de l'Amérique latine souligne le caractère stigmatisant du terme alors même qu'il vient qualifier différents mécanismes de redistribution des ressources privées et publiques³. Cependant, cette littérature a cela en commun qu'elle porte sur des régimes stables, qu'il s'agisse de régimes autoritaires – dans le cas égyptien notamment – ou de régimes démocratiques. Qu'en est-il dans le cas du changement de régime tunisien ? Quelle spécificité, de plus, accorder au mouvement Ennahdha ? Ce mouvement islamiste dont les structures dirigeantes sont parties en exil entre 1990 et 2011 remporte les élections et semble s'être développé sur tout le territoire. Peut-il être comparé avec les Frères musulmans égyptiens, sur lesquels on dispose de données sérieuses montrant que leur force résidait, sous Moubarak, dans leur ancrage local et dans la capacité des députés fréristes à rendre service et à répondre à un ensemble de demandes sociales⁴, quand bien même le parti était interdit ?

Nous donnerons dans un premier temps des éléments de sociohistoire de l'ancrage local des partis en Tunisie, puis nous étudierons les différents bricolages auxquels se livre le député pour agir dans sa circonscription, avant de voir dans un dernier temps la manière dont les partis politiques consacrés par les urnes en 2011 peinent à construire leur présence au niveau local.

¹ Sawicki, « Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan », *art. cit.*, p. 86

² Briquet Jean-Louis, Sawicki Frédéric, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998 ; Combes Hélène, Vommaro Gabriel, *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte, 2015, p. 9-28.

³ Combes Hélène, Vommaro Gabriel, « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, vol. 69, 2012.

⁴ Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.*

L'organisation administrative du territoire entre 2011 et 2014

L'administration territoriale tunisienne est très centralisée : le territoire est divisé en vingt-quatre gouvernorats (*wileya*) héritiers des « contrôles civils » du protectorat, à la tête desquels sont nommés des gouverneurs (*walis*) nommés par le Ministre de l'Intérieur. Ces gouvernorats se subdivisent en délégations à la tête desquelles sont nommés des délégués (*mu'tamad*), enfin chacune de ces délégations se subdivise en secteurs (*'imada*) à la tête duquel est nommé un chef de secteur (*'omda*). Il s'agit là de l'administration déconcentrée de l'État, qui dépend du ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, l'administration décentralisée est relativement faible : il n'y a de communes que dans les territoires urbains. Les municipalités couvrent 65% du territoire et sont définies par l'Institut National de la Statistique comme « des parties du territoire bien délimitées, érigées en tant que telles par un décret qui les soumet à la loi municipale et qui sont formées d'un ou plusieurs secteurs urbains ». Ces communes possèdent un conseil municipal et un maire dont les compétences sont extrêmement restreintes, jusqu'au vote de la loi relative à la décentralisation. Le maire, *rais el beledya*¹ s'occupe principalement de la propreté de la ville, des voiries, du souk hebdomadaire mais effectue tout cela en lien permanent avec le gouvernorat².

I. Jalons pour une sociohistoire du politique au niveau local en Tunisie

Dans leur ouvrage consacré aux élections de 1979 en Tunisie, Michel Camau, Rafaa Ben Achour et Fadila Amrani montrent comment la circonscription ne constitue pas une échelle pertinente du politique mais bien plutôt un niveau administratif³. C'est en partant de ce constat que Vincent Geisser parle d'« impensé territorial » des partis politiques tunisiens et en particulier du RCD avant 2011, et insiste sur le fait que cet impensé résiste à la révolution et au changement de régime. Cette idée forte appelle nuances et clarifications. Les dynamiques de maillage territorial par le parti-État ont déjà fait l'objet d'études poussées⁴ qui viennent enrichir le débat sur le caractère néo-patrimonial⁵ de l'État tunisien et plus largement de l'État en Afrique, et nous ne reviendrons pas dessus en détail. Elles montrent comment évolue la « machine »⁶ RCD tout en soulignant la force des alliances locales et la capacité de régulation des échelons locaux du parti.

¹ Et à Tunis : *Cheikh el-medina*.

² Volpi Frederic, Merone Fabio, Loschi Chiara, "Local (R)evolutions in Tunisia (2011-2014): reconstructing authority in the municipalities." *Middle East Journal*, vol. 70, n°3, p. 365-381.

³ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, op. cit.

⁴ Camau, Geisser, *Le Syndrome autoritaire*, op. cit. ; Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit.

⁵ Eisenstadt Schmuël, *Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism*, Beverly Hills, Sage publications, 1973 ; Médard Jean-François, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, vol. 39, 1990, p. 25-36.

⁶ Bonnet François, « Les machines politiques aux États-Unis. Clientélisme et immigration entre 1870 et 1950 », *Politix*, vol. 92, n°4, 2010.

Nous montrerons, en revanche, comment ces cellules partisans ont été construites comme instrument de mobilisation lors de la lutte pour l'indépendance puis comme outils de contrôle social, avant d'insister sur la crise des réseaux RCD locaux à la veille de la révolution. Nous reviendrons d'abord sur la construction du politique au niveau local pendant le protectorat et à l'indépendance lorsque les cellules destouriennes sont mises en place et conçues comme instrument de lutte pour l'indépendance et le changement de la société, puis dans un second temps nous ferons état de la mobilisation des cellules du PSD puis du RCD comme instrument de maillage du territoire et de contrôle social. Enfin, nous montrerons comment ces réseaux sont bouleversés par les mobilisations de 2010-2011.

A. Un milieu partisan destourien

La littérature consacrée au fonctionnement de l'État tunisien évoque peu les députés dans leur rôle local. Tout au plus est-il généralement mentionné que le régime de Bourguiba puis de Ben Ali est bicaméral et que la chambre des députés y joue avant tout un rôle d'enregistrement : au niveau local aussi, les députés jouent un rôle très réduit du moins d'un point de vue institutionnel¹.

1. Cellules destouriennes et comités de quartier : d'un instrument de lutte pour l'indépendance à un outil de contrôle social

La construction du courant destourien s'est faite à la fois dans la capitale (et en particulier dans les quartiers d'Halfaouine et de Bab Souika en bordure de la médina) et dans le Sahel. La direction du mouvement privilégie la lecture opposant la Tunisie de l'intérieur à une Tunisie côtière dite « utile », que l'occupant français, et avant lui la monarchie beylicale, avaient déjà développée. Les *shu'ab* ou cellules nationalistes sont pensées à la fois comme des instruments de lutte contre l'occupant et comme la manière de développer le parti à l'échelle nationale et pas seulement en métropole et à Tunis. Ce mouvement précède la mise en place du Néo-Destour puisque c'est Abdelaziz Thaalbi qui organise la création des premières cellules à l'intérieur du pays.

Les destouriens choisissent des lieux stratégiques où ils savent qu'ils rencontreront les *fellahs* (les paysans) qui se déplacent et se rejoignent dans ces lieux pour s'occuper de leurs affaires. Le notaire et le commerçant font office de lieu de sociabilité et d'échanges voire de lieux de politisation en province. On peut aussi

¹ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, op. cit.

relever que ce mouvement vers l'intérieur se fait à l'attention des agriculteurs plutôt aisés : il s'agit donc pour le parti de répandre son influence tout en se contentant de viser une notabilité provinciale.¹

C'est à partir de ces cellules destouriennes que le Néo-Destour continue par la suite de construire son ancrage local. Celles-ci sont supposées fournir des cadres futurs à l'État tunisien indépendant. Une thèse, bien représentative de la nouvelle histoire tunisienne, qui s'attache à démythifier le roman national faisant de la lutte pour l'indépendance un mouvement linéaire dans lequel il était tout naturel que le Néo-Destour et Bourguiba s'imposent, revient sur le rôle de ces cellules et sur leur faible capacité de mobilisation :

Souvent décrit comme un parti qui a su galvaniser les Tunisiens dans les années 1930 notamment du fait des méthodes nouvelles employées, les analyses faites par la suite s'attachent à démontrer une popularité linéaire qui débouche naturellement sur la prise de pouvoir de Habib Bourguiba après l'indépendance. Les sources citées ici et dans les chapitres précédents nous montrent plutôt un parti qui peine à rassembler autour de lui. Les cellules du parti se multiplient mais les manifestants se font rares. Les appels au boycott ne sont pas suivis par les Tunisiens et les rassemblements ne comptent pas plus de 1000 personnes à l'instar de la « journée mondiale de la jeunesse ». Le Néo-Destour ne parvient pas à mobiliser alors que les Tunisiens semblent réceptifs aux discours nationalistes.²

Elles vont ensuite devenir les instruments-clés du maillage du territoire et du contrôle social par le parti-État. Ce qui viendrait donc constituer une forme de milieu partisan destourien est en réalité un outil de maillage et de contrôle du territoire.

Après l'indépendance, ces cellules viennent en théorie³ remplacer, mais en pratique s'hybrider, avec les structures locales présentes auparavant, intégrées à un système pyramidal. Elles garantissent l'étroitesse des liens entre l'État central et les territoires, à l'inverse de la situation antérieure dans laquelle l'État beylical interagissait peu à la fois avec la tutelle ottomane et avec

une société segmentée entre tribus, clans, villages et castes urbaines, dans laquelle « chaque unité trouve son identité en opposition aux autres unités, la somme des parties étant incapable de constituer une communauté politique ou de définir un intérêt public »⁴.

L'occupation coloniale française a maintenu la hiérarchie administrative traditionnelle des *Caïds* et des *Cheikhs*. C'est sur la base de ces *cheikhat* qu'ont été délimités les secteurs (*'imada*). Le périmètre des cellules destouriennes y correspond également et s'y superpose. Les cellules participent ainsi à la régulation des particularismes locaux et son contrôle devient un

¹ Zaïed, « Le Langage du nationalisme », *op. cit.*

² *Ibid.*

³ Pour la direction du parti.

⁴ Henry Moore, *Politics in North Africa*, *op. cit.*, p. 25.

enjeu de pouvoir structurant les rivalités entre familles, notabilités et clans¹. Dans la Tunisie indépendante, les ‘*omda* ou chefs de secteur sont bien souvent aussi les chefs de cellule locale du PSD, qui devient le parti unique en 1963 lors de l’interdiction du PCT. Cette intrication bureaucratique et partisane contribue à développer les liens entre le parti et l’État centralisé d’une part et les masses d’autre part, et permet un contrôle social multiforme, fondé sur l’insertion du parti à tous les niveaux de la vie quotidienne. Responsables partisans, chefs de secteur, et conseillers municipaux sont tous issus des cellules du parti ainsi que le prévoit le décret du 24 juin 1969². « Rien ne se fait dans un gouvernorat si l’entente ne règne pas entre le gouverneur et le secrétaire général »³ des comités de coordination du parti. Cette configuration n’est pas sans rappeler celle du *puntero* argentin étudiée par Javier Auyero : ces dirigeants locaux péronistes animent des réseaux de solidarité et entretiennent ainsi les soutiens politiques locaux⁴. Le terme de *puntero* (qui signifie littéralement « aiguille »), renvoie à l’idée de pointeur ou d’indicateur, et est employé dans la langue courante et renvoie à un imaginaire stabilisé ainsi qu’en témoigne le succès de la série télévisée « *El Puntero* ».

Dans le même temps, le mouvement d’étatisation de la société, continu sous Bourguiba, conduit à minorer le rôle du parti proprement dit au profit de différentes agences étatiques : le Néo-Destour n’est plus le lieu central du pouvoir. Ce mouvement va s’inverser avec la création du Rassemblement Constitutionnel Démocratique par Ben Ali : le parti redevient un dispositif central du pouvoir. Il existe une littérature riche consacrée au maillage du territoire tunisien et à la manière dont il participe à l’autoritarisme. Nous ne reviendrons pas dessus en détail mais dirons simplement que Michel Camau et Vincent Geisser montrent comment l’autoritarisme de Bourguiba puis de Ben Ali repose sur le maillage du territoire par une multitude d’acteurs à la fois partisans et administratifs, d’organisation de jeunesse et d’associations⁵. Béatrice Hibou ajoute une dimension à ce schéma en insistant sur le rôle joué par des acteurs apparemment périphériques du politique, et en particulier sur les acteurs économiques⁶. Ces « dispositifs de gouvernementalité » participent au redéploiement de l’État tunisien et aux différentes formes – directes ou indirectes – que prend la domination étatique. En particulier, la cellule coordonne également des actions de bienfaisance et constitue une courroie de redistribution des ressources

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 161.

² Feynerol, « Pouvoir local, pouvoir sur le local », art. cit., p. 334.

³ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, op. cit., p. 221.

⁴ Auyero Javier, *Poor people's politics: Peronist survival networks and the legacy of Evita*, Duke University Press, 2001.

⁵ Camau, Geisser, *Le Syndrome autoritaire*, op. cit.

⁶ Hibou, *La Force de l’obéissance*, op. cit.

importantes. Elle se double d'associations locales de bienfaisance dont les acteurs sont multipositionnés et également membres du parti et de la cellule, de représentants du fonds 2626, fonds de solidarité obligatoire mis en place par Ben Ali, mobilise les organisations de jeunesse et en particulier les scouts tunisiens qui constituent des viviers de recrutement des représentants locaux du parti. Dans les communes rurales, la cellule et le '*omda*' font également le lien avec les Offices régionaux de développement, structures étatiques distributrices de ressources. Cette cellule est mobilisée pour les élections mais fournit avant tout un travail régulier et qu

Olivier Feynerol souligne le caractère plastique et sophistiqué de ce dispositif. Il revient sur l'imbrication des notabilités locales, des structures partisans du Néo-Destour et des positions administratives et insiste tout particulièrement sur le rôle des comités de quartier (ou *lijân al-tansîq*) à Bab Souika, quartier nationaliste par excellence de la médina de Tunis, qu'il définit comme de « *véritables organes de transmission chargés de concrétiser le programme du parti, de superviser l'action et le fonctionnement des structures de base et d'animer l'action politique et administrative dans le gouvernorat* »¹. Il montre que la démultiplication de ces structures à l'échelle de l'arrondissement de Bab Souika, au début des années 1990 atteste d'un maillage plus fin du territoire par ces structures de contrôle suffisamment souples pour laisser en place certaines spécificités locales, dans la mesure où ces dernières peuvent être instrumentalisées². Tout tend vers le parti mais entretient également une porosité des structures entre le parti et l'État. Ce faisant, se créent des dynamiques de personnalisation des liens politiques qui viennent fonder des sentiments d'allégeance entre les différents acteurs du contrôle politique et social, sentiment qui renforce la pérennité du système.

Cette démultiplication des acteurs et des instances participant à la vie publique locale contribue à l'ancrage local du parti néo-destourien (de manière exacerbée à partir des années 1990), à la manière d'un « milieu partisan ».

2. Le député, médiateur local ou technicien du droit ?

Dans cette configuration, qu'en est-il du rôle du député ? Les membres de la chambre des députés sont relativement absents de la littérature consacrée à l'autoritarisme de Ben Ali. Cependant, des travaux plus anciens, consacrés aux premières années suivant l'indépendance³ présentent des données sur les propriétés sociales des députés de Bourguiba : l'étude des

¹ Feynerol, « Pouvoir local, pouvoir sur le local », *art. cit.*, p. 332.

² *Ibid.* p. 333.

³ Jazi, « Les origines des parlementaires tunisiens », *op. cit.* ; Larif-Béatrix, *Édification étatique et environnement culturel*, *op. cit.*

élections est considérée comme un angle d'attaque pour saisir les logiques de recrutement et les critères permettant de faire de la politique¹. Michel Camau prend comme point de départ de sa réflexion l'introduction de « la règle du double », soit le fait que le PSD ne présente plus un mais deux candidats par siège à pourvoir aux élections : étudier l'élection de 1979 permet d'analyser la manière dont le régime construit les mobilisations électorales et redéploie suivant différentes modalités son contrôle politique sur le territoire après le jeudi noir de 1978². Lors de cette crise, des députés syndicalistes qui ont appelé à la grève contre le régime³ voient leur immunité parlementaire suspendue et sont arrêtés par Bourguiba : il est alors nécessaire au *Zaïm* de remobiliser la population à l'approche des élections et de susciter son intérêt en introduisant la règle du double.

« Le député ou le candidat peut avoir été choisi par l'instance politique en fonction de sa représentativité d'une région ; il ne disposera pas pour autant de moyens matériels lui permettant de maintenir le contact avec sa circonscription »⁴. Et de décrire un député qui n'a pas ou peu de rôle local à jouer : les députés sont supposés débattre entre eux à l'Assemblée, mais ne jouent qu'un rôle mineur dans les configurations politiques locales.

En Tunisie, il faut le constater, si la circonscription électorale est bien le lieu où prend forme la délégation de l'autorité, elle n'est pas celui où s'ébauche le débat politique. Unité géographique et/ou démographique, la circonscription électorale a, depuis l'indépendance, tendu à se confondre avec l'unité administrative.⁵

Sous Bourguiba, le député n'est ainsi pas au centre d'un système de clientèle locale : Michel Camau souligne « l'absence de liens véritables entre l'électeur et l'élus »⁶ quels qu'ils soient. Cependant, le député utilise un réseau de clientèle préexistant qui a permis son élection, et qui repose sur le parti, l'État et les organisations nationales outre ses ressources personnelles⁷.

En ce qui concerne les années 1990, les entretiens conduits avec d'anciens députés mettent en évidence une légère inflexion de cette situation et invitent à reconsidérer le rôle de facilitateur régional qu'a pu dans certains cas jouer le député. Cette tendance s'inscrit dans une dynamique régionale mise en évidence par la littérature consacrée aux députés en contexte

¹ Blanco, Baccouche, « Le recrutement des députés à l'Assemblée Nationale Tunisienne », *art. cit.*

² Première grève générale lancée par l'UGTT le 26 janvier 1978. La répression fait officiellement 51 morts mais 200 d'après l'opposition et mille blessés.

³ Il s'agit de Habib Achour secrétaire général de l'UGTT et de Khereddine Salhi lui aussi syndicaliste.

⁴ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, *op. cit.*, p. 249.

⁵ *Id.*, p. 247.

⁶ *Id.*, p. 248.

⁷ *Id.*, p. 249.

autoritaire au Maghreb¹ et au Machreck² qui insiste leur rôle de facilitateur et d'intermédiaire autant que de techniciens du droit entérinant les politiques gouvernementales et présidentielles. Les études portant sur les parlementaires marocains soulignent leur notabilisation, même pour les membres des partis dits d'opposition de gauche³. La thèse de Marie Vannetzel, consacrée aux Frères musulmans égyptiens, montre comment, bien qu'interdit, le parti d'Hassan al-Banna fait de l'intermédiation locale sa spécialité, au point que la thèse – qui porte sur les députés fréristes – se consacre quasi exclusivement à l'étude de leur rôle local, et ne fait qu'effleurer leur rôle et leurs actions dans l'arène parlementaire⁴. Dans la configuration qu'elle décrit, le député est au centre du dispositif caritatif frériste, et endosse un rôle d'intermédiaire, de facilitateur capable d'obtenir des financements pour des associations ou des projets personnels, d'aider certaines familles dans le besoin, de faire se rencontrer acteurs institutionnels et privés. En cela, le député frère musulman n'est pas si différent des députés du régime.

Dans le cas tunisien, le fait de jouer un rôle local « alors même qu'on est député » semble être suffisamment rare pour être mentionné par un poids lourd du RCD, vingt ans après les faits. La plus grosse fortune industrielle du pays⁵, ancien député-maire de la ville où est implanté le siège de son groupe, explique avoir été le seul à avoir suffisamment de poids politique pour faire accepter au régime le fait de concentrer la fonction de maire et celle de député⁶. Les autres anciens députés – y compris ceux de l'opposition – rencontrés dans le cadre de l'enquête insistent bien plus sur le travail législatif mené dans l'hémicycle⁷.

Le député joue donc un rôle parmi tant d'autres dans cette configuration reposant sur la multiplication des acteurs comme autant de manières de créer de la souplesse et de la plasticité. Cette mise en avant du poids politique des uns et des autres souligne que même dans un cadre autoritaire, l'élection reste compétitive. Ce résultat contre-intuitif a été souligné dans d'autres

¹ Catusse, « Les Coups de force de la représentation », *art. cit.* ; Boutaleb, Ferrié, « Les parlements dans les régimes autoritaires arabes », *art. cit.*

² Catusse Myriam, Mouawad Jamil, « Les "choix de Jbeil" : Notabilité locale, mobilisations nationales et réalignements », in Myriam Catusse, Karam Karam, Olfa Lamloum, *Métamorphoses des figures du leadership au Liban. Champs et contrechamps des élections législatives de 2009.*, Presses de l'Ifpo / Lebanese Center for Policy Studies, 2011 p. 33-77 ; Rey Matthieu, « Un parlementarisme oriental ? Éléments pour une histoire des assemblées au Moyen-Orient des années 1850 aux années 1970 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 17, n°1, 2012, p. 162-176 ; Mohamed « Genèse et autonomisation du Parlement de la Région du Kurdistan d'Irak », *op. cit.*

³ Bennani-Chraïbi, « "Hommes d'affaires" versus "profs de fac" », *art. cit.*

⁴ Vannetzel Marie, « La clandestinité ouverte : réseaux et registres de la mobilisation des Frères musulmans en Égypte (2005-2010) », Doctorat de science politique, SciencesPo, 2012. Ce déséquilibre est encore plus saillant dans l'ouvrage tiré de sa thèse où l'action parlementaire dans l'hémicycle disparaît tout à fait : Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.*

⁵ Kchouk, *Les séquelles de l'autoritarisme sur les élites*, *op. cit.*

⁶ Entretien, Faouzi Elloumi, Tunis, octobre 2015.

⁷ Entretien, Tarek Chaabouni, novembre 2015 ; entretien Nizar Kacem, octobre 2015 ; entretien Ahmed Khaskhoussi, novembre 2015.

cas qui montrent que dans les configurations autoritaires, la compétition électorale se déplace en amont de l'élection (obtenir l'investiture)¹, mais aussi en aval dans la manière d'incarner le rôle de député et de rendre service². Il s'agit d'abord d'avoir l'investiture au sein du parti en démontrant son poids politique local, de démontrer ainsi qu'on a non seulement les connaissances locales mais aussi la maîtrise des rouages centraux du parti pour être ensuite capable de redistribuer les ressources, puis de faire du terrain localement pour effectivement mobiliser la population, la participation le jour du vote étant considéré comme la preuve de son poids politique. A ce titre, l'élection joue un rôle régulateur³ : la mobilisation de la population joue le rôle de baromètre de la popularité du régime. L'un de ces intermédiaires décrit le travail méthodique auquel il se livrait dans les années 1990 lors des mobilisations électorales et l'oppose à ce qu'il qualifie « d'amateurisme » dans les campagnes électorales post-Ben Ali :

« Je peux être avec eux, ou je peux être contre eux, je sais vraiment travailler moi, je ne fais pas dans l'amateurisme, j'ai déjà préparé des élections moi, et pas qu'en 2011, non en 1994, j'étais au RCD moi, déjà en 1986 ! On avait gagné les élections de 1994, c'est vrai qu'on les a gagnées parce qu'on avait fait un excellent travail. J'ai travaillé avec Beji Caid Essebsi, on avait obtenu 78,6%, pas comme en 1989. Mais ils étaient fous au RCD, ils voulaient plus, alors on a dit plus de 90% mais en vrai on avait gagné !⁴ »

Cet extrait d'entretien est révélateur des infrastructures mises en place avant 2011 pour organiser les mobilisations électorales. Cet intermédiaire électoral du centre de Tunis n'a jamais occupé de position officielle mais participe à ce milieu partisan construisant la présence des députés et du parti sur le territoire tunisien. Cependant, certains entretiens soulignent également le caractère moyennement attractif du rôle de député pour des hommes d'affaires par exemple, à qui des membres du RCD ont proposé d'être le candidat du RCD aux élections, en raison de leurs familles (influentes dans la circonscription), leurs études (grande école d'ingénieur en France), leur position économique (industriel, avec une capacité d'emploi importante dans ses usines), mais qui refusent cette offre⁵. Ces refus ne doivent pas faire oublier qu'un petit groupe de députés sous Ben Ali sont des hommes d'affaires ou des avocats d'affaires pour qui la députation est d'abord l'occasion d'accéder à l'immunité parlementaire, à des marchés, et de développer une clientèle : « on s'est servi beaucoup de services lui et moi, quand il était maire et moi député » explique par exemple l'ancien vice-président de la Chambre des députés⁶,

¹ Bennani-Chraïbi, « La Scène partisane marocaine », *op. cit.*

² Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.*

³ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, *op. cit.*

⁴ Entretien, Rabii Marzouk*, intermédiaire électoral, Tunis, octobre 2015.

⁵ Entretien, centralien, PDG d'une industrie à Jendouba, Tunis, novembre 2015.

⁶ Entretien, ancien ministre et député sous Ben Ali, Tunis, décembre 2015.

soulignant que le fait d'avoir un siège au parlement contribue à densifier et à personnaliser les réseaux de clientèle du parti. Être député donne également accès aux subventions publiques, ou aux contentieux publics pour les avocats par exemple¹, et enfin permet de prolonger leur position de pouvoir local. La notabilité et les ressources personnelles des aspirants à la députation n'est ainsi pas négligée par le parti-État, bien au contraire : il s'agit de capter ces notabilités en leur proposant un siège à la chambre des députés pour mieux les clientéliser dans un second temps et les insérer dans les réseaux structurants l'économie de la faveur.

B. Délitement du milieu partisan destourien et crise de l'économie de la faveur

Cependant, ce système dense de maillage du territoire et d'encadrement des citoyens semble être progressivement entré en crise lors des dernières années de la présidence de Ben Ali. Cette crise s'inscrit dans un mouvement régional plus large² : la mise en œuvre dans les pays de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient des politiques d'ajustement structurels correspond à un retrait de la présence de l'État du social et à son redéploiement dans d'autres espaces³ et à un renforcement des réseaux de clientèles et de patronages alternatifs.

1. Le RCD : crise locale, crise globale

C'est en tout cas ce dont rend compte Hamza Meddeb dans son travail sur la course à *el-khobza*⁴ soit la course au pain qui renvoie à l'idée de lutte pour la subsistance et aux mécanismes d'économie parallèle, aux petits pots-de-vin, concernant principalement les acteurs qu'il qualifie de « subalternes » soit bien loin des sommets de l'État. L'intrication des réseaux économiques officiels et officieux, et de l'administration repose sur la formation sur le long terme de réseaux d'allégeance à des personnes, à des familles, dont la position officielle est imbriquée dans tout un ensemble de considérations bien plus larges. Le cadre légal répressif, les flous juridiques ont favorisé la mise en place d'une économie de la faveur (*mzyia*) dans laquelle chacun est potentiellement coupable de s'être livré à des actes illégaux, et chacun a fermé les yeux sur les actions commises par ses voisins. A travers la description de cette course à la subsistance, Hamza Meddeb décrit l'effritement de la capacité du RCD et de l'État à garantir l'accès au pain à la population et donc l'érosion de ce que Béatrice Hibou appelait le

¹ Gobe, « La structure sociale du barreau tunisien dans les années 2000 », *art. cit.*

² Ruiz de Elvira Carrascal Laura, Schwarz Christoph, Weipert-Fenner Irene (eds.), *Clientelism and Patronage in the Middle East and North Africa: Networks of Dependancy*, London, Routledge, 2018, p. 2.

³ Hibou, *La Privatisation des États*, *op. cit.*

⁴ Meddeb, « Courir ou mourir », *op. cit.*

« pacte de sécurité »¹ tunisien. Les mécanismes de solidarité se sont progressivement délités, ont été phagocytés par les tentations prédatrices de certains acteurs et bien souvent, seule demeure la petite enveloppe servant de soupape de sécurité pour assurer la paix sociale dont disposent certains agents du régime de Ben Ali. Les différentes mobilisations qui ont lieu avant 2010 et en particulier celles du bassin minier² en témoignent.

L'érosion de ces mécanismes est à mettre en parallèle avec la montée des dissensions internes au RCD dans les années qui précèdent la révolution : la transformation du parti-État en système mafieux a pour corollaire la marginalisation d'une partie de ses cadres et notamment de ses cadres subalternes et locaux. Dès lors, ces derniers qui gardent une capacité de mobilisation ne feront rien – ou peu – pour empêcher les mobilisations de 2010, voire y participeront³. Cette érosion touche également les députés qui continuent de n'avoir qu'un rapport très formel à leur circonscription, qu'il s'agisse des députés du RCD ou de ceux qui sont élus sur les quotas de l'opposition. Cette crise du RCD qui se décline tout particulièrement au niveau local se traduit-elle par la construction de terroirs d'opposition ?

2. Des terroirs d'oppositions ?

Si on ne peut pas parler de milieux partisans d'opposition, il n'en reste pas moins que certaines localités ont des histoires politiques qui laissent à l'opposition sa place, bien plus que dans la capitale. Néanmoins, cet ancrage militant prend des formes variées dans le temps, et ne touche que de manière très inégale les différents gouvernorats et surtout leurs différents territoires. La thèse de Michael Béchir Ayari permet d'identifier certaines affinités régionales avec certains partis : en particulier l'ancrage du mouvement islamiste au sud du pays, ainsi que l'emprise du nationalisme arabe – sous diverses étiquettes partisans ou associatives à l'ouest. L'extrême gauche dispose de quelques fiefs, le Kef et en particulier la ville de Maktar⁴, la délégation de Jbeniana à côté de Sfax⁵... Ces forces politiques y sont incarnées par des figures notoires qui combinent aisance matérielle, capital culturel et engagement politique. Par exemple, certains élus mettent en avant leur filiation politique – « mon père était très très connu,

¹ Hibou, *La Force de l'obéissance*, *op. cit.* : Le terme fait référence à « *Ahd el Aman* » qui signifie littéralement « pacte de sécurité » et est utilisé par le Bey pour désigner l'ensemble de lois appelé par la suite « constitution » de 1861.

² Allal, « L'autoritarisme participatif », *op. cit.*

³ Wolf Anne, “‘Dégage RCD!’ The rise of internal dissent in Ben Ali’s Constitutional Democratic Rally and the Tunisian uprisings”, *Mediterranean Politics*, vol. 23, n°2, 2018, p. 245-264.

⁴ Ayari, « S’engager en régime autoritaire », *op. cit.*

⁵ Belhadj, « Orientation du vote et socialisation politique dans la localité de Jbenyena », *art. cit.*

c'était un youssefiste, très connu à Thala »¹ –, d'autres leur capacité à mobiliser « j'organisais les manifestations de soutien à la Palestine, à Saddam, à l'Irak... »².

Ces éléments permettent de décrire en creux une présence partisane d'opposition en dehors de la capitale. Cette présence partisane s'ancre dans une géographie de la dissidence : le Sud et le Centre sont traditionnellement considérés par le pouvoir comme des régions frondeuses, et c'est là que s'est développée la sédition youssefiste à l'indépendance ; la ville de Sfax, centre industriel de premier plan, et les îles Kerkennah sont caractérisées par l'influence de l'UGTT dont nombre de secrétaires généraux sont sfaxiens ou kerkeniens. L'histoire des oppositions tunisiennes montre également comment l'UGTT a pu jouer un rôle de refuge pour certains acteurs politisés à gauche ou à l'extrême gauche au niveau local quand bien même la direction centrale du syndicat était engagée dans la cogestion avec le régime³.

La situation est spécifique en ce qui concerne le parti islamiste : dans les années 1980, le mouvement Ennahdha est constitué de branches organisées de manière clandestine et pyramidales sur l'ensemble du territoire. Il a des soutiens particulièrement forts dans le sud en particulier autour de Tataouine, région d'origine de Rached Ghannouchi, mais aussi dans la périphérie urbaine de Sfax qui compte de nombreux quartiers populaires fruits de l'exode rural, et de l'industrialisation. Cependant, la présence islamiste se développe aussi largement au sein des lycées et en particulier dans certains lycées du Sahel dans lesquels les étudiants se socialisent :

« Vous voyez, à l'époque, j'étais au lycée de Sousse, or, c'est un lycée où il y avait beaucoup de sympathisants. A Sousse, particulièrement, le mouvement avait très bien pris et commençait à se développer. Nous sommes nombreuses à nous être rencontrées à cette période, au lycée, à l'UGTE bien sûr. Nous y étions toutes. C'est là que j'ai rencontré mon mari d'ailleurs. »⁴

Cette présence semble suffisamment dense dans les années 1980 pour parler, en suivant Thierry Brésillon et Michael Béchir Ayari, de « contre-société qu'Ennahdha avait commencé à créer dans les années 1980 autour d'un système de valeurs et de pratiques suffisamment distinctes pour conférer un sentiment d'identité »⁵. Celle-ci est réduite à portion congrue par la

¹ Entretien Walid Bennani, septembre 2014, Kasserine.

² Entretien, Neji Gharsalli, octobre 2015, Kasserine.

³ Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.* ; Yousfi, *L'UGTT, op. cit.*

⁴ Entretien, Amel Azouz, Tunis, mars 2013. Militante de longue date, toute sa famille était engagée dans le mouvement et elle a été frappée de plein fouet par la répression. Cette professeure d'anglais incarne l'aile modérée du mouvement, a milité en interne pour négocier avec l'opposition pendant la période de dialogue national, et est devenue chargée des relations internationales du mouvement, accompagnant le président d'Ennahdha lors de ses voyages.

⁵ Ayari Michael Béchir, Brésillon Thierry, « Le 'retour' d'Ennahdha sur la scène politique », in Allal, Geisser (dir.), *Tunisie, une démocratisation au-dessus de tout soupçon, op. cit.*, p. 102.

répression : à partir de 1991-1992 et des grands procès des membres d'Ennahdha, une partie de la direction part en exil et le reste est emprisonné, les associations, cercles de lecture et d'étude et branches locales du mouvement cessent toute forme de mobilisation susceptible d'être associée au mouvement. La socialisation extrêmement forte des militants a conduit à des mariages et à la mise en place d'une socialisation familiale qui perdure. Cependant, Ennahdha demeure structurant comme repoussoir du régime, comme une « variable imaginaire »¹, sans plus avoir de présence locale structurée entre 1991 et 2011, à l'exception de quelques particularités locales. La surface d'action des partis – même autorisés – reste très limitée par les pouvoirs publics, ainsi que par leur recrutement social qui demeure relativement élitiste. Dès lors, l'ancrage local des partis politiques reste à construire. Les députés constituants sont-ils appelés à jouer un rôle particulier dans la construction de cet ancrage ?

II. Des députés qui peinent à « aller au peuple » ?

Nous verrons dans cette partie comment à partir de 2011, les députés constituants peinent à capter les réseaux d'encadrement, structurés mais en crise du parti-État, qui se recomposent et poursuivent également leur étiollement. Les réseaux de dépendance et de clientèle se caractérisent ici par leur fragilité et leur réactivité aux crises politiques qui remanient à chaque fois les configurations sociales et politiques².

Cette difficulté à s'ancrer localement est à l'origine de mouvement de rejet des élus par la population et invite à un parallèle avec la trajectoire égyptienne : Sarah Ben Nefissa montre qu'après leur élection, les Frères musulmans ferment ou abandonnent leurs bureaux locaux³, que leur entrée « officielle » dans l'institution et en situation de majorité ne se traduit pas par la démultiplication des actions locales mais au contraire par leur tarissement alors même qu'ils en avaient fait leur marque de fabrique entre 2005 et 2010⁴. Dans le cas tunisien et alors que l'opposition au RCD ne dispose pas d'un ancrage local avant la fuite de Ben Ali, comment les députés parviennent-ils à construire – et à faire accepter – leur présence locale de représentant du peuple et de constituant ?

¹ Camau Michel, Geisser Vincent, « L'islamisme imaginaire : identité obsédante et structurante des scènes politiques tunisiennes ? », *Maghreb Machrek*, vol. 175, 2003, p. 52.

² Ruiz de Elvira Carrascal, Schwarz, Weipert-Fenner (eds.), *Clientelism and Patronage in the Middle East and North Africa*, *op. cit.*, p. 7.

³ Ben Nefissa Sarah, Abo El-Kasem Mahmoud Hamdy, « L'organisation des Frères musulmans égyptiens à l'aune de l'hypothèse qutbiste », *Revue Tiers Monde*, vol. 222, n°2, 2015, p. 103-122.

⁴ Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.*

Une enquête aux marges de l'ANC

Lorsque l'ANC se met en place, tout se passe comme si la vie politique s'était concentrée à Tunis, alors même que des crises importantes ont lieu dans les circonscriptions et que les mouvements sociaux et les grèves ne s'arrêtent pas. L'enquête menée à l'ANC m'a permis d'identifier la question de l'action locale des élus comme angle mort de l'analyse du changement de régime tunisien alors même que d'une part c'est un aspect très étudié dans d'autres configurations¹ et que d'autre part, c'est un aspect très souvent mis en relief dans les discours indigènes portant sur l'action des élus et des membres des partis politiques, en particulier de la Troïka, qui mettraient en place un *spoil system* à la tunisienne. Les pratiques de nomination de gouverneurs notamment sont mises en avant comme autant de signes de la construction d'une gestion directe des territoires. Les cadres d'Ennahdha en particulier ont développé une influence importante au niveau local. Tissu d'associations caritatives², liens avec certaines délégations de l'UGTT³, liens avec les chambres de commerce régionales, la présence du mouvement sur le territoire est protéiforme mais elle est aussi de densité variable suivant les régions et les types de quartier. Quelle place a le député dans cette configuration ?

Son rôle est mentionné un peu par hasard par deux jeunes députés anciennement membres de la Aridha Chaabeya et relativement marginalisés des dynamiques de prise de décision à l'ANC. Tous deux issus de milieux modestes, élus dans des circonscriptions côtières mais originaires de quartiers périurbains, ils expliquent s'intéresser davantage à leur rôle local au gouvernorat. Cependant, les entretiens réalisés donnent peu d'informations concrètes sur la manière dont les élus construisent leur ancrage local. En effet, ils restent très prudents dans leur manière de parler du local dans la mesure où tout peut être mis sous l'étiquette stigmatisante de « clientélisme ». Par contre, toutes les annotations à la marge de l'entretien sont utiles pour se rendre compte de cette part peu valorisée par les observateurs et les médias du travail de l'élus⁴. L'entretien prend alors une dimension ethnographique importante : combien de fois est-on interrompu pendant l'entretien ? Par qui ? De combien de téléphones le député dispose-t-il ? Chaque téléphone a-t-il un objet bien défini ? Qu'en est-il de sa page *Facebook* ? Où le député donne-t-il rendez-vous ?

Mon enquête se fonde aussi sur des observations menées dans différentes circonscriptions et notamment à Sfax, où l'une des deux députés mentionnés ci-dessus m'a proposé de venir passer un moment dans son bureau à l'été 2014. Ces heures passées au bureau et en accompagnant la députée en sortie m'ont permis d'identifier certains des acteurs avec lesquels elle interagissait et de voir concrètement à l'œuvre certaines pratiques. Enfin, des entretiens approfondis et rétrospectifs, conduits avec des députés non-réélus à l'ANC, un an après leur sortie de l'hémicycle à l'automne 2015, ont permis également de mettre le doigt sur un ensemble de pratiques concernant notamment les demandes d'emploi et d'accès à l'emploi public.

Après avoir présenté rapidement l'enquête sur laquelle se fondent mes résultats, je reviendrai d'abord sur le peu de moyens dont dispose le député, d'abord en tant qu'élus, ensuite

¹ Briquet, *La Tradition en mouvement*, op. cit.; Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, op. cit.

² Merone, Sigillò, De Facci, « Nahda and Tunisian Islamic Activism », art. cit.

³ Puchot, *La Révolution confisquée*, op. cit.

⁴ Beaud Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996, p. 226-257.

en tant que membre d'une organisation partisane. Ensuite, je montrerai à quelles pratiques et à quels bricolages se livrent les élus qui sont confrontés à l'explosion des demandes sociales.

A. Des constituants porte-paroles de leur région à Tunis ?

Les députés ont des moyens officiels limités pour agir, leur rôle concernant avant tout la rédaction de la Constitution. Ils doivent se montrer capables de parler des besoins de sa région mais surtout dans la mesure où ces besoins influencent la rédaction du texte constitutionnel. On retrouve ici la même tension que celle qui traversait l'HIROR, avec à la fois l'enjeu juridique et l'impératif de « niveau », la nécessité de « représenter ».

1. La Constitution avant la circonscription ?

Les députés sont avant tout attendus à Tunis : le calendrier parlementaire est dense, les sessions ont lieu parfois à la dernière minute, les commissions se tiennent quotidiennement. En théorie les élus bénéficient cependant d'une semaine par mois pour se rendre dans leur circonscription et sont le reste du temps à Tunis. En circonscription, les députés siègent au conseil régional, instance dont la convocation est soumise au bon vouloir du gouverneur.

Les élus disposent de faibles capacités internes pour mener à bien les projets, mais les projets financés par le conseil régional sont mis à leur actif. Par exemple, plusieurs députés de bords différents élus à Ben Arous sont revenus sur le fait qu'ils avaient pu, dans le cadre du conseil régional, faire bitumer des kilomètres de piste agricole. Certains soulignent le rôle joué par le fait d'avoir de bonnes relations avec le *Wali*, comme cet ancien député :

« Franchement, je n'ai pas eu le temps d'aller à Ben Arous. Mais de ma place de député, j'ai créé des liens d'amitié avec le gouverneur de Ben Arous, et on a fait pas mal de bien pour la région comme les routes cassées qu'on a aménagées, réparées, les écoles, les espaces publics, les jardins publics, à Hay Chaker, le quartier populaire. On a fait beaucoup pour les agriculteurs à Mornag¹. On a fait pas mal de pistes, environ trente kilomètres qu'on a goudronnés. On a amené l'eau, l'électricité pour les agriculteurs. J'ai fait quelque chose... pas tout seul, mais avec l'appui des autres députés et la bonne volonté du gouverneur. C'était l'un des meilleurs gouverneurs que je n'aie jamais vus, mais maintenant il a été limogé. Je ne le connaissais pas avant la révolution. Il a été écarté fin 2013. »²

Dans cet extrait d'entretien, on voit en filigrane que la pièce maîtresse dans la configuration des scènes politiques locales est le *Wali*. Les projets ne peuvent déboucher sans l'accord du

¹ Ben Arous est le gouvernorat qui englobe la banlieue sud de Tunis mais va jusqu'à la délégation de Mornag qui est rurale et au début du Cap Bon.

² Entretien, Nizar Kacem, Mégrine, octobre 2015.

gouverneur, et le travail des élus dans leur circonscription dépend de sa bonne volonté. Cette subordination symbolique du pouvoir législatif au pouvoir exécutif et à l'administration est soulignée par les photos que les élus eux-mêmes postent sur *Facebook* pour rendre compte de leurs visites de terrain : on y trouve généralement une partie des élus de la circonscription rassemblés autour du gouverneur qui parle, observe et décide. Mentionnons toutefois que la présence de l'élus au conseil régional peut être à l'origine d'une sociabilité entre les élus d'une même circonscription mais de partis différents. Cette sociabilité déborde du cadre du conseil régional et a des répercussions à l'ANC où par exemple des députés de Sfax se regroupent souvent dans le même bureau¹. Les députés ne disposent pas pour autant d'un bureau attribué et financé par l'ANC en circonscription, ni d'une enveloppe spécifique à l'exercice de leur fonction – l'équivalent d'une réserve parlementaire. Ils n'ont pas non plus les moyens d'embaucher (et de rémunérer) un collaborateur parlementaire ou de soutenir des projets locaux.

Cependant, avec l'accélération des travaux constitutifs, la semaine consacrée à la circonscription disparaît du calendrier, et les élus des circonscriptions éloignées de la capitale peinent à s'y rendre sans être absents de l'Assemblée. De plus, beaucoup d'élus ne possèdent pas de voiture et sont donc tributaires des moyens de transport en commun pour rentrer chez eux, ce qui est à l'origine d'inégalités de genre en termes de mobilité. En effet, seuls les louages (sorte de taxis collectifs ou de minibus) desservent l'intégralité des délégations du pays et partent fréquemment de la capitale, or ils sont considérés comme des moyens de transport « plébéiens » et « mauvais genre », en particulier pour une femme. Une élue de Kasserine qui réside à Thala (au nord du gouvernorat) doit donc prendre le train – considéré comme un moyen de transport acceptable – qui va jusqu'à Makthar², puis attendre qu'un membre de sa famille vienne la chercher en voiture³. Les députés reviennent ainsi de moins en moins dans leur circonscription.

2. Les députés face à l'explosion des demandes sociales

Comment les élus se représentent-ils leur rôle au niveau local ? Cet extrait d'entretien montre en creux que le rôle de l'élus au niveau local peut être résumé en « aider les gens » :

« Même si ce n'est pas lié à la Constitution, on a un rôle : le contrôle du gouvernement, *aider les gens à résoudre leurs problèmes*, les lois, l'accueil des

¹ Observations, Tunis, ANC, mars 2013. Voir chapitre 5.

² Dans le gouvernorat de Siliana, à 1h30 de voiture de Thala.

³ Entretien, Kheira Zghairi, Kasserine, novembre 2015.

présidents des autres pays... et la Constitution bien sûr. Tout ce que je fais, ça m'intéresse¹. »

De fait, au niveau local, les élus sont confrontés à de nombreuses demandes, en particulier aux demandes d'emploi dans la fonction publique. Cette explosion des demandes privées contribue à atomiser la conception même que le député a de son rôle local : il ne s'agit plus de mettre en place des politiques locales ou des infrastructures mais de jouer le rôle de député « de service »² alors même qu'ils n'ont pas les moyens de le jouer. Ce député, pourtant bien placé dans la hiérarchie interne du parti majoritaire, souligne son incapacité à accéder aux demandes de ses électeurs, et témoigne de l'apprentissage qui a été le sien face à leurs revendications :

« Les gens amènent leur dossier³ [pour passer le concours de la fonction publique]. Maintenant je sais qu'il faut dire non, parce que je ne pourrai rien faire pour eux. Entre 2011 et 2014, j'avais pris 7000 dossiers, je disais aux gens que ça ne marcherait pas mais que j'allais quand même essayer. Ils venaient partout, au bureau du parti, au gouvernorat, chez moi... Maintenant je n'essaie pas, je dis non tout de suite. »⁴

Dans cet extrait d'entretien, est soulignée la pression de la demande sociale – l'élu se sent submergé par les demandes, mais également la difficulté de dire non – ce qui peut également être *a posteriori* la reconnaissance de promesses de campagne. Le député est en permanence confronté à des demandes qui ont trait à l'emploi – et en particulier l'emploi public dans leur immense majorité. Il n'est pas rare de trouver devant l'entrée de l'ANC des personnes qui attendent des députés pour pouvoir leur demander de l'aide. Dans leur circonscription, cette pression sociale est démultipliée ainsi que le souligne le député dans l'extrait d'entretien précédent. La revendication d'un droit à l'emploi se démultiplie ainsi dans une multitude de demandes particulières d'accès à un emploi public, à un concours, à un chantier et donne lieu à des échanges de faveurs et à des actes de corruption dont certains sont acceptés par la majorité de la population et d'autres non. C'est notamment le fait de s'être engagé sur quelque chose – d'avoir accepté des « dossiers » sans pour autant délivrer des emplois en échange – qui est perçu comme une rupture du contrat moral entre le député ou le représentant de l'État et la population. Ici, de la même manière que Cesare Mattina l'observe en dépouillant le courrier du maire de

¹ Entretien, Hajer Azaiez, Tunis, juin 2013.

² Arafat Alaa ed-Din, Ben Nefissa Sarah, *Vote et Démocratie dans l'Égypte contemporaine*, IRD-Karthala, 2005, p. 59-63.

³ C'est le terme de *milafat* (dossiers) qui est employé.

⁴ Entretien avec Walid Bennani, 59 ans, un an après sa réélection, à Tunis, en octobre 2015.

Marseille¹, les demandes sociales d'ordre privé sont intriquées avec la demande sociale publique en biens collectifs.

L'élus est supposé faciliter les va-et-vient entre Tunis, espace institutionnel des ministères, centre de la prise de décision, et la circonscription – en ce qui concerne l'accès aux emplois publics notamment : de nombreux anciens militants d'Ennahdha ont perdu lors des grands procès du parti au début des années 1990 leur emploi de fonctionnaire et ont eu beaucoup de mal à retrouver un emploi, même dans le privé après être passés par la prison. Les députés d'Ennahdha ont alors pour charge d'aller récupérer ces emplois publics et de les « rendre » aux sympathisants du parti, ce qui participe à l'entretien de leur électorat, puisque ce sont ces sympathisants et leurs familles qui ont joué un rôle actif dans la réactivation des réseaux islamistes sur le territoire lors des mobilisations électorales de 2011.

B. Les bricolages des députés

On le voit, les élus sont alors bien isolés pour construire leur ancrage local d'une part et répondre aux demandes sociales auxquelles ils sont confrontés en permanence d'autre part. À l'approche des élections de 2014 cependant, on observe un tournant dans la manière de considérer la circonscription : les élus se livrent alors à divers bricolages pour construire leur présence locale et pouvoir être réélus. Certains se font les porte-paroles de leur circonscription dans l'hémicycle, d'autres rejoignent des entreprises artisanes capables de leur fournir des moyens de travailler. Enfin, certains mettent sur pied des configurations particulières, des alliances avec différentes figures de la région pour parvenir à mettre en œuvre certains projets.

1. La circonscription au perchoir

La configuration peu propice aux déplacements laisse aux députés constituants une option pour se faire les porte-paroles de leur région : parler des problèmes de leurs électeurs lors des plénières qui sont transmises en direct à la télévision nationale et souvent diffusées à côté du foot dans les cafés. Cette pratique est récurrente, et concerne la plupart des élus au point que les présidents de groupes parlementaires peinent à organiser les tours de parole en plénière ainsi que le souligne le vice-président du groupe Ennahdha lors d'un entretien :

« Celui qui parle dans cette plénière, ne doit pas parler toujours et c'est une rotation pour que tout le monde ait sa part dans les plénières et des fois l'un d'eux dit « je

¹ Mattina Cesare, *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille*, Paris, Presses de SciencesPo, 2016.

veux parler de ce sujet-là parce que ça concerne ma région et ma ville » et là, c'est pas facile du tout. »¹

Les présidents de groupe sont ainsi pris en étau entre d'une part les revendications des membres du groupe qui souhaitent mettre sur le devant de la scène les problématiques locales de leurs circonscriptions, et d'autre part les critiques que ces pratiques viennent nourrir. En effet, toute prise de position en faveur du développement d'un territoire est étiquetée à la fois comme de l'électoratisme et du « régionalisme », notion dont Bourguiba a fait depuis l'indépendance un tabou menaçant l'unité nationale². Le régionalisme nuirait à l'intérêt général et est ainsi très mal vu et sans cesse dénoncé, notamment par la classe politique pré-révolutionnaire à Tunis, au moyen d'éléments de langage qui s'inscrivent dans le sillon du grand récit national bourguibien. Cette expression indigène fonctionne à sens unique : elle vient caractériser et stigmatiser les pratiques qui sont celles de régions de l'intérieur du pays, comme coupables de sédition et de détournement de l'intérêt national, et cela alors même que plusieurs travaux ont montré comment l'État tunisien s'était construit de manière asymétrique autour de la côte et de la capitale³ ainsi que le synthétisent Michael Béchir Ayari et Thierry Brésillon :

L'État instituteur de la société par le haut, incapable de réguler la vie politique et sociale autrement que par une combinaison de clientélisme et de pratiques autoritaires a été mis au service d'une captation économique des ressources nationales au profit de quelques groupes socio-régionaux. Ce mode de construction historique d'une citoyenneté négative a participé de l'organisation – du moins s'est accommodé – de l'exclusion politique et économique de pans entiers de la société.⁴

Dès lors, les actions en faveur des circonscriptions dans l'hémicycle ont des effets très ambivalents : d'une part elles catalysent la délégitimation des élus, qui ne viendraient en plénière que pour parler de leurs régions afin d'être réélus et ne se préoccuperaient pas de la Constitution pour la rédaction de laquelle ils ont été élus ; d'autre part, elles font connaître l' élu dans sa circonscription et dans les circonscriptions qui se reconnaissent dans les sujets mentionnés. Cependant, à certains moments de crise, les élus des régions ont pu mener des actions coordonnées à l'ANC, c'est le cas de la grève de la faim de deux élus de Sidi Bouzid à l'automne 2012. Ces actions ont contribué à sensibiliser d'autres élus à la situation sur place : lors de la conférence de presse organisée par les députés en grève de la faim se forme un groupe

¹ Entretien, Walid Bennani, Kasserine, septembre 2014.

² Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, op. cit.

³ Hibou Béatrice, « La Formation asymétrique de l'État tunisien », in Bono, Hibou, Meddeb, Tozy, *L'État d'injustice au Maghreb*, op. cit.

⁴ Ayari, Brésillon, « Le 'retour' d'Ennahdha sur la scène politique », art. cit., p. 99.

de députés qui les soutiennent mais ne sont pas de la région. A l'inverse, il s'agit principalement de députés de l'opposition et donc bien souvent élus dans des régions plus riches.

2. Un député « au téléphone »

Le premier bricolage auquel se livre le député pour construire sa présence locale repose sur son usage extensif du téléphone. « Moi je n'ai pas peur, je n'ai pas changé de numéro de téléphone ! » Cette remarque, faite par un ancien élu un an après sa sortie de l'ANC, est révélatrice en creux du mécontentement des électeurs d'une part, et du rôle joué par le téléphone, voie royale d'accès au député d'autre part. Mes observations et les entretiens conduits sur le thème de la présence locale soulignent la place du téléphone dans la communication des députés, qui échangent bien davantage par SMS que par email, non seulement en ce qui concerne la rédaction de la Constitution mais aussi en ce qui concerne les questions liées à leurs circonscriptions.

Les élus ont généralement plusieurs téléphones qui ont des rôles spécifiques (un pour l'ANC, un pour la circonscription) mais qui, avec le temps et les problèmes de batterie et de réseaux, finissent par se confondre. A l'ANC, le smartphone sophistiqué n'est pas encore la règle, beaucoup d'élus ont généralement un téléphone avec une connexion permettant d'accéder au moins à *Facebook*, et un autre qui sert simplement à prendre les appels et les SMS. Ces téléphones les suivent partout et certains élus en font une centrale pour répertorier les demandes de leurs électeurs. De fait, les numéros de téléphone des élus circulent très librement¹, et le téléphone – et le carnet d'adresses qu'il contient – vient incarner de manière très matérielle le capital social du député : qui connaît-il ? qui décroche quand il appelle ? pour qui décroche-t-il ?

« Je suis toujours à rendre des comptes, moi je suis au service du peuple, pour aider, à n'importe quel service. Parfois, ils viennent nous demander des choses : « pourquoi j'ai raté tel concours ? est-ce que j'ai droit ? » par exemple, une sage-femme est venue me voir pour demander un statut aux sages-femmes. On est allées au gouvernement ensemble et ils ont proposé des solutions. Elle n'avait pas voté Ennahdha. Je ne sais pas comment on donne mon nom et comment ils ont mon numéro. Peut-être par la télé, peut-être parce que je suis avocate.

Il y a eu des problèmes entre nous, les élus de la délégation à cause de ça. Moi j'essaie toujours de régler les problèmes des gens. On a une association et on a porté les réclamations au ministère de l'Intérieur. »²

¹ Jamais un élu ne me demandera par exemple, comment j'ai fait pour obtenir son numéro de téléphone. La procédure est toujours la même : envoyer un SMS pour se présenter et dire qu'on va appeler. Si le député accepte, il décrochera ou rappellera lui-même d'un autre numéro.

² Entretien, Hajer Azaiez, Tunis, juin 2013.

Dans cet extrait d'entretien, cette députée du centre de Tunis insiste sur l'importance des demandes qui lui parviennent par téléphone et sur les bricolages : le coup de téléphone de personnes qu'elle ne connaît pas forcément débouche sur des visites dans les ministères et des rencontres. Cependant, ces visites aux ministères sont plus ou moins bien accueillies suivant le capital politique du député : certains ont pour eux l'appartenance à la majorité, d'autres un poids politique important, mais pour les nouveaux venus, l'accès aux ministères n'est pas forcément aisé ainsi que le témoigne ce député, syndicaliste, enseignant à l'université de Tunis, qui a démissionné du CPR pour rejoindre Wafa puis en a également démissionné.

« Avec un groupe de Zaghouan nous sommes allés au ministère quand il le fallait mais rien n'a suivi. Après ces deux années le bilan est négligeable pour les gens au vu des difficultés, du vécu des populations, des besoins les plus élémentaires (eau potable, soins...), pas de progrès. Le chômage s'est aggravé, les ouvriers des chantiers publics travaillent comme saisonniers sous-payés, et pas toujours mensuellement. Ce n'est pas un travail régulier, c'est le cas de 4 000 ouvriers à Zaghouan surtout dans les chantiers agricoles et forestiers. »¹

L'accès aux ministères et aux ressources collectives dépend alors très largement d'une part du parti du député, d'autre part de ses réseaux personnels et de sa capacité à les développer. Pour beaucoup de députés « le ministère » reste une boîte noire, à laquelle ils n'ont que très superficiellement accès, ce qui renforce leur sentiment d'éviction des mécanismes de prise de décisions.

La députée, le smartphone et le ballon

Hanen Sassi est une élue discrète dans l'hémicycle. Souvent présente, elle participe aux votes, aux formations proposées par les organisations internationales et les ministères, elle va de temps à temps à la buvette, mais elle passe une grande partie de son temps dans le bureau qu'elle partage avec d'autres députés de sa circonscription, Sfax. Elue sur les listes de la Aridha Chaabeya, elle a rapidement démissionné, et rejoint un peu plus tard l'Union Patriotique Libre, parti de Slim Riahi, un autre homme d'affaires à la fortune aux origines troubles, qui occupe le devant de la scène après la révolution, et s'est offert le Club Africain, l'une des équipes de football les plus en vue du pays.

Cette députée a mis son numéro de téléphone sur le bandeau d'accueil de sa page *Facebook* et poste des photos d'elle accompagnée du président du parti et du club africain avec des feux d'artifices et des slogans de soutien à la Tunisie ou à l'équipe de football. Elle dispose d'une très large audience sur *Facebook* : sa page est, au printemps 2012 suivie par plus de 14 000 personnes, soit autant que Hama Hammami, grande figure de la gauche à la même période, mais alors que la page de l'homme politique est suivie par les journalistes, les observateurs du changement de régime, les politiciens, et les militants du Front Populaire, la sienne est suivie par ses électeurs et les supporters « clubbistes ». Elle passe alors une part importante de son temps à répondre elle-même aux appels de ses électeurs : « *les gens m'appellent,*

¹ Entretien, Naceur Brahmi, janvier 2014.

me racontent leur vie, ils ont besoin d'aide, moi je prends note et je vois ce que je peux faire »¹. A Sfax, cette fille de maçon va distribuer des couffins de nourriture, des médicaments dans les quartiers les plus populaires avec des associations caritatives : « les autres ne connaissent pas, mais à Sfax aussi il y a des quartiers populaires, des gens dans le besoin. J'essaie de faire quelque chose pour eux »². Les photos de ces sorties sont postées sur sa page Facebook mais il est difficile de savoir qui fournit la nourriture.

Cette configuration dans laquelle l'élus est largement laissé à lui-même et à ses ressources personnelles ne favorise pas son insertion dans sa circonscription et le développement de milieux militants autour de lui et de son parti. A l'inverse, comme on l'a vu en dressant le portrait des élus, ces derniers disposent de ressources personnelles moindres par rapport au personnel politique qui était aux affaires avant la révolution. Ils peinent à capter les anciens réseaux de bienfaisance qui constituaient le cœur de métier du RCD³. Les dispositifs officiels permettant au député d'assurer une présence en circonscription ne sont pas très étoffés – mais cela est-il véritablement étonnant pendant un changement de régime et pendant la formation de nouvelles institutions ? Nous avons montré comment l'ANC fonctionnait avec peu de moyens institutionnalisés et comment les différents acteurs qui y travaillent font « avec les moyens du bord ». Il en va de même en circonscription à ceci près qu'autant le Palais du Bardo est rempli d'observateurs, de formateurs, de journalistes, et d'administrateurs et de cadres partisans, autant au niveau local, le député peut beaucoup moins se reposer sur les structures préexistantes, et a fortiori sur son parti. Nous verrons dans la section suivante que les partis représentés à l'ANC ne se développent que peu au niveau local pendant la rédaction de la Constitution.

III. La résistible ascension des partis sur les scènes locales

Outre les faibles moyens institutionnels alloués au rôle local de l'élus, les moyens des organisations partisans ne permettent pas non plus de construire de manière systématique, des ancrages locaux pérennes. L'horizon d'attente des électeurs a été structuré par le parti unique, le RCD, très présent dans la vie quotidienne, et c'est à l'aune de cette présence et de cette organisation que sont évalués les partis politiques après 2011, conduisant de nombreux acteurs et observateurs de la vie politique à parler de « faiblesse » des partis politiques. Cette situation entretient des parallèles avec une autre configuration dans laquelle la « faiblesse des partis

¹ Entretien, Hanen Sassi, Tunis, mars 2013.

² Idem.

³ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire, op. cit.*, p. 214-220.

politiques » est devenue un lieu commun historique, la France, dans laquelle on compare les partis à l'aune du modèle du Parti Communiste à son apogée¹. Plus que jamais la situation des élus varie d'une circonscription à l'autre, d'un parti à l'autre, et à l'intérieur des circonscriptions, varie d'une ville, d'une délégation, d'un secteur à un autre. Nous nous concentrerons ici sur les partis représentés à l'ANC, en traitant d'abord du cas d'Ennahdha qui connaît une trajectoire différente de celle de ses alliés de gouvernement, Ettakatol et le CPR.

A. Les milieux partisans nahdhaouis : entre délitement de la présence locale et recomposition au sein des institutions locales

Le cas d'Ennahdha mérite un traitement à part dans la mesure où il s'agit du seul parti qui puisse être considéré comme un « parti de masse »² avec la capacité de se déployer sur l'ensemble du territoire. De plus, le mouvement a fait l'objet de nombreux travaux portant sur le rapport qu'il entretient avec la notion de démocratie³, et avec la dynamique institutionnelle de transition⁴ mais ces différentes approches ont pour angle mort la question de la présence locale du mouvement qu'ils prennent systématiquement pour acquise – celle-ci est abordée à la marge des travaux consacrés au rapport d'Ennahdha à la prédication et aux associations religieuses⁵. Nous montrerons que la situation est plus compliquée qu'il n'y paraît. Entre 2011 et 2014, les députés du mouvement Ennahdha sont pris en étau entre deux dynamiques contradictoires : d'une part, le délitement de l'ancrage partisan caractérisé par la fermeture des bureaux ouverts avant les élections, une perte de vitesse des associations caritatives appartenant à la nébuleuse nahdhaouie, la présence moindre des élus en circonscription ; d'autre part, le développement tous azimuts d'un parti dont les membres dirigeants tentent de capter à leur compte les ressources institutionnelles et étatiques sans que cela se traduise par des actions concrètes de redistribution des ressources à la population.

1. Une capacité mobilisatrice importante en 2011

Le mouvement n'était plus présent depuis 1992 que de manière résiduelle sur l'ensemble du territoire tunisien bien qu'il y ait conservé des sympathies, et que les familles de prisonniers

¹ Fretel, Lefebvre, « 10. La faiblesse des partis politiques français », *art. cit.*

² Duverger Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.

³ Marks, "Convince, Coerce, or Compromise?", *art. cit.*; Marzo, « Critical junctures, path dependence and Al-Nahda's contribution to the Tunisian transition to democracy », *art. cit.*

⁴ Wolf, *Political Islam in Tunisia*, *op. cit.*; McCarthy, *Inside Tunisia's Al-Nahda*, *op. cit.*

⁵ Merone, Sigillò, De Facci, « Nahda and Tunisian Islamic Activism », *art. cit.*

politiques y forment un vivier électoral important, capable de mobiliser les électeurs à l'approche du 23 octobre 2011. Ce vivier, combiné à des ressources financières importantes dont l'origine n'est pas clairement identifiée¹, a permis à la direction du mouvement Ennahdha d'ouvrir dans toutes les délégations des bureaux pour coordonner la campagne électorale de 2011. Les familles de militants sont fréquemment issues de l'exode rural et vivent dans les quartiers périphériques des grandes villes ce qui permet aux membres du mouvement d'être au contact de toute une population diplômée mais restée à la marge du développement économique des villes, de connaître leurs besoins et de tenter d'y répondre lors de la campagne de 2011 notamment à travers des aides en matière de nourriture, de fournitures scolaires, mais aussi en organisation de mariages. En effet, ces derniers sont extrêmement coûteux au point de limiter la capacité des jeunes – et en particulier des jeunes chômeurs – à se marier². Les cadres du mouvement Ennahdha financent alors pendant la campagne électorale des mariages collectifs.

Cependant, une fois passées les élections, ces bureaux sont fermés, à l'exception d'un bureau au siège de chaque gouvernorat, ce qui donne une impression de disparition du parti et de départ de ses membres à la capitale où ils ont pris '*el kursi*' (le siège). Cette expression péjorative renvoie à l'idée que le député ne prend que le titre, les honneurs, reste sur son siège à ne rien faire et surtout, ne revient pas dans la région, laissant ses habitants tout autant démunis qu'avant l'élection. On observe la même dynamique que celle des Frères musulmans égyptiens qui une fois élus au parlement ferment leurs bureaux locaux et leurs associations et quittent les quartiers périurbains où ils étaient très bien implantés pour le centre-ville du Caire³. C'est la même démarche qui est critiquée par les citoyens : ceux qui sont désignés de manière péjorative par le terme *khwanjis*⁴, auraient délaissé les nécessiteux et seraient partis se tailler leur part du gâteau à la capitale.

Ce mouvement s'observe dans tous les partis politiques mais est encore plus visible au niveau d'Ennahdha car c'est le parti qui obtient le plus de sièges et qui est majoritaire au

¹ De nombreux observateurs et chercheurs attestent l'importance des financements qatari et turcs reçus par Ennahdha, mais ces derniers sont sujets à controverse. Schneider, Julie, « Tunisie : d'où vient l'argent d'Ennahdha ? » *Le Point*, 11 février 2012 ; Filali Azza, « Financement des partis : la tache noire ». *La Presse*, 14 août 2014 ; Cournoyer-Paquin, « Clientélisme et corruption en Tunisie, de Ben Ali à la période contemporaine (1987- 2017) » *op. cit.*, p. 204.

² Blavier Pierre, « Sociogenèse de la révolution tunisienne : expansion scolaire, chômage et inégalités régionales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, no. 1, 2016, p. 55-71.

³ Ben Néfissa Sarah, El-Kasem Mahmoud Hamdy Abo, « L'organisation des Frères musulmans égyptiens à l'aune de l'hypothèse qutbiste », *Revue Tiers Monde*, vol. 222, n°2, 2015, p. 103-122 ; Vannetzel, « Grandeur et déclin des Frères musulmans égyptiens », *art. cit.*

⁴ Terme péjoratif utilisé pour désigner les membres d'Ennahdha. Le terme de *Khwanji* fait référence aux *ikhwan al-muslimin*, soit les frères musulmans égyptiens, mais le terme est repris dans la presse tunisienne notamment pour désigner les « islamistes » en général, et les nahdhaouis en particulier.

gouvernement, ce qui a pour conséquence que non seulement les têtes de listes montent à Tunis mais encore que les deuxième, troisième et parfois même quatrième et cinquième candidats sur la liste entrent à l'ANC. Or, si les têtes de listes sont bien souvent des figures d'envergure nationale, connues car elles étaient en exil ou en prison, les candidats occupant les autres positions sur les listes électorales sont bien davantage des acteurs locaux connus pour leur engagement social. On observe cette répartition dans beaucoup de circonscriptions : à Kasserine, par exemple, la tête de liste, Walid Bennani est un cadre dirigeant du parti, qui a organisé l'exil du mouvement, et a passé vingt ans en Belgique alors que la deuxième sur la liste, Kheira Zghairi est professeure de mathématiques qui vient de prendre sa retraite à Thala et est bien connue pour son engagement dans plusieurs associations caritatives proches du mouvement, ainsi que pour l'engagement de son mari dans le mouvement. Son départ à la capitale est dès lors mal vu par ses électeurs, car il est synonyme d'ascension sociale et reproduit un schéma social bien ancré suivant lequel le départ pour la capitale ne permet pas forcément le maintien de liens forts avec la région¹.

Le régionalisme joue dans divers sens : d'une part, il s'agit d'une mobilisation en faveur d'une région, mais aussi, à l'inverse, d'un mouvement de répulsion à l'égard d'un mode de vie ou d'une mentalité qui serait propre à certaines régions. Par exemple, lors de certains entretiens avec des hommes originaires de Kasserine, ceux-ci soulignent que leurs femmes qui viennent de régions côtières ont du mal avec « la mentalité » à Kasserine, ce qui renvoie principalement au fait de peu sortir². Les familles des députés par contre apprécient souvent le déménagement qui permet à leurs enfants d'autres socialisations : Kheira Zghairi explique qu'à Tunis, son fils s'est engagé dans de nombreuses associations de jeunes et a refusé de rentrer avec eux à Thala à la fin de son mandat³.

Cependant, bien que les figures connues du mouvement au niveau local quittent la circonscription pour la capitale, de nouveaux acteurs prennent le relais et développent des associations à référent islamique, axées sur des questions de bienfaisance, de lecture et d'étude du Coran, mais aussi de justice transitionnelle. Ces associations ne se superposent pas directement avec le parti, leurs relations avec le parti sont plus lâches, même si les acteurs qui en sont membres sont fréquemment multipositionnés.

¹ Entretiens, Tunis, juillet 2013, octobre 2014, janvier 2014.

² Entretiens, Kasserine, septembre 2014, novembre 2015.

³ Entretien Kheira Zghairi, Kasserine, octobre 2014.

2. Un *spoils system nahdhaoui* ?

Dans le même temps, la question de la progression sur le terrain du mouvement Ennahdha fait l'objet de nombreuses interrogations : le mouvement construit-il une contre-société, avec une pratique de l'islam différente, et à la marge d'un État aux compétences restreintes ? La trajectoire de l'AKP en Turquie, consistant à conquérir le pouvoir par les urnes puis à ne pas changer le droit mais à imposer des pratiques sociales de plus en plus conservatrices constitue à cet égard un exemple pertinent pour éclairer les dynamiques d'orthopraxie¹ que le mouvement soutient à travers des associations locales dont certaines sont plus radicales que la direction politique².

Dans certains entretiens, des députés d'Ennahdha reviennent sur le rôle de l'islam en deçà des institutions étatiques et du droit : ils avancent que ce qui est important pour eux n'est pas tant la lettre du texte constitutionnel que « le fait que le texte ne soit pas contraire aux principes de l'islam »³. Cette grille de lecture est renforcée par le sentiment de certains députés opposants d'Ennahdha qui constatent que les associations locales deviennent des associations islamistes :

« J'encourage la création d'associations car une société ne peut progresser que si elle est quadrillée par des partis et des associations. Mais elles ont été investies par Ennahdha et le travail associatif est devenu un travail politique. Par exemple, la création d'un forum régional dont j'avais choisi le titre : forum régional pour le développement à Zaghuan ; mais il a été récupéré par les islamistes et je n'ai pas pu assister à tout. C'est une désertification du paysage associatif, qui devient improductif. Dans la conception de Ennahdha soit une association est islamiste soit elle n'est pas.⁴ »

D'autre part, la politique de nominations dans les ministères et plus encore dans les gouvernorats de sympathisants ou de militants fait craindre la mise en place d'un *spoils system nahdhaoui*⁵. De nombreuses nominations ont effectivement eu lieu, au ministère de l'Intérieur, au ministère de l'Éducation et au ministère du Culte notamment. Cependant, ces nominations doivent être mises en parallèle avec une « impossible politique d'épuration »⁶, et des administrations très largement positionnées contre le mouvement Ennahdha⁷ ainsi que l'ancien

¹ Bozarslan Hamit, « Chapitre 1. Heurs et malheurs de la politique arabe de la Turquie », in Oualdi M'hamed, Pagès el-Karoui Delphine, Verdeil Chantal (dir.), *Les ondes de choc des révolutions arabes*, Beyrouth : Presses de l'Ifpo, 2014.

² Merone, Sigillò, De Facci, « Nahda and Tunisian Islamic Activism », *art. cit.*

³ Entretien, Amel Ghouil, Latifa Habachi, Tunis, mars 2013.

⁴ Entretien, Naceur Brahmi, Tunis, janvier 2014.

⁵ Chouikha Larbi, Gobe Eric, « La Tunisie en 2012 : Heurs et malheurs d'une transition qui n'en finit pas », *L'Année du Maghreb*, vol. 9, 2013, p. 385-407.

⁶ Gobe Eric, « L'impossible politique d'épuration dans la Tunisie post-Ben Ali », in Allal, Geisser (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon?*, *op. cit.*

⁷ Kchouk, *Les Séquelles de l'autoritarisme sur les élites*, *op. cit.*

Premier ministre de la transition le rappelle, en parlant de l'état d'esprit immédiatement après les élections :

« Le plus important, c'est ce que je voulais dire, c'est que ces gens-là n'ont pas accepté le résultat [des élections]. Ils ont essayé de le stopper avant de proclamer les résultats, ils n'ont pas réussi. Ils ont continué ce refus après par tous les moyens, c'est-à-dire d'abattre ce gouvernement, qu'ils appellent le gouvernement de la Troïka. C'est le gouvernement de l'Ennahdha. Par tous les moyens, sociaux, économiques, médiatiques, tout. Je vous assure que tous les moyens étaient permis, c'était une politique de la terre brûlée ou du bombardement des ponts ».¹

Michael Béchir Ayari résume ainsi la situation dans un rapport pour International Crisis Group :

Les sécularistes voulaient que les islamistes renoncent à imposer leur présence de manière trop marquée dans la société. En échange, ils cesseraient d'attiser les tensions. Pour eux, les islamistes devaient s'engager à respecter le caractère civil et républicain de l'État, arrêter de placer leurs hommes au sein des administrations centrales, régionales et locales afin notamment de s'assurer le contrôle du prochain scrutin, ne plus utiliser les lieux de culte à des fins partisans et accepter la dissolution des Ligues de protection de la révolution². En contrepartie, les sécularistes n'utiliseraient plus de leur influence au sein de l'administration, des milieux d'affaires, des médias, des associations professionnelles et des syndicats pour paralyser l'économie et les institutions afin de créer un mécontentement généralisé, ouvrant la voie à une intervention directe des forces de sécurité dans les affaires politiques.³

Cependant, cette dynamique visant à transformer la société est limitée par le fait que le mouvement « semble vouloir intégrer l'État sans le transformer »⁴ : intégrer les structures étatiques est considéré par la direction d'Ennahdha comme la meilleure manière d'assurer la survie du parti et d'éviter que se reproduise la répression dont les militants nahdhaouis ont été victimes.

Le rapprochement du parti et de l'État évoque d'abord le régime autoritaire dans lequel le parti épouse les structures de l'État. Dans le contexte tunisien de normalisation d'Ennahdha et d'alliance avec d'autres partis aux positions idéologiques différentes, il évoque également le « parti-cartel »⁵ développé par Richard Katz et Peter Mair qui décrit bien d'une part la

¹ Entretien, Hamadi Jebali, réalisé par Jean-Baptiste Gallopin (Yale University), 2014.

² Les ligues de protection de la révolution sont au centre d'une polémique relative à la gestion par le gouvernement à majorité nahdhaouie des groupes radicaux. Ces ligues ont été créées lors des mobilisations de janvier 2011, il s'agissait à l'époque de comités de quartier chargé de protéger les environs des snippers et de la police. Cependant, elles sont progressivement devenues des groupes salafistes djihadistes jouant le rôle de milices et pouvant être particulièrement agressives dans certains quartiers.

³ ICG, « L'exception tunisienne : succès et limites du consensus », Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord, No 37, 05/06/2014, p. 8.

⁴ Ayari, Brésillon, « Le 'retour' d'Ennahdha sur la scène politique », *art. cit.*, p. 101.

⁵ Katz Richard S., Mair Peter, « La transformation des modèles d'organisation et de démocratie dans les partis. L'Émergence du parti-cartel », in Aucas Yohann, Dezé Alexandre (dir.), *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales*, Paris, Presses de SciencesPo, 2008.

déconnexion croissante entre une élite partisane de mieux en mieux intégrée aux structures étatiques et une base militante qui se sent de plus en plus exclue et se reconnaît de moins en moins dans les concessions réalisées par le parti sur le texte constitutionnel et sur le partage du pouvoir. D'autre part, cette dynamique de cartellisation repose sur le changement de mode de financement du parti : ce ne sont plus les cotisations des membres qui permettent au parti de fonctionner mais les financements publics qu'il reçoit. Ce changement de ressources renforce la dépendance du parti vis à vis de la puissance publique et pousse alors ses dirigeants à adopter des programmes politiques de plus en plus lisses et proches des autres partis de gouvernement. Une telle dynamique a déjà été décrite comme le cœur du système de domination développé par Bourguiba : « le parti, indépendamment de ses structures, a tendu à ne devenir qu'une émanation de l'État, une structure chargée de la mobilisation politique de la population, une instance de plus en plus dépendante de l'État »¹. Ce processus de rapprochement avec la bureaucratie tunisienne se fait au détriment d'une partie de la base militante, qui se retrouve dès lors marginalisée, tant sur le plan idéologique que sur celui des modes de vie. Alors que la « vocation historique » du parti était de « former une contre-élite d'origine extra-muros à l'image de la contre-élite anatolienne de l'AKP dans la Turquie des années 1980-1990 »², c'est à l'intégration d'une fraction de sa classe dirigeante que l'on assiste (achat de villas à Gammarth et dans les quartiers de la bourgeoisie, négociations avec des hommes d'affaires proches de l'ancien régime, etc.).

Elle souligne la prégnance du modèle néo-destourien dans la construction des partis politiques tunisiens, et la difficulté à s'en écarter : le rapprochement du parti et de la bureaucratie étatique, fruit de son aspiration à la normalisation soulignée à plusieurs reprises dès les années 2000³, témoigne des legs de l'ancien régime, d'une sédimentation des pratiques politiques et des manières de concevoir le politique et l'espace partisan chez les dirigeants politiques – quand bien même il s'agit des décideurs politiques issus de l'opposition à Ben Ali. C'est ce que Michel Dobry nomme « régression vers les habitus »⁴ : cette expression paradoxale désigne les effets puissamment générateurs des habitus à la fois individuels mais aussi collectifs et permet alors de caractériser la manière dont en situation d'incertitude, le comportement des acteurs correspond *plus encore* à leur comportement habituel. En cherchant à faire d'Ennahdha un parti « normal », « respectable » et un acteur légitime du champ politique, ses dirigeants

¹ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, op. cit., p. 250.

² Ayari, Brésillon, « Le 'retour' d'Ennahdha sur la scène politique », art. cit., p. 103.

³ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.; Zederman, « Construction nationale et mémoire collective », art. cit.

⁴ Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit.

œuvrent sur le modèle du RCD lorsqu'ils deviennent majoritaires. Le positionnement des acteurs d'Ennahdha dans le champ du pouvoir les conduit à adopter des pratiques proches de celles des membres du RCD notamment en matière de rapport à l'État et aux ressources étatiques.

Cependant, la bureaucratisation d'Ennahdha n'est pas forcément suivie dans les faits de rétributions importantes pour les militants ou de redistribution, privée ou non, des ressources publiques ainsi que l'expose cette députée constituante après son mandat.

« A Thala, je suis comme prisonnière, je ne peux plus sortir dans la rue comme ça, alors c'est mon mari qui fait les courses pour moi et quand je veux quelque chose de particulier que je veux choisir, je vais à Kasserine. La vérité [soupon] c'est que j'ai honte. On a promis plein de choses à ces gens, on n'a rien fait, on n'a rien pu faire, on est arrivés on a trouvé les caisses vides ! »¹

Cette enseignante à la retraite, militante historique issue d'une famille sympathisante du mouvement, qu'elle définit elle-même comme « conservatrice », ne se représente pas aux élections de 2014 et vit entre sa ville natale dans le Centre Ouest, et un quartier résidentiel de Tunis. Après avoir été l'une des chevilles ouvrières du mouvement au niveau local, elle est toujours active dans de différentes associations à la fois de soutien aux familles des prisonniers d'Ennahdha sous Ben Ali, et aux nécessiteux, mais considère qu'elle s'est éloignée du parti au sens strict du terme. Elle préfère par exemple s'investir dans une association, « *Nissaa Asliyet* » (qu'elles traduisent soit comme « les femmes authentiques » ou « les femmes des origines, originelles »), dans laquelle on retrouve presque toutes les femmes rencontrées pendant la campagne électorale. Cette députée explique que son rôle principal a été de « passer des coups de téléphone » ou « aller et venir entre Thala et Tunis » pour « chercher de l'aide »². On touche ici du doigt ce qui est ailleurs présenté comme une spécificité des mouvements proches des Frères musulmans : l'activité de *kheyriya* ou bienfaisance.

3. Un usage spécifiquement « nahdhaoui » de la bienfaisance ?

Depuis 2011, la littérature consacrée à Ennahdha fait de l'action caritative une spécificité du mouvement qui permet d'ouvrir les portes des électeurs les plus modestes et de se livrer à de l'achat de voix déguisé en bonne action. Le parti reposerait sur un réseau dense d'associations chargées à la fois de la bienfaisance et de la prédication. Cette organisation n'est

¹ Entretien Kheira Zghairi, Kasserine, octobre 2015. Kheira Zghairi a environ 60 ans au moment de l'entretien. Elle était députée constituante, élue à Kasserine sur la liste d'Ennahdha. Elle a pris sa retraite de son travail d'enseignante. L'entretien a lieu dans mon hôtel, et Mme Zghairi insiste pour ne pas être vue en public.

² *Id.* Voir chapitre 9.

pas singulière à Ennahdha ni à la Tunisie : la littérature consacrée aux associations, au Maroc notamment, montre comment celles-ci servent de point d’ancrage social aux partis politiques et leur permettent d’étendre leurs actions en dehors des périodes électorales¹. Les associations de *kheyriya* seraient donc constitutives des réseaux d’encadrement du parti. Cependant, la littérature consacrée à l’autoritarisme de Bourguiba puis de Ben Ali montre bien que les associations de bienfaisance et caritatives ne sont pas l’apanage des partis à référence islamique mais qu’elles sont, en Tunisie, au cœur du « pacte de sécurité » autoritaire du régime². Quelle est la spécificité de la bienfaisance mise en œuvre par les militants d’Ennahdha ?

En étudiant les Frères musulmans égyptiens, Marie Vannetzel montre que le mouvement mobilise les comités de *zakat* et les associations de *kheyriya* en se positionnant à l’égal du peuple, en mettant en scène un « bon comportement », une « éthique » de l’homme politique qui puise ses racines dans l’islam³. On retrouve cette mise en scène et en parole d’une éthique du bon musulman : lors des entretiens, la référence à l’islam vient souvent justifier la bonne conduite du personnel politique et permet de requalifier des obligations sociales participant à l’entretien de clientèles en actes moraux nécessaires à la survie de familles. Ils sont fréquemment définis comme ici par exemple : « c’est grâce aux principes de l’islam. Il ne faut jamais sortir de ses gonds et impliquer l’autre dans ses décisions »⁴. Cette obligation de politesse et d’aide sociale revient à de nombreuses reprises dans les entretiens et les observations. Elle témoigne d’une spécificité dans la manière de construire l’assistance sociale et la bienfaisance à travers l’islam : celui qui donne doit se positionner à égalité avec le peuple. Cet extrait de journal de terrain revient sur une prise en charge par les femmes militantes d’Ennahdha d’une demande sociale privée, concernant ici une réparation qui tombe sous le coup de la justice transitionnelle :

Imen sort d’une formation d’une demi-journée (8h30-14h) au Dar Chabab (maison de jeunes) de la ville avec une ONG qui s’occupe d’expliquer la justice transitionnelle aux femmes. Elle y est présente avec les femmes de son association (*Nisaa Asliyet*), il s’agit en fait principalement des femmes d’Ennahdha. Dans le restaurant – Felhi, l’un des meilleurs du centre de Kasserine – je retrouve alors la plupart des femmes rencontrées l’an dernier lors de la campagne électorale. Elles ont un fonctionnement très efficace : dès que l’une d’entre elles rencontre quelqu’un qui a un problème et qui est susceptible d’être bénéficiaire d’une aide de l’État, elle

¹ Zaki Lamia, « Deux candidats en campagne : formes de propagande et répertoires de légitimation politique au bidonville » in Bennani-Chraïbi, Catusse, Santucci, (dir.), *Scènes et coulisses de l’élection au Maroc*, op. cit., p. 187-234 ; Berriane Yasmine, « Intermédiations stratégiques. L’engagement des militantes associatives locales dans la campagne pour les législatives marocaines de 2007 », in Zaki (dir.), *Terrains de campagne au Maroc*, op. cit., p. 160-191.

² Camau, Geisser, *Le Syndrome autoritaire*, op. cit., p. 214-220 ; Hibou, *La Force de l’obéissance*, op. cit.

³ Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, op. cit.

⁴ Entretien, Hajer Azaiez, Tunis, mars 2013.

prend son numéro, note sa demande et transmet à une responsable des demandes qui l'aidera ensuite à monter le dossier et le transmettra à qui de droit. Ici il s'agit du serveur du restaurant qui explique à Imen que son oncle a été tué lors d'une bavure à Kasserine il y a trente ans, et que sa tante est donc restée veuve à devoir élever sept enfants. Celle-ci lui pose des questions et lui explique la raison de leur présence ici lorsqu'il vient prendre la commande. Il se demande s'il peut espérer une réparation. Imen lui explique ce qu'est la justice transitionnelle et que des formations sont organisées pour permettre à chacun de demander ses droits. Elle prend son numéro et l'envoie à Mme Khadija [une autre militante d'Ennahdha membre de l'association] qui fera ensuite un rapport à la présidente de l'association.¹

Un an après les élections, on voit comment sont prises en charge les demandes sociales par des membres du mouvement Ennahdha, mais dans le cadre d'une association féminine qui accède à tout un ensemble de formations et font remonter les demandes des citoyens, quelque-soit leur bord politique. Les campagnes électorales et la nécessité d'avoir une présence locale, mais aussi ces formations qui expliquent comment organiser le travail associatif et la prise en charge, ont contribué à rationaliser l'activité associative et à systématiser tout un ensemble de pratiques (prendre les numéros, consigner les demandes, mettre en place une chaîne d'intermédiaires pour faire remonter l'information).

B. Des structures partisans locales exsangues

Les structures partisans sont morcelées et très inégalement structurées au niveau local. Cette situation est caractéristique des séquences d'ouverture de la compétition électorale et du pluralisme politique, et a été décrite dans d'autres cas notamment au tournant du siècle en France² mais aussi lors d'autres changements de régime notamment en Europe de l'Est³. La littérature consacrée aux dynamiques de démocratisation fait des partis un acteur central dans la mise en place d'un régime démocratique structuré par une alternance politique, un pluralisme, une opposition et une majorité⁴. Cependant, les transitions en Europe de l'Est et notamment en Pologne sont caractérisées par la création de multiples partis mais aussi par la permanence de structures d'opposition – en l'espèce *Solidarnosc* – qui non seulement servent de viviers et de matrices pour les acteurs politiques partisans mais également peuvent fournir des cadres et des structures locales.

Tout en prenant en compte la remarque de Myriam Aït-Aoudia et Jérôme Heurtaux qui soulignent que le caractère asymétrique des études consacrées aux partis politiques dans les

¹ Journal de terrain, 17 octobre 2015.

² Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit.

³ Heurtaux, *La démocratie par le droit. Pologne*, op. cit.

⁴ O'Donnell, Schmitter, Whitehead, *Transitions From Authoritarian Rule*, op. cit.

changements de régime et la manière dont elles font la part belle à l'Amérique latine et l'Europe de l'Est, laissant de côté le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne¹, on peut tout de même constater qu'en Tunisie, les partis d'opposition avant 2011 ont des assises locales résiduelles, et sont tous, à des degrés divers, en cours de formation ou de recomposition². Dès lors le mouvement qui s'amorce correspond plutôt au recrutement des notables par les partis qui captent ainsi leurs ressources, plutôt qu'à la distribution des ressources collectives par le parti à des permanents et des militants qui n'auraient pas ou peu de ressources individuelles, à l'exception de quelques ténors d'Ennahdha rentrés d'exil. Comme on l'a vu auparavant, les députés changent souvent de parti et de groupe parlementaire et c'est particulièrement vrai pour les élus des anciens partis légaux de gauche et les partis nationalistes arabes (le CPR, Ettakatol, le PDP dont une partie des membres crée l'Alliance Démocratique). Ces changements d'affiliation sont parfois la conséquence du peu d'investissement des partis dans les députés. Ils en sont aussi la cause : les partis refusent d'investir pleinement dans leurs élus parce qu'ils craignent leur démission, et qu'ils ne partent avec les moyens qui leur auraient été attribués. De nombreuses rumeurs aux allures de scandales entourent ainsi les députés changeant fréquemment de groupes et plus particulièrement les députés élus sur les listes de la Aridha Chaabeya, qui ont très rapidement quitté ce parti, et auraient rejoint pour un temps un parti créé par un homme d'affaires proche de Ben Ali, en échange de voitures et de bureaux équipés, soit de moyens de travailler au niveau local³.

De plus, on a vu que certains partis avaient négocié leur présence locale à travers l'engagement de leurs membres dans des associations, ou dans la centrale syndicale qui a pu servir de refuge pour une partie de la gauche de manière locale et variée. Ces associations se démultiplient après 2011 mais sont peu actives, la centrale syndicale est traversée de tensions importantes⁴, ainsi que les grandes associations de défense des droits de l'homme – notamment la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH)⁵. En particulier, les partis de l'ancienne opposition de gauche traditionnelle – réunis à l'ANC au sein du groupe démocrate dont les viviers de recrutement sont précisément constitués par ces associations – n'ont que peu développé leur présence en dehors de Tunis et des principaux centres urbains. Les députés de

¹ Aït-Aoudia, Heurtaux, « Partis politiques et changement de régime », *art. cit.*, p. 125-127.

² Allal, Geisser, « La Tunisie de l'après-Ben Ali », *art. cit.*

³ Sarra Hlaoui, « Bahri Jelassi, le Wikileaks de la Tunisie ! », *Business News*, 19/11/2013.

⁴ Yousfi, *L'UGTT*, *op. cit.*

⁵ Ben Mammi Riadh Amine, « Des ressources extérieures... pour exister à l'intérieur ? Ruptures et continuités des logiques d'action au sein de la Ligue Tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme (1976-2019) », in Aldrin Philippe, Ferre Nathalie (dir.), *La « société civile » dans l'action transnationale au concret.*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, A paraître, 2020.

ces partis sont principalement élus dans le grand Tunis et dans les villes côtières. Les députés de l'opposition élus dans les circonscriptions « de l'intérieur » sont principalement élus sur les listes du PDP – le seul à avoir des élus à la fois sur la côte, et dans les différentes régions de l'intérieur – dont ils ont après coup démissionné. Cette incapacité à entretenir des activités militantes, et par là à former des militants, à maintenir une présence locale qui pourrait socialiser les jeunes militants entrés en politique au moment de la révolution, lors des mobilisations de l'hiver 2010-2011 en région¹ et sur la place de la Kasbah à Tunis², catalyse un mouvement de désaffection des jeunes vis à vis de la gauche dans son ensemble. Cette génération de la révolution, présente partout sur le territoire tunisien, était pourtant restée à la marge du système partisan ainsi qu'en témoigne sa faible participation aux élections de 2011³. Choukri Hmed défend l'hypothèse stimulante selon laquelle la gauche en général et le Front Populaire, coalition d'extrême gauche formée après l'assassinat de Chokri Belaid, ne parviennent pas à fidéliser ses militants en raison d'un autoritarisme partisan persistant⁴ de gauche, qui reproduit le syndrome autoritaire que Michel Camau et Vincent Geisser identifiaient déjà en étudiant le mouvement islamiste Ennahdha⁵, et que l'on retrouve comme une ombre portée sur les formes partisans post-Ben Ali⁶. Il met en évidence une hiérarchie implicite reposant sur les origines géographiques et sociales des membres de ces mouvements et souligne leur élitisme – en ce sens, il aborde la question du local et on peut ici poursuivre sa réflexion.

L'étude menée par Choukri Hmed se concentre sur la capitale et sur les lieux historiques de la gauche (les campus universitaires, l'UGET). Elle laisse de côté les migrations étudiantes internes sur le territoire qui renforcent les dynamiques de désaffection partisane. Une fois leurs études achevées, les diplômés quittent leur foyer étudiant – et par là souvent la Capitale ou la ville côtière où ils ont entrepris leurs études – et rentrent au domicile familial, a fortiori lorsqu'ils sont au chômage mais également lorsqu'ils ont un emploi⁷. Ce retour dans la famille s'accompagne d'une très forte désocialisation. Le fait qu'il n'y ait aucune activité partisane organisée sur leur nouveau lieu d'habitation renforce aussi leur désaffection et renforce l'image de partis élitistes centralisant la prise de décision à Tunis et peu désireux de faire de la place à

¹ Allal, « Trajectoires « révolutionnaires » en Tunisie », *art. cit.*

² Hmed, « « Le peuple veut la chute du régime », *art. cit.*

³ Gana *et al.*, « La territorialité du vote pour l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne de 2011 », *art. cit.*

⁴ Hmed Choukri, « les déçus de l'autoritarisme partisan », *art. cit.*

⁵ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, *op. cit.*, p. 267-313.

⁶ Geisser, Perez, « De la difficulté à « faire parti » dans la Tunisie post-Ben Ali », *art. cit.*

⁷ Mes premiers terrains à Tunis ont été effectués dans le cadre d'un accueil à l'ENS de Tunis, j'étais donc logée dans un foyer étudiant et ai eu de nombreuses discussions informelles avec les étudiants en fin d'études, discussions qui se sont poursuivies après leur sortie de l'ENS et leur retour dans leurs familles. Voir aussi Blavier, « Sociogénèse de la révolution tunisienne », *art. cit.*

une nouvelle génération militante. Le clivage entre nouveaux venus et anciens militants observés à l'ANC prend ici une nouvelle dimension au sein de ces organisations de gauche pour qui le territoire constitue un « angle mort ». Les partis de l'ancienne opposition de gauche libérale à Ben Ali, qui forment – à l'exception d'Ettakatol – l'opposition à Ennahdha, semblent peu prendre en compte les dynamiques de notabilité locale dans la constitution de leurs listes électorales de 2014. Ils sont ainsi nombreux à reconduire leurs députés sortant sur les listes électorales en misant sur la notoriété des candidats construite à l'ANC. Ils investissent ensuite leurs militants, quand bien même ces derniers sont établis à Tunis. Cependant, cette notoriété à l'ANC joue peu dans la construction de la notabilité locale et plus encore, constitue plutôt une tare pour les électeurs du fait de l'érosion de la légitimité de l'ANC.

Le bilan de la Troïka et celui de l'ANC sont entremêlés et portés par tous les anciens députés constituants qui sont confrontés à un triple désaveu. Désaveu des électeurs des classes populaires, dans les quartiers périurbains et les régions de l'intérieur du pays qui reprochent aux élus d'avoir centré le débat sur les questions identitaires au lieu d'agir face aux problèmes économiques qu'ils rencontrent ; désaveu de la classe moyenne qui leur reproche leur inaction au niveau local face aux associations nahdhaouis et leurs difficultés à organiser le travail à l'ANC. Désaveu enfin des classes supérieures qui condamnent leur participation à l'ANC, et dans le cas du CPR et d'Ettakatol en particulier ce qu'ils nomment la « trahison » face à Ennahdha. Dès lors le capital politique accumulé à l'ANC par ces députés sortants n'est pas convertible en dehors de l'arène constituante. C'est ce que l'on va continuer à démontrer dans la section suivante, en étudiant la manière dont les différents partis politiques construisent un maillage du territoire à distance des députés constituants. Les institutions partisans privilégient une conception du « tout local » qui emprunte à la manière dont le RCD avait fait de son maillage social un instrument de contrôle, sans pour autant parvenir à pérenniser ce maillage. Elles s'adaptent dans le même temps au contexte de compétition politique, et épousent les formes nouvelles d'un espace politique pluriel et libéralisé.

Section 2. Quand les notables vont au parti

L'approche des élections remet le territoire au centre des préoccupations des députés au printemps 2014, une fois la loi électorale votée. Même si la campagne électorale n'a officiellement pas commencé, les élections législatives et présidentielles sont au cœur des stratégies des différents acteurs politiques. Les dirigeants des partis, et en particulier des partis de l'opposition, souhaitent ainsi montrer qu'ils ont tiré les conséquences des processus électoraux de 2011, et qu'ils veulent « aller au peuple » en privilégiant une campagne de proximité plutôt qu'une campagne faite de grands enjeux idéologiques nationaux. En effet, de nombreuses conférences organisées par des centres de recherche ou des institutions philanthropiques internationales ont porté sur les élections de 2011 et ont été très largement suivies par les acteurs politiques et partisans, notamment les militants de Nidaa Tounes qui sont bien représentés parmi les universitaires : la connaissance en matière de processus électoraux met au premier plan l'importance du porte-à-porte et des actions caritatives sur les grands meetings et les programmes. Ces pratiques sont mises en œuvre par tous les partis, y compris ceux de la gauche libérale. Ce sont alors les pratiques antérieures à 2011 qui, par une inversion du stigmate, sont requalifiées comme expertise électorale. Comme en 2011, les réseaux de bienfaisance et de clientèle du RCD font l'objet de fantasmes importants¹ mais également de négociations au niveau local auprès des acteurs constitutifs des configurations politiques locales et dont la capacité d'influence ne date pas de 2011.

Nous décrivons dans cette section l'évolution des formes partisanses à l'approche des élections, pour mettre en lumière les différents équilibres que tentent de construire les candidats. Cette étude constitue une contribution à la question de l'éligibilité en Tunisie pendant le changement de régime. Comment les aspirants députés construisent-ils leur éligibilité ? A travers quels ressorts et quelles ressources ? Néanmoins, cette reconstruction d'une présence locale, via des réseaux associatifs et différentes structures caritatives visant à « aider les gens » reste ponctuelle et gouvernée par le calendrier électoral.

¹ Allal, Geisser, « La Tunisie de l'après Ben-Ali », *art. cit.*

I. « Mercato » des députés et listes électorales

A l'approche des élections, les partis politiques tunisiens se mettent en ordre de bataille et leurs dirigeants cherchent à étendre la présence de leur entreprise partisane sur tout le territoire. Plus que jamais, les partis jouent à plein leur rôle de machines électorales dont le but est de conquérir des positions de pouvoir. Ces entreprises en cours de formation se caractérisent notamment par une politique de recrutement de notables, soit d'acteurs locaux déjà bien implantés et disposant de ressources personnelles solides. Cette dynamique transversale aux différents partis reflète une caractéristique de la période déjà mise en exergue à propos des positionnements des élus à l'ANC : les membres des différents partis s'observent les uns les autres et s'imitent les uns les autres. Les stratégies qu'ils développent circulent alors d'un parti à l'autre ce qui a un effet de lissage sur les spécificités de chaque parti. Nous tenterons tout de même de les restituer ici en présentant ces pratiques à travers l'étude de la confection des listes de trois partis importants dont j'ai suivi les campagnes sur certains sites et qui seront les trois partis vainqueurs des élections. Nous laisserons volontairement de côté ici la gauche libérale qui constituait l'opposition – organisée dans le groupe démocrate – à l'ANC et qui présente en majorité aux élections ses députés sortants.

« J'ai rejoint le CPR, ça n'a rien à voir en termes de moyens »¹ ; « je cherche un parti pour être candidat, avec lequel me présenter, tout seul je ne sais pas, je ne peux pas rester indépendant. »² Ces quelques extraits d'entretien sont révélateurs d'un mouvement de retour aux partis de la part des députés sortants candidats à leur réélection, mais qui avaient opté pour des stratégies d'exit de leur organisation partisane entre 2011 et 2014. Plus de la moitié des élus sont candidats à leur réélection³. Cependant cette réélection se fait pour 39% d'entre eux sous une autre bannière que celle sous laquelle ils s'étaient présentés en 2011. Ce chiffre doit être nuancé car il se fonde sur la comparaison de la liste de candidature de 2011 et celle de 2014. Si on compare l'affiliation partisane principale pendant l'ANC et la liste sur laquelle le candidat se présente en 2014, on voit que seuls 16% des élus qui se représentent le font sur une liste différente du parti dans lequel ils se sont principalement investis à l'ANC.

¹ Entretien, Mabrouk Hrizi, député indépendant, Kasserine, octobre 2014.

² Entretien, Naceur Brahmi, Tunis, septembre 2014. Elu sur les listes du CPR à Zaghouan, il rejoint brièvement Wafa, puis devient indépendant et candidate finalement en 2014 sur les listes du front populaire.

³ 121 sur 236 députés.

Députés candidats à leur réélection	51%
Dont	
- Changement de parti depuis l'élection de 2011	40%
- Changement de parti depuis la fin de leur mandat	16%
- Changement de circonscription	11%
Députés réélus	20%

Tableau 34 : les députés candidats à leur réélection.

N = 236 députés. Lecture : 51% des députés sortants sont candidats à leur réélection. 16% de ces députés candidats à leur réélection sont investis par un parti politique autre que celui dont ils étaient membres à la fin de leur mandat à l'ANC.

Cette dynamique met en évidence la rétribution dont fait l'objet l'investissement dans un nouveau parti pendant le processus constituant : Selma Mabrouk par exemple rejoint Massar après avoir démissionné d'Ettakatol et œuvré pendant tout son mandat pour soutenir les positions du groupe démocrate à l'ANC, elle est investie par ce parti comme tête de liste à Tunis 2, une circonscription symbolique et « gagnable » par Massar eut égard à sa base sociale plutôt aisée¹. Il arrive en effet que les députés candidats à leur réélection le soient dans une autre circonscription². Ces changements de circonscription, qui peuvent paraître surprenants et soulignent une fois de plus le faible ancrage local des élus, sont le fruit de deux dynamiques différentes : d'une part, la « promotion » d'un élu sur une circonscription symbolique qui témoigne de ce que les dirigeants du parti voient en lui une figure nationale³, d'autre part, le retour réussi dans la région d'origine d'un ancien exilé ou membre de la diaspora. La vice-présidente de l'ANC avait été élue sur la liste France Nord en 2011, elle est investie tête de liste à Nabeul, d'où elle est originaire en 2014. Il en va de même pour plusieurs figures d'Ennahdha et du CPR.

Qu'en est-il des seize députés qui ont rejoint des partis politiques juste avant les élections ? Si certains rejoignent des partis historiques comme le CPR⁴ ou le nouvel avatar formé par la réunion de différents partis d'extrême gauche, le Front Populaire, la problématique concerne principalement les députés élus sur la liste de la Aridha Chaabeya en 2011 qui rejoignent à l'approche des élections de 2014, des partis créés par d'autres hommes d'affaires parfois

¹ Tunis 2 correspond à la banlieue nord de Tunis soit aux quartiers les plus aisés, mais aussi les plus francophones et anti-islamistes de la capitale. La circonscription compte également quelques quartiers populaires.

² C'est le cas de 11% des députés soit 13 des 121 élus qui se représentent. C'est également le cas pour des candidats malchanceux en 2011, qui réitérent l'expérience dans une autre circonscription en 2014.

³ C'est le cas d'Amor Chetoui, un fidèle du CPR, ou de Samia Abbou, l'une des élues les plus médiatisées de l'ANC, qui est investie à Tunis 1 en 2014 par *Ettayar Demokrati*, parti fondé par son époux, Mohamed Abbou figure de proue démissionnaire du CPR.

⁴ C'est le cas de Mabrouk Hrizi, élu sur une liste indépendante à Kasserine en 2011 et à nouveau candidat mais cette fois avec le CPR en 2014, qui souligne que « ça n'a rien à voir, on a des moyens démultipliés » (entretien, octobre 2014).

proches de Ben Ali¹. Cinq députés élus sur ces listes en 2011 sont à nouveau investis par le nouveau parti créé par Hechmi Hamdi (fondateur de la Aridha Chaabeya), le Courant de l'Amour.

II. L'UPL : Le député « client » du parti

Certains députés peuvent rejoindre des partis promettant de leur attribuer des « moyens pour travailler » soit en général un téléphone, une voiture et un bureau au centre de la circonscription. Il en est ainsi de Hanen Sassi qui rejoint l'UPL dès 2012, avec l'équipe de campagne qui a été la sienne à la Aridha Chaabeya en 2011 et auprès de qui j'ai pu réaliser un ensemble d'observations au printemps 2014. La description de cette configuration particulière permet d'éclairer une des modalités de la construction d'une présence partisane avant les élections.

L'UPL est un parti créé dès 2011 par un homme d'affaires qui a fait fortune en Libye et au Liban, Slim Riahi et qui était méconnu en Tunisie avant la fuite de Ben Ali mais est depuis lors présenté comme « le Berlusconi tunisien »². C'est lors des élections constituintes qu'il entre en politique en créant ce parti qui déploie un programme ultra-libéral, comme d'autres hommes d'affaires. Le mouvement n'obtient alors qu'un siège aux élections mais alors que nombres d'entreprises partisans similaires avaient périclité après 2011, l'UPL parvient à recruter une députée démissionnaire de la Aridha Chaabeya, et à l'été 2012, Slim Riahi devient président du Club Africain, l'une des principales équipes de football du pays³. Ce nouveau positionnement relance l'UPL et le dote de soutien de la part des ultras du Club Africain.

Avant l'été 2014, le bureau de la députée candidate à sa réélection sous la bannière de l'UPL est prêt pour la campagne électorale qui aura lieu à l'automne⁴. Il est meublé de neuf, fauteuils à roulettes, bureaux, écrans, vases, air conditionné. Nous sommes à Sfax Jdida, le quartier des affaires. Le bureau de l'UPL est vaste et comporte plusieurs pièces. Je suis

¹ C'est le cas de Larbi Nasra, propriétaire d'Hannibal TV, dont le fils est marié avec une fille de la famille de Leila Ben Ali, qui crée « La voix du peuple tunisien » et capte, ainsi que le parti El Amen, une fraction des anciens députés de la Aridha Chaabeya.

² Gobe Éric, Chouikha Larbi, « La Tunisie de la Constitution aux élections : La fin de la transition politique ? », *L'Année du Maghreb*, vol. 13, 2015, p. 261-282.

³ Le Club Africain existe depuis 1920, et est implanté au sud de la médina de Tunis, au niveau de Bab Jedid, à l'opposé de l'Espérance de Tunis, autre club de football historique de la Capitale qui est situé Bab Souika. Alors que Bab Souika et l'Espérance ont un ancrage plutôt aisé et destourien (c'est là que sont implantées les grandes familles marchandes et *beldies*), Bab Jedid a un côté plus populaire et est située juste à côté de Bab Jzira et des marchés informels.

⁴ A ce moment-là, la députée sait déjà qu'elle sera tête de liste à Sfax et est même supposée coordonner la campagne au niveau national en donnant aux autres têtes de listes des conseils sur les différentes manières de faire campagne. Par comparaison, à cette date, les listes d'Ennahdha par exemple sont loin d'être constituées.

accueillie par le directeur de campagne de la députée, qui jouait déjà ce rôle en 2011 lorsqu'elle était à la Aridha Chaabeya et est depuis resté « son représentant local ». Ridha Jeloul* est la cheville ouvrière du bureau, et il travaille avec deux jeunes femmes, qui occupent les fonctions de secrétaires. Il organise l'emploi du temps de la députée lorsqu'elle est à Sfax, mais est aussi celui qui hiérarchise ses priorités et a les contacts de la municipalité, du gouvernement et des entreprises qu'elle reçoit et avec qui elle s'entretient. Enfin, Ridha Jeloul* connaît la députée depuis longtemps, il est son ancien employeur :

« Mais oui ! c'est lui qui m'a soutenue et conseillé de rejoindre la Aridha Chaabeya et d'être candidate aux élections ! quand j'ai rejoint l'UPL, il est venu avec moi, en fait tout le monde est venu avec moi. Avant, c'était mon patron, maintenant on a inversé (rires)¹. »

La relation ne semble pourtant pas s'être inversée à tous les points de vue : Hanen Sassi constitue la vitrine d'une entreprise d'implantation sur le territoire savamment orchestrée, au sein d'un parti qui cherche avant tout à être populaire chez les jeunes en présentant des figures issues des quartiers populaires mais représentatives d'une ascension sociale et d'accès à la consommation. La suite de la visite du bureau en témoigne : pendant que nous buvons un thé et prenons des photos avec Hanen, Ridha* reçoit des membres de la municipalité de Sfax. Il explique qu'il voulait surtout leur présenter le programme et voir ce qu'ils pourraient faire ensemble pendant la campagne. L'emploi du temps de la députée à l'inverse est davantage fait de rencontres visibles : remises de diplômes à des adolescents, visites de clubs sportifs, distributions de plateaux repas... Nous irons ensuite déjeuner dans un restaurant typique de la médina puis prendre un thé aux amandes fraîches² dans un café traditionnel mais touristique situé sur les remparts de la vieille ville. La visite se conclut par une série de photos sur la terrasse de ce café historique, pendant que Ridha* va négocier avec le gérant l'organisation d'un café culturel et politique un soir de ramadan. Être la figure de proue de la liste a des conséquences sur la disciplinarisation du corps de la députée qui l'explique elle-même : « C'est vraiment dur, je n'ai pas le droit d'avoir de petit ami, je ne peux pas prendre un seul kilo...c'est pour la campagne, pour mon image publique »³. La députée candidate à sa réélection doit alors incarner un idéal « *tahfoun* » (branché, cool) pour son électorat, tout en restant proche du peuple. On assiste ici à une division du travail genrée qui informe sur le fonctionnement du parti : Ridha Jeloul* est celui qui a favorisé l'engagement politique de Hanen Sassi, il soutient également

¹ Entretien, Hanen Sassi (en présence de Ridha), Sfax, juin 2014.

² Boisson beaucoup plus coûteuse et luxueuse qu'un thé ordinaire.

³ Entretien, Hanen Sassi, Sfax, juin 2014.

son rapprochement puis son adhésion à l'UPL mais tous deux y importent leurs expériences de campagne des élections de 2011. Dans cet extrait d'entretien, la députée revient sur l'expérience qu'elle apporte avec son équipe au parti :

« En 2011, Slim (Riahi) a dépensé beaucoup d'argent quand même, pour des résultats¹... bon les belles voitures et les mannequins, ça énerve les gens. On leur (la direction de l'UPL) a aussi expliqué comment faire campagne, les quartiers populaires, le porte à porte, l'assistance. »²

Dès lors, l'adhésion de Hanen Sassi à l'UPL peut être lue comme un échange : d'une part, le parti s'engage à lui fournir des moyens matériels et logistiques pour travailler au niveau local, ainsi qu'un carnet d'adresses à la capitale, d'autre part le parti y gagne le savoir-faire de la députée et de son équipe lors de la campagne électorale. On retrouve ici ce que Mounia Bennani-Chraïbi décrit en étudiant le personnel politique marocain comme relevant de la catégorie des notables, qu'elle raffine en montrant que ce type fait écran à une diversité de profils avec d'une part les acteurs économiques du monde rural, les femmes qui ont d'abord commencé comme agent intermédiaire électoral et ont ensuite fait carrière jusqu'à être candidates³. Ces femmes et ces jeunes sont globalement moins qualifiés que la moyenne de l'échantillon étudié et surtout, sont originaires de milieux sociaux moins favorisés mais disposent d'une notoriété locale importante qui en fait des chevilles ouvrières de la présence locale des partis, et de la mobilisation électorale indispensable au maintien des partis dans les instances officielles. C'est ce qu'on voit ici : Hanen Sassi vient d'un milieu plus populaire que la moyenne des élus, elle est diplômée, mais son diplôme ne lui a pas encore permis au moment de l'élection d'accéder à une aisance économique et sociale.

Ce mouvement de clientélisation du personnel politique du parti n'est pas l'apanage exclusif de l'UPL. C'est peut-être là cependant qu'il est le plus poussé au point qu'on le retrouve dans les représentations discursives à la fois de ses opposants et détracteurs mais aussi de ses membres ainsi que l'indique cet extrait d'entretien avec un agent électoral du centre de Tunis, ancien membre du RCD qui a rejoint l'UPL pour les élections de 2014 :

« Vous devriez regarder, les têtes de liste de Slim, souvent ils ont des entreprises, eh bien les entreprises elles appartiennent à Slim. Ces sociétés ce sont des écrans, c'est Slim le vrai patron, c'est pour ça qu'il n'est pas critiqué dans son parti.⁴ »

¹ L'UPL a obtenu un seul siège en 2011.

² Entretien, Hanen Sassi (avec Ridha*), Sfax, juin 2014.

³ Bennani-Chraïbi, « La Scène partisane marocaine », *op. cit.*, p. 391-392.

⁴ Entretien, Rabii Marzouk*, Tunis, octobre 2015.

Les contraintes liées à l'enquête ne m'ont pas permis de confirmer cette affirmation mais cet extrait d'entretien met le doigt sur la perception des candidats et des députés du parti comme clients du parti : la hiérarchie entre président du parti et candidat à la députation repose sur l'intersection de différents champs, le champ économique et le champ politique. Rabii Marzouk*, agent électoral déçu par le parti mais qui en a également été le client veut montrer que le mouvement s'est structuré en clientélisant non seulement au niveau des agents électoraux mais aussi au niveau des députés. Carrière professionnelle et engagement partisan sont alors liés au moins dans les représentations de certains membres du parti : un tel imaginaire s'inscrit dans la continuité de celui qui était attaché au fonctionnement du RCD à partir des années 2000¹.

Ces acteurs spécifiques capables de mobiliser les électeurs ne se retrouvent pas exclusivement à l'UPL ou à la Aridha Chaabeya, on les trouve également dans d'autres partis et en particulier au sein d'un parti qui se constitue localement sans forcément mobiliser de députés puisqu'il en possède peu, et que ses élus ont adhéré au mouvement dans un second temps : il s'agit de Nidaa Tounes.

III. Des réseaux partisans à distance des députés ? Nidaa Tounes au village

« Tu veux savoir ce que c'est Nidaa, c'est pas en discutant avec moi que tu vas savoir, va, va ailleurs, loin de Tunis, au Sud, là tu vas voir ce que c'est vraiment Nidaa ». ² Cette boutade, lancée par un cadre du parti souligne que l'histoire « nationale » du mouvement Nidaa Tounes et la mise en avant d'intellectuels réformistes ne doit pas occulter les dynamiques locales qui président à la construction des bureaux régionaux de Nidaa Tounes. L'étude de ces dernières donne à voir la fragilité du mouvement, les tensions internes entre les membres issus des différentes matrices politiques, la force des histoires locales. Elle montre aussi une image hétéroclite du mouvement et les dynamiques contradictoires qui y convergent dans un parti qui n'a pas participé aux élections de 2011, n'a que quelques députés au parlement³.

La création et la construction accélérée du mouvement Nidaa Tounes (l'Appel de la Tunisie) au printemps 2012 est un événement majeur dans la recomposition de la scène politique

¹ Hibou, *La Force de l'obéissance*, op. cit. ; Camau, Geisser, *Le Syndrome autoritaire*, op. cit., Cournoyer-Paquin, « Clientélisme et corruption en Tunisie, de Ben Ali à la période contemporaine (1987- 2017) », op. cit.

² Entretien, universitaire membre du parti, Tunis, septembre 2014.

³ Et encore on a vu que le groupe Nidaa Tounes à l'ANC avait une existence discontinue et reposait sur un petit noyau dur d'élus (Khmais Ksila, Rabiaa Najlaoui, Abdelaziz Kotti) mais aussi des intermittents (Ibrahim Kassas, Selim Ben Abdesslem, Abdelmonem Krir, Fatma Gharbi).

tunisienne. Le mouvement est alors un large rassemblement hétéroclite d'anciens membres du RCD et d'anciens militants de gauche, unis par l'anti-islamisme et la figure de Béji Caid Essebsi, ancien militant de la lutte pour l'indépendance, premier ministre de Bourguiba, qui a occupé un ensemble de fonctions officielles de premier plan sous Bourguiba et pendant les premières années de la présidence de Ben Ali. La vulgate officielle présente le mouvement comme un prolongement direct de la société civile en marche contre l'islamisme pour défendre un « mode de vie tunisien », et restaurer le « prestige de l'État »¹. Si le parti a réussi à constituer un petit groupe de députés, à l'existence discontinue au gré des adhésions et des défections, les fondateurs du mouvement et notamment Béji Caid Essebsi son président, Faouzi Elloumi son argentier, Ridha Belhaj et Mohsen Marzouk ses autres co-fondateurs, construisent les ramifications locales du parti à distance des députés, dans des configurations dans lesquels ces derniers n'ont pas de place : seuls deux² d'entre eux sont investis en tête de liste par la direction du mouvement, une n'est pas investie mais est assurée d'avoir un poste à Carthage³, trois démissionnent du mouvement dont deux qui se présentent comme indépendants⁴ donc contre le candidat Nidaa Tounes.

Impossible de se promener dans un centre-ville sans voir le drapeau de Nidaa Tounes. Cet affichage donne le ton au rassemblement de forces que constitue la séquence électorale de 2014 : Nidaa est présent sur l'ensemble du territoire tunisien. Le mouvement Nidaa investit les bureaux déjà ouverts dans les centres-villes par le Parti National Destourien créé par Faouzi Elloumi dès 2011 – qui a fusionné avec Nidaa Tounes dès sa création⁵. Ces bureaux, dont les façades affichent le logo du parti, permettent de matérialiser la présence du mouvement dans tous les gouvernorats. Cette présence affichée dans les centres-villes contraste avec la situation des bureaux d'Ennahdha, parfois incendiés ainsi que les médias le rapportent fréquemment, et qui se sont souvent repliés sur des lieux plus discrets. Le mouvement organise également des manifestations et mobilisations qui sont autant de démonstration de forces. Là encore, la question des pactes conclus avec d'anciens réseaux RCDistes fait l'objet de tout un ensemble de rumeurs à différents niveaux qui montrent que, bien qu'il soit compliqué de démêler le vrai du faux⁶, les restes du RCD font l'objet de l'attention de chacun et sont considérés comme le sésame de toute campagne réussie : « Ah, à Gafsa on est très fort, on a négocié le soutien de la

¹ Expression récurrente dans les programmes politiques anti-islamistes.

² Abdelaziz Kotti et Khmais Ksila qui seront tous deux réélus.

³ Rabiaa Najlaoui, élue à Kasserine.

⁴ Ibrahim Kassas à Kebili et Mohamed Ali Nasri à Kasserine.

⁵ Entretien, Faouzi Elloumi, Tunis, novembre 2015.

⁶ Aldrin Philippe, *Sociologie politique des rumeurs*. Presses Universitaires de France, 2005.

plus grande tribu de la région »¹. La référence à la tribu brise un sujet tabou depuis Bourguiba mais qui continue d'exister dans l'imaginaire collectif et de structurer certains sentiments d'appartenance : c'était l'un des vecteurs par lesquels le régime de Bourguiba puis Ben Ali arbitrait et gouvernait certaines régions du pays². La « tribu » est l'une de ces catégories dont il est difficile de savoir ce qu'elle recouvre en réalité mais qui coagule les imaginaires des uns et des autres comme un potentiel réservoir de vote dans une forme de « tribalisme sans tribu »³ sur lequel on reviendra dans le chapitre suivant. La dissonance cognitive entre la trajectoire de celui qui s'exprime – un professeur d'université, originaire du sud du pays mais qui a connu une trajectoire sociale ascendante, ancien opposant de gauche libérale et donc a priori d'une part contre l'idée qu'il puisse « y avoir des tribus dans l'urne »⁴ – et son énoncé révèle la force de l'imaginaire des « réseaux RCDistes » qui continue de structurer les manières de penser le territoire pour les partis⁵, suivant laquelle le parti négocie depuis Tunis son ancrage local avec les principaux acteurs politiques des configurations locales.

Cependant, les entretiens conduits avec des députés élus en 2014 et avec des membres de bureaux locaux dans le centre ouest du pays indiquent que cette dynamique impulsée depuis Tunis se superpose à un autre mouvement, d'origine locale : certains acteurs locaux sans attendre la structuration du parti, répondent à l'Appel de Béji Caid Essebsi en avril 2012 et se constituent en comité « Nidaa Tounes », sans pour autant disposer d'une infrastructure matérielle. Il s'agit de jeunes opposés au mode de vie religieux, et également de proches de l'ancien régime voire d'anciens membres des bureaux locaux du RCD. Dans certaines régions, les responsables du parti assument leur carrière passée au RCD. Ces deux dynamiques se croisent, ce qui provoque des frictions, notamment lors de la constitution des listes électorales.

L'investiture des têtes de listes donne lieu à des tensions importantes et à des démissions qui témoignent de ce que le parti, en faisant alliance avec des figures d'envergure nationale s'aliène une partie de sa base militante. Les têtes de liste sont choisies à Tunis, au siège du parti, par le directeur de campagne et les membres fondateurs de Nidaa Tounes, mais le reste des listes est composé par la tête de liste : « c'est pyramidal, à Tunis, ils choisissent le numéro 1, et ensuite le numéro 1, il choisit tous les autres »⁶. Le fait même de désigner par le nom de la

¹ Entretien, universitaire membre du parti, septembre 2014.

² Lahmar, Zghal, « “La Révolte du pain” et la crise du modèle du parti unique », *art. cit.*

³ Hachemaoui Mohammed, « Y a-t-il des tribus dans l'urne ? Sociologie d'une énigme électorale (Algérie) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 205, n°1, 2012, p. 103-163.

⁴ *Ibid.*

⁵ Geisser, Perez, « De la difficulté à « faire parti » dans la Tunisie post-Ben Ali », *art. cit.*

⁶ Entretien, Responsable d'un bureau local de Nidaa Tounes, octobre 2014.

capitale, le petit groupe de dirigeants du mouvement souligne l'éloignement des militants locaux et de la direction du parti. Cette pratique contribue à marginaliser les militants de la première heure que ce soit à Tunis ou au niveau local. « On avait créé le bureau, nous, spontanément, les jeunes de Kasserine, pas lui, lui il est arrivé, il a trouvé déjà une équipe, des militants sincères »¹ expliquent Anouar Chenoufi* et Sadok Hamdi*, deux jeunes de l'équipe de campagne, rencontrés lors d'un meeting, après la séquence électorale de 2014. Toutefois ceux qui apparaissent comme les jeunes et les « petites mains » de la campagne sont membres de la famille du candidat tête de liste et travaillent dans des entreprises proches du RCD avant 2011². Ce récit présente des similarités avec celui que fait le candidat en troisième position sur la liste du Kef, ancien membre du RCD : « on a créé un groupe de soutien, au Kef, c'était nous Nidaa Tounes. On a tous démissionné quand Abada Kefi a été investi tête de liste, tout le bureau a démissionné. »³. Ces tensions entre membres d'une même équipe mettent en évidence la fragilité des dynamiques locales : un an après la campagne, Anouar* et Sadok* ont pris leur distance vis à vis du parti, et cherchent plutôt à développer leur entreprise.

L'étude des caractéristiques sociales des députés Nidaa Tounes est révélatrice du profil des candidats têtes de listes puisque Nidaa Tounes a obtenu au moins l'élection de sa tête de liste dans chaque circonscription : les profils des députés Nidaa Tounes sont plus proches de la figure du notable local que du militant de gauche anti-islamiste ce que nous verrons au chapitre 9.

IV. « Ennahdha 2014, c'est pas Ennahdha 2011 »⁴ : Renouveler l'image du mouvement.

De la même manière que les autres partis, la direction du mouvement Ennahdha se rapproche également de certains hommes d'affaires susceptibles de leur permettre d'accéder aux espaces des élites économiques à la fois locales et nationales. Ce rapprochement est le fruit de deux dynamiques convergentes : d'une part, Ennahdha ne fonctionne pas comme un isolat sur la sphère politique tunisienne, d'autre part, après l'été 2013 et son départ du gouvernement le 29 janvier 2014, il s'agit de montrer que le parti s'est renouvelé : l'été 2013 est identifié comme le point de rupture déterminant dans les travaux consacrés à Ennahdha en termes de

¹ Entretien, Anouar* et Sadok*, Kasserine, octobre 2014.

² L'un d'entre eux est notamment le responsable de la branche de Délice Danone, entreprise montée par Hamdi Meddeb, partenaire commercial de Sakher el Materi, gendre de Ben Ali.

³ Entretien, Monji Harbaoui, octobre 2015.

⁴ Entretien, Sayida Ounissi, Paris, octobre 2014.

changement de ligne du parti¹. Ce séquençage temporel est intéressant pour comprendre les stratégies de composition des listes de candidats aux élections législatives, qui ont pour mission de donner une nouvelle image du mouvement. En témoigne le fait que 37% seulement des députés Ennahdha sont investis par le parti comme candidats à leur réélection – parfois dans d'autres circonscriptions. L'étude des profils de candidats non reconduits montre d'abord que contrairement à une intuition de départ, les non-reconductions concernent autant les hommes que les femmes, et marginalisent d'une part les figures les plus radicales du mouvement comme Habib Ellouze et Sadok Chourou, deux membres fondateurs connus pour leurs positions conservatrices sans concession. D'autre part, ces non-reconductions visent aussi en partie les femmes qui ont rejoint le parti en 2011.

A. Le parti à l'épreuve de la contestation locale

Ennahdha doit montrer sa capacité à se renouveler et à ne plus présenter des personnalités contestées au niveau local. Cette démonstration doit être faite d'abord en direction des électeurs au sens large du terme, et des observateurs internationaux : il s'agit de faire oublier le bilan gouvernemental de la Troïka, d'apparaître comme un parti « d'État », capable de gouverner et d'attirer à lui des compétences. Apparaître comme un parti qui a changé est également nécessaire vis à vis des militants nahdhaouis sans responsabilité autre que locale. Ennahdha est en effet confrontée, à l'approche des élections à un mouvement de critique interne émanant de sa base militante contre sa direction. Ce mouvement est le corollaire de la dynamique de cartellisation dont on a montré les ressorts en étudiant la crise de l'été 2013 : les négociations relatives à l'adoption de la constitution et à la signature de la feuille de route sont interprétées comme autant de renoncements du parti sur ses principes fondamentaux. Outre le volet idéologique, la moindre présence des élus au niveau local a déçu les bureaux locaux, même dans les circonscriptions dans lesquelles Ennahdha est particulièrement bien implantée au niveau électoral ce qui se ressent dans les débats portant sur la constitution des listes électorales.

A Gabès par exemple, où sont élus deux députés de premier plan du parti, Amel Azouz – qui accompagne le Cheikh Rached Ghannouchi lors de tous ses déplacements à l'étranger, partisane de la ligne de compromis avec l'opposition, militante historique du mouvement – et

¹ Marzo, « Critical junctures, path dependence and Al-Nahda's contribution to the Tunisian transition to democracy », *art. cit.*

Habib Kheder, rapporteur général de la Constitution, connu pour son positionnement conservateur sur les questions de société et de rapport à la religion et neveu de Ghannouchi, le bureau local d'Ennahdha refuse que ces deux députés sortants soient réinvestis candidats par le parti et la direction nationale du mouvement doit imposer la candidature de Habib Kheder et sacrifier celle d'Amel Azouz. L'extrait d'entretien suivant revient sur cet épisode dans le but de montrer qu'il existe bien une démocratie interne au niveau d'Ennahdha en prenant l'exemple de la construction des listes de candidats :

« Là y'a de la démocratie interne donc on peut se plaindre en interne. Et y'a peu de gens qui ont vraiment été lésés, c'est-à-dire que même quelqu'un qui juste fait un sans-faute politique, comme Amel Azouz, elle a fait un travail formidable à l'ANC – elle a bossé comme une malade, au sein d'Ennahdha et puis moi c'est un peu ma tendance – archi ouverte, qui parle des langues étrangères et qui discute avec tout le monde, bah oui, elle n'a pas été reconduite, parce que tu sais que Habib Kheder à la base il n'avait pas été reconduit non plus. Et que c'était les régions qui faisaient les listes. Habib Kheder qui est quand même Monsieur Constitution, qui s'est quand même tué, leur circonscription, Gabès, ils disaient « oui mais nous on les voit jamais » bah évidemment, les mecs, ils étaient un peu busy à gérer les négociations, les articles entre les groupes parlementaires, il était juste rapporteur général. Alors à un moment le parti a dû imposer : « les gars non, Habib Kheder, c'est celui qui connaît le mieux la Constitution il faut qu'il soit là pour voter les lois organiques, il faut qu'il y ait une continuité entre ceux qui ont fait la Constitution et ceux qui sont à l'AN après ».

Même si un truc intéressant à noter c'est que Ennahdha n'a reconduit qu'un tiers de ses députés, c'est quand même cool tu vois, ça veut dire qu'il y a la volonté de reconnaître le travail de beaucoup mais aussi de voir que Ennahdha 2014 c'est pas Ennahdha 2011. Et ça c'est sûr. Et donc du coup, Amel Azouz, le national ne pouvait pas imposer deux personnes à Gabès. Il fallait prendre en compte les demandes des circonscriptions. Elle est maintenant membre du bureau exécutif. Ce qui est très bien parce que c'est une femme. »¹

La députée, candidate en campagne lors de l'entretien, défend la ligne de conduite du mouvement et insiste ici sur la démocratie interne qui règne et la prise en considération du local par le mouvement. Cependant, le fait même que cette tension soit évoquée spontanément par la candidate signifie que ces tensions ont fuité dans la presse et qu'elle préfère prendre les devants et répondre à la question « pourquoi Amel Azouz qui incarne un des nouveaux visages du parti n'a-t-elle pas été investie candidate ? ». Elle glisse également totalement sur le fait que ce soit la femme qui soit écartée de la liste par le bureau national du mouvement, et l'homme qui soit maintenu candidat par la force. D'autres récits produits par le parti sur la même question mettent

¹ Entretien, Sayida Ounissi, Paris, octobre 2014. Cette candidate de 27 ans à la députation a été investie tête de liste dans la circonscription France Nord par Ennahdha.

en avant un impératif géographique (composer des listes équilibrées qui incluent les différentes délégations composant la circonscription) pour justifier de l'éviction d'Amel Azouz¹.

D'autres députés qui ne sont pas reconduits sur les listes, que ce soit par leur bureau local ou par la direction nationale, produisent à l'inverse, un contre-récit qui insiste sur la centralisation de la prise de décision à Tunis en ce qui concerne les listes électorales comme c'est le cas dans cet extrait d'entretien :

« Sans Ennahdha je ne serais pas là. Et je n'aurais eu aucune chance. Les gens, en vous choisissant, ils votent pour un parti et pas pour quelqu'un. C'est le parti qui choisit qui sera sur la liste qui sera votée dans la région ou à la choura. Si la personne est compétente, parce que parfois il y a des gens connus dans la région, alors on voit qu'est-ce que la personne apporte et est-ce qu'elle mérite d'être élue ?² »

Cette avocate, élue en 5^e position à Tunis 1, a été sollicitée par d'autres partis pour les élections de 2011, et semble à ce titre bénéficier d'une certaine notoriété : elle a son cabinet d'avocat à Lafayette, et sa famille est établie à Montfleury, un quartier européen proche de la médina depuis plusieurs générations. Néanmoins, elle considère devoir son élection au mouvement et aux ressources symboliques dont dispose le mouvement. Non-reconduite sur les listes en 2014, elle ne se présente pas en indépendante, mais continue à militer au sein du mouvement Ennahdha.

La Choura, soit l'organe consultatif du mouvement³, reste l'acteur central dans le processus de nomination des candidats : c'est elle qui nomme la commission (de vingt-quatre membres) dédiée aux investitures et qui tranche en dernier ressort les litiges en cas de désaccord avec les bureaux locaux⁴. Ces tensions entre les bureaux locaux et la direction centrale du parti à Tunis soulignent alors la difficulté pour les constituants de convertir les ressources accumulées dans l'hémicycle (Habib Kheder, « monsieur Constitution » par exemple) au niveau local. Elles mettent en exergue la segmentation des espaces politiques et en particulier de l'espace constituant qui se construit avec une emprise toute limitée sur le local, ce à quoi la direction du parti tente de remédier en mobilisant de nouveaux candidats.

¹ Petkanas, "Politics of Parity", *op. cit.*, p. 230.

² Entretien, Hajer Azaiez, Tunis, juin 2013.

³ La Choura est le conseil délibératif et consultatif d'Ennahdha. Elle participe à la prise de décision, et les débats sont clos par des votes. Même lorsque les membres du parti sont en exil, une choura de 27 membres continue de se réunir, parfois par Skype. Après 2011, le conseil de la Choura compte 150 membres, dont les deux tiers sont élus par les militants du mouvement, et un tiers coopté.

⁴ Petkanas, "Politics of Parity", *op. cit.*, p. 208.

B. Faire venir les milieux d'affaires au parti ?

Tout d'abord, le mouvement est traversé par les mêmes dynamiques sociales que les autres partis, en particulier celle qui pousse les partis politiques à se rapprocher des anciens acteurs du RCD. Ces dynamiques prennent une dimension mimétique : les différents partis politiques tentent de construire leur présence locale en intégrant les milieux d'affaires et les acteurs économiques – organisés ou non – dans la nébuleuse d'acteurs gravitant autour du parti. Cependant, la catégorie « patrons » renvoie à des réalités et à des mondes très divers, que ce soit en France ou en Tunisie. Il convient alors de distinguer entre différents points d'intersection des milieux économiques et partisans. D'une part, la direction du parti se rapproche de certains patrons de grands groupes membres de l'UTICA. C'est dans cette optique que Mohamed Frikha, est contacté et est investi tête de liste pour Ennahdha à Sfax. Ce polytechnicien passé par les classes préparatoires françaises a débuté sa carrière dans les télécommunications au sein du groupe Alcatel puis fonde en 1994 une société de conseil en technologie dont il devient PDG. C'est après 2011 qu'il s'engage dans des projets plus visibles, notamment en créant une compagnie aérienne basée à Sfax, Syphax, en 2012, et qu'il se fait notoirement connaître en rachetant l'avion de l'un des gendres de Ben Ali. En 2014, il est candidat à la fois à la députation sur la liste d'Ennahdha et à l'élection présidentielle en tant qu'indépendant.

Certains dirigeants de l'UTICA sont également investis par Ennahdha comme tête de liste. C'est notamment le cas à Béja où la direction du parti investit Sami Fetnassi. Ce dernier occupe depuis 1987 des postes de cadre supérieur dans le secteur bancaire. Il est au moment de son élection, président de l'union régionale de l'UTICA à Béja, membre du bureau national de l'UTICA et préside également une association caritative locale, tout en dirigeant une clinique privée. Il remplace alors le député sortant, Mohamed Saidi, un enseignant, syndicaliste engagé à l'UGTT et emprisonné en raison de son engagement syndical, militant islamiste de longue date. Les liens avec les hommes d'affaires peuvent s'avérer plus discrets et intervenir à d'autres niveaux, et notamment au niveau local : ainsi le responsable du bureau d'Ennahdha à Kasserine est également le président de la chambre de commerce et d'industrie de la région¹. Sur le modèle de l'AKP turc², les dirigeants d'Ennahdha cherchent à développer des liens avec la nouvelle bourgeoisie entrepreneuriale localement ancrée pour consolider son influence non seulement

¹ Observations, Kasserine, octobre 2015.

² Yankaya Dilek, *La nouvelle bourgeoisie islamique : le modèle turc*, Paris, PUF, 2013 ; Yankaya Dilek, « Du cadre d'action collective au programme partisan : ancrages patronaux des islamismes en Turquie et en Tunisie », *L'Année du Maghreb*, vol. 22, 2020, p. 203-222.

dans les zones périurbaines des grandes villes¹ mais également dans certaines circonscriptions à dominante rurale. On le voit avec la trajectoire de Sami Fetnassi par exemple, qui a principalement réalisé ses études en Tunisie, à Béja et Monastir puis a fait un an de master en France, sans passer par le cursus honorum classique (classe préparatoire scientifique, grande école d'ingénieur en France), et qui reste très ancré à Béja.

C. Les nouveaux visages de la respectabilité.

L'entrée du patronat sur les listes Ennahdha est la conséquence de la marginalisation d'autres acteurs au sein du parti ce qui met en évidence un changement de stratégie de la direction du mouvement dans l'image qu'ils souhaitent donner à l'approche des élections. Nous allons en donner deux exemples en développant d'abord la trajectoire de Sayida Ounissi, candidate tête de liste dans la circonscription France 1 et Naoufel Jammali candidat à Sidi Bouzid. Ces deux figures ont toutes deux eu à la fois une expérience ministérielle et ont été élus. A ce titre, elles font partie des « élites nahdhaouies », qui donnent contribuent à incarner la « normalisation » du mouvement, son caractère « de gouvernement » et sa capacité à attirer des jeunes diplômés disposants de savoirs d'État. Cependant ces technos disposent également des ressources plus classiques que l'on retrouve chez les autres candidats et qui constituent les voies d'entrée classiques en politique : une trajectoire militante individuelle et familiale pour la première, un ancrage local important pour le second².

1. L'héritière représentante d'une génération « post-islamiste »

Plus diplômée, plus jeune, et plus « techno », Sayida Ounissi est bien représentative des « nouveaux militants » que le mouvement met au premier plan lors des élections de 2014. Cette nouvelle figure du parti, qui après être élue députée sera nommée secrétaire d'État puis ministre en 2016, et qui accompagne Rached Ghannouchi lors de ses visites à l'étranger, est élue dans la circonscription France 1, dont le poids symbolique est très important. C'est là qu'y avaient été élus en 2011 Houcine Jaziri, cacique du parti qui entre au gouvernement comme secrétaire d'État aux tunisiens de l'étranger, et Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ANC. La jeune femme a 27 ans lors des élections d'octobre 2014 et est doctorante en science politique à l'université Paris 1 : c'est d'abord dans le cadre de sa thèse qui porte sur les politiques publiques

¹ Gana *et al.*, « La Territorialité du vote pour l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne de 2011 », *art. cit.*

² Offerlé Michel, « Entrées en politique », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996, p. 3-5.

sociales tunisiennes qu'elle est revenue en Tunis, plus de vingt ans après sa fuite en exil avec ses parents vers la France. Elle est ainsi d'abord boursière à l'IRMC (centre de recherche cofinancé par le ministère des affaires étrangères français et le CNRS) et s'insère dans le milieu des ONG consacrées à la gouvernance, domaine en plein expansion après 2011 et dans les associations de tunisiens de France créées depuis la révolution, en particulier l'association Uni-T¹. Cette association organise des débats sur la vie politique tunisienne, et ses membres ont en commun d'être jeunes, et de ne pas être anti-islamistes.

Cependant, cette candidate au profil « nouveau » a un cursus honorum qui lui garantit un ancrage fort dans le parti : fille d'exilés *nahdhaouis*, partis en France en 1991, elle est originaire de Tataouine et a des liens familiaux avec Rached Ghannouchi. Outre l'engagement au sein du mouvement en exil et sa participation aux mobilisations organisées contre Ben Ali depuis la France, elle s'est engagée dans l'organisation de l'islam européen en étant vice-présidente du Forum of European Muslim Youth and Student Organizations (FEMYSO). Dans les années 2000, son père a ouvert un centre communautaire à Bagnolet et est devenu imam d'une communauté importante qui vient renforcer son ancrage local sur le territoire francilien. Son appartenance au Sud du pays constitue également une ressource dans la mesure où la diaspora tunisienne francilienne est très largement originaire elle aussi du sud tunisien, ce qu'elle met elle-même en avant. Sa trajectoire est représentative d'un mouvement générationnel caractérisée par la transmission père-fille dans laquelle les filles de cadres dirigeants nahdhaouis investissent les espaces technocratiques consacrés à la bonne gouvernance. Elle assiste à de nombreuses séances plénières de l'ANC consacrées à l'examen et au vote de la Constitution en janvier 2014 : c'est à l'étage des visiteurs qu'elle rencontre l'équipe d'Al-Bawsala, les observateurs.... De plus, elle est chargée de mission au printemps 2014 à la Jasmine Foundation, ONG spécialisée dans l'analyse des politiques publiques créée par la fille aînée de Rached Ghannouchi, Tasnim Chirchi, docteur en sociologie de l'université du Québec à Montréal, elle aussi rentrée en Tunisie (du Canada) en 2011, et qui revendique l'entrée dans ce qu'elle appelle « post-islamisme »². Cette génération « post-islamiste » entretient des liens avec le monde académique, qu'elle investit volontiers. Outre Sayida Ounissi, Intissar Kheriji, l'une

¹ Limam Wajdi, « Processus de transition politique tunisien : de la mutation du champ militant des Tunisiens en France à la production de nouvelles subjectivités diasporiques (2011-2013) », Master 2, EHESS, 2015 ; Pouessel, Stéphanie, « Le national à distance. Circulation de normes et réécriture du politique de la Tunisie », *L'Année du Maghreb*, vol. 14, 2016, p. 169-86 ; Zederman, "Trans-state spaces of mobilization.", *op. cit.*, p. 231-232.

² Entretien, Tasnim Chirchi, Tunis, octobre 2015. Tasnim Chirchi, docteure en philosophie d'une université canadienne est elle aussi rentrée en Tunisie après 2011 et est la fille de Rached Ghannouchi. La sœur de Sayida Ounissi, juriste spécialisée dans les droits de l'homme et la justice transitionnelle, sera également chargée de mission dans cette fondation.

des quatre filles de Rached Ghannouchi, s'inscrit, elle aussi en thèse de science politique à SciencesPo Paris et Seif Eddine Trabelsi, présenté comme l'héritier spirituel de Rached Ghannouchi est journaliste à l'agence turque Anadolu. Il devient également spécialiste en relations internationales du conflit libyen et est à ce titre interviewé tant par des chercheurs que par des journalistes¹. Ils fréquentent à Tunis les mêmes lieux de socialisation que les experts en bonne gouvernance et en changement de régime.

Tout en accompagnant Rached Ghannouchi lors de ses voyages, Sayida Ounissi entretient des rapports avec des jeunes journalistes, des chercheurs, des militants LGBT ou membres d'ONG spécialisées dans la gouvernance et le changement de régime, qui ne sont pas membres d'Ennahdha et se situent même, par leur mode de vie, à l'opposé du modèle de société proposé par le parti. Tous ont pour caractéristique d'être de la même tranche d'âge et d'avoir vécu une partie de leur vie en diaspora que ce soit contraints et forcés (en exil) ou pour leurs études². Cette socialisation qui se fait d'abord sur *Twitter* dans de nombreux cas³, est représentative de tout un mouvement qui adhère à une représentation de l'espace politique tunisien comme structuré avant tout par un clivage entre partisans et opposants à la révolution, et pas par la question du rapport à l'islam politique – clivage systématiquement remis sur le devant de la table par Nidaa Tounes. Elle témoigne de la propension d'Ennahdha à recruter de nouveaux membres capables de s'insérer dans les réseaux d'expertises transnationales.

2. « J'ai pas le même visage qu'un apparatchik d'Ennahdha »⁴

Une autre figure du changement dans l'organisation du mouvement est celle de Naoufel Jammali, candidat à Sidi Bouzid et ancien ministre du gouvernement d'Ali Laraiedh. Rasé de près, portant des habits qui ne dépareraient pas dans une institution internationale et des lunettes qui lui donnent un air assez branché, Naoufel Jammali parle parfaitement le français et l'anglais, et précise qu'ils « parlent français à la maison ». Lui-même se présente comme indépendant d'Ennahdha – ce qu'il est au moment de son élection – et met en avant son positionnement à la frontière entre Ennahdha et le reste de l'espace partisan :

« Donc je crois que ma présence au sein du groupe Ennahdha est politiquement très importante, très intéressante parce que j'ai une autre manière de voir les choses, de

¹ « « Qui fait parti trahit » : la lente émergence d'une Libye politique après la révolution », *Confluences Méditerranée*, vol. 98, n°3, 2016, p. 135-143.

² Observations, Tunis, octobre 2015.

³ Observations, Tunis, juin 2014.

⁴ Entretien, Naoufel Jammali, Tunis, octobre 2015.

m'exprimer, même sur le plan physique j'ai pas le même visage qu'un apparatchik d'Ennahdha.

Parce que tu me vois, tu vas te dire « je suis de Nidaa ». Bon je ne sais pas, mais ça c'est très important dans la politique parce que les apparences c'est 70% de la politique, et 30% c'est les actions. ... donc c'est pour ça ; j'étais très content d'intégrer le parti Ennahdha pour faire de la politique parce que franchement c'est un parti respectable, c'est un parti très démocratique par ailleurs, dans lequel je n'ai pas trouvé de difficulté à trouver ma place, voilà. »¹

Son apparence est alors mobilisée comme une manière de construire la nouvelle image du mouvement, et à ce que cette image soit résolument moderne. Il insiste pour cela sur la nécessité de moderniser les méthodes de travail de l'administration :

« Au ministère j'étais choqué parce qu'à chaque fois que je donnais une instruction par mail personne ne répondait. Pour eux, il faut le papier, qu'on sente l'encre qu'on voit la signature du ministre sur le papier. Moi la moyenne d'âge de mon cabinet était de 34 ans, j'ai remercié tous les vieillards du cabinet et les ai remplacés par des jeunes. Ils ne m'ont pas suivi car moi je n'ai pas la possibilité d'avoir un cabinet ici. (...)

Ce sont des gens jeunes de l'administration avec une autre façon de voir les choses. On continue de se voir de se contacter par téléphone. Je les respecte beaucoup, je leur ai permis de faire une expérience intéressante. Ils ont pu assister à des conseils des ministres, à des trucs qui quelques mois auparavant étaient impensables pour eux. Ils étaient très compétents, avaient un regard frais sur comment faire les choses. Même je leur ai demandé de ne pas m'appeler Monsieur le Ministre mais Naoufel tout court ce n'est que dans les réunions que Monsieur le Ministre. Mais entre nous c'était du travail à l'américaine. »²

Comme Sayida Ounissi, il cherche résolument à désenclaver le parti et à entretenir des liens avec d'autres formations politiques, notamment à gauche, dont on avait vu qu'elle constituait un véritable repoussoir à l'ANC pour un segment du groupe parlementaire Ennahdha entre 2011 et 2014. Il le met en avant lui-même dans cet extrait d'entretien :

« J'entretien des rapports ...(hésite) très intenses ... politiquement parlant très bons rapports avec tous les députés des différents partis y compris le Front Populaire qui est hostile par principe à notre groupe parlementaire. Et donc pour moi c'est facile. Que j'ai eu une certaine facilité d'accès à ces gens, voilà je me félicite de ça, peut-être parce qu'ils ne me voient pas comme un apparatchik du parti, je suis indépendant, j'ai beaucoup de positionnements qui peuvent s'apparenter à la gauche sur le plan économique et donc ça crée une certaine fluidité. Et donc je suis la main de l'ouverture.

Ça me facilite l'accès à ces gens-là, qui ne me voient pas de la même façon que peut-être un député beaucoup plus classique d'Ennahdha. »³

¹ Entretien, Naoufel Jammali, Tunis, octobre 2015.

² Entretien, Naoufel Jammali, Tunis, octobre 2015.

³ Entretien, Naoufel Jammali, Tunis, octobre 2015.

Il insiste d'une part sur son ouverture à gauche et quand dans la suite de l'entretien il indique des députés avec qui il interagit particulièrement, c'est pour mentionner principalement des élus qui ne sont pas que d'Ennahdha mais sont plutôt originaires du sud et de l'ouest du pays¹. Il construit alors un positionnement au-dessus des partis :

« Je pense que le rôle d'un député, ce n'est pas de se limiter à entretenir des rapports avec ses bureaux partisans mais aussi d'ouvrir ses horizons et entretenir des rapports avec tous les acteurs politiques de la région y compris les partis dans l'opposition et se mettre au-dessus de la mêlée pour prendre de la hauteur face aux problèmes d'avoir un crédit aussi, une crédibilité vis à vis des citoyens qu'on représente, parce que moi je me considère comme un représentant de tous les citoyens tunisiens »².

Ce positionnement est rarement mentionné spontanément par les députés lors des entretiens et est ici la résultante de deux dynamiques : d'une part ce candidat sait qu'il est là pour « normaliser » Ennahdha comme parti de gouvernement, d'autre part c'est un notable régional dont la famille est très bien implantée. C'est son indépendance et ses ressources individuelles qui ont poussé la direction d'Ennahdha à l'investir dans cette circonscription où le parti a réalisé ses moins bons résultats électoraux en 2011. La preuve en est qu'il explique avoir été également courtisé par d'autres partis politiques pour se présenter aux élections et qu'il dit lui-même bien connaître les dirigeants de la région :

« Moi déjà je n'ai pas cette étiquette bleu foncé comme on dit chez nous³, donc les gens déjà étaient plus ouverts à m'écouter. Aussi ma notoriété en tant qu'ex-ministre a joué énormément, m'a facilité l'accès à un certain nombre de personnes, mes relations d'enfance aussi, puisque la quasi-totalité des gens avec lesquels j'ai fait mes études, j'étais amis intimes sont devenu des gens influents sur le plan régional et ça m'a beaucoup aidé. Sur le plan politique, syndical, dans l'administration et tout ça.

(...) Oui, parce que mon clan à moi familial n'a pas cessé de faire la politique, et c'est très ancré à l'UGTT aussi, c'est une tradition. J'ai même des proches qui ont fait partie de l'apparatchik du RCD et un cousin qui était ministre de Ben Ali, donc nous avons une tradition familiale. (...) Mon grand-père était très connu c'était un grand agriculteur, un propriétaire terrien : polyculture, élevage de chevaux. »⁴

Dans cet extrait d'entretien, le député revient sur son ancrage local familial et personnel. Prenant acte de ce que le parti Ennahdha n'était pas bien vu dans le gouvernorat, il insiste sur le fait que c'est sa notabilité et sa connaissance des personnalités influentes de la région qui fait de lui un bon candidat pour Ennahdha. Cet ancien ministre conjugue ainsi ressources locales

¹ Aymen Aloui élu du Front Populaire à Kasserine, Mohamed Fadhel Ben Omrane élu de Nidaa Tounes à Kebili, Hassouna Nafsi élu Nidaa Tounes à Gabès, Habib Kheder, élu d'Ennahdha à Gabès.

² Entretien, Naoufel Jammali, Tunis, octobre 2015.

³ La couleur du mouvement Ennahdha est le bleu, et donc l'étiquette bleu foncé renvoie aux purs et durs du mouvement.

⁴ Entretien, Naoufel Jammali, Tunis, octobre 2015.

importantes, capacité à prendre de la distance vis à vis du parti, et savoirs-êtres et savoir-faire de gouvernement.

Ces deux candidats têtes de liste participent à un mouvement de désenclavement d'Ennahdha : depuis sa participation au front du 18 octobre en 2005 aux côtés d'une partie importante de la gauche tunisienne le mouvement tente de ne jamais faire cavalier seul et pour cela de développer ses liens avec les autres partis et les autres espaces du politique. Toutefois, la période 2012-2013 a correspondu à un moment d'isolement du mouvement, et la préparation des élections de 2014 consiste alors à inverser la tendance. Il s'agit alors pour le mouvement à la fois d'apparaître comme un parti de gouvernement, riche en compétences et en savoir-faire et en savoir-être administratifs tout en renégociant leur capacité d'accès aux régions tunisiennes et en prenant en compte les configurations politiques locales.

En définitive, on voit comment tous les partis politiques participant aux élections de 2014 sont traversés par les mêmes logiques : il s'agit de négocier son ancrage local en investissant comme candidats de nouvelles figures capables d'articuler des ressources locales – souvent économiques – importantes, et de faire montre d'un ensemble de savoir-faire techniques et administratifs. L'imaginaire de réseaux RCD permettant de « gagner les élections » est particulièrement puissant et est également transversal à ces différents partis. On le voit, « aller au peuple » ne va pas sans conflit et tensions : la présence des partis politiques sur l'ensemble du territoire tunisien fait l'objet de négociations permanentes avec les acteurs politiques et sociaux locaux. Nous allons explorer ces conflits dans le chapitre suivant à partir de l'étude d'une scène politique locale pour voir comment se forment les équilibres entre les différents acteurs nationaux, internationaux et locaux.

Conclusion

En définitive, nous avons vu comment la construction d'un capital politique propre aux constituants était concomitante à l'érosion de la légitimité de l'ANC et n'était pas incompatible avec une volatilité importante des ressources. Les ressources qui étaient identifiables et identifiées en tant que telles avant la révolution s'effondrent lors de la configuration révolutionnaire qui prévaut au début de l'année 2011, puis les anciens réseaux partisans sont mobilisés en partie lors des élections constituintes. Ces réseaux partisans et inter-partisans antérieurs à 2011 jouent un rôle important dans les négociations qui conduisent à la signature de la feuille de route et à l'adoption de la Constitution et cela alors même que toute une partie

des députés investissent pleinement leur rôle dans l'hémicycle et apprennent à devenir des constituants. La vie politique semble alors concentrée à Tunis, et les députés restent à la capitale, n'ayant que très peu de temps pour se rendre en circonscription. Ils ne jouent donc que de manière limitée leur rôle de facilitateur ou de médiateur au niveau local, les bureaux des partis politiques, ouverts en toute hâte pour les élections de 2011, ferment ou restent vides. Les mouvements sociaux sont alors parfois tournés explicitement contre les députés, ces derniers doivent déménager et sont menacés à leur domicile ou sont « délogés » alors qu'ils organisent des réunions de présentation de la Constitution dans leur circonscription. On retrouve ici à la fois l'ambivalence propre aux changements de régime mais aussi un hiatus courant lorsqu'on étudie le rôle de député dans d'autres configurations : en France par exemple les députés primo-entrants sont invités par leur parti à se concentrer sur leur circonscription lors de leur premier mandat¹.

Dans le cas tunisien, les députés constituants peinent à construire leur ancrage local alors même que les mobilisations survenues à l'hiver 2010-2011 avaient pour objet une demande de justice sociale et de droits économiques et sociaux, et que les députés sont les seuls acteurs politiques « élus », avec une dimension à la fois locale et nationale depuis la révolution. Leur transhumance de parti en parti a souvent pour conséquence de les isoler dans leur circonscription. Seuls les députés d'Ennahdha bénéficient d'un milieu partisan en recomposition fondé sur la mobilisation d'associations sympathisantes du mouvement. Cependant, cette présence ne va pas sans cristalliser des tensions locales : la recomposition d'un tissu associatif à référent islamique est à l'origine de tout un ensemble de conflits locaux et catalyse une polarisation des acteurs locaux, qu'ils aient un rôle institutionnel ou non. Les députés se tiennent généralement à distance de ces configurations et s'en tiennent à leur présence au conseil régional ainsi que, dans certains cas, à réceptionner les demandes sociales d'ordre privées. Ces deux dynamiques – tensions liées à la visibilité et à l'accès à des ressources d'associations se revendiquant de l'islam politique et faible présence des députés – accélère la structuration de Nidaa Tounes au niveau local. La direction du mouvement s'appuie sur des acteurs locaux mais aussi sur d'anciennes figures de premier plan du RCD.

Étudier la manière dont les partis reconstruisent leur ancrage local à l'approche des élections est alors révélateur de la manière dont ils conçoivent leur positionnement, et de la façon dont se recompose l'éligibilité pendant le changement de régime : les legs de

¹ Boelaert Julien, Michon Sébastien, Ollion Etienne, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017.

l'autoritarisme et de l'habitus partisan du RCD sont particulièrement perceptibles au sein des États-majors de partis avant tout désireux de construire leur respectabilité plutôt que l'alternative. Dès lors la bipolarisation de la campagne électorale s'accompagne aussi de mécanismes de circulation des pratiques et des modes de faire campagne, qui ne sont pas sans susciter de déception chez une partie des électeurs, et qu'on étudiera dans le chapitre suivant.

Chapitre 8. « Dégage ! » Être élu et se faire élire



Mobilisations électorales et intermédiaires électorales

Le candidat en 3^{ème} position et le coordinateur de la campagne collent des affiches de l'UPL au bureau de vote de l'école primaire de Hmouda (Kasserine), six jours avant le vote. Source : auteure.

Tahar Mansour* est furieux. Cet homme d'environ cinquante ans, sans emploi fixe, a passé plusieurs années en France avant de revenir vivre dans la maison familiale, au centre de la capitale tunisienne. À l'approche des élections d'octobre 2014, il s'est vu proposer un emploi ponctuel par le président du bureau d'arrondissement d'un parti politique de premier plan : il s'agit de réunir une équipe de gens du quartier et de faire du porte-à-porte pour convaincre les voisins de l'utilité de voter pour la liste du parti dans la capitale. Trois semaines avant les élections législatives puis avant les premiers et seconds tours des élections présidentielles, Tahar* a récolté sur de grands registres les noms, les numéros de carte d'identité et de téléphone des habitants du quartier ainsi que leurs demandes. Il a accompagné le candidat et les membres de la liste dans le quartier, et a assisté aux congrès du parti. Mais un an après les élections, Tahar Mansour* n'a toujours pas été payé pour le travail accompli, pas plus que ne l'ont été ses amis du quartier, à qui il avait proposé de rejoindre l'équipe de campagne. Ensemble, ils ont déposé une plainte pour fraude et harcèlement contre le président du bureau, ami d'enfance de Tahar*, qui les a embauchés, et qui refuse désormais de leur parler et de sortir de chez lui. Ils ont également manifesté devant l'Assemblée contre le député qu'ils ont contribué à faire élire.

Tahar Mansour* explique qu'il ne fera plus jamais confiance aux politiciens, qu'il ne votera jamais et ne veut plus avoir à faire à eux.

Tahar Mansour* a brièvement joué un rôle d'intermédiaire électoral. Son histoire donne à voir une rupture dans la manière dont les liens politiques personnalisés se construisent et se développent dans le changement de régime tunisien. Il ne s'agit plus de construire des réseaux d'allégeance mobilisables sur le long terme et fondés sur des rétributions symboliques et financières qui créent de la continuité et de la fluidité. Le volatil calendrier du changement de régime, avec ses échéances électorales sans cesse repoussées et son urgence permanente, invite le personnel politique du changement de régime à la précipitation, et aux actions ponctuelles. L'histoire de Tahar* montre néanmoins que les liens politiques sont plus que jamais personnalisés dans les changements de régime, ce qui explique l'importance du débat sur la mise en place des institutions et des dispositifs codifiant les relations entre les politiques et les citoyens. Si depuis la fuite de Ben Ali en Arabie Saoudite le 14 janvier 2011 et l'entrée du pays dans une phase de « transition » saluée par les organisations internationales, le terme de corruption et celui de clientélisme font l'objet d'un discours stigmatisant, repris dans de nombreux rapports et commissions¹, la personnalisation des liens politiques n'en occupe pas moins une place centrale dans la recomposition des formes du politiques². En particulier, les pratiques existantes derrière l'étiquette de « clientélisme » jouent un rôle crucial dans la manière dont se renouvelle le personnel politique : elles participent à la construction de l'éligibilité des candidats et fabriquent leur notabilité³.

Le chapitre précédent montre que les circonscriptions électorales ne sont pas pensées comme un espace traversé par les mêmes débats politiques qu'à la capitale, et que s'y recomposent des réseaux d'encadrement de la population à distance des députés constituants. Les candidats aux élections de 2014 sont des figures notoires mais qui, pour beaucoup, n'étaient pas à l'ANC, tandis que les députés de l'ANC ne parviennent pas à convertir les ressources accumulées à l'ANC en capital politique local. Ceci souligne la fragmentation des arènes politiques : d'une part, un espace constituant inséré dans réseaux internationaux de bonne gouvernance ; d'autre part, des scènes locales, qui ont elles-mêmes une vie politique dense et

¹ Création d'une Instance nationale de lutte contre la corruption, commission spéciale à l'Assemblée pour la lutte contre la corruption. Parution de rapports dont celui de la Banque Mondiale, « All in the Family, State Capture in Tunisia », Mars 2014.

² C'est l'un des paradoxes soulignés par Hélène Combes et Gabriel Vommaro dans *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte, 2015.

³ Voir le dossier d'articles réunit dans les numéros 66 et 67 de *Politix* et en particulier Mattina Cesare, « Mutations des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, vol. 17, n°67, 2004, p. 129-155 ; Briquet, Sawicki, *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit.

volontiers transnationale, via différents programmes de développement et de coopération décentralisée. Nous proposons de voir comment les milieux partisans s'incarnent sur ces deux scènes politiques, comment les candidats construisent leur éligibilité, à quelles stratégies ils ont recours pour mobiliser. Sur la première, des acteurs de premier plan de l'ancien régime reconstruisent leur assise politique dans une région du centre-ouest, symbolique de la « Tunisie des marges ». Ils deviennent la clé de voûte d'un milieu partisan qui réactualise des liens personnalisés, des figures et des postures antérieures à la révolution, tout en maintenant à distance les acteurs occupant le devant de la scène depuis 2011. La seconde scène, étudiée à l'occasion d'un terrain ethnographique conduit au centre de Tunis lors de la campagne électorale de 2014, se caractérise par une double dynamique : d'une part, la banalisation du rapport au politique comme un marché d'emploi ; d'autre part, la contestation de certaines pratiques clientélares par les clients, alors même qu'elles sont également valorisées comme « expertise électorale » auprès des patrons.

Ces dynamiques mettent au premier plan des intermédiaires, chargés de servir de relais aux entreprises partisans au niveau local. Si ces intermédiaires sont particulièrement visibles en contexte électoral, ils ne se fidélisent pas auprès de partis politiques, qui seraient capables de leur fournir les rétributions matérielles et symboliques attendues en échange du travail – ou des voix – fourni. À l'inverse, ces partis politiques participent à la formation de « machines électorales » qui prennent des formes spécifiques dans le cadre du changement de régime, et de la mise en place de dispositifs d'observation des élections.

On s'interrogera dans ce chapitre sur la manière dont la crise des relations de clientèle notamment au sein du RCD, qui a fait l'objet d'études portant sur les dernières années du régime de Ben Ali¹, est exacerbée et réactualisée après 2011. On étudiera alors ce que signifie la crise de l'économie de la faveur qu'on observe entre les « patrons », les intermédiaires et les clients, tant sur le plan des échanges matériels que symboliques. Les conflits entre patrons, clients et intermédiaires sont révélateurs de la volatilité des affiliations partisans, et des limites des « machines » électorales construites par les partis politiques à la veille des élections. Ils soulignent à quel point ces partis, même vainqueurs, sont des structures susceptibles d'être éphémères, et illustrent la possibilité d'un « dédagisme » à la tunisienne : chaque élection vient sanctionner le vainqueur des élections précédentes, et accentue le renouvellement non seulement des dirigeants des partis mais encore des cadres intermédiaires partisans. Dès lors,

¹ Lahmar Mouldi, « L'effondrement des termes de l'échange sur un marché politique local faussé », in Lahmar Mouldi (dir.), *La Révolution tunisienne : l'étincelle locale sous le microscope des sciences humaines*, Arab Center for Research & Policy Studies, Doha-Beyrouth, 2014, p. 91-140 [en arabe].

les députés « dégagés » par le vote sont amenés à réinvestir d'autres espaces, à faire valoir leur expérience de constituants ailleurs et à repenser les modalités de leur engagement politique. Dans un contexte de développement du pluralisme partisan et d'ouverture de la compétition politique, les réseaux de clientèle se démultiplient au fur et à mesure que les patrons mettent sur pied des machines électorales. Cependant, celles-ci échouent à distribuer les biens matériels et immatériels promis. Les « petites mains » de la campagne développent alors un rapport banalisé au politique et au vote : la campagne électorale est le moment par excellence qui donne à voir la « politique du ventre » mise au jour sur d'autres terrains africains, dans des configurations autoritaires¹ mais aussi dans des périodes de démocratisation². Elle permet de caractériser le politique comme un marché dans lequel plusieurs types d'emplois, des plus précaires aux plus stables, des plus illégitimes aux plus légitimes, sont ouverts.

Section 1. Polarisation, clientélisation, et contestation à Kasserine

Nous proposons d'abord de voir comment fonctionnent les dynamiques contradictoires mises au jour dans le chapitre précédent en inversant la focale et en analysant une configuration locale. Kasserine porte la trace de la révolution et des mobilisations, ce qui invite à l'étudier comme nouveau centre, d'où pourraient partir des dynamiques liées aux mobilisations, dans une perspective inverse à celle de Jean Duvignaud³, lorsqu'il part étudier avec un groupe d'étudiants tunisois le changement créé par l'indépendance dans une zone enclavée et éloignée de la capitale, Chebika, oasis de montagne dans le sud-ouest tunisien. Alors que le travail conduit par Jean Duvignaud souligne le caractère distant de l'indépendance et de la mise en place du nouveau régime, l'étude de la région de Kasserine, au cœur des mobilisations de l'année 2011, souligne l'omniprésence de la référence à la révolution et la cristallisation des attentes qu'elle a soulevées.

Partir du local permet d'identifier des acteurs invisibilisés à Tunis, mais déterminants pour comprendre l'équilibre politique local d'une part, et certains points d'articulations entre le local et le national d'autre part. La circonscription de Kasserine, région emblématique de la

¹ Bayart Jean-François, *L'État en Afrique: la politique du ventre*, Paris, France, Fayard, 1989.

² Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon*, op. cit.

³ Duvignaud Jean, *Chebika, Étude sociologique*, Paris Gallimard, 1968.

révolution, est un cas représentatif des régions marginalisées vis-à-vis des politiques de développement tunisien, et de manière plus surprenante, des équilibres partisans nationaux. On y retrouve déclinées au niveau local des dynamiques profondément similaires à ce qu'on observe à Tunis.

À l'Assemblée Nationale Constituante, sur les huit élus de la circonscription, seuls deux appartiennent de manière stable à un groupe parlementaire. Les autres restent relativement marginaux et changent plusieurs fois de partis¹. Pourtant, en 2014, malgré le nombre élevé de listes (soixante-neuf), les huit candidats élus sont affiliés aux structures partisans nationales selon une répartition qui reflète les grands équilibres nationaux : trois élus Nida Tounes, deux élus Ennahdha, un député Front Populaire, un député Union Patriotique Libre, et un élu du Congrès Pour la République. Ce changement souligne la nécessité d'étudier sur place les structures d'encadrement locales, structures qui sont particulièrement visibles en contexte de campagne électorale. En particulier, on y voit revenir d'anciennes figures du RCD, ce qui invite à remettre sur le métier la question de la « restauration autoritaire »².

L'enquête ethnographique menée au mois d'octobre 2014 auprès des députés sortants, des comités centraux des partis, des bureaux régionaux et locaux, des candidats des listes électorales, fondée sur des entretiens et des observations (porte-à-porte, *meetings*, réunion du bureau) et poursuivie à l'automne 2015 permet de comprendre comment se reconstitue un paysage politique polarisé, dans lequel le député sortant peine à reconvertir les ressources accumulées à Tunis au niveau local, et éclaire la manière dont se construisent l'éligibilité et la notabilité locale.

I. Une région en révolution ?

Kasserine fait partie de cette « Tunisie où l'on ne va pas »³ décrite par Habib Attia et par Jean Duvignaud⁴, qui montre comment les études conduites avec ses étudiants tunisois dans une oasis de montagne (Chebika) change leur rapport aux régions de l'intérieur et à eux-

¹ Un député quitte le mouvement Ennahdha mais reste dans son groupe parlementaire, un élu de la Aridha Chaabeya rejoint Nida Tounes, un élu PDP quitte le parti et rejoint pour un temps le groupe d'Ennahdha, un élu MDS qui rejoint lui aussi pour un temps le groupe d'Ennahdha, un élu indépendant qui rejoint ensuite Wafa puis le CPR alors que l'élu du CPR devient indépendant.

² Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

³ Habib Attia, « L'évolution des structures sociales et économiques dans les hautes steppes », *Revue Tunisienne des Sciences sociales*, vol. 6, 1966, p. 5-38.

⁴ Duvignaud Jean, *Chebika*, *op. cit.*

mêmes¹. Cependant, la région a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche et de rapports d'ONG² depuis la révolution³, car c'est dans ce gouvernorat que les mobilisations sont les plus importantes⁴ mais aussi les plus violemment réprimées. Lors des émeutes des 9 et 10 janvier 2011, 27 personnes perdent la vie, et 600 sont blessées⁵ dans la région de Kasserine ; des bâtiments administratifs sont brûlés, et le poste de police de la ville de Thala est détruit plusieurs fois par des manifestants. Cette région a été laissée à la marge des politiques de développement conduites par Bourguiba puis Ben Ali, et deux associations de premier plan à Tunis⁶ s'en font les porte-parole en portant plainte dans le cadre de la justice transitionnelle pour faire reconnaître à Kasserine le statut de « région victime » par l'Instance Vérité Dignité⁷. Y représenter l'État d'une part, le peuple de l'autre y est donc délicat.

A. Une région symbole de la trajectoire asymétrique de l'État tunisien

Le taux de chômage des jeunes est de 35%, la population est moins diplômée que dans le reste du pays puisque seul un candidat sur dix obtient son baccalauréat à la session 2015 et 32% des habitants sont analphabètes. Le développement des infrastructures est faible : seule 27% de la population a accès à l'eau potable⁸. Ces quelques chiffres rendent compte de la marginalisation dont la région a fait l'objet et qui demande à être réinscrite dans la trajectoire de l'État tunisien.

Béatrice Hibou montre que le caractère asymétrique⁹ du développement de la Tunisie est bien antérieur à l'indépendance : le sud-ouest tunisien est composé du *bled siba* soit des groupes de solidarité qui refusent de payer l'impôt au Bey par opposition au *bled makhzen*. Dès lors, les

¹ Hamzaoui Salah, « Retour à Chebika » in Duvignaud Jean, *Chebika. op. cit.*

² International Alert « Young People and Smuggling in the Kasserine Region of Tunisia. Stories of dispossession and the dynamics of exclusion » mai 2016; International Crisis Group, « Blocked Transition: Corruption and Regionalism in Tunisia », report 177, mai 2017.

³ Belhadj Aymen, de Facci Damiano, « L'État dans l'impasse. La crise de l'emploi dans les régions de l'intérieur en Tunisie post-révolutionnaire », *Maghreb - Machrek*, vol. 226, n°4, 2015, p. 33-51.

⁴ Ayeb Habib, « Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'Alfa », *Maghreb - Machrek*, vol. 210, n°4, 2011, p. 61-77.

⁵ Le bilan chiffré établi par la commission spéciale des martyrs de la révolution estime à 338 le nombre de morts sur l'ensemble du pays, 27 pour Kasserine et à 2174 le nombre de blessés pour l'ensemble du pays, 600 à Kasserine.

⁶ Avocats Sans Frontière et le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES), dont le directeur exécutif est originaire de Kasserine.

⁷ Gana Alia, « Usages sociaux de la justice transitionnelle en Tunisie : à qui profite le statut de “ région- victime ” ? » in Gobe (dir.), *Justice et réconciliation, op. cit.*

⁸ Bendernel Rafika, « L'État tunisien à la barre des accusés : une région porte plainte pour sa marginalisation », *Middle East Eye*, 14 août 2015 ; Sboui Sana, « Kasserine se constitue en région victime », *Inkyfada*, 13 juillet 2015.

⁹ Hibou, « La Formation asymétrique de l'État tunisien », *art. cit.*

rapports qu'entretient l'État beylical, ancré sur la côte à Tunis, avec le sud-ouest sont avant tout militaires : il s'agit de mater la dissidence et de prélever l'impôt. La révolte de 1864 entraîne autour d'Ali Ben Mohamed Ghedhahem El Mejri, le fils du Cadi des Mejri¹, une partie des tribus du sud et de l'ouest du pays, qui s'opposent au doublement de l'impôt décidé par Khaznadar dans un contexte de difficultés budgétaires de l'État beylical tunisien². Preuve supplémentaire de l'historicité de la marginalisation du sud-ouest tunisien, cet impôt ne concerne que les régions de l'intérieur : les grandes villes de la côte n'y sont pas soumises. Cet irrédentisme est souligné par les rapports de l'administration coloniale³ qui rapportent comment les habitants de la région se révoltent contre le pouvoir central en 1886 et en 1906. Lors de la lutte pour l'indépendance, à laquelle la région fournit de nombreux *fellagha*, la population se rallie davantage à Salah Ben Youssef qu'à Habib Bourguiba. Cet avocat originaire du sud du pays était secrétaire général du Néo-Destour lorsque Bourguiba était en exil, et a pris position en faveur de revendications nationalistes plus fermes avec la France : il s'agissait de lier le sort de l'indépendance tunisienne à celle de l'Algérie et du Maroc⁴.

Après l'indépendance, Kasserine ne forme pas tout de suite une circonscription électorale : lors de l'élection de l'Assemblée constituante de 1956, le découpage électoral prend en compte les « facteurs ethniques »⁵. La circonscription héritée du « contrôle civil », nom donné aux unités administratives du protectorat⁶, s'appelle désormais Sbeitla-Thala⁷, soit les noms des deux délégations caïdats, l'un étant celui du groupe de solidarité lignager *mejri*, à l'Est, l'autre celui des *fréchich* au Nord. C'est progressivement la ville de Kasserine, formée par l'exode rural, qui s'impose et devient le siège du gouvernorat. Lors des élections de 1959, la circonscription de Kasserine est calquée sur le gouvernorat du même nom⁸, mais en 1974, si la circonscription ne change pas de nom, elle change de frontières à la suite de la création du gouvernorat de Sidi Bouzid au sud-est. La population de la région prend part aux différents mouvements de révolte populaire contre le régime, et particulièrement aux émeutes du pain de

¹ Les *Mejri* sont les membres du 'arch* « majeur » établis sur le territoire de Sbeitla et Sbiba. Ils sont alliés aux Frechich, et aux Hmama de Sidi-Bouzid notamment lors de cette révolte. Au sud se trouvent les Tlili, descendants de Sidi Tlili dont le mausolée est à Fériana.

² Le grand vizir Khaznadar a décidé de doubler l'impôt (la *mejba*). Ganiage Jean, *La Révolte de Ali Ben Ghdahem. 1864*, éd. Bibliothèque historique, Tunis, 1965.

³ Montchicourt Charles, *La Steppe tunisienne chez les Frechich et les Majeur (régions de Feriana, Kasserine, Sbeitla, Djilma)*, Tunis, impression de J. Orliac, 1906.

⁴ Les partisans de Salah Ben Youssef seront réprimés par le nouveau régime, et lui-même, exilé à Francfort, sera assassiné en 1961.

⁵ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, op. cit., p. 251.

⁶ Elles étaient au nombre de 18, le sud du pays étant administré par l'armée.

⁷ En 1948, elle porte le nom de Thala seulement. Voir Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, op. cit., carte n°6.

⁸ Il compte alors quatre délégations, Fériana, Thala, Sbeitla, et Kasserine.

1984. Cette effervescence sociale fait de Kasserine un territoire riche de militants d'opposition au régime, et de membres du RCD qui ont pu, à certains moments, prendre leurs distances vis-à-vis du parti. Cela fait aussi de la région un espace administratif dans lequel les cellules du parti-État sont particulièrement nombreuses et surveillées, avec d'autant plus de soin que les mouvements sociaux y sont fréquents¹. Le sociologue Mouldi Lahmar explique le grand nombre de cellules du RCD dans cette région ainsi qu'à Sidi Bouzid, par la nécessité pour le parti quasi-unique de coopter les nouvelles élites sociales devenues plus nombreuses du fait des politiques de scolarisation, et cela afin qu'elles ne soient pas récupérées par l'opposition². Il montre comment la démultiplication des cellules du RCD et l'explosion de la vente de cartes d'adhérents conduisent à démonétiser le fait d'appartenir au parti dans un contexte de raréfaction de biens redistribuables (notamment les emplois dans la fonction publique) : le RCD à Kasserine est à la fois pléthorique en termes d'adhérents mais exsangue en termes de capacité de redistribution ce qui explique, selon le sociologue, que 33% des manifestants à Kasserine aient été également membres du RCD au niveau local, soit deux fois plus qu'à Sidi Bouzid³. C'est bien une crise du rapport à l'État et de la relation de clientèle, qui prend une forme spécifique locale, qu'il décrit en analysant l'engagement au RCD comme une ressource sur un marché politique façonné par l'histoire de la région.

Depuis la révolution, la contrebande avec l'Algérie s'est accrue comme source de revenus pour la région⁴. Ce commerce informel est très intriqué à l'économie locale et nationale formelle, mais possède dans le cas de Kasserine, ses propres réseaux et points de passage. Il vient suppléer à la culture de l'alfa, plante à partir de laquelle on fait du papier, en crise et aux usines de sous-traitance textile (notamment Benetton) qui sont implantées dans la région, y emploie un personnel féminin non diplômé, mais recrute sur la côte pour pourvoir les postes d'encadrement⁵. Une partie importante de l'argent issu de la contrebande est blanchi dans le BTP : les artères principales de Kasserine-ville affichent des bâtiments flambant neufs⁶. Le terme « contrebandiers » désigne alors une grande variété de profils, allant des « petites mains »

¹ Ce fait a été fréquemment souligné lors des entretiens avec des acteurs politiques de tout bord, qui présentaient Gafsa, Kasserine et Sidi Bouzid comme des lieux faisant l'objet d'une attention particulière de la part du régime qui y avait implanté des réseaux d'encadrement d'autant plus denses.

² Lahmar, « L'effondrement des termes de l'échange sur un marché politique local faussé », *art. cit.*

³ *Ibid.*

⁴ Meddeb Hamza, "Young People and Smuggling in the Kasserine Region of Tunisia. Stories of Dispossession and the Dynamics of Exclusion", *International Alert*, 2016 ; Doron Adrien, « Routes tunisiennes de l'échange marchand : géographie post-révolution d'un réseau de marchés mondialisés », doctorat de Géographie, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2018, p. 241-244

⁵ Entretien et observations, Foussana, octobre 2015.

⁶ Entretiens, Kasserine, septembre 2015.

à des acteurs centraux de la configuration politique locale. Les mobilisations ont été particulièrement importantes à Thala et à Kasserine-ville à l'hiver 2011, ce qui a conduit à des changements politiques locaux importants notamment au niveau des municipalités, et à l'élection de figures locales d'opposition au régime à l'ANC.

B. Des résultats électoraux représentatifs des dynamiques nationales

Les résultats des élections constituentes sont relativement représentatifs à la fois de la prégnance du nationalisme arabe dans la région, quelle que soit l'étiquette partisane, mais aussi des dynamiques nationales : Ennahdha est le parti majoritaire avec trois élus sur huit, le CPR et la Aridha Chaabeya ont un élu chacun, le PDP et le MDS ont également un élu chacun et enfin, un juriste de Sbeitla est élu sur une liste indépendante.

Trois députés revendiquent un positionnement nationaliste arabe : il s'agit de Kamel Saadaoui, enseignant et syndicaliste, proche de l'islam politique sur plusieurs points¹ mais élu sur la liste du MDS, de Mohamed Ali Nasri élu du CPR, et de Neji Gharsalli. Ce dernier est issu d'une famille de notables très politisée et de tous bords (les frères de sa femme sont députés du RCD sous Ben Ali, son cousin est juge, proche du régime, et son frère avocat est militant nahdhaoui emprisonné par Ben Ali) et est parti étudier en Irak et est revenu en Tunisie pour créer une organisation baathiste clandestine. Il a ensuite rejoint le PDP, qu'il considère comme le seul parti d'opposition véritablement actif sur le territoire tunisien, et organise de nombreuses manifestations en soutien à l'Irak et à la Palestine à Kasserine.

Les élus du mouvement Ennahdha sont très largement dominés par la stature de la tête de liste, Walid Bennani, qui se présente comme le fils d'un policier yousefiste, connu à Thala, membre de cercles de lecture et d'étude du coran. Cependant, Walid Bennani est avant tout une figure nationale du mouvement : membre fondateur du mouvement, il participe aux premiers cercles de lecture et d'étude du mouvement dans les années 1970, préside de manière éphémère le mouvement et après plusieurs arrestations, organise le départ en exil des dirigeants du parti². Il occupe d'ailleurs des positions importantes à l'ANC et au parti comme vice-président du groupe parlementaire où il joue le rôle de *whip*. La deuxième de liste est celle qui fournit l'essentiel du travail local de coordination avec les associations de bienfaisance³. Le troisième député à être élu sur la liste d'Ennahdha est un médecin originaire de Sbeitla qui est l'un des

¹ Il rejoindra d'ailleurs le groupe parlementaire d'Ennahdha.

² Entretien, Walid Bennani, Kasserine, septembre 2014.

³ Entretien, Kheira Zghairi, octobre 2015.

rares députés d'Ennahdha à démissionner et rejoindre le *hizb al-binah al-watani* (parti de la construction patriotique) fondé par un dissident du mouvement et membre historique du *majlis a-choura*. L'élue du CPR et celle de la Aridha Chaabeya, une étudiante issue d'une famille connue et proche de l'ancien régime, rejoignent tous deux Nidaa Tounes peu après le lancement du parti. Enfin, Mabrouk Hrizi est un juriste élu sur une liste d'indépendants qui a pour socle une association fondée à Sbeitla, et dont l'objectif est de promouvoir une culture démocratique. Sa liste est intéressante car elle est très localisée : le quartier général de campagne est à Sbeitla¹, et c'est là que le député se rend lorsqu'il rentre dans sa circonscription.

L'enquête menée à Kasserine souligne la faible emprise des députés sur la configuration politique locale, au point que ces derniers sont victimes de violences et de manifestations de mécontentement : Walid Bennani se fait « dégager » lorsqu'il vient à Kasserine présenter la constitution dans une réunion organisée par le PNUD en juin 2014 ; Mohamed Ali Nasri se fait agresser à son domicile. Ces derniers vont au gouvernement de temps en temps, participent à certaines visites, mais n'entretiennent pas de liens personnels – à l'exception de Neji Gharsalli – avec les figures principales de l'action politique locale, qui ont elles aussi été pourtant renouvelées par la révolution.

C. Des « notables de la révolution »² dans les institutions locales

À Thala, le médecin qui avait protégé les manifestants blessés réfugiés à l'hôpital lors de la répression de la mobilisation des 9 et 10 janvier 2011 est élu maire de la ville après une élection certes non organisée au niveau national, mais dont les résultats n'ont pas été contestés³. À Kasserine, le conseil municipal est lui aussi renouvelé après la fuite de l'ancien maire. C'est un avocat qui est élu par le conseil municipal au printemps 2011, avec pour maire-adjoint un professeur de français⁴. Les différentes équipes municipales de Thala et Kasserine sont bénévoles : le maire continue de gérer ses affaires d'avocat le soir, et l'adjoint au maire principal enseigne le matin et consacre ses après-midis à la municipalité. Le maire se présente comme un avocat mobilisé lors de la révolution, et montre de nombreuses vidéos des mobilisations des

¹ C'est d'ailleurs à Sbeitla que son directeur de campagne insistera pour que je reste dormir pendant mon terrain.

² C'est ainsi que les qualifie Samir Rabhi, enseignant kasserinois, pilier du syndicat de l'enseignement et militant des droits de l'homme. Preuve de sa notoriété au niveau national, il est membre de l'HIROR au titre de « personnalité nationale » et non de représentant des régions et deviendra porte-parole de cette institution de transition.

³ Bendermel Rafika, « Quand Thala s'est soulevée contre Ben Ali », *Le Temps* [Genève], 14 janvier 2012.

⁴ Maher Bouazzi, entretien, Kasserine, novembre 2015.

avocats en 2011 : c'est lui qui a accueilli Moncef Marzouki, qui lors de son retour en Tunisie en janvier 2011 s'est immédiatement rendu à Kasserine. Ces acteurs disposent donc avant tout d'un capital social à l'origine « révolutionnaire »¹, qu'ils articulent avec des ressources plus anciennes. Le père de Maher Bouazzi était un enseignant très connu à Kasserine (« le premier prof »²) et a travaillé vingt ans à la municipalité. Lui-même dispose d'un capital scolaire important : il a étudié le droit en France et en Allemagne.

Ils entretiennent de bonnes relations avec des opposants historiques qui vivent dans la région, et sont sortis de la clandestinité en 2011. C'est le cas par exemple de Mohamed Tahar Khadraoui, vers lequel chaque personne rencontrée à Kasserine renvoie, et qui a fait l'objet d'un documentaire, *L'Opposant*³. Après avoir adhéré au PDP en 2002, ce militant quitte le parti après les élections de 2011, comme une partie des anciens militants, à la suite de dissensions sur les liens entre la direction et le RCD. Il n'est pas candidat aux élections mais fait partie du comité de campagne de Neji Gharsalli⁴, puis il fonde une association, El Amal, qui vise en particulier à promouvoir la culture démocratique dans les écoles, et qui embauche des jeunes. Il souligne le rôle d'accompagnement et de soutien qui a été celui du PDP pendant les manifestations de l'hiver 2010-2011⁵. Il travaille main dans la main avec une militante d'extrême gauche, Hayet Hlimi. Cette couturière indépendante est syndicaliste et militante féministe au PCOT depuis les années 1990, mais ce n'est que depuis la révolution qu'elle peut afficher ses couleurs. Son atelier de couture porte le logo du parti, et des femmes viennent la voir quotidiennement pour qu'elle les aide dans différentes démarches administratives. Elle a fondé une association féministe de gauche après la révolution, TIGAR, qui lui permet d'assister à différentes formations à Tunis et ailleurs. Candidate en 2011 et 2014, elle n'a jamais été en position éligible sur les listes⁶.

Ces acteurs sont à la fois des acteurs politiques locaux et des acteurs du développement – à ce titre, ils circulent dans des espaces transnationaux et peuvent être envisagés comme tels. Ils entretiennent leur réseau à distance des autres acteurs locaux, impliqués eux aussi dans la politique et le développement. Cette rivalité est révélatrice de la compétition entre élites locales : l'importance de l'aide publique au développement dans ces régions fait des acteurs du

¹ Baczkó, Dorronsoro, Quesnay, « Le Capital social révolutionnaire », *art. cit.*

² Entretien, Maher Bouazzi, Kasserine, novembre 2015.

³ Annis Lassoued, *L'Opposant*, 2012.

⁴ Il n'est pas non plus candidat en 2014 mais se présente en revanche aux élections municipales en 2018 et entre au conseil municipal.

⁵ Entretien, Mohamed Tahar Khadraoui, Kasserine, octobre 2015.

⁶ En 2014, elle est deuxième sur la liste du Front Populaire, conduite par Aymen Aloui (membre du WATAD), qui est élu député.

développement des acteurs éminemment politiques et vient nourrir la fragmentation des configurations développementistes, ainsi que l'analyse Amin Allal à Gafsa¹. D'une part, le trio formé par le maire, le président d'el Amel, et la présidente de TIGAR, est très critique vis-à-vis du coordinateur local de plusieurs organisations internationales. Le maire place son différend avec Sofiene el Amri sur la manière de faire de la coopération :

« Qu'est-ce qu'il fait, lui avec eux ? Des séminaires à l'hôtel Seif². Est-ce que ça change les choses ? Non, est-ce que ça change les choses pour les gens, non plus. Moi avec les Américains, j'ai fait venir un boxeur célèbre aux USA et originaire de Kasserine. Tous les jeunes sont venus voir et le tournoi a lieu à Hay Zouhour [*un des quartiers les plus pauvres de la ville*]. Le gouverneur a pu venir, et depuis le quartier est ouvert³ »⁴

Cependant cette rivalité passe également par les dispositions sociales différentes de ce coordinateur local et par les différents réseaux d'aide publique au développement qu'ils mobilisent et dans lesquels ils circulent. Sofiene el Amri a un haut niveau de diplôme (doctorat en biologie de Bizerte) mais une situation économique compliquée : au chômage lors de la révolution, il monte une association de défense de l'environnement, l'ARPEK. Contrairement aux « notables de la révolution », il n'est pas engagé depuis longtemps dans les affaires publiques et n'est pas issu d'une famille « politique ». Il dit d'ailleurs à plusieurs reprises « ne pas vouloir faire de politique, c'est nul, ça bloque »⁵, se tenir à distance des controverses politiques et privilégier les compétences techniques. De plus, ces acteurs circulent dans différents réseaux transnationaux et mobilisent des financements issus d'organisations différentes : tandis que Sofiene el Amri s'est positionné comme point focal du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et de COSPE (la principale agence de coopération italienne, particulièrement active dans le domaine de la santé à Kasserine), le maire, Mohamed Tahar Khadraoui et Hayet Hlimi mobilisent en effet d'autres réseaux internationaux, notamment le réseau Euromed⁶, USAID (l'agence de coopération américaine), la région Provence Alpes Côte d'Azur avec laquelle l'adjoint au maire passe un accord de coopération décentralisée, et la Banque Mondiale⁷. Enfin, Alaa Talbi, directeur exécutif du FTDES mais

¹ Allal, « Penser global, agir dans un bocal », *art. cit.*

² Le principal hôtel de la ville, tenu par un ancien responsable local du RCD et par un ancien membre d'une association de bienfaisance. L'hôtel dispose d'une salle de conférences et d'un bar qui vend de l'alcool, ce qui en fait le lieu d'accueil des internationaux. À partir de l'été 2013 et jusqu'à la fin de mon terrain, chaque arrivée d'un international à l'hôtel fait l'objet d'une déclaration au gouvernorat et d'une surveillance militaire.

³ Ce qui signifie que ce quartier, pilier des mobilisations en 2011, était interdit d'accès au gouverneur auparavant.

⁴ Entretien, Ridha Abbassi, alors maire de Kasserine, octobre 2015.

⁵ Entretien, Sofiene el Amri, Kasserine, septembre 2015.

⁶ Issu du processus de Barcelone et financé par l'Union Européenne.

⁷ En novembre 2015, le maire de Kasserine et le Wali de Kasserine sont tous deux conviés à représenter la Tunisie avec le ministre de la société civile, à participer à une journée du *Center for Mediterranean Integration* (organisme

également originaire de la région de Kasserine, constitue aussi l'un de ces relais dans les espaces transnationaux de l'expertise tout en ayant des assises locales solides (une famille connue¹, des diplômes prestigieux², un emploi à l'université, un positionnement d'intellectuel et de poète). Il a développé un pôle du FTDES à Kasserine, qui peine à organiser des activités mais est en lien avec les autres associations nationales qui y sont présentes (et en particulier les associations historiques de défense du droit des femmes comme l'AFTURD, l'ATFD).

Enfin, ces acteurs sont également très hostiles aux réseaux associatifs *nahdhaouis*, ce qui les pousse à ne rien faire pour contrer le développement de Nidaa Tounes, vis-à-vis duquel ils sont pourtant critiques. Le groupe est en effet hostile aux différentes associations islamistes : le maire critique les liens entretenus par Ennahdha avec certains imams, la densité de leur tissu associatif et leur capacité à investir le milieu des ONG. Ce tissu local nahdhaoui repose sur les liens entre des associations locales d'étude du coran, de bienfaisance, et de défense des droits de femmes ; il dispose également de relais à Tunis à travers des militants nahdhaouis originaires de Kasserine qui font la jonction avec certaines associations golfiotes et turques³. Cette hostilité à Ennahdha s'imbrique dans une rivalité institutionnelle entre le gouvernorat et la mairie ; en août 2012, Ali Laraiedh nomme Mohamed Sidhom, qui restera gouverneur de Kasserine jusqu'en février 2014. Cette nomination est très politique : ancien militaire, il est sympathisant d'Ennahdha et sera même investi comme tête de liste par Ennahdha à Nabeul 1 en 2014. La rivalité entre la mairie et le gouvernorat atteint son paroxysme, alors que la mairie n'a que peu de marge de manœuvre, au point que l'adjoint au maire, depuis devenu maire de Kasserine, explique largement préférer le nouveau Wali, Chadly Bouallegue, ancien cadre du RCD assumé⁴ et nommé en août 2015 à Kasserine : « au moins avec lui on peut faire des choses, il fait avancer les projets »⁵.

Les tensions entre islamistes et gauche historique s'inscrivent donc à Kasserine dans un rapport de force entre pouvoir décentralisé et administration déconcentrée : cette intrication participe à la polarisation de la configuration. Elle montre que l'anti-islamisme peut être mobilisé comme ressource au niveau local. On présente souvent l'anti-islamisme comme

de la Banque Mondiale basé à Marseille) sur la décentralisation au Maghreb. C'est le maire qui a poussé à ce que ce soit sa ville qui soit mise en avant.

¹ Qu'il définit comme ressortissant d'un sous-clan noble (*haji*) des Frechich, les Khnedra. Entretien, Alaa Talbi, Tunis, octobre 2015.

² Un doctorat de l'EPHE en histoire médiévale, des séjours d'études à l'Institut Français du Proche Orient.

³ Entretien, Kheira Zghairi, députée constituante d'Ennahdha, Kasserine, novembre 2015.

⁴ Entretien, Chadly Bouallegue, Wali, Kasserine, novembre 2015. Voir aussi Keller Benjamin, « A Kasserine, foyer de l'insurrection, « tout a empiré » » SwissInfo.ch, 12 janvier 2016.

⁵ Entretien, Ridha Abbassi, maire, Kasserine, Novembre 2015.

ressource pour les élites nationales autoritaires, qui cherchent à maintenir leur situation de domination¹. La rhétorique anti-islamiste est alors considérée comme une façon de mettre au premier plan le débat sur l'identité tunisienne et le mode de vie tunisien, pour entraver toute possibilité de débat sur le développement et les questions économiques et sociales. Cependant, l'étude d'une configuration locale montre que cette ressource se décline également à d'autres niveaux et sur des scènes politiques éloignées de la capitale, également critiques du débat sur l'identité, et s'insère dans d'autres relations de pouvoir. L'anti-islamisme a ici un effet secondaire, relativement proche de celui qui était décrit à la capitale : les « notables de la révolution » s'accommodent mieux d'une coexistence pacifique avec Nidaa Tounes et les anciens membres du RCD qu'avec les acteurs issus du mouvement Ennahdha.

II. « Nidaa Tounes c'est le RCD »² ? : un cas pour étudier la mobilisation locale des anciens réseaux du RCD

« *On est le RCD, bah oui on était tous au RCD* »³. Dès qu'on sort de Tunis, c'est le terme « *tajamaa* » (rassemblement) qui fait directement référence au Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) de Ben Ali qui est utilisé pour désigner Nidaa Tounes. Déplacer la focale sur une région éloignée de la capitale permet d'étudier autrement la construction de Nidaa Tounes et de voir à la fois comment l'existence locale du mouvement est le fait, d'une part, d'une mobilisation ascendante locale menée par d'anciens notables de second rang, et d'autre part, d'une mobilisation descendante, depuis la direction du parti à Tunis, qui vise à négocier le droit du parti à être présent sur l'ensemble du territoire tunisien.

A. La lutte pour les investitures

La création de la section régionale de Nidaa Tounes à Kasserine a une paternité contestée. D'une part, des hommes d'environ vingt-cinq ans créent un premier bureau et organisent des actions qui se revendiquent de Nidaa Tounes, sans lien avec le parti à Tunis dès le printemps 2012. Dans le même temps, à Tunis, deux députés de Kasserine rejoignent Nidaa Tounes :

¹ Burgat François, *Comprendre l'islam politique. Une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste. 1973-2016*, Paris La Découverte, 2016.

² Affirmation récurrente dans les entretiens et les observations conduites à Kasserine.

³ Observations, Thala, octobre 2014.

Rabaa Najlaoui rejoint le groupe de jeunes tandis que Mohamed Ali Nasri¹ semble moins s'impliquer localement. Elle est de leur génération et appartient aux familles proches du RCD, mais qui occupaient avant 2011 des positions de second rang. Ces « jeunes »² – on reprend l'expression qu'eux-mêmes utilisent pour se caractériser –, ont des situations professionnelles contrastées : l'un d'entre eux a un poste de direction dans la filiale régionale d'une entreprise bien connue du clan Ben Ali, un autre est coach sportif dans une salle de sport. Ils semblent cependant appartenir à des familles proches du RCD mais qui occupaient avant 2011 des positions de second rang dans la région.

Dans le même temps, la centrale tunisoise du parti crée un bureau en reprenant les biens immobiliers du parti national tunisien créé dès 2011 par Faouzi Elloumi, grand argentier du parti et première fortune du pays³. Lors de la désignation des têtes de liste, Rabaa Najlaoui, députée sortante qui a rejoint le parti à la première heure, est concurrencée par d'autres candidats et en particulier par Kamel Hamzaoui, 71 ans, ancien député et maire de Kasserine dans les années 1990, qui négocie son investiture comme tête de liste de la région à la commission des investitures du parti, à Tunis ainsi que l'évoque cet extrait d'entretien :

« Ah oui, lui. [pause] J'étais dans le bureau de [X] quand il est entré. Il est resté une heure et demie. Il a tout expliqué, tout. Il a tapé du poing sur la table aussi [sourir] C'est un baron, il tient la région. L'usine, le foot... et les gens l'adorent. Celle qui est déjà élue, elle est super cette petite [Rabaa Najlaoui], Béji [Caid Essebsi] l'adore en plus, vraiment il s'en est entiché, elle l'accompagne partout, mais elle ne fait pas le poids par rapport à lui. Si tu veux voir les brigands, les bandits, va le voir lui, tu comprends ? (...) Ce n'est pas en me parlant à moi que tu vas voir ce que c'est Nidaa, le parti. Enfin bon, voilà, quand il est sorti de là, il avait l'investiture, ensuite je sais pas, c'est lui qui a fait sa liste. Bon, je crois qu'il savait qui il fallait mettre, quelle famille, quelle région, pour gagner. »⁴

Il est intéressant de voir cet universitaire engagé dans la gauche libérale et différentes organisations de défense des droits de l'homme, qui a rejoint Nidaa Tounes, comme une partie de ses camarades politiques, par anti-islamisme et par attachement à la personnalité de Béji Caid Essebsi⁵, requalifier ses anciens adversaires et marquer la distance entre les différents courants au sein de Nidaa. Cet extrait d'entretien souligne ainsi, non seulement la bonne introduction de Kamel Hamzaoui à Nidaa Tounes, mais le hiatus entre les convertis de gauche et les anciens membres du RCD. Ce discours fait contrepoint au discours officiel relayé dans les médias par les membres des différents partis politiques qui participent aux élections, selon

¹ Entretien, fondateur du premier groupe Nidaa Tounes, Kasserine, octobre 2014.

² Ils ont entre 24 et 35 ans.

³ Entretien, Faouzi Elloumi, Tunis, novembre 2015.

⁴ Entretien, membre du bureau politique de Nidaa Tounes, Tunis, octobre 2014.

⁵ Entretien, membre du bureau politique de Nidaa Tounes, Tunis, novembre 2012.

lequel les listes de candidats auraient été formées sur proposition des bureaux locaux des partis politiques. Les investitures, de même que la constitution des listes, restent très centralisées. Il met notamment le doigt sur un aspect essentiel de la construction des listes, à travers la mention des familles et des régions à mobiliser pour gagner les élections, point sur lequel on reviendra dans la dernière partie du chapitre.

B. Le retour du fils prodigue ?

Ce retour sur le devant de la scène de figures bien connues de l'ancien régime s'appuie au niveau légal sur la loi électorale de 2014, qui contrairement à celle de 2011, n'interdit pas aux anciennes figures du RCD de se porter candidats (au moins vingt-six membres de l'ancien parti unique seront élus sur des listes différentes et dans des circonscriptions différentes dont sept anciens députés et deux anciens maires¹). Pour autant, ce retour éclaire la labilité derrière le terme de « restauration autoritaire »², qui a été fréquemment employé pour caractériser la période, ou encore celle de « retour de l'ancien régime ». Comment ce retour s'opère-t-il ? Avec quelles ressources ? Quels ajustements, hybridations, et réactualisation des pratiques antérieures nécessite-t-il ?

L'analyse de la manière dont cette ancienne figure de la région et du « capitalisme des copains » tunisien³ organise son retour politique à Kasserine permet de voir concrètement comment se construit l'éligibilité locale de cet oligarque, membre du comité central du RCD jusqu'à son emprisonnement pour corruption par Ben Ali au début des années 2000. Kamel Hamzaoui incarne avant tout le fils prodigue, le *ould le bled* (enfant du pays), qui a réussi. Patron d'un groupe industriel qui fabrique des emballages et des sacs à partir de l'alfa de la région, il possède une usine à l'entrée de la ville et des unités de production à la capitale, ce qui en fait l'un des plus gros employeurs de la ville. Pendant trois ans (1992-1995), Kamel Hamzaoui aurait subventionné trois cohortes de bacheliers de la ville en leur donnant des « bourses » pour qu'ils puissent aller faire leurs études supérieures ailleurs⁴. Il semble que ces bourses soient en réalité des contrats fictifs à l'usine : les bacheliers avaient un salaire comme les employés de l'usine et s'en servaient pour financer leurs études. En 2014, l'usine redevient

¹ Voir l'encadré consacré au retour de l'ancien régime à l'ARP au chapitre 9.

² Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

³ Cournoyer-Paquin Bruno, « Clientélisme et corruption en Tunisie, de Ben Ali à la période contemporaine (1987-2017) », *op. cit.*, p. 139-155.

⁴ L'histoire m'a été rapportée plusieurs fois, à la fois par un membre de l'équipe de Kamel Hamzaoui, mais aussi par un membre de l'équipe de campagne d'un autre candidat.

le centre de son activité politique, un bureau officieux en vue de la campagne, qui se superpose aux bureaux du parti, et qui est celui dans lequel les décisions sont prises et les rencontres plus discrètes organisées. La situation perdure après l'élection : c'est à l'usine que Kamel Hamzaoui continue de négocier et de recevoir, et cela d'autant plus que le bureau du parti est fermé.

Enfin, Kamel Hamzaoui conjugue ses fonctions de chef d'entreprise avec celle de président du club de foot de la ville « Avenir Sportif de Kasserine » (ASK). C'est sous sa présidence, entre 1986 et 1998, que le club a connu ses meilleures années. Signe de son retour en politique, il rachète le club quelques mois avant les élections d'octobre 2014 : lors des rencontres sportives, son nom est scandé dans les gradins, juste après le surnom de l'équipe « *Frachich* » qui est aussi le nom de la principale tribu semi-nomade qui s'est sédentarisée dans la région dans les années 1950-1960.

Le ballon et le portefeuille

L'investissement dans un club de foot est révélateur de la convertibilité du capital économique et sportif dans le champ politique. Mohamed Kamel Hamzaoui n'est pas le seul à utiliser le stade comme tremplin : on a déjà mentionné Slim Riahi, président du parti politique l'UPL et président du Club Africain, l'un des deux plus grands clubs de football en Tunisie, à l'approche des élections de 2014. Cette pratique politique n'est cependant pas nouvelle : Mondher Zenaidi, lui aussi originaire de Kasserine, a été un temps président de l'Espérance de Tunis (1986-1987) l'équipe rivale du Club Africain. Lorsqu'il organise des réunions préparant son retour en politique, il s'y met en scène comme évergète footballistique comme le montre cet extrait de journal de terrain :

Mondher Zenaidi reçoit dans le bureau luxueux d'un de ses amis – le directeur d'une clinique privée d'un des quartiers d'affaires de la capitale. Il sert des cafés Nespresso à chacun. C'est lui qui va accueillir les invités et les raccompagne. Une ancienne députée, membre de l'Union de la femme tunisienne (organisation très proche du pouvoir de Bourguiba puis Ben Ali), et un militant de gauche proche du Front populaire, sont assis sur un canapé. Pendant ce temps, à table, notre hôte présente l'entraîneur d'un club de quartier de Kasserine, qui a besoin de nouveaux crampons pour son équipe, à deux joueurs de l'Espérance de Tunis, qui peuvent leur en fournir. Il est chaudement remercié : on lui serre les mains, et lui donne l'accolade. Ses origines kasserinoises sont mentionnées fréquemment : citant de mémoire le numéro de téléphone de Kamel Hamzaoui, il explique qu'ils se sont beaucoup rendu service quand l'un était maire de la ville et l'autre député – soit il y a une vingtaine d'années¹.

Cet extrait souligne également la manière dont Kasserine fait partie structurante de la trajectoire politique de cet ancien ministre : il est même encore présenté comme « le père de Kasserine » par plusieurs membres de l'équipe de campagne de Kamel Hamzaoui, et c'est à Kasserine qu'il réalise son meilleur score électoral aux élections présidentielles de 2014.

¹ Notes de terrain, Tunis, décembre 2015.

À cette dimension évergétique, Mohamed Kamel Hamzaoui ajoute un certain nombre de positions politiques à la fois locales et nationales : il a été successivement trésorier du RCD à Foussana, puis maire de Kasserine et à partir de là, intègre le comité central, soit la plus haute instance du RCD, le parti de Ben Ali. Ces positions lui permettent de mobiliser des rouages institutionnels à la fois locaux et nationaux, que ce soit pour s'imposer comme tête de liste de Nidaa Tounes à Kasserine ou faire campagne en mobilisant d'une part les *merkassi* (employés de la municipalité qui louent les emplacements au souk) et faire pression sur les commerçants, d'autre part les gérants de bars, qui organisent une distribution de bière à la veille de l'élection. À la suite d'un désaccord avec Ben Ali, il a été emprisonné pendant plusieurs mois au début des années 2000, alternant séjours à l'hôpital et en prison¹. À la notabilité acquise à travers ses fonctions officielles s'ajoute alors également l'aura du prisonnier politique et à l'image d'*alter ego* de Bourguiba. Cette situation participe à la construction de son image de frondeur, d'indépendance vis-à-vis du parti destourien, qui s'accorde bien avec l'irrédentisme de la région de Kasserine et contribue à l'ajustement du personnage à la situation post-2011. Quelques bribes de conversation avec des habitants de Thala, glanées lors d'un de ses *meetings*, reviennent sur ces deux aspects de sa trajectoire politique.

« Il était au RCD, comme tout le monde, mais il a dit non, il s'est opposé... il est riche, il a eu la voiture de Bourguiba avant Bourguiba ! un jour je vais te raconter une histoire, un jour, Bourguiba, il a fait un banquet à Monastir, Bourguiba il a supplié si Kamel de revenir à son banquet mais il est têtue lui, il n'a pas cédé !² »

Ces conversations entendues à la marge des réunions publiques qu'il tient lors de sa campagne sont révélatrices des rumeurs qui entourent le personnage.

C. Des réseaux fragmentés et récupérés par d'autres acteurs

Cependant, Kamel Hamzaoui n'est pas le seul à mobiliser les anciens dispositifs de contrôle de la population mis en place par le Néo-Destour et l'État, bien qu'il soit celui qui les utilise de la manière la plus massive. Les autres listes candidates adoptent également un ensemble de pratiques qui réactualisent les manières de faire du RCD, et jouent sur les mêmes courroies de transmission, en particulier sur les réseaux de bienfaisance liés à l'ancien régime. Certains

¹ Question écrite posée par Olivier Dupuis (NI) à la Commission Européenne, Parlement Européen, 23 octobre 2002, E-3031/02 [<https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+WQ+E-2002-3031+0+DOC+XML+V0//FR>]

² Discussion avec un professeur de lycée, lors du *meeting* organisé par Nidaa Tounès à Thala le 19 octobre 2014.

candidats évoquent l'aide apportée par des amis qui travaillaient auparavant au 2626¹, d'autres, le rôle joué par leur carrière dans les offices de développement régionaux², ou leur capacité à mobiliser les scouts tunisiens³, soit autant de structures qui participaient à l'encadrement des citoyens jusqu'en 2011, et qui permettent, dans le cas des offices de développement notamment, d'accéder aux modes de distribution des budgets de développement. Si certains candidats investis par Nidaa Tounes ou certains cadres de Nidaa Tounes sont d'anciens membres du RCD disposant d'un accès privilégié aux ressources du parti du président déchu, et du fait de l'imbrication du parti et de l'État, aux ressources étatiques, il n'en reste pas moins que les autres partis mobilisent également, de manière fragmentée et discontinue, certains intermédiaires qui participaient aux dispositifs d'encadrement de l'ancien régime.

Ces pratiques témoignent de l'une des conséquences de la libéralisation de la compétition électorale : les acteurs en compétition s'imitent les uns les autres et leurs pratiques circulent, ce dont témoigne l'un des candidats à l'approche de la campagne :

« On essaie d'aller voir les *haji* et de les connaître. Les méthodes des campagnes électorales c'est les mêmes partout. Nous essaierons de mobiliser les femmes comme en 2011 qui ont été d'un apport capital, et on essaiera de faire pareil et de les mettre en avant et sincèrement il y a des militantes qui sont disposées à donner. Nous allons essayer de sensibiliser les jeunes qui n'aiment pas Nidaa Tounes mais doutent de la fermeté de Ennahdha et de la volonté d'Ennahdha à apporter coup de pouce aux grands chantiers. »⁴

Cet aveu témoigne d'une part, de la part de cet élu d'Ennahdha, de la volonté de « normaliser » la campagne de son parti, qui s'était distinguée en 2011 par l'organisation de fêtes de mariages collectives, l'engagement de certains imams et les distributions de couffins de nourritures. D'autre part, cette affirmation va dans le sens d'une organisation similaire des campagnes. De fait, la comparaison des programmes de campagne des différents partis et listes indépendantes dans différentes circonscriptions montre un agenda relativement proche – notamment pour Nidaa Tounes et Ennahdha : chaque liste organise des déplacements dans toute la circonscription. À la manière des députés élus sous Bourguiba, qui pouvaient organiser lors de leur campagne électorale près d'une cinquantaine de déplacements et de réunions publiques dans leur circonscription⁵, le mois de campagne électorale officielle sert avant tout à sillonner la circonscription. La plupart des listes partagent chaque journée entre des réunions publiques

¹ Entretien, Mabrouk Hrizi, député sortant indépendant, candidat sur la liste du CPR, Sbeitla, octobre 2014.

² Entretien, Mahmoud Kahri, candidat sur la liste de l'UPL, Kasserine, octobre 2014.

³ Entretien Mahmoud Kahri, candidat puis député UPL, Tunis, septembre 2015.

⁴ Entretien Walid Bennani Kasserine, septembre 2014

⁵ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, op. cit.

et des *meetings*, généralement le matin, et du porte-à-porte l'après-midi. Les cartes des quartiers à mobiliser, des délégations à visiter, sont affichées dans les bureaux de campagne. Le porte-à-porte peut prendre l'allure d'un cortège festif ou au contraire, d'actions plus discrètes. Dans ces deux activités principales, les membres de la liste et les militants du parti sont amenés à jouer le rôle d'intermédiaires entre le parti, son programme, ses députés ou candidats en position éligibles sur la liste électorale, et les électeurs. Ces derniers sont notamment là en tant que représentants de leur famille ou famille élargie, qui est fréquemment désignée sous le vocable de '*arch*' dans la région, et qui est présentée comme jouant un rôle déterminant dans l'élection et la présence du parti au niveau local.

III. Us et usages du « tribalisme » dans la construction de l'éligibilité

Nous montrerons dans la section qui suit que la référence à la '*arushiyya* – notion problématique et mise au ban de la société dans le récit de la construction nationale mis en place par Bourguiba – est mise en avant comme constitutive de l'éligibilité des candidats, mais aussi comme savoir-faire électoral revendiqué par tous les candidats, et qui trouve ses origines dans les pratiques de composition des listes électorales du PSD dans les années 1970. Cette pratique ancienne consistant à mobiliser une connaissance de la répartition tribale d'une région comme une vulgate permettant d'expliquer le fonctionnement politique de la circonscription est requalifiée en expertise par les candidats aux élections et les partis politiques. Apprendre à être candidat et à faire campagne passe alors par la mobilisation d'un savoir-faire hérité de l'ancien régime, et contribue à la réactualisation des pratiques de la situation autoritaire antérieure dans un contexte de pluralisme politique.

'Arch, qabila, nisba... qu'en est-il des appartenances et des structures d'identification dans la Tunisie contemporaine ?

Le vocabulaire utilisé pour parler de tribalisme par mes enquêtés est labile, et recouvre des sens différents suivant qu'ils emploient les termes en arabe ou en français. En arabe, le mot « tribu » se dit « *qabila* », et renvoie à de grands ensembles familiaux qui ont généralement un saint comme ancêtre commun et qui sont unis par un sentiment de solidarité (*açabiyya*), ce qui a également conduit à parler de « groupes de solidarité »¹ ou de « liens primordiaux »². Ce grand ensemble se subdivise ensuite en grandes familles, « *bar'da* ».

¹ Roy Olivier, « Groupes de solidarité au Moyen-Orient et en Asie centrale. États, territoires et réseaux », Les cahiers du CERI, n°16, 1996.

² Picard Elisabeth (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.

Par ailleurs, les modes d'identification reposent sur la *nisba* : « système de classification locale à travers lequel les gens se définissent par rapport à leur famille, leur village, leur tribu, leur ville »¹ : on désigne ainsi celui qui vient de Kasserine comme *lgäsrini*, celui qui vient du Sahel comme *saheli*. Le terme peut également venir caractériser l'appartenance politique : *nidaai* et *nahdhaoui* sont les adjectifs substantivés qui désignent les militants de Nidaa Tounes et ceux d'Ennahdha.

Cependant, lors des entretiens c'est le terme de '*arch* (soit littéralement de « clan ») qui revient systématiquement et qui est un terme aux frontières plus poreuses, dans la mesure où il renvoie à la fois à une *bar'da*, mais aussi à une *qabila*. Les enquêtés traduisent d'ailleurs le terme '*arch* par « tribu » en français et celui, dérivé, de '*arûshiyya*, (littéralement « clanisme ») par « tribalisme ». On peut émettre deux hypothèses pour expliquer que ce choix sémantique se soit imposé : d'une part, les « tribus » n'existent plus en tant que groupes hiérarchiques aux contours clairement délimités au Maghreb depuis leur sédentarisation au cours du second XX^{ème} siècle². Dès lors, les termes de '*arch* et de '*arûshiyya* sont plus plastiques et renvoient davantage à un système de représentation et de mémoire. D'autre part, les termes « clan » et « clanisme » en français renvoient, dans le contexte tunisien de manière trop organique au « clan Ben Ali » et aux entreprises de prédation économique des dirigeants du RCD et de la famille Trabelsi. Dès lors, et surtout dans la mesure où la mobilisation de la référence tribale se fait généralement pour manifester une opposition à l'État et au régime, c'est le terme de '*arch* qui est employé.

A. La '*arûshiyya*, vulgate pour les candidats aux élections

« J'ai beaucoup plus de chance d'être élu ici à Kasserine que là où j'étais candidat en 2011, à Tunis, c'est à cause de l'équilibre tribal tu comprends ? En 2011, je me suis présenté à la Manouba [banlieue populaire de Tunis où est située l'université], j'ai mené une campagne avec peu d'argent car l'argent de la campagne du parti était concentré sur Sfax [centre industriel du pays] Tunis, Ariana [banlieue aisée de Tunis], j'ai organisé un *meeting* mais Ahmed Nejib Chebbi [président du parti] n'est même pas venu³. »

La remarque émane d'un ingénieur, diplômé d'une grande école parisienne et enseignant à l'université à Tunis, militant depuis la fin des années 1970 au syndicat de la recherche, puis à partir de 2003, au sein d'un des principaux partis de l'opposition légale à Ben Ali, qui vit à la capitale depuis plus de trente ans. Il est cependant cousin de l'avocat qui est devenu le maire de Kasserine à la révolution. Il est également lié par la famille à deux autres militants du PDP prépondérants à Kasserine, Mohamed Tahar Khadraoui, désormais reconverti dans l'associatif, et Neji Gharsalli, l'un des députés constituants élu en 2011, qui est lui-même le cousin du

¹ Rachik Hassan, « Identité dure et identité molle », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 73/74, 2006, p. 189. Cité par Camau Michel « Les mots de la tribu et les maux de la cité », in *L'Exception tunisienne*, op. cit.

² Berque Jacques, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? » in *L'Éventail de l'histoire vivante, hommage à Lucien Febvre*, Paris, Armand Colin, 1954, p. 261-271.

³ Entretien fait le 1^{er} octobre avec Ahmed Bouazzzi, candidat de l'Alliance démocratique, parti axé sur la défense des droits de l'homme et du libéralisme politique à Kasserine, dans sa voiture, sur la route de Kasserine.

ministre de l'intérieur nommé après les élections, Mohamed Najem Gharsalli. Il porte le même nom que celui qui a pris la direction de la municipalité en 2011, lui-même descendant du premier maire de la ville.

Ces derniers font fréquemment référence à des appartenances claniques (*'arûshiyya*) comme structurantes pour construire les listes électorales et déterminer les grands équilibres locaux. Nombreux sont les candidats qui, au cours de nos entretiens, parlent spontanément de la nécessité d'intégrer une représentation équilibrée des différentes tribus et égrènent alors lieux et noms de famille, de *bar'da*¹, comme c'est le cas dans ces extraits d'entretien avec des candidats :

« Oui bien sûr, notre liste. Dans le parti, tout est fait par élection mais on a laissé la liberté à tous nos membres de présenter leur candidature. On a pris conscience de cela parce que moi, je suis de la délégation nord de Kasserine. La deuxième c'est une femme par la loi, elle est originaire de Sbiba et Sbeitla, le troisième c'est un avocat originaire de Feriana, en quatrième une jeune de Foussana, cinquième de El Ayoun, sixième de Feriana, septième, huitième une femme de Kasserine. Surtout la répartition tribale est très pesante sur la région de Kasserine. Les tribus, quand tu prends un qui présente une tribu, c'est bien vu »²

explique un député candidat à sa réélection. Un autre, explique « mais vous avez bien vu l'an dernier comment les listes étaient faites d'après une répartition tribale »³. Une dernière, en position éligible, souligne : « moi je suis là pour représenter les *ouled askar* »⁴. Les entretiens font tous référence à une vulgate en matière de « tribus » à Kasserine dont voici une formulation :

« La grande famille c'est la famille LeFiel ; c'est un nom connu mais dans cette grande famille, il y a 15 têtes de listes, ils sont très éparpillés. Cette grande masse est dispersée. C'est une famille très politisée. Il y a aussi la famille des Ouled Askar, c'est une famille, une grande masse à Sbeitla évidemment et à Hay Zouhour, il y a des Mejri, et des Frechiche, et eux qui sont deux frères alliés, sont dans des villes et des délégations différentes. Six délégations sont des Mejri : Haïdra Thala Ayoun Sbiba et Sbeitla. La grande Kasserine c'est Hassi el Ferid, Cité Ennhour, Kasserine nord, sud, et cité Zouhour et une partie de Feriana ce sont des Frechiche, et Sidi Tlili ça c'est Majen bel abbes et Feriana. Ce sont les trois grandes grandes familles. Et à partir de là, ce sont des branches. Moi, je suis un Frechich de Kasserine. Et avec nous, il y a tout le monde. Seulement les Ouled Askar non mais nous travaillons pour que cette grande famille nous soutienne au moins en partie. »⁵

¹ Fraction *d'arch**, c'est-à-dire de clan.

² Entretien, Walid Bennani, tête de liste d'Ennahdha, Kasserine, septembre 2014.

³ Entretien, Mohamed Rachdi Bouguerra, 3^e candidat sur la liste de Nidaa Tounes à Kasserine, Tunis, octobre 2015.

⁴ Entretien, Ikram Moulahi, candidate en 2^e position sur la liste de Nidaa Tounes à Kasserine, Kasserine, octobre 2014.

⁵ Entretien, Walid Bennani, Kasserine, septembre 2014.

Cette référence récurrente à la ‘*arûshiyya* (soit « tribalisme ») est présentée par les candidats comme une donnée à prendre en compte pour mobiliser les électeurs. C’est d’ailleurs, selon certains candidats, l’essentiel : un candidat à Kasserine, candidat malchanceux à Manouba en 2011, explique qu’il n’a pas vraiment pu faire campagne, faute de moyens humains, mais qu’il est allé à l’essentiel, et a rencontré des chefs de tribu avec « quelqu’un qui les connaît »¹. On ne peut que souligner le hiatus entre la position sociale de cet universitaire à la retraite, militant historique du PDP et membre du groupe dissident qui a fondé l’Alliance Démocratique², et son propos, qui met en exergue l’importance de « chefs de tribu » dans la détermination des votes. L’éligibilité se fonderait alors sur la capacité du parti et du candidat tête de liste à capter les *big men*³ locaux – ou d’envergure nationale. Cet extrait d’entretien réalisé avec un député Ennahdha de Sidi Bouzid, gouvernorat voisin de Kasserine, revient lui aussi sur la nécessité de capter ceux qu’il appelle « chefs de clan » :

« Ah oui, ils donnent des consignes à 1 000, 2 000 personnes, ils votent selon des instructions. Chef de clan, généralement c’est très éduqué, un rang social très élevé, il a un doctorat, il est médecin, c’est pas la figure classique du vieillard, du mec sur son chameau... non rien à voir... »

Je suis sûr que vous êtes complètement dépaysée par rapport à la France. Ici, on sait. On n’a pas de difficulté à identifier les personnes influentes car on le sait déjà. Ils siègent dans les réunions, ils ont la capacité de dénouer des problèmes des *sit-in*. On les connaît tous. On sait déjà. On a ceux qui sont hostiles par principe, qui sont de gauche de la gauche radicale, très cohérents avec eux même dans leur propre délire (là je ne suis pas objectif), on a tissé des liens avec bon nombre d’entre eux et on continue de débattre avec eux et d’approfondir les rapports⁴. »

La mobilisation de ces *big men* ici présentés comme des intermédiaires électoraux est là encore l’un des rouages permettant la mobilisation pour le régime : les « clans » vont constituer les acteurs pertinents pour négocier la paix sociale lors des émeutes et des mobilisations qui animent le sud dans les années 1980⁵. Ils continuent de structurer les relations d’échanges entre les composantes des sociétés rurales quand bien même le délitement des terres collectives s’est accéléré, et les éleveurs semi-nomades se sont sédentarisés dans des quartiers périurbains nés de l’exode rural⁶ : en particulier en ce qui concerne l’accès au nouveau mode de vie sédentarisé

¹ Entretien, Ahmed Bouazzi, Kasserine, octobre 2014. Il sera finalement élu au conseil municipal de Tunis en 2018.

² Il sera finalement élu au conseil municipal de Tunis lors des élections de 2011.

³ Allal, « Penser global, agir dans un bocal », *art. cit.*

⁴ Entretien, Naoufel Jammali, Tunis, octobre 2015.

⁵ Lahmar, Zghal, « “La Révolte du pain” et la crise du modèle du parti unique », *art. cit.*

⁶ Lahmar, « L’effondrement des termes de l’échange sur un marché politique local faussé », *art. cit.*

(équipement collectif, emplois stables, logement). Le contrôle de ces ressources donne lieu à des conflits et à des rivalités entre Majer et Fréchich¹.

Cette situation se rapproche d'une part de ce que Mohamed Hachemaoui appelle le « tribalisme sans tribu » à partir de son étude de Tébessa, une région algérienne voisine de Kasserine. Il y constate la même récurrence : ses enquêtés, qu'ils soient acteurs ou observateurs de la vie politique, mobilisent à l'envi une vulgate de la répartition tribale de la population dans la région, afin d'expliquer la vie politique locale². Il n'y a pas de stratégie tribale pour placer des candidats (donc pas de tribu qui opine d'un seul chef³), mais la constitution des différentes listes obéit à un principe d'équilibre tribal, que les candidats têtes de liste ont pu mettre avant un capital social fondé sur la famille. Ce principe s'inscrit pourtant en faux avec la manière dont Bourguiba a construit le tribalisme en tabou à la fois social et politique, comme nous allons le voir dans le prochain paragraphe.

B. Un réveil du tribalisme ?

Le terme de '*arûshiyya* a en effet fait l'objet de critiques répétées par Bourguiba puis Ben Ali au point d'en faire un tabou, et cela dans le droit fil de ce qui se passe dans les autres sociétés arabes. Sa critique permet de s'inscrire dans le sillage de Bourguiba et de l'héritage néo-destourien : le tribalisme menacerait l'unité nationale et donc par là l'indépendance. Elisabeth Picard souligne le paradoxe selon lequel l'État se construit en empruntant des registres tribaux, en mobilisant, en divisant grâce à ces formes plurielles d'identité collective tout en en stigmatisant l'existence :

« Le paradoxe est qu'elle [l'identité collective tribale] coexiste avec un discours de stigmatisation dans lesquels la plupart des régimes arabes se posent en ennemis impitoyables du « sectarisme du régionalisme, et du tribalisme » (triptyque baathiste) au nom de la modernisation et de l'intégration nationale »⁴

La pérennité des liens de solidarité et des formes sociales qu'ils génèrent, conçues comme dynamiques et en perpétuelle évolution, ont pourtant suscité un ensemble de travaux de la part de géographes et de politistes spécialisés dans l'étude des sociétés arabes et moyen-orientales

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit., p. 104-105.

² Hachemaoui Mohamed, *Clientélisme et patronage dans l'Algérie contemporaine*, Aix-en-Provence, Karthala-IREMAM, 2013.

³ La situation est peut-être différente à Sidi Bouzid, où les quelques observations menées soulignent l'importance du clanisme : certains candidats prévoient leur score et organisent leur campagne en décomptant les voix des différents clans qu'ils représentent.

⁴ Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, op. cit., p. 70.

depuis les années 1990. Dans le cas tunisien, plusieurs recherches menées sur le sud du pays¹ mettent au jour la manière dont le régime de Ben Ali négocie avec des *açabiyya* restées structurantes, que ce soit au sein des communautés oasiennes ou bien des anciennes tribus semi-nomades sédentarisées depuis la décision imposée par Bourguiba en 1960 de prendre des cartes d'identité avec des noms de famille différents du nom du clan. Dans le cas des steppes tunisiennes (soit la région de Kasserine), Habib Attia montre à la fin des années 1970 comment les assemblées des notables (*myad*) permettant la délibération et la prise de décision sont des structures directement héritées du fonctionnement tribal². Le fait que les acteurs politiques parlent à voix haute de '*arûshiyya* et des « équilibres tribaux » présidant à l'organisation des listes vient s'ajouter au constat de la mobilisation des noms de '*ûrûch* (pluriel de '*arch* le clan) à la révolution, et a conduit certains chercheurs à parler d'un réveil du tribalisme à la révolution³.

En 2010-2011, les formes d'identification et d'appartenance à un '*arch* sont mises sur le devant de la scène à travers les slogans des manifestants. À Kasserine en particulier, ils scandent le slogan « *ahom, ahom, ahom frechich ahom* » (« Nous voilà, les Fréchich sont les plus forts »), qui vient des stades de football à l'origine (des stades kairouanais plutôt que kasserinois), mais qui désigne clairement les *Frechich* comme population insurgée. *Frechich* est le nom d'une tribu semi-nomade qui s'est sédentarisée à Thala et Kasserine, soit dans la partie nord du gouvernorat. Alliés aux *Mejri* voisins (établis à Sbeitla et Sbiba), ses membres ont pris les armes contre le pouvoir central à plusieurs reprises. Michel Camau montre comment ce slogan devient un cri de guerre contre l'étranger signifiant l'opposition et la fierté face à Ben Ali au moment des émeutes de 2011⁴. En retraçant l'histoire de la région, il montre la manière dont Kasserine-ville, ville sans nom et sans tradition citadine, fruit de l'exode rural intérieur, s'est fait le réceptacle d'un sentiment d'appartenance *frechich*. La revendication « c'est nous les *Frechich* » renvoie ainsi à la demande de dignité, de justice sociale et d'égalité, tout en convoquant une expérience de misère sociale partagée dans les villes et quartiers périurbains

¹ Voir en particulier : Baduel Pierre-Robert, « Le front de l'État, études sur la construction nationale dans le monde musulman », mémoire original en vue de l'obtention de l'HDR, Université de Provence Aix-Marseille, 1995 ; Bras « L'Autre Tunisie de Bourguiba. Les ombres du sud », *art. cit.* ; Bisson Vincent, « Dynamiques comparées de l'urbanisation en milieu tribal (Tunisie et Mauritanie). » doctorat de géographie, Université François Rabelais - Tours, 2005.

² Attia Habib, « Les hautes steppes tunisiennes. De la société pastorale à la société paysanne », doctorat de géographie, Université Paris VII, 1977.

³ Bisson Vincent, « Tunisie post-Ben Ali : Le réveil des solidarités tribales ? Retour dans un sud communautarisé en pleine transition », *Maghreb Machrek*, vol. 212, 2012, p. 15-26.

⁴ Camau Michel, « Les mots de la tribu et les maux de la cité », in *L'Exception tunisienne, op. cit.*, 2018.

nés de l'exode rural, par une inversion du stigmate et un « jeu de correspondance »¹ entre toponymie et ethnonymie.

« Frechich s'avère moins une « identité molle » qu'un « désignateur souple, riche de sens, un nom de mémoire ». Son « épaisseur sémantique » tranche avec la vacuité du « désignateur rigide » d'un lieu, Kasserine, dont le sens est fonction de « descriptions définies »² : site antique, chef-lieu d'un gouvernement, ville-champignon, etc. L'emploi de l'ethnonyme en définit une autre description, *blêd al-frâshîsh*³, qui tient de l'antonomase. »⁴

Est-ce ce sentiment précis d'appartenance que les candidats aux élections législatives tentent de capter en construisant leurs listes de candidats aux élections suivant un « équilibre tribal » ? Nous verrons à présent que cette pratique procède de manières de faire déjà en place avant 2011, lorsque les élections n'étaient pas concurrentielles mais avaient pour but de contribuer au contrôle politique, et à la mobilisation de la population.

C. L'açabiyya, mode d'insertion du candidat dans les réseaux de solidarité locale

La mobilisation d'un « équilibre tribal » empruntant aux différentes délégations de la région et aux différentes familles vient en réalité constituer une sorte de vulgate, un « kit identitaire »⁵ du fonctionnement de la région que les candidats mobilisent à l'envi comme autant de preuves de leur maîtrise du territoire. La mobilisation de cette vulgate n'est pas le fruit de la révolution, bien au contraire : la littérature portant sur les élections avant 2011 montre que déjà, dans la configuration autoritaire, les listes de candidats du Parti Social Destourien, uniques dans chaque circonscription jusqu'en 1979, sont construites sur le même modèle.

Michel Camau, Fadila Amrani et Rafaa Ben Achour montrent que les élections entre 1959 et 1979 ont pour but de renouveler le pacte entre le régime et les citoyens. Dès lors, le résultat probant est la participation qui témoigne de la mobilisation de la population : c'est le fait d'aller voter qui vient soutenir – ou non – le régime⁶. C'est dans ce but qu'est orientée la construction

¹ *Ibid.*

² La notion de « désignateur souple » est empruntée à Paveau Marie-Anne, « Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille », *Mots. Les langages du politique*, vol. 86, 2008, p. 23-35. L'expression « épaisseur sémantique », d'ailleurs citée par Marie-Anne Paveau, est utilisée par Roland Barthes dans « Proust et les noms », *Le Degré zéro de l'écriture* suivi de *Nouveaux essais critiques*, Paris, Seuil, 1972 [1967], p. 121-134. Sur le nom propre comme désignateur rigide et les descriptions définies : Molino Jean, « Le nom propre dans la langue », in *Langages, Le Nom Propre*, 66, 1982, p. 5-20 (p. 15). Cités par Camau Michel, « Les mots de la tribu et les maux de la cité », in *L'Exception tunisienne*, *op. cit.*

³ En arabe tunisien, *blêd* désigne, suivant les emplois, une ville (lorsqu'il ne s'agit pas d'une ville « historique » au sens de *mdîna*), un village ou un pays.

⁴ Camau Michel, « Les mots de la tribu et les maux de la cité », in *L'Exception tunisienne*, *op. cit.*

⁵ Thiesse Anne-Marie, *La Création des identités nationales*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 13-14.

⁶ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, *op. cit.*, p. 51.

des listes de candidats, quand bien même il s'agit d'une unique liste autorisée par circonscription. Elles sont supposées assurer la représentation territoriale, politique et sociale de chaque circonscription ; « tous les candidats interrogés se réfèrent au principe suivant lequel chaque délégation constitutive d'une circonscription électorale, se reconnaît dans, au moins, un candidat »¹. Cet enjeu fait l'objet d'une prise en compte croissante par la commission des investitures, ce dont témoigne le fait que les candidats soient de plus en plus locaux au fur et à mesure des élections. On a vu la manière dont l'origine territoriale constituait en Tunisie un indicateur important de position sociale. Dès lors, autant que la jeunesse ou le genre, l'origine locale est un facteur déterminant de l'éligibilité et vient faire système dans la constitution de listes. Cette pratique s'est donc sédimentée sur le temps long comme un *habitus* politique dont les acteurs locaux ont du mal à se départir.

Ce principe survit à 2011 et n'est alors ni propre à Kasserine, ni spécifique à la période révolutionnaire. Une députée élue dans la circonscription de Ben Arous, la banlieue sud de Tunis, explique comment son parti (Ennahdha) a investi en 2011 comme candidat quelqu'un de représentatif de chacune des délégations :

« Il faut que chacun dans chaque délégation se sente représenté par la liste. Moi, là d'où je viens, ils aiment les gens *smart* et je suis la mieux placée pour ça, je suis toujours impec, chic ..., ensuite il y avait Sadok Chourou alors lui il vient d'une ville les gens l'adorent je ne sais pas pourquoi, et ainsi de suite... »²

Cependant, la question de la représentation, et l'idéal d'une représentation-miroir se posent avec une force renouvelée après 2011, lors des premières campagnes électorales, dans un contexte où les élus sont « déçus » par la population. Comme le fait remarquer Marie Vannetzel en étudiant l'ancrage local des députés frères musulmans dans un quartier périphérique du Caire, la *açabiyya* n'est pertinente que comme mode d'insertion du candidat dans des réseaux de solidarité locale³.

Porte-à-porte avec l'UPL à Hmouda, sur les terres des Ouled Ben Jah⁴

Abderaouf Najahi est en troisième position sur la liste de l'UPL à Kasserine. Il a peu de chance d'être élu mais participe à la campagne. À la demande de la tête de liste, Mahmoud Kahri (avec qui j'ai fait un entretien la veille), il m'emmène en porte-à-porte dans sa famille. Nous partons avec un militant de l'UPL, Mounir Bouaziz*, qui n'est pas sur la liste, mais qui s'exprime très bien, en français comme en arabe. Mounir* m'explique que seul il ne pourrait pas rencontrer tous ces gens-là, ni même se rendre à Hmouda. Ce n'est que parce qu'Abderaouf est là qu'il peut venir et

¹ *Ibid.*, p. 310-311.

² Entretien, Héra Hammi, Tunis, juin 2014.

³ Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, op. cit.

⁴ Extrait du journal de terrain, 15 octobre 2014.

présenter le programme de l'UPL. Nous nous rendons d'abord dans un café, dont Abderaouf connaît le patron. Il nous présente des cousins et leur donne des tracts et des affiches qu'il colle sur leurs voitures. Ils prévoient une réunion qui aura lieu le soir, après le travail dans les champs.

Nous nous rendons ensuite à côté d'une épicerie, sur une sorte de terrasse ouverte bitumée sur laquelle les cousins d'Abderaouf ont rassemblé les jeunes de Hmouda qui sont tous de sa famille. Il y a beaucoup de jeunes de trente ans au maximum. Lors de cette réunion, la répartition des rôles que j'avais observée sur la route, mais que j'avais attribuée au fait que Mounir Bouaziz* est bon francophone tandis qu'Abderaouf est plus à l'aise en arabe, se précise : c'est Mounir* qui anime la réunion et Abderaouf qui le présente, alors qu'Abderaouf est le candidat de la liste. Si Abderaouf garantit l'ancrage local (nous pourrions même nous rendre dans une maison isolée pour y rencontrer des femmes et un homme âgé, chose impossible si on n'est pas de la famille), c'est Mounir* qui assure la communication et la présentation du programme.

La solidarité familiale permet aux candidats membres de la liste de venir faire campagne et d'organiser des activités sur le territoire : réunions publiques, porte-à-porte ne sont pas faisables sans être introduits et sans avoir un membre de la famille présent, quitte à ce qu'il y ait une division du travail politique contre-intuitive dans laquelle le candidat à l'élection – en position non-éligible – sert d'intermédiaire électoral et permet au parti de venir faire campagne au sein de sa famille, tandis que le représentant du parti (quand bien même il n'est pas candidat) est celui qui parle, présente le programme, répond aux questions. En reproduisant ce mécanisme, Kamel Hamzaoui reconduit des pratiques anciennes, dont il a une maîtrise importante compte-tenu du nombre d'élections auxquelles il a participé, que ce soit ou non comme candidat.

Cependant, c'est dans un contexte concurrentiel que ces pratiques sont désormais appliquées, et elles le sont par la grande majorité des partis et des listes candidates. Dès lors, il ne s'agit pas seulement d'avoir un membre de chaque '*arch*' quel qu'il soit sur sa liste, mais des acteurs au capital patronymique important. Ainsi, la candidate en deuxième position sur la liste de Nidaa Tounes est la fille d'un membre du RCD de Kasserine, proche de Kamel Hamzaoui, et son grand-père était un médecin très connu à Kasserine et engagé aux côtés de Bourguiba. Le troisième sur la liste est Mohamed Rachdi Bouguerra, originaire de Sbeitla et donc Mejri, qui a fait une carrière de haut fonctionnaire dans l'administration tunisienne et a occupé plusieurs postes de gouverneur, notamment à Sfax et à Ben Arous, ce qui lui donne une maîtrise importante des rouages administratifs. De plus, il est plutôt situé à gauche de Nidaa, et se qualifie lui-même de *yassari* (« gauchiste »), tout en admettant être un ancien membre du RCD¹.

¹ Voir l'affiche de la liste en annexes.

La stature des candidats et leur position dans les hiérarchies sociales locales, quand bien même ils ne sont pas en position éligible, est donc essentielle à la mobilisation. En témoigne l'une des modalités d'inscription sur les listes de candidature de l'ISIE : on remarque que les noms utilisés pour désigner les partis et les listes varient suivant les circonscriptions, mais que dans les régions du sud-ouest, la pratique qui consiste à indiquer son ascendance (*ibn* ou *bent*) est généralisée. Les modalités d'identification passent par la filiation, ce qui n'est ni propre à Kasserine, ni à l'appartenance à un '*arch*.

Faut-il alors liquider la question du patronyme et du sentiment d'appartenance clanique dans la réactualisation et la requalification de pratiques héritées de l'ancien régime ? L'ouverture de la compétition électorale catalyse la circulation des pratiques et le mimétisme d'une liste à l'autre. Toutefois, cette circulation s'articule avec des usages différenciés du phénomène clanique par les différentes listes et partis politiques présents dans la circonscription. On peut distinguer deux de ces usages. Le premier est le fait des partis, dont les têtes de liste sont socialement dominées dans la hiérarchie clanique ; il se caractérise par un usage « mou » de la '*arûshiyya* comme principe organisateur des listes de candidats. L'autre est le fait de listes dont les membres sont à la tête de '*ûrush* et ont un usage « dur » de ce principe.

Certaines listes, comme celle d'Ennahdha, utilisent le ressort « tribal » comme une technique volontiers mise à distance, et principalement pour ne pas déparer vis-à-vis des autres listes : leur liste est avant tout composée suivant un principe géographique visant à ce que les habitants de chaque délégation de la circonscription se sentent représentés, mais la tête de liste n'est pas un ténor d'une grande famille locale, et les membres de la liste sont volontiers critiques vis-à-vis du '*arch* comme mode d'organisation sociale. Cet usage « mou » de la '*arushiyya* comme principe organisateur du politique les conduit à privilégier d'autres manières de faire campagne (jouer sur les familles de prisonniers politiques dans le cas d'Ennahdha) mais à mettre en avant celle-ci comme « savoir-faire » de campagne.

D'autres listes à l'inverse ont un fonctionnement tribal, conçu pour rapporter des voix, mais également de manière préventive ainsi qu'on le voit dans cet extrait d'entretien dans lequel un militant associatif de premier plan à Tunis, originaire de Kasserine, analyse la stratégie de Nidaa Tounes à Kasserine :

« La liste de Nidaa Tounes fonctionne sur une logique tribale, qui a eu un vrai impact sur les votes. En prenant un *Mejri* comme numéro trois et un Ouled Askar en deux, Mondher Zenaidi est « neutralisé », il ne peut pas s'opposer, et doit soutenir la liste

Nidaa. Cet homme d'affaires, c'est le fils d'Abdelaziz Zenaidi¹. Il est à la tête des *mejri*, à Sbeitla. Il a fait un bureau qui aide la population (et pas la région). Il n'a jamais été renversé et éjecté par Ben Ali car il était le seul à pouvoir tenir les régions de l'intérieur calmes, et en particulier Kasserine. Il possède les pommes de Sbiba. »²

Pourtant, cet ancien ministre³ réfute en bloc le rôle des *'arûshiyyet* dans l'élection : « je ne peux pas accepter le fait qu'il y ait des tribus »⁴. Il ne s'agit donc pas ici de démontrer un savoir-faire que l'on posséderait comme une technique électorale efficace. L'accent n'est pas mis sur la répartition tribale par la tête de liste ni par la figure tutélaire (Mondher Zenaidi), mais par les acteurs subalternes de la campagne, qui critiquent cette répartition tribale qu'ils considèrent comme un obstacle à leur accession à des positions de pouvoir supérieures. Dans le cas spécifique de Kasserine, Kamel Hamzaoui s'est efforcé de faire coïncider le temps de la campagne, le mode de représentation fondé sur l'origine géographique, le sentiment d'appartenance lignagère, et l'expérience collective de marginalisation et d'irrédentisme vécue par les habitants de Kasserine-ville et revendiquée comme un slogan au moment de la révolution : en témoigne sa visite de Hay Zouhour (le quartier le plus populaire de Kasserine-ville et le plus mobilisé en janvier 2011), accompagné d'un cortège de jeunes qui scandent le slogan « *ahom frechich ahom* »⁵. Kamel Hamzaoui, ce faisant, construit non pas l'emprise du parti Nidaa Tounes sur Kasserine mais son ancrage personnel : après avoir été élu député en 2014, il sera élu maire en 2018 puis réélu député en 2019 sous une autre étiquette, tandis que dès 2014, aux élections présidentielles, ce n'est pas Béji Caid Essebsi (le candidat de Nidaa Tounes) qui est en tête mais Moncef Marzouki, le président de la république sortant, candidat du Congrès Pour la République soutenu par Ennahdha, avec un taux d'abstention important (60,5% de participation).

L'étude de la préparation des mobilisations électorales à Kasserine fait apparaître le caractère central d'intermédiaires, capables de faire voter les électeurs. Ces intermédiaires peuvent occuper différentes positions officielles ou officieuses, être candidats ou non, mais peinent à être fidélisés par les partis politiques.

On peut conclure cette section sur quatre remarques. Tout d'abord, notons le contraste entre la mobilisation organisée avant les élections et l'absence d'activité partisane labellisée en

¹ Proche du régime et présenté dans la presse comme l'un des bâtisseurs de la Tunisie indépendante.

² Entretien, Alaa Talbi, Tunis, octobre 2015.

³ Entre 1994 et 2011.

⁴ Entretien, Mondher Zenaidi, Tunis, décembre 2015.

⁵ Auffray Elodie, « Kasserine, entre tirs et martyrs », *Libération*, 22 octobre 2014.

tant que telle en conjoncture ordinaire : un an après les élections, le bureau de Nidaa Tounes à Kasserine est fermé, Kamel Hamzaoui se rend au moins tous les week-end dans son usine, Ikram Moulahi va dans sa famille, et Mohamed Rachdi Bouguerra participe aux visites officielles et s'implique dans les programmes de coopération. La campagne reste, comme avant 2011, le moment par excellence de rencontre entre les officiels et le peuple, et cette rencontre peut prendre des formes protocolaires comme c'était déjà le cas en 1979¹. Les associations caritatives mobilisent avant tous les acteurs partisans mais sans trop afficher la couleur du parti derrière l'association. À l'inverse, les militants tiennent le parti à distance, adoptent un positionnement critique, et veillent à s'en distinguer, même s'ils continuent de former un milieu partisan, soit une constellation d'acteurs interconnectés, multipositionnés et mobilisables lors des temps forts de la vie partisane.

Pourtant, les élus sont confrontés à une explosion des demandes sociales. Celles-ci sont doublées d'une frustration et d'une exaspération qui sont décuplées depuis la révolution et la fuite de Ben Ali. Sans structure institutionnelle pour les aider à construire leur présence au niveau local, les constituants sont donc conduits à procéder à toutes sortes de bricolages pour assurer une présence *a minima*, et notamment conserver leur droit d'être présents sur le territoire de leur circonscription. Ils semblent alors peu connectés aux dynamiques politiques locales, qui sont pourtant denses.

Ces scènes locales sont dynamiques, et riches d'une compétition entre différents segments des élites locales. Même marginalisées, elles conservent des points de contact avec la capitale et avec l'international. Ces points d'articulation passent par les politiques publiques d'aide au développement, les acteurs du développement privés ou publics, gouvernementaux ou non. On voit donc comment les différents acteurs politiques locaux qui sont multipositionnés entre l'espace partisan et celui du développement, mobilisent différents réseaux. C'est alors parmi eux autant que parmi les élus que les partis politiques d'envergure nationale vont chercher à recruter en vue des élections.

Observer les différentes dynamiques de reconstitution d'une présence partisane locale en vue des élections montre alors que l'ancrage local des partis repose sur des intermédiaires électoraux qui peuvent occuper une grande variété de positions officielles comme officieuses, depuis les députés sortants, les candidats en position éligible sur les listes électorales aux « petites mains » de la campagne, souvent au passé de délinquant, mais bien ancrées dans leur quartier. Cependant, comme on le verra dans la section suivante, les députés et les partis

¹ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie*, op. cit.

politiques ne parviennent pas à fidéliser ces intermédiaires : les élites partisans ne donnent pas aux acteurs subalternes de la campagne les rétributions qu'ils attendent, que ces derniers aient fait, ou non, l'objet d'un engagement formalisé. Dès lors, des groupes d'acteurs jouant un rôle dans la campagne se révoltent contre leurs patrons, fragilisant les structures partisans et limitant toute possibilité d'ancrage pour les nouveaux élus : dans certaines limites, les clients peuvent « dégager » leurs patrons.

Section 2. Les dettes de l'élite

La littérature consacrée à l'autoritarisme tunisien a bien montré comment la « force de l'obéissance » au régime de Ben Ali résidait dans la peur de la répression que maintenait le régime, mais aussi dans sa capacité à offrir un pacte de sécurité aux tunisiens. Ce pacte était la pièce maîtresse d'un système de clientélisation à grande échelle, fondée sur des transactions collusives garantissant la résilience de l'ensemble. Chacun était tributaire d'un « coup de pouce » ou d'un « œil fermé » des uns ou des autres. La révolution, et plus encore la mise en place d'un pluralisme partisan et l'ouverture de la compétition électorale, génère, comme cela a été observé dans d'autres cas, une démultiplication des relations de clientèle, qui ne sont plus centralisées par le dispositif du parti-État mais sont désormais éclatées entre différentes courroies de redistribution que les partis tentent de capter, comme on l'a vu au chapitre précédent. Agences de développement internationales, partis politiques, associations, ambassades, mairies, administrations déconcentrées, sont autant de structures qui peuvent être investies pour redistribuer des biens individuels ou collectifs, publics ou privés, matériels ou immatériels.

La littérature consacrée au clientélisme, particulièrement développée à partir des sociétés méditerranéennes¹ (d'abord dans des approches anthropologiques des relations de « patronages ») et d'Amérique latine², est un outil permettant d'appréhender les formes contemporaines du politique³. Richard Banégas montre ainsi à partir du cas du Bénin que

¹ Leca, Schemeil, « Clientélisme et Patrimonialisme dans le Monde Arabe », *art. cit.*

² Auyero Javier, « Patients of the State: An Ethnographic Account of Poor People's Waiting. » *Latin American Research Review*, vol. 46, n°1, 2011, p. 5–29.

³ Briquet, Sawicki, *Le Clientélisme dans les sociétés contemporaines*, *op. cit.*

clientélisme et démocratisation ne sont pas contradictoires, bien au contraire. Partant du constat d'une démultiplication des relations de clientèle liée à l'introduction d'un pluralisme partisan dans le cadre du Renouveau démocratique béninois, il montre comment la démocratisation, loin de mettre un terme à la « politique du ventre » caractéristique des autoritarismes d'Afrique subsaharienne¹, la décuple. La dynamique qu'il décrit est alors en apparence proche de celle qu'on peut observer dans le cas du changement de régime tunisien : en Tunisie aussi, candidats et partis distribuent des ressources collectives de manière privée sans pour autant parvenir à fidéliser des clients. En effet, les campagnes électorales sont le moment par excellence de distribution de biens mais ne présagent pas du vote des électeurs. Elle témoigne plutôt d'un rapport au politique comme apport financier ponctuel au moment des élections.

Cependant, alors que dans la configuration béninoise, Richard Banégas observe que ce clientélisme partisan démultiplié devient le creuset de la démocratisation et conduit à l'inversion d'un rapport de force, les candidats des partis politiques ayant besoin des électeurs, la situation a une issue différente en Tunisie, où le rapport de force peine à s'inverser. Dans le cas béninois, la démultiplication des relations de clientèle faisait des partis des obligés des électeurs, ce qui contribuait à renforcer le multipartisme. Dans la situation révolutionnaire tunisienne, les clients ne parviennent pas à mettre en œuvre cette inversion du rapport de dépendance, ce qui affaiblit les institutions nouvelles. La qualification des pratiques clientélares et notamment leur perception comme relevant de « l'acceptable » ou de « l'inacceptable »² évolue alors et peut être la cause de mobilisations.

Je vais me concentrer dans cette section sur un terrain effectué pendant la campagne électorale de 2014 et poursuivi un an plus tard, à l'automne 2015, dans un quartier populaire du centre de la capitale, ainsi que sur des observations et des entretiens menés en périphérie de Tunis. Dans ce quartier des faubourgs de la médina dans lequel j'ai vécu lors de mes premiers séjours à Tunis – trois mois en tout en 2012-2013 – j'ai rencontré Rabii Marzouk*, qui présidait un bureau local de campagne de l'UPL, et qui m'a permis de le suivre et de suivre son équipe de « volontaires » pendant plusieurs journées de campagne. J'ai donc fait avec eux des entretiens, du porte-à-porte, de l'observation de réunions dans le bureau, un *meeting* du leader du parti et de ses candidats pour le grand Tunis, des sorties dans le quartier avec les membres

¹ Bayart, *L'État en Afrique*, op. cit.

² Alors que le terme de clientélisme a été construit pour délégitimer et stigmatiser les pratiques de redistribution privées de ressources publiques (voir Combes Hélène, Vommaro Gabriel, *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte, 2015), Cesare Mattina insiste sur les discours portant sur la dénonciation morale du clientélisme et sur les discours de requalification du clientélisme par les acteurs qui le pratiquent : il s'agit d'aider les gens. Mattina, *Clientélismes urbains*, op. cit.

de la liste. J'ai aussi pu voir comment se manifestaient certains conflits opposant le député, le président du bureau, et les « volontaires ». Pendant ces observations, je me suis liée avec un des membres de l'équipe qui parlait très bien français et qui a été chargé de ma « sécurité », Tahar Mansour*. C'est avec lui que j'ai gardé contact et à travers lui que j'ai pu reprendre les entretiens avec des membres du bureau un an plus tard.

Au cours de ces observations, j'ai pu constater que les courtiers électoraux se représentaient le personnel politique élu comme endetté à leur égard, et que cette crise des rétributions symboliques et matérielles s'accompagnait d'une perte de confiance dans *l'ikhlass* (l'honnêteté, la fiabilité) et d'un délitement des relations de loyauté à l'égard de ce personnel politique. Nous étudierons tout d'abord la manière dont les partis construisent des machines électorales qu'ils tiennent à l'écart de leurs structures partisans. Ces machines reposent sur des « petites mains » qui prennent une part importante dans la construction de réseaux d'allégeance. Cependant, l'incapacité des partis à honorer « leurs dettes » et à tenir leurs promesses conduit les intermédiaires électoraux et les clients à se résoudre à un rapport au politique comme source ponctuelle de ressources et de petits boulots mais aussi à se révolter contre les machines électorales.

I. Des machines électorales entre héritage destourien et ajustement au contexte de compétition électorale

On a déjà montré comment les partis politiques se réorganisaient à l'approche des élections et déployaient leur présence sur le territoire à la manière d'un alignement des rangs. On va à présent insister sur la façon dont les dirigeants partisans mettent sur pied des machines électorales à distance des structures partisans, formées par des volontaires mais aussi un ensemble de « petites mains » employées spécifiquement pour la campagne électorale. L'ingénierie électorale déployée ici permet d'une part des remontées d'informations importantes, d'autre part de mettre en place des mécanismes de redistribution importants de ressources collectives à des fins privées. Après avoir décrit les profils de ces « intermédiaires électoraux », nous verrons comment ces machines électorales sont les héritières des machines politiques du RCD : les anciens membres du parti de Ben Ali requalifient comme expertise leur participation à l'organisation des élections au sein du RCD. Nous étudierons ensuite la manière dont ces machines s'adaptent au contexte de compétition électorale et de pluralisme en développant tout un ensemble de « petits boulots » qui n'existaient pas auparavant, et qui

renforcent la porosité entre deux catégories idéal-typiques généralement identifiées par la sociologie du clientélisme, les intermédiaires et les clients¹.

A. Les « petites mains » de la notoriété

Qui s'est promené dans les rues de Tunis à l'automne 2014, lors de la campagne électorale pour les élections législatives et pour les présidentielles, a vu des armadas de jeunes gens distribuant des tracts pour des partis politiques divers et variés. Certains d'entre eux sont responsables de l'organisation de la campagne : ils sont par exemple chargés d'assurer les voix à l'échelle d'un quartier, « observent » le vote le jour de l'élection, recueillent les demandes des habitants, et surtout, ils constituent l'intermédiaire entre les cadres dirigeants du parti et la population du quartier. À eux de faire remonter les demandes des habitants vers le personnel politique partisan.

Tahar Mansour* vit de petits boulots et a un passé de petit délinquant : émigré clandestin en France, il travaille pendant dix ans aux Halles de Rungis et transporte de la drogue entre les Pays-Bas et la France. Après une peine de prison, il retourne vivre à Tunis, dans sa maison familiale, où vivent toujours sa mère et ses deux sœurs cadettes. Il se marie trois fois avec des femmes du quartier, avec qui il a deux enfants. Lors de nos promenades dans le quartier, je remarque que les policiers en civil, les vendeurs du souk, les femmes qui font leurs courses, les enfants le saluent. Tahar Mansour* se met en scène comme une personnalité locale : il explique cette notoriété par le fait qu'il chante gratuitement dans les mariages et aux fêtes de famille des gens du quartier : les samedis soir, il est fréquent qu'il se produise dans des cabarets et il diffuse sur une chaîne youtube des vidéos de pop arabe aux accents de *mezoued*. Pendant la campagne, il a fait passer le mot selon lequel le parti recrutait des gens pour participer à la campagne, a assuré la sécurité des candidats lors de leurs sorties dans le quartier, et a fait du porte-à-porte.

L'entourage de ces courtiers participe également à la campagne : leurs familles et leurs voisins sont associés aux activités de porte-à-porte, peuplent les rangs aux congrès du parti... C'est d'ailleurs lors de la campagne que je rencontre les membres de la famille et les voisins de Tahar*, alors que nous montons dans un bus qui doit nous emmener au congrès du président du parti. Sans emploi fixe, tous me disent travailler pour le président du parti et le chef du bureau. Le nom du candidat est en revanche peu fréquemment mentionné. Le chef du bureau, Rabii Marzouk*, est lié à Tahar* par des relations de voisinage et d'amitié : voisins et du même âge,

¹ Combes Hélène, Vommaro Gabriel, *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte, 2015.

ils se présentent tous les deux comme des amis d'enfance et c'est vers Tahar* que Rabii* m'envoie pour qu'il assure ma sécurité, me présente les gens, et me traduise tout ce que j'ai besoin de savoir.

Rabii Marzouk* constitue un second « type » d'intermédiaire électoral : sans emploi mais diplômé de biologie, politisé bien avant la révolution, il a déjà occupé des fonctions politiques au siège du RCD avant 2011 et est nommé en 2014 à la tête du bureau. Il organise la campagne à l'échelle du quartier, centralise les signatures recueillies lors des opérations de porte-à-porte, est en contact direct avec le candidat de la liste et le secrétaire général du parti, qu'il m'explique même comment joindre. Un an plus tard, Tahar* m'expliquera que c'est lui qui a réuni l'équipe de campagne, composée d'habitants du quartier sans emploi, à la demande de Rabii*. C'est également à travers lui que j'en revois certains : un chômeur qui a passé 20 ans en prison pour trafic de drogue dans la cellule de plusieurs prisonniers politiques membres d'Ennahdha par exemple, et qui lui aussi attend d'être payé et d'être « aidé » par les cadres politiques qu'il a croisés pendant la campagne, et qui lui ont tous laissé leur carte de visite assortie de promesses.

Ces petits emplois précaires, généralement proposés à de la main-d'œuvre non qualifiée, au chômage, avec des passés de petit délinquant, participent de manière contre-intuitive au même marché de l'emploi politique que celui lié aux mécanismes de démocratisation et abondé financièrement par les organisations internationales de manière indirecte. En effet, de la même manière qu'à la révolution, l'État tunisien met en place un système de bourses pour les jeunes chômeurs désireux de s'investir dans l'associatif, les directeurs de campagne des principaux partis politiques ainsi que, de manière plus locale, les candidats, à l'approche des élections, proposent un ensemble d'emplois qualifiés ou non, ponctuels ou non. Nous avons vu dans la deuxième partie de cette thèse comment se construisait un marché transnational d'emploi comme corollaire de la dynamique de démocratisation, avec des offres d'emploi ciblant tout un segment de la jeunesse très qualifiée et appartenant aux « élites réformatrices »¹. Nous constatons à présent que ce marché se décline à des niveaux divers, du plus prestigieux au moins doté en capital symbolique. Les « petites mains » de la campagne sont aussi la conséquence de l'importation de normes transnationales de bonne gouvernance prescrivant la façon d'organiser de « bonnes » élections, et conduisant les partis politiques à faire du porte-à-porte, à tracter, à organiser des *meetings* qui ne peuvent se tenir sans ces « petites mains » de la campagne.

¹ Camau, *L'Exception tunisienne*, op. cit.

Nommer les « petites mains » de la campagne

Comment qualifier ces intermédiaires électoraux ? Les expressions indigènes qu'eux-mêmes mobilisent sont très variées et diffèrent suivant la position qu'ils occupent dans la machine électorale du parti : ainsi Rabii Marzouk* se qualifie à plusieurs reprises de « militant » ou de « grand militant ». Il utilise également le terme de « volontaire ». Par contre, les agents subalternes de la relation électorale emploient des termes plus fluctuants qui renvoient à l'inclusion dans un collectif : « il est avec nous », « il travaille pour un tel », « dans l'équipe de campagne ». Le terme de « travail » revient souvent à la fois comme revendication (« je suis là parce que je veux un travail ») que comme qualification. Le terme de « militants » fait ici écran à une pluralité de statuts et à des degrés d'engagement variés : la « machine » est avant tout une machine qui embauche et recrute pêle-mêle des volontaires, des bénévoles, des salariés permanents, des « extras » qui participent aux *meetings* et distributions de tracts... On trouve ici une porosité importante, notamment en ce qui concerne la frontière entre clients et intermédiaires. Les intermédiaires sont également des clients et attendent comme eux de bénéficier des largesses dont eux-mêmes vantent les mérites.

La sociologie du clientélisme identifie généralement un triptyque au sein des machines politiques : le patron, l'intermédiaire et le client¹. Les « patrons » sont au sommet de la pyramide, et sont des figures locales bien ancrées, en situation de pouvoir redistribuer des ressources pour s'assurer les votes. Ces patrons sont ainsi capables de fidéliser autour d'eux des intermédiaires ou *brokers* qui jouent le rôle de relais entre le patron et l'électeur ou le client. Ce sont eux qui organisent les remontées d'information, mais ils peuvent aussi se faire les porteurs de revendications locales².

B. La requalification de la participation au RCD en expertise électorale

Ces intermédiaires sont les chevilles ouvrières de machines politiques mises en place par les partis politiques à la veille des élections. Les machines politiques ont fait l'objet de nombreux travaux, notamment à partir des terrains américains et japonais. C'est ainsi que Jean-François Médard les définit comme une « pyramide de clientèles »³. Ces machines s'inscrivent dans la continuité des mécanismes de mobilisation électorale mis en place par Ben Ali, comme on va le voir en se fondant sur un ensemble d'observations et d'entretiens réalisés avec d'anciens membres du RCD dans deux partis en lice aux élections de 2014 : Nidaa Tounes et l'UPL.

Alors que sous Bourguiba, et jusqu'à la mise en place de la « règle du double » en 1979, « la campagne électorale est pratiquement l'unique occasion où le futur député s'adresse à ses

¹ Combes, Vommaro, *Sociologie du clientélisme*, op. cit., p. 29-42.

² Briquet, *La Tradition en mouvement*, op. cit., p. 163.

³ Médard Jean-François, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, vol. 26, n°1, 1976. p. 125.

électeurs potentiels, où il a une vie politique active au sein de sa circonscription »¹, Ben Ali accentue l'importance des machines électorales. À la suite de la débâcle de 1989, qui révèle l'essoufflement du Destour et l'importance prise par Ennahdha sur le territoire tunisien, Ben Ali renforce les moyens du RCD² et développe la capacité d'action au quotidien des *'omda* et des chefs de cellule du RCD. En particulier, il professionnalise l'organisation des mobilisations électorales, comme l'illustre cet extrait d'entretien réalisé avec un ancien membre du RCD, qui a rejoint l'UPL en 2011 sans être candidat sur aucune liste³.

« J'ai commencé la politique avec le RCD en 1986, j'étais très content quand Ben Ali est venu, il disait « la jeunesse, la jeunesse ». J'ai travaillé avec lui. Il m'a demandé personnellement de limoger les bureaux régionaux et de recruter des jeunes avec Béji Caid Essebsi, et je l'ai fait, avec des jeunes diplômés qui sont ailleurs en 1989 il y a eu les élections. Même la population était avec monsieur Ben Ali mais beaucoup étaient avec Ennahdha. Comme les gens des bureaux, c'était des vieux qui ne connaissaient pas, le président a décidé de les limoger, et d'engager des jeunes pour faire de la politique de proximité. »⁴

Cet ancien membre de l'un des comités exécutifs du RCD est l'un de ceux qui ont reconstruit l'ancrage local du parti de Ben Ali à partir des années 1990, dans une perspective de mobilisation électorale et de lutte contre les islamistes. Il insiste à plusieurs reprises lors de l'entretien sur la professionnalisation et la technicité du RCD :

« En 1994, on a gagné les élections sans aucun problème, sans faute ! On ne peut pas dire qu'on a fraudé. On a gagné, un grand travail pendant six mois. On a fait des études avant. On a recruté des profs extérieurs qui ont fait des études. On a commencé à étudier comment faire des missions parfaites. Et on a commencé à appliquer cela dans les études et on a gagné avec ces méthodes de travail. Aucune fraude. »⁵.

On voit dans cet extrait d'entretien comment l'intermédiaire caractérise la machine électorale du RCD et la professionnalisation, dont il s'attribue en passant une partie des mérites. Il ajoute ainsi : « je sais très bien organiser les réunions car au RCD on a appris ça pendant 3 ans, c'est une méthode de travail, j'ai un diplôme, le RCD c'est un grand parti, c'est pas un parti... c'est un grand parti »⁶ quand bien même il prend ses distances avec la ligne du parti et sa conduite générale :

¹ Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, op. cit., p. 248.

² En particulier à travers la création de comités de quartier, qui jouent un rôle de plus en plus déterminant dans les configurations de pouvoir locales. Voir Feynerol, « Pouvoir local, pouvoir sur le local », art. cit.

³ Par souci d'anonymat, son nom a été changé.

⁴ Entretien avec Rabii Marzouk*, environ 50 ans, chef d'un bureau de parti ouvert dans le centre de Tunis pendant la campagne de 2014, Tunis, octobre 2015.

⁵ Ibid.

⁶ Entretien, Rabii Marzouk*, Tunis, octobre 2015.

« J'ai travaillé avec Béji, et je le répète. Je l'ai contacté, et il m'a reconnu, il m'a proposé de travailler avec lui mais lorsqu'il a lancé Nidaa Tounes je n'ai pas voulu car le RCD a fait beaucoup de mal, je sais très bien ; moi-même j'ai pas eu de travail, pas de travail fixe. »¹

Il est intéressant de voir comment la question de la « fraude » fait l'objet d'une reformulation. Plus avant dans l'entretien, Rabii* revient sur cette question et ajoute : « on avait vraiment gagné les élections en 1994, ils voulaient plus donc on a publié des chiffres différents mais même les vrais chiffres, ils montraient une grande victoire »². L'appartenance à l'ancien parti unique est avancée comme preuve de professionnalisme électoral. L'ancrage dans le passé, dans la continuité de l'histoire électorale du pays participe à la constitution d'un récit du « professionnel des élections », et du futur candidat qui insiste sur la manière dont il sait aligner les rangs et les votes lors des échéances électorales. Ce discours est non seulement tenu par les acteurs intermédiaires des machines électorales, il est aussi assumé par les anciens cadres dirigeants du RCD impliqués dans les entreprises partisans créées après 2011.

C'est le cas de la première fortune du pays, qui met sur pied la machine électorale de Nidaa Tounes en s'appuyant sur ses compétences acquises dans l'organisation d'élections antérieures (donc non concurrentielles et encadrées). Il mobilise cette expérience passée, qui l'a d'ailleurs rendu inéligible en 2011, et la requalifie en expertise.

« J'ai fait quatre campagnes électorales avant, donc les élections, je sais faire. Avant la révolution, il y avait des campagnes électorales dans les règles de l'art, avec un vrai contact, du porte-à-porte, des comités de soutien par quartier. L'enjeu, c'était de mobiliser et de faire participer. Au RCD on avait développé les méthodes américaines, GOTV, *get out the vote*, vous connaissez ? »³

Vice-président du parti, cet ingénieur centralien, président de l'un des groupes industriels importants du pays spécialisé dans la fabrication de câbles, a créé dans l'ensemble des circonscriptions des bureaux avec des coordinateurs de campagne, a recruté, parfois lui-même, les personnes chargées de tracter et d'assurer les votes dans chaque secteur, en s'appuyant de manière tout à fait assumée sur les techniques apprises au RCD. Ce haut cadre du RCD, député et maire sous Ben Ali, revendique la mobilisation des techniques américaines, à la fois symboles de modernité politique et d'expertise en « machines électorales » pour construire les mobilisations. La section suivante revient sur le fonctionnement de ces « machines électorales » dans un contexte qui est celui de la libéralisation de la vie politique et aussi d'une observation renforcée de la transparence et de la sincérité des élections.

¹ Entretien, Rabii Marzouk*, Tunis octobre 2015.

² Entretien, Rabii Marzouk*, Tunis, octobre 2015.

³ Entretien, Faouzi Elloumi, Tunis, novembre 2015.

C. Les « machines » en action dans un contexte de libéralisation de la vie politique

« J'ai monté une machine électorale nationale. Il y avait une commission nationale de 120 personnes, dix-sept sous-commissions, des commissions régionales et un bureau pour chaque centre de vote. (...) En tout, 50 000 militants. C'est moi qui ai tout mis en place avec Béji, les experts avaient dit qu'il fallait la capacité de diriger des structures pléthoriques et moi, mon groupe c'est 85 000 personnes partout dans le monde. Alors j'ai demandé « est-ce que je travaille avec les structures officielles ou je crée les structures ? » il m'a dit « débrouille-toi, fais sans ». Alors j'ai créé un nouveau réseau, et j'embauchais les gens à condition qu'ils ne soient pas candidats. Nous n'avons pas utilisé les structures du parti et c'est mon équipe qui a tout fait.¹ »

Outre la stratégie de présentation de soi, et de mise en avant de la puissance personnelle développée par le vice-président au cours de l'entretien (stratégie liée au contexte de crise interne du parti Nidaa Tounes dans laquelle il essaie, à l'automne 2015, d'incarner une sorte de troisième voie afin d'être le prochain candidat à la présidence de la république) il ressort de cet entretien des indices sur l'organisation pratique de la campagne, sur la masse de personnes mobilisée, et dès lors sur les conflits d'intérêts possibles entre les différents acteurs censés coordonner la campagne aux différents échelons. Il n'y a pas un unique bureau régional qui centraliserait la campagne mais trois bureaux pendant la durée de la campagne électorale, relevant de trois autorités différentes : le bureau du parti, qui répond au président du parti, le bureau du comité de soutien pour la campagne, qui appartient au vice-président du parti, le responsable de la campagne, et le bureau personnel du candidat tête de liste. À cette division entre acteurs correspond également une division du travail, qui n'est pas sans générer des tensions : la « machine », en charge de la campagne, est construite « à distance » du parti, ce qui souligne d'une part la conception du territoire non comme lieu de débat politique mais comme lieu d'encadrement et d'alignement des rangs, d'autre part le caractère ponctuel de cette « machine électorale », qui n'est pas conçue pour durer. Ces machines opèrent trois activités principales de campagne : l'organisation de *meetings*, le porte-à-porte, l'observation le jour du vote. De manière ambivalente, j'ai eu l'impression que les « petites mains » recrutées pour la campagne électorale n'étaient pas les mêmes que celles qui avaient participé aux distributions de biens matériels (moutons, couffins de nourriture, paniers de médicaments, cartables avec fournitures scolaires) en amont de la campagne, principalement pendant le ramadan puis à la rentrée scolaire. À l'inverse, ce moment de distribution a même peut-être été également un

¹ Entretien, Faouzi Elloumi, Tunis, novembre 2015.

moment de recrutement de nouveaux intermédiaires pour la campagne à venir.

Des campagnes électorales encadrées par la loi

La loi électorale adoptée le 1^{er} mai 2014¹ proclame tout un ensemble de principes supposés garantir le bon déroulement de l'élection et mettre en place des procédures de contrôle et d'encadrement des financements des campagnes, du silence électoral, des agissements des candidats. Le vote de cette loi a fait l'objet de débats particulièrement tendus au sein de l'ANC, opposant à nouveau Ennahdha et l'opposition désormais organisée en plusieurs groupes parlementaires (bloc démocrate, alliance démocratique, indépendants du front populaire et de Nidaa Tounes), ils concernent notamment le droit de se porter électeur pour les anciens membres du RCD : l'amendement visant à interdire leur participation est rejeté à une voix près. Si le principe d'imposition d'un quota de femmes tête de liste a été rejeté, le principe de parité verticale a été retenu (article 24). Le vote de cette loi constitue l'ultime temps fort des travaux de l'ANC après l'adoption de la Constitution.

Il revient à l'ISIE d'établir la conformité de la liste électorale en matière de parité (a. 24) de présence de jeunes (a. 25), de candidature de magistrats, hauts fonctionnaires du gouvernement ou diplomates dans la circonscription où ils exercent (a. 20), de capacité légale (a. 19). En matière d'encadrement des élections et du financement des campagnes, la loi électorale interdit les financements étrangers et impose à chaque liste candidate d'ouvrir un seul compte en banque. Les listes candidates doivent également transmettre leur programme d'activité à l'ISIE deux jours au moins avant chaque activité. C'est principalement à la Cour des Comptes tunisienne que revient la tâche de contrôler les financements des partis politiques. Cependant, il n'y a pas de décret d'application qui encadre précisément les modalités de financement des partis politiques quand bien même cela avait été prévu par la loi relative aux partis politiques. Le seul texte réglementaire auquel se référer est un décret de 1972². De plus, les recours contre les candidats ne sont examinés que si ceux-ci sont déclarés vainqueurs aux élections. De ce fait, malgré des irrégularités enregistrées par l'ISIE lors des campagnes et le jour du vote (silence électoral non respecté, irrégularités dans certains bureaux de vote, financements étrangers des campagnes de certaines listes), très peu débouchent sur des sanctions.

1. « Là, c'est la fête, la musique, les drapeaux, les *meetings*. »³

Comme l'indique Abada Kefi, avocat de l'ancien régime et candidat à la députation dans la ville du Kef sur la liste de Nidaa Tounes, le *meeting*, c'est la fête, par opposition aux activités de porte-à-porte. Cette description ne rend pas compte de la pluralité des formes des *meetings* organisés par « la machine électorale ». Ceux-ci ont lieu dans la plupart des délégations de chaque circonscription mais sont d'ampleur et de tonalité très variée, même au sein d'une même circonscription. On peut le constater en comparant trois *meetings* de la liste de Nidaa Tounes à

¹ Loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014, relative aux élections et référendums.

² Fadhila Gargouri, magistrate à la cour des comptes, interview par Khansa Ben Tarjem et Mohamed Haddad, *Barr Al Aman*, 19 septembre 2019.

³ Entretien, Abada Kefi, Le Kef, octobre 2014.

Kasserine que j'ai pu observer : l'un à el Ayoun, une délégation rurale, l'autre à Haïdra, une bourgade de Kasserine qui a un site archéologique romain, le dernier dans la ville de Thala. Les deux premiers *meetings* ont lieu le même jour.

Tandis qu'à el Ayoun, l'ambiance est tendue, et qu'il n'y a aucun décorum de campagne, ni produits partisans dérivés¹ (logos, T-shirt, affiches, tracts, musiques), la scénographie est particulièrement travaillée lors du *meeting* tenu par la liste à Haïdra, en fin de journée. Le *meeting* a lieu à l'extérieur, devant le site archéologique, et l'ancienne gare coloniale a été transformée en scène. Deux hommes sont vêtus du costume traditionnel, normalement porté pour la *zarda*², et montés sur des chevaux. C'est le patrimoine local qui est exalté par le *meeting*. Un groupe de musiciens jouent du *mezoued*, et à la fin du *meeting*, les membres de la liste, le bureau de Nidaa Tounes Haïdra et les musiciens partent parcourir les rues de la ville en cortège³. Cette atmosphère de fête est renforcée par la présence de femmes assises sur les quelques rangs de chaises en plastique devant la scène, qui font des youyous pour saluer les propos du candidat. À l'inverse, à El Ayoun, il n'y a aucune femme dans l'assistance, à l'exception des deux candidates de la liste qui ont fait le déplacement et de moi-même. À la fin du *meeting*, nous devons très vite sortir, l'ambiance tourne un peu à l'émeute, les jeunes de l'assistance s'approchent de la voiture d'un air un peu menaçant⁴. Ces deux *meetings* organisés le même jour par la même liste dans le nord du gouvernorat sont ainsi très différents mais jouent également sur les registres identitaires locaux : à Haïdra, le patrimoine (le site archéologique, la gare, les saints) alors qu'à el Ayoun, la réunion prend des airs de *myad*⁵ (Attia 1977), ces assemblées de notables des '*ûrûsh* servant à délibérer.

À Thala, l'ambiance est, là encore, tendue. L'organisation du *meeting* souligne l'un des changements introduits par le pluralisme partisan : le parti n'est plus seul sur le territoire et doit composer avec d'autres partis qui font également campagne. En témoigne le fait que la seule véritable salle des fêtes du centre-ville, située dans l'unique hôtel de la ville, n'a pas pu être réservée par Nidaa Tounes, car elle avait déjà été réservée par Ennahdha, qui organisait son *meeting* à Thala le même jour. Le symbole est fort : le *meeting* de Nidaa est relégué dans une salle certes plus grande, mais moins équipée, à ciel ouvert, et excentrée (il faut s'y rendre en

¹ Observations, el Ayoun, octobre 2014.

² La *zarda* est la fête organisée à l'occasion du pèlerinage annuel sur le tombeau d'un saint, généralement accompagnée de démonstrations hippiques. Ltifi Adel, « La famille maraboutique de Sidi Ahmad Tlili : Un exemple d'alliances matrimoniales de notables » in Henia (dir.), *Etre notable au Maghreb*, op. cit., p. 167-182.

³ Observations, Haïdra, octobre 2014. Voir photo en annexe.

⁴ Observations, el Ayoun, octobre 2014.

⁵ Attia Habib, « Les Hautes steppes tunisiennes. De la société pastorale à la société paysanne », thèse de doctorat soutenue à Paris VII, 1977.

voiture). Il aura, de plus, lieu l'après-midi, ce qui n'est pas pratique dans la mesure où la circulation de louages s'arrête tôt dans la région. Les réservations de salle se font à la dernière minute : même Ennahdha n'a réservé que six jours à l'avance¹.

Le *meeting* à Thala doit prendre des allures de fête dans la mesure où viennent des figures de proue du parti. Le bureau local de Thala doit être inauguré à cette occasion ; il est décoré d'une grande fresque murale représentant Habib Bourguiba et sent la peinture fraîche. La musique techno est très forte, il y a des drapeaux partout, les coordinateurs locaux sont sur leur trente et un, un groupe de « jeunes », des femmes et des hommes, porte des T-Shirt du parti. Ce groupe de jeunes a été recruté pour l'occasion et ne sont pas membres du bureau de Thala. Ils sont chargés de faire un cordon de sécurité permettant le passage des personnalités nationales. Rien ne se passe finalement comme prévu : les invités arrivent en retard et n'auront pas le temps de venir visiter le bureau, les électeurs récupèrent toutes les bouteilles d'eau mises à leur disposition, une bagarre éclate².

Ces *meetings* montrent l'une des principales tâches des « machines électorales » : organiser des *meetings* qui soient à la fois des événements festifs et des démonstrations de force à destination des autres listes candidates. Le candidat y est en représentation, et doit présenter tous les signes d'une bonne insertion locale : à Majen Bel Abbes par exemple, dans le sud du gouvernorat de Kasserie, Walid Bennani, le candidat d'Ennahdha, est invité à déjeuner chez un de ses cousins à la fin de son *meeting* avec toute son équipe. C'est une preuve de bonne insertion sociale et de notoriété : la maison du cousin est luxueuse et le couscous « royal » préparé avec les meilleurs morceaux de viande. C'est à cette occasion que le candidat rencontre plusieurs familles de la délégation et discute avec elles : le travail politique est alors très genré, les femmes de la liste déjeunent dans la cuisine avec les femmes du coin, et parlent enfant, mariage, vie sociale, tandis que le candidat et les hommes candidats sur la liste sont dans la salle à manger et négocient³. Le parti y est également en représentation vis-à-vis, non plus des électeurs, mais des ONG et instances impliquées dans l'organisation des élections : des observateurs membres de l'ISIE ou d'organisations d'observation électorale (notamment ATIDE et Mourakiboun, présentes sur tout le territoire) sont présents aux différents *meetings* et vérifient que les partis n'enfreignent pas les règles encadrant les élections et ne se livrent pas à des distributions de biens et à de l'achat de votes⁴. Ces observateurs évoluent aux côtés d'observateurs

¹ Entretien, patron de l'hôtel, Thala, octobre 2014.

² Observations, Thala, octobre 2014.

³ Je n'y ai pas accès, je dois rester dans la cuisine tout le temps du déjeuner. Observations, Majen Bel Abbes, octobre 2014.

⁴ Entretien, Tarek*, observateur de l'ATIDE, Majen Bel Abbes, octobre 2014.

internationaux et sont supposés rapporter à leur ONG toute infraction aux règles de campagne établies par l'ISIE. Ces infractions peuvent faire invalider l'élection d'un ou plusieurs sièges. On voit donc comment les pratiques de la machine électorale s'ajustent au contexte de transition démocratique, caractérisée par la présence de structures de contrôle et d'organisations internationales présentes non seulement à Tunis mais encore sur les scènes politiques locales. Cependant, ce n'est qu'une partie du travail, comme l'indique un candidat : « Ça c'est le matin. Là, c'est la fête, la musique, les drapeaux, les *meetings*. L'après-midi, c'est le contact direct avec les gens dans les campagnes du Kef »¹.

2. Le porte-à-porte – compter les voix

Le porte-à-porte est ce sur quoi la plupart des partis rencontrés mettent l'accent à l'approche de la campagne électorale. Beaucoup de permanents de partis rencontrés font référence aux « méthodes américaines » comme autant de marques de professionnalisme et mettent en place un *canvassing*, ou « quadrillage », de certains quartiers. Présentée comme la meilleure manière d'aller au peuple, et d'aller directement toucher les gens, cette activité a fait l'objet d'une rationalisation importante. Analyser la manière dont elle est pratiquée permet d'identifier certains points d'articulation importants de la « machine électorale ».

Par exemple, à Kasserine, le porte-à-porte organisé par l'UPL repose sur des binômes (l'un qui connaît le parti, l'autre qui connaît le quartier) et sur la cheville ouvrière du bureau, Basma Khachnaoui*, secrétaire du bureau de Kasserine, recrutée pour la campagne, qui est en réalité celle qui organise les binômes, les coordonne par téléphone, et leur indique dans quel secteur ils doivent se rendre. Elle dispose de grands registres dans lesquels elle consigne les activités, d'un ordinateur, d'une imprimante²... Au bureau du même parti, mais à Bab el Jazira à Tunis 1, la situation est différente : le bureau fonctionne sur un tout papier et c'est le chef du bureau qui organise le porte-à-porte directement. Les groupes constitués pour faire du porte-à-porte ne sont pas des militants convaincus du parti mais des agents électoraux, recrutés pour la campagne afin de collecter des promesses de vote. Ils sont ainsi chargés de collecter sur de grands registres qu'ils emportent avec eux lors du porte-à-porte les informations suivantes : nom, adresse, numéro de carte d'identité, téléphone, nombre de personnes à charge, demande ou besoin spécifique, et signature. La signature est considérée comme la preuve d'une promesse de voix et l'adhésion au projet de Slim Riahi. De fait, les bureaux de l'UPL sont ceux dans lesquels j'ai

¹ Entretien, Abada Kefi, Le Kef, octobre 2014.

² Observations, bureau de l'UPL à Kasserine puis porte-à-porte à Khmouda, octobre 2014.

vu le plus de documents, de papiers, de dossiers. Les dossiers sont ensuite rangés dans le bureau du chef de bureau. Sont classés séparément les demandes de soutien à des projets personnels et les dossiers « normaux ». Les registres n'ont pas l'air d'être numérisés¹. « J'ai eu 17 000 personnes, 10 000 je l'ai porté moi-même seul. J'ai fait le travail seul, au mois de septembre »² : cet extrait d'entretien avec le chef de bureau montre que les modes de présentation de soi comme individu avec lequel il faut compter dans le quartier reposent sur le nombre de voix qu'on est capable d'apporter aux candidats et aux partis, un peu à la manière des « agences électorales » observées dans les mobilisations électorales au Maghreb³. Cette ingénierie électorale se redéploie également le jour de l'élection.

3. Observer et « encadrer » l'élection

L'observation des élections est un dernier moment lors duquel se manifeste la machine électorale. Il s'agit alors d'investir l'un des dispositifs supposés garantir le succès de l'élection en termes de sincérité, de légalité et de transparence. L'adéquation de l'élection aux normes internationales est considérée comme ce qui garantit le respect du résultat des urnes par tous les participants. À ce titre, une multitude d'observateurs aux statuts variés sont conviés à « observer » l'élection. Il s'agit d'abord d'observateurs internationaux venus « contrôler » la régularité des élections au nom d'une organisation internationale ou de relations bilatérales : certaines ambassades envoient, dans le cadre de la diplomatie parlementaire, des observateurs. Il s'agit d'autre part de membres, souvent locaux, d'ONG transnationales qui se sont spécialisés dans le monitoring institutionnel⁴ : ces ONG offrent à une frange très diplômée de la population un tremplin vers des postes dans les organisations internationales, tout en lui permettant de s'impliquer dans la vie politique de leur pays, ce qui est particulièrement saillant dans le cas tunisien⁵. Dans le cas tunisien, elles offrent un débouché professionnel à la nouvelle génération

¹ Observations, bureau de l'UPL à Bab el Jazira, puis porte-à-porte autour de la rue de Marseille, Tunis, octobre 2014.

² Entretien, Rabii Marzouk*, octobre 2015.

³ Hachemaoui Mohamed, *Clientélisme et patronage dans l'Algérie contemporaine*, Aix-en-Provence, Karthala-IREMAM, 2013 ; Bennani-Chraïbi Mounia, Catusse Myriam, Santucci, Jean-Claude (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc : Les législatives de 2002*, Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2005 ; Zaki (dir.), *Terrains de campagne au Maroc*, *op. cit.*

⁴ Petric Boris, « Observation électorale et réseaux d'ONG transnationaux : le cas du Kirghizstan », *Revue Tiers Monde*, vol. 193, no. 1, 2008, p. 91-109.

⁵ Prather Lauren, Bush Sarah, "Who's There? Election Observer Identity and the Local Credibility of Elections.", *International Organization*, 72(3), 2018, p. 659-692; Prather Lauren, Bush Sarah, "The Promise and Limits of Election Observers in Building Election Credibility.", *The Journal of Politics*, 79(3), 2017, p. 921-935.

d'« élites réformatrices »¹ tunisiennes². Les entretiens conduits avec les membres du bureau central de ces ONG d'observation électorale soulignent cependant la difficulté à recruter des observateurs fiables pour certains bureaux de vote³ et à couvrir l'intégralité du territoire tunisien.

Parmi les observateurs se trouvent également des observateurs partisans, membres des partis politiques et présents dans la plupart des bureaux de vote. Toute une partie de l'activité de la machine électorale consiste dès lors à faire les demandes (nominatives) pour faire accréditer ses observateurs auprès de l'Instance Supérieure pour l'Indépendance des Élections et obtenir des badges. Ces observateurs partisans peuvent, au même titre que les autres, faire remonter les irrégularités observées lors du vote. Cependant, le dispositif est investi à des fins de contrôle du vote et d'encadrement des « clients » du parti, ainsi que le raconte le chef du bureau de l'UPL à Bab el Jazira :

« Il y a les observateurs et les encadreurs. (...) j'ai organisé des formations, je leur ai expliqué. (...) Dans un bureau, il faut cinq dans le bureau, cinq à l'extérieur et cinq à l'intérieur et j'ai fait travailler les gens au bureau du parti. On a fait comme un bureau d'information. Un encadreur rapportait les voix toutes les heures pour qu'on ait les comptes. Un type du bureau exécutif, il a été étonné par mon travail car j'ai fait mon travail à l'américaine. Aux présidentielles on était quatorzième⁴ mais dans le bureau de Tunis on était troisième. On a fait 17500 voix »⁵.

Ce récit, fait *a posteriori*, corrobore les observations réalisées dans ce quartier le jour du vote. La loi électorale dispose que la période de silence électorale commence la veille du vote à minuit : le jour avant l'élection, les médias n'ont plus le droit de donner la parole aux candidats, ni de publier des sondages, les listes candidates n'ont plus l'autorisation de faire campagne. Le jour du vote, les électeurs se rendent librement dans leurs bureaux de vote dont ils ont reçu l'adresse par SMS de l'ISIE. Il s'agit généralement d'établissements scolaires dans lesquels plusieurs salles sont organisées de manière à répartir les électeurs. Une fois qu'ils ont signé le registre électorale, ils se voient remettre un unique bulletin et se rendent sur une table sur laquelle est disposée un carton faisant office d'isoloir. Ce dernier empêche de voir quelle case est cochée par l'électeur. Ils mettent ensuite le bulletin dans l'urne et trempent leur doigt dans une encre indélébile les empêchant de voter à nouveau⁶. Il y a dans le bureau plusieurs observateurs, de

¹ Camau, *L'Exception tunisienne*, op. cit.

² Ben Mami Amine, Gobe Éric, "A New Offer of Commitment and Work for Qualified Youth? Democratic Monitoring Associations in post-Ben Ali Tunisia", *The Journal of North African Studies*, 2019.

³ Entretien, Zied Boussen, Mourakiboun, Tunis, octobre 2014.

⁴ Résultat national de Slim Riahi aux élections présidentielles.

⁵ Entretien, Rabii Marzouk*, novembre 2015.

⁶ Observations, bureau de vote de Bab Jedid, Tunis, 26 octobre 2014.

différents partis¹ « Bien sûr. On va être là pour vérifier un peu que les gens votent comme ils ont dit. On fait le travail jusqu'au bout »² explique un intermédiaire. Cependant, impossible de vérifier effectivement que l'électeur a voté selon ses dires : seuls les rappels à l'ordre, le fait de parler à l'électeur alors qu'il attend pour voter, à l'entrée de l'école sont évoquées comme manière de « faire le travail jusqu'au bout ».

On voit ici comment ces techniques du « faire-campagne moderne » et ces modes de mobilisation électorales deviennent des outils pour mettre en place des réseaux de clientèle, qui comme l'a déjà montré une abondante littérature sur le sujet, sont loin d'être incompatibles avec la modernité politique. Les dispositifs supposés garantir l'indépendance de l'élection sont également réinvestis par les acteurs partisans : les observateurs partisans prévus par le cadre légal et l'ISIE sont mobilisés pour convaincre les électeurs de voter pour leur parti, le silence électoral est brisé par la communication sur *Facebook* de pages non officielles mais proches des candidats et de certains partis, les « petites mains » de la campagne conduisent des bus pour amener certains électeurs aux bureaux de vote. Ces réseaux s'adaptent au nouveau contexte de pluralisme politique et de démocratisation, et apprennent à contourner certaines règles :

« Nous ne donnons pas d'argent. Nous pouvons promettre à des gens que s'ils nous élisent nous leur apporteront de l'aide. Je ne vous cache pas que maintenant j'ai prévenu tous ceux et celles qui viennent nous demander un service j'ai dit que maintenant c'était la période électorale, je ne peux pas vraiment demander à l'État et à un ministère de trouver une solution à un citoyen maintenant je suis dans les grandes causes et les grands buts de la région. Si vous nous donnez vos voix on essaiera de trouver des solutions à chacun. »³

La campagne officielle est donc un moment dans lequel paradoxalement les redistributions de ressources sont limitées. Les entretiens mettent en évidence l'importance de l'avant-campagne pour distribuer des biens et constituer sa clientèle : distribution de cartables et de fournitures scolaires à la rentrée des classes⁴, distribution de couffins pendant le ramadan, aide financière pour l'achat du mouton de l'*aid*, ont lieu avant la campagne. Ce séquençage temporel souligne l'effet du nouveau contexte sur le clientélisme et pose la question de ce que redistribuent les machines politiques.

¹ J'ai vu de manière systématique un observateur de Nidaa Tounes et un d'Ennahdha dans les différents bureaux de vote dans lesquels je me suis rendue, dans le centre de Tunis (trois bureaux à Bab Jedid, Montfleury et rue de Marseille) puis dans le gouvernorat de la Manouba (Tebourba, Borj Toumi, Al Batan) soit en périphérie du grand Tunis.

² Entretien, Tahar Mansour*, octobre 2014.

³ Entretien, Walid Bennani, octobre 2014.

⁴ Entretien, Rabii*, octobre 2014.

II. Des machines en crise

En étudiant les machines politiques américaines, François Bonnet montre comment elles distribuent des biens de nature variée avec pour objectif la fidélisation des clientèles :

« La fidélisation des clientèles repose sur la distribution d'incitations matérielles, notamment des emplois publics [...]. Les machines offrent plusieurs types d'emplois : des emplois réels, pour lesquels les salariés reçoivent leur salaire en échange de leur travail de pompier, policier, éboueur, assistante sociale, secrétaire, etc., et les *no-shows*, les emplois fictifs, pour lesquels l'employé fait par exemple officiellement partie de telle administration, mais travaille en réalité pour le compte de la machine »¹

Le cas tunisien diffère largement de cette description dans la mesure où les biens distribués ne permettent de fidéliser qu'à la marge une portion congrue des acteurs impliqués lors des élections : ces machines ne redistribuent pas d'emploi pérenne pour les intermédiaires. Recrutés uniquement le temps de la campagne, ils ne sont pas tous rémunérés. Les machines politiques constituent alors des ensembles volatils, tenant exclusivement pour les élections puis se délitant, faute d'investissement des partis politiques. Cette incapacité des machines électorales à fidéliser les clientèles crée un rapport désabusé au politique comme ressource financière d'appoint, qui est l'un des ressorts de ce que les africanistes ont appelé « la politique du ventre »². Néanmoins, nous verrons qu'ici, si les élections constituent l'occasion de « bouffer l'argent »³, les impayés des campagnes sont source de conflit et fragilisent considérablement les organisations partisans. Ils accentuent le sentiment d'injustice sociale, exprimé de manière particulièrement virulente et imagée par les jeunes des quartiers populaires dès avant 2011⁴. L'analyse de cette configuration permet d'aller au-delà des débats portant sur le terme même de clientélisme, pour voir ce qui est concrètement considéré comme relevant du registre de l'acceptable ou de l'inacceptable pour les clients et les électeurs.

A. « La politique du ventre » dans la Tunisie d'après Ben Ali

Voyons tout d'abord comment les campagnes électorales viennent renforcer le rapport au politique comme ressource financière ponctuelle. Ce phénomène est loin d'être nouveau et a

¹ Bonnet François, « Les machines politiques aux États-Unis. Clientélisme et immigration entre 1870 et 1950 », *Politix*, vol. 92, n°4, 2010, p. 10-15.

² Bayart, *L'État en Afrique*, *op. cit.*

³ Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon*, *op. cit.*, p. 423-477.

⁴ Melliti Imed, Moussa Hayet (dir.), *Quand les jeunes parlent d'injustice. Expériences, registres et mots en Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 2018.

fait l'objet d'études nombreuses. Le cas béninois est particulièrement intéressant dans la mesure où Richard Banégas décrit comment la démocratisation du Bénin s'accompagne d'une démultiplication du clientélisme et d'un basculement d'un clientélisme étatique à un clientélisme partisan, qui emprunte dès lors des courroies aussi nombreuses que le sont les partis politiques. « Bouffer l'argent » lors des élections est ainsi une pratique qui, comme dans le cas tunisien en apparence, gagne en importance. Pourtant, « la consolidation de l'espace public pluraliste et la formation – éventuelle – de nouveaux régimes de subjectivité démocratique s'opèrent paradoxalement dans le creuset des logiques clientélistes »¹. Nous verrons comment le cas tunisien vient enrichir la compréhension de ce mécanisme mais en montre aussi ses limites : la distribution de menues rétributions matérielles ou immatérielles par les partis lors des campagnes forge un rapport désabusé au politique et vient nourrir l'antiparlementarisme et l'abstention.

On a vu comment les partis étaient pris en tenaille entre deux dynamiques : celle qui consiste à « aller au peuple », qui est le fruit d'injonctions multiples, y compris internationales, et celle qui tient à leur absence de ces territoires en dehors de la campagne, qui fait qu'ils n'y sont pas les bienvenus. Dès lors, de nombreux partis organisent leur droit à faire campagne en ayant recours, d'une part, à des intermédiaires électoraux, qui s'appuient parfois sur un capital patronymique et sur les solidarités claniques, et d'autre part en clientélisant les jeunes *hittistes* du quartier, et en distribuant un certain nombre de biens matériels et immatériels afin d'avoir un droit de présence. Ces emplois ponctuels, parfois pour un jour, parfois le temps de la campagne, ne permettent pas de fidéliser les électeurs. À Thala par exemple, ce sont les mêmes jeunes qui assurent la sécurité des *meetings* de Nidaa Tounes et d'Ennahdha². Il ne s'agit donc pas de militants de l'un ou l'autre parti, mais de jeunes susceptibles de saborder le *meeting* en provoquant des heurts et violences. Ils sont donc « recrutés » très ponctuellement pour que tout se passe bien. La situation est similaire lors de l'organisation des *meetings* de fin de campagne à Tunis dans le stade de Mellassine³ : les jeunes de ce quartier marginalisé de la capitale sont payés pour « assurer la sécurité » des *meetings*, c'est-à-dire pour ne pas provoquer d'esclandre. Ce principe est totalement assumé par les clients, qui l'expliquent narquois à qui veut bien l'entendre : les « patrons » de Tunis ont besoin d'eux pour que leur *meeting* se tiennent, la relation de domination s'inverse lors de la campagne. Cette situation semble aller dans le sens de celle qui est décrite par Richard Banégas :

¹ *Ibid.*

² Observations, Thala, octobre 2014.

³ Observations, *meeting* de Nidaa Tounes le 9 octobre 2014 ; observations, *meeting* de l'UPL le 24 octobre 2014.

Les « en-bas-du-bas » n'ont pas simplement tiré un profit immédiat et conjoncturel du clientélisme électoral ; ils ont fait de la relation clientélaire l'instrument d'une revanche historique sur les « en-haut-du-haut ». La période électorale est en effet perçue par la majorité des citoyens comme le moment où l'on peut reprendre aux hommes politiques l'argent qu'ils ont accumulé depuis leur accession au pouvoir ou, plus généralement, depuis l'indépendance.¹

Les observations conduites lors des *meetings* soulignent en effet la monstration de puissance, non seulement du parti, capable d'aligner des rangs de militants et de tenir un *meeting* dans un quartier « chaud », mais encore de ces jeunes vis-à-vis du parti, qui sont capables d'obtenir de monnayer le droit d'accéder en toute sécurité au quartier. Ils mettent donc également en scène une inversion symbolique du rapport de force, inversion symbolique qui peut toutefois se matérialiser très rapidement, ainsi qu'en témoignent les nombreux incidents qui émaillent les *meetings*.

Le parti dans la peau

Les courtiers rencontrés mobilisent différents registres d'allégeance, et en particulier un rapport de fidélité fondé sur l'échange de services mais déconnecté de l'idéologie ou du programme défendu par le parti. Ils s'inscrivent dans une logique de don et de contre-don, et soulignent le caractère personnalisé de ces échanges, en particulier lorsqu'il est question du recrutement. Une rencontre avec un intermédiaire électoral du grand Tunis, Mahmoud Abdi*, permet de revenir sur la personnalisation de ces liens.

J'ai rencontré Mahmoud Abdi* lors d'une activité de tractage de la liste d'Ettakatol à Tunis, j'accompagnais alors une députée candidate à sa réélection. Son assistant parlementaire à l'ANC devenu son responsable de campagne, est celui qui connaît Mahmoud Abdi* qu'il est difficile de ne pas remarquer : vêtu d'un t-shirt Nidaa Tounes, il chahute les vendeurs de fruit du souk de Hay Fattouma. Il est couvert de cicatrices et s'est fait récemment tatouer le logo de Nidaa Tounes, un palmier, sur le bras.

« Je suis un Ould el Hay, je les connais tous (...) en 2011 c'est moi qui ai écrit les chansons et les slogans d'Ennahdha, et aujourd'hui celles de Nidaa. Elles sont chantées de Ben Guerdane à Bizerte ! (*rires*) Surtout pendant *Errahil* ! (*il sort des coupures de presse sur lesquelles on le voit sur des photos représentant les cadres dirigeants de l'oppositions lors du sit-in*). Regarde ! Samir Taieb, Mohsen Marzouk... tous, Khmais Ksila... Maintenant, Ennahdha, je les déteste : ils m'ont proposé un mouton et ensuite ils ont refusé. Comme d'autres à Nidaa Tounes qui ont refusé de me donner un mouton. Juste Selma, elle elle m'a donné des habits neufs pour mes enfants à *l'aid servir*. Depuis je travaille avec eux quand même. »

Slim Riahi il me donnerait 140DT par jour si je voulais mais je ne travaillerais pas pour lui, je suis au Club Africain (*l'un des principaux clubs de foot de la capitale, racheté par Slim Riahi*) mais je le déteste »².

¹ Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon*, op. cit., p. 423-477.

² Entretien, Mahmoud Abdi*, Tunis, 22 octobre 2014.

Après avoir travaillé avec Ennahdha en 2011, Mahmoud Abdi*, une fois recruté par des membres de Nidaa Tounes s'est fait tatouer sur le bras le palmier symbole du parti. Cela ne l'empêche pas de dénigrer certains membres du parti et de rappeler à qui va sa préférence. Ce qui est frappant dans cet extrait d'entretien c'est la manière dont s'imbrique la petite histoire et la grande histoire. Cet ancien délinquant, emprisonné plusieurs fois pour de la petite délinquance, notamment la vente de *zatla* (cannabis) est passé du *hit* (le mur)¹ au *hizb* (le parti). C'est lors du *sit-in* du Bardo qu'il rencontre les cadres dirigeants des partis de l'opposition, d'une part parce qu'il y assure la sécurité, d'autre part, parce qu'il lance plusieurs des chansons du *sit-in*. Son allégeance à Nidaa Tounes se construit dans un premier temps entre deux personnes : elle prend la forme d'un échange de services dans un premier temps lors du *sit-in Errahil*. Elle est ensuite réactivée à l'approche de la campagne électorale, lorsque le parti met en place sa « machine électorale » dans le cadre de laquelle il « recrute »² des agents. Cette réactivation repose là encore sur des liens personnels et familiaux : la personne qui lui a donné des habits neufs pour ses enfants est la sœur du directeur de la campagne électorale, ce qui facilite son recrutement par cette famille au sein de Nidaa Tounes.

Sa visibilité et son caractère central pendant la campagne passe par le fait qu'il habite de manière illicite mais connue de tous dans une ancienne cellule du RCD. Le symbole est fort : le lieu est connu et les équipes de campagne des différents candidats savent où le trouver. Les traces de l'ancien régime sur la configuration électorale sont ainsi aussi des traces matérielles. « C'est le dialogue national chez lui tellement il a des tracts de tous les partis »³ me dit l'un des jeunes qui coordonnent la campagne d'une candidate à sa réélection alors qu'il lui demande de travailler pour eux. Le tatouage, qui matérialise de manière très saillante son allégeance à Nidaa Tounes, qui lui « verse un salaire mensuel », n'est ainsi pas exclusive de petits boulots qu'il accepte de faire pour d'autres partis et ne permet pas de préjuger de sa préférence politique. Derrière le frigo, un autocollant de poisson, le logo d'Ettakatol : « c'est pour ce parti-là qu'on va voter » dit sa femme⁴.

B. Les révoltes des « petites mains »

Comme la trajectoire de Mahmoud Abdi* le souligne, plusieurs conflits opposent cependant rapidement les clients aux patrons : les premiers expliquent que les patrons ne les ont pas rétribués comme ils s'y étaient engagés. Les seconds indiquent à l'inverse ne pas connaître les intermédiaires et ne pas pouvoir les payer. C'est d'une part ce qu'on observe souvent après chaque *meeting* important : les jeunes supposés assurer la sécurité viennent avec plus d'amis que prévus, qui tous veulent être rémunérés au même titre. Les échauffourées sont ainsi fréquentes à la fin des *meetings*.

¹ L'expression de *hittiste* désigne les jeunes, petits délinquants, généralement sans emploi stable, et renvoie à la posture de ces hommes qui « tiennent le mur ». Voir Allal Amin, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! ». Germes d'un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors du moment révolutionnaire à Tunis », *Politique africaine*, vol. 121, n°1, 2011, p. 53-67.

² Il s'agit des termes employés par le cadre du parti responsable de la campagne de ce parti.

³ Observations, Tunis, 15 octobre 2014.

⁴ Observations, Tunis, 22 octobre 2014.

Plusieurs conflits liés à la rémunération des clients et des intermédiaires émaillent la campagne et opposent Rabii*, le chef de bureau, aux « petites mains ». « Vous croyez qu'on est là pourquoi ? ici c'est la misère, on ne serait pas là si on avait un emploi »¹ : cette exclamation émane d'un « client » qui tracte et fait du porte-à-porte pour le bureau. Il s'adresse à l'ensemble du bureau et au chef de bureau, qui convoque un par un les employés et les rappelle à l'ordre. Un an plus tard, Rabii* revient sur l'épisode en expliquant que dès qu'il a ouvert le bureau avec de véritables bénévoles, des gens sont venus lui demander des services et de l'argent et ont proposé de travailler pour la campagne (« courir pour Slim ») contre une petite rémunération. Ces impayés sont vécus d'autant plus mal que le président du parti se met en scène comme milliardaire omnipotent, évergète capable à ce titre de régler les problèmes du pays. Cette mise en scène n'est pas seulement réservée aux *meetings*, elle est aussi à l'œuvre lors de la soirée de lancement de la campagne où les candidats rivalisent de munificence : à Tunis, la liste de l'UPL a ainsi organisé un banquet dans un restaurant luxueux de la médina, avec groupe de musique, danseurs, pour toutes les « petites mains »². Le contraste entre la mise en scène du président du parti et de ses députés et le non-paiement de petits salaires (1DT par signature récoltée) renforce le sentiment collectif de trahison et de rancune des « petites mains » du bureau qui se retourne contre le candidat devenu député, lorsqu'elles découvrent qu'elles ne seront pas payées.

« On cherche un travail honnête, même en entrant dans la politique, on a voulu donner un coup de main, aux politiciens. J'ai jamais voté pour aucun président. Pendant la révolution, c'est nous qui avons gardé le quartier. Chaque groupe prend un petit passage, on prend des pelles, des gros couteaux comme ça. (...) En 2014, avec Slim Riahi, il nous a promis que chacun de nous allait avoir un boulot fixe. C'est Rabii* qui a fait, il est venu, il a fait venir tout le monde, dans ce café-là et dans un autre et un autre et le groupe a grandi et le mensonge aussi il a grandi. Rabii*, il connaît personne, il me connaît moi, et c'est moi qui ai rassemblé les gens. C'est nous qu'on a mis les gens. Rabii*, c'est depuis l'enfance, il vit juste à côté de chez moi. (...) Il y a des gens qui l'ont contacté par ce qu'il a fait beaucoup d'études et alors quand il a voulu bouger et rassembler du monde, il est venu me chercher. Je lui ai dit « moi je le connais pas ». Il m'a dit c'est un homme très riche, il va gagner les élections présidentielles, il va nous donner de l'argent, tatati tatata. Je lui ai dit « tu veux des gars », il m'a dit oui, il m'a fait un clin d'œil, tu comprends ? j'ai appelé Dali*, il a appelé un collègue puis un autre, puis un autre, ça a fait un groupe. Et ensuite on est allé taper aux portes.

Quand on a fait le porte-à-porte, on allait voir les gens, on donnait que les paroles, rien, comme eux ils nous ont promis, nous on a promis aux gens, mais les gens maintenant, nous ils nous détestent, ils nous détestent, à cause de qui ? de Slim Riahi,

¹ Observations, bureau de l'UPL, Bab el Jazira, Tunis, octobre 2014.

² Entretien, Tahar Mansour*, septembre 2015, Dali*, octobre 2015. Tous deux me montrent les vidéos qu'ils ont prises du banquet.

Rabii* et tout ça. Rabii* il a pris beaucoup d'argent, il nous a rien donné et jusqu'à présent moi je cours derrière. »¹

Cet extrait d'entretien avec un intermédiaire et client du bureau donne à voir la colère et la frustration du groupe qui tractait et récoltait les signatures pour le compte de l'UPL dans le centre de Tunis. Il montre aussi que les impayés de l'UPL ont des répercussions non seulement financières pour Tahar* mais aussi symboliques : plus personne ne le croit dans le quartier, lui qui était invité à chanter aux fêtes est moins sollicité, il a perdu son brevet de moralité. Après la campagne, le groupe va protester devant le parlement contre Mohsen Hassan, la tête de liste élue à Tunis 1 et alors en attente d'un maroquin ministériel. Il porte également plainte contre Rabii*, entre autres pour harcèlement. On voit ici comment le retournement de situation a des conséquences à la fois locales et nationales : Rabii* est exclu des solidarités de quartier, et Mohsen Hasan perd son portefeuille de ministre.

Cette révolte des intermédiaires a alors fragilisé l'UPL, mais elle n'a pas non plus permis aux intermédiaires d'accéder à des positions de pouvoir.

En 2015, la situation de Tahar Mansour* est pire qu'en 2014. Toujours au chômage, il a dû revenir vivre chez sa mère avec sa femme. La maison familiale n'a pas pu faire l'objet des travaux de modernisation qu'il avait demandés dans le dossier qu'il a donné à Rabii Marzouk* en s'engageant avec Slim Riahi. À vingt minutes à pied de l'avenue Bourguiba, juste derrière le souk de Sidi Mansour, la maison n'est pas rattachée à l'eau courante : ils ont bricolé un système qui pompe l'eau d'un puits installé au centre de la maison. Le sol de la cour est en terre battue. La mère de Tahar* a 80 ans et s'est récemment cassé des côtes en tombant mais ne peut pas aller à l'hôpital se faire soigner, pour des questions d'assurance et de carte d'identité. Tahar* me montre toutes les cartes de visite des hommes politiques venus voir sa maison et qui lui ont, dit-il, promis de faire quelque chose pour l'aider à la moderniser. Ces cartes jouent un rôle symbolique ambivalent : d'une part, elles apportent la preuve qu'il connaît des politiciens hauts placés, d'autre part, que ces derniers n'ont rien fait pour l'aider. Cependant, Tahar* attend encore et continue de les appeler.²

Cette rupture de la parole donnée empêche la fidélisation des clients : le fait que certains partis n'honorent pas leurs dettes de campagne vis-à-vis des clients est particulièrement mal vu et souligne l'érosion continue du système d'économie de la faveur, qui a déjà commencé dans les dernières années du règne de Ben Ali. Sous Bourguiba et Ben Ali en effet, les aides sont pérennes et ne sont pas distribuées simplement lors des campagnes, ainsi que le rappelle Rabii Marzouk*, qui estime que ne donner qu'au moment des élections est une preuve d'amateurisme :

¹ Entretien, Tahar Mansour*, Tunis, septembre 2015.

² Journal de terrain, 7 octobre 2015.

« On faisait travailler des gens. Les problèmes de santé, on les aide. Chaque mois, à 60 DT, 120DT on les aide, ils veulent avoir un crédit, on fait une banque qui fait du crédit. Il fallait aider les jeunes et donner les crédits avec des taux bas. On a encouragé les jeunes à finir leurs études. Pas un travail de porte-à-porte. Pas pour des élections, chaque année on fait ça. Pas comme l'UPL qui avant les élections donne des aides agricoles et à l'*Aid el kebir*, et qui ne le refait pas ! « là c'est fini les élections » !

Ennahdha non, chaque année il fait ça, pas pour les élections, chaque année, il a des gens, pour ramadan, ils donnent de l'argent...

Il a fait une association caritative qui ne fait rien [rire], Slim [Riahi], pour les élections, il n'a rien fait. Et cette année-là comme il y a eu les élections, il a aidé les gens et les gens demandent maintenant du coup « pourquoi est-ce qu'il ne nous aide pas maintenant ? il ne cherche pas à nous aider ». J'ai pas réussi à lui parler, j'ai contacté Mohsen Hassan, et j'ai 200 dossiers de cas sociaux que je vais traiter, je parle en son nom, j'ai contacté les associations, je négocie moi au ministère. Ces gens-là sont ceux qui habitent près de moi. »¹

Le cas tunisien permet alors d'étudier ce qui est considéré comme relevant de l'acceptable ou de l'inacceptable et de voir quels registres d'économie morale sont mobilisés par les clients pour dénoncer le clientélisme des partis.

C. L'acceptable et l'inacceptable

Les différentes situations décrites ici ne prétendent pas à l'exhaustivité mais permettent de décrire certains mécanismes et de rendre compte de la variété des formes de clientélisme : celui-ci peut rester au niveau local, ou au contraire être imbriqué dans une pyramide de relations clientélares. Elles témoignent toutes des limites à la fidélisation des clientèles par les machines partisans. S'intéresser aux « petites mains » de la campagne qui sont autant clients de la machine qu'intermédiaires vis-à-vis du reste des électeurs permet d'identifier les actes considérés comme acceptables ou inacceptables, comme moralement répréhensibles ou non, ce qui permet de décortiquer les différents registres qu'écrase l'expression « clientélisme ». On observe, comme c'est le cas ailleurs², un hiatus entre un concept moralement condamné (l'achat de voix par exemple) et sa requalification pratique (« il m'a donné un cartable pour la rentrée de mon fils »), qui est acceptée, mais avec un détachement qui n'augure pas du vote³. Le concept d'économie morale, développé par E.P. Thompson, parce qu'il « permet d'appréhender

¹ Entretien, Rabii Marzouk*, Tunis, novembre 2015.

² Combes Vommaro, *Sociologie du clientélisme*, op. cit.

³ Alain Garrigou insiste sur la fréquence de cette pratique. Garrigou Alain, *Le Vote et la Vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presse de la FNSP, 1992.

la domination sans préjuger de l'intériorisation inconditionnelle du consentement »¹, peut permettre de comprendre ce qui se joue à travers l'incapacité des partis à fidéliser le personnel politique, qu'il s'agisse des intermédiaires ou des députés, du « bas du bas »² comme du « bas du haut ». Ce concept permet de saisir comment s'expriment et s'exacerbent au niveau local les sentiments d'injustice³. Dans le cas tunisien, les « patrons » ne rétribuent pas tous ni symboliquement ni matériellement leurs intermédiaires et leurs clients : cette rupture de l'économie de la faveur génère une volatilité importante des intermédiaires, qu'il s'agisse du bas (les « petites mains » de la campagne) ou du haut (les députés). On verra que là où les patrons observent une requalification globale du terme « clientélisme » en « aider les gens »⁴, les clients et les intermédiaires qualifient différemment les différentes actions de personnalisation de la relation politique et de redistribution de biens matériels et immatériels.

L'acceptable et l'inacceptable constituent à cette aune deux pôles principaux entre lesquels situer de manière graduée toute la palette d'actions menées par les différents acteurs de la relation de clientèle. Cette palette a fait l'objet de descriptions fines notamment dans le cas argentin : Javier Auyero montre bien le nuancier des échanges clientélares et l'hétérogénéité des réactions provoquées par ces pratiques⁵.

Ar-rachoua et al-fasad

Deux termes principaux sont employés en arabe pour désigner les actes de corruption. Il y a d'une part le concept, *al-fasad*, qui renvoie à la corruption de manière globale. Ce terme sert à désigner les « gros » actes de corruption, le « clientélisme des copains » de Ben Ali et du clan Trabelsi, les malversations des grands patrons et dirigeants de partis. D'autre part le terme de *rachoua* renvoie à la quotidienneté des pots de vin et des faveurs permettant aux uns et aux autres de s'en sortir dans un flou entre légalité et illégalité. C'est le terme de *rachoua* qui est utilisé par les uns et les autres pour décrire ce qu'eux-mêmes sont contraints de faire pour être opérés à l'hôpital même sans sécurité sociale, pour être bénéficiaires d'une aide sociale, être mis sur une liste de *khadaier*. La *rachoua* participe à ce titre de manière structurante à la course à *el khobza*⁶ et est présentée comme inéluctable, quand *al-fasad* est mis à distance et fait l'objet de condamnations morales.

Le personnel politique se présente d'abord comme pourvoyeur d'emploi, et capable de suppléer aux failles de l'État social – ainsi que cela s'est fait dans nombres d'autres

¹ Combes, Vommaro, *Sociologie du clientélisme*, op. cit., p. 97-110.

² Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon*, op. cit, p. 423-477.

³ Le Pape Loïc, Melliti Imed, « Introduction au dossier : Économies morales », *L'Année du Maghreb*, vol. 18, 2018, p. 11-17.

⁴ Mattina, *Clientélismes urbains*, op. cit.

⁵ Auyero Javier, *Poor People's Politics. Peronist survival networks and the legacy of Evita*, Durham, Duke University Press, 2001.

⁶ Meddeb, « Courir ou mourir », op. cit.

configurations¹. Si les dons se font de manière personnalisée, ils participent à la construction d'un narratif sur l'évergétisme des candidats², et cela sans que le caractère légal ou illégal de la distribution soit soulevé. Cependant, les clients sont dans l'expectative vis-à-vis des candidats, ainsi que l'indique cette phrase entendue à la fin d'un *meeting* à Kasserine : « Monsieur Kamel, on est avec vous, on va vous faire gagner. Mais dans un an, on veut voir le résultat. Sinon, on va vous dégager. »³

Les distributions de cartables pour la rentrée scolaire et de couffins (de nourriture), de médicaments, sont autant de monstrations de puissance, de capacité d'agir pour la cité comme alternative à l'action étatique. « Slim a fait distribuer 100 000 cartables pour la rentrée, avec les fournitures scolaires » est une rumeur que j'ai entendue de nombreuses fois, avec un nombre de cartables variable. Ces différentes actions sont critiquées et présentées avec distance mais sont acceptées par les électeurs. Elles témoignent du caractère crédible du candidat. Si les biens redistribués sont trop modestes, ils font l'objet de sarcasmes, comme c'est le cas des sandwiches distribués par le PDP lors de la campagne de 2011, qui vaut au parti d'Ahmed Nejib Chebbi son surnom de « parti du sandwich », même chez les sympathisants.

La capacité à fournir un emploi, avec un salaire récurrent, est également mis au crédit du candidat et vient construire son image de « puissant » : elle permet de fidéliser sur le long terme le client. Tout en haut de la hiérarchie des postes, celui d'agent de la fonction publique, puis celui de permanent au parti, et enfin celui d'employé ponctuel du parti. Le fait de bénéficier d'un salaire mensuel et non quotidien est présenté par les clients comme une source de fierté : pour Mahmoud Abdi*, le fait que Nidaa Tounes lui verse un salaire mensuel fait qu'il regarde avec dédain les propositions d'embauche à la journée des autres partis. Certains candidats se présentent auprès de leurs électeurs comme des banques d'investissement : les électeurs contactés par les intermédiaires électoraux de Slim Riahi sont invités à lui transmettre un dossier de demande de financement de projets personnels qu'ils pourraient avoir (ouvrir un publinet, un café...). L'investissement dans un projet durable, de nature à faire vivre un foyer, est l'une des manières de fidéliser la clientèle qui est le mieux acceptée.

Certains des biens matériels ou immatériels échangés avec les intermédiaires leur font gagner en notabilité et ont une dimension symbolique importante : il s'agit par exemple des voitures de campagne que ces derniers ont pu garder après la campagne, ou d'un téléphone à la mode, qui marque la nouvelle importance prise par l'intermédiaire. Il peut aussi s'agir d'avoir

¹ Voir en particulier Marie Vannetzel sur l'Égypte : Vannetzel, « La Clandestinité ouverte », *op. cit.*

² Veyne Paul, *Le Pain et le Cirque, sociologie religieuse d'un pluralisme politique*, Paris, éditions du Seuil, 1976.

³ Auffray Elodie, « Kasserine, entre tirs et martyrs », *Libération*, 22 octobre 2014.

accès à des lieux plus prestigieux lors d'une fête familiale. Plus encore, la présence des sommités du parti à un mariage de la famille par exemple témoigne de la notoriété de l'intermédiaire et de la considération dont il jouit auprès des politiques¹. Ces biens symboliques renforcent la position sociale de l'intermédiaire.

Par contre, le fait d'avoir accepté un dossier et de n'avoir rien fait est vu comme un engagement non tenu. Le caractère ponctuel de nombreuses aides distribuées à l'approche des élections est également considéré comme inacceptable. Plus encore, le fait de ne pas rémunérer un travail lié à la campagne (observation le jour du vote, cortège, récolte de promesses de vote...) est non seulement considéré comme inacceptable mais aussi comme illégal : on a vu comment certains intermédiaires électoraux avaient déposé une plainte contre le député pour lequel ils avaient travaillé. Le droit est mobilisé par les « petites mains » de la campagne, mais sans grand succès cependant : la plainte est finalement déboutée. Le registre juridique reste néanmoins employé pour qualifier leur situation : « c'est illégal, il n'a pas le droit de faire ça »² est mis sur un pied d'égalité avec « c'est un voleur »³. Or la question du temps, du caractère pérenne ou ponctuel de l'aide apportée, et du calendrier de campagne, joue sur la construction des allégeances et sur la fidélisation des clientèles. De nombreux dons commencés avant la campagne s'arrêtent une fois les élections passées. Les bureaux ferment, les partis quittent le quartier, laissant les intermédiaires seuls face à leurs clients, et sans ressources autres que leurs ressources personnelles.

Conclusion

Les élections constituent bien alors un moment pour « bouffer l'argent », même si le terme n'est pas employé par les intermédiaires, qui mettent plutôt l'accent sur la « course » auprès d'un candidat : la ponctualité des distributions de biens ne vient pas fidéliser une clientèle et génère une « “transhumance” des électeurs au gré des pâturages partisans »⁴ ainsi qu'un rapport utilitariste aux temps forts de la vie politique comme les élections, qui constituent avant tout l'occasion de faire manger les familles. Pour autant, dans le cas tunisien, la transhumance des électeurs est limitée par le fait que les partis s'allient entre eux dans le cadre

¹ Observations, Gammarth, novembre 2013.

² Entretien, Tahar Mansour*, Tunis, octobre 2015.

³ *Id.*

⁴ Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon*, op. cit.

des élections, puis après pour former une majorité gouvernementale. Alors qu'aux législatives, tous les partis concourent, l'espace partisan se resserre au cours des élections présidentielles qui ont lieu le mois suivant : les dirigeants d'Ennahdha, qui ne présentent pas de candidat, soutiennent Moncef Marzouki à la présidentielle, ce qui très concrètement signifie que les associations et les branches locales du mouvement font campagne pour Moncef Marzouki, distribuent ses tracts et collent ses affiches. L'accord électoral va plus loin pour l'UPL, qui soutient au second tour des élections la candidature de Béji Caid Essebsi. Les bureaux locaux de l'UPL font alors campagne pour Nidaa Tounes et prennent leurs directives directement auprès du directeur de campagne de Nidaa Tounes. Ils portent le matériel du parti Nidaa Tounes (Tshirt, casquettes) et font campagne en tant que Nidaa Tounes et non plus en tant qu'UPL. Pourtant, à la suite des élections, les deux partis qui polarisaient le champ politique, Ennahdha et Nidaa Tounes, forment un gouvernement de coalition. Ces retournements d'alliances tactiques au niveau des directions des partis ont des conséquences très matérielles sur les intermédiaires et les clients : ils les éloignent de la vie partisane de manière durable, entraînant des désaffections en cascade. Le clientélisme n'agit pas comme un « creuset »¹ du pluralisme partisan mais suscite au contraire une désaffection plus profonde des électeurs. Il vient nourrir l'antiparlementarisme des électeurs, et exacerbe leur sentiment d'injustice face au « politique »².

En définitive, de la même manière que les députés peinent à être fidélisés par leur parti politique, les partis peinent à fidéliser leurs intermédiaires politiques. Tous sont dépendants de l'ouverture du marché de l'emploi politique lié au changement de régime et à la mise en place d'un pluralisme partisan. Les députés sortants sont confrontés au mouvement d'implosion et de recomposition permanente des partis politiques dont ils sont partie prenante, et dont seul le mouvement Ennahdha semble être exempté pour la période 2011-2019, mais au prix d'une érosion importante de son électorat.

Nous avons voulu dans ce chapitre mettre en évidence une double dynamique. D'une part, les relations de clientèle entre les cadres partisans et les électeurs ne satisfont ni les uns ni les autres et restent marquées par la ponctualité et l'impossibilité à fidéliser de manière pérenne des collectifs. D'autre part, le fonctionnement des partis politiques est marqué par une déconnexion croissante entre les bases militantes d'une part et la direction d'autre part. Les directions s'arrogent le monopole d'un rapport idéologisé au politique, et favorisent

¹ *Ibid.*

² Le Pape Loïc, Melliti Imed, « Introduction au dossier : Économies morales », *L'Année du Maghreb*, vol. 18, 2018, p. 11-17.

l'organisation de mobilisations électorales sur le mode du clientélisme au niveau local, alors que les bases sont bien plus polarisées et militantes que les directions qui maintiennent un dialogue permanent entre adversaires. Ces bases réclament d'ailleurs un débat plus idéologique. Cette double dynamique a d'abord pour conséquence de catalyser le renouvellement permanent du personnel politique : les nouvelles figures sont aussitôt marginalisées, le capital politique accumulé à Tunis ne permet pas de mobiliser les électeurs localement. Ensuite, elle souligne la réactualisation des pratiques en cours avant 2011. Coproduites à la fois par les patrons et les clients, par les dirigeants politiques, les députés (qui sont loin d'être tous des dirigeants politiques et sont parfois en position subalterne au contraire au sein de leur parti) et les électeurs, ces pratiques font l'objet d'un ajustement permanent au nouveau contexte, qui témoigne de la plasticité de ce que Michel Camau et Vincent Geisser identifiaient déjà en 2003 comme le « syndrome autoritaire »¹.

C'est donc un personnel politique endetté vis-à-vis de ses électeurs qui entre à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), et qui ne comporte qu'une petite fraction de députés constituants. Comment les députés, dont on a vu qu'ils étaient à la fois clients de leur parti, intermédiaires, mais aussi parfois eux-mêmes « patrons » s'adaptent-ils à ce nouveau contexte ? On étudiera alors dans le chapitre suivant comment ces dynamiques se retrouvent à l'ARP et ce que sont devenus les Constituants : à quels reclassements procèdent-ils ? Dans quels espaces s'investissent-ils ? Quelles stratégies d'*exit* développent-ils ? L'analyse du devenir des constituants est d'autant plus importante qu'elle pose la question de la survie et la durée en politique pendant un changement de régime et revient sur la notion dont se sont emparés bon nombre de commentateurs de « révolution confisquée »².

¹ Camau, Geisser, *Le syndrome autoritaire*, op. cit.

² Puchot, *La Révolution confisquée*, op. cit.

Chapitre 9. Des Constituants aux représentants du peuple : **Professionnalisation et notabilisation du personnel politique.**

Il faut que tout change pour que rien ne change¹.

Nous avons vu dans les deux chapitres précédents que le faible taux de reconduction des députés constituants était lié au fait que ces derniers n'étaient pas toujours candidats à leur réélection, que certains d'entre eux n'avaient pas été réinvestis par leur parti, et que d'autres enfin avaient été battus lors du vote. Que deviennent les constituants dans ce nouveau temps de la révolution tunisienne ?

Les tunisiens sont appelés à se rendre aux urnes à la fois pour les élections législatives et les élections présidentielles qui se déroulent en trois étapes le 26 octobre pour les législatives, et les 21 novembre et 23 décembre 2014 pour la présidentielle. La composition de l'ARP est donc connue lorsqu'ils élisent le président de la République. Nous avons montré dans les chapitres précédents comment des acteurs économiques de premier ou de second rang, ainsi que des intermédiaires capables d'avoir accès à des ressources publiques pour faire face aux demandes d'aides sociales exprimées avec une vigueur renouvelée par les citoyens, parvenaient à construire les ancrages locaux de différentes entreprises politiques et à se faire élire. Ils battent alors fréquemment les députés constituants qui n'ont que peu investis leur circonscription au cours de leur mandat. Les résultats électoraux consacrent l'échec des anciens partis politiques dits de gauche légale sous Ben Ali : ils sont victimes du « vote utile », mot d'ordre de la campagne de Nidaa Tounes mais aussi du « déagisme ». Comment les constituants s'accommodent-ils de la nouvelle majorité depuis les positions très diversifiées qu'ils occupent après 2014 ? Comment le changement des viviers de recrutement du personnel politique se traduit-il dans l'hémicycle ?

Autant la littérature consacrée aux entrées en politique est abondante, autant les travaux qui s'intéressent aux « morts politiques » et aux sorties de la politique sont plus rares². Fondé

¹ Lampedusa Giuseppe Tomasi di, *Le Guépard*, Paris, Le Seuil, 1967 [1958].

² Dalibert Louise, *Quitter le métier politique. Le retrait de la vie politique de Jean-Philippe Magnen*, Paris, L'Harmattan, 2016.

sur des entretiens avec les anciens constituants, avec les nouveaux députés et leurs entourages, ainsi que sur des observations à l'ARP et en circonscription, ce dernier chapitre met au jour la diversité des trajectoires des anciens constituants : *exit* subies ou non, reclassements, investissement dans d'autres espaces, poursuite de carrière politique... Les constituants ont des devenir variés qui permettent de saisir différents aspects de la « condition politique »¹ pendant un changement de régime, dans ses différents espaces, et à différentes échelles. Leur étude pose la question de la convertibilité du capital politique accumulé par les députés entre 2011 et 2014 dans la nouvelle configuration qui se dessine après 2014. Quand les résultats électoraux conduisent à parler de volatilité de ces ressources, l'étude des reclassements et des carrières des députés constituants invite à adopter un point de vue plus nuancé. Le renouvellement du personnel politique par les urnes n'est pas un processus linéaire et ne se fait pas en bloc. À l'inverse, il procède de dynamiques contradictoires, d'allers et de retours erratiques difficilement appréciables sur le court terme. Certains acteurs de l'ancien régime « reviennent » mais leurs pratiques évoluent et s'ajustent à la nouvelle configuration politique : comme la littérature l'a montré dans d'autres cas, la conversion à la démocratie n'est pas forcément le fruit d'une évolution idéologique mais bien plutôt d'une adaptation aux nouvelles règles du jeu, ou d'un intérêt pour de nouvelles possibilités ouvertes par le changement politique².

L'étude des devenir des constituants dans la nouvelle Assemblée et de leur rapport à la politique après leur sortie de l'hémicycle conduit là encore à souligner les ambiguïtés de la « restauration autoritaire » ou du « retour de l'ancien régime » qui est une expression très largement usitée pour caractériser ce nouveau temps du changement de régime tunisien. Si la « restauration autoritaire » est marquée par une exacerbation des pratiques clientélaires à partir de l'élection de l'ARP, elle conduit aussi à de nouvelles expérimentations démocratiques, et au développement d'ONG et de think-tanks qui font la promotion d'un rapport différent au politique. Certes, toute une partie des élus n'est pas reconduite à l'ARP, mais la part restante des constituants continue d'imprimer sa marque dans la nouvelle Assemblée, quand bien même celle-ci est également marquée par des dynamiques sociales différentes – en particulier l'arrivée d'hommes d'affaires et d'acteurs au capital économique important. C'est ce sur quoi nous nous concentrerons dans un premier temps, avant d'identifier plusieurs trajectoires suivies par les constituants en dehors de l'hémicycle.

¹ Ollion, « Changer de vie », *op. cit.*

² Serna Pierre, *La République des Girouettes, (1789-1815) et au-delà : une anomalie politique, la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

Section 1. Du constituant au représentant du peuple

« L'ARP c'est une assemblée sans saveur et sans couleur, l'ANC c'était autre chose »¹. C'est par ces termes qu'une députée membre de l'ANC puis de l'ARP décrit son expérience. Elle insiste sur la différence d'atmosphère qui caractérise l'institution exceptionnelle, l'Assemblée Nationale Constituante d'une part, et le parlement routinier, l'Assemblée des Représentants du Peuple d'autre part. Effectivement, les observations conduites auprès des députés à l'automne 2015 renforcent cette impression de routinisation, d'une opposition entre un temps fort qui serait celui de la rédaction de la Constitution, et d'un temps mort qui serait celui du fonctionnement parlementaire ordinaire, l'ARP. Pourtant, comme on l'a montré dans la deuxième partie de cette thèse, l'ANC n'a pas été exempte de temps creux, d'attente, de latence, de la même manière que l'ARP. Comment ce qui a été considéré comme « la première alternance pacifique » du monde arabe, symbolisée par le coup de téléphone passé par Rached Ghannouchi à Béji Caid Essebsi dans lequel il reconnaît sa défaite, s'incarne-t-elle au parlement ?

Nous montrerons comment l'alternance imprime un nouveau « style » à l'institution parlementaire avec lequel certains constituants peinent à s'accommoder, et comment elle accentue la perte de légitimité de l'institution parlementaire. Le parlement, institution-clé du nouvel ordre institutionnel établi par la Constitution de 2014 continue de faire l'objet de contestations violentes et est marginalisé par le gouvernement.

Nous verrons d'abord comment l'accord gouvernemental passé entre les deux partis autour desquels s'était polarisé le champ politique depuis 2012 – Ennahdha et Nidaa Tounes – réduit l'opposition à portion congrue dans la nouvelle Assemblée. Limitée à un unique groupe, elle ne laisse que peu de place aux coups de théâtre, cependant que les tensions entre membres d'Ennahdha et députés des autres partis de la coalition gouvernementale demeurent. Nous verrons ensuite comment les députés reconduits dans leur fonction se sont en partie notabilisés et adoptent un style de vie plus conforme à leurs nouveaux moyens économiques. En cela ils se rapprochent du nouveau personnel politique qui entre à l'ARP en 2014 et qui est principalement marqué par l'insertion dans les milieux économiques. Enfin, nous étudierons comment certains députés réélus envisagent une « carrière » de député, et une spécialisation parlementaire.

¹ Entretien, Rim Mahjoub, Tunis, octobre 2015.

Listes candidates	Total députés candidats	Élection	
		Non	Oui
Afek Tounès	4	2	2
Alliance démocratique	11	10	1
Courant de l'amour	5	3	2
CPR	8	6	2
El Amen	5	5	0
El Binah	3	3	0
Ennahdha	35	3	32
Ettakatol	8	8	0
Ettayar	3	2	1
Front national tunisien	1	1	0
Front populaire	3	2	1
Indépendants	3	3	0
Inkhalat	1	1	0
Justice indépendante	1	1	0
L'initiative	1	1	0
La voix du peuple tunisien	3	3	0
Massar	7	7	0
MDS	1	0	1
Mouvement Républicain	3	3	0
Nidaa Tounes	2	0	2
Parti destourien	1	1	0
Parti du décollage	1	1	0
Parti populaire progressiste	1	1	0
Parti Républicain	3	2	1
UPL	2	1	1
Wafa	4	4	0
Total général	120	73	46

Tableau 35 : Députés réélus ou battus aux élections du 26 octobre 2014.

N= 120 députés qui se représentent. Lecture : aucun des 7 députés du parti Massar candidats à leur réélection n'est réélu ; seuls trois députés d'Ennahdha candidats à leur réélection ne sont pas réélus.

I. L'alternance pour restaurer le « prestige de l'État »

Les contours de l'Assemblée qui prend la suite de l'ANC ont été dessinés par la nouvelle Constitution. Celle-ci se caractérise par un ensemble de pratiques supposées incarner la rupture avec la Troïka et la restauration du prestige de l'État, mais reste toutefois marquée par l'expérience de l'ANC. Elle a pour mandat de poursuivre une partie des projets de cette Assemblée, en particulier en matière de formation d'une cour constitutionnelle, de

consolidation de l'indépendance de la justice et de décentralisation. Cependant, d'entrée de jeu, les tensions sont moindres, les débats moins houleux et moins suivis. Les pratiques des élus sont moins passées au crible par les médias. Le parti majoritaire a fait campagne sur la nécessité de restaurer « le prestige de l'État » (*haybet ad-Dawla*) qui aurait été mis à mal par la pratique du pouvoir de Moncef Marzouki, fils de youssefiste en burnous refusant de porter la cravate. Comment le président de l'ARP, Mohamed Ennaceur, membre historique du Néo-Destour participe-t-il au renforcement du « prestige de l'État » ?

Nous verrons d'abord comment le retour à la « normale » de l'Assemblée passe par la redéfinition de frontières entre les différents acteurs qui vont et viennent au palais du Bardo : la circulation est moins fluide. Ensuite nous montrerons comment l'alternance s'accompagne d'un renversement des alliances non pas entre les partis politiques, mais entre acteurs partisans, acteurs de la société civile et experts internationaux qui là encore marquent une solidification de frontières entre groupes d'acteurs et types d'espaces qui s'étaient estompées entre 2011 et 2014, pendant la rédaction de la Constitution.

A. Frontières et segmentation de l'espace parlementaire

L'ARP siège également au palais du Bardo. Le mobilier, en particulier les gros fauteuils et canapés qui structurent l'espace des halls, paraît un peu élimé après les quatre années d'ANC. Premier signe de restauration du « prestige de l'État », ces fauteuils élimés mais confortables, permettant siestes et repos lors des journées de vote de la Constitution sont progressivement remplacés par un mobilier plus en accord avec les lieux : des banquettes de style Louis XV ornées de dorures et tendues de velours bordeaux sont installées en lieu et place des canapés de l'ANC¹. Cependant, les députés les utilisent beaucoup moins : depuis les élections de 2014, la circulation dans l'ARP est beaucoup moins fluide, les espaces sont plus segmentés.

Les élus n'ont toujours pas de bureau mais ils ont des salles de groupe et les utilisent. Certaines, comme les salles des groupes Nidaa Tounes et Ennahdha, sont désormais équipées de télévisions, d'imprimantes, de photocopieuses et de machines à café. Ils fréquentent toujours la buvette mais celle-ci est plus difficile d'accès aux « visiteurs » à l'Assemblée. La presse dispose d'un espace beaucoup plus aménagé qu'auparavant mais l'accès au hall dans lequel se situe l'entrée de l'hémicycle est désormais restreint. Lorsque j'entre par la porte des députés le

¹ Notes de terrain, octobre 2015.

matin, on me remet un badge de visiteur, et les gardiens du parlement vérifient que je circule avec des élus et que je quitte bien le palais une fois mes entretiens effectués. Cette restructuration de l'espace parlementaire et la délimitation des espaces accessibles aux visiteurs extérieurs, aux membres des ONG, et aux journalistes témoigne de ce que la configuration est bien moins fluide qu'entre 2011 et 2014. En 2015, les rôles sont davantage solidifiés et les acteurs extérieurs sont plus facilement identifiables.

Après les attentats de novembre 2015, pour la première fois, il est difficile de rentrer à l'Assemblée sur simple invitation d'un député. En témoigne le fait que lors d'un entretien prévu avec le rapporteur général de la Constitution, ce dernier doit demander au directeur de cabinet du président de l'Assemblée de me faire entrer dans le bâtiment. Les gardiens du palais du Bardo me demandent par la suite de faire faire une accréditation au bureau d'ordre avec une lettre de mon institution attestant du bien-fondé de mes recherches pour pouvoir continuer à fréquenter l'Assemblée.

Enfin, la segmentation de l'espace politique et la stratification des rôles s'expriment également par le fait que les députés donnent leur rendez-vous ailleurs qu'à l'Assemblée : certains reçoivent à l'hôtel où ils sont logés – soit à l'Africa sur l'avenue Bourguiba ou au Mechtel dans le parc du Belvédère. D'autres donnent rendez-vous sur leur lieu de travail, (par exemple leur cabinet médical ou leur cabinet d'avocat) à Tunis. Certains députés sont également plus facilement joignables dans leur circonscription qu'au Bardo, semblent y passer du temps et y être davantage disponibles que lorsqu'ils sont à Tunis¹. Alors qu'entre 2011 et 2014, il le plus facile était de trouver les députés à l'Assemblée, il est désormais plus simple de les voir ailleurs. Ce changement génère un changement d'atmosphère important à l'Assemblée dans laquelle il y a alors non seulement moins d'élus mais aussi moins de visiteurs, de journalistes, d'invités, en somme moins de passage et d'activité apparente. Cette configuration rend les députés moins accessibles et les interactions moins spontanées, puisqu'il est désormais plus rare de les croiser dans les couloirs du parlement. Cela demande au chercheur d'investir de nouveaux espaces de sociabilité, plus privés.

¹ Notes de terrain, octobre 2015 – décembre 2015.

B. Une alternance pour les fonctionnaires et les partenaires de l'Assemblée ?

L'accès au parlement est également plus délicat pour les membres de l'ONG Al-Bawsala qui, une nouvelle fois, organisent une conférence de presse au mois de novembre 2015 avec vingt associations pour protester contre les difficultés qu'ils ont rencontré pour entrer au parlement. Signe de ce que l'ONG a gagné en soutien, la salle est comble et peu de temps après cette réunion, les membres d'Al-Bawsala auront à nouveau le droit d'aller et venir au parlement. Néanmoins, cela indique également l'adoption d'un style en rupture entre la nouvelle majorité Nidaa Tounes et la Troïka : les membres du nouveau parti majoritaire mettent à distance les acteurs non-élus qui étaient auparavant présents à l'ANC. Les membres de l'ONG l'avaient d'entrée de jeu pressenti à l'annonce du résultat des élections. « Le problème, c'est que Nidaa, on ne pense pas qu'on va pouvoir travailler avec eux. Ennahdha, on y a mis du temps mais on sait qu'on peut. Là, on ne peut pas »¹. Un an après les élections, certains membres de Nidaa Tounes accusent Al-Bawsala de soutenir discrètement Ennahdha en publiant des statistiques qui soulignent le fort taux de présence des députés nahdhaois et l'absentéisme de certains députés du groupe Nidaa Tounes. Ce positionnement n'est pas monolithique : certains élus de Nidaa Tounes défendent à l'inverse Al-Bawsala, en particulier des jeunes femmes aux trajectoires « publiciennes » avec des ressources internationales importantes ou investies dans le tourisme.

Protester contre la réglementation de l'accès à l'ARP²

Au mois d'octobre 2015, l'ONG Al-Bawsala est une nouvelle fois persona non-grata à l'Assemblée. Pour protester et manifester publiquement le fait que les portes du Bardo se ferment à nouveau à la société civile, la nouvelle présidente de l'ONG, Ons Ben Abdelkarim, 26 ans, ingénieure en télécommunication et secrétaire générale de l'ONG depuis deux ans, organise une conférence de presse à l'Africa. Ce grand hôtel est situé sur l'avenue Bourguiba et c'est là qu'ont lieu la plupart des conférences liées au changement de régime, mais aussi les conférences pour l'investissement et le tourisme. Y sont également logés une partie des députés ainsi que de nombreux experts internationaux.

La salle réservée est petite mais pleine de journalistes et d'activistes (FTDES³, Aswaat Nisaa⁴). On peut y croiser le correspondant du Monde, de France 24, les journalistes de Nawaat, d'Inkyfada, des quotidiens tunisiens et des agences de presse

¹ Notes de terrain, 29 octobre 2015.

² Notes de terrain, 26 octobre 2015.

³ Le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux publie des rapports sur les inégalités de développement entre les régions. Il s'est imposé comme une association centrale dans le champ du développement depuis 2011.

⁴ *Aswaat Nisa*, (littéralement « voix de femmes »), est une jeune association qui forme des aspirantes à la politique, elle organise des académies dans lesquelles deux jeunes femmes à fort potentiel de chaque parti reçoivent une formation. Les membres de l'ONG suivent ensuite chaque promotion pour les aider à la note n'est pas finie.

(AFP, Anadolu). L'ancienne présidente de l'ONG, Amira Yahyaoui, est aussi présente. Vingt associations se sont mises d'accord pour signer un communiqué condamnant la politique de la présidence de l'ARP. Certains députés constituants de l'opposition, non réélus à l'ARP, sont présents pour soutenir Al-Bawsala. Ons Ben Abdelkarim a des vêtements qui connotent l'appartenance aux mondes de l'international (pantalon noir, veste). Elle est la première à prendre la parole et insiste sur l'union de la société civile qui souhaite conserver le droit de suivre les travaux de l'ARP et sur la nécessité de continuer à s'organiser et à jouer un rôle de contre-pouvoir. Elle insiste sur le fait tout manquement à la transparence déroge aux principes consacrés par la Constitution et bafoue la démocratie naissante.

Elle est très applaudie. Signe de ce que la présidence de l'ARP a pris la chose au sérieux, la députée en charge des relations avec la société civile est présente pour répondre aux critiques portées par l'ONG. Vêtue d'un veston en fourrure, Lamia Mlayeh, la quarantaine, commence par expliquer connaître la démocratie pour avoir vécu en Belgique. Cette ancienne secrétaire de fédération du RCD à Bruxelles est largement raillée par la salle. La presse nationale et internationale se fait l'écho de la conférence et quelques jours plus tard, Al-Bawsala a de nouveau accès à l'ARP.

Si l'alternance remet sur le métier la question de la présence des associations et en particulier des associations de « surveillance démocratique » au parlement, elle a également des conséquences en matière d'aide internationale. Nous avons vu au chapitre 5 comment les relations des membres de l'équipe du PNUD, chargés de faire du renforcement de capacité parlementaire et du processus constituant, étaient extrêmement personnalisées avec les députés, et comment Meherzia Labidi, vice-présidente de l'ARP s'était imposée comme interface pour les projets de développement internationaux. En 2016, le chef de l'équipe de renforcement parlementaire est sommé de quitter le territoire par la nouvelle majorité et la présidence qui estime qu'il est trop proche d'Ennahdha. Le PNUD reste le partenaire international principal de l'Assemblée, mais avec un autre chef d'équipe. Malgré la mise en place d'une coalition et d'un accord gouvernemental entre Ennahdha et Nidaa Tounes, les cadres de ce dernier parti envoient un signal d'alternance et de changement à leurs partenaires. La ligne de partage entre opposition et majorité s'en retrouve à nouveau brouillée.

II. L'alliance des « deux frères ennemis »¹

Lors des élections du 26 octobre 2014, Nida Tounès obtient 86 sièges, ce qui ne lui donne pas de majorité au parlement. Le parti doit donc composer une coalition gouvernementale, ce qui n'est pas chose facile puisque les partis de l'ancienne gauche libérale qui auraient pu être ses alliés n'ont eu que très peu d'élus. Comme on l'a vu précédemment, l'ancienne gauche

¹ Entretien, député, Tunis, septembre 2015.

libérale qui formait l'opposition à l'ANC a largement investi les députés constituants sortants sur ses listes. Ces figures connues ont pourtant été battues à la fois par le « vote utile », mot d'ordre repris en particulier dans les quartiers aisés de la capitale, et à la fois parce que le fait d'avoir participé à l'ANC et de ne pas s'être suffisamment opposé à Ennahdha était condamné par leur électorat.

A. Une coalition gouvernementale quadripartite

Dès lors, le seul parti de taille à composer une majorité stable au parlement est Ennahdha (69 députés), et les deux partis se mettent d'accord sur la formation d'un gouvernement de coalition avec Afek Tounès (10 élus) et l'UPL (16 élus), les deux autres partis, avec le Front Populaire (15 élus), ayant recueilli le plus de sièges lors du vote. À eux quatre, ils détiennent 181 des 217 sièges, soit plus des trois quarts de l'Assemblée. Ces partis ont en commun d'avoir une ligne économique néolibérale, mais ils ont tous fait campagne les uns contre les autres : Ennahdha et Nidaa Tounes s'opposaient sur la question de l'islam et du « modèle tunisien », Afek Tounès et l'UPL sur le caractère populiste des uns ou élitistes des autres¹. Leurs ancrages sociaux diffèrent, non seulement à l'échelle du pays (le nord a voté massivement pour Nidaa Tounes tandis que le sud vote massivement pour Ennahdha) mais encore au niveau infra-régional.

Habib Essid, ancien conseiller à l'intérieur et secrétaire d'État à l'environnement sous Ben Ali, nommé ministre de l'intérieur par Béji Caid Essebsi en 2011, a également travaillé avec Hamadi Jebali, premier ministre de la Troïka lors de sa prise de poste. Il est mandaté par Béji Caid Essebsi, avec l'accord des membres d'Ennahdha, pour former un gouvernement. La première mouture du gouvernement qu'il présente ne comprend pas de ministre Ennahdha ou Afek Tounès. Cela provoque de nombreuses dissensions et critiques entre les élus au point que le vote de confiance est reporté *sine die* : les intentions de vote connues des différents groupes allaient en effet dans le sens d'un refus de confiance. La seconde mouture de gouvernement,

¹ Alors qu'Afek Tounès est un parti fondé par les élites réformatrices tunisiennes, en grande majorité passées par des grandes écoles d'ingénieurs françaises et membres de l'ATUGE (Association des Tunisiens des Grandes Ecoles), l'UPL est fondée par une autre fraction des élites économiques : les self-made man qui ne sont pas passés par le même *cursus honorum*. Cette opposition se reflète dans les votes : la côte, les centres-villes et les quartiers aisés vote largement pour Afek, tandis que l'électorat de l'UPL réside davantage dans les quartiers périurbains et les gouvernorats de l'intérieur. Voir Van Hamme, Gana, Ben Rebbah, « Social and socio-territorial electoral base of political parties in post-revolutionary Tunisia », *art. cit.* ; Gana, Van Hamme (dir), *Élections et territoires en Tunisie, op. cit.*

présentée au mois de janvier, remporte quant à elle un vote de confiance à large majorité (167 députés sur 217).

Le gouvernement sur lequel ces partis s'accorde laisse ainsi la part belle aux « indépendants », étiquette qui occulte des trajectoires variées à la fois au sein du RCD mais aussi de proches d'Ennahdha au sein de la haute administration. Le chef du gouvernement, Habib Essid a été directeur de cabinet du ministre de l'agriculture puis du ministre de l'intérieur, avant de devenir secrétaire d'État auprès du ministre de l'agriculture sous la présidence de Ben Ali. En 2011, il est nommé ministre de l'intérieur par Béji Caid Essebsi. Il est cependant considéré comme « Ennahdha compatible ». Les membres d'Ennahdha qui entrent au gouvernement sont deux anciens constituants, dont l'un a été réélu à Sousse (Zied Ladhari, porte-parole du mouvement depuis 2013), et deux anciens membres de cabinets ministériels de la Troïka, dont l'un, Nejmedine Hamrouni, a été conseiller politique de Hamadi Jebali lorsqu'il était premier Ministre et artisan de la « normalisation » du mouvement islamiste. Peu d'élus entrent au gouvernement, en particulier dans le cas de Nidaa Tounes et des « indépendants ». Cela tranche avec les gouvernements de la Troïka dont de nombreux membres avaient été élus sur les listes de candidats à la députation, ce qui leur avait valu de démissionner de leur mandat à l'ANC. Seuls quatre des vingt-huit ministres et deux des quatorze secrétaires d'État sont élus à l'ARP. Certains membres du gouvernement n'avaient pas été réinvestis par leur parti aux législatives et d'autres y avaient même été battus (comme Samira Merai, candidate Afek tounès à Medenine). Le gouvernement compte en revanche des figures déjà nommées par Béji Caid Essebsi en 2011 lorsque celui-ci était Premier Ministre, principalement des hauts fonctionnaires ayant adhéré au RCD et exercé des responsabilités sous Ben Ali, des juristes de l'ATDC ainsi que des membres de l'HIROR.

	Ministres	Secrétaires d'État	Élus à l'ANC	Élus à l'ARP
Nidaa Tounes	8	2	0	2
Ennahdha	1	3	2	2
Afek Tounès	3	0	2	2
UPL	3	0	0	0
Front national tunisien	0	1 ¹	0	0
Indépendants	13	8	0	0
Total	28	14	4	6

Tableau 36 : Composition du gouvernement Habib Essid
(6 février 2015 – 27 août 2016). Sources : données en ligne

¹ Ancien membre d'Ettakatol, il est ministre dans le gouvernement Jebali (2011-2013), puis démissionne d'Ettakatol et crée son propre mouvement.

B. Des frontières poreuses entre majorité et opposition : les limites de la « normalisation »

Cet accord gouvernemental neutralise les possibilités de former une opposition à l'ARP. Celle-ci est alors réduite à portion congrue et s'organise dans un groupe parlementaire qui prend le nom de « groupe social-démocrate » puis « groupe démocrate ». Il rassemble au départ les constituants qui étaient membres à l'ANC du groupe démocrate¹, ainsi que de nouveaux élus d'extrême gauche mais indépendants du Front Populaire². Cependant cette opposition est vidée d'une partie de sa substance lorsque deux de ses figures entrent au gouvernement (Mehdi Ben Gharbia et Iyed Dahmani), ce qui l'amène à se reconstituer autour de deux anciens constituants, Samia Abbou, ancienne membre du CPR et fondatrice du Courant Démocrate, et Mongi Rahoui, député de Jendouba pour le Front Populaire, membre du Watad, le parti fondé par Chokri Belaid. Ces députés sont donc membres de deux groupes parlementaires différents : l'une est membre du groupe Front Populaire, l'autre devient la figure de proue du groupe démocrate qui se réorganise alors. Des élus nationalistes arabes de gauche, généralement passés par le CPR (Imed Daimi, et les nouveaux élus du Courant Démocrate fondé par des dissidents du CPR³), et deux anciens constituants de la Aridha Chaabeya⁴ le rejoignent.

Trois dynamiques brouillent alors la ligne de partage entre opposition et majorité : les dissensions internes des partis politiques (en particulier au sein de Nidaa Tounes) ; la mise à distance par certains députés d'Ennahdha de l'alliance avec Nidaa Tounes ; et enfin, l'ombre portée des liens créés à l'ANC entre élus qui sont désormais dans l'opposition et la majorité.

1. Nidaa Tounes à l'épreuve de la majorité

Très rapidement, le groupe parlementaire Nidaa Tounes est traversé par les mêmes tensions que celles qui agitent le parti. Congrès sans cesse reporté, guerre des « clans » entre différents membres fondateurs, position ambivalente de Béji Caid Essebsi qui, désormais président de la République, n'a plus de statut officiel au sein du mouvement, tentatives répétées de Hafedh

¹ Deux constituants réélus du Parti Républicain (Iyed Dahmani et Mehdi Ben Gharbia), Hmed Khaskhoussi du MDS.

² Notamment Adnan Hajji, figure de proue du mouvement contestataire du bassin minier de Gafsa en 2008, élu sur une liste indépendante après avoir été membre de l'HIROR en 2011.

³ Ainsi que Mabrouk Hrizi, également constituant, élu en 2011 comme indépendant puis en 2014 sur les listes du CPR à Kasserine.

⁴ Rim Thairi (Courant de l'Amour, Kairouan) et Mohamed el Hamdi (Courant de l'Amour, Sidi Bouzid).

Caid Essebsi, son fils, pour prendre la main sur la direction du parti, etc... Ces tensions sont exacerbées par le fait qu'une partie des cadres du mouvement reste hostile à l'alliance avec Ennahdha. Ce positionnement se retrouve chez une partie des députés du groupe parlementaire Nidaa Tounes. Le président du groupe, Fadhel Ben Omrane, un avocat d'affaires originaire de Kebili et ancien député du RCD est la cheville ouvrière de l'accord entre Nidaa Tounes et Ennahdha à l'ARP et se trouve fréquemment mentionné par certains députés nahdhaouis, eux aussi partisans de l'alliance avec Nidaa Tounes, comme l'un de ceux « qui tirent les ficelles au parlement »¹. Il est, pour cette raison, la cible de critiques d'une partie des élus du groupe hostiles au compromis gouvernemental avec Ennahdha. Certains tentent de justifier l'alliance tout en marquant leur désaccord, quand d'autres la critiquent à demi-mots. « C'est une alliance tactique et de circonstance, cela ne veut pas dire qu'on va voter pareil. C'est pour le gouvernement, pas au parlement »² explique un élu qui ne fait pas partie des fondateurs du mouvement ni même du bureau politique. « Il y a des problèmes à Nidaa, l'alliance est contre-nature, (...) cela paralyse le groupe »³ développe un autre élu, ancien gouverneur et membre du RCD pourtant identifié comme « *yassari* » (gauchiste) au sein du mouvement.

Le « retour du RCD » à l'ARP ?

La loi électorale adoptée en 2014 ne prévoit pas, à l'inverse de la loi électorale de 2011, de bannir les anciens membres du RCD de la vie politique. Dès lors, certains groupes parlementaires – en particulier le groupe Nidaa Tounes et les trois élus de l'Initiative – se caractérisent par la présence d'anciens membres du RCD : ils sont au moins 26⁴. Il s'agit principalement d'hommes même si on dénote également la présence de jeunes femmes, filles de cadres du RCD qui reconnaissent d'elles-mêmes avoir été investies sur la liste pour cette raison : « mon grand-père était un destourien très connu, Si Kamel est venu demander à mon père si je pouvais être sur sa liste, ils se connaissent bien »⁵. Ces « anciens » du RCD, bien que dans leur immense majorité des hommes de plus de 45 ans, ne présentent pas des profils homogènes et occupaient des positions variées au sein du parti quasi-unique. Au moins trois d'entre eux occupaient des responsabilités dans l'organisation du parti en diaspora⁶ et ont démontré, notamment dans le sud de la France, une capacité de mobilisation encore importante lors de leur campagne qu'il s'agisse du coordonnateur officiel du parti ou de l'avocat « pilier » du RCD dans la région. D'autres sont des figures locales : l'un des députés élu sur une liste indépendante a été maire de Tozeur pendant treize ans, est propriétaire du club de foot local, ainsi que des plus gros complexes hôteliers de la région, mais se présente comme un

¹ Notes de terrain, octobre 2015.

² Entretien, député du groupe Nidaa Tounes, Tunis, octobre 2015.

³ Entretien, député du groupe Nidaa Tounes, Tunis, octobre 2015.

⁴ Ce décompte est le résultat d'un croisement de données entre les députés de l'ARP, la liste des membres du comité central du RCD en 2011, l'annuaire des députés de la dernière chambre de Ben Ali (2009-2011).

⁵ Entretien, Ikram Moulahi, Tunis, octobre 2015.

⁶ Zederman Mathilde, « « Faire parti » à distance. Partis politiques tunisiens pro- et anti- régime Ben Ali en France », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 26, n°2, 2019, p. 33-56.

ancien « militant de gauche ». Un autre, élu à Nidaa Tounes était un coordinateur local du parti. On trouve également des représentants des jeunes du RCD, des anciennes figures de la haute administration (anciens gouverneurs notamment). On trouve enfin d'anciens membres du Comité Central du parti, dont certains comme Kamel Hamzaoui, s'étaient éloignés quelques années avant la révolution. Enfin on trouve aussi sept anciens députés, réélus dans leurs anciennes circonscriptions pour la plupart. Ces membres du RCD ne correspondent pas à l'image « moderniste » que veut donner la direction de Nidaa Tounes : certains députés parlent très mal français par exemple, mais sont très bien implantés localement.

Cette présence fait à la fois l'objet de bruits de couloir, d'accusations frontales, mais aussi d'une normalisation et d'une prise en compte dans les stratégies et les analyses des uns et des autres : ainsi un député Nidaa Tounes commente la démission de 32 députés de son groupe, identifiés par la presse comme « *yassari* » de gauche, et explique « parmi les 32 il y a beaucoup d'anciens RCD, *yassari* ça ne veut rien dire du tout ». Cette présence dans l'hémicycle reste plus discrète que leur présence croissante au sein des gouvernements successifs : en septembre 2017, 18 anciens cadres du RCD entreront au gouvernement Youssef Chahed (28 ministres et 15 secrétaires d'État).

Ces dissensions sont à l'origine de nombreux changements de groupes et de scissions : un an après l'élection, ce n'est plus le groupe parlementaire Nidaa Tounes qui est le plus nombreux mais celui d'Ennahdha. Cependant, alors qu'à l'ANC, la majorité des scissions et des défections des élus de la majorité les conduisait à rejoindre l'opposition, ce n'est plus le cas à l'ARP. Dans le droit fil des dissensions entre Mohsen Marzouk, Hamed Caid Essebsi et Faouzi Elloumi, trente et un députés gèlent leur adhésion au groupe Nidaa Tounes le 3 novembre 2011 et annoncent lors d'une conférence de presse quelques jours plus tard leur démission. Ces députés sont proches de Mohsen Marzouk, ancien secrétaire général du parti marginalisé par le fils de Béji Caid Essebsi, Hamed. Mohsen Marzouk est originaire de la région de Sfax, de milieu modeste, politisé à gauche, et milite dès le lycée à l'UGET puis au sein d'Amal el-Tounsi. Après avoir fait carrière dans l'expertise internationale en bonne gouvernance et démocratie à Freedom House et au Qatar où il crée la Fondation arabe pour la démocratie, il rentre en Tunisie en 2011, est nommé membre de l'HIROR, puis co-fonde avec Béji Caid Essebsi Nidaa Tounes. Il en devient directeur de campagne et secrétaire général, tout en étant l'un des principaux conseillers présidentiels à Carthage. Une fois qu'il quitte le parti, il fonde alors un mouvement qui a d'abord comme principale assise le groupe parlementaire des députés démissionnaires de Nidaa Tounes.

Ce groupe de députés démissionnaires est présenté dans la plupart des discours comme représentant le courant « *yassari* », « gauchiste », au sein de Nidaa Tounes. Cependant, on y trouve d'anciens membres du RCD, de la gauche, mais aussi de nombreux nouveaux venus, qui

ont commencé la politique après 2011 et sont surtout opposés à la participation d'Ennahdha à la coalition gouvernementale. Ils n'en demeurent moins membres de la majorité, continuent de soutenir le président et ont, dans le communiqué de presse annonçant leur démission du groupe, exprimé leur soutien au gouvernement.

2. Une bipolarisation sous-jacente

Les positionnements des députés du groupe Ennahdha vis-à-vis de la coalition gouvernementale participent aussi à la neutralisation de l'opposition. Le président de ce groupe parlementaire, ancien ministre de la justice, est un fidèle de Rached Ghannouchi rompu au dialogue avec les députés de Nidaa Tounes. Cependant, d'autres élus d'Ennahdha mettent en avant d'une part leurs liens avec leurs anciens alliés de la Troïka et avec des députés de gauche, et d'autre part leur réticence à travailler avec Nidaa Tounes - tout en se gardant de critiquer le président de la République qui a fondé le parti. Cette plasticité du groupe et la marge de manœuvre qui est laissée – non pour les votes mais pour les prises de position officieuses – à certains députés, qui incarnent la face moderne et post-révolutionnaire du mouvement, contribue à limiter la capacité d'action de l'opposition et à maintenir Ennahdha au centre du jeu politique et à l'articulation de l'opposition et de la majorité.

Sayida Ounissi par exemple, doctorante en science politique à Paris 1 et élue tête de liste dans la circonscription France Nord, explique qu'elle préférerait que s'affirme une conception plus antagoniste du politique, mais qu'elle est contrainte de rester « copine avec tout le monde »¹. Fille d'exilés islamistes en banlieue parisienne, cette députée de 27 ans apparentée à Rached Ghannouchi l'accompagne dans ses voyages. Elle devient une personnalité politique particulièrement en vue au cours de la législature : en 2016, elle entre au gouvernement comme secrétaire d'État à la formation professionnelle puis est nommée Ministre de l'emploi en 2018. Tout au long de l'entretien, plusieurs lignes de fracture émergent. La première et la plus assumée par la députée est une opposition entre le gouvernement et l'Assemblée. Un second clivage apparaît en filigrane de l'entretien : il est structuré par une opposition entre Afek Tounès et une part importante de Nidaa Tounes d'une part, et d'autre part, Ennahdha, quelques acteurs de l'opposition restant ouvert au dialogue avec le mouvement. Cette opposition apparaît tout particulièrement lorsque la députée critique la politique de nominations du président de l'ARP,

¹ Entretien, Sayida Ounissi, Tunis, octobre 2015.

Mohamed Ennaceur, également président de Nidaa Tounes, qui a choisi son directeur de cabinet parmi les députés et l'a fait nommer fonctionnaire.

« ça aurait été un autre parti qui aurait été au pouvoir [*Ennahdha*], ça ne serait pas passé (...) c'est bizarre quand même, pour un parti qui s'est élevé contre les nominations politiques de nommer... parce que là c'est dans la haute administration quoi, c'est des mecs qui ont des concours, l'ENA Tunisie, enfin tu sais mieux que moi, et bon d'ailleurs, ça c'est très fréquent, on a une autre députée qu'on va remplacer, à Nidaa Tounes parce qu'elle a été nommée à la tête de la Tunisian Foreign Bank, qui est une banque publique (...), t'as aussi les mecs genre type, hum, lui [*montre un homme en costume dans le hall*], qui est responsable de la communication du président. Ça, c'est une nomination très partisane : c'était le président de l'association des journalistes parlementaires, qui n'a jamais caché ses préférences politiques. C'est un ancien journaliste du *Maghreb*¹, qui en soit est un journal éminemment politisé et de plus en plus, lui, il est en train de prendre, de s'arroger des pouvoirs par rapport à la communication de l'ensemble du parlement. »²

Elle met également en scène la manière dont les députés d'Afek Tounès en particulier continuent de considérer Ennahdha comme dangereux et mettent en avant leur défiance vis-à-vis des députés du mouvement :

« Afek Tounes, ils n'étaient pas contents. Ils ont boycotté des travaux de la plénière. Ils disent que, tu vois, c'est toujours Ennahdha leur problème. C'est jamais Nidaa, ils disent, ouais, « Ennahdha ils veulent faire la main-basse sur la magistrature, c'est des amendements *dangereux*, déposés par le *dangereux* Habib Kheder³, le *dangereux* Noureddine Bhiri⁴ », tu vois cette espèce de dialectique comme ça »⁵

On voit dans cet extrait d'entretien s'exprimer le manque de confiance entre députés d'Afek et d'Ennahdha, quand bien même ils font partie de la même coalition gouvernementale. On retrouve cette fracture dans les propos de la présidente du groupe parlementaire Afek tounès, Rim Mahjoub, ancienne constituante et demeurée très proche de ses anciens camarades de groupe de l'ANC, aujourd'hui dans l'opposition.

« Le Massar... y'a une place vide au le parlement, énorme. On avait travaillé ensemble, on était très solidaire. On est resté que deux du groupe⁶, moi et Mongi Rahoui. C'est pour ça que pendant les bagarres, on va se voir. Je lui dis « tu viens me voir à la commission, je suis toute seule ! ». Eux dans l'opposition et moi non, les gens de Nidaa ne comprennent rien.

¹ Quotidien en arabe et en français marqué à gauche. Très anti-islamiste et plutôt critique de Ben Ali.

² Entretien, Sayida Ounissi, Tunis, octobre 2015.

³ Député de Gabès et rapport général de la constitution à l'ANC. Il a longtemps incarné la droite dure d'Ennahdha.

⁴ Député de Ben Arous, et ministre de la justice de la Troïka, cet avocat devient président du groupe parlementaire d'Ennahdha à l'ARP.

⁵ Entretien, Sayida Ounissi, Tunis, octobre 2015.

⁶ Groupe démocrate à l'ANC réunissant l'opposition de gauche libérale et anti-islamiste (Afek Tounes, PDP, Watad, Massar, Alliance démocratique, MDS).

Il y a un décalage entre nous et ceux qui viennent de débarquer, c'est normal. Nous, on comprend bien quand les gens d'Ennahdha se regardent. Je sais ce qu'ils vont dire et comme on a eu des bagarres, on sait. Les lois, ils [les nouveaux députés] ne comprennent pas l'enjeu, ils ne voient pas que c'était pas facile.

J'ai passé trois mois dans la rue. Eux ils sont là, tranquilles. Malheureusement, y'a pas beaucoup d'anciens, mais même avec ceux d'Ennahdha, on a gardé de bons rapports : on est amis même si on n'est pas du même avis. Au sein de la commission de législation générale, y'a Sana Mersni, Latifa... On est amies. »¹

Cette radiologue originaire de Mahdia et élue dans cette région insiste sur les relations qu'elle a maintenu avec les membres de l'opposition actuelle et surtout sur l'expérience partagée qu'ils ont de ses nouveaux alliés, Ennahdha. Là encore, on voit que le positionnement par rapport à Ennahdha reste compliqué : même en appartenant à la même majorité, ses députés restent considérés comme à part, et font l'objet d'une relative défiance. Les députés que cite cette députée réélue sont tous d'anciens constituants, Ennahdha y compris, même s'il y a désormais au sein du groupe parlementaire Ennahdha des élus dont les dispositions sociales sont bien plus proches des siennes. Les liens forts créés entre élus lors de l'ANC se maintiennent entre les élus membres de la majorité et ceux de l'opposition. Cet extrait d'entretien donne à voir la nostalgie de cette ancienne constituante pour l'ANC et cela quand bien même elle a dans la nouvelle Assemblée une position de pouvoir bien plus importante puisqu'elle siège dans la majorité et préside son groupe parlementaire. Elle a repris l'activité médicale qu'elle avait arrêtée lors de la rédaction de la Constitution. Ces deux points illustrent ce que nous développerons à présent : d'une part, la notabilisation d'une partie des députés dont le rôle de député n'est qu'une activité parmi d'autre ; d'autre part, l'accession de ces anciens constituants réélus à des positions de pouvoir plus importantes.

III. Une assemblée de notables

On observe, dans la nouvelle Assemblée, des dynamiques de notabilisation et de professionnalisation qui convergent. Les constituants participent à cette dynamique, et cela alors même que les membres du gouvernement sont de moins en moins recrutés au sein des groupes parlementaires. Ces dynamiques sont à la fois le fait des propriétés sociales du personnel politique élu en 2014, que l'on va s'employer à styliser, et à la fois celui des carrières des députés à l'intérieur de l'hémicycle : certains « anciens » de l'ANC adoptent un rôle de

¹ Entretien, Rim Mahjoub, Tunis, novembre 2015.

« notable » au sein même du parlement. Elle vaut en particulier pour les députés du groupe Ennahdha, qui constituent la majorité des constituants reconduits dans leurs fonctions. Alors qu'on avait vu comment le recrutement du personnel politique élu en 2011 conduisait un ensemble d'outsiders à entrer en politique, les élections d'octobre 2014 conduisent dans l'hémicycle des élus aux propriétés sociales connotant une appartenance aux classes supérieures, plus spécifiquement, à des trajectoires « publiciennes » et « élites médinales »¹. Le profil de l'Assemblée est notamment marqué par l'arrivée de « patrons en politique », et d'acteurs au capital économique important, alors qu'ils étaient très peu présents à l'ANC.

A. Le capital économique au parlement

Les députés, qui à l'ANC avaient cessé leurs activités professionnelles antérieures, les maintiennent à l'ARP. En témoignent les lieux de rendez-vous que fixent les élus pour les entretiens. Alors qu'entre 2011 et 2014 les élus donnaient spontanément rendez-vous à l'ANC, les députés de l'ARP m'invitent davantage sur leur lieu de travail ou dans leur circonscription. Rim Mahjoub par exemple, députée réélue à l'ARP et présidente de son groupe parlementaire, a repris ses activités de radiologue, à temps partiel, et c'est à son cabinet médical qu'elle reçoit les chercheurs. Cela aurait été inenvisageable à l'ANC où très rares étaient les députés qui mettaient en avant le fait d'avoir une activité en dehors de leur mandat de constituant. Cette pratique souligne que la pression médiatique est moindre à l'ARP qu'à l'ANC où une telle pratique aurait été immédiatement médiatisée et critiquée dans la presse. À cette première annotation ethnographique s'ajoutent des observations relatives à l'*hexis* des élus : chaussures de marque, bijoux voyants, maquillages soignés, costumes en tissus italiens, cravates en soie et téléphones coûteux² soulignent l'appartenance des élus aux classes supérieures et aux milieux financiers.

Sous cette apparente homogénéité, on trouve toutefois une forte hiérarchie sociale, notamment économique d'abord, entre les députés du monde des affaires affichant voiture de luxe, et marques de richesse, et députés second couteaux du RCD. On trouve aussi une ligne de fracture entre les députés qui ont l'habitude de l'institution et les autres : ainsi un ancien gouverneur de Sfax et Ben Arous, élu à Kasserine explique avec paternalisme que « beaucoup

¹ Ayari, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire*, op. cit.

² Notamment de produits Apple dont le prix est très largement supérieur à tout autre type de smartphone, d'ordinateur ou de tablette, et qui sont des indicateurs de position sociale supérieure.

de députés ne servent à rien ici, ils ne comprennent pas, ne connaissent pas, ... la petite là [désigne une jeune femme de sa circonscription] je la prends sous mon aile, parce qu'elle est gentille hein mais elle est paumée. »¹

Observations dans la salle du groupe parlementaire Nidaa Tounes

La salle du groupe parlementaire Nidaa Tounes se trouve immédiatement à l'entrée de la porte des députés. La porte est marquée du logo du parti, ce que les autres groupes n'ont pas fait pour leurs salles. C'est ici que donnent rendez-vous certains députés du groupe. La salle est de taille moyenne et ne permettrait pas de réunir l'ensemble des élus mais les députés expliquent être nombreux à ne pas venir souvent, à continuer à habiter dans leur circonscription. Elle a été équipée d'une télévision qui permet de suivre la plénière sans être dans la salle. Immédiatement à gauche se trouve le bureau des deux assistants du groupe. Imen Arfaoui est diplômée d'économie mais n'a pas trouvé d'emploi à la fin de ses études. Elle a été embauchée comme permanente pour le groupe parlementaire par le parti et accomplit principalement un travail de secrétariat. Elle a tous les contacts des députés, leur envoie des SMS ou les appelle pour les tenir au courant des horaires des réunions et des commissions. Elyes est membre du bureau national du mouvement et était comptable de profession.

Un député en costume et cravate lit le journal. Plusieurs quotidiens sont à disposition sur une table. Les députés se saluent entre eux, rient et bavardent. Ils se regardent aussi beaucoup les uns les autres. Une femme en tailleur crème en tweed de type Chanel et en escarpins Louboutin entre et sort de la salle : « c'est Zohra Driss, le clan Driss est propriétaire d'hôtels de luxe² » souffle le député avec lequel je discute. Une autre élue porte des bijoux très voyants mais est également en tailleur-pantalon sombre. De manière générale, les vêtements des élus indiquent l'appartenance à des milieux sociaux aisés, et au monde des affaires.

Les députés présents de la salle se comportent comme des « importants », et cela bien davantage que les élus de l'ANC. Le président du groupe, ancien député du RCD et avocat d'affaires, vient me demander ce sur quoi je travaille et me dit immédiatement que « ce n'est pas un sujet » et que « je n'ai pas de problématique » avant de me préciser qu'il n'aura « certainement pas le temps de m'accorder un entretien ». Une jeune députée explique qu'elle est très sensible aux travaux universitaires parce qu'elle « a fait Harvard ». Ces différences se ressentent dans les entretiens : alors que certains députés de l'ANC pratiquaient une forme d'auto-censure, étaient peu sûrs d'eux, et peu habitués à parler, et qu'il fallait souvent les relancer pour les mettre à l'aise, les députés de l'ARP, et en particulier une partie des députés du groupe Nidaa Tounes, parlent très volontiers, en français pour la majorité d'entre eux - sans être non plus totalement à l'aise dans cette langue - et font des réponses longues aux questions. Les relances servent davantage à réorienter leurs réponses qu'à les détendre. Cela ne vaut pas pour l'ensemble des élus du groupe : certains sont plus timides, hésitent sur le choix des termes et trouvent ma présence très incongrue³.

¹ Notes de terrain, Tunis, septembre 2015.

² Zohra Driss est la fille de M'hamed Driss, dirigeant du PSD en charge de la région du Sahel qui a fondé un groupe hôtelier, Marhaba (qui signifie « bienvenue »), en 1964. Avec ses sœurs, elle gère le groupe familial, mais est la seule à être officiellement entrée en politique. C'est en 2015 le principal groupe de l'industrie touristique en Tunisie, avec 8000 lits.

³ Notes de terrain, Tunis, septembre 2015.

L'analyse des données prosopographiques¹ des députés élus sur les listes de Nidaa Tounes confirme cette évolution : leurs profils sont plus proches de la figure du notable local disposant d'un capital économique important que du militant de gauche anti-islamiste. 16 % d'entre eux sont dirigeants d'entreprises² ou cadres supérieurs (principalement en banque d'affaires), 18 % sont avocats, spécialisés en grande majorité dans le droit des affaires, 9 % sont d'anciens hauts fonctionnaires et trois d'entre eux ont été maires sous l'ancien régime, dans la circonscription dans laquelle ils se présentent. L'engagement des députés élus dans l'associatif et dans différents types de réseaux d'entreprises est important : 22 % des élus mettent en avant leur implication dans des associations sportives et culturelles locales et 23 % dans des chambres de commerce ou des associations à caractère économique (locales et nationales). L'engagement dans des associations de plaidoyer est limité : seuls 4,6 % des députés Nidaa Tounes se sont engagés dans une organisation de défense des droits de l'homme avant la Révolution, et 3,5 % ont adhéré à des associations créées après le départ de Ben Ali³.

L'entrée des « patrons » à l'ARP n'est cependant pas exclusivement le fait de Nidaa Tounes. On a vu comment l'UPL et Afek Tounès avaient également construit leur image en mettant en avant des chefs d'entreprise et comment Ennahdha avait tenté de s'allier à certains segments du champ économique.

Le groupe parlementaire de l'UPL compte plusieurs dirigeants de sociétés, actifs dans les chambres de commerce régionales, et souvent impliqués dans les clubs sportifs locaux. C'est le cas d'Ali Belakhroua : cet homme d'affaires né à Saint-Louis dans le Missouri est originaire de Bizerte. Ingénieur diplômé de l'université du Missouri, il occupe plusieurs postes de manager aux États-Unis avant de rentrer à Bizerte en 2000 où il monte une société d'électronique implantée à la fois aux États-Unis et en Tunisie. Il s'engage dans le tissu associatif local : en 2007 il devient vice-président du club athlétique bizertin, club présidé en 2014 par un autre homme d'affaires, député de la même circonscription depuis 2011, Mehdi Ben Gharbia qui après avoir été réélu en 2014, entre au gouvernement comme ministre chargé des relations avec

¹ Ces données ont été collectées en ligne et directement auprès des élus pour une partie d'entre eux. En 2014, il est plus simple d'avoir accès aux données principales concernant les députés. L'ONG Al-Bawsala a publié l'intégralité des professions des élus, leur âge, leur lieu de naissance, et, pour une part importante d'entre eux, leurs cursus universitaires. Lors des campagnes électorales, les principaux partis ont publicisé les CV des candidats têtes de listes. Plusieurs candidats et élus ont créé des blogs en arabe et en français. Beaucoup d'élus ont également créé une page Wikipédia. Enfin, témoignage de leur insertion dans le secteur tertiaire, leurs pages LinkedIn sont remplies avec précision.

² Contre 7,6% pour le reste des élus de l'ARP.

³ Statistiques réalisées à partir des données d'Al-Bawsala et d'entretiens complémentaires menés entre octobre 2014 et décembre 2015.

les instances constitutionnelles la société civile et les organisations de défense des droits de l'homme en 2016¹.

Cette arrivée des hommes d'affaires dans l'hémicycle constitue un changement marquant, au point que l'UTICA (le syndicat patronal) organise une fête pour célébrer « ses » élus au lendemain des élections² et publie un communiqué dans lequel est mentionné une liste de vingt-cinq élus. Elle pose la question de la place des groupes d'intérêt dans la nouvelle Assemblée.

« Les lobbies ? Il n'y a pas de lobby dans la nouvelle Assemblée. Les députés représentent directement leurs intérêts [rire] (...) En commission de finances, tu peux les entendre qui débattent directement : "je suis là pour représenter les intérêts du groupe X"³ ».

Cette affirmation d'une élue de la majorité souligne, là encore, la défiance qui demeure entre élus de la coalition, et notamment entre le groupe parlementaire Ennahdha d'une part et les trois autres partis de la majorité qui, contrairement à lui, rassemblent un nombre important d'hommes d'affaires et de cadres de grands groupes tunisiens. Elle pose également la question de l'entrée en politique des cadres de l'économie. Béatrice Hibou a bien montré, à partir du cas tunisien dans les années 2000, comment, même sans s'engager dans la politique partisane autrement qu'à travers la pratique généralisée consistant à avoir une carte du RCD, les entrepreneurs étaient toujours politiques en ce qu'ils participaient à des rapports de pouvoir, façonnaient les conflits, et participaient aux compromis réalisés par les acteurs du champ du pouvoir⁴. Ce faisant elle critiquait l'idée selon laquelle champ économique et politique seraient dissociés. À l'inverse, Myriam Catusse étudie sur le terrain marocain, la manière dont les entrepreneurs « vont au parti » dans une autre configuration autoritaire, elle-aussi caractérisée par le fait que les champs politiques y soient « désamorcés »⁵ : elle montre que le capital économique n'est pas systématiquement convertible en capital politique⁶ mais que cela n'empêche pas tout un mouvement de recrutement par des partis proches du pouvoir royal d'hommes d'affaires et d'acteurs du patronat⁷.

¹ Il sera réélu député à Bizerte sur une autre liste partisane en 2019.

² Utica, « Réception en l'honneur des Femmes et Hommes d'affaires élus au parlement », Jeudi 13 novembre 2014 [En ligne https://www.utica.org.tn/Fr/actualites_7_9_D554#.XrcVUi_pM6U]

³ Notes de terrain, novembre 2015.

⁴ Hibou Béatrice, « "Nous ne prendrons jamais le maquis". Entrepreneurs et politique en Tunisie », *Politix*, vol. 84, n°4, 2008, p. 115-141.

⁵ Tozy Mohamed, « Représentation/intercessions : les enjeux de pouvoir dans les champs politiques désamorcés au Maroc », *art. cit.*

⁶ Catusse Myriam, « Une tentative manquée de conversion politique au Maroc. L'échec électoral de l'ancien « patron des patrons » (2001-2007) », *Politix*, vol. 84, n°4, 2008, p. 91-113.

⁷ Catusse Myriam, *Le Temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2008, p. 273-313.

La nouvelle Assemblée compte également des acteurs locaux de la formation professionnelle, de l'emploi, du développement et des associations économiques, ce qui souligne le choix fait par plusieurs partis d'investir comme candidats des notables locaux disposant d'une capacité autonome d'action et de distribution de biens publics – notamment des emplois et des aides sociales. Plusieurs élus de l'UPL sont issus de ce milieu professionnel, ce qui leur garantit une connaissance des institutions locales en charge de questions sociales et notamment d'emplois.

Cependant, les différents groupes composant la majorité sont loin d'être homogènes dans la mesure où les députés mettent en avant des conceptions différenciées de leur rôle législatif et de ce que faire de la politique veut dire.

B. Politique nationale et internationale contre politique locale et patronnée

Les différents députés de l'ARP défendent, au sein même de leurs groupes parlementaires, différentes conceptions de la politique et de leur rôle d'élus. Le clivage souligné par Mounia Bennani-Chraïbi en étudiant les partis politiques marocains trouve ici toute sa pertinence, à ceci-près que les lignes de fracture sont internes aux groupes parlementaires et pas seulement aux partis politiques. Ce clivage donne à voir des conflits entre différents segments des catégories sociales dominantes, et en particulier une opposition dans le maniement de ressources internationales et locales pour définir différentes manières de faire de la politique au sein de groupes partisans dont les frontières se recomposent fréquemment.

Le groupe Nidaa Tounes compte quelques figures bien connues des associations féministes et de défense des droits de l'homme. C'est le cas de Bochra Belhaj Hmida, avocate originaire de Zaghouan qui prend en charge la défense des jeunes arrêtés pendant les émeutes du pain de 1984. Elle est également cofondatrice de l'Association tunisienne des femmes démocrates en 1989, l'une des principales associations féministes d'opposition avant 2011. Cependant, le 13 janvier 2011, sur un plateau télévisé, elle réitère sa confiance en Ben Ali qui vient d'annoncer des mesures de démocratisation. Candidate sur la liste d'Ettakatol en 2011 à Zaghouan, une circonscription rurale d'où elle est originaire, elle n'est pas élue à l'ANC mais l'est en 2014 sous la bannière de Nidaa Tounes dans la circonscription de Tunis 2 (qui correspond à la banlieue nord et aux quartiers les plus aisés et « modernistes » de la capitale). Elle s'engage en particulier sur les questions d'égalité dans l'héritage pendant la législature en présidant la COLIBE, la commission des libertés individuelles et de l'égalité créée par Béji Caid Essebsi en

2017. De nouvelles venues dans le champ politique développent elles-aussi une conception nationale et idéologique de la politique, en porte-à-faux avec une partie des députés qui conçoivent leur mandat comme un rôle local et patronné. C'est le cas de Meriem Boujbel, cadre supérieure chez Siemens, diplômée d'HEC Montréal, et élue sur la liste de Nidaa Tounes à Nabeul ou d'Olfa Soukri Cherif, diplômée de Harvard, élue à Ben Arous, consultante à l'OCDE, vice-présidente du réseau parlementaire mondial sur la Banque Mondiale et le FMI. Ces deux amies défendent une conception nationale de la politique, mettent en avant leur capacité à circuler dans les institutions internationales comme autant de preuves qu'elles peuvent agir pour l'intérêt général et supérieur du pays en dépassant les dissensions partisans. Ce positionnement est fréquemment mis en avant par les partisans de Mohsen Marzouk pour s'opposer à Hamed Caid Essebsi et les membres d'Afek Tounès dont une part importante est issue des élites réformatrices.

D'autre part, certains députés mettent davantage en avant leur ancrage local. C'est par exemple, le cas de Kamel Hamzaoui, député Nidaa Tounes de Kasserine, qui candidate en 2018 comme tête de liste à la municipalité et refuse, pendant plusieurs mois, de démissionner de son mandat de représentant du peuple, alors que son taux de participation aux votes, d'après les statistiques publiées par Al-Bawsala, n'est que de 20%.

C. « Prendre son siège » : des constituants qui se notabilisent

À cette entrée des milieux économiques au parlement s'ajoute une évolution du « style » et des conditions de vie des anciens constituants réélus, et notamment, puisque c'est en majorité d'eux qu'il s'agit, des députés du groupe parlementaire Ennahdha (voir tableau 37). Cette notabilisation participe à la construction de la respectabilité du mouvement et forme un gage de plus de ce que la direction du parti revendique la normalisation et l'insertion dans le jeu politique ordinaire. Cette normalisation atteint son apogée lorsqu'en mai 2016, Béji Caid Essebsi, Président de la République et invité d'honneur ouvre le 10^{ème} congrès d'Ennahdha, lors duquel Rached Ghannouchi annonce une « sortie de l'islam » politique et une « entrée dans la démocratie musulmane »¹.

¹ Bobin Frédéric, « Rached Ghannouchi : “Il n’y a plus de justification à l’islam politique en Tunisie” », Le Monde, 18 mai 2016.

1. Notabilisation et professionnalisation

Liste électorale	Total élus	Anciens constituants	Nouveaux élus
Ennahdha	71	32	39
Nidaa Tounes	90	2	88
UPL	16	1	15
Front populaire	15	1	14
Afek Tounès	10	2	8
Congrès pour la République	4	2	2
Courant démocrate	3	1	2
L'Initiative	3	0	3
Mouvement du peuple	3	0	3
Front national du salut	2	0	2
Courant de l'Amour ¹	2	2	0
Mouvement Démocrate Socialiste	1	1	0
Al-Joumhouri	1	1	0
Alliance Démocratique	1	1	0
La Voix des agriculteurs	1	0	1
Liste indépendante <i>Majd el-Jerid</i>	1	0	1
Liste indépendante <i>Rad el-Itibar</i>	1	0	1
L'appel des tunisiens de l'étranger	1	0	1
Total	226	46	180

Tableau 37 : Anciens et nouveaux députés à l'ARP.

N = 226. Lecture : le groupe Ennahdha est composé de 32 anciens constituants et de 39 nouveaux élus.

Une partie d'entre eux reprend des études qu'ils avaient souvent dû interrompre en raison de la répression politique dont ils faisaient l'objet et qu'ils n'avaient pas pu reprendre sérieusement lors de la rédaction de la Constitution. Par exemple, Sahbi Atig, président du groupe parlementaire à l'ANC, soutient son doctorat de théologie à l'université de la Zitouna en décembre 2015². De la même manière, certains constituants réélus se sont installés à Tunis avec leurs familles, marque d'ascension sociale, et ont parfois acheté un logement en banlieue nord – à La Marsa ou Gammarth. Il s'agit là encore d'un indicateur de position sociale élevée, dans la mesure où il s'agit des quartiers investis par les *beldis* quittant la médina, dans un contexte où celle-ci, et plus encore ses faubourgs, se peuplent de ceux qu'ils appellent de manière péjorative les *nouzouh*³. Ces *beldis* se sont installés de manière définitive dans ce qui était jusque-là leur résidence estivale à La Marsa, Carthage ou Sidi Bou Said. À cela s'ajoute

¹ Parti créé par Hechmi Hamdi, ancien fondateur de la Aridha Chaabeya (Pétition populaire) en 2011 et qui rassemble plusieurs anciens députés du mouvement.

² <https://twitter.com/SaidaOunissi/status/677422285897244672/photo/1>

³ Les migrants internes, qui ont quitté la campagne pour la ville dans le cadre de l'exode rural.

que le groupe Ennahdha est composé de poids lourds du parti et notamment d'anciens ministres, tandis qu'à l'ANC, les figures de proue du parti étaient membres du gouvernement et avaient donc démissionné de leur siège à l'Assemblée. Cette ascension sociale contribue à lisser les aspérités et les différences qu'ils entretiennent avec les nouveaux élus, et en particulier avec les membres de Nidaa Tounes, et ce même si les membres d'Ennahdha continuent de représenter un segment différent des classes dominantes.

On observe alors un mouvement de notabilisation des anciens constituants qui va de pair avec un mouvement de professionnalisation des notables entrés à l'ARP en 2014 mais dont la pratique politique est plus ancienne. Ce double mouvement évoque ce que décrit Eric Phélippeau en invitant à revisiter la « fin des notables » en France à la fin du XIX^{ème} siècle¹ ; cependant, alors que Phélippeau décrit une dynamique qui se déploie à l'échelle d'un demi-siècle, en prenant appui sur l'évolution des comptes et de l'organisation du travail du Baron de Mackau, dont la longévité politique est remarquable, ce mouvement double a ici lieu dans un temps très resserré et met en lumière la circulation des pratiques à l'ARP. La trajectoire d'un nouvel élu Nidaa Tounes le montre.

La « fin des notables »² revisitée ?

Mohamed Saidane, élu à l'ARP lors des élections d'octobre 2014 sur les listes de Nidaa Tounes, a une trajectoire qui le rapproche de l'élite économique et sociale tunisienne : cet homme d'affaires du Sahel³ (Ksar Hellal), rejoint, après des études supérieures à Carthage, une entreprise franco-tunisienne puis devient cadre supérieur en France avant de prendre la direction d'une entreprise de textile dans la région de Monastir. Il explique avoir été investi comme candidat sur la liste Nidaa Tounes à la suite d'une réunion des hommes d'affaires de la région, et dispose des caractéristiques du notable, une catégorie élaborée pour étudier le personnel politique français du XIX^{ème} siècle⁴ mais qui a pu faire l'objet de transpositions intéressantes au Maghreb⁵. Il maintient d'ailleurs son activité professionnelle : « *Je ne pouvais pas maintenir mon niveau de vie avec le salaire de député, vous savez de combien il est ? bon ce n'est pas énorme... je vais au bureau gérer mes affaires à 6h jusqu'à 8h, ensuite je suis à l'Assemblée jusqu'à la fin des séances puis je retourne au bureau* »⁶. Cependant ce député met également en avant sa capacité à organiser le travail du groupe, à travailler sur les textes de loi et son taux de présence : « *Je suis le seul de Nidaa Tounes à avoir un taux de présence de 100% (...) on est les seuls à travailler dans ce groupe ; tenez, c'est moi qui ai pris l'initiative de récupérer les CV des 86 députés du groupe, et de faire une liste de*

¹ Phélippeau, « La fin des notables revisitée », *art. cit.*

² *Ibid.*

³ D'où était fréquemment issue l'élite politique destourienne : Camau, Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, *op. cit.* ; Ayari, « S'engager en régime autoritaire », *op. cit.*

⁴ Halévy Daniel, *La Fin des notables*, 2 tomes, Paris, Hachette Pluriel, 1995 (1930).

⁵ Henia (dir.), *Être notable au Maghreb*, *op. cit.*

⁶ Entretien, Mohamed Saidane, Tunis, octobre 2015.

contacts »¹. Il reconstitue également une hiérarchie entre les élus qui travaillent, font preuves de compétence, et connaissent les rouages de l'Assemblée, et les autres : « *Je suis assez déçu je dois dire... certains députés sont des figurants, [il désigne du menton des députés de son groupe] ils sont là parce que par exemple, c'est des jeunes femmes et que la loi... Ils ne connaissent pas les procédures, ni où est le bureau d'ordre ...ils sont un peu perdus* »². A l'exception de sa remarque sexiste, les qualificatifs et les critères mis en avant pour définir le député investi dans son rôle se rapprochent de ceux du professionnel de la politique.

Cette dynamique souligne la porosité des frontières entre les groupes des anciens notables et des nouveaux venus sur la scène politique. Circulation des pratiques, observation mutuelle, inspiration des modèles, la manière dont les élus investissent leur rôle de député constituant puis de député ordinaire comporte une forte dimension mimétique. La rencontre entre anciens militants et nouveaux venus qui a eu lieu en 2011 lors de la création de l'ANC se poursuit au sein de l'ARP où sont désormais présents, non seulement d'anciens militants et de nouveaux venus mais également d'anciens responsables des régimes de Ben Ali et de Bourguiba (21% des députés élus sur les listes Nidaa Tounes ont été haut-fonctionnaires ou ont eu des responsabilités institutionnelles avant la révolution). Malgré des différences de sensibilité politique, de trajectoires, de rapport à l'État, on peut alors observer une circulation des pratiques et des stratégies de reconversions de notables en professionnels de la politique et de professionnels de la politique en notable. Ce mouvement fait apparaître en creux une organisation de la hiérarchie interne à l'ARP qui prend en compte l'ancienneté comme critère. En effet, certains anciens constituants commencent une « carrière » de député.

2. Faire « carrière »

Le mouvement de notabilisation des députés se traduit également dans l'hémicycle : les constituants réélus connaissent les rouages de l'Assemblée et occupent des positions d'encadrement au sein de la nouvelle ARP. En effet, alors que les élus de l'ANC ne représentent que 20% de la nouvelle ARP, lors de la première session parlementaire, la moitié des assesseurs du président sont d'anciens constituants, ainsi que la moitié des présidents de blocs parlementaires. Un tiers des présidents de commissions sont également d'anciens constituants. Les observations conduites à l'ARP montrent que les anciens constituants, surtout dans des groupes parlementaires dans lesquels la plupart des élus sont de nouveaux venus au parlement, sont considérés pour leur expérience à l'ANC et la position de pouvoir que cette expérience

¹ *Idem.*

² *Idem.*

leur a permis d'obtenir au sein du parti. « Voici le grand Khmais Ksila », dit par exemple une députée du groupe Nidaa Tounes¹, à propos d'un militant historique, présenté comme un personnage au passé sulfureux par certains anciens constituants, élu en 2011 sur les listes d'Ettakatol et transfuge de la gauche au RCD, mais qui rejoint ensuite rapidement Nidaa Tounes à sa création.

On observe une spécialisation de certains anciens constituants, en particulier de ceux qui n'étaient pas engagés politiquement avant 2011. Sana Mersni par exemple, une jeune avocate élue sur la liste d'Ennahdha à Jendouba en 2011, est réélue en 2014 et monte en grade dans la commission de législation générale, dont elle était déjà membre à l'ANC. Elle le souligne elle-même : « à l'ANC j'étais rapportrice-adjointe et aujourd'hui je suis rapportrice de la commission. Il y a une évolution dans la carrière et c'est important² ». Elle suit alors des dossiers sur lesquels elle avait déjà travaillé dans la précédente législature comme celui du Conseil Supérieur de la Magistrature. Sa trajectoire est représentative de la manière dont les députées d'Ennahdha – notamment des nouvelles militantes du mouvement – qui avaient pris en charge une part importante de l'organisation du travail parlementaire à l'ANC, se trouvent renforcées dans leurs positions à l'ARP.

Plusieurs députés constituants poursuivent ainsi une carrière ascendante, à l'ARP mais également au gouvernement ou dans l'exécutif. Rabiaa Najlaoui, par exemple, benjamine de l'ANC, élue sur la liste de la Aridha Chaabeya à Kasserine mais qui avait très tôt rejoint Nidaa Tounes, n'est pas investie par le parti à Kasserine : elle est nommée attachée aux services du protocole à la Présidence de la République, à Carthage. Sept anciens constituants deviennent ministres dans les gouvernements de Habib Essid et de Youssef Chahed : trois d'entre eux n'ont pas été réélus (deux ont été battus à l'élection et une n'a pas été réinvestie par Ennahdha), quatre l'ont été. Ces députés appartiennent à la fois à Ennahdha et à l'opposition à la Troïka (ils sont militants de l'Alliance Démocratique, du Parti Républicain, d'Afek Tounès et d'Al-Massar et étaient membres du groupe démocrate à l'ANC).

La trajectoire des deux députés d'Ennahdha qui entrent au gouvernement est représentative du changement de positionnement du parti, qui cherche à mettre en avant ses figures les plus technocratiques, garantes de la respectabilité nouvelle du mouvement : Zied Ladhari comme Amel Azouz sont d'anciens militants mais sont surtout les défenseurs de la politique du consensus et du dialogue avec l'opposition. Ce n'est que depuis 2013 qu'ils occupent des

¹ Observations, Tunis, 1^{er} octobre 2015.

² Entretien, Sana Mersni, novembre 2015.

positions de premier plan au sein du parti. Zied Ladhari, fils d'agriculteur originaire de Sousse, militant islamiste et avocat, connaît les institutions internationales, est parfaitement francophone malgré une interdiction de quitter le territoire de neuf ans, et entretenait, dès les premiers jours de l'ANC, de bonnes relations avec les députés de l'opposition¹. Discret au sein du mouvement, il s'investit particulièrement dans son rôle à l'ANC et se rapproche de Rached Ghannouchi lorsqu'il l'accompagne en voyage au printemps 2013. Il participe aux négociations de la feuille de route de Carthage et devient porte-parole du mouvement à l'automne 2013 après la reprise des travaux de l'ANC. Amel Azouz a également effectué ses études à Sousse mais est originaire de Gabès. Toute sa famille a énormément souffert de la répression dont Ennahdha a fait l'objet. Polyglotte parlant très bien l'anglais, cette enseignante incarne le visage « international » d'Ennahdha en accompagnant Rached Ghannouchi, le président du parti, lors de ses voyages, notamment aux États-Unis.

Mehdi Ben Gharbia et Iyed Dahmani étaient tous les deux membres du PDP en 2011 mais sont en 2014 les seuls députés de leur parti à être réélus (et même élus). Mehdi Ben Gharbia est une figure ancienne de la vie politique bizertine : ancien militant d'Ennahdha, c'est un homme d'affaires impliqué dans les clubs sportifs locaux qui a rejoint le PDP en 2011 puis l'Alliance Démocratique, dont il est l'unique élu en 2014. Iyed Dahmani est l'une des jeunes figures du PDP. Il y adhère en 2007 et est un pilier du dialogue avec Ennahdha, mouvement qui soutient sa candidature à la présidence de la commission des finances de l'ARP dans un premier temps avant d'accepter son entrée au gouvernement. Enfin, Samir Taieb, secrétaire général d'Al-Massar, parti qui était une figure de proue de l'opposition à l'ANC mais qui n'a obtenu aucun élu à l'ARP, entre également au gouvernement.

Deux constituants qui ont commencé la politique à la révolution occupent enfin des fonctions municipales de premier plan. La loi de décentralisation qui a créé des municipalités sur l'ensemble du territoire tunisien vient en effet enrichir le marché des postes politiques. Certains députés constituants s'investissent dans ces élections qui sont organisées au printemps 2018, avec plus ou moins de succès, de même que d'autres acteurs politiques, candidats malchanceux aux législatives². Souad Abderahim est ainsi élue maire de Tunis en 2018. C'est la première femme, la première islamiste, et la première non *beldie* à occuper la fonction de *cheikh al-medina*. Fadhel Moussa, doyen de la faculté de sciences juridiques, élu indépendant

¹ Voir en particulier le récit fait par Selim Ben Abdesslem dans ses mémoires de l'ANC : Ben Abdesslem, *La Parenthèse constituante*, op. cit.

² Ahmed Bouazzi par exemple, candidat du PDP à la Manouba en 2011, puis de l'Alliance Démocratique à Kasserine en 2014, est élu membre du conseil municipal de Tunis en 2018.

qui avait rejoint al-Massar à l'ANC, et avait été battu aux élections législatives de 2014, est quant à lui, élu maire de l'Ariana, banlieue du grand Tunis.

Cette configuration incarne bien la manière dont les hiérarchies parlementaires et partisanes s'imbriquent pour former un vivier de députés considérés comme « membres du personnel politique » légitime post-2011 dans lequel les partis puisent pour constituer des gouvernements et des listes électorales. On voit ainsi que les anciens élus valorisent – avec des succès divers – leur expérience de constituants dans différents espaces du politique après 2014. Cela vaut également pour les députés qui n'ont pas été réélus à l'ARP.

Section 2. Que sont les constituants devenus ? Entre reclassement et *exit*

« C'est une élection à coup de sous, je n'y suis pas allé. »¹

« Il aurait dû faire comme Mandela, s'arrêter là. »²

« La politique m'a tout pris, il est temps que je gagne un peu d'argent maintenant. »³

« Il faut nous les députés constituants, on soit reconnu pour notre expérience. »⁴

« J'ai mis du temps à reprendre après l'élection. C'était dur. »⁵

Tous ces extraits d'entretiens renvoient à la situation de constituants qui ont quitté l'ANC. 80% d'entre eux ne reprennent pas le chemin du Bardo après les élections de 2014 et certains quittent la politique. Plus de la moitié ont été battus aux élections mais d'autres ont également décidé de ne pas se représenter ou n'ont pas été investis par leur parti. Se désengagent-ils pour autant ? Quels nouveaux espaces investissent-ils ? Quelle carrière débudent-ils ou reprennent-ils ?

Cette dernière section ne se fonde pas sur des données quantitatives mais sur une série d'entretiens (16) conduits avec des constituants des différents groupes un an après la fin de l'Assemblée Nationale Constituante, à l'automne 2015. On ne peut que constater la pluralité des trajectoires suivies, mais les députés des différents bords de l'ANC mettent tous en avant le fait d'avoir participé à une expérience collective intense qui a renouvelé leur conception de

¹ Février 2016

² Novembre 2015

³ Octobre 2015

⁴ Novembre 2015

⁵ Novembre 2015

la vie politique et leur connaissance de ce qu'était l'opposition. Nous étudierons les situations des sortants en dégagant deux types de trajectoire : ceux qui investissent d'autres espaces politiques, non partisans, et qui parviennent à en faire leur activité principale ; et ceux dont l'activité principale n'est pas politique mais qui continuent de valoriser leur engagement à l'ANC et de mobiliser leur capital de « constituant ».

Les chemins de traverse du désengagement

Que deviennent les constituants qui ne retournent pas à l'ARP et semblent, au moins dans un premier temps, se désengager de la politique partisane ? L'*exit* peut très bien ne pas être volontaire : de nombreux élus ne sont pas réinvestis par leur parti et d'autres sont battus aux élections. Cependant, d'autres encore choisissent de prendre leur distance avec leur parti, et avec la politique partisane. Cette distanciation ne signifie pas pour autant un départ de l'activité politique : certains élus investissent d'autres espaces du politique, en particulier les *think-tank* et les associations qui connaissent un développement très important à partir de 2014. On verra ici de quelle manière ils essaient de valoriser leur expérience de constituant. Enfin, une dernière catégorie d'élus explique renoncer de manière durable au politique. Les différentes trajectoires de ces constituants sortants permettent d'éclairer les chemins de traverse du désengagement, processus qui reste relativement moins exploré par la recherche que l'engagement et l'entrée en politique¹. On identifiera ici cinq types de trajectoires.

I. Le désarroi et la désaffection

Une part importante des anciens constituants reviennent spontanément sur leur désarroi après leur défaite, et la difficulté qu'ils ont ressentie à reprendre leur activité professionnelle antérieure, notamment pour ceux qui exerçaient des professions libérales. L'*exit* subi laisse alors la place à la nécessité de repenser les modalités de son engagement et de prendre de la distance par rapport à son organisation partisane. C'est le cas en particulier des figures de proue de l'opposition à l'ANC, qui ne sont pas réélus.

« Ça a été difficile de reprendre mon activité après quatre ans au Bardo. J'ai mis six mois à reprendre après les élections. J'ai pris mes distances du Massar. Il fallait que j'aie du temps pour penser. Mon cabinet était fermé, il a fallu reconstituer ma patientèle. Je suis banlieue sud, là où j'habite. Avant j'étais investie dans l'associatif.

¹ Fillieule Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

Je pense aussi que je vais lancer une association, mais d'abord je veux prendre le temps de réfléchir. Je suis en train d'écrire un livre sur toute cette période, c'est difficile. »¹

Cet entretien avec Selma Mabrouk, une députée qui était montée en puissance tout au long du processus constituant et était devenue une figure de proue du Massar, qu'elle avait rejoint après avoir démissionné d'Ettakatol, permet d'identifier les différentes attitudes des constituants battus aux élections : prise de distances vis-à-vis du parti, réflexion sur cette expérience et publication de témoignages, investissement enfin dans l'espace associatif. La suite de l'entretien souligne que la sortie de la politique va de pair avec un relatif isolement de cette ancienne élue, qui explique avoir gardé de bonnes relations avec tout le monde mais ne plus tellement les voir. En 2018, Selma Mabrouk n'est pas candidate aux élections municipales, pas plus qu'elle ne l'est aux législatives de 2019. Cette trajectoire s'inscrit dans la droite ligne de voies suivies par d'autres figures connues de l'opposition à l'ANC, dont cette élue était très proche à la fois amicalement, socialement et politiquement et qui soit ont été battues en 2014 soit n'ont pas été réinvesties par leur parti politique. La situation est particulièrement délicate pour les élus de la diaspora qui avaient généralement un engagement politique lié à leur pays de résidence. Un ancien constituant de la diaspora, qui avait également eu un engagement politique et une carrière de collaborateur à l'Assemblée nationale française, se réengage en France après 2014 aux côtés des frondeurs du Parti Socialiste², puis retourne finalement à Tunis où il travaille pour une ONG étrangère³.

Passé un premier temps de désarroi cependant, de nombreux élus se réinvestissent dans des projets variés qui leur permettent de rester proches de la politique. On montrera comment le désengagement vis-à-vis du parti politique peut conduire à investir d'autres espaces du politique : quitter le parti ne signifie pas forcément quitter ni le « milieu partisan » ni l'espace politique. Cela ne signifie pas non plus changer radicalement de sociabilité : la fluidité de la période, marquée par des appartenances politiques relativement labiles – à l'exception de celle au mouvement Ennahdha – fait que le désengagement partisan ne signifie pas pour autant qu'il faille se couper de ses anciennes connaissances. On verra comment les sociabilités de l'ANC se transposent dans le nouveau contexte de l'ARP.

¹ Entretien, Selma Mabrouk, novembre 2015.

² Entretien, Selim Ben Abdesslem, Paris, février 2015.

³ Entretien, Selim Ben Abdesslem, Tunis, octobre 2015.

II. Faire entendre la voix des constituants

Les sociabilités extra-partisanes de l'ANC perdurent après la sortie du Bardo mais sans toujours déboucher sur des projets ou des entreprises concrètes. Les élus dialoguent énormément, notamment sur *Facebook*, sur un groupe intitulé « les anciens de l'ANC » : ils s'y souhaitent leur anniversaire, commentent l'actualité et prennent des nouvelles les uns des autres, quel que soit leur parti. Dans cet extrait d'entretien, un militant historique qui a quitté la politique insiste sur le plaisir qu'il a à communiquer sur ce groupe :

« Actuellement il y a un site qui s'appelle les membres de la Constituante, sur *Facebook*. Une page...où on se souhaite des bonnes choses. On sent qu'il y a une chaleur humaine extraordinaire. Les gens ont un chagrin, une nostalgie. Alors "bon anniversaire" pour l'un ; il y a une personne qui est décédé, "que Dieu ait son âme". Ce sont des échanges pleins d'humanité. Vous sentez une nostalgie dans l'échange. »¹

Le groupe donne lieu à la création d'une association : à l'automne 2016, une douzaine d'anciens constituants qui ne sont pas membres de la nouvelle Assemblée créent l'ADC, l'Association des Députés Constituants. Cette association intègre les anciens députés issus de différents partis de la majorité mais aussi de l'opposition. Elle est présidée par Chokri Kastalli, élu du PDP à Béja puis membre de l'Alliance démocratique. Cette association a pour but de donner une voix aux constituants et de valoriser leur expérience, en particulier sur la scène nationale. Elle se donne pour mission de veiller au respect de la lettre et de l'esprit de la Constitution et à la mise en place des instances constitutionnelles qui constitue l'un des enjeux majeurs des débats à l'ARP entre 2015 et 2018. Cependant cette association n'organise que peu de réunions publiques et ne parvient pas à valoriser l'expérience de constituant à l'échelle nationale, alors que dans les organisations internationales, l'expérience tunisienne est mise en exergue comme une « exception ».

Certains constituants ont également fait entendre leur voix à travers la publication de témoignages sur la période : plusieurs élus du groupe démocrate ont publié des livres en français retraçant leur expérience à l'ANC². Leur réception est limitée mais leurs publications s'accompagnent de présentation dans les librairies et salles de réception de la capitale. Mentionnons le témoignage d'Ahmed Khaskhoussi qui a cela de spécifique qu'il ne se limite

¹ Entretien, Nejib Hosni, Tunis, octobre 2015.

² Mabrouk, 2011-2014, *Le Bras de fer*, op. cit. ; Ben Abdesslem, *La Parenthèse constituante*, op. cit. ; Chaabane Nadia, *Chroniques d'une Constituante*, 2011-2014, Tunis, Déméter Éditions, 2018.

pas à la période 2011-2014 mais recense toutes ses interventions depuis sa première élection en 1994 et est publié en arabe. Certains députés prennent aussi la parole dans des revues académiques francophones et anglophones consacrées au changement de régime tunisien¹. Cette prise de parole est également organisée par des organisations internationales désireuses de mettre en exergue l'exception tunisienne : le PNUD organise la publication trilingue de témoignages d'une partie des députés constituants et des acteurs du processus constituant. Cette publication et le choix des intervenants procèdent de décisions stratégiques consistant à donner la parole principalement aux acteurs proches du PNUD pendant la période. Ils conduisent à ne pas impliquer le président de l'ANC, qui publie alors son témoignage sous deux formes, un ouvrage d'entretiens avec Vincent Geisser et un long article publié en quatre parties dans le *Huffington Post* Maghreb, un média en ligne francophone. Ces différentes prises de parole cherchent à produire un récit restituant la vérité de chacun et la pluralité des points de vue, mais visent aussi à asseoir les anciens constituants dans une position d'experts, de dépositaires d'une expérience unique qui leur donne le droit d'intervenir dans le champ politique national.

III. Les mondes de l'expertise

C'est le cas par exemple de deux fidèles de Mustapha Ben Jaafar, qui quittent pourtant Ettakatol après les élections de 2014, lorsque celui-ci n'obtient aucun élu, et fondent un think-tank qui se spécialise dans l'évaluation de politiques publiques : Solidar. La première, Lobna Jeribi, s'est engagée pour la première fois en politique en 2011 et est devenue l'une des figures de proue de l'ANC. Elle est également l'une des rares « nouvelles venues » à ne pas avoir quitté le parti de Mustapha Ben Jaafar entre 2011 et 2014. À l'ANC, elle s'est liée d'amitié avec Jalel Bouzid, qui, comme elle, est ingénieur et enseignant-chercheur à l'université tunisienne. Il s'agit d'un espace nouveau pour eux, qu'ils découvrent et contribuent à façonner après leur passage à l'ANC, mais qui reste en lien avec leur activité professionnelle antérieure d'universitaire.

La création de Solidar s'inscrit en effet dans un mouvement plus large de créations de *think-tank* qui entretiennent des relations multiples avec les partis politiques². La création d'un *think-*

¹ Riahi Mouldi, « La constitution : élaboration et contenu », *Pouvoirs*, vol. 156, n°1, 2016, p. 31-53.

² Teycir Ben Naser, « Think-tank, les anti-chambres de la politique », *Nawaat*, 14 mai 2016 ; Frida Dahmani, « Guerre des Lobbies en Tunisie : à chacun son *think-tank* », *Jeune Afrique*, 20 décembre 2017.

tank permet d'adopter une posture surplombante, en prise avec les normes de bonne gouvernance internationale, et de développer ses liens avec l'administration et les mondes transnationaux de l'expertise. On ne compte dès lors plus le nombre d'initiatives de créations réussies ou avortées de *think-tank* depuis la révolution. Les élites réformatrices ont particulièrement investi ce champ et démultiplié les initiatives rassemblant universitaires, anciens hauts fonctionnaires et politiciens, pour produire du savoir stratégique sur le changement de régime et conserver un pied dans l'administration. L'un de ceux dont la durée de vie est la plus longue, le Cercle Kheireddine, rassemble d'anciens politiciens et hauts fonctionnaires de la famille destourienne autour de Mohamed Ennaceur, nouveau président de l'Assemblée des Représentants du Peuple et membre de Nidaa Tounes. Ces *think-tank* servent donc de débouchés aux politiciens : outre Lobna Jeribi et Jalel Bouzid, un autre cadre dirigeant d'Ettakatol, Khayyam Turki fonde Joussour, un *think-tank* qui rassemble d'autres anciens militants de partis politiques. Elles leur permettent de se construire une image compétente et extra-partisane.

Ces structures peuvent également être le lieu d'un premier engagement pour une génération distante vis-à-vis des partis politiques. « En 2011 on a assisté à la renaissance des partis politiques, mais ils font partie du passé, leurs querelles appartiennent au passé. Moi, je n'ai rien à voir avec ça »¹. La fondatrice de la Jasmine Foundation se positionne d'entrée de jeu à distance de l'espace partisan et pense sa fondation comme lieu d'engagement de toute une nouvelle génération de tunisiens diplômés et intéressés par les affaires publiques mais qui ne se reconnaissent pas dans le champ politique partisan actuel. Elle prend résolument position en faveur d'une génération post-islamiste², qui aurait dépassé les querelles entre modernistes et islamistes. Néanmoins, elle est elle-même la fille aînée de Rached Ghannouchi et est rentrée en 2011 du Canada où elle vivait en exil. Ses collaboratrices sont également des filles de militants d'Ennahdha qui ont passé une partie de leur vie en exil. L'organisation en *think-tank* spécialisé dans l'évaluation de la politique publique permet à une jeune génération diplômée et polyglotte de nahdhaouis d'avoir accès à l'administration et de faire valoir leurs compétences de recherche à l'international. L'une d'entre eux sera élue députée en 2014, puis entre au gouvernement, d'abord comme secrétaire d'État puis comme Ministre, d'autres ont des trajectoires variées, ne restent pas toutes en Tunisie.

¹ Entretien, Tasnim Chirchi, Tunis, octobre 2015

² Bayat (ed.), *Post-islamism. The changing faces of political islam*, op. cit.

La structure créée par Lobna Jeribi et Jalel Bouzid a pour caractéristique de maintenir certains des principes d'action d'Ettakatol : notamment de continuer le dialogue avec les nouveaux acteurs de la vie politique post-2011, en particulier la Jasmine Foundation avec laquelle ils organisent des conférences et des enquêtes communes. C'est forte de cette position que Lobna Jeribi entre au gouvernement en 2020. L'implication dans un *think-tank* devient une manière de capitaliser sur son expérience de constituant, de démultiplier ses relations avec l'administration et le monde académique national et international et d'être à la tête d'une structure considérée comme « propre », quand les formes partisanses font l'objet de critiques acerbes.

IV. « Aider vraiment les gens » : la spécialisation dans l'action caritative

Si les dirigeants des partis sont parvenus à s'entendre et à déterminer les bases d'une coalition tactique gouvernementale, ses militants et cadres intermédiaires restent polarisés et entretiennent des rapports antagonistes. L'accord gouvernemental est perçu comme une trahison ou du moins devient la source d'un désengagement et d'une « désaffection » pour les partis même au sein d'Ennahdha. Marie Vannetzel analyse le caractère ambivalent de l'*ukhuwa*, principe fondateur de la disciplinarisation mais aussi du « bonheur militant » chez les frères musulmans égyptiens, pour aborder la question des affects dans l'engagement et le désengagement militant¹. Nos matériaux ne nous permettent pas de réaliser le même type d'étude mais on trouve dans les discours développés à la fois par les militants de terrain et par les députés des éléments allant dans le sens d'une désaffection du parti. Nos observations montrent que les militants s'éloignent alors du parti en tant que tel mais restent très impliqués dans le tissu associatif qui vient composer le milieu partisan local du mouvement.

Ce repli sur l'associatif est lié à une critique de ce qu'une militante de la base de Kasserine, fille de prisonnier politique, jeune candidate en position non-éligible, appelle « la politique tunisoise »². Cette expression renvoie à la fois à la politique menée par les cadres du parti, notamment à leur entrée dans la coalition gouvernementale aux côtés de Nidaa Tounes, et d'autre part au comportement des députés tout juste élus et partis à la capitale : sa colistière

¹ Vannetzel Marie, « Affection, désaffection et défection chez deux jeunes Frères musulmans en Égypte », *Critique internationale*, vol. 65, n°4, 2014, p. 127-147.

² Entretien, Imen bint Abderahim, Kasserine, octobre 2015.

« a pris la grosse tête depuis qu'elle est députée. Elle ne répond plus au téléphone et ne vient plus dans la ville (...) Même si Cheikh Rached et Si Béji se serrent la main, les deux partis se détestent. En plus, la seule chose qu'a fait Nidaa c'est de baisser le prix du vin et de l'alcool. Ça pousse les gens à la consommation et à l'alcoolisme alors que ce n'est vraiment pas un problème urgent. C'est démagogue et c'est contre Ennahdha. (...) Le Nidaa représente les intérêts du Sahel, qui a toujours dirigé. Il s'en fiche de Kasserine »¹

Ici on peut voir, à travers le positionnement d'une ancienne constituante et d'une candidate non élue à Kasserine, comment députés et militants de la base prennent leur distance vis-à-vis d'Ennahdha, n'hésitent pas à critiquer son positionnement et l'alliance avec Nidaa Tounes mais restent totalement investies dans le tissu associatif caritatif local qui est intimement lié au parti. Cette spécialisation dans l'action caritative peut être lue comme un repli vers une sphère déjà investie auparavant, dans la mesure où le mouvement Ennahdha s'inscrit dans une nébuleuse d'associations caritatives. Cependant, les anciens élus reviennent au caritatif local, forts d'un réseau constitué à la capitale et d'entrées non seulement dans les ministères mais encore dans les ambassades et les ONG internationales ainsi que l'explique cette ancienne députée :

« Nous avons gardé la maison à Tunis. Ça fait juste avec le loyer de 420 DT par mois, mais c'était vraiment important pour nos enfants, ils voulaient rester. Je fais des aller-retours entre Tunis et Thala. À Tunis, je travaille avec un docteur. C'est un ancien prisonnier politique. Il travaille dans une clinique au Manar. Il coordonne vingt associations. Alors on va ensemble, on va voir les *kheyriya* les *sadaqa*, l'ambassade du Qatar, el Aoun el Moubachir du Koweït qui peut donner des machines à coudre, Tik l'association turque sur Mohamed V. On porte ensemble les dossiers de Feriana, c'est la ville d'où il vient, Hassi le Fried, Majen bel Abbes, el Ayoun²...³

On voit à travers cette énumération d'associations et de bailleurs de fond le rôle des ambassades et en particulier des relations bilatérales avec le Golfe et la Turquie, et leur implication directement au niveau local. L'action associative locale s'est adaptée aux problématiques de la séquence : les associations caritatives de femmes à Kasserine, par exemple, sont formées par les femmes de militants nahdhaouis et d'anciens prisonniers politiques. Elles s'emparent notamment de la question de la justice transitionnelle comme on l'a vu au chapitre précédent. La participation à ces grands chantiers nationaux leur permet de suivre des formations données par des organisations internationales à Kasserine mais également dans des hôtels de la côte. Ces formations contribuent à leur professionnalisation et les dotent de ressources internationales valorisables en vue d'une autre campagne électorale. On voit donc comment, bien qu'elles prennent leur distance vis à vis du parti *stricto sensu* et de la politique

¹ Entretien, Imen bint Abderahim, Kasserine, octobre 2015.

² Délégations rurales de Kasserine.

³ Entretien, Kheira Zghairi, Kasserine, octobre 2015.

menée par ses dirigeants à la capitale, ces actrices continuent de faire vivre le milieu partisan local et restent un vivier dans lequel le mouvement peut puiser avant les échéances électorales.

Ces trajectoires s'opposent à celles d'anciens militants qui ont arrêté la politique à leur sortie du Bardo : il convient ici de prendre en compte la structure du parti dans laquelle ils sont capables ou non de proposer des perspectives, mais aussi la trajectoire individuelle qui fait que pour un groupe d'élus, la participation à l'ANC constitue ou non l'acmé de leur engagement militant. C'est ce que nous allons voir dans cette dernière partie.

V. La « politique m'a tout pris »¹

Enfin, un groupe hétéroclite de constituants prend ses distances vis-à-vis de la politique et reprend ses activités professionnelles antérieures. Cette prise de distance se fait sans bruit, dans le silence : on note très peu de tribune ou d'articles de presse annonçant qu'un député « quitte la vie politique » contrairement à ce qu'on constate en 2019-2020 en Tunisie, et à ce qui est considéré comme « actant » la sortie de la vie politique dans les régimes stabilisés². Il s'agit souvent d'élus dont l'ANC a constitué l'acmé d'une trajectoire politique, généralement commencée bien avant 2011, et dont l'engagement partisan a été fluctuant au cours du temps. Tous soulignent à la fois leur fierté d'avoir participé à la rédaction de la Constitution et à la fondation de la Deuxième République tunisienne et à la fois la nécessité pour eux d'accéder à une vie plus stable. Ils cherchent à incarner une figure de désintéressement dans un moment où la politique partisane est imbriquée dans des relations de clientèle qui sont de moins en moins considérées comme acceptables. Ils insistent notamment sur la question des rétributions financières de leur engagement.

« La politique m'a tout pris (...) J'ai trop payé. J'ai payé à l'UGTT. J'ai payé au moment de soutenir l'Irak, en Palestine, j'ai donné des aides. Je me suis investi pour la nation, pour des personnalités nationalistes. J'ai donné de l'aide à l'UGTT. Les dépenses de notre parti à Kasserine, c'est moi ! Le local, le paiement du local... il y a quelques aides, des dons, un tout petit peu des aides. Parmi les militants entre guillemets, c'est moi qui paye à quatre-vingt, quatre-vingt-dix pour cent ! Presque plus de quatre-vingt-dix pour cent. C'est moi qui ai payé ! Ma maison est vendue maintenant ! (...) Je n'ai pas de voiture... je n'ai pas de voiture, je prends le taxi ! »³

¹ Entretien Neji Gharsalli, Kasserine, octobre 2015.

² Dalibert, *Quitter le métier politique*, op. cit.

³ Entretien, Neji Gharsalli, Kasserine, octobre 2015.

Cet extrait d'entretien avec Neji Gharsalli, député élu à Kasserine, militant très tôt au Baath puis au PDP, issu d'une famille aisée avec des terres, témoigne de la difficulté à vivre de la politique. Toute sa fortune a été engloutie dans l'opposition à Bourguiba puis à Ben Ali. Après 2014, il est revenu à son bureau d'avocat qui est meublé beaucoup plus chichement que les autres dans lesquels j'ai pu aller à Kasserine. Il n'est pas le seul à être dans cette situation.

« Vous savez, il y a beaucoup d'avocats qui sont passés dans mon cabinet comme stagiaires, et actuellement, ils ont une belle vie, alors que moi je peine. Alors j'ai décidé d'arrêter, cette fois-ci pour mes enfants. J'en suis arrivé à l'ANC à un stade matériel où entre le fait de prendre l'autoroute et de payer l'autoroute et la nationale, je prenais la nationale. Alors ça suffit, j'ai des enfants, j'ai passé ... je n'avais pas le temps de faire quoi que ce soit d'autre. Et moi à l'époque je me suis donné à cor et à cri dans les lectures de toutes les constitutions du monde dans les chapitres des institutions judiciaires. J'ai failli y rester. »¹

Dans cet extrait d'entretien, un autre militant dont l'engagement remonte aux années 1970, souligne tout ce que lui a coûté son engagement et le peu de rétributions financières qu'il y a gagné. Ces deux extraits soulignent les limites de la professionnalisation politique et l'attrait limité de la carrière politique pour certains militants. Ces deux constituants sortants possèdent des points communs : tous deux avocats, ils ont une trajectoire militante qui commence dans les années 1970 et qui est marquée par le nationalisme arabe, le positionnement contre la gauche à l'université et le dialogue avec les islamistes. Tous deux défendent des prisonniers d'opinion de tous bord. Tous deux sont également originaires des régions de l'ouest du pays (Kasserine et le Kef). Cependant, l'un est issu d'une famille aisée et est au contact, par sa famille, de membres de l'institution étatique bien avant 2011, quand l'autre est issu d'une famille modeste (son père est petit agriculteur au Kef) et a un engagement qui est avant tout façonné par sa trajectoire professionnelle et sa rencontre avec d'autres avocats militants. Ils présentent leur participation à l'ANC comme l'aboutissement de leur trajectoire politique et la création de ce pour quoi ils se sont battus auparavant.

Les députés volontairement sortis de l'ANC soulignent alors leur fierté d'avoir pris part à la Constituante comme le soulignent ces extraits d'entretiens :

« L'ANC c'était ... la chose qui distinguait l'ANC dans toute l'histoire de la Tunisie, c'est la première instance légale du pays. J'en étais gonflé à bloc. On se sentait vraiment les représentants du peuple tunisien depuis l'indépendance. »²,

« je suis fier de deux choses, les études de mon fils et ma participation à l'ANC »³.

¹ Entretien, Nejib Hosni, Tunis, octobre 2015.

² id.

³ Entretien, Neji Gharsalli, Kasserine, novembre 2015.

C'est spontanément au cours de l'entretien que les députés reviennent sur leur fierté d'avoir pris part à la Constituante. Ici cette fierté est mise au service d'une justification de leur *exit* comme le montre la suite de l'entretien :

« Moi j'étais plus chaud pour participer à l'élaboration de la Constitution, voilà, ça s'arrête là. Voilà. C'est pourquoi je dis à Moncef [Marzouki¹] actuellement voilà, on a vécu la plus belle période de la Tunisie, tu restes comme Nelson Mandela, comme Gandhi, mais il veut se représenter, c'est son affaire. »²

Cette mise en relief de la période à laquelle ils ont participé s'appuie en creux sur une dévalorisation de la période suivante, soit celle ouverte en 2014 par l'alternance et la mise en place de l'ARP, qualifiée d'Assemblée de bourgeois :

« quand on sortait de l'ANC, j'ai dit à beaucoup de collègues, je leur ai dit, et ils se rappellent de ma phrase, que ce serait des élections à coup de sous. Et effectivement, lorsqu'on voit l'Assemblée actuelle, ce sont des bourgeois ! (...) ceux qui sont à l'ARP aujourd'hui sont le fruit de leur argent »³.

Ces anciens militants tentent ainsi d'incarner une forme d'intégrité politique et de désintéressement, en se présentant comme ceux qui ont contribué au changement de régime avant de laisser leur place, et d'avoir su partir au bon moment, alors que la crise des relations de clientèle entraîne le désengagement massif des bases militantes.

On voit à travers ces cinq trajectoires types que le désengagement peut être polymorphe et conduire les élus à sortir officiellement du parti tout en conservant une proximité avec lui ou en restant très ancrés dans le champ politique. Ces trajectoires post-2014, à l'ARP ou ailleurs, montrent qu'une partie des élus restent des figures de référence. Ils font partie d'un vivier de personnalités dans lequel les gouvernements puisent, qu'elles aient été élues ou non en 2014, et dans lequel les partis puisent également lors de la constitution des listes électorales de 2019. On y voit alors revenir certains membres de l'ANC, généralement sous une nouvelle étiquette. Le tableau suivant montre que lors des élections législatives de 2019, vingt-et-un membres de l'ANC sont réélus : seize d'entre eux ont été élus trois fois (en 2011, 2014 et 2019) ; quatre n'ont pas été élus en 2014 mais sont réélus, souvent sous des couleurs différentes, en 2019. Ce tableau donne à voir que seule la direction du mouvement Ennahdha parvient à maintenir à l'Assemblée un groupe de députés stables qui organise le travail parlementaire du groupe, maîtrise les enjeux et peut contribuer à former les nouveaux députés.

¹ Président de la république entre 2011 et 2014, il est battu par Béji Caid Essebsi aux élections présidentielles de 2014 mais continue en 2015 à lancer des initiatives politiques. Nejib Hosni a été son compagnon de route depuis les années 1980, et ils ont notamment créé le CNLT ensemble.

² Entretien Nejib Hosni, Tunis, octobre 2015.

³ id.

Nombre de mandats	Parti	Nombre
3 mandats	Ennahdha	13
	Front populaire (Watad)	1
	Ettayar Dimocrati	1
	Tahya Tounes (ex-Alliance démocratique)	1
	Total	16
2 mandats (ANC- 2019)	Au cœur de la Tunisie (changements)	2
	Parti Destourien libre (ex-Initiative)	1
	Ettayar Dimocrati	1
	Total	4

Tableau 38 : Les constituants à l'ARP (2011-2019).

Source : données de l'auteure.

Faut-il pour autant parler de « mort politique » pour les autres ? L'entrée au gouvernement en 2019 de deux anciens constituants, Mohamed Hamdi et Lobna Jeribi, invite à souligner les limites de nos données et montre que l'élite paradoxale modelée par son passage à l'ANC reste un vivier de personnalités. Il aurait fallu plus de recul historique et pouvoir faire des études quantitatives sur le temps long de la politique pour mettre en évidence les limites ou non de la profession politique, comme le font Etienne Ollion, Julien Boelaert et Sébastien Michon¹. C'est pourquoi on a préféré ici insister sur les micro-positionnements des anciens constituants pour montrer de manière qualitative comment ils investissaient différemment leur *exit* politique et restent positionnés, pour certains, dans d'autres espaces du politique. L'étude des trajectoires de ces députés après leur passage par l'ANC soutient l'hypothèse selon laquelle les hiérarchies en place au sein de l'hémicycle sont profondément recomposées après l'élection de 2014 et que les différences de situation entre les élus s'accroissent. Cette hiérarchie n'est pas non plus uniquement un décalque des hiérarchies partisanes : il ne suffit pas d'être à la tête d'un parti pour entrer au gouvernement. Certains constituants restent des « petites mains » du champ politique, ce qui se décline différemment au niveau national et au niveau local ; d'autres deviennent des figures de proue de la nouvelle république tunisienne et intègrent, en entrant dans l'exécutif la fraction dominante du personnel politique.

Conclusion

Dans ce dernier chapitre, nous avons montré comment entraînent à l'Assemblée des représentants du peuple tout un ensemble d'acteurs qui se distinguent du personnel politique élu à l'ANC, non seulement par leur affiliation partisane à Nidaa Tounes et leur engagement

¹ Boelaert Julien, Michon Sébastien, Ollion Étienne, « Le temps long de la politique », *Pouvoirs*, vol. 161, n°2, 2017, p. 61-72.

auprès du régime de Ben Ali avant 2011, mais aussi par leur appartenance aux milieux d'affaires. Dans cette nouvelle Assemblée, plus que jamais le principe du consensus et l'alliance qui en découle entre Nidaa Tounes et Ennahdha conduit les députés d'Ennahdha à incarner la politique de respectabilité du parti et à respecter les normes en vigueur plutôt qu'à les changer. On observe alors un rapprochement entre notables et professionnels de la politique qui s'exprime par le biais des pratiques parlementaires, d'*hexis* corporelles, et par la valorisation de critères identiques définissant le « bon député ».

Cependant, l'ARP voit sa légitimité elle aussi érodée : les crises connues par les groupes parlementaires et les recompositions partisans dont l'ARP se fait l'écho contribuent à délégitimer cette arène politique. La faible part de l'opposition limite sa capacité d'action et fait de l'ARP une chambre acquise à la majorité gouvernementale dont les capacités de contrôle sur le gouvernement sont restreintes. Le conflit se déplace alors entre le premier ministre et l'ARP et prend la forme d'une lutte pour l'interprétation du régime « mixte » institué par la Constitution.

Enfin, dans cet espace politique en recomposition, les anciens députés constituants suivent des trajectoires contrastées : une partie d'entre eux continue de participer à la vie politique nationale, d'autres s'impliquent au niveau local, certains enfin prennent leurs distances avec l'engagement public. Néanmoins, la plupart de ces trajectoires soulignent le manque de crédibilité des partis comme acteurs de transformation sociale, lieux de politisation et de discussion et institutions à même de permettre la poursuite d'expériences démocratiques. La configuration qui se dessine et est négociée par les principaux acteurs politiques à l'issue des scrutins de 2014 met le pluralisme partisan sous tension, vide l'alternance d'une partie de sa substance et exacerbe l'antiparlementarisme.

Conclusion de la troisième partie

L'étude du clientélisme et de l'ancrage local des formations partisans pendant et après la campagne électorale de 2014 nous conduit à éclairer différemment ce qui est perçu comme la première alternance pacifique du monde arabe. Cette expression a été largement mobilisée par les acteurs internationaux pour en faire l'une des clés de voute de la résolution de conflit¹.

¹ Gaïti, « Repenser les alternances politique », *art. cit.*

En Tunisie, la victoire de Nidaa Tounes aux élections législatives et présidentielles de l'automne 2014 constitue une alternance pacifique qui est saluée par l'attribution du prix « des pionniers pour la Construction de la Paix » d'International Crisis Group, un think-tank spécialisé dans la résolution de conflits, à ces deux dirigeants. Cependant, plusieurs éléments conduisent à repenser les modalités de cette alternance et c'est ce que nous avons essayé de faire dans cette partie.

La première chose à observer, c'est qu'il s'agit de la deuxième alternance électorale que connaît le pays en trois ans. Ce laps de temps apparaît comme relativement resserré mais ne l'est pas au regard de pays voisins comme l'Égypte où les électeurs se rendent aux urnes cinq fois entre 2011 et 2012. En Tunisie, les élections de 2011 ont conduit à une première alternance électorale : le scrutin du 23 octobre 2011 donne la majorité à Ennahdha, dont le personnel politique constitue une « contre-élite »¹ dont nous avons montré les nuances au chapitre 3. Cette première alternance s'accompagne toutefois de tout un mouvement de délégitimation du nouveau personnel politique dont la présence corporelle même dans le palais du Bardo dérange. Ces députés rassemblés à Tunis pour écrire la nouvelle Constitution parviennent toutefois au prix d'un processus heurté à accumuler un ensemble de ressources dans l'espace constituant.

La difficulté rencontrée par les députés constituants à construire leur ancrage local, à l'exception des élus d'Ennahdha, n'est pas nouvelle mais accélère la recomposition des forces de l'ancien régime sous différentes bannières au premier rang desquelles, Nidaa Tounes. La campagne électorale est alors marquée par une bipolarisation très saillante entre Nidaa Tounes et Ennahdha tant au niveau national qu'au niveau local. Les résultats des élections témoignent à la fois de la victoire de Nidaa Tounes, de l'érosion du vote nahdhaoui, mais encore et surtout de l'effondrement de l'opposition de gauche, et des élus indépendants qui ne sont que très peu fréquemment réélus sans l'appui d'appareil partisans conséquents. De quoi cette seconde alternance est-elle le nom ?

Étudier les ambiguïtés de l'alternance conduit à faire un détour par la sociologie du clientélisme pour étudier les manières de construire le soutien politique en période électorale. Sous l'alternance, on trouve alors une exacerbation² des relations de clientèle démultipliées par le passage au pluralisme partisan et par un mouvement d'imitations des pratiques des candidats aux élections les uns sur les autres. Les candidats adoptent un comportement mimétique et calquent leurs prises de décision les uns sur les autres, en se fondant sur les connaissances qu'ils

¹ Camau, « Perspectives. Usages et représentations de l'alternance en situations critiques », *art. cit.*

² Bayart « La Problématique de la démocratie en Afrique noire », *art. cit.*

ont sur leurs concurrents, à la manière des alignements séquentiels décrits par Ivan Ermakoff dans un autre contexte¹. Ce mécanisme est à l'origine de reconduction des pratiques électorales antérieures à 2011. Il conduit également certains acteurs à requalifier leurs positions de pouvoir dans les campagnes électorales du RCD en « expérience électorale » valorisable auprès des états-majors partisans et des bureaux de campagne en 2014. Cependant, les acteurs partisans rompent les relations d'allégeance en ne s'acquittant pas de leurs dettes auprès des « petites mains » de la campagne, ce qui conduit à des retournements, à des ruptures parfois dès les derniers jours de campagne ou souvent immédiatement après. Cette crise des relations de clientèle et de l'économie de la faveur qui avait été largement décrite dans la littérature portant sur la Tunisie avant 2011 ne conduit pas, comme dans le cas du Bénin², à un enracinement du multipartisme, voire à une inversion du rapport de force élus / électeurs mais à un profond mouvement de désaffection du politique par les électeurs et à un renouvellement des revendications demandant une alternance immédiate. *Irhal* (Dégage !) le slogan utilisé pour exiger le départ de Ben Ali en janvier 2011 reste encore plus que jamais d'actualité, et cela alors qu'ailleurs dans les sociétés arabes, d'autres mouvements s'organisent demandant non plus le départ d'un homme mais de tout un système.

Dans cette configuration, les députés sortants ont des trajectoires variées mais qui posent là encore la question du rôle et de la place de l'opposition. Les constituants qui restent dans la sphère du politique institué sont très peu nombreux à former une véritable opposition structurée à l'Assemblée des Représentants du Peuple ; ceux qui ne sont pas réélus occupent des fonctions dans les champs adventices³ du politique et restent « en réserve » et mobilisables pour entrer au gouvernement. Étudier ce que recouvre l'alternance conduit alors à souligner la dysphorie et le désenchantement non seulement des électeurs mais encore d'une partie des élus qui décide de « sortir » de la politique.

¹ Ermakoff, *Ruling Oneself Out*, *op. cit.*

² Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon*, *op. cit.*

³ Offerlé Michel, *Sociologie de la vie politique française*. Paris, La Découverte, 2004, p. 42-63.

Conclusion générale

A l'automne 2015, l'atmosphère n'est plus à l'effervescence pluraliste et à l'affirmation des libertés publiques. A l'été, et à la suite des attentats terroristes qui ont endeuillé le pays, le président de la République tunisienne décrète l'État d'urgence, et le prolonge jusqu'en 2019, avec pour corollaire une érosion des libertés publiques, des inquiétudes quant à la liberté d'expression, des répressions violentes de manifestations et la poursuite de mouvements sociaux. Les élus du parlement font encore l'objet de critiques de plus en plus virulentes : à l'hiver 2016, des manifestations importantes à Kasserine mettent sur le devant de la scène une demande : « *Winhom al-nuwab ?* » Où sont les députés ? Le slogan est répété par les manifestants devant le siège du gouvernorat de Kasserine alors qu'un jeune chômeur vient de s'électrocuter après avoir grimpé sur un poteau électrique. Il y était monté pour faire porter sa voix et dénoncer une affaire de corruption dont il a été victime : le premier délégué du gouvernorat (qui est placé directement auprès du gouverneur) a rayé son nom, ainsi que celui d'une dizaine de personnes, de la liste des bénéficiaires de l'allocation pour travailler sur les chantiers du gouvernorat, et l'a remplacé par d'autres qui ont payé davantage pour y figurer¹. L'affaire souligne la généralisation des pratiques de corruption dans cette région très enclavée et au taux de chômage record du pays. La poursuite des mobilisations, quelques mois à peine après l'attribution du prix Nobel de la Paix au Quartet souligne le hiatus entre un consensus politique autour de nouvelles institutions d'une part, et l'incapacité de ces mêmes institutions à susciter « un sentiment de justice, qui est la condition de la croyance des gouvernés dans leurs institutions »².

Cette affirmation de Michel Camau souligne un aspect du désenchantement démocratique déjà présent dans les travaux de Guy Hermet³ et à l'origine de mon interrogation de départ : comment expliquer la coexistence de dynamiques contradictoires, d'expérimentations démocratiques qui entrent en résonance avec les effervescences pluralistes

¹ Maï-Gaveriau Laura, « Kasserine ou la Tunisie abandonnée », *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2016.

² Camau, *L'Exception tunisienne*, op. cit., p. 31.

³ Hermet Guy, *Les Désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993

constatées sur l'ensemble du territoire tunisien l'année 2011, et de réactualisation de pratiques autoritaires ? Comment la légitimité du nouveau personnel politique fait-elle l'objet de remises en cause violentes qui sont autant les marques d'une ouverture des possibles – une telle critique n'aurait pas été possible avant 2011 – que d'un rétrécissement de ces mêmes possibles ? La contestation systématique du personnel politique limite les possibilités de débats sur d'autres objets notamment les droits économiques et sociaux, et conduit, lors de chaque échéance électorale, à « essayer » un nouveau parti ou projet avec l'idée que le personnel politique issu des partis n'est pas à même de répondre aux besoins du peuple.

On aurait pu être tenté de faire la genèse de tout ce qui conduit à la restauration autoritaire tunisienne : un tel récit risquerait d'écraser le caractère polymorphe et plurivoque des événements. C'est contre cette tentation téléologique que j'ai essayé de saisir la manière dont d'entrée de jeu les expérimentations démocratiques s'hybridaient à la recomposition des pratiques autoritaires. Cette hybridation rend l'objet « changement de régime » extrêmement touffu, complexe et riche certes, mais aussi singulièrement « glissant »¹. Elle a également un caractère dérangent : celui d'inviter à remettre en question la perméabilité des frontières entre les catégories d'autoritarisme et de démocratie comme type de régime² sans toutefois aller jusqu'à récuser, comme certains travaux l'ont fait³, la distinction entre ces formes de régime et de gouvernement.

J'ai donc esquissé une histoire du changement de régime attentive aux futurs non advenus, aux bifurcations non empruntées, aux possibles mort-nés⁴, qui rende toute sa place aux expérimentations démocratiques qui ont eu lieu et à la manière dont certains sont "devenus" députés. Pour cela, je suis partie de l'hypothèse que c'est à bas bruit que ces recompositions et ces hybridations s'opèrent et qu'il serait particulièrement heuristique de chercher à saisir les germes, les indices de l'imbrication des pratiques autoritaires et démocratiques au niveau microsociologique par le biais d'une analyse au ras du sol des pratiques des acteurs politiques prenant part au changement de régime. Je me suis alors concentrée sur une expérience emblématique à la fois de la démocratisation tunisienne et de la contestation de son nouveau personnel politique : l'Assemblée Nationale Constituante et ses membres. Adopter une démarche ethnographique attentive aux pratiques et aux petits repositionnements des élus m'a

¹ Joignant, « La politique des “transitologues” », *art. cit.*

² Camau, Massardier, *Démocraties et autoritarismes*, *op. cit.* ; Dabène, Geisser, Massardier (dir.), *Autoritarismes démocratiques*, *op. cit.*

³ Voir notamment la conclusion de l'ouvrage de Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte, 2011.

⁴ Deluermoz, Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, *op. cit.*

permis de saisir sur le vif ce que « devenir » député signifiait soit incarner et représenter la révolution dans toutes ses potentialités et ses futurs possibles. Les expériences qu'il vit, les actions qu'il entreprend, peuvent l'amener, ou non, à rester en politique et à y occuper différents types de rôles, en se positionnant à différents niveaux du champ du pouvoir tunisien.

L'enquête m'a d'abord conduite à une immersion dans l'Assemblée nationale constituante, l'année où elle a été en proie aux critiques les plus virulentes, puis à accompagner les élus dans leurs circonscriptions avant et pendant les élections de 2014. Nous avons donc suivi un chemin inverse de celui de la dynamique révolutionnaire, de Tunis au centre-ouest du pays, depuis le palais du Bardo jusqu'aux souks dans lesquels les « petites mains » des partis distribuaient tracts partisans et matériel propre à la compétition électorale en passant par les bureaux locaux des partis et les cafés où les députés et leurs entourages débattent. Étudier la circulation des députés dans les différents lieux du processus constituant et du changement de régime nous a permis de tenir ensemble les deux bouts de la chaîne : des grands messieurs du FMI aux « petites mains » de la campagne et des entourages partisans. Tous ces acteurs jouent un rôle dans la manière dont se recomposent les relations politiques et les manières de faire après 2011. Les étudier permet d'esquisser des pistes pour saisir les recompositions d'un champ du pouvoir, qui ne fonctionne pas en vase clos mais est à l'inverse innervé par des dynamiques locales et transnationales.

Je propose, en conclusion, de montrer les implications de ce travail sur la lecture que l'on peut faire du changement de régime tunisien, de revenir sur ce que cette recherche apporte aux questions liées à la représentation, à la corporéité des rôles politiques et au clientélisme, puis de dégager deux pistes de réflexion sur lesquelles cette thèse débouche : les legs de l'autoritarisme et les recompositions du champ du pouvoir.

Le changement de régime tunisien : temporalités erratiques, ambivalences, et transformations

Une révolution, comme n'importe quel événement historique, naît d'antécédents multiples, innombrables. Dans chaque révolution, que de causes personnelles, morales, sentimentales ! Que de contingences ! Que de hasards ! Incertitudes des hommes des tiers partis de toujours.¹

¹ Labrousse Ernest, « Comment naissent les révolutions », *Actes du congrès historique du centenaire de la Révolution de 1848*, Paris, PUF, 1948, p. 1

On ne s'est pas, dans cette thèse, posé la question des origines de la révolution. On a préféré se concentrer sur la question du comment et des « après » de la révolution. Ces « après » ne commencent d'ailleurs pas tous en même temps : nous avons voulu déplier les configurations successives pour montrer comment il n'y avait ni un unique point d'arrivée de l'ordre ancien ni un unique point de départ du nouvel ordre. Le changement de régime tunisien tient ensemble les fils de plusieurs régimes de temporalité. Si la Révolution constitue bien un événement, qui surgit dans la routine quotidienne des acteurs, dessinant un avant et un après, il n'en reste pas moins que les changements, les recompositions, les réajustements qu'elle catalyse doivent être saisis dans leur historicité propre. Cette historicité permet de rompre avec l'étiologie soit l'« opération par laquelle nous croyons, à tort, pouvoir réduire les dynamiques de crise à leurs “causes” “origines” ou “sources” supposées »¹. Le changement de régime est ainsi tiraillé entre un passé qui fait problème, un futur à définir, et un sentiment d'urgence face à l'expression de revendications exigeant des réponses immédiates.

Lorsqu'éclatent les manifestations qui mettent en fuite Zine el-Abidine Ben Ali, en décembre 2010, les revendications ne portent pas immédiatement une demande de changement institutionnel mais réclament davantage de justice sociale. Cependant, plusieurs collectifs revendiquent, au cours de l'année 2011, le monopole de la représentation de la révolution, et la dialectique qui s'établit entre ces différents groupes conduit à un glissement sémantique de la représentation de la révolution et du peuple révolutionnaire à la représentation du changement de régime et de la transition démocratique. C'est finalement par le truchement des partis politiques, dont les représentants étaient jusque-là restés discrets, que la représentation du peuple doit s'opérer. L'organisation des élections constituintes accélère alors la recomposition des partis politiques, acteurs jusque-là marginaux de la révolution mais encore de l'espace oppositionnel à Ben Ali. De nombreux partis sont créés, des listes indépendantes aux projets variées se portent candidates aux élections et le mouvement de formation de ces listes participe à l'effervescence pluraliste d'expérimentations démocratiques, tandis que dans le même temps, les fondateurs des partis mettent en place des mécanismes de sélection du nouveau personnel politique, et continuent de prendre leurs décisions en petit comité.

Ces élections marquées par la victoire d'Ennahdha et de nombreux élus peu connus jusqu'alors contribuent à renouveler en profondeur le personnel politique : l'arrivée dans l'espace institutionnel d'anciens prisonniers politiques et d'exilés, alliés avec deux partis de

¹ Gobille Boris, « Chapitre 6 / De l'étiologie à l'historicité des crises. Sociologie des crises politiques et sociohistoire du temps court », in Aït-Aoudia, Roger (dir.), *La Logique du désordre*, op. cit., p. 154.

gauche aux références et aux ancrages très différents constitue une expérimentation inédite. De plus, les députés élus à l'issue des élections constituintes du 23 octobre 2011 dérogent à l'horizon d'attente construit par plusieurs dizaines d'années d'exercice du pouvoir destourien. D'entrée de jeu la parole populaire dans l'hémicycle est discréditée par une fraction des classes supérieures toujours influente malgré sa défaite électorale. Ils prêtent le flanc à des pratiques de délégitimation et suscitent une rhétorique disqualifiante qui porte sur leur *hexis* corporelle mais s'appuie sur de multiples classements et taxinomies de leurs propriétés sociales. A l'alternance idéologique qui caractérise l'élection de 2011, s'ajoute un changement dans les propriétés sociales du nouveau personnel politique. Notre analyse des trajectoires des 236 députés passés par l'ANC entre 2011 et 2014 souligne également la prégnance de la socialisation par le nationalisme arabe, pourtant souvent occulté par la littérature consacrée aux forces politiques en Tunisie. Elle conduit à nuancer l'idée largement répandue selon laquelle Ennahdha « ne compte ni élite intellectuelle, ni penseur digne de ce nom et encore moins de personnalité faisant autorité dans quelque domaine que ce soit »¹. Elle montre enfin les lignes de continuité en termes de disposition sociale entre l'un des partis membre de la coalition au pouvoir, Ettakatol, et le groupe démocrate autour duquel s'organise l'opposition.

L'arrivée des députés dans l'Assemblée marque une nouvelle rupture. L'étude de leur travail politique permet de contribuer au débat sur la représentation descriptive et substantive et pose la question de ce que fait le milieu social des acteurs à leur action politique. L'entrée de représentants des catégories populaires dans l'hémicycle n'empêchait pas le retour de vieux débats en particulier sur l'identité tunisienne et la place de l'islam dans la société et conduit bien au contraire à leur réouverture : le débat semble monopolisé par les questions de rapport à l'islam et au modernisme au détriment des questions économiques et sociales. En revanche, elle conduit à faire voler en éclat les routines antérieures : les nouveaux venus prolongent, par leurs pratiques, l'effervescence pluraliste² caractérisant le changement de régime. Ils importent dans le palais du Bardo, une institution qui a son histoire propre, des pratiques transgressives, qui subvertissent les anciennes routines institutionnelles et les prennent comme repoussoir. Ils s'appuient également pour cela sur certains acteurs non-élus, experts d'organisations internationales, de fondations spécialisées dans la démocratisation, dont certains sont des « petites mains », recrutées sur place, qui prennent également part à la vie partisane, mais

¹ Universitaire tunisien spécialiste reconnu en islamologie, cité par Barake Houda, Belhassine Olfa, « Abécédaire. Les mots de la transition », *La Presse de Tunisie*, 14 janvier 2014.

² Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

d'autres sont des consultants internationaux, en mission de durée plus ou moins longue, qui promeuvent une ingénierie constitutionnelle sophistiquée. Il s'agit de chercher à sortir de l'autoritarisme en renouvelant les manières de faire, et notamment les manières de faire la Constitution. Néanmoins, l'entrée de novices dans l'Assemblée fait apparaître d'autres clivages à la marge, qui sont révélateurs de différentes conceptions de la politique : le développement des régions de l'intérieur, la transparence gouvernementale et parlementaire, la place des jeunes, la mise en évidence des crimes commis par les régimes antérieurs et par l'occupant français.

En outre, la rédaction des brouillons successifs de Constitution catalyse la recomposition du champ politique dans deux directions : d'une part, les repositionnements des députés dans l'hémicycle les conduit à rouvrir des débats anciens sans véritablement les refermer, ce qui conduit à une polarisation de l'hémicycle et à une marginalisation de certains élus qui ne parviennent pas à s'organiser en collectif de manière pérenne. D'autre part, et de manière très progressive, les députés passent d'un rapport conflictuel à un rapport de confiance avec les autres de l'ANC au sein desquels ils opèrent un reclassement : les constitutionnalistes tunisiens restent mis à distance autant que faire se peut tandis que certains administrateurs de l'ANC créent des relations fortes avec certains élus et participent à leur formation, aux côtés des membres de l'ONG Al-Bawsala, des assistants parlementaires et des entourages des députés. Cette socialisation intense contribue au façonnage des pratiques des élus, qui sont donc remodelées par les routines institutionnelles qu'elles critiquent et transgressent, et cela quand bien même l'institution est, elle-aussi, en train d'être réinventée par tout un ensemble de textes juridiques qui visent à cadrer les compétences de l'ANC et du parlement à venir. La densité des interactions à l'Assemblée contribue également à la création de nouvelles ressources au sein de l'espace constituant dont nous avons montré la labilité des contours.

Toutefois, confrontés à une concaténation de crises qui cristallisent les tensions entre les partisans d'Ennahdha – et notamment leur groupe parlementaire à l'ANC – d'une part et d'autre part un camp dit « moderniste » recomposé autour de Béji Caid Essebsi et son mouvement Nidaa Tounes d'une part et le groupe « démocrate » à l'ANC, une partie des constituants agit dans le droit fil de son habitus partisan. Les dirigeants d'Ennahdha restent dans une optique de négociation qui était déjà la leur vis-à-vis du politique institué avant 2011, les partis de la gauche séculière font le choix de l'alliance avec Nidaa Tounes et les membres de l'ancien régime plutôt qu'avec le principal parti issu de l'islam politique, quand bien même cette alliance fragilise leur position au sein des nouvelles institutions. Les cadres dirigeants des partis politiques mobilisent leur capital politique antérieur à 2011 pour établir différentes arènes

de négociations, dont certaines sont officielles mais d'autres non et pour trouver des points d'entente. Le retour à une politique dite « du consensus » réactualise des pratiques antérieures à 2011 et le lexique du pouvoir mobilisé par les dirigeants destouriens : en effet, cette manière de prendre des décisions avait déjà été utilisée par Bourguiba puis par Ben Ali, reprise à son compte par l'opposition légale pour justifier de sa participation au jeu politique instituée puis remise au premier plan dans les débats de l'HIROR. En cela, la rupture suivante a lieu lors de l'adoption de la constitution : à compter de ce moment, les équilibres changent. Le 9 janvier, Ali Laraiedh, premier ministre de la Troïka depuis mars 2013 démissionne, le 10 janvier, Moncef Marzouki charge Mehdi Jomaa de former un nouveau gouvernement conformément à la feuille de route définie lors du dialogue national. Cet ingénieur tunisois, qui avait été nommé ministre de l'industrie par Ali Laraiedh, forme un gouvernement dit « de compétences » (*houkoumet kafeet*) qui obtient la confiance de l'Assemblée le 29 janvier soit trois jours après l'adoption de la nouvelle Constitution.

L'histoire de l'adoption de la Constitution a alors partie liée avec la mise en place de mécanismes de discipline et de loyauté aux groupes parlementaires et aux partis politiques : la fabrication d'une discipline parlementaire est une question sensible qui traverse les travaux de l'ANC et la contestation de cette discipline se fait de diverses manières et au nom de différentes causes. Elle est particulièrement saisissante au sein du groupe parlementaire Ennahdha qui est celui qui fait les concessions les plus importantes sur le texte quand bien même il aurait pu passer en force et malgré les positions d'une partie de ses membres. En particulier, une partie des députées du groupe Ennahdha deviennent, parfois bien malgré elles, les chevilles ouvrières de cette discipline de groupe. Les nouvelles ressources sont accumulées et mobilisées par les élues du groupe Ennahdha pour investir leur rôle de députée en petite main du travail constituant, inaugurant une nouvelle division genrée du travail à l'Assemblée qui vient redessiner les frontières généralement attribuées au travail « féminin » et « masculin ». En nous appuyant sur la riche littérature consacrée aux questions de genre et de politique, nous avons consacré une section à montrer que ce n'était pas les qualités féminines mises en avant sur d'autres terrains – en France, par exemple, mais aussi en Inde et au Pakistan notamment – qui prévalaient ici, mais bien plutôt une image de la femme tunisienne comme ferme, zélée, bonne technicienne et administratrice. Elles sont autant de gages de respectabilité donnés par la direction d'Ennahdha pour apparaître comme un parti de gouvernement. A ce titre elles sont à l'intersection d'une politique menée par la direction du parti et de tout un faisceau d'interactions qui ont lieu de manière quotidienne à l'ANC.

La réactualisation de pratiques héritées du RCD et leur hybridation à des expérimentations démocratiques se retrouve non seulement au niveau national, mais encore au niveau local, dans la construction des ancrages politiques locaux, des milieux partisans, et dans les techniques de mobilisations électorales. Les pratiques des élus sont alors contraintes par des demandes et des habitudes sédimentées sur le temps long et exacerbées par l'espoir lié au changement de régime : les acteurs locaux attendent des nouveaux élus qu'ils leur rendent la vie meilleure à travers toute une série de services et de demandes sociales privées, que ce soit lors de la rédaction de la Constitution ou pendant la préparation des élections. Toute une partie du travail des élus consiste de fait à porter des dossiers dans les ministères concernés, à jouer un rôle de médiateur entre différents acteurs locaux, à représenter la circonscription dans différentes arènes : ces activités sont peu visibles, et pour les effectuer, les élus disposent de très peu de moyens, ce qui contribue à leur sentiment d'impotence et de désenchantement.

Cependant, la requalification des pratiques du RCD en expérience politique et en savoir-faire électoral s'ajuste également au nouveau cadre légal dans lequel se déroulent les élections : pluralisme, observateurs internationaux venus vérifier la transparence et la sincérité du scrutin... L'alternance politique qui s'en suit se caractérise alors, bien qu'elle ait été préparée largement en amont, par une reconduction des pratiques clientélistes considérées comme relevant de l'inacceptable par les électeurs et par les « petites mains » des campagnes. Dès lors les partis peinent à fidéliser leur clientèle et les aspirants politiciens sont confrontés à un *turn over* important, du fait des stratégies d'investiture des partis politiques mais aussi par la voie des urnes. Ce rapide renouvellement conduit les anciens constituants à adopter différentes trajectoires à l'issue de leur expérience à l'ANC. Il est frappant de constater que malgré la mise en place d'un pluripartisme, les rapports entre majorité et opposition restent extrêmement poreux, conduisant la plupart des acteurs partisans à préférer une place au sein de la majorité quelle qu'elle soit plutôt que d'assumer d'appartenir à l'opposition, donnant à l'alternance, un contenu alors particulièrement ambigu dans la mesure où le principal parti battu lors des élections de 2014 intègre finalement la coalition au pouvoir.

L'étude des pratiques des élus à l'ANC nous a donc conduite à étudier les différents acteurs circulant dans l'espace constituant et à montrer comment l'espace politique se recomposait après la fuite de Ben Ali. Nous avons en particulier montré que le caractère fluide de la conjoncture n'avait pas pour autant pour corollaire la convertibilité du capital politique dans les différents espaces dans lesquels les élus sont amenés à évoluer : seule une petite partie d'entre eux parviennent à être réinvestis puis à être réélus, et la plupart d'entre eux n'acquièrent pas de position prédominante dans la configuration qui s'ouvre après leur sortie de l'ANC, ni

pendant la crise de l'été 2013 lors de laquelle les anciens militants mobilisent avant tout leurs ressources anciennes pour dialoguer.

Ces expérimentations, réajustements et réactualisations des pratiques politiques participent à la transformation de la configuration tunisienne¹ et donnent à voir ce qui change à la fois au niveau macro-structurel et dans les petites interactions entre acteurs. Ce sont en effet dans les latences, les zones grises, les temps creux autant que les temps forts de l'ANC que les députés incorporent les nouveaux savoir-être et savoir-faire, à la fois en s'observant les uns les autres, et à la fois en observant leurs entourages, à l'Assemblée mais aussi dans leur circonscription. L'observation de l'évolution des pratiques au ras du sol permet de saisir les réagencements, les recompositions du champ politique tunisien et les transformations de la configuration tunisienne dans toutes ses ambivalences. Si notre étude permet d'identifier des reconductions, des hybridations, des expérimentations, qui contribuent à transformer la configuration tunisienne, elle permet aussi d'enrichir la littérature consacrée aux députés, et en particulier à trois aspects : la représentation du peuple de la révolution, les manières d'investir un rôle politique, la construction de l'ancrage local.

Une contribution aux approches sociologiques de la représentation

Les matériaux présentés dans cette thèse proposent des éléments de réponse à deux questions liées à la représentation : des outsiders peuvent-ils prétendre représenter la démocratie tunisienne à venir et comment ? Qu'est-ce que l'arrivée de ce personnel politique transgressif dans l'hémicycle fait à la fabrication de la Constitution ?

Le changement de régime tunisien constitue un cas particulièrement riche pour penser la manière dont certains groupes d'acteurs construisent leur prétention à représenter le peuple. La littérature consacrée à « la prétention à représenter »² qui montre que la représentation est une construction sociale, fruit d'un travail conduit par des groupes d'acteurs non élus, a fait voler en éclat le postulat communément admis selon lequel la représentation était une relation binaire³. Cependant, si elle trouve de nombreux développements théoriques⁴, elle n'a que peu

¹ Aït-Aoudia, *L'Expérience démocratique en Algérie*, op. cit.

² Saward, *The Representative Claim*, op. cit.

³ Pitkin, *The Concept of Representation*, op. cit.

⁴ Dutoya, Hayat, « Prétendre représenter », art. cit.; Disch Lisa, Sande, Mathijs van de, Urbinati Nadia (ed.), *The Constructivist Turn in Political Representation*, Edinburg University Press, 2019.

fait l'objet de prolongements empiriques¹. Le cas tunisien donne à voir de manière très concrète comment plusieurs groupes construisent et exercent leur prétention à représenter.

La question de la représentation est reformulée à la révolution. Plusieurs groupes non-élus et concurrents défendent leur capacité à représenter à la fois le peuple révolutionnaire et la démocratie à faire advenir. Cependant, c'est sur l'élection d'une Assemblée constituante que ces groupes s'accordent pour fonder les bases du nouveau régime. Néanmoins, les députés élus le 23 octobre 2011 ne sont pas les seuls à prétendre représenter la Tunisie. A l'inverse, ils se voient régulièrement dénier leur capacité à représenter le peuple. Les mobilisations de l'été 2013 devant le parlement opposent un groupe légitimiste élu, à un groupe d'élus mais aussi d'acteurs non-élus qui construisent également leur revendication à représenter la Tunisie. Ces derniers placent derrière ce terme de « Tunisie » les différents aspects de la tunisianité telle que Bourguiba l'a définie (moderne, modérée, protectrice de la femme, tournée vers la Méditerranée). Cet exemple invite à préciser la nature du travail de représentation appréhendée à la fois comme travail politique et construction sociale. A partir de l'étude de l'Assemblée nationale française de 1789, Christophe Le Digol montre comment prend forme un travail politique spécialisé « de représentation, d'homogénéisation et d'universalisation des divers intérêts sociaux »². Le cas tunisien souligne bien que c'est le contenu de cette conception de représentation et du travail qu'elle implique qui évolue. Les différents groupes concurrents portent des intérêts sociaux différents : pour les uns, il s'agit de faire valoir les droits des habitants des régions de l'intérieur, pour d'autres, de promouvoir l'identité tunisienne telle qu'elle a été définie et défendue par Bourguiba qui sous une apparence universaliste continue de servir les intérêts d'un groupe social, pour d'autres enfin, de défendre leur droit à être des acteurs politiques légitimes de la sphère du politique instituée quand bien même ils sont issus de l'islam politique. Cependant, la prétention de ces différents groupes ne s'exerce pas avec la même effectivité, et nous montrons que le fait, communément admis depuis le travail fondateur de Thomas Hobbes³ et récemment développé par Pierre Bourdieu⁴, selon lequel c'est le représentant qui fait le représenté n'a pas la même force suivant les ressources dont dispose le représentant, et suivant l'historicité du groupe représenté. En l'espèce, le groupe qui prétend

¹ Guasti Petra, Geissel Brigitte (ed.), "Rethinking Representation: Representative Claims in Global Perspective", *Politics and governance*, vol. 7, n°3, 2019.

² Le Digol, « La Nation en assemblée » *op. cit.*, p. 27-28.

³ Hobbes Thomas, *Léviathan*, chapitre XVI.

⁴ Bourdieu Pierre, « La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, 1981, p. 3-24 ; Bourdieu Pierre, « Délégation et fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, 1984, p. 49-55.

représenter la Tunisie moderniste et séculière d'Hannibal et de Bourguiba dispose à la fois d'une profondeur historique, de ressources matérielles importantes, de positions de pouvoir, et de relais médiatiques plus développés pour la défendre et la faire exister à l'inverse des autres groupes. Le travail de définition de ce que seraient les droits des citoyens des régions de l'intérieur, des marginaux, est esquissé dans la Constitution mais ne permet pas de donner suffisamment corps à ce groupe pour que leur prétention à le représenter soit considérée comme effective. De la même manière, l'arrivée d'élus aux dispositions sociales différentes ne conduit pas à un virage radical dans la définition du nouveau régime mais introduit d'autres manières de faire.

Les différentes approches de la représentation évoquent fréquemment la question de ce que les propriétés sociales du représentant aux politiques publiques et au métier politique. Dans un ouvrage fondateur, Hannah Pitkin opère une distinction entre représentation descriptive (soit représentation miroir) et substantive (où les représentants n'ont pas les mêmes propriétés sociales que les représentés) et défend la thèse selon laquelle la représentation substantive ne change pas l'action des représentants pour les représentés¹. Pippa Norris et Joni Lovenduski critiquent cette thèse et montrent ainsi que les femmes élues britanniques sont plus réceptives à certains projets de loi susceptibles de servir leurs intérêts de femme² à partir d'études longitudinales et dans un régime stable, au parlementarisme ancien, le Royaume-Uni. En outre, Catherine Achin montre que la féminisation du parlement allemand après la réunification, plus forte que celle du parlement français, ne s'accompagne pas de votes en faveur des politiques publiques contribuant à l'émancipation des femmes³. Elle établit une corrélation entre ce phénomène et l'autonomie forte du champ politique allemand.

Dans le cas tunisien, l'entrée d'*outsiders* originaires des régions de l'intérieur du pays, aux trajectoires transgressives par rapport à celles du personnel politique antérieur à 2011 participe d'abord et avant tout à changer la manière d'incarner et d'investir le rôle de député constituant. Nous avons montré comment l'arrivée des députés s'accompagnait d'entourages différents par rapport à la période antérieure et opérait un reclassement des acteurs gravitant autour du parlement. La mesure dans laquelle la présence et le vote de ces acteurs, d'entrée de jeu considérés comme illégitimes à agir dans l'institution, modifient les politiques publiques est plus ambivalente, mobilise des clivages sociaux variés, et ne concerne pas les domaines généralement étudiés en la matière (en particulier les droits des femmes). Les modifications

¹ Pitkin, *The Concept of Representation*, op. cit.

² Norris, Lovenduski, *Political Recruitment*, op. cit.

³ Achin, *Le Mystère de la chambre basse*, op. cit.

concernent plutôt la délimitation du domaine de compétence de l'État : ici, alors que les députés islamistes qui ont fait l'expérience de la prison s'expriment en faveur d'une décentralisation et d'une limitation des compétences du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif, les députés issus des régions de l'intérieur défendent tout à la fois la décentralisation et le développement de compétences sociales au niveau décentralisé mais aussi au niveau central. La matrice de socialisation panarabiste qui est celle d'un nombre important de députés passés non par l'école française ou des études en France mais par le système scolaire tunisien, conduit également un groupe d'entre eux à déposer et à faire adopter à la dernière minute un amendement sur l'arabisation de l'éducation.

Ces exemples permettent de montrer ce que font les trajectoires d'outsiders, alternatives, à la fabrication des lois et en particulier à la loi fondamentale. Par contre, la féminisation de l'hémicycle ne conduit pas pour autant les élus à adopter des mesures d'émancipation des femmes, bien au contraire, la question des droits des femmes cristallise les oppositions. On trouve d'une part l'expression d'un acquis en commun : certaines des députées islamistes contestent aux députés de l'opposition le monopole de la question des droits des femmes mais d'autre part, à l'exception de l'une d'entre elles qui est dans une position de pouvoir importante, elles votent avec le reste de leur groupe parlementaire. Nous montrons donc que non seulement les caractéristiques sociales des élus influencent le contenu des lois adoptées, mais que les éléments de trajectoire politique et notamment l'expérience du rapport à l'État sont plus déterminants que les origines sociales dans le contenu de la Constitution. En revanche, la question des origines sociales des élus modifie leur manière d'incarner leur rôle et d'agir à l'Assemblée et en circonscription.

La corporéité des rôles politiques

Le présent travail permet ensuite de consolider un ensemble d'éléments sur la manière dont des élus aux ressources différentes de celles du personnel politique antérieur à la révolution endossent leur rôle¹ de député constituant. La sociologie des rôles politiques a été prolifique, particulièrement en France, mais elle laisse en suspens la question de la redéfinition de ces rôles pendant les changements de régime dans le cadre desquels c'est davantage soit les pactes entre acteurs², soit les réarrangements institutionnels³ qui sont étudiés. Nous montrons d'abord que

¹ Berger, Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, op. cit.

² O'Donnell, Schmitter, Whitehead, *Transitions from Authoritarian Rule*, op. cit.

³ Mahoney James, "Path Dependence in Historical Sociology." *Theory and Society* 29 (4), 2000, p. 507-548.

l'entrée des constituants dans l'hémicycle est caractérisée par la mise en avant d'une effervescence pluraliste¹, et par un bouillonnement révolutionnaire qui les conduit à prendre leur distance vis-à-vis des prescripteurs de rôle (administrateurs, permanents des partis, journalistes, experts d'organisations internationales et d'ONG locales). Cette tension s'imbrique dans des conflits entre différents segments des catégories dominantes au sein desquelles la nouvelle majorité occupe une place marginale mais cherche à y être acceptée en donnant pour cela des gages de respectabilité². Ils sont alors graduellement conduits à exprimer des demandes de plus en plus nombreuses d'assistance auprès de ces prescripteurs de rôle avec lesquels ils n'entretiennent pas des relations passives mais plutôt stratégiques. Les élus sont amenés à se rapprocher de certains d'entre eux et en particulier des administrateurs de l'ANC, des jeunes diplômés généralement tunisiens travaillant dans des ONG soit locales soit internationales, des cadres partisans. Ils tiennent en revanche à l'écart ceux qui s'étaient positionnés d'entrée de jeu comme ressources pour la rédaction de la Constitution, les juristes constitutionnalistes.

Nous montrons alors comment cette socialisation produit des effets sur la manière dont les élus incarnent leur rôle et est riche de conséquences à la fois sur leurs comportements et leurs méthodes de travail mais aussi sur leurs *hexis* corporelles. Le cas tunisien, qui se caractérise par l'entrée dans l'institution d'outsiders, à la fois femmes, hommes des classes petites moyennes, aux formations moins prestigieuses que celles du personnel politique antérieur (bien qu'il ne faille pas trop homogénéiser ce dernier), permet alors d'enrichir la compréhension de la corporéité du politique³ : les élus sont considérés comme illégitimes et stigmatisés dans leurs corps même et la manière dont ils vont discipliner, au contact des internationaux, des états-majors partisans, des formateurs, des journalistes, leurs apparences et leur corps vient témoigner des effets de l'institution alors même que celle-ci est en cours d'invention. Contribuant à la sociologie de l'institution⁴, cette thèse souligne l'un des effets de l'extraversion⁵ pendant les changements de régime, sur le fonctionnement de l'institution mais aussi sur les corps des élus. Les stratégies de légitimation de ces acteurs marginaux et considérés comme illégitimes dans l'espace politique institué sont remarquables en ce qu'elles contribuent

¹ Allal, Vannetzel, « Des lendemains qui déchantent ? », *art. cit.*

² Anderson Elijah, *Streetwise: Race, Class, and Change in an Urban Community*. Chicago: University of Chicago Press, 1990; Duneier, *Slim's Table*, *op. cit.*; Higginbotham, *Righteous Discontent*, *op. cit.*; Dazey, « In Search of Respectability », *op. cit.*

³ Achin, Dorlin, Rennes, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle », *art. cit.* ; Boni-Le Goff, « Corps légitime », *art. cit.*

⁴ Lagroye, Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, *op. cit.*

⁵ Bayart, « L'Afrique dans le monde », *art. cit.*

à inverser le stigmate¹ : les femmes islamistes, *outsiders* des *outsiders*, investissent comme peu d'autres élus l'ont fait l'espace parlementaire et deviennent des techniciennes du processus constituant. L'investissement des rôles politiques pendant un changement de régime est alors le fruit de différentes dynamiques entrelacées : des politiques de respectabilité, des incorporations de savoir-être, des usages stratégiques des ressources de l'international, qui conduisent une partie des élus à une inversion du stigmate, et vient recomposer les hiérarchies sociales et politiques dans l'institution.

Changement de régime et ancrages politiques

Enfin, l'étude des pratiques des députés tunisiens vient enrichir la compréhension de la manière dont se recomposent les ancrages politiques locaux et les milieux partisans pendant un changement de régime. La sociologie des ancrages et des milieux partisans a fait l'objet de nombreux travaux dans le cas de régimes stabilisés². Dans le cas des changements de régimes, ces questions ont été principalement abordées par les africanistes qui, dans le sillage de Jean-François Bayart, privilégient une approche du politique par le bas. Cette littérature montre comment les changements de régime et les expériences de pluralisme partisan s'accompagnent d'une exacerbation du clientélisme et d'un rapport de plus en plus ponctuel, utilitaire aux partis et aux élections qui sont des moments privilégiés pour « bouffer l'argent »³. Cependant, Richard Banégas montre comment cette exacerbation du clientélisme qui emprunte les courroies du multipartisme contribue paradoxalement à solidifier le pluralisme partisan et à inverser le rapport de force entre citoyens et partis politiques⁴. Toutefois ces différentes approches laissent de côté d'une part la question des recompositions locales du parti unique déchu et d'autre part de la constitution de milieux partisans pendant un changement de régime par les anciens partis d'opposition ou par les nouvelles formations politiques.

L'étude de la dynamique tunisienne nous permet de proposer des pistes pour répondre à ces deux interrogations. Notre étude de la manière dont les députés peinent à construire leur

¹ Goffman Erving, *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1963.

² Briquet, *La Tradition en mouvement*, *op. cit.* ; Fretel, « Le Parti comme fabrique de notables », *art. cit.* ; Sawicki, « Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan », *art. cit.* ; Haeni, *L'Ordre des Caïds*, *op. cit.* ; Ben Néfissa, « “Ça suffit” ? » *art. cit.* ; Catusse, Zaki, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc », *art. cit.* ; Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.*

³ Banégas, *La démocratie à pas de caméléon*, *op. cit.*, p. 423-477.

⁴ *Ibid.*

ancrage local souligne la difficulté de construire des milieux partisans pendant un changement de régime, mais aussi la manière dont se recomposent de façon fragmentaire et discontinue les acteurs locaux de l'ancien régime. Une partie d'entre eux participe à la création d'une nouvelle forme partisane considérée comme un moyen de permettre le retour au pouvoir des anciens cadres partisans du RCD mais dans un cadre pluraliste, certains rejoignent de nouveaux partis, d'autres enfin se mettent en retrait mais rendent des services au niveau local, et tous continuent les discussions. Ils mobilisent pour cela les institutions étatiques centralisées et décentralisées, mais aussi les liens d'appartenance familiales qui restent particulièrement prégnantes et sont remotivées en période électorale.

En outre, notre recherche permet de montrer comment les partis de l'ancienne opposition et en particulier le mouvement Ennahdha met sur pied un tissu dense d'associations qui se spécialisent d'une part dans l'action caritative dont il n'a pas le monopole mais qui emploie d'autres courroies et sources de financement que les structures étatiques et institutionnelles, et notamment des ressources internationales, et d'autre part dans la mise en place de la justice transitionnelle appréhendée dans un sens large. Il s'agit alors de distribuer des ressources publiques ou privées aux militants et sympathisants en se revendiquant de la révolution. Notre enquête montre enfin comment la mise en place d'un pluralisme partisan renforce un rapport clientéliste au politique, mais comment loin d'ancrer le pluralisme partisan, il contribue à sa dénonciation de plus en plus virulente et fait bouger les lignes de l'acceptable et de l'inacceptable.

Écrire cette thèse m'a également amené à ouvrir des pistes sans parvenir à les refermer et je voudrais donc revenir sur deux interrogations qui ont animé la fin de ma recherche.

Les legs du « syndrome autoritaire » et horizon d'attente

La première d'entre elles concerne très largement les legs du « syndrome autoritaire » identifiés très justement par Vincent Geisser et Michel Camau pour montrer comment le fonctionnement de l'autoritarisme tunisien produisait des effets sur les acteurs opposants ou dominés par ce système. Ces auteurs, qui prennent à bras le corps la question des régimes politiques, étudiaient aussi dans un autre ouvrage la question des traces et des héritages laissés par la pratique du pouvoir de Habib Bourguiba. Cette question a été reformulée par Boris Gobille qui propose de mobiliser « la notion d'historicité [qui] permet (...) de rompre avec

l'illusion étiologique tout en interrogeant ce qui fait de ce passé un passé actuel, un « champ d'expérience¹ » actualisé dans la crise et pesant sur son cours. »² Notre questionnement relatif aux diverses formes prises par la continuité nous conduit à souligner d'abord l'importance de rouvrir l'étude de certaines zones d'ombre des régimes de Bourguiba et de Ben Ali. Au premier rang de ces zones d'ombre, les expériences parlementaires demeurent un angle peu exploré, dont nous avons cherché à esquisser les principaux traits en nous fondant sur des entretiens et des sources secondaires, mais que nous avons également essayé de décrire en creux, en utilisant les remarques faites par les députés « novices » comme des révélateurs de la condition politique³. Nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle les expériences successives de parlementarisme en Tunisie, bien que minorées, discontinues et limitées, construisent les cadres empiriques dans lesquels s'installera la nouvelle Assemblée nationale constituante, et génèrent un horizon d'attente⁴ sur ce que devrait être un bon député. Cette conception normative et idéale entretient un rapport ambivalent avec les expériences de parlementarisme précédent, qu'elle prend à la fois comme repoussoir et mais aussi comme norme. Étudier la manière dont se construit un horizon d'attente dans une configuration autoritaire permettrait de mettre en avant, dans le droit fil des travaux conduits sous la houlette de Michel Camau, la manière dont l'autoritarisme ne signifie pas que les gouvernés n'ont pas d'avis sur ceux qui les gouvernent, ou annihile toute forme de compétition politique⁵. Le changement de régime met à l'épreuve cet horizon d'attente, en révèle les ambivalences et la dimension contradictoire : les parlementaires sont à la fois présentés comme des techniciens du droit, une avant-garde moderniste et éclairée⁶ et moqués comme des « bouseux » du RCD.

Pour mettre à l'épreuve cette hypothèse, il faudrait pouvoir mener à bien une socio-histoire des assemblées en Tunisie, de la période ottomane à la révolution. Une telle entreprise pourrait s'appuyer sur la nouvelle historiographie maghrébine qui revisite à la fois l'histoire impériale et coloniale, mais propose également des relectures critiques de l'historiographie consacrée à la lutte pour l'indépendance et au mouvement national⁷. Elle peut également se

¹ Koselleck Reinhart, *Le Futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990 [1979].

² Gobille, « Chapitre 6 / De l'étiologie à l'historicité des crises. », *art. cit.*

³ Ollion, « Changer de vie », *art. cit.*

⁴ Jauss Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, Préface de Jean Starobinski, Paris, Gallimard, 1972.

⁵ Vannetzel, *Les Frères musulmans égyptiens*, *op. cit.* ; Bennani-Chraïbi, « La scène partisane marocaine », *op. cit.*

⁶ Debbasch, « Les Assemblées en Tunisie », *art. cit.*

⁷ Dakhli, *L'Oubli de la cité*, *op. cit.* ; Bargaoui Sami, « Des Turcs aux Hanafiyya. La construction d'une catégorie « métisse » à Tunis aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 60, n°1, 2005, p. 209-228 ; Oualdi, *Esclaves et maîtres*, *op. cit.* ; Messaoudi, *Les Arabisants et la France coloniale*, *op. cit.* ; Perrier

fonder sur les travaux consacrés à la période 1956-1987 qui abordent la question des assemblées¹, consolident les propriétés sociales des députés sous Bourguiba et permettent d'identifier des profils types de député² proposant dans le droit fil de la voie ouverte par Rémi Leveau une sociologie du personnel politique intermédiaire et des notables³. Par contre, la socio-histoire du parlementarisme tunisien, avant 2011, reste à faire, en particulier en ce qui concerne la période Ben Ali, sur laquelle on dispose de relativement peu de données publiées. De nombreuses archives parlementaires ont été brûlées lors de la révolution : certains administrateurs de l'Assemblée racontent comment ils ont fait sortir une partie des archives du palais du Bardo pour les conserver chez eux alors que d'autres brûlaient les documents à l'entrée du palais⁴. Les entretiens conduits avec d'anciens députés, les témoignages publiés, les travaux d'historiens que nous avons consultés permettent de poser quelques jalons, et montrent que les expériences électorales sont limitées avant 2011 dans la mesure où bien qu'il existe des formes parlementaires dès avant l'indépendance, la participation aux élections reste faible, et le parlement est considéré comme une chambre d'enregistrement. Les parlementaires, sous Ben Ali, semblent être moqués aussi par les catégories dominantes.

D'abord, la Constitution est considérée comme un outil d'émancipation vis-à-vis des tutelles coloniales dès 1857. Sous le protectorat, la création et l'élargissement d'un Grand Conseil, pour représenter les intérêts des prépondérants, finit par intégrer une section « tunisienne » qui permet à certains membres des Jeunes Tunisiens de faire leurs premières armes et conduit à l'organisation d'élections : la revendication destourienne s'articule dès lors avec une revendication de parlementarisme qui se décline sur un mode différent du constitutionnalisme égyptien⁵ mais qui prend tout de même comme point central la demande

Antoine, « La Liberté des protégés : souverains, ministres et serviteurs des monarchies marocaine et tunisienne sous protectorat français (1881-1956) », Doctorat d'histoire, SciencesPo, 2019 ; Zaied, « Le Langage du nationalisme », *op. cit.* ; Jaumier Augustin, *Islam, réforme et colonisation. Une histoire de l'ibadisme en Algérie (1882-1962)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2020 ; Courreye Charlotte, *L'Algérie des Oulémas. L'Association des oulémas musulmans algériens de 1931 à 1991, une histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, Éditions de la Sorbonne, mars 2020.

¹ Debbasch, « Les Assemblées en Tunisie », *art. cit.* ; Camau Michel, « X. Les institutions politiques des états maghrébins postcoloniaux », in Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes, *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1975.

² Jazi, « Les origines des parlementaires tunisiens », *op. cit.* ; Blanco, Baccouche, « Le recrutement des députés à l'Assemblée Nationale Tunisienne », *art. cit.* ; Camau, Amrani, Ben Achour, *Contrôle politique et régulations électorales*, *op. cit.* ; Larif-Béatrix, *Édification étatique et environnement culturel*, *op. cit.* ; Bras Jean-Philippe, « Indépendance nationale et nationalisation des élites en Tunisie », in Lardjane Omar (dir.), *Élites et société : Algérie et Égypte*, Alger, CREAD, Casbah Éditions, 2007, p. 201- 212.

³ Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, *op. cit.*

⁴ Entretien, administrateur de l'ANC, Tunis, mars 2013.

⁵ Brown Nathan, *Constitutions in a Nonconstitutional World: Arab Basic Laws and the Prospects for Accountable Government*, New York, Suny Press, 2001.

d'une représentation¹. L'histoire électorale du pays est plus ancienne qu'il n'y paraît² et si ces élections particulières, organisées sous protectorat, connaissent une participation limitée, il n'en reste pas moins qu'elles fournissent l'occasion d'une mise en place de routines, de pratiques, de listes d'électeurs sur lesquelles s'appuyer par la suite. L'Assemblée constituante de 1956 est indissociable de l'indépendance du pays et consacre la victoire de Bourguiba sur le Bey et le régime monarchique. C'est à compter de ce moment que le député est présenté comme devant incarner un idéal de tunisianité telle qu'elle est définie par Bourguiba : modération, modernité, capital scolaire, francophonie qui sont l'apanage de la *nukhba*, intelligentsia méritocratique qui aurait remplacé l'élite des privilèges. Sous Ben Ali, le régime devient bicaméral et réserve un quota de sièges à l'opposition : le parlement est utilisé comme un outil permettant de réprimander ou de récompenser les opposants. Les ressources publiques permettent de clientéliser une partie des acteurs susceptibles de s'engager en politique. Cependant, les députés participent à la division du travail politique en effectuant un travail juridique sur les textes de loi.

Conduire un tel travail permettrait d'enrichir la question des legs de l'autoritarisme et viendrait préciser les ambivalences de ces legs, à la fois repoussoirs mais qui figent des rôles, construisent des horizons d'attente, produisent des effets sur les manières de penser et de concevoir le politique et de saisir dans toutes leurs pluralités les mécanismes d'hystérésis de l'habitus qui peuvent être profondément contradictoires. Les multiples réajustements et réactualisations des pratiques politiques que nous avons décrits conduisent à préciser la manière dont s'effectue *in concreto* l'hypothèse dobrysienne de régression vers les habitus³. Si Michel Dobry montre que l'habitus a des effets puissamment générateurs y compris en situation de crise et d'incertitude, à la fois pour l'individu et la société dans son ensemble, dans le cas tunisien, elle se traduit par des effets de reconduction, d'ajustement et d'hybridation d'expérimentations démocratiques et de pratiques héritées de la période antérieure, qu'il s'agisse de pratiques routinisées par les institutions mais expérimentées par un autre personnel politique ou au contraire, de pratiques et de stratégies mises en place dès avant 2011 par les groupes politiques qui occupent le devant de la scène au lendemain des élections du 23 octobre 2011. Ces régressions vers les habitus ne vont pas sans provoquer tensions, tiraillements et mise à l'épreuve des collectifs. Elles cristallisent les tensions internes aux groupes et catalysent les

¹ Dupont Anne-Laure, « Réforme et révolution dans la pensée arabe après 1908 », in Georgeon François (dir.), *L'ivresse de la liberté : la révolution de 1908 dans l'Empire ottoman*, Louvain, Peeters, 2012, p. 415- 451.

² Arfaoui, *Les élections politiques en Tunisie de 1881 à 1956*, *op. cit.*

³ Dobry, *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*

repositionnements sur le spectre politique, en particulier entre militants anciens et nouveaux venus dans le parti (en particulier au sein d'Ettakatol et du CPR), mais aussi entre anciens militants et membres fondateurs comme on l'a vu dans le cas d'Ennahdha. Elles posent notamment la question du positionnement vis-à-vis du mouvement Ennahdha et de Nidaa Tounes. De plus, elles ne sont pas exclusives de nouveautés et de transformations que nous avons tenté de saisir à travers une description dense du travail d'élus à la fois à l'Assemblée, dans l'espace constituant global, dans le champ politique national, mais aussi sur les scènes politiques locales. Notre travail nous conduit à souligner des tiraillements et des conflits dans la manière dont les individus incorporent à la fois des dispositions liées à des pratiques de pouvoir, des schèmes d'expériences développés par l'État – autoritaire ou non – et des schèmes d'expérience fruits de leurs expériences personnelles ou collectives d'opposants. Ils densifient et invitent à nuancer la compréhension non seulement de la manière dont se prennent les décisions en période d'incertitude et de crise mais aussi de ce que sont ces décisions qui n'ont pas toujours l'air d'en être.

Changement de régime et usages de l'international

L'un des apports du présent travail porte sur les interactions entre acteurs de l'international, pris dans leur diversité et les acteurs politiques nationaux – en particulier les élus. M'intéresser aux observateurs de l'ANC m'a conduit à mettre au jour leur circulation entre les espaces nationaux et transnationaux, la manière dont ils constituaient des ressources à l'international qu'ils pouvaient mobiliser comme instrument de légitimation dans l'espace national. Cette interrogation n'est pas nouvelle. Dès les années 1990, Yves Dezalay conduit tout un ensemble de recherches avec Bryant Garth sur la manière dont les avocats indiens circulent à l'international pour mieux revenir occuper des positions de pouvoir en Inde¹. A cette approche qui prolonge la sociologie bourdieusienne sur les terrains du global à partir de la sociologie des professions juridiques s'ajoutent les travaux conduits par Jean-François Bayart qui prennent comme point d'entrée la construction de l'État africain et soulignent son extraversion soit la manière dont la trajectoire de l'État en Afrique s'appuie sur des acteurs

¹ Dezalay Yves, *Marchands de droit. La restructuration de l'ordre juridique international par les multinationales du droit*, Paris, Fayard, 1992.

transnationaux qui sont sollicités comme ressources pour les acteurs nationaux¹. Ce faisant, Jean-François Bayart renouvelle les termes du débat sur l'impérialisme.

Toutefois, ces deux approches sont des approches longitudinales, situées sur un temps long, ne montrent pas empiriquement les usages que les acteurs nationaux font de l'international, que seul un travail ethnographique pourrait montrer. Le changement de régime tunisien pourrait offrir un terrain riche pour comprendre la pluralité et les ambivalences des usages de l'international par les acteurs politiques et étatiques situés à différents niveaux du champ du pouvoir. Ce champ est défini par Pierre Bourdieu comme le « champ des rapports de force entre les pouvoirs capables de s'exercer dans les différents champs et comme champ de lutte pour transformer ces rapports de force ou, à la limite, pour obtenir le pouvoir sur les différents pouvoirs »². On le voit, il ne se superpose pas au champ politique et suppose de tenir ensemble les différents capitaux et champs afférents. Cette thèse ouvre un ensemble de pistes pour penser, ainsi qu'y invite Choukri Hmed, les recompositions du champ du pouvoir tunisien³ à la fois par le haut et par le bas, tenant ensemble à la fois les interactions sur les scènes politiques locales, au sein des institutions de la capitale et avec les acteurs transnationaux de la bonne gouvernance. Élités réformatrices circulant à l'international, patrons de grandes entreprises qui s'engagent de manière plus directe dans l'espace partisan à partir de 2011⁴, forces de sécurité organisées au sein de différentes chapelles aux ministères de l'intérieur et de la défense⁵, et hauts fonctionnaires : ces différents groupes gagneraient à être étudiés de manière ethnographique. Cette entreprise, qu'il est désormais possible de mener même au sein de ministères régaliens réputés inaccessibles, articulée à une démarche sociohistorique, pourrait permettre de montrer comment le champ du pouvoir tunisien se recompose, quels nouveaux rapports de force le traversent et comment l'État tunisien se restructure à travers de nouveaux dispositifs de gouvernementalité.

En particulier, il serait intéressant de prolonger cette question par une étude du rapport des jeunes élites réformatrices⁶ à l'État, rapport qui se caractérise à la fois par l'intériorité et l'extériorité et que le concept de champ du pouvoir permettrait alors de saisir dans toute sa

¹ Bayart, *L'État en Afrique*, *op. cit.* ; Bayart, « L'Afrique dans le monde », *art. cit.*

² Bourdieu Pierre, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n°5, 2011 p. 128.

³ Hmed, « Des barricades et des urnes », *op. cit.*, p. 128.

⁴ Kchouk Bilel, « Les « anciennes » élites économiques et le changement de régime en Tunisie : de l'incertitude vers la consolidation politico-économique des positions », *Politix*, vol. 210, n°4, 2017, p. 157-178.

⁵ Voir par exemple Pluta Audrey, « L'armée tunisienne : de la « Grande muette » à l'acteur public », in Allal, Geisser (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, *op. cit.*

⁶ Camau, *L'exception tunisienne*, *op. cit.*

finesse. Nous avons à plusieurs reprises souligné la fluidité et la circulation des acteurs et en particulier de jeunes dotés de capitaux scolaires importants entre des ONG locales, internationales et des positions politiques nationales. Il serait pertinent de les appréhender en termes de dispositifs de gouvernementalité¹, pour voir comment bien qu'extérieurs au champ politique, ils participent à la reconfiguration du champ du pouvoir² en important des normes internationales de bonne gouvernance mais en mobilisant également leurs connaissances locales du champ politique. Les observations conduites à Tunis mais aussi en France soulignent d'abord l'importance de la circulation à l'étranger de ces groupes, le « style de vie » adapté à l'international, mais surtout la capacité à tisser des liens entre actrices – puisque nous avons principalement rencontré des femmes – issus de courants a priori opposés dans le champ politique : notamment des militantes LGBTQ positionnées à l'extrême gauche, des filles de militants islamistes elles-mêmes parfois membres d'Ennahdha, des chercheuses engagées sur les questions d'écologie, des journalistes d'investigations, des militantes pour la transparence gouvernementale. Il serait alors pertinent d'articuler une réflexion sur les sociabilités naissantes entre nouvelles élites réformatrices et acteurs militants et de l'arrimer à la question de la recomposition du champ du pouvoir, de ses sites, de la circulation de ses acteurs et à une interrogation sur les frontières de ce champ, dans une perspective historique longue.

Un tel travail permettrait d'objectiver l'expression journalistique et indigène d'État profond³, mobilisée à l'envi par de nombreux acteurs après 2011 pour souligner les limites de leur capacité d'action et la démonétisation rapide des ressources qu'ils ont accumulées entre 2011 et 2014, et très largement mobilisée sur des terrains proches⁴. Il s'agirait alors tout à la fois de montrer les ambivalences des positionnements des hauts fonctionnaires pendant le changement de régime, d'étudier la labilité de leurs relations avec les ministres issus d'Ennahdha et du CPR en particulier, et les tensions entre les cabinets ministériels et les directions d'administrations, mais aussi leur relation avec les hommes d'affaires et la manière dont la révolution a conduit à des recompositions du fonctionnement néo-patrimonial de l'État et à la redistribution de la rente. Cette piste de recherche permettrait ainsi de retravailler une autre catégorie indigène qui fait l'objet d'usages controversés et problématiques : le clan. Elle

¹ Foucault Michel, *Naissance de la Biopolitique : Cours Au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard, Seuil, 2004.

² François Bastien, Vauchez Antoine, « Pour une sociologie politique de l'indépendance : Entreprises savantes, logiques professionnelles, figures institutionnelles », in *Politique de l'indépendance : Formes et usages contemporains d'une technologie de gouvernement*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2020.

³ Massicard Élise, « 2. Le politique à l'articulation entre institutions de sécurité et univers criminel », *art. cit.*

⁴ Filiu, *Généraux, gangsters et jihadistes*, *op. cit.*

permettrait de mettre au jour la remobilisation de groupes de solidarité dépourvus de toute dimension folklorique ou orientalisante, et de déplier les questions de lignage, en donnant ainsi une profondeur historique à l'étude et en montrant comment ces ajustements de pratiques dont on a décrit les ressorts entre 2011 et 2014 concernent également certains collectifs structurant le champ du pouvoir et jouant un rôle déterminant dans la redistribution de la rente.

Annexes

Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs des entretiens

Députés de l'ANC ¹ (74)						
Nom	Circonscription	Parti	Responsabilités	Lieu	Date	Durée
Abderaouf Ayadi	Manouba	CPR /WAFA	Avocat, fondateur du CNLT, co-fondateur du CPR, fondateur de Wafa.	Siège de Wafa, Tunis	Nov. 2015	1h15
Ahmed Essefi	Sfax 1	PCOT		ANC	Oct. 2012	25m
Aicha Dhaouadi	Bizerte	Ennahdha	Responsable d'associations caritative d'exilés	ANC	Sept. 2014	1h30
Amel Azouz	Gabès	Ennahdha	Ligne modérée d'Ennahdha. Proche Rached Ghannouchi.	ANC	Juin 2013	30'
Amel Ghouil	Ariana	Ennahdha		ANC	Fev. 2013	30'
Choukri Arfaoui	Siliana	Al-Aridha		ANC	Oct. 2012	45'
Choukri Kastalli	Béja	PDP		ANC	Oct. 2012	45'
Farida Labidi	Kairouan	Ennahdha	Présidente de la commission Droits et libertés	ANC	Mars 2013	45'
Fathi Ltaief	Kairouan	Parti Communiste		ANC	Dec. 2012	20'
Ferjani Doghmane	Ariana	Ennahdha	Président de la choura en exil	ANC	Sept. 2014	1h30
Foued Thameur	Gabès	groupe démocrate		ANC	Nov. 2012	
Habib Kheder	Gabès	Ennahdha	Rapporteur général	ANC	Nov. 2015	1h30
Hajer Azaiez	Tunis 1	Ennahdha		ANC – bureau à Lafayette, Tunis.	Fév 2013 – juin 2013 – sept. 2014 – nov. 2015	45' – 1h – 1h – 1h

¹ En gras, les députés réélus à l'ARP

Hanan Sassi	Sfax	Ex-Al-Aridha / UPL		ANC - bureau de l'UPL à Sfax - café avenue Bourguiba, Tunis.	Mars 2013 - Juin 2013 - Oct. 2013 - Janv. 2014 - Mai 2014 - Oct. 2015	30' - 1h - 45' - 30' - 1h30 - 1h30
Nom	Circonscription	Parti	Responsabilités	Lieu	Date	Durée
Hassan Radhouani	Gafsa	Ex-Aridha		ANC	Mars 2013	1h
Hela Hammi	Ben Arous	Ennahdha	Assesseur – questions financières	ANC, bureau d'Ennahdha Mornag	juillet 2013, juin 2014, oct. 2014	1h30 – 1h – 45'
Hmed Khaskhoussi	Sidi Bouzid	MDS	Membre de l'HIROR, secrétaire général du MDS	ANC	Nov. 2015	1h30
Hosni Hichem	Tunis 1	PLP		ANC	Oct. 2012	45'
Ibrahim Kassas	Kebili	Ex Al-Aridha/ Nida Tounes		ANC	Nov. 2012	20'
Ikbel Msadaa	Pays arabes	CPR	Conseillère à la présidence	Menzel Jmil - ANC	dec. 2012 – juin 2014	30' – 1h
Kheira Zghairi	Kasserine	Ennahdha		ANC – Kasserine	Oct. 2014 – Nov. 2015	1h – 1h30
Latifa Habachi	Manouba	Ennahdha	Choura	ANC	Mars 2013	30'
Lobna Jeribi	Tunis 2	FTDL	VP commission du préambule	ANC – café, Bardo	Oct. 2012 – Juil. 2013 – Oct. 2014	30' – 1h – 1h
Mabrouk Hrizi	Kasserine	Indépendant /Wafa/ CPR	Rapporteur adjoint de la Constitution	Sbeitla, bureau du CPR	Oct. 2014	45'
Mabrouka M'barek	Etats-Unis	CPR		ANC	Nov. 2012.	1h
Maya Jribi	Ben Arous	PDP/ Parti Républicain	Secrétaire générale du Parti Républicain	ANC	Oct. 2012	20'
Meherzia Labidi	France 1	Ennahdha	Vice-présidente de l'ANC	Skype	Mars 2016	2h
Mohamed Neji Gharsalli	Kasserine	PDP / indépendant		Bureau à Kasserine	Nov. 2015	2h45
Moncef Cheikhourou	Tunis 1	PDP/Alliance Démocratique	VP commission finances	Café, Paris	Dec. 2015	1h30

Nom	Circonscription	Parti	Responsabilités	Lieu	Date	Durée
Mrabti Nouredine	Siliana	UPL		ANC	Oct. 2012	45'
Mustafa Ben Jafaar	Tunis 1	FTDL	Président de l'ANC	Bureau d'Ettakatol	Oct. 2015	2h30
Naceur Brahmi	Zaghouan	Indépendant/Wafa/CPR		ANC	Janv. 2014	1h30
Nadia Chaabane	France 1	Al-Massar		ANC – bureau d'Al-Massar – café, Tunis.	Nov. 2012 – Fev. 2013	1h – 1h30
Najla Bourriel Lemjid	Nabeul	PDP / Alliance démocratique		ANC	Oct. 2012	45'
Neji Jmal	France 2	Ennahdha		ANC	Oct. 2014	1h
Nejib Hosni	Le Kef	Indépendant		ANC - Café, Ariana	Oct. 2012 – Oct. 2015	20' - 1h30
Nizar Kacem	Ben Arous	Indépendant		Domicile du député - Megrine	Dec. 2015	1h30
Rim Mahjoub	Mahdia	Afek Tounès	Co-fondatrice d'Afek Tounès	Cabinet médical – Menzah	Oct. 2015	1h15
Sadok Chourou	Ben Arous	Ennahdha	Choura, président d'Ennahdha (1988-1991)	ANC (salon)	Nov. 2012	30'
Sahbi Atig	Ariana	Ennahdha	Président du groupe parlementaire	ANC (bureau)	Mars 2013	1h
Samia Abbou	Nabeul	CPR		ANC	Nov. 2012	20'
Sana Mersni	Jendouba	Ennahdha		ANC	Nov. 2015	1h
Selim Ben Adbesselem	France 1	Ex FTDL / Nida Tounes	Principal allié de terrain	ANC – café Tunis, Paris	Oct. 2012 – Juin 2013 – Oct 2013 – Janv. 2014 - Juin. 2014 -	1h – 1h30 – 30' – 45' – 1h
Selma Baccar	Ben Arous	groupe démocrate	VP du groupe démocrate, VP commission droits et libertés	ANC	Juin 2013	30'
Selma Mabrouk	Ben Arous	Ex FTDL / Al-Massar		ANC – Berges du lac	Oct. 2012 – Oct. 2015	1h – 1h20

Souad Abderahim	Tunis 2	Ennahdha		ANC	Mars 2013	45'
Tahar Hmila	Sousse	Ex-CPR	Doyen de l'ANC	ANC	Oct. 2012	20'
Walid Bennani	Kasserine	Ennahdha	Vice-président du groupe parlementaire	Bureau d'Ennahdha à Kasserine, voiture	Sept. 2014 – Oct. 2015 -	1h50 – 1h
Zied Ladhari	Sousse	Ennahdha	Porte-parole du parti	ANC - voiture	Dec. 2012 – Mars 2013 – Juin 2014	2h – 30' – 30'
Zouaghi Aymen	Béja	Al-Aridha		ANC	Oct. 2012	30'

Élus de l'ARP (14)						
Nom	Circonscription	Parti	responsabilités	lieu	date	durée
Abada Kefi	Kef	Nidaa Tounes – bloc al-Horra	Avocat – président de la commission de législation générale	Bureau du parti au Kef	Oct. 2014	1h20
Aymen Aloui	Kasserine	Front Populaire, Watad		Hôtel Seif, Kasserine	Oct. 2015	1h45
Ikram Moulahi	Kasserine	Nidaa Tounes		Kasserine, ARP, Mechtel	Oct. 2014 – Oct. 2015	40' – 40'
Mahmoud Kahri	Kasserine	UPL		Kasserine, Bardo	Oct. 2014 – Sept. 2015	30' – 1h
Mohamed Rachdi Bouguerra	Kasserine	Nidaa Tounes – bloc al-Horra		Al Ayoun, Mechtel	Oct. 2014 – Sept. 2015	1h – 45'
Mongi Harbaoui	Kef	Nidaa Tounes	Porte-parole Nidaa	Hôtel Africa	Nov. 2015	1h
Naoufel Jemmali	Sidi Bouzid	Ennahdha	Ex-ministre de l'emploi	ARP	Oct. 2015	50'
Olfa Soukri	Ben Arous	Nidaa Tounes		ARP	Oct. 2015	1h
Mohamed Saidane	Monastir	Nidaa Tounès	VP du groupe Nidaa	ARP	Oct. 2015	30'
Sayida Ounissi	France 1	Ennahdha	Secrétaire d'État puis ministre	Paris, ARP	Oct. 2014, Oct. 2015	1h – 1h20

Autour de l'ANC (28)					
Nom	Fonction	Organisation	Lieu	Date	Durée
Abderahman Elyessa	Chief Officer en charge de la gouvernance	PNUD	Bureaux du PNUD Tunis.	Juin 2013	1h
Adel Bsili	Conseiller juridique puis secrétaire général	Assemblée puis HAICA	ANC, café avenue Bourguiba	Fev. 2013 – Sept. 2014 – Sept. 2015	45' – 1h
Kamel Ghasali	Conseiller juridique de la commission du préambule	Assemblée	Café avenue Bourguiba	Mars 2013	1h30
Amira Yahyaoui	Présidente	Al-Bawsala	Bureau Al-Bawsala, Skype	Oct. 2012 – av. 2016	1h30 – 1h30
Maher Tekaya	Fondateur	Al-Bawsala, CFDT, FAGE	Paris, café	Oct. 2016	1h45
Nadia Boulifa Sehnaoui	Co-fondatrice, consultante, manager	World Economic Forum / AL Bawsala	La Marsa, café	Nov. 2016	2h
Ons Benabdelkrim	Secrétaire générale puis présidente	Al-Bawsala	ANC	Nov. 2012	30'
Mehdi Ben Youssef	Secrétaire général	Al-Bawsala	Bureaux d'Al-Bawsala	Oct. 2015	1h
Selim Kharrat	Activiste et consultant	Les cahiers de la liberté, Al-Bawsala, indépendant	Bureau d'Al-Bawsala, café place d'Afrique	Sept. 2012 – Sept. 2014	1h30 – 1h
Ghada Louichi	Chef de Projet Marsad Majles	Al-Bawsala	Café, la Marsa	Oct. 2015	1h
Zied Boussen	Chef de projet	DRI, Mourakiboun, AlBawsala	ANC	Juin 2014	45'
Henda Krichen	Assistante parlementaire, puis candidate aux législatives	Massar	ANC	Mars 2013	1h
Oussema Abbes	Assistant parlementaire de Noomane Fehri / étudiant en droit	Afek Tounes	Café place d'Afrique	Nov. 2015	1h30
Aida Khemiri	Membre HIROR, Assistante parlementaire, étudiante	Massar	ENS de Tunis	Oct. 2012	1h

Nom	Fonction	Organisation	Lieu	Date	Durée
Yacine Ferjani	Assistant parlementaire, monte un think-tank avec son ancienne députée	Ettakatol	ANC - Bardo	Mars 2013 – Oct. 2014	20' – 20'
Imen Arfaoui	Assistante parlementaire	Nidaa Tounes	ARP	Oct. 2015	20'
Lilia Weslaty	Journaliste, consultante sur le renforcement parlementaire	Nawaat, PNUD, Webdo, Euromed droits de l'homme	ANC - Domicile	Dec. 2012 – Juin 2013	1h – 2h
Monia Ben Hamadi	Journaliste	Business News, Huffington Post Maghreb puis Inkyfada	Café La Marsa	Oct. 2012	2h
Amina	Journaliste parlementaire	Radio	ARP	Nov. 2015	1h
Nessiba Benrimane	Etudiante en sciences politiques et droit	Projet de recherche sur l'ANC	ANC	Oct. 2012	1h
Sahbi Khalfaoui	Étudiant en charge d'un projet de recherche sur l'assemblée, consultant PNUD.	PNUD, Université de Jendouba	ANC	Oct. 2012	1h
Ahlem Hachicha-Chaker	Consultante, responsable des RI à Nidaa Tounes	Nidaa Tounes puis Machrou3	Café cité Nasr	Nov. 2015	2h

Entretien avec des membres de partis politiques et de la société civile à Tunis (25)					
Nom	Parti / organisation	Fonction	Lieu	Date	Durée
Achraf Ayadi	Indépendant (proche Ennahdha)	Fixeur, assistant de recherche	Domicile de l'auteur	Janv. 2014	45'
Emna Soula	Proche du RCD	Journaliste, membre de la chambre des conseillers	Domicile	Oct. 2012	1h30
Fatma Ksila	Euromed droits de l'homme	Ex-militante des droits de l'homme, femme de Khmais Ksila, porte-parole de Nidaa Tounès et député à l'Assemblée	Café Manar	Oct. 2012	1h
Fauzi Belkani	Faculté de sciences juridiques	Vice-Doyen	Faculté de sciences juridiques	Sept. 2012	45'

Faouzi Elloumi	Vice-Président du parti (ex député maire)	Nidaa Tounès, ex RCD	Bureau de Chakira	nov. 2015	1h30
Gilbert Naccache	Doustourna (ex-Perspective)	Fondateur	Café, Paris	Mai 2013	1h
Habib Guiza	CGTT	Secrétaire général	Bureau CGTT	Sept. 2012	1h
Hamadi Redissi	Observatoire tunisien de la transition démocratique / Nidaa Tounes	Professeur de sciences politiques	Café, Tunis	Sept. 2012	45'
Hedi Larbi	Banque Mondiale	Ministre de l'équipement	Domicile d'amis	Juil. 2013	45'
Jahouar Ben MBarek	Doustourna	Président, co-fondateur	Bureau de Doustourna	Dec. 2015	1h30
Mahmoud Ben Romdhane	Ettajdid puis Nidaa Tounes	Ministre des transports	Siège de Nidaa Tounès – domicile	Oct. 2012 – Oct. 2014	30' – 2h
Imed Ammar	POCT	Bureau exécutif	Café, centre-ville	Sept. 2014	1h
Mondher Zenaidi	Indépendant, ex RCD	30 ans ministre, candidat à la Présidentielle, « Père de Kasserine »	Bureau d'un directeur de Clinique	Dec. 2015	30'
Rached Cherif	RTCI Courrier de l'Atlas, Euromed Droit de l'homme	Journaliste, Chargé de projet « gazette des débats de l'ANC »	Café centre-ville	Fev. 2013	1h
Rafika Bendernel	Bondy Blog	Journaliste	Café, centre-ville	Sept. 2015	1h
Ridha Tlili	Fondation Ahmed Tlili	Chercheur	Bureau de la fondation, Tunis.	Sept. 2012	1h
Samar Tlili	UGET, Nouvelle Génération, manich msamim	Responsable syndicale ENS de Tunis	ENS de Tunis – Café, centre-ville	Sept. 2012 - Sept. 2015	30' – 45'
Seif Soudani	Le courrier de l'Atlas, Nawaat	Journaliste	Berges du lac	Sept. 2014	1h
Tarek Chaabouni	Nidaa Tounès, Ettajdid	Ex-député Ettajdid (2009), coordonne la campagne Nidaa Tounes	Bureau, Ariana	Oct. 2015 – Nov. 2015	1h10 – 1h40
Tasnim Chirchi	Présidente, chercheure	Jasmine Foundation (+ fille Ghannouchi)	Bureau, Menzah	Oct. 2015	1h

Youssef Tlili	UGET Nidaa Tounes	Responsable syndical faculté de sciences juridiques	Faculté de sciences juridiques	Oct. 2012	45'
Zakia Hamda	Massar	Chargée de communication	ANC	Fev. 2013	30'

Entretien avec des membres de partis politiques et d'associations à Kasserine (19)					
Ahmed Bouazzi	PDP /Alliance Démocratique	Candidat à Manouba en 2011, à Kasserine en 2014	Voiture	Oct. 2014	3h30
Ali Charfi	Association el Amel	Secrétaire général	Bureau d'el Amel	Nov. 2015	45'
Anouar Chennoufi*	Nidaa Tounès, délice Danone	Membre du bureau de Kasserine, homme d'affaire	Café, Kasserine	Oct. 2014	45'
Aymen Guermitti	UPL	Candidat indépendant en 2014 puis président du bureau UPL Kasserine	restaurant, Kasserine	Oct. 2015	1h
Hayet Hlimi	PCOT /Tigar	candidate à Kasserine 2014 (2 ^{ème})	Atelier de couture	Oct. 2015	50'
Houssem Yayhaoui	KFM	Journaliste (radio associative)	Café, Kasserine	Sept. 2014 – Oct. 2015	1h – 1h
Imen Abderahim	Ennahdha, Asilet Nisa	Candidate (4 ^e) à Kasserine en 2014	Domicile familial	Oct. 2015	1h
Mounir Bouaziz*	UPL (2013-2014)/ indépendant	Auto-entrepreneur (peinture), grève de la faim	Café, Kasserine	Oct. 2015	1h
Malek Derbali	Association el-Wafa (entourage de Mabrouk Hrizi)	Sbeitla	Café, Sbeitla	Oct. 2015	1h30
Chedly Bouallegue	Gouverneur, ex-RCD	Wali (gouverneur) de Kasserine	Bureau, siège du gouvernorat	Oct. 2015	30'
Maher Bouazzi	Indépendant	Avocat, maire de Kasserine en 2011	Cabinet d'avocat	Oct. 2015	45'
Mohamed Ridha	PCOT	Sbeitla	Local d'un lycée	Oct. 2015	30'
Mohamed Taher Khadraoui	PDP / association El Amel	Militant associatif à Kasserine	Bureau d'el Amel	Oct. 2015	2h

Ridha el Abassi	Indépendant	Maire-adjoint puis maire de Kasserine	Bureau du maire – voiture	Oct. 2015	1h
Sadok Hamdi*	Nidaa Tounes	Responsable des formations et des jeunes à Kasserine	Café, Kasserine	Oct. 2014 – Oct. 2015	30' – 1h30
Sofiène el Amri	COSPE - ARPEK	Coordinateur d'ONG internationales	Bureau	Oct. 2015	30'
Sofiène Guerbouj	Gouvernorat	1 ^{er} délégué	Bureau du gouvernorat	Oct. 2015	45'

Entretiens avec les petites mains des campagnes (6)					
Mahmoud Abdi*	Nidaa Tounès – autres partis	Chômeur, distribue des tracts et fait la sécurité pendant la campagne de 2014 et le <i>sit-in</i> du Bardo.	Domicile	Oct. 2014	1h
Mohamed el Houch	Massar	Candidat (7 ^e) à Médenine, assistant parlementaire du bloc démocrate	ENS de Tunis	Oct. 2012	1h
Ridha Jeloul*	UPL	Responsable du bureau de l'UPL à Sfax	Bureau de l'UPL à Sfax	Juin 2014	30'
Taoufik el Yahyaoui	POCT	Responsable du bureau du PCOT au Kef	Café, Kef	Oct. 2014	50'
Tahar Mansour*	UPL	Distributeur de tracts, porte à porte à Bab Djzira en 2014	Café, centre-ville	Oct. 2015	1h30
Rabii Marzouk*	UPL	Chef du bureau de Bab Djzira	Café, centre-ville	Oct. 2015	2h

Guide d'entretien général « député »

→ **point d'actualité (préambule, RI, commission des consensus...)**

→ **organisation du travail parlementaire**

- réunions ?
- qu'est-ce qui vous a le plus surpris en arrivant ici ?
- mode de communication ?
- relation avec les administrateurs de l'AN
- rôle du groupe parlementaire ? si vous avez changé récemment de groupe ou de parti, pourquoi ?

→ **relations avec les autres élus**

- Est-ce qu'il y a eu des surprises ?
- Est-ce que vous connaissiez beaucoup d'élus avant de devenir députés ?
- Comment vous êtes-vous rencontrés ? avez-vous sympathisé ?

→ **trajectoire personnelle**

- comment êtes-vous devenu député ?
- rapport à la politique (rôle de la famille, amis, école, syndicat, association)
- répression ?
- implication lors du changement de régime ?

- données prosopographique : ville d'origine, études, profession des parents,

→ **campagne électorale (2011/2014) ?**

- relation avec le parti / soutien du parti ?
- rôle de la famille ?
- soutien d'une association ?
- comment avez-vous fait campagne ?

→ **relation avec la circonscription ?**

- votre famille réside-t-elle dans votre circonscription ?
- Est-ce que vous y allez souvent ?
- Comment avez-vous choisi d'être candidat là-bas ?
- projets pour la circonscription ?
- qu'est-ce que vous faites pendant la semaine en circonscription ?
- Qui sont vos interlocuteurs sur place ?

Guide d'entretien candidat « campagne »

Commencer avec les grosses échéances et le programme / le bureau plein d'animation

→ **Expérience de la campagne**

- Est-ce que c'est la première fois que vous participez à une campagne électorale ?
- Qu'est-ce qui vous surprend le plus ?
- Vous avez commencé quand ?

→ **Constitution des listes et investiture**

- Est-ce que vous avez participé à la constitution des listes ?
 - Comment la liste a-t-elle été établie ?
 - Qui a joué le plus grand rôle dans la constitution de la liste ?
 - Connaissiez-vous les candidats actuels de la liste ? tous ?
 - Qu'est-ce qui a été le plus difficile à faire pour la liste ?
 - Et ça n'a pas posé de problème au bureau du parti ?
 - Et le comité central du parti/ le bureau exécutif ?
- Est-ce qu'ils sont venus vous voir ? question du soutien du parti ? est-ce que vous avez rencontré les autres candidats du parti (têtes de liste et autres)

→ **Organisation de la campagne**

- équipe de campagne ? (qui ? comment ? rôle de la famille ? des amis ? d'une association ?)
- qui est responsable de quoi ?
- répartition spatiale ?
- principales actions : pour vous qu'est-ce qui est le plus important ?
- est-ce que vous croisez les autres candidats ? vous les connaissez ?
- et les gens influents de la région ?
- problèmes ? Qu'est-ce qui est le plus difficile ?

→ **Trajectoire personnelle**

- comment avez-vous décidé de vous engager ?
- à quel moment ?
- avec qui ?
- sur quel type de projet ?
- (si changement de casquette) pourquoi dans l'associatif ? pourquoi dans un parti ?
- lieu de naissance
- diplôme – moment marquant pendant les études
- profession de(s) parent(s)
- frères et sœurs engagés aussi ?
- situation familiale
- profession

Guide d'entretien « acteur local » après la campagne

→ **commencer avec le développement local de Kasserine.**

- zone franche à Thelepte
- label « pomme de sbiba »
- les routes (route d'el Ayoun)

→ **politisation**

- comment avez-vous décidé de vous engager ?
- à quel moment ?
- avec qui ?
- sur quel type de projet ?
- (si changement de casquette) pourquoi dans l'associatif ? pourquoi dans un parti ?

→ **trajectoire (compléter)**

- lieu de naissance
- diplôme – moment marquant pendant les études
- profession de(s) parent(s)
- frères et sœurs engagés aussi ?
- situation familiale
- profession

→ **retour sur les élections de 2014**

- quel a été votre rôle ?
- comment avez-vous été amené à participer ?
- connaissiez-vous les candidats avant ? sinon qui ?
- rôle des médias ? comment vous informez-vous ?
- qu'est-ce que vous en avez pensé ?
- et aujourd'hui, est-ce que les partis maintiennent des activités politiques ?
- à votre avis qui est le plus influent ici (le Wali, un patron, le maire, les terroristes, un 'arch, le ministre de l'intérieur, les députés...) ?
- est-ce que vous voyez souvent les députés ? ceux avec lesquels vous avez fait la campagne ?

Est-ce qu'il y a des choses dont on a oublié de parler à votre avis ?

Est-ce que vous pourriez me conseiller des gens à rencontrer ?

Annexe 2 : Chronologie du changement de régime tunisien

2008 : émeutes du bassin minier à Gafsa, violemment réprimées par l'armée.

août 2010 : émeutes de contrebandiers dans la région frontalière de Ben Guerdane

17 décembre 2010 : Mohamed Bouazizi, vendeur de légume à la sauvette à Sidi Bouzid, s'immole après qu'une policière l'a giflé. Les émeutes remontent vers la capitale en passant par Thala et Kasserine

13 janvier 2011 : grève générale à Sfax, discours de Ben Ali « Femhtkom » (je vous ai compris)

14 janvier 2011 : fuite de Ben Ali et de sa famille en Arabie Saoudite. Le président de la chambre des députés assure l'intérim conformément à la Constitution de 1959. Le Premier ministre en exercice Mohamed Ghannouchi forme un gouvernement.

Janvier 2011 : *sit-in* devant la Kasbah (1^{er} ministère) pour demander la démission du gouvernement Ghannouchi et l'obtient.

Février 2011 : *sit-in* de Kasbah II : les manifestants venus de tout le pays demandent la démission du gouvernement et l'organisation d'élections constituintes.

27 février : formation du gouvernement Béji Caid Essebsi

15 mars 2011 : création de la Haute Instance qui servira de quasi-parlement et votera la loi électorale (155 membres nommés)

23 octobre 2011 : élection de l'Assemblée nationale Constituante (ANC)

14 novembre 2011 : proclamation officielle des résultats définitifs

21 novembre 2011 : formalisation de l'accord entre CPR, Ennahda et Ettakatol pour les candidatures à la présidence de la République, présidence de l'ANC et au poste de chef du gouvernement

22 novembre 2011 : première réunion de l'ANC. manifestation devant le Bardo d'un millier de membres d'associations pour exprimer leur crainte quant à la garantie des libertés fondamentales et des droits des femmes.

30 novembre : début d'un *sit-in* contre les projets de RI et d'OPPP : les manifestants dénoncent le risque d'accaparement des pouvoirs par le Premier ministre.

10 décembre 2011 : adoption de la Loi constituante n° 6 – 2011 du 16 décembre 2011, relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics.

12 décembre 2011 : Moncef Marzouki est élu président de la République.

22-23 décembre 2011 : présentation du gouvernement Hamadi Jebali et vote de confiance (154 pour – 38 contre – 11 abstentions).

30 décembre 2011 : vote du budget de l'État et loi de finance 2012.

20 janvier 2012 : entrée en vigueur du RI

3 février 2012 : formation des commissions (9 sièges Ennahdha – 3 sièges groupe démocratique – 3 sièges CPR – 2 sièges Ettakatol – 2 sièges liberté et démocratie – 1 siège liberté et dignité – 1 siège Aridha – 1 siège indépendant).

23 avril 2012 : premier brouillon du préambule de la Constitution

13 février 2012 : premières réunions des commissions constituintes, législatives et spéciales

Avril 2013 : création du mouvement Nidaa Tounès autour de Béji Caid Essebsi.

14 août 2012 : première version du projet de la Constitution tunisienne

11 septembre 2012 : réunion du comité mixte de coordination et de rédaction de la Constitution pour fixer ses attributions et sa méthodologie de travail.

23 octobre 2012 : un an des élections, débat général sur le préambule de la Constitution

14 décembre 2012 : deuxième version du projet de la Constitution tunisienne

14 février 2013 : séance plénière extraordinaire suite au meurtre de Chokri Belaid: Situation politique du pays

13 mars 2013 : vote de confiance au gouvernement de Ali Larayedh

22 avril 2013 : troisième version du projet de la Constitution tunisienne

29 avril 2013 : réunion avec les experts concernant le projet de la constitution.

29-30 avril 2013 : une patrouille de la garde nationale est victime de l'explosion de trois mines au mont Chaambi à Kasserine.

18 mai 2013 : Ali Laraidh classe Ansar el Charia « organisation terroriste »

1^{er} juin 2013 : quatrième version du projet de la Constitution tunisienne - Projet final

1^{er} juillet 2013 : démarrage du débat général relatif au projet final de la constitution

3 juillet 2013 : première réunion de la commission des consensus concernant les points litigieux du projet final de la constitution

25 juillet 2013 : fête nationale tunisienne – Assassinat de l'élus Mohamed Brahmi

26 juillet 2013 : annulation de la séance plénière extraordinaire au sujet de la violence politique. Khmais Ksila (Nidaa Tounès) annonce le retrait de 42 élus et le début d'un *sit-in* ouvert devant l'ANC.

29 juillet 2013 : Conférence de presse des « élus soutenant la transition démocratique ». Le nombre des élus retirés atteint 59.

29 – 30 juillet 2013 : embuscade terroriste au mont Chaambi qui cause la mort de 8 militaires

6 août 2013 : plénière extraordinaire en présence du gouvernement, Mustapha Ben Jaafar annonce la suspension des travaux de l'ANC

17 septembre : première séance plénière marquant la reprise des travaux de l'ANC

septembre – décembre 2013 : travaux de la commission des consensus à l'ANC et du dialogue national en dehors de l'ANC sur le texte constitutionnel.

3 janvier 2014 : début d'examen du projet final de la constitution article par article en séance plénière

26 janvier 2014 : adoption de la nouvelle constitution tunisienne en première lecture avec la majorité de 200 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions

28 janvier 2014 : présentation de l'équipe gouvernementale de Mehdi Jomaa en plénière et vote de confiance

1 mai 2014 : adoption de la loi organique relative aux élections et référendums.

27 mai 2014 : attaque de la maison du ministre de l'intérieur, Lotfi Ben Jeddou, à Kasserine. Mort de 4 policiers.

26 octobre 2014 : élections législatives : Nidaa Tounès remporte les élections mais ne parvient pas à former de majorité sans Ennahdha. Scrutin à la proportionnelle au plus fort reste.

23 novembre et 23 décembre 2014 : élection présidentielle. Béji Caid Essebsi est élu président de la République

6 février 2015 : Habib Essid forme un gouvernement alliant Nidaa Tounès, Ennahdha Afek Tounès et l'Union patriotique libre.

18 mars 2015 : Attentat du musée du Bardo qui fait 24 morts et 45 blessés.

26 juin 2015 : Attentat sur la plage de Sousse, 39 morts.

27 août 2016 : Youssef Chahed forme un nouveau gouvernement

Annexe 3 : Glossaire

‘Arch (plu. ûrûch) : le clan. Le terme est employé pour désigner les anciennes tribus, mais a également été utilisé pour qualifier le « clan » Trabelsi soit l’entourage de la femme du président déchu, Ben Ali. *Voir l’encadré ‘Arch*, qabila*, nisba*... qu’en est-il des appartenances et des structures d’identification dans la Tunisie contemporaine ?*

‘Arûshiyya : tribalisme ou clanisme. Les “tribus” n’existant pas en tant qu’unité hiérarchisée autonome et délimitée, c’est au terme de ‘arushiyya qu’ont recours les acteurs souhaitant faire référence au sentiment d’appartenance local ou lignagier fondé sur un ancêtre commun ou un nom collectif. *Voir l’encadré ‘Arch*, qabila*, nisba*... qu’en est-il des appartenances et des structures d’identification dans la Tunisie contemporaine ?*

‘Ay’an : les notables.

‘Omda : chef de secteur. L’administration déconcentrée est découpée en wileya (gouvernorat), puis en délégation et enfin en secteur (‘imada) à la tête duquel est nommé un ‘omda, jusqu’en 2011 membre du RCD.

Açabiyya : sentiment d’appartenance à un groupe de solidarité.

Beldi : les bourgeois, qui se caractérisent par leur mode de vie citadin, leur ancrage local, que ce soit via une corporation d’artisans, une charge juridique ou religieuse. *voir l’encadré Beldi et khâçça.*

Bled Makhzen : il s’agit des tribus, et par extension, de leur territoire, qui sont alliées au Makhzen, au pouvoir central, en l’espèce, le Bey.

Bled Siba : il s’agit de la part des tribus – et par extension de leur territoire – qui sont en dissidence avec le pouvoir central et refusent de payer l’impôt à la mahalla, la colonne du Bey.

Cadi : magistrat musulman qui remplit des fonctions judiciaires à la fois civiles et religieuses.

Caïd : « représentant local de l’autorité du bey, il disposait, avant la colonisation française, d’attributions judiciaires et administratives. Sous le protectorat, il est étroitement subordonné au contrôleur civil. Chef de la police locale, il est l’agent d’information du contrôleur civil chargé de la publicité et de l’exécution des lois. En matière juridictionnelle, il remplit des fonctions similaires à celles d’un juge de paix. Officier de police des tribunaux séculiers, il transmet les citations à comparaître, procède aux enquêtes et exécute les jugements. » (Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie, op. cit.* p. 107)

Chaâb : le peuple.

Cheikh : Les fonctions de cheikh tirent leur origine de l’organisation tribale de la société tunisienne. Avec le protectorat, le cheikh devient l’agent du caïd et remplit principalement une fonction de surveillance et de renseignement pour ce dernier. (Chouikha, Gobe, *Histoire de la Tunisie, op. cit.* p. 107)

Fellaga : le terme désigne un bandit de grand chemin, mais est employé de manière spécifique lors de la lutte pour l’indépendance et renvoie aux maquisards tunisiens (et algériens).

Hajj : Littéralement ceux qui ont fait le pèlerinage à la Mecque. Il s’agit des personnes âgées et respectées disposant d’un pouvoir d’influence familial ou local.

Haraka : mouvement. Ce terme beaucoup plus large est fréquemment employé pour renvoyer à des partis politiques.

Hizb : parti (parti politique)

Intifada : soulèvement. Il s'agit du terme employé pour désigner les révoltes palestiniennes et par extension des révoltes justes.

Khâçça : l'élite beylicale et bourgeoise, fondée sur la vie citadine, la possession de terres, les fonctions juridiques et religieuses. Ses membres bénéficient d'un régime d'exception. *Voir l'encadré « Beldi et khâçça ».*

khadhaier : il s'agit des emplois sur les chantiers publics que les gouverneurs attribuent aux chômeurs.

Makhzen : C'est la question de l'impôt, surtout de l'impôt en nature, qui a donné le mot *makhzen*, qui signifie en arabe un entrepôt. Il s'agit initialement de l'entrepôt sultanien dans lequel on met l'impôt payé en nature (le terme a donné magasin en français). C'est par extension que ce mot désigne le pouvoir sultanien. Aujourd'hui encore, il renvoie soit au Palais dans le cas marocain, soit au pouvoir en général, mais ne renvoie pas en Tunisie à une réalité politico-administrative. Plus récemment, le terme a été employé pour désigner l'État profond. *Voir l'encadré « Une trajectoire familiale makhzen* »*

Mejba : impôt perçu par le bey.

Merkassi : employés de la municipalité qui louent et attribuent les emplacements des stands du souk.

Mufti : autorité religieuse délivrant des avis juridiques ou fatwas. Le Mufti de la République tunisienne est la plus haute autorité religieuse du pays : il conseille l'État concernant les affaires religieuses islamiques, sous l'autorité du Premier Ministre.

Myad : assemblée des notables et des hommes importants dans le clan.

Nouzouh : le terme désigne de manière péjorative les migrants internes, qui ont quitté la campagne pour la ville dans le cadre de l'exode rural.

Nukhba : élite intellectuelle, moderniste et à l'avant-garde. Il s'agit du terme privilégié pour désigner le personnel dirigeant impliqué dans la lutte pour l'indépendance. Il connote une rupture avec l'ancien système de notabilité fondée sur les privilèges (la *khâçça* et les *'aîn*)

Qabila : la tribu. *Voir l'encadré 'Arch*, qabila*, nisba*... qu'en est-il des appartenances et des structures d'identification dans la Tunisie contemporaine ?*

Wali : le gouverneur, à la tête du gouvernorat, est nommé par l'exécutif et dispose de pouvoirs étendus.

Wileya : gouvernorat. La Tunisie est organisée en 24 gouvernorats qui correspondent à une administration déconcentrée.

Zaïm : terme qui signifie le « leader » et renvoie au départ aux soldats turcs impériaux. Cependant, il est employé pour désigner Habib Bourguiba, le Combattant suprême.

Zarda : c'est la fête organisée à l'occasion du pèlerinage annuel sur le tombeau d'un saint, généralement accompagnée de démonstrations hippiques, puis de chants.

Annexe 4 : Répartition du nombre de sièges par circonscriptions

	Circonscriptions	Nombre de sièges
Circonscriptions en Tunisie	Tunis 1 ¹	9
	Tunis 2 ²	8
	Ariana	8
	La Mannouba	7
	Ben Arous	10
	Bizerte	9
	Nabeul 1 ³	7
	Nabeul 2 ⁴	6
	Zaghouan	5
	Béja	6
	Le Kef	6
	Siliana	6
	Jendouba	8
	Kairouan	9
	Sousse	10
	Monastir	9
	Mahdia	8
	Kasserine	8
	Sidi Bouzid	8
	Gafsa	7
	Tozeur	4
	Sfax 1 ⁵	7
	Sfax 2 ⁶	9
	Gabès	7
	Medenine	9
	Tatouine	4
	Kebili	5
Circonscriptions de l'étranger	France 1 ⁷	5
	France 2 ⁸	5
	Italie	3
	Allemagne	1
	Amériques et reste Europe	2
	Pays arabes et autres	2

¹ Tunis 1 comprend les délégations suivantes : Tunis Médina, Beb Bhar, Beb Souika, Sijoumi, Ezzouhour, Hrairia, Sidi Hassine, El Ouardia, Kabbaria, Sidi El Béchir et Jebel Jloud.

² Tunis 2 comprend les délégations suivantes : Carthage, El Omrane, El Omrane Supérieur, Ettahrir, El Menzah, Cité El Khadhra, Le Bardo, La Goulette, le Kram et la Marsa.

³ Nabeul 1 comprend les délégations suivantes : Nabeul, Dar Chaabene El Fehri, Beni Khiair, Korba, Menzel Temime, El Mida, Kelibia, Hammam Laghzaz et Haouaria.

⁴ Nabeul 2 comprend les délégations suivantes : Takelsa, Solima, Menzel Bouzelfa, Béni Khalled, Grombalia, Bouargoub et Hammamet.

⁵ Sfax 1 comprend les délégations de : Sakiet Ezzit, Sakiet Eddair, Kerkennah, Jebeniana, El Amra, El Hencha, Menzel Chaker et Bir Ali Ben Khelifa.

⁶ Sfax 2 comprend les délégations de : Sfax ville, Sfax Gharbia, Sfax Janoubia, Agareb, Tyna, Mahrès, la Skhira et El Ghraïba.

⁷ France 1 couvre les immatriculés aux consulats de Paris, Pantin et Strasbourg.

⁸ France 2 couvre les immatriculés aux consulats de Lyon, Toulouse, Grenoble, Nice et Marseille

Annexe 5 : La loi électorale de 2011

Financement de la campagne

Le décrets N°1087 du 3 août 2011 fixe les montants de l'aide publique au financement des listes candidates à l'élection de l'Assemblée Constituante et les modalités de son octroi, ainsi que le plafond des dépenses électorales autorisées par chaque liste.

Chaque liste reçoit une aide fixée à 35 DT par mille électeurs inscrits, dans les circonscriptions de moins de 200 000 électeurs et de 25 DT pour les circonscriptions de 200 000 et plus. Le montant des dépenses autorisées est limité à trois fois celui de l'aide reçue. Par exemple, dans une circonscription de 199 999 électeurs, chaque liste aura droit à 7 000 DT au total, et la liste ne devra pas dépenser plus que 21 000DT pour l'ensemble de sa campagne dans la circonscription.

Le versement de la subvention est prévu en deux tranches : la première 7 jours avant le démarrage de la campagne électorale et la seconde, 10 jours avant sa fin, sur demande et présentation des justificatifs quant aux dépenses effectives engagées.

Les listes candidates qui n'auront pas recueillis au moins 3% des voix garderont la première tranche, mais devront rétrocéder la deuxième tranche perçue. Les membres de chaque liste en seront solidairement redevables.

La mise au ban des responsables du RCD.

Le décret N°1089 en date du 3 août 2011 précise la liste des responsabilités au sein des instances de l'ex-RCD, concernées par l'interdiction de se porter candidats à l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante, conformément à l'article 15 du Décret-Loi N°35 du 10 mai 2011. Il s'agit de :

La présidence ou l'appartenance au Bureau Politique
L'appartenance au Comité Central
La responsabilité politique au sein de l'administration centrale, à savoir :
Les secrétaires permanents
Les secrétaires adjoints
Le directeur du cabinet
Le secrétaire général de l'UTOJ
Le directeur du Centre d'Études et de la Formation
Les chefs de Division
L'appartenance au bureau national des Étudiants du RCD
L'appartenance aux comités de coordination
L'appartenance aux fédérations territoriale et professionnelles
La présidence de cellules territoriales et professionnelles.

Annexe 6 : Catégories composant l'HIROR

1. Représentants des partis politiques :

- Mouvement des démocrates socialistes (MDS)
- Mouvement "Ettajdid"
- Parti Démocrate Progressiste (PDP)
- Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés (FTDL)
- Mouvement "Ennahdha"
- Parti Socialiste de Gauche (PSG)
- Parti du Travail patriotique et démocratique de Tunisie (PTPD)
- Parti Tunisie Verte
- Parti de la Réforme et du Développement (PRD)
- Mouvement des Patriotes Démocrates (MDP)
- Congrès pour la République (CPR)
- Parti d'Avant-Garde Arabe Démocratique (PAAD)

2. Représentants des instances, organisations, associations et composantes de la société civile

- Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)
- Ordre national des Avocats
- Association des Magistrats Tunisiens (AMT)
- Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)
- Association de la Femme Tunisienne pour la Recherche et le Développement (AFTURD)
- Ordre national des médecins
- Conseil national des Libertés en Tunisie (CNLT)
- Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques (AISPP)
- Association Liberté et Équité
- Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT)
- Syndicat tunisien des Médecins Spécialistes de Libre Pratique
- Mouvement de modernisation de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)
- Organisations d'émigrés tunisiens
- Association Nationale des Chambres de Notaires
- Confédération Générale Tunisienne du Travail (CGTT)
- Union des diplômés chômeurs
- Union Générale des Étudiants Tunisiens
- Association des anciens combattants

3. Personnalités nationales

4. Représentants des régions

5. Représentants des familles des martyrs

Annexe 7 : La Troïka

Affiliation partisane	Gouvernement Jebali		Gouvernement Laraidh	
	Ministres	Secrétaires d'État	Ministres	Secrétaires d'État
Ennahdha	15	1	10	1
Ettakatol	4	2	3	1
CPR	4	2	3	0
Indépendants	8	6	12	8

Tableau 39 : Distribution des portefeuilles entre les partis de la Troïka.

Source : données de l'auteur.

Annexe 8 : Tableau récapitulatif des principaux partis politiques tunisiens

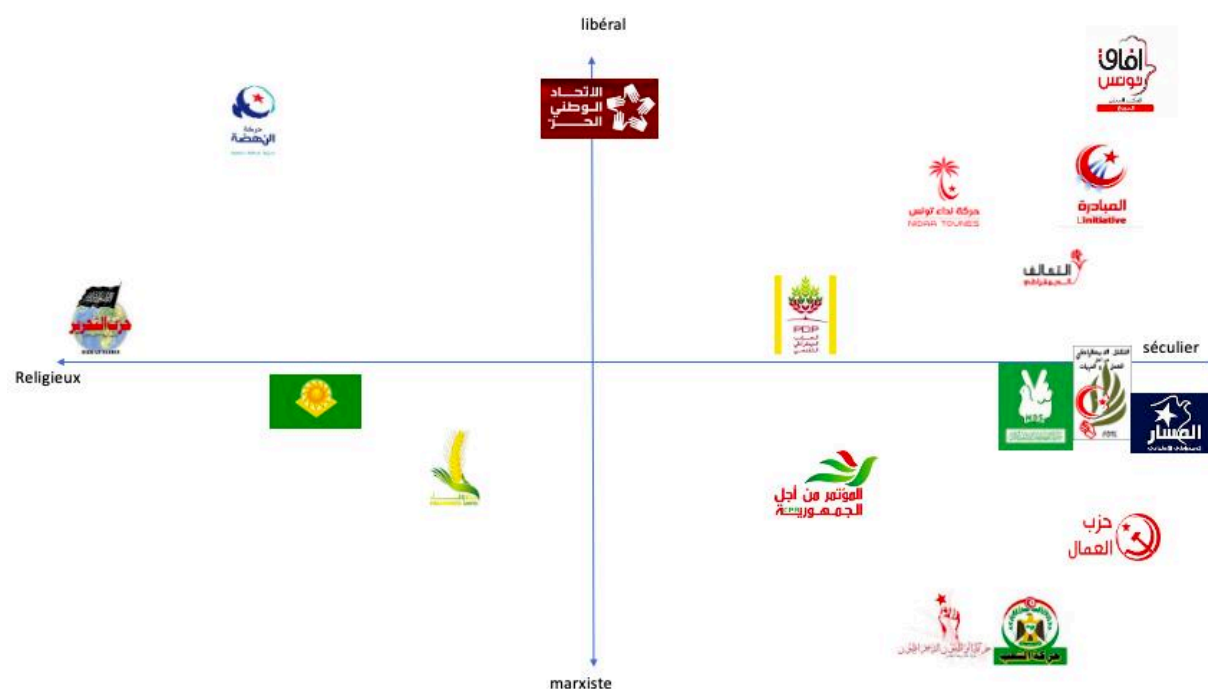
Nom nouveau et ancien	Dates principales	Nombre de sièges à l'ANC	Nombre de sièges à l'ARP	Participation au gouvernement	Idéologie et valeurs
Nidaa Tounès (l'Appel de la Tunisie)	Lancement de l'initiative : 20 avril 2012 Création du parti : 16 juin 2012	Début de législature : 0 fin de législature : 8	86	2014 —	bourguibisme, destourien économie libérale, conservatisme social
Ennahdha, ex-Mouvement de la tendance islamique	Fondé : juin 1981 (MTI) Légalisé : 1er mars 2011 Changement de nom : février 1989 (Ennahdha)	89	67	2011, 2014 —	Socialement conservateur, économiquement néolibéral, islam politique
Union patriotique libre	Fondé : mai 2011	2	16	2014 —	ultralibéralisme
Afek Tounes	Fondé : 28 mars 2011	4	8	2014 —	libéral, progressiste
Front populaire	Fondé : 7 octobre 2012	4	15	Non	marxisme, nationalisme arabe
Alliance démocratique	Fondé : 8 novembre 2012	Début de législature : 0 fin de législature : 10	1	Non	social-libéralisme
Parti républicain, Ex-Parti démocrate progressiste	Créé : avril 2012 (Parti républicain) Fondé : décembre 1983 (PDP)	Début de législature : 16 fin de législature : 6	1	Non	social-démocratie nationalisme arabe
Ettakatol (Forum démocratique pour le travail et les libertés)	Fondé : 9 avril 1994 Reconnu : 25 octobre 2002	Début de législature : 20 fin de législature : 10	0	2011-2014	social-démocratie, membre de l'Internationale socialiste
Le Courant démocratique	30 mai 2013	Début de législature : 0 fin de législature : 4	3	Non	nationalisme arabe gauche
Congrès pour la République (nouvellement al Irada)	Fondé : 2001 Légalisé : 3 mars 2011 création d'al Irada : 21 décembre 2015	Début de la législature : 29 fin de législature : 11	4	Non	nationalisme arabe de gauche, social-démocratie
Courant de l'Amour Ex-Aridha Chaabeya	Fondé : mars 2011	Début de la législature : 26 fin de législature : 7	2	Non	conservatisme, régionalisme, islam

L'Initiative	Fondé : 1 ^{er} avril 2011	5	3	Non	destourien centriste
Massar Ex- Ettajdid Ex-Parti communiste tunisien	Créé : avril 2012 Changement de nom : 1993 (Ettajdid) Fondé : 1934 (Parti communiste tunisien)	Début de législature : 5 fin de législature : 10	0	Non	gauche socialiste
Mouvement démocrate socialiste	Fondé : 1978 Légalisé : 1983	2	1	Non	socialisme puis destourien
Mouvement el Wafa	Fondé : 15 septembre 2012	Début de législature : 0 fin de législature : 10	0	Non	Scission du CPR, nationalisme arabe, centre droit
Parti tunisien de la prospérité	Fondé : 11 septembre 2012	0	0	Non	salafisme
Parti pirate	Fondé : avril 2012	0	0	Non	anarchisme
Hizb et-Tahrir	Fondé : 1980 Légalisé : 17 juillet 2012	0	0	Non	panislamisme, salafisme

Tableau 40. Tableau des principaux partis politiques tunisiens.

Source : Vincent Geisser et Déborah Perez, « De la difficulté à faire parti », *art. cit.*

Annexe 9 : Positionnement des principaux partis politiques par rapport à l'islam politique et au libéralisme (2012)¹



Légende :



¹ Le positionnement sur un axe « gauche / droite » n'a pas grand sens dans la mesure où l'immense majorité de mes interlocuteurs se revendique à gauche. J'ai donc repris les catégories qu'eux-mêmes mobilisaient pour se positionner dans l'espace partisan.

Annexe 10 : Organigramme de l'ANC

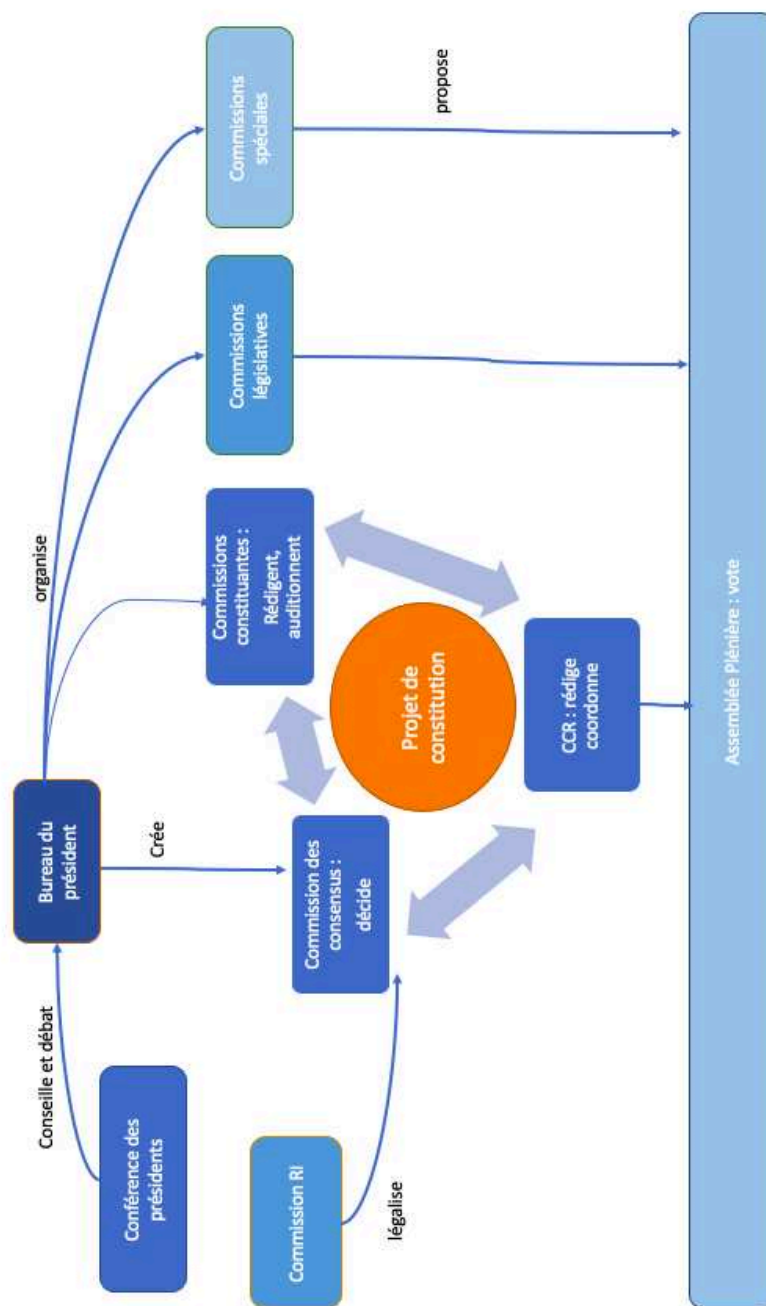


Schéma 3. Organisation de l'ANC. Source : auteure

Annexe 11 : Qui fait quoi à l'ANC ?

Président : Mustapha Ben Jaafar
Premier Vice-Président : Meherzia Labidi
Second Vice-Président : Arbi Abid

Bureau de l'Assemblée :

- Adjoint du Président chargé de la législation et des relations avec le gouvernement ; la présidence de la République : Samira Merai (Afek Tounès)
- Adjoint du Président chargé des relations avec les citoyens, la société civile et les citoyens résidents à l'étranger : Badreddine Abdelkefi (Ennahdha)
- Adjoint du Président chargé de relations extérieures : Mohamed Salah Chairat (transition démocratique)
- Adjoint du Président chargé de la communication : Karima Souid (Ettakatol puis groupe démocrate)
- Trois adjoints du président chargés de la gestion et du contrôle de l'exécution du budget : Hélé Hammi (Ennahdha), Hatem Klaii (ex-Aridha, indépendant), Dhamir Mannai (ex-CPR, indépendant)

Conférence des présidents

Commissions

Comité de coordination et de rédaction

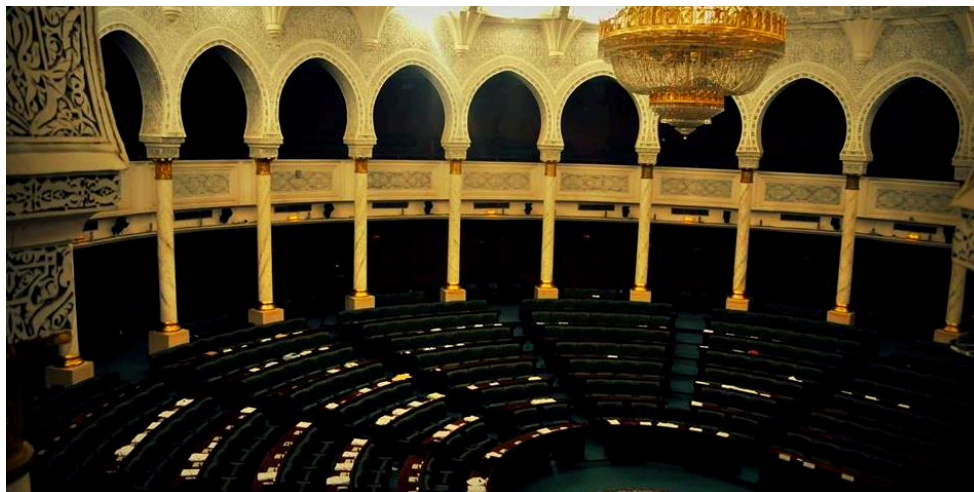
Président	Mustapha Ben Jaafar (Ettakatol, Psdt ANC)
Rapporteur	Habib Kheder (Ennahdha)
Rapporteurs Adjoints	Mabrouk Hrizi (Wafa), Azed Badi (Wafa)
Membres	Mohamed Fadhel Moussa (groupe démocrate), Farida Labidi (Ennahdha), Latifa Habachi (Ennahdha), Faïçal Jadlaoui (indépendant), Omar Chetoui (CPR), Imed Hammami (Ennahdha), Abdelmajid Najjar (Ennahdha), Salha Ben Aïcha (Ennahdha), Rabii Abdi (Wafa), Jamel Touir (Ettakatol), Iyed Dahmani (groupe démocrate), Sahbi Atig (Ennahdha)

Commissions constituantes	Président
Commission chargée du préambule, des principes fondamentaux et de la révision de la Constitution.	Sahbi Atig (Ennahdha, Psdt Groupe parlementaire)
Commission chargée des droits et libertés.	Farida Labidi (Ennahdha)
Commission chargée du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif et des relations entre ces deux pouvoirs.	Amor Chetoui (CPR)
Commission chargée des juridictions judiciaire, administrative, financière et constitutionnelle.	Mohamed Fadhel Moussa (groupe démocrate)
Commission chargée des instances constitutionnelles.	Jamel Touir (Ettakatol)
Commission chargée des collectivités publiques régionales et locales.	Imed Hammami (Ennahdha)

Commissions législatives	Président
Commission des droits et libertés et des relations extérieures.	Souad Abderrahim (Ennahdha)
Commission des finances, de la planification et du développement	Ferjani Doghmane (Ennahdha)
Commission des secteurs et des services	Mahmoud Baroudi (Alliance démocratique)
Commission de l'énergie et des secteurs de production	Chafik Zorkin (Alliance démocratique)
Commission de l'éducation.	Abdesselam Chaabane (CPR)
Commission des affaires sociales	Abdelmonem Krir (ex-Aridha, indépendant)
Commission de la législation générale.	Kalthoum Badreddine (Ennahdha)
Commission de l'infrastructure et de l'environnement.	Jalel Bouzid (Ettakatol)

Commissions spéciales	Président
Commission du règlement intérieur et de l'immunité	Haythem Belgacem (CPR)
Commission des martyrs et blessés de la révolution et de l'amnistie générale	Yamina Zoghلامي (Ennahdha)
Commission de la réforme administrative et de la lutte contre la corruption	Slaheddine Zahaf (groupe démocrate)
Commission d'enquête sur les incidents du 9 avril	Zied Ladhari (Ennahdha)
Commission de tri des candidatures pour l'instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)	Mustapha Ben Jaafar (Ettakatol, Psdt ANC)
Commission de tri des candidatures pour l'Instance Vérité Dignité et la justice transitionnelle	Mustapha Ben Jaafar (Ettakatol, Psdt ANC)
Commission du consensus	Mustapha Ben Jaafar (Ettakatol, Psdt ANC)

Annexe 12 : L'Assemblée en images



L'hémicycle en pause.

Source : auteure, 2015.



Le hall de l'ANC.

©Thierry Brésillon



La commission des consensus.
Source : Al-Bawsala, 2013.



Colère dans l'hémicycle, janvier 2014.
Source : ©Thierry Brésillon



Désaccords en commission. Source : Zied Boussen



L'Adoption de la Constitution. Source : @Thierry Brésillon



Meherzia Labidi (Vice-présidente de l'ANC) et Yadh Dahmani (Parti Républicain, opposition) émus à l'adoption de la Constitution ©Thierry Brésillon



Les députés exultent après l'adoption de la Constitution,
26 janvier 2014. Source : ©Thierry Brésillon



Une députée pose en tenue « traditionnelle » à la fête de l'adoption de la Constitution,
27 janvier 2014. Source : page Facebook de Hanen Sassi

Annexe 13 : Médias et observateurs à l'ANC



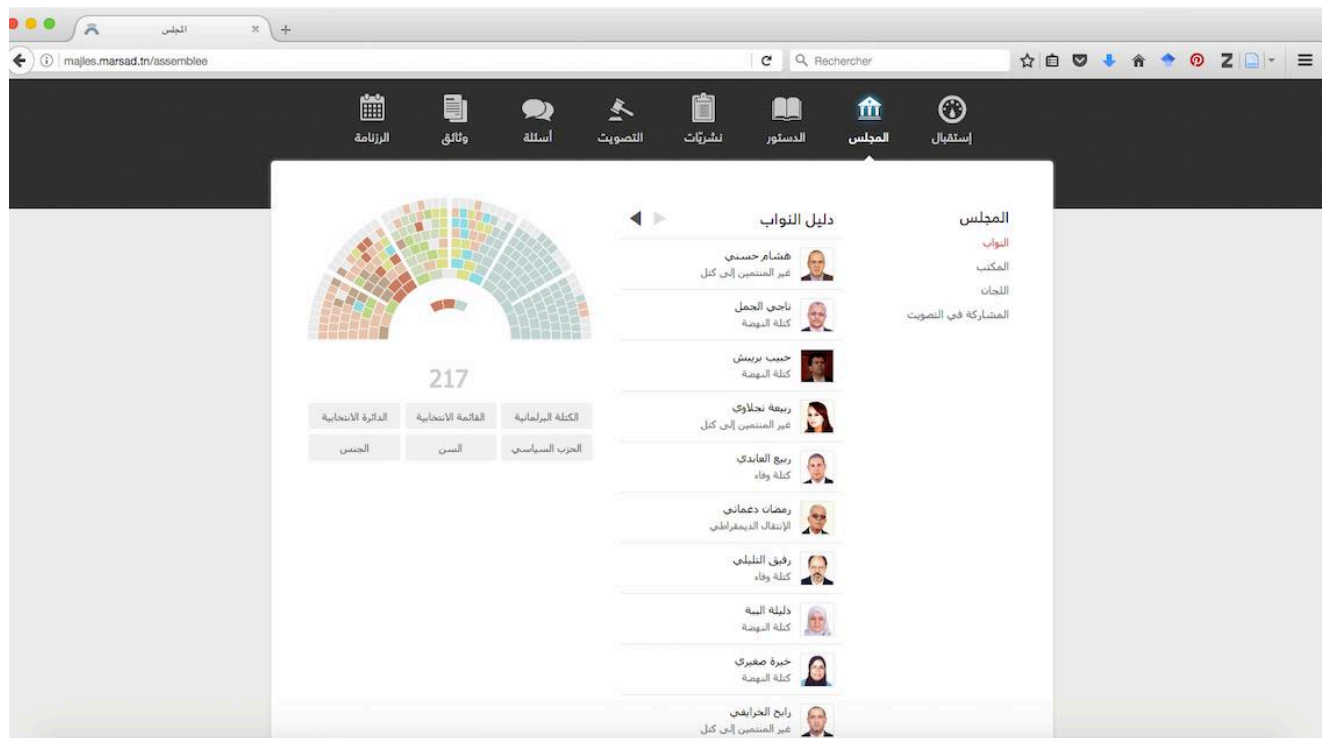
Livetweeter le travail des élus.

Source : ARP, 2015.



Une députée de la majorité rencontre une association de jeunes défendant un amendement concernant l'âge du candidat à la présidence.

Janvier 2014. Source : ©Thierry Brésillon



Annuaire en ligne des députés.
Source Al-Bawsala : www.marsad.majles.tn

Journaliste et engagée à l'ANC ?

Monia Ben Hammadi fait partie d'un groupe de *twittos* qui commentent en français les travaux de l'ANC. J'ai mis un moment à comprendre que la journaliste toujours présente à la buvette de l'ANC était celle qui participait le plus au débat en français sur les travaux de l'ANC sur *Twitter*. Sa trajectoire est à la fois représentative de l'implication de la diaspora¹ dans le changement de régime et est également atypique. Issue d'une famille *beldi*, qui n'habite plus sa demeure de la médina et s'est installée à la Marsa, elle a effectué sa scolarité au lycée français puis est partie faire ses études à Paris à l'université Paris-Dauphine avant d'opter pour des études de Lettres à la Sorbonne. En 2010, elle monte plusieurs projets associatifs à Paris pour soutenir les mobilisations et décide de rentrer en Tunisie en 2011. C'est à ce moment-là qu'elle s'oriente vers le journalisme, d'abord comme pigiste au *Quotidien*, puis prend en charge les affaires politiques et parlementaires à *BusinessNews*, deux médias francophones en ligne, très critiques de la nouvelle majorité et ayant pignon sur rue dès avant 2011. Elle considère parler très mal arabe lorsqu'elle revient en Tunisie en 2011, et (ré)apprend l'arabe en fréquentant assidument l'ANC mais sans prendre de cours. Elle s'occupe des sujets politiques et plus particulièrement du suivi des travaux de l'ANC (elle se définit elle-même comme une « geek de l'ANC »).

En plus d'être particulièrement active sur *Twitter*, en janvier 2014, elle compile en français les amendements déposés par les députés pour permettre de suivre en temps réel les votes et les modifications apportées au texte constitutionnel en ligne avec un camarade de *Twitter*² qui n'a pas de rôle défini dans le processus constituant, est étudiant en France, mais partage une somme importante de données concernant les travaux de l'ANC sur les réseaux sociaux. Ce document, dont tous les francophones se servaient pour suivre les débats sur le texte constitutionnel en janvier 2014, est emblématique du brouillage des frontières de l'institution.

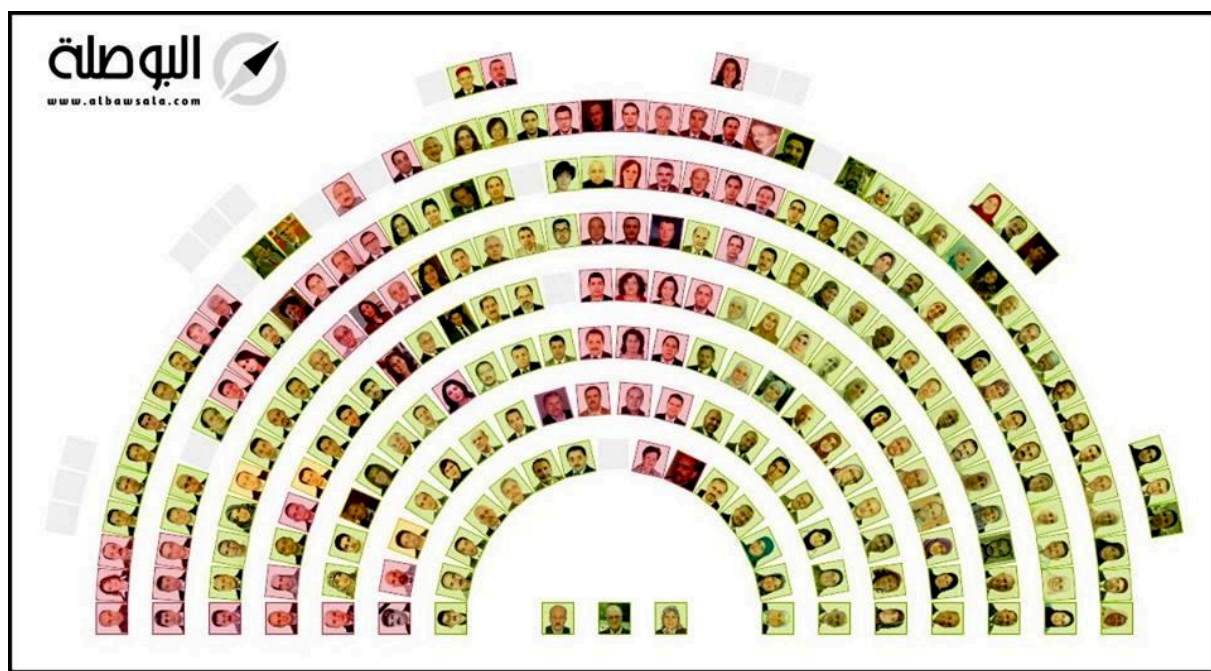
À l'ANC, elle mobilise à la fois des connaissances antérieures à 2011 (une amie d'enfance qui intègre l'ONG Al-Bawsala par exemple et est donc à ce titre présente à l'ANC tous les jours), mais développe également son capital social : elle se lie d'amitié avec un administrateur particulièrement actif sur les réseaux sociaux, et échange énormément avec l'assesseur en charge des relations avec la presse. Ici, la présence sur les réseaux sociaux est au moins aussi importante que la présence matérielle sur le site de l'ANC. À l'été 2013, elle participe à la fondation de la version maghrébine du *Huffington-Post* dont elle devient ensuite rédactrice en chef, avant de rejoindre, en janvier 2016 le média alternatif *Inkyfada*, là encore comme directrice éditoriale, et prend une part active à l'association El-Khatt, qui milite pour la liberté de la presse et de l'information en Tunisie. Cette trajectoire surprend dans le sens où elle s'écarte progressivement des médias institués pour aller vers des médias plus militants contrairement à d'autres qui ont d'abord un engagement militant puis se professionnalisent dans les médias institués³.

¹ Zederman, "Trans-State Spaces of Mobilization.", *op. cit.* p. 254-256.

² https://docs.google.com/document/d/162YXEfkyO7azoUDvM6DcmdVzSfDH5_hQxvjbeMCajAQ/edit

³ Voir par exemple Lilia Blaise qui tient un blog « Tawa fi Tounis », avant d'intégrer France 24 et *Inkyfada*, puis *Le Monde*, ou Seif Soudani qui travaille d'abord à *Nawaat* puis au *Courrier de l'Atlas*.

Annexe 14 : Le sit-in Errahil



Les élus qui se retirent.

Source : Al-Bawsala



Tentes du *sit-in* du Bardo

août 2013, source : photos Facebook d'une députée retirée



Conférence de presse des élus retirés (aout 2013)
Source : Facebook, attachée de presse de Massar.



Conférence de presse des députés retirés.
Septembre 2013. Source : page Facebook de Mon Massir.

Annexe 15 : Critiquer l'ANC – Quelques caricatures



Le regard de Willis sur l'ANC

Caricature parue le 11 avril 2013 sur la page Facebook de Willis From Tunis et relayée dans les réseaux sociaux



L'ANC en grève de la faim

Dessin de Lotfi Ben Sassi paru dans *La Presse* le 2 octobre 2012.

813

Annexe 16 : Le maillage administratif de Kasserine



Circonscription de Kasserine

Carte de la circonscription de Kasserine

Annexe 17 : Campagnes électorales et risque d'enclicage



Un meeting d'Ennahdha à Majen Bel Abbes

octobre 2014, Source : page Facebook d'Ennahdha à Kasserine. Traduction de l'encadré : « 29. Circonscription de Kasserine. Élections législatives. 26 octobre 2014. 29 mouvement Ennahdha ». Traduction du panneau blanc : « Le bureau local d'Ennahdha à Majel Bel Abbes souhaite la bienvenue à ses invités. »



Le député sortant en campagne pour sa réélection.

Source : page Facebook d'Ennahdha à Kasserine. Traduction de l'encadré : « 29. Circonscription de Kasserine. Élections législatives. 26 octobre 2014. 29. Mouvement Ennahdha »

Annexe 18 : Nidaa Tounès en campagne à Kasserine



Meeting de Nidaa Tounès à Haïdra (Kasserine),
octobre 2014. Source : auteure.



Affiche de la liste Nidaa Tounès à Kasserine, 2014.

Traduction : « 55. Kasserine. Mouvement Nidaa Tounès (l'Appel de la Tunisie) »

Annexe 19 : A la conquête des quartiers populaires dans le grand Tunis



Béji Caid Essebsi à la tribune

Meeting de Nidaa Tounès de début de campagne, le 9 octobre 2014, au stade de Mellassine, quartier populaire de Tunis, proche du siège de l'entreprise de Faouzi Elloumi. La députée tête de liste de Tunis 1 est tout à droite en veste rouge. Au centre, Béji Caid Essebsi, à gauche avec une écharpe aux couleurs de la Tunisie, son fils, Hafedh Caid Essebsi. Source : Espace Manager.



Matériel de campagne de Nidaa Tounès.

Les « volontaires » sont équipés de t-shirt au logo du parti et de drapeaux. Source : Espace Manager.



Nidaa Tounès à Mellassine

Meeting de Nidaa Tounès, le 9 octobre 2014, au stade de Mellassine. Une partie importante de l'assistance est venue dans ce quartier populaire en voiture, depuis les quartiers aisés de la capitale. Source : Espace Manager.



L'UPL à Mellassine

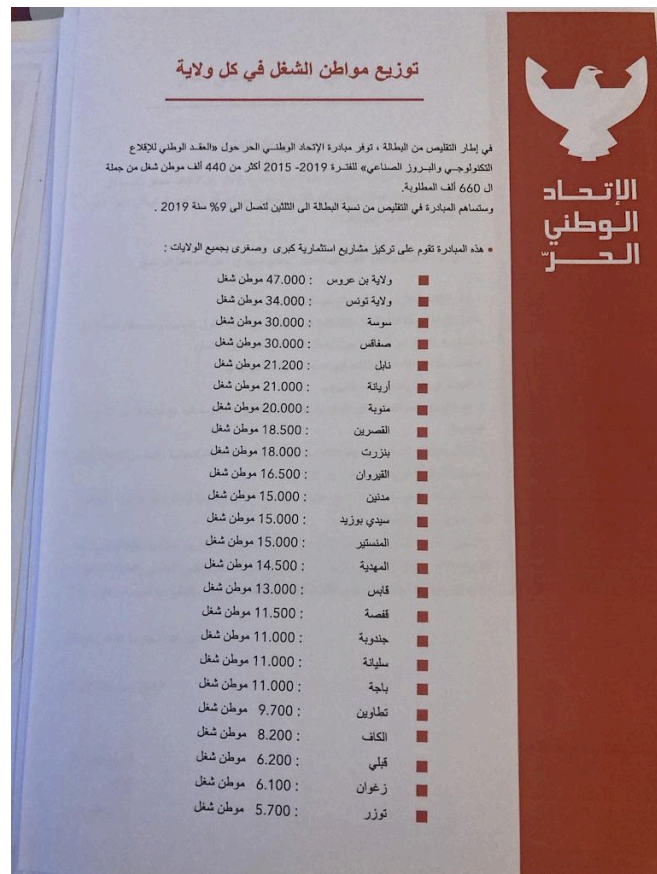
24 octobre 2014. *Meeting* des listes de Tunis des candidats UPL. Stade de Mellassine, Source : auteure. En organisant le congrès dans un stade d'un quartier populaire de la capitale et supporter du Club Africain, que Nidaa Tounès a présenté comme « sien », la direction de l'UPL veut montrer sa capacité à concurrencer Nidaa Tounès.



La campagne d'Ennahdha à Mornag

La liste d'Ennahdha en campagne à Mornag (Circonscription de Ben Arous) pose devant la nouvelle route construite par le gouvernorat en 2014 : à gauche la députée Hela Hammi en charge des affaires financières à l'ANC, candidate à sa réélection, au centre Noureddine Bhiri, tête de liste, ministre de la Troïka, entouré des membres du bureau local du mouvement. La photo a été publiée sur la page *facebook* de Noureddine Bhiri dans un album avec la mention suivante¹ : « Aujourd'hui, M. Noureddine Bhiri, tête de liste à Ben-Arous, s'est rendu, accompagné d'un certain nombre de membres de la liste, à la ville de Mornag. La délégation a mené une campagne de communication avec les citoyens de la région dans les rues principales et un certain nombre de cafés. Cette campagne a donné lieu à des échanges positifs avec les citoyens en particulier la présentation du programme électoral du mouvement dans la région de Ben Arous, ainsi que l'écoute des problèmes et des préoccupations des habitants de la région. » (trad. de l'auteure) Ici le journaliste en charge de couvrir la campagne m'a coupée des photos et a sélectionné les photos sur lesquelles je n'étais pas présente.

¹ <https://www.facebook.com/media/set/?set=a.832585643472588.1073741898.148486811882478&type=1>



L'emploi, au cœur de la campagne de l'UPL en 2014.

Source : dossier de presse bilingue distribué au meeting du 24 octobre 2014 à Mellassine

Bibliographie

Note sur la bibliographie : ne figurent ici que les ouvrages cités dans la thèse.

Ouvrages et articles scientifiques

Abassi Driss, *Entre Bourguiba et Hannibal. Identité tunisienne et histoire depuis l'indépendance*, Aix en Provence, IREMAM-Karthala, 2005.

Abassi Driss, *La Tunisie depuis l'indépendance, politique, histoire, identité*, Paris, l'Harmattan, 2017.

Abdelrahman Maha, « “With the Islamists ? – Sometimes. With the State ? – Never !” Cooperation between the Left and Islamists in Egypt », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 36, n°1, 2009, p. 37-54.

Abélès Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000.

Achcar Gilbert, *Le Peuple veut*, Arles, Actes Sud, 2013.

Achin Catherine, *Le Mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement : France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005.

Achin Catherine (dir.), *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

Achin Catherine, Dorlin Elsa, Rennes Juliette, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, n° 31, vol. 3, 2008, p. 5-17.

Achin Catherine, « Un féminisme « normalisé » ? Femmes de l'Est dans la politique allemande après l'unification », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 19, vol.1, 2013, p. 75-90.

Achin Catherine, Lévêque Sandrine, « La Parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 204, n°4, 2014, p. 118-137.

Ageron Charles-Robert (dir.), *Genèse de l'Algérie algérienne. Volume 2*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2005.

Agrikoliansky Éric, Collovald Annie, « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent ? », *Politix*, vol. 106, n°2, 2014, p. 7-29.

Aït-Aoudia Myriam, Heurtaux Jérôme, « Partis politiques et changement de régime », *Critique internationale*, vol. 30, n°1, 2006, p. 125-127.

Aït-Aoudia Myriam, « Les Dilemmes des nouveaux partis face à la participation à la première élection pluraliste post-autoritaire. Retour sur un impensé à partir du cas algérien », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n°2, 2013, p. 15-32.

Aït-Aoudia Myriam, *L'Expérience démocratique en Algérie (1988-1992)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Aït-Aoudia Myriam, Roger Antoine (dir.), *La Logique du désordre. Relire la sociologie de Michel Dobry*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Aldrin Philippe, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF, 2005.

Aldrin Philippe, « La “Société civile” au microscope : Du macrologique à l’étude de cas... et réciproquement ? », *Revue Française de Science Politique*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, vol. 61, n°6, 2012, p.114-121.

Aldrin Philippe, Bargel Lucie, Bué Nicolas, Pina Christine (dir.), *Politique de l’alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016.

Allal Amin, « Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008) », *Politique africaine*, vol. 117, n°1, 2010, p. 107-125.

Allal Amin, « “Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier !”. Germes d’un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors du moment révolutionnaire à Tunis », *Politique africaine*, vol. 121, n°1, 2011, p. 53-67.

Allal Amin, « Trajectoires « révolutionnaires » en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007-2011 », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012, p. 821-841.

Allal Amin, « L’Autoritarisme participatif : politiques de développement et protestations dans la région minière de Gafsa en Tunisie 2006-2010 », doctorat en science politique, université d’Aix Marseille, 2013.

Allal Amin, « Penser global, agir dans un bocal. Participation locale, régulation néo-libérale et situation autoritaire en Tunisie (2006-2010) », *Gouvernement et Action Publique*, vol. 2, 2016.

Allal Amin, Bué Nicolas (dir.), *(In)disciplines partisans. Comment les partis politiques tiennent leurs militants*, Villeneuve d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

Allal Amin, Geisser Vincent, « La Tunisie de l’après Ben-Ali. Les partis politiques à la recherche du “peuple introuvable” », *Cultures & Conflits*, vol. 83, 2011, p. 118-125.

Allal Amin, Geisser Vincent, « Tunisie : “ Révolution de jasmin ” ou Intifada ? », *Mouvements*, vol. 66, n°2, 2011, p. 62-68.

Allal Amin, Geisser Vincent (dir.), *Tunisie, une démocratisation au-dessus de tout soupçon*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

Allal Amin, Pierret Thomas, *Au Cœur des révoltes arabes*, Paris, Armand Colin, 2013.

Allal Amin, Vannetzel Marie, « Des lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration », *Politique Africaine*, n°146, vol. 2, 2017.

Amri Laroussi, *Les Changements sociaux en Tunisie, 1950-2000*, Paris, L’Harmattan, 2007.

Anderson Elijah, *Streetwise: Race, Class, and Change in an Urban Community*, Chicago, University of Chicago Press, 1990.

Anderson Lisa, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, (1830-1980)*, Princeton, Princeton University Press, 1987.

- Arafat Alaa ed-Din, Ben Nefissa Sarah, *Vote et Démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Paris, IRD-Karthala, 2005.
- Arato Andrew, *Civil Society, Constitution and Legitimacy*, Lanham MD, Rowman and Littlefield, 2000.
- Arfaoui Khemais, *Les Élections politiques en Tunisie de 1881 à 1956*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Habib Attia, « L'évolution des structures sociales et économiques dans les hautes steppes », *Revue Tunisienne des Sciences sociales*, vol. 6, 1966, p. 5-38.
- Attia Habib, « Les Hautes steppes tunisiennes. De la société pastorale à la société paysanne », doctorat de géographie, Université de Paris VII, 1977.
- Audigier François, « Le Gaullisme d'ordre des années 68 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 116, n°4, 2012, p. 53-68.
- Audigier François, *Les Prétoriens du Général, Gaullisme et violence politique de 1947 à 1959*, Rennes, PUR, 2018, p. 45-62.
- Auyero Javier, « Patients of the State: An Ethnographic Account of Poor People's Waiting », *Latin American Research Review*, n°46, vol. 1, 2011, p. 5-29.
- Auyero Javier, *Poor People's Politics. Peronist survival networks and the legacy of Evita*, Durham, Duke University Press, 2001.
- Aya Rod, "Theories of Revolution Reconsidered", *Theory and Society*, vol. 8, n°1, 1979, p. 135-165.
- Ayari Michael Béchir, Gobe Éric, « Les cadres supérieurs de la fonction publique tunisienne : flou sémantique et réalités d'une condition socioprofessionnelle », *Les Cahiers du GDR Cadres*, n° 8, 2004, p. 87-100.
- Ayari Bechir Michael, « S'engager en régime autoritaire, gauchistes et islamistes dans la Tunisie indépendante », sous la direction de Michel Camau, Université Paul Cezanne Aix-Marseille III, 2009.
- Ayari Michael Béchir, « Rester le même tout en devenant un autre : les "islamistes" tunisiens exilés en France », *Maghreb-Machrek*, vol. 194, 2007-2008, p. 55-73.
- Ayari Michael Béchir, Bargaoui Sami (dir.), *Après l'indépendance : parcours et discours* Tunis, Arabesques Éditions et DIRASET, 2010.
- Ayari Michael Béchir, « La révolution tunisienne, une émeute politique qui a réussi ? », in Allal Amin, Pierret Thomas, *Au Cœur des révoltes arabes*, Paris, Armand Colin, 2013.
- Ayari Michael Béchir, *Le Prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire, gauchistes et islamistes sous Bourguiba et Ben Ali (1957-2011)*, Tunis, IRMC-Karthala, 2016.
- Ayari Michael Béchir, Brésillon Thierry, « Le "retour" d'Ennahdha sur la scène politique », in Allal Amin, Geisser Vincent (dir.), *Tunisie, une démocratisation au-dessus de tout soupçon*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

Ayeb Habib, « Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'Alfa », *Maghreb - Machrek*, vol. 210, n°4, 2011, p. 61-77.

Aynié Marie, « Quelle tenue en séance ? Les transgressions du député en blouse, Christophe Thivrier », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 23, n°1, 2016, p. 95-113.

Baaklini Abdo, Denoeux Guilain, Springborg Robert (eds.), *Legislative Politics in the Arab World: The Resurgence of Democratic Institutions*, Boulder, Rienner, 1999.

Baccar Gherib, « Les classes moyennes tunisiennes entre mythe et réalité. Éléments pour une mise en perspective historique », *L'Année du Maghreb*, 7, 2011, p. 419-435.

Baczko Adam, Dorronsoro Gilles, Quesnay Arthur, *Syrie : Anatomie d'une guerre civile*, Paris, Éditions du CNRS, 2016.

Baczko Adam, Dorronsoro Gilles, Quesnay Arthur, « Le Capital social révolutionnaire. L'exemple de la Syrie entre 2011 et 2014 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 24-35.

Baduel Pierre-Robert, « Le front de l'État, études sur la construction nationale dans le monde musulman », mémoire original en vue de l'obtention de l'HDR, Université de Provence Aix-Marseille, 1995.

Banégas Richard, *La démocratie à pas de caméléon, transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.

Baraket Houda, Belhassine Olfa, *Ces nouveaux mots qui font la Tunisie*, Tunis, Ceres, 2016.

Barbier Pascal, Bargel Lucie, Beaumont Amélie et al., « Vêtement », in Rennes Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*. Paris, La Découverte, 2016, p. 659-669.

Bard Christine, Pavard Bibia, « Introduction », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 19, n°1, 2013 p. 7-15.

Bargaoui Sami, « Des Turcs aux Hanafiyya. La construction d'une catégorie "métisse" à Tunis aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 60, n°1, 2005, p. 209-228.

Barthes Roland, « Proust et les noms », *Le Degré zéro de l'écriture suivi de Nouveaux essais critiques*, Paris, Seuil, 1967, 1972, p. 121-134.

Baudot Pierre-Yves, Rozenberg Olivier, « Introduction. Lasses d'Elias : des assemblées dé-pacifiées ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 14, n°2, 2010 p. 6-17.

Bayart Jean-François, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

Bayart Jean-François, « La Problématique de la démocratie en Afrique noire. "La Baule, et puis après ?" », *Politique africaine*, vol. 43, 1991, p. 5-20.

Bayart Jean François, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, vol. 5, n°4, 1999, p. 97-120.

Bayart Jean-François, Mbembe Achille, Toulabor Comi, *Le politique par le bas en Afrique noire : Contribution à une problématique de la démocratie*, Karthala, Paris, 2008 [1992].

Bayat Asef, "The Coming of a Post-Islamist Society," *Critique: Critical Middle East Studies*, vol. 9, 1996, p. 43-52

Bayat Asef, *Life as Politics. How Ordinary People Change the Middle East*, Stanford, Stanford University Press, 2013 [2009].

Bayat Asef (ed.), *Post-islamism. The changing faces of political islam*, New York, Oxford University Press, 2013.

Beaud Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix*, vol. 35, n°9 1996, p. 226-257.

Beauvallet Willy, Michon Sébastien (dir.), *Dans l'ombre des élus, une sociologie des collaborateurs politiques*, Lille, Presses du Septentrion, 2017.

Beheldi Amor, « La question spatiale », *ACMACO & CEMAREF Tunisie Perspective 2040*, Tunis, 2012.

Béji Hélé, *Le Désenchantement national, essai sur la décolonisation*, Paris, Maspero 1982.

Belhadj Aymen, de Facci Damiano, « L'État dans l'impasse. La crise de l'emploi dans les régions de l'intérieur en Tunisie postrévolutionnaire », *Maghreb - Machrek*, vol. 226, n°4, 2015, p. 33-51.

Belhadj Aymen, « Orientation du vote et socialisation politique dans la localité de Jbenyena », in Gana Alia, Van Hamme Gilles (dir.), *Élections et territoires en Tunisie. Enseignements des scrutins post-révolution (2011-2014)*, Tunis, IRMC-Karthala, 2016.

Belhassen Souhayr, Sophie Bessis, *Bourguiba : à la conquête d'un destin (I) un si long règne (II)*, Jeune Afrique 1988.

Ben Achour Mohamed El Aziz, *Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XIXème siècle : les élites musulmanes*, Tunis, Institut National d'Archéologie et d'Art, 1989.

Ben Achour Rafaâ, « La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 100, n°4, 2014, p. 783-801.

Ben Achour Rafaâ, Ben Achour Sana, « La transition démocratique en Tunisie : entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 92, n°4, 2012, p. 715-732.

Ben Dhiaf I., « Chronique politique Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1983, Paris, CNRS Éditions, 1985, p. 885-923.

Ben Mami Amine, Gobe Éric, « A new offer of commitment and work for qualified youth? Democratic monitoring associations in post-Ben Ali Tunisia », *The Journal of North African Studies*, 2019.

Ben Mammi Riadh Amine, « Des ressources extérieures... pour exister à l'intérieur ? Ruptures et continuités des logiques d'action au sein de la Ligue Tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme (1976-2019) », in Aldrin Philippe, Ferre Nathalie (dir.), *La « société civile » dans l'action transnationale au concret*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, à paraître, 2020.

Ben Néfissa Sarah, « “Ça suffit” ? Le “haut” et le “bas” du politique en Égypte », *Politique africaine*, vol. 108, n°4, 2007, p. 5-24.

Ben Néfissa Sarah, « Trajectoires transitionnelles et élections en Tunisie et en Égypte », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 9-27.

Ben Néfissa Sarah, Abo El-Kasem Mahmoud Hamdy, « L’organisation des Frères musulmans égyptiens à l’aune de l’hypothèse qutbiste », *Revue Tiers Monde*, vol. 222, n°2, 2015, p. 103-122.

Ben Othmane Ahmed, Bessis Sophie, *Sortir de la prison*, Paris, la Découverte, 2002.

Ben Romdhane Mahmoud, *Tunisie, État économie et société*, Paris, Édition Publisud, 2011.

Ben Salem Meriem, « Le voile en Tunisie. De la réalisation de soi à la résistance passive », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°128, 2010.

Ben Salem Meriem, « Fluidité politique et transition “incertaine” d’Ennahdha vers l’islamo-démocratie », in M’rad Hatem (dir.), *Partis politiques et transition démocratique*, Tunis, Nirvana, 2019, p. 159-160.

Ben Smaïl Youssef, *The Political Rise of Ennahdha’Women: Changing the Markers of Legitimacy*, Mémoire de Master, Université de Harvard, 2014.

Ben Tarjem Khansa « Ouvrir la boîte noire : appareil sécuritaire et changement de régime », in Allal Amin, Geisser Vincent (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

Bendana Kmar, « De l’intérieur d’un lointain : l’histoire contemporaine de la Tunisie » in : Bendana Kmar, Mahé Alain (dir.), *Savoirs du lointain et sciences sociales*, Paris, Bouchene, 2004.

Bendana Kmar, « Le parti Ennahdha à l’épreuve du pouvoir en Tunisie », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 189-204.

Bennani-Chraïbi Mounia *et al.*, *Résistance et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

Bennani-Chraïbi Mounia, « “Hommes d’affaires” versus “profs de fac”. La notabilisation parlementaire d’un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n°2, 2008, p. 205-219.

Bennani-Chraïbi Mounia, « Exit, voice, loyalty », in Fillieule Olivier *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de SciencesPo, 2009.

Bennani-Chraïbi Mounia, « Quand négocier l’ouverture du terrain c’est déjà enquêter. Obtenir la passation de questionnaires aux congressistes de partis marocains », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17, n°4, 2010, p. 93-108.

Bennani-Chraïbi Mounia, « Jeux de miroir de la « politisation » : les acteurs associatifs de quartier à Casablanca », *Critique internationale*, vol. 50, n°1, 2011, p. 55-71.

Bennani-Chraïbi Mounia, « L’espace partisan marocain : un microcosme polarisé ? », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°6, 2013, p. 1163-1192.

Bennani-Chraïbi Mounia, « Beyond Structure and Contingency: Toward an Interactionist and Sequential Approach to the 2011 Uprisings », *Middle East Critique*, vol. 26, n°4, 2017.

Bennani-Chraïbi Mounia, « La scène partisane marocaine. De la lutte pour l'alternative à la lutte pour les mandats », mémoire en vue de l'habilitation à diriger les recherches en science politique, ÉNS-PSL, 2019.

Bennani-Chraïbi Mounia, Catusse Myriam, Santucci, Jean-Claude (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc : Les législatives de 2002*, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2005.

Bennani-Chraïbi Mounia, Fillieule Olivier, « Retour sur les situations révolutionnaires arabes », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012.

Bensa Alban, Fassin Éric, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, 2002.

Bereni Laure, *La Bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015.

Berger Peter L., Luckmann Thomas, *La Construction sociale de la réalité*, trad. de l'anglais par Pierre Taminiaux, Paris, Méridiens, Klincksieck, 1986 (*The Social Construction of Reality*, New York, Doubleday, 1966).

Bernoussi-Idrissi Nadia, « Droit constitutionnel étranger. Les groupes parlementaires au Maroc » *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 61, n°1, 2005.

Berque Jacques, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? », in *L'Éventail de l'histoire vivante, hommage à Lucien Febvre*, Paris, Armand Colin, 1954, p. 261-271.

Berriane Yasmine, « Intermédiations stratégiques. L'engagement des militantes associatives locales dans la campagne pour les législatives marocaines de 2007 », in Zaki Lamia (dir.), *Terrains de campagne au Maroc : les élections législatives de 2007*, Paris – Tunis, Karthala, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2009, p. 160-91.

Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel, « 1. Les bifurcations, un état de la question en sociologie », in : Grossetti Michel (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2009.

Bessis Juliette, « Sur Moncef bey et le moncefisme : la Tunisie de 1942 à 1948 », *Revue française d'outre-mer*, vol. 260-261, 1983, p. 97-131.

Bessis Juliette, *Maghreb. La traversée du siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Bessis Sophie, « Le féminisme institutionnel en Tunisie », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, vol. 9, 1999.

Bessis Sophie, « Bourguiba féministe : les limites du féminisme d'État bourguibien », in Michel Camau, Vincent Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, Karthala, 2004, p. 101-112.

Best Heinrich, Cotta Maurizio (eds), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

Birnbaum Pierre, *Les Sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Seuil, 1977.

Bisson Vincent, « Dynamiques comparées de l'urbanisation en milieu tribal (Tunisie et Mauritanie) », doctorat de géographie, Université François Rabelais - Tours, 2005.

Bisson Vincent, « Tunisie post-Ben Ali : Le réveil des solidarités tribales ? Retour dans un sud communautarisé en pleine transition », *Maghreb Machrek*, vol. 212, 2012, p. 15-26.

Blanco Hédi, Baccouche Abderrahmane, « Le recrutement des députés à l'Assemblée Nationale Tunisienne : Analyse des élections législatives en Tunisie de 1959 à 1974 », *Revue tunisienne des sciences sociales*, vol. 64, 1981, p. 11-78.

Blatrix Cécile, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 74, n°2, 2009, p. 97-119.

Blavier Pierre, « Sociogenèse de la révolution tunisienne : expansion scolaire, chômage et inégalités régionales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 55-71.

Blondiaux Loïc, *Le Nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.

Blouet Alexis, « Le pouvoir pré-constituant : analyse conceptuelle et empirique du processus constitutionnel égyptien après la Révolution du 25 janvier 2011 », doctorat de droit, Université Paris 1, 2018.

Boelaert Julien, Michon Sébastien, Ollion Étienne, « Le temps long de la politique », *Pouvoirs*, vol. 161, n° 2, 2017, p. 61-72.

Boelaert Julien, Michon Sébastien, Ollion Étienne, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, 2017.

Bongrand Philippe, Gervais Julie, Payre Renaud, « Introduction. Les savoirs de gouvernement à la frontière entre "administration" et "politique" », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n°4, 2012, p. 7-20.

Boni-Le Goff Isabel, « Corps légitime », in Rennes Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*. Paris, La Découverte, 2016, p. 159-169.

Boni-Le Goff Isabel, « Des expert·e·s respectables ? Esthétique vestimentaire et production de la confiance », *Travail, genre et sociétés*, vol. 41, n°1, 2019, p. 67-86.

Bonnard Pascal, Dakowska Dorota, Gobille Boris (dir.), *Les Épreuves croisées de la démocratie et de l'autoritarisme. Frontières, emprunts, circulations*, Paris, Karthala, à paraître, 2020.

Bonnet François, « Les machines politiques aux États-Unis. Clientélisme et immigration entre 1870 et 1950 », *Politix*, vol. 92, n° 4, 2010.

Boubekeur Amel, « Islamists, Secularists and Old Regime Elites in Tunisia: bargained Competition », *Mediterranean Politics*, vol. 21, n°1, 2016, p. 107-127.

Bouguerra Abdeljalil, *De l'histoire de la gauche tunisienne : le mouvement Perspectives. 1963-1975*, Tunis, Cérès, 1993.

Boumakani Benjamin, « La prohibition de la “transhumance politique” des parlementaires », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 75, n°3, 2008.

Bourcart Léo, *Émergence et usages du concept de résilience dans les mondes académique et institutionnel*, Doctorat de Science politique, Université Grenoble Alpes, 2015.

Bourdet Claude, « Les maîtres de l’Afrique du Nord », *Les Temps Modernes*, vol. 80, 1952.

Bourdieu Pierre, *Esquisse d’une théorie de la pratique*, précédé de *Trois études d’ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 1972, 2000.

Bourdieu Pierre, *La Distinction*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

Bourdieu Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, 1980, p. 2-3.

Bourdieu Pierre, « La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, 1981.

Bourdieu Pierre, « Délégation et fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, 1984.

Bourdieu Pierre, « The Forms of Capital », in John G. Richardson (éditeur) *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York-Westport, London: Greenwood Press, 1986.

Bourdieu Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l’action*, Paris, Seuil, 1994.

Bourdieu Pierre, *Le Bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002.

Bourdieu Pierre, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n°5, 2011.

Boutaleb Assia, « Le Parlement côté coulisses : figures et grammaires de l’assistant parlementaire en Égypte », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n°2, 2008, p. 221-236.

Boutaleb Assia, Ferrié Jean-Noël, « Les parlements dans les régimes autoritaires arabes », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 2, 2008, p. 179-188.

Boutaleb Assia, Roussel Violaine, « Comment le monde vacille ou tient ? Liaisons et ruptures intersectorielles. », in Gaïti Brigitte, Siméant Johanna (dir.), *La Consistance des crises. Autour de Michel Dobry*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 113-130.

Bozarslan Hamit, « Réflexions sur les configurations révolutionnaires tunisienne et égyptienne », *Mouvements*, n°66, 2011.

Bozarslan Hamit, *Sociologie politique du Moyen Orient*, Paris, La Découverte, 2011.

Bozarslan Hamit, « Chapitre 1. Heurs et malheurs de la politique arabe de la Turquie », in : Oualdi M’hamed, Pagès el-Karoui Delphine, Verdeil Chantal (dir.), *Les Ondes de choc des révolutions arabes*, Beyrouth, Presses de l’Ifpo, 2014.

Bozarslan Hamit, « Penser l'effondrement des sociétés », *The Conversation*, 11 décembre 2015.

Bozarslan Hamit, « Quand la violence domine tout mais ne tranche rien », Collège international de philosophie, « Rue Descartes », vol. 85-86, n°2, 2015, p. 19-35.

Braconnier Céline, *La Démocratie de l'Abstention*, Paris, Gallimard, 2007.

Brandt Michele, Cottrell Jill, Ghai Yash, Regan, Anthony, *Constitution-Making and Reform: Options for the Process*. Switzerland: Interpeace, 2011

Bras Jean-Philippe « L'autre Tunisie de Bourguiba, les ombres du sud » in Camau Michel, Geisser Vincent (dir.), *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, Aix-en-Provence, Kartala 2004, p. 295-311.

Bras Jean-Philippe, « Indépendance nationale et nationalisation des élites en Tunisie », in : Lardjane Omar (dir.), *Élites et société : Algérie et Égypte*, Alger, CREAD, Casbah Éditions, 2007, p. 201- 212.

Bras Jean-Philippe, « Un État "civil" peut-il être religieux ? Débats tunisiens », *Pouvoirs*, vol. 156, n°1, 2016, p. 55-70.

Bras Jean-Philippe, « Tunisie, un juge administratif en révolution », in Gobe Éric (dir.), *Justice et réconciliation dans le Maghreb post-révoltes arabes*, Paris-Tunis, IRMC-Karthala, 2020.

Bras Jean-Philippe, Gobe Éric, « Légitimité et révolution en Tunisie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Études libres inédites, 2^d sem., n° 142, 2017, p. 233-254.

Braun Céline, « À quoi servent les partis tunisiens ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 111-112, 2006, p. 15-62.

Briquet Jean-Louis, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique. », *Politix*, vol. 7, n°28, 1994, p. 16-26.

Briquet Jean-Louis, *La Tradition en mouvement, clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997.

Briquet Jean-Louis, « Notables et processus de notabilisation dans la France des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles », *Politika*, 2017.

Briquet Jean-Louis, Sawicki Frédéric, *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998.

« The Dynamics of Opposition Cooperation in the Arab World », dossier, *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 38, n°3, 2011.

Brown Carl, *The Tunisia of Ahmed Bey 1837-1855*, Princeton, Princeton University Press, 1974.

Brown Nathan, *Constitutions in a Nonconstitutional World: Arab Basic Laws and the Prospects for Accountable Government*, New York, Suny Press, 2001.

Brown Nathan, « Constituting Constitutionnalism », in Filiu Jean-Pierre, Lacroix Stéphane, *Revisiting Arab Uprisings*, London, Hurst & Co., 2018.

Burgat François, *L'Islamisme au Maghreb, la voix du sud*, Paris, Karthala, 1988.

- Burgat François, *L'Islamisme au Maghreb, la voix du sud*, Paris, Payot, 1995 [1988].
- Burgat François, « Égypte 1989-1991 : les refuges du politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1989, Paris, CNRS, 1992.
- Burgat François, *L'Islamisme en face*, Paris, La Découverte, 2007.
- Burgat François, *Comprendre l'islam politique. Une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste. 1973-2016*, Paris La Découverte, 2016.
- Burgat François, Paoli Bruno (dir.), *Pas de printemps pour la Syrie. Les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013)*, Paris, La Découverte, 2013.
- Burke Edmund III, « Islam and Social Movements: Methodological Reflections » in Burke Edmund III, Lapidus Ira M. (eds), *Islam, Politics, and Social Movements*, Berkeley and Los Angeles, CA: University of California Press, 1988.
- Burstin Haïm, *Une révolution à l'œuvre. Le faubourg Saint-Marcel (1789- 1794)*, Seyssel, Champ-Vallon, 2005.
- Burstin Haïm, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013.
- Camau Michel, « X. Les institutions politiques des états maghrébins postcoloniaux », in Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes, *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1975.
- Camau Michel, « Caractère et rôle du constitutionnalisme dans les États maghrébins », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 16-1977, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 385-386.
- Camau Michel, *Pouvoir et institutions au Maghreb*, Tunis, Cérès Productions, 1978.
- Camau Michel, « La Transitologie à l'épreuve du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord », in *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1999, Paris, CNRS Éditions, 2002.
- Camau Michel, « Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n°2, 2002, p. 213-232.
- Camau Michel, « Perspectives. Usages et représentations de l'alternance en situations critiques. Illustrations égyptiennes et tunisiennes », in Aldrin Philippe, Bargel Lucie, Bué Nicolas, Pina Christine (dir.), *Politique de l'alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016, p. 381-405.
- Camau Michel, *L'Exception tunisienne, variations sur un mythe*, Tunis, Karthala, 2018.
- Camau Michel, « L'Étude des élites tunisiennes. Retour sur un domaine de prédilection », mars 2020, www.academia.edu.
- Camau Michel, Amrani Fadila, Ben Achour Rafaa, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie*, Aix-en-Provence, Édisud, 1981.
- Camau Michel, Geisser Vincent, « L'islamisme imaginaire : identité obsédante et structurante des scènes politiques tunisiennes ? », *Maghreb Machrek*, n°175, 2003.

Camau Michel, Geisser Vincent, *le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2003.

Camau Michel, Geisser Vincent (dir.), *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, Aix-en-Provence, Kartala 2004.

Camau Michel, Massardier Gilles, *Démocraties et autoritarismes. Fragmentations et hybridations des régimes*, Aix-en-Provence, Karthala, 2009.

Camau Michel, Vairel Frédéric (dir.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, PUM, 2014.

Capoccia Giovanni, Ziblatt Daniel, « The Historical Turn in Democratization Studies », *Comparative Political Studies*, vol. 43, n°8-9, 2010.

Carbonnier Jean, *Flexible droit : textes pour une sociologie du droit sans rigueur*, (5^{ème} ed.), Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1983.

Carle Zoé, « Poétique du slogan révolutionnaire », doctorat de littérature, Sorbonne Paris-Cité, 2017.

Caron Jean-Claude, « Les Mots qui tuent. Le meurtre parlementaire de Manuel (1823) », *Genèses*, n° 83, vol. 2, 2011, p. 6-28.

Carpentier Irène, « L'observatoire localisé de Gabès : les ressorts d'une victoire éclatante du parti Ennahdha », in Gana Alia et Gilles Van Hamme (dir.), *Élections et territoires en Tunisie. Enseignements des scrutins post-révolution (2011-2014)*, Tunis, IRMC-Karthala 2016.

Catusse Myriam, « Les Coups de force de la représentation » in Bennani-Chraïbi Mounia, Catusse Myriam, Santucci Jean-Claude. *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Législatives 2002.*, Karthala, 2004, p.69-104.

Catusse Myriam, « Une tentative manquée de conversion politique au Maroc. L'échec électoral de l'ancien « patron des patrons » (2001-2007) », *Politix*, vol. 84, n°4, 2008, p. 91-113.

Catusse Myriam, *Le Temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2008.

Catusse Myriam, Zaki Lamia, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc : les politiques du Parti de la justice et du développement », *Critique internationale*, vol. 42, n°1, 2009, p. 73-91.

Catusse Myriam, Mouawad Jamil, « Les “Choix de Jbeil” : Notabilité locale, mobilisations nationales et réalignements », in Myriam Catusse, Karam Karam, Olfa Lamoum, *Métamorphoses des figures du leadership au Liban. Champs et contrechamps des élections législatives de 2009*, Presses de l'Ifpo / Lebanese Center for Policy Studies, 2011, p. 33-77.

Catusse Myriam, « Tunisie et Égypte aux urnes ! Révolution ou restauration de la sociologie électorale ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 29-50.

Catusse Myriam, « La question sociale aux marges des soulèvements arabes : leçons libanaises et marocaines », *Critique internationale*, vol. 61, n°4, 2013, p. 19-34.

Cavatorta Francesco, Durac Vincent, *Civil society and democratization in the Arab world. The dynamics of activism*, Abingdon, Routledge, 2010;

Cavatorta Francesco, Merone Fabio (dir.), *Salafism After the Arab Awakening: Contending with People's Power*, London: Hurst & Company, 2016.

Cayrol Roland, Parodi Jean-Luc, Ysmal Colette, *Le Député français*, Paris, Armand Colin, 1973.

Chamboredon Hélène, Pavis Fabienne, Surdez Muriel, Willemez Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, vol. 16, 1994, p. 114-132.

Charfi Mohamed, *Mon combat pour les Lumières*, Paris, Zellige, 2009

Chater Khalifa, « Les Élités du pouvoir et de l'argent : le cas de la Tunisie aux XIX^e-XX^e siècles », *Cahiers de la Méditerranée*, n°46-47, 1, 1993

Chérif Mohamed-Hédi, *Pouvoir et société dans la Tunisie de H'usayn Bin 'Alî (1705-1740)*, Tunis, université de Tunis, 2 vol. 1984-1986.

Chouikha Larbi, « Évoquer la mémoire politique dans un contexte autoritaire : « l'extrême gauche » tunisienne entre mémoire du passé et identité présente », *L'Année du Maghreb*, vol. 6, 2010, p. 427-440.

Chouikha Larbi, « Médias, la réforme inachevée », *Manière de voir*, vol. 160, n°8, 2018.

Chouikha Larbi, Gobe Éric, « La Tunisie en 2012 : Heurs et malheurs d'une transition qui n'en finit pas », *L'Année du Maghreb*, vol. 9, 2013, p. 385-407.

Chouikha Larbi, Gobe Éric, « Les Organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime ? », *L'Année du Maghreb*, vol. 5, 2009, p. 163-182.

Chouikha Larbi, Gobe Éric, *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*. Paris, La Découverte, 2015.

Collovald Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 73, 1988, p. 29-40.

Colonna Fanny, « La Ville au village. Transferts de savoirs et de modèles entre villes et campagnes en Algérie », *Revue française de sociologie*, vol.19, n°3, 1978, p. 407-426.

Combes Hélène, *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala, 2011.

Combes Hélène, Vommaro Gabriel, « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, vol. 69, 2012.

Combes Hélène, Vommaro Gabriel, *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte, Paris, 2015.

Conan Éric, Rousso Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, 1996.

Copsey Nigel, *Contemporary British Fascism: The British National Party and the Quest for Legitimacy*, New York, Palgrave Macmillan, 2008.

Costa Olivier, Kerrouche Éric, *Qui sont les députés ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

Couffignal Georges, « Crise, transformation et restructuration des systèmes de partis », *Pouvoirs*, vol. 98, n°3, 2001.

Cournoyer Paquin Bruno « Clientélisme et corruption en Tunisie, de Ben Ali à la période contemporaine (1987- 2017) : résilience et transformations d’une institution informelle », doctorat de science politique, Université d’Ottawa, 2020.

Courreye Charlotte, *L’Algérie des Oulémas. L’Association des oulémas musulmans algériens de 1931 à 1991, une histoire de l’Algérie contemporaine*, Paris, Éditions de la Sorbonne, mars 2020.

Courty Guillaume (dir.), *Le Travail de collaboration avec les élus*, Paris, M. Houdiard, 2005.

Dabène Olivier, Geisser Vincent, Massardier Gilles (dir.), *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2008.

Dakhli Leyla, *Une génération d’intellectuels arabes, Syrie et Liban (1908-1940)*, Paris, Karthala, IISMM, 2009.

Dakhli Jocelyne, *L’Oubli de la cité. Récit de lignage et mémoire collective dans le Sud tunisien*, Paris, La Découverte, 1990.

Dakhli Jocelyne, *Tunisie : le pays sans bruit*, Arles, Actes Sud, 2011.

Dakowska Dorota, « Des acteurs partisans dans la politique étrangère : les fondations politiques allemandes », *Revue internationale et stratégique*, vol. 55, n°3, 2004, p. 27-34.

Dalibert Louise, *Quitter le métier politique. Le retrait de la vie politique de Jean-Philippe Magnen*, Paris, L’Harmattan, 2016.

Darmon Muriel, « La Notion de carrière : un instrument interactionniste d’objectivation », *Politix*, vol. 82, n°2, 2008, p. 149-167.

Darmon Muriel, Dulong Delphine, Favier Elsa, « Temps et pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 226-227, n°1, 2019, p. 6-15.

Dazey Margot, « In Search of Respectability. The Politics of the *Union des Organisations islamiques de France* », PhD. in politics and international studies, University of Cambridge, 2018.

De Montéty Henri, « Enquête sur les vieilles familles et les nouvelles élites en Tunisie », texte dactylographié, Tunis, 1939, 70 p., n° inventaire IBLA T13/1.

De Tocqueville Alexis, *Souvenirs*, Paris, Folio Histoire, 1999 [1851].

Debbasch Charles, « Les Assemblées en Tunisie », *Annuaire de l’Afrique du Nord* 1962, Paris, Éditions du CNRS, 1964, p. 81-113.

Deforge Quentin, « Une expertise internationale sans « bonnes pratiques » : soutenir la professionnalisation du travail parlementaire dans la Tunisie d’après 2011 », *Critique internationale*, 2019, n°2, vol. 83, p. 127-145.

Deforge Quentin, « La Fabrique transnationale du politique. Une sociologie historique du champ réformateur de la “gouvernance” (1961-2019) », doctorat de science politique, université Paris-Dauphine, 2019.

Deforge Quentin, « Parlement démocratique ou chambre d'enregistrement ? Mise à l'agenda et contestation des normes démocratiques dans le champ des politiques de « gouvernance » » in Pascal Bonnard Dorota Dakowska, Boris Gobille (dir.), *Les Épreuves croisées de la démocratie et de l'autoritarisme Frontières, emprunts, circulations*, Paris, Karthala, à paraître, 2020.

Deleuze Gilles, *Logique du sens*, Paris, Éditions de Minuit, 1969.

Deleuze Gilles, Guattari Félix, *Milles Plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

Delpierre Alizée, « « Une fois l'émission faite, j'ai senti qu'on me regardait autrement ici, à l'Assemblée » Rapports à la médiatisation et pratiques de communication des élus. Une enquête auprès des députés français », Mémoire de Master, ENS/EHESS, sous la direction d'Étienne Ollion, 2015.

Deluermoz Quentin, Singaravélou Pierre, *Pour une histoire des possibles*, Paris, Seuil, 2016.

Demazière Didier, Le Lidec Patrick, « La Politique, un objet pour la sociologie du travail. Introduction », *Sociologie du Travail*, vol. 50, n°2, 2008, p.137-146.

Demazière Didier, Le Lidec Patrick (dir.), *Les Mondes du travail politique, les élus et leurs entourages*, Rennes, PUR, 2014.

Denieul Pierre-Noël, *Les Entrepreneurs du développement, l'ethno-industrialisation en Tunisie : la dynamique de Sfax*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Desrumeaux Clément, Nollet Jérémie, « Quelques apports, limites et dépassements des théories de la « mediatization » du politique », *Réseaux*, vol. 187, n°5, 2014, p. 9-21.

Dewerpe Alain, *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.

Dezalay Yves, *Marchands de droit. La restructuration de l'ordre juridique international par les multinationales du droit*, Paris, Fayard, 1992.

Dezalay Yves, « Les Courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 151-152, n°1, 2004, p. 4-35.

Dezalay Yves, Garth Bryant, « Le "Washington consensus", *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 121-122, 1998, p. 3-22.

Dezalay Yves, Garth Bryant, *La Mondialisation des guerres de palais*. Paris, Seuil, 2002.

Dezé Alexandre, « Le Changement dans la continuité : l'organisation partisane du Front national », *Pouvoirs*, vol. 157, n°2, 2016, p. 49-62.

Dhiyaf Ibn Abi, *Ithaf Ahl al-zaman bi Akhbar muluk Tunis wa 'Ahd el-Aman*, Tunis, MTE.

Disch Lisa, Sande, Mathijs van de & Urbinati Nadia (ed.), *The Constructivist Turn in Political Representation*, Edingburgh, Edinburg University Press, 2019.

Djait Hichem « Le Métier d'historien en Tunisie », in Rémond René (dir.), *Être historien aujourd'hui*, Paris, Éditions Éres, 1988.

Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Fondation Nationale de Science Politique, 1987, 2009.

Dobry Michel, « Les Voies incertaines de la transitologie. Choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4-5, 2000, p. 585-614.

Dogan Mattei, « Les Filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, vol. 8, n°4, 1967, p. 468-492.

Dogan Mattei, « Les Professions propices à la carrière politique », in Offerlé Michel (dir.), *La Profession politique*, 1999, p. 171-199.

Doron Adrien, « Routes tunisiennes de l'échange marchand : géographie post-révolution d'un réseau de marchés mondialisés », doctorat de Géographie, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2018.

Dorronsoro Gilles, Massicard Élise, « Being a Member of Parliament in contemporary Turkey », *European Journal of Turkish Studies*, n°3, 2005.

Dot-Pouillard Nicolas, « Rapports entre mouvements islamistes, nationalistes et de gauche au Moyen-Orient arabe », *Alternatives Sud*, 2009.

Dot-Pouillard Nicolas, « La Tunisie et ses Palestine. De Habib Bourguiba à Umran Kilani Muqaddami », *Les Carnets de l'Ifpo. La recherche en train de se faire à l'Institut français du Proche-Orient* (Hypotheses.org), 29 mai 2012.

Dot-Pouillard Nicolas, *Tunisie : la révolution et ses passés*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Doyle William, *Des Origines de la Révolution française*, Paris, Calmann-Levy, 1988

Duby George, *Le Dimanche de Bouvines : 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, 2005 [1973].

Dufy Caroline, Thiriot Céline, « Les Apories de la transitologie : quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n°3, 2013, p. 19-40.

Dulong Delphine, « Maîtriser le temps pour asseoir son pouvoir. Comment Michel Debré et Georges Pompidou sont devenus Premiers ministres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 226-227, n°1, 2019.

Dulong Delphine, Matonti Frédérique, « L'Indépassable "féminité", La mise en récit des femmes en campagne », in Lagroye Jacques, Lehinque Patrick, Sawicki Frédéric (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005.

Dumoulin Laurence, Robert Cécile, « Autour des enjeux d'une ouverture des sciences du politique au droit. Quelques réflexions en guise d'introduction », in Commaille Jacques, Dumoulin Laurence, Robert Cécile (dir.), *La Juridicisation du politique*, Paris, LGDJ, 2000, p. 11-25.

Dumoulin Laurence, Sarruger Sabine, « Les *Policy transfer studies* : analyse critique et perspectives », *Critique internationale*, vol. 48, n°3, 2010, p. 9-24.

Duneier Mitchell, *Slim's Table: Race, Respectability, and Masculinity*. Chicago: University of Chicago Press, 1992.

Dupont Anne-Laure, *Ğurğī Zaydān (1861-1914) : Écrivain réformiste et témoin de la Renaissance arabe*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2006.

Dupont Anne-Laure, « Nahda, la renaissance arabe », *Manière de voir*, n°106, vol.8, 2009, p. 28-30.

Dupont Anne-Laure, « Réforme et révolution dans la pensée arabe après 1908 », in Georgeon François (dir.), *L'ivresse de la liberté : la révolution de 1908 dans l'Empire ottoman*, Louvain, Peeters, 2012, p. 415- 451.

Dutoya Virginie, « Féminisation des parlements, quotas et transformation de la représentation en Inde et au Pakistan », *Critique internationale*, vol. 55, n°2, 2012, p. 154-157

Dutoya Virginie, *La Représentation des femmes dans les Parlements de l'Inde et du Pakistan*, Paris, Dalloz, 2014.

Dutoya Virginie, Hayat Samuel, « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°1, 2016, p. 7-25.

Duverger Maurice, *Les Partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.

Duvignaud Jean, « Classes et conscience de classe dans un pays du Maghreb : la Tunisie » in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, nouvelle série, vol. 38, 1965.

Duvignaud Jean, *Chebika., étude sociologique*, Paris, Gallimard-nrf, 1968.

Duvignaud Jean, *Chebika, Suivi de Retour à Chebika, 1990 : changements dans un village du Sud tunisien*, Paris, Press Pocket, 2011.

Eisenstadt Schmuël, *Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism*, Beverly Hills, Sage publications, 1973.

Eisenstein Elizabeth L., "Who intervened? A commentary on The Coming of the French Revolution", *American Historical Review*, vol. 71, n°1, 1965, p. 77-103.

El Chazli Youssef, « Sur les sentiers de la révolution. Comment des Égyptiens « dépolitisés » sont-ils devenus révolutionnaires ? », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012, p. 843-865.

El Chazli Youssef, « Devenir révolutionnaire à Alexandrie. Contribution à une sociologie historique du surgissement révolutionnaire en Égypte », Doctorat de science politique, Université de Lausanne, 2018.

El Chazli Youssef, « Révolutions (sociologie des) », in Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2^e édition mise à jour et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 521-527.

El Waer Moutaa Amin, « Production et reproduction d'un militantisme de gauche au sein d'un syndicat étudiant dans la dernière décennie de règne de Ben Ali », mémoire de master, Université Paris-Dauphine, 2017.

Elias Norbert, *La Société de cour*, Paris, Flammarion, 2008 [1985].

Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, trad. de l'all. par Yasmin Hoffman, Aix-en-Provence, Pandora, 1981, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 1991.

Elster Jon, « Argumenter et négocier dans deux Assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, vol. 44, n°2, 1994, p. 187-256.

Elster Jon, Gargarella Roberto, Naresh Vatsal, Rasch Bjørn Erik (eds.), *Constituent Assemblies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

Erdle Steffen, « Tunisia: Economic Transformation and Political Restoration », in Volker Perthes (eds.), *Arab Elites: Negotiating the Politics of Change*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2008, p.207-236.

Erdle Steffen, *Ben Ali's 'New Tunisia' (1987–2009): A Case Study of Authoritarian Modernization in the Arab World*, Berlin, Klaus Schwarz, 2010.

Ermakoff Ivan, *Ruling Oneself Out: A Theory of Collective Abdications*, London, Duke University Press, 2008.

Ermakoff Ivan, «The Structure of Contingency», *American Journal of Sociology*, vol. 121, n°1, 2015, p. 64-125.

Eymeri-Douzans Jean-Michel, Bioy Xavier, Mouton Stéphane, *Le Règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Favier Elsa, « Énarques et femmes. Le genre dans la haute fonction publique » doctorat de science politique, ENS, 2020.

Favoreu Louis, *La Politique saisie par le droit*, Paris, Economica, 1988.

Felman Shoshanna, *Le Scandale du corps parlant, Dom Juan avec Austin ou la séduction en deux langues*, Paris, Seuil, 1980.

Feneyrol Olivier, « Pouvoir local, pouvoir sur le local en Tunisie : Les agents du parti entre État et territoires », in Henia Abdelhamid (dir.), *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2006.

Ferchiou Samia (dir.), *Hasab wa nasab. Alliance et Patrimoine en Tunisie*, Paris, CNRS Éditions, 1992.

Ferguson James, *The Anti-Politics Machine: « Development », Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

Ferjani Mohamed Chérif, « Révolution, élections et évolution du champ politique tunisien », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 107-116.

Feynerol Olivier, « Pouvoir local, pouvoir sur le local. Les agents du parti entre État et territoires », in Henia Abdelhamid (dir.), *Être notable au Maghreb*, Tunis, IRMC-Maisonneuve et Larose, 2006.

Filiu Jean-Pierre, *La Révolution arabe. Dix leçons sur le soulèvement démocratique*, Paris, Fayard, 2011.

Filiu Jean-Pierre, *Général, Gangsters et Jihadistes. Histoire de la contre-révolution arabe*, Paris, La découverte, 2018.

Filiu Jean-Pierre, Lacroix Stephane (eds), *Revisiting the Arab Uprisings. The Politics of a Revolutionary Moment*, London, Hurst & Company, 2019.

Fillieule Olivier (dir.), *Le Désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

Fillieule Olivier, Lilian Mathieu, Roux Patricia (dir.), « Militantisme et hiérarchies de genre », *Politix*, vol. 78, 2007.

Fillieule Olivier, Roux Patricia, *Le Sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2^e édition mise à jour et augmentée, Paris, Presses de Sciences Po, 2020.

Flory Maurice, Miège Jean-Louis (dir.), *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions du CNRS, Vol. 1, 1962.

Forsé Michel, « Capital social et emploi », *L'Année sociologique*, vol. 47, 1997, p. 143-191.

Foucault Michel, *Naissance de la Biopolitique : Cours Au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard, Seuil, 2004.

François Bastien, *Naissance d'une constitution. La Cinquième République 1958-1962*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

François Bastien, « Le Droit saisi par la politique », in Lagroye Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 373-385.

François Bastien, Vauchez Antoine (dir.), *Politiques de l'indépendance*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2020.

Fretel Julien, « Le Parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notabiliaires des élus de l'UDF », *Politix*, vol. 65, n°1, 2004, p. 45-72.

Fretel Julien, « Habiter l'institution », in Lagroye Jacques, Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 195-217.

Fretel Julien, Lefebvre Rémi, « 10. La Faiblesse des partis politiques français : retour sur un lieu commun historiographique », in Offerlé Michel, Rouso Henry (dir.), *La Fabrique interdisciplinaire : Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Furet François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

Gaïti Brigitte, « Repenser les alternances politique », in Aldrin Philippe, Bargel Lucie, Bué Nicolas, Pina Christine (dir.), *Politique de l'alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016.

Gaïti Brigitte, Siméant Johanna (dir.), *La Consistance des crises. Autour de Michel Dobry*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

Gana Alia *et al.*, « La Territorialité du vote pour l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne de 2011 », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 51-69.

Gana Alia, « Introduction : L'Intégration politique des islamistes, Perspective critique de la thèse de « l'inclusion-modération » », *L'Année du Maghreb*, vol. 22, 2020, p. 11-22.

Gana Alia, « Usages sociaux de la justice transitionnelle en Tunisie : à qui profite le statut de "région- victime" ? » in Gobe Éric (dir.), *Justice et réconciliation dans le Maghreb post-révoltes arabes*, Paris-Tunis, IRMC-Karthala, 2020, p.121-137.

Gana Alia, Van Hamme Gilles (dir.), *Élections et territoires en Tunisie. Enseignements des scrutins post-révolution (2011-2014)*, Tunis, IRMC-Karthala 2016.

Ganiage Jean, *La Révolte de Ali Ben Ghdahem. 1864*, Tunis, éd. Bibliothèque historique, 1965.

Garrigou Alain, *Le Vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presse de la FNSP, 1992.

Gaxie Daniel, *Le Cens caché*, Paris, le Seuil, 1978.

Gaxie Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989 [1985].

Gaxie Daniel, *La Démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1993.

Geisser Vincent, Hamrouni Chokri « Bourguiba et la mémoire islamiste tunisienne », in Camau Michel, Geisser Vincent (dir.) *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, IREMAM Karthala, 2004, p. 371-391.

Geisser Vincent, Gobe Éric, « Des fissures dans la “Maison Tunisie” ? Le régime de Ben Ali face aux mobilisations protestataires », *L'Année du Maghreb*, vol. 2, 2007, p. 353-414.

Geisser Vincent, Gobe Éric, « Un si long règne... Le régime de Ben Ali vingt ans après », *L'Année du Maghreb*, vol. 4, 2008, p. 347-381.

Geisser Vincent, Perez Déborah, « De la difficulté à “faire parti” dans la Tunisie post-Ben Ali » *Confluences Méditerranée*, vol. 98, n°3, 2016, p. 21-44.

Genieys William, *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Colin, 2011.

Ghorbal Samy, *Orphelins de Bourguiba, héritiers du prophète*, Tunis, Cérès Éditions, 2012.

Gobe Éric, « La Structure sociale du barreau tunisien dans les années 2000 », *SociologieS* [Online], 2012.

Gobe Éric, « Les Diplômés tunisiens des Grandes Écoles françaises d'ingénieurs : une élite mondialisée ? Réflexion sur les mobilités des hauts cadres tunisiens », *Migrations et Société*, CIEMI, vol. 141-142, n°24, 2012, p. 27-40.

Gobe Éric, *Les Avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011). Sociohistoire d'une profession politique*, Paris, Karthala-IRMC, 2013.

Gobe Éric, *Jalons pour une sociologie des ingénieurs au Maghreb*, Aix-en-Provence, Iremam, 2015.

Gobe Éric, « Les Mobilisations professionnelles comme mobilisations politiques : les avocats tunisiens de la “révolution” » à la “transition” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 92-107.

Gobe Éric, « De la dialectique du “local” et du “national” dans les lois électorales tunisiennes ou comment représenter le “peuple” dans la Tunisie post-Ben Ali », *L'Année du Maghreb*, vol. 16, 2017, p. 153-170.

Gobe Éric, « L'Impossible politique d'épuration dans la Tunisie post-Ben Ali », in Allal Allal, Geisser Vincent, *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon?*, Paris, Éditions du CNRS, 2018.

Gobe Éric (dir.), *Justice et réconciliation dans le Maghreb post-révoltes arabes*, Paris-Tunis, IRMC-Karthala, 2020.

Gobe Éric, Chouikha Larbi, « Opposition et élections en Tunisie », *Maghreb-Machrek*, Eska, 2000, p. 29-40.

Gobe Éric, Chouikha Larbi, « La Tunisie politique en 2013 : de la bipolarisation idéologique au “consensus constitutionnel” ? », *L'Année du Maghreb*, vol. 11, 2014, p. 301-322.

Gobe Éric, Chouikha Larbi, « La Tunisie de la Constitution aux élections : La fin de la transition politique ? », *L'Année du Maghreb*, vol. 13, 2015, p. 261-282.

Gobe Éric, Khelif Wafa, « Batailles professionnelles et enjeux politiques », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 137, 2015.

Gobille Boris, « Les mobilisations de l'avant-garde littéraire française en mai 1968. Capital politique, capital littéraire et conjoncture de crise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 158, n°3, 2005, p. 30-61.

Gobille Boris, « Chapitre 6 / De l'étiologie à l'historicité des crises. *Sociologie des crises politiques et sociohistoire du temps court* », in Aït-Aoudia Myriam Roger Antoine (dir.), *La Logique du désordre. Relire la sociologie de Michel Dobry*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Goffman Erving, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1961, 1968.

Goffman Erving, *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1963.

Gordon White, « Civil society, democratization and development (I): Clearing the analytical ground », *Democratization*, vol. 1, n°2, 1994, p. 375-390.

Goujon Alexandra, « Parlement et transition démocratique », in Rozenberg Olivier, Thiers Éric (dir.), *Traité d'Études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018.

Granovetter Mark, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, 1973.

Grossetti Michel, Bessin Marc, Bidart Claire, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009.

Guasti Petra, Geissel Brigitte (eds.), « Rethinking Representation: Representative Claims in Global Perspective », *Politics and governance*, vol. 7, n°3, 2019.

Guilhot Nicolas, Schmitter Philippe C., « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies*. », *Revue française de science politique*, vol. 50 n°4-5, 2000.

Guilhot Nicolas, « Les professionnels de la démocratie. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, n°4, 2001, p. 53-65.

Guilhot Nicolas, *The Democracy Makers: Human Rights and the Politics of Global Order*, New York, Columbia University Press, 2005.

Gurr Ted Robert, « Introduction to the Fortieth Anniversary Paperback Edition of *Why Men Rebel* », dans *Why Men Rebel*, Boulder, Paradigm Publishers, 2011, p. IX-XIX.

Hachemaoui Mohammed, « Y a-t-il des tribus dans l'urne ? Sociologie d'une énigme électorale (Algérie) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 205, n°1, 2012, p. 103-163.

Hachemaoui Mohamed, *Clientélisme et patronage dans l'Algérie contemporaine*, Aix-en-Provence, Karthala-IREMAM, 2013.

Haeni Patrick, *L'Ordre des Caïds, conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris, Karthala, 2005.

Halévy Daniel, *La Fin des notables*, 2 tomes [1930], Paris, Hachette Pluriel, 1995.

Hamzaoui Salah, « Pratiques syndicales et pouvoir politique : pour une sociologie des cadres syndicaux (cas de la Tunisie) », Doctorat de sociologie, Paris VII, 2013.

Hartog François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 2003.

Hartog François, « Présentisme et émancipation », entretien, *Vacarme*, vol. 53, n°4, 2010, p. 16-19.

Hayat Samuel, 1848. *Quand la République était révolutionnaire*, Paris, Seuil, 2015.

Henia Abdelhamid, « Le Pouvoir entre “notables” et “élites”. Les cycles de la notabilité », *Monde arabe-Maghreb-Machrek*, n°157, 1997, p. 90-100.

Henia Abdelhamid (dir.), *Être notable au Maghreb*, Tunis, IRMC-Maisonnette et Larose, 2006.

Henry Moore Clement, *Politics in North Africa*, Boston, Little Brown and company, 1970.

Hermassi Elbaki, *État et société au Maghreb : étude comparative*, Paris, Anthropos, 1975.

Hermassi Elbaki, « La Société tunisienne au miroir de l'islamisme », *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n°103, 1984.

Hermassi Elbaki, « L'État tunisien et le mouvement islamiste », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1989, Paris CNRS Éditions, 1991.

Hermet Guy, *Les Désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993.

Hermet Guy, « Le Charme trompeur des théories. Un état des travaux », in Jaffrelot Christophe, *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, p. 315-342.

Heurtaux Jérôme, « “L'Ancien régime” à l'épreuve de l'élection concurrentielle : Abbes Mohsen, ancien maire de Tunis et candidat aux législatives du 26 octobre 2014 », *L'Année du Maghreb*, vol. 13, 2015, p. 283-294.

Heurtaux Jérôme, « Rendre intelligible “l'après” d'une “révolution”, Monde arabe (2011-2015) », *Politix*, vol. 112, n°4, 2015, p. 176-186.

Heurtaux Jérôme, *Pologne, la démocratie par le droit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

Heurtin Jean-Philippe, *L'Espace public parlementaire. Essai sur les raisons du législateur*, Paris, PUF, 1999.

Heydemann Steven, « Après le séisme. Gouvernement économique et politique de masse dans le monde arabe », *Critique internationale*, vol. 61, n°4, 2013, p. 69-84.

Hibou Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, vol. 4, n°1, 1998, p. 151-168.

Hibou Béatrice, « Tunisie : le coût d'un "miracle" », *Critique internationale*, n°3, vol.4, 1999, p. 48-56.

Hibou Béatrice, *La Privatisation des États*, Paris, Éditions Karthala, 1999.

Hibou Béatrice « Les Marges de manœuvre d'un "bon élève" économique : la Tunisie de Ben Ali », *Les Études du CERI*, 60, décembre 1999.

Hibou Béatrice, *La Force de l'obéissance : économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.

Hibou Béatrice, « "Nous ne prendrons jamais le maquis". Entrepreneurs et politique en Tunisie », *Politix*, vol. 84, n°4, 2008, p. 115-141.

Hibou Béatrice, « Le Réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 56-4bis, n°5, 2009, p. 14-39.

Hibou Béatrice, « Tunisie. Économie politique et morale d'un mouvement social », *Politique africaine*, vol. 121, 2011, p. 5-22.

Hibou Béatrice, « Le Moment révolutionnaire tunisien en question, vers l'oubli du mouvement social », *Dossiers du CERI*, 2011, p. 1-15.

Hibou Béatrice, « La Formation asymétrique de l'État tunisien », in Bono Irene, Hibou Béatrice, Meddeb Hamza, Tozy Mohamed, *L'État d'injustice au Maghreb, Maroc et Tunisie*, Paris, Karthala, 2015.

Higginbotham Evelyn Brooks, *Righteous Discontent: The Women's Movement in the Black Baptist Church, 1880-1920*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.

Highley John, Pakulski Jan, « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », in *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4-5, 2000, p. 657-658.

Hirschman, Albert O., *Exit, voice, loyalty, responses to decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.

Hmed Choukri, « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5, 2012, p. 797-820.

Hmed Choukri, « "Le Peuple veut la chute du régime". Situations et issues révolutionnaires lors des occupations de la place de la Kasbah à Tunis, 2011 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016.

Hmed Choukri, « Les Déçus de l'autoritarisme partisan » in Allal Amin, Geisser Vincent (dir.), *Tunisie, une démocratisation au-dessus de tout soupçon*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

Hmed Choukri, « Des barricades et des urnes. Sociologie des situations et des issues révolutionnaires en Tunisie (2010-2016) », mémoire original en vue de l'habilitation à diriger les recherches, École Normale Supérieure, 2019.

Hmed Choukri, Laurens Sylvain, « Chapitre 5. Les résistances à l'institutionnalisation », in : Lagroye Jacques, Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 131-150.

Hmed Choukri, Jean-pierre Laurent, « Révolutions et crises politiques au Maghreb et au Machrek », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 4-23.

Howard Becker, *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance* [1963], Paris, Métailié, 1985.

Huntington Samuel P., *The Third Wave, Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman and London, University of Oklahoma Press, 1993.

Ihl Olivier, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°3, 2002, p. 125-144.

Jackiewicz Irena, « The Polish Parliamentarians Under Postcommunism: The Antinomy of Representation », in Attila Agh (eds.), *The emergence of East Central European Parliaments. The First Steps*, Budapest, Hungarian Centre of Democracy Studies, p. 252-269.

Jaumier Augustin, *Islam, réforme et colonisation. Une histoire de l'ibadisme en Algérie (1882-1962)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020.

Jaurès Jean, *Histoire socialiste (1789-1900), vol. 1, La Constituante (1789-1791)*, Paris, Rouff, 1901.

Jauss Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, Préface de Jean Starobinski, Paris, Gallimard, 1972.

Jazi Dali, « Les Origines des parlementaires tunisiens », mémoire de la faculté de droit et de sciences économiques, Tunis, 1971.

Jermanova Tereza, « Constitution-making and Democratization: a Comparative Analysis of Tunisia and Egypt after the 2010/2011 uprisings », PhD. of Politics and International Studies, University of Warwick, 2018.

Joana Jean, « L'Invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXe siècle », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996.

Joignant Alfredo, « La Politique des "transitologues" : Lutttes politiques, enjeux théoriques et disputes intellectuelles au cours de la transition chilienne à la démocratie », *Politique et Sociétés*, vol. 24, n°2-3, 2005, p. 33-59.

Joignant Alfredo, « Le Capital politique », in Michel Hélène, Contamin Jean-Gabriel, Levêque Sandrine (dir.), *Rencontres avec Michel Offerlé*, Paris, Éditions le Croquant, 2019.

Kalfaoui Sahbi, « Le Parti Démocrate Progressiste », in Redissi Hamadi, Nouria Asma, Zghal Abdelkader (dir.), *La Transition démocratique en Tunisie. État des lieux. Les acteurs*, Tunis, Diwen Éditions, 2012.

Katz Richard S., Mair Peter, « La Transformation des modèles d'organisation et de démocratie dans les partis. L'émergence du parti-cartel », in Aucante Yohann, Dezé Alexandre (dir.), *Les Systèmes de partis dans les démocraties occidentales*, Paris, Presses de SciencesPo, 2008.

Kchouk Bilel, « Les “anciennes” élites économiques et le changement de régime en Tunisie : de l'incertitude vers la consolidation politico-économique des positions », *Politix*, vol.120, n°4, 2017, p. 157-178.

Kchouk Bilel, *Les Séquelles de l'autoritarisme sur les élites, éclairage sur les enjeux de pouvoir de la transition politique tunisienne*, Paris, L'Harmattan, 2017.

Kebaïli Sélina, « Expérience de la répression et mobilisations de femmes dans la Tunisie post-révolution », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 181, n°1, 2018, p. 121-140.

Kerrou Mohamed, *L'Autre révolution*, Tunis, CERES Éditions, 2018.

Kherigi Intissar, “Analyzing Decentralization Policy-Making Processes in Post-Revolution Tunisia: The role of actors, ideas and institutions”, PhD. in political science, SciencesPo, 2021.

Khosrokhavar Farhad, *The New Arab Revolutions that Shook the World*, Boulder, Paradigm Publishers, 2012.

King Russell, Christou Anastasia, « Of Counter-Diaspora and Reverse Transnationalism: Return Mobilities to and from the Ancestral Homeland », *Mobilities* 6, n°4, November 1, 2011, 451-66.

Klaus Enrique, « La Restauration autoritaire au prisme des instruments de propagande. Le cas de l'agence Tunis Afrique Presse (TAP) », *Politique africaine*, vol. 146, n°2, 2017, p. 49-71.

Klaus Enrique, Koch Olivier, « Les Presses privées post-2011 en Tunisie : mutations économiques et politiques », *Questions de communication*, vol. 32, n°2, 2017, p. 287-306.

Koch Olivier, « Les Médias dans les “transitions démocratiques” : état des lieux et prospective », *Questions de communication*, vol. 28, n°2, 2015, p. 211-229.

Koselleck Reinhart, *L'Expérience de l'histoire*, trad. Paris, Hautes Études, Gallimard, 1997.

Koselleck Reinhart, *Le Futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990 [1979].

Kréfa Abir, Barrières Sarah, « Genre et crises politiques : apports analytiques et possibles empiriques », *Ethnologie française*, vol. 174, n°2, 2019, p. 213-227.

Krichen Aziz, « La Fracture de l'intelligentsia » in Camau Michel (dir.), *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Paris, CNRS Éditions, 1987.

Labrousse Ernest, « Comment naissent les révolutions », *Actes du congrès historique du centenaire de la Révolution de 1848*, Paris, PUF, 1948.

Labzaé Mehdi, « Les travailleurs du gouvernement. Encadrement partisan et formes du travail administratif dans l'administration éthiopienne », *Genèses*, vol. 98, n°1, 2015, p. 89-109.

Lacroix Bernard, Lagroye Jacques (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

Lacroix Stéphane, Zaghloul Shalata Ahmed, « *Shari'a* et révolution. Émergence et mutations du salafisme révolutionnaire dans l'Égypte post-Moubarak », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 181, n°1, 2018, p. 201-218.

Lagroye Jacques, « Être du métier », *Politix*, vol. 28, n°4, 1994, p. 5-15.

Lagroye Jacques, « On ne subit pas son rôle », entretien, *Politix*, vol. 38, n°2, 1997, p. 7-17.

Lagroye Jacques, Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.

Lahmar Mouldi, « L'Effondrement des termes de l'échange sur un marché politique local faussé », in Lahmar Mouldi (dir.), *La Révolution tunisienne : l'étincelle locale sous le microscope des sciences humaines*, Arab Center for Research & Policy Studies, Doha-Beyrouth, 2014, p. 91-140.

Lahmar Mouldi, Zghal Abdelkader, « "La Révolte du pain" et la crise du modèle du parti unique », in Ben Romdhane Mahmoud (dir.) *Tunisie, mouvements sociaux et modernité*, Dakar, Codesria, 1997, p. 151-192.

Lambert David, *Notables des colonies : Une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Lambert Paul, *Choses et gens de Tunisie. Dictionnaire illustré de la Tunisie*, Tunis, Saliba, 1912.

Lambert Paul, *Nos Corps élus*, Tunis, bureau du « Républicain », 1913.

Larif-Béatrix Asma, *Édification étatique et environnement culturel, le personnel politico-administratif dans la Tunisie contemporaine*, Aix-en-Provence, Publisud, 1988.

Laroussi Amri, *Les Changements sociaux en Tunisie, 1950-2000*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Latour Bruno, *La Fabrique du droit. Une ethnographie du conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2004.

Le Bart Christian, *L'Ego-politique. Essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris, Armand Colin, 2013.

Le Digol Christophe, « La Nation en assemblée. Essai sur les conditions sociales de formation de l'Assemblée Nationale (1789-1791) », doctorat de science politique, Université Paris X-Nanterre, 2003.

Lebrun Céline, « Supporters ou révolutionnaires ? Les ultras du Caire », entretien, *Mouvements*, vol. 78, n°2, 2014, p. 110-116.

Leca Jean, « Paradoxes de la démocratisation, l'Algérie au chevet de la science politique », *Pouvoirs*, vol. 86, 1998, p. 7-28.

Leca Jean, Schemeil Yves, « Clientélisme et Patrimonialisme dans le Monde Arabe », *International Political Science Review*, vol. 4, n°4, 1983, p. 455-494.

Leca Jean, Vatin Jean-Claude, *L'Algérie politique : institutions et régime*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975.

Lecler Romain, Morival Yohann, Bouagga Yasmine, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *Critique internationale*, vol. 81, n°4, 2018, p. 9-20.

Lecomte Damien, Bouvard Hugo, Perez Déborah, Boelaert Julien, «“Le Respect de la boutique”. L’étiolement de la discipline partisane dans le groupe parlementaire socialiste au cours de la 14^{ème} législature », *Politix*, vol. 117, n°1, 2017, p. 171-199.

Lecomte Romain, « Au-delà du mythe de la “Révolution 2.0”. Le rôle des “médias sociaux” dans la révolte tunisienne », in Amin Allal, Thomas Pierret (dir.), *Devenir révolutionnaires. Au cœur des révoltes arabes*, Paris, Armand Colin, 2013, chapitre 6.

Lecomte Romain, « Révolution tunisienne et Internet : le rôle des médias sociaux », *L’Année du Maghreb*, vol. 7, 2011, p. 389-418.

Lefebvre Georges, *Quatre-vingt-neuf*, Paris, Éditions sociales, 1989.

Legrain Jean-François « L’Exécutif palestinien de l’autonomie (1994-2004) », in Picaudou Nadine, Rivoal Isabelle, *Retours en Palestine, Trajectoires, rôles et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo*, Paris, Karthala, 2006, p. 87-117.

Legrain Jean-François, *Les Palestiniens du quotidien, les élections de l’autonomie*, Beyrouth, CERMOC, 1999.

Lemieux Cyril, « Chapitre 3 / L’hypothèse de la régression vers les habitus et ses implications. Dobry, lecteur de Bourdieu », in Aït-Aoudia Myriam, Roger Antoine (dir.), *La Logique du désordre. Relire la sociologie de Michel Dobry*, Presses de Sciences Po, 2015, p. 71-92.

Le Pape Loïc, Melliti Imed, « Introduction au dossier : Économies morales », *L’Année du Maghreb*, vol. 18, 2018, p. 11-17.

Les Cahiers de l’Orient, « L’Exception tunisienne », n°97, Centre d’études et de recherche sur le Proche-Orient, 2010.

Leveau Rémy, *Le Fellah marocain défenseur du trône*. Paris, Presses de Sciences Po, 1985.

Levitsky Steven, Ziblatt Daniel, *How Democracies Die*, New York, Crown Publishing, 2018.

Liebert Ulrike, Cotta Maurizio (eds.), *Parliament and Democratic Consolidation in Southern Europe: Greece, Italy, Portugal, Spain and Turkey*, London, Pinter, 1990.

Lieckefett Michael, « La Haute Instance et les élections en Tunisie : du consensus au “pacte politique” ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, p. 133-144.

Limam Wajdi, « Processus de transition politique tunisien : de la mutation du champ militant des Tunisiens en France à la production de nouvelles subjectivités diasporiques (2011-2013) », Master 2, EHESS, 2015.

Linz Juan, « Perils of Presidentialism », *Journal of Democracy*, vol. 1, n°1, 1990, p. 51-69.

Linz Juan, « The Virtues of Parliamentarism », *Journal of Democracy*, vol.1, n°4, 1990, p. 84-91.

Linz Juan, Stepan Alfred, *The Breakdown of Democratic Regimes*, 4 vol., Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978.

Linz Juan, Stepan Alfred, *Problems of Democratic Transitions and Consolidation: Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.

Linz Juan, Stepan Alfred, « Democratization theory and the “arab Spring” », *Journal of Democracy*, vol. 24, n°2, April 2013, Johns Hopkins University Press, 2013.

Lipset Seymour Martin « Interest Systems and the Consolidation of democracies », in Marks Gary, Diamond Larry, (éd), *Re-examining Democracy. Essays in Honour of Seymour Martin Lipset*, Londres, Sage Publications, 1992, p. 156-181.

Lipset Seymour Martin, « Some social requisites of democracies: economic development and political legitimacy », *American Political Science Review*, vol. 53, 1959, p. 69-105.

Ltifi Adel, « La Famille maraboutique de Sidi Ahmad Tlili : Un exemple d’alliances matrimoniales de notables » in Henia Abdelhamid (dir.), *Être notable au Maghreb*, Tunis, IRMC-Maisonnette et Larose, 2006, p. 167-182.

Lynch Mark, *The Arab Uprising: The Unfinished Revolutions of the New Middle East*, New York, Public Affairs, 2012.

Lynch Mark, *The Arab Uprisings Explained: New Contentious Politics in the Middle East*, New York, Columbia University Press, 2014.

Maertens Lucile, Parizet Raphaëlle, « “On ne fait pas de politique !” Les pratiques de dépolitisation au PNUD et au PNUE », *Critique internationale*, vol. 76, n°3, 2017, p. 41-60.

Mahjoubi Ali, *L’Établissement du protectorat français en Tunisie*, Université de Tunis, 1977.

Mahoney James, « Path Dependence in Historical Sociology », *Theory and Society*, vol. 29, n°4, 2000, p. 507-548.

Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calman-Levy, 1995.

Mansbridge Jane, « Rethinking Representation », *American Political Science Review*, vol. 97, n°4, 2003, p. 515-528.

Margalit Avishai, *Du compromis et des compromis pourris. Réflexions sur les paix justes et injustes*, Paris, Denoël, 2012.

Mariot Nicolas, « Les Formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°5, 2001, p. 707-738.

Marks Monica, « Tunisia's Unwritten Story: The Complicated Lessons of a Peaceful Transition », in Thanassis Cambanis and Michael Hanna (eds.), *Arab Politics Beyond the Uprisings*, The Century Foundation, 2017.

Marks Monica, « Youth Politics and Tunisian Salafism: Understanding the Jihadi Current », *Mediterranean Politics*, vol. 18, n°1, 2013, p. 104-111.

Marzo Pietro, « Critical Junctures, Path Dependence and Al-Nahda's Contribution to the Tunisian Transition to Democracy », *The Journal of North African Studies*, vol. 24, n°6, 2019, p. 914-934.

Marzo Pietro, « The International Dimension of Tunisia’s Transition to Democracy. From Consensus over Democracy to Competitiveness within Democracy », PhD. in international relation, Université de Laval, 2020.

Marzouki Nadia, « Tunisia’s Rotten Compromise », *Middle East Report Online*, July 10, 2015.

Marzouki Nadia, « Dancing by the Cliff. Constitution Writing in Post-Revolutionary Tunisia (2011-2014) », in Bâli Asli U., Lerner Hannah, *Constitution Writing, Religion and Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

Marzouki Nadia, « La Transition tunisienne : du compromis démocratique à la réconciliation forcée », *Pouvoirs*, vol. 156, n°1, 2016, p. 83-94.

Masri Safwan M., *Tunisia: An Arab Anomaly*, New York, Columbia University Press, 2017.

Massicard Élise, « 2. Le Politique à l'articulation entre institutions de sécurité et univers criminel. Les "bandes en uniforme" en Turquie », in Briquet Jean-Louis (dir.), *Milieus criminels et pouvoirs politiques. Les ressorts illicites de l'État*, Paris, Karthala, 2008, p. 57-94.

Matthieu Lilian, *L'Espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauge, Éditions du Croquant, 2012.

Mattina Cesare, « Mutations des ressources clientélaires et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, vol. 17, n°67, 2004, p. 129-155.

Mattina Cesare, *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille*, Paris, Presses de SciencesPo, 2016.

Maus Didier, Favoreu Louis, Parodi Jean-Luc, *L'Écriture de la Constitution de 1958*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Economica, 1992.

Mbembe Achille, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

McCarthy Rory, *Inside Tunisia's Al-Nahda: Between Politics and Preaching*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

McLaverty Peter, « Civil society and democracy », *Contemporary Politics*, vol.8, n°4, 2002, p. 303-318.

Médard Jean-François, « Le Rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, vol. 26, n°1, 1976.

Médard Jean-François, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, vol. 39, 1990, p. 25-36.

Meddeb Hamza, « L'ambivalence de la "course à 'el khobza'" ». Obéir et se révolter en Tunisie », *Politique africaine*, vol. 121, n°1, 2011, p. 35-51.

Meddeb Hamza, « Courir ou mourir. Course à el khobza et domination au quotidien dans la Tunisie de Ben Ali », doctorat de science politique, SciencesPo, 2012.

Meddeb Hamza, « La Révolte des contrebandiers dans la région frontalière de Ben Guerdane en août 2010 », in Allal Amin, Pierret Thomas (dir.), *Au cœur des révoltes arabes*, Armand Colin, 2013.

Medimegh Aziza Darghouth, *Droits et vécu de la femme en Tunisie*, Lyon, l'Hermès, Edilis, 1992.

Mellakh Habib, *Chroniques du Manoubistan*, Tunis, Cérès ed., 2013.

Melliti Imed, Moussa Hayet (dir.), *Quand les jeunes parlent d'injustice. Expériences, registres et mots en Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 2018.

Memmi Albert, *Le Pharaon*, Paris Julliard, 1988.

Merone Fabio, « Between social contention and *takfirism*: the evolution of the Salafi-jihadi movement in Tunisia », *Mediterranean Politics*, 2017, vol. 22, n°1, p. 71-90.

Merone Fabio, Sigillò Ester, De Facci Damiano, « Nahda and Tunisian Islamic Activism », in Conduit Dara, Akbarzadeh Shahram (eds), *New Opposition in the Middle East*, Singapore, Palgrave Macmillan, 2018. p. 177-201.

Messaoudi Alain, *Les Arabisants et la France coloniale. Savants, conseillers, médiateurs (1780-1930)*, Lyon, ENS Éditions, 2015.

Mezghani Ali, *L'État inachevé, la question du droit dans les pays arabes*, Paris, Gallimard, 2011.

Michel Hélène, « Promesses et usages des dispositifs de transparence : entre approfondissement et redéfinition de la démocratie », *Revue française d'administration publique*, vol. 165, n°1, 2018, p. 5-15.

Michel Patrick, « La Démocratie d'Est en Ouest », in Jaffrelot Christophe, *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, p. 617-636.

Michels Roberto, *A Sociological Study of the Oligarchical Tendencies of Modern Democracy* [1915], New York, Free Press 1962.

Michels Roberto, *Les Partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971.

Michon Sébastien, Ollion Étienne, « Retour sur la professionnalisation politique. Revue de littérature critique et perspectives », *Sociologie du travail*, vol. 60, 2018.

Michon Sébastien, Ollion Étienne, « Sociographie des parlementaires », in Rozenberg Olivier, Thiers Éric (dir.), *Traité d'études parlementaires*, Paris, Éditions Bruylant, 2018.

Mohamed Hardy « Genèse et autonomisation du Parlement de la Région du Kurdistan d'Irak. Contribution à une sociologie des institutions politiques », Doctorat de science politique, Université Paris 1, 2016.

Molino Jean, « Le Nom propre dans la langue », in *Langages, Le Nom Propre*, 66, 1982, p. 5-20.

Montchicourt Charles, *La Steppe tunisienne chez les Frechich et les Majeur (régions de Feriana, Kasserine, Sbeitla, Djilma)*, Tunis, impression de J. Orliac, 1906.

Morel Benjamin, « Ce que conte le compte rendu : l'institution d'un ordre parlementaire idéalisé », *Droit et société*, vol. 98, n°1, 2018, p. 179-199.

Mornet Daniel, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1954

Mrad Hatem *et al.*, *Le Dialogue national en Tunisie*, Tunis, Nirvana, 2015.

Naschi Mohamed (dir.), *Figures du compromis dans les sociétés islamiques*, Tunis, IRMC Karthala, 2011.

Naschi Mohamed (dir.), *Révolution et compromis. Invention d'une solution aux incertitudes de la transition démocratique en Tunisie*, Tunis, Nirvana, 2017.

Nay Olivier, Pour une sociologie des pratiques d'assemblée : note sur un champ de recherche quelque peu délaissé. *Sociologie du Travail*, 2003, p.537-554.

Neveu Éric, *Une société de communication ?* Paris, Montchrestien, 1994.

Neveu Erik, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? À propos de Catherine Hakim, Erotic Capital, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°2, 2013, p. 337-358.

Norris Pippa, Lovenduski Joni, *Political Recruitment: Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

Nouira Asma, Redissi Hamadi, Zghal Abdelkader, *La Transition démocratique en Tunisie, État des lieux, les thématiques*, Tunis, Diwan Ed. Observatoire tunisien de la transition démocratique, 2012.

O'Donnell Guillermo, Schmitter Philippe C, Whitehead Laurence, *Transitions From Authoritarian Rule*, Baltimore/London, Johns Hopkins University, 1986.

Offerlé Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 39, n°4, 1984, p. 681-716.

Offerlé Michel, « Chapitre 6. Mobilisation électorale et invention du citoyen : l'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX^e siècle », in Gaxie Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989 [1985], p. 149-174.

Offerlé Michel, « Entrées en politique », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996. p. 3-5.

Offerlé Michel, *La Société civile en question. Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, 888, 2003.

Offerlé Michel, *Sociologie de la vie politique française*. Paris, La Découverte, 2004.

Offerlé Michel, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII^e-XXI^e siècles) », *Politix*, vol. 81, n°1, 2008, p. 181-202.

Offerlé Michel, *Les Partis politiques* [1991], Paris, Que Sais-Je ?, rééd 2012.

Offerlé Michel (dir.), *La Profession politique*, Paris, Belin, 2017 [1999].

Olivier de Sardan Jean-Pierre, « La Politique du terrain », *Enquête*, vol. 1, 1995.

Olivier De Sardan Jean-Pierre, *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995.

Ollion Étienne, « Changer de vie. Les députés novices et la condition politique au XXI^e siècle », *Politix*, vol. 128, n°4, 2019, p. 91-114.

Ollion Étienne, Boelaert Julien, « Au-delà des big data. Les sciences sociales et la multiplication des données numériques », *Sociologie*, vol. 6, n°3, 2015, p. 295-310.

Olson David M., Norton Philip (ed.), *Post-Communist and Post-Soviet Parliaments. The Initial Decade*, Londres, Routledge, 2008.

Oualdi M'hamed, *Salah Ben Youssef et les yousséfistes au tournant de l'indépendance (1955-1956)*, mémoire de Master sous la direction de M. Daniel Rivet, Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2009, à paraître.

Oualdi M'hamed « 1861 : La Première Constitution tunisienne », *L'Histoire*. Les collections vol. 52, n°3, 2011, p. 28–31.

Oualdi M'hamed, *Esclaves et maîtres. Les mamelouks au service des beys de Tunis du XVII^e siècle aux années 1880*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

Pareto Vilfredo, « Renouveau des élites », *Le Télémaque*, vol. 39, n°1, 2011.

Pareto Vilfredo, *Traité de sociologie générale* [1916], Genève, Droz, 1968.

Pascal Blaise, *Pensées* [1665], *Vanités* n°31-38, éd. Philippe Sellier, Le livre de Poche, 2000.

Pastor y Camara Alicia, « Strangers in the room. Constitution-Making, External Actors and the 2014 Tunisian Constitution », *Cahiers de la chaire Démocratie culture et action*, Université de Louvain, n°2, 2018.

Paveau Marie-Anne, « Le Toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille », *Mots. Les langages du politique*, vol. 86, 2008, p. 23-35.

Pepinsky Thomas, « The Institutional Turn in Comparative Authoritarianism », *British Journal of Political Science*, vol. 44, n°3, 2014, p. 631-653.

Percheron Annick, *La Socialisation politique*, textes réunis et présentés par Nonna Mayer et Anne Muxel, Paris, Armand Colin, 1993.

Perrier Antoine, « La Liberté des protégés : souverains, ministres et serviteurs des monarchies marocaine et tunisienne sous protectorat français (1881-1956) », Doctorat d'histoire, SciencesPo, 2019.

Petkanas Zoe, « Politics of Parity. Gendering the Tunisian Second Republic », PhD. in political science, University of Cambridge, 2017.

Petric Boris, « Observation électorale et réseaux d'ONG transnationaux : le cas du Kirghizstan », *Revue Tiers Monde*, vol. 193, n°1, 2008, p. 91-109.

Petric Boris, *Democracy at Large: NGOs, Political Foundations, Think Tanks and International Organizations*, New York, NY, Palgrave Macmillan, 2012.

Pétric Boris, *On a mangé nos moutons. Le Kirghizstan, du berger au businessman*, Paris, Belin, 2013.

Phéliepeau Éric, « La Fin des notables revisitée », in Offerlé Michel (dir.), *La Profession politique au 19^{ème} et 20^{ème} siècles*, Paris, Belin, 1999.

Picard Élisabeth (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.

Pierson Paul, « Increasing Returns, Path dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, vol 94, n°2, 2000.

Pierson Paul, *Politics in Time. History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

- Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, 1989.
- Pitkin Hanna F., *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967
- Pluta Audrey, « L'Armée tunisienne : de la 'Grande muette' à l'acteur public », in Allal Amin, Geisser Vincent (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS Éditions, 2018.
- Pouessel Stéphanie, « Le National à distance. Circulation de normes et réécriture du politique de la Tunisie », *L'Année du Maghreb*, vol. 14, 2016, p. 169-186.
- Pouessel Stéphanie, « Une révolution linguistique ? du retour en force de l'arabe tunisien (*derja*) dans les espaces du politique » in Allal Amin, Geisser Vincent (dir.), *Tunisie, une démocratisation au-dessus de tout soupçon*, Paris, CNRS Éditions, 2018.
- Prather Lauren, Bush Sarah, « The Promise and Limits of Election Observers in Building Election Credibility », *The Journal of Politics*, vol. 79, n°3, 2017, p. 921-935.
- Prather Lauren, Bush Sarah, « "Who's There?" Election Observer Identity and the Local Credibility of Elections », *International Organization*, vol. 72, n°3, 2018, p. 659-692.
- Przeworski Adam, *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- Puchot Pierre, *La Révolution confisquée. Enquête sur la transition démocratique en Tunisie*, Arles, Actes Sud, 2012.
- Pudal Bernard, *Prendre parti : pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989.
- Rachik Hassan, « Identité dure et identité molle », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 73/74, 2006, p. 187-198.
- Raouf Hamza Hassine, « L'historien et ses étrangers », in Abdessamad Hichem, Ben Slimane Fatma (dir.), *Penser le national au Maghreb et ailleurs*, Actes du colloque organisé à Tunis, 22, 23 et 24 septembre 2011, Tunis, Arabesques, 2013.
- Rawls John, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1971, 1989.
- Rayner Hervé, *Les Scandales politiques*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 1992.
- Redissi Hamadi, Chekir Hafedh, Noura Asma, *La République des clercs, l'Assemblée Nationale Constituante tunisienne*, Tunis, Diwen Éditions, 2014.
- Rehfeld Andrew, « Towards a General Theory of Political Representation », *Journal of Politics*, vol. 68, n°1, 2006, p. 1-21.
- Renahy Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion » *Regards Sociologiques*, n°40, 2010, p. 9-26.
- Renisio Yann, « L'origine sociale des disciplines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 210, n°5, 2015, p. 10-27.
- Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 63, n°16, 2003, p. 121-143.

Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, « Fréquentations militantes », sous la direction de Jean-Philippe Heurtin, vol. 63, n°16, 2003, p. 121-143.

Rey Matthieu, « Un parlementarisme oriental ? Éléments pour une histoire des assemblées au Moyen-Orient des années 1850 aux années 1970 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 17, n°1, 2012, p. 162-176.

Riahi Mouldi, « La Constitution : élaboration et contenu », *Pouvoirs*, vol. 156, n°1, 2016, p. 31-53.

Rivet Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2010.

Rosanvallon Pierre, *Le Peuple introuvable : Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, 1998.

Roussellier Nicolas, « André Tardieu et la crise du constitutionnalisme libéral (1933-1934) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°21, 1989, p. 57-70.

Roux Patricia *et al.*, « Les logiques patriarcales du militantisme », *Nouvelles questions féministes*, vol. 24, n°3, 2005.

Roy Olivier, « Groupes de solidarité au Moyen-Orient et en Asie centrale. États, territoires et réseaux », *Les cahiers du CERI*, n°16, 1996.

Roy Olivier, *L'Échec de l'Islam politique*, Paris, Seuil, 1992.

Rozenberg Olivier, Kerrouche Éric, « Retour au parlement », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°3, 2009, p. 397-400.

Rozenberg Olivier, Thiers Éric (dir.), *Traité d'études parlementaires*, Paris, Éditions Bruylant, 2018.

Ruhlmann Jean, « Comique, éloquence et discours politiques en « voix » de réhabilitation », *Histoire@Politique*, vol. 1, n°1, 2007.

Ruiz de Elvira Carrascal Laura, Schwarz Christoph, Weipert-Fenner Irene (eds.), *Clientelism and Patronage in the Middle East and North Africa: Networks of Dependancy*, London, Routledge, 2018.

Salamé Ghassan, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°3, 1991, p. 307-341.

Salamé Ghassan (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe*, Paris, Fayard, 1994.

Salmon Jean-Marc, *29 jours de révolution, histoire du soulèvement tunisien*, Paris, Les Petits Matins, 2016.

Sartre Jean-Paul, *Esquisse d'une théorie des émotions*, Paris, Hermann, 1965.

Saward Michael, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

Sawicki Frédéric, « Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan. Le cas du parti socialiste en Ile-et-Vilaine », *Sociétés contemporaines*, vol. 20, 1994, p. 83-110.

Sawicki Frédéric, *Les Réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997.

Sawicki Frédéric, « Classer les hommes politiques », in Offerlé Michel (dir.), *La profession politique, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 135-170.

Sayyad Abdelmalek, « Le concept de classe sociale, ses usages et son application aux sociétés économiques dites 'sous-développées' » in Zghal Abdelkader, Sayyad Abdelmalek, Ageron Charles-Robert *et. Al.*, *Les Classes moyennes au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 1980.

Schavelzon Salvador, *El nacimiento del Estado plurinacional de Bolivia. Etnografías de una asamblea constituyente*, CLACSO-PLURAL-IWGIA-CEJIS, La Paz, 2013.

Schelling Thomas C., *La Tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF, 1980.

Schmitter Philippe C., « Se déplaçant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, "transitologues" et "consolidologues" sont-ils toujours assurés de voyager en toute sécurité ? », *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1999, CNRS Éditions, 2002.

Schumpeter Joseph, *Capitalism, socialism and democracy*, London, Routledge, 2010 [1950].

Seddik Youssef, *Tunisie, la Révolution inachevée*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2014.

Serna Pierre, *La République des Girouettes, 1789 -1815 et au-delà. Une anomalie politique, la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

Seurat Michel, « Le quartier de Bâb Tebbâné à Tripoli (Liban) : étude d'une 'asabiyya urbaine' », in *Mouvements communautaires et espaces urbains au Machreq : Mouvements communautaires et espaces urbains au Machreq*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 1985.

Sewell William, *Logics of History. Social Theory and Social Transformation*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.

Shaffer Gregory, Ginsburg Tom, Halliday Terence C. (eds.), *Constitution-Making and Transnational Legal Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

Share Donald, « Two Transitions: Democratization and the Evolution of the Spanish Socialist Left », *West European Politics*, vol. 8, 1985, p. 82-103.

Silvera Victor, « Le Régime constitutionnel de la Tunisie : la Constitution du 1er juin 1959 », *Revue française de science politique*, vol. 10, n°2, 1960.

Siméant Johanna (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS, 2015.

Sineau Mariette, *Des Femmes en politique*, Paris, Economica, 1988.

Sineau Mariette, Tiberj Vincent, « Candidats et députés français en 2002 : une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°2, avril 2007, p. 163-185.

Skeggs Beverley, *Formations of Class and Gender: Becoming Respectable*, London; Thousand Oaks, SAGE, 1997.

Skocpol Theda, *States and Social Revolutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

Soboul Albert, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Éditions sociales, 1962.

Sraieb Nouredine, « Enseignement, élites et systèmes de valeur : le collège sadiki de Tunis », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM) (éds.), Paris, Éditions du CNRS, 1972.

Stepan Alfred, « Religion, Democracy, and the 'Twin Tolerations' », *Journal of Democracy*, vol. 11, n°4, 2000, p. 37-57.

Stepan Alfred, « Tunisia's Transition and the Twin Tolerations », *Journal of Democracy*, vol. 23, n°2, 2012, p. 89-103.

Stepan Alfred, « Toward a "Democracy with Democrats" in Tunisia: Mutual Accommodation Between Islamic and Secular Activists », in Filiu Jean-Pierre, Lacroix Stephane (eds), *Revisiting the Arab Uprisings. The Politics of a Revolutionary Moment*, London, Hurst & Company, 2019.

Stepan Alfred (dir.), *Democratic Transitions in the Muslim World, A Global Perspective*, New York, Columbia University Press, 2018.

Sutherland Donald, *Révolution et Contre-Révolution en France : 1789-1815*, Paris, Seuil, 1991.

Tackett Timothy, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1996, 1997.

Tardieu André, *La Révolution à refaire : le souverain captif*, Paris, Flammarion, 1936.

Taylor Georges V., « Noncapitalist Wealth and the Origins of the French Revolution », *American Historical Review*, vol. 72, n°2, 1967.

Taylor Verta, « Social Movement Continuity: The Women's Movement in Abeyance », *American Sociological Review*, vol. 54, 1989.

Tenevic Lena, Weber Florence, « La Délégation du travail de terrain en sociologie qualitative », *Genèses*, vol. 8, 1992, p. 132-145.

Thiesse Anne-Marie, *La Création des identités nationales*, Paris, Seuil, 1999.

Tilly Charles, *From Mobilization to Revolution*, New York, Random House, 1978.

Tilly Charles, *Les Révolutions européennes, 1492-1992*, Paris, Seuil, 1993.

Tilly Charles, « Spaces of Contention », *Mobilization*, vol. 5, n°2, 2000, p. 135-159.

Timoumi Hédi, *Naqabât al-âraf ettounissyin (1932-1955)* [les syndicats des patrons tunisiens], Tunis, ed. Mohammed Ali Hammi, 1983.

Tocqueville Alexis, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1998.

Toumi Mohsen, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, PUF, 1989.

Tozy Mohamed, « Représentation/intercessions : les enjeux de pouvoir dans les champs politiques désamorçés au Maroc », *L'Annuaire de l'Afrique du Nord* 1989, Paris, CNRS Éditions, 1991, p. 153-168.

Trabelsi Seif Eddine, Entretien, « « Qui fait parti trahit » : la lente émergence d'une Libye politique après la révolution », *Confluences Méditerranée*, vol. 98, n°3, 2016, p. 135-143.

Traïni Christophe, *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

Tripp Charles, « Battlefields of the Republic. The struggle for public space in Tunisia » LSE Middle East Center Paper Series 13, 2015.

Van Hamme Gilles, Gana Alia, Ben Rebbah Maher, « Social and Socio-Territorial Electoral Base of Political Parties in Post-Revolutionary Tunisia », *The Journal of North African Studies*, vol. 19, n°5, 2014, p. 751-769.

Van Parijs Philippe, « 5. Qu'est-ce qu'un bon compromis ? », in Nachi Mohamed (dir.), *Les Figures du compromis dans les sociétés islamiques*, Paris, Karthala, 2011, p. 85-96.

Vannetzel Marie, « Affection, désaffection et défection chez deux jeunes Frères musulmans en Égypte », *Critique internationale*, vol. 65, n°4, 2014, p. 127-147.

Vannetzel Marie, « Grandeur et déclin des Frères musulmans égyptiens : les mutations de l'élite parlementaire frériste de Moubarak à Morsi, 2005-2012 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n°1, 2016, p. 36-53.

Vannetzel Marie, *Les Frères Musulmans égyptiens. Enquête sur un secret public*. Paris, Karthala, 2015.

Vauchez Antoine, Willemez Laurent, *La Justice face à ses réformateurs (1980-2006)*, Paris, PUF, 2007.

Vermeren Pierre, *La Formation des élites marocaines et tunisiennes, des nationalistes aux islamistes*, Paris, La Découverte, 2002.

Vermeren Pierre, « Préface inédite », dans *Maghreb, les origines de la révolution démocratique*, Paris, Fayard, 2011, p. I-XVIII.

Veyne Paul, *Le Pain et le cirque, sociologie religieuse d'un pluralisme politique*, Paris, éditions du Seuil, 1976.

« Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°106, vol. 2, 2010, p. 29-36.

Volpi Frederic, Merone Fabio, Loschi Chiara, « Local (R)evolutions in Tunisia (2011-2014): reconstructing authority in the municipalities », *Middle East Journal*, vol. 70, n°3, p. 365-381.

Vovelle Michel, *La Chute de la monarchie*, Paris, Le Seuil, 1972.

Weber Max, *Le Savant et le politique* [1917], Paris, Union Générale d'Éditions, 1963.

Weckeman Max, « The Institutionalisation of an Authoritarian Successor Party. Factional Conflict within Nidaa Tounes », *Mémoire de sociologie politique comparée*, dirigé par Stéphane Lacroix, Paris, SciencesPo, 2018.

Weichselbaum Geoffrey, Philippe Xavier, « Le Processus constituant et la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 : un modèle à suivre ? », *Maghreb - Machrek*, vol. 223, n°1, 2015, p. 49-69.

Wievorka Anette, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon 1998.

Willemez Laurent « La “République des avocats”. 1848 : le mythe, le modèle et son endossement », in Michel Offerlé (dir.), *La Profession politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 201-301.

Wolf Anne, « “Dégage RCD!” The Rise of Internal Dissent in Ben Ali’s Constitutional Democratic Rally and the Tunisian uprisings », *Mediterranean Politics*, vol. 23, n°2, 2018, p. 245-264.

Wolf Anne, *Political Islam in Tunisia: the History of Ennahdha*, London, Routledge, 2017.

Yankaya Dilek, *La Nouvelle bourgeoisie islamique : le modèle turc*, Paris, PUF, 2013.

Yankaya Dilek, « Du cadre d’action collective au programme partisan : ancrages patronaux des islamismes en Turquie et en Tunisie », *L’Année du Maghreb*, vol. 22, 2020, p. 203-222.

Young Arthur, *Travels in France*, Vol. 1. London, 1794.

Yousfi Héla, *L’UGTT, une passion tunisienne, Enquête sur les syndicalistes en révolution*, Paris-Tunis, IRMC Karthala, 2015.

Zaied Sarra, « Le Langage du nationalisme : partis politiques, discours et mobilisations en Tunisie coloniale (1906-1956) », Doctorat d’histoire, Université Paris VII-Diderot, 2020.

Zaki Lamia, « Deux candidats en campagne : formes de propagande et répertoires de légitimation politique au bidonville », in Bennani-Chraïbi Mounia, Catusse Myriam, Santucci Jean- Claude (dir.), *Scènes et coulisses de l’élection au Maroc : Les législatives de 2002*, Aix-en-Provence, Iremam-Karthala, 2005, p. 187-234.

Zaki Lamia (dir.), *Terrains de campagne au Maroc : les élections législatives de 2007*, Paris, Tunis, Karthala, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2009.

Zartman William I., « The Elites of the Maghreb: A Review Article », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 6, n°4, 1975, p.495-504.

Zederman Mathilde, « Construction nationale et mémoire collective : islamisme et bourguibisme en Tunisie (1956-2014) », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, vol. 117-118, n°3, 2015, p. 46-56.

Zederman Mathilde, « Trans-state spaces of mobilisation Tunisian activism in France in the era of Ben Ali (1987-2011) », PhD. in Politics and International Studies, SOAS, London, 2018.

Zederman Mathilde, « “Faire parti” à distance. Partis politiques tunisiens pro- et anti- régime Ben Ali en France », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 26, n°2, 2019, p. 33-56.

Zederman Mathilde, « L’Union fait-elle la force face à l’autoritarisme tunisien ? Dynamiques d’alliances transidéologiques en France dans les années 2000 », *Critique internationale*, vol. 88, n°3, 2020, p. 91-110.

Zghal Abdelkader, « L’Islam, les janissaires et le destour », in Camau Michel (dir.), *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Paris, CNRS Éditions, 1987.

Textes juridiques

Loi constituante 2011-6, relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics. 16 décembre 2011 : http://www.legislation.tn/sites/default/files/constitution/Pdf/loi2011_6fr1.pdf .

Règlement intérieur de l'ANC, traduit par Adel Bsili avec l'appui d'Al-Bawsala : <https://majles.marsad.tn/fr/docs/518e5bfc7ea2c422bec2538f>

Constitution de la République tunisienne :

<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

Rapports

Banque Mondiale, « All in the Family, State Capture in Tunisia », Mars 2014.

Banque Mondiale, « La révolution inachevée. Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens », Synthèse, Revue des politiques de développement, Mai 2014.

Brandt Michele, Cottrell Jill, Ghai Yash, Regan Anthony, *Constitution-Making and Reform: Options for the Process*. Switzerland: Interpeace, 2011.

Carter Center, *The Constitution-making Process in Tunisia*, Final Report, 2014.

Commission européenne pour la démocratie par le droit, « Avis sur le projet final de la Constitution de la République tunisienne », 2013.

ICG, « L'exception tunisienne : succès et limites du consensus », Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord, N°37, 5 juin 2014.

ICG, « Soulèvements populaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (IV) : la voie tunisienne », Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, n° 106, 28 avril 2011.

ICG, « Tunisie, Relever les défis économiques et sociaux », juin 2012.

ICG, « Violences et défi salafiste », 13 février 2013.

IMF, « Public wage bills in the Middle East and Central Asia », janvier 2018.

Marks Monica “Convince, coerce or compromise? Ennahda’s approach to Tunisia’s Constitution”, Brooking paper’s 12 february 2014.

Marks Monica, “Inside the Transition Bubble: International Expert Assistance in Tunisia”, Institute for Integrated Transition, avril 2013.

Marks Monica, “Purists and Pluralists: Cross-Ideological Coalition Building in Tunisia’s Democratic Transition.”, in Stepan Alfred (ed.), *Democratic Transition in the Muslim World: A Global Perspective*, New York; Chichester, West Sussex, Columbia University Press, 2018, p. 91–120.

Marks Monica, « Women in Tunisian Politics: Two Contrasting Perspectives » Heinrich Böll Stiftung, 2013.

Meddeb Hamza, « Jeunesse et contrebande dans la région de Kasserine, Itinéraires de dépossession et dynamiques d'exclusion », *International Alert*, mai 2016.

NDI, « Rapport final sur les élections législatives et présidentielles en Tunisie », 2014.

PNUD, *La constitution de la Tunisie. Processus, principes et perspectives*, septembre 2016.

The Carter Center, « Le Processus Constitutionnel en Tunisie. Rapport final. 2011-2014 », 2014

Union interparlementaire : [http://www.ipu.org/parline-f/reports/1321_E.htm]

Yousfi Héla, « Redessiner les relations Etat/collectivités locales en Tunisie : enjeux socio-culturels et institutionnels du projet de décentralisation », *Papiers de Recherche AFD*, n° 2017-47, Juin 2017.

Presse

Abid Zhora, « Tunisie. Ettajdid croit en sa bonne étoile », *Kapitalis*, 11 juin 2011.

Amara Tarek, « Tunisia's Ennahda to Oppose Sharia in Constitution », *Reuters*, 26 mars 2012.

Auffray Elodie, « À Sejnane, laissé aux mains des salafistes », *Libération*, 13 janvier 2012.

Auffray Elodie, « Kasserine, entre tirs et martyrs », *Libération*, 22 octobre 2014.

Ben Hamadi Monia, « Meherzia Labidi, une opposante au sein d'Ennahdha », *Huffington Post Maghreb*, 20 janvier 2014.

Ben Hamadi Monia, « Reportage ? Tunisie : Al Bawsala confronte des élus aux habitants de Kabaria », *Business News*, 11 novembre 2012.

Ben Hamadi Monia, « Tunisie — inquiétudes et controverses autour du préambule de la Constitution », *Businessnews.com.tn*, 30 octobre 2012.

Ben Hamadi Monia, « Tunisie : Amendement du Règlement intérieur : Un projet dictatorial selon plusieurs élus », *Businessnews.tn*, 3 janvier 2011.

Ben Hamadi Monia, « Tunisie, les droits de l'homme dans la constitution – l'amateurisme au pouvoir », *Businessnews.com.tn*, 6 octobre 2012.

Ben Hamadi Monia, « Tunisie. Al-Massar : le grand gagnant du mercato politique », *Huffpost Maghreb*, le 25 décembre 2013.

Ben Jaafar Mustapha, « La Constitution tunisienne est la meilleure du monde », *RTCI*, 25 janvier 2014.

Ben Slimane Karim, « Sonia Toumia : une humoriste à l'Assemblée tunisienne », *Kapitalis*, 21 février 2013.

Bendana Kmar, « Réécrire l'histoire de la Tunisie ou du mouvement national : un refrain classique », *La Presse de Tunisie*, 10 septembre 2012.

Bendermel Rafika, « Quand Thala s'est soulevée contre Ben Ali », *Le Temps* [Genève], 14 janvier 2012.

Bendermel Rafika, « L'État tunisien à la barre des accusés : une région porte plainte pour sa marginalisation », *Middle East Eye*, 14 août 2015 ;

Bobin Frédéric, « Rached Ghannouchi : “Il n’y a plus de justification à l’islam politique en Tunisie” », *Le Monde*, 18 mai 2016.

Brésillon Thierry, « Rires, larmes et youyous : la Tunisie tient son Printemps arabe », *Tunisie libre, Rue 89*, 27 janvier 2014.

Business News, « Entre 100 et 120 mille personnes au *sit-in* du Bardo à 23h40 », 7 août 2013.

Business News, « Lobna Jeribi prise en flagrant délit de fraude lors des votes sur l’ISIE », 20 novembre 2012.

BusinessNews, « Meherzia Laâbidi reçoit les prostituées de Sousse », 11 mars 2014.

BusinessNews, « Tunisie. Bahri Jelassi se dit dupé et arnaqué par des élus de l’ANC », le 18 novembre 2013.

BusinessNews, « Tunisie- ANC: Ces gags qui ne font plus rire ! », 12 janvier 2014.

Fadhila Gargouri, magistrate à la cour des comptes, interview avec Khansa Ben Tarjem et Mohamed Haddad, *Barr Al Aman*, 19 septembre 2019.

Filali Azza, « Financement des partis : la tache noire ». *La Presse*, 14 août 2014

Frida Dahmani, « Guerre des Lobbies en Tunisie : à chacun son *think-tank* », *Jeune Afrique*, 20 décembre 2017.

Ghorbal Samy, « Dans la Tunisie de 1956, déjà une Constituante », *Le Monde diplomatique*, n°692, novembre 2011.

Ghorbal Samy, « Gâchis au Bardo : Ben Jaafar et l’incurie parlementaire » in *Business News*, 21 août 2012.

Hlaoui Sarra, « Bahri Jelassi, le Wikileaks de la Tunisie ! », *Business News*, 19/11/2013.

<http://tunisiares.blogspot.fr/2011/01/honneur-aux-hommes-de-la-caravane-de-la.html>

HuffingtonPost Maghreb, « Hmed Khaskhoussi démissionne en direct de l’Assemblée constituante ... Vives réactions sur les réseaux sociaux », 15 juillet 2013.

Interview de Yadh Ben Achour, *La Presse*, 31 août 2012.

Keller Benjamin, « A Kasserine, foyer de l’insurrection, « tout a empiré » », *SwissInfo.ch*, 12 janvier 2016.

L’Économiste Maghrébin, « Yadh Ben Achour jette définitivement l’éponge », 24 août 2012.

Le Monde, « Manifestation pour la défense des droits des femmes », 14 août 2012.

Le Monde, « Tunisie : report du procès du patron de la chaîne qui avait diffusé "Persepolis" », 17 novembre 2011.

Le Monde, « L’Innocence des musulmans, le film qui a mis le feu aux poudres », 12 septembre 2012.

Maï-Gaveriau Laura, « Kasserine ou la Tunisie abandonnée », *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2016.

Marzouki Abou Yaareb, « Européens, n’ayez pas peur des islamistes ! », *Tribune de Genève*, 22 octobre 2011.

Sallon Hélène, « Un blogueur en rase campagne tunisienne », *Le Monde*, 21 octobre 2011.

Sbouai Sana, « Femmes tunisiennes : pourquoi s’engagent-elles en politique ? », *Nawaat*, 8 mars 2013.

Sbouai Sana, « Ferjani Doghmane, député qui ne se représente pas », *Inkyfada*, 15 octobre 2014.

Sbouai Sana, « Kasserine se constitue en région victime », *Inkyfada*, 13 juillet 2015.

Sbouai Sana, « Selim Ben Abdesslem, député (ex-Ettakatol) indépendant, qui ne se représente pas », *Inkyfada*, 15 octobre 2014.

Schneider, Julie, « Tunisie : d'où vient l'argent d'Ennahda ? » *Le Point*, 11 février 2012 ;

Slate Afrique, « Amor Chetoui : 'la constitution a été rédigée dans une mentalité d'autoritarisme et de complot' », 1^{er} juin 2013.

Teycir Ben Naser, « Think-tank, les anti-chambres de la politique », *Nawaat*, 14 mai 2016.

Teyeb Mourad, « Tunisie. Pourquoi Nejib Chebbi rejette-t-il le report de l'élection ? », *Kapitalis*, 24 mai 2011.

Tunisie Numérique, « Tunisie – ANC : Samia Abbou : « C'est Ennahdha qui retarde nos travaux » ! », 13 décembre 2012.

Utica, « Réception en l'honneur des Femmes et Hommes d'affaires élus au parlement », Jeudi 13 novembre 2014

Verdier Marie, « Portraits tunisiens (3/4) : L'«islamiste moderne». Abou Yaareb Marzouki », *La Croix*, 23 octobre 2013.

Webdo, « Altercations entre partisans « d'Ennahdha » et de l'UGTT à la place Mohamed Ali », 4 décembre 2012.

Weslaty Lilia, « Abderaouf Ayadi annonce la création d'un nouveau parti », *Nawaat*, 10 mai 2012.

Weslaty Lilia, « Assemblée Constituante : les raisons de la dissolution du groupe Liberté Dignité », *Nawaat*, 13 avril 2013.

Yousfi Héla, « Quand l'UGTT brûle, c'est la Tunisie qui brûle ! », *Nawaat*, 22 février 2012.

Témoignages publiés

Ben Abdesslem Sélim, *La parenthèse de la Constituante. Du rêve au cauchemar*, Tunis, Nirvana, 2018.

Ben Achour Yadh, *Une révolution en pays d'Islam*, Tunis, Ceres éditions, 2018.

Ben Gharbia Samy, *Borj Erroumi XL*, les éditions du patrimoine, Tunis, 2013.

Ben Jaafar Mustapha, « Le Processus transitionnel en Tunisie 2011-2014 », 4 parties, HuffingtonPost Maghreb, 12 octobre 2016

Ben Jaafar Mustapha, *Un si long chemin vers la démocratie, Entretiens avec Vincent Geisser*, Nirvana, 2014.

Caid Essebsi Béji, *Bourguiba, le bon grain et l'ivraie*, Tunis : Sud Editions, 2009.

Caid Essebsi Béji, Chabot Arlette, *Tunisie : la démocratie en terre d'islam*, Paris : Plon, 2016.

Chaabane Nadia, *Chroniques d'une Constituante*, 2011-2014, Tunis, Déméter Éditions, 2018.

Gaddes Chawki, « Les élections du 23 octobre 2011 », *La Constitution de la Tunisie*, PNUD, 2016.

Krichen Aziz, *La Promesse du printemps*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

Mabrouk Selma, 2011-2014, *Le Bras de fer*, Tunis, Arabesques, 2018.

Marzouki Moncef, entretiens avec Vincent Geisser, *Dictateurs en sursis : une voie démocratique pour le monde arabe*, éd. de l'Atelier, Paris, 2009.

Marzouki Moncef, *L'invention de la démocratie*, Paris, la Découverte, 2013.

Naccache Gilbert, *Cristal*, Récit, Tunis, Editions Salammbô, 1982. Tunis, Editions Chama, 2000.

Riahi Mouldi, « La création d'une Assemblée nationale constituante et le lancement de ses travaux », in *La constitution de la Tunisie*, PNUD, 2016

Wenger Stéphanie, *Jours tranquilles à Tunis*, Paris, Riveneuve édition, 2015.

Sites internet et pages Facebook fréquemment consultés

Amendements sur la Constitution

https://docs.google.com/document/d/162YXEfkyO7azoUDvM6DcmdVzSfDH5_hQxvjbeMCajAQ/edit

Principaux comptes twitter se concentrant sur l'ANC :

https://twitter.com/Al_Pacino

<https://twitter.com/AlBawsalaTN>

<https://twitter.com/BsiLiAdeL>

<https://twitter.com/EmnaChebaane>

https://twitter.com/Firas_Abid

<https://twitter.com/KarimaSouid>

<https://twitter.com/Liliopatra>

<https://twitter.com/Mira404>

<https://twitter.com/MoniaBH>

<https://twitter.com/Ochlocratie>

<https://twitter.com/Papiillon>

<https://twitter.com/RymKh>

<https://twitter.com/SaidaOunissi>

Blogs et Pages Facebook des députés :

<https://nadiachaabane.wordpress.com/>

<https://www.facebook.com/ANChanenSassi>

<https://www.facebook.com/karima.souid>

<https://www.facebook.com/KhawlaBenAichaPageOfficielle>

<https://www.facebook.com/saida.ounissi.org>

<https://www.facebook.com/selim.benabdesselem>

<https://www.facebook.com/Selma.Mabrouk.Officielle/>

<https://www.facebook.com/yamina.zoghلامي>

Jeribi Lobna, « A propos de l'inscription de l'Universalité des Droits de l'Homme dans le préambule », *Facebook.com*, 22 mars 2013, [en ligne :

<https://www.facebook.com/notes/ettakatol-fdtl-officiel/lobna-jeribi-a-propos-de-linscription-de-luniversalit%C3%A9-des-droits-de-lhomme-dans/454772617935643>]

Principaux blogs et médias en ligne consultés

<http://tunisiares.blogspot.com>

<http://www.cahiersdelaliberte.org>

http://www.leaders.com.tn/uploads/FCK_files/table%20ronde%20du%2022%20aout%202012.pdf

<https://inkyfada.com/fr/>

<https://lemilieuautorise.com/>

<https://parliamentarea.blogspot.com>

<https://www.dailymotion.com/video/x19jqwe>

<https://www.dailymotion.com/video/x1a2z3o>

<https://www.lecourrierdelatlas.com/category/tunisie/>

<https://www.youtube.com/watch?v=CsfTolIH-Uc>

<https://www.youtube.com/watch?v=xz2KbaKA3MM>

www.anc.tn

www.businessnews.com.tn

www.debatunisie.com

www.majles.marsad.tn

www.nawaat.org

Filmographie

Cotterêt Christophe, *Ennahdha, une histoire tunisienne*, L'Harmattan, Arte, Veilleur de Nuit, 2015.

Lassoued Annis, *L'opposant*, 2012.

Omrani Rafik, *Fellagha 2011*, 2011.

Table des encadrés

Un entourage beylical composé de hauts fonctionnaires impériaux	80
Beldis et khâçça.....	81
Une trajectoire familiale <i>makhzen</i>	83
Sadiki, une pépinière nationaliste.....	88
La Chambre des conseillers, clientélisme et bicaméralisme	112
Les révoltes du bassin minier de Redeyef	119
Une entrée sur le terrain révélatrice du décalage entre l’ANC et l’HIROR.....	138
« Islamistes », « sécularistes » et « gauchistes »	161
Elites médinales, médinaux, publiciens et extra-muros	164
Le Parti Communiste tunisien (PCT)	168
Quels partis autorisés pour un pluralisme contrôlé ?	177
Splendeur et misère du Parti Démocrate Progressiste (PDP).....	195
« Who the fuck is Aridha? ».....	204
Une histoire en partage.....	214
Un ancien collaborateur du parti socialiste français, député à l’ANC	231
Un notable omniprésent, avant et après 2011.....	234
Une novice d’élite en politique : Selma Mabrouk.....	237
Un élu au <i>cursus honorum</i> classique.....	294
Mohamed Neji Gharsalli — un baathiste à l’ANC	311
Député de père en fils	313
Cafés et télévision	315
Description d’une réunion de groupe	336
Le règlement intérieur de l’ANC.....	350
L’ANC des grands jours.....	363
Une conférence sur la « transition démocratique »	371
Les députés au café de Menzel Jemil	375
Débattre de la Constitution avec la diaspora	378
Salle des congrès à Sfax, juin 2014.....	381
Être en la grève de la faim à l’ANC	387
Communiquer à l’intérieur et à l’extérieur de l’ANC – les députés sur Facebook	389
Une journée à l’ANC.....	394

Une rédaction par étapes	417
L'assassinat de Chokri Belaid : une brève chronologie	424
Observations au siège de Nidaa Tounes.....	432
Défiance vis à vis d'Ennahdha	436
Observation d'une réunion de la commission du préambule :	475
Faire défection ? Le départ d'un député-conseiller	479
Chronologie de la crise.....	491
Séance extraordinaire du 1 ^{er} juillet 2013	496
Constituer des ressources politiques en commission – le cas d'une élue passée à l'opposition.	547
L'organisation administrative du territoire entre 2011 et 2014.....	599
Une enquête aux marges de l'ANC	611
La députée, le smartphone et le ballon	618
Le ballon et le portefeuille.....	670
<i>'Arch, qabila, nisba...</i> qu'en est-il des appartenances et des structures d'identification dans la Tunisie contemporaine ?	673
Porte-à-porte avec l'UPL à Hmouda, sur les terres des Ouled Ben Jah	680
Nommer les petites mains de la campagne	690
Des campagnes électorales encadrées par la loi	694
Le parti dans la peau.....	703
<i>Ar-rachoua et al-fasad</i>	708
Protester contre la réglementation de l'accès à l'ARP	719
Le « retour du RCD » à l'ARP ?	724
Observations dans la salle du groupe parlementaire Nidaa Tounes	730
La « fin des notables » revisitée ?	736
Financement de la campagne	795
La mise au ban des responsables du RCD.....	795
Journaliste et engagée à l'ANC ?	809

Table des schémas, tableaux et illustrations

Carte n°1 : La Tunisie administrative et politique.	70
Tableau 1 : les appartenances partisans et associatives des membres du gouvernement Ghannouchi II.....	125
Schéma n°1 : Scissions et recombinaisons partisans (1920-2011)	190
Logos des partis politiques légalisés à la veille des élections d'octobre 2011.....	209
Tableau 2. Résultats des élections du 23 octobre 2011,.....	210
Tableau 3. Participation aux élections du 23 octobre 2011,.....	210
Schéma n°2 : principales recombinaisons partisans (2011-2013).....	213
Tableau 4. Origine géographique des députés du groupe Ennahdha par rapport à l'ensemble de l'ANC.	217
Tableau 5 : professions des membres du groupe Ennahdha.....	222
Tableau 6 : origines socio-identitaires des députés d'Ennahdha.....	224
Tableau 7. Diplômes des élus du groupe Ennahdha par lieu d'étude.....	228
Tableau 8. Origines socio-identitaires des principales forces de gauche à l'ANC.	229
Tableau 9. Origines socio-identitaires des élus du CPR.	230
Tableau 10. Synthèse des OSI par force politique.	232
Tableau 11 : Professions des élus des groupes Ettakatol et Démocrate, ...	235
Tableau 12 : Niveau d'études des élus des groupes Ettakatol et Démocrate.	236
« Dernier portrait de l'ANC », novembre 2014.	240
Tableau 13. Les origines socio-identitaires des députés de l'ANC.....	280
Tableau 14. L'âge des élus.	283
Tableau 15 : part des femmes dans les groupes parlementaires.....	284
Tableau 16. Répartition des élus de l'ANC par profession.	288
Tableau 17. Répartition des élus par disciplines étudiées.	293
Tableau 18. Répartition des membres de l'ANC suivant leur niveau d'études et le lieu d'études.	296
Tableau 19. Origines géographiques des élus.	302
Tableau 20 : Engagement associatif des élus.	307
Tableau 21 : périodes d'entrée en politique.	310
Tableau 22 : première adhésion à un parti politique des députés de l'ANC.	311

L'hémicycle lors de l'adoption de la Constitution, ...	324
Tableau 23 : Origine partisane des députés ayant rejoint ponctuellement ou de manière pérenne Nidaa Tounes.....	434
Tableau 24 : Changement de groupes parlementaire à l'ANC.....	464
Tableau 25 : les élus retirés : un groupe à géométrie variable.	503
Tableau 26 : répartition des membres de la commission des consensus par groupe parlementaire.....	573
Tableau 27 : l'engagement des membres des commissions du préambule et des consensus dans des organisations partisanes et militantes d'opposition à Ben Ali.	574
Tableau 28. Les professions des élus membres des commissions du préambule et des consensus.	575
Tableau 29. Niveau de diplôme des députés membres des commissions du préambule et des consensus.....	577
Tableau 30 : origine géographique des membres des commissions du préambule et des consensus.....	577
Tableau 31 : Les fonctions à l'ANC des députés membres de la commission des consensus.....	578
Un député fait signer son exemplaire de la Constitution par les autres députés.	586
Tableau 32 : Votes blancs et nuls en 2011 et 2014.	588
Tableau 33 : résultats des élections législatives d'octobre 2014.....	593
Tableau 34 : les députés candidats à leur réélection.	634
Mobilisations électorales et intermédiaires électoraux	654
Tableau 35 : Députés réélus ou battus aux élections du 26 octobre 2014.....	716
Tableau 36 : Composition du gouvernement Habib Essid	722
Tableau 37 : Anciens et nouveaux députés à l'ARP.	735
Tableau 38 : Les constituants à l'ARP (2011-2019).	751
Tableau 39 : Distribution des portefeuilles entre les partis de la Troïka.....	796
Tableau 40. Tableau des principaux partis politiques tunisiens.	798
Schéma 3. Organisation de l'ANC. Source : auteure	800
L'hémicycle en pause.	803
Le hall de l'ANC.	803
La commission des consensus.....	804
Colère dans l'hémicycle, janvier 2014.	804
Les députés exultent après l'adoption de la Constitution,.....	806
Une députée pose en tenue « traditionnelle » à la fête de l'adoption de la Constitution, ...	806

Livetweeter le travail des élus.	807
Une députée de la majorité rencontre une association de jeunes défendant un amendement concernant l'âge du candidat à la présidence.	807
Annuaire en ligne des députés.	808
Les élus qui se retirent.	810
Tentes du <i>sit-in</i> du Bardo	810
Conférence de presse des élus retirés (aout 2013)	811
Conférence de presse des députés retirés.	811
Le regard de Willis sur l'ANC	812
L'ANC en grève de la faim	812
« L'Assemblée Flousstituante », ...	813
Carte de la circonscription de Kasserine	814
Un meeting d'Ennahdha à Majen Bel Abbes	815
Le député sortant en campagne pour sa réélection.	815
<i>Meeting</i> de Nidaa Tounès à Haïdra (Kasserine), ...	816
Affiche de la liste Nidaa Tounès à Kasserine, 2014.	816
Béji Caid Essebsi à la tribune.	817
Matériel de campagne de Nidaa Tounès.	817
Nidaa Tounès à Mellassine.	818
L'UPL à Mellassine.	818
La campagne d'Ennahdha à Mornag.	819
L'emploi, au cœur de la campagne de l'UPL en 2014.	820

Index des acteurs politiques cités

- Abada Kefi, 430, 431, 594, 641, 694, 697
Abd El Kader Zitouni, 152
Abdelaziz Kotti, 639
Abdelaziz Thaalbi, 87, 91, 165, 600
Abdelfattah Mourou, 17, 173, 174, 199, 214, 225, 425
Abdelhamid Larguèche, 154
Abdeljalil Bouraoui, 154
Abdelmonem Krir, 639
Abderaouf Ayadi, 214, 230, 289, 383, 384, 458, 469, 561, 566
Abir Moussi, 509
Abou Kacem Chebbi, 71, 531
Abou Yaareb Marzouki, 226, 305, 428, 478, 479
Adel Bsili, 340, 346, 576
Adnan Hajji, 119, 723
Ahlem Hachicha Chaker, 401, 433
Ahmed Ben Salah, 100, 104, 113, 170, 457
Ahmed Bey, 82, 83
Ahmed Bouazzi, 311, 674, 676, 739
Ahmed Brahim, 152, 195, 214, 305, 400, 515
Ahmed Khaskhoussi, 107, 112, 152, 234, 387, 478, 492, 499, 501, 605, 743
Ahmed Mestiri, 104, 113, 171, 185, 231, 457, 497, 515, 568, 569
Ahmed Nejib Chebbi, 105, 125, 132, 145, 146, 170, 177, 195, 196, 214, 282, 289, 305, 312, 430, 449, 451, 491, 494, 495, 515, 516, 529, 530, 531, 546, 570, 674, 709
Ahmed Tlili, 97, 100, 177
Aïcha Dhaouadi, 179, 181, 183, 220, 240, 529
Aïda Khemiri, 400, 401
Alaa Talbi, 665, 666, 683
Ali Bach Hamba, 87
Ali Bechrifa, 232, 480
Ali Belakhoua, 731
Ali Fares, 460
Ali Laraiedh, 424, 428, 529, 648, 666, 761
Ali Mahjoubi, 149, 150
Ali Seriati, 430, 594
Alya Cherif, 147
Amel Azouz, 174, 227, 391, 609, 643, 644, 738
Amel Ghouil, 225, 623
Ameur Laraiedh, 214, 304, 529
Amira Yahyaoui, 207, 258, 259, 281, 367, 375, 404, 423, 452, 543, 552, 553, 554, 555, 560, 561, 720
Amor Chetoui, 477, 491, 495, 501, 502, 547
Arbi Abid, 475, 532, 540
Asma Noura, 268
Ayachi Hammami, 135, 136, 138
Aymen Aloui, 650, 664
Aziz Krichen, 86, 215, 226, 295, 432, 493, 494, 506
Bachar el Assad, 589
Baghdadi al Mahmudi, 422
Bahi Ladgham, 89
Béchir Labidi, 140
Béchir Sfar, 87, 90
Béji Caid Essebsi, 18, 24, 74, 84, 125, 131, 143, 152, 171, 178, 196, 238, 260, 265, 322, 355, 401, 429, 430, 461, 481, 485, 494, 513, 521, 587, 639, 640, 668, 683, 691, 711, 715, 721, 722, 723, 725, 733, 734, 750, 760
Ben Ali, 17, 18, 19, 22, 23, 34, 37, 39, 48, 53, 55, 56, 61, 65, 66, 74, 76, 78, 79, 80, 81, 84, 90, 94, 96, 97, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 119, 120, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 131, 133, 134, 136, 137, 139, 142, 144, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 158, 159, 160, 162, 169, 175, 177, 178, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 192, 193, 195, 199, 201, 202, 204, 206, 207, 211, 212, 214, 215, 216, 219, 221, 226, 228, 230, 231, 232, 234, 237, 238, 239, 243, 244, 246, 247, 249, 251, 253, 258, 265, 267, 268, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 313, 316, 317, 318, 321, 322, 330, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 352, 357, 359, 364, 368, 383, 385, 392, 404, 406, 414, 417, 427, 430, 433, 435, 438, 443, 446, 450, 454,

- 455, 461, 473, 477, 478, 486, 487, 491, 495, 496, 501, 514, 515, 524, 526, 529, 531, 535, 538, 552, 562, 564, 566, 568, 569, 570, 571, 574, 577, 580, 581, 585, 590, 591, 594, 595, 596, 600, 602, 603, 606, 607, 608, 610, 621, 623, 625, 626, 627, 629, 630, 631, 635, 638, 639, 640, 641, 645, 650, 655, 656, 659, 662, 663, 667, 668, 669, 670, 671, 674, 677, 678, 683, 684, 685, 687, 690, 691, 692, 699, 706, 708, 713, 721, 724, 733, 737, 749, 752, 758, 761, 762, 770, 771, 772
- Beyram Belifa**, 156
- Bochra Belhaj Hmida, 231, 733
- Bouali M'barkli, 517
- Bourguiba, 18, 23, 24, 34, 61, 66, 74, 79, 80, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 107, 110, 120, 125, 128, 131, 132, 146, 149, 158, 160, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 185, 187, 201, 214, 215, 216, 224, 234, 237, 238, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 256, 265, 267, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 289, 292, 294, 299, 302, 312, 320, 333, 359, 368, 375, 383, 417, 421, 428, 429, 430, 431, 433, 435, 437, 438, 439, 442, 443, 444, 446, 447, 449, 452, 479, 481, 494, 495, 515, 519, 520, 524, 529, 535, 537, 543, 562, 564, 568, 569, 570, 577, 585, 600, 601, 602, 603, 604, 616, 625, 627, 639, 640, 659, 660, 670, 671, 672, 673, 677, 678, 681, 690, 696, 706, 718, 719, 736, 737, 749, 761, 764, 769, 771, 772
- Chadly Bouallegue, 666
- Chadly Ennaifer, 439
- Chedli Ben Jaafar, 89
- Chokri Arfaoui, 454
- Chokri Belaid, 119, 140, 141, 145, 146, 152, 155, 423, 424, 427, 461, 485, 493, 498, 500, 501, 510, 579, 630, 723
- Chokri Kastalli, 564, 743
- Christine Lagarde, 368, 369
- Dali Jazi, 88, 185, 299
- David Thompson, 408, 423
- Emna Chaabane, 364
- Fadhel Ben Omrane, 650, 724
- Fadhel Moussa, 346, 347, 495, 541, 569, 570, 571, 739
- Faouzi Elloumi, 203, 291, 429, 431, 432, 433, 605, 639, 668, 692, 693, 725
- Farhat Hached, 94, 166
- Farida Labidi, 290, 448
- Fatma Gharbi, 232, 480, 639
- Ferjani Doghmane, 180, 184, 223, 534, 535, 571
- Foued Mbaaza, 114
- Foued Thameur, 236, 282
- Ghada Louhichi, 555
- Ghedhahem, 83, 660
- Gilbert Naccache, 169, 205, 206, 374, 400, 511
- Habib Achour, 97, 100, 430, 594, 604
- Habib Ellouze, 246, 381, 422, 470, 561, 642
- Habib ESSID, 721, 722, 738
- Habib Kheder, 342, 346, 347, 350, 351, 378, 463, 502, 532, 579, 643, 645, 650, 727
- Habib Mokni, 174
- Hafedh Caid Essebsi, 724, 725, 734
- Hajer Azaiez, 226, 305, 397, 398, 563, 567, 614, 617, 627, 644
- Halima Guenni, 462
- Hamadi Jebali, 89, 214, 346, 420, 424, 427, 428, 461, 479, 494, 500, 624, 721, 722
- Hamadi Redissi, 265, 266, 268, 421, 438
- Hamma Hammami, 389, 515, 618
- Hanen Sassi, 315, 316, 389, 561, 618, 619, 635, 636, 637
- Hassan Radhouani, 315, 389, 462, 465
- Hassan Tourabi, 447
- Hassib Ben Ammar, 171
- Hassouna Nafsi, 650
- Hayet Hlimi, 664, 665
- Hechmi Hamdi, 204, 253, 314, 315, 316, 454, 461, 464, 544, 635, 735
- Hédi Baccouche, 110
- Hedi Ben Romdhane**, 156
- Héla Hammi, 62, 405, 538, 548, 680
- Henda Krichen, 336
- Hichem Djaït, 442
- Hichem Hosni, 353
- Hmida Ennaifer, 17
- Houcine Abbassi, 511, 516, 517, 518
- Houcine Dimassi, 150
- Houcine Jaziri, 214, 647
- Ibrahim Bouderbala, 145

Ikbel Msaada, 375, 467
 Ikram Moulahi, 675, 684, 724
 Imed Daimi, 723
Imed Jidouri, 156
 Imen Triki, 130
 Intissar Kherigi, 648
 Iskender Bouallagui, 376
 Issam Chebbi, 145, 146, 391, 451, 476
 Iyed Dahmani, 297, 723, 739
 Jahouar Ben MBarek, 206, 374, 784
 Jalel Bouzid, 744, 745, 746
 Jilani Daboussi, 111
 Kais Mokhtar, 304, 317
 Kais Saïed, 141, 360
 Kalthoum Badreddine, 226, 381, 546
 Kamel Hamzaoui, 668, 669, 670, 671, 681, 683, 684, 725, 734
 Kamel Jendoubi, 297
 Kamel Morjane, 195, 203, 430, 501
 Kamel Saadaoui, 662
 Karim Bouebdelli, 504
 Karim Krifa, 316
 Karima Souid, 240, 363, 389, 458, 459, 547
 Kassas, 19, 253, 466, 469, 478, 533, 639
 Khayyam Turki, 745
 Khaznadar, 83, 660
 Kheira Zghairi, 223, 613, 622, 626, 662, 666, 747
 Kheireddine, 72, 79, 83, 87, 152, 745
 Khmais Ksila, 186, 237, 434, 492, 639, 703, 738
 Lamia Mlayeh, 720
 Lamine Bey, 91, 93
 Latifa Habachi, 226, 227, 347, 449, 579, 623
 Lilia Weslaty, 129, 130, 131, 511
 Lina Ben Mnehmi, 511
 Lobna Jeribi, 365, 452, 475, 476, 571, 744, 745, 746, 751
 Lotfi Nagdh, 422, 431, 594
 Mabrouk Hrizi, 207, 208, 384, 633, 634, 663, 672, 723
 Mabrouka M'Barek, 254, 445, 467, 547
 Maher Bouazzi, 123, 290, 663, 664
 Mahfoudh Nahnah, 179
 Mahmoud Baroudi, 236, 473
 Mahmoud Ben Romdhane, 322, 430, 435
 Mahmoud el May, 509
 Mahmoud Kahri, 672, 680
 Malek Derbali, 207
 Maya Jribi, 125, 152, 196, 214, 282, 283, 305, 391, 451, 454, 473, 476, 494, 495, 529, 530, 531, 544
 Mehdi Ben Gharbia, 389, 723, 731, 739
 Mehdi Jomaa, 761
 Meherzia Labidi, 240, 330, 355, 363, 385, 392, 409, 411, 512, 516, 523, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 540, 541, 542, 543, 547, 548, 563, 564, 566, 568, 647, 720
 Meriem Boujbel, 734
 Mohamed Abbou, 477, 545, 634
 Mohamed Abdelaziz Djaït, 83
 Mohamed Ali, 94, 166, 189, 427
 Mohamed Ali Nasri, 639, 662, 663, 668
 Mohamed Bouazzizi, 114
 Mohamed Brahmi, 37, 234, 387, 482, 485, 488, 491, 492, 500, 501, 506, 511, 580
 Mohamed Chadly Enneifer, 96
 Mohamed Chafik Zorkin, 384
 Mohamed Charfi, 185
 Mohamed Chenik, 91, 92, 167
 Mohamed Ennaceur, 341, 717, 727, 745
 Mohamed Fadhel Ben Achour, 83, 134
 Mohamed Frikha, 645
 Mohamed Gahbich, 289, 569, 570, 571
 Mohamed Ghannouchi, 74, 114, 115, 123, 124, 125, 127, 131, 136, 195, 206
 Mohamed Hamdi, 562, 751
 Mohamed Harmel, 177
 Mohamed Hédi Lakhzouri, 519
 Mohamed Kacem, 94, 97
 Mohamed Moadia, 185
 Mohamed Mzali, 175
 Mohamed Neji Gharsalli, 289, 311
 Mohamed Rachdi Bouguerra, 675, 681, 684
 Mohamed Saidane, 736
 Mohamed Saidi, 645
 Mohamed Sidhom, 666
 Mohamed Tahar Khadraoui, 120, 311, 664, 665, 674
 Mohammed Jmour, 152
 Mohammed Kilani, 152
 Mohammed Koumani, 152
 Mohammed Morsi, 497
 Mohsen Hassan, 706, 707
 Mohsen Marzouk, 639, 703, 725, 734
 Mokhtar Yahyaoui, 142, 143, 258, 367
 Moncef Bey, 91, 92, 167

Moncef Cheikh-Rouhou, 256, 294, 317, 368, 473, 535
 Moncef Marzouki, 23, 24, 86, 120, 126, 139, 141, 142, 185, 187, 188, 193, 214, 230, 245, 289, 297, 305, 307, 375, 384, 424, 469, 477, 518, 521, 545, 546, 566, 569, 664, 683, 711, 717, 761
 Moncef Yaqoubi, 148
 Mondher Zenaidi, 670, 682, 683
 Mongi Ellouze, 149
 Mongi Rahoui, 361, 533, 579, 723, 727
 Mongi Slim, 497, 531
 Monia Ben Hamadi, 363, 364, 375, 381
 Monji Harbaoui, 641
 Moubarak, 18, 21, 50, 598
 Mouldi Riahi, 145, 153, 348, 391, 494, 546
 Mouldi Zidi, 533
 Mouna Ben Nasr, 502
 Mourad Amdouni, 530, 531
 Mourad Hmaidi, 155
 Mustapha Ben Jaafar, 23, 88, 89, 107, 152, 171, 185, 188, 193, 195, 214, 231, 234, 240, 282, 289, 305, 341, 346, 350, 351, 374, 476, 477, 491, 492, 494, 495, 498, 499, 508, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 529, 532, 540, 541, 542, 546, 565, 568, 744
 Nabil Karoui, 420, 429
 Naceur Brahmi, 618, 623, 633
 Nadia Chaabane, 214, 283, 284, 376, 378, 379, 443
 Nadia El-Fanni, 421
 Nadia Sehnaoui Boulifa, 207, 367
 Najem Gharsalli, 311, 675
 Najla Bourriel, 467, 504, 562
 Naoufel Jammali, 646, 648, 649, 650, 676
 Nasr el-Marzouki, 439
 Neji Gharsalli, 123, 311, 504, 609, 662, 663, 664, 674, 748, 749
 Nejib Hosni, 120, 123, 139, 142, 150, 188, 289, 290, 291, 296, 569, 570, 743, 749, 750
 Nejmedine Hamrouni, 428, 494, 722
 Nizar Kacem, 94, 97, 106, 107, 305, 313, 385, 605, 612
 Noah Feldman, 360, 368
 Noomane Fehri, 317, 364, 401, 522
 Noura Ben Hassen, 272
Noura Boursali, 156
 Nouredine Bhiri, 62, 305, 313, 529, 530, 531, 727
 Nourredine Ben Kheder, 169
 Olfa Soukri Cherif, 734
 Omar Mestiri, 139, 146
 Ons Ben Abdelkarim, 375, 719, 720
 Oussema Abbes, 263, 364, 400, 424
 Pierre Mendès France, 93
 Rabiaa Najlaoui, 639, 668, 738
 Rached Ghannouchi, 17, 24, 34, 35, 62, 152, 173, 174, 175, 184, 186, 197, 198, 200, 201, 214, 216, 218, 220, 230, 305, 346, 351, 364, 397, 425, 427, 428, 440, 447, 448, 460, 473, 474, 485, 492, 494, 512, 513, 514, 516, 518, 521, 532, 568, 587, 609, 643, 646, 647, 648, 715, 726, 734, 739, 745
 Rachid Ben Jaafar, 89
 Radhia Nasraoui, 119
 Rafaa Ben Achour, 84, 124, 134, 415, 599, 679
 Ridha Abbassi, 665, 666
 Ridha Belhaj, 639
Ridha Bouzriba, 156
 Rim Mahjoub, 300, 304, 317, 501, 576, 579, 715, 727, 728, 729
 Robert Louzon, 168
 Saddam Hussein, 298, 311
 Sadok Belaid, 124, 141, 257, 355, 360, 392
 Sadok Bey, 82
 Sadok Chourou, 304, 305, 391, 444, 470, 561, 642, 680
 Sahbi Atig, 299, 300, 391, 405, 451, 475, 512, 532, 579, 735
 Sahbi Khelfaoui, 263, 364, 365, 400
 Salah Ben Youssef, 89, 94, 165, 166, 167, 224, 289, 660
 Salah Ferhat, 166
 Salah Karkar, 17, 174
 Sami Fetnassi, 645
 Sami Triki, 130, 131
 Samia Abbou, 283, 289, 453, 477, 491, 533, 545, 579, 634, 723
 Samir Ben Amor, 141, 187, 546
 Samir Dilou, 141
 Samir Rabhi, 663
 Samir Taieb, 491, 512, 703, 739
 Samira Merai, 722
 Sana Ben Achour, 84, 134
 Sana Mersni, 341, 343, 546, 563, 728, 738

Sayida Ounissi, 179, 181, 182, 297, 303,
398, 641, 643, 646, 648, 649, 726, 727
Seif Eddine Trabelsi, 648
Selim Ben Abdesselem, 231, 353, 444, 459,
480, 481, 482, 639, 739, 742
Selim Kharrat, 553
Selma Mabrouk, 232, 237, 441, 459, 467,
480, 506, 509, 510, 547, 548, 571, 579,
634, 742
Sissi, 41, 497
Slim Riahi, 63, 389, 514, 545, 618, 635,
670, 697, 699, 703, 705, 706, 709
Sofiene el Amri, 665
Souad Abderahim, 225, 305, 398, 441, 461,
739
Soulef Ksantini, 381
Tahar Ben Ammar, 91, 93, 168
Taieb Baccouche, 481
Taïeb Mehiri, 89
Taoufik Jridi, 149
Tarek Bouaziz, 561
Tarek Chaabouni, 105, 106, 108, 168, 185,
189, 296, 433, 605
Tasnim Chirchi, 647, 648, 745

Walid Bennani, 62, 179, 214, 220, 223, 224,
449, 450, 462, 491, 512, 609, 614, 616,
622, 662, 663, 672, 675, 696, 700
Warda Turki, 479
Wided Bouchamaoui, 522
Xavier Philippe, 360, 361
Yadh Ben Achour, 84, 125, 134, 136, 138,
142, 143, 144, 152, 157, 238, 267, 268,
296, 347, 348, 354, 355, 360, 392, 567,
568
Yamina Zoghlami, 441, 534
Yassine Ayari, 206
Yassine Brahim, 317
Yassine Ferjani, 364
Youssef Chahed, 725, 738
Youssef Salhi, 156
Youssef Seddik, 19
Zakia Hamda, 336
Zied Boussen, 364, 699
Zied Ladhari, 227, 491, 537, 538, 722, 738
Zohra Driss, 730
Zouhair Makhlouf, 156
Zouheir Yahyaoui, 367

Table des matières

REMERCIEMENTS	9
NOTE SUR LA TRANSLITTERATION ET LA GRAPHIE	13
LISTES DES SIGLES	15
INTRODUCTION GENERALE.....	17
1. <i>Un objet de recherche : devenir député en situation révolutionnaire.....</i>	20
I. Un thème : le changement de régime tunisien et les « révoltes arabes ».....	20
II. La scène : renouvellement du personnel politique et mise en place de nouvelles institutions	22
III. Les protagonistes : des députés constituants à la légitimité contestée.....	25
IV. L'énigme : La simultanéité d'expérimentations démocratiques et de réactualisation de pratiques héritées de l'autoritarisme.....	26
2. <i>De la transitologie à la sociologie de l'institution.....</i>	29
I. Protagonisme et sociologie des changements de régime.....	29
A. Transition, consolidation ... « <i>the only game in town</i> » ?	30
B. Changement de régime et restauration autoritaire.....	38
C. Mobiliser les approches sociologiques des révolutions.....	43
II. La sociologie de l'institution à l'épreuve des situations révolutionnaires.....	46
A. Des élites au personnel politique.....	47
B. Le travail politique pour mettre à distance l'exceptionnalisme tunisien.....	49
3. <i>Enquêter au niveau intermédiaire dans le « laboratoire de la démocratie »</i>	53
I. Du terrain mal aimé au terrain saturé.....	54
A. Ouvrir la boîte noire de l'Assemblée.....	54
B. Le primat de l'informalité	56
C. Transitologues et tourisme révolutionnaire	58
II. Aller voir ailleurs : Kasserine et la Tunisie « des marges »	61
A. Ethnographier des savoir-faire et des savoir-être en campagne	62
B. Décrire une configuration locale	63
C. Restituer une enquête : enjeux d'anonymat et de déontologie	64
4. <i>Organisation de la thèse : plan et démarche.....</i>	65
PARTIE 1. REPRESENTATION ET LEGITIMITE A L'HEURE DE LA REVOLUTION	71
CHAPITRE 1. UNE ASSEMBLEE POUR REPRESENTER LA REVOLUTION : ENTRE ASPIRATIONS REVOLUTIONNAIRES ET HERITAGES ANTERIEURS	74
Section 1. <i>L'urne et la coupole, de la colonisation à la révolution</i>	77
I. Des expériences fragmentées et discontinues avant l'indépendance.....	79
A. Un grand conseil éphémère	80
B. Revendiquer face aux autorités coloniales, une affaire d'élites	84
C. Représenter les tunisiens auprès des autorités coloniales.....	90
II. Des avant-gardes aux cadres de la nation	92
A. La Constituante : creuset du monolithisme partisan.....	93

B.	Étatisation et professionnalisation du personnel politique	99
III.	Parlement et personnel politique sous Ben Ali : pluralisme contrôlé, cooptation, et notabilisation	104
A.	Ce qu'avoir un siège au parlement veut dire	105
B.	Un parlement témoin des bonnes pratiques du régime à l'international	108
C.	La notabilisation progressive des députés	110
	<i>Section 2. « Une émeute politique qui a réussi » ? Les configurations révolutionnaires tunisiennes.....</i>	<i>114</i>
I.	Des trajectoires révolutionnaires	115
A.	Une révolution « sans leader » ?	116
B.	Quels antécédents pour la révolution tunisienne ?	118
C.	Réseaux dormants et politisation	121
II.	De Sidi Bouzid à la Kasbah : la revendication d'une assemblée constituante	123
A.	Des gouvernements pour représenter la transition et la réforme ?	124
B.	La réorganisation des forces politiques en dehors du gouvernement : « protéger la révolution » ?	126
C.	Kasbah II, une représentation populaire ?	127
	<i>Section 3. L'HIROR entre révolution et transition</i>	<i>133</i>
I.	Une instance à la vocation représentative mais à la légitimité contestée	135
A.	La <i>khâçça</i> pour piloter la transition ?	136
B.	Une légitimité révolutionnaire contestée au nom « des jeunes et des régions »	140
C.	Une prétention à représenter la démocratie nouvelle	144
II.	La loi électorale ou la redéfinition de la représentation.....	147
A.	Modernisme contre tribalisme ?	148
B.	Encadrer les travaux de l'Assemblée constituante	151
C.	Polarisation et délitement de la Haute Instance.....	155
	CHAPITRE 2. « FAIRE PARTI » DANS LA TUNISIE D'APRES BEN ALI.....	160
	<i>Section 1. Quelles alternatives partisans en Tunisie avant 2011 ?.....</i>	<i>162</i>
I.	Le Néo-Destour face aux oppositions partisans.....	164
A.	La hantise de la sédition : la crise youssefiste	166
B.	Oppositions de gauche.....	168
C.	Des oppositions islamistes tunisiennes.....	171
II.	S'opposer dans le pluralisme contrôlé (1987-2011).....	175
A.	Libéralisation et élections de 1989	176
B.	Des tentatives de coalition.....	187
	<i>Section 2. 2011 : Effervescence pluraliste et élargissement de l'espace partisan</i>	<i>191</i>
I.	L'héritage de la dictature	192
A.	Des partis de gauche exsangues et marginalisés	193
B.	Une gauche en ordre dispersée.....	194
C.	Les dilemmes des acteurs partisans face au changement de régime	195
II.	Sortir de la clandestinité : le cas d'Ennahdha	196
A.	Rentrer d'exil, sortir de prison.....	197
B.	Accéder à la visibilité dans l'espace public.....	200
III.	(Re)compositions partisans à l'approche des élections.....	202
A.	« RCD Dégagé ? » Une matrice destourienne en recomposition	203
B.	Une effervescence de listes indépendantes contre les partis	205

Section 3. « Gauchistes » et « islamistes » en 2011 : des filières partisans de recrutement

<i>politique différenciées ?</i>	211
I. La (re)composition d'Ennahdha	214
A. La « voix du sud » et des déshérités ?	216
B. Des députés ancrés localement	221
C. Des nouveaux membres plus diplômés et issus de milieux plus favorisés	224
II. Une « élite » de gauche libérale	228
A. Deux gauches de gouvernement	229
B. La gauche d'opposition : quand les dominants contestent	233
CHAPITRE 3. <i>OUTSIDERS : QUI SONT LES DEPUTES CONSTITUANTS ?</i>	240
<i>Section 1. Des corps élus illégitimes</i>	243
I. Des <i>hexis</i> transgressives	245
A. Les habits de la discorde	245
B. Des <i>hexis</i> genrées.	248
II. Le « scandale du corps parlant »	250
A. Les accents de la révolution	251
B. Des émotions révolutionnaires face à l'idéal de modération	252
<i>Section 2. Qui classe les élus ? Des taxinomies pour délégitimer le nouveau personnel politique.</i>	256
I. Course au CV, course au clocher	258
A. Se battre pour mettre en place une transparence parlementaire	258
B. « L'Assemblée des Clercs »	262
II. L'Université contre l'ANC	264
A. Un réquisitoire anti-islamiste fondé sur le concept de « compétence »	264
B. Réformisme et anti-islamisme	267
<i>Section 3. Une assemblée populaire ?</i>	269
I. Comment classer ?	271
A. Retour sur une enquête de terrain : « faire avec les moyens du bord »	271
B. Quelles catégories pour décrire les trajectoires des élus ?	273
II. Une Assemblée de dominés des classes supérieures ?	281
A. Peu de jeunes et une féminisation peu importante	282
B. Une Assemblée de juristes et d'enseignants	284
C. Des députés formés à l'université tunisienne	292
D. Une assemblée provinciale ?	299
III. Des matrices de politisation « illégitimes »	305
A. « La société civile tunisienne » à l'épreuve de l'ANC	306
B. Une troisième voie « arabiste » face à la polarisation de l'espace partisan	310
C. Des acteurs économiques locaux face aux élites réformatrices ?	314
Conclusion de la première partie	320

PARTIE 2. LES DEPUTES DANS L'ESPACE CONSTITUANT : APPRENTISSAGES DES ROLES, SOCIALISATION, POLARISATION 325

CHAPITRE 4. L'ESPACE CONSTITUANT : INGENIERIE CONSTITUTIONNELLE, BRICOLAGES, ET POLITISATION	330
<i>Section 1. Donner corps à l'Assemblée</i>	332
I. Le Bardo : un palais dont les élus ne sont que les locataires	333

II.	Les fonctionnaires de l'ANC, gardiens de l'ordre ?	337
A.	Des fonctionnaires assurant la continuité de l'État	337
B.	Une administration en décalage avec les élus	339
C.	« A l'Assemblée, j'ai appris à être députée » : socialisation et formation des députés.....	341
III.	Un ordre parlementaire par et pour les députés ?	343
A.	La « petite Constitution », matrice pour la nouvelle Constitution ?.....	345
B.	Un Règlement intérieur rédigé à distance des administrateurs	349
<i>Section 2. Soutenir le processus constituant.....</i>		<i>355</i>
I.	Topographie de l'espace constituant : : porosité des frontières et redéploiement de l'institution.....	357
A.	Les « nouveaux amis » de la Tunisie : une institution extravertie ?.....	357
B.	« Grands experts » et « petites mains » de la démocratisation.....	360
C.	Circulation et fluidité des positions	364
II.	La Constitution hors les murs	366
A.	Des espaces globaux du politique.....	367
B.	Former les élus	369
III.	Faire participer « le peuple » à l'écriture de la Constitution	373
A.	Consulter.....	374
B.	« Aller au peuple » : de Lénine aux Nations-Unis	379
<i>Section 3. Transgresser l'ordre parlementaire.....</i>		<i>382</i>
I.	Informalité et débrouille.	383
A.	S'approprier l'espace par la parole.....	385
B.	Agir à distance de l'administration et dans l'informalité	388
II.	Transparence parlementaire et pression à la discipline	393
A.	Tendre le micro : des journalistes qui participent à l'ébullition révolutionnaire	395
B.	Ordre partisan et ordre parlementaire.....	397
III.	Différents régimes d'historicité dans l'hémicycle.....	402
A.	Un passé toujours présent.....	403
B.	Réagir : le primat de l'immédiateté	408
C.	Mesurer, organiser et prévoir : les outils de la majorité	410
CHAPITRE 5. LA CONSTITUTION AU CONCRET		415
<i>Section 1. La reconfiguration d'un espace partisan en « microcosme polarisé ».....</i>		<i>418</i>
I.	Une concaténation de crises qui polarisent « islamistes » et « modernistes ».....	419
A.	L'islam politique au cœur des tensions	419
B.	L'assassinat de Chokri Belaid : la nouvelle majorité à l'épreuve de l'incertitude.....	423
II.	Ennahdha face à Nidaa Tounes.....	425
A.	Ennahdha au pouvoir.....	426
B.	Nidaa Tounes et la recomposition du camp anti-islamiste.....	428
<i>Section 2. Du passé, faisons table rase ?.....</i>		<i>436</i>
I.	Deux blocs idéologiques structurants	437
A.	Islam, modernisme, et caractère civil de l'État	439
B.	Deux conceptions hégémoniques qui s'affrontent	441
II.	Des positions héritées de l'histoire des partis et du militantisme	446
A.	Sur l'islam et la sharia comme source du droit	447
B.	Parlementarisme et présidentialisme	448

C.	Des compromis construits sur le temps long.....	450
III.	Le « ventre mou » de l'ANC face aux querelles identitaires.....	452
<i>Section 3. Polarisation, contestations, recomposition : l'écriture de la Constitution à l'épreuve des crises politiques.....</i>		<i>455</i>
I.	Le texte constitutionnel face à l'érosion de la majorité.....	456
A.	L'effritement de la majorité.....	457
B.	Un régime mixte en réponse à la configuration de 2013.....	460
II.	L'insoutenable volatilité des affiliations partisans.....	463
A.	L'impossible fidélisation partisane.....	464
B.	Des expérimentations au-delà des partis	466
C.	Des alliances ponctuelles pour remettre sur le métier l'identité tunisienne	469
III.	Contester l'ordre de l'ANC : le projet du premier juin et ses détracteurs	471
A.	« Loyalty », rester fidèle malgré tout	472
B.	« Voice », contester à voix haute.....	474
C.	L'Exit : quitter l'ANC ou résister ?.....	478
CHAPITRE 6. DE QUOI LE CONSENSUS EST-IL LE NOM ?		485
<i>Section 1. Anatomie d'une crise politique</i>		<i>488</i>
I.	Montrer « la crise en train de se faire »	490
II.	Cristallisations des tensions et démultiplication des lieux de négociation	493
A.	Une multiplicité d'arènes de dialogue et de négociations	493
B.	La crise institutionnelle	496
III.	L'assassinat de Mohamed Brahmi : un point de bascule.....	500
A.	Quitter l'ANC.....	500
B.	Retraits et défections : le retour du fait partisan.....	502
C.	Les urnes contre la rue.....	505
IV.	Négociations, polarisations, et tensions internes	507
A.	L'ANC dans la rue.....	508
<i>Section 2. Division du travail politique et respectabilité : le cas des députées d'Ennahdha</i>		<i>525</i>
I.	Illégitimité et légitimation du personnel politique féminin et nahdhaoui dans l'hémicycle	527
A.	« S'imposer aux imposants » : un baptême du feu parlementaire.....	529
B.	Discipline parlementaire et positionnement par rapport au parti	532
II.	Les « <i>policies</i> » aux femmes, les « <i>politics</i> » aux hommes ? Une division du travail genrée.....	535
A.	Ordre parlementaire et discipline partisane	536
B.	Le féminin dans l'hémicycle : rigueur et technique ?	540
C.	La requalification du travail technique : de nouvelles ressources à l'ANC	543
<i>Section 3. Nouvelles normes, nouvelles hiérarchies internes à l'ANC.....</i>		<i>550</i>
I.	La restructuration de l'espace constituant avec et par ces nouveaux acteurs	551
A.	Se (re)délimiter en intégrant des acteurs non-élus	551
B.	Fixer les mots de la transition.....	556
II.	Quelle redéfinition des hiérarchies sociales internes à l'hémicycle ?	558
A.	Valoriser la technique et l'investissement dans la rédaction de la Constitution : un impératif politique en 2013 ?.....	559
B.	Produire un discours normatif sur ce qu'est « un bon député » et ce qu'est « la démocratie »	562
III.	Des hiérarchies sociales qui se logent dans les détails	565

A.	Recevoir à l'ANC	565
B.	La valorisation du travail à bas bruit : être le « meilleur député de l'ANC »	569
IV.	La commission des consensus au centre des nouvelles hiérarchies symboliques ?.....	573
A.	Des ressources militantes aux « compétences »	574
B.	Des élus plus diplômés, appartenant aux catégories sociales supérieures.....	575
C.	Un capital politique propre à l'espace constituant ?.....	577
	Conclusion de la deuxième partie.....	583
PARTIE 3. LES AMBIGUITÉS D'UNE ALTERNANCE (2014-2015).....		587
CHAPITRE 7. LES DÉPUTÉS À L'ÉPREUVE DU LOCAL		594
<i>Section 1. Des constituants loin de leur circonscription</i>		<i>597</i>
I.	Jalons pour une sociohistoire du politique au niveau local en Tunisie.....	599
A.	Un milieu partisan destourien.....	600
B.	Délitement du milieu partisan destourien et crise de l'économie de la faveur.....	607
II.	Des députés qui peinent à « aller au peuple » ?	610
A.	Des constituants porte-paroles de leur région à Tunis ?.....	612
B.	Les bricolages des députés	615
III.	La résistible ascension des partis sur les scènes locales	619
A.	Les milieux partisans nahdhaouis : entre délitement de la présence locale et recomposition au sein des institutions locales	620
B.	Des structures partisans locales exsangues.....	628
<i>Section 2. Quand les notables vont au parti</i>		<i>632</i>
I.	« Mercato » des députés et listes électorales	633
II.	L'UPL : Le député « client » du parti.....	635
III.	Des réseaux partisans à distance des députés ? Nidaa Tounes au village.....	638
IV.	« Ennahdha 2014, c'est pas Ennahdha 2011 » : Renouveler l'image du mouvement.....	641
A.	Le parti à l'épreuve de la contestation locale	642
B.	Faire venir les milieux d'affaires au parti ?	645
C.	Les nouveaux visages de la respectabilité.	646
CHAPITRE 8. « DEGAGE ! » ÊTRE ELU ET SE FAIRE ELIRE		654
<i>Section 1. Polarisation, clientélisation, et contestation à Kasserine.....</i>		<i>657</i>
I.	Une région en révolution ?.....	658
A.	Une région symbole de la trajectoire asymétrique de l'État tunisien.....	659
B.	Des résultats électoraux représentatifs des dynamiques nationales	662
C.	Des « notables de la révolution » dans les institutions locales.....	663
II.	« Nidaa Tounes c'est le RCD » ? : un cas pour étudier la mobilisation locale des anciens réseaux du RCD.....	667
A.	La lutte pour les investitures.....	667
B.	Le retour du fils prodigue ?	669
C.	Des réseaux fragmentés et récupérés par d'autres acteurs	671
III.	Us et usages du « tribalisme » dans la construction de l'éligibilité.....	673
A.	La 'arûshiyya, vulgate pour les candidats aux élections	674
B.	Un réveil du tribalisme ?	677
C.	L'açabiyya, mode d'insertion du candidat dans les réseaux de solidarité locale	679
<i>Section 2. Les dettes de l'élite.....</i>		<i>685</i>

I.	Des machines électorales entre héritage destourien et ajustement au contexte de compétition électorale ...	687
A.	Les « petites mains » de la notoriété	688
B.	La requalification de la participation au RCD en expertise électorale	690
C.	Les « machines » en action dans un contexte de libéralisation de la vie politique	693
II.	Des machines en crise.....	701
A.	« La politique du ventre » dans la Tunisie d'après Ben Ali	701
B.	Les révoltes des « petites mains »	704
C.	L'acceptable et l'inacceptable	707
CHAPITRE 9. DES CONSTITUANTS AUX REPRESENTANTS DU PEUPLE : PROFESSIONNALISATION ET		
NOTABILISATION DU PERSONNEL POLITIQUE.		713
<i>Section 1. Du constituant au représentant du peuple</i>		715
I.	L'alternance pour restaurer le « prestige de l'État ».....	716
A.	Frontières et segmentation de l'espace parlementaire	717
B.	Une alternance pour les fonctionnaires et les partenaires de l'Assemblée ?.....	719
II.	L'alliance des « deux frères ennemis ».....	720
A.	Une coalition gouvernementale quadripartite	721
B.	Des frontières poreuses entre majorité et opposition : les limites de la « normalisation »	723
III.	Une assemblée de notables	728
A.	Le capital économique au parlement.....	729
B.	Politique nationale et internationale contre politique locale et patronnée.....	733
C.	« Prendre son siège » : des constituants qui se notabilisent	734
<i>Section 2. Que sont les constituants devenus ? Entre reclassement et exit.....</i>		740
I.	Le désarroi et la désaffection.....	741
II.	Faire entendre la voix des constituants	743
III.	Les mondes de l'expertise.....	744
IV.	« Aider vraiment les gens » : la spécialisation dans l'action caritative	746
V.	La « politique m'a tout pris ».....	748
Conclusion de la troisième partie		752
CONCLUSION GENERALE.....		755
Le changement de régime tunisien : temporalités erratiques, ambivalences, et transformations.....		757
Une contribution aux approches sociologiques de la représentation.....		763
La corporéité des rôles politiques.....		766
Changement de régime et ancrages politiques		768
Les legs du « syndrome autoritaire » et horizon d'attente.....		769
Changement de régime et usages de l'international		773
ANNEXES.....		777
Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs des entretiens.....		778
Annexe 2 : Chronologie du changement de régime tunisien.....		789
Annexe 3 : Glossaire		792
Annexe 4 : Répartition du nombre de sièges par circonscriptions		794
Annexe 5 : La loi électorale de 2011		795
Annexe 6 : Catégories composant l'HIROR		796
Annexe 7 : La Troïka.....		796

Annexe 8 : Tableau récapitulatif des principaux partis politiques tunisiens.....	797
Annexe 9 : Positionnement des principaux partis politiques par rapport à l’islam politique et au libéralisme (2012)	799
Annexe 10 : Organigramme de l’ANC.....	800
Annexe 11 : Qui fait quoi à l’ANC ?.....	801
Annexe 12 : L’Assemblée en images	803
Annexe 13 : Médias et observateurs à l’ANC	807
Annexe 14 : <i>Le sit-in Errahil</i>	810
Annexe 15 : Critiquer l’ANC – Quelques caricatures	812
Annexe 16 : Le maillage administratif de Kasserine.....	814
Annexe 17 : Campagnes électorales et risque d’enclicage.....	815
Annexe 18 : Nidaa Tounès en campagne à Kasserine.....	816
Annexe 19 : A la conquête des quartiers populaires dans le grand Tunis	817
BIBLIOGRAPHIE	821
<i>Note sur la bibliographie : ne figurent ici que les ouvrages cités dans la thèse.....</i>	<i>821</i>
Ouvrages et articles scientifiques	821
Textes juridiques	858
Rapports.....	859
Presse	860
Témoignages publiés	862
Sites internet et pages <i>Facebook</i> fréquemment consultés	863
Filmographie.....	864
<i>Table des Encadrés</i>	<i>865</i>
<i>Table des Schémas, Tableaux et illustrations</i>	<i>867</i>
INDEX DES ACTEURS POLITIQUES CITES.....	870
TABLE DES MATIERES.....	875

Résumé : Cinq ans après le départ de Zine el-Abidine Ben Ali, la Tunisie s'est dotée d'une nouvelle constitution, et a connu sa première alternance pacifique. Cette réussite est saluée à l'international comme une « exception tunisienne », alors même que de nombreuses voix tunisiennes dénoncent un « hiver islamiste » ou encore un « retour de l'ancien régime ». Ces ressentis exacerbés illustrent les ambivalences, et la radicalité des émotions, des espoirs et des déceptions, propres aux changements de régime. Cette thèse contribue à la sociologie des changements de régimes en proposant une lecture de la trajectoire tunisienne qui fait la part belle aux tensions et aux conflits qui la structurent. Faire l'histoire d'un épisode central du changement de régime tunisien – l'expérience de renouvellement du personnel politique, de la rédaction d'une nouvelle Constitution, et d'une première alternance par les urnes –, permet de montrer comment, par une série de petits actes à bas bruit, les nouveaux acteurs élus en 2011, agissant pourtant dans un cadre neuf, peinent à construire leur légitimité et leur respectabilité. Leurs pratiques donnent à voir simultanément des expérimentations démocratiques mais aussi la réactualisation de manières de faire héritées de l'autoritarisme. Elles conduisent à identifier les germes, les possibles non-advenus, et les futurs possibles d'une restauration autoritaire. En nous appuyant sur un ensemble d'observations et d'entretiens menés entre octobre 2012 et décembre 2016 à Tunis, à l'Assemblée Nationale Constituante pendant la rédaction de la Constitution, mais aussi en circonscriptions, avant, pendant et après les campagnes électorales de l'automne 2014, nous montrons ce que « devenir député » signifie en situation révolutionnaire. Nous proposons tout d'abord un essai de biographie collective du personnel politique tunisien élu en 2011. Les députés constituants disposent de ressources alternatives (fondées sur l'exil, la prison, l'expérience dans la société civile) à celles de l'élite politique ordinaire tunisienne et tentent de les convertir en capital politique pour s'approprier l'institution. Ensuite nous nous concentrons sur l'action des députés dans un espace constituant qui déborde du cadre strict de l'Assemblée : à partir de l'observation des travaux des élus et de leurs interactions avec la constellation d'acteurs nationaux et transnationaux impliqués dans le processus constitutionnel, nous proposons de revenir sur la fabrique d'une Constitution au concret et sur les ressources mobilisées par les élus pour prendre part aux prises de décision à l'ANC et en dehors. Enfin, nous envisageons, dans la troisième partie, les manières de rester en politique et le travail des élus non seulement dans l'hémicycle mais dans leurs localités : Comment les élus négocient-ils leur réélection et qu'est-ce que l'éligibilité dans un changement de régime ? Comment les constituants qui ne sont pas réélus se reclassent-ils et quels domaines investissent-ils ? Étudier les recompositions des ancrages locaux donne à voir les restructurations du clientélisme et la volatilité des alliances non seulement au sommet de l'État mais encore au plus près des citoyens.

Abstract: Five years after Zine el-Abidine Ben Ali was ousted by mass mobilizations, Tunisia has adopted a new Constitution and has experienced its first peaceful alternation of power. This success was hailed internationally as a “Tunisian exception”, whereas many voices in Tunisia denounced an “Islamist Winter” or a “return to the old regime”. These exacerbated reactions illustrate the ambivalence and intensity of the emotions, whether hopes or disappointments, specific to regime changes. This dissertation contributes to the sociology of regime changes by offering a reading of the Tunisian trajectory that sheds lights on the tensions and conflicts structuring it. The Tunisian change of regime is characterized by the renewal of the political body, by the drafting of a new Constitution and by the first peaceful alternation of power following elections. Accounting for this crucial moment requires to unpack the ways in which the newly elected representatives in 2011 have been struggling to build up their legitimacy and their respectability through a series of small and almost unobtrusive actions. Their practices are simultaneously rich in democratic experimentations yet also in authoritarian legacies. They allow for the detection of the early signs of a possible authoritarian restoration, for its non-actualized possibilities as well as its possible futures. Based on a set of observations and interviews conducted between October 2012 and December 2016 in Tunis, at the National Constituent Assembly (NCA) during the drafting of the Constitution, but also in the constituencies, before, during, and after the electoral campaigns of Autumn 2014, we show what “becoming an MP” means in a revolutionary context. Firstly, we draft a collective biography of the Tunisian political body elected in 2011. Constituent MPs rely on resources (acquired during their experiences of exile, prison and their involvement in NGOs or associations) that are different from those of the traditional Tunisian elite. MPs try to convert such resources into a political capital in order to gain a better grip on the institution. Secondly, we focus on the action of the MPs in the constituent space which is broader than that of the Assembly strictly speaking. We start by observing the work accomplished by the MPs and their interactions with a constellation of national and transnational actors involved in the constitutional process. This allows us to revisit the ways in which a Constitution is concretely elaborated and to reconsider the resources used by elected representatives to take an active part in the decision-making process at the NCA and outside of it. Finally, the third part of the dissertation analyzes what is required from MPs to keep their position in the political field. We consider the work done by MPs not only in the hemicycle but also in their constituencies. How do elected representatives manage to be re-elected? What does it mean to be eligible during a change of regime? How do the constituent MPs who are not re-elected adapt to their new environment and in which fields of action do they invest their energy? Studying the reconfiguration of local anchorages reveals how clientelism is being restructured. It also points to the volatility of alliances not only at the top of the state but also all the way down at the citizen level.